This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

PTr 331.3
KF848

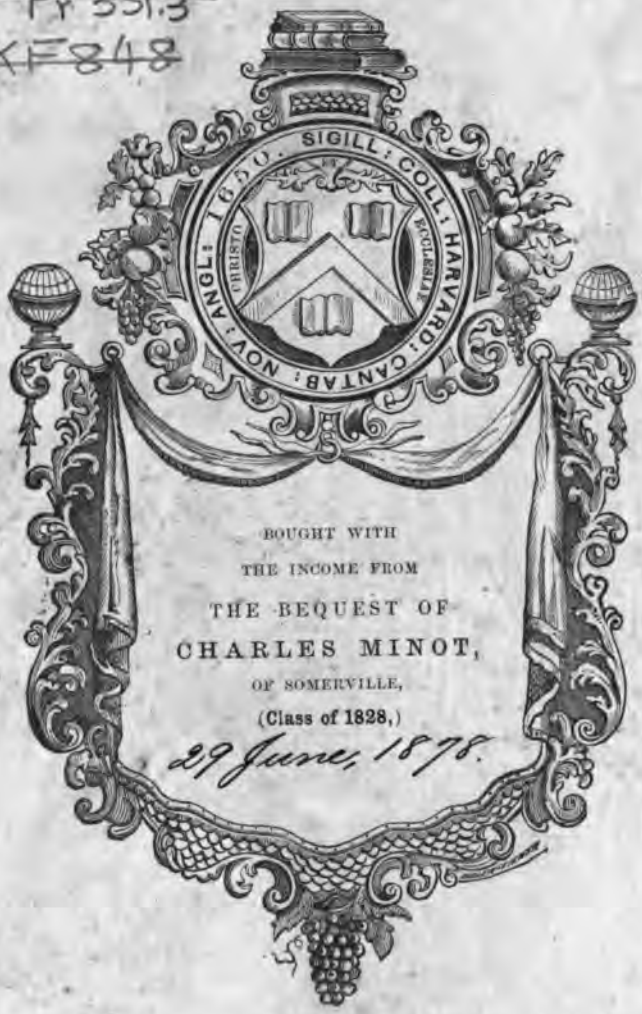

BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
CHARLES MINOT,
OF SOMERVILLE,
(Class of 1828,)
29 June, 1878.

Digitized by Google

Digitized by Google

WID-LC
AP
20
.R255

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

CONTEMPORAINE

2e s. — TOME LXXIII. — 15 JANVIER 1870.

Digitized by Google

En vertu de traités internationaux relatifs à la propriété littéraire, la reproduction et la traduction des articles de cette REVUE sont interdites.

Digitized by Google

REVUE
CONTEMPORAINE

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

2e SERIE. — TOME SOIXANTE-TREIZIÈME

CENT HUITIÈME DE LA COLLECTION

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE CONTEMPORAINE

RUE DU FAUBOURG-MONTMARTRE, 17.

1870

Les auteurs et les éditeurs se réservent tous droits de traduction et de reproduction.

Digitized by Google

~~VIII.~~
~~PF 331.3~~
A
WW-LC
AP
80
.N855
[Ser. 2.
no. 73]

1878, June 29.
Minot fund.

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY

Digitized by Google

L'ARTICLE 75

DE LA CONSTITUTION DE L'AN VIII

« La garantie sociale ne peut exister si la responsabilité des fonctionnaires n'est assurée. »

Déclaration des droits (an III).

« La société a le droit de demander compte, à tout agent public de son administration. »

Principes de 1789 reconnus et garantis par la Constitution de 1852.

PREMIÈRE PARTIE.

I

A LA POURSUITE D'UN FONCTIONNAIRE

Vers la fin du XVIIIe siècle, Blackstone disait dans son commentaire de la loi anglaise : « Il est d'une grande importance pour le public que la liberté personnelle soit maintenue. Si on laissait une fois au magistrat, même le plus élevé, le pouvoir d'emprisonner arbitrairement ceux que lui ou ses agents jugeraient à propos de faire arrêter, comme on le fait tous les jours en France en vertu

Digitized by Google

d'un ordre du roi, bientôt tous les autres droits seraient anéantis. »

Pour quiconque a étudié attentivement nos codes et la constitution de 1852, les choses paraissent bien changées depuis l'époque où Blackstone écrivait ces lignes. D'après la loi, les citoyens semblent jouir aujourd'hui de toutes les garanties désirables, et la liberté individuelle est assurée. Nos codes contiennent un certain nombre d'articles frappant de peines sévères les arrestations arbitraires, les vexations administratives, les forfaitures, les soustractions commises par les fonctionnaires, la concussion, la corruption, et tous les attentats à la liberté personnelle. Voilà assurément un ensemble de principes suffisants pour sauvegarder la sécurité des citoyens. Il semble que le législateur, en les promulguant, se soit rappelé ce mot du code de brumaire an IV : « Le respect de la liberté individuelle doit être la base essentielle de la constitution française. » Mais le malheur est que, dans bien des cas, ces principes protecteurs de la liberté sont comme s'ils n'étaient pas. En fait, toutes ces garanties, écrites dans la loi, peuvent devenir lettres mortes. Tout cet échafaudage de prescriptions vient se briser contre un grain de sable, contre l'article 75 de la constitution de l'an VIII. Grâce à cet article, la liberté individuelle n'est guère plus assurée aujourd'hui qu'elle ne l'était sous l'ancienne monarchie. Comme sous le régime du bon plaisir, nous sommes à la merci d'une poignée d'hommes irresponsables, qui peuvent impunément arrêter, embastiller et séquestrer les citoyens. A la noblesse de l'ancien régime a succédé une classe nouvelle de privilégiés : cela s'appelle aujourd'hui d'un nom aussi barbare que la chose, le fonctionnarisme.

En vertu de l'article 75 de la constitution de l'an VIII, les fonctionnaires, agents du gouvernement, ne peuvent être recherchés ni punis, pour les crimes et délits qu'ils ont commis dans l'exercice de leurs fonctions, qu'avec l'autorisation du conseil d'Etat. Un crime est commis par un agent du gouvernement dans l'exercice de ses fonctions : dès lors, sa personne est inviolable et sacrée ; les magistrats, institués par la loi pour poursuivre les crimes et faire procéder à l'arrestation des coupables, n'ont pas le droit de l'arrêter, cela leur est formellement défendu. Bien plus, ils ne peuvent même pas l'interroger. Ils ne peuvent poursuivre qu'après avoir obtenu la permission du conseil d'Etat. Ce dernier, d'un mot, peut soustraire le coupable à l'action de la justice et lui assurer pour toujours l'impunité. Cette décision est sans appel. Le conseil d'Etat n'est même pas tenu, comme les juges ordinaires, de dire sur quelles raisons ni sur quels motifs il s'appuie : il accorde ou refuse et tout est fini. Ainsi, les citoyens, les magistrats, la justice, tout est soumis sans restriction à la volonté arbitraire et souveraine du conseil d'Etat.

Digitized by Google

On verra plus loin comment, dans la pratique, procède ordinairement cette assemblée et quelles sont les règles qu'elle a adoptées pour ses décisions. Disons cependant, dès maintenant, que de 1852 à 1864, sur 189 demandes de poursuites à fins criminelles, 176 ont été refusées. Parmi les demandes présentées au conseil d'Etat, pendant cette période, il y en avait 34 formées contre les grands fonctionnaires, *aucune d'elles n'a été autorisée.*

Mais enfin, dira-t-on, pour les petits fonctionnaires il y a au moins des exemples d'autorisations. En effet, il y a eu 13 demandes accueillies dans l'espace de 12 ans, sur 189 ! Mais que ce chiffre n'abuse pas le lecteur. Il arrive, la plupart du temps, que l'autorisation obtenue n'aboutit à rien ou qu'elle ne procure au plaignant qu'une perte de temps et d'argent, des ennuis et des tracas de tout genre. A la fin, le malheureux, lassé, épuisé, découragé, s'aperçoit, mais un peu tard, qu'il eût été plus prudent de se taire et de souffrir en silence. Pour donner une idée des difficultés qui peuvent surgir avant et après l'autorisation, nous allons prendre un exemple.

Un préfet, je suppose, par l'intermédiaire de son sous-préfet, a donné l'ordre à un commissaire de police de vous arrêter illégalement, c'est-à-dire sans les formes ou hors les cas prévus par la loi. Pour obtenir réparation du préjudice qui vous a été causé, vous vous proposez de poursuivre le commissaire qui a opéré votre arrestation. Avant de saisir les tribunaux, vous avez plusieurs partis à prendre. Vous pouvez déposer une plainte au parquet du procureur impérial, et lui demander d'intenter l'action publique. Ce procédé est plus avantageux, en ce sens que si votre plainte est accueillie, c'est alors le ministère public qui poursuit en son propre nom et avec l'influence de son autorité. Vous n'avez plus qu'à vous joindre à son action en vous constituant partie civile (art. 3, Instr. crim. — ord. 12 fév. 1823). Dans ce cas, la partie civile n'a pas besoin de demander l'autorisation préalable du conseil d'Etat. Mais ce mode de procéder n'offre guère de chance de succès. D'abord, rien n'oblige le ministère public à accueillir votre plainte. Il est libre, s'il n'en voit pas le bien fondé, de refuser d'y donner suite. Puis, en supposant qu'il l'accueille, il est alors contraint, avant de commencer la poursuite, de solliciter l'autorisation du conseil d'Etat (décr. 9 août 1806). Or, rappelez-vous le nombre des demandes rejetées de 1852 à 1864, et n'oubliez pas que, même en supposant votre plainte accueillie par le parquet, il reste encore 176 chances contre 13 pour que l'autorisation de poursuivre soit refusée.

Si ces garanties ne vous paraissent pas tout à fait suffisantes vous pouvez prendre un autre parti. C'est d'intenter une action à

Digitized by Google

fins civiles contre le commissaire qui, par son fait, vous a causé un dommage (art, 1382, Code Nap.). Vous vous décidez donc, je suppose, à vous adresser au tribunal civil. Après avoir constitué avoué et avoir rempli les formalités de procédure exigées par la loi, vous obtenez audience. Dès le début du procès, le commissaire vous oppose l'article 75 de la constitution de l'an VIII, qui porte que « les *agents du gouvernement* ne peuvent être *poursuivis*, *pour des faits relatifs à leurs fonctions*, qu'en vertu d'une décision du conseil d'Etat, » et il soutient que votre demande ne peut être examinée avant que vous n'ayez rempli cette petite formalité (ord., 24 déc. 1820. — C. de Dijon, 24 avril 1833, — C. de Rennes, 30 mai 1835. — Cassat., 30 août 1833). Vous répondez que l'autorisation préalable du conseil d'Etat n'est exigée que pour intenter une « poursuite » (c'est le mot employé dans l'art. 75), c'est-à-dire une action *criminelle*, et non pour former une « action » *civile*, une demande en dommages intérêts, ce qui est tout différent. En droit, le mot poursuite s'emploie quand il s'agit d'« actions » criminelles. L'art. 75 établissant une règle d'exception, il faut prendre les mots dans leur sens propre et ne pas les étendre arbitrairement. C'est cette considération qui a fait décider avec raison, selon nous, par plusieurs cours, que les actions civiles sans distinction peuvent être intentées contre les fonctionnaires sans autorisation préalable. Nous citerons notamment les arrêts des cours de Paris (17 mai 1833), de Pau (14 juill. 1831), et de Limoges (14 déc. 1837). L'arrêt de cette dernière cour, fortement motivé, nous paraît contenir les vrais principes en cette matière. Nous ne pouvons résister au plaisir de le rapporter ici. « Considérant que cette disposition (art. 75) s'entend des poursuites à exercer contre lesdits agents devant les tribunaux correctionnels ou criminels à raison des délits ou des crimes relatifs à leurs fonctions, qu'elle ne saurait s'appliquer à une action civile; que l'on ne poursuit pas, mais que l'on intente, que l'on forme, que l'on exerce; à une action purement civile, toute privée, personnelle à l'agent, qui ne le détourne en rien de l'exercice de ses fonctions, et qui n'entraîne aucun recours contre l'administration dont il fait partie : qu'il est de principe, d'ailleurs, que l'on doit restreindre plutôt qu'étendre les termes et l'application des lois qui gênent et modifient le libre exercice des droits qui appartiennent à chacun, etc. »

Cette sage interprétation n'a cependant pas prévalu dans la jurisprudence. L'opinion contraire, qui paraît aujourd'hui universellement adoptée, a été confirmée par de nombreux arrêts. Le premier arrêt qui ait consacré ce système (Nîmes, 1er février 1811) s'exprime ainsi : « Considérant qu'aux termes de l'art. 75, acte consti-

Digitized by Google

tutionnel 22 frimaire an VIII, et d'après divers arrêtés du gouvernements ou décrets impériaux, intervenus sur son exécution, aucun fonctionnaire administratif ne peut être *traduit* (nous soulignons le mot à dessein, parce qu'il n'est pas celui employé dans l'art. 75) en justice pour fait relatif à ses fonctions, sans une autorisation préalable du gouvernement, et que cette loi ni ses décisions ne distinguent pas entre l'action criminelle et l'action civile, etc. » Les arrêts des autres cours sur cette matière ne contiennent la plupart que des motifs analogues et se contentent, comme celui-ci, d'ergoter sur les mots.

Conformément à une jurisprudence désormais fixée, le tribunal rejettera vos moyens. Mais doit-il se borner à les rejeter, et n'a-t-il pas autre chose à examiner avant de décider si, oui ou non, l'autorisation du conseil d'Etat doit être demandée ? L'agent du gouvernement est protégé par l'article 75 tout à la fois contre les poursuites à fins criminelles et contre celles à fins civiles, c'est entendu. Mais cela ne suffit pas. L'autorisation préalable n'est exigée, d'après les termes mêmes de l'article 75, que si le fonctionnaire actionné est un « agent du gouvernement » et si le fait est « relatif à ses fonctions. » Le Tribunal doit donc examiner si ces deux conditions sont réunies, c'est-à-dire si le commissaire est un agent du gouvernement et s'il a agi dans l'exercice de ses fonctions; auquel cas il suspendra l'examen de l'affaire jusqu'à ce que vous ayez justifié d'une autorisation, sinon, rejetant la fin de non-recevoir du défendeur, il passera outre aux débats[1]. Dans notre hypothèse, ces deux questions ne donnant prise à aucune discussion, le tribunal déclare surseoir aux débats jusqu'à ce que vous ayez obtenu l'autorisation du conseil d'Etat.

[1] En présence des termes clairs, formels et précis de l'art. 75, cette solution semble évidente. Eh bien! c'est tout le contraire qui a été d'abord décidé par la jurisprudence. D'après ce système, le tribunal n'aurait pas le droit d'examiner préalablement si le fonctionnaire est un agent du gouvernement et si le fait qui lui est reproché est ou non relatif à ses fonctions. De simples juges ne sont pas, paraît-il, suffisamment éclairés pour décider d'aussi graves questions. Le tribunal n'a qu'un rôle passif : il doit suspendre l'instance, en référer au Conseil d'État et se soumettre humblement à sa décision.

Nous croyons devoir citer ici l'arrêt qui a consacré cette remarquable interprétation de l'article 75 :

« Considérant que, d'après l'acte du 22 frimaire an VIII et les lois subséquentes, il est de principe que les agents du gouvernement ne peuvent être poursuivis pour des faits relatifs à leurs fonctions qu'en vertu d'une autorisation préalable du Conseil d'État; — que l'effet de cette garantie doit suspendre, à l'égard des personnes *qui ont droit d'en jouir* (lesquelles? évidemment celles qui réunissent les deux conditions exigées par l'article 75. Pour savoir si elles ont droit de jouir de ce privilége, il faut examiner si elles réunissent ces deux conditions. Les tribunaux doivent donc le rechercher avant de surseoir aux débats), l'action des tribunaux, toutes les fois qu'elles ont été traduites devant eux, sans que le Conseil d'État ait préalablement examiné la qualité dans laquelle l'agent inculpé a agi, et si le fait incriminé peut ou non donner lieu à la poursuite (c'est résou-

Digitized by Google

Vous voilà renvoyé de Caïphe à Pilate. Si vous avez bon courage vous n'en restez pas là et vous songez aussitôt à solliciter l'autorisation nécessaire pour faire juger votre demande.

Cette fois, vous avez encore plusieurs partis à prendre. Vous pouvez déposer votre demande d'autorisation de poursuite entre les mains du procureur impérial, qui la transmettra au procureur général, qui l'adressera au garde des sceaux, qui la communiquera au conseil d'Etat. (Circ. min., 1er mai 1816). Il n'est pas inutile de vous faire remarquer que le procureur impérial est juge de la question de savoir s'il y a ou non lieu d'envoyer votre demande à qui de droit; si ce magistrat croit la demande mal fondée, il peut la déposer tout simplement dans les cartons du parquet, où elle reposera un certain temps, pour être ensuite ensevelie dans les greniers du greffe. Si vous trouvez la perspective d'un tel résultat trop peu rassurante, vous pouvez vous adresser de la même manière au préfet, qui transmettra administrativement votre demande — s'il y a lieu — au ministre de la justice et de là au conseil d'Etat. Mais, comme M. le préfet jugera probablement qu'il n'y a pas lieu de donner suite à une demande de poursuite contre un de ses propres agents, et pour un fait qu'il a lui-même commandé, vous vous exposez fort, en vous adressant à lui, à attendre éternellement sous l'orme le résultat de votre demande.

Il vous reste heureusement un troisième parti, beaucoup plus simple et plus sûr : c'est de déposer vous-mêmes votre demande au secrétariat du conseil d'Etat. De cette manière, vous serez certain qu'elle parviendra à son adresse. Aussitôt reçue au secrétariat,

dre la question par la question elle-même); — que, dans aucun cas, l'autorité judiciaire n'est compétente pour juger ni la qualité de l'inculpé, *ni si quelque intérêt politique ou administratif souffrirait par sa traduction en justice.* (Mais il ne s'agit nullement d'examiner cette question. Cette dernière partie du considérant est tout à fait étrangère au sujet. Quant à la première, elle ne contient qu'une affirmation et non pas une raison); — que s'il en était autrement, la garantie dont les lois couvrent les agents du gouvernement pourrait être illusoire, tandis qu'il a le plus grand intérêt à ce qu'elle conserve tous ses effets.... (C'est ce qui reste à démontrer.) » Cassat., 5 août 1823; même sens, Angers, 8 juin 1843.

Cette étrange doctrine a été vivement attaquée par des jurisconsultes éminents, tels que M. Mangin (*Traité de l'action publ.*, t. II, n° 268); M. Faustin-Hélie (*Inf. crim.*, t. III, p. 440), et M. Le Sellyer, dont l'argumentation est sans réplique : « En principe général, dit-il, tout individu peut être poursuivi devant les tribunaux sans autorisation préalable. Une exception est faite à ce principe à l'égard des fonctionnaires publics; mais par cela même que cette disposition relative aux fonctions est une exception, c'est aux tribunaux valablement saisis, d'après les règles générales, à déclarer si le cas d'appliquer la question s'est ou non présenté. Jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés pour l'affirmative, la présomption est pour la règle générale, et, par conséquent, pour la validité des poursuites que n'aurait point précédées l'autorisation du Conseil d'État. » (*De la criminalité*, T. III, n° 856.) Hâtons-nous d'ajouter que cette interprétation, la seule raisonnable, a fini par prévaloir. (Cass., 12 mars 1829, 2 août 1836, 31 août 1836, etc.)

Digitized by Google

votre demande est transmise au comité de législation (ord. 18 sept. 1839, art. 17), qui la communique au ministre de l'Intérieur. Le ministre s'enquiert alors auprès des supérieurs de l'agent inculpé, c'est-à-dire du préfet et du sous-préfet, de tous les renseignements utiles à l'affaire. Ceux-ci lui envoient leur avis. A l'aide de ces documents, le ministre présente au comité de législation des observations pour appuyer ou combattre la demande. Vous devinez facilement quelles ont été les conclusions du sous-préfet, du préfet, du ministre, et par suite à qui sera favorable la décision du comité. Après délibération, l'affaire est portée à l'assemblée générale (déc. 30 janv. 1852, art. 13), qui délibère à son tour. C'est ici le lieu de rappeler que toute l'affaire est instruite sans discussions publiques.

La publicité, qui, depuis 1831, entoure les affaires contentieuses, est interdite à l'égard des demandes de poursuites. Tout se passe dans le secret le plus absolu. La communication des renseignements fournis sur la plainte par les supérieurs de l'agent inculpé est impitoyablement refusée au plaignant. Il en résulte que sa demande est souvent rejetée sur un rapport dont il n'a pu signaler les inexactitudes, ni combler les lacunes. Le plaignant ne peut venir en personne ni par l'intermédiaire d'un avocat soutenir sa demande ni fournir les explications propres à éclairer la religion des juges; seuls, les mémoires et observations écrites sont reçus au secrétariat.

La délibération du comité et celle de l'assemblée générale vous ont été inévitablement défavorables. En voici la raison. Il est de principe au conseil d'Etat que l'ordre d'un supérieur couvre l'inférieur, c'est-à-dire que, toutes les fois que le fait reproché à l'agent inculpé constitue l'exécution d'un ordre, le subordonné n'est pas responsable; sa responsabilité est couverte par celle de son supérieur. C'est là une règle absolue, que le conseil d'Etat a invariablement suivie (ord. 3 nov. 1817; 25 fév. 1818; 13 mars 1819; 17 nov. 1819, 24 févr. 1821, 7 mai 1823, 15 juin 1841.) Or, comme il est suffisamment établi par les rapports et les renseignements transmis au conseil d'Etat que le commissaire n'a fait, en procédant à votre arrestation, qu'exécuter des ordres supérieurs, votre demande est rejetée.

Si cette décision est définitive, tout espoir d'obtenir justice est perdu pour vous. En effet, le conseil d'Etat, en rejetant votre demande, ne vous fait connaître aucun des motifs qui l'ont déterminé. Il accorde ou refuse purement et simplement. D'une part, vous savez que votre demande a été rejetée, mais vous ignorez pourquoi. D'autre part, vous ne connaissez, vous ne pouvez connaître que le commissaire de police. Vous n'avez eu de rapports qu'avec lui. Les

Digitized by Google

explications fournies au conseil d'Etat ne vous ont pas été communiquées. Les ordres qu'il peut avoir reçus vous sont entièrement inconnus. A-t-il reçu des ordres ou bien a-t-il agi *proprio motu*? Vous n'en savez rien. Et, s'il a reçu des ordres, qui les lui a donnés? Vous n'en savez encore rien. Ce qui est certain, c'est que votre demande a été rejetée et que, n'ayant éprouvé de dommage que par le fait direct du commissaire, ne connaissant que lui, s'il vous échappe, vous n'avez plus de recours contre personne.

Cette décision du conseil d'Etat est-elle définitive? non. A proprement parler c'est moins une décision qu'un simple avis. Rien n'oblige le gouvernement à suivre l'opinion du conseil d'Etat. Il peut donc très-bien arriver, sans que le plaignant ait aucun moyen de le savoir, que le gouvernement refuse une autorisation que le conseil d'Etat était d'avis d'accorder, et réciproquement qu'il accorde l'autorisation refusée. Je veux bien supposer que le chef de l'Etat ne tienne cette fois aucun compte de l'avis du conseil d'Etat et qu'il autorise la poursuite. Vous avez ainsi obtenu le meilleur résultat qu'il vous était possible d'espérer. Combien de temps vous a-t-il fallu attendre ce bienheureux décret? Cette question est encore laissée à l'arbitraire du conseil d'Etat. Toute demande reste dans les cartons jusqu'à ce qu'il plaise à Messieurs de l'en tirer. Il n'y a pas de délai fixé pour l'examen des demandes ni pour les délibérations. Le Comité de législation et l'assemblée générale ont toute latitude pour délibérer. Le plaignant n'a aucun moyen légal de hâter leur lenteur : il doit attendre avec patience. Ici comme partout, l'arbitraire aboutit à des résultats déplorables. Il serait trop long de les signaler. Nous nous bornerons à rappeler un fait cité (14 février 1833) par la *Gazette des Tribunaux*, qui depuis... mais alors !

Deux gardes forestiers de l'Etat, habitant une commune de l'arrondissement de Dunkerque, qui avaient transigé avec leur devoir en recevant une somme d'argent pour ne pas dresser procès-verbal, furent poursuivis devant les assises. Le 7 juillet 1831, M. le procureur général adressa à M. le garde des sceaux une demande en poursuite contre les deux gardes. Les pièces, parties du parquet de Douai le 7 juillet 1831, y reviennent le 29 octobre 1832, et les deux accusés comparurent devant la cour d'assises du Nord le 8 février 1833, deux ans après le crime qui leur était imputé. Ainsi le cours de la justice s'était trouvé interrompu pendant *quinze mois*, pour obtenir l'autorisation de poursuivre deux gardes. La *Gazette* ajoutait : « Qu'on juge des inconvénients de pareilles lenteurs. Qu'on se représente pendant ce long intervalle l'état d'inquiétude des inculpés, l'irritation du plaignant, qui attend qu'on lui rende justice et son argent, les démarches faites auprès des témoins pour

Digitized by Google

atténuer les déclarations dont le temps efface chaque jour le souvenir, l'influence qu'exercent sur ces mêmes témoins *des inculpés qui ont sur eux droit d'autorité et de surveillance jusqu'au jour du jugement.* »

Ce n'est encore que demi-mal d'attendre longtemps quand on a, comme vous, le bonheur d'obtenir une solution favorable. Vous revenez donc devant le tribunal, et là, vous démontrez que vous avez été victime d'une arrestation illégale, opérée sur votre personne par le commissaire, et que ce fait vous cause un dommage. Vous évaluez le dommage à une somme déterminée, que vous priez le tribunal de vouloir bien vous adjuger. Cette fois, le commissaire vous oppose encore une fin de non-recevoir basée sur ce que le fait reproché ne lui est pas imputable. Il n'a agi, dit-il, que d'après les ordres de ses chefs : il n'a été que l'instrument, le mandataire de l'administration. Or le mandant est tenu des actes de son mandataire dans la limite des pouvoirs qu'il lui a donnés (art. 1998, c. Nap.). Et, pour justifier de ce mandat, le commissaire produit au tribunal l'ordre formel qu'il a reçu du sous-préfet. En conséquence, le tribunal vous déboute de votre demande contre le commissaire — avec dépens, — sauf recours contre qui de droit. Tout ce que vous avez fait jusqu'à présent est devenu, depuis ce jugement, à peu près inutile. Vous en êtes encore au même point qu'au commencement.

Cependant il vous reste une ressource, Vous savez maintenant que le commissaire a agi d'après l'ordre du sous-préfet. Si l'acte dont vous vous plaignez a été illégal et dommageable, il faut bien que son auteur soit tenu de réparer le dommage, et, le commissaire étant écarté, vous vous trouvez en présence du sous préfet. Cette fois, l'affaire devient plus grave et le succès encore plus douteux. Mais vous avez la foi qui sauve, et, persuadé que la justice n'est pas un vain mot, vous ne reculez pas devant le prestige de l'autorité supérieure. Vous prenez le parti de recommencer une nouvelle action et vous intentez devant les mêmes juges, mais contre le sous-préfet, une demande en réparation du préjudice qu'il vous a causé en donnant illégalement l'ordre de vous arrêter. Ce fonctionnaire étant, bien entendu, protégé par l'article 75, toutes les péripéties, que nous avons indiquées tout à l'heure pour la précédente instance, vont se renouveler. Après avoir de nouveau rempli toutes les formalités nécessaires, vous attendez avec anxiété qu'il plaise au conseil d'Etat d'examiner votre demande et de donner son avis. Le résultat n'est pas douteux. Le sous-préfet ayant agi par l'ordre du préfet, celui-ci couvrant son inférieur, le Conseil d'Etat refuse invariablement, dans ce cas, l'autorisation.

Digitized by Google

Par exception, le Conseil a bien voulu vous faire connaître que, s'il rejetait votre demande, c'était parce que l'auteur principal du fait dont vous vous plaignez était le préfet, et que le sous-préfet n'avait été qu'une poulie de transmission placée entre ce fonctionnaire et le commissaire. Si vous n'êtes pas rebuté par toutes ces marches et contre-marches inutiles ; si la vue du flot montant des coûts d'exploits, frais de procédures, d'avoué, d'huissier, de greffier ne vous effraie pas; si vous ne redoutez pas de vous trouver, vous, simple particulier, en face de la majesté préfectorale ; si enfin vous êtes un citoyen têtu et irréconciliable... vous prenez le parti de poursuivre, mais cette fois à fins criminelles, M. le Préfet.

Enfin, vous tenez le coupable... à moins que le préfet ne vienne produire un ordre du ministre et soutenir qu'il n'a fait, lui aussi, qu'obéir à son supérieur. Cette fois, tout espoir serait perdu ou à peu près. Le plus sage serait d'en rester là ; de payer tous les dépens, frais et loyaux coûts, et de vous considérer comme bien justement arrêté. Poursuivre un ministre, vous, Jacques Bonhomme, y pensez-vous ! Avez-vous jamais vu se produire une poursuite de ce genre? Oubliez-vous qu'il faut préalablement l'autorisation du corps le plus considérable de la nation, du sénat conservateur ! Rappelez-vous la fable du pot de terre voulant lutter contre le pot de fer et profitez de l'apologue.

Enfin, comme vous êtes bien décidé à épuiser, s'il le faut, toutes les juridictions et à user de tous les moyens légaux pour arriver à votre but, vous vous décidez — après avoir inutilement demandé au ministère public de poursuivre en son nom — à recourir une quatrième fois aux lumières du conseil d'État. Vous déposez une demande d'autorisation de poursuite à fins criminelles. Je ne veux pas vous enlever vos illusions, mais je ne puis m'empêcher de vous rappeler que la statistique constate sur 34 demandes de ce genre, formées de 1852 à 1864 contre les grands fonctionnaires, préfets et autres, 34 refus. C'est d'un bien mauvais augure. Ceux qui sont dans le secret des délibérations du conseil d'État vous affirmeront même que votre demande sera certainement rejetée. La raison en est que, pour les poursuites à fins criminelles, le conseil d'État se refuse obstinément à examiner les demandes qui n'ont pas été précédées d'une plainte et d'une information faite par le juge d'instruction. Cette double formalité est exigée par le conseil avec la plus absolue rigueur.

Cette théorie vous plongera sans doute dans une profonde stupéfaction. Vous direz peut-être que vous ne connaissez aucun texte de loi qui exige impérieusement cette formalité préalable ? Je n'en connais pas non plus. Ce sera donc pour vous une grande

Digitized by Google

surprise d'apprendre que le conseil d'État a trouvé cette prescription si sévère dans l'article suivant du décret du 9 août 1806 : « La disposition de l'article 75 de l'acte constitutionnel de l'an VIII *ne fait point obstacle* à ce que les magistrats chargés de la poursuite des délits informent et recueillent tous les renseignements relatifs aux délits commis par nos agents dans l'exercice de leurs fonctions; mais il ne peut être, *en ce cas*, décerné aucun mandat ni subi aucune interrogatoire juridique sans l'autorisation préalable du gouvernement. » Pas de doute possible sur le sens de ce texte. Ou cet article ne signifie rien, ou il veut dire que l'information, antérieure à la demande d'autorisation de poursuivre, est facultative. Les magistrats ne peuvent faire arrêter l'inculpé, ni même l'interroger avant d'avoir obtenu l'autorisation de poursuivre. Toutefois, il leur est permis, avant d'avoir obtenu cette autorisation, de recueillir les renseignements nécessaires pour préparer les éléments de la poursuite projetée. Voilà, je le répète, le sens de cet article, ou il n'en a pas. Eh bien, cette formalité, que la loi déclare facultative, le conseil d'État la déclare obligatoire à peine de nullité. Et, toutes les fois qu'elle n'est pas scrupuleusement observée, l'autorisation est refusée sans examen[1]. C'est sur cette information préalable que le conseil d'Etat base sa décision.

Les tribunaux ordinaires ont besoin d'une instruction judiciaire complète pour établir leurs jugements. Le conseil d'État est beaucoup moins scrupuleux : il suffit d'une simple information pour éclairer sa religion. On comprend dès lors combien d'erreurs et d'injustices s'exposent à commettre des juges qui basent leurs décisions sur des éléments aussi fragiles. Ceux qui ont l'habitude des procédures criminelles savent combien d'accusations, qui semblaient téméraires dès la première information, n'ont été solidement établies qu'après de nombreux interrogatoires, des instructions multipliées, des dépositions inattendues, l'audition de nouveaux témoins et les révélations des débats. Le conseil d'État n'a pas besoin de tant de lumières; il n'a même pas besoin de l'interrogatoire de l'accusé : sa principale préoccupation est de sauvegarder le prestige de l'administration, dût-on lui sacrifier l'intérêt des citoyens et celui de la justice. Nous pensons, nous, qu'on pourrait être plus difficile quand il s'agit de faits qui portent

[1] Ord. 18 janv. 1813, — 12 mai 1820, — 2 fév. 1821, — 29 août 1821, — 12 fév. 1822, — 8 juin 1824, — 10 fév. 1825, — 4 sept. 1840, — 25 mai 1841, — 1er mars 1842, — 16 déc. 1842, 27 août 1845, — 26 oct. 1846, — décr. 28 avril 1858, — novembre 1859. Le conseil d'État rejette la demande de M. Laferrière, avocat à Paris, contre le sieur Morel, commissaire de police, parce que le requérant n'a justifié au préalable d'aucune plainte ni d'aucune information contre l'agent mis en cause.

Digitized by Google

atteinte à la vie, à la fortune, à la liberté ou à l'honneur des citoyens. Un peu moins de prestige et un peu plus de justice serait préférable.

Quand le fait reproché à l'agent ne semble pas suffisamment établi par cette information incomplète, le conseil d'Etat refuse l'autorisation de poursuivre.

Ce prétexte de l'insuffisance des charges de l'information se trouve dans la plupart des décisions qui interdisent les poursuites à fins criminelles. Nous citerons notamment les ordonnances suivantes : 20 novembre 1815, Lepage. — 13 février 1816, Garigues. — 21 août 1816, Theureau. — 20 novembre 1816, Fontaines. — 28 décembre 1816, Forestier. — 14 mai 1817, Damiens-Missoux. — 14 mai 1817, Chonion. — 4 mars 1819. — 28 juillet 1819, Laroche-Labigatie. — 8 août 1821, Sauvage et Bailly. — 16 janvier 1822, Legendre. — 13 novembre 1822, Poulhariez. — 29 janvier 1823, Deham. — 26 février 1823, Acker. — 16 avril 1823, Dumont Combet. — 21 mai 1823, Saint-Brice-Rey. — 6 août 1823, Braum-Morlange. — 15 août 1823, Monnier. — 5 novembre 1823, Destrées. — 17 novembre 1823, Avias. — 24 décembre 1823, Roy.

Le décret qui statue sur votre demande la rejette donc inévitablement. Mais, par une fantaisie de grand seigneur, le rédacteur du décret daigne ajouter que ce refus est motivé sur le défaut d'information préalable. Vous vous mettez alors en règle avec les exigences du Conseil d'Etat, puis vous déposez une cinquième demande. J'admets que, par extraordinaire, le Conseil d'Etat, rompant avec ses traditions et ses principes, autorise la poursuite. Vous revenez devant le tribunal correctionnel faire juger votre plainte. Là, le ministère public sera probablement votre adversaire. Il a refusé de poursuivre *proprio motu*, c'est qu'il n'a pas vu l'existence du délit dont vous vous plaignez : vous aurez ainsi deux parties puissantes contre vous. Heureusement les renseignements recueillis depuis l'instruction, l'audition des témoins, les débats ont éclairé le magistrat organe du ministère public et entraîné sa conviction. Aussi, à son tour de parole, il requiert contre le préfet, avec une indépendance et une fermeté dignes de son caractère, l'application de la loi et la condamnation du prévenu aux dommages-intérêts envers la partie civile. Après les débats, l'affaire est mise en délibéré pour le jugement être prononcé à l'audience de huitaine. Après huit jours d'attente, vous entendez le tribunal condamner le préfet à vous payer, à titre de dommages-intérêts, une somme qui représente à peu près la moitié de celle que vous demandiez.

Vous voilà satisfait. Il a bien fallu subir quelques longueurs, mais la joie du triomphe vous fait oublier les terreurs et les périls du

Digitized by Google

combat. Rentré chez vous, vous vous disposez, en homme d'ordre, à faire votre petit compte et à calculer, déduction faite des frais, ce qui vous reste comme indemnité, lorsqu'un huissier vient vous remettre une missive se terminant par ces mots : *Coût cinq francs.* Vous lisez : c'est M. le préfet qui vous signifie, en prose timbrée, qu'il entend interjeter appel du jugement du tribunal correctionnel. Encore un nouvel embarras. Cet appel vous nécessite des frais de voyage à la ville où siége la cour, de constitution d'avoué et d'honoraires d'hommes de loi. Après de nouvelles et longues anxiétés, vous apprenez que le jugement est confirmé.

Ah ! enfin, il faut espérer que, cette fois, votre affaire est finie et bien finie. Détrompez-vous. Il reste le recours en Cassation, juridiction devant laquelle le haut fonctionnaire ne manquera pas de se pourvoir. Cela vous vaut encore quelques mois de craintes et d'inquiétudes. Félicitez-vous si, après plusieurs années de lutte, victorieux devant toutes les juridictions, comparant les quelques cents francs de dommages-intérêts que vous avez obtenus avec les énormes frais de déplacements, de voyage, de procédure, les pertes de temps, les terreurs, les angoisses, les lenteurs qu'il vous a fallu subir, vous ne constatez avec dépit que vous eussiez gagné bien du temps et de l'argent en ne poursuivant pas. Vous avez obtenu justice, mais aux dépens de votre temps et de votre bourse, ce qui est tout un (*time is money*). C'est peut-être payer un peu cher l'honneur d'avoir été victime d'une arrestation illégale.

Mais tout n'est pas encore fini, l'administration vous prépare un coup de Jarnac. Vous vous imaginez en être quitte pour avoir obtenu justice, avec dépens. Cela ne suffit pas. Il faut que vous soyez condamné à votre tour judiciairement. Vous ne tardez pas, en effet, à recevoir par huissier une assignation à comparaître devant le tribunal de police correctionnelle pour avoir fait une dénonciation calomnieuse contre un officier de police administrative, en déposant au Conseil d'Etat une plainte contre le sous-préfet, délit prévu par l'article 373 du Code pénal et puni d'une peine de un mois à un an de prison, 100 à 3,000 francs d'amende, et 5 à 10 ans de surveillance.

Ne vous étonnez pas. Lorsque vous demandiez à poursuivre M. le sous-préfet, voilà à quoi vous vous exposiez si votre demande venait à être rejetée. Il est de principe aujourd'hui que le fonctionnaire public dont on n'a pas jugé le procès qui n'a été ni condamné ni acquitté, mais protégé par le Conseil d'Etat, peut poursuivre en dénonciation calomnieuse le citoyen qui n'a pas pu faire juger sa demande. Ce principe a été consacré par la jurisprudence. Nous nous contenterons de signaler à ce sujet un arrêt du 8 novembre 1867, par lequel la Cour de cassation a cassé, sur le pourvoi du procureur

Digitized by Google

général de la Cour de Besançon, un arrêt de cette Cour du 7 août 1867, qui avait déclaré non recevable l'action en dénonciation calomnieuse dirigé contre le sieur Joseph Guillaume.

Ainsi attendez-vous à être bel et bien condamné. Si vous échappez à la prison, vous aurez pour le moins une forte amende à payer pour prix de votre témérité. Voilà le couronnement de l'édifice. Cette fois, le système est complet, et nul ne contestera que les fonctionnaires publics ne soient bien protégés.

Que l'on s'étonne, après cela, du petit nombre de demandes de poursuites adressées au Conseil d'Etat. Personne ne se plaint, dit-on, voyez comme l'administration fonctionne bien : elle est la providence des administrés. Notre organisation administrative est sans rivale dans le monde ; toute l'Europe nous l'envie. Le lecteur comprend maintenant pourquoi il y a si peu de plaintes contre les fonctionnaires. Les citoyens français préfèrent se laisser battre sans crier que de se plaindre et de payer les coups.

Nous ne pouvons mieux terminer cette odyssée du plaignant qu'en donnant la liste des fonctionnaires publics qui sont protégés par l'article 75. On trouvera dans les recueils de jurisprudence (Sirey, Dalloz et le *Journal du Palais*) et dans le *Traité sur l'instruction criminelle* de M. Faustin-Hélie toutes les décisions de la jurisprudence à ce sujet.

Sont garantis par l'article 75 : Les conseillers d'Etat ; — les maîtres de requêtes ; — les préfets ; — les sous-préfets ; — les secrétaires-généraux de préfecture ; — les maires ; — les adjoints ; — les conseillers-généraux et municipaux dans certains cas spéciaux ; — les commissaires de police pour fonctions administratives ; — les agents diplomatiques ; — les agents consulaires ; — les gouverneurs des colonies ; — les militaires investis d'un commandement territorial ; — les intendants et sous-intendants militaires ; — les commissaires, contrôleurs, directeurs et administrateurs de la marine dans les ports ; — les syndics des gens de mer ; — les capitaines de lazarets ; — les receveurs et comptables de deniers publics ; — les directeurs de maisons centrales ; — les officiers de paix ; — les vérificateurs de poids et mesures ; — les administrateurs des hospices et des bureaux de bienfaisance ; — les préposés de l'octroi ; — les ingénieurs et les conducteurs des ponts et chaussées ; — les gardes-pêche ; — les employés de l'enregistrement et des domaines ; — les employés des forêts ; — les employés des douanes ; — les employés des postes ; — les employés des contributions directes ; — les employés de l'administration des poudres et salpêtres ; — les employés de l'administration des monnaies ; — les ministres des différents cultes pour abus de leurs fonctions.

Digitized by Google

Total, plus de cent cinquante mille fonctionnaires protégés et garantis contre l'atteinte de la justice.

II

ORIGINE ET MÉTAMORPHOSES DE L'ARTICLE 75.

Nous venons de voir quelle est aujourd'hui, en France, la situation des citoyens en face des agents de l'administration. Quels sont les événements et les principes qui ont amené et maintenu cette situation funeste à la liberté? C'est ce que nous nous proposons de rechercher en étudiant les origines et l'histoire de l'article 75 de la constitution de l'an VIII.

Le privilége de l'impunité accordé aux agents du gouvernement pour les actes de leur administration est d'origine impériale. A Rome, dès les premiers temps de l'empire, on imagina d'interdire aux tribunaux ordinaires de connaître des crimes des fonctionnaires publics. Le sénat fut déclaré seul compétent pour les juger. (Ulpien, l. XV, § 4. *Dig. ad. leg. jul. de adult.* — Code, 4, I, *ne liceat potest.* — Tacite, *Annal.*, XIII, 44.) Constantin rendit, il est vrai, à la juridiction locale la connaissance des poursuites dirigées contre les fonctionnaires (Code Théod., 4, I, *de accusationibus*), mais les empereurs Valens et Valentinien, trouvant ce système trop peu favorable au pouvoir, défendirent aux tribunaux de juger les officiers publics sans autorisation du prince, du préfet du prétoire ou du *magister militum*, selon les fonctions et la qualité de l'accusé. (Code Théod., 41, 2 et 13 *de exhib. et transm.* et 43 *c. ubi senatores vel clari conveniantur.*) Le pouvoir se réservait ainsi le soin de protéger ses agents contre toute poursuite. L'article 75 n'est rien autre chose que le rétablissement de ce privilége inique, institué au profit du despotisme des Césars. Le nom a changé, la chose est restée. Il suffit d'indiquer l'origine de cette institution pour en faire connaître la nature et le but.

Le moyen âge, qui recueillit bien des épaves du grand naufrage de l'empire romain, rétablit ce privilége. En vertu de la maxime que chacun doit être jugé par ses pairs, la noblesse, la magistrature, le clergé, les administrations, les corporations avaient chacun leurs tribunaux spéciaux, leur justice particulière. « Dans chaque branche d'administration publique, dit M. Faustin Hélie, les pré-

Digitized by Google

posés trouvaient au faîte de l'administration une juridiction dont ils étaient exclusivement justiciables pour tous les faits relatifs à leurs fonctions. » C'est ainsi que le Parlement de Paris, et après lui les autres Parlements, s'arrogèrent le droit de connaître seuls des plaintes formées contre leurs membres. (Lettres patentes, 10 juin 1556. — Loyseau, *Traité des seigneuries*, ch. VII, 49.) La Cour des aides connaissait des crimes commis par les maîtres, directeurs et trésoriers des monnaies dans l'exercice de leurs fonctions. (Edit de Henri II, 2 janv. 1551.) Les préposés des gabelles, des traites et des tailles, les juges de greniers à sel et des élections étaient justiciables de la Cour des aides, qui avait aussi seule droit de juridiction sur ses propres membres. (Edit de Louis XII, juin 1500. — Ord. de Henri II, 2 mars 1551. — Edit de François II, déc. 1559. — Décl., 20 janv. 1736).

A mesure que le pouvoir royal se consolida, il chercha à accaparer à son profit le monopole de la justice. C'est le but que poursuivait Richelieu lorsqu'il faisait insérer, dans l'ordonnance de 1629, l'article suivant : « S'il est fait plainte contre aucun de ceux qui commandent aux places fortes de quelques violences commises sur nos sujets, enjoignons à nos juges ordinaires des lieux, à peine de privation de leurs charges, de recevoir lesdites plaintes de ceux qui s'adresseront à eux et d'en informer, et les informations étant faites, les envoyer closes et scellées aux procureurs-généraux du ressort desquels ils seront pour être procédé par nosdits parlements contre ceux qui se trouveront avoir commis lesdites violences suivant la rigueur des ordonnances. » Et pour que cet ordre de soumettre les poursuites à la justice royale fût fidèlement exécuté, l'ordonnance se terminait par cette menace : « Enjoignons à nos procureurs généraux de faire toutes les poursuites nécessaires à peine d'en répondre en leur privé nom. »

Après avoir fait un premier pas dans cette voie, la royauté ne s'arrêta plus et chercha à absorber dans sa puissance toutes les juridictions. L'ordonnance de 1670 consacre au nouvel envahissement du pouvoir royal. En vertu de cette ordonnance, les officiers de judicature, c'est-à-dire les trésoriers de France, les présidents présidiaux, lieutenants généraux, lieutenants criminels, lieutenants particuliers, avocats, procureurs du roi, prévôts des siéges royaux, ne pouvaient être jugés que par les baillis et sénéchaux. Ces officiers pouvaient cependant, sur leur demande, être jugés par le Parlement (liv. I, art. 10 et 21). En même temps, la juridiction des membres de la Chambre des comptes, qui avait appartenu jusqu'alors à cette cour, fut déférée au Parlement. (Ord. 1670, tit. I, art. 22.) Plus tard, un édit de novembre 1774 attribue au grand Conseil du roi

Digitized by Google

la connaissance des crimes imputés à ses membres. (Edit 1774, art. 11,) Ainsi l'ordonnance de 1629, qui n'était d'abord applicable qu'aux seuls gouverneurs militaires, fut étendue à d'autres fonctions. Peu à peu, les fonctionnaires sont soustraits à la juridiction de leurs pairs pour être soumis à celle des gens du roi. La royauté, par ce travail continu et incessant, cherche à concentrer dans ses mains la direction de la justice. (Bouteillier, *Somme rurale*, ch. XXXIV.)

Que gagnaient les sujets à ce changement? Ils n'étaient ni plus ni moins garantis contre les abus et les vexations des administrateurs. Le roi et ses officiers supérieurs pouvaient accueillir ou rejeter, selon leur bon plaisir, les plaintes les plus légitimes. Le bon plaisir, voilà quelle était la barrière infranchissable qui protégeait alors les fonctionnaires. Toutes les fois que la monarchie y trouvait son profit, les poursuites étaient arrêtées par le roi ou ses ministres.

Le privilége de l'impunité accordé aux fonctionnaires au gré des fantaisies du pouvoir était, qu'on ne l'oublie pas, un héritage direct des institutions césariennes. Pour la justifier, les gens du roi s'appuyaient sur l'autorité des lois romaines. Je n'en veux pour preuve que ces mots de d'Ayrault : « Quoy donc, dit-il, dans son *ordre judiciaire* (liv. II, part. III, n° 15), si en notre province un grand et qui fut privilégié délinquait, toutes nos fonctions cesseraient-elles? Il faudrait suivre l'ordonnance de Valens Gratianus et Valentianus en la troisième loy du tiltre des accusations au code Théodosien. »

Ce funeste privilége, qui survécut à la ruine de l'empire romain, survivra aussi à la ruine des institutions de la vieille monarchie. Aboli par la Convention, rétabli par Bonaparte, il sera ensuite précieusement conservé par tous les gouvernements qui se succéderont. Malgré les critiques des esprits les plus judicieux, malgré les protestations des jurisconsultes et des philosophes, malgré les clameurs de la presse, comme un débris échappé du naufrage, il reste debout au milieu des flots irrités, *mole suâ stat*. Cependant ses jours sont comptés. A force de soulever contre lui des tempêtes de haine et de colère, il faudra bien tôt ou tard qu'il soit englouti pour toujours sous le flot de la réprobation universelle.

Dès le XVIIIe siècle, Bruneau appréciait ainsi cette institution : « Il est à désirer que la concession de certains priviléges soit rare; il semble souvent qu'ils ne soient accordés que pour donner plus de liberté à vexer le public et mal faire sans être repris. » Ainsi, vexation et impunité, voilà quel fut, sous l'ancien régime, le privilége le plus clair des fonctionnaires public.

Quand l'heure de la justice fut arrivée, cet abus paraissait destiné,

Digitized by Google

comme tous les autres, à rester enseveli sous les ruines du passé. Au premier souffle de la Révolution, tout l'ancien édifice social s'écroula, et la Constituante établit, dans l'ordre politique, judiciaire et administratif, des institutions plus conformes aux principes de liberté et d'égalité.

Pour bien juger l'œuvre de la Constituante dans la question qui nous occupe, il importe de rappeler que les Parlements avaient peu à peu usurpé une grande partie des pouvoirs judiciaires et administratifs. Ils étaient parvenus à s'arroger le droit de refuser l'enregistrement, et, par suite, la mise à exécution des lois, édits et ordonnances des souverains, à s'immiscer, par leurs arrêts de règlement, dans l'exercice du pouvoir exécutif, à contraindre les fonctionnaires publics à leur rendre compte de leur gestion et des actes de leur administration. La Constituante rendit impossible pour l'avenir cet accaparement en supprimant les Parlements et en séparant le pouvoir judiciaire du pouvoir administratif, séparation qui est devenue un des principes fondamentaux de notre droit public. Comme base du nouveau système administratif elle établit le principe de la responsabilité de tous les agents du pouvoir (décr. 17 juill. 1789), et déclara que la « Société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration » (décl. 26 août 1789). Puis elle réorganisa les municipalités. C'est alors que surgit une grave difficulté. Les officiers municipaux devront-ils répondre de tous leurs actes administratifs devant les tribunaux judiciaires ? Ceux-ci seront-ils tout puissants pour juger, apprécier et condamner les actes de l'administration ? Leur laisser plein pouvoir sur ce point, c'était s'exposer à voir renaître les abus de l'ancien régime et l'ingérence du pouvoir judiciaire dans les actes administratifs. Pour écarter ce danger et affermir les institutions nouvelles, l'Assemblée constituante jugea prudent de soumettre à l'approbation préalable de l'administration départementale l'examen des poursuites exercées contre les officiers municipaux pour délits d'administration.

Elle ne permit aux citoyens « de dénoncer aux tribunaux les délits d'administration dont les officiers municipaux se seraient rendus coupables, qu'après avoir soumis cette dénonciation à l'administration ou au directoire du département chargé de la renvoyer, s'il y a lieu, devant les juges qui doivent en connaître » (loi 14 déc. 1789, art. 61). L'année suivante, après avoir établi la nouvelle organisation judiciaire, la Constituante consacra cette prescription en défendant aux juges, à peine de forfaiture, de troubler les opérations des corps administratifs et de citer devant eux les administrateurs à raison de leurs fonctions (loi des 16-24 août 1790, tit. II, art. 13). Il ne

Digitized by Google

faut pas oublier que, dans la pensée de l'Assemblée Constituante, cette mesure de précaution n'était pas une entrave apportée au droit de poursuite, mais une barrière destinée à empêcher les empiétements du pouvoir judiciaire dans les actes de l'administration. Cette mesure transitoire, inspirée par le souvenir et la crainte d'abus encore récents, contenait le germe de la garantie instituée par la Constitution de l'an VIII en faveur des agents du Gouvernement. Cependant nous ne nous sentons pas le courage de blâmer la Constituante. Elle ne pouvait pas prévoir alors que plus tard on transformerait en instrument de despotisme une institution que l'intérêt social avait seul fait naître. D'une part, en effet, il y avait à craindre de nouveau les désordres, les conflits, les empiétements, dont le souvenir était encore présent à tous les esprits. Si l'on n'avait pris soin de rendre impossible le renouvellement de pareils abus, l'administration, encore timide et incertaine, n'eût pu résister aux tempêtes de cette époque agitée. D'autre part, cette garantie était considérée comme une conséquence de la nouvelle organisation judiciaire. Par cette même loi qui protégeait l'ordre administratif contre les empiétements des tribunaux, l'Assemblée Constituante reconnaissait aux justiciables le droit d'élire leurs juges et de nommer eux-mêmes les administrateurs des départements, des districts et des communes (Const., 3 sept. 1791, tit. III, ch. IV, sect. 2, art. 1, 2, 3 ; ch. V, art. 2). On pouvait craindre que les magistrats ne fissent quelquefois fléchir le droit devant l'intérêt de leur popularité en accueillant trop facilement les plaintes de leurs électeurs. Dès lors, la défense de poursuivre les fonctionnaires sans l'autorisation de l'administration, qui semble, au premier abord, vexatoire et tyrannique, n'offre plus guère de danger pour la liberté des citoyens. Il y a une différence radicale entre cette garantie et la protection accordée aux fonctionnaires sous l'ancien régime. Le roi nommait et révoquait ses agents ; lui et ses ministres pouvaient, selon leurs fantaisies, leur assurer l'impunité. Le dernier mot restait à l'arbitraire. Sous le régime de la Constituante, le dernier mot est toujours aux citoyens. Ce sont les administrés qui jugent en dernier ressort les agents de l'administration, puisqu'ils tiennent, par l'élection, leur sort entre leurs mains. On voit quel abîme sépare l'organisation nouvelle d'avec les institutions monarchiques.

La garantie accordée aux fonctionnaires contre les poursuites téméraires était impérieusement commandée par les nécessités du moment. D'ailleurs, tout en protégeant les administrateurs contre les attaques inconsidérées, la Constituante ne cherchait nullement à les soustraire à l'action de la justice. Au contraire, la loi des 16-29 septembre 1791, sur *la police de sûreté, la justice crimi-*

Digitized by Google

nelle et l'établissement des jurés, établit une procédure particulière pour le jugement de certains crimes, tels que la concussion et la malversation des deniers publics, qui sont déférés au jury ; la Constitution de 1791 organisa une haute cour nationale, formée des membres du Tribunal de cassation et des hauts jurés, pour connaître des délits des ministres et des agents principaux du pouvoir exécutif (Const., 3 septem. 1791, tit. III, ch. 5, art. 23).

La Convention continua d'abord l'œuvre de la Constituante. Puis, entraînée par le désir d'assurer au peuple la souveraineté absolue, et aux citoyens l'exercice intégral de tous leurs droits, mais ne prévoyant pas le danger d'une réforme prématurée, la Convention abolit toutes les restrictions apportées à l'exercice du droit de poursuite des agents publics. Par le décret mémorable du 17 germinal an III, la grande Assemblée déclara que tous les fonctionnaires pourraient être poursuivis désormais directement « devant les mêmes juges et dans les mêmes formes que les autres citoyens. »

Cette mesure libérale était-elle vraiment dictée par une sage politique ? Nous ne le pensons pas. A cette époque, tous les fonctionnaires de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif — sans aucune exception — étaient soumis à l'élection ; ils étaient directement responsables devant le suffrage universel, qui prononçait leur maintien ou leur déchéance (Constitut., 24 juin 1793). Leur enlever tout à coup la seule garantie qui servit de contre-poids à cette dépendance absolue, c'était, croyons-nous, compromettre l'existence de l'administration encore mal affermie. Sans doute nous sommes de ceux qui croient que l'administration n'existe que pour l'intérêt des citoyens et non pas les citoyens pour celui de l'administration, mais nous estimons aussi qu'une fois l'administration constituée par le suffrage populaire, il importe d'assurer son fonctionnement, et d'empêcher que, dès les premiers pas, sa marche, encore peu assurée, puisse être trop facilement entravée par les attaques intempestives de quelques individus. Les événements ne tardèrent pas, d'ailleurs, à montrer à la Convention que cette réforme radicale, si elle était libérale, n'était pas prudente.

Des plaintes s'élevèrent de toutes parts contre les fonctionnaires. Les représentants, envoyés en mission dans les départements, virent l'exercice de leurs fonctions entravé. Enfin, poussée par les circonstances, la Convention prit le parti de rétablir provisoirement la loi de 1791, et de défendre aux juges « de citer devant eux les administrateurs pour raison de leurs fonctions. » Le 16 fructidor an III, une nouvelle loi annule les procédures et les jugements intervenus dans les tribunaux judiciaires contre les membres du corps administratif, et « défenses itératives sont faites aux tribunaux de

Digitized by Google

connaître des actes d'administration de quelque espèce qu'ils soient, aux peines de droit » (Constitut., 16 fructidor an III). La Convention ne considérait cette disposition que comme transitoire, et se proposait de la supprimer dès que les événements le permettraient. Son but bien déterminé était de revenir le plus tôt possible à la responsabilité réelle et absolue des fonctionnaires, et de reconnaître à tous les citoyens le droit de poursuite, sans restriction ni formalité préalable.

Ces principes de justice, la Convention les avait proclamés, dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen[1] ; elle les reproduisit dans la Constitution de l'an III, et les consacra enfin dans le *Code des délits et des peines*. Ce code, rédigé par le jurisconsulte Merlin dans un excellent esprit philosophique, soumettait les fonctionnaires publics aux règles du droit commun, si l'on en juge par son silence à ce sujet. Dans cette œuvre, qui restera comme un de ses plus beaux titres de gloire, la Convention persista donc à maintenir l'égalité absolue de tous les citoyens devant la justice.

La Constitution de l'an VIII n'adopta pas les mêmes principes. Elle commença l'œuvre de la destruction de nos libertés, si habilement continuée et achevée depuis lors. A partir de cette époque, le champ de la liberté va diminuer peu à peu. L'autorité des fonctionnaires, au contraire, grandira dans les mêmes proportions, et il arrivera un moment où les citoyens, entièrement dépouillés de leurs droits, se trouveront en face de l'administration toute puissante et irresponsable.

L'utilité de la protection accordée aux fonctionnaires contre les poursuites, admissible tout au plus sous les constitutions de 1793 et de 1795, pour les raisons que nous avons données, devient très-contestable sous la Constitution de l'an VIII. Sous ce régime, en effet, les citoyens n'ont plus qu'une action indirecte sur la nomination des fonctionnaires, c'est le gouvernement qui les choisit sur des listes dressées par le suffrage des électeurs, et de plus, les bases de l'administration peuvent être considérées, à cette époque, comme solidement établies. C'est dans le titre V de cette Constitution — titre consacré uniquement aux mesures de protection en faveur des agents du gouvernement, que se trouve le fameux article 75, qui, depuis plus d'un demi-siècle, a suscité les critiques ds tous les amis de la justice et de l'égalité.

1 Declarat. du 24 juin 1793. — Art. 24. La garantie sociale... ne peut exister si la responsabilité de tous les fonctionnaires n'est pas assurée. — Art. 31. Les délits des mandataires du peuple et de ses agents ne doivent jamais être impunis. Nul n'a le droit de prétendre plus inviolable que les autres citoyens.

Digitized by Google

Cet article est ainsi conçu : « Les agents du gouvernement, autres que les ministres, ne peuvent être poursuivis, pour des faits relatifs à leurs fonctions, qu'en vertu d'une décision du conseil d'Etat : en ce cas, la poursuite a lieu devant les Tribunaux ordinaires. » Or, ce conseil d'Etat, qui peut arrêter toute poursuite à son origine, est choisi et nommé directement par le pouvoir exécutif. (Constitution du 22 frimaire an VIII, titre IV, art. 41.) Ainsi : Les citoyens ne nomment plus directement leurs fonctionnaires. Ils ne peuvent plus les poursuivre qu'avec l'autorisation des agents du gouvernement. (Conseillers d'Etat.) Ils ne nomment plus directement les juges devant lesquels comparaissent les agents.

Qu'on compare cette organisation nouvelle avec celle de la Convention, et l'on verra quel terrain a déjà perdu la liberté. Qu'on le compare même avec le système organisé par la Constituante, et l'on demeurera convaincu que sous ce régime les droits des citoyens étaient beaucoup plus assurés, grâce à l'élection directe : 1° de tous les fonctionnaires ; 2° de tous les magistrats (dont les fonctionnaires étaient justiciables) ; 3° de l'administration, dont on devait solliciter l'autorisation de poursuivre. Par l'élection directe à tous les degrés, l'intérêt des citoyens et celui de l'administration étaient au moins conciliés et sauvegardés.

Sous la Constitution de l'an VIII il restait encore, il est vrai, aux citoyens lésés, un dernier expédient contre le mauvais vouloir de l'administration : c'était d'effacer de la liste des suffrages les fonctionnaires dont ils avaient à se plaindre. Cette suprême ressource n'échappera pas à l'œil vigilant du pouvoir exécutif, et la Constitution impériale n'oubliera pas d'enlever aux administrés ce dernier vestige de garantie. Ainsi l'œuvre de désagrégation commencée par le gouvernement consulaire sera achevée par le régime impérial.

Une situation assez singulière, et que n'avaient pas prévue les auteurs de l'article 75, ne tarda pas à se produire. Le gouvernement consulaire s'aperçut bientôt que l'article 75 gênait, en certains cas, sa liberté d'action. Cet article ne lui permettait, en effet, de poursuivre ses propres agents qu'après avoir obtenu l'autorisation du conseil d'Etat. Pendant que le conseil d'Etat examinait la question, le fonctionnaire gagnait la frontière, et échappait ainsi à la répression. Pour le gouvernement, le problème à résoudre consistait donc, tout en maintenant dans la loi cette formalité précieuse contre la liberté des citoyens, à ne pas la laisser se retourner contre lui. Le gouvernement se tira d'embarras en supprimant purement et simplement la nécessité de l'autorisation pour les poursuites qu'il voulait intenter, et en la maintenant pour celles intentées par les

Digitized by Google

citoyens. Une série d'arrêtés et de décrets consacrèrent cette habile distinction [1].

A mesure qu'on s'éloigne de la période révolutionnaire, les envahissements du pouvoir personnel se succèdent sans interruption. Le sénatus-consulte du 16 thermidor an X restreint de nouveau le principe de l'élection. Désormais le chef du pouvoir exécutif choisit les membres du tribunat, des conseils généraux et municipaux sur une liste de deux citoyens élus pour chaque place. Il choisit les maires et les adjoints dans les conseils municipaux. La justice est aussi sous sa dépendance. Encore un pas en avant, et l'on pourra dire que l'Empire est fait, l'Empire, c'est-à-dire l'abandon de tout pouvoir, de toute liberté, de toute initiative, dans les mains d'un seul homme. Sous ce régime le citoyen est sacrifié au fonctionnaire, instrument, émanation du maître. L'administration a haute et basse puissance sur les administrés. Sous un tel gouvernement, l'article 75 n'aurait pas existé qu'il eût fallu l'inventer. C'est assez dire qu'il fut alors en pleine vigueur. Dans le Code pénal de 1810, il reçut même une double sanction. (Art. 127 et 129.) Cette fois l'œuvre est consommée. Les principes de la liberté individuelle et de l'égalité des citoyens devant la loi ne sont plus que des mensonges officiels.

La situation resta la même sous le gouvernement suivant. La Charte de 1814 déclarait que « l'autorité tout entière réside dans la personne du Roi. » L'article 57 portait que « toute justice émane du roi et qu'elle s'administre en son nom par des juges qu'il nomme et institue. » En outre, tous les fonctionnaires étaient nommés par le roi, et, pour poursuivre l'un d'eux devant les juges dépendant du roi, il fallait l'autorisation du conseil d'Etat. Ce dernier point fut d'abord contesté par ceux qui croyaient que le silence gardé par la Charte à l'égard de l'article 75 en était l'abrogation tacite. Mais deux ordonnances royales (19 juin et 11 décembre 1814) vinrent lever tous les doutes à ce sujet.

Par une coïncidence assez piquante, ce fut le mauvais génie à qui

[1] D'abord un arrêté du 9 pluviôse an X autorise le directeur général de l'Enregistrement et des Domaines, l'administration de la Loterie et le directeur des Postes, à traduir directement devant les tribunaux les agents de leur administration. Le 10 floréal an X les préfets sont autorisés à poursuivre directement les percepteurs des Contributions. — Un arrêté du 28 pluviôse an XI confère la même faveur à l'administration des Forêts. — Un autre, du 10 thermidor an XI, à celle des Monnaies. — Un autre du 29 thermidor an XI, à celle des Douanes. — Un autre, du 28 messidor an XIII, aux Droits réunis. — Un décret du 28 février 1806 étend la même faveur à l'administration des Poudres et Salpêtres. — Un décret du 28 juin 1806 autorise les préfets à poursuivre directement les employés de l'Etat civil. — Enfin, un décret du 17 mai 1809 leur permet également de poursuivre sans autorisation les employés de l'Octroi et ceux des impots directs. Il convient d'ajouter, toutefois, que si ces administrations décident qu'il n'y a pas lieu de poursuivre, leur décision est soumise à l'approbation du conseil d'Etat.

Digitized by Google

nous devons l'article 75 qui en promit l'abolition, ou tout au moins la restriction. Nous trouvons cette promesse dans l'article 50 de l'acte additionnel aux Constitutions de l'Empire : « L'article 75 du titre VIII de l'acte constitutionnel du 22 frimaire an VIII, portant que les agents du gouvernement ne peuvent être poursuivis qu'en vertu d'une décision du conseil d'Etat, sera modifié par une loi. »

Sous la seconde Restauration, pas le moindre doute sur le maintien de l'article 75. Une ordonnance du 21 septembre 1815 attribue au conseil d'Etat la connaissance des demandes de mise en jugement. En vertu de cette ordonnance, le conseil d'Etat s'est toujours livré à l'examen des poursuites qui lui ont été déférées. De plus, la Cour de cassation a décidé, par plusieurs arrêts, que l'article 75 n'avait nullement été abrogé par la Charte. (Cassation, 3 nov. 1821; 29 juillet 1824; 26 avril 1830.)

Cependant il est juste de dire que, pour un cas spécial, la Restauration a supprimé cette entrave au droit de poursuite des agents du pouvoir. La loi du 8 décembre 1814 sur les contributions indirectes supprime la nécessité d'une autorisation préalable pour poursuivre les employés de cette administration.

Cette abrogation — qui est restée définitive — montre combien l'article 75 est inutile, puisqu'on a pu, sans danger, l'abolir à l'égard d'agents qui, par la nature même de leurs fonctions, sont plus exposés que d'autres à susciter les mécontentements. Du moment où on l'a supprimé pour les agents des Contributions indirectes, il n'y a plus aucune raison pour le maintenir à l'égard des autres administrations, qui ont bien moins besoin de protection que celle-là. Mais la logique est le moindre souci des gouvernements.

La révolution de 1830 maintint l'organisation administrative et judiciaire du régime précédent. La nouvelle Charte promit cependant à son tour l'abolition de l'article 75 [1]. Jusqu'à la réalisation de cette promesse, il semble évident que l'article 75 continue de subsister. On ne promet pas d'abolir ce qui n'existe plus. Cependant, de graves discussions s'élevèrent sur la question de savoir si cette promesse ne contenait pas l'abrogation tacite de l'article 75. Sur ce point, les jurisconsultes se partagèrent en deux camps.

Les partisans de l'abrogation tacite — qui comptaient dans leurs rangs des jurisconsultes éminents tels que MM. Toullier, Cormenin, Henrion de Pansey, — prétendaient que la Charte ayant aboli toutes les Constitutions antérieures, la Constitution de l'an VIII, et, par suite, l'article 75, étaient abrogés. Ils invoquaient l'article 69

[1] Charte constitutionnelle, art. 69 : « Il sera pourvu successivement par des lois spéciales, et *dans le plus court délai possible*, aux objets qui suivent : 1°. . . . . ; 2° la responsabilité du ministre et *autres agents du pouvoir*. »

Digitized by Google

de la Charte, qu'ils expliquaient par l'article 70[1]. Ils ajoutaient que le conseil d'État, ayant cessé d'être un corps organique de l'État, ne pouvait plus s'occuper de l'examen des poursuites contre les fonctionnaires qui sont les agents de l'ordre politique, et qu'enfin ce privilége des agents du pouvoir avait été aboli par le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi.

Cette argumentation fut victorieusement réfutée par nombre de bons esprits. MM. Legraverend, Bourguignon, Dufour, Mangin, Ranter, Leseyllier, etc., n'eurent pas de peine à démontrer que, jusqu'à la promulgation d'une nouvelle loi sur la responsabilité des agents du gouvernement, l'ancienne législation restait en vigueur; que l'article 59[2] de la Charte était formel sur ce poin,t et qu'enfin, bien que le conseil d'Etat ne rendît plus de décisions, mais seulement des avis, il n'en était pas moins compétent pour examiner les questions de l'ordre administratif, comme les poursuites contre les fonctionnaires.

Les faits vinrent, du reste, confirmer pleinement cette opinion. Le Code pénal fut révisé en 1832, et on y maintint les articles 127 et 129 relatifs à la sanction des poursuites exercées contre les agents du gouvernement sans autorisation préalable. Le conseil d'Etat, pendant les dix-huit années du règne de Louis-Philippe, continua d'examiner les demandes d'autorisation qui lui furent présentées. Enfin, il fut décidé, par plusieurs arrêts, que l'article 75 était toujours en vigueur.

Que devint donc la promesse contenue dans l'article 69 de la Charte? Elle aboutit à un projet de loi présenté à la Chambre des députés le 5 mars 1835. M. Sauzet, rapporteur de ce projet de loi, reconnut qu'il était « attendu depuis longtemps, » et déclara qu'il avait été « préparé et mûri par de longues méditations. » Mais, au lieu de proposer l'abrogation pure et simple de l'article 75 et de replacer les fonctionnaires sous l'empire du droit commun, on voulut ne faire qu'une demie-concession, et retenir d'une main ce qu'on donnait de l'autre. En un mot, on transformait le privilége des fonctionnaires, on ne le supprimait pas. Une rapide analyse de la modification proposée par le gouvernement montrera à quelles complications inutiles, à quelles subtilités il eut recours pour maintenir intégralement en fait le privilége qu'il déclarait vouloir abolir.

Le rapporteur commençait par reconnaître que « le principe même de la responsabilité est incontestable. » « Mandataires de la société

[1] Art. 70 : « Toutes les lois, en ce qu'elles ont de contraire aux dispositions adoptées pour la réforme de la Charte, sont dès à présent et demeurent abrogées. »

[2] Art. 59 : « Le Code civil et les lois actuellement existantes qui ne sont pas contraires à la présente Charte, restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé. »

Digitized by Google

pour le bien public, disait-il, il ne faut pas que les dépositaires de l'autorité puissent en abuser impunément pour l'injustice et l'oppression. » Après cette déclaration de principes, on s'attend à une abrogation pure et simple de l'article 75. Tout au contraire, le projet aboutit à l'organisation suivante : Ce sont les cours royales qui connaissent désormais des poursuites contre les fonctionnaires. S'il s'agit d'une poursuite criminelle, le ministère public, aussitôt après l'information, doit en référer au ministre. Si celui-ci garde le silence, l'instruction de l'affaire peut être continuée. S'il déclare que l'agent inculpé n'a agi que par ses ordres, le ministre devient aussi responsable. Dès lors ils ne peuvent être traduits que devant la Chambre des pairs, avec l'autorisation de la Chambre des députés. Dans tous les cas, la cour peut étouffer la poursuite dès l'origine, si elle lui paraît mal fondée, en déclarant qu'il n'y a pas lieu à information.

Les mêmes règles s'appliquent aux poursuites civiles, avec cette différence cependant que si le ministre revendique la responsabilité de l'acte inculpé, l'agent subalterne se trouve couvert par cette responsabilité et à l'abri de toute poursuite. De plus, la prescription pour la responsabilité civile est d'une année. Enfin, une amende est infligée à celui qui succombe dans sa plainte. Voilà quel était en substance le projet de loi modificatif de l'article 75.

Un homme d'un grand talent, M. Vivien, combattit ce projet avec la plus grande énergie, et conclut au maintien de l'article 75. Selon lui, la réforme projetée n'aboutirait qu'à « permettre à l'autorité judiciaire de s'immiscer dans les actes administratifs. » Nous indiquerons plus loin quelle est la valeur de cet argument qu'on a si souvent reproduit. M. Vivien a frappé plus juste quand il a montré à quelles conséquences ridicules aboutissait la réforme proposée.

La faculté laissée au ministre, dans l'intérêt administratif, de prendre sur lui la responsabilité du fait reproché au fonctionnaire, est « un véritable mensonge. » « En effet, dit-il, il y a un certain nombre de faits qui peuvent donner lieu à des poursuites, et qu'un ministre ne pourra jamais prendre sur lui. Supposez, par exemple, une poursuite dirigée contre un employé de la Douane. Ces agents sont en guerre ouverte avec les contrebandiers : c'est une guerre déclarée, c'est un cas de légitime défense ; il a tiré un coup de fusil, il a blessé. Est-ce que le ministre pourra être déclaré coupable et traduit devant la Chambre des pairs comme étant complice de ce funeste événement arrivé dans la lutte à laquelle il est resté parfaitement étranger ? Supposez encore, et c'est ce qui arrive très-souvent, qu'un administrateur ignorant, qui ne connaît pas les affaires, qui ne les examine pas ; qu'un maire d'un petit village, qui sait à

Digitized by Google

peine lire et écrire, fasse un acte accusant un défaut d'intelligence, un acte qui ne pourra être justifié que par son ignorance complète, est-ce que le ministre pourra prendre ce fait sous sa responsabilité? Est-ce qu'on pourra déclarer qu'il est complice du défaut d'intelligence, de l'ignorance de toutes les affaires dans laquelle se trouve le fonctionnaire contre lequel la plainte aura été faite? »

On ne saurait faire une critique plus vive et plus juste tout à la fois du système proposé par le gouvernement. Il est inutile d'ajouter que les défenseurs du projet de loi ont laissé cet argument sans réponse.

Il est regrettable cependant que M. Vivien, si logique dans sa critique du projet de loi, se soit laissé aveugler au point de demander le maintien de l'article 75. Hâtons-nous d'ajouter — dans l'intérêt de la cause que nous défendons — que ce terrible adversaire de l'abrogation de l'article 75, qui a contribué à le faire maintenir lors de la discussion de 1835, a depuis lors confessé son erreur, et qu'il s'est converti au principe de la responsabilité des fonctionnaires[1].

M. Isambart combattit la thèse de M. Vivien avec un talent au moins égal à celui de son adversaire. « Quand on a examiné, dit-il, de quelle exécution était susceptible l'article 75 de la Constitution de l'an VIII, on a trouvé que c'était *une véritable dérision;* c'est-à-dire que le gouvernement ne voudrait jamais permettre la mise en jugement des agents qui auraient exécuté ses ordres, et cette prévision a été réalisée par les faits. Je ne connais pas d'exemple d'agents un peu importants du gouvernement dont la mise en jugement ait été autorisée depuis vingt ans; et ce n'est pas l'occasion qui a manqué : il y a eu des demandes de poursuites de toute nature, et je pourrais citer un exemple qui m'est personnel, car j'en ai sollicité du conseil d'État. Le tableau qui vous a été distribué hier vous montre que, depuis quatre ans, il y a eu des demandes de poursuites contre les préfets et les sous-préfets. Eh bien! toutes ont été refusées. Il y a eu cependant un certain nombre de mises en jugement; mais, il faut le dire, la sévérité du conseil d'État est, en quelque sorte, tombée sur des hommes qui méritaient l'indulgence, c'est-à-dire sur cette partie des fonctionnaires publics exerçant des fonctions gratuites, tels que les maires et les adjoints. »

Après une longue discussion, à laquelle prirent part un certain nombre de députés, le projet de loi fut abandonné, et l'article 75 fut maintenu intégralement.

En 1848, l'abolition de l'article 75 était dans le programme

[1] *Études administratives*, 2e édition, tome I, pages 77 et suiv. — V. E. Reverchon, *Rev. crit. de législat.*, t. XX, p. 361. Art. bibliogr. sur la *justice administr. en France*, par M. Dareste.

Digitized by Google

du gouvernement provisoire, mais les événements ne permirent pas à la seconde république de réaliser cette importante réforme. La loi organique du conseil d'État des 3-8 mars 1849 maintenait d'ailleurs implicitement l'article 75. Cependant nous avons un progrès à constater sous le gouvernement républicain : c'est l'abolition de l'article 75 en matière électorale[1]. Cette abrogation, pour un cas spécial seulement, jointe à la loi organique du conseil d'État, suffisait pour démontrer que cet article était encore en vigueur. Cependant on souleva de nouveau la question de son abrogation tacite, en s'appuyant sur les principes proclamés par la République. Mais la Cour de cassation vint mettre un terme à ces discussions, en décidant que l'article 75, n'ayant été aboli ni explicitement ni tacitement, subsistait encore. (29 avril 1848, aff. Migaud.)

Lorsqu'en 1852 l'Empire eut été substitué à la République, l'un des premiers actes du nouveau gouvernement fut de proclamer le maintien intégral de l'article 75. L'article 13 du décret du 18 février 1852, § 10, plaçait en effet formellement parmi les affaires qui doivent être soumises au conseil d'État « l'autorisation des poursuites contre les agents du gouvernement. »

Nous venons de voir que la loi électorale de 1849 avait aboli l'article 75 en matière électorale. Le décret impérial du 2 février 1852 le rétablit en cette matière. C'est ce qui résulte de la jurisprudence de la Cour de cassation et des Cours impériales[2]. La liberté perdit ainsi le peu de terrain qu'elle avait gagné sur l'arbitraire par la loi de 1849.

En somme, l'article 75 a atteint aujourd'hui son plus grand développement. Le système autoritaire est complet. L'Empereur nomme tous les magistrats. Il nomme tous les fonctionnaires. Enfin, pour poursuivre ceux-ci, il faut l'autorisation de l'Empereur sur l'avis du conseil d'État, dont tous les membres sont nommés par lui. On juge un arbre aux fruits qu'il porte ; une institution peut s'apprécier par les résultats qu'elle produit. Voyons donc quelles ont été les conséquences du privilége accordé aux fonctionnaires agents du gouvernement.

V. Jeanvrot.

(*La deuxième partie à la prochaine livraison.*)

[1] L'article 119 de la loi électorale du 18 mars 1849 est ainsi conçu : « Si le crime ou le délit est imputé à un agent du gouvernement, la poursuite aura lieu sans qu'il soit besoin d'une autorisation préalable. »

[2] Cass., 9 août 1862, — 11 avril 1863; Poitiers, 15 mars 1862; Montpellier, 18 déc. 1862. Paris, 4 déc. 1863.

Cette opinion a été vivement controversée, et nous citerons à ce sujet un jugement fortement motivé, du tribunal de Morlaix (8 juillet 1860), lequel soutient énergiquement le maintien de l'abrogation de l'article 75 en matière électorale.

Digitized by Google

LA

COMÉDIE AU COLLÉGE

DEUXIÈME PARTIE [1]

VIII

Les représentations qui furent données par les demoiselles de l'Abbaye royale de Saint-Cyr ont laissé dans notre histoire littéraire une trace brillante, et les deux chefs-d'œuvre que nous leur devons compensent assez toutes les platitudes auxquelles le théâtre scolaire a donné naissance. C'est une bonne fortune pour nous de les rencontrer sur notre route, et nous nous y arrêterons un instant.

Mme de Brinon, première supérieure de Saint-Cyr, s'était chargée jusque-là de composer les pièces que représentaient ses jeunes élèves. Mme de Maintenon trouva ces pièces si mauvaises, qu'elle

[1] Voir la *Revue contemporaine* du 31 décembre 1869.

Digitized by Google

pria la supérieure de n'en plus faire jouer de semblables. On choisit parmi les tragédies de Corneille et de Racine : *Cinna* et *Andromaque*. La comtesse de Caylus, dans ses *Mémoires*, donne d'intéressants détails sur ces représentations :

« Les petites filles représentèrent *Cinna* assez passablement pour des enfants qui n'avaient été formées au théâtre que par une vieille religieuse. Elles jouèrent aussi *Andromaque*; et, soit que les actrices fussent mieux choisies, ou qu'elles commençassent à prendre des airs de cour, dont elles ne laissaient pas de voir de temps en temps ce qu'il y avait de meilleur, cette pièce ne fut que trop bien représentée, au gré de Mme de Maintenon, et elle lui fit appréhender que cet amusement ne leur insinuât des sentiments opposés à ceux qu'on voulait leur inspirer. Cependant, comme elle était persuadée que ces sortes d'amusements sont bons à la jeunesse, qu'ils donnent de la grâce, apprennent à mieux prononcer, et cultivent la mémoire, elle écrivit à M. Racine après la représentation d'*Andromaque* : « Nos petites filles viennent de jouer votre *Andromaque*, et l'ont si bien jouée qu'elles ne la joueront de leur vie, ni aucune autre de vos pièces. » Elle le pria, dans cette même lettre, de lui faire, dans ses moments de loisir, quelque espèce de poëme moral ou historique, dont l'amour fût entièrement banni, et dans lequel il ne crût pas que sa réputation fût intéressée, parce que la pièce resterait ensevelie à Saint-Cyr, ajoutant qu'il importait peu que cet ouvrage fût contre les règles, pourvu qu'il contribuât aux vues qu'elle avait de divertir les demoiselles de Saint-Cyr en les instruisant. »

Louis Racine, dans les *Mémoires* sur la vie de son père, raconte que le grand poëte fut fort alarmé de cette demande. « Il avait une réputation acquise, et il pouvait la perdre puisqu'il avait perdu l'habitude de faire des vers, et qu'il n'était plus dans la vigueur de l'âge. » Toutefois il était trop bon courtisan pour résister à une demande de Mme de Maintenon. Malgré le conseil de Boileau, qui le détournait de ce travail, il se mit à l'œuvre.

« Il ne fut pas longtemps, continue Mme de Caylus, sans porter à Mme de Maintenon, non seulement le plan de sa pièce, mais le premier acte tout fait. Mme de Maintenon en fut charmée, et sa modestie ne put s'empêcher de trouver dans le caractère d'Esther, et dans quelques circonstances de ce sujet, des choses flatteuses pour elle. La Vasthi avait ses applications, Aman des traits de ressemblance, et indépendamment de ces idées, l'histoire d'Esther convenait parfaitement à Saint-Cyr. »

La pièce fut donc achevée, et représentée pendant le carnaval de 1689. Racine avait lui-même mis la pièce en scène, et, se souve-

Digitized by Google

nant des leçons qu'il avait données autrefois à la Champmêlé, formé ses jeunes interprètes à la déclamation. Le succès fut immense, et nous en trouvons la trace dans plusieurs écrits du temps. Mme de Sévigné écrivait alors : « Le Roy et toute la cour sont charmés d'*Esther*. M. le Prince y a pleuré; Mme de Maintenon et huit jésuites, dont était le P. Gaillard, ont honoré de leur présence la dernière représentation. Enfin, c'est un chef-d'œuvre de Racine... » Elle y revient dans une autre de ses lettres, bien souvent citée : « Racine s'est surpassé ; il aime Dieu comme il aimait ses maîtresses; il est pour les choses saintes comme il était pour les profanes. La sainte Ecriture est suivie exactement ; tout est beau ; tout est grand ; tout est écrit avec dignité. »

Mme de Caylus joua le rôle de la Piété, dans le Prologue. Il fut écrit pour elle, car les rôles étaient déjà distribués quand Racine voulut lui donner un personnage. Elle venait à peine, à cette époque, de quitter la maison. « Cependant, ajoute-elle, ayant appris, à force de les entendre, tous les autres rôles, je les jouai successivement, à mesure qu'une des actrices se trouvait incommodée ; car on représenta *Esther* tout l'hiver, et cette pièce, qui devait être renfermée dans Saint-Cyr, fut vue plusieurs fois du Roi et de toute la cour, toujours avec le même applaudissement. »

Mme de La Fayette, dans ses *Mémoires*, parle aussi de cette représentation. Mais elle est plus réservée dans ses éloges. « Comme Racine est aussi bon acteur qu'auteur, dit-elle, il instruisit les petites filles. La musique était bonne ; on fit un joli théâtre et des changements. Tout cela composa un petit divertissement fort agréable pour les filles de Mme de Maintenon. » Mme de La Fayette, qui n'est pas très-bienveillante pour la favorite, insinue que ce fut pour lui faire sa cour que l'on s'accorda à dire « que jamais il n'y avait rien eu de plus charmant ; que la comédie était supérieure à tout ce qui s'était fait en ce genre-là ; et que les actrices, même celles qui étaient transformées en acteurs, jetaient de la poudre aux yeux de la Champmêlé, de la Raisin, de Baron et de Monfleury. » Elle reconnaît que la vogue fut immense, et que « ce qui devait être regardé comme une comédie de couvent devint l'affaire la plus sérieuse de la cour. » Il n'est pas douteux que les allusions qu'on y trouva ne furent pour beaucoup dans ce succès.

Dans la préface de la pièce imprimée, Racine continue de flatter Mme de Maintenon en louant beaucoup « la célèbre maison de Saint-Cyr. » Il indique les exercices qu'on fait faire aux jeunes filles pour leur polir l'esprit et le jugement : « On leur fait réciter par cœur et déclamer les plus beaux endroits de nos meilleurs poëtes, et cela leur sert surtout à les défaire de quantité de mauvaises prononcia-

Digitized by Google

tions qu'elles pourroient avoir apportées de leur province... Mais la plupart des plus excellents vers de notre langue ayant été composés sur des matières fort profanes, et nos plus beaux airs étant sur des paroles extrêmement molles et efféminées, capables de faire des impressions dangereuses sur de jeunes esprits, des personnes illustres ont souhaité qu'il y eût quelque ouvrage qui, sans avoir tous ces défauts, pût produire une partie de ces bons effets. »

Racine s'est souvenu sans doute, en écrivant cette préface, des vers de son ami Boileau sur les poésies de Quinault, sur

> ... Ces lieux communs de morale lubrique
> Que Lulli réchauffa des sons de sa musique.

Il se justifie en quelque sorte du succès de son œuvre, disant qu'il ne pensait pas « que la chose dût être aussi publique qu'elle l'a été ». Il rejette modestement ce succès sur « les grandes vérités de l'Ecriture, et la manière sublime dont elles y sont énoncées, qui, pour peu qu'on les présente, même imparfaitement, aux yeux des hommes, sont si propres à les frapper ». Il n'oublie pas ses interprètes, « qui ont déclamé et chanté cet ouvrage avec tant de grâce, tant de modestie et tant de piété, qu'il n'a pas été possible qu'il demeurât renfermé dans le secret de leur maison. »

Pour lever tous les scrupules, Racine prend la peine de faire remarquer que, « bien qu'il y ait dans Esther des personnages d'hommes, ces personnages n'ont pas laissé d'être représentés par des filles, avec toute la bienséance de leur sexe. La chose leur a été d'autant plus aisée, qu'anciennement les habits des Persans et des Juifs étaient de longues robes qui tombaient jusqu'à terre. »

La musique était d'un nommé Moreau, qui fit aussi celle des chœurs d'*Athalie*. Racine dit que ces chants « ont fait un des plus grands agréments de la pièce. » Il ne paraît pas, toutefois, que ce jugement ait été ratifié par la postérité.

Ce ne fut qu'en 1721, plus de vingt ans après la mort du poëte, qu'*Esther* fut représentée au Théâtre-Français. Elle n'eut qu'un succès médiocre, bien que jouée par des comédiens qui valaient mieux que les pensionnaires de Saint-Cyr. Baron joua Assuérus ; mademoiselle Duclos, Esther; Le Grand père, Mardochée; Quinault-Dufresne, Aman; et mademoiselle Lecouvreur, Zarès, femme d'Aman. On supprima le chant et une grande partie des chœurs. La pièce n'eut alors que huit représentations.

Digitized by Google

Encouragé par le succès d'*Esther*, et heureux de pouvoir concilier son goût pour la poésie dramatique avec ses scrupules religieux, Racine chercha un autre sujet dans l'Ecriture. Madame de Sévigné, sachant qu'il y travaillait, écrivait alors : « Il aura de la peine à faire mieux qu'*Esther :* il n'y a plus d'histoire comme celle-là. C'était un hasard et un assortiment de toutes choses ; car Judith, Booz et Ruth ne sauraient rien faire de beau. Racine a pourtant bien de l'esprit : il faut espérer. » La pièce était faite l'hiver suivant, c'est-à-dire en 1690.

Mais le succès d'*Esther* avait attiré l'attention sur les spectacles de Saint-Cyr, et leur avait suscité des censeurs que les pièces de Mme de Brinon n'auraient certainement pas rencontrés. C'est encore Mme de Caylus qui nous raconte, dans son aimable langage, les obstacles qui s'opposèrent à la représentation de la pièce. « Mme de Maintenon, dit-elle, reçut de tous côtés tant d'avis et tant de représentations de dévots, qui agissaient en bonne foi, et de la part des poëtes jaloux de Racine, qui, non contents de faire parler les gens de bien, écrivirent plusieurs lettres anonymes, qui empêchèrent enfin *Athalie* d'être représentée sur le théâtre de Saint-Cyr. »

L'abbé de La Tour, de l'Académie de Montauban, qui a fait un ouvrage en sept volumes sur le théâtre, résume les objections qu'on fit à Mme de Maintenon. « On lui fit apercevoir, dit-il, que ces jeunes actrices s'attachaient à plaire ; qu'elles s'applaudissaient de leurs succès et de leurs conquêtes ; qu'elles allumaient dans les cœurs les feux les plus vifs ; et qu'enfin des spectateurs, plus attentifs à leurs grâces qu'à la morale de ces pièces, y formèrent des passions qu'il fallut terminer par des mariages. » Si les choses s'en tinrent là, on ne saurait vraiment trop s'en affliger.

M. Hébert, alors curé de Versailles, et ensuite évêque d'Agen, fut un des adversaires les plus décidés de ces représentations. Batteux, dans son *Dictionnaire des passions, des vertus et des vices*, rapporte une conversation qu'il eut à ce sujet avec Mme de Maintenon. « Votre grand objet, lui disait-il, est de porter vos élèves de Saint-Cyr à une grande pureté de mœurs. N'est-ce pas détruire cette pureté que de les exposer sur un théâtre aux regards avides de toute la cour ? C'est fortifier ce goût qu'il est si naturel à leur sexe d'avoir pour la parure. C'est leur ôter cette honte modeste qui les retient dans le devoir. Une fille redoutera-t-elle un tête-à-tête avec un homme, après avoir paru hardiment devant plusieurs ? » La conclusion est un peu forcée. Cependant cette opinion et d'autres du même genre prévalurent, et l'on ne représenta pas *Athalie*

Digitized by Google

Dans ce superbe enclos où la sagesse habite,
Où, suivant des vertus les sentiers épineux,
D'un âge plein d'erreurs le faible sexe évite
Les égarements dangereux [1].

Toutefois la pièce était sue, et pour que tout ce travail ne fût pas absolument perdu, Mme de Maintenon, dit Mme de Caylus, « fit venir à Versailles, une fois ou deux, les actrices, pour jouer dans sa chambre devant le Roy, avec leurs habits ordinaires. Cette pièce est si belle, que l'action n'en parut pas refroidie. »

Athalie fut mise au théâtre quelques années avant *Esther*, en 1716. Elle eut un succès d'estime, et fut jouée quatorze fois. Baubourg représenta le grand-prêtre, et Dancourt, Mathan. Mlle Desmares joua le rôle d'Athalie, et Mlle Duclos celui de Josabeth. Elle fut reprise, en 1717 et en 1721.

Ce qui prouve assez que ce fut la jalousie, bien plus que le zèle religieux, qui monta cette cabale contre *Athalie*, c'est que, dans les années qui suivirent, les représentations continuèrent leur cours à Saint-Cyr. Nous voyons en 1692, c'est-à-dire deux ans plus tard, l'abbé Boyer, sur lequel Boileau et Racine n'épargnèrent pas les épigrammes, composer pour Saint-Cyr une tragédie de *Jephté*. Un peu plus tard, en 1702, Duché, qui est surtout connu par quelques opéras, fit pour le même théâtre une tragédie de *Jonathas*, qui fut jouée en présence du roi. Cette pièce fut même ensuite représentée à Versailles, par d'illustres acteurs. La duchesse de Bourgogne, mère de Louis XV, joua le rôle de Thamar, et le duc d'Orléans celui de David. Cette pièce, qui valut à son auteur une pension de 1,000 livres, échoua ensuite au Théâtre-Français, en 1704. Enfin, et c'est la dernière pièce que nous ayons rencontrée comme ayant été jouée à Saint-Cyr, une tragédie de *Judith*, de l'abbé Poncy de Neuville, y fut représentée en 1726. Elle n'a pas été imprimée. Il eût été cependant curieux de voir comment la scène capitale de la tragédie, le tête à tête avec Holopherne, avait été arrangée pour un couvent de demoiselles.

1 Mme Deshoulières. *Ode sur l'Etablissement de Saint-Cyr*, couronnée par l'Académie française en 1687.

Digitized by Google

IX

Cette étude, à notre avis, ne serait pas complète si nous ne faisions connaître par une analyse un peu détaillée quelques-uns des ouvrages qui furent représentés au XVIIe et au XVIIIe siècles sur les théâtres des colléges. Les renseignements, à cet égard, ne font pas défaut ; car ces représentations, autant que celles des autres théâtres, appelaient l'attention de la critique, et trouvaient dans la presse de l'époque des approbateurs convaincus. Nous allons donc examiner quelques-unes des pièces du collége Louis-le-Grand. Nous parlerons aussi d'une représentation au collége Mazarin. Enfin, pour compléter le tableau, nous irons chercher à Marseille un spécimen du théâtre scolaire en province.

La représentation du 6 août 1698, au collége Louis-le-Grand, se composa d'une tragédie et d'un ballet : *Charlemagne* et le *Ballet de la Paix*. Nous avons le programme de ces deux pièces tel qu'il se distribuait probablement aux spectateurs. Le théâtre était très-vaste, et ceux qui ne pouvaient entendre la voix des acteurs suivaient sur le programme la marche de la pièce. Pour le ballet surtout, le programme était indispensable, et il fallait ce secours pour en bien saisir les finesses et les allusions.

Le programme de la tragédie est manuscrit. Il commence par un prologue indiquant à grands traits le sujet de l'ouvrage.

C'est l'invincible Charlemagne
Suivi de ses nobles guerriers;
Il va faire en ces lieux une illustre conqueste,
Et, pour s'en couronner la teste,
Moissonner de nouveaux lauriers.
Ses riches étendards couvrent déjà la plaine ;
Les Saxons, que son bras a vaincus tant de fois,
Indignes de pardon et dignes de sa haine,
Vont sentir ce que peut le plus puissant des rois...

Le prologue général est suivi d'un prologue particulier pou chaque acte, prologue en vers et sous forme de dialogue. C'est une réduction de la pièce. Enfin le tout est couronné par un épilogu adressé au roi. On y fait allusion à la paix de Riswyk, qui venai d'être signée, et à l'ouverture d'un camp à Compiègne.

Digitized by Google

Compiègne va bientôt, dans ses fertiles plaines,
Admirer ces braves soldats
Dressés, sur ton exemple, aux fatigues, aux peines,
Et plus habiles aux combats
Que ne l'estoient jadis les plus grands capitaines.
Capable de donner aux héros des leçons,
Tu vas former pour Mars trois jeunes nourrissons [1],
Tu vas leur présenter l'image de la guerre
Pour leur apprendre un jour à lancer ton tonnerre...

Le programme du ballet est imprimé. Le titre nous donne le jour et l'heure de la représentation. « *Ballet de la Paix*, qui sera dansé au collége de Louis-le-Grand, chez les Pères de la compagnie de Jésus, à la tragédie de *Charlemagne*, le mercredy, sixième jour d'août, à une heure après midy. A Paris, chez Antoine Lambin, rue Saint-Jacques, au Miroir, 1698. » C'est un in-quarto de 8 pages.

Le ballet est divisé en quatre parties de quatre entrées chacune ; il faut y ajouter une ouverture et un ballet général à la fin.

« *Le Génie de l'Europe*, voulant y rétablir la Paix, persuade aux *héros françois* d'entrer dans son dessein, malgré les avantages que *la Victoire* leur promet, s'ils veulent continuer la guerre. » Telle est l'ouverture. La première partie est intitulée : *les Préparatifs de la Paix*. « *La Justice*, *le Temps*, *la Valeur* et *l'Hyménée* disposent les peuples de l'Europe, engagez dans une fâcheuse guerre, à désirer et à recevoir la Paix. »

Dans la seconde partie, *la Négociation de la Paix*, on remarquera la troisième entrée, qui est toute une histoire diplomatique. Cette alliance de la diplomatie et de la danse montre que le ballet ne recule devant aucune difficulté. Nous sommes réduits, pour nous en faire une idée, à un froid programme. Il n'est cependant pas sans intérêt. « *Le Génie de la Paix* présente l'image de la Paix à des *Espagnols*, à des *Anglois*, à des *Flamands* et à des *Hollandois* ; ils la saluent, et font une danse en son honneur : mais comme chacun veut danser à sa manière, et selon le goût de sa nation, ils ne peuvent s'accorder. Il survient un *François*, qui danse avec tant d'agrément, qu'ils se joignent à luy, et engagent un *Allemand*, après quelques difficultez, à prendre le mesme parti. » Conservons le nom de l'élève qui a dansé ce personnage français « avec tant d'agrément. » Il se nommait Balon, un nom prédestiné s'il en fût jamais.

La troisième partie nous fait passer à *la Publication de la Paix*. *Mercure*, en hérault d'armes, publie la Paix au son des trompettes

[1] Les petits-fils du roi.

Digitized by Google

et des tambours; *Vulcain* et ses *Cyclopes* se livrent à la fabrication des feux d'artifices; *Comus*, *Bacchus*, *les Faunes* et *les Satyres*, prennent part à la réjouissance publique. Enfin viennent *les Fruits de la Paix*, qui forment la quatrième partie. « Plutus, caché depuis longtemps, paroist enfins et est reçu avec de grands applaudissements. » *Le Repos* ramène *les Plaisirs innocents*, et *Neptune* vient rétablir le Commerce. Le ballet général, qui était dansé après la distribution des prix, montrait *Janus* ouvrant le temple de la Paix à toutes les nations de l'Europe. Ce dernier ballet se composait de dix entrées.

C'était, on le voit, une œuvre très complexe, et qui exigeait un personnel et une mise en scène considérables. Le magasin des costumes et des accessoires de Louis-le-Grand aurait pu suffire à l'Opéra. Quant au temps nécessaire pour monter un pareil ouvrage, pour apprendre à ces jeunes gens le caractère, les pas de leurs personnages, il ne devait pas être moindre d'un mois ou six semaines.

Le programme dont nous avons parlé contient, avec chaque entrée, les noms des élèves qui y figurent. Mais nous ne trouvons, ni pour la tragédie, ni pour le ballet, le nom de l'auteur.

Allons chercher un nouvel échantillon de cette littérature à quarante ans de distance. La représentation du 5 août 1739 se composa, comme celle dont nous venons de parler, d'une tragédie et d'un ballet, tous deux de la composition du P. de La Sante, professeur de rhétorique. La tragédie était tirée du premier livre des Machabées, et intitulée *Jonathas Machabée*. Suivant la coutume, elle était accompagnée d'un prologue en vers français, donnant le sujet et les principaux incidents de la pièce :

Voilà ce qu'aujourd'hui nous offrons sur la scène :
Un saint et sage prince, un vaillant capitaine,
Séduit par les appas d'une fausse amitié,
Deux fils avec le père, immolés sans pitié,
Tous trois s'intéressant, dans leur péril extrême,
A Dieu qui les afflige, au peuple qui les aime,
Et résolus plutôt à verser tout leur sang
Qu'à faire une démarche indigne de leur rang.
Un fier usurpateur frustré de la victoire,
Un attentat sans fruit, un grand projet sans gloire,
Un tyran pour lui-même un objet de terreur,
Pendant que son captif triomphe en son malheur;
Bien sûr que dans le sein de Dieu, souverain juge,
Le vrai mérite trouve un asile, un refuge;
Et que, sans recourir aux titres fastueux,
Le plus grand des héros est le plus vertueux.

Le *Mercure de France* d'août 1739, qui rend compte de cette

Digitized by Google

représentation, assure que, dans cette pièce, « les grandes passions théâtrales, l'ambition, l'intérêt, la vengeance, les intrigues sourdes, l'amour paternel, l'amitié fraternelle, sont mises dans un jour frappant et capables de toucher le spectateur. » Voilà la part de l'auteur. Quant aux acteurs, le journaliste n'y va pas de main morte à leur endroit : « Tous ces jeunes gens (il vient de citer leurs noms) firent leurs personnages avec un feu, une justesse, une précision qui ne seraient pas indignes des plus grands maîtres. » Le compliment est d'une assez jolie force.

Nous sommes loin, on le voit, de la bonne vieille tragédie latine de Bucanan et de Muret, dans laquelle excellait Montaigne. On peut dire, sans exagération, que la tragédie n'est plus qu'un accessoire, une sorte de petite pièce d'ouverture, pour faire attendre le ballet, qui devient la grande affaire, le morceau principal de la journée.

Le ballet qui a pour sujet : l'*Origine des Jeux* est divisé en quatre actes : *les Jeux de hasard*, *les Jeux d'adresse*, *les Jeux d'esprit*, et *les Jeux de main*.

Au prologue, *Jupiter*, après sa victoire sur les Géants, envoie aux hommes effrayés les *Ris* et les *Jeux* pour les rassurer et les distraire. Les trois entrées de la première partie sont : *les Cartes*, *les Dés* et *la Caragnole*. On y voit la *Fortune*, avec les dieux du *Gain* et de la *Perte*, ses frères, établir une maison de jeu. Conduits par l'*Espérance* d'un côté et par la *Fraude* de l'autre, les *Joueurs* et les *Escrocs* y accourent. Puis, le *Désespoir*, la *Rage* et les *Furies* s'emparent d'eux, et les tourmentent. L'acte, qui paraît conçu d'une manière assez théâtrale, se termine par un festin présidé par *Comus*, qui change les tables de jeux en tables couvertes de mets, où il régale ceux qui ont gagné aux dépens de ceux qui ont perdu.

Dans la seconde partie, paraissent le *Palet*, le *Volant* et le *Ballon*. Apollon, jouant avec Hyacinthe, le tue d'un coup de *Palet*, méchamment poussé par *Zéphyr*. Celui-ci, pour témoigner sa joie, tire de ses ailes quelques plumes, dont il forme le *Volant*. Mais les amis d'Hyacinthe s'emparent de lui, et l'enferment dans la peau du satyre Marsyas, qu'Apollon transforme en *Ballon*.

Il institue ensuite (c'est la seconde entrée) le *Jeu de Paulme* en l'honneur d'Hyacinthe. Pan, survenant, change les balles en billes et les houlettes de ses bergers en masses de *Billard*, dont il montre les règles sur le tapis vert d'une prairie.

Dans la troisième partie, nous trouvons une mise en scène fort ingénieuse, et que l'on a pu voir à l'Opéra il y a quelques années. Le sol du théâtre représentait un vaste échiquier, sur lequel des jeunes gens vêtus en pièces du *Jeu d'Échecs* et de petits enfants vêtus

Digitized by Google

en pions, faisaient des évolutions conformes à leur caractère. Dans cette partie, consacrée aux *Jeux d'Esprit*, figurent aussi le *Trictrac*, les *Gobelets* et *les Jeux de Théâtre*, inventés par *Momus*, qui donna, dit le programme, « une pantomime divertissante, d'où il sut exclure la bouffonnerie basse et triviale. Elle ne tendait qu'à instruire en badinant. »

La quatrième partie, *les Jeux de Main*, fournit aussi l'occasion d'un tableau assez piquant. Un *Béotien*, qui préfère ses neuf enfants aux neuf Muses, veut escalader le Parnasse. Pour le punir de son audace, *Apollon* transforme ses enfants en *Quilles* et lui-même en boule. Viennent ensuite *la Lutte*, le *Ceste* et *le Jeu de Colin-Maillard.* Un ballet général, présidé par Mercure, termine la pièce.

On ne peut nier qu'il n'y ait dans cette composition de l'imagination, de la variété, et, le genre étant admis, un sujet bien approprié aux spectateurs et au lieu de la représentation. Bien des maîtres de ballet modernes pourraient aller demander des leçons au modeste père de La Sante.

Cette représentation se donna devant une assemblée de quatre mille spectateurs, parmi lesquels, dit le journaliste, « ceux qui n'étaient placés qu'au dernier rang et ne se trouvaient pas à portée d'entendre les vers (de la tragédie) semblaient les lire dans le geste et dans l'action animée des acteurs. » Parmi les spectateurs de marque, *le Mercure* signale le comte de La Marche, fils du prince de Conty.

Nous pourrions nous en tenir là, car, au point de vue littéraire, la matière n'a rien de bien attrayant. Toutefois, comme elle a le mérite d'être peu connue, nous donnerons encore une rapide analyse du ballet des *Spectacles du Parnasse*, dansé à Louis-le-Grand, en 1754. Le père Du Parc, professeur de rhétorique, en était l'auteur. Ce ballet présentait cela de particulier qu'il prétendait combattre le spectacle par le spectacle même. Ce n'était pas seulement l'application de la maxime : Instruire en amusant, mais aussi de celle-ci : Moraliser en dansant. Et moraliser contre quoi? Précisément contre les spectacles.

Voyons l'exposition du sujet. « Les Dieux, invités par Apollon et rassemblés sur le Parnasse, — c'est le programme qui parle, — approuvent le dessein que le dieu du Pinde a formé d'éloigner les élèves de tous les spectacles qui peuvent nuire à leur innocence. Jupiter fait donc annoncer une fête publique qui réunira tous les spectacles les plus capables de fixer l'attention des jeunes habitants du Parnasse : *spectacles gracieux*, *spectacles frappants*, *spectacles nobles* et *spectacles comiques.* »

Dans les *spectacles gracieux* figurent une chasse présidée par le

Digitized by Google

dieu Pan, et une vendange, d'où Jupiter ordonne qu'on écarte le désordre et la licence. Dans les *spectacles frappants*, on représente le combat de Darès et d'Entelle, d'après Virgile. Dans cette même partie, on vit paraître un jeune Anglais, qui fit des tours d'équilibre et dansa sur la corde. Ceci prouve du moins que la gymnastique n'était pas négligée chez les pères jésuites. Remarquons aussi que ce jeune artiste était du pays auquel nous devons les clowns les plus distingués.

Un triomphe d'Auguste, organisé à la manière antique, ouvrit les *spectacles nobles*. Ils furent terminés par des jeux militaires. Les élèves firent l'exercice du fusil dit à la prussienne, — qui, bien que n'étant pas à aiguille, servait déjà de modèle. Une petite guerre, avec un siége en règle, couronna cette partie du spectacle. « L'air noble et sérieux des commandants charma tout le monde : on fut également satisfait de la précision et de la vivacité avec laquelle se fit l'exercice. Les gens de condition surtout ont vu avec ravissement un spectacle si propre à inspirer à leurs enfants du goût pour la guerre. Lacédémone en donna souvent de pareils à la jeunesse, et ce fut à ces spectacles que se formèrent les héros. » Cette réflexion curieuse est empruntée à une lettre adressée au *Mercure*. L'auteur de cette lettre anonyme est évidemment quelqu'un de la maison, peut-être le père Du Parc lui-même. Il y a dans l'analyse développée du ballet quelque chose qui trahit le père, ou tout au moins le proche parent.

Mais c'est surtout dans le ballet général que se trouve la morale, la quintessence de l'œuvre. Dans le conseil des Dieux, la discussion s'ouvre sur les spectacles qui viennent d'être représentés ; Minerve prend la parole, autant qu'on peut le faire dans un ballet, et fait sentir qu'Apollon a rempli le dessein qu'il s'était proposé de donner à ses élèves des leçons agréables et instructives. Elle trouve « que les différentes parties de ce spectacle fournissent des principes et des maximes utiles ; qu'on y apprend à la jeunesse que ses amusements doivent être sages et modérés ; qu'on y voit des exemples de libéralité, d'intrépidité, d'amour pour la patrie, de piété envers les Dieux, etc., etc. » C'est bien le cas de s'écrier : Que de choses dans un ballet ! Enfin, Minerve est d'avis qu'on éloigne les jeunes gens non-seulement des spectacles dangereux pour leur innocence, mais de ceux mêmes qui sont de pur amusement et sans utilité pour leur éducation. » Evidemment, le père Du Parc croyait à l'efficacité du ballet pour l'éducation des jeunes gens, et il ne doutait pas qu'en leur faisant faire l'exercice sur un théâtre, il ne contribuât à former des héros pour la France. Il allait trop loin, et c'était une prétention un peu forte que de transformer un ballet en cours de morale.

Digitized by Google

Le Père Du Parc voulait sans doute faire, par son ballet, une réponse indirecte aux adversaires — encore nombreux, comme nous le dirons — de ce genre d'exercice, mais il dépassait la mesure, oubliant que l'on ne prouve rien quand on veut trop prouver.

Le collége Louis-le-Grand nous a peut-être trop longtemps arrêté. Cependant, il serait injuste de passer les autres absolument sous silence. D'ailleurs, il n'est pas sans quelque intérêt de voir comment les choses se passaient dans les établissements qui dépendaient de l'Université. — Pour le collége d'Harcourt, nous avons dit qu'on y avait joué la *Mort de César*, de Voltaire. — Pour le collége Mazarin, nous présenterons, avec un peu plus de détails, le menu d'une représentation, celle du 20 août 1739. Là, point de ballet, mais une tragédie et une comédie en prose, le tout précédé d'un prologue où le *Génie tragique* et le *Génie comique* se disputent la prééminence devant *Apollon*, qui les met d'accord. « Puissiez-vous, leur dit-il :

Puissiez-vous, unis à jamais,
En soumettant vos jeux aux loix de la Sagesse,
Former le cœur d'une aimable jeunesse ;
Remplissant à l'envi ce glorieux employ,
Rendez-la digne de son Roy.
Acteurs, il en est temps, d'un courage intrépide
Osez représenter Phérès, Admète, Alcide.
Je vois de Mazarin le digne successeur [1].
Je ne le cèle pas, enfants, ce spectateur
Ferait trembler Apollon même.
Mais suivez cette ardeur extrême ;
Le désir de briller dans votre âge charmant
Ne se peut modérer par le raisonnement.

Le spectacle commence donc. La tragédie, intitulée *Alceste*, est une imitation de celle d'Euripide. Alceste, comme on sait, fait le sacrifice de sa vie pour conserver les jours d'Admète. Mais Hercule, pour reconnaître l'hospitalité d'Admète, descend aux Enfers, et en arrache Alceste, qu'il rend à l'amour de son époux.

Il ne faut pas oublier que les personnages féminins étant bannis de la scène, l'auteur a dû faire des prodiges d'habileté pour déguiser cette absence du personnage principal de sa tragédie. Alceste, toujours à la cantonade, intervient par correspondance, et l'on n'a même pas, au dénouement, le plaisir de la voir, revenant des Enfers avec Hercule, se jeter dans les bras d'Admète. Il en résulte un certain froid dans l'action. Toutefois, si c'est une tragédie sans fem-

[1] Le duc de Nevers.

Digitized by Google

mes, ce n'est pas une tragédie sans amour. Nous y voyons un certain *Acaste*, prince thessalien, qui brûle d'une flamme coupable pour Alceste, et attend avec impatience la mort d'Admète pour se déclarer. Sa passion, d'ailleurs, n'est pas sans remords. Il dit à son confident :

. . . . . Frémis, et connois en ce jour
Dans quel abîme affreux peut entraîner l'Amour;
Vois comme en peu de temps sa funeste puissance
D'un cœur né généreux peut bannir l'Innocence.

Et plus loin :

Amour, barbare Amour, admire ton ouvrage :
Acaste du malheur est la terrible image;
Témoins de mes tourments, venez, foibles mortels,
Venez, venez encore encenser ses autels;
Célébrez dans vos chants la douceur de ses charmes,
Dites qu'au tendre Amour il faut rendre les armes,
Qu'un cœur, pour être heureux, doit perdre son repos,
Qu'aux plus grandes vertus l'Amour porte un héros.
Plutôt de ses fureurs, voyant en moi l'exemple,
Abolissez son culte et renversez son temple.

On voit que « le tendre Amour » est assez maltraité, et que si les jeunes écoliers du collége Mazarin s'y sont plus tard laissé prendre, ce n'a pas été faute d'être avertis.

La comédie, intitulée *le Danger des Richesses*, était en prose. Nous voyons qu'on abandonnait non-seulement le latin, langue trop austère, mais aussi les vers, langue trop difficile. Le sujet de la comédie rappelle celui du *Bourgeois-Gentilhomme*. On y représente les mésaventures d'Orgon, fils d'un marchand qui a fait une grande fortune et qui a la manie de fréquenter les grands, dont il est le jouet.

Les représentations du collége Mazarin étaient très-honorablement suivies. Nous avons vu, dans le prologue, une allusion à la présence du duc de Nevers. Ajoutons-y le cardinal de Polignac, les évêques de Langres et de Meaux, le comte d'Argenson, des membres de l'Académie française. Il est probable que les colléges s'entendaient, comme les théâtres d'aujourd'hui, pour ne pas donner leurs représentations le même jour, afin de ne pas se nuire réciproquement et de ne pas s'enlever leur public. Cette année là, par exemple (1739), la représentation eut lieu à Louis-le-Grand le 5, et au collége Mazarin le 20 août.

Les maisons d'éducation pour les filles n'étaient pas à l'abri de

Digitized by Google

cette contagion dramatique. Nous avons déjà parlé des représentations de Saint-Cyr. Ce haut exemple était évidemment suivi, et il n'était pas de mince couvent qui n'eût son petit théâtre. Il y eut des pièces spécialement écrites pour ces scènes de petites filles, et nous en avons cité quelques-unes. Le couvent des dames de la Trinité, établi dans le faubourg Saint-Antoine, ne se contentait pas de pièces d'un médiocre faiseur. Ses pensionnaires s'attaquaient à Corneille. Le 2 juillet 1739, elles représentèrent *Polyeucte* en présence d'un auditoire de quatre ou cinq cents personnes. La tragédie fut suivie d'une pastorale en l'honneur de la princesse d'Epinay, protectrice de la maison.

Un mot sur le théâtre des colléges de province et nous terminons ce chapitre. Là aussi, le XVIIIe siècle vit la tragédie latine marchant de pair avec la comédie et le ballet, et quelquefois sans doute éclipsée par eux. Il y avait dans le Midi, notamment à Aix, à Toulouse, à Bordeaux, à Avignon, des colléges considérables dirigés par les jésuites. On y suivait l'exemple de Louis-le-Grand. On peut citer parmi les auteurs dramatiques de cette région, le père Beaumanoir à Aix, le père Badon à Toulouse, tous deux professeurs de rhétorique, et auteurs, le premier d'une pièce allégorique, *le Génie tutélaire*, l'autre, d'une tragédie de *Sinoris*. Le théâtre du collége de Rouen, à cette époque, atteignait un haut degré de splendeur, et des collectionneurs ont pu recueillir un grand nombre des pièces qui y furent jouées, les unes empruntées au répertoire des colléges de Paris, les autres écloses sous le ciel qui avait vu naître les deux Corneille[1]. Les documents sont moins nombreux pour les villes d'une moindre importance. Cependant ils ne font pas absolument défaut. M. de Soleinne avait rassemblé des pièces — tragédies, comédies et ballets — jouées aux colléges de Dijon, de Grenoble,

[1] Le répertoire du théâtre de Rouen, pendant une vingtaine d'années du XVIIIe siècle, donnera une idée de l'activité qu'on y déployait. Ce répertoire, que nous ne donnons pas pour complet, à beaucoup près, comprend des tragédies, des comédies et des ballets.

TRAGÉDIES. — Artême, grand-duc d'Egypte, martyr, tr. lat. (1737). — Constantin, tr. lat. (1738). — Le Couronnement de David, past. dr. — Agapil, martyr, tr. lat. du P. Porée (1739). — David, tra. lat. (1740). — La mort d'Absalon, tr. lat. (1741). — Isac, tr. fr., en musique. — Aman, tr. lat. (1745). — Jonathas et David, tr. fr. — Periandre, tr. lat. (1745). — Thémistocle, tr. fr. — Maxime, tr. fr.

COMÉDIES. — Le Dissipateur (1737). — L'Enfant gâté (1737). — Le Libertin malgré lui, com. fr. — (1738). — Scénophile, ou le jeune homme passionné pour les spectacles, com. fr. (1739). — Alidor, ou le riche malheureux, com. fr. (1739), — Néophile, ou le nouvelliste, com. fr. (1740). — Le Joueur, com. fr. (1740). — L'Heureux malheur, com. fr. (1741). — Zilonous, ou le prétendu bel esprit, com. lat. (1745). — Le Nouvelliste, com. fr. — Le Poète ridicule, com. fr. (1750). — Les Petits maîtres, com. lat. (1757).

BALLETS. — Polhymnie, ou la musique, par Michel (1734). — L'Imposture, par le même (1737). — L'Histoire de la danse, par le même (1738). — L'Empire de la folie, par Abdala (1745). — Le Plaisir sage et réglé, par le même (1750).

Digitized by Google

de La Flèche, de Montargis, de Nancy, de Reims, de Sens, de Senlis et de Strasbourg. C'est au collége de Rennes que fut représentée une comédie intitulée *Conaxa*, ou *les deux gendres dupés*, à laquelle M. Etienne fit, dit-on, quelques emprunts pour sa comédie des *Deux gendres*, jouée en 1812 au Théâtre-Français. La comédie du jésuite — car on suppose qu'elle est l'œuvre d'un Père jésuite — a été imprimée cette même année « sur le manuscrit de la bibliothèque impériale. » Cette publication servit de point de départ à une très-vive polémique, de laquelle l'auteur de *Joconde* ne sortit pas parfaitement intact.

A Marseille, l'éducation était aux mains des pères de l'Oratoire, qui paraissent n'avoir pas eu pour la tragédie et la comédie le même entraînement que les jésuites. Ils les remplaçaient quelquefois par des exercices littéraires, dont un exemple fera connaître le genre. L'exercice qui eut lieu le 18 août 1738, pour la distribution de prix, avait pour sujet : *Jugement d'Apollon sur les anciens et les modernes*. Les interlocuteurs étaient : pour les anciens, Boileau et Dacier ; pour les modernes, Perrault et de La Mothe. La scène se passait sur les bords du Permesse.

Apollon commençait par inviter les deux partis à la concorde : ce qui donnait immédiatement le signal de la discussion. La poësie du père Coriot, auteur de ce morceau, est bien faible, et on en jugera par un court échantillon. Voici, par exemple, ce que dit La Mothe à propos des orateurs modernes qu'il oppose aux anciens :

... Fléchier me ravit par sa délicatesse,
Il fait partout de l'art éclater la finesse;
J'admire Bourdaloue en son raisonnement;
Le vol de Mascaron jamais ne se dément;
Du charmant Fénelon le beau style m'entraîne;
A son génie heureux Fontenelle m'enchaîne;
Massillon, de nos cœurs connoît tous les ressorts;
Bouhours, de belles fleurs possède des trésors;
Mais si, pour balancer l'éloquence ancienne,
Il faut en choisir deux pour descendre en l'arène,
Qui pourrait soutenir avec plus de succès
La gloire de ce siècle et l'honneur des François,
Que le grand Bossuet et le fameux Lemaître, etc.

Quant au jugement d'Apollon, il est rédigé en termes qui ne font pas honneur au dieu de la poésie. Il est en faveur des anciens, avec des circonstances atténuantes pour les modernes. Il reconnaît la grandeur du XVIIe siècle, mais, ajoute-t-il :

Jamais il n'eût atteint cette perfection,
S'il n'eût eu le secours de l'imitation.

Digitized by Google

N'allons pas plus loin, et reconnaissons que le père Coriot avait bu avec trop de modération les eaux du Permesse, sur les bords duquel il a placé la scène de sa rapsodie. En tout cas, il est incontestable qu'elle n'était pas de nature à enflammer les imaginations des jeunes Marseillais confiés aux soins des pères de l'Oratoire.

X

On pourrait croire, en voyant dans toute la France, dans tous les colléges, dans ceux de l'Université comme dans les autres, le théâtre fonctionnant avec un merveilleux ensemble, que cet usage était désormais universellement approuvé. Il n'en était rien cependant, et au XVIIIe siècle, comme aux précédents, il eut ses adversaires qui ne manquèrent pas de bonnes raisons pour le combattre. Leur voix fut étouffée par celle des jeunes comédiens, et l'on peut dire qu'ils prêchèrent dans le désert. Toutefois il nous appartient de la recueillir, afin que l'histoire que nous avons entrepris d'écrire soit aussi complète que possible.

Nous remonterons un peu plus haut, jusqu'à 1698. A cette époque, M. de Rochechouart, évêque d'Arras, inquiet du développement que prenaient les représentations dramatiques dans les colléges de son diocèse, fit un mandement pour en réprimer les excès. Le prélat débute par remarquer qu'il est certains abus sur lesquels une longue habitude et une coutume invétérée ne permettent pas quelquefois à des personnes, d'une vie d'ailleurs exemplaire, de réfléchir. Il met naturellement les représentations dramatiques des colléges au nombre de ces abus. « Nous sommes persuadé, dit-il, que, pour apprendre aux enfants à déclamer, pour leur inspirer une hardiesse honnête, on pourrait y parvenir par des voies non-seulement plus utiles aux enfants, à qui l'on fait perdre un temps infini, et aux maîtres qui n'en perdent pas moins, occupés pendant plusieurs mois de la composition et du succès de leurs ouvrages, mais encore plus conformes à la religion, qui a toujours marqué de l'horreur pour les spectacles, sans aucune distinction. »

Toutefois le prélat ne se sent pas assez fort pour déraciner l'usage qu'il blâme. Il espère qu'il disparaîtra un jour. Pour le moment, il lui suffit de le réglementer. Et, dans ce but, il défend aux princi-

Digitized by Google

paux des colléges « de joindre à la représentation des tragédies, aucunes comédies et encore moins des opéras avec des danses, qui ne peuvent être qu'une semence de corruption pour une jeunesse capable, dans cet âge tendre, de toutes sortes d'impressions. »

S'il fait, pour les colléges, quelque concession au goût du jour, l'évêque d'Arras n'admet aucun tempérament pour les séminaires, où il interdit absolument le théâtre. Allant plus loin, il défend aux principaux des colléges de prendre aucun élève tonsuré pour acteur. « Nous ne voulons pas, dit-il, que l'on emploie dans les tragédies des personnes consacrées à Dieu... Et en effet, n'est-ce pas un désordre manifeste et un scandale, que la même personne qui aura paru pendant les offices divins, occupée à y chanter, sous un habit ecclésiastique, les louanges de Dieu, et à servir à l'autel au plus redoutable de nos mystères, paraisse ensuite, et quelquefois le même jour, sur un théâtre, ou fasse partie du spectacle? N'est-ce pas là vouloir accorder, contre la défense de l'Apôtre, la lumière avec les ténèbres, et Jésus-Christ avec Bélial! »

Dans l'ordre laïque, les autorités ne manquent pas non plus; au premier rang se place Rollin, qui fut principal du collége de Dornans-Beauvais et recteur de l'Université. Dans son *Traité des études*, publié en 1720, il examine assez longuement cette question du théâtre au collége. Il s'en occupe au double point de vue de l'élève et du maître. Ses réflexions ont toutes la sagesse et la modération qu'on pouvait attendre de ce parfait pédagogue. Il reconnaît que c'est un genre d'exercice fort ancien dans l'Université, ajoutant qu'il est pratiqué dans certains colléges et abandonné dans d'autres. Parmi ces derniers était très-certainement celui dont Rollin avait été le principal, et où il avait eu pour successeur Coffin, dont les poésies latines trouvent encore quelques lecteurs. Le circonspect Rollin ne prend pas sur lui de blâmer les maîtres qui ont conservé cet usage; mais il ne peut, dit-il, s'empêcher d'approuver extrêmement la conduite de ceux qui ont cru devoir y renoncer. On peut croire que, pendant son rectorat, il inspira à plusieurs proviseurs la résolution de substituer aux pièces de théâtre des exercices académiques. Il examine les inconvénients du théâtre d'abord pour le maître. « Quel fardeau, s'écrie-t-il, pour le régent d'avoir à composer une tragédie! » Et il ajoute cette considération : qu'on peut être bon régent et n'avoir pas le talent des vers. Il songe ensuite à la fatigue extrême du maître, qui doit faire apprendre une tragédie à ses écoliers, et il lui souhaite pour cette besogne les *ferrea pectora* dont parle Juvénal. Pour l'élève, il y a là une occasion de négliger les devoirs ordinaires. Mais le plus grand inconvénient, aux yeux de Rollin, « c'est le danger qu'il y a que cette sorte d'exercice

Digitized by Google

ne fasse naître dans l'esprit du maître et des écoliers, comme cela est assez naturel, le désir de s'instruire par leurs yeux de la manière dont on doit déclamer la tragédie ; de fréquenter pour cela le théâtre ; et de prendre pour la comédie un goût qui peut avoir des suites bien funestes, surtout à cet âge. » Il faut donc prendre de grandes précautions si l'on veut conserver l'ancien usage, et la plus essentielle est de ne point faire entrer dans les tragédies la passion de l'amour, quelque honnête et quelque légitime qu'elle puisse paraître. Quant aux ballets et à la danse, Rollin ne les combat pas parce qu'ils ne sont pas en usage dans l'Université. Cela ne veut pas dire qu'il les approuve, et il est même aisé de voir que, par cette réticence, il blâme les ballets, auxquels les jésuites avaient donné une si grande importance sur le théâtre de Louis-le-Grand. Enfin il s'élève, en terminant, contre un abus plus grave, et qui, malgré de fréquentes prohibitions, durait encore de son temps : le travestissement des jeunes gens en femmes.

On sait que Rollin fut persécuté comme suspect de jansénisme. Ses conseils sur la matière qui nous occupe n'étaient pas d'une austérité exagérée. On voit toutefois qu'ils ne s'accordaient pas avec les pratiques plus accommodantes des Pères jésuites. Plus tard, Le Batteux, professeur au Collége de France, partagea la manière de voir de Rollin. Ce n'était pas un homme sans autorité en matière de théâtre. Dans des dissertations lues à l'Académie des Inscriptions, dont il était membre, et dans ses *Principes de littérature*, il avait étudié la tragédie et la comédie dans leurs caractères généraux ; il avait notamment soutenu cette thèse : que la tragédie n'a jamais eu pour objet essentiel l'utilité morale. Cela est bien possible, mais ce n'est point notre affaire. Sur le sujet qui nous occupe, Le Batteux est très-catégorique. Il croit que les pièces qu'on fait jouer aux enfants ne servent pas, ainsi qu'on le pense, à les former. « Comme les maîtres, dit-il, veulent se faire honneur de l'exécution d'une pièce, ils font la distribution des rôles selon ce point de vue. Ainsi ils choisissent ceux qui peuvent le mieux rendre les caractères des personnages de la pièce, qui ont pour cela une disposition déjà naturelle : ce qui assure aux enfants un défaut, quelquefois même un vice pour toute leur vie. *Frequens imitatio transit in mores.* »

L'éducation chrétienne, l'éducation mondaine même, ont-elles besoin, pour être parfaites, de leçons de comédie? Le Batteux le conteste. « Ne peut-on trouver, se demande-t-il, d'autres moyens d'exercer, de former les jeunes gens, et de leur donner des grâces? ne peuvent-ils s'essayer devant le public sans prendre la voix aigre d'un vieillard ou les airs impertinents d'un faquin? en un mot, ne

Digitized by Google

peuvent-ils entrer dans le monde honnête qu'en descendant du théâtre? »

Une condamnation plus éclatante vint couronner toutes les autres. Le 29 janvier 1765, le Parlement de Paris rendit un arrêt portant règlement des colléges qui ne dépendaient pas de l'Université. Un des articles de ce règlement portait : « La distribution des prix... ne pourra être précédée que d'un exercice de rhétorique ou d'humanités, sans qu'il puisse, en aucun cas, conformément aux statuts de l'Université de Paris, être représenté dans les colléges aucune tragédie ou comédie. » Le Parlement rappelait ainsi indirectement l'Université à l'observation de ses statuts de 1598, que nous avons cités. Il est certain, toutefois, que, jusqu'à la Révolution, ils continuèrent à être violés, comme par le passé, dans un grand nombre de colléges.

Ce n'était pas seulement dans le clergé, dans la magistrature, dans le haut enseignement que ces représentations trouvaient des censeurs : à cet égard, les philosophes étaient d'accord avec les évêques. D'Alembert, dans l'article *Collége*, de l'*Encyclopédie*, se joint à ces autorités avec lesquelles il se trouvait rarement d'accord. Il reconnaît que l'Université commence à proscrire le théâtre presque partout, et il approuve fort cette ligne de conduite. « On convient généralement, dit-il, que ces tragédies sont une perte de temps pour les écoliers et pour les maîtres. C'est pis encore, quand on les multiplie au point d'en représenter plusieurs dans l'année, et quand on y joint d'autres appendices encore plus ridicules : des explications d'énigmes, des comédies. »

D'Alembert cite un exemple de ces jeux dramatiques qui mérite bien, en effet, l'épithète de ridicule. C'est *la Défaite du Solécisme*, par Despautère, représentée plusieurs fois dans un collége de Paris. Le chevalier *Prétérit*, le chevalier *Supin*, le marquis des *Conjugaisons*, et autres personnages du même genre, sont les lieutenants généraux de *Despautère*, auquel le *Solécisme* et le *Barbarisme* ont déclaré la guerre. On reconnaît là l'esprit ingénieux du P. Ducerceau. C'était absurde, incontestablement, mais ce n'était pas dangereux.

« Je ne parle pas, continue d'Alembert, des ballets où la religion peut être intéressée. Je sais que cet inconvénient est rare, grâce à la vigilance des supérieurs ; mais je sais aussi que, malgré toute cette vigilance, il ne laisse pas de se faire sentir quelquefois. » Et il conclut qu'il n'y a rien de bon à gagner dans ces sortes d'exercices, et beaucoup de mal à craindre.

Ainsi, après six siècles de discussions, on commençait à reconnaître assez généralement les abus du théâtre au collége. Le collége

Digitized by Google

Louis-le-Grand avait fermé ses portes après l'expulsion des maîtres qui l'avaient élevé au premier rang parmi toutes les maisons d'éducation du royaume. C'était un grand foyer dramatique désormais éteint. L'art languissait, et peut-être eût-il peu à peu disparu de lui-même, si la Révolution n'était venue l'emporter avec bien d'autres choses, bonnes ou mauvaises, qui ne devaient jamais revenir.

XI

Le XIXe siècle va fournir un épilogue à cette modeste page d'histoire littéraire. L'usage ancien n'avait pas été si bien étouffé qu'il n'ait fait de notre temps quelques efforts pour se réveiller. L'Université, réorganisée, l'a complétement abandonné; mais il a reparu dans quelques maisons d'éducation dirigées par des ecclésiastiques et dans des institutions libres. Il est possible que, sous la Restauration, où il y eut comme une sorte de renaissance des lettres latines, où le vers latin redevint en grand honneur, — si bien qu'il avait son journal [1]; — il est possible, disons-nous, qu'on ait vu alors, dans les pensionnats dont nous parlons, une exhumation de la tragédie latine. Mais ces tentatives n'ont point laissé de traces, du moins ne les avons-nous pas trouvées.

Mais si, selon toute apparence, la tragédie latine n'a pas survécu à la Révolution, le goût des représentations dramatiques n'a pas complétement abandonné la jeunesse de notre temps. On a vu, depuis le commencement du siècle, de nombreuses publications qui attestent que cet usage, pour être moins répandu, n'en avait pas moins conservé quelques partisans. Berquin est le type le plus parfait, et aussi le plus connu, des auteurs modernes qui ont consacré leurs veilles à ce genre de divertissement. Son théâtre fut édité pour la première fois en 1803. Il est considérable par le nombre des pièces qu'il contient. M. Jauffret a publié également plusieurs volumes sous le titre de *La Géographie dramatique*, *le Molière de la jeunesse*, *les Veillées du pensionnat*, *le Théâtre des maisons d'éducation* (1807-1811). Bien des plumes féminines se sont consacrées à ce travail assez ingrat; citons madame Maugirard (1825), madame Bakker (1831), Madame la Baronne de Mérée (1825), madame A. Dupin (1832). Il est à remarquer, en effet, que c'est surtout dans les institutions de filles que l'usage s'est perpétué avec le plus de vigueur. Nous avons rencontré, parmi les publications

[1] L'*Hermès romanus*, ou *Mercure latin*, publié en 1817 par J.-M. Barbier-Wemars.

Digitized by Google

qui leur étaient destinées : *le Théâtre des jeunes pensionnaires* (1835), *le Théâtre moral à l'usage des jeunes personnes* (1836), *le Nouveau Théâtre d'éducation à l'usage des demoiselles* (1836), *le Théâtre des pensions de demoiselles, recueil de vaudevilles* (1832), *le Théâtre des jeunes demoiselles, dans lequel ne figurent que des personnes de leur sexe* (1836).

Une collection de petites pièces de ce genre parut en 1838, avec des noms d'auteurs habitués à recueillir des succès plus sérieux sur d'autres scènes. Nous y voyons figurer Scribe et Mélesville, madame de Bawr, Frédéric de Coucy, Théaulon, de Chazet. Ce recueil fut publiée sous le titre de *Jours de congé*, ou *les matinées du grand oncle*. Plus récemment encore, en 1841, paraissait un choix de *petits drames en prose et en vers* (par Moissy, Berquin, Garnier, Carmontelle), recueillis et arrangés pour les distributions de prix et les fêtes de famille. Il ne compte pas moins de six volumes.

Toutes ces œuvres, et beaucoup d'autres du même genre que nous passons sous silence, ne rappellent que de très-loin le brillant théâtre scolaire des XVIIe et XVIIIe siècles. Ce sont, le plus souvent, des pièces où tout est enfantin, le sujet et les personnages. On a rabaissé le genre au niveau des interprètes et des auditeurs. Il n'y a plus d'intention, d'effort littéraire. Ajoutons qu'il n'y a plus de mise en scène et plus de public sérieux. C'est la décadence la plus complète. Aussi croyons-nous que, depuis une vingtaine d'années, l'usage de ces représentations tend à s'effacer de plus en plus. Il faut aller, pour en trouver encore quelques traces, les chercher dans d'obscurs pensionnats de province.

Il y a eu, toutefois, et à une époque très-rapprochée de la nôtre, quelques représentations qui ont jeté un certain éclat. Ce sont des exceptions, brillantes, il est vrai, mais seulement des exceptions. Elles nous consoleront un peu de l'affligeant tableau que nous venons de retracer, et qui nous aurait permis de pousser cette exclamation célèbre : L'art est dans le marasme !

Nous les rencontrons dans des établissements religieux. Le petit séminaire de Paris, celui d'Orléans, celui de Bergerac, ont vu le secret de leurs travaux dramatiques trahi et livré au public par les indiscrétions de la presse. Le petit séminaire de Paris, vers 1855, représenta la *Mostellaria*, de Plaute, et plus tard le *Plutus*, d'Aristophane. A Bergerac, le 8 mars 1860, on joua le *Philoctète*, de Sophocle, et plus récemment encore, à Orléans, le 7 mai 1862, les *Perses*, d'Eschyle.

Au petit séminaire de Bergerac, les acteurs furent les élèves de la classe de rhétorique. « Venus d'abord par curiosité, dit un témoin oculaire, plusieurs, comme moi, finirent par trouver de l'intérêt à

Digitized by Google

cette représentation d'un genre un peu nouveau. Mais aussi je dois dire que le choix des acteurs avait été très-heureux ; car, outre la mémoire excellente dont ils donnaient tous une preuve éclatante, ils avaient le talent de nuancer leur débit d'après les circonstances, et savaient, par la parfaite intelligence du texte, s'approprier ce ton, cette expression, ces mouvements, ces gestes, cette action enfin qui traduisait pour tous les situations dramatiques, les grandes pensées, les grands sentiments qu'ils exprimaient dans une langue étrangère à plusieurs spectateurs [1]. »

On est tenté de crier à ces jeunes gens :

Ah ! pour l'amour du grec, souffrez qu'on vous embrasse !

La représentation des *Perses* au petit séminaire d'Orléans eut plus d'éclat et de retentissement. Elle fut organisée par l'éminent prélat qui dirige le diocèse d'Orléans, et fit en quelque sorte partie des fêtes qui eurent lieu pour l'anniversaire de la délivrance de la ville par Jeanne d'Arc. Nous avons heureusement trouvé un compte-rendu de cette solennité, écrit par un de nos lettrés les plus délicats et les mieux faits pour goûter ces jeux littéraires d'un ordre élevé. « Voilà le spectacle qui transportait les Athéniens, il y a vingt-trois siècles, dit M. Prévost-Paradol après avoir analysé le drame patriotique d'Eschyle, et qui nous a fortement ému hier ; et nous ne parlons point pour nous seuls, mais pour M. Saint-Marc Girardin, pour M. Patin, pour M. Legouvé, pour M. Egger, pour tous ceux enfin qui ont pu assister à cette fête de l'esprit, offerte avec la grâce la plus aimable et la plus affectueuse hospitalité. Rien n'avait été épargné pour aider à l'illusion de la science et à l'effet de ce noble spectacle. Une vue de Salamine, retracée par M. F. Lenormant pendant son séjour en Grèce ; des costumes dessinés sur ses indications, d'après des vases antiques, qui représentent une scène de Perses ; enfin la musique de Mendelssohn pour les parties chantées du poëme, rapprochaient autant que possible cette représentation de ce qu'elle devait être au temps et au lieu où ce bel ouvrage est sorti de l'intelligence et du cœur de l'homme. » On voit que la mise en scène était des mieux soignées et faisait grand honneur au goût de l'organisateur de cette « fête de l'esprit. »

Quant aux acteurs, ils ne furent pas au-dessous de leur tâche. « Nous avons été émerveillés, continue M. Prévost-Paradol, et non-seulement de la sûreté de leur mémoire, mais de leur parfaite familiarité avec le sens et avec l'esprit de leur rôle. Nous les suivions attentivement sur le texte et sur la traduction, non sans quelque

[1] L'*Ami de la Religion*.

Digitized by Google

surprise de les voir donner l'intonation qui convenait le mieux à chaque parole, faire chaque geste à propos ; et si, par hasard, leur mémoire les trahissait un instant, ils remplaçaient un mot par un autre avec une facilité qui témoignait de leurs bonnes études, et qui attestait qu'ils avaient vraiment reçu droit de cité dans Athènes. »

Le censeur le plus scrupuleux ne saurait voir le moindre danger dans ces sortes de représentations : aussi bien ne doit-on pas craindre qu'elles dégénèrent en habitude. Il ne serait pas aisé, croyons-nous, de recruter dans bien des séminaires, et même dans les lycées, des troupes d'acteurs capables de jouer la tragédie grecque avec cette *maestria*. Les idées qui dominent aujourd'hui dans l'enseignement universitaire nous permettent bien d'exprimer un doute à cet égard. L'autel du grec y est renversé, et Lancelot, son grand-prêtre, honteusement chassé, est allé cacher ses larmes dans son jardin, désormais désert, des racines grecques. Sur ses ruines s'élève le temple de la gymnastique. Le trapèze et les barres parallèles ont remplacé le thème grec.

C'est ainsi que nous verrons peut-être aussi disparaître, par la pente des années et par les révolutions du goût et de la mode, un usage qui n'est pas sans avoir une analogie lointaine avec celui dont nous venons de retracer l'histoire. Nous voulons parler des dialogues en vers latins ou français qui se récitent chaque année, dans les lycées, au banquet de la Saint-Charlemagne. Ce sont comme d'innocentes saturnales où la plaisanterie est permise contre les professeurs, et où l'on médit surtout de la cuisine ordinaire de la maison. Il y a, ou plutôt il y avait, car nous ignorons ce qui se passe aujourd'hui à ces agapes, il y avait souvent dans ces essais de muses juvéniles de la verve, de la gaieté, des traits heureux. Ce serait trop de regretter qu'ils soient restés enfouis dans les archives des lycées ; cependant, ce n'est pas sans plaisir qu'on en retrouve quelques-uns dans ses papiers d'écolier. On nous pardonnera donc une ou deux courtes citations.

Les travaux qui se firent il y a une quinzaine d'années au lycée Bonaparte inspirèrent à un des poëtes de la maison quelques vers assez agréablement tournés :

Ami, ne vois-tu pas de quel éclat nouveau
De Bourbon agrandi va briller le drapeau ?
Près d'un chemin de fer une nouvelle porte
Va s'ouvrir, et déjà le wagon nous apporte
Les escadrons pressés des externes normands.
Le carton sous le bras, munis de rudiments,
Je les vois s'élancer dans nos pompeuses classes,
Tels qu'on voyait jadis, chargés de paperasses,
Ardents et l'œil en feu, respirant les procès,
Leurs aïeux se heurter aux portes du Palais.

[1] *Journal des Débats*, 11 mai 1862.

Digitized by Google

Le tour de l'économe ne tarde pas à venir :

Mais puisque dans Bourbon vous voulez tout changer,
Notre économe, au moins, aurait dû corriger
(Bien que l'économat mène à l'économie)
Le penchant qui l'entraîne à la parcimonie.
Vous voulez agrandir! agrandissez les plats.

Dans une autre pièce du même genre, récitée au lycée Napoléon, on met en présence un mathématicien et un rhétoricien qui se disputent la prééminence. C'était, croyons-nous, à l'époque de la réforme restée célèbre sous le nom de bifurcation. Le premier s'exprime en vers macaroniques, et le second en vers latins. Le sel des uns et des autres est un peu trop universitaire ; mais arrive un logicien, — on dirait aujourd'hui un philosophe, — qui parle un langage plus accessible à notre humble entendement. « Allons, dit-il, à ses deux compagnons,

Allons, laissez donc là votre débat pédant,
Car si vous tardez trop, en vain je vous convie.
Le déjeuner n'a plus qu'un quart d'heure de vie.
Et surtout au Lycée, amis, un bon repas,
Une fois expiré, ne se retrouve pas,
Et tout grand saint qu'il est, vainement Charlemagne
Voudrait nous ramener deux fois l'an ce champagne.
Les miracles des saints ne sont pas aussi forts.
Un saint même peut-il rendre la vie aux morts?
Un saint même peut-il réparer les ruines
De ce repas détruit jusque dans ses racines?
Peut-il d'un économe adoucir les esprits,
Des pâtés dévorés ranimer les débris?
Et, réparant des dents l'irréparable outrage,
Sur les tables de bois ramener d'âge en âge,
Aux yeux de l'écolier surpris, reconnaissant,
Ce bienheureux repas sans cesse renaissant ?

Ce ne sont pas là des monuments littéraires, et peut-être est-ce trop céder à l'attrait des souvenirs de collége que de donner à ces essais une si grande place. Aussi bien, nous nous arrêterons ici.

Nous avons suivi, pendant une période de huit siècles, les diverses transformations de la Comédie au collége. Combattue, proscrite même à toutes les époques, elle a toujours triomphé, et s'est presqu'élevée à la hauteur d'une institution. C'est pourquoi nous avons pensé qu'elle n'était pas indigne d'avoir un historien, à une époque où malgré quelques rares tentatives de résurrection, elle n'est plus qu'un souvenir lointain et effacé.

ERNEST BOYSSE.

Digitized by Google

LE

COLONEL DURAND

I

X***, petite ville des Pyrénées, célèbre par ses sources minérales, n'avait point encore acquis en 1840 la réputation qu'elle possède depuis quelques années. Cependant l'incontestable vertu de ses eaux y attirait à chaque saison un assez grand nombre de malades, et les agréments de toute sorte qu'elle offrait à ses visiteurs les retenaient souvent au delà du temps nécessaire à leur guérison. Souvent aussi ils les ramenaient l'année suivante.

Aujourd'hui même, X*** est demeurée, grâce à ses avantages naturels, une des plus attrayantes villes d'eaux du Midi. Sa situation est admirable. Étagée sur la pente douce et boisée d'un des derniers contreforts de la montagne, au fond d'une ombreuse et verdoyante vallée, elle domine les points de vue et les accidents du paysage qui se déroule à ses pieds, et, par deux larges routes unies comme les allées d'un parc, et sur tout leur parcours bordées de blanches villas, elle est à moins d'une demi-heure d'un petit lac que forment, avant de se précipiter dans la plaine, les eaux rassemblées du val.

Digitized by Google

Avec ce lac limpide, ses coteaux boisés, son ciel toujours pur et son sévère encadrement de montagnes, ce petit coin de terre, semé de jolies habitations, a maintenant encore dans son isolement, et avait bien plus il y a trente ans, un air de sérénité paisible qui le prédestinait à devenir le refuge d'élection des malades de corps ou d'esprit. Les habitants se montraient dès lors ce qu'ils sont restés : affables et prévenants pour les étrangers ; et leur hospitalité, sans être précisément désintéressée, se cotait à des prix accessibles aux bourses les plus modestes.

Entre le lac et la ville, à mi-côte, s'élevait, en 1840, une habitation toute neuve, cachant à demi, dans un bouquet de grands arbres, l'éclat encore immaculé de ses murs blanchis à la chaux, sur lesquels tranchaient joyeusement les tons verts des persiennes. Elle appartenait à la veuve d'un ancien médecin des eaux, parti d'une situation relativement fort humble, et arrivé, par un mélange heureux de savoir-faire et d'énergie, à une assez grande aisance et à une considération méritée.

Jean-Jacques Caveyrol était en 1789 un de ces honorables figaros, moitié barbiers moitié chirurgiens, qui, dans certaines villes du Midi, portaient l'épée comme de véritables gentilshommes, et s'en allaient pédestrement, dans ce martial costume, distribuer à leurs concitoyens les services du rasoir et des lancettes enfermées dans leur trousse. La grande réquisition de 1792 l'arracha à ces philanthropiques occupations pour l'envoyer aux armées. Là, son parti fut bientôt pris. Voyant qu'il y avait abondance de jeunes gens instruits et capables de parvenir, mais disette de chirurgiens, il entra résolument dans le service, fort peu recherché, des ambulances, y perfectionna, par l'étude et la pratique, le peu qu'il savait de médecine, et, six mois après, à la suite d'un examen passé d'une façon telle quelle, il échangeait son modeste tablier d'infirmier contre l'épaulette de chirurgien. D'opiniâtres études, poursuivies avec une grande force de volonté, au milieu des plus pénibles campagnes, une extrême habileté de main, et les enseignements que son vif et pénétrant esprit méridional sut tirer d'une incessante pratique, le maintinrent dans ce grade si rapidement conquis. Il arriva même, sous l'Empire, à celui de chirurgien-major, et il y acquit une certaine réputation.

Les événements de 1815 l'obligèrent à quitter le service ; mais il s'en consola facilement. Il avait alors près de quarante ans : et, à cet âge, on goûte moins les plaisirs de la vie militaire ; on en ressent aussi davantage les fatigues. Il se fixa à X***, où la place de médecin des eaux, vacante depuis peu, lui était offerte, et il ne tarda pas à s'y marier. Après quinze années d'une pratique assidue et fruc-

Digitized by Google

tueuse, il venait de se retirer dans une villa dont il avait dirigé la construction avec ce soin et cet amour que les hommes dont la vie s'est usée dans des labeurs ingrats mettent à préparer le nid de leur vieillesse, lorsque la mort l'y surprit à peine installé, et l'enleva aux tranquilles jouissances d'un repos si bien mérité.

Demeurée veuve et sans enfants, madame Caveyrol ne quitta point une habitation qui déjà lui était devenue chère. Seulement, chaque été, à l'exemple des habitants de la vallée, elle en louait le premier étage à des hôtes de choix, dont elle avait bientôt su se faire des amis, et dont la présence égayait la solitude de sa maison.

Un des premiers jours du mois de juin de cette année 1840, vers dix heures du matin, madame Caveyrol était assise dans un petit salon du rez-de-chaussée, près d'une fenêtre ayant vue sur la route du lac. C'était une grande et forte femme, encore verte malgré ses soixanteans, et d'une physionomie sévère et imposante, presque virile. L'esprit, du reste, était chez elle à l'avenant du visage, et elle était de celles-là dont on peut dire à première vue, sans crainte de se tromper : C'est une maîtresse femme !

Vive jusqu'à la brusquerie, d'une activité infatigable, et, comme tous les gens actifs et énergiques, fort absolue dans ses volontés, elle menait haut la main domestiques et subordonnés, et en général toute personne qui, même accidentellement, se trouvait englobée dans la sphère de ses mouvements ou de ses intérêts. Mais elle les savait mener ; et comme elle cachait, sous ses dehors un peu rudes, non-seulement beaucoup de sens et de raison, mais de grandes qualités de cœur, au don déjà rare de se faire obéir, elle joignait celui plus rare encore de se faire aimer. Malgré son masque sévère, son ton tranchant et son regard impérieux, en dépit de la moustache très-apparente qui ornait sa lèvre supérieure, elle était en effet compatissante et bonne, généreuse même à l'occasion ; et si ses manières étaient parfois singulières ou ses façons d'agir en parfait contraste avec son langage, elle savait toujours, à force d'esprit naturel et de gaieté, les sauver du ridicule.

Elle était alors occupée d'un tricot, et les aiguilles volaient entre ses mains actives, ne s'arrêtant même pas lorsque ses yeux s'en détournaient pour se porter sur la route, et, d'un regard auquel rien n'échappait, scruter les visages, la toilette et jusqu'aux pensées les plus intimes des passants. Elle n'était pas seule. Au fond du salon reposait, à demi couchée sur un sofa, dans une attitude nonchalante, une jeune femme de vingt-quatre à vingt-cinq ans, dont la pâleur et l'air languissant trahissaient la souffrance. Mais la pâleur seyait bien à sa fine et délicate beauté de blonde. Elle donnait même à son visage amaigri, dont la maladie avait allongé l'ovale un peu

Digitized by Google

court, un air de distinction que lui eussent enlevé les fraîches couleurs et l'embonpoint de la santé.

Une enfant était assise à ses pieds, sur un tabouret, une frêle et mignonne petite fille de quatre ans, avec de grands yeux éveillés et rieurs dans un rose et blond visage d'ange. Tout entière aux soins réclamés par une poupée que, malgré l'heure matinale, elle avait entrepris d'attifer pour la promenade du soir, elle ne bougeait alors de son tabouret, et y prenait, avec un sérieux comique, les attitudes et les poses les mieux en accord, à son gré, avec la sollicitude maternelle dont elle voulait faire étalage. Parfois, cependant, elle quittait un instant son air affairé pour jeter un regard timide et furtif sur madame Caveyrol, qui la gâtait comme une véritable grand'mère, mais dont la moustache et les grosses lunettes d'argent lui inspiraient une crainte mêlée d'admiration, qu'elle avait peine à surmonter. Ces deux étrangères, arrivées chez madame Caveyrol depuis quelques jours, étaient la femme et la fille d'un de ses neveux. Elles venaient demander aux eaux de X*** : la mère, le rétablissement de sa santé compromise par une couche pénible et malheureuse, l'enfant le raffermissement de sa constitution, qui s'était un peu étiolée dans l'atmosphère de Paris.

La jeune femme lisait pendant que madame Caveyrol comptait les mailles de son tricot, et le plus complet silence régnait dans le salon. Il fut rompu par une servante qui vint remettre à madame Caveyrol une lettre apportée par le facteur. Dans une petite ville comme X***, à cette époque surtout où les correspondances, même entre proches parents, étaient beaucoup moins fréquentes qu'elles ne le sont devenues, l'arrivée d'une lettre était toujours accueillie avec une certaine curiosité. Aussi madame Caveyrol prit-elle avec empressement celle que lui présentait la servante, et son premier mouvement fut-il d'examiner le timbre de la poste.

— C'est une lettre de Paris, dit-elle à sa nièce, lorsque la servante eut quitté le salon.

— De mon mari? demanda joyeusement la jeune femme.

— Non, ce n'est pas l'écriture de Gustave.

Et, brisant le cachet, Mme Caveyrol déplia la lettre, et chercha la signature des yeux.

— Ah! par exemple, voilà qui est singulier, reprit-elle tout à coup d'un air stupéfait. Le colonel Durand!

— Mon beau-père! s'écria la jeune femme en pâlissant.

— Oui. Il me semblait bien, aussi, que cette écriture ne m'était pas inconnue.

— Il vous écrit donc quelquefois? demanda la jeune femme avec une inquiétude visible.

Digitized by Google

— Jamais ; et je ne sais, en vérité, ce qu'il peut avoir à m'annoncer. Mais voyons ce qu'il dit.

En même temps, Mme Caveyrol raffermissait ses lunettes, et commençait à haute voix la lecture de la lettre.

II

« Très-honorée belle-sœur,

» Il y a, si je ne me trompe, cinq ans passés que nous ne nous sommes vus ni écrit. Nous n'étions déjà plus fort ingambes à cette époque, et je ne crois pas que vous ayez rajeuni depuis lors. Mais, à coup sûr, vous n'avez pu vieillir autant que moi. J'aurai soixante-dix ans, vienne la Noël, et à, cet âge, les années comptent double, dit-on. A moi, elles ont compté triple pour le moins. J'ai eu, je puis bien vous l'avouer, à vous, beaucoup de déboires et de chagrins, et la bile m'a si bien travaillé, que mon médecin, — un vrai docteur celui-là, et non pas un abominable coupeur de bras et de jambes comme feu mon beau-frère, votre estimable mari... »

— Toujours amer et sarcastique ! observa madame Caveyrol en souriant. Allons, le vieil homme n'est pas mort ; il y a encore de la ressource.

Et revenant à la lettre, elle reprit :

« La bile m'a si bien travaillé, que mon médecin m'a ordonné les eaux, me permettant le choix entre celles de X... et de Bagnères-de-Bigorre. J'allais lui laisser le soin de trancher la question, quand je me suis souvenu, fort heureusement, que j'avais à X... certaine belle-sœur, qui sans doute se souciait fort peu de ma visite, et je n'ai pas voulu perdre cette bonne occasion de lui être désagréable. »

— Trop aimable ! dit madame Caveyrol. Et pourtant il se trompe, le pauvre homme ! Bien qu'il ait un caractère à faire damner, en deux heures, tous les saints du paradis, je serai heureuse de le voir.

— Ainsi, il va venir ! s'écria la jeune femme, qui semblait vivement émue. Mais quand ?

— Patience ! ma chère Thérèse, répondit la vieille dame en souriant. Il l'annonce sans doute plus loin. Et elle reprit :

Digitized by Google

» Le fait est, très-honorée belle-sœur, qu'aujourd'hui tout m'est à peu près indifférent. Rien surtout ne saurait me l'être plus que l'endroit où je traînerai ma goutte, mes rhumatismes et mes vieilles blessures, sans parler de celle plus récente qui ne veut pas se cicatriser. Mais je vous vois venir avec vos regards curieux et votre mine compatissante, et comme je sais parfaitement que vous m'arracherez mon secret par ruse ou par force, si je ne vous le livre pas de bon gré, autant vous dire tout de suite la cause de mes chagrins, pour qu'il n'en soit plus question entre nous.

» J'avais deux fils, il y a cinq ans, vous le savez. Aujourd'hui je n'en ai plus. Non qu'ils soient morts. Mais les drôles ont si mal tourné, que je n'ai pas même la consolation de pleurer leur perte. J'en voulais faire deux soldats : ces messieurs n'ont pas trouvé digne d'eux, paraît-il, la profession qui avait anobli leur père. Ils ont mieux aimé devenir, l'un casseur de pierres sur les grandes routes, l'autre ouvrier mécanicien. »

— Il n'a pas écrit cela, chère tante ! s'écria la jeune femme avec vivacité. C'est impossible !

— Eh ! si, vraiment, ma pauvre Thérèse, et je le reconnais bien là. Il est homme, pour peu que l'esprit de contradiction le possède, à faire un casseur de pierres d'un ingénieur des ponts-et-chaussées, et un mécanicien d'un savant illustre ; et ce qu'il y a de pis, c'est qu'il est de bonne foi, autant du moins qu'on peut l'être, en disant de pareilles absurdités.

Mais procédons par ordre, reprit madame Caveyrol, continuant sa lecture, Vous n'ignorez pas que je voulais faire de Gustave, mon fils, aîné, un officier du génie, et que je l'avais mis à l'Ecole polytechnique. Il parut très-heureux d'y entrer. Il avait pris goût aux mathématiques, et je me réjouissais déjà en songeant que le nom du colonel Durand allait revivre dans l'armée, porté par un officier instruit et plein d'avenir. Eh bien ! j'étais un sot de me réjouir. Savez-vous pourquoi mon drôle travaillait avec tant d'acharnement ? Tout simplement pour obtenir un rang qui lui permît de choisir un emploi civil. Oui, très-honorée belle sœur, un beau jour, mon futur officier du génie m'arriva ingénieur des ponts-et-chaussées. Il avait, vous le pensez bien, mille excellentes raisons pour expliquer la transformation. Mais quand on a roulé dix ans sur tous les grands chemins d'Europe, à la tête d'un régiment, on n'avale plus de pilules, si bien dorées qu'elles soient.

» — Mon garçon, lui dis-je, tu as, de gaieté de cœur, renversé toutes les espérances de ton vieux père. Avec mon nom et ton intelligence, tu pouvais arriver à tout dans la carrière que je t'ouvrais. Tu ne l'as pas voulu, cela te regarde : Mais fais en sorte de marcher droit

Digitized by Google

maintenant. Je te passe une première folie, je n'en pardonnerais pas une seconde.

» La seconde ne devait pourtant pas se faire attendre. Six mois après, M. Gustave m'arrive. Il s'offrait à lui, disait-il, une situaton magnifique, d'où dépendaient son avenir et son bonheur. Il aimait depuis longtemps la fille d'un riche entrepreneur, et ce dernier, ayant eu l'occasion d'apprécier son mérite, et cherchant un associé qu'il pût mettre à la tête de ses immenses travaux, était prêt à l'accepter, et même, si j'y voulais consentir, à lui donner la main de sa fille. Je ne sais ce qui me retint de souffleter mon drôle, tant il avait l'air joyeux et content de lui. Qu'il eût préféré une carrière civile à l'épaulette, passe encore. Je puis admettre un tel choix, bien que je ne le comprenne guère. Mais que lui, fils d'un colonel de l'Empire, héritier d'un titre de baron qu'il peut porter la tête haute, car ce titre est le prix de vingt années de souffrances et de sacrifices, il foule cet héritage aux pieds pour une amourette, et s'en aille rouler la brouette et casser des pierres sur une grande route, quand tant de nobles ambitions lui étaient permises, cela, rien que d'y penser, me met encore hors de moi ! Je me maîtrisai cependant.

« — Mon garçon, lui dis-je, la loi t'a émancipé, et tu es le maître » de tes actions. Fais donc tout ce qu'il te plaira. Mais je te déclare » que si tu as l'âme assez basse pour accepter ce qu'on te propose, » ni toi, ni ta Thérèse, vous ne mettrez jamais les pieds chez moi. » J'avais deux fils, je n'en aurai plus qu'un. Voilà tout. »

» Et je le mis à la porte. Là-dessus, monsieur l'entrepreneur m'écrit, puis madame sa femme, puis mademoiselle sa fille. Une vraie avalanche de lettres ! Moi, je laisse écrire, et je ne réponds rien. Ne pouvant obtenir mon approbation, on se contente de mon consentement, et le mariage se fait. On pensait que le temps aurait raison de mon obstination, et que tôt ou tard je finirais par accepter le fait accompli. C'était là que je les attendais. Le colonel Durand n'est pas un père de comédie. Le fourreau peut s'user chez lui, mais la lame reste solide et bien trempée, et ses volontés ne sont pas si faciles à briser qu'on se l'imagine. J'avais dit que je fermerais ma porte à mon casseur de pierres et à sa femme, et j'ai tenu parole. »

— Que trop bien, murmura Thérèse en soupirant.

« Lui, il n'a plus remis les pieds chez moi ; elle, je ne l'ai pas même vue, et je ne veux jamais la voir. Elle ne m'a pas seulement volé mon fils, elle a brisé son avenir ; et ce sont là, très-honorée belle-sœur, des choses qui ne se pardonnent pas ! »

Madame Caveyrol se tourna vers sa nièce, qui plus d'une fois, pendant cette lecture, avait rougi de douleur encore plus que d'indignation, et lui tendant la main :

Digitized by Google

— Ma pauvre Thérèse, dit-elle, il faut lui pardonner, vous ! car s'il vous fait bien du mal, croyez qu'il s'en fait encore plus à lui-même.

— Je ne lui en veux pas, Dieu le sait ! Je le plains même de tout mon cœur, répondit Thérèse en essuyant une larme. Mais croyez-vous donc qu'il sera toujours aussi inflexible qu'il le prétend ? »

Madame Caveyrol hocha la tête d'un air triste, et, pour éviter de répondre, elle continua :

« Un fils me restait, votre filleul Alfred, et c'était ma consolation. Il y avait longtemps que, de celui-là, j'avais renoncé à faire un soldat. Sa santé m'avait, à plusieurs reprises, donné des inquiétudes ; puis il manifestait pour les sciences, pour la mécanique surtout, une aptitude si marquée qu'il y aurait eu conscience, au dire de ses maîtres, à la contrarier. Je suis d'ailleurs, grâce à Dieu, assez riche pour laisser à mes fils toute liberté de suivre leurs goûts, quand ils sont honorables et dignes. L'automne dernier, Alfred partit pour un voyage de six mois en Normandie. Il devait, tout en prenant les bains de mer, parcourir les principales villes de manufactures et étudier les machines employées par les différentes industries. Singulier goût ! mais, enfin, c'était le sien.

» Deux mois après son départ, je reçois un matin une lettre où quatre pages de phrases fort entortillées se terminaient par ce bel aveu, qu'à Rouen, dans une famille fort honorable, où on l'avait reçu, il avait fait la connaissance d'une jeune fille dont il s'était épris. Je ne sais, en vérité, quelle fureur de mariage possède aujourd'hui tous ces jeunes gens. Nous étions moins pressés jadis. Il est vrai que nous n'avions guère le temps d'y songer. Le choix paraissait du reste assez convenable. La jeune fille était belle, riche, noble même, ce qui ne gâtait rien. Mais ce n'était pas tout. Le père de cette demoiselle avait, paraît-il, des intérêts engagés dans une manufacture qui périclitait parce que son outillage trop imparfait ne lui permettait pas de soutenir la concurrence étrangère. Il avait besoin qu'un mandataire intelligent et sûr allât en Amérique étudier les machines employées par ses concurrents. Alfred était parfaitement son fait, et, comme les amoureux sont de facile composition, il l'avait si bien endoctriné, que monsieur mon fils demandait la permission d'entreprendre ce voyage, insinuant qu'après avoir accepté de lui un si grand service, on n'aurait plus rien à lui refuser.

» Tout cela ne me plaisait guère, vous devez le comprendre. Le colonel Durand n'a pas élevé ses fils avec tant de soin pour les mettre au service du premier venu qui possède une jolie fille à marier, ce premier venu fût-il, comme ce M. de Villiers, un gentilhomme manufacturier. Aussi, me sentant fort en colère, je jetai la lettre

Digitized by Google

dans un coin et me promis de n'y pas penser ni répondre avant huit jours.

» Le surlendemain, nouvelle lettre. M. Alfred attendait ma réponse avec la plus vive anxiété. Le temps est précieux dans ces sortes d'affaires, disait-il, et il désirait connaître ma décision, parce que, d'un jour à l'autre, il pouvait se présenter une occasion de départ bonne à saisir. Je m'étais dit que j'écrirais dans huit jours et comme moi, je n'étais pas amoureux, j'attendis la fin de la semaine. Mais je déclarai catégoriquement à maître Alfred que, sous aucun prétexte, je ne voulais entendre parler de ce voyage et que, si son M. de Villiers tenait absolument à un gendre retour des Indes, il pouvait aller le chercher dans une autre famille que dans celle du colonel Durand.

» Et fais bien attention, lui disais-je en terminant, que si tu ne tiens pas compte de mes volontés, je n'aurai pas plus de pitié pour toi que je n'en ai eu pour ton frère.

» Ma lettre n'était pas partie qu'une troisième épître m'arrive, datée du Havre cette fois. L'occasion prévue s'était présentée et monsieur mon fils partait. Il avait pris mon silence, disait-il, pour un consentement tacite. Son voyage, d'ailleurs, devait à peine durer un mois de plus que sa tournée en Normandie. Enfin des milliers d'excuses et de protestations d'obéissance et de respect, c'est-à-dire beaucoup d'encre et de papier perdus, car on ne se joue pas de moi de la sorte. Séance tenante, je lui écrivis pour lui signifier que je ne voulais à aucun prix de ce mariage, et qu'il eût à revenir par le premier paquebot, s'il ne voulait trouver ma porte à jamais fermée. Il n'est pas revenu. Comme il lui plaira!...

» D'ailleurs ce mariage, de toutes façons, je ne l'eusse pas souffert. J'ai pris des renseignements depuis. Cette Hortense de Villiers est une fille entichée de sa noblesse, une pimbèche de vingt ans qui aurait cru faire un grand sacrifice à sa famille en donnant sa main à mon fils, et je l'en tiens quitte. »

— Mais cela n'est pas, s'écria Thérèse.

— Il le croit, et c'est tout comme, ma pauvre enfant, répondit madame Caveyrol, car il ne démordra pas de son idée.

— Cependant Hortense est fière, et vous ferez bien, quand vous la verrez, de ne pas lui montrer cette lettre, reprit la jeune femme. Il n'en faudrait pas davantage pour compromettre le bonheur d'Alfred... Mais le colonel, quand arrive-t-il?

— Nous y voici, répondit madame Caveyrol, qui, du regard, avait parcouru la fin de la lettre...

« Voilà comment de deux fils pas un ne me reste, continuait le colonel, et comment, à soixante-dix ans, je me trouve aussi isolé

Digitized by Google

dans le monde qu'il y a tantôt cinquante ans, lorsque je partis le sac au dos pour l'armée d'Italie, plus isolé mille fois, devrais-je dire, car j'ai de moins la vigueur et les espérances de la jeunesse. Tout cela est fort triste, n'est-ce pas? et, que vous m'approuviez ou non, moins nous en causerons, mieux cela vaudra.

» Mais revenons à mon voyage, dont les frasques de mes deux drôles m'ont fort éloigné. La présente, très-honorée belle-sœur, est tout simplement pour vous dire que je serai à X*** trois jours après ma lettre, et pour vous prier de me garder un logement chez vous ou de m'en louer un dans la ville, au cas où mon voisinage vous serait importun ou désagréable. Je suis, vous ne l'ignorez pas, fort accommodant sur ce chapitre.

» J'arrive persuadé de vous retrouver toujours la même, c'est-à dire fort absolue dans vos volontés et d'humeur assez belliqueuse, et je compte, pour remettre ma bile en mouvement, sur nos prises de bec habituelles au moins autant que sur les eaux de X***. Dans cette espérance, et en dépit de nos querelles passées et futures, je suis plus que jamais, très-honorée belle-sœur, votre tout dévoué et respectueux serviteur,

» Colonel DURAND. »

Madame Caveyrol, en lisant ces dernières lignes, véritable cartel à son adresse, avait relevé la tête par un mouvement plein d'une énergique brusquerie.

« Eh bien! soit, monsieur le colonel Durand, dit-elle d'un air de défi. Puisque cela peut vous être agréable, vous trouverez à qui parler!... Mais me voilà dans un bel embarras, ajouta-elle après un silence en regardant Thérèse. Je ne puis décemment envoyer ce pauvre homme, qui est malade, loger en ville quand j'ai un appartement à lui offrir.

— Vous n'y songez pas non plus, chère tante, repartit Thérèse avec vivacité.

— Comment faire alors? Je veux encore moins me séparer de vous, et cependant il est impossible, si le colonel vient ici, que vous y restiez.

— Mais je ne vois pas cela.

— Vous ne le voyez pas! s'écria madame Caveyrol.

— Non répliqua Thérèse en allant s'asseoir en face de la vieille dame, dont elle prit les mains d'un geste affectueux et caressant, et si vous voulez bien m'écouter, vous allez vous-même le comprendre. Le colonel ne m'a jamais vue, il l'avoue dans sa méchante lettre. Il ignore aussi qu'au milieu des peines qu'il nous causait, à Gustave

Digitized by Google

et à moi, vous êtes venue, par vos conseils et vos consolations, nous rendre la force et le courage dont nous avions tant besoin. Il est donc à mille lieues de penser que je puis être ici, et il n'est pas à craindre qu'il l'apprenne, puisque j'arrive et n'ai encore vu personne. »

Madame Caveyrol ouvrit la bouche pour parler. Mais Thérèse la prévint.

« Je n'ai pas fini, dit-elle doucement, et peut-être ne voyez-vous pas bien où je veux en venir. Je me suis souvent dit que si mon beau-père eût voulu prendre la peine de me connaître et de m'entendre, au lieu de me fermer sa porte, sans même me voir, les idées qu'il s'est faites sur mon compte se seraient probablement modifiées, et une pensée m'est venue, tandis que vous lisiez sa lettre: c'est de tenter l'épreuve. Je n'en aurais pas cherché l'occasion, mais puisqu'elle se présente, pourquoi la repousser? Laissez le colonel, pendant les quelques mois qu'il va passer ici, me voir et me traiter comme une étrangère, et peut-être, au bout de ce temps, cette étrangère lui aura-t-elle inspiré assez d'estime et d'amitié pour qu'il ne la repousse plus le jour où il apprendra qu'elle est sa belle-fille. Puis, si ce n'est pas moi qui trouve le chemin de son cœur, qui vous dit que ce ne sera pas ce cher petit être dans les traits duquel il retrouvera comme un vivant souvenir de l'enfance de son fils? Il a tant aimé Gustave, et il l'aime encore, allez, quoi qu'il dise. Chère tante, cette occasion ne se représentera peut-être jamais, et elle est ma dernière espérance. Ne me l'enlevez pas!

— Je le voudrais, Thérèse, répondit madame Caveyrol après un silence pendant lequel elle parut réfléchir. Mais je serais coupable de vous laisser concevoir de semblables illusions... Bonne et aimable comme vous l'êtes, vous aurez en quelques jours conquis l'amitié de votre beau-père; cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Mais vous n'en serez pas plus avancée. Vous ne connaissez pas l'homme. Plus il aura été charmé et plus, en apprenant la vérité, il sera furieux d'avoir été ce qu'il appellera pris pour dupe.

— Je m'y attends, et j'avais prévu cette révolte de son orgueil. J'aurai alors à subir quelques moments bien pénibles, sans doute une scène terrible. Mais je me suis dit, et c'est là mon espérance, que son cœur, secrètement touché, étoufferait peut-être ce premier mouvement et finirait par s'attendrir. Il est bon, malgré sa dureté apparente, et il aura pitié de ma douleur quand il en sera témoin.

— Vous ne connaissez pas l'homme, vous dis-je. Il est bon, sans doute, et même rempli de nobles et généreux sentiments. On ne peut s'empêcher de l'aimer, bien qu'il ait un caractère détestable et que, vingt fois par heure, avec ses boutades et ses sarcasmes, il

Digitized by Google

vous mette hors de vous. Mais ce n'est pas là son pire défaut. C'est une volonté de fer, une obstination si inflexible qu'une fois sa résolution prise, il met une sorte de point d'honneur à ne s'en plus départir, et cette obstination, il la porte si loin que, dans les plus petites choses comme dans les plus sérieuses, je ne me souviens pas de l'avoir vu fléchir.

— Il y a commencement à tout, répondit Thérèse avec un sourire attendri, et ce qu'on refuse à la violence ou à l'importunité, on l'accorde quelquefois à la prière. Je veux espérer, malgré tout, et je ne puis m'empêcher de voir dans ce hasard qui nous a conduits si loin, mon beau-père et moi, pour nous réunir, une sorte d'intervention de la Providence. Chère tante, je vous le demande en grâce, ne me refusez pas ce que je vous demande. »

Mme Caveyrol demeura un instant silencieuse et hésitante. Mais Thérèse semblait attendre sa réponse avec une si vive anxiété, il y avait tant de prière dans son regard humide, que la vieille dame ne trouva pas en elle le courage d'une plus longue résistance.

« Je ne vous refuserai pas, Thérèse, dit-elle. Je ne veux pas que plus tard vous puissiez m'accuser d'avoir été un obstacle à votre réconciliation avec le colonel. Mais croyez-moi, ne vous abandonnez pas à de trop confiantes illusions et surtout, si vos espérances sont déçues, n'en concevez pas un chagrin trop vif. J'ai promis à votre mari de veiller sur vous, et il aurait le droit de me reprocher ma faiblesse si votre santé devait en souffrir. C'est une grande imprudence que vous me faites commettre là, chère enfant, une véritable folie !

— Oh ! je serai prudente et forte, je vous le promets, répondit joyeusement la jeune femme. Songez donc, si je réussissais, comme mon pauvre Gustave serait heureux ! »

Et, après avoir embrassé sa tante, elle prit sa fille sur ses genoux et la couvrit de baisers passionnés, dont plus d'un, à coup sûr, s'adressait à ce mari absent dont le souvenir venait d'être réveillé avec tant de force dans son cœur.

III

Fort heureusement pour Thérèse, le colonel Durand ne devait pas arriver avant trois jours, car la résolution qu'elle venait de prendre l'avait jetée dans un tel état d'agitation qu'elle eut grand besoin de ce répit pour recouvrer un peu de sang-froid et se prépa-

Digitized by Google

rer à son rôle d'indifférente et d'étrangère. Mme Caveyrol n'était, au fond, guère moins troublée, tout en faisant meilleure contenance. Elle contribua cependant beaucoup à rassurer sa nièce en lui donnant sur le caractère et les habitudes du colonel maint renseignement de nature à la sauver de ces gaucheries qui sont presque inévitables lorsqu'on se trouve subitement et d'une manière intime en relation avec une personne inconnue.

Le jour si redouté, et cependant attendu par Thérèse avec une secrète impatience, arriva enfin. Tous calculs faits, Mme Caveyrol avait prédit que le colonel ne serait à X*** que dans la soirée, et sa prédiction se trouva juste. Elle était, à la nuit tombante, assise avec Thérèse devant la pelouse qui séparait sa maison de la route, et elle comptait déjà les minutes lorsqu'un bruit lointain de grélots et le joyeux claquement d'un fouet de postillon annoncèrent l'approche d'une chaise de poste. Mme Caveyrol se leva d'un bond et courut à la grille.

Presque au même instant, une lourde voiture de voyage, lestement enlevée par deux chevaux vigoureux, apparaissait sur la route.

« C'est lui! » dit la vieille dame en se retournant vers Thérèse.

Et, sans plus s'occuper de sa nièce, que l'émotion retenait, pâle et tremblante sur son siége, elle se précipita vers la maison pour appeler ses domestiques et les envoyer au-devant de son beau-frère.

Quelques minutes après, la chaise de poste s'arrêtait en face de la grille. Un vieux valet de chambre, à tournure martiale et à mine renfrognée, descendit aussitôt du siége qu'il occupait à l'arrière de la voiture, et alla ouvrir la portière. Le colonel parut alors, et, bien que ses mouvements fussent embarrassés et pénibles et que, pour descendre, il dût s'appuyer de tout son poids sur l'épaule de son domestique, il s'était certainement calomnié dans sa lettre en y peignant ses infirmités avec de si sombres couleurs. Malgré ses soixante-dix ans, c'était encore un robuste et beau vieillard. L'âge et la maladie avaient, il est vrai, décharné son visage et voûté sa poitrine, et son pas alourdi rendait sa démarche chancelante. Mais sa vigoureuse constitution résistait vaillamment, et l'on sentait que, malgré tout, la vie demeurait tenace dans ce corps ravagé. Il suffisait, pour s'en convaincre, de jeter un regard sur son énergique physionomie. Ni la neige des cheveux et de la moustache, ni les rides, ni même la teinte jaunâtre répandue sur ses traits par la maladie, n'avaient pu en éteindre la mâle expression. Ses yeux surtout étaient demeurés jeunes, et lorsque, sous le choc d'une émotion vive, la flamme assoupie s'en rallumait et qu'il redressait sa haute

Digitized by Google

taille, on retrouvait sans peine en lui l'image affaiblie, mais fidèle, de l'intrépide colonel qui jadis, d'un regard et d'un geste, entraînait des milliers d'hommes à sa suite dans le dévorant tourbillon de la mêlée.

La fatigue avait alors répandu comme un voile de tristesse et d'abattement sur sa personne, et effacé jusqu'au pli sarcastique de sa bouche railleuse. Il souffrait, en outre, d'une légère atteinte de goutte, et au moment où il s'avança dans l'allée qui conduisait à la maison, courbé sur sa canne et marchant à pas comptés et douloureux, ses infirmités apparurent seules aux yeux de madame Caveyrol, demeurée sur le seuil à surveiller les allées et venues des domestiques.

« Ah ! mon Dieu ! fit-elle avec un douloureux étonnement, comme il est changé, le pauvre homme ! c'est à peine si je le reconnais. Comme il a l'air de souffrir ! »

Et d'un regard attristé, elle le montra à Thérèse, à qui l'arrivée de la chaise de poste avait rendu des jambes et qui venait se réfugier dans la maison. La jeune femme le contempla un instant avec une émotion facile à comprendre, puis, essuyant ses yeux humides :

« Nous le guérirons, chère tante, répondit-elle d'une voix douce et compatissante, et il faudra bien qu'il nous en sache un peu de gré. »

Elle allait s'éloigner lorsqu'un incident imprévu, et qui lui sembla d'heureux augure, la retint, suspendue entre la joie et l'inquiétude, sur le seuil de la maison. Le colonel avait jeté sur son bras son manteau de voyage, et, chemin faisant, son étui à cigares avait glissé d'une des poches à son insu, et était tombé sur le sable. La petite fille de Thérèse, qui sautillait dans les jambes des domestiques occupés à décharger la voiture, heureuse, comme tous les enfants, de ce mouvement plein de désordre, avait vu l'accident. Elle courut relever l'étui et le présenta au colonel sans lui rien dire, mais en fixant sur lui deux grands yeux curieux et étonnés. On lui avait fait, sur la conduite à tenir à son égard, des recommandations qu'elle n'avait guère comprises, mais grâce auxquelles elle s'était formé de son vieux grand'père une bizarre et terrible image, et, stupéfaite de le trouver en tout semblable aux autres vieillards de sa connaissance, elle l'examinait avec une évidente surprise. Le colonel fut frappé de la grâce de ce frais et naïf visage d'enfant.

« Comment t'appelles-tu, petite ? demanda-t-il de sa voix la moins rude, en lui prenant l'étui des mains.

— Pauline, répondit-elle bravement.

— Eh bien ! Pauline, je te remercie, » dit le colonel en souriant. Et d'un geste amical, il passa la main sur ses boucles blondes.

Digitized by Google

Rassurée par cette caresse, et émue en même temps de l'air souffrant de son grand'père, Pauline s'enhardit tout à fait.

« Tu es donc malade comme ma pauvre maman ? lui demanda-t-elle avec une naïve pitié.

— Oui, mon enfant, répondit le colonel, surpris et touché de cette question, et d'une maladie que, grâce au ciel, tu n'es pas près de connaître. Je suis trop vieux, vois-tu ! »

Et il se pencha pour embrasser Pauline, qui tendit la joue de bonne grâce. En relevant la tête, il aperçut Thérèse. La jeune femme avait craint que sa fille ne se rendît importune, et elle venait la chercher. Agréablement surpris de trouver pareille compagnie chez sa belle-sœur, le colonel salua Thérèse en souriant; puis, abordant Mme Caveyrol qui s'avançait à sa rencontre :

« Bonjour, chère Christine, bonjour, lui dit-il avec une joyeuse brusquerie, qui cachait une assez vive émotion. En dépit de toutes les sottises que je vous ai écrites, je suis vraiment heureux de vous voir, et je me sens déjà tout ragaillardi.

— Le plaisir est réciproque, colonel, répondit bourgeoisement Mme Caveyrol en faisant entrer son beau-frère dans le petit salon du rez-de-chaussée où elle se tenait d'habitude.

— Vrai ! répliqua le colonel en lançant à sa belle-sœur un regard railleur. Alors votre façon de penser sur mon compte s'est bien modifiée. Vous m'avez donc enfin rendu justice !

— Mon opinion sur votre compte est toujours la même, dit Mme Caveyrol avec une certaine vivacité, et je ne sais en vérité ce qui pourrait l'avoir modifiée. Ce n'est pas votre singulière lettre, à coup sûr. Mais la charité chrétienne nous ordonne d'être affables et patients même envers nos ennemis, à plus forte raison envers nos proches.

— Et vous avez fait provision de patience ! s'écria le colonel en partant d'un éclat de rire et en se jetant sur un sofa. Eh bien ! ma chère Christine, je suis charmé de vous voir animée de sentiments aussi chrétiens, car j'imagine que je me plairai fort ici, et il ne sera pas facile de m'en faire déguerpir, je vous en préviens. Vous êtes logée comme une véritable princesse ! Décidément, feu Caveyrol, qui vous a fait bâtir cette jolie villa, avait du bon quelquefois. »

Mme Caveyrol, sur ce chapitre, n'entendait pas la plaisanterie; elle prit aussitôt un air raide et pincé.

« C'était le meilleur et le plus digne des hommes, dit-elle sèchement.

— Là-dessus, nous n'aurons jamais de querelle, car c'est exactement mon avis, repartit le colonel d'un ton sérieux. Oui, ajouta-t-il d'un air goguenard, j'ai toujours dit que, pour un ancien barbier,

Digitized by Google

c'était un homme étonnant, et, à propos de barbes, je dois vous prévenir d'une chose, chère Christine, c'est que je n'ai apporté ni rasoirs, ni savonnette. J'ai pensé que j'en trouverais à foison chez vous, et qu'avec votre amabilité ordinaire, vous vous empresseriez de les mettre à ma disposition.

— Vous avez cependant eu tort, répliqua la vieille dame sans s'émouvoir, car je n'en ferai rien.

— Et pourquoi ?

— Parce que, vous le savez bien, j'attends pour cela que vous m'ayez donné la recette de cet excellent vernis dont votre père, le tapissier de la rue Saint-Antoine, avait le secret.

— Nous avons toujours bec et ongles, à ce qu'il paraît, dit le colonel en riant, mais d'un rire un peu contraint ; car il avait la faiblesse, sinon de rougir de son humble origine, du moins d'aimer peu à l'entendre rappeler. — Dans le fait, vous n'avez pour ainsi dire pas vieilli depuis cinq ans. Votre moustache n'a pas blanchi comme la mienne, et ce n'est pas étonnant. Vous n'avez pas de fils, vous !

— Je croyais, répondit Mme Caveyrol en fixant un regard sévère et profond sur son beau-frère, qu'il ne devait jamais être question de vos fils entre nous ?

— Eh ! s'écria brusquement le colonel, dont le visage s'assombrit, ce n'est pas de parler d'eux qui me fait du mal ! C'est de garder en moi cette pensée qui me ronge et que je ne puis étouffer. Mieux vaudrait mille fois pour mon repos et ma santé un bon accès de fureur que ces colères sourdes qui m'aigrissent et me minent. Oh ! les drôles, si je les tenais ! Savez-vous, Christine.....

— Je ne veux rien savoir, colonel, répliqua vivement Mme Caveyrol. Il est probable que nous ne serions pas du même avis, et.....

— Approuvez-vous donc leur conduite ? s'écria le colonel, qui se redressa le visage allumé par la colère et l'œil flambloyant.

— Je ne les approuve certes pas d'avoir méconnu vos volontés. Mais, puisque vous voulez le savoir, je vous approuve encore moins de les avoir réduits à l'extrémité de les méconnaître ou d'y sacrifier leur avenir.

— Leur avenir ! Ainsi j'aurais sacrifié celui de Gustave en faisant de lui un officier du génie ?

— Non, mais vous auriez contrarié tous ses goûts.

— Il faudrait pour cela qu'il en eût, et il ne sait pas lui-même ce qu'il veut ! Six mois après être entré dans les ponts et chaussées, il en sortait pour se lancer dans je ne sais quelles entreprises dont je n'ai même pas voulu demander le nom.

Digitized by Google

— C'est le tort que vous avez eu, car avant de les condamner, il aurait au moins fallu les connaître. Gustave, en s'associant à son beau-père, n'a fait que suivre la carrière qu'il avait adoptée. Ses travaux sont toujours les mêmes; seulement, ce n'est plus pour le compte du gouvernement qu'il les exécute, c'est pour le sien ou celui de son beau-père.

— Eh ! c'est justement cela que je lui reproche !.. De jolis travaux d'ailleurs !

— Des travaux d'art, répliqua Mme Caveyrol avec une certaine emphase, et ils sont bien nommés, car ils exigent, pour être menés à bonne fin, des connaissances qui permettent à votre fils de marcher de pair avec les plus intelligents et les plus instruits. Oui, monsieur le colonel Durand, il faut, ne vous en déplaise, pour construire ces routes sur lesquelles il vous est doux de rouler sans accidents ni cahots, pour creuser ces canaux que je vous ai vu admirer jadis, autant d'intelligence au moins que pour conduire un régiment.

— Pourquoi pas tout de suite autant de courage ? repartit le colonel en haussant les épaules.

— Il en faut pour toutes les professions, car elles ont toutes leurs dangers et leurs misères, et il en est plus d'une, même parmi les plus humbles, où la vie de l'homme s'use aussi sûrement et avec non moins de rapidité qu'au milieu des fatigues et des périls d'une campagne. Aussi méritent-elles toutes qu'on les respecte et les considère. Votre fils sert l'Etat autrement que vous ne l'avez fait, mais il le sert également, avec moins de gloire peut-être, mais avec non moins d'honneur et de dévouement, et il faut être vous, c'est-à-dire l'homme le plus entêté dans ses préventions que je connaisse, pour fermer les yeux à l'évidence de pareilles vérités !

— C'est que moi, voyez-vous, Christine, je ne suis plus qu'une vieille bête, répondit le colonel d'un ton railleur.

— Je n'ai certes pas dit un mot qui ressemble à cela.

— Mais vous le pensez ?

— Encore moins.

— J'en suis charmé, car, pour une femme, vous me semblez singulièrement au courant des travaux d'art et vous parlez routes et canaux comme un véritable ingénieur..... Maître Gustave ne vous aurait-il pas fait la leçon, très-honorée belle-sœur ? ajouta le colonel avec une ironie marquée.

— Je répète ce que j'ai souvent entendu dire à mon mari, répondit Mme Caveyrol d'une façon quelque peu évasive, et je regrette que vous ne puissiez l'entendre lui-même.

— Oh ! s'écria le colonel, si c'est feu Caveyrol qui a dit cela,

Digitized by Google

je n'ai plus qu'à me taire, c'est évident..... Mais, puisque vous êtes en veine d'éloquence, que n'entreprenez-vous aussi la justification de maître Alfred et de son aimable voyage ? Ce serait un sujet non moins fertile en beaux développements. »

Ainsi provoquée, Mme Caveyrol, tout en sentant qu'elle allait commettre une maladresse inutile, n'était pas femme à reculer.

« Alfred a certainement eu tort de partir sans votre permission, dit-elle. Mais il faut tenir compte de l'embarras où le mettait votre silence, et des prières, des obsessions peut-être auxquelles il était en butte de la part de M. de Villiers... L'amour a fait commettre de pires folies, ajouta madame Caveyrol en lançant au colonel un regard qui ne laissa pas d'embarrasser ce dernier, et plus d'un père, avant de condamner irrévocablement ses fils, ferait bien de jeter un regard en arrière sur sa propre jeunesse. Il y trouverait, j'en suis sûre, de nombreux motifs d'indulgence... Pour Alfred, tancez-le ferme au retour, il l'a mérité. Mais ne lui tenez pas rigueur et surtout que cela ne vous empêche pas, s'il a fait un bon choix, de consentir à son mariage.

— La conclusion est jolie ! dit le colonel en se levant d'un air irrité. Est-ce bien à moi que vous osez dire cela, madame Caveyrol ?

— Pourquoi pas ?

— Alors nous sommes loin de compte. Toute vieille bête que je suis, je ne le suis pas encore au point de me laisser berner de la sorte, et si jamais je vous donne à rire à mes dépens, ce ne sera pas à cette occasion, sachez-le bien !

— Brisons là, dit Mme Caveyrol, qui se sentait fort échauffée et ne voulait pas pousser le colonel à bout. J'attends la visite d'une jeune dame qui loge chez moi, et il serait fort inutile de l'immiscer dans vos affaires de famille.

— Cette fois vous parlez d'or, dame Sagesse, repartit le colonel déjà calmé. Cette jeune dame ne serait-elle pas la mère de cette jolie petite fille qui m'a relevé mon étui à cigares ?

— En effet. Comment l'avez-vous trouvée ?

— Charmante.

— Alors il ne vous déplaira pas de l'avoir pour voisine ?

— Au contraire, et j'espère bien que vous me ferez faire sa connaissance.

— A l'instant même, si vous le désirez, car j'entends son pas dans l'escalier. »

Un instant après, Thérèse entrait en effet dans le salon, et le colonel, enchanté de faire la connaissance de sa belle-fille, la rassurait dès l'abord par la parfaite bonne grâce de son accueil.

Digitized by Google

IV

Un mois après, la connaissance était faite, et le colonel, tombé sous le charme, ne tarissait pas d'éloges sur le compte de Thérèse. Avec cette galanterie, si aimable sous des formes un peu surannées, dont nombre de vieux officiers de l'Empire ont religieusement conservé la tradition, il était devenu, en tout bien tout honneur, cela va sans dire, le cavalier servant de la jeune femme. Il se faisait un devoir de l'accompagner à l'établissement des eaux, et il ne se passait guère de jour sans qu'on les rencontrât, escortés de Mme Caveyrol et de Pauline, sur les promenades de la ville ou dans les chemins de la vallée. Quant à Pauline, il en raffolait, et l'enfant, qui s'était du premier jour familiarisé avec son vieux grand-père, avait si bien abusé de sa faiblesse qu'il ne savait plus résister ni à ses désirs ni à ses caprices. Lui qui n'avait jamais pu souffrir les enfants, pendant des heures entières il se complaisait à la voir jouer à ses pieds, se laissant assourdir, sans songer à s'en plaindre, par son bruyant caquetage et ses cris d'oiseau.

Dans cette vie qui lui semblait si douce, au sortir de son triste isolement, sa santé s'était considérablement améliorée. Son caractère lui-même s'était sensiblement adouci. Il ne parlait pas plus d'une ou deux fois par jour des rasoirs et du plat à barbe de feu Caveyrol, son estimable beau-frère. Ses querelles avec sa belle-sœur, au sujet de ses fils, devenaient aussi plus rares et tournaient moins à l'aigre. A peine suffisaient-elles à mettre sa bile en mouvement et à donner à son humeur agressive l'agitation qui était une des conditions de sa santé.

Il ne s'agissait plus que de lui faire accepter pour sa belle-fille cette étrangère dont il s'était si facilement engoué. Mais c'était là le pas difficile à franchir et ce pouvait être la pierre d'achoppement de toutes les espérances de Thérèse. Aussi Mme Caveyrol, qui n'était pas sans inquiétudes sur l'issue de l'aventure où elle s'était embarquée un peu à la légère, exprimait-elle souvent ses craintes pour tempérer la joie trop confiante à laquelle s'abandonnait sa nièce.

Un soir, après sa promenade habituelle, le colonel se trouvait dans le salon de sa belle-sœur avec Thérèse et Pauline. Il était, ce jour là, d'humeur particulièrement joyeuse, et il taquinait Mme Caveyrol avec une gaieté si franche, que la vieille dame crut le mo-

Digitized by Google

ment favorable pour sonder ses sentiments et lui parler de ses fils, dont il n'avait pas été question depuis plusieurs jours.

Le colonel ayant, selon sa coutume, lancé une allusion peu respectueuse pour la mémoire de feu Caveyrol :

« Au lieu d'attaquer toujours ce pauvre homme, qui n'est plus là pour se défendre, lui dit sa belle-sœur, vous feriez mieux de nous donner des nouvelles d'Alfred, dont vous avez reçu une lettre ce matin. Allons ! ne dites pas le contraire, j'ai reconnu son écriture. Arrive-t-il bientôt ?

— Là-dessus, chère Christine, répliqua tranquillement le colonel, je n'en sais pas plus long que vous, moins peut-être, car du jour où maître Alfred a refusé de m'obéir, j'ai cessé d'ouvrir ses lettres. Vous pouvez donc, si l'occasion s'en présente, lui faire savoir qu'il se donne, en m'écrivant, une peine fort inutile.

— Oh ! colonel, dit Thérèse d'un ton de reproche, vous ne parlez pas sérieusement ?

— Très-sérieusement, Madame, et, si vous en doutez, je puis vous montrer la lettre.

— Je ne veux pas la voir ! répondit la jeune femme avec vivacité. Je vous porte un trop profond respect pour acquérir volontairement une conviction qui pourrait l'affaiblir, et je préfère rester dans le doute.

— Vous le voyez, tout le monde vous blâme, dit Mme Caveyrol à son beau-frère.

— Vous voilà bien fière d'avoir, par votre indiscrète question, rangé madame de votre avis, repartit le colonel en regardant sa belle-sœur d'un air moqueur. Mais laissons de côté mes deux drôles, si vous le voulez bien. Ils m'ont assez causé de tracas sans que leur souvenir vienne encore troubler les quelques instants de repos que je goûte loin d'eux... Toute plaisanterie à part, Madame, ajouta-t-il en s'adressant à Thérèse, je suis un père fort affligé et grandement à plaindre d'avoir eu des fils. C'étaient des filles que le ciel eût dû me donner.

— Des filles ! s'écria Mme Caveyrol en joignant les mains d'un air pathétique. Les pauvres malheureuses ! ce sont elles qui eussent été à plaindre !

— Mais pas tant que vous vous l'imaginez.

— Vous les auriez fait mourir de chagrin ou rendues folles de désespoir ! répliqua la vieille dame avec indignation.

— Je les aurais rendues les plus heureuses créatures de la terre, repartit le colonel, piqué au vif. Des filles ! Mais jusqu'au jour où on les marie, ce sont de véritables enfants !

— Et les enfants, vous ne pouvez les souffrir.

Digitized by Google

— Je les adore, madame Caveyrol, et si mes drôles n'y eussent mis bon ordre, j'aurais tout simplement fait un grand-père modèle. Demandez plutôt à Pauline. »

Et se penchant vers la petite fille qui jouait sur le tapis, à ses pieds :

« Pauline, reprit-il, veux-tu que je sois ton grand-père ?

— Oh ! moi, je veux bien, répondit-elle d'un ton joyeux. »

Et sautant sur les genoux du colonel, elle lui jeta d'un air caressant les bras autour du cou.

« Est-ce une éponse, cela ? » dit le vieillard, tout fier du mouvement de sa petite-fille.

Thérèse avait pâli et échangé avec Mme Caveyrol un regard significatif.

« Vous oubliez, colonel, dit-elle d'une voix un peu tremblante, qu'il faudrait alors m'accepter pour votre belle-fille.

— Qu'à cela ne tienne, madame ! répliqua le colonel, continuant ce qu'il croyait être une plaisanterie. Ce serait une raison déterminante bien plutôt qu'un obstacle.

— Oh ! vous êtes trop poli pour me faire une autre réponse, alors même que vous n'en penseriez pas le premier mot.

— J'en conviens, répondit le colonel en souriant. Mais alors je n'ajouterais pas ce que je puis vous dire en toute sincérité : c'est que, pour être poli, je n'ai eu d'autre peine que celle d'exprimer ma pensée.

— Bien vrai ? demanda Thérèse, dont les yeux rayonnants de joie et d'espérance brillaient d'un éclat fébrile.

— J'espère que vous n'en doutez pas, Madame.

— Et si j'étais réellement votre belle-fille ? demanda la jeune femme toute tremblante de son audace, mais puisant dans son angoisse même une résolution dont elle s'étonnait elle-même. Oui, si j'étais cette Thérèse que vous avez condamnée sans la voir ni l'entendre, votre réponse serait-elle toujours la même ?

— Vous, Madame ! s'écria le colonel en bondissant sur son siége. »

Et frappé de l'émotion de Thérèse et de l'embarras de Mme Caveyrol, il se leva d'un mouvement si brusque qu'il dénoua le collier formé autour de son cou par les bras de Pauline, et fit presque rouler l'enfant à terre.

« Si c'est une plaisanterie, Madame, reprit-il un peu sèchement, je vous prie de la cesser, car elle m'est plus pénible que je ne saurais le dire.

— C'est la vérité, dit Thérèse d'un ton ferme et triste, en se levant à son tour et en faisant un pas vers lui. »

Digitized by Google

Et comme il s'éloignait d'elle et détournait la tête :

« Oh ! ne me repoussez pas ainsi ! s'écria-t-elle en lui prenant les mains d'un air suppliant, et puisque le hasard a enfin permis que je puisse vous voir, écoutez du moins ce que j'ai à vous dire.

— Le hasard ! dit le colonel d'une voix vibrante d'ironie et de colère.

— Lui seul ! Croyez-vous donc que cette occasion de me rapprocher de vous, je l'aie cherchée ? Je ne m'en serais pas senti la force, et d'ailleurs, je ne m'en reconnaissais pas le droit. Mais je me trouvais ici lorsque votre lettre est arrivée, et cette rencontre que j'avais tant désirée, je n'ai pas eu le courage de la fuir. Voilà toute ma faute, si c'en est une !... C'était une grande présomption de ma part, peut-être, mais j'avais souvent pensé que vous me tiendriez moins rigueur si vous me connaissiez mieux. Puis, je m'étais dit aussi que mes torts envers vous n'étaient pas de ceux qui ne s'oublient pas... Oh ! je ne prétends pas les atténuer. Nous avons été coupables, Gustave et moi, je l'ai bien amèrement compris ensuite. Mais nous nous aimions, et j'avais cru que notre amour serait plus tard notre excuse à vos yeux ; j'avais cru que, si je pouvais vous dire un jour : Votre fils est heureux, riche au delà de ses souhaits, honoré de tous, pardonnez-moi de lui avoir donné tout ce bonheur contre votre volonté, vous me pardonneriez. Eh bien ! cela, je puis vous le dire aujourd'hui, et... j'attends votre réponse. Dites, ai-je eu tort de l'espérer. »

Pâle d'une émotion qu'il contenait par un effort violent, mais résolu à ne pas fléchir, le colonel secoua tristement la tête.

« Oui, madame, dit-il, et vous avez eu grand tort aussi de nous soumettre à cette épreuve, car elle peut vous faire bien du mal, et elle me rendra plus pénible une résolution qui l'était déjà bien assez sans cela. »

Puis d'une voix sourde, dont il avait peine à maîtriser le tremblement, il ajouta :

« Vous n'auriez pas dû me forcer à vous aimer, Thérèse, quand cela ne pouvait servir qu'à nous rendre plus malheureux tous les deux.

— Mais pourquoi me repousser, si vous m'aimez ? s'écria la jeune femme se rattachant à cette parole comme à une dernière branche de salut. Quels reproches si graves avez-vous à me faire ? Quelle faute ai-je commise, que rien ne puisse effacer ? N'ai-je donc pas assez souffert ? »

A ce mot, qui le froissa vivement, le colonel tressaillit, et toute trace d'émotion disparut de son visage.

« Ne vous méprenez pas sur mes sentiments, Madame, dit-il

Digitized by Google

avec une froide dignité, et ne m'accusez pas surtout d'une dureté dont je suis incapable. Je n'ai contre vous, Dieu le sait ! ni haine ni colère ; j'obéis à un devoir. A cause de vous, Gustave a manqué au respect et à l'obéissance qu'il devait à son père. Vous avez été complice de sa faute, et cela, à lui pas plus qu'à vous, je ne le pardonnerai jamais.

— Oh ! ne dites pas cela ! s'écria Thérèse. Laissez-moi croire encore que les quelques jours que nous avons passés ensemble ne seront pas perdus pour l'avenir. Permettez-moi du moins d'espérer que votre cœur, s'il reste fermé pour moi, se rouvrira plus tard pour votre fils et pour cette enfant que vous aimiez déjà et qui, elle, est innocente ! ajouta-t-elle en montrant Pauline.

— Je ne le pourrais sans mentir à ma conscience, Madame, répondit le colonel, dont le regard, empreint d'une pitié douloureuse, semblait vouloir adoucir la rigueur de ses paroles. J'ai peut-être agi avec précipitation, et j'aurais pu, si je vous eusse alors connue, modifier ma résolution. Mais j'ai dit : Jamais ! et le colonel Durand n'a qu'une parole. »

Un instant, Thérèse demeura, dans son angoisse, les yeux fixés sur le visage du colonel ; elle ne pouvait croire que ces paroles fussent les dernières qu'elle eût à attendre de lui. Mais elle découvrit bientôt, sous l'émotion qui bouleversait les traits du vieillard, une obstination si inflexible que tout espoir s'éteignit dans son cœur.

« Oh ! mon Dieu ! dit-elle navrée, qu'ai-je donc fait pour que vous m'accabliez de la sorte ? »

Et se sentant défaillir, elle se laissa tomber sur le sofa, où elle s'affaissa, brisée par un spasme nerveux. Mme Caveyrol jeta un cri et se précipita pour la secourir.

« Qu'avez-vous, Christine ? demanda le colonel, qui ayant détourné les yeux de Thérèse, dont le désespoir lui faisait mal, n'avait rien vu.

— J'ai... que vous l'avez tuée ! s'écria Mme Caveyrol en lançant à son beau-frère un regard foudroyant.

— Madame Caveyrol ! dit le colonel indigné. »

Mais la vieille dame qui, depuis longtemps se taisait par prudence et rongeait son frein en frémissant, éclata enfin.

« Taisez-vous ! s'écria-t-elle en se redressant toute hérissée. Vous êtes un monstre ! »

Thérèse, dont la défaillance n'avait été que passagère, rouvrait alors les yeux. D'un geste suppliant, elle arrêta Mme Caveyrol.

« Chère tante, dit-elle d'une voix éteinte, ne l'irritez pas, je vous en supplie.

Digitized by Google

Puis faisant un effort pénible pour se lever, et se dirigeant vers le colonel d'un pas encore mal assuré :

— Mon père, dit-elle, car vous me laisserez bien au moins une fois vous donner ce nom, mon père, je vous pardonne tout le mal que vous me faites, et puisque nous ne devons plus nous revoir, permettez-moi de vous dire adieu !

Et, suffoquée par les larmes, elle se jeta dans ses bras, appuya la tête sur son épaule et éclata en sanglots. Le colonel n'avait point essayé de la repousser. S'il n'eût écouté que son cœur, depuis longtemps il l'eût prévenue; un instant même, en la voyant évanouie, il avait été sur le point d'oublier toutes ses résolutions. Mais il avait étouffé ce mouvement comme une faiblesse indigne de lui.

Il serra un instant la jeune femme contre sa poitrine; puis il se dégagea doucement de son étreinte, et la remettant entre les mains de Mme Caveyrol :

— Emmenez-la, dit-il; cette scène nous fait trop de mal à tous !

Et il se détourna brusquement pour essuyer une larme qui tremblait au bord de sa paupière, tandis que Mme Caveyrol emmenait Thérèse, et que Pauline s'en allait avec elles, muette d'effroi et n'ayant rien compris à tout cela, sinon que sa mère pleurait et que son grand-père avait du chagrin.

Un quart-d'heure après, Mme Caveyrol rentrait au salon. — Le colonel ne l'avait pas quitté. Il se tenait debout dans l'embrasure d'une fenêtre, promenant un regard vague et attristé sur le jardin.

— Comment l'avez-vous laissée ? demanda-t-il en se détournant à demi.

— Elle est mieux, répondit sèchement Mme Caveyrol, mais elle pleure toujours.

— Laissez-la pleurer, Christine, les larmes la soulageront.

Il y eut un silence.

— Où donc est Pauline ? reprit bientôt le colonel.

Et involontairement, ses regards se portèrent sur le tabouret favori de la petite fille, alors usurpé par le chat de sa belle-sœur, gros angora à mine rébarbative et doctorale, qu'il avait pris en grippe, sous le fallacieux prétexte qu'il avait un air de vague ressemblance avec feu Caveyrol.

— Pauline est avec Thérèse, répliqua la vieille dame. Vous n'espériez pas, je suppose, ajouta-t-elle aigrement, qu'après la façon dont vous avez chassé la mère, je vous ramènerais la fille ?

Le colonel ne répondit rien et se mit à se promener dans le salon,

Digitized by Google

jetant un regard sur le tabouret de Pauline à chaque fois qu'il passait devant, et à chaque tour, offusqué davantage de le voir occupé par le matou. Pendant les deux premiers, cependant, il se maîtrisa, mais au troisième il n'y tint plus, et, s'approchant avec précaution, d'un coup de pied vigoureusement appliqué, il fit sauter le chat à l'autre bout du salon. Mme Caveyrol leva la tête avec une vivacité si indignée que ses lunettes en tressautèrent sur son nez.

—Eh bien! Monsieur le colonel Durand, que vous prend-il encore? s'écria-t-elle. Pourriez-vous me dire ce que vous a fait ce pauvre animal, pour que vous le maltraitiez de la sorte?

—Le tabouret de Pauline n'était pas la place de cette odieuse bête, répondit le colonel, un peu honteux de sa brutalité. Elle a d'ailleurs une façon de vous regarder en clignant ses gros yeux niais que je n'ai jamais pu souffrir, surtout quand j'ai les nerfs irrités, et ils le sont diablement ce soir!

— On s'en aperçoit de reste, repartit sèchement Mme Caveyrol. Vous avez failli tuer Thérèse; vous brutalisez mon chat. Pour que la scène soit complète, il ne vous reste vraiment plus qu'à me battre!

— Croyez bien que ce n'est pas l'envie qui me manque, répliqua le colonel avec une brusquerie pleine d'emportement..... Oui, madame Caveyrol, ajouta-t-il d'un ton plus calme, vous le mériteriez pour avoir, à votre âge, encouragé les idées romanesques de cette pauvre Thérèse. Oh! vous m'avez joué là un tour dont je me souviendrai longtemps. Mais ce sera le dernier, très-honorée belle-sœur, car demain matin je sortirai d'ici pour n'y plus remettre les pieds. Si vous avez pu croire que je donnerais dans ce panneau, il faut que vous soyez bien.....! Mais, vous me feriez dire quelque sottise, et j'aime mieux vous céder la place.

Et là-dessus, le colonel sortit du salon et regagna son appartement en jetant les portes derrière lui avec un peu plus de force qu'il n'était nécessaire.

V

Le colonel Durand n'était pas homme à revenir sur une détermination, quelle qu'elle fût. Le lendemain, à son lever, son premier soin fut d'aller retenir un appartement le plus loin possible de la villa de sa belle-sœur, c'est-à-dire dans une des maisons voisines du lac, et deux heures après, il y était installé.

Digitized by Google

Il s'y trouva fort mal de toutes façons. L'appartement était humide, incommode, et la solitude où il y vivait n'était pas propre à le réconcilier avec ces inconvénients. De toutes ses privations, la plus pénible toutefois était celle de la société de Thérèse et de Pauline, dont il s'était fait une douce habitude. Mais pour rien au monde il n'eût voulu l'avouer, même à lui-même. Encore moins eût-il consenti à retourner chez sa belle-sœur. Sa seule distraction était maintenant d'errer tous les jours, comme une âme en peine, sur une fort belle promenade plantée sur les bords du lac, et de s'y mêler tristement à la foule.

Un matin qu'il s'y trouvait assis sur un banc, à une heure où les allées étaient encore désertes, deux dames, vraisemblablement la mère et la fille, vinrent à passer devant lui. L'une était âgée déjà et d'apparence malingre et souffreteuse : l'autre, une jeune fille de dix-huit ans, une brune d'une beauté rare, dont les traits réguliers et d'une pureté sévère donnaient à sa physionomie une expression de hauteur en parfaite harmonie, du reste, avec sa démarche imposante et l'air de fierté un peu dédaigneuse répandu sur toute sa personne.

En approchant du colonel, elles l'examinèrent avec une attention discrète, mais persistante, qui surprit le vieillard.

— Ce doit être lui, dit à demi-voix la jeune fille, après l'avoir dépassé.

— Je le crois, répondit la mère.

— Alors, l'occasion que nous cherchions est toute trouvée. Me permettez-vous d'en profiter ?

La réponse de la mère se perdit dans l'éloignement, et les deux dames disparurent, laissant le colonel fort intrigué. Il ne devait pas tarder à avoir le mot de cette énigme. Dix minutes après, la jeune fille reparut, seule cette fois. Elle se dirigea droit vers le colonel et l'abordant :

— Monsieur le colonel Durand, si je ne me trompe ? dit-elle en saluant le vieillard.

Bien que fort surpris, ce dernier se leva d'un air empressé et accueillit la jeune fille avec sa galanterie habituelle.

— Vous ne vous trompez pas, Mademoiselle, répondit-il en souriant. Mais à qui ai-je l'honneur de parler ?

— Mon nom est parfaitement connu de vous, si ma personne ne l'est pas, répondit la jeune fille en rougissant légèrement, et il l'est sans doute assez défavorablement pour que je doive avant tout m'excuser de l'étrangeté de ma démarche. Mais, je n'avais pas le choix des moyens, et il était absolument nécessaire que je vous visse. Je suis Hortense de Villiers.

Digitized by Google

Le colonel tressaillit, et un sourire sarcastique, presque haineux, contracta ses lèvres.

— Ah! dit-il après un silence. Alors, vous êtes cette demoiselle pour les beaux yeux de laquelle mon fils Alfred se promène actuellement en Amérique?

— Je vois qu'on avait eu raison de me dire que vous étiez fort prévenu contre moi, répondit la jeune fille, et comme ces préventions sont mal fondées, permettez-moi de vous le dire, colonel, je suis d'autant plus heureuse, qu'une occasion se soit présentée de vous détromper.

— J'admire, en effet, le hasard qui nous a réunis sur cette promenade, répondit le colonel d'un ton railleur, car c'est un simple hasard?

— Pardonnez-moi, répliqua Hortense du même ton tranquille et assuré. Nous devions, ma mère et moi, passer l'été dans le Midi, mais c'est uniquement le désir de vous rencontrer qui nous a fait choisir X... de préférence à toute autre ville et accepter l'invitation de Mme Caveyrol.

— Et c'est sans doute Mme Caveyrol qui vous a instruites de ma présence à X...? observa le colonel sur le même ton.

— Mme Caveyrol n'a point eu cette peine, car nous en avions déjà connaissance... Mais, je vous l'ai dit, colonel, je désire vous donner des explications sur certains faits qu'on a complétement dénaturés en vous les rapportant. Ai-je trop présumé de votre complaisance en espérant que vous voudriez bien les entendre?

— Je suis à vos ordres, Mademoiselle, et prêt à vous écouter, répondit le colonel.

Et d'un geste froid, mais parfaitement poli, il invita Hortense à s'asseoir sur le banc, où il reprit sa place première. Il était évidemment surpris de trouver tant d'aisance et de décision dans une toute jeune fille, et cette froideur que rien ne pouvait entamer l'avait un instant déconcerté.

— Avant tout, reprit Hortense, je dois vous dire une chose, colonel, c'est que ce voyage, entrepris, selon vous, pour mes beaux yeux, l'a été contre ma volonté, et que si votre fils eût tenu compte du désir que je lui ai très-nettement exprimé, il ne fût pas parti.... Vous ne me croyez pas?

— Je n'ai rien dit de semblable, Mademoiselle, protesta le colonel.

— Non, mais vos yeux ont très-clairement parlé pour vous... Peu importe, du reste, car j'avais prévu que votre incrédulité exigerait des preuves, et je les apporte... Ce n'est pas de mon père non plus qu'est venue la proposition de ce voyage, entrepris pour ses intérêts, c'est de votre fils. Mon père, alors même qu'il eût agréé la

Digitized by Google

demande d'Alfred, ce qui n'était pas, ne se fût pas cru le droit de disposer de son temps sans votre consentement, encore moins contre votre volonté ! Alfred, désireux de lui être utile, a, trop légèrement sans doute, mais à coup sûr de bonne foi, interprété votre silence comme un consentement et il le lui a présenté comme tel. Alors seulement mon père l'a laissé partir. Mais le jour où il apprit que ce voyage n'avait pas votre approbation, il lui écrivit pour le dégager de toute obligation à son égard et lui conseiller de revenir sur-le-champ. Il lui déclarait en outre que, malgré notre estime et notre amitié pour lui, il nous serait impossible de le revoir tant que vous persisteriez dans les mêmes résolutions. Il ajouta même, à ma demande, que ces sentiments, je les partageais complétement et que toute pensée de mariage devait être écartée jusqu'au jour où il aurait obtenu votre plein et entier consentement. Si vous êtes fier, colonel, nous ne le sommes pas moins, et il ne pouvait convenir ni à la dignité de mon père, ni à la mienne, d'être, entre votre fils et vous, la cause de pareils dissentiments. Il y a longtemps que vous seriez instruit de toutes ces circonstances si vous eussiez pris la peine d'ouvrir les lettres de votre fils. Il n'a même tenu qu'à vous d'abréger considérablement son séjour en Amérique, car il vous a envoyé la lettre de mon père aussitôt après l'avoir reçue, vous laissant juge de la conduite qu'il avait à tenir. Il n'est resté que parce que vous n'avez pas daigné lui répondre.

Le colonel pâlit légèrement, mais il garda le silence.

— Il y a longtemps aussi, continua Hortense, que mon père vous aurait écrit pour rétablir les faits sous leur véritable jour, s'il n'eût craint que sa lettre ne fût pas reçue. Mais n'ayant aucun reproche à se faire, il n'a pas cru devoir s'exposer à une injure gratuite. Il eût sans doute été plus convenable que, ce que je viens de vous dire, ma mère se fût chargée de vous l'apprendre, et son intention était d'abord de vous demander une entrevue. Mais sa santé est si chancelante depuis quelque temps, que je redoute pour elle toute émotion un peu vive, et elle a consenti, à ma prière, à me laisser le soin de cette démarche.

— Je suis fort éloigné de m'en plaindre, Mademoiselle, répondit le colonel avec une politesse exempte cette fois de toute ironie, puisque j'ai dû à cette circonstance d'avoir fait votre connaissance.

— Puis, reprit Hortense avec une certaine émotion, j'avais à ajouter à ce que je viens de vous apprendre une chose que moi seule pouvais vous dire.

— Ah ! répondit le colonel, dont la méfiance réveillée se peignit dans son regard.

Mais il se contint et ajouta d'un ton froid :

Digitized by Google

— Je vous écoute, Mademoiselle.

— Je vous ai dit, colonel, reprit Hortense, ce que j'avais prié mon père de déclarer à votre fils. J'ajoute que cette détermination, je la maintiendrai quoi qu'il arrive, parce que tout m'en fait un devoir : le soin de ma propre dignité, mon respect pour le nom de mon père, et aussi certaine fierté native qu'on m'a souvent reprochée comme un défaut, mais que, moi, je ne crois pouvoir porter trop loin. J'aurais été tentée de fléchir, d'ailleurs, que l'exemple de Thérèse eût été là pour m'avertir des douleurs et des humiliations auxquelles on s'expose en foulant aux pieds certaines convenances, qui sont des sauvegardes autant que des devoirs.

— Ah! vous connaissez Thérèse? dit le colonel avec une sourde ironie.

— Je l'ai vue chez Mme Caveyrol.

— Naturellement, repartit le colonel.

— Mais, reprit Hortense, je ne vous cacherai pas non plus que cette détermination m'a coûté à prendre, pour Alfred d'abord, dont je sais qu'elle détruit toutes les espérances, et aussi pour moi-même, qui avais été heureuse de sa recherche.

— J'en suis fort honoré pour mon fils, Mademoiselle, repartit le colonel avec une ironie si marquée qu'Hortense ne put s'empêcher de rougir. Mais elle ne se déconcerta pas.

— Colonel, dit-elle, je suis venue vous trouver, résolue à ne m'émouvoir ni à ne m'offenser de rien de ce que vous pourriez me dire, et je pensais que votre générosité me rendrait la tâche plus facile. J'achèverai cependant. J'avais cru qu'après avoir entendu ces explications, la conduite d'Alfred vous semblerait moins condamnable. J'espérais aussi, en vous éclairant sur mes véritables sentiments, dissiper, au moins en partie, vos préventions contre moi, et je venais vous dire : Oublions tout ce passé avec ses erreurs et ses malentendus; supposez que d'aujourd'hui seulement nous nous connaissons, et acceptez l'invitation que je vous apporte au nom de ma mère et au mien, de venir nous voir souvent et en ami. Venez, c'est moi qui vous le demande, pour apprécier mes qualités et mes défauts, et quand vous me connaîtrez assez pour me juger, eh bien! un jour vous me direz si vous me croyez digne d'être la femme de votre fils. Et, quel que soit l'arrêt que vous dicte votre sollicitude de père et votre conscience d'honnête homme, je vous jure de m'y soumettre loyalement. Comprenez-moi bien, monsieur le colonel Durand, ajouta Hortense en s'animant. Je ne cherche point à vous émouvoir ni à vous attendrir pour vous arracher une promesse qui serait une surprise, et que vous regretteriez ensuite. Non, c'est à votre justice et à votre loyauté que je m'adresse. On

Digitized by Google

m'a dit qu'on n'y faisait jamais appel en vain, et je m'y livre avec confiance. »

Hortense s'arrêta un instant. L'émotion la gagnait, et elle détourna la tête pour essuyer une larme. Mais le colonel n'en vit rien. Son regard errait vaguement sur les eaux du lac, tandis qu'immobile et dissimulant sa véritable impression sous une froideur impénétrable, il semblait indifférent et sourd à toutes les paroles d'Hortense.

« Voilà ce que j'avais à vous dire, colonel, reprit la jeune fille, et j'espère que ma démarche, dont vous ne pouvez nier, du moins, la franchise, n'aura pas été vaine. Je ne veux point vous surprendre, je vous le répète, et je vous laisse maintenant à vos réflexions. Mais demain, si vous le permettez, je viendrai chercher ici votre réponse. »

Le colonel tourna lentement la tête et fixa un regard profond sur le visage de la jeune fille, où toute trace d'émotion était déjà effacée.

« Je suis à vos ordres, Mademoiselle, répondit-il avec une politesse cérémonieuse, et, puisque vous le désirez, demain vous aurez ici ma réponse.

Moins forte contre la joie qu'elle ne l'avait été contre les sarcasmes et le mauvais vouloir du colonel, Hortense rougit de plaisir, car elle voyait, dans cette première concession, un présage de succès, et, après avoir salué le vieillard, elle s'éloigna d'un pas rapide et léger.

« Oui, tu auras demain ma réponse! s'écria le colonel lâchant la bride à sa fureur dès qu'Hortense eût disparu. Mais ce ne sera pas celle que tu attends, maudite pimbêche! »

Et, sur-le-champ, il rentra dans son appartement et n'en sortit plus de la journée.

Le lendemain, à l'heure convenue, Hortense attendait depuis quelques minutes déjà l'arrivée du colonel, quand elle vit paraître, non pas le vieillard, mais son valet de chambre, une lettre à la main. Instinctivement, son cœur se serra, car l'envoi de cette lettre lui parut être de mauvais augure. Elle la prit cependant, et elle allait demander des nouvelles du colonel, lorsque le valet de chambre, qui avait ses ordres, la salua respectueusement et s'éloigna. Elle n'essaya point de le retenir, et ouvrit la lettre, non sans une secrète angoisse.

« Mademoiselle, écrivait le colonel Durand, j'étais venu chercher à X... le repos et la santé. Il a plu au ciel et à Mme Caveyrol de décider que je ne les y trouverais pas. Que leur volonté soit faite! Je quitte X... ce soir pour aller les chercher ailleurs.

» C'est vous dire assez clairement que je n'ai point été dupe de l'étalage de beaux sentiments que vous m'avez fait hier à l'instiga-

Digitized by Google

tion de ma belle-sœur. Je lui dois, du reste, cet éloge, qu'elle vous avait parfaitement bien conseillée. Ce mélange adroit de hardiesse et de soumission m'eût certainement séduit en toute autre circonstance, et, bien que je fusse sur mes gardes, il m'a assez vivement agité, moi, dont on ne trouble pas facilement la tranquillité et le sommeil, pour me faire passer la nuit blanche.

» Je regrette, Mademoiselle, que vous m'ayez mis dans la nécessité de vous écrire une semblable lettre. Mais j'ai cru devoir, dans votre propre intérêt, donner le pas à la vérité sur la politesse. Je rends d'ailleurs toute justice à vos aimables qualités et suis, sans rancune et avec une sincère admiration, votre tout dévoué et respectueux serviteur.

» Le colonel Durand. »

Hortense avait rougi de honte et d'indignation en lisant cette odieuse lettre, et son premier mouvement fut de la mettre en morceaux et d'en jeter les débris dans le lac. Mais sa colère tomba bientôt et fit place à un véritable désespoir. Elle aimait sincèrement Alfred, et la pensée que cet outrage rendait irrévocable la rupture qu'elle avait voulu éviter la jeta dans un morne et profond abattement. Pendant longtemps, elle demeura sur le banc, abîmée dans sa douleur et n'ayant même pas conscience du temps qui s'écoulait.

Des fenêtres de son appartement, situé de l'autre côté du lac, le colonel, s'abritant d'un rideau, avait épié, à l'aide d'une longue-vue, l'effet produit par sa lettre. Il ne l'attendait pas si complet, et son orgueil, vivement froissé de toutes façons par Hortense, et surtout par l'idée qu'elle avait voulu le prendre pour dupe, goûta d'abord une joie sans mélange. Mais, ayant repris sa lunette quelques minutes après, et ayant aperçu Hortense assise à la même place, immobile et comme anéantie par la douleur, il sentit un regret, presque un remords, s'éveiller au dedans de lui.

— C'est sa faute, après tout, dit-il pour se justifier à ses propres yeux. Si j'ai été dur, elle m'a encore moins épargné. Il y a telle de ses paroles qui valait un soufflet.

Et jetant sa longue-vue sur la table, il passa dans une autre pièce. Il fut d'ailleurs fidèle à sa résolution, et le soir même il partait pour Bagnères-de-Bigorre.

VI

A Bagnères-de-Bigorre, le colonel Durand retrouva la solitude et la pire de toutes : celle qu'on se fait à soi-même au milieu de la

Digitized by Google

foule. Mais il n'y trouva point la tranquillité d'esprit qu'il était venu y chercher. Partout, le souvenir de Thérèse et de Pauline le poursuivait, et souvent aussi il voyait passer devant ses yeux, non sans un violent trouble intérieur, l'image de cette Hortense qui lui était apparue si pâle et si accablée sur le banc où il l'avait aperçue pour la dernière fois. Il avait, il est vrai, la consolation de maudire vingt fois par jour et d'envoyer à tous les diables Mme Caveyrol, devenue le bouc émissaire de toutes ses fureurs et de toutes ses souffrances. Mais c'était là une piètre consolation, et elle n'apportait guère de soulagement à sa santé, qui déclinait tous les jours, et à son humeur considérablement aigrie.

Il était depuis trois jours dans ces dispositions atrabilaires lorsqu'un soir la poste lui apporta une lettre venant d'X***, et dont l'adresse, d'une écriture de femme, éveilla ses soupçons. Il eut un instant l'envie de la jeter au feu sans la lire, mais la curiosité l'emporta ; il l'ouvrit : c'était une lettre d'Hortense.

« Monsieur le colonel, écrivait la jeune fille, votre lettre, tout indigne qu'elle soit, exigeait une réponse, et cette réponse, la voici :

» Hier, mon père a écrit à M. Alfred Durand que toutes relations étaient à jamais rompues entre nous, et cette rupture, je la maintiendrai avec une inflexible fermeté.

» Vous avouerez du moins que, si je joue la comédie, je la joue bien et jusqu'au bout. »

Le colonel relut deux fois la lettre ; il n'en pouvait croire ses yeux. Pénétré de cette idée fixe qu'en venant le trouver, Hortense avait obéi à une suggestion de Mme Caveyrol, il n'avait pas attaché la moindre importance aux paroles de la jeune fille, ni surtout à ses promesses. Sa surprise, en recevant cette preuve manifeste de leur sincérité, fut d'autant plus profonde. Il resta un instant tout décontenancé. Puis une vive rougeur se répandit sur son visage, où, en quelques secondes, se peignirent successivement la joie, la colère et l'admiration. Si son orgueil n'admettait pas qu'on pût le prendre pour dupe, il admettait encore moins qu'on pût le vaincre en noblesse et en générosité, et il commençait à comprendre que, dans cette circonstance, le beau rôle n'avait pas été de son côté.

Il jeta cependant la lettre sur une table et se coucha fort troublé, mais se promettant bien de n'y pas songer un instant de plus. En dépit de sa résolution, il y songea toute la nuit et ne s'endormit qu'assez tard dans la matinée. Lorsqu'il ouvrit les yeux, le premier objet qui les frappa fut la lettre demeurée ouverte sur la table. Il se leva plus triste et plus maussade encore que la veille, rudoya tout le monde, hôtes et gens, et finalement partit pour l'établissement des eaux.

Digitized by Google

Une promenade entreprise dans de pareilles dispositions ne pouvait être fort agréable. La foule et le bruit lui devinrent bientôt insupportables, et il rentra chez lui. La lettre l'y attendait. Il la prit pour la déchirer. Mais auparavant il voulut relire une dernière fois ces quelques lignes qui l'avaient si violemment agité. Lorsque son regard les eut parcourues, le papier lui échappa des mains sans qu'il songeât à le mettre en pièces, et il fit quelques tours dans la chambre, d'un air ému et pensif. Enfin, s'arrêtant tout à coup, et redressant son mâle visage bouleversé par une émotion dont il n'était plus maître :

« Jean ! » cria-t-il d'une voix de tonnerre.

Son domestique accourut.

« A quelle heure part la voiture d'X*** ? lui demanda-t-il.

— Ce soir, à six heures, colonel.

— Eh bien ! fais les malles ; nous partons à six heures. »

Et comme si cet ordre, qui lui avait tant coûté à donner, eût dissipé soudain sa tristesse et sa mauvaise humeur, le colonel partit d'un joyeux éclat de rire à la vue de la figure ébahie de son vieux Jean ; puis il s'en alla faire un dernier tour dans la ville de Bagnères et reconnut, non sans un certain étonnement, qu'en s'y déplaisant si fort il avait été fort injuste à son égard.

Le lendemain matin, à huit heures, le colonel Durand arrivait à X***. Aussitôt débarqué, il prit le chemin de la villa de Mme Caveyrol. Il était un peu pâle et visiblement ému ; mais il marchait de ce pas fier et résolu qu'il prenait jadis pour monter à l'assaut. La première personne qu'il rencontra, en pénétrant dans le jardin, fut Mme Caveyrol elle-même. La vieille dame, à sa vue, demeura d'abord comme pétrifiée ; puis, se précipitant au-devant de lui pour lui barrer le passage :

« Vous, monsieur le colonel Durand ? s'écria-t-elle d'un air menaçant. Et que venez-vous faire ici ?

— Une sottise, répondit gaiement le colonel. C'est pourquoi, très-honorée belle-sœur, j'ai compté sur le plus dévoué concours de votre part. Où sont Thérèse et Hortense ?

— Dans l'appartement de Thérèse, je crois. Mais...

— Pas de mais, et laissez-moi passer, répliqua le colonel. »

Et avec une brusquerie amicale, il écarta Mme Caveyrol stupéfaite et gravit l'escalier du pas vif et alerte d'un jeune homme.

Thérèse pâlit en le reconnaissant, et ce fut avec une appréhension manifeste et d'un regard craintif qu'elle chercha dans ses yeux le motif de son retour. Mais elle ne se méprit point à l'expression de son visage, et, avant même qu'il eût prononcé une parole elle était dans ses bras, pleurant de joie et de bonheur. Dans cette âme aimante et tendre, il n'y avait de place ni pour la haine, ni pour la rancune.

Digitized by Google

« Je n'ai jamais douté de vous, Thérèse, ni de l'accueil que vous me feriez, dit le colonel, touché aux larmes du mouvement de la jeune femme. Mais Hortense me pardonnera-t-elle?

— Il le faudra bien, dit Thérèse souriant à travers ses larmes. Et pourtant vous ne le méritez guère!

— Où est-elle? demanda le colonel avec inquiétude.

— Ici, dit la jeune femme en montrant une pièce voisine. Mais permettez-moi de la prévenir de votre arrivée et de la préparer à vous revoir. »

Et, laissant le colonel seul, elle alla trouver Hortense. Une minute, puis deux s'écoulèrent. Thérèse ne revenait pas, et le colonel, de plus en plus inquiet, se promenait d'un air agité dans la chambre. Enfin, au bout de cinq minutes, il n'y tint plus et entra, non sans une secrète angoisse, dans la pièce où se trouvait Hortense.

Les deux jeunes femmes étaient dans l'embrasure d'une fenêtre : Thérèse, émue et suppliante; Hortense, froide et inflexible. A la vue du colonel, Hortense se détourna d'un air fier et offensé. Mais le vieillard alla vivement à elle, et lui prenant la main, malgré sa résistance :

« Hortense, dit-il avec émotion, ne refusez pas le bonheur que je vous apporte; oubliez ce qui s'est passé entre nous. Si ce n'est pas pour moi, que ce soit pour Alfred. »

Et, comme elle ne répondait pas :

« Faut-il donc que je vous demande pardon? reprit-il doucement.

— Non, non! s'écria Hortense, désarmée et vaincue par cette parole. Vous m'avez fait bien du mal; mais je veux l'oublier, car d'un mot vous avez tout effacé. »

Et elle lui tendit la main. Mais il la prit dans ses bras et la serra sur son cœur avec une sorte de violence convulsive, comme s'il eût craint encore qu'elle ne lui échappât et ne revînt sur sa résolution. Puis, lorsque son émotion et celle d'Hortense commencèrent à s'apaiser, et que la jeune fille se fût dégagée de son étreinte :

« Maintenant que la paix est faite, s'écria-t-il joyeusement, où est Pauline?

— Grand-père, je suis là, » cria une voix d'enfant qui partait d'un petit lit situé à l'autre bout de la pièce; et en même temps deux petites mains impatientes cherchèrent à écarter les rideaux.

Le colonel courut auprès du lit, et comme il se penchait pour embrasser sa petite-fille, elle lui jeta les bras autour du cou en disant :

« Ah! je savais bien que tu n'étais pas si méchant que maman le disait, et que tu finirais par revenir. »

ERNEST DUPLESSIS.

Digitized by Google

LA

DIPLOMATIE FRANÇAISE

SOUS LA

RÉPUBLIQUE ET LE PREMIER EMPIRE

MARET, DUC DE BASSANO

HUITIÈME PARTIE [1]

—

I

Le 18 février 1812, le duc de Bassano indiquait à l'ambassadeur Lauriston la marche à suivre pour épuiser les dernières chances d'une solution pacifique. L'ambassadeur devait successivement : réclamer encore l'envoi de Nesselrode à Paris ; accueillir ou présenter l'idée d'un congrès, entre le Niémen et l'Oder; consentir à suspendre les mouvements de troupes, « si cela était nécessaire, pour empêcher les Russes d'entrer dans le duché ; » enfin, accepter, ou

[1] Voir la *Revue contemporaine* du 15 août, des 15 et 30 septembre, 15 octobre, 30 novembre, 15 et 31 décembre 1869.

Digitized by Google

proposer, à la dernière extrémité, une entrevue entre les deux souverains. Cette proposition était le dernier moyen à employer, pour empêcher les Russes de franchir le Niémen, pour *gagner du temps.*

Il faut, disait encore le ministre, que les troupes de Sa Majesté puissent s'asseoir réellement sur l'île de Nogat, sur le beau pays d'Elbing et sur les deux rives de la Vistule..... *pendant la durée des discussions.* Alors Sa Majesté verra avec un plaisir réel des négociations, une entrevue et tout ce qui peut aplanir les différends..... Cet appareil formidable ne le portera pas à la guerre ; il ne menace pas, il répond à la menace. Quand ses troupes seront sur l'Oder et sur la Vistule, il n'y aura rien de compromis ; *il sera toujours prêt à accueillir tout ce qui pourra prévenir la guerre.....*

Quelques jours après, un incident désagréable (l'affaire Tchernitchef) ayant mis en évidence les mauvaises dispositions personnelles du tzar, le duc de Bassano ajoutait, sous l'empire d'une irritation bien naturelle : « L'Empereur ne se soucie pas d'une entrevue, pas même d'une négociation, *à moins* que les 450,000 hommes que Sa Majesté a mis en mouvement ne fassent faire de sérieuses réflexions au cabinet de Pétersbourg, ne le ramènent sincèrement au système établi à Tilsitt, et ne replacent la Russie dans l'état d'infériorité où elle était alors » (25 février). Ces deux dépêches ont donné lieu aux plus singuliers commentaires. On a voulu y surprendre la révélation du plan machiavélique d'invasion imputé à l'Empereur, et dont Maret seul aurait eu le secret ; la preuve que toutes les instances pour l'ouverture d'une négociation sérieuse n'étaient et n'avaient jamais été, la part de Napoléon, qu'une feinte ayant pour but de se procurer le temps nécessaire à la concentration de ses forces sur le Niémen. Toute cette argumentation repose sur deux phrases tronquées et isolées de celles qui en déterminent le sens véritable ; l'injonction de *gagner du temps*, puis l'aveu « qu'on ne se souciait ni de négociation ni d'entrevue, » comme si cette proposition avait été formulée d'une manière absolue. C'était dans un but à la fois politique et militaire que le ministre prescrivait à Lauriston de faire ces derniers efforts pour engager la négociation. Si l'on ne réussissait pas ainsi à empêcher la rupture, on pouvait du moins la retarder, se ménager le temps nécessaire pour atteindre, dépasser la Vistule, couvrir le duché, et menacer à son tour le territoire Russe. Il se pouvait aussi que la résolution du tzar vînt à fléchir en présence de cette armée immense, prête à l'attaquer dans la saison la plus favorable. Dans cette hypothèse d'arrangement pacifique *in*

Digitized by Google

extremis, l'Empereur entendait tirer quelque profit de ce vaste et coûteux déploiement de forces. Il se réservait de faire expier à la Russie son commencement de défection, en exigeant d'elle le désistement de ses prétentions sur les provinces danubiennes, prétentions qu'il se reprochait d'avoir admises à Erfurt, contre l'opinion du duc de Bassano. Cette pensée n'était pas nouvelle chez lui; déjà nous l'avons rencontrée dans le rapport du 16 août précédent, et c'est dans ce sens qu'il faut entendre le « retour au système établi à Tilsitt, » dont il était question dans la dépêche du 25 février.

Cette dépêche, antérieure de trois jours au départ de l'aide de camp Tchernitchef pour la Russie, rendait compte d'un dernier entretien qu'il avait eu avec l'Empereur, et dans lequel celui-ci avait montré les dispositions les plus conciliantes. Maret y faisait allusion aux intrigues de ce messager trop observateur, intrigues « sur lesquelles on avait bien voulu fermer les yeux jusque-là, mais qu'on ne serait peut-être pas toujours d'humeur à tolérer. » On sait que cet officier, non content de consacrer ses avantages naturels à l'observation politique, de pousser des reconnaissances téméraires jusque dans les boudoirs, avait séduit, par l'intermédiaire du concierge de l'ambassade russe, l'un des principaux employés du bureau du mouvement de la guerre. Le duc de Rovigo a laissé sur toute cette affaire une relation assez détaillée, mais peu sûre, ayant été faite de mémoire, longtemps après les événements. On y voit que ses anciennes rancunes contre son collègue des relations extérieures avaient survécu à la chute de l'Empire. Il assure que l'aide-de-camp d'Alexandre avait trompé d'abord par une franchise et une étourderie calculées le duc de Bassano, qui s'était constitué son protecteur. Plus tard, cependant, de nouveaux incidents rendirent Tchernitchef suspect aux deux ministres, et Savary avoue que, cette fois, il n'eut pas le mérite de la priorité. Quand il parla de ses soupçons à l'Empereur, celui-ci n'en parut aucunement surpris, et lui répondit « de laisser faire M. Maret, qui s'occupait déjà de cette affaire. » Cet empiétement sur ses attributions ne faisait pas le compte de Savary, qui, dans l'ombre de Maret, croyait toujours voir surgir Sémonville. Par excès de zèle, ou par tout autre motif, il ne jugea pas à propos de rester inactif, et donna des instructions à ce sujet au préfet de police. Cette fonction était alors occupée par ce jeune maître des requêtes de beaucoup d'avenir, de trop d'avenir, M. Pasquier, qui devait sa position au duc de Bassano. Savary ignorait que Tchernitchef était déjà recommandé à ce même fonctionnaire du côté « des relations extérieures. » M. Pasquier, par une raison facile à comprendre, s'était abstenu de lui communiquer cette particularité. Quand ses agents lui apportè-

Digitized by Google

rent, le 1er mars au matin, les papiers qu'ils venaient de découvrir dans l'appartement que Tchernitchef avait quitté précipitamment la veille au soir, M. Pasquier s'empressa d'en faire faire des copies pour le ministre de la police, son supérieur immédiat; réservant les originaux pour l'autre ministre. Cette combinaison fut intervertie par l'arrivée imprévue de Savary en personne, qui venait faire, de très-bonne heure, une *visite d'amitié*. Après une explication plus ou moins amicale, Savary s'empara des originaux, courut les montrer à l'Empereur, et conduisit l'affaire avec une telle célérité que, dans le cours de la même journée, il opéra la vérification des écritures, procéda à l'arrestation des coupables, et en donna avis au duc de Bassano[1]. Savary avait conservé, à propos de cette affaire, des impressions qui paraissent mal fondées, au moins à l'égard de son ancien collègue. Il semble donner à entendre que celui-ci aurait voulu, d'accord avec son protégé, donner le change en haut lieu sur l'origine de la découverte, faire croire que « les relations extérieures disposaient de moyens d'information particuliers, supérieurs à ceux de la police ordinaire. » Cette insinuation, moralement invraisemblable, est de plus en contradiction flagrante avec des circonstances essentielles mentionnées dans le récit du duc de Rovigo. Au moment où il pénétra dans le cabinet du préfet, celui-ci était, dit-il, en train de fermer l'enveloppe à l'adresse du ministre de la police, enveloppe renfermant les copies et une lettre expliquant la remise des originaux, faite au ministre des relations extérieures sur sa demande. Si la collusion rêvée par Savary avait existé, le préfet aurait donné une autre tournure à sa lettre; il aurait attribué à l'autre ministère l'initiative de la visite domiciliaire et la communication de ses résultats.

Nous croyons avoir restitué à cet incident sa physionomie véritable. L'immixtion du ministre des affaires étrangères dans une affaire de cette nature se justifiait assez d'elle-même ; elle avait été autorisée, exigée par l'Empereur. Le duc de Bassano fut donc de tout point irréprochable, mais le duc de Rovigo pécha par trop de zèle, et le futur duc Pasquier par trop de finesse. Un épisode vraiment comique fut celui du prince Kourakin, qui, trois jours après, ne savait encore qu'une chose, la disparition de son concierge. Il n'était pas éloigné de considérer ce rapt comme un prélude d'hostilités, et demandait des explications au ministre des relations extérieures (3 mars).

L'affaire Tchernitchef ajoutait aux dissentiments politiques un

[1] Lettre du 1er mars. On y voit que le concierge Custinguer venait d'être arrêté sur la dénonciation de l'employé infidèle, dans un café où ils avaient rendez-vous ensemble.

Digitized by Google

grief tout personnel entre les deux souverains. L'instruction révéla que les manœuvres de cet aide de camp favori remontaient à plusieurs années. Elles avaient donc été systématiquement encouragées, ordonnées en haut lieu. C'était bien là, suivant l'expression de l'Empereur, la politique des princes grecs du Bas-Empire[1]. Toutefois l'Empereur agit dans cette circonstance avec une modération extrême. Tchernitchef n'avait pas assez d'avance pour qu'il fût impossible de l'arrêter sur le territoire de l'Empire en faisant usage du télégraphe ; on laissa son évasion s'accomplir, pour éviter un scandale qui eût entraîné immédiatement la rupture. Le duc de Bassano avait préparé un projet de réponse très-vif à la naïve réclamation de l'ambassadeur. Cette réponse fut remplacée par une autre, beaucoup plus modérée, laquelle ne fut elle-même communiquée au prince Kourakin qu'après la réception d'un courrier de l'ambassadeur de France, postérieur au retour de Tchernitchef à Pétersbourg.

Les nouvelles arrivées de Russie dans cet intervalle étaient toutes à la guerre. Alexandre se refusait définitivement à envoyer Nesselrode ou tout autre négociateur sérieux ; suivant lui, cette mission était *désormais inutile* (5 et 7 mars). Depuis le retour de Tchernitchef, notre ambassadeur eut à rendre compte de plusieurs incidents d'un caractère évidemment hostile. L'un de ces incidents, celui qui, si nous en croyons Maret, contribua le plus à rendre toute réconciliation impossible, fut la disgrâce du conseiller d'Etat Speranski. Accusé d'intelligences secrètes avec le gouvernement français, ce fonctionnaire fut enlevé, traîné en Sibérie, sans avoir pu se défendre. Son dénonciateur était d'Armfeld, général suédois passé au service de la Russie depuis 1810, et dont les relations avec l'agent anglais Thornton étaient notoires. Alexandre acquit plus tard en France la preuve de l'innocence de Speranski, et lui rendit toute sa faveur après quatre années d'exil immérité.

Lauriston signalait encore, au mois d'avril 1812, le départ des dragons et hussards de la garde impériale russe pour Wilna, et l'établissement de dépôts de marchandises étrangères à Pétersbourg, Archangel et Riga. Cette dernière manifestation surtout prouvait

[1] Un an auparavant, le baron Bignon, se rendant de Paris à Varsovie, avait fait une partie de la route avec ce même messager, qui portait à son maître une longue lettre de Napoléon (celle du 28 février 1811) et d'autres papiers. Remarquant sur la poitrine du messager russe une saillie évidemment produite par un portefeuille volumineux, Bignon le félicitait de sa vigilance scrupuleuse. Plus tard, il comprit que ce compliment avait dû gêner son interlocuteur plus encore que le portefeuille.

Pendant les campagnes de 1812, 13 et 14, Tchernitchef mérita la . 'enveillance de son souverain par des services plus honorables. Il était ministre de la guerre en 1830, et l'un des chefs les plus ardents du parti qui poussait à une rupture avec la France.

Digitized by Google

combien l'on était loin de s'entendre, car, à la même époque, le duc de Bassano communiquait au Sénat un rapport énergique sur la question des neutres. Le gouvernement français y prenait, en quelque sorte, l'engagement public de faire la guerre à toute puissance chez laquelle il ne trouverait pas, sur ce sujet, un accord complet de vues et d'action (10 mars).

Ce rapport et la découverte des intrigues de Tchernitchef furent annoncés à Pétersbourg par un courrier de l'ambassade russe, qui parvint à destination dans les derniers jours de mars. Il ne fut pas plutôt arrivé, qu'on commença à parler du prochain départ d'Alexandre pour l'armée. Cependant notre ambassadeur, conformément à ses ordres, ne cessait de réclamer, à défaut d'un négociateur spécial, l'envoi au prince Kourakin d'instructions qui le missent en mesure de traiter. Cet envoi était différé de jour en jour, et l'on disait à Lauriston que les nouvelles apportées par le courrier Divof étaient la cause de ce retard. Ce qu'on attendait en réalité, c'était la conclusion du traité avec la Suède. Ce traité fut signé le 5 avril, et M. de Serdobin, porteur de l'ultimatum russe, partit le 8. Trois jours après, Alexandre eut un dernier entretien avec notre ambassadeur. Il lui dit, « les larmes aux yeux, » qu'il allait quitter Pétersbourg, *visiter ses troupes*, ne voyant plus de possibilité d'éviter la guerre, après le rapport du duc de Bassano. Lauriston le revit dix-huit-mois après, à Leipzig, après la catastrophe du pont de l'Elster. Entre ces deux entretiens, quel abîme !

Alexandre savait d'avance à quoi s'en tenir sur le résultat de la sommation qu'il envoyait. C'était l'alliance qu'il venait de conclure avec la Suède qui lui inspirait cette audace. Or, nous avons vu ci-dessus que l'envoyé suédois n'avait été autorisé à signer le traité que par suite de l'insuffisance des propositions françaises transmises au prince royal par l'intermédiaire de sa femme. Il aurait donc suffi, pour empêcher la guerre, que Bernadotte se montrât moins exigeant, ou Napoléon moins dédaigneux de son secours.

II

Parti de Pétersbourg le 8 avril, le messager d'Alexandre arriva à Paris le 24 [1]. Le duc de Bassano fut verbalement informé, le même jour, des nouvelles instructions apportées au prince Kourakin. On prétendait exiger, avant d'entrer en arrangement, l'assurance

1 Et non le 14, comme on l'a imprimé par erreur dans la *Correspondance*, XXIII, 425.

Digitized by Google

que la Prusse serait entièrement évacuée par les Français, ainsi que la Poméranie ; que la Suède recevrait une indemnité. Ces assurances obtenues, la Russie était *disposée* à s'entendre pour l'établissement d'un système de licences ; pour quelques modifications à l'ukase de 1810, favorables au commerce français ; enfin pour terminer l'affaire d'Oldenbourg.

Telles étaient, en substance, ces fameuses propositions qui allaient *tout terminer*, suivant l'expression d'Alexandre lui-même. Leur caractère provocateur a été nié par quelques écrivains, qui n'y trouvent absolument rien d'offensant pour la France, attendu, disent-ils, que « l'évacuation devait suivre, et non précéder, les négociations. » Cette paraphrase dénature complétement le sens des exigences russes. Nous le rétablissons, d'après le texte de la note remise ensuite par l'embassadeur. On exigeait préalablement de la France, « comme base de l'arrangement à conclure, » une promesse absolue, formelle, d'évacuation. Alors seulement, « il devait être permis à l'ambassadeur de *promettre* que l'arrangement *pourrait* contenir certaines concessions. »

Cependant l'Empereur, voulant épuiser les dernières chances d'un dénouement pacifique, et, dans tous les cas, gagner encore un mois, dissimula son ressentiment. Il accorda même, le 26 avril, une audience à l'ambassadeur, écouta paisiblement ses explications, parla en termes généraux du désir extrême qu'il avait d'éviter une nouvelle guerre européenne, et renvoya au duc de Bassano la discussion détaillée des moyens de conciliation. A partir de cette audience, l'ambassadeur russe commença d'assiéger sans relâche le ministre de Napoléon, et lui infligea trois longues conférences dans l'espace d'une semaine. Il avait pris pour de la satisfaction le calme affecté de l'Empereur.

Le duc de Bassano s'efforça vainement de faire comprendre au diplomate russe combien était exorbitante cette prétention « *d'établir, comme condition préalable d'arrangement, ce qui pourrait être le résultat de la négociation.* » Dans un dernier entretien, le prince Kourakin ayant annoncé qu'il ne pouvait différer plus longtemps de produire ces mêmes propositions sous forme de note, le ministre ne lui dissimula pas que, dans les circonstances où se trouvait l'Europe, l'Empereur Napoléon ne pourrait voir, dans cette condition d'un engagement préalable et absolu d'évacuation de la Prusse, qu'un refus absolu de négocier. Ces représentations furent inutiles ; une note, dans laquelle la sommation russe était énoncée sous la forme la plus impérieuse, fut remise le 30 avril. « Il était ordonné au prince de déclarer.. que pour *arriver* à un état de paix avec la France, il fallait qu'il y eût un pays neutre entre elle et la

Digitized by Google

Russie. En conséquence, la première base de toute négociation ne pouvait être que l'engagement formel de l'entière évacuation des Etats prussiens, de toutes les places fortes, etc. Cet engagement *pouvait seul rendre encore possible* un arrangement, et c'était seulement après que cette demande aurait été accordée, qu'il *serait permis* à l'ambassadeur de *promettre* que l'arrangement *pourrait* contenir certaines concessions, dont était formellement excepté le commerce avec les neutres, auquel la Russie ne pourrait jamais renoncer. »

Pour bien apprécier un pareil ultimatum, il faut faire abstraction des événements ultérieurs, auxquels devaient concourir tant de circonstances alors imprévues de part et d'autre. C'était une véritable capitulation qu'on prétendait dicter au capitaine le plus habile, à la plus nombreuse armée des temps modernes. Jamais Napoléon n'était allé jusqu'à tenir à aucune puissance un langage aussi hautain, aussi provoquant : jamais pareille politique n'eut autant besoin du succès pour échapper au reproche de démence[1] !

Cette sommation détermina le départ de l'Empereur pour l'Allemagne, et l'envoi du comte de Narbonne à Wilna. Les historiens ne s'accordent pas sur le caractère de cette dernière démarche. M. Thiers n'a voulu y voir qu'une nouvelle ruse, une démonstration conçue uniquement dans le but de retarder les mouvements militaires des Russes. Le duc de Bassano a toujours soutenu que cette démarche était sincère, que c'était lui qui en avait eu la première idée, que l'Empereur ne s'y était prêté qu'avec une vive répugnance[2].

L'ex-ministre de Louis XVI se trouvait alors à Berlin. Tout en surveillant de très-près l'exécution des clauses les plus rigoureuses du dernier traité, il prodiguait au roi de Prusse l'espérance à défaut d'autre consolation. Il s'efforçait, par exemple, de lui prouver qu'il devait s'estimer fort heureux d'avoir à Spandau, sous le drapeau prussien fièrement déployé, une garnison de *quatre-vingts* soldats invalides, renforcée de plusieurs bataillons français des plus vali-

[1] Dans sa *Vie de Napoléon*, Jomini prête à ce prince le langage suivant : « S'il m'eût offert un traité définitif, dans lequel l'évacuation de la Prusse eût été stipulée comme une indemnité aux sacrifices souscrits par le même traité, je l'aurais peut-être accepté; mais en faire une condition préliminaire à toute explication, c'était me mettre dans la position d'un homme appelé en combat singulier pour demander pardon à son antagoniste, avant de s'expliquer sur le sujet de la querelle » (IV, 28).

[1] M. Thiers, qui veut que la mission de M. de Narbonne n'ait eu d'autre objet que d'empêcher un mouvement offensif contre le duché, se contredit un peu plus loin, en démontrant qu'avec les forces rassemblées dès lors sur la Vistule, « on aurait été prêt à barrer le chemin aux Russes, avant qu'ils eussent le temps de commettre la moindre dévastation » (XIII, 499). Une invasion russe eût été plutôt désirable, puisqu'on était prêt à la recevoir.

Digitized by Google

des, etc. C'était à propos de semblables missions que Narbonne se comparait aux empiriques, auxquels on a recours dans les cas désespérés.

Il reçut donc du ministre l'ordre de partir immédiatement pour Wilna. On lui envoya pour le tzar une lettre de Napoléon, rédigée dans les termes les plus conciliants, et une longue note du duc de Bassano adressée à M. de Roumanzof. Ces deux pièces, bien qu'expédiées seulement le 3 mai, étaient antidatées avec intention du 25 avril, époque à laquelle les instructions du prince Kourakin n'étaient pas encore officiellement connues à Paris.

Le duc de Bassano récapitulait tout ce qui s'était passé de part et d'autre depuis Tilsitt. Il insistait principalement sur la question des neutres. Le décret de Berlin, mettant en interdit les îles britanniques; celui de Milan, déclarant dénationalisés tous les pavillons qui se soumettraient aux exigences anglaises, n'étaient que la réplique forcée aux deux arrêts du Conseil qui avaient : l'un, mis en interdit toutes les côtes de l'Empire; l'autre, assujetti aux tarifs et aux dispositions de la loi anglaise tous les pavillons. L'exécution des décrets français pouvait seule, dans la situation actuelle, assurer le triomphe des principes de neutralité maritime auxquels l'empereur Alexandre avait si formellement adhéré à Tilsitt, à Erfurt; leur rejet était donc l'indice certain d'un changement complet de système... Le duc de Bassano rappelait ensuite l'attitude pour le moins équivoque de la Russie, au commencement de 1811; les instances réitérées et inutiles du cabinet français pour arriver à un arrangement; les retards et l'abandon définitif de la mission Nesselrode, promise et réclamée pendant quatre mois; les dernières ouvertures, transmises par Tchernitchef, et restées *sans réponse*. C'était dire assez que, relativement aux dernières communications de l'ambassadeur russe, la plus grande preuve de modération qu'on pût donner était de les tenir comme non avenues.

Enfin, le duc de Bassano, conformément aux dispositions du traité de Tilsitt, donnait connaissance au ministre russe de la démarche pacifique qui venait d'être tentée auprès du gouvernement anglais[1]. Il ajoutait : « Si ces démarches ont quelques résultats, je

[1] Lettre du duc de Bassano à lord Castlereagh, 17 avril (dictée par l'Empereur) :

« Sa Majesté a voulu faire de nouveau une démarche authentique et solennelle pour mettre un terme aux malheurs de la guerre. La grandeur et la force des circonstances dans lesquelles le monde se trouve aujourd'hui placé déterminent Sa Majesté... La paix d'Amiens, si elle avait été maintenue, aurait prévenu bien des bouleversements. » Le mini tre rappelait les démarches analogues faites avant les campagnes d'Austerlitz et de Wagram, et même les ouvertures indirectes faites en 1810. Les changements qui avaient eu lieu depuis dix ans avaient été les résultats nécessaires de cette lutte prolongée. « Le caractère particulier que la guerre avait pris pouvait ajouter à l'étendue et à la durée

Digitized by Google

m'empresserai de vous en prévenir. S. M. l'empereur Alexandre y prendra part, ou en conséquence du traité de Tilsitt, ou comme allié de l'Angleterre, si ses relations avec l'Angleterre sont déjà formées.» Bien que l'irritation se fît jour çà et là dans cette dépêche, la conclusion en était des plus modérées. « Il était formellement prescrit au ministre d'exprimer encore une fois le vœu de voir des négociations, incessamment provoquées depuis dix-huit mois, prévenir enfin des événements dont l'humanité aurait tant à gémir. Quelle que soit la situation des choses, au moment où cette lettre parviendra à sa destination, la paix dépendra encore des résolutions du cabinet russe. »

Dans une lettre particulière jointe à cet envoi, le duc de Bassano disait à M. de Narbonne ; « Votre mission a un but politique et un but militaire. Pour atteindre l'un et l'autre, vous devez rester aussi longtemps qu'il vous sera possible. » Il lui recommandait de tenir le langage le plus pacifique, mais de s'abstenir, autant que possible, de traiter en détail les différents objets du litige, ne connaissant pas assez les faits pour entrer en discussion avec l'empereur Alexandre, qui les connaissait très-bien. » D'ailleurs, tout ce qu'aurait pu dire M. de Narbonne se trouvait compris dans la note qu'il était chargé de remettre à M. de Roumanzof, et à laquelle ce ministre ne pouvait se dispenser de répondre. « Au surplus, ajoutait le duc de Bassano, il n'y a qu'une affaire importante pour la Russie, c'est la question des neutres. L'Angleterre n'en reconnaît pas sur les mers. Nous ne pouvons pas reconnaître comme neutres sur terre les puissances qui laissent violer leur pavillon. Ces principes résultent évidemment du traité de Tilsitt. » Toutes ces recommandations et explications auraient été parfaitement inutiles, ainsi que la longue dépêche destinée au ministre russe, si la démarche de M. de Narbonne avait été uniquement calculée pour gagner du temps et pour surprendre quelques renseignements militaires.

Tandis que M. de Narbonne courait à Wilna, le duc de Bassano avait à se défendre des obsessions réitérées du prince Kourakin, de plus en plus impatient d'obtenir une réponse à ses *offres conciliantes*. Pour ménager sa susceptibilité, le duc de Bassano ne parlait

de ces résultats. Des principes exclusifs et arbitraires ne pouvaient se combattre que par une opposition sans mesure et sans terme... » Parmi les bases d'arrangement proposées figurait la garantie de l'intégrité de l'Espagne, avec sa dynastie *actuelle* et une constitution nationale. La réponse anglaise (23 avril), plus prompte et plus courtoise qu'aucune des précédentes, n'opposait aux propositions du duc de Bassano qu'une fin de non-recevoir, un malentendu probable sur l'expression de dynastie *actuelle*. L'Empereur ne pouvait raisonnablement compter sur le succès d'une démarche semblable, au moment où la Russie se ralliait à l'Angleterre. Mais, prêt à s'engager dans une lutte terrible, il voulait, en offrant la paix à des conditions qui lui semblaient modérées, se mettre en mesure de rejeter sur l'obstination du cabinet anglais la responsabilité du sang qui allait couler.

Digitized by Google

pas de la mission de M. de Narbonne, et se bornait à répondre qu'il restait, à la vérité, de puissants motifs pour considérer un arrangement comme possible, mais qu'il ne lui était pas encore permis de s'expliquer sur les propositions contenues dans la note du 30 avril. Ce système de temporisation était conforme aux circonstances. Après la sommation impérieuse transmise par le prince Kourakin, l'envoi du comte de Narbonne à Wilna était, de la part du cabinet français, un témoignage de modération inattendu, d'autant plus susceptible de produire quelque impression, que les documents rapportés par Tchernitchef avaient fait connaître toute l'importance de nos préparatifs militaires. Si quelque chance d'arrangement pouvait renaître, c'était par suite de cette démarche, de la correspondance directe qu'elle ouvrait entre les deux principaux ministres, tandis que l'ultimatum envoyé à Paris ne pouvait donner lieu qu'à des débats stériles et irritants. Au point où en étaient les choses, le départ du duc de Bassano pour Dresde n'impliquait donc nullement l'abandon de toute espérance pacifique.

Lors de la conclusion du traité d'alliance avec l'Autriche, il avait été convenu que l'impératrice Marie-Louise accompagnerait son époux jusqu'à Dresde, où l'empereur d'Autriche se rendrait de son côté. Deux jours après, le duc de Bassano annonçait à M. Otto que le départ de Napoléon aurait lieu probablement dans la première quinzaine d'avril, et ajoutait : « L'Impératrice passera trois semaines à Dresde. Elle serait charmée d'y voir sa famille ; vous pouvez, si l'on vous en parle, exprimer ses projets et ses vœux. Quant à l'Empereur, la durée de son séjour dépendra des événements ; il est possible qu'il ne soit pas privé de se trouver à cette réunion (16 mars). » Cette lettre prouve que Napoléon pensait alors quitter Paris un mois plus tôt. Des considérations importantes, de nature fort diverse, avaient commandé cet ajournement. D'abord, l'Empereur ne voulait rien laisser d'incertain derrière lui dans les mesures prises d'urgence pour subvenir aux souffrances de la disette, principalement à Paris ; il s'en occupait encore le matin même de son départ[1]. En second lieu, il ne voulait pas s'éloigner de Paris avant d'avoir reçu une réponse aux dernières ouvertures transmises

1 M. Thiers (XIII, 478) nie absolument que cette grave affaire ait retenu Napoléon à Paris. Il est sur ce point en contradiction avec la correspondance politique du ministre, qui mentionne à diverses reprises cette cause de retard.

Dans toutes les mesures relatives à cette disette, Napoléon fut dignement secondé par le comte Maret, frère aîné du duc de Bassano. Il remplissait avec une activité rare et une probité plus rare encore les fonctions de directeur général des vivres, fonctions d'une importance capitale en pareille circonstance. Maret aîné, soit comme préfet, soit comme conseiller d'Etat, justifia toujours pleinement par lui-même la confiance de Napoléon.

Digitized by Google

à Pétersbourg par l'intermédiaire de Tchernitchef, et nous venons de voir que cette réponse n'était arrivée que dans les derniers jours d'avril. Enfin, dans les derniers moments, Napoléon ne voulut partir qu'après avoir acquis l'entière certitude qu'Alexandre était déjà au milieu de ses troupes. Il tenait essentiellement à cet avantage moral, d'avoir quitté sa capitale le dernier. Il avait raison, car aujourd'hui encore nous voyons que cette antériorité considérable du départ d'Alexandre embarrasse singulièrement les apologistes de ce prince.

III

L'ambassadeur russe apprit, le 7 mai, que le départ de l'Empereur et de son ministre était fixé au surlendemain. Cette éventualité était prévue dans ses instructions, et il avait l'ordre d'exiger, avant ce départ, une réponse catégorique à l'ultimatum. En conséquence, bien qu'il eût rendez-vous avec le ministre pour le 8 au matin, il trouva intelligent de remettre immédiatement une seconde note, plus vive encore que la précédente. « Je dois prévenir Votre Excellence, disait-il, que si, dans la conférence qu'elle a fixée avec moi pour demain matin, j'avais encore le regret de la trouver sans instructions de Sa Majesté impériale pour me répondre sur mes propositions, et pour m'annoncer qu'elles sont acceptées sans modification, *car Votre Excellence sait qu'il ne m'est permis d'en admettre aucune*, je me verrais, par le départ de Sa Majesté, *annoncé pour après-demain*, dans la nécessité d'envisager le manque de cette réponse comme le choix de la guerre..., et de demander mes passeports pour quitter la France. »

Suivant M. Thiers (XIII, 514), Napoléon n'eut connaissance qu'à Dresde de cette démarche du prince Kourakin. L'illustre historien ajoute que cet incident, *fort imprévu*, contraria beaucoup l'Empereur, et lui suggéra l'idée d'un nouvel expédient, d'une dernière tentative pacifique par l'intermédiaire de Lauriston. Mais cette note est du 7 *mai*, et le duc de Bassano n'a certainement pas différé un moment d'en donner connaissance à l'Empereur, qui ne partit pour Mayence que dans la soirée du 9. La marche suivie par le ministre, en conséquence de cet incident, a donc été concertée immédiatement avec l'Empereur. Le duc de Bassano, qui avait dû d'abord l'accompagner, resta quelques jours en arrière pour faire retirer cette demande de passe-ports. En conséquence, il accusa réception à l'ambassadeur, par un simple billet, de ses deux notes précéden-

Digitized by Google

tes, et lui demanda s'il avait des pouvoirs pour conclure un arrangement. Il le mit ainsi dans la nécessité d'avouer catégoriquement qu'il n'en avait pas (9 mai). Ainsi, le cabinet russe prévoyait si sûrement le rejet de sa sommation, qu'il n'avait même pas donné de pouvoir à son ambassadeur pour signer l'acte qui l'aurait admise. Il semblait craindre de trouver Napoléon trop docile à ses volontés !

Le lendemain (10 mai), le duc de Bassano eut avec l'ambassadeur une dernière conférence dans laquelle celui-ci réitéra l'aveu qu'il n'avait pas de pouvoirs, et y ajouta celui, plus extraordinaire encore, qu'il avait fait *sans ordre* la demande de ses passe-ports, ayant été blessé de ce qu'on refusait de traiter avec lui. Il se plaignit aussi de ce qu'on lui manquait personnellement d'égards, en persistant à retenir en prison le concierge de l'ambassade (celui qui avait servi d'intermédiaire à Tchernitchef), et finit par *fondre en larmes*, quand le ministre lui représenta quelle grave responsabilité il assumait en demandant spontanément ses passe-ports. Le duc de Bassano le décida, non sans peine, à ne pas insister immédiatement sur ce sujet, en lui promettant, dans un bref délai, une explication par écrit des raisons qui devaient l'engager à rester à son poste. Mais il y eut, paraît-il, un malentendu sur ce point. L'ambassadeur croyait recevoir cette explication avant le départ du ministre, tandis que celui-ci entendait la donner de Dresde, s'il y avait lieu, d'après le résultat de la mission de M. de Narbonne. En conséquence, le duc de Bassano, pressé de rejoindre l'Empereur et de se soustraire au blocus du prince Kourakin, quitta Paris dans la nuit du 10 mai, en prévenant l'ambassadeur par une lettre qui ne fut remise que le lendemain matin. A peine arrivé à Dresde, il vit arriver un courrier expédié à sa poursuite. Le prince, se croyant encore mystifié, renouvelait sa demande de passe-ports (11 mai). Quinze jours plus tard, il la réitérait, et toujours de lui-même ! Ce défaut d'ordres pour une semblable démarche trois fois renouvelée est tellement étrange que nous hésitons à y croire, malgré l'affirmation de l'ambassadeur, confirmée ultérieurement par son souverain [1],

Cette insistance de l'ambassadeur semblait d'un fâcheux augure pour la mission de M. de Narbonne, dont on n'avait pas encore de nouvelles à Dresde le 20 mai. Il y avait lieu d'appréhender qu'il n'eût pas même été reçu à Wilna. Dans ce doute, Napoléon autorisa une dernière tentative pacifique par l'intermédiaire de Lauriston, qui se trouvait encore à Pétersbourg. On pensait que cet ambassa-

[1] Dans la dernière lettre d'Alexandre à Napoléon, remise par M. de Balachov, après le passage du Niemen.

Digitized by Google

deur pourrait arriver encore au moins jusqu'à M. de Roumanzov. Cette fois, la demande d'explication devait porter sur l'ultimatum Kourakin ; car on ne pouvait plus faire semblant de l'ignorer. Le duc de Bassano envoya donc à Lauriston une copie des notes de l'ambassadeur russe, et lui prescrivit de demander immédiatement des passe-ports pour se rendre à Wilna, auprès de Roumanzov. « Vous lui montrerez les pièces que je vous envoie, écrivit le duc ; vous ferez sentir l'étonnement qu'a dû éprouver l'Empereur Napoléon lorsqu'il a vu qu'on présentait l'évacuation de la Prusse comme une condition sur laquelle il n'y avait pas même à délibérer... Vous représenterez combien ces notes sont opposées par leur forme et leur contenu aux dispositions pacifiques dont cet ambassadeur donnait l'assurance ; par quel esprit de conciliation Sa Majesté est portée à penser qu'en les présentant, en y joignant la demande réitérée de ses passe-ports, il est allé au delà de ce qui lui était prescrit, et avec quel regret (s'il en était autrement), Sa Majesté verrait s'évanouir tout espoir de parvenir, par une négociation qu'elle a constamment provoquée depuis près de deux ans, à arranger enfin les différends qui divisent les deux pays. Vous insisterez pour obtenir des explications *qui puissent laisser encore la voie ouverte à un accommodement* (20 mai). »

Lauriston ne put accomplir cette mission. Il y avait eu évidemment une consigne donnée d'avance pour le retenir à Pétersbourg, car aussitôt qu'il demanda au comte Soltykof (chargé de l'*intérim* des relations extérieures) des passe-ports pour se rendre à Wilna, Soltykof répondit *le même jour* par un refus. « Etant autorisé à recevoir toutes les communications étrangères, il engageait l'ambassadeur à lui transmettre les siennes (Lauriston, 5 juin). » Cependant, sur l'insistance de l'ambassadeur, il consentit à en référer pour la forme à M. de Roumanzov, qui s'empressa de confirmer le refus (8 juin). Cette séquestration préméditée de l'ambassadeur français était le fruit des manœuvres du parti anglais, qui tenait l'empereur Alexandre bloqué à Wilna. Les coryphées de ce parti, très-alarmés quelques jours auparavant de l'apparition de M. de Narbonne, n'avaient pu l'empêcher d'obtenir une audience, mais parvinrent à le faire renvoyer dès le lendemain [1]. On avait voulu s'épargner le retour de semblables émotions, en consignant M. de Lauriston.

[1] Le jour même de son audience, Narbonne assista à une grande revue et dîna chez l'empereur Alexandre, qui lui fit remettre une boîte avec son portrait enrichi de diamants, ainsi qu'il est d'usage quand une mission diplomatique est arrivée à son terme. Le lendemain, un maître d'hôtel lui apporta, de la part de l'empereur, les provisions de voyage les plus recherchées; les comtes Kotschubey et Nesselrode lui firent des visites d'adieu; enfin un courrier impérial vint obligeamment lui annoncer que ses chevaux de poste étaient commandés pour six heures du soir. Suivant un contemporain bien in-

Digitized by Google

M. de Narbonne arriva à Dresde le 28 mai, pour rendre compte de cette courte mission. Il rapportait au duc de Bassano une réponse de M. de Roumanzov, qui « s'en référait aux instructions adressées au prince Kourakin par M. de Sordobin, comme fournissant tous les moyens de terminer les différends, et d'entamer la négociation que désirait la France. » Cette réponse, au point où les choses en étaient, équivalait à un rejet formel de tout accommodement ; aussi l'Empereur quitta Dresde le lendemain : à l'exemple d'Alexandre, *il avait besoin de voir ses troupes*. Toutefois, il voulait encore attendre le résultat de la démarche de Lauriston, avant de prendre une résolution définitive. Nous trouvons un témoignage non équivoque de cette hésitation dans la lettre confidentielle qu'adressait le duc de Bassano au résident de Varsovie. Nous reproduisons cette pièce importante, écrite en entier de la main du ministre.

Monsieur le baron, le Roi (de Saxe) vient de rendre un décret qui donne des pouvoirs extraordinaires aux ministres du duché de Varsovie. Ce décret a été transmis au Président par un courrier saxon expédié hier soir. Sa Majesté impériale et royale désire qu'il ne soit pas rendu public avant le 8 juin. Vous voudrez bien obtenir ce délai, dont la convenance résulte de *considérations importantes*, et vous *exigerez* que sous aucun prétexte les dispositions du décret ne soient connues du public... Faites-moi connaître, par la voie la plus prompte, que les intentions de Sa Majesté ont été suivies. Si le décret était déjà imprimé, quand ma lettre vous parviendra, vous demanderez que tous les exemplaires en soient retenus ou retirés et conservés en mains sûres jusques au moment fixé pour la publication.

Dresde, 27 mai 1812.

DUC DE BASSANO.

Cet ajournement significatif ne devait pas être le dernier. Le 4 juin suivant, le ministre écrivit à l'ambassadeur de Pradt, arrivé dans l'intervalle, que le décret du roi et toutes les mesures extraordinaires concernant la Pologne ne devaient pas recevoir de publicité avant le 15. Cinq jours après, de nouveaux ordres d'atermoiement sont expédiés à Varsovie. « Le précédent avis ne signifie pas que ce décret et ses actes peuvent recevoir de la publicité le 15, mais qu'on doit attendre des ordres définitifs. » (Thorn, 9 juin).

formé, on avait fait croire à l'empereur Alexandre que le véritable but de M. de Narbonne était de se mettre en rapport avec des nobles lithuaniens, partisans de la France. (V. *Mémoires historiques sur l'empereur Alexandre*, par Mme de Choiseul-Gouffier, p. 80) Nous avons déjà indiqué que les agents de l'Angleterre à Constantinople exploitèrent fort habilement le fait matériel de la présence du comte de Narbonne à Wilna, pour triompher des dernières irrésolutions du grand-vizir et du sultan.

Digitized by Google

Ce fut pendant le séjour de Napoléon à Thorn que de nouveaux incidents vinrent triompher de sa patience. Il apprit que l'on connaissait d'avance dans la haute société de Pétersbourg les conditions proposées par le prince Kourakin. Elles étaient également connues à Berlin et à Londres; Maret en eut la preuve par des gazettes anglaises qui lui furent renvoyées de Paris. L'indiscrétion de nos ennemis exagérait encore ce qu'il y avait eu de blessant dans ces dernières communications russes. On se vantait d'avoir exigé de Napoléon non pas l'engagement préalable de se retirer, mais une retraite immédiate. Ce fut sous l'impression de ce surcroît d'injure que Napoléon, sans attendre cette fois le résultat de la dernière démarche pacifique (celle de Lauriston), fit envoyer à Kourakin ses passeports si souvent réclamés [1]; à Lauriston l'ordre de réclamer les siens; (12-16 juin); et enfin à de Pradt l'autorisation, soigneusement différée jusque là, de donner la plus grande publicité aux mesures révolutionnaires concernant la Pologne [2] (17 juin). L'intention de rompre est bien formelle cette fois; et pourtant elle ne deviendra irrévocable que trois jours plus tard, au quartier général de Gumbinnen, à l'arrivée du secrétaire de la légation française, qui vient apprendre à l'Empereur que Lauriston n'a pu même obtenir de se rendre à Wilna.

Cette interprétation historique de la rupture est dédaigneusement écartée par M. Thiers, qui la traite de *supposition ridicule*, imaginée *après coup* par les flatteurs de Napoléon. Elle est cependant autorisée par tous les documents contemporains, et notamment par une longue lettre de Napoléon écrite non à Sainte-Hélène, mais à Wilna, *le 1er juillet* 1812. Dans cette lettre, adressée à Alexandre, Napoléon, après avoir résumé à grands traits les différentes péripéties de la querelle depuis la fin de 1810, rappelait, dans les termes suivants, les circonstances qui avaient immédiatement précédé et déterminé la rupture :

Je chargeai le comte Lauriston de se rendre auprès de V. M. et de son ministre, de s'expliquer sur toutes ces circonstances, et de voir s'il n'y aurait pas moyen d'amener l'ouverture d'une négociation en considérant comme non avenue la sommation étrange et déplacée du prince Kourakin. Quelques jours après, j'appris que la cour de Berlin avait été instruite de

[1] Le prince Kourakin continua de correspondre *de Paris* avec Maret, pendant une grande partie de la campagne. Jamais il n'y eut ambassadeur plus pressé d'avoir ses passe-ports, et moins pressé d'en profiter. Ces retards ne tenaient à aucune intrigue politique, mais à des considérations de santé. Il négocia pendant trois mois entiers pour obtenir l'autorisation de s'en aller par terre, alléguant que c'était *vouloir sa mort* que de le contraindre à s'embarquer.

[2] Dépêche du duc de Bassano à M. de Pradt, datée de Kœnigsberg.

Digitized by Google

cette démarche du prince Kourakin, et qu'elle-même était fort surprise d'un langage aussi extraordinaire. Je ne tardai pas d'apprendre aussi qu'à Pétersbourg cette démarche était connue, et que les gens sensés la désapprouvaient. Enfin, les journaux anglais m'apprirent aussi que les Anglais la connaissaient. Le prince Kourakin n'avait donc fait que suivre littéralement ses instructions. Toutefois, *je voulais encore conserver de l'espoir*, et j'attendais la réponse du comte Lauriston, lorsque je reçus à Gumbinnen le secrétaire de légation Prévost, qui m'apprit que, contre le droit des gens, contre le devoir des souverains en pareille circonstance, sans égard pour ce que V. M. devait à moi et à elle-même, non-seulement elle avait refusé de voir le comte Lauriston, mais même, chose sans exemple! que l'oubli (des égards) avait été porté au point que le ministre aussi avait refusé de l'entendre et de conférer avec lui. Je compris alors que le sort en était jeté [1]...

Cette lettre célèbre est celle que Napoléon confia à M. de Balachov, qui était venu lui apporter la proposition dérisoire de repasser le Niémen. M. Thiers s'étend fort au long, d'après des traditions russes d'une exactitude plus que douteuse, sur la conversation de Napoléon avec cet envoyé, mais il ne dit pas un mot de la lettre du 1er juillet, dont il n'a pu ni ignorer l'existence, ni suspecter l'authenticité. Telle est la règle généralement suivie par l'illustre historien : les documents qui contredisent ses idées n'existent pas pour lui. L'autorité de celui-ci n'en demeure pas moins grave, décisive. Il ne s'agit pas ici d'une version qu'on puisse supposer adaptée aux événements après coup et à distance, pour décliner la responsabilité d'une catastrophe accomplie. Nous l'avons déjà dit, au moment où Napoléon s'attribue le mérite d'une longue hésitation, il n'est pas à Sainte-Hélène : il est à Wilna ; cette terrible guerre commence à peine, et assez mal pour les Russes. Comment admettre que, dans une telle situation, l'Empereur ait songé à se ménager une excuse mensongère, dans l'hypothèse alors si peu vraisemblable d'un désastre ?

Quoi qu'il en soit, ce témoignage est formel ; l'histoire n'a ni le droit de l'écarter, ni, croyons-nous, celui d'en suspecter la sincérité. Sa concordance avec celui du duc de Bassano est d'autant plus remarquable, que ce ministre, retardé par une indisposition, n'était pas auprès de l'Empereur au moment où cette lettre fut écrite, et qu'il en ignora longtemps l'existence [2].

1 *Correspondance*, XXIV, 1.

1 Cette lettre n'est pas citée dans le *Manuscrit de 1813* du baron Fain, livre écrit sous l'inspiration du duc de Bassano. Elle a été publiée pour la première fois dans l'ouvrage de M. Bignon, d'après les minutes de la secrétairerie d'Etat, et reproduite dans la *Correspondance* d'après une copie fournie par le gouvernement russe.

Digitized by Google

Contre un adversaire tel que M. Thiers, on ne saurait être trop bien armé. Nous citerons donc encore, à l'appui du système que nous réhabilitons, un autre document auquel sa date donne une grande autorité. C'est une circulaire confidentielle du duc de Bassano, qui fut envoyée aux ministres de France près des cours alliées, avec la copie des pièces principales de la négociation. Cette circulaire était ainsi conçue :

L'Europe a vu depuis longtemps avec inquiétude les préparatifs d'une guerre sanglante entre la France et la Russie. Sa Majesté, qu'une sage prévoyance, et le juste désir de défendre ses alliés, ont décidée à porter sur la Vistule les forces imposantes dont elle a pu disposer, a vainement proposé à la Russie tous les moyens de conciliation que pouvaient offrir la situation respective des deux puissances et l'état actuel du continent. Elle a constamment refusé d'entrer en explication franche et amicale sur les points qui ont fait l'objet des récriminations mutuelles, et quand ses armées ont été rassemblées, elle a osé demander comme condition préalable, et sans laquelle aucune négociation n'aurait lieu, que les troupes françaises évacuassent le territoire prussien et se retirassent derrière l'Elbe. Son ambassadeur, chargé de transmettre ces humiliantes propositions, a en même temps demandé ses passe-ports : il a ainsi rompu les relations entre les deux puissances, et décla ré la guerre. J'ai, d'après les ordres de Sa Majesté, adressé, le 12 de ce mois, à M. le prince Kourakin, les passe-ports nécessaires pour quitter la France ; j'ai également expédié à M. le comte de Lauriston et à tous les agents français qui résident en Russie l'ordre de revenir sur-le-champ.

J'ai l'honneur de vous adresser copie des lettres que M. l'ambassadeur de Russie m'a écrites à cette dernière époque de sa mission, et celle des réponses que je lui ai faites. Ces pièces serviront de base aux communications que vous voudrez bien faire au gouvernement du duché sur l'état actuel des choses et sur les circonstances qui ont amené et précédé la rupture.....

Agréez, etc.

DUC DE BASSANO.

Gumbinnen, 21 juin.

Cette communication est donc datée du quartier général de Gumbinnen, et du jour même où venait d'y parvenir la nouvelle du dernier échec de Lauriston. Elle marque la dernière limite des hésitations du côté de la France, et concorde parfaitement avec les assertions de Napoléon. Après avoir, le 16, ordonné *ab irato* à Lauriston de demander ses passe-ports, l'Empereur, de lui-même ou par le conseil de son ministre, a suspendu l'envoi des notifications officielles. A cette date, aucune nécessité militaire ne commandait cet ajournement : il ne peut s'expliquer que par des considérations

Digitized by Google

d'ordre politique et d'humanité. Le premier ministre russe avait dit plusieurs fois qu'au dernier moment on pourrait encore s'entendre. L'entrevue sollicitée par Lauriston aurait été une belle occasion de rapprochement. Napoléon consentit à attendre ce que pourrait produire cette démarche, avant de consommer, pour ainsi dire, sa déclaration de guerre, en communiquant aux cours alliées, au Sénat français, les pièces de la négociation. En d'autres termes, l'épée était tirée; mais Napoléon, « voulant encore, comme il l'a dit lui-même, conserver de l'espoir, » hésitait à jeter loin de lui le fourreau. Il ne s'y décide qu'à l'arrivée du message qui lui apprend que Lauriston a été repoussé.

Nous avons dû nous arrêter longtemps sur ces préliminaires de la guerre de Russie, dans lesquels le duc de Bassano a joué un rôle si considérable. Nous espérons avoir démontré que les tentatives réitérées d'arrangement faites par la France depuis le commencement des difficultés n'avaient pas le caractère fallacieux qui leur a été imputé par quelques écrivains, et que le ministre n'aurait pu ignorer. En résumé, toute la correspondance politique de Napoléon prouve que, de son côté, la guerre fut, pendant près de deux années, une éventualité prévue, plus probable de jour en jour, mais non une volonté fixe, une résolution irrévocable. C'est à tort qu'on s'est prévalu de sa correspondance militaire pour soutenir un système différent. Tous les préparatifs si lucidement analysés par M. Thiers n'ont été que la mise à exécution du programme tracé par le duc de Bassano dans le rapport confidentiel du 16 août 1811.

Le gouvernement russe montra une fermeté dont le principe n'avait rien d'héroïque. Il lui fallait affronter ou la guerre avec la France, ou l'exaspération des grands propriétaires lésés par le blocus, et stimulés par les intrigues anglaises. « Dans de telles circonstances, dit un contemporain, la voix de la nécessité tonnait aux oreilles du fils de Paul Ier. Entre les deux dangers, il choisit celui de la guerre, dans lequel son risque personnel était moindre. » Telle fut au moins l'une des principales causes de cette détermination, tant célébrée après l'événement. C'était bien là « une de ces belles actions dont on aurait honte si le monde voyait les motifs qui les produisent. » (Larochefoucauld.) Ajoutons que, malgré l'alliance suédoise et la paix de Bucharest, la prise de Badajoz et les encouragements secrets de l'Angleterre, le czar n'avait agi que sous le coup d'une véritable contrainte morale, et que, pendant la première partie de la campagne, il regretta plus d'une fois sa résolution.

La correspondance du duc de Bassano nous a révélé quelle était la pensée intime de Napoléon, dans le cas où l'effet comminatoire de ses armements aurait suffi. Il comptait s'indemniser des sacrifi-

Digitized by Google

ces qu'entraînait cet immense déploiement de forces en revenant sur les concessions que, depuis la guerre de 1809, il se reprochait d'avoir faites à la Russie, tant sur le Danube que du côté de la Suède. Mais dans l'hypothèse où il serait forcé de se servir de ses armes, attaqué ou contraint d'attaquer, il entendait prendre plus largement ses sûretés pour l'avenir, en opposant au débordement plus ou moins prochain de la Russie sur l'Europe le rétablissement d'une véritable Pologne. Tant qu'il était resté quelque espoir d'une solution amiable, l'Empereur avait fait bon marché des espérances polonaises ! Le 25 février 1812, il répétait encore à Tchernitchef « que la Pologne n'était pour rien dans les affaires; » et cette affirmation était sincère, car, tout en maintenant le duché, il offrait encore de s'engager à ne jamais contribuer au rétablissement d'un royaume de Pologne, si Alexandre consentait à rentrer dans le système de Tilsitt, à redevenir son second contre l'Angleterre. Mais après l'ultimatum et la demande réitérée des passe-ports du prince Kourakin, la persistance du cabinet russe dans cet ultimatum ébruité par toute l'Europe, le brusque renvoi du duc de Narbonne, le refus d'admettre Lauriston, Napoléon renonçant enfin à des ménagements trop prolongés peut-être, annonça hautement le but qu'il entendait poursuivre, puisqu'on le forçait à combattre. Il s'agissait de mettre un terme à l'orgueilleuse ingérence de la Russie dans les affaires européennes. « La seconde guerre de Pologne était commencée. »

IV

Depuis l'entrée du duc de Bassano aux relations extérieures, la correspondance avec Varsovie avait été, de sa part, l'objet d'une sollicitude toute particulière. Sentinelle avancée de l'Empire, le résident avait ordre d'écrire tous les jours à Paris. Ses lettres avaient pour objet, tantôt l'état intérieur du pays, les dispositions morales des différentes classes de la population, tantôt les mesures militaires et financières que le gouvernement du duché était invité à prendre ; tantôt des informations sur les rassemblements et les mouvements de troupes russes. Cette correspondance est un monument de la sympathie du ministre et du résident français pour les Polonais. Malgré la réserve dont sa position lui faisait une loi, le duc de Bassano ne laissait pas échapper une occasion d'encourager au moins indirectement leurs espérances. Il comprenait les difficultés qui paralysaient la bonne volonté des autorités civiles et militaires du

Digitized by Google

duché, la nécessité de leur venir en aide, et souvent on devine qu'il aurait voulu être autorisé à donner, à promettre des secours plus abondants [1]. Quant aux informations sur l'armée russe, le duc de Bassano n'avait cessé, pendant toute l'année 1811, de recommander cet objet à la vigilance du résident français. Malgré son affection pour les Polonais, le duc ne s'aveuglait pas sur les défauts de leur caractère national, principalement sur ce penchant à l'hyperbole qui faisait dire à un de leurs généraux : « Nous ne voyons jamais un arbre, parce nous voyons toujours une forêt. » Aussi, dans tout le cours de cette correspondance, on voit, à diverses reprises, le ministre recommander au baron Bignon de se méfier des évaluations approximatives; de contrôler, les uns par les autres, les rapports de ses agents, de manière à ne transmettre que des communications positives. Dans les derniers jours de 1811, l'Empereur, satisfait de la manière dont Bignon s'acquittait de sa tâche, jugea qu'il était temps de donner une impulsion plus énergique à son système d'information. D'après des indications sommairement consignées dans une note spéciale, [2] le duc de Bassano adressa au résident de Varsovie une longue dépêche dont nous reproduisons les traits les plus importants :

Monsieur le baron, les renseignements que vous recevez de vos agents m'ont fourni jusqu'à ce jour des notions fort utiles. Mais comme elles n'étaient ni assez liées ni assez suivies, elles n'ont pas produit tous les avantages que j'en avais espérés. Assurément, ni le zèle, ni l'activité, ni la sagacité, ni l'esprit de suite, ne vous ont manqué, mais vous n'avez à votre disposition ni assez d'hommes, ni des hommes assez sûrs. Je connais toutes les difficultés qu'offre, sous ce rapport, le pays que vous habitez. La Diète doit avoir attiré beaucoup de monde à Varsovie : cette circonstance aura étendu vos relations, et vous aura donné le moyen de perfectionner votre agence [3]. Mais elle serait encore insuffisante pour l'objet qu'elle doit remplir, si la guerre vient à éclater. Il faut, dès aujourd'hui, vous occuper de cette organisation, qu'il ne serait plus temps de former au moment où les hostilités auraient lieu; votre agence actuelle n'a pu donner que des renseignements imparfaits,

[1] Le duc de Bassano avait recommandé, à diverses reprises, d'amasser de grands approvisionnements de vivres et de fourrages. Malheureusement, l'année avait été des plus mauvaises. Dès la fin de 1811, l'hiver semblait essayer ses forces contre nous. Dans plusieurs des départements polonais, la misère était extrême; les paysans étaient réduits à manger un pain dans lequel il entrait diverses substances, dont la plus saine était du gland. Les fourrages ayant manqué, on était forcé de recourir au chaume des cabanes pour nourrir les bestiaux. Cette disette de fourrages a été l'une des grandes causes des malheurs de la campagne.

[2] 20 décembre 1811. (*Corr.*, XXIII, 3.)

[3] Sur cette Diète (8-24 décembre 1811), consulter les *Souvenirs* du baron Bignon

Digitized by Google

lorsqu'elle consistait uniquement dans l'emploi de quelques hommes isolés, dont vous deviez seul critiquer, apprécier et comparer les rapports. Il n'en sera pas de même si vous avez auprès de vous des hommes connaissant les lieux que vos agents intérieurs seront chargés de parcourir. Je regarde donc comme le premier élément d'un bon système une première organisation composée de trois hommes bien choisis, ayant une douzaine de bons agents sous leurs ordres. Ces hommes devraient être des militaires polonais, ayant fait la guerre, intelligents, dignes de confiance, et parlant les langues russe et allemande. L'un devrait connaître la Lithuanie, l'autre la Wolhynie, la Podolie et l'Ukraine, le troisième la Livonie et la Courlande. Pour être sûr qu'ils connaissent bien les pays qui formeraient le département de chacun d'eux, il faudrait qu'ils y fussent nés, ou que du moins vous fussiez certain qu'ils y eussent résidé pendant quelques années. En commençant dès à présent cette organisation, il faut que les trois officiers qui agiront sous vos ordres immédiats se procurent des agents sur les routes de Pétersbourg à Wilna, de Pétersbourg à Riga, et de Riga à Mémel ; sur celle de Kiew, et sur les trois routes qui de Bucharest et de Jassy conduisent à Grodno, à Moscou et à Pétersbourg. Il faudrait qu'ils eussent également des agents à Riga, à Dumbourg, à Grodno, à Pinsk et à Minsk. Si cette organisation produit des renseignements utiles, Sa Majesté ne serait point éloignée de permettre que je vous autorise à y employer 10 ou 12,000 fr. par mois[1]...

Le ministre engageait M. Bignon à se concerter, pour le choix de ces trois agents supérieurs, avec le prince Poniatowski, « sans le mettre toutefois dans la confidence de l'intention qu'avait Sa Majesté de jeter les bases d'un établissement permanent. » La date de la dépêche (31 décembre 1811) explique cette réserve.

Deux jours après, le ministre faisait au résident une nouvelle et importante communication :

Monsieur le baron, j'ai l'honneur de vous envoyer une note sur des renseignements que Sa Majesté désire, et qu'elle pense que vous pourrez lui procurer. Ils sont pour Elle d'un grand intérêt, et, pour exciter votre zèle, je n'ai pas besoin d'en dire davantage. Je sens que vous devez trouver beaucoup de difficultés pour satisfaire à ce qui vous est demandé. Les personnes avec lesquelles vous vous trouvez ne sont pas, en général, assez laborieuses pour avoir des mémoires préparés d'avance; mais les obstacles sont une raison de plus pour n'épargner ni soins, ni recherches, ni dépenses. Envoyez-moi successivement ce que vous aurez pu recueillir sur chaque pays.

2 janvier 1812.

[1] Jusque-là, M. Bignon n'avait que 3,000 francs par mois à dépenser pour cet objet.

Digitized by Google

A cette dépêche était jointe la note suivante, écrite par M. Monnier, sous la dictée de l'Empereur :

On désire avoir : 1° Des détails statistiques sur la Moldavie, la Podolie, la Wolhynie, l'Ukraine, les marais de Minsk, les marais de Pinsk, la Samogitie, la Livonie et la Courlande;

2° Une description des routes ci-après, en indiquent la nature du pays sous le rapport de la viabilité, des subsistances, de la population, et des habitations à deux lieues de distance dans les terres à droite et à gauche, savoir :

De *Varsovie à Moscou*, par Grodno et Wilna,
De Wilna à Saint-Pétersbourg,
De Thorn à Wilna, par Kowno,
De Kowno à Saint-Pétersbourg,
De Tilsitt à Saint-Pétersbourg, par Memel et Riga,
De Wilna à Kiew,
De Lemberg à Kiew,
De Dubno, par Wilna, à Kiew.

3° Des détails topographiques et statistiques :
Sur le cours et les bords de la Dwina, depuis sa source,
Sur le cours et les bords du Borysthène.

Il faut bien déterminer la population des villes et des villages, la largeur des rivières, le gisement de leurs rives, plates ou élevées; les productions du pays et ressources qu'il peut offrir en légumes, bestiaux et moyens de transport.

On déterminera la division de chaque province en pays, en cercles, palatinats, etc., et l'on aura soin de bien donner les noms des villes, bourgs ou villages ayant plus de 1000 habitants.

On indiquera, autant que possible, la distance de l'un à l'autre.

Cette note aurait dû figurer dans la *Correspondance* de Napoléon. Nous y trouvons la première conception, l'amorce du projet d'invasion sur le territoire russe. L'Empereur n'ignorait pas que toutes les cartes russes connues jusque-là passaient pour imparfaites, sans en excepter la grande carte en 106 feuilles alors récemment publiée, et dont Napoléon avait fait traduire en français la partie relative aux anciennes provinces polonaises. Il savait aussi que la recherche locale de documents géographiques et statistiques sur ces contrées, sur les provinces limitrophes auxquelles s'étendrait une telle guerre, présenterait des difficultés considérables et de plus d'un genre. Pourtant ces renseignements lui étaient indispensables pour combiner ses opérations. Napoléon serait le plus téméraire, le plus inepte des capitaines, si, ayant résolu une telle entreprise, ou l'envisageant seulement comme très-probable, il avait tardé d'une heure à prendre les mesures nécessaires pour se procurer les renseignements topogra-

Digitized by Google

phiques les plus détaillés, les plus authentiques, sur les contrées qui allaient devenir le théâtre de la guerre. Or, c'est sur les documents recueillis et transmis au duc de Bassano par le baron Bignon que Napoléon a fait son plan de campagne ; et, comme nous venons de le voir, c'est seulement le 2 *janvier* 1812 que l'ordre de commencer cette recherche lui a été expédié de Paris. Jusque-là le ministre n'avait fait aucune allusion à ce sujet, et il n'existe dans la *Correspondance* de Napoléon aucune trace d'ordres semblables donnés, avant cette époque, à d'autres fonctionnaires, militaires ou civils. L'ajournement prolongé d'investigations si essentielles serait absolument inconcevable, si la résolution d'envahir la Russie était aussi ancienne qu'on l'a prétendu.

Les nouveaux ordres transmis le 31 novembre 1811 et le 2 janvier 1812 furent exécutés avec intelligence et activité. Le prince Poniatowski se prêta volontiers au développement de l'agence d'observation militaire, et ce développement profita à son tour aux recherches géographiques et statistiques, qui donnèrent des résultats considérables, eu égard à la brièveté du temps et à la faiblesse des moyens dont on disposait. En recueillant et confrontant les rapports de prétendus voyageurs, les renseignements locaux obtenus des popes, des curés catholiques, des juifs, quantité de cartes et d'itinéraires manuscrits, on parvint à en savoir à peu près aussi long que le gouvernement russe lui-même sur les anciennes provinces polonaises et les territoires limitrophes. Tout le personnel de la légation travaillait au fur et à mesure à débrouiller ces matériaux, pour en extraire tout ce qui s'y trouvait d'utile et de positif parmi bien des inexactitudes, des lacunes et des rêveries. Il n'était, en effet, si mince explorateur militaire ou civil qui, à propos du plus petit détail topographique ou de la situation occupée par le moindre détachement, ne se crût autorisé à faire son roman d'armée russe on son plan de campagne. De plus, le travail d'information sur les mouvements de l'ennemi était devenu, dans les derniers temps, singulièrement difficile. Néanmoins, on parvint à former de l'ensemble des renseignements obtenus de différents côtés, contrôlés et conduits au plus haut degré possible de précision, une sorte de livret que l'Empereur avait sans cesse sous la main, et dont il fut plus d'une fois à même de reconnaître l'exactitude. On s'était également hâté d'expédier de Varsovie les extraits géographiques et statistiques et les cartes manuscrites, d'abord à Paris, puis à Dresde, et enfin directement au quartier général. Le premier de ces envois (carte manuscrite de la Wolhynie avec les distances) fut fait le 14 février ; le dernier (deux cahiers sur la Livonie et l'Esthonie), le 31 mai.

La lettre olographe suivante, qne nous empruntons à la corres-

Digitized by Google

pondance intime du duc de Bassano, donnera une juste idée de l'estime affectueuse dont il honorait le résident de Varsovie :

J'ai l'honneur, Monsieur le Baron, de vous écrire pour vous annoncer que S. M. vous a accordé une indemnité de 20,000 fr. pour les fêtes que vous avez l'intention de donner cet hiver à Varsovie. S. M. sait fort bien que cette somme sera employée avec goût, avec grâce et avec utilité pour son service. Ne négligez point nos belles Polonaises. Si vous pouviez même intéresser la jeune princesse X..., ce serait peut-être un moyen de pénétrer dans les mystères de cette maison. Vous m'entendez à merveille, sans que j'aie besoin de m'expliquer davantage[1].

Si Sa Majesté est obligée de faire la guerre, j'aurai l'honneur de l'accompagner. Je devrais sans doute faire quelques préparatifs, acheter des chevaux de selle et de fourgon. Mon écurie n'est plus bonne que pour la ville. Mais ces précautions du ministre des relations extérieures seraient trop sérieusement interprétées. Il est de mon devoir d'être pris au dépourvu. Le cas arrivant, vous serait-il possible de me trouver en Pologne les chevaux dont j'aurais besoin? Je vous écrirais à temps, et ma cavalerie serait toute portée.

Adieu, mon cher baron; ne doutez pas plus des tendres sentiments que de la haute considération dont je vous offre l'assurance.

Paris, 27 janvier 1812.

L'Empereur avait manifesté d'avance l'intention d'envoyer à Varsovie un personnage d'un grand nom, d'un haut rang, revêtu du titre d'ambassadeur extraordinaire, et chargé de stimuler l'ardeur guerrière et patriotique des Polonais. Il avait d'abord destiné cette mission à M. de Talleyrand, et ce choix eût été convenable sous beaucoup de rapports, bien que le personnage laissât quelque peu à désirer sous le rapport de l'énergie physique et surtout de la chaleur de cœur nécessaires dans un pareil rôle. Mais c'eût été déjà beaucoup, dans ce moment de crise, de lui faire quitter Paris, en lui rouvrant une perspective de faveur et de fortune. Savary attribue le changement de résolution de l'Empereur à une vive opposition du duc de Bassano, qui aurait été jusqu'à déclarer qu'il préférerait rester à Paris, si M. de Talleyrand devait aller à Varsovie. Maret n'était pas plus disposé à tenir un pareil langage que Napoléon à le tolérer; mais il est fort possible que M. de Talleyrand ait fait ou laissé courir le bruit de cette opposition prétendue, pour masquer la cause véritable de sa nouvelle disgrâce. Elle fut le résultat du mécontentement direct et personnel de l'Empereur, qui apprit que le secret de cette mission avait été ébruité d'avance à

[1] Tous ceux auxquels l'histoire de cette époque est familière devineront aisément de quelle famille il s'agit ici.

Digitized by Google

Vienne, et rendit M. de Talleyrand responsable de cette indiscrétion. Si cette cause est la vraie, il faudrait en conclure qu'au fond il se souciait peu de cette tâche, car M. de Talleyrand n'a jamais été indiscret qu'autant qu'il lui convenait de l'être.

Mais si le duc de Bassano n'avait pas fait d'objections contre M. de Talleyrand, il en fit inutilement de très-sérieuses contre M. de Pradt. On connaît bien aujourd'hui les raisons qui décidèrent ce choix. L'archevêque de Malines était le protégé de Duroc, son parent éloigné, qui déjà l'avait fait nommer aumônier de l'Empereur, et dont le crédit était d'autant plus grand, qu'il en usait avec une discrétion singulière. L'Empereur savait que le haut clergé avait eu de tout temps un grand prestige en Pologne, et qu'à différentes époques des évêques français y avaient joué un rôle important (notamment Montluc, évêque de Valence au XVIe siècle). Les adulations enthousiastes de M. de Pradt, qui se disait l'*aumônier du dieu Mars*, semblaient garantir son dévouement ; sa conversation, ses écrits, semblaient promettre de la dextérité, et au besoin de l'énergie. Jamais apparences ne furent plus trompeuses.

V

Le court séjour que fit à Dresde Napoléon, en mai 1812, marqua le point culminant de sa fortune. Jamais le prestige n'avait été plus grand, la fascination plus irrésistible. Le duc de Bassano n'était guère moins recherché, moins adulé que l'Empereur lui-même par les souverains et les ministres qui avaient obtenu la faveur de venir faire leur cour. M. de Metternich se distinguait par ses protestations d'amitié, de fidélité à toute épreuve. Il ne trouvait pas d'expressions assez fortes pour qualifier la folle témérité de la Russie, l'obstination criminelle de l'Angleterre. Maret ne s'abusait pas autant qu'on l'a dit sur ce beau zèle, mais il avait confiance dans les dispositions personnelles du souverain de l'Autriche. « Aujourd'hui, écrivait-il à M. Otto, les deux empereurs se connaissent et s'apprécient. L'embarras et la timidité de l'empereur d'Autriche ont cédé devant la franchise et le caractère naturel de l'Empereur Napoléon. De longues conversations ont eu lieu ; tous les intérêts de l'Autriche y ont été traités, et je crois que l'empereur François aura recueilli de son voyage une confiance plus entière... Il aura vu combien sa fille est heureuse. Ce spectacle, si doux pour un père, a produit sur une autre auguste personne (l'impératrice d'Autriche)

Digitized by Google

plus de surprise que d'émotion[1]. » Cette princesse n'était pas la mère de Marie-Louise, dont la position lui inspirait une jalousie qu'elle ne parvenait pas toujours à dissimuler. Il y avait là une influence intime, foncièrement hostile, affaiblie, mais non détruite par les événements de 1809 et par le mariage, et qui pouvait redevenir fort dangereuse, si la fortune cessait de nous favoriser.

Jamais l'infatigable ministre de Napoléon n'avait été aussi surchargé d'occupations que pendant ce séjour à Dresde (16-29 mai). Il ne pouvait avoir, comme à Paris, d'heure régulière pour son travail avec l'Empereur. Souvent, sortant à peine d'une longue conférence, il était rappelé sans avoir eu le temps de rentrer chez lui. Aussi, il avait beau passer les nuits à faire ses dépêches, donner des audiences dans les corridors, les escaliers et jusqu'en pleine rue, ses salons étaient encombrés jour et nuit de « pauvres désespérés. » Sa correspondance était, dès cette époque, aussi remplie de détails militaires que celle du major-général, puisque tous les ordres adressés aux princes de la Confédération, au duché de Varsovie, à l'Autriche, à la Prusse, étaient transmis par la voie diplomatique. Les communications avec la Prusse étaient peut-être la partie la plus difficile de cette tâche. Le roi Frédéric-Guillaume, avait été invité à faire acte de présence à Dresde. L'Empereur l'accueillit affectueusement, lui fit de belles promesses pour l'avenir, laissant au duc de Bassano la charge d'expliquer à M. de Hardenberg que, tout en croyant fermement à sa sincérité, à celle de son souverain, on était obligé d'agir comme si l'on n'y croyait pas, à cause des dispositions plus qu'équivoques d'une grande partie de l'armée et de la nation prussiennes[2].

Le nouvel ambassadeur extraordinaire de Pologne était un de ces « pauvres désespérés » qui s'efforçaient vainement d'entrevoir le duc de Bassano le 24 mai 1812 et les jours suivants. Il s'en est vengé dans sa fameuse *Histoire de l'Ambassade de Pologne*. « D'après l'ordre de l'Empereur, dit-il, je m'étais rendu chez M. Maret. Je ne pus le joindre que dans les corridors ; là, il me notifia que j'étais ambassadeur ; qu'il y avait un traitement fixe de 150,000 fr. (communication assez consolante). Il m'ajourna au lendemain ; mais ce jour, ainsi que les suivants, tous mes efforts furent vains. Ce ministre, allant sans cesse de chez lui au château et du château chez

[1] Lettre à M. Otto, du 27 mai.

[2] Le duc de Bassano fera comprendre au chancelier (Hardenberg) que, comme politique, je me fie à la Prusse, mais que, comme militaire, je ne puis laisser Pillau et Spandau dans d'autres mains que les miennes, etc. (Note de l'Empereur à Maret, du 27 mai. *Corr.*, XXIII, 541.)

Digitized by Google

lui, était obsédé par les ministres des grandes et petites puissances. Je pus enfin arriver à ce duc si affairé. Je le trouvai perdu au milieu d'un nombre infini de portefeuilles. Il me témoigna un vif empressement de se défaire de moi, m'annonça des instructions, me pressa de préparer mon départ, me congédia : et c'est tout ce que j'en ai eu. » Il ajoute que la porte du ministre ne se rouvrit plus pour lui, et qu'il ne reçut qu'en montant en voiture ces *misérables* instructions, « bien dignes d'un ancien révolutionnaire comme Maret, et qui couvriraient de *plusieurs pieds de rouge* le front de leur auteur, si elles étaient jamais publiées. » M. de Pradt ignorait que ces instructions, dont le souvenir le scandalisait si fort après la chute de l'Empire, n'étaient autre chose qu'une longue note dictée par l'Empereur lui-même la veille de son départ de Dresde. Le duc de Bassano lui avait transmis purement et simplement, sous le titre d'instructions, copie de la note impériale, en s'excusant de ce que le temps lui avait manqué pour donner à ces indications tout le développement qu'il comportait. « Mais avec vous, M. l'ambassadeur, ajoutait-il, on a assez fait sans doute lorsqu'on vous a montré le but. » (29 mai). Maret eut bientôt lieu de regretter ce compliment.

Nous devons nous arrêter un moment à ces instructions, qui renfermaient, suivant l'ambassadeur, « un cours complet de clubisme. » Dans cette guerre, que Napoléon lui-même allait proclamer la seconde de Pologne, il n'y avait donc pas seulement la Russie à vaincre, il y avait aussi la Pologne à rétablir. Mais, pour gagner son rétablissement, la Pologne devait aider à vaincre la Russie. Le but était indiqué, les moyens prescrits. Une Diète devait se réunir à Varsovie dans le courant de juin. Il était à désirer qu'un comité spécial fît un rapport sur les malheurs et les espérances de la patrie ; qu'à la suite de ce rapport, la Diète proclamât le rétablissement du royaume de Pologne, se constituât en confédération, déclarât enfin que partout où des Polonais seraient réunis, ils avaient le même droit de se confédérer pour le salut public. « Le rapport devait être *européen et polonais*, » mais dirigé entièrement contre la Russie, sans récriminations contre l'Autriche et la Prusse. « La Confédération centrale, organisée à Varsovie, devait former des comités dans les différents palatinats. Ces comités devaient faire à leur tour des proclamations, et tous les actes émanant de cette série de manifestations nationales devaient être imprimés, répandus, non-seulement dans le duché, mais dans toutes les provinces de la Pologne russe, de façon à exciter dans la nation entière *une sorte d'ivresse.* » La main de l'ambassadeur ne devait pas se laisser apercevoir dans ce mouvement, mais il devait exercer en fait, « non-seulement une

Digitized by Google

grave influence, mais l'autorité réelle; tout voir, tout savoir, tout diriger, tout animer. » C'était dans ce but qu'on lui avait délégué le droit d'assister aux séances du conseil des ministres. C'était sous sa direction qu'ils devaient user des pouvoirs dictatoriaux qu'allait leur conférer le décret du roi de Saxe, tenu en réserve, comme on l'a vu ci-dessus, jusqu'au moment où la guerre serait reconnue inévitable. Enfin, il était spécialement recommandé à l'ambassadeur de donner suite, et même, s'il était possible, un plus grand développement au service d'informations militaires établi par son prédécesseur.

Nous avons sous les yeux le texte original de ces instructions impériales, qui fut remis à M. de Pradt; mais la minute d'après laquelle elles ont été imprimées dans la *Correspondance* est conservée aux Archives des affaires étrangères, où M. Thiers aurait pu facilement la consulter. S'il avait daigné le faire, il n'aurait pas sans doute qualifié d'*équivoque* le mandat conféré à M. de Pradt. Il se serait surtout abstenu de présenter l'envoi d'une députation de la Diète à Wilna, en juillet 1812, comme une démarche toute spontanée des Polonais, à laquelle M. de Pradt *avait été forcé de consentir*, et qui avait *surpris et embarrassé* Napoléon [1]. Cette démarche, imprévue suivant M. Thiers, était formellement et minutieusement prescrite dans les instructions de M. de Pradt. L'Empereur avait même indiqué d'avance dans quel esprit serait conçue la réponse qu'il se proposait de faire à cette députation [2].

Les souverains de France et d'Autriche se séparèrent le 29 mai. Napoléon partait pour l'armée, son beau-père pour Prague, où Marie-Louise vint quelques jours après le rejoindre et passer encore un mois avec lui. Le père et la fille se quittèrent alors, pour ne plus se retrouver qu'à Rambouillet, au mois d'avril 1814 !..... [3] La duchesse de Bassano, en sa qualité de dame d'honneur, faisait par-

[1] Thiers, XIV, 89 et suiv.

[2] « Lorsque la Confédération sera formée, elle enverra une députation à Sa Majesté pour lui présenter l'acte de Confédération et lui demander sa protection. Sa Majesté répondra aux députés en louant les sentiments qui animent les Polonais. Elle leur dira que ce n'est qu'à leur zèle, qu'à leurs efforts, à leur patriotisme, qu'ils peuvent devoir la renaissance de la patrie. Cette mesure, que Sa Majesté se propose de garder, indique assez à son ambassadeur l'attitude qu'il doit avoir et la conduite qu'il doit tenir. » (Instructions pour M. de Pradt. *Corr.*, XXIII, 523.)

[3] On trouve de curieux détails sur ce séjour de la jeune Impératrice avec sa famille, dans les *Mémoires de M. de Bausset* (II, 60 et suiv.). Marie-Louise était accompagnée des duchesses de Montebello et de Bassano, de MM. Clary et de Montesquiou. Il y eut des excursions aux eaux de Tœplitz et de Carlsbad, aux mines d'étain de Frankenthal, splendidement illuminées pour la circonstance; plusieurs bals, de longs concerts, et des repas plus longs encore. Ces fêtes finirent sous l'impression des premiers bulletins venus de Russie, dans lesquels il n'était encore question que de victoires. Elles furent comme un dernier reflet de nos prospérités.

Digitized by Google

tie de cette excursion en Bohême, tandis que son mari courait de l'Elbe au Niémen à la suite de l'Empereur. Depuis son départ de Dresde jusqu'à son arrivée à Wilna (31 mai — 4 juillet), le duc de Bassano fut surtout occupé des affaires polonaises, comme l'atteste son active correspondance avec MM. de Pradt et Bignon. Il ne cessait de presser l'ambassadeur d'agir promptement, énergiquement, dans le sens de ses instructions. On entrevoit même qu'il aurait voulu décider l'Empereur à passer par Varsovie : ce qui l'aurait entraîné à se prononcer d'une façon immédiate et formelle pour le rétablissement de la Pologne. A Dresde, quand on lui demandait si l'Empereur irait à Varsovie, il répondait : *Nous le disons beaucoup*, et il recommandait au résident français de s'abstenir de tout propos susceptible de détruire cette espérance [1]. Nous trouvons un témoignage non équivoque du zèle de Maret pour la cause polonaise dans une dépêche du 17 juin, contenant un véritable supplément d'instructions pour l'ambassadeur :

Une des premières démarches de la Diète doit être une résolution et une proclamation pour rappeler tous les Polonais, officiers ou soldats, qui sont au service de la Russie. Elle doit être imprimée avec profusion, adressée à tous les états-majors, dans tous les cantonnements, expédiée sur toutes les voies, afin de ne négliger aucun moyen de la faire pénétrer dans les provinces occupées par les armées russes. Il convient d'y joindre des avis, des exhortations, des pamphlets sous toutes les formes... C'est surtout par l'armée polonaise qu'on parviendra efficacement à faire pénétrer ces pièces... Immédiatement après la confédération, il faut multiplier les adhésions particulières, en commençant par les hommes les plus considérables, tels que les Czartoryski, les Radziwill, les Sanguzko, etc... Il faut enfin qu'il y ait chaque jour un acte d'adhésion, une proclamation, une pièce quelconque, soit individuelle, soit officielle, soit de la Diète, soit des diétines, soit des particuliers. Il faut que la publicité de ces pièces suive immédiatement. Ce n'est qu'en frappant sans cesse qu'on parviendra à exciter les esprits, à soutenir leur exaltation.

Il est curieux de voir ici Maret ramené à son point de départ ; les procédés qu'il indique pour stimuler l'esprit public en Pologne ressemblent singulièrement à ceux dont on s'était servi, vingt ans auparavant, pour soulever la Belgique [2]. Dans cette même dépêche, le ministre se plaint déjà de l'inertie de l'ambassadeur. Absorbé

[1] L'Empereur avait positivement cette intention en quittant Paris. L'un de ses officiers d'ordonnance, le capitaine d'Hautpoult, avait été envoyé en avant à Varsovie pour faire préparer le château. Diverses considérations politiques et stratégiques firent malheureusement changer cet itinéraire.

[2] V. ci-dessus, deuxième partie.

Digitized by Google

par des détails puérils d'étiquette et d'emménagement, celui-ci n'avait pas trouvé un instant, depuis son arrivée, pour s'occuper sérieusement de sa mission. « L'Empereur ne regardait pas celle du baron Bignon comme finie ; il avait voulu que ce diplomate restât à Varsovie, jusqu'à ce que le mouvement qui devait s'opérer fût terminé, afin d'aider dans les premiers moments l'ambassadeur de son zèle et de son expérience[1]. » M. de Pradt pouvait donc, et devait, aux termes de ses instructions, se concerter immédiatement avec lui, pour former « une sorte de comité ou de conseil, et arrêter un plan d'excitation et de direction des esprits. » Ce plan aurait pu alors parvenir en temps utile au quartier général de Kœnigsberg, avant le départ de l'Empereur. Celui-ci aurait « connu d'avance la marche qu'on allait suivre, » et empêché des fautes irréparables, dont il n'eut connaissance qu'à Wilna. M. de Pradt commença, par éluder la formation de ce comité préalable, alléguant *la pauvreté de l'espèce d'hommes qu'on rencontrait* (23 juin). Les ministres eux-mêmes étaient compris dans ce complément, et le duc de Bassano était forcé de les défendre contre lui. Plus tard, il est vrai, l'ambassadeur se laissa complétement mener par ces mêmes hommes, qui avaient su caresser son amour-propre d'écrivain et de causeur intarissable. Mais sa faute, nous dirions volontiers son crime capital, fut d'user du pouvoir discrétionnaire dont ses instructions l'avaient investi pour *dissoudre la Diète au bout de trois jours* (26-29 juin), n'en conservant qu'une commission intermédiaire d'un petit nombre de membres. Il alléguait, pour justifier cette détermination : 1° que l'époque de la Saint-Jean, à laquelle on arrivait, était celle de l'échéance des fermages, du renouvellement des baux ; qu'il importait de renvoyer les députés à leurs affaires ; 2° qu'à en juger par l'exaltation croissante des esprits, les Polonais *iraient trop vite si on ne les arrêtait*; qu'on ne pouvait entrevoir jusqu'où les événements pourraient conduire une pareille assemblée, etc. ! ! Enfin M. de Pradt, trouvant tout ce que faisaient *ces Polonais* « hors de toute règle de goût et de toute mesure, voulut refaire toutes les proclamations, tous les actes publics, le manifeste même de la Diète.

La séparation de cette assemblée était une mesure si grave, que tout le monde la crut directement ordonnée par l'Empereur. En réalité, cette résolution, contraire aux instructions par lui dictées, plus contraire encore aux vues et aux recommandations itératives de son ministre, avait été conçue, proposée, exécutée avant qu'il leur fût matériellement possible d'y mettre obstacle, et même d'en être instruits, à cause des déplacements continuels du quartier gé-

1 Lettre (particulière et olographe) du duc de Bassano au baron Bignon. Kowno, 27 juin.

Digitized by Google

néral, de son éloignement progressif, et de plusieurs autres incidents[1].

Le duc de Bassano avait reçu, le 1er juillet seulement, la nouvelle impatiemment attendue de l'ouverture de la Diète, des transports d'enthousiasme qui avaient accueilli la proclamation du *rétablissement de la Pologne*, prononcée par le grand-maréchal, le vieux prince Czartoryski. Tout en regrettant que cette manifestation n'eût pas précédé le passage du Niémen, le ministre de Napoléon comptait sur elle pour ranimer l'esprit public, un peu refroidi momentanément « par l'irruption subite et les manières un peu brusques, pour ne pas dire davantage, de quelques-uns des libérateurs de la Pologne[2]. » (Kowno, 1er juillet.) Quatre jours après, il était informé, à Wilna, que la Diète s'était séparée à sa troisième séance !

La première idée du ministre fut de réintégrer immédiatement l'archevêque dans son diocèse. Il en fit nettement la proposition à l'Empereur, qui d'abord y avait consenti. Mais, après quelques moments de réflexion, Napoléon changea d'avis, craignant, selon toute apparence, qu'un pareil éclat ne fît qu'empirer le mal. Il témoigna aussi au duc de Bassano l'appréhension que l'excellent duc de Frioul ne fût trop contristé de cette disgrâce de son protégé. M. de Pradt en fut donc quitte, cette fois, pour des observations sévères consignées dans une longue dépêche du 6 juillet[3]. Jamais, peut-être, vérités plus désagréables n'ont été exprimées sous une forme plus courtoise. Le ministre faisait sentir à l'ambassadeur combien il avait déjà nui à l'intérêt bien entendu de la France et de la Pologne, et par son empressement à dissoudre la Diète, et par sa manie de substituer en toute occasion sa prose à celle des Polonais.

Je sais bien, lui disait-il ironiquement, que vous ne mettez à cela aucun amour-propre : vous êtes loin de vouloir qu'on sache que vous êtes l'auteur...; mais quand le secret pourrait être gardé par les ministres, par les hommes du pays, dont vous blessez l'amour-propre, il serait facilement découvert par les lecteurs les moins attentifs... Du moment où l'on sait qu'un discours, un rapport, une proclamation publiée dans les affaires de

[1] Le duc de Bassano, retenu à Kowno jusqu'au 2 juillet par une indisposition, était resté pendant plusieurs jours séparé de l'Empereur, qui avait fait, dès le 28 juin, son entrée à Wilna. Il lui avait bien transmis, dans l'intervalle, plusieurs dépêches de Varsovie, notamment celle où M. de Pradt exposait ses appréhensions sur l'inconvénient de prolonger trop longtemps les séances de la Diète. Mais, d'après les termes de cette dépêche, ni le ministre, ni l'Empereur n'avaient pu prévoir que l'ambassadeur prendrait sur lui de trancher la question.

[2] Les troupes de la Confédération, principalement celles de la Westphalie et du Würtemberg.

[3] Elle a été reproduite *in extenso* par M. Bignon (XI, 30 et suiv.),

Digitized by Google

Pologne, émanent de l'ambassadeur de France, son effet politique vis-à-vis des Polonais, comme vis-à-vis de l'Europe, est nécessairement manqué... S. M. me prescrit de vous dire qu'Elle ne veut pas que vous vous occupiez de rédaction de proclamations, d'adresses, sous quelque prétexte que ce soit, et qu'elle vous a envoyé à Varsovie non pour faire des ouvrages de littérature, mais pour faire de la politique... Vos instructions, plusieurs de mes lettres, vous ont dit et répété qu'il fallait multiplier les moyens de frapper l'opinion..., et cependant il n'y a eu que *deux séances* ! il n'y a eu que quelques discours, et vous avez le projet de les faire paraître tous ensemble ! Jusqu'à présent, vous avez borné ce grand mouvement à une représentation théâtrale en deux scènes ou en deux actes ! Je comprends que si vous avez voulu tout faire et tout revoir, cela n'a pas pu être autrement, et que l'ouvrage d'un seul homme ne peut pas se multiplier comme celui de toute une nation....

Néanmoins le ministre affectait d'attribuer uniquement à un excès de zèle toutes les fautes commises, et finissait par demander des renseignements prompts et précis sur la commission intermédiaire, ou conseil de la Confédération, qui restait pour suppléer à la Diète, sur la manière dont les membres de ce conseil comprenaient leurs attributions.... Il y avait là, en effet, une ressource, un dernier moyen d'action que l'incorrigible ambassadeur allait laisser échapper comme les autres.

Peu de jours après, la députation de la Diète parut à Wilna. Nous avons déjà fait observer que cette démarche, provoquée par l'ambassadeur d'après ses instructions, n'avait rien d'imprévu ni d'embarrassant pour l'Empereur. De Pradt eut encore, dans cette occasion, un petit échec d'amour-propre dont il garda rancune au ministre. L'adresse que les députés devaient lire, et dont il était l'auteur, fut supprimée, « comme contenant des choses contraires à la politique de l'Empereur, » et remplacée par un discours, qui naturellement lui parut de « fabrique rude et grossière. » Ce fut à ce discours, « concerté avec le duc de Bassano, » que Napoléon fit cette réponse fameuse, qui *gâta tout*, suivant M. de Pradt et quelques écrivains plus récents. Voici l'explication que nous fournissent à ce sujet les notes du duc de Bassano :

Napoléon avait, suivant ses propres expressions, « beaucoup d'intérêts à concilier, de devoirs à remplir. » Or, son premier devoir était la paix ; son premier intérêt, de ne prendre aucun engagement qui l'eût subordonné à d'autres intérêts que ceux de la France. S'il avait dit, comme on le lui demandait : *La Pologne existe !* il n'aurait pas pu déposer les armes qu'elle n'existât en effet. Si elle venait à exister par « les efforts des Polonais, » par « l'unanimité de la population, » nul n'aurait pu lui imposer l'obligation de ne pas la reconnaître, encore moins de la détruire. Autre

Digitized by Google

chose était pour lui d'être engagé par les événements, ou par sa volonté. Il n'avait lié l'Autriche «que pour le cas où, par suite de la guerre, le royaume de Pologne viendrait à être rétabli (Traité du 14 mars). » Qu'avait-on entendu par la suite de la guerre ? Une paix qui, en la terminant, affranchirait la Pologne, et non pas, alors que la guerre était à peine commencée, l'insurrection qui, à ce seul mot de Napoléon : *La Pologne existe !* aurait éclaté dans la Gallicie autrichienne. L'Autriche le savait, le craignait. Napoléon était-il en position à Wilna de dire les mots qui auraient justifié ses craintes, et de taire ceux qui pouvaient seuls la rassurer ?... Ces explications ne sont pas des conjectures. C'est la substance des instructions qui furent envoyées alors au comte Otto (notre ambassadeur à Vienne).

L'Empereur avait répondu aux députés de la Diète : « J'applaudis à tout ce que vous avez fait, j'autorise les efforts que vous voulez faire ; je ferai tout ce qui dépendra de moi pour seconder vos résolutions. » Il exprimait, il est vrai, une réserve pour la portion de la Gallicie que détenait encore l'Autriche ; mais les stipulations secrètes relatives à l'échange éventuel de ce territoire contre la restitution des provinces illyriennes étaient déjà connues des Polonais. Napoléon s'était surtout attaché à leur présenter leur émancipation comme devant être le résultat et le prix de leur dévoûment. C'est dans ce sens que la réponse impériale était développée et commentée par une dépêche remarquable du duc de Bassano, adressée immédiatement à l'ambassadeur :

Le succès de l'entreprise formée par la nation polonaise, disait le ministre, dépend de la nation elle-même. Elle sera délivrée de ses ennemis par les armes de Sa Majesté. Mais si, au moment où la main qui tenait ses membres divisés ne pèse plus sur elle, toutes les parties qui la constituaient ne sont pas portées l'une vers l'autre par un mouvement unanime, on devra croire qu'elle avait réellement cessé d'exister. Si au contraire tous les efforts tendent réellement vers le même but, on reconnaîtra alors qu'il n'existe en Pologne qu'une seule nation, et qu'au milieu des outrages, de l'oppression des partages, la patrie polonaise est restée vivante et entière. Ce ne sera point assez encore : il sera nécessaire qu'elle prouve qu'elle peut exister comme nation indépendante. L'indépendance n'est pas seulement un droit, elle est un fait. Une nation est indépendante lorsqu'elle peut exister par elle-même ; elle ne peut exister par elle-même que quand ses forces réunies peuvent suffire à sa conservation. Si c'est ainsi que la Pologne se présente aux yeux de Sa Majesté, Sa Majesté reconnaîtra sans hésiter l'évidence d'un fait qui satisfera ses sentiments et sa politique. De quelle manière cette évidence peut-elle être constatée ? C'est surtout par la formation spontanée d'une nombreuse force armée, qui montre que la Pologne peut redevenir ce qu'elle aurait

Digitized by Google

pu toujours être. Si au contraire, et dans une circonstance où tant de chances favorables se présentent, elle ne courait pas aux armes avec ardeur, on ne reconnaîtrait plus la belliqueuse Pologne ; rien ne garantirait que, si elle reprenait son existence, elle saurait la conserver..... Il convient que ces pensées soient celles de la Confédération et de toutes les provinces polonaises. Il convient que la Confédération se fasse un devoir de les propager. Du succès de ses efforts à cet égard dépendra le succès de son entreprise.....

La fin de cette dépêche répond victorieusement à l'un des reproches les plus spécieux qui aient été faits à Napoléon : celui d'avoir découragé les habitants de la Pologne russe, en leur donnant une administration séparée. Cette disposition, essentiellement temporaire, n'impliquait nullement, comme on l'a prétendu, une renonciation à l'idée de réunir la Lithuanie à la Pologne. Les expressions du ministre de Napoléon ne laissent aucun doute à cet égard. C'était au sein de la Diète qu'auraient dû retentir ces explications encourageantes, mais la Diète n'existait plus !

« Vous remarquerez, disait le duc de Bassano, qu'on a évité soigneusement tout ce qui pouvait flatter la disposition de la Lithuanie *à former un corps séparé dans l'Etat*. Si Sa Majesté lui a donné un gouvernement provisoire, comme elle l'avait fait dans la grande Pologne, ce n'est qu'une mesure de circonstance et temporaire par sa nature. Les mêmes dispositions seront prises, lorsqu'il en sera temps, à l'égard des autres provinces polonaises. *Au moment où la nation s'organisera comme nation*, ces éléments séparés d'administration se réuniront dans le gouvernement commun [1]. »

Obligé de subir encore M. de Pradt, le duc de Bassano avait dû, dans son langage officiel, adoucir l'expression de son mécontentement. Il s'exprimait avec moins de ménagement dans quelques entretiens particuliers. « L'archevêque, disait-il au général Rapp, est si charmé de ses chefs-d'œuvre, qu'il croirait manquer à sa gloire, s'il ne publiait partout que son génie sauve la Pologne. Au reste, si sa prose va bien, l'ambassade ne va guère. Sans Duroc, qui

1 Dépêche du 13 juillet.

Dès les premiers moments de son arrivée à Wilna, l'Empereur s'était occupé de cette organisation d'un gouvernement provisoire pour la Lithuanie. Le 6 juillet, par le même courrier qui portait à l'ambassadeur une réprimande et des conseils malheureusement inutiles, le duc de Bassano avait notifié officiellement au baron Bignon sa nomination de commissaire impérial près ce gouvernement provisoire, et l'avait invité à se rendre sans délai à son nouveau poste, où sa présence était bien nécessaire. « Je suis charmé, ajoutait-il, de voir arriver le moment qui me rapprochera de vous. »

Digitized by Google

le couvre de son ombre, je l'aurais déjà renvoyé à ses ouailles. C'était bien la peine de se donner tant de mouvement pour ne rien faire qui vaille[1] ! » Nous ne cherchons pas à exagérer la prévoyance du duc de Bassano. Elle n'allait pas jusqu'à redouter, au commencement de juillet 1812, de voir le succès de la grande armée compromis par les fautes commises à Varsovie. Mais il craignait que les mauvaises dispositions prises par l'ambassadeur n'atténuassent sensiblement l'importance du concours des Polonais à la guerre, et, par suite, la bonne volonté de l'Empereur pour le rétablissement complet de la Pologne. L'événement fit plus que de justifier ses craintes : il les dépassa, et dans d'effroyables proportions !

Nous arrivons à la partie la plus pénible de ce travail. Après la douleur d'avoir assisté à ce désastre et d'y avoir survécu, la plus grande, peut-être, pour un Français, c'est de la raconter. Notre sujet nous condamne à côtoyer de bien près ce récit funèbre ! Il nous faut expliquer l'importance exceptionnelle du rôle administratif, politique, et même militaire, que remplissait à Wilna le duc de Bassano; montrer ensuite ce grand honneur dégénérant peu à peu en torture, la joie des premiers triomphes anéantie par des angoisses d'autant plus cruelles qu'il faut mieux les dissimuler, l'affreuse incertitude faisant place à une certitude plus affreuse encore. Cette période, la plus douloureuse de la vie de Maret, n'en fut pas la moins honorable.

BARON ERNOUF.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

[1] *Mémoires de Rapp* (1823), p. 184.

Digitized by Google

UN CHAPITRE DE L'HISTOIRE DE L'ÉMIGRATION

DES

PROTESTANTS FRANÇAIS

EN ANGLETERRE. 1572–1685

Les écrivains qui ont tracé le récit de l'exode de nos compatriotes sur le sol britannique aux diverses époques où les protestants durent quitter la France, ont trop tôt perdu la trace des émigrants. M. Weiss, qui, dans son *Histoire des Réfugiés protestants de France*, a le plus amplement traité ce sujet, a dû nécessairement négliger nombre de particularités curieuses sur l'établissement définitif dans la Grande-Bretagne des familles échappées aux massacres de la Saint-Barthélemy et aux persécutions de Louis XIV. Combien de temps les protestants français restèrent-ils distincts du peuple qui les avait reçus? Conservèrent-ils leur langue, leurs formules religieuses? Gardèrent-ils leurs métiers et leurs professions? Furent-ils vus de bon œil par les Anglais, au milieu desquels ils apportaient des industries nouvelles et aussi des misères réclamant

Digitized by Google

du soulagement? Enfin, peut-on apprécier dans quelle mesure l'émigration française contribua au développement de l'activité commerciale de nos voisins?

Il y a là plusieurs points intéressants à éclaircir. De patientes recherches, faites dans diverses parties de l'Angleterre, nous ont mis à même de réunir une somme assez considérable de renseignements dignes de prendre place dans une histoire définitive des guerres de religion qui troublèrent notre pays au XVIe et au XVIIe siècle. Nous demandons la permission de les produire au jour, un peu comme ils sont venus en notre possession, et sans trop nous préoccuper de combler les lacunes qui se présentent. Ce sont des documents à consulter, des matériaux à utiliser. Nous nous abstiendrons, par suite, d'y ajouter des considérations historiques.

On sait qu'après l'horrible nuit du 24 août 1572, demeurée si tristement célèbre dans nos annales sous le nom de nuit de la Saint-Barthélemy, et les massacres qui eurent lieu en province aussitôt après, nombre de protestants français réussirent à trouver un refuge en Angleterre. Les fugitifs furent accueillis avec bienveillance par les populations, et obtinrent sans peine du Conseil Privé la jouissance d'une église ou d'un édifice quelconque pour leur culte, dans les villes où ils s'étaient réunis.

Il y avait déjà dans beaucoup de localités des églises françaises de la religion réformée. On les appelait *françaises*, à cause de la langue qu'on y parlait. Leur fondation était due à des Flamands wallons qui, à diverses époques, étaient venus s'établir en Angleterre. Cantorbéry possédait une église avant 1547; Londres, vers 1548; Gladstonbury, en 1550; Rye, en 1562; Norwich, en 1564; Southampton, en 1567; Sandwich, en 1568, peut-être même un peu plus tôt. On n'ignore pas que, pendant plusieurs siècles, la Flandre fut le centre de l'industrie et du commerce dans le nord de l'Europe. A diverses époques, les princes anglais s'étaient efforcés d'attirer dans leur royaume des ouvriers flamands, pour qu'on apprît d'eux l'art de tisser la laine, que jusque-là l'on envoyait brute dans leur pays pour y être manufacturée. Leurs premières colonies s'étaient fixées à Gower, dans le midi du pays de Galles, à Worstead, près de Norwich, à Norwich même, à Cranbrook, ville du comté de Kent, et dans d'autres localités du sud et de l'ouest de l'Angleterre. Mais c'était surtout à partir de l'avénement de Philippe II au trône d'Espagne, après l'abdication de Charles-Quint, en 1556, que l'émigration étrangère avait acquis des proportions considérables. Un moment, on compta 400 Flamands à Sandwich, 1,500 à Cantorbéry, 5,000 à Norwich, et 10,000 à Londres.

Digitized by Google

L'émigration française de 1572 se porta de préférence sur les points où existaient déjà des églises du culte réformé, et aussi sur Thorney-Abbey, Douvres, Faversham, Whittlesey et autres villes. Quelques émigrants furent jetés par la tempête sur les côtes de l'Irlande, et débarquèrent dans ce pays; d'autres poussèrent jusqu'en Ecosse. On peut, au moyen des registres des églises françaises, être initié à bien des détails familiers de l'émigration. Le registre de Rye, par exemple, nous apprend que, le 4 novembre 1572, c'est-à-dire quelques mois après la Saint-Barthélémy, il y avait à Rye quatre-vingt-cinq familles françaises, faisant un total de six cent quarante et une personnes. Le 9 novembre, on y vit arriver sept domestiques du vidame de Chartres, lequel, la nuit du massacre, s'était sauvé à moitié habillé.

De 1572 à 1685, époque de la révocation de l'Edit de Nantes, les Français établis en Angleterre étaient en assez grand nombre pour avoir des églises à eux. Celle de Douvres date de 1646; celle de Thorney-Abbey, de 1652; celle de Whittlesey, de 1662; celle de Thorpe, de 1683. Il ne paraît pas que la promulgation de l'Edit de Nantes, en 1598, ait fait diminuer sensiblement le nombre des réfugiés. Leur patrie d'adoption leur faisait oublier la France. Les capitaux étaient engagés dans des entreprises anglaises; les enfants, Anglais par la naissance, commençaient à s'allier par des mariages aux familles du pays. Protégés dans leur commerce et dans leur religion, ayant avec le peuple qui les avait accueillis des liens nombreux, craignant peut-être aussi de s'exposer à de nouvelles persécutions, ils ne profitèrent pas de la liberté qui était donnée au culte réformé dans leur pays natal. La révocation de l'Edit de Nantes vint prouver qu'ils avaient eu raison.

Après la révocation de l'édit de Nantes en 1685 et les rigueurs qui suivirent cet acte, l'émigration augmenta. Les protestants se rendirent dans les villes nommées plus haut, où existaient des églises françaises, lesquelles se trouvèrent bientôt insuffisantes. De ce second exode date la construction de nouvelles églises dans d'autres localités, à Greenwich, à Wandsworth, près de Londres (1685), à Hammersmith et Chelsea, qui aujourd'hui font partie de la capitale, à Exeter (1685 ou 1686), à Bideford (1685), à Bristol (1687), à Stonehouse (1692), à Plymouth (1690), à Barnstaple, à Darmouth et dans quelques autres villes encore. Quelques-uns des réfugiés se fixèrent dans la catholique Irlande; à Dublin, à Cork, à Kilkenny, à Waterford, à Lisburn, à Portarlington. On sait qu'à la bataille de la Boyne, Guillaume III avait un régiment de protestants français. Au rétablissement de la paix, ces Français s'établirent, les uns à Waterford, les autres à Lisburn, où ils formèrent des congré-

Digitized by Google

gations. Mais la plus importante colonie en Irlande fut celle de Portarlington, dans le comté de la reine (*Queen's county*).

L'exode de 1685 ne fut pas le dernier. Vers l'année 1748, en plein XVIIIe siècle, de renaissantes persécutions poussèrent de nouvelles familles de Français à chercher un refuge en Angleterre.

Comme on le voit, c'est à Londres, dans les localités environnantes et surtout dans les ports du midi de la Grande-Bretagne que les réfugiés français s'arrêtèrent, non par choix, peut-être, mais épuisés et hors d'état d'aller plus loin. Londres, cependant, comme toutes les capitales, devait surtout attirer les nouveaux venus. Suivant leur rang social, la nature de leurs occupations et l'époque de leur émigration, ils s'établirent dans les districts de Bermondsey, Southwark, Spitalfields et Saint-Gilles.

On peut encore aisément se faire une idée de ces quartiers tels qu'ils étaient alors, car ils ont été épargnés par le grand incendie de 1666. Nos compatriotes y trouvèrent des rues bordées de maisons rugueuses et en quelque sorte hérissées, construites en bois et en plâtre et ressemblant, avec leurs grandes pièces de charpente, à d'énormes cages maçonnées. On voit encore de ces maisons aux pignons multipliés, aux combles saillants, aux bords de toits surplombants, avec leurs fenêtres projetant sur la rue leur forte charpente de poutres croisées, et dont tous les étages avancent l'un sur l'autre comme les tiroirs d'un meuble que l'on aurait oublié de pousser. Le touriste parcourt les rues le long desquelles ils allaient, à leur arrivée, d'un pas incertain et fatigué, hommes, femmes et enfants, étonnés de la nouveauté des lieux, impuissants à comprendre leurs compatriotes d'adoption et à s'en faire comprendre, éprouvant, au sentiment de leur isolement, qu'une langue étrangère ajoute beaucoup aux angoisses de l'exil, mais aimant d'avance ces lieux où ils devaient retrouver leur plus chère liberté. Bermondsey, l'un de ces districts de Londres, est situé sur la rive méridionale de la Tamise, en face de la fameuse Tour. Le terrain y est bas ; il était alors marécageux et coupé de toutes parts de canaux et de fossés, rendant très-humides des rues d'un aspect lugubre et repoussant. Spitalfields est dans le nord-est de Londres, c'est-à-dire dans la situation correspondante au nord de la Tour, à celle que Bermondsey occupe au sud. Ce quartier a gardé une physionomie des plus étranges. Il est composé de rues étroites, de maisons misérables. Habitées par une population pauvre mais industrieuse, les maisons y ont, à la partie voisine du toit, un air de manufacture que leur donnent de longs vitrages formés de petits losanges de verre enchâssés dans des treillis de plomb ; disposition adoptée pour laisser pénétrer toute la quantité de jour nécessaire aux opé-

Digitized by Google

rations du tissage. C'est là que les Français tisserands en soie devaient s'établir. Un terrain ouvert alors de tous côtés était occupé dans l'angle nord-est par une chaire à prêcher, auprès de laquelle se trouvait une maison pour la commodité du lord Maire et de la corporation municipale qui venaient entendre prêcher les sermons bien connus à Londres sous le nom de *Spital Sermons*. Ce terrain avait appartenu dans le principe à un hôpital. La chaire avait été élevée au XIVe siècle. Avant la Réforme, on prêchait en plein vent et à époques déterminées sur divers points de Londres, et cet usage se conserva après la Réforme. Mais, pendant les guerres civiles, la chaire fut détruite, et, après la Restauration, les *Spital Sermons* furent prêchés dans Saint-Bride 's Church. Les réfugiés s'établirent aussi dans la paroisse de Saint-Gilles qui est demeurée l'un des quartiers les plus pauvres et, à coup sûr, le plus repoussant de tout Londres. Dans les étroites et humides ruelles de ce qui fut primitivement un village éloigné de la capitale, la misère présente un aspect qui défie toute description. S'il y a eu quelque part à Londres une cour des Miracles, c'est là qu'elle a dû tenir ses assises. Saint-Gilles est encore le rendez-vous du dernier rebut de la population.

Plusieurs milliers de livres furent recueillies à la suite d'un bref et distribuées, en 1687, aux réfugiés, à titre de pensions et de secours hebdomadaires. On put en outre construire quinze églises, dont trois à Londres. La collecte s'élevait à 40,000 liv. (un million de francs). L'ordre du Conseil pour un bref général, par tout le royaume, (en date du 16 avril 1687), produisit, avec deux brefs précédents et l'argent voté par le Parlement, près de 200,000 livres (5,000,000 fr.). Le trésorier du roi eut à payer annuellement par son ordre, en pensions et gratifications, la somme de 16,000 livres, qu'un comité laïque était chargé de distribuer entre les protestants français les plus nécessiteux. Sur cette somme pourtant devaient être prélevées 1,718 livres destinées aux ministres pauvres, dont les églises n'étaient pas dotées. Un comité ecclésiastique, placé sous la direction de l'archevêque de Cantorbéry, du lord Chancelier et de l'évêque de Londres, distribuait ces 1,718 livres sterling.

Durant l'administration de Horace Walpole, ces 16,000 livres furent réduites de moitié, et, par un *warrant* de Georges II, en date de décembre 1727, la somme fut fixée à 8,591 livres, de laquelle il continua d'être retranché 1,718 livres pour les ministres français dans le besoin.

Malheureusement, ces subsides furent discontinués, et il en résulta qu'un grand nombre de réfugiés se virent plongés dans la plus profonde misère. Une pétition sans date, mais qui dut être adressée au

Digitized by Google

Parlement en l'année 1689, ou peu de temps après, fait un tableau déchirant de leur état.

On voit par cette pétition, que ce ne fut qu'après qu'ils eurent « épuisé » la charité de ceux d'entre les Français qui pouvaient les secourir et sans laquelle il est hors de doute qu'ils seraient « morts de faim », qu'ils firent appel au peuple anglais dans la personne de ses représentants. Le terme « épuisé » s'explique d'autant plus aisément que les protestants français dans l'aisance avaient à secourir les pauvres de leur nationalité qui se trouvaient en Angleterre, antérieurement à la révocation de l'édit de Nantes, et que de plus ils avaient à contribuer, par leurs paroisses, au soulagement des Anglais pauvres suivant le régime de l'assistance publique encore en vigueur de nos jours en Angleterre. Ne pouvant plus rien espérer de leurs compatriotes, les nouveaux venus s'adressèrent au Parlement.

Après avoir représenté « humblement qu'ils furent gracieusement invités à venir » en Angleterre « par la déclaration de Charles II, datée du 28 juillet 1681 et par la déclaration de sa présente Majesté (Guillaume III) du 25 avril 1689, » ils imploraient l'assistance de la Chambre des communes, disant qu'ayant épuisé toutes les ressources et n'ayant pas réussi, elle était leur dernier espoir.

Nous apprenons par cette pétition que, pendant l'année qui précéda celle où elle fut écrite, le nombre des réfugiés nécessiteux s'élevait à plus de trois mille trois cents, comprenant plusieurs gentilshommes et dames, des ministres et leurs pauvres familles, des veuves et des orphelins, dont les maris et les pères étaient morts au service du roi ; qu'il y avait parmi eux d'autres gens encore réduits à la misère par l'âge, la maladie et autres causes. Et parmi ces causes la pétition signale l'arrivée d'émigrés venus de Suisse et d'Allemagne sur l'invitation de Sa Majesté, et qui, devant se rendre en Irlande, ne l'ont pu, faute d'argent. Les malheureux protestants, ajoute la pétition, et particulièrement leurs ministres, que leur éducation et les soins de leur charge rendent impropres à d'autres occupations, sont d'autant plus dignes de compassion que l'édit qui a annulé celui de Nantes leur a ordonné de quitter le royaume dans le délai de quinze jours, sous peine d'être envoyés aux galères, de telle sorte qu'un grand nombre d'entre eux sont venus sans hardes et sans moyens de subsistance.

La pétition apprend que, bien que les réfugiés reçussent de la munificence du roi « environ mille livres sterling par mois, — lesquelles étant payées parfois en tailles sur l'échiquier, subissaient une perte par leur échange contre de l'argent, — il ne revenait pas beaucoup plus à chacun d'eux, de trois livres sterling par an pour vivre, et

Digitized by Google

leur loyer seul se montait presque à cette somme. » Ce n'est pas tout. Elle entre peu à peu et comme à contre-cœur dans des détails que l'on pourrait suspecter d'exagération s'ils provenaient de toute autre source. Mais outre que toutes les assertions qu'elle contient sont déclarées conformes à la vérité par le garde des sceaux et les commissaires chargés de la distribution des fonds, il règne dans toute cette pièce destinée à être mise sous les yeux d'une assemblée aussi respectée que la Chambre des communes, une émotion, une pudeur, une hésitation continuelle à faire connaître toute l'étendue de la souffrance, qui ne permet pas de douter de la vérité des assertions émises. Les pétitionnaires avouèrent à la Chambre des communes que, parmi tant de gens qui avaient « subi la perte de leurs terres volontairement pour la cause de l'Evangile, un grand nombre » n'avaient « ni linge pour se tenir propres, ni lit pour dormir, ni effets pour se vêtir ; » que beaucoup ne pouvaient vivre qu'en s'endettant, s'exposant, pour ne pas mourir de faim, aux rigueurs de l'emprisonnement, qui ont déjà atteint plusieurs d'entre eux. « Quand ils auront épuisé le crédit, personne ne voudra se fier à eux; ils seront obligés de mendier leur pain dans les rues, en s'exposant aux insultes des mendiants anglais, ou de mourir de faim dans leur propre logis, s'ils n'en sont pas expulsés. » Ils finissent par déclarer qu'ils ne demandent de secours que pour les vieillards et les enfants âgés de moins de dix ans, les malades et les veuves dont les maris ont été tués pendant la guerre, et c'est avec un cri étouffé, et en se voilant le visage, qu'ils demandent de quoi « se préserver de la faim, de la nudité (honte accablante !) »

Si la fortune souriait à un certain nombre de Français protestants établis en Angleterre, avant la révocation de l'édit de Nantes, la grande majorité des victimes des persécutions de Louis XIV était soumise dans ce pays-là aux plus terribles épreuves. C'étaient, dans toute l'acception du mot, des martyrs de leur croyance. Les progrès de la civilisation, l'adoucissement des mœurs, le rang des personnes dans la société française, tout porterait à croire que les réfugiés de la révocation eurent beaucoup plus à souffrir en Angleterre que leurs prédécesseurs de l'année 1572 et qu'ils éprouvèrent infiniment plus de peine à s'établir dans leur nouvelle patrie.

On ignore quel accueil fut fait par le Parlement à la pétition des réfugiés. L'intérêt de ce document est donc tout entier dans le tableau des misères qu'il nous montre.

Les réfugiés protestants ne jouirent pas, dans l'exercice de leur religion, d'une liberté pleine et entière; ils eurent à combattre les prétentions despotiques de l'archevêque de Cantorbéry. De même, leur établissement comme manufacturiers et commerçants ne s'opéra

Digitized by Google

pas sans qu'ils fussent parfois inquiétés; et, pour se faire une place dans la société anglaise, ils eurent souvent à passer par de bien rudes épreuves. Le succès de ces étrangers avait causé une grande irritation tant à Londres que dans les villes des comtés. Les détaillants les accusaient de vendre eux-mêmes les produits de leurs manufactures, de se faire tailleurs, cordonniers, au détriment des artisans anglais. On leur reprochait de faire du commerce de détail dans des villes et autres lieux où ce genre de commerce était défendu aux Anglais, et à eux-mêmes, en vertu des lois de la reine Marie. Les Français et les Hollandais ou Flamands étaient journellement arrêtés à Londres, questionnés par des officiers de justice en vertu des lois pénales interdisant l'exercice de la plupart des métiers aux personnes nées hors du territoire britannique. Ces pauvres gens pétitionnèrent pour qu'on leur laissât exercer paisiblement des professions qui fournissaient le pain à leurs familles. En 1580, les apprentis de Londres se soulevèrent dans la Cité, contre les Hollandais et les Français, mais particulièrement contre ces derniers. Plusieurs de ces jeunes gens (de la compagnie des plâtriers) furent arrêtés et conduits à la prison de Newgate, sur l'ordre de la reine et de son conseil, et le *Recorder*, ainsi que les autres magistrats de la Cité, cherchèrent à se saisir du principal instigateur du désordre. Un projet de loi conforme aux désirs des marchands anglais qui se plaignaient de la tolérance accordée aux étrangers fut présenté aux Communes en 1593; appuyé par sir Walter Raleigh et combattu par sir John Wolley, l'un des secrétaires de la reine, et par sir Robert Cecil. La loi fut adoptée, mais une dissolution du Parlement ayant eu lieu en même temps, les réfugiés continuèrent de jouir de l'indulgence qui leur avait été accordée dans le principe.

En 1595, les pauvres artisans anglais se soulevèrent dans Southwark et autres parties de Londres contre les étrangers. Le lord maire sir John Spenser, sur la plainte des chefs des églises françaises et hollandaises, fit conduire en prison plusieurs des émeutiers. Leurs camarades s'étant réunis devant la geôle avec l'intention d'en briser la porte, le lord maire sortit et s'empara d'une vingtaine de tapageurs, et les mit en lieu de sûreté, menaçant de les traiter avec sévérité comme il l'avait promis au lord garde des sceaux, dans sa lettre du 12 juin 1595. Le 2 juillet 1656, Cromwell publia une ordonnance par laquelle, après avoir constaté que les Flamands avaient trouvé de tout temps un refuge assuré en Angleterre, et qu'ils y avaient exercé librement leur religion et leur commerce, en vertu de lettres patentes, et cela depuis Edouard VI, — il enjoignait aux maires, aux citoyens et au commun peuple de la cité de Norwich de les laisser jouir paisiblement de leurs priviléges.

Digitized by Google

Cependant, en dépit des ordonnances de tout genre, les mêmes scènes d'intolérance se renouvellent encore quelques années avant la révocation de l'édit de Nantes. En mai 1682, une troupe de protestants français étant venue d'Ipswich à Norwich, où un de leurs compatriotes, établi dans cette ville, les avait appelés pour leur donner du travail, il en résulta une émeute. La populace enfonça la porte d'une des maisons des réfugiés, et maltraita tellement une femme, qu'elle en mourut. Les mécontents prétendaient que les Français offraient de travailler à plus bas prix. Les Français qui habitaient la rue où eut lieu l'émeute furent obligés de la quitter pendant la nuit. Quelque temps après, le jour de l'exécution d'un malfaiteur, la populace se réunit dans l'étroite place du Marché, demandant de nouveau l'expulsion des Français. La foule se porta ensuite dans le quartier habité par les Français, où toutes sortes de violences furent commises jusqu'à l'arrivée de la force armée. Les principaux mutins furent pris et punis. Heureusement, les réfugiés avaient trouvé dans les princes régnants des tuteurs assez fermes et de sens droit. Non-seulement ils parvinrent à être traités en citoyens anglais, mais ils arrivèrent aux honneurs. En 1672, un Français de Norwich fut choisi pour remplir les hautes fonctions de shérif du Norfolk, fonctions dont il paraît s'être acquitté d'une manière distinguée. Un autre Français, du nom de Majendie, petit-fils d'un émigré, devint évêque de Chester, et eut l'honneur d'être le maître d'anglais de la reine Charlotte. Un frère du prédicateur Saurin jouit de la faveur de Guillaume III. Tom d'Urfé, Mazères et bien d'autres descendants des réfugiés de 1572 acquirent, pendant le XVIIe siècle, une honorable célébrité.

Les protestants réfugiés en Irlande se distinguèrent dans les lettres et le barreau. L'un d'eux, le révérend Droz, qui cumulait des fonctions cléricales avec le commerce de la librairie, fonda, en 1744, le premier journal littéraire qui parût en Irlande. Après la mort de Droz, le journal fut continué par un autre ministre français, le recteur Desveaux. Un Français encore, le docteur Gast, a écrit une histoire de Grèce estimée. Un petit-neveu du célèbre prédicateur Saurin devint attorney général.

Combien de temps les protestants français réussirent-ils à conserver leur Eglise distincte de celle de l'Angleterre? Le roi Edouard VI avait, en 1550, accordé aux protestants étrangers une charte pour le libre exercice de leur religion, et pour leur culte l'église des frères Augustins (Augustine Friars). La même charte avait nommé Jean à Pasco, surintendant de cette église, et ministres « Gualterus Delienus, Martinus Flandrus, Franciscus Rivierus et Richardus Gallus. » L'existence de l'Eglise française de Londres

Digitized by Google

a donné lieu de penser que la charte d'Edouard VI concernait principalement les Français. Mais ceci est une considération secondaire. Ce qu'il importe davantage de constater, c'est qu'il existait des refuges nombreux en Angleterre, antérieurement à l'année 1572. Les Français avaient été favorablement accueillis, sinon par le peuple anglais, du moins par le gouvernement.

Les églises françaises établies à Londres, après la révocation de l'Edit de Nantes, s'élevèrent au nombre de vingt à vingt-cinq. Plusieurs de ces églises ou chapelles furent abandonnées, dans la suite, pour de plus convenables sous plusieurs rapports [1].

Le 5 avril 1653, le Parlement accorda aux protestants français l'usage de la chapelle de Somerset-House, dans le Strand, à Londres.

Vers l'année 1641, le duc de Soubise, qui vivait près de la cour et trouvait ennuyeux, à cause de ses infirmités, de se rendre à Threadneedle-Street (dans la Cité), se faisait prêcher un sermon tous les dimanches à sa résidence. Les Français du voisinage y accouraient. Lorsque le duc mourut, ils manifestèrent l'intention d'avoir une église près du Strand. L'église flamande de Londres se prononça contre eux. Les deux parties en appelèrent au roi, qui décida que les Français auraient une église dans le palais de Savoie; que cette église serait placée sous la juridiction de l'évêque de Londres et se servirait de la liturgie de l'Eglise anglicane; Charles II se chargeait de l'entretien d'un ministre. La congrégation française de Westminster hésita à accepter une église à ces conditions, et consulta les Eglises réformées de France et de Genève. La réponse de ces églises et l'opinion d'une grande dame, la duchesse de Turenne, déterminèrent les intéressés à accepter l'offre royale, et, le 14 juillet 1661, les premiers sermons furent prêchés dans le palais de Savoie en présence d'une grande affluence et de gens de qualité, parmi lesquels étaient le duc et la duchesse d'Osmond, la comtesse douairière de Derby, la comtesse d'Ossory et Athol, les comtes de Stafford, Newcastle, Devonshire et d'autres personnages.

La chapelle servit jusqu'à l'année 1731 ; le toit tombant alors en ruine, le service divin eut lieu dans la sacristie. Cependant, comme

[1] Ces chapelles ou églises, désignées souvent par le nom de la rue de leur emplacement, sont Castle street chapel (1685); Martin's-Lane church (1686); l'église de Saint-Jean 1687); Glass-House street chapel (1688); Berwick street chapel; le quarré et le temple de Soho, ou la Patente (1689); l'église de l'Artillerie (1691); Swallow street chapel (1692); Crispin street chapel (1693); « Petticoat Lane » (1694); le Tabernacle (1696); l'église de Peri street (1697); Leicester field chapel (1699); la chapelle royale, au palais de St-James (1700); Riders-Court chapel (1700); le Charenton (1701); Wheler street chapel (1703); West street chapel (1706); Pest-House (vers 1706); « Wapping » (1711); « Blackfriars » (1716); Hospital chapel (1718); Swan fields (1721); l'Église Neuve (1742); Hoxton (1748).

Digitized by Google

cet état de choses ne pouvait se perpétuer, la congrégation n'ayant pas le moyen de faire les réparations nécessaires se retira, partie dans une chapelle, à Spring-Gardens, partie aux Grecs. Cette dernière chapelle avait été construite dans le principe pour les Grecs. Elle est située dans Crown-Street, Soho-Square.

Des églises ou congrégations françaises qui s'établirent en Angleterre, les unes conservèrent la liturgie de France ; les autres adoptèrent la traduction française de la liturgie anglicane. A Dublin les protestants étaient divisés en trois congrégations : l'une épiscopale, les deux autres unies à l'église réformée de France. La congrégation épiscopale relevait de la cathédrale de Saint-Patrick.

En 1664, le doyen et le chapitre lui accordèrent la jouissance de la chapelle de Sainte-Marie, à la condition qu'elle adhérerait aux rites et à la discipline de l'Eglise d'Irlande, et qu'elle continuerait de reconnaître la juridiction de l'archevêque de Dublin. La chapelle resta appropriée à l'usage de cette congrégation jusqu'en 1816.

Aussi longtemps que la reine Elisabeth vécut, les réfugiés français, aussi bien que les protestants d'autres nationalités, furent protégés et défendus contre toute prétention rivale. Outre leurs synodes, les églises françaises et wallonnes tenaient des conférences qu'elles appelaient *colloques*, — composées d'un ministre et d'un ancien de chaque congrégation, — à l'effet d'arrêter des points de croyance et de discipline. Ces conférences étaient annuelles et se tenaient tour à tour dans un des lieux qui y participaient. S'il arrivait que des différends se produisissent entre le ministre et les anciens, ou bien entre le premier et la congrégation, on recourait à l'arbitrage de l'évêque de Londres. On en appelait parfois même à la commune, qui fut ainsi amenée à approuver le choix des ministres. Les évêques de Londres prenaient un intérêt véritable au bien-être des Eglises étrangères. M. Baup, dans son discours historique (en français), nous montre l'un d'eux, l'évêque Grindall qui, en acceptant les fonctions de surintendant, avait embrassé avec une vraie affection et un zèle tout apostolique les intérêts des Eglises étrangères qui s'étaient placées sous sa direction. Il entra avec elles dans des rapports constants, pour ainsi dire journaliers, qui furent toujours de sa part pleins de bienveillance et de charité. Se conformant à son usage, c'était lui, par exemple, qui constituait les pasteurs que le troupeau avait élus sur la présentation des anciens et des diacres ; il veillait au maintien de la discipline, ordonnait l'élection de nouveaux anciens, etc.

Dans une circonstance fort grave, il vint prononcer, dans le temple des Flamands, une sentence d'excommunication contre le ministre hollandais Hamstedius, qui avait adopté des idées

Digitized by Google

erronées sur la nature humaine de Jésus et avait favorisé les anabaptistes. « La sentence prononcée d'abord en flamand, » est-il dit dans cet écrit, « fut, après, ratifiée en anglais par Mgr l'évêque de Londres, montant en chaire, faisant une bonne et sainte exhortation à tout le peuple de vivre charitablement et selon la vérité, et de considérer le bénéfice que Dieu leur fait en ce pays de les recevoir amiablement, à cette fin de ne donner scandale à ceux du pays. Plus tard (1565), l'évêque donna ordre qu'aucun de nos membres ne fût reçu dans les églises anglaises sans permission de nos pasteurs; il ordonna que tous les étrangers se joignissent régulièrement à l'Eglise française ou à l'Eglise hollandaise. »

A la mort d'Elisabeth, les Eglises étrangères perdirent leur plus ferme soutien. Cependant, on doit à son successeur, Jacques Ier, une déclaration où, après avoir fait allusion à certains écrits théologiques qu'il avait publiés et qu'il croyait de nature à tranquilliser les églises étrangères, il s'adresse aussi aux membres de l'Eglise réformée de France : « Je vous protégerai ainsi qu'il convient à un bon prince de défendre tous ceux qui ont abandonné la patrie pour la religion. — Mon désir est de vous défendre comme a fait la reine ma sœur, renommée par tout le monde, qui vous a reçus en son royaume, et pour laquelle vous avez prié Dieu. Que si aucun était si osé que de vous molester en vos églises, vous adressant à moi, je vous ferai cette justice qu'ils n'auront point d'envie par après d'y retourner (21 mai 1603). »

Le 30 avril 1625, Charles Ier fit des promesses analogues aux députés des Eglises étrangères qui lui remirent une adresse à l'occasion de son avénement au trône; et l'année suivante il publia une ordonnance par laquelle il enjoignait à tous les officiers de la couronne de laisser les membres de ces Eglises jouir paisiblement des priviléges et immunités qui leur avaient été accordés précédemment, « vu la belle réception et les bons procédés que reçoivent au delà des mers nos sujets et leurs enfants. »

L'état de trouble des affaires pendant la République et les changements religieux et politiques qui eurent lieu à cette époque exercèrent une action fâcheuse sur les Eglises étrangères. Mais la Restauration vint à leur aide, et la quinzième clause de la loi d'Uniformité spécifia que les pénalités de cette loi ne s'appliqueraient pas aux membres des Eglises étrangères, autorisées par le roi, ou devant être autorisées par ses successeurs.

On ne peut croire que — malgré l'accueil qui leur avait été fait, les priviléges qui leur avaient été accordés, — les étrangers jouiraient sans trouble, de génération en génération, pour leurs opinions religieuses, de la liberté qu'ils étaient venus chercher en An-

Digitized by Google

gleterre. Un jour devait arriver infailliblement qui les verrait en butte, sinon à des persécutions, tout au moins à des tracasseries. Il suffirait pour cela que, dans la masse des gens sympathiques et tolérants au milieu desquels ils exerçaient leur religion, il se trouvât un homme d'un esprit chagrin, ambitieux ou niveleur que leur indépendance pût offusquer. L'année 1634 vit surgir cet homme. C'est Laud. Dès qu'il eut été promu à l'archevêché de Cantorbéry, il envoya aux Eglises étrangères (française, hollandaise, flamande) des injonctions aux membres de ces congrégations de paraître à leurs diverses paroisses du culte anglican pour y entendre le service divin et les sermons, et acquitter les devoirs et les payements voulus, les informant qu'à l'avenir les ministres et les membres des Eglises réformées, qui n'étaient pas nés sujets de sa majesté, aussi longtemps qu'ils ne seraient pas naturalisés, pourraient avoir leur propre discipline, comme auparavant, mais qu'ils devraient recevoir ensuite la liturgie anglaise traduite en français ou en hollandais, afin d'attacher mieux leurs enfants au gouvernement anglais.

L'application de ces injonctions ne pouvait manquer de tomber sur presque toute la population des Eglises étrangères, dont les membres descendaient de réfugiés qu'on avait laissés vivre en paix depuis leur premier établissement, aussi haut, au moins, que Edouard VI. C'est surtout sur les Eglises du comté de Kent que s'appesantit l'intolérance de Laud. Il cita les ministres des églises hollandaises de Maidstone et de Sandwich à comparaître à sa cour consistoriale de Cantorbéry, pour répondre à certaines questions qui leur seraient posées. Les congrégations furent très-alarmées de ces mesures et députèrent un de leurs ministres et un membre laïque à l'archevêque. Il ne voulut pas entendre raison. Les étrangers réussirent cependant à faire traîner les choses en longueur jusqu'au moment de la guerre d'Ecosse, époque où cette persécution cessa.

Nous verrons plus loin que les concessions volontaires des réfugiés protestants, quelquefois même leur choix délibéré en matière de hiérarchie ecclésiastique et de liturgie, eurent une influence bien plus grande sur les destinées religieuses des réfugiés français que les mesures passagères prises par l'archevêque Laud.

Dans ce précis des émigrations des protestants français en Angleterre, il est un point qu'il importe de mettre spécialement en lumière et sur lequel les historiens de ces exodes ne se sont peut-être pas assez arrêtés : c'est la préoccupation des Français émigrés de perpétuer le souvenir de leur origine et de former un corps à part dans le sein du peuple anglais.

Chez ces Français qui avaient renoncé à tout ce qu'on peut pos-

Digitized by Google

séder de plus cher après sa famille, en sacrifiant biens, emplois, rang, honneurs, à leurs croyances, le plus ardent désir, en cherchant un asile sur la terre étrangère, c'était de posséder le libre exercice de leur religion. Le souci de perpétuer le souvenir de leur origine ne pouvait venir qu'après. Les protestants français n'avaient à leur disposition que deux moyens pour essayer de se distinguer perpétuellement, comme ils s'en flattaient, du peuple anglais : c'étaient la pratique de leur culte et l'usage de leur langue.

Pour réussir sur le premier point, il leur fallait rester obstinément attachés à ce culte, et la première condition à remplir était d'observer fidèlement la liturgie française.

L'usage habituel de la langue n'était pas d'une moindre importance. En effet, si attachés qu'ils pussent être à leurs croyances religieuses et à leur liturgie, de quoi leur servait cette fidélité s'ils devenaient peu à peu incapables d'entendre la parole de leurs ministres ? Il était clair que, du moment où ils éprouveraient quelque difficulté sous ce rapport, ils commenceraient à négliger leurs églises, et ils finiraient par la déserter tout à fait.

Or, en ce qui concerne la religion, dès leur arrivée en Angleterre, nous l'avons vu, les Français avaient formé des congrégations dont les unes devaient garder fidèlement la liturgie de l'Eglise de France, et les autres adopter la liturgie anglicane. Chez les Français conformistes, le désir de se perpétuer isolément ne devait pas être bien vif, sinon ils se faisaient singulièrement illusion. Quoi qu'il en soit, l'emploi de la liturgie anglicane eut pour effet de hâter l'anéantissement comme corps distinct des colonies françaises. Ainsi s'explique la dissolution plus ou moins rapide des congrégations de Thorpe en 1732, de Bedfort en 1760, de Stonehouse en 1791, de Plymouth en 1807, de Bristol en 1814. Dans cette dernière ville, en 1687, la chapelle suffisait à peine à contenir toute la colonie. Cent ans après (1790), suivant un témoin oculaire, la réunion n'était plus que d'une soixantaine de personnes, la plupart attirées au sermon, dit-il, « pour se perfectionner dans le français. »

Le travail de dissolution des colonies protestantes fut activé par les efforts faits par la religion d'Etat pour les absorber. Voici un curieux fragment de sermon prêché en 1782 dans l'église de l'Artillerie à Spitalfield, par le Père Jacob Bourdillon, qui fait connaître la situation des réfugiés français à cette époque et la nature de leurs tendances religieuses. « Durant ce jubilé de cinquante ans, que d'événements mémorables n'ont point intéressé, soit le royaume en général, soit le refuge, soit ce troupeau en particulier ! Si, d'un côté, malgré des altérations et des mécontentements, l'on est venu à bout de sup-

Digitized by Google

primer totalement l'usage des vieux Psaumes devenus inintelligibles par les grands changements arrivés dans le langage, et d'introduire les nouveaux, changements également utiles et nécessaires pour la consolation des âmes et l'édification des Églises, de l'autre, l'on a eu et l'on a encore le chagrin de voir la décadence de ces mêmes Églises, par le peu de zèle et de fermeté que des chefs de famille témoignent pour encourager leurs enfants à les soutenir; Eglises que leurs ancêtres avaient plantées comme un glorieux monument du généreux sacrifice qu'ils avaient fait de leur patrie, de leurs emplois et de leurs biens, à la profession ouverte de la vérité et à la persuasion de leur conscience; par une aversion très-mal entendue des enfants pour le langage de leurs pères, dont ils semblent avoir honte d'être descendus, dirai-je plus? par une inconsistance dans les principes de la foi, qui produit chez plusieurs une sorte d'infatuation pour quitter leurs assemblées d'ancienneté, pour suivre des nouveautés inconnues à nos pères, et écouter de prétendus enseigneurs dont, pour la plupart, le babil et l'enthousiasme font tout le talent, la suffisance et l'orgueil toute la vocation. Que de ravages n'ont point été faits ici, comme ailleurs, dans ce jubilé de cinquante ans! Que de pasteurs enlevés à leurs troupeaux! Plus de cinquante ont terminé leur course parmi les réfugiés.... De vingt Églises, toutes florissantes, qui subsistaient à mon arrivée, neuf ont été fermées; des onze qui restent, quelques-unes tirent à leur fin; d'autres ne subsistent qu'à peine et par des secours étrangers. Peu se maintiennent par elles-mêmes. Puissent-elles le faire encore longtemps! »

Voilà ce que disait un des pasteurs des protestants français de Londres, à la date de l'année 1782. C'est le glas de la dissolution des deux refuges de 1572 et 1685. Ces modifications de la liturgie, cette indifférence, ou au moins ce refroidissement du zèle des chefs de famille pour leur religion, ce goût des jeunes gens pour l'usage de l'Anglais de préférence au Français, combiné avec ce désir de cacher leur origine; cette curiosité pour les chefs de sectes, c'étaient autant de symptômes d'agonie, prélude d'une fin prochaine. Si les descendants des réfugiés français s'efforçaient de cacher leur nationalité et de se confondre dans la masse du peuple anglais, ils abdiquaient leur foi en même temps que leur origine. A partir de ce moment, il n'y avait plus de refuge.

Comme tant d'autres églises, l'Eglise de l'Artillerie, où était prononcé, en 1782, le sermon dont on vient de lire un extrait, fut fermée à son tour. La dernière heure sonna pour elle quatre ans plus tard, le 21 mai 1786.

Ainsi, cent ans après la révocation de l'édit de Nantes, des vingt

Digitized by Google

et quelques églises qui avaient été nécessaires aux réunions religieuses des protestants français à Londres, il n'en existait plus que dix. Le travail de dissolution avait été plus rapide encore dans les comtés.

Aujourd'hui, le nombre des églises protestantes françaises à Londres est réduit à quatre. La principale est celle de Saint-Anthoney, détruite dans le grand incendie de Londres, rebâtie au moyen de donations volontaires des Français, qui se montèrent à la somme de 3,300 livres, et remplacée actuellement par l'édifice en style gothique que l'on voit près de l'Etablissement général des postes dans Saint-Martin-le-Grand. Cette dernière construction a été ouverte au culte en 1843. Au front de la galerie de l'orgue est une dédicace en français qu'on lira sans doute avec intérêt :

« Nous sommes les serviteurs du Dieu des cieux et de la terre, et nous rebâtissons la maison que nos Pères, fugitifs et persécutés pour leur foi, sont venus bâtir ici il y a bien des années.

Eux ils ont semé avec larmes,

Nous, nous moissonnons au champ de triomphe !

Ici, au milieu d'un grand peuple, nos Pères ont trouvé la douce hospitalité, le repos : Nous, — avec le toit paternel, nous y avons trouvé la patrie ! »

O Seigneur, tu as été toujours pour ton peuple une retraite d'âge en âge ! Aussi, à toi Seul et dès maintenant cette maison ! et dans cette maison, à Toi Seul sage, Seul miséricordieux, sera notre adoration aux siècles des siècles !

Les biens applicables à l'entretien de cette église, de son ministre et de ses pauvres, sont assez considérables. Ils consistent, entre autres immeubles, en une maison d'Albemarle-Street, Piccadilly, louée 150 l. (3,750 fr.) par an ; en un large édifice situé dans Church-Street, Spitalfields, autrefois « l'Eglise Neuve », maintenant louée aux Méthodistes Wesléyens, moyennant 105 l. (2,625 fr.) par an; en une petite chapelle appelée autrefois «l'Artillerie», dans Artillery-Street, Spitalfieds, louée actuellement à des dissidents ; — plus en diverses sommes dans les fonds de l'Etat, etc., etc. La somme distribuée annuellement en secours aux pauvres dépasse 700 l. (17,500 fr.).

Dans les comtés, les chapelles françaises sont rares. « L'étranger qui visite la cathédrale de Cantorbéry remarque une construction en dehors de la crypte, du côté de l'aile méridionale, et il apprend que cette bâtisse est « l'église française (the french church). » D'une fenêtre qui plonge dans l'intérieur, on peut voir plusieurs stalles, une chaire et le pupître du chantre, comme dans une chapelle de dissidents; enfin une longue table autour

Digitized by Google

de laquelle les communiants s'asseyent suivant le rite génevois. Le service divin y est entièrement fait en français. Il peut paraître étrange qu'une congrégation calviniste se livre à des exercices religieux à l'ombre de la cathédrale primatiale d'Angleterre, si près d'elle que l'on y doit entendre les chants de l'église épiscopale. La seule réponse à faire, c'est qu'il en a toujours été ainsi, et que depuis plus de trois cents ans, les générations calvinistes d'origine étrangère se succèdent là, sans être inquiétées dans l'exercice de leur culte.

L'église réformée de Cantorbéry dut sa fondation aux Flamands. Lorsque ceux-ci transportèrent à Londres leurs ateliers de soieries, la congrégation du culte réformé commença à se dissoudre, et elle n'aurait plus laissé de traces depuis longtemps, sans une fondation qui pourvoit à un revenu annuel de 200 livres. Elle ne compte plus que vingt membres, dont deux anciens et quatre diacres ou doyens. Bien qu'elle ne soit que l'ombre de ce qu'elle fut jadis, la congrégation demeure comme un souvenir d'une époque mémorable dans l'histoire d'Angleterre.

En Irlande, le refuge éprouva la même fortune. Le gouvernement anglais, ayant eu pour principe en matière religieuse, durant le siècle dernier, d'étendre la religion anglicane et d'appliquer dans toute leur rigueur les lois promulguées contre les dissidents, nombre des descendants des réfugiés français qui remplissaient des emplois dépendants de la couronne ou qui avaient des faveurs à obtenir du gouvernement se réunirent à l'Eglise épiscopale. Par cette cause, jointe à la préférence donnée à l'anglais au détriment du français par les descendants des réfugiés, il est arrivé que les congrégations françaises ont perdu rapidement leurs membres les plus riches pendant la dernière partie du XVIIIe siècle. En 1818, il y avait encore quelques restes languissants des congrégations primitives à Dublin, Waterford et Lisburn. On croit qu'aujourd'hui il n'y a plus la moindre trace de l'établissement religieux des Français en Irlande.

Telles furent les destinées de l'Eglise française dans le Royaume-Uni. La conformité des cultes avec celui de l'Eglise établie devait amener, dans un avenir plus ou moins éloigné, sa dissolution.

Que devenait la langue française ? Par les registres des congrégations on peut s'en rendre compte. Outre l'utilité que ces registres pourraient avoir pour des familles françaises dans des questions de parenté, ils contiennent bien des renseignements curieux, à plusieurs points de vue. Les altérations de la langue des émigrés sont rendues sensibles par les extraits que nous donnons d'un des registres de l'église de Southampton :

Digitized by Google

« Monsieur la Bice, de Tournai, trespassa le 14e jour de juillet 1571 et fut mis en la cimentiere le jour ensuivant. »

» Le 23 juilet 1579 fut celebré le jeusne après la prinse de Mastrick par les espagnolz, priat Dieu avoir pitie de son Eglise des pais bas, ou les aferres sont a present en horrible confusion, et aussy priât que Dieu, que ses eglises en ce pais, ne soiet troublées par la venue du duc d'Alençon, de laquelle on parle beaucop. »

» Le 6 d'avril 1581 le jeusne fut celebré ponr prier Dieu nous garder cotre les effects des signes de son Ire dequoy avons esté menaché en la commette, quy s'est commencé a monstree le 8 d'octobre et a duré jusqu'au 12 decembre, puis aussy cotre de grands changements et Revolutions apparentes en pais de Flandres et par deca, afin que de sa grace il luy plaist tout tourner a bien pour le profit de son Eglise. »

Voici d'autres extraits de provenances diverses :

« Le 24 may 1699, commanse se présent livre de Baptistoire et Re Conoisance qui se fons à l'Eglise Françoize qui sasamble à Lesterfild, à Londre. »

» Recistre de batesmes et marriages, etc. »

» Nostre aide et commencement soit au nom de Dieu qui a fait le ciel et la terre, *a ment.* »

» Registre des baptaime et des mariages de les Eglise de Swan Fields de l'année 1721. »

« Monsieur Philibert d'Hervart, baron d'Hunnigen, François réfugie, mourut en Cotteville le 30 avril 1721, augé de 76 ans, et fut enterré dans l'église paroisse de Holirood, auprès de M. Frederic d'Hervart son fils ; le mercredi suivant, son corps étant conduit à la sepulture par tous les ministres françois et anglois de cette ville et du St-Mary, et par une grande multitude de François et d'Anglois. Sous le règne de Guillaume troisoiesme, il fut envoyé extraordinaire a Genève en Suisse, etc., et s'étant retiré en cette ville, il y a laissé des marques de sa grande charité pour les pouvres, en laissant à cette église un billet de 32 liv. sterl., plus, par testament, liv. 50 sterlin, aussi bien que de son zèle pour la gloire de Dieu, en laissant pour l'entretien du ministre de cette église la somme de 12 liv. sterlin de rente ; il avait donné il y a viron 8 mois quatre mille livres sterlin à l'hospital de françois refugiés du Londre vulgairement apellé la Providence. Les pauvres des deux nations françoise et angloise perdent beaucoup à sa mort; Dieu veuille avoir pitié d'eux, et leur susciter des personnes aussi charitables. *Dispersit, dedit pauperibus, Justitia ejus manet in sæculum sæculi.* »

A la dernière feuille d'un registre, à la date du 2 juillet 1791, on lit : « Je sous signé, Pasteur de l'Eglise françoise de Londres, cer-

Digitized by Google

tifie que c'estié vraiment le fin du registre de la Patente au Spital Fields, incorporé dans l'Eglise de Londres au même temps que celle de l'Artillerie.

« L. DE LA CHAUMETTE. »

C'est du pur anglais.

Quelquefois, en revanche, et ceci est un mérite, les noms anglais de localités, de rues, etc., sont écrits avec l'orthographe française qui peut en rendre l'émission verbale le plus fidèlement possible. Ainsi, par exemple, Leicester-Fields devient Lester-Fild. Non-seulement la langue se perd, mais les noms propres même s'altèrent quand ils ne se transforment pas complétement. On peut suivre le travail de cette transformation graduelle dans les registres des congrégations. On y voit le nom de Charpentier s'altérer d'abord par l'élision de l'*i*, puis par celle de l'*h*, et devenir Carpenter, qui est l'anglais de Charpentier. Les noms de Delaunay, Blondel, Colombine, Forestier, se changer en Delawné, Blondell, Columbine, Forster, etc. Il est même des Français qui, lorsque leur nom a une signification usuelle, le troquent contre l'équivalent anglais; ainsi, à Barnstaple, une famille délaisse le nom patronymique de Loiseau pour prendre celui de Bird.

En échange de la liberté religieuse qu'ils recevaient du peuple anglais, les émigrés français de 1572 et 1685 augmentèrent la richesse publique de ceux de leurs biens qu'ils avaient pu sauver, et, chose plus précieuse, ils apportèrent les secrets ou l'expérience de leurs industries.

Ces réfugiés allaient aussi contribuer dans une large mesure aux progrès de cette puissance manufacturière et commerciale, fondement de la grandeur politique de l'Angleterre, dont on ne trouve d'exemple chez aucun peuple ancien ou moderne.

C'est dès l'époque de la première des deux grandes migrations que les Anglais montrèrent pour la première fois cet esprit pratique — c'est-à-dire ce bon sens, cette préférence de l'action immédiate au vain bruit des paroles, à ces projets sans fin et toujours remis — qui est journellement, de notre part, l'objet de nos plus grandes admirations ou d'invectives non moins grandes, suivant que cet esprit traduit en faits, flatte ou blesse nos intérêts ou notre amour-propre.

Les gouvernants du peuple anglais comprirent tout de suite quel avantage il y aurait pour le pays à favoriser l'établissement de gens industrieux dont la résistance à l'arbitraire attestait la fermeté de caractère. Par eux, l'Angleterre pouvait ou allait s'affranchir de plus d'un tribut qu'elle payait à l'étranger; car, il ne faut pas l'oublier, les

Digitized by Google

Anglais, ce peuple qui aujourd'hui manipule, transforme, façonne les matières premières dans des proportions exceptionnelles, ce peuple qui, par ses machines ou par ses bras, exécute chaque vingt-quatre heures le travail de quatre cent millions d'hommes; dont les négociants et les fabricants emmagasinent tous les produits du globe, et se font les pourvoyeurs de l'univers entier; ce peuple anglais, disons-nous, pendant longtemps ne montra d'adresse que dans l'agriculture et l'élève des bestiaux.

Ouvrir à l'activité paralysée de la population de nouvelles sources de profit et de richesse devait être la pensée dominante des princes anglais. Cette pensée se traduisit de bonne heure chez les rois d'Angleterre par des actes de bonne politique. C'est ainsi que Henri III, afin d'encourager le commerce parmi ses sujets, avait accordé des priviléges aux marchands d'Amiens, de Nesles et de Corbie établis à Londres, et de même aux marchands gascons et aux marchands de Douai établis en Angleterre. Edouard, son successeur, avait publié des chartes en faveur des marchands étrangers qui voudraient se fixer dans le royaume, notamment les marchands de Bordeaux et de Gascogne. Sous son règne, Henri Legallois fut élu maire de Londres et de Bordeaux. En 1567, l'évêque de Londres atteste que le nombre des étrangers vivant dans les diverses paroisses de la *Cité* s'élève à 3,760, se divisant ainsi par nationalités : Vénitiens, 10 ; Italiens, 128 ; Français, 512 ; Hollandais ou Flamands, 2993 ; Portugais, 23 ; Espagnols, 54; Ecossais, 36; Noirs, 2 ; Grecs, 2. Hors des limites de la Cité vivaient 1091 étrangers, donnant un total de 4,851.

Du temps d'Edouard VI, il n'y avait à Londres que six magasins de modistes (*milliners*[1]); mais, vers l'année 1580, de Westminster à Londres, les rues principales en étaient pleines. On vendait dans ces boutiques des gants de France et d'Espagne, du kersey, sorte de gros drap flamand, du drap de France ou frizado, des broches, des poignards, des sabres, des couteaux, des ceintures d'Espagne, des éperons de Milan, des verres à boire, des tasses, des cadrans, des tables, des cartes, des balles à jouer, des poupées, des boîtes à plumes, des encriers en corne, des cure-dents, des pots de terre fine, des sonnettes à faucon, des salières, des cuilliers et des plats d'étain.

A ce sujet, un Anglais du temps s'écriait avec dépit : « Je m'étonne du nombre de bagatelles qui nous viennent d'au delà de la mer, dont nous pourrions nous passer, ou que nous pourrions fabriquer nous-mêmes. Pour ces objets, nous dépensons chaque an-

1 Ce terme ne doit pas être pris dans le sens restreint qu'il a aujourd'hui.

Digitized by Google

née des sommes considérables ou bien nous échangeons des produits de valeur et de première nécessité; enfin, au lieu de donner de l'argent, il ne tiendrait qu'à nous d'en gagner avec des articles analogues. » Ce conseil ne tarda pas à être suivi. En 1550, des tisserands français et wallons avaient monté à Glastonbury des fabriques de drap. Ils s'étaient établis dans cette localité sur l'invitation du duc de Somerset, récemment doté de l'abbaye de Glastonbury et qui se faisait leur protecteur. Le duc fournit des maisons, cinq acres de terre par famille et de l'argent pour acheter de la laine. Malheureusement la mort tragique de ce personnage interrompit cet arrangement. A l'avénement de Marie au trône, tous les étrangers reçurent l'ordre de quitter le royaume, et les habitants français de Glastonbury partirent pour Francfort. En 1567, des milliers d'habitants des Pays-Bas, de la Flandre, du Brabant, du Hainaut, de Namur, du Luxembourg et de l'Artois, fuyant les persécutions du duc d'Albe, vinrent se fixer à Cantorbéry, à Norwich, à Southampton, à Sandwich, à Colchester, à Maidstone et dans d'autres villes, introduisant la fabrication de tissus de laine, de toiles fines, de soieries, de la serge, des baies et autres étoffes légères, l'enseignant aux Anglais en même temps que l'art de la teinture et les procédés complémentaires de la fabrication. Le commerce de Norwich reçut une telle impulsion à cette occasion, que la vente des étoffes de Norwich s'éleva à 100,000 livres sterling par an, outre la manufacture des bas, qui était aussi très-étendue. Le gouvernement était si soucieux de protéger ce commerce qu'il ne promulgua pas moins de quatorze lois, outre un grand nombre de writs, ordonnances et proclamations.

En 1657, sept cent trente-neuf réfugiés, étaient employés à Cantorbéry comme cardeurs de laine. Huit ans après, au commencement du règne de Charles II, il y avait dans la même ville 126 maîtres tisserands et près de 1,200 ouvriers, en tout 1,300, appartenant à l'église française ou flamande. Ces réfugiés employaient 759 Anglais et formaient tous ensemble un corps assez considérable pour que le roi jugeât convenable, dès 1676, de leur accorder une charte qui nous apprend que leur nombre atteignait le chiffre de 2,500. Par cette charte, la communauté des tisserands était autorisée à former une compagnie qui s'intitulerait : le Maître, les Directeurs, les aides et les compagnons tisserands. D'une copie adressée aux lords du commerce et des plantations, il ressort que les réfugiés français et flamands tissaient toutes sortes d'étoffes de soie, de même que la soie mêlée avec la laine; qu'en 1694, ils avaient mille métiers en activité à Cantorbéry, employant plus de 2,700 individus, mais que, peu de temps après, les métiers furent

Digitized by Google

réduits à 200 par les importations des soies et des calicots des Indes; qu'en 1719, il n'y avait que 334 métiers actifs dans la ville et 58 maîtres tisserands avec 51 apprentis. Vers la fin du XVIIIe siècle, les manufactures de soieries étaient en pleine dissolution. Ce qui en restait se transporta à Spitalfield, où, en 1799, il n'y avait que 10 maîtres tisserands et 80 ouvriers.

Lors de la révocation de l'édit de Nantes, les réfugiés qui se rendirent à Cantorbéry étaient principalement des ouvriers en soie et en dentelle. On éleva des manufactures dans la ville, et Cantorbéry devint excessivement florissante. Un grand nombre de Français s'établirent à Wandsworth. La plupart étaient chapeliers. Ils introduisirent leur industrie dans cette localité, et eurent beaucoup de succès. Les réfugiés français de Cork en Irlande étaient tous industriels et commerçants : négociants, distillateurs, raffineurs de sucre, etc. Malgré l'état de prospérité des manufactures de soie de Cantorbéry, le district de Londres, du nom de Spitalfieds, ayant été trouvé plus commode, accapara peu à peu la presque totalité des fabriques, et de même que les jardiniers de Sandwich, les tisserands, teinturiers et fabricants de Cantorbéry se transportèrent à Londres. Spitalfields étant devenu le séjour du plus grand nombre des protestants réfugiés à Londres qui avaient exercé en France le métier de tisseurs de soie, les manufactures de soieries qui existaient dans ce quartier reçurent une grande impulsion, et commencèrent à acquérir une importance qui, avec le temps, devint considérable.

En effet, il ressort d'une pétition adressée en 1713 à la Chambre des communes par la compagnie des tisserands de Londres, qu'il se fabriquait, à cette époque, vingt fois plus d'étoffes de soie qu'en 1664; que les pièces de soie noire ou de couleur, les étoffes d'or et d'argent, les rubans et d'autres articles égalaient les produits similaires des manufactures françaises; que la soie noire pour chaperons et écharpes qui, vingt ans auparavant, était importée de France, se fabriquait en Angleterre pour une valeur annuelle de 300,000 livres. Les réfugiés introduisirent le tissage de diverses étoffes connues alors sous des noms dont plusieurs sont conservés : lustrines (lustrings), alamodes, brocades, satins, mantoues noirs et de couleur, soie de Padoue noire, velours noirs, etc. [1]. Louis XIV ne croyait certainement pas qu'il jetait le fondement des manufactures de soie en Angleterre quand il expulsa une partie de ses sujets de leur pays, à la pointe du sabre de ses dragons.

[1] Un texte anglais dit *Padua Soys*, expression italienne, pour *Padua Silk*. Ces deux mots « Padua Soys » ne sont-ils pas l'origine du terme français Poud-de-soie ou Poult-de-soie, dont nos meilleurs lexicographes ne peuvent arrêter l'orthographe?

Digitized by Google

Les Anglais ne sont pas sûrs de n'être point redevables aux persécutions dont les protestants français furent l'objet de l'introduction chez eux de la fabrication des toiles à voiles. Une lettre adressée par un M. Savil au secrétaire d'Etat Jenkins, en 1681, les porterait à se prononcer pour l'affirmative. Il est dit dans cette lettre qu'un drapier de Paris, M. Bonhomme, est sur le point d'émigrer en Angleterre, et qu'il donnera des éclaircissements sur la manière de fabriquer les toiles à voiles.

Il est probable que l'industrie de la tapisserie fut importée par plus d'un réfugié français vers le milieu du XVIIe siècle. Sans se lancer dans le champ de conjectures, et pour ne s'en tenir qu'aux faits connus, rappelons qu'une loi de la 15e année du règne de Charles II (1675) promulguée à l'effet d'encourager les manufactures des tapisseries, entre autres, établit que de grandes quantités de tapis sont journellement importées qui ne devraient pas l'être, attendu qu'il y a abondance en Angleterre de la matière première, et proclame les droits et priviléges reconnus aux indigènes et aux étrangers qui voudront se livrer à ce genre d'industrie. Les protestants émigrés à la suite de la révocation de l'édit de Nantes vinrent reprendre l'œuvre des réfugiés de 1572 : ils portèrent à un haut degré de perfection la fabrication des taffetas lustrés, des brocarts, des satins, des soies de Padoue, des ducapes, du tabis moiré, des velours noirs et de couleur. Outre cela, ils manufacturèrent des montres, des pendules, de la coutellerie, des ustensiles de cuisine, des serrures, des instruments de chirurgie, de la poterie, des jouets d'enfants etc.

Quant aux tapisseries des Gobelins, l'art de confectionner ces sortes de tentures fut introduit en Angleterre par un fameux antijésuite le P. Nobert, capucin français que Benoît XIV autorisa à se rendre et à vivre en Angleterre, à condition qu'il essayerait d'y convertir le bon peuple au catholicisme. Mais au lieu de tenir ses engagements, Nobert se débarrassa de sa soutane, se fit appeler Monsieur Parisot et monta une manufacture sur le modèle des Gobelins. Les fonds nécessaires à cette entreprise, il se les procura au moyen de dons volontaires de la noblesse et de la bourgeoisie anglaises, dons qui s'élevèrent à plus de six mille livres sterling. L'ex-capucin, bientôt accablé de dettes, fit banqueroute et prit la fuite. Les métiers et outils furent vendus à l'encan. Un sieur Passavan acheta le tout pour presque rien et fonda une petite manufacture à Exeter, après avoir pris à ses gages quelques déserteurs des Gobelins de Paris, qui, séduits par les magnifiques promesses de Nobert, étaient venus en Angleterre, courant le risque de la corde dans le cas où ils eussent été arrêtés.

Digitized by Google

En 1688, un Français nommé Abraham Thévenart enseigna en Angleterre l'art de couler les grandes glaces. Jusqu'alors, les Anglais avaient suivi les errements arriérés d'un Vénitien du nom de Jacques Verselyn, qui s'était établi avec toutes sortes de priviléges à Greenwich. D'autres réfugiés français appliquèrent les améliorations dont ils avaient le secret à diverses branches de l'industrie de la verrerie, depuis la confection des bouteilles, dont l'Angleterre se mit à exporter de grandes quantités, jusqu'à celle des verres pour les télescopes, branche dans laquelle un certain Jean Dolland, d'abord tisserand en soie dans Spitalfield, se distingua par plusieurs inventions.

L'impression sur calicot a été introduite chez nos voisins en 1690, par un Français, qui, selon toutes probabilités, était un réfugié. Il s'établit à Richmond, sur les bords de la Tamise. D'autres manufactures s'élevèrent bientôt dans les environs de Londres, jusque vers l'année 1768, époque où elles furent transportées dans le Lancashire.

La batiste n'était manufacturée dans le principe que dans la ville de Cambrai, d'où les Anglais lui ont donné le nom de *Cambric*, et, pendant de longues années, l'Angleterre n'envoya pas moins de cinq millions de francs en France pour ce seul article. Désireuse de s'affranchir de cet impôt onéreux, elle encouragea l'établissement de manufactures de ce produit chez elle, et, comme pour tant d'autres, ce furent des réfugiés français qui se chargèrent de l'exploiter. Plusieurs protestants français établis à Edimbourg au commencement du XVIIIe siècle fondèrent dans cette ville des fabriques du même tissu.

Avant la révocation de l'Edit de Nantes, on ne faisait en Angleterre que du papier brun et grossier. C'est à dater de l'arrivée des Français en ce pays que la fabrication s'améliora graduellement, si bien qu'aujourd'hui, les papiers anglais sont les plus beaux papiers. Mais il ne faut pas dépasser les limites dans lesquelles doit se renfermer cet article. Ajoutons pourtant, comme dernier renseignement, que le capitaine Thomas Savery, qui en 1698, obtenait un brevet pour une machine à vapeur, et dont le nom se place au premier rang parmi les inventeurs de cette merveille des temps modernes, était aussi un réfugié français.

Quelle part revient au juste à nos compatriotes réfugiés dans l'essor de l'industrie britannique, c'est ce qu'il serait assez difficile de préciser. Tous les commencements sont durs, or, les protestants français ont naturalisé sur le sol de l'Angleterre, ou perfectionné, un grand nombre d'industries dans lesquelles ce pays a excellé ensuite, en y trouvant des sources de richesses. Il ne faut pas oublier que ce sont surtout les tissus qui forment une des branches principales de l'industrie anglaise, et l'on a vu de quelle utilité les émigrés fu-

Digitized by Google

rent pour nos voisins dans ce genre de produit. Si l'émigration ne s'était portée chaque fois que sur l'Angleterre, on pourrait arriver à un chiffre approximatif par l'état des diverses industries chez nous avant et après la révocation de l'édit de Nantes. Mais s'il est facile de constater la perte que la France a volontairement subie, il ne l'est pas autant d'apprécier le profit que l'Angleterre a retiré de nos malheurs.

Sans aucun doute, il ressort du rapide exposé de documents que nous avons été à même de consulter que l'émigration française contribua à la prospérité industrielle de l'Angleterre; que nos compatriotes, sauf à quelques rares moments, furent assez bien vus dans leur pays d'adoption; et que, s'ils ne se maintinrent pas plus longtemps unis entre eux et distincts du peuple anglais, ce fut plutôt par l'altération graduelle de la langue que par la pression exercée sur leurs formules religieuses par l'Eglise anglicane. Il était difficile, du reste, qu'il en fût autrement: les religions résistent surtout à la persécution; les réfugiés protestants en étaient un exemple de plus; mais leur ferveur devait s'affaiblir en touchant le sol britannique, où des coreligionnaires leur préparaient un bon accueil. On pourrait même s'étonner de la persistance du refuge à subsister à part lorsque sa fusion était sollicitée par tant de raisons. Cette persistance s'explique suffisamment, selon nous, par les émigrations successives qui vinrent raviver les traditions de la patrie perdue. — Ces conclusions ne sont point nouvelles, mais elles prennent ici un surcroît de force. Qu'on nous permette de croire que là est l'intérêt de notre travail.

JUSTIN AMÉRO.

Digitized by Google

LE

CABINET DU 2 JANVIER

ET

LA LOI ÉLECTORALE

La transformation des institutions impériales est enfin passée dans l'ordre des faits. Réclamée depuis longtemps par les esprits éclairés, attendue, espérée par le pays tout entier, but essentiel des candidatures indépendantes, thème nécessaire de leurs professions de foi, elle s'est imposée comme un besoin à la signature des 116 dès le mois de juillet dernier, elle a été aussitôt accueillie avec loyauté par l'Empereur, a pris force légale dans le sénatus-consulte du 8 septembre, et vient enfin de trouver sa mise en pratique dans la formation du premier cabinet parlementaire. Le ministère du 2 janvier marque un point de départ nouveau dans le

Digitized by Google

règne actuel, et, on peut le dire, dans les institutions mêmes de la France. En quelques jours, les forces du pouvoir se sont trouvées déplacées ; au lieu de résider uniquement dans la volonté impériale, c'est-à-dire dans une volonté nécessairement soumise aux influences d'un conseil étroit, ardent à plaire au souverain, mais non moins empressé à lui cacher la vérité pour se maintenir au pouvoir, et à écarter du trône tout ce qui pouvait lui faire ombrage, l'autorité s'est élevée, des mains de conseillers avides et hautains, à celles des représentants du pays, c'est-à-dire aux mains du pays lui-même. C'est à lui désormais de conduire ses destinées, car il est véritablement le maître. Mais, pour le faire, il faut que certaines conditions soient d'abord remplies.

Il est incontestable que, malgré les efforts de l'administration, malgré les ressources infinies que le gouvernement a mises en œuvre pour se rendre maître des élections, il n'a pu empêcher que la Chambre de 1863 n'exprimât mieux que les Chambres précédentes le sentiment intime de la France ; il n'a pu faire surtout que ses vœux pour la liberté ne prissent une forme saisissante dans les quatre millions de suffrages donnés aux candidats libéraux de toutes nuances. Et plus la pression administrative avait été forte, plus aussi cette minorité, considérable déjà par le nombre, acquérait d'importance comme manifestation de l'esprit public aux yeux des hommes intelligents et de bonne foi. C'était un avertissement sur lequel il était difficile de se méprendre ; il fut compris de l'Empereur, et, il faut avoir la loyauté de le dire, le Souverain, en prêtant l'oreille à ce grand bruit, qui montait à lui de toutes les parties de la France, n'a pas seulement obéi à un sentiment vulgaire de conservation personnelle ; non, — il était en possession de la force, et il pouvait en user, il pouvait croire du moins que là était le salut pour lui et pour sa race, — il a fait mieux : il a pensé qu'on ne gouverne pas un grand pays, et un pays comme la France, contre ses sentiments ; il a cru que l'heure était peut-être venue, après tant d'expériences souvent douloureuses, de fonder un gouvernement libre ; il a voulu recueillir une grande gloire, il a donné un grand exemple : dans toute la force de son autorité, il a partagé avec les représentants du pays un pouvoir qu'il détenait tout entier ; il s'est placé par là plus haut que tous les monarques qui, pour faire des concessions, attendent l'heure où elles leur sont imposées violemment, et prouvant la sincérité de ses intentions par un acte qui sera une belle page dans l'histoire, il faisait taire de vieilles répugnances, étouffait d'anciennes appréhensions en remettant à ses adversaires de la veille cette part d'autorité dont hier encore il se montrait si jaloux.

Digitized by Google

La nation, maintenant en possession de tous les moyens qui peuvent à la longue assurer tous ses droits, n'a plus qu'à imiter la conduite du souverain, à se montrer calme, mesurée, sincère, libérale surtout dans le travail de transformation qui reste à accomplir. Le prince l'a mise en possession de tous les instruments nécessaires pour faire le bien; elle n'aura plus qu'à s'en prendre à elle-même si le bien ne s'accomplit pas.

Mais avant tout une double question se pose ici : Le Corps législatif, tel qu'il est aujourd'hui composé, représente-il fidèlement le pays ? Il faut pour le prétendre avoir fermé les yeux et s'être bouché les oreilles aux débats récents, il faut n'avoir pas la moindre notion de l'organisation administrative de la France, en ignorer complétement les ressorts infinis et l'action permanente sur la population. Non, on doit le dire hautement, la Chambre actuelle ne représente pas fidèlement la nation; non, elle n'est pas l'expression juste et libre d'un peuple en possession de toute son indépendance et d'un droit de suffrage éclairé. De son côté, le ministère éclos le 2 janvier représente-t-il pleinement l'assemblée? est-il un produit naturel et nécessaire de ses entrailles? Non et c'est heureux. Le cabinet est issu des deux centres formant chacun une fraction importante de la majorité, mais enfin il n'est pas sorti tout entier et en bloc d'une majorité compacte. Il est l'œuvre d'un compromis. Il appuie vers le centre gauche qui lui a fourni quelques-uns de ses membres les plus éminents, et l'on peut dire qu'il est bien plus près du cœur de la nation que du cœur de l'Assemblée. Il semble que ce ministère ait été nommé par le suffrage universel et non désigné au choix du souverain par la volonté de la Chambre. On peut dire que celle-ci l'a subi et que le pays au contraire a salué son avénement comme l'inauguration d'une ère nouvelle, comme une satisfaction donnée à ses vœux et à ses aspirations. Cela est si vrai que, pendant que la France se réjouit et applaudit, la Chambre regimbe et marque nettement son dépit en portant à la vice-présidence, à la place des trois vice-présidents nommés ministres, et qui appartenaient, au moins deux, au centre gauche, trois hommes de la droite compromis dans leur passé par les actes les plus contraires à la liberté. C'est une manifestation grave, et qui montre quelles difficultés attendent le nouveau ministère, le premier cabinet libéral de l'Empire.

Lui sera-t-il possible, devant une pareille Chambre, d'entrer hardiment dans la voie des réformes? Lui sera-t-il possible de porter la hache dans le vieux bâtiment et d'y appeler l'air et la lumière? Je ne sais; l'événement ne tardera pas à le montrer. Toujours est-il que les ministres nouveaux, s'ils sont bien pénétrés de

Digitized by Google

la grandeur de leur mission, s'ils sont bien convaincus que l'œuvre à laquelle ils sont appelés est bonne et nécessaire, s'ils sesentent le courage de l'entreprendre, ne devront pas se préoccuper outre mesure de s'assurer la majorité dans la Chambre; ils sont sûrs de la majorité dans le pays, et cela leur doit suffire, puisque le pays n'a pas son miroir fidèle dans la Chambre. Qu'ils n'hésitent pas, qu'au premier obstacle ils tirent de leur poche le décret de dissolution dont on dit qu'ils se sont prudemment et sagement munis. Que, pour se faire une majorité d'occasion, ils se gardent des concessions capables d'altérer leur programme; que, pour rallier quelques voix flottantes, ils ne laissent pas échapper l'occasion unique qui leur est offerte de fonder la liberté en France sur des bases inébranlables.

Quand nous examinons quels hommes constituent ce cabinet, nous nous sentons pleinement rassurés. Ils sont tous d'honnêtes gens, des hommes éclairés, des esprits doués de sens politique, puisqu'ils ont si bien compris les volontés de la France; qu'ils soient en même temps des hommes de caractère, de véritables hommes d'Etat! L'œuvre est grande; elle a ses périls, elle aura ses nécessités douloureuses. Ce n'est pas sans quelques déchirements intimes qu'on devra se séparer de serviteurs fidèles, trop fidèles du moins aux anciennes pratiques du gouvernement personnel. Le gouvernement parlementaire et la sincérité électorale s'accommoderaient mal de ces préfets et sous-préfets qui ont travaillé avec tant d'énergie au succès des candidatures officielles. Ce serait une faute irréparable que de ne pas les immoler à la juste inquiétude de l'opinion. Dans sa circulaire du 12 janvier, le ministre de l'intérieur recommande de séparer l'administration de la politique; mais quel moyen plus efficace pour atteindre ce but que de délivrer l'administration des fonctionnaires qui ont jusqu'ici mêlé la politique à tout, même à la nomination des médecins des bureaux de bienfaisance? Malgré la transformation radicale qui s'est opérée dans les hautes régions, leur maintien assure la continuation des abus anciens. Ne peut-on savoir quels sont les fonctionnaires qui hier encore demandaient ou édictaient des mesures contraires aux idées que le ministre de l'intérieur exprime avec une conviction si chaleureuse? Tout le monde les connaît. Ne peut-on du moins les placer dans cette alternative : ou de modifier dans un sens libéral et dégagé de toute préoccupation politique leurs paroles et surtout leurs actes, ou de résigner leurs fonctions? Ce ministère est un ministère de réparation; on attend de lui qu'il répare les fautes du passé et les atteintes portées aux principes dont il est l'expression. Ce n'est pas mesure de réaction, c'est mesure de justice, c'est

Digitized by Google

exemple donné, c'est précaution prise contre le retour des vieux errements, si énergiquement condamnés par l'arrivée au pouvoir des hommes qui les ont hautement combattus à la tribune et dans leurs programmes. Il ne faut pas qu'on puisse dire d'eux qu'ils ont convoité le pouvoir par mesquine ambition, et qu'une fois en possession de l'autorité ils s'empressent d'oublier leurs professions de foi et leurs engagements.

Nous n'avons pas à retracer ici quels sont leurs autres devoirs : ils en ont signé l'énumération dans deux manifestes célèbres. Il en est un qui s'impose pourtant à eux avec une impérieuse et urgente nécessité. Nous avons dit que le ministère libéral peut rencontrer demain un obstacle à ses bonnes intentions dans le groupe encore formidable des députés sortis de la candidature officielle. Qu'adviendrait-il si cet obstacle se présentait ? Nous l'avons dit, il faudrait dissoudre la Chambre. Mais les élections nouvelles se feraient, dans ce cas, sous l'empire de la législation actuelle. J'admets qu'avec d'autres pratiques on obtiendrait d'elle des résultats meilleurs, mais ils seraient loin d'être les meilleurs possibles. Un ministère libéral comme celui-là, un ministère tout plein de sens politique et composé de véritables hommes d'Etat, qui aspirent à régénérer les mœurs politiques de la France, pourrait-il se tenir pour satisfait de cet à peu près ? La nation elle-même y trouverait-elle l'accomplissement de ses vœux ? Il est évident que, si la dissolution s'imposait comme une nécessité, on se trouverait dans un grand embarras. Il est donc urgent et nécessaire de s'en préoccuper. Un des premiers devoirs du cabinet est de soumettre une nouvelle loi électorale aux délibérations de la Chambre. Ici se présente aussitôt une difficulté. La Chambre, se sentant condamnée, essaye de résister, et sourdement, sournoisement confie l'examen de la loi à une de ces commissions qui savent enterrer les projets. Le cabinet, en face de ce mauvais vouloir, serait à peu près impuissant ; l'opinion elle-même battrait en vain de ses flots la digue législative. Il faudrait dissoudre sans avoir fait la loi. Aussi a-t-il paru à de bons esprits qu'il vaudrait autant commencer par là. Nous ne sommes pas de cet avis. Nous pensons que la loi, fût-elle enterrée dans une commission, fût-elle même repoussée par la majorité, le ministère aurait puisé dans cette présentation d'une loi libérale et conforme aux vœux du pays une force particulière, qui lui donnerait à coup sûr une majorité compacte aux élections. On se serait séparé sur ce projet de loi, qui deviendrait un programme politique auquel les candidats jaloux d'être élus devraient se rallier. C'est ainsi que les choses se passent souvent en Angleterre, et l'on ne voit pas pourquoi il n'en serait pas de même en France. Nous croyons donc que

Digitized by Google

savons où mènent ces supercheries de la passion et du dépit : elles conduisent droit au despotisme ou à la révolution.

C'est ce double écueil que le ministère actuel est chargé d'éviter au pays, et nous espérons qu'il ne faillira pas à sa tâche. Il a prouvé déjà sa ferme volonté d'opposer la force légale à la violence insensée; il a fait des déclarations de nature à rassurer sur ses intentions libérales ; nous attendons de lui qu'il pratique largement les réformes nécessaires, qu'il repousse de son sein les éléments capables d'altérer sa politique, qu'il apporte de bonnes lois à la Chambre, des lois de paix et d'économie, des lois de liberté et de sincérité électorale, des lois de décentralisation et d'indépendance départementale, et si la vieille majorité officielle lui refuse, ou seulement lui marchande son concours, nous attendons de lui la dissolution. Sur cent quarante de ces députés par grâce administrative, il n'en reviendra pas vingt-cinq, et avec une nouvelle Chambre, fût-elle sortie des anciennes circonscriptions et nommée sous l'empire des anciennes lois, on aura une représentation assez fidèle de l'opinion pour marcher avec elle à la conquête de ces institutions franchement représentatives qui font l'honneur et la force des peuples libres, et dont quelques esprits bornés voudraient que la France fût déshéritée pour toujours.

ALPHONSE DE CALONNE.

Digitized by Google

POÉSIE

LE KŒNIGSBOURG

Dans les Vosges d'Alsace, aux pentes rembrunies,
Vous ne trouveriez pas, de Mulhouse à Strasbourg,
Un sommet plus hardi que le haut Kœnigsbourg,
Ce cône merveilleux, sculpté par les Génies.

Il porte fièrement son vieux burg, dont les tours,
Tranchant sur le ciel bleu, semblent un bloc de roche ;
La ruine massive au pic étroit s'accroche
Et sur l'abîme pend comme un nid de vautours.

Digitized by Google

Dès longtemps je couvais l'ambition secrète
De tenir sous mes pieds le colosse hautain ;
Sur son flanc rude, aussi, m'élançant un matin,
Par un soleil d'été, j'escaladais la crête.

Là, je me tins debout sur l'aride gazon ;
Et mes yeux s'égaraient par l'immense vallée
Des Vosges au Schwartzwald largement étalée,
Et qui court, au midi, se perdre à l'horizon.

Panorama splendide ! Entre les hautes chaînes,
Le Rhin, ruban d'azur aux vifs reflets moirés ;
Pour rives, les blés d'or, l'émeraude des prés ;
Sur les monts, le vert brun des sapins et des chênes.

Et tout cela disait paix et contentement.
Tous les trésors que l'homme, industrieuse abeille,
Sait arracher du sol, dans l'immense corbeille
Resplendissaient... C'était un éblouissement !

Or, devant cette scène immense, sans rivale,
Les heures fuyaient vite ; et pourtant, le manoir
A deux pas m'attendait, muet, sinistre et noir :
Bientôt je m'enfonçai sous la porte ogivale.

Quel néant ! Cour d'honneur aux décombres épars,
Salle des Chevaliers, dont la pierre rougie
Semble suer le sang et le vin de l'orgie,
Où l'homme bravait Dieu derrière ses remparts.

Oubliettes fouillant le roc jusqu'aux entrailles,
Où l'on jetait vivant quiconque au suzerain
Déplaisait par malheur ; lugubre souterrain
Dont les fers ont laissé leurs trous dans les murailles.

Digitized by Google

Tours à l'air de gibets, formidables donjons
Où maint vilain pendit, en guise de lanterne ;
Eau verte croupissant au fond d'une citerne,
Et qui vous fait rêver à de sombres plongeons ;

Murs aux blocs monstrueux, entassement sauvage
Capable de lasser la force des Titans,
Que bâtirent les serfs sous le fouet haletants,
Ces mornes artisans de leur propre esclavage.

Tout cela m'apparut, inerte, mort, glacé !
Et dans les corridors, sous les voûtes croulantes
Mes pas faisaient gémir comme des voix hurlantes...
Je sentis le frisson du farouche passé !

Enfin, par l'escalier que chaque hiver ébrèche,
Je montai lentement jusqu'au sommet des tours ;
Et de là je revis les riants alentours,
Je sentis sur mon front la brise pure et fraîche.

Dans mon esprit, déjà, s'effaçait à demi
Le spectre féodal, épouvantail difforme.
Je m'assis de fatigue, et, sur la plate-forme,
Au vent du soir, bientôt, je m'étais endormi.

J'eus un rêve : je vis, dans sa gloire première,
Le vieux castel, ses murs en entier rétablis,
Découpés de créneaux et de mâchecoulis ;
Au portail blasonné flottait une bannière.

Le jour douteux mourait sur les cîmes des bois.
De gros nuages gris, à la bise d'automne,
Roulaient sur le manoir leur houle monotone,
Qui remplissait les airs de sauvages abois.

Digitized by Google

Puis, la porte grinça sur ses gonds ; sous l'arcade
Des ombres se mouvaient ; et bientôt j'entrevis,
Franchissant le plancher du tonnant pont-levis,
Passer une sinistre et sombre cavalcade.

C'était hideux : masqués de leurs casques de fer,
Sous le fer ils cachaient leurs géantes statures ;
Le fer couvrait aussi leurs massives montures...
Ces larves effrayaient comme un rêve d'enfer !

En tête chevauchait le Seigneur ; une plume,
Flottant au vent du soir, ombrageait son cimier ;
Ses deux yeux à travers la visière d'acier,
Brillaient du faux éclat d'un fer chaud sur l'enclume.

Puis, la brume engloutit hommes et palefrois...
Où va donc le baron et son noir entourage ?
Dans un tournois gagner la palme du courage ?
Ou planter sur Sion l'étendard de la croix ?...

Et bientôt, j'entendis au fond de la vallée
Le bruit sourd d'un convoi qu'on ne distinguait pas :
Voix d'hommes, beuglement d'animaux, bruit de pas,
Une vague rumeur de mille sons mêlée.

C'étaient de ces marchands qui vont de ville en bourg
Vendre, qui des troupeaux, qui de belles soieries,
Des joailliers portant de riches pierreries ;
Ils gagnaient lentement la foire de Strasbourg.

Tout à coup, des forêts aux puissantes ramures
Qui bordaient le chemin des deux côtés du val,
Résonnèrent les pas d'une troupe à cheval,
Qui s'abattit sur eux avec un bruit d'armures.

Digitized by Google

Et ce fut un concert de plaintes, de jurons,
Des crânes fracassés au tranchant des rapières,
Des heaumes cliquetant au lancement des pierres...
Puis, le calme régna, funèbre, aux environs.

Puis, bientôt, je revis le baron et sa troupe
De la sombre forêt lentement émerger
Et vers le pont-levis au pas se diriger ;
Des torches éclairaient le formidable groupe.

Les cuirasses, d'un fer naguère éblouissant,
Par flaques ruisselaient d'une rouge teinture ;
Tel, le tigre, au matin, revient de la pâture,
Souillé, hideux, le muffle et le poitrail en sang.

Les hommes du baron stimulaient de la lance
Des moutons effarés, de grands bœufs aux pas lourds,
Poussaient les chars remplis de soie ou de velours,
Dont les essieux criaient au milieu du silence.

D'autres cernaient entre eux de malheureux piétons
Aux crânes entamés, aux figures sanglantes ;
Ces gens, pour affermir leurs jambes chancelantes,
Se traînaient à demi courbés sur leurs bâtons.

Puis, d'autres soutenaient au cou de leur monture
Des femmes, pauvres corps aux frissons convulsifs,
Aux sanglots étouffés ; et les soudards lascifs
D'un œil fauve couvaient leur humaine capture.

Enfin, tout ce convoi, sous le béant portail,
S'engouffra, cahotant au fracas des ferrailles ;
Et le burg engloutit dans ses larges entrailles
Piétons et cavaliers, voitures et bétail.

Digitized by Google

Alors, je secouai l'abominable rêve;
Et, le corps frissonnant d'une vague terreur,
En courant je quittai ces murs suant l'horreur;
Seul, le grand air des champs à mon trouble fit trêve.

Sans retourner les yeux vers ce nid de vautours,
Par un chemin pierreux je descendis la pente,
Et, bientôt, rejoignis la corniche grimpante
Qui contourne le cône en ses mille détours.

Une robuste fille en chantant faisait paître,
Aux revers du fossé, de beaux et grands moutons :
« N'avez-vous jamais peur, seule dans ces cantons?
Lui dis-je. — Peur? fit-elle; et le garde champêtre! »

Je poursuivis ma course; et sous bois, par instants,
M'arrivait sa chanson vaguement modulée;
Et je redescendis au fond de la vallée,
En comparant, pensif, notre âge au « bon vieux temps! »

CHARLES GRANDSARD.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE

La Science de la morale, par M. RENOUVIER, 2 vol. in-8°, chez Ladrange.

M. Renouvier, philosophe par goût, s'est préparé de longue main aux traités dogmatiques qu'il donne depuis bientôt quinze ans. Le meilleur abrégé de l'histoire de la philosophie que nous ayons est sorti de sa plume de 1842 à 1844. Une profonde culture des sciences exactes et des sciences physiques a contribué aussi à le mettre en état d'exécuter le grand travail doctrinal auquel il semble avoir voué sa vie et ses puissantes facultés. Une parfaite liberté d'esprit, un attachement imperturbable au vrai, quel qu'il puisse être, sont d'autres conditions également nécessaires pour rechercher utilement la vérité ; et M. Renouvier possède ces sentiments, je dirais volontiers ces vertus, au même degré que les qualités intellectuelles propres à conduire au but.

Cette longue préparation, ces heureux dons de l'esprit et du cœur ont porté leur fruit. Après les *Essais de critique générale* ou de philosophie spéculative, dont nous n'avons pas à parler, vient la *Science de la morale*, dans laquelle M. Renouvier fait entrer le droit, et même l'Economie politique. Ici, comme dans les *Essais*, M. Renouvier se donne pour le continuateur de Kant. Il l'est en effet par l'esprit de ses ouvrages, par la haute valeur morale et scientifique qui les inspire, autant pour le moins que par la doctrine même. Cette réserve veut une explication ; et comme c'est la seule observation critique que j'aie à faire, je la soumets tout d'abord au lecteur compétent, comme je la soumettrais à l'auteur lui-même. La philosophie pratique de Kant nous semble distinguer avec plus de fermeté et de netteté la morale proprement dite et le droit que ne l'a fait M. Renouvier. Et comme c'est là, suivant nous, une distinction de la plus haute importance, nous estimons en ce point l'œuvre du maître supérieure à

Digitized by Google

celle du disciple. La science, la pratique surtout, n'ont rien à gagner à cette fusion, sinon à cette confusion. L'histoire des institutions des différents peuples le montre suffisamment.

A part cette critique, qu'il ne faudrait pas exagérer, puisque M. Renouvier fait la distinction dont nous parlons, mais d'une manière moins heureuse que le grand réformateur de la philosophie moderne, la *Science de la morale* est un fort beau livre, où, sous le titre général d'*Etat de paix*, l'auteur traite de la morale proprement dite ou de l'*idéal* de la vie pratique, et, sous le titre d'*Etat de guerre*, du droit ou des principes moins élevés qui doivent encore diriger les volontés en lutte avec des *réalités* souvent puissantes jusqu'à la tyrannie.

Il y a certainement du vrai dans cette distinction d'un idéal de perfection pratique, où la raison n'a rien à démêler avec les intérêts et les passions qui s'imposent à la nature humaine, avec les défaillances possibles de la volonté et les situations véritables des individus et des peuples. Mais cela ne suffit pas : il y a lieu de distinguer encore l'idéal et le réel dans la conduite toute privée, où les intérêts et les droits d'autrui ne se trouvent point engagés. Il faut absolument distinguer aussi ce qui est de droit ou de stricte justice et ce qui est de bienfaisance dans les relations sociales les plus pacifiques même, comme dans celles qui peuvent être le plus troublées par un état d'hostilité. Ces deux situations ne nous semblent donc point convenir pour représenter la morale et le droit par opposition l'une à l'autre.

Tout en reconnaissant que les détails de l'ouvrage ont très-peu souffert de cette innovation doctrinale, nous avons donc de la peine à la croire complétement heureuse. D'autres critiques, nous le savons, et nous le disons pour l'acquit de notre conscience, et des critiques aussi autorisés que M. Charles Secrétan, de Lausanne, ont vu au contraire dans cette innovation un service éminent rendu à la philosophie pratique.

A part cette dissidence, nous nous rangeons de tout cœur à l'avis de ceux qui ont ou peuvent avoir de cet ouvrage la meilleure opinion. Ainsi nous ne pouvons qu'applaudir à ce qu'il y a de profond, de large, d'élevé, d'heureuse originalité, de fortement déduit et de vrai dans ce qu'a dit l'auteur de nos devoirs à l'occasion des animaux, de la différence du juste et de l'utile considérés comme principes d'action, de la propriété, du mariage, de l'éducation, de l'esclavage, de la guerre, etc.

Il tient fermement une sorte de milieu, qui est la voie de la raison, entre trois ou quatre excès qu'il signale lui-même en ces termes : « Des sophistes abaissent l'éthique au niveau des faits ; des philosophes l'édifient péniblement dans la pensée pure, et n'agissent pas sur les passions;... des politiques flottent incertains et font pencher tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre, presque toujours injustement, la balance des idées et des faits. »

M. Renouvier, qui connaît bien toutes ces manières d'être exclusif et faux en philosophie morale, n'a été ni l'un ni l'autre. Cette largeur complète de vue est un des grands mérites de son ouvrage.

J. TISSOT.

Digitized by Google

Les Mystiques espagnols, par PAUL ROUSSELOT. 2e édition. Paris, Didier et Ce, 1869.

Le sujet si courageusement abordé par M. Paul Rousselot est, en lui-même, hérissé de difficultés; il devait nécessairement être dépouillé du brillant et de la recherche qu'affectionnent la généralité des lecteurs. Et cependant, *les Mystiques espagnols* ont les honneurs de la réédition. Faut-il voir dans ce fait un simple hommage rendu au talent de l'historien, à la science du philosophe? Sans vouloir diminuer en rien le mérite de M. Rousselot, j'y verrais plus volontiers « un signe des temps », pour employer une expression à la mode, une indication de la voie dans laquelle se trouvent aujourd'hui engagés les esprits sérieux. Depuis quelques années, les études philosophiques ont pris un grand développement. De toutes parts, des savants se sont présentés, qui ont voulu apporter au grand œuvre chacun sa pierre. Les uns ont demandé à la nature les secrets qu'aujourd'hui nous connaissons à demi; d'autres, remontant le cours des âges, ont suivi les évolutions de l'esprit humain et constaté les influences de milieu, d'époque, de race sur les manifestations de la pensée; tous tendant au même but, une conception rationnelle et partant vraie de la nature. Félicitons-nous de ces résultats; au temps où nous vivons, il est consolant de penser que des hommes de savoir et de talent continuent avec courage la tâche ardue que nous ont léguée nos pères du dix-huitième siècle.

M. Rousselot est de ce nombre. Son livre constitue une heureuse adjonction à la somme des connaissances utiles. N'est-il pas intéressant de suivre la gradation naturelle du sentiment religieux, toujours violent et passionné chez un peuple dont le génie enthousiaste et rêveur se prêtait merveilleusement aux folles chimères et aux extases? Quel grandiose développement ne pouvait manquer de prendre le mysticisme, en s'appuyant sur l'un des traits les plus tranchés du caractère espagnol, cette tendance au fatalisme et à l'abandon de soi-même qui, plus que toute autre cause, détourne les esprits de la raison et les livre sans défense aux spéculations extra-naturelles? Cette disposition intellectuelle spéciale suffirait à expliquer l'état religieux de l'Espagne; mais il est un fait qui a surtout contribué à en faire la véritable terre classique du catholicisme. Je veux parler de l'invasion de la péninsule par les Maures. Chassés de leurs foyers, dépouillés de leurs biens et de leur liberté, les Espagnols se courbèrent en frémissant sous le joug des fils de Mahomet. Les plus indomptables, groupés autour de Pélage, formèrent le noyau d'hommes héroïques qui, plus tard, devaient rendre à l'Espagne sa liberté et sa religion. Nous retrouvons ici cette alliance étroite entre la foi et la patrie, si commune dans l'histoire des conquêtes et dont la Pologne nous offre aujourd'hui encore un si triste et si douloureux exemple. Aux yeux du

Digitized by Google

vaincu, le pays et la religion ne font qu'un; quiconque ne partage pas sa foi est un ennemi, et l'indépendance qu'il rêve pour l'un ne se sépare pas, dans sa pensée, du triomphe de l'autre. On comprend aisément l'empire que cette aspiration généreuse exerça sur un peuple aussi exalté que celui de l'Espagne.

Aussi, dès que l'indépendance eut été conquise, le premier soin des patriotes fut-il de restaurer le catholicisme. Tous adoptèrent alors d'enthousiasme le fameux Tribunal de l'Inquisition, chargé de garder intacte la foi des aïeux et de la défendre contre les Maures. Mais ce sentiment religieux, longtemps le stimulant du patriotisme, devint dès lors une cause d'énervement et de servitude. La pensée soumise au dogme fut enchaînée, la science abandonnée comme entachée d'hérésie; la philosophie conduisit directement au bûcher et les prédicateurs eux-mêmes ne parvinrent pas toujours à éviter le terrible san-benito. Cette influence néfaste se retrouve jusque dans la littérature nationale. Les seuls genres cultivés sont ceux où l'imagination règne en souveraine absolue sur les ruines de la raison; de là une exaltation fiévreuse, une sorte d'hypertrophie déréglée, qui devait forcément aboutir à l'extravagance ou à l'immoralité, le plus souvent à toutes deux à la fois. La poésie est absolument ou catholique, ou guerrière; le barde ne chante que les vertus de la Vierge ou les batailles contre l'infidèle; aucun de ces fabliaux, de ces contes, si malins et si railleurs, qui ont fait la gloire de nos trouvères. Toute velléité d'indépendance de la pensée était cruellement châtiée; l'Inquisition promenait partout son niveau, écrasant impitoyablement quiconque osait fixer sur le dogme un regard incrédule ou seulement scrutateur.

Dans les lignes qui précèdent, j'ai cherché à analyser tant bien que mal, plutôt mal que bien, j'en ai peur, les idées exposées par l'auteur dans une introduction qui suffirait seule à assurer le succès de la seconde édition de son œuvre. Après cette remarquable étude sur le mysticisme religieux, M. Rousselot aborde l'histoire individuelle, la biographie de ses plus illustres représentants, qu'il répartit en deux groupes. Le premier comprend ceux qui, tout en faisant un appel énergique à la spiritualité et en s'élevant contre la corruption du siècle et les dangers du monde, ne sont, pour ainsi parler, que des ascètes chrétiens. C'est Diego de Stella, Jean des Anges, Pierre Malon de Chaide, Fernand de Zarate, Alejo Venegas, Louis de Grenade, Louis de Léon. Ils ne forment pas école; mais leurs œuvres, qui se ressemblent par la communauté des sujets et l'esprit dans lequel elles sont conçus, sont, comme le fait si justement observer M. Rousselot, plus mystiques que leurs auteurs. Le second groupe est celui des vrais mystiques, entrés bien plus avant dans les profondeurs insondables de la spiritualité; là, le caractère des personnages change aussi bien que celui des écrits. Dans cette pléiade, viennent se ranger, à la suite de sainte Thérèse, Jean de la Croix, Jérôme Gracian de la Mère de Dieu, Jean de Jésus-Marie, et enfin le jésuite Ribeira, qui commence la décadence du mysticisme et forme le premier chaînon entre l'école de sainte Thérèse et la Compagnie de Jésus. Un ordre aussi avisé ne pouvait, en effet, manquer de s'approprier une arme aussi puissante sur les âmes

Digitized by Google

que le mysticisme catholique. Composé exclusivement d'hommes d'action et d'essence fort peu contemplative, il en fit un moyen et non un but, mais toujours *ad majorem Dei gloriam.*

Toutes ces figures bizarres revivent sous la plume de M. Rousselot, surtout sainte Thérèse, à qui il consacre les meilleures pages de son livre. Je dois avouer, en toute humilité, qu'il m'est impossible, quant à moi, de partager l'enthousiasme de l'auteur pour son héroïne. Sainte Thérèse, dit-il, « a un rare bon sens.... de la mesure, de la réflexion.... Elle tient compte de tous les éléments de la nature humaine. » L'éloge me semble hyperbolique, et je ne m'attendais pas à trouver cette pauvre monomane érigée en modèle de bon sens, et encore moins à la voir assimiler à Descartes. En cela, comme sur bien d'autres sujets, je ne partage pas les idées de M. Rousselot; au point de vue de la doctrine, un abîme nous sépare; ce qui ne saurait être une raison pour m'empêcher d'apprécier à leur juste valeur les *Mystiques Espagnols*, comme œuvre historique et philosophique à la fois. En raison même de cette divergence d'opinions, me sentirais-je peut-être enclin à en exagérer la valeur, car j'y trouverais sans peine des armes à retourner contre les assertions dogmatiques qui y sont énoncées. Comme c'est là une question que je ne puis ni ne veux discuter ici, je me contente de constater que cet ouvrage est composé et écrit avec un art extrême, une connaissance absolue du sujet. On y reconnaît la main d'un travailleur sérieux et d'un chercheur convaincu. En le fermant, le lecteur se dira qu'il n'a pas perdu son temps et qu'il a appris des choses neuves et intéressantes. C'est, à mon sens, le meilleur éloge que l'on puisse faire du livre de M. Paul Rousselot.

HIPPOLYTE VATTEMARE.

Etude sur les rapports de l'Amérique et de l'ancien continent avant Christophe Colomb, par PAUL GAFFAREL, ancien élève de l'Ecole normale, agrégé d'histoire. In-8°. Thorin, 1869.

« Lorsque les Européens, dit Robertson, dans son *Histoire de l'Amérique* (livre IV), firent la découverte inattendue du monde nouveau, rempli d'habitants dont l'extérieur et les mœurs différaient sensiblement du reste de l'espèce humaine, la curiosité et l'attention des hommes instruits les portèrent naturellement à rechercher l'origine de ces peuples. On remplirait plusieurs volumes des théories et des spéculations qu'on a imaginées sur ce sujet; mais ce sont, pour la plupart, des idées si bizarres et si chimériques, que je croirais faire affront à l'intelligence de mes lecteurs si j'entreprenais de les exposer en détail et de les réfuter. »

Il est en effet un grand nombre de ces conjectures qui sont tout simplement absurdes. Mais il en est d'autres qui, sans être toujours plus près

Digitized by Google

de la vérité, offrent néanmoins quelque vraisemblance et méritent l'examen de l'historien et du critique. C'est cet examen qu'a entrepris M. Gaffarel, et auquel il s'est livré avec une conscience, une ardeur, une étendue d'érudition qui méritent les plus grands éloges : un style net et facile retient agréablement le lecteur attiré par l'intérêt du sujet. Nous ne saurions donc que féliciter l'auteur de ce livre, et pour le sujet qu'il a choisi, et pour la manière dont il l'a traité, s'il ne lui était arrivé, dans une exposition qui veut rester fidèle aux lois de la critique, de se laisser à son tour séduire par quelques-unes des hypothèses qu'il rencontre sur sa route, et tromper par des apparences dont une enquête plus sévèrement faite aurait montré l'illusion. Il y avait là une sorte de mirage vers lequel il a été entraîné pour ainsi dire malgré lui. Au départ, il était en garde contre les systèmes, et parlait à merveille de l'espace qu'il avait entrepris de parcourir : « Les études américaines naissent à peine. A. de Humboldt en fut le promoteur. Grâce à lui, les problèmes que soulève le passé du Nouveau Monde commencent à devenir l'objet de sérieuses et patientes recherches. Mais que de questions restent encore indécises ! Tant que les hiéroglyphes du Pérou et du Yucatan n'auront pas trouvé leur Champollion, tant que les Pharaons d'Izamal et de Palanqué n'auront pas livré le secret de leurs dynasties, les historiens de l'Amérique seront réduits à des conjectures et à des hypothèses, pour tous les siècles qui précédèrent l'arrivée de Colomb. » (*Introduction.*)

A coup sûr, on ne pouvait mieux parler ; et, à entendre M. Gaffarel, qui n'eût cru qu'il était armé contre toutes les témérités de la critique ? Mais l'attrait du paradoxe est si fort, le plaisir de percer le voile d'impénétrables mystères est si irrésistible, que M. Gaffarel, au lieu de se borner à exposer des systèmes plus ou moins ingénieux, prend parti lui-même en faveur de tel ou tel, et finit par ajouter à des conjectures des conjectures nouvelles.

L'ouvrage de M. Gaffarel se compose de trois parties : la première est consacrée au *mythe*, la seconde à la *tradition*, la troisième à l'histoire. Il semblerait que la partie appelée *mythique* par M. Gaffarel soit complétement sacrifiée par lui comme source de renseignements. Il n'en est rien : il ne renonce pas à dégager de ces ténèbres mêmes quelques lueurs de vérité. L'*Atlantide* de Platon, cette terre imaginaire qui n'a pas plus de réalité que l'*Utopie* de Thomas Morus, ou l'*Icarie* de M. Cabet, lui paraît comme une vague notion de l'Amérique : il est de ceux qui croient que, sous toute fable, il y a un fond de réalité, tandis que, bien souvent, les fictions qui se rattachent à la géographie et à l'histoire ne reposent que sur la fantaisie d'un poëte ou d'un philosophe... C'est donc faire trop d'honneur au mythe que d'y voir toujours l'enveloppe de quelque réalité objective. La tradition est-elle un guide plus sûr à suivre pour l'historien ? Il se peut qu'elle soit quelquefois un écho altéré de la vérité. Mais combien de fois aussi n'a-t-elle pas le même caractère que le mythe ? Et, de bonne foi, que peuvent prouver, au point de vue historique, les légendes chrétiennes du moyen âge, comme le voyage de saint Brandon ou les îles fantastiques qu'énumère M. Gaffarel,

Digitized by Google

l'île des Sept-Cités, l'île Antilia, l'île Bracil, l'île Maïda, l'île Verde, etc.?

Mais arrivons à la troisième partie, qui se rapporte à l'histoire. Ici, nous sommes sur un terrain plus solide. Les voyages que rappelle M. Gaffarel sont en général authentiques. Mais d'abord tous ne le sont pas au même degré, et les relations que nous avons sur les voyages des Normands, des frères Zéni, de Jean Coupin, de Ramalho, de Cortereal, etc., ne sont pas tellement établies qu'elles ne prêtent, de la part de la critique, à bien des doutes et à bien des objections. De plus, quand elles seraient exemptes d'exagérations et d'erreurs, qui prouve que ce soit bien l'Amérique qu'aient atteinte les hardis navigateurs qui ont précédé Christophe Colomb? Ce qui donne à penser, ce qui a encouragé les faiseurs de systèmes et entraîné à leur suite M. Gaffarel, ce sont les ressemblances qui ont été signalées entre les débris subsistants de l'antique civilisation américaine et les monuments de l'ancien monde situé de ce côté de l'Océan. Mais ici encore il faut craindre d'être dupe d'une illusion, et M. Gaffarel lui-même le reconnaît; les ressemblances qu'on peut découvrir dans les usages des différents peuples ne prouvent pas toujours une communauté d'origine : bien souvent ces ressemblances plus ou moins réelles, ces analogies plus ou moins lointaines, tiennent uniquement à la nature de l'esprit humain qui, au fond, est partout le même.

Si M. Gaffarel s'était borné à dire qu'il a pu, qu'il a dû même y avoir des rapports entre l'ancien et le nouveau continent, nous n'aurions pas à contester son opinion; nous serions tout au contraire disposé à la partager. Mais s'il y a eu des relations entre les deux mondes, la mémoire en est effacée, peut-être pour jamais. Ce qu'on peut du moins affirmer, c'est que, jusqu'au moment où les monuments rappelés par M. Gaffarel dans son *Introduction* auront livré leur secret, ce sera un leurre de prétendre déterminer ou même indiquer ce qu'ont été les rapports de l'Amérique et de l'ancien continent. Ce sera toujours un mystère, tant que les études américaines n'auront pas fait un pas décisif.

On le voit, nous aurions voulu trouver dans le livre de M. Gaffarel une critique plus sévère et plus en garde contre l'esprit de système. Ce n'en est pas moins un livre utile et agréable à lire, c'est le répertoire le plus complet qui existe de toutes les questions qui se rattachent à l'histoire de l'Amérique avant Colomb; c'est une revue intéressante et animée de tous les systèmes qui ont été émis sur ce sujet; et si l'auteur a eu, selon nous, le tort de ne pas toujours demeurer neutre entre eux, on ne saurait lui refuser le mérite de les avoir exposés avec clarté, avec méthode, avec une riche et aimable érudition.

A. CHASSANG.

Digitized by Google

REVUE MUSICALE

Théâtre-Italien : *Don Pasquale, Don Giovanni.*

Il faut bien le reconnaître, le vent ne souffle pas du côté de la gaieté; nous sommes tristes, moroses et même un peu sombres. On dit que l'art est l'expression du temps; si cela est vrai, on doit en conclure que notre temps n'a rien qui prête à rire. On rit peut-être dans les théâtres de vaudevilles, on ne rit plus guère ni à l'Opéra, ni au Théâtre-Italien, ni même à l'Opéra-Comique. A l'Opéra-Comique! comique est de trop assurément; il n'y a plus rien de comique dans les petits drames qu'on y représente. Le Théâtre-Italien se nommait autrefois les Bouffes. Les Bouffes! encore un mot qui s'est effacé du répertoire en même temps que s'en éloignaient ces bonnes farces où la joie éclatait en trilles et la folie jaillissait en roulades. Quant à l'Opéra, quant à la vieille Académie royale, puis nationale, puis impériale de musique, la dernière fois qu'on y a souri, c'est dans l'*Africaine*, lorsque Zélika enseigne à Vasco de Gama le chemin de l'Inde par le cap de Bonne-Espérance.

Le Théâtre-Italien a pourtant de bonnes folies dans son sac, et il les en tire quelquefois. Il en a tiré l'autre jour *Don Pasquale*, le plus gai des opéras de Donizetti. *Don Pasquale* fit autrefois fureur aux Italiens ; mais il y avait alors Lablache et Ronconi, Lablache, le plus gros farceur et le meilleur *basso cantante* qu'il ait été donné à la génération qui s'en va d'applaudir. C'était le bon temps ; la musique alors était bien meilleure, les femmes plus belles et les pêches plus grosses qu'aujourd'hui. Pourtant personne, à cette époque, n'a entendu la piquante Sophronie chanter comme l'a fait dans ces dernières années Mlle Adelina Patti. Nous ne somme pas plus ébloui qu'il ne faut par les grâces naturelles et la voix incomparable de ce charmant rossignol. Nous voudrions plus d'art, nous aimerions à trouver en elle des marques vivantes du travail humain. Le paysage est beau, mais combien est plus belle l'œuvre humaine qui le remplit de sa poésie! Toutefois, à côté de tous les oiseaux bien emplumés

Digitized by Google

qu'on nous montre, le gris rossignol ruisselle à nos yeux des feux du colibri. C'est Mlle Sessi qui est entrée en possession des rôles légers ou de demi-caractère de Mlle Patti ; c'est elle, par conséquent, qui joue la *Traviata*, *Don Pasquale*, etc. Mlle Sessi est Allemande ; elle est blonde, elle est jolie. Sa voix a une certaine étendue et n'est pas mauvaise, mais Mlle Sessi est surtout une jolie femme, qui s'admire beaucoup, qui ne doute pas assez d'elle-même et qui se croit sans doute arrivée à l'apogée de l'art. On le lui aura dit, et cette illusion paraît profondément enracinée dans son esprit. Une si grande erreur ne peut exercer qu'une funeste influence sur sa carrière, à supposer qu'il y ait pour elle une carrière à parcourir. Elle a, dans une reprise de *Don Giovanni*, essayé du rôle de Zerlina. C'est à refaire ; Zerlina ne doit pas minauder ainsi, ni passer sans cesse la langue sur ses lèvres, comme une enfant gourmande ; la musique de Mozart réclame enfin plus de tenue, plus de correction et plus de style. Même la musique de Donizetti doit être respectée et elle ne l'est pas suffisamment quand Mlle Sessi la chante.

Cette reprise de *Don Giovanni* n'a pas été glorieuse pour tout le monde. Mlle Krauss y brille pourtant d'un grand éclat dans le rôle de Donna Anna, un rôle difficile, que Mlle Sass, à l'Opéra, rendait vulgaire et fougueux, que Mme Charton-Demeur, aux Italiens, enflammait de passion et rehaussait de noblesse. Mlle Krauss y apporte d'autres qualités, moins de flamme et plus d'art, un chant plus large, un sentiment non pas plus élevé, mais plus complet de cette musique incomparable. Elle seule et M. Nicolini ont été, dans cette reprise, à la hauteur de l'œuvre immortelle. C'est toujours une tentative hasardeuse qu'une représentation de *Don Giovanni*. Il y faut six artistes de premier ordre, une basse chantante à la fois comique et sérieuse, un ténor habile et placé pourtant au second plan, un baryton qui réunisse en lui toutes les qualités naturelles, l'art de séduire par le chant, par l'élégance et par l'esprit ; il faut surtout trois cantatrices excellentes, car les trois rôles de femmes ont à peu près, dans des genres différents, une égale importance. Elvira ne le cède guère à Donna Anna, et l'on se rappelle encore combien Mlle Frezzolini y déployait de talent et de noble colère. Nous ne pouvons aujourd'hui que la regretter. Mais c'est surtout le personnage de Don Juan qui réclame un grand artiste. Nul n'y a égalé M. Faure, de l'Opéra, et, malgré un talent réel et des efforts consciencieux, il est impossible d'admettre que M. Bonnehée, à qui le rôle est dévolu cette année au Théâtre-Italien, se montre un don Juan accompli. L'ensemble de l'exécution n'est donc pas à l'abri de tout reproche, et telle est pourtant la beauté de l'œuvre qu'on y trouve encore du charme même quand les interprètes demeurent si évidemment au-dessous de leur tâche.

O. Mercier.

Digitized by Google

CHRONIQUE POLITIQUE

14 janvier 1870.

On parlera longtemps des étrennes que nous fait l'année 1870; il y a peu de gens qu'elle n'ait, dans les premiers jours, comblés de satisfaction. Les plus heureux et les plus triomphants sont évidemment ceux qui, depuis que l'Empire est restauré, ne cessent de réclamer de lui des mesures libérales, soutenant, envers et contre tous, qu'il n'y a rien de plus praticable que l'accord de l'Empire avec la liberté, et déclarant que, pour l'Empire et pour la liberté, il n'y a de salut que dans cet accord. En soutenant une pareille doctrine, on était exposé à la disgrâce des amis du pouvoir personnel et aux répugnances de ses ennemis. On pourrait citer les hommes qui ont payé de leur position, de leur avenir, la défense prématurée d'un système qui semblait anarchique à ceux-là mêmes qui s'en font aujourd'hui les instruments convaincus. Pour ces propagateurs hâtifs, il n'y en a pas moins de charme à voir leurs rêves réalisés et leurs conseils suivis.

Quel agréable réveil ils ont eu le 2 janvier, en lisant, dans le *Journal officiel*, une série de décrets appelant aux fonctions ministérielles des noms qui, depuis six ans, s'étaient associés à toutes les manifestations libé-

Digitized by Google

rales, et que le gouvernement n'avait cessé de combattre ! Involontairement, nous nous rappelions les premiers discours de M. Emile Ollivier qui eurent un si profond retentissement, ces discours dans lesquels le député de la gauche fixait à l'Empire le terrain sur lequel il pourrait se rencontrer avec lui. L'Empire, alors, faisait répondre à l'orateur convaincu de l'opposition de l'attendre sous l'orme ; un peu plus tard, le programme de M. Emile Ollivier ralliait plus de quarante-six partisans. On les prenait déjà très au sérieux, et on sentait les progrès rapides que faisait dans le pays le programme du tiers-parti. Il fallut disputer le terrain pied à pied. La refonte du gouvernement impérial parut à plusieurs de ses plus notables partisans une réforme de première nécessité ; la propagande libérale fit des recrues jusque dans l'entourage du Souverain. Les choses allèrent si bien, que, le 19 janvier 1867, l'Empereur lui-même supprima les plus essentielles prérogatives du pouvoir personnel. Le plus dur sacrifice était accompli. Qui n'a compris ce jour-là que le couronnement de l'édifice ne pouvait se faire longtemps attendre? Qui n'a compris que les résistances dissimulées d'un régime qui n'a point le courage de s'abroger lui-même du premier coup, que les ruses des ministres dont la conscience s'accommodait de ces mêmes réformes qu'ils avaient combattues avec l'arrière-pensée de continuer à les combattre ; qui n'a pas vu que toutes ces feintes et toutes ces hypocrisies n'empêchaient point la liberté de marcher rapidement à son but? Les auteurs de ce mouvement étaient patients ; ils l'attendaient paisiblement... sous l'orme. Elle est venue à leur rendez-vous. Pour faire oublier des lenteurs, elle leur a fait les doux yeux.

Libertas quæ sera tamen respexit inertem.

C'était à ne pas y croire ; le matin du 2 janvier, nous vîmes défiler, à travers le *Journal officiel*, dans la tenue ministérielle, les noms de ces hommes qui avaient combattu si vaillamment, que nous avions soutenus et poussés en avant, lorsque, isolés, ils ne recueillaient encore que la raillerie de ceux qui rendent hommage aujourd'hui à leur intelligent patriotisme. Le nom de M. Emile Ollivier, nommé par l'Empereur ministre de la justice et des cultes, M. Buffet, nommé ministre des finances, M. Chevandier de Valdrôme, nommé ministre de l'intérieur, le comte Daru, ministre des affaires étrangères, le marquis de Talhouët, ministre des travaux publics, M. Segris, M. Louvet, M. Maurice Richard, tous les hommes du tiers-parti élevés au pouvoir et recevant de l'Empereur la mission d'appliquer leur programme ; voilà l'événement qui comblait nos vœux et nous donnait les joies intérieures qu'éprouvent les consciences satisfaites. Ces joies furent d'autant plus vives qu'elles n'étaient troublées par aucune restriction ; l'Empereur se livrait tout entier et prenait courageusement son parti de la liberté. D'un autre côté, les hommes nouveaux arrivaient tous à la fois ; aucun ne reculait devant le devoir que ses programmes et ses revendications lui assignaient. Un moment, on

Digitized by Google

avait craint des défaillances ou des dissentiments qui auraient pu laisser glisser quelques noms anciens dans le groupe des hommes nouveaux ; en voyant apparaître le groupe complet, sans alliage, nous eûmes la surprise du plus heureux succès qui nous pût échoir.

La formation de ce ministère n'est point banale ; elle a des péripéties qui méritent d'être contées et des lenteurs dont les causes ne sont peut-être pas encore bien connues. L'histoire s'occupera un jour de cette phase de nos variations politiques ; il faut lui préparer les éléments du récit qu'elle en fera et répandre autant de lumières que possible autour de ses investigations. La crise proprement dite commence le 27 décembre. Ce jour-là, l'Empereur accepta la démission des anciens ministres, et chargea M. Emile Ollivier de lui désigner les personnes qui lui paraîtraient propres à appliquer les réformes constitutionnelles. Investi de cette mission toute parlementaire, M. Emile Ollivier écrivit à l'Empereur pour le remercier de sa confiance et pour lui dire qu'il se chargeait de composer un ministère. En même temps, il ne laissait point ignorer au chef de l'Etat que son désir était de s'adjoindre tout d'abord M. le comte Daru et M. Buffet. Ces deux noms ne furent point accueillis à la cour sans une visible répugnance ; on se souvenait que le premier se rattachait à une protestation contre le Coup d'Etat, et que le second rappelait une rupture violente et des relations désagréables. L'Empereur, lui, ne disait mot ; il ne se souvenait de rien. M. Emile Ollivier, informé de ce qui se passait et des méfiances de l'entourage, protesta dans une seconde lettre contre d'injurieux soupçons ; il osa dire à l'Empereur que M. le comte Daru et M. Buffet étaient d'honnêtes gens, incapables de tromper ceux qui se fiaient à eux et auxquels, s'ils acceptaient la mission de servir l'Empire, il ne fallait demander d'autres garanties que leur affirmation. Ainsi débuta M. Emile Ollivier dans ses rapports avec la couronne. Il reçut de l'Empereur une sorte de blanc-seing pour agir à sa guise ; satisfait de cette marque de confiance, il crut prudent de ne point mettre tout d'abord en avant la personnalité de M. le comte Daru. Il pensa pouvoir s'arranger avec M. Buffet, en l'adjoignant à des membres du centre gauche et à des membres du centre droit. Des ouvertures furent donc portées en même temps au député des Vosges et à M. Brame, député du Nord. M. Buffet, sans trop s'expliquer, repoussa ces premières avances. M. Brame fit de même. Celui-ci se trouvait dans une situation exceptionnelle ; son mandat et ses opinions personnelles en ont fait un défenseur zélé du travail national. En lui offrant le portefeuille des travaux publics, M. Emile Ollivier mettait M. Brame en position de favoriser les intérêts qu'il représente ; il lui donnait la mission de créer des voies de communication, de hâter l'abaissement des tarifs de chemins de fer, de faciliter, en un mot, tous les moyens de transport dont l'insuffisance crée notre principale infériorité sur les pays voisins et rend si préjudiciable la concurrence que nous leur faisons sur nos marchés. C'était, pour un protectionniste, une perspective pleine de tentations ; M. Brame, cependant, ne l'envisagea point sous un jour aussi séduisant. Il pensa sans doute que la cause du protectionnisme pouvait être mieux servie par des

Digitized by Google

discours que par des actes, et il opposa aux amicales instances de M. Emile Ollivier un refus formel.

Ce début n'était point heureux. Cependant le député du Var ne se décourageait pas. Il continua son odyssée, et vint frapper chez le marquis de Talhouët et chez M. Segris, tous les deux membres du centre droit. Ceux-ci ne voulurent rien entendre ; ils ne pouvaient, disaient-ils, entrer dans un ministère dont M. Daru et Buffet ne faisaient point partie. L'exemple de M. Brame les encourageait à refuser. La situation s'aggravait. M. Daru, en apprenant qu'il était un obstacle, s'entremit fort obligeamment auprès de ses collègues pour leur faire comprendre qu'ils pouvaient et qu'ils devaient même entrer au ministère sans lui ; il se disait suffisamment pourvu par la vice-présidence du Corps législatif. Ces généreuses insinuations n'eurent aucun succès, et M. Emile Ollivier était arrivé jusqu'au 30 décembre sans avoir son ministère formé. Il voyait la gravité de sa position ; il comprenait bien que, s'il résignait ses pouvoirs entre les mains de l'Empereur, il faisait perdre à la liberté un terrain considérable ; l'Empereur, en effet, était homme à reprendre ses pouvoirs et à composer lui-même un ministère de sa façon. D'autre part, prolonger plus longtemps l'incertitude, c'était montrer les dissentiments du parti constitutionnel libéral et perdre des titres à la confiance du pays. Il fallait en finir. Sous l'empire de cette nécessité, M. Emile Ollivier arrêta une liste dans laquelle figuraient des membres du centre droit à l'exclusion des membres du centre gauche dont le concours n'avait pu être obtenu. Il est important de remarquer que, jusqu'à présent, on avait admis comme indispensable le maintien de M. Magne au ministère des finances. La liste du 30 décembre portait M. Magne, M. Chevandier de Valdrôme, M. Gaudin, M. Louvet, M. Maurice Richard avec les trois ministres spéciaux de la guerre, de la marine, de la maison de l'Empereur. M. Emile Ollivier gardait pour lui les sceaux et la justice. La couronne, qui avait promis de tout accepter, s'accommodait de ces noms, et ils allaient recevoir la sanction officielle lorsque surgirent des incidents imprévus. M. Magne parut saisi d'un scrupule subit ; il envoya à M. Emile Ollivier un billet pour lui dire de tenter une nouvelle démarche auprès du centre gauche, ajoutant qu'il ne désirait point faire partie d'un cabinet éphémère. Du reste, s'il fallait son portefeuille, il le mettait généreusement à la disposition de M. Emile Ollivier. Cette ouverture tardive de M. Magne changea la face les choses ; M. Emile Ollivier se présenta de nouveau à ses collègues du centre gauche ; en apprenant que M. Magne n'était point de la fête, ceux-ci ne firent plus de façons. Ils se mirent tous à la disposition de M. Emile Ollivier qui n'hésita plus alors à offrir deux portefeuilles importants aux deux membres les plus éminents du centre gauche : les affaires étrangères à M. le comte Daru et les finances à M. Buffet. Les autres se partagèrent les ministères inférieurs. Le centre droit eut l'intérieur dans la personne de M. Chevandier de Valdrôme, l'agriculture et le commerce dans la personne de M. Louvet, les beaux-arts, portefeuille de création nouvelle, dans la personne de M. Maurice Richard. Les sceaux, la justice et les cultes, avec une sorte suprématie plus morale qu'effective sur ses

Digitized by Google

collègues, restaient à M. Emile Ollivier. Ainsi fut réglée la situation de chacun. Après avoir manqué d'échouer, M. Emile Ollivier voit, en quelques heures, son édifice ministériel se dresser devant lui comme par enchantement, et le pays saluerce cabinet par des marques de sympathies que depuis longtemps il n'avait données à aucune combinaison ministérielle.

Dans la presse française et dans la presse étrangère, il n'y a eu qu'une voix pour louer la signification du ministère du 2 janvier, et pour prendre acte de toutes les promesses libérales qui s'y rattachent. Les plus précieux témoignages lui sont venus d'Angleterre, où l'on sait juger un fait politique et en mesurer la portée. Les feuilles de Londres ont reconnu dans les formes employées pour la composition du cabinet et dans le choix des personnes les signes non équivoques d'un sincère retour au régime parlementaire. Le *Times* s'est étendu longuement sur les avantages que notre pays en pourrait retirer ; il a surtout loué l'Empereur de son courage et de sa franchise. Cette façon de juger la conduite de l'Empereur est aussi celle des journaux allemands, chez qui la joie de nous voir sortir du régime autoritaire s'ajoute à celle de nous voir fixés dans une politique de paix. La tendance des appréciations que l'on a pu recueillir tant dans les journaux français que dans les journaux étrangers, est de considérer l'acte du 2 janvier comme le plus important, le plus glorieux de tout le règne ; il a surtout le mérite de rompre avec les antécédents des monarchies qui se sont succédé en France ; il inaugure, par des concessions opportunes, un nouveau genre de révolution. Les esprits sont bien plus satisfaits au lendemain du 2 janvier qu'ils ne le seraient au lendemain d'une journée d'émeute en voyant les pavés rouges de sang, l'anarchie installée sur les ruines d'un gouvernement, et toute une catégorie de citoyens subissant la dure loi des proscriptions. La révolution nouvelle s'accomplit sans ces tristes violences et sans larmes. Loin de faire des exilés, elle les rappelle. Elle a une tendance à réconcilier tout le monde et à réunir au service du pays le concours de toutes les forces et de tous les dévouements. Cet esprit d'accommodement et de tolérance n'est-il pas la raison d'être du ministère? Les hommes qui le composent ne sont-ils pas tous venus de divers côtés? On y voit des serviteurs de la république, des serviteurs de la monarchie de Juillet; on y voit des adversaires et même des victimes du coup d'Etat. C'est un spectacle que notre pays n'avait jamais donné au monde ; on se groupe, non plus sous un drapeau dynastique, mais sous un principe d'ordre et de liberté. On faisait autrefois la coalition pour la révolution ; on la fait contre la révolution. L'on a raison à l'étranger de se complaire dans l'exemple que nous donnons au monde, et de nous rendre cette estime singulière à laquelle les prompts retours de notre politique nous ont toujours donné droit. Nous avons, pour nous relever d'un long affaissement et reprendre notre rang dans les nations libres, des procédés à nous, qui réparent en quelques jours des années de coupable indifférence.

Tout en louant le caractère bien tranché du ministère nouveau, chacun est resté d'accord qu'il ne pouvait être définitivement jugé qu'à ses actes. Composé de deux éléments distincts quoique bien voisins l'un de

Digitized by Google

l'autre, on devait observer de quel côté il pencherait. C'était même sur cette attitude que l'on pouvait calculer ses chances de durée. Dans les conditions nouvelles du gouvernement, si l'on veut connaître la solidité d'un ministère, ce n'est plus au caprice du souverain ou aux influences qui le peuvent envahir qu'il faut regarder; il faut s'inquiéter de ses rapports avec la Chambre et avec le pays. Le cabinet du 2 janvier a ceci de particulier, qu'il représente plus exactement les tendances du pays que l'opinion de la Chambre. Il est centre gauche, et la majorité pivote sur le programme du centre droit. Le programme du centre gauche est le programme qui aurait prévalu dans les dernières élections si elles avaient été complétement libres; c'est celui qui prévaudrait demain si l'on faisait au pays un appel qui peut-être sera nécessaire. Les chances de durée du cabinet et l'autorité morale dont il a besoin pour accomplir son œuvre dépendent donc, si l'on veut, de l'attitude de la Chambre; mais elles dépendent surtout de l'accord qui s'établira entre les ministres et le pays. C'est donc par des actes libéraux que le gouvernement nouveau se fortifiera. Il se fortifiera en accomplissant toutes les innovations qui sont dans les besoins et dans les désirs du moment, tout ce qui est dans l'air et tout ce qui se réaliserait si la nation, employant des procédés ordinaires, se rendait pour un instant maîtresse d'elle-même. Il ne faut point seulement des réformes dans les choses, il en faut dans les hommes; il ne faut plus user de ces ménagements qui retenaient quelquefois le chef du pouvoir personnel; il faut faire les sacrifices nécessaires, afin que les changements que l'on veut introduire dans le régime s'accusent par de nouveaux visages. Lorsqu'on aura aboli la loi de sûreté générale, lorsqu'on aura supprimé le timbre des journaux, lorsqu'on aura rétabli le jury en matière de presse, lorsqu'on aura aboli ou redressé l'article 75 de la Constitution de l'an VIII, lorsqu'on aura mis en pratique toutes les réformes réclamées par le centre gauche et par le centre droit, on aura beaucoup fait sans doute; mais il restera tout à faire si l'on ne fait point disparaître certaines personnalités dont on est importuné depuis vingt ans, et si l'on n'ouvre la porte des fonctions publiques à toute une série de nouveaux venus.

Le cabinet du 2 janvier semble avoir compris toute l'étendue de ses devoirs. Avant de se présenter aux Chambres, son premier acte a été le sacrifice d'un fonctionnaire qui paraissait le plus inébranlable de l'Empire. Le jour où le cabinet parlementaire prenait possession du pouvoir, M. Haussmann cessait d'administrer la ville de Paris. Il ressortait aux yeux de tous que les attributions du Préfet de la Seine étaient incompatibles avec le régime nouveau; ce préfet était la représentation matérielle du pouvoir personnel; il en avait réalisé tous les abus. On lui devait la transformation de Paris et son assainissement. On lui devait les boulevards, les squares, les égouts; mais il avait accompli tous ces travaux sans regarder à la dépense, avec l'entière liberté d'un homme qui gère son bien et ne doit compte à personne de ses folies. C'est ainsi que l'Empire autoritaire avait agi envers nous; pour nous entraîner au Mexique, pour nous lancer dans les plus dangereuses impasses diploma-

Digitized by Google

tiques, pour engager nos finances, il n'avait guère pris plus de souci de notre assentiment que la Ville n'en avait pris pour tracer ses plans, faire ses expropriations et contracter les emprunts les plus irréguliers. L'Empereur se dépouillant de ses prérogatives, M. Haussmann ne pouvait garder les siennes, et les ministres qui venaient inaugurer un gouvernement de contrôle devaient rejeter un préfet dont le système reposait sur l'absence de tout contrôle ; ils avaient même pour tâche de frapper le pouvoir personnel dans son expression la plus complète et la plus choquante. Il a convenu à M. Haussmann de prendre une attitude fière et de tomber avec grâce; il n'est point à blâmer de n'avoir pas consenti à quitter son poste, d'en être sorti par une révocation plutôt que par une démission volontaire. Il devait aux créanciers de la Ville de ne point les abandonner volontairement sans avoir apuré leurs comptes. Il importait seulement que son départ ne se fît point attendre et qu'il fût frappé assez fort, pour que chacun sût devant quelle influence succombait l'homme que l'Empereur avait obstinément mis sous la sauvegarde de son autorité personnelle.

D'autres suppressions sont nécessaires dans les préfectures ; elles sont indiquées par les révélations qui nous ont été faites dans la vérification des pouvoirs. Pour que l'opinion publique soit satisfaite, il ne sera pas trop de lui sacrifier vingt préfets; on pourra même se dispenser de leur offrir d'autres compensations que la retraite à laquelle ils ont droit. Il importe d'introduire, dans les fonctions de l'État, des hommes nouveaux, ayant des habitudes de travail, et s'étant formés à une autre école qu'à celle dont les pratiques sont en honneur depuis quinze ans. Dans la diplomatie, on pourrait opérer le même triage et ne conserver aux postes éminents que des hommes laborieux, véritablement instruits, pouvant montrer dans les cours étrangères d'autres mérites que ces habiletés et ces élégances qui donnent l'idée la plus incomplète de l'esprit français ou des épaulettes qui n'ont rien de diplomatique. Si, dans les couches de secrétaires et d'attachés où se recrute le personnel des affaires étrangères, les sujets manquent, on peut se départir de certaines règles. L'ancienneté ne saurait avoir, dans la carrière diplomatique, la même valeur que dans la carrière militaire ; il ne nous semble même pas indispensable, pour faire un bon diplomate, d'avoir vécu longtemps dans les bureaux des ministères ou des chancelleries. Si un général a pu, du jour au lendemain, devenir ambassadeur, à plus forte raison un publiciste, un écrivain, un député. Il faut donner de l'air à l'édifice impérial et ouvrir les portes toutes grandes ; il suffira de rechercher et de reconnaître les capacités. S'il en faut juger par les choix qu'ils ont fait sjusqu'à présent, les ministres d'aujourd'hui nous semblent assez bien s'y entendre. M. le garde des sceaux a élevé un simple avocat, dont il avait su depuis longtemps discerner le mérite, au secrétariat général de son ministère. Sous le régime précédent, M. Adalbert Philis n'avait qu'une chance, celle de forcer la porte de la députation, à laquelle deux fois il avait frappé en vain, et d'y jouer un rôle stérile à côté de M. Jules Ferry. Un sort pareil attendait cet ancien collaborateur de la *Revue*, lauréat des concours uni-

Digitized by Google

versitaires, que le ministre des beaux-arts est venu enlever à la presse militante pour lui donner la première place dans son administration. Une pareille fonction ne pouvait convenir à personne comme à M. J.-J. Weiss. Il a toutes les aptitudes requises pour cette spécialité délicate qui confine à ce qui a toujours fait l'honneur et la supériorité de notre pays. Il a le goût sûr d'un lettré et cette curiosité du beau qui lui fera toujours rechercher et favoriser ses meilleurs interprètes. Placé sous la haute direction de M. Maurice Richard, à qui son talent et ses idées libérales ont marqué une place distinguée dans les conseils de la couronne, ce ministère des beaux-arts est la plus heureuse innovation qui ait été faite. Il n'y a pas beaucoup de pays où il aurait sa raison d'être, comme chez nous; il n'y en a peut-être pas un seul. C'est la France qui donne la note artistique au reste de l'Europe ; les peintres viennent s'y inspirer aux sources du beau, réunies dans nos musées et dans nos monuments publics ; les musiciens y accourent pour y faire consacrer leur gloire ; on ne signale point une étoile de quelque éclat qui n'ait traversé notre ciel pour s'y charger des rayons qu'elle va répandre ailleurs. La sculpture a chez nous ses plus célèbres ateliers et les plus belles occasions de se produire. Il importe à notre gloire que le goût ne s'altère point, et que le niveau de l'art soit toujours maintenu. Il importe surtout que le mérite soit recherché et que l'on préserve le domaine de l'art des invasions profanes dont l'ignorance et le favoritisme le menacent. Aux attributions élégantes de ce ministère, il convient aussi de réunir les lettres; il faut que, dans ce Parnasse, chaque muse soit honorée. La littérature fait partie de l'art ; elle en est une des plus nobles manifestations. Il ne faut point séparer la plume du pinceau; dans les pays où la poésie est mourante, la peinture est bien malade. Le ministre de l'instruction publique qui, jusqu'à présent, a eu la littérature dans son domaine, ne peut pas la vouloir retenir. Il a bien assez à faire d'enseigner la lecture aux Français; cette tâche n'a rien de commun avec celle qui consiste à encourager les belles-lettres ; il semble même qu'elles s'excluent l'une l'autre, tant chacune réclame de soins et d'aptitudes différentes. La plupart des productions littéraires qui font l'honneur de notre pays, les romans, les poésies, les œuvres dramatiques du genre le plus léger, ne touchent par aucun côté à l'enseignement public et courent le danger d'être mal appréciées ou mal encouragées, si on les juge à travers les idées ou les règles qui doivent présider à l'enseignement de la jeunesse. Il serait donc regrettable que le ministère des beaux-arts n'entrât point dans son vrai domaine, qu'il n'embrassât point les lettres, les arts et les théâtres qu'une mauvaise coutume avait jusqu'à présent tenus séparés. Si l'effort de M. Maurice Richard et de l'homme si distingué dont il a réclamé les lumières arrive à constituer cette fusion et à vaincre d'aveugles résistances, le théâtre et les belles-lettres ne tarderont pas à recueillir les bienfaits de cette heureuse innovation. Une renaissance longtemps attendue marquera le retour de la liberté.

D'autres actes, inspirés par l'esprit le plus libéral, ne laissent point douter des bonnes intentions du nouveau cabinet. Lorsqu'il s'est présenté

Digitized by Google

le 10 janvier devant le Corps législatif. il avait déjà très-nettement accusé ses tendances; il avait à peine besoin de formuler une profession de foi ; elle était dans les antécédents et dans les actes de chacun de ses membres. M. Emile Ollivier et ses collègues venaient de recevoir l'accueil le plus encourageant; du côté de la gauche même, ils avaient obtenu le silence et les protestations qu'ils attendaient. Tout allait à souhait, et le pays rassuré reprenait confiance, lorsqu'un malheur imprévu est venu jeter le trouble et le désordre partout. Il y a dans la vie des gouvernements des heures fatales, de terribles coups de la destinée qu'il n'est donné à personne de prévenir ni de conjurer. La sagesse du Souverain avait tout fait pour écarter tous les périls; elle n'avait rien négligé pour satisfaire l'opinion et pour ne plus laisser aucun prétexte aux mécontentements intéressés des faux patriotes et des gens de mauvaise foi. Ils semblaient tous désarmés et discrédités. Un coup de pistolet menace de déranger tout cela; il est tiré par un Bonaparte, chez lui, sur un jeune homme qui vient le provoquer en duel. Le fait est encore mal connu; il le sera mieux lorsque l'effervescence populaire sera calmée. Tout ce que l'on sait, tout ce que les amateurs de tapage veulent savoir, c'est que le meurtrier est un Bonaparte, et la victime un jeune homme adopté par les feuilles démocratiques. On ne regarde pas que le Bonaparte est mal en cour et très-engagé lui-même dans des entourages républicains; on ne cherche pas à savoir si le jeune homme n'a pas été le premier agresseur. Le meurtre est commis : il y a une victime; on reprend la propagande antidynastique, et on parle de vengeance. De la liberté naissante, des conquêtes réalisées, les gens d'un certain parti ne s'en inquiètent guère. Ils veulent établir la solidarité morale du crime; ils veulent que le chef de l'Etat réponde du sang versé par un membre éloigné de sa famille, et que son gouvernement et le pays en portent la peine. De ce pauvre cadavre qu'ils devraient accompagner en pleurant, ils essayent de faire un brandon de désordre; des ambitieux se dressent sur le cercueil pour être vus de la foule; ils usurpent la place du père, de la mère, des vrais amis; au nom de nous ne savons plus quelle démocratie, ils prennent possession du mort; ils le veulent inhumer à leur guise; il faut leur disputer cette proie. Cette cérémonie, qui aurait dû être si triste, n'est que bruyante et passionnée; on s'y heurte à des colères, à des vanités, à des parades et à toutes sortes de profanations qui ajoutent une nouvelle désolation à celle que le meurtre a causée. Il est heureux que l'enterrement du jeune Victor Noir ait eu lieu à Neuilly. Le lieu, tout en se prêtant à une manifestation politique, lui enlevait tout caractère inquiétant. Les ordres des sociétés secrètes avaient mis sur pied plus de cent mille individus qui ont défilé pêle-mêle avec des cris, des menaces et des chants. Les orateurs des réunions publiques, ceux qui recherchent toutes les occasions de paraître, parvenaient à grand'peine à mettre leurs bruyantes personnes en évidence. On y voyait surtout M. Rochefort, que sa funeste popularité associe à tous les excès du populaire. Il avait le pas sur les autres petits tribuns des faubourgs. Il menait le deuil, ou plutôt le deuil le menait; ces funérailles semblaient être les siennes, tant il était pâle, chan-

Digitized by Google

celant et passif. Le char funèbre dételé et mené à bras, le répertoire des chants démocratiques épuisé jusqu'au dernier dans le trajet du cimetière, les rixes sur les tombes, la saturnale des clubs installée dans l'asile sacré des morts, tout ce qui révolte l'âme, effraye et rebute les honnêtes gens, s'est étalé dans ces funérailles, dont le souvenir ne sera point à l'honneur de la démocratie.

Quand elles ont été terminées, la foule, avant de se disperser, a tenté de faire une manifestation contre le Corps législatif et contre le palais des Tuileries. Mais, sans armes, elle n'y pouvait prétendre. Chemin faisant, elle a trouvé des régiments qui lui ont barré le passage ; le torrent humain qui emplissait la longue avenue des Champs-Elysées, divisé en petits courants inoffensifs, s'est répandu de divers côtés et toujours coupé par les baïonnettes de la ligne et les sombres escouades de la police, s'est éparpillé peu à peu sans résistance. Cette journée redoutable, pendant laquelle la liberté a couru tant de périls, on l'a vue s'achever tranquillement, sans qu'une goutte de sang ait été versée. Ce n'est pas la première fois que ces tentatives échouent ; les excitations de l'émeute qui avaient jadis tant de prise sur la population parisienne la laissent aujourd'hui très-indifférente. Le changement salutaire qui s'est opéré dans les institutions se retrouve dans les mœurs. De leur côté, les mécontents, ne se sentant point secondés, manquent de courage ; ils se débandent devant la moindre résistance. Il est vrai de dire aussi que les armes leur manquent et que, depuis qu'il n'y a plus la garde nationale d'autrefois, il est devenu bien difficile de s'en procurer. Quelle qu'en soit la raison, qu'on la veuille trouver dans les dispositions pacifiques des habitants, dans l'impuissance des agitateurs ou dans les mesures habilement combinées de l'autorité, il est incontestable que notre temps résiste à l'émeute et que le gouvernement n'a point de raison pour retirer une seule des libertés acquises ou pour retarder celles qu'il promet.

Pendant que la révolution exploitait à sa manière l'événement d'Auteuil, le ministère du 2 janvier placé, au lendemain de sa naissance, en face de cette difficile épreuve, ne manquait à aucun de ses devoirs ; on a senti partout sa main sûre et prompte. Quelques heures après que le funeste coup de revolver tiré à Auteuil eut retenti à Paris, l'ordre était donné d'arrêter Pierre Bonaparte. Le prince, du reste, n'avait pas attendu cet ordre ; il s'était livré à la justice. Celle-ci s'est emparée vivement du meurtrier et, dès le soir, le garde des sceaux faisait signer à l'Empereur la convocation de la haute cour de justice. C'est par cette juridiction de choix que les membres de la famille impériale doivent être jugés. Cette juridiction, on la subit plutôt qu'on ne l'invoque. Le ministre la subit, le Chef de l'Etat la subit, l'inculpé lui-même demande qu'on ne lui fasse point le privilége d'une justice spéciale. Mais la haute cour paraît inévitable ; il la faut convoquer pour les princes qui, cependant, ce triste exemple le prouve, peuvent tomber dans les délits et les crimes de l'ordre commun. Ce n'est pas que les hautes cours ne donnent point les garanties des autres tribunaux, elles en donnent même de plus sérieuses ; mais leur institution blesse nos instincts égalitaires ; elle

Digitized by Google

est surtout incompatible avec la nouvelle organisation politique du gouvernement. Si le malheur d'Auteuil était arrivé quelques mois plus tard, le prince Bonaparte n'aurait plus trouvé cette juridiction debout. Il n'en sera pas jugé avec moins d'équité ni avec moins de rigueur. En attendant, il est prisonnier et il subit des interrogatoires. Si, en regard de cette attitude irréprochable que le gouvernement a su prendre dès le premier jour à l'égard de l'accusé, on place celle qu'il a gardée vis-à-vis les gens de la rue, on voit que la liberté est bonne conseillère et peut fort bien s'allier avec certaines mesures répressives. La manifestation des funérailles, malgré le caractère anarchique qu'on s'est empressé de lui donner, n'a rencontré nulle part, sur son chemin, la force publique. La foule ne s'est heurtée à un régiment que lorsqu'elle a pris la direction du Corps législatif. On avait mis des troupes où il en fallait, sans en faire un étalage inutile et provoquant. Le pouvoir s'est bien gardé d'engager la lutte ; mais il était prêt à l'accepter. La conduite du ministère est nettement et brièvement tracée dans ces paroles prononcées au Corps législatif par le garde des sceaux : « Nous sommes la justice, la modération; si vous nous y contraignez, nous serons la force. » Jusqu'à présent, on n'est point sorti de ce programme. Aux yeux de bien des gens, on y serait encore plus sûrement resté si on n'avait pas demandé à la Chambre l'autorisation de poursuivre M. Henri Rochefort pour un article publié dans le journal provocateur qu'il rédige. M. Rochefort, en effet, n'est pas un homme dont les paroles doivent être prises au sérieux ; il a mis sa polémique sur un diapason si élevé, qu'il lui est bien difficile d'écrire sans tomber dans un délit. Pour lui appliquer la loi toutes les fois qu'il la viole, il faudrait un tribunal en permanence. On a pu croire que les circonstances donnaient à sa prose une valeur inusitée et qu'il était difficile de ne pas poursuivre une provocation alors qu'on ignorait encore s'il ne faudrait point en réprimer les effets. Le Corps législatif l'a compris de la sorte et s'est montré tout prêt à autoriser les poursuites contre M. Rochefort. Mais, depuis trois jours, la situation n'est déjà plus la même. Les menaces du député réfractaire n'ont eu aucun effet; sa provocation n'a pas eu d'écho ; il faut le considérer comme assez châtié par cette impuissance où il est de jamais être écouté lorsqu'il appelle le peuple aux armes, et craindre que sa voix ne soit mieux entendue si elle arrive aux oreilles du peuple à travers les murs d'une prison.

Les émotions causées par ce douloureux incident ne sauraient interrompre le cours des travaux législatifs, ni retarder d'un seul jour la réalisation des promesses qui nous sont faites. Le ministère du 2 janvier en sort plus fort et par conséquent mieux en état de tenir tous ses engagements. Il a montré qu'il était à la hauteur des plus graves situations ; le garde des sceaux a trouvé les résolutions et les paroles qui convenaient à la circonstance ; le ministre de l'intérieur a eu l'énergie qu'il fallait ; au besoin, il allait payer de sa personne. Le chef de l'État a dû se sentir mieux gardé par ces hommes nouveaux, d'allures si franches et d'un patriotisme si alerte, qu'il ne l'aurait été par des serviteurs plus anciens, mais moins sûrs d'eux-mêmes et de leurs actions. Tout est donc

Digitized by Google

pour le mieux, et l'on peut espérer que les foules mécontentes seront bientôt complétement apaisées par l'énergie que va mettre le gouvernement impérial à nous donner toutes les libertés que l'on pourrait attendre d'une république.

On peut se demander ce qu'il fût advenu d'événements aussi graves que ceux dont nous venons d'être témoins, si le gouvernement n'était pas entré dans les voies libérales et s'il eût maintenu au pouvoir son ancien ministère. Privé de l'appui de la classe moyenne, abandonné à lui-même par l'opinion, isolé au milieu de ses baïonnettes, le sang eût probablement coulé, et de funèbres catastrophes en seraient vraisemblablement résultées. Les bons citoyens se féliciteront qu'auprès d'un malheur privé ne soit pas venu se placer un malheur public; ils se féliciteront aussi qu'un ministère libéral soit là pour conjurer les effets d'une réaction dans le sens du pouvoir personnel.

Dans les autres pays, on est beaucoup moins agité que chez nous, et l'on y semble encore plus occupé de nos affaires que de tout autre objet. Les Grecs et les Espagnols viennent d'avoir une crise ministérielle : nous ne savons pas encore bien exactement pourquoi les Grecs se sont jetés dans les bras de M. Zaïmis, mais il n'est pas difficile de deviner pourquoi les Espagnols ont modifié le personnel du gouvernement. La question toujours pendante de la royauté y est certainement pour quelque chose. On a même parlé, ces jours derniers, de la possibilité d'un coup d'Etat qui licencierait les Cortès et remettrait pour un temps assez long la dictature au maréchal Serrano. On aurait pu atteindre ce résultat par des voies plus pacifiques et plus sûres. Mais la dictature n'est point une assiette définitive pour un pays, et si elle ne se transforme point en royauté ou en présidence républicaine, elle laissera l'Espagne encore plus arriérée et plus troublée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

On a reçu à Madrid, avec un désappointement profond, la notification du refus du duc de Gênes; c'est un échec pour Prim, qui n'a plus l'ascendant politique dont il jouissait il y a un an. M. Rivero, nouveau venu dans le cabinet, menace son influence ; cet unioniste incline vers les Montpensier. Des indications mystérieuses encore, et peut-être incomplètes, nous révèlent l'existence d'une sorte de complot financier et politique à la fois. Il y a deux choses dont l'Espagne a grand besoin : il lui faut un roi et de l'argent. La combinaison la plus heureuse serait celle qui lui apporterait à la fois l'un et l'autre. Il y a de riches établissements à Paris et à Londres qui donneront les millions nécessaires et le roi demandé, à la condition qu'on ne prenne point l'un sans l'autre.

Il ne nous appartient pas encore de nous prononcer sur la moralité de cet accord. Tout ce que l'on peut dire, c'est que les unionistes ont fort habilement préparé leur coup ; ils ont eu le calme, la dissimulation, le flair; ils se sont glissés partout sournoisement; ils tiennent les postes de l'armée ; le capitaine-général de la Nouvelle-Castille et le gouverneur militaire de Madrid sont à eux. Prim lui-même est miné en dessous. Le coup est bien monté, et le parti des unionistes touche au succès avec ou sans coup d'Etat, avec ou sans le duc de Montpensier, mais certainement

Digitized by Google

ils n'iront pointchercher au dehors des refus qui sont une offense pour l'Espagne.

Le démêlé entre le sultan et le vice-roi d'Egypte n'est pas aussi apaisé qu'on pourrait le croire. Nous avions bien deviné que la résignation du khédive n'était qu'apparente ; il cherche maintenant à éluder les injonctions du firman impérial ; il se cache pour n'avoir pas à s'exécuter et à livrer les vaisseaux qu'on lui rachète et qu'on ne peut plus laisser à sa merci. De plus, il fait dans son pachalik une propagande brutale pour obtenir des protestations contre le firman du sultan. C'est à coups de bâton sur la plante des pieds qu'il obtient des cheiks ces marques de dévouement. Nous croyons savoir que le gouvernement nouveau, s'inspirant des vrais intérêts de la Turquie et de la France, laissera le sultan face à face avec son pacha, se tirer de toutes ses ruses et le rappeler, sans le secours de personne, au respect des traités.

La France a de graves intérêts dans la république de la Plata et au Brésil. La pacification de ces contrées, la fin de la guerre paraguayenne auraient pour effet de les développer beaucoup, et nous ne devons rien négliger de tout ce qui peut être utile à nos compatriotes habitant ces contrées et au commerce qu'ils entretiennent avec la métropole. Toutes les nouvelles qui nous parviennent du Paraguay sont d'accord pour annoncer la conclusion de la guerre. Lopez abandonne enfin le pays couvert de ruines, inondé du sang de ses compatriotes. Le comte d'Eu a montré une prodigieuse activité dans la poursuite de l'ex-suprême et ne veut pas lâcher prise. Lopez s'était retranché à Iguatemy, sa dernière place forte. Mais l'attaque a été tellement inattendue et impétueuse que les Paraguayens ont abandonné leur position sans avoir tiré un seul coup de canon. Avant que le comte d'Eu — aujourd'hui prince impérial, d'après un récent décret — n'y eût pénétré, comme toujours, Lopez, accompagné de Mme Lynch, avait déjà pris la fuite. On pense généralement qu'il se rendra en Bolivie, parce qu'on sait que le général nord-américain Mac-Mahon lui a adressé une somme ronde sur les millions qu'il a eu l'audace d'emporter. Il savait cependant que ces millions étaient le produit de vols commis par l'ex-dictateur, surtout sur les étrangers.

Les gouvernements alliés ont décidé, d'accord avec le gouvernement du Paraguay, de laisser un contingent assez nombreux pour assurer l'ordre et pour mettre la frontière à l'abri de toute tentative de Lopez si, comme quelques-uns l'affirment, il était réfugié parmi les sauvages indiens. On ne fera rentrer dans leurs foyers, quant à présent, que les gardes nationales des deux pays engagés dans la guerre. Les généraux disposeront des troupes qu'ils croiront utile de conserver.

Ainsi se termine cette guerre aussi sanglante qu'elle aura été coûteuse. C'est une guerre de cinq ans. La perte du côté des alliés a été de 150,000 hommes, dont les deux tiers ont été moissonnés par le choléra et les fièvres paludéennes. Quant aux Paraguayens, ils ont été encore plus cruellement traités ; 100,000 ont péri dans les combats ou par les maladies ; il y a eu 200,000 victimes, le plus grand nombre était des femmes et des enfants. Cette guerre coûte au Brésil près d'un milliard et

Digitized by Google

à la république Argentine 130 millions. Néanmoins, la vitalité de ces régions est telle que l'emprunt 5 0/0, contracté, au commencement de la guerre, à 75, était, à la fin de 1865, à 78 1/2. Dès l'année dernière, ces fonds, à la Bourse de Londres, étaient cotés 90 3/4. Pendant la même période, le 4 0/0, qui était de 67 1/2, est monté à 77. Il en est de même de la République Argentine. L'emprunt nécessité par suite de la guerre a été émis à Londres, il y a deux ans, au taux de 72 fr. 50. Il dépasse aujourd'hui 90, et les fonds de la province de Buenos-Ayres sont à 96. On comprend donc, dans le monde financier aussi bien que dans le monde commercial, que la disparition d'un barbare assure à ces riches contrées de longues années de paix et de prospérité.

La liste serait trop longue s'il fallait nommer tous les hommes qui se sont distingués dans cette terrible lutte depuis la première victoire remportée par le général oriental Florès, à Yatay, jusqu'à la prise de la dernière place-forte de Lopez par le comte d'Eu. Le général argentin Mitre, qui, au début de la campagne, a eu le commandement en chef de l'armée des alliés, et le duc de Caxias, l'un au début de la guerre, et l'autre en décembre 1868, sont tous deux sortis victorieux des combats les plus acharnés. Mais, il faut bien le dire, tous deux, après chaque succès, ont donné à leur ennemi tout le temps nécessaire pour refaire son armée plus d'une fois presque anéantie. La campagne qui vient de finir avec l'année 1869 a commencé au mois d'avril. Presque tous les soldats qui ont servi Lopez avaient été blessés dans les combats acharnés qui ont précédé, à la fin de 1868, la reddition d'Angostura. L'histoire, impartiale, rendra pleine justice au comte d'Eu. Il a été le véritable héros de la campagne de 1869, campagne d'autant plus pénible qu'elle s'est faite au milieu de montagnes presque inaccessibles. Il n'a voulu accorder à l'ex-suprême ni trêve, ni merci ; si parfois son ennemi a pu prendre un instant de repos, c'est parce que le jeune prince, au milieu d'un pays désert, était forcé d'attendre les approvisionnements de son armée. Il a non-seulement déployé une activité prodigieuse, il a montré aussi une persévérance indomptable et un élan guerrier où l'on retrouve le sang français.

Le secrétaire de la rédaction, PASCAL PICARD.

CHRONIQUE FINANCIÈRE.

RENTE FRANÇAISE. — Le marché de la rente française a été, pendant la première partie de cette quinzaine, brillamment tenu à terme et au comptant. Le cours de 74 fr. conquis au pas de course a été vivement dépassé,

Digitized by Google

et les haussiers, affolés d'enthousiasme, enivrés de leurs victoires, ont pu rêver un instant que la furie de la spéculation leur permettrait de tenter, à la faveur de l'ivresse de la première heure du régime parlementaire, l'escalade du cours de 75 fr. Mais hélas! les cours se suivent et ne se ressemblent pas. Aujourd'hui jeudi, la rente 3 0/0 est à 73 55. Les impressions générales sont mauvaises, les inquiétudes se généralisent; au premier choc, les défaillances dégénèreront en panique. Si le calme se rétablit promptement dans la rue et dans les esprits, les hésitations et les craintes disparaîtront sans doute. Mais tout cela ne saurait être maintenant affaire d'un jour. Jusque-là, il est donc sage de s'abstenir complétement. Les hauts prix actuels de la rente ne sont plus en rapport avec la situation politique du moment.

RENTE ITALIENNE. — Le 5 0/0 italien se rapprochait avec impétuosité du cours de 60 francs, que lui assignait l'amélioration réelle de la situation politique et financière de l'Italie. Il a fallu céder à la force des choses et payer un tribut aux retours de la spéculation; si la baisse s'accentue sur la Rente française, la Rente italienne ne pourra tenir longtemps le cours de 55 40 qui est le prix de clôture d'aujourd'hui; si au contraire l'ensemble du marché s'améliore, la réaction qui vient de se produire servira de point d'appui à un grand mouvement de reprise. Quelles que soient du reste les chances de hausse de la Rente italienne, quelles que soient les réformes économiques espérées de M. Sella, la Rente italienne est, en ces jours troublés, un placement cher aux cours actuels; comme valeur de spéculation, la plus dangereuse parmi les valeurs qui le sont le plus.

OBLIGATIONS DE LA VILLE DE PARIS. — Les capitaux de placement recherchent toujours les obligations de la Ville; les titres 1869 donnent particulièrement lieu à des transactions suivies et nombreuses; les cours varient de 367 à 363 75. On parle toujours d'un nouvel emprunt. Il est depuis longtemps entendu que les perspectives de ce genre doivent être considérées comme des garanties de bonne tenue des cours, comme des promesses certaines de hausse; le bon sens n'a rien à voir dans cette façon originale de raisonner les questions financières; mais il n'en faut pas moins reconnaître que la croyance à une nouvelle et prochaine création de titres de la Ville est une des causes les plus vraies de la fermeté des obligations 1869. Il en était ainsi, du moins, sous le règne du grand préfet. M. Chevreau continuera-t-il la tradition léguée par Haussmann Ier?

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE — Nous l'avions bien dit, bien prévu : la spéculation qui s'est organisée sur les actions du Crédit foncier poursuit son œuvre avec une rare audace. Le marché, pressé, surmené, se défend à peine, acculé comme dans un carrefour par ce mouvement, dont le vrai moyen est l'estampillage des titres, leurré par la brutalité d'une hausse qui se continue à travers des oscillations de plus en plus rapides; la spéculation achète et rachète; le Capital s'abstient absolument — et il a raison; l'heure du retour sonnera bientôt. En attendant, blâmons énergiquement ces déplorables pratiques, qui font d'une valeur de premier ordre l'instrument du plus ardent agiotage. Du cours de 1,590 fr. on s'est élevé à

Digitized by Google

1,800 fr. On vise le cours de 2,000 fr. Avec les moyens dont on dispose, cela est possible, et il faudra s'estimer heureux si les meneurs se contentent du prix de 2,000 fr., qui lui assurerait sur les cours les plus bas cotés, il y a un mois à peine, un bénéfice de plus de 400 fr.

CRÉDIT LYONNAIS. — La Société du Crédit lyonnais est aujourd'hui une société prospère et puissante; elle jouit d'un grand crédit, dispose de grands capitaux et d'une clientèle financière et industrielle considérable. Le Crédit lyonnais a aujourd'hui une succursale à Paris et à Marseille. Placée à Lyon, au cœur de la France commerciale et industrielle, cette institution se trouve dans les meilleures conditions pour faire passer, de la théorie dans la pratique, l'œuvre si préconisée de la décentralisation financière. Il y a là, pour le Crédit lyonnais, une grande position à prendre, un grand rôle à jouer, de grands bénéfices à réaliser ; car il est permis de tout attendre, de beaucoup espérer de l'initiative individuelle, locale, soutenue, fécondée par le concours intelligent d'un établissement de crédit qui ferait à l'intérieur ce que la Société générale, créée pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, s'applique avec succès jusqu'à présent, mais non sans périls, à faire pour les étrangers malades : Italiens, Turcs, Espagnols, Égyptiens.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST. — Toutes les lignes de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest ont terminé l'exercice 1869 en progression considérable sur les périodes correspondantes de 1868 ; ainsi, les dernières recettes connues (51e semaine) accusent une augmentation de 22,786 fr. — 2 45 0/0 — pour l'ancien réseau, et de 25,421 fr. — 12 03 0/0 — pour la première partie du nouveau réseau ; et enfin, de 10,933 fr. — 5 27 0/0 — pour la deuxième partie du nouveau réseau. Ce sont là des résultats qui ont leur importance, eu égard, surtout, à l'époque de l'année où ils se produisent.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS. — La situation résultant des dernières recettes publiées est également excellente pour la Compagnie d'Orléans; le nouveau réseau, notamment, présente une augmentation digne de remarque, car elle n'est pas moindre de 68,724 fr., ou 9 51 0/0 — sur l'ancien réseau l'augmentation est de 126,470 fr., soit 7 43 0/0.

CHEMINS DE FER DE L'EST. — Les résultats obtenus pendant la même période sur les lignes de l'Est présentent au contraire une certaine faiblesse; ainsi le chiffre de la recette kilométrique s'abaisse, sur le nouveau réseau, de 535 à 486 fr., soit une diminution de 9 15 0/0. Les actions sont recherchées et se négocient sur les cours de 597 à 600 fr.

CHEMINS DE FER DU MIDI. — Les chemins de fer du Midi présentent également, sur les nouvelles lignes, une différence en moins qui est considérable, car elle représente une diminution de 25.56 0/0. Depuis le détachement du coupon, le marché des actions du Midi a perdu son animation. Les cours restent immobiles autour de 620 fr.

CHEMINS DE FER ETRANGERS. — LES CHEMINS AUTRICHIENS présenteraient une diminution assez sensible — de 312.268 fr. — sur la période correspondante de 1868, si l'on ne tenait compte de cette circonstance, que le bulletin de la recette qui la constate ne comprend qu'une période

Digitized by Google

de huit jours pour 1869, tandis que celui de la même période de 1868 portait sur neuf jours d'exploitation. La hausse paraît subir un temps d'arrêt sur les actions de la société autrichienne. On les négocie de 812 à 815, ce qui constitue une baisse de près de 40 fr. sur les cours les plus élevés du mois.

LES CHEMINS LOMBARDS se trouvent également en diminution, notamment sur les lignes de la Haute-Italie. Les lignes du sud de l'Autriche subissent aussi les mêmes influences ; l'hiver semble peser rudement depuis plusieurs semaines sur les recettes de cette compagnie.

LES CHEMINS DE FER DU NORD DE L'ESPAGNE, — LES CHEMINS PORTUGAIS accusent au contraire de bonnes recettes, tandis que LE SÉVILLE-XÉRÈS, LE CORDOUE-SÉVILLE et les Chemins romains éprouvent, eux aussi, une perte assez accentuée sur les recettes comparatives de l'année précédente.

CHEMIN DE FER DES CHARENTES. — Les valeurs de la Compagnie des Charentes conservent la faveur qu'elles ont depuis longtemps conquise, et que justifient chaque jour davantage les premiers résultats obtenus et les conditions dans lesquelles se poursuit l'achèvement des sections encore à ouvrir. En effet, le coût total du réseau à établir a été évalué à 124 millions pour 620 kilomètres, soit une dépense kilométrique de 200,000 fr.

Or cette évaluation, bien inférieure au chiffre de dépense des Compagnies précédentes, n'a été dépassée que de 11,000 francs par kilomètre, pour l'établissement de la partie la plus dispendieuse de la ligne — pour les 118 kilomètres en exploitation de Rochefort à Angoulême — et tout démontre qu'elle ne sera pas atteinte pour les sections actuellement en construction, car du coût des terrains expropriés seulement résultera déjà une économie que l'on peut fixer à au moins 15,000 francs par kilomètre. Il faut, en outre, tenir compte de la manière dont se couvre la dépense kilométrique de 200,000 francs, dans laquelle le gouvernement entre pour une subvention de 86,500 fr., le capital obligation pour 73,250, et le capital action pour 40,250 fr. En sorte que le taux moyen des emprunts de la Compagnie ressortissant au plus à 5,75 0/0, l'intérêt, amortissement compris, et l'annuité nécessaire des obligations n'étant que de 4,200 fr. par kilomètre, — le capital action doit être assuré de produire des dividendes sérieux et croissants, puisque tout l'excédant des recettes, au delà de ce chiffre de 4,200 fr. par kilomètre, lui appartiendra. Or, la recette kilométrique actuelle s'élève déjà à la moyenne de 15.278 fr. Aussi les actions qui, à la fin de l'année 1868, cotaient déjà le cours de 430 fr., sont-elles aujourd'hui à 490 fr.

J. D'ESMOND.

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris. — Impr. de Dubuisson et Ce, rue Coq-Héron, 5.

Digitized by Google

LA

DIPLOMATIE FRANÇAISE

SOUS LA

RÉPUBLIQUE ET LE PREMIER EMPIRE

MARET, DUC DE BASSANO

NEUVIÈME PARTIE [1]

I

L'Empereur avait quitté Wilna le 16 juillet au soir. Le duc de Bassano restait dans cette ville, investi de bien des fonctions diverses, la plupart d'une haute importance. Principal intermédiaire de Napoléon avec la France et l'Europe, il devait, d'une part, correspondre tous les jours avec l'archichancelier Cambacérès et le ministre de la police, « de manière à ce qu'il n'y eût jamais d'inquié-

1 Voir la *Revue contemporaine* du 15 août, des 15 et 30 septembre, 15 octobre, 30 novembre, 15 et 31 décembre 1869, 15 janvier 1870.

Digitized by Google

tude à Paris[1]; » de l'autre, écrire à l'Empereur par toutes les estafettes ; reprendre avec lui, par correspondance, son ancien travail quotidien de secrétaire d'Etat, c'est-à-dire le résumé analytique des affaires de gouvernement les plus importantes. De plus, il était chargé de centraliser la correspondance militaire de Napoléon avec les corps d'armée placés en dehors de son action immédiate, c'est-à-dire, au début, avec le prince d'Eckmühl, le roi de Westphalie et Poniatowski ; pendant tout le cours de la campagne, avec Macdonald, Oudinot, Schwarzenberg, Reynier, ensuite avec Victor, quand celui-ci fut attiré à son tour sur le théâtre de la guerre ; enfin avec Augereau, à Berlin. Tous les ordres adressés à ces généraux et leurs réponses passaient par l'intermédiaire du duc de Bassano. Quand, par suite des mouvements militaires, des communications directes pouvaient avoir lieu entre quelqu'un de ces corps et le grand quartier général, le ministre devait en être également informé, tant l'Empereur attachait d'importance à ce qu'il n'y eût ni interruption, ni lacune dans ce travail de centralisation. Maret avait encore la haute surveillance des transports militaires de toute espèce, vivres, habillements, munitions ; c'était à lui qu'était dévolu le soin de hâter la marche des renforts. Il devait aussi, et ce n'était pas la partie la moins importante de sa tâche, se concerter, à Wilna, avec la commission lithuanienne, le gouverneur général Hogendorp et le commissaire impérial Bignon ; avec le gouvernement du duché de Varsovie, par le fâcheux intermédiaire de l'ambassadeur de Pradt, pour obtenir, dans toute l'étendue de ces territoires et de tous ceux de l'ancienne Pologne qu'on se flattait de reconquérir, les sacrifices indispensables au succès de la cause commune. Ces rapports avec les Polonais convenaient fort au duc de Bassano. « Personne n'ignorait, dit un contemporain, que le rétablissement de la Pologne était une des vues politiques auxquelles ce ministre était le plus attaché. » Il avait, parmi les patriotes lithuaniens, des relations d'amitié personnelles qui remontaient à l'année 1807. Ils avaient cru alors un moment que leur délivrance suivrait de près celle des provinces naguère annexées à la Prusse. Pendant l'armistice conclu après la journée de Friedland, une députation de Wilna s'était présentée au quartier-général : elle fut renvoyée par l'Empereur au duc de Bassano. « Celui-ci remplit, à l'égard de ces patriotes, un devoir d'honnête homme, en les dérobant aux regards des Russes, en les désabusant d'espérances que l'entrevue de Tilsitt rendait illusoires. Il les détermina à retourner de suite auprès de leurs commettants, que cette démarche aurait pu gravement compromettre. » (Notes de

[1] Lettre de Napoléon, 18 juillet.

Digitized by Google

Maret.) D'après ses sentiments bien connus sur le système d'alliance russe, on peut croire qu'il renvoya ces Polonais affligés, mais non absolument découragés ; qu'il ne leur interdit pas d'espérer le retour de circonstances plus heureuses. Ce qui est certain, c'est qu'en 1812 ils manifestèrent hautement leur reconnaissance pour le service que Maret leur avait rendu dans cette occasion délicate.

Toutes ces fonctions, confiées au ministre des relations extérieures, ne le dispensaient pas de la conduite des grandes affaires de son département. Il devait notamment transmettre aux agents français les nouvelles de la lutte, qui devenait l'objet principal des préoccupations européennes ; régler, suivant les circonstances, leur langage et leur attitude d'après les dispositions avouées ou vraisemblables des différentes cours.

En résumé, pendant son séjour à Wilna, Maret réunissait à ses fonctions de ministre des relations extérieures son ancien office de secrétaire d'Etat et une grande partie des attributions du ministre de l'administration de la guerre. Sa correspondance avec l'Empereur, dans cette période, ne comprend pas moins de cinq cents pièces, dont un grand nombre sont de véritables mémoires de politique, d'administration civile et militaire. Pour avoir une idée exacte de la somme du travail accompli par Maret pendant la campagne de Russie, il faut ajouter à cette correspondance celles qu'il entretenait avec Paris, avec les chefs des corps placés hors de la portée de l'Empereur, avec nos ministres auprès des différentes cours, ceux surtout de Varsovie et de Vienne, auxquels il écrivait tous les deux jours. Vers la fin de la campagne, et surtout pendant l'interruption des communications avec l'Empereur, la rédaction de ces correspondances offrit des difficultés redoutables. Il fallut dissimuler le plus horrible des maux : l'incertitude ; et, parmi les désastres trop certains, discerner, suivant les situations et les caractères, ce qu'il était indispensable d'avouer, ce qu'il était possible et utile de taire...

L'analyse complète de ces documents nous entraînerait bien au delà du but de cette étude. Nous nous bornerons à ceux qui mettent plus particulièrement en relief les efforts prodigieux du ministre pour suffire à sa tâche, et qui révèlent ou replacent sous leur véritable jour des incidents dont plusieurs historiens ont méconnu l'importance.

La commission provisoire de gouvernement lithuanienne se composait de cinq membres nommés par l'Empereur sur la désignation du duc de Bassano. C'étaient : le comte Stanislas Soltan, président, les comtes Prozor, Sierakowski, Jelski, le prince Sapieha, tous ayant plus ou moins souffert pour la « bonne cause. » On a souvent blâmé

Digitized by Google

cet établissement d'une administration provisoire séparée de celle du duché. Les rares partisans des Russes affectaient de voir dans cette disposition une arrière-pensée. Cette prévention tombe devant l'examen approfondi des faits et de documents inédits que nous allons analyser. Ce n'était ni en un moment, ni surtout dans un moment pareil, qu'on pouvait opérer la réunion complète du duché, régi depuis cinq ans par un statut constitutionnel relativement libéral, avec un territoire à peine libre du joug des Russes, et où les institutions et les mœurs gardaient encore l'empreinte profonde du régime féodal. Entre ces deux fractions de l'ancienne Pologne placées dans des conditions si dissemblables, la tendance au rétablissement de l'unité ne pouvait guère se manifester, au début, que par des adhésions chaleureuses à la Diète centrale convoquée à Varsovie, et par un concert énergique d'efforts contre l'ennemi commun.

Tel était, en effet, le but des démarches de la commission lithuanienne, sous l'impulsion de Maret et du commissaire impérial. D'une part, on provoquait sur les différents points du territoire des adhésions, des adresses à la confédération ; de l'autre, on s'occupait de mesures d'organisation militaire, notamment de la levée et de l'armement de troupes réguiières et irrégulières, de la réunion des approvisionnemente nécessaires pour les garnisons françaises, les hôpitaux, les troupes de marche. Pour faciliter ces travaux, il était indispensable de remettre quelqu'ordre dans les divers services publics, que les Russes avaient eu soin de désorganiser en se retirant. Les membres de la commission lithuanienne, animés des intentions les plus pures, étaient fort novices en matière d'administration. Maret, qui exerçait sur eux une véritable tutelle, par l'intermédiaire du commissaire impérial, jugea nécessaire d'introduire de suite en Lithuanie le système français de circonscription administrative déjà établi dans le duché.

Ce territoire fut donc divisé en quatre départements : Wilna, Grodno, Minsk et Bialystok. On leur nomma des préfets et sous-préfets polonais, et le duc de Bassano délégua auprès de chacun de ces fonctionnaires des intendants français, empruntés à son personnel diplomatique, avec mission de les assister dans leurs travaux, et spécialement de se concerter avec eux pour les services militaires. De plus, des commissions municipales furent établies dans les principaux centres de population. On comptait procéder de même dans les autres provinces russo-polonaises, au fur et à mesure de leur délivrance.

Plusieurs incidents contrarièrent ce travail d'organisation. Nous avons précédemment signalé le plus grave : la dissolution précipitée

Digitized by Google

de la Diète de Varsovie, son remplacement par un conseil de douze membres, réduit systématiquement à un état de nullité. Ces mesures avaient produit en Lithuanie, aussi bien que dans le duché, une impression des plus fâcheuses. Le choix de l'officier général français appelé au poste si important de gouverneur de la Lithuanie ne fut pas, comme on va le voir, plus heureux que celui de l'ambassadeur de Pradt. Enfin, quand la commission lithuanienne, à peine entrée en fonctions, s'occupa de la question capitale du moment, celle des finances, elle se heurta aux plus graves difficultés. Les tableaux de recensement, les rôles des contribuables, et en général tous les documents sur les impôts de diverse nature, avaient été enlevés par les Russes[1]. « D'ailleurs, la perception ne pouvait s'organiser qu'avec une extrême lenteur, une partie du territoire étant encore occupée ou parcourue par l'ennemi, et le reste ayant à fournir aux consommations des troupes françaises et alliées. Ce reste s'épuisait en livraisons de denrées, et ne pouvait rendre de valeurs pécuniaires. »

L'extrême disette de valeurs circulantes dans le pays était un fait incontestable. Cet appauvrissement pouvait être regardé comme l'œuvre systématique du gouvernement russe. La politique de ce gouvernement, et ses opérations particulières, plus ou moins liées à cette politique, avaient également concouru à ce résultat. Les donations nombreuses faites par les tzars à des Russes de terres et domaines de la Couronne, dans les provinces polonaises violemment annexées à leur Empire, enlevaient chaque année à ces provinces des sommes immenses, qui allaient se perdre à Pétersbourg et à Moscou. Cet écoulement de numéraire n'était compensé par aucune importation de valeurs équivalentes. Ce n'est pas tout. Dans les années précédentes, la Russie n'avait pu soutenir la guerre

1 Parmi ces impôts, dont le recouvrement ne put s'opérer que dans des proportions fort restreintes, plusieurs gardaient l'empreinte profonde des mœurs d'un autre âge. Ainsi, les biens de la noblesse et du clergé n'étaient grevés que d'une contribution qualifiée dans l'origine *offre volontaire*, que le gouvernement russe avait triplée sans les consulter. Les campagnes supportaient l'impôt dit *des feux*, divisé en sept classes, suivant la qualité du sol et les avantages commerciaux des localités. Cet impôt avait été également plus que doublé depuis la réunion. Les villes et bourgs *de la Couronne*, c'est-à-dire qui n'appartenaient ni à la noblesse ni au clergé, ne payaient que le *demi-feu*, impôt inférieur de moitié au précédent. Les Juifs formaient encore une caste à part, payant une taxe ou capitation spéciale. L'un des plus étranges impôts était le *pour cent* des capitaux déclarés par les négociants. Chacun d'eux était forcé de déclarer à la fin de l'année le montant du capital qu'il comptait employer dans ses affaires l'année suivante. Sur ce capital déclaré, les négociants chrétiens payaient un trois quart, les juifs deux un quart pour cent. Cette loi tyrannique était d'importation russe. La seule contribution qu procura des ressources sérieuses pendant la période de l'occupation française fut celle des *cantonistes*, ou recrues. Cet impôt, laissé du temps des Russes à l'arbitrage des recruteurs, avait donné lieu à des vexations odieuses. La nouvelle commission de gouvernement ordonna, le 4 août, que chaque propriétaire payerait un droit fixe de sept roubles par cantoniste livré pour le service militaire.

Digitized by Google

contre les Turcs qu'avec de l'argent comptant, et c'était en Lithuanie qu'elle venait chercher des espèces, en y augmentant la masse de son papier-monnaie. Des sommes énormes en ducats d'or avaient disparu de cette manière. D'un autre côté, l'interruption de la sortie des grains avait considérablement affaibli les revenus des propriétaires. Toutes ces causes réunies avaient placé ce territoire, même avant le commencement de la guerre, dans un état de faiblesse ou, pour mieux dire, de misère, qui ne permettait guère de lui demander autre chose que du grain et des hommes [1].

Le duc de Bassano avait donc acquis, dès le mois d'octobre, la conviction « que les moyens ordinaires ne pouvaient suffire aux besoins du moment, que les recettes seraient de beaucoup plus de moitié au-dessous des dépenses indispensables. » Il avait reconnu que ce pays n'avait qu'un moyen certain de sortir des embarras où l'avaient plongé systématiquement ses oppresseurs, et qui s'augmentait encore par suite des efforts qu'il faisait pour contribuer à sa propre délivrance. Ce moyen eût été la négociation d'un emprunt hypothéqué sur les domaines de la Couronne. Maret avait demandé au commissaire impérial un rapport approfondi sur cet objet, qu'il se proposait de recommander particulièrement à l'attention de l'Empereur. En attendant, malgré tant d'obstacles, la commission lithuanienne, sous l'impulsion du duc de Bassano et du commissaire impérial, avait obtenu, vers la fin de la campagne, des résultats prodigieux, dont le souvenir mérite d'être conservé, quoique la catastrophe finale ait anéanti le fruit de leurs travaux.

II

Nous allons suivre maintenant par ordre chronologique, dans la correspondance si active qu'entretenaient ensemble l'Empereur et le duc de Bassano, les efforts faits par le ministre pour suffire à l'immense tâche que lui imposait la confiance sans réserve de son souverain.

Napoléon venait à peine de quitter Wilna, que déjà il se plaignait des lenteurs de la commission de gouvernement (18, 20, 22 juil-

[1] Nous avons emprunté textuellement ces détails aux procès-verbaux manuscrits de la commission lithuanienne, aux rapports qu'adressait chaque jour le commissaire impérial au duc de Bassano, et particulièrement à un mémoire financier qu'il présenta à ce ministre au mois d'octobre, et qui résumait la situation financière du pays. Tous ces matériaux, importants pour l'histoire de la Pologne et pour celle de l'expédition de 1812, sont en notre possession, et n'avaient jamais été consultés jusqu'ici.

Digitized by Google

let). Ni lui ni son ministre n'avaient encore une idée exacte des difficultés de la situation. Aussi Maret répondait, le 24 : « La commission... n'a point encore réussi à établir ses moyens de correspondance et d'action. Elle est arrêtée par les moindres difficultés, et ne connaît pas ses ressources. Je la presse, l'excite, la tourmente. La commission administrative de Wilna trouve des obstacles partout. Je vais réunir toutes ces autorités et leur tenir en commun le même langage que je leur ai déjà tenu en particulier... » Le 25 et le 26, il visita lui-même les hôpitaux dans le plus grand détail : trois seulement étaient dans un état tolérable ; beaucoup de choses indispensables faisaient défaut, et cependant tous les ateliers chômaient à cause du dimanche. Maret fit remarquer « qu'il y aurait plus de véritable piété à travailler pour les malades qu'à remplir les églises. » (26 juillet.)

Le même jour, il reçut de Varsovie des nouvelles qui mirent sa patience à l'épreuve. L'apparition de quelques centaines de Cosaques sur la frontière du duché avait inspiré à l'homme chargé de représenter la France le sentiment le moins français, celui de la peur. « Jamais, écrivait-il, je n'ai cessé de soutenir que les Russes profiteraient de l'état d'abandon des frontières pour se jeter dans le duché. » Aussi, parmi les rumeurs qui circulaient, il adoptait de confiance les plus alarmantes. Croyant à une invasion de cinquante mille hommes, sinon de soixante, il en avertissait directement, de son chef, le roi de Westphalie, le prince de Schwarzenberg, et même le commandant du corps d'observation autrichien de Gallicie. Mais il n'était pas homme à se laisser surprendre. *En cas de malheur*, ses dispositions étaient prises pour quitter Varsovie avec les ministres. Il avait même préparé une proclamation pour annoncer cette retraite, et conseillé d'envoyer au-devant des Russes, après son départ, une procession d'ecclésiastiques en habits sacerdotaux, pour fléchir leur courroux. Quelques heures après, il était forcé de reconnaître et d'avouer au duc de Bassano que cette invasion se réduisait à quelques Cosaques qui eux-mêmes avaient disparu. Maret savait tout cela d'avance, par un correspondant secret qu'il avait à Varsovie. Il ne put s'empêcher de répondre à de Pradt : « que ces projets soudains de retraite, de proclamation, etc., paraissaient avoir été suggérés par un sentiment reconnu de tout temps pour un mauvais conseiller... »

S'il pouvait arriver qu'il fût question d'évacuer Varsovie, supposition dont je ne vous aurais jamais entretenu si vous ne m'en parliez point..., il serait toujours temps de prendre un parti aussi extrême, lorsque l'ennemi

Digitized by Google

serait maître de Modlin et de Praga, et aurait commencé à jeter des bombes dans la ville. Les hommes qui gouvernent doivent donner l'exemple de la résolution et de la fermeté. (26 juillet.)

Il l'engageait à profiter, au contraire, de cette alerte pour porter les habitants à un mouvement général, à des levées en masse et des incursions en Wolhynie, possibles et même faciles à cette époque. L'ambassadeur, rassuré pour sa précieuse personne, n'eut garde de suivre ce conseil. Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, il se laissait absolument conduire par les ministres ; ceux-ci, confiants dans l'infaillibilité du succès de nos armes, croyaient inutile d'y contribuer par des sacrifices extraordinaires, aux dépens de la portion de territoire qu'ils administraient.

Maret jugea que ce beau projet de fuite valait la peine d'être communiqué en original à l'Empereur. Il lui rendit compte en même temps des efforts qu'il avait faits pour rassurer l'aumônier si timide du dieu Mars, si toutefois la chose était possible. Le ministre, ordinairement si bienveillant pour les agents placés sous ses ordres, faisait ressortir, avec une amertume visible, les torts de celui-là :

Au lieu de s'attacher à la seule chose démontrée (la présence de quinze cents pillards), on avait tenu à croire aux cinquante mille hommes ; on avait fait tout ce qu'il fallait pour attirer l'ennemi en paralysant le mouvement des habitants, celui des autorités de Lublin et de Chelva, qui, étant sur les lieux, devaient être crues sur parole, quand elles demandaient à se porter en avant avec la population armée. Au lieu de cela, on ne s'était occupé qu'à organiser la fuite des autorités, à faire naître le découragement, au lieu de l'enthousiasme. Maret à Napoléon, 26 juillet.)

Evidemment le duc de Bassano trouvait l'occasion excellente pour renvoyer l'archevêque dans son diocèse. Malheureusement Napoléon était alors exclusivement préoccupé des événements militaires, de la marche sur Smolensk et du beau mouvement combiné contre Bagration, mouvement qui manqua, comme on sait, par la lenteur regrettable d'un des généraux qui devaient y concourir. Aussi il n'attacha qu'une importance secondaire à cette panique de Varsovie. Il répondit seulement à Maret « qu'il ne pouvait qu'approuver toutes ses observations sur l'ambassade. « Seulement, il s'étonna que l'archevêque se fût permis de requérir directement des secours, de correspondre avec des généraux, et lui en fit témoigner son mécontentement. « Faites-lui connaître, écrivait-il, qu'il *ne*

Digitized by Google

connaît pas les bornes de sa place. » (31 juillet.) Suivant sa coutume, Maret adoucit singulièrement la forme de cette objurgation:

Sa Majesté me prescrit de vous inviter à ne pas correspondre avec les généraux sur les opérations militaires. Elle me donne cet ordre à l'occasion de votre lettre au prince de Schwarzenberg. Elle aurait trouvé plus convenable et tout à fait naturel que vous vous fussiez adressé au général Dutaillis, commandant militaire à Varsovie, qui est autorisé à de semblables communications.

M. de Pradt, humilié et furieux au fond, se défendait d'avoir « correspondu sur les opérations militaires; » il n'avait fait, disait-il, que « prévenir Schwarzenberg et les autres généraux de l'entrée prétendue des Russes dans le duché : » ce qui était exactement la même chose.

La mission du comte Morski, qui date également de cette époque, fut encore une de ces offenses que l'ambassadeur ne pardonna pas au duc de Bassano. Morski était un gentilhomme wolhynien dont les biens avaient été confisqués lors de l'annexion à la Russie, et qui avait conservé de nombreuses intelligences dans son pays. Le duc de Bassano pensait que ce personnage actif, spirituel, intéressé de toute manière à la renaissance de la Pologne, pourrait être utilement employé à provoquer un mouvement national quand des troupes françaises et polonaises pénétreraient en Wolhynie, conformément au plan originaire de la campagne. En conséquence, vers la fin de juillet, il l'avait envoyé à Varsovie pour se concerter avec les autorités du duché au sujet de l'invasion prochaine de la Wolhynie. Cette combinaison manqua par suite du changement de dispositions arrêté à Witebsk le 3 août. Voulant frapper le plus vite possible un coup décisif sur la principale armée russe, l'Empereur se décida à intervertir les rôles primitivement destinés aux corps de Schwarzenberg et de Poniatowski, en attirant immédiatement à lui ce dernier, plus rapproché à cette date du grand quartier général, et confiant à des Autrichiens la tâche toute polonaise de couvrir le duché et de faire soulever la Wolhynie[1]. Cette détermination, l'une des

[1] « Vous ferez connaître au prince de Schwarzenberg que, conformément à l'intention que m'avait manifestée l'empereur d'Autriche, je voulais appeler son corps d'armée sous mes ordres, projetant d'envoyer un corps considérable de Polonais par Mozyr, dans la Wolhynie, aussitôt que le corps du prince de Schwarzenberg serait entré en ligne, mais qu'aujourd'hui je désire qu'il marche avec rapidité, culbute l'ennemi, Kamenski et Tormasof, et porte la guerre dans la Wolhynie. (Lettre au prince de Neufchâtel, Witepsk, 3 août, *Correspondance*, 19038.) Cette résolution avait été prise à la suite de la surprise d'une division saxonne à Kobrin, par Tormasof. M. Thiers, habituellement si exact dans le récit des opérations militaires, a commis ici de graves inexactitudes. Suivant lui, la

Digitized by Google

plus fâcheuses de la campagne, sinon du règne entier de Napoléon, découragea profondément les Polonais, et rendit inutile la mission du comte Morski. Cet agent avait eu tout d'abord le malheur de déplaire à l'ambassadeur, qui le soupçonnait, à tort ou à raison, de transmettre à Wilna des rapports peu favorables sur son compte. Il s'était efforcé de le discréditer dans l'esprit du ministre, en le représentant comme un homme taré, plus compromettant qu'utile, sans alléguer toutefois contre lui rien de positif, sinon son manque de fortune. Plus tard il lui reprocha aussi de s'être vanté d'une influence qu'il n'avait pas dans son ancienne patrie, comme si un soulèvement en Wolhynie eût été possible avec des auxiliaires tels que les Autrichiens. Ses insinuations restèrent sans effet sur l'esprit du duc de Bassano. Aussi l'archevêque ne manqua pas de satisfaire sa rancune peu évangélique contre le protecteur et le protégé, quand il crut pouvoir le faire impunément.

III

Dans plusieurs lettres écrites de Witebsk, l'Empereur recommandait itérativement au duc de Bassano de presser la formation des régiments lithuaniens, celle des magasins, des moutures, les arrivages de Kovno à Wilna, ainsi que l'approvisionnement des routes de Wilna sur Minsk et sur Witebsk. La réponse de Maret prouve qu'il ne craignait pas de dire des vérités utiles, quoique peu agréables.

Je ne puis encore donner à Votre Majesté des renseignements sur cet objet (l'approvisionnement). Des ordres ont été donnés aux sous-préfets depuis quinze jours; mais le gouvernement, dans sa faiblesse, agit comme un gouvernement qui n'a besoin que d'ordonner pour être obéi. Il vient, sur ma demande, d'envoyer des commissaires...

Il est malheureusement vrai que le pays n'a point encore de magasins... Dans quelques districts riches en grains, des réquisitions considérables ont été faites pour le corps de Macdonald et pour Kovno. J'ai fait ob-

grande panique de l'ambassadeur aurait eu pour cause cet échec de Kobrin; or, c'était le 18 et le 19 juillet que M. de Pradt, ému de l'apparition de quelques Cosaques au delà du Bug, parlait d'abandonner Varsovie. Le 20, il était déjà rassuré, et le combat de Kobrin est du 27. M. Thiers se trompe encore (XIV, 254) quand il place après le combat de Gorodeczna, livré aux Russes par Schwarzenberg et Reynier, le changement définitif de destination du corps autrichien. La lettre du 3 août au prince de Neufchâtel, que nous venons de citer, marque l'instant précis où cette détermination fut prise, et le combat de Gorodeczna en fut le résultat et non la cause, puisqu'il ne fut livré que le 12.

Digitized by Google

server à la commission que ces détournements ne peuvent avoir tout absorbé; mais je ferai aussi remarquer à Votre Majesté que les réquisitions pour Wilna ne pourront produire que bien peu de chose, si l'on ne délimite pas le champ de réquisitions de Macdonald, et si Kovno ne se enferme pas dans les besoins stricts du passage.

L'argent faisant défaut, on avait mis en délibération l'établissement d'un impôt extraordinaire. On faisait appel au patriotisme des habitants, pour obtenir soit des offres volontaires, soit le payement anticipé d'une partie de leurs contributions. « On ne peut compter que sur ces ressources, ajoutait Maret, pour tirer les différentes branches du service de l'état de souffrance où elles sont, *dans un pays où il n'y a point de capitalistes, de banquiers, d'entrepreneurs riches, ni de confiance.* » Les réquisitions de chevaux et d'argent ne marchaient pas mieux que celles de vivres. Elles rencontraient surtout de grandes difficultés dans le duché, où l'on voulait être payé comptant, parce que c'était le gouvernement du duché qui traitait, et non la France. (Maret à Napoléon, 3 août.)

L'organisation des gardes nationales dans le duché, la distribution des armes aux habitants des frontières, étaient toujours l'un des principaux objets de la sollicitude de l'Empereur, et par conséquent de son ministre. « Celui-ci avait fait, et renouvelait chaque jour de très-vives instances à cet égard, » (4 août) et redoublait d'efforts pour triompher de la force d'inertie qu'il rencontrait à Varsovie. Le 5 août, par exemple, il écrivait encore à l'ambassadeur :

Vous me dites que les dispositions que je vous avais invité à prendre pour la défense du duché *étaient adoptées d'avance.* S. M. sera fort aise d'avoir été devinée, puisque cela aura fait gagner du temps pour l'exécution ; mais il reste à désirer que vous entriez dans plus de détails, que vous vous fassiez donner, pour me les transmettre, des détails de situation, arme par arme, des garnisons, dépôts, gardes nationales, volontaires, etc., qui sont dans le duché, et de ceux qui sont mis en mouvement vers la Wolhynie. Les détails ne fatiguent point l'Empereur ; ils lui sont même indispensables pour se faire une idée de la situation des choses. Il ne se forme qu'ainsi les impressions qui restent, tandis qu'en lui disant qu'on a fait ce qu'il demande, il faut qu'il se rappelle ce qu'il a demandé, et il ne trouve qu'une phrase là où il cherchait des choses précises.

Quelques jours après (11 août), il demandait encore à l'ambassadeur « l'état des forces régulières, de celles qui avaient été levées

Digitized by Google

extraordinairement, par espèce, par corps, par arme. Vous trouverez, ajoutait-il, que je reviens souvent sur la même recommandation ; mais vous savez aussi bien que moi comment l'Empereur veut être servi. » Pendant toute la campagne, l'ambassadeur ne cessa d'opposer aux instances de Maret les procès-verbaux du conseil des ministres, dont l'invariable conclusion était que le duché faisait ce qu'il pouvait, plus qu'il ne pouvait. Parfois, il risquait les explications les plus bizarres de cette inertie, dont il était le premier auteur. A la fin de juin, tout effarouché de l'enthousiasme des Polonais, il prétendait « que ceux-ci iraient trop loin si on les laissait faire. » Six semaines après, passant d'une extrémité à l'autre, il assimilait l'esprit public du duché à celui de la France impériale. « Ce n'est pas, écrivait-il, après vingt-cinq ans d'agitations politiques qu'on peut encore attendre de grands mouvements de la part des peuples, soit collectivement, soit isolément. Il y a alors plus d'obéissance et moins d'élan. *C'est ici comme partout* ! » (Dépêche du 3 août 1812.)

Le duc de Bassano avait fréquemment à se plaindre des renseignements inexacts et superficiels fournis par l'ambassadeur sur le nombre et les mouvements des troupes ennemies dans les contrées limitrophes au duché. Il avait laissé se détruire l'agence d'informations formée par son prédécesseur. Dans les premiers jours d'août, il en était réduit à se servir d'un Juif détenu à Zamosc, sous la prévention de duplicité d'espionnage, délit assez fréquent dans cette caste. Maret était mieux servi du côté de la Livonie et de la Courlande, et transmettait à l'Empereur des récits intéressants de *voyageurs* venant de Mittau, de Riga, et même de Pétersbourg. Parmi ces rapports, l'un des plus curieux était celui d'un certain Walitzki, arrivé à Wilna le 5 août. Celui-là n'était pas un observateur payé, mais « un homme de plaisir et d'intrigues absolument étrangères à la politique. » Il avait quitté Pétersbourg le 1er juillet, au moment où les deux impératrices, conformément aux intentions d'Alexandre, se préparaient à quitter leur résidence d'été pour venir s'installer dans cette capitale. Dans les provinces du littoral, les routes étaient encombrées de familles fugitives, se dirigeant vers Pétersbourg. A Riga, Walitzki avait vu les préparatifs de défense que l'on faisait à la hâte contre Macdonald. Les Russes avaient mis le feu aux faubourgs de cette ville, et l'incendie s'était étendu beaucoup plus loin qu'ils n'auraient voulu. A Mittau, le voyageur avait rencontré les Prussiens de Grawert ; ils paraissaient tout fiers d'avoir récemment battu les Russes. On avait improvisé le long de la Baltique une sorte de télégraphe avec des mâts et des vergues, etc.

Digitized by Google

Il y eut, le 11, une alerte assez chaude à Wilna. Plusieurs personnes avaient été enlevées par des Cosaques, très-près de la ville, et l'on affirmait qu'un corps russe considérable avait franchi la Dwina. Le gouverneur général parlait déjà de se retirer sur Tilsitt, par la rive gauche du Niémen, sacrifiant ainsi Wilna et même Kowno. Maret trouvait l'idée *singulière;* il pensait que l'Empereur la désapprouverait énergiquement, mais il craignit un moment que ce projet de retraite ne fût mis à exécution avant l'arrivée des ordres, tant le trouble était profond. Dans cette hypothèse, la résolution du ministre était prise. « Ne pouvant ni demeurer seul à Wilna, ni se décider à s'éloigner encore davantage de l'Empereur, il comptait se rapprocher de lui à tout hasard, se rendre à Minsk, pour y attendre de nouvelles instructions. » Heureusement des informations rassurantes survinrent. Une partie de la division Repnine, du corps de Wittgenstein, avait effectivement franchi la Dwina, mais déjà un mouvement offensif du duc de Reggio contraignait ces troupes à rétrograder. En conséquence, Maret, toujours peu porté à nuire, jugea inutile d'instruire l'Empereur de l'idée « singulière » qu'avait eue un instant le gouverneur général [1]. »

Cette réticence était d'autant plus méritoire, que le général de Hogendorp, officier d'ailleurs très-dévoué, très-brave au feu, donnait en ce moment de graves embarras au duc de Bassano, par ses démêlés avec le commissaire impérial Bignon, le commandant de place Jomini et les autorités lithuaniennes. Une longue lettre, du 12 août, contient de curieux détails sur cet épisode peu connu de la campagne. Jusque-là, le duc de Bassano s'était abstenu de toute allusion à ces querelles, qu'il espérait concilier sans qu'il fût besoin d'en importuner l'Empereur. Mais le commissaire impérial et le général avaient écrit, à l'insu du ministre, l'un au prince de Neufchâtel, l'autre à l'Empereur lui-même. M. de Hogendorp s'était plaint, entre autres choses, d'avoir été mal reçu par tout le monde, excepté par M. de Bassano. Celui-ci ne pouvait donc plus se taire. Il jugait, avec raison, que « ces discussions, misérables dans leurs causes et leurs détails, pouvaient n'être pas indifférentes dans leurs effets. » Suivant lui, les principaux torts étaient du côté du gouverneur général. Il se plaignait d'avoir été mal accueilli, mal logé; de ce qu'on ne venait pas assez souvent prendre ses ordres. « Il était arrivé sans instructions, ne connaissant ni la nature du pays, ni celle de son pouvoir. » Maret s'efforçait de les lui faire comprendre.

[1] Maret, 11 août (dépêche non envoyée).

Digitized by Google

Comme gouverneur général, il a l'autorité suprême sur tout ce qui est militaire, appartenant aux troupes de Sa Majesté ou du pays. En conséquence, il a le droit d'exiger qu'on pourvoie aux besoins des soldats malades ou valides, en marche ou en garnison. Le commissaire impérial est l'organe officiel de ses demandes, quoique cela ne lui interdise pas des rapports directs avec les autorités du pays. L'administration civile doit le seconder en tout, mais elle a dans ses propres attributions une autorité spéciale, et n'est pas sous les ordres du gouverneur général.

Parmi ses prétentions, celle de mettre les dépenses de sa maison à la charge du pays semblait particulièrement inadmissible. Maret ne savait que trop bien que la commission du gouvernement manquait de ressources pour des services autrement pressants. Il avait tenté vainement de faire entendre raison, sur ce point et sur plusieurs autres, au gouverneur général.

Il a transformé en outrages personnels tout ce qui, dans la marche des affaires et dans les rapports individuels, n'a pas le caractère d'une dépendance absolue. Moins de vingt-quatre heures après son arrivée, cette disposition était connue de tout le monde. Il l'a manifestée par des scènes violentes..., qui se renouvellent sans relâche, soit chez lui, soit dans mon salon et à ma table, qui est encore la sienne. Il me place dans la position la plus inconvenante, puisque, s'y trouvant fréquemment avec des membres de la commission, je dois tolérer ce qui blesse des étrangers que j'ai invités, ou blesser moi-même la considération d'un Français qui commande au nom de Votre Majesté. Enfin, il attaque hautement et sans ménagement le caractère de la nation, celui des individus; il humilie, il offense, il irrite.

Je suis convenu avec lui de tout ce qui n'est pas bien ici;... mais je l'ai engagé à se donner le temps d'examiner, pour qu'on voie du moins que ses plaintes, même fondées, sont le résultat d'une opinion réfléchie... C'était dès le lendemain de son arrivée qu'il condamnait les personnes et les choses. Je l'ai engagé à ne pas dire à d'autres ce qu'il dit devant moi: qu'un pays occupé doit être traité comme un pays conquis; que s'il n'y a pas d'argent pour le service, il faut le prendre où il est; que tel Juif a 50,000 ducats, et qu'il faut le forcer à les donner; que les églises ont de l'argenterie!... Je l'invite à attendre, pour s'exprimer ainsi, que l'Empereur ait changé son système.

Je lui ai laissé entrevoir qu'il attaquait lui-même son autorité en disant à qui veut l'entendre qu'il ne sait pas user d'une autorité qui n'est pas absolue; qu'il fait de cette autorité, telle qu'elle est, un sujet d'inquiétude, en ne s'en servant jusqu'à ce jour que pour blesser tous les amours-propres, pour défendre quelques fournisseurs aventuriers qui n'ont paru qu'à sa suite. Il me parle alors de son désintéressement, que je ne mets pas en

Digitized by Google

doute; de sa franchise, que j'estime dans le comte Hogendorp, mais que je blâme dans le gouverneur général, si elle est contraire à la dignité et à la politique de sa place; enfin, de son zèle pour le service de Votre Majesté, qui lui inspire seul la volonté d'être le maître.

Sans conseiller ouvertement le changement de destination du gouverneur général, Maret n'omettait aucune des considérations qui auraient dû déterminer l'Empereur à prendre ce parti. Il pensait que l'amour-propre de ce fonctionnaire avait été blessé, qu'il reviendrait difficilement...

Il importe, disait-il en terminant, pour le bien du service, que M. de H. ait des instructions qui ne lui laissent pas d'incertitudes sur les limites de son pouvoir; que la commission soit maintenue dans son indépendance. S'il en était autrement, elle se soumettrait, sans doute... *Mais une autorité qui, une fois, a laissé voir son mépris pour les hommes et la nation, comprimera le zèle et repoussera la confiance, mouvement sensibl dans les circonstances ordinaires, dangereux dans les moments difficiles.* (Maret, 12 août.)

Tandis que cette dépêche courait après l'Empereur, un scandale regrettable mettait le comble à l'irritation des esprits. Par suite d'un dissentiment sur des affaires de service, le gouverneur général avait mis Jomini aux arrêts. Maret fut plus affligé que surpris de cet incident: « l'aigreur avait été telle dès le premier jour entre ces deux officiers, que, tôt ou tard, cela devait éclater malgré ses soins. Hogendorp avait le commandement dur et hautain; Jomini, de son côté, manquait de tact et de mesure. *Néanmoins*, ajoutait Maret, *hors les choses de service militaire, que je ne juge point, Jomini n'avait excité contre lui aucune plainte.* » Après une pareille esclandre, son changement devenait inévitable, mais le duc de Bassano pensait que tout militaire ayant le titre de commandant de la place s'entendrait mal avec un homme qui aimait à faire sentir son autorité jusque dans les plus petits détails[1].

L'Empereur était déjà depuis plusieurs jours à Smolensk quand il fut instruit de ce conflit. Il ne tint compte qu'imparfaitement des conseils de son ministre. Tout en lui recommandant « de parler fortement au gouverneur-général pour modérer sa fougue, » il inclinait à croire que cette « fougue » était utile pour stimuler des Lithuaniens. Aussi il donna raison au gouverneur général en beaucoup de choses. Le prince de Neufchâtel eut ordre de « placer Jomini

[1] Maret, 25 août.

Digitized by Google

ailleurs. » Mais Berthier haïssait cet habile homme pour son orgueil, peut-être aussi pour sa trop grande aptitude aux fonctions de chef d'état-major. Aussi il ne manqua pas de donner à cette mutation la tournure d'une disgrâce, en réléguant dans un poste inférieur Jomini, qui se souvint trop de cette nouvelle injure[1]. Bignon fut réprimandé de son opposition, toutefois assez bénignement. Enfin l'Empereur crut couper court à toutes les difficultés qui s'étaient élevées entre le gouverneur général et les membres de la commission en le nommant leur président. Toutes ces dispositions furent l'objet de plusieurs lettres écrites de Smolensk, à M. de Hogendorp et au duc de Bassano[2].

Cette solution n'était sûrement pas celle qu'aurait préférée Maret: il le fit entendre fort clairement à l'Empereur. Le 27 au soir, aussitôt après l'arrivée de l'estafette de Smolensk, il convoqua la commission.

J'ai présenté, dit-il, le gouverneur tel qu'il doit être en effet, et si je n'ai pas réussi à détruire en un instant les impressions qu'il a données, j'ai pu, du moins, emporter l'espérance qu'il dépendrait de lui de les effacer... Cependant, Sire, ses procédés avaient été jusque-là d'une telle nature, qu'à la nouvelle de sa nomination on a montré plus d'effroi que de confiance. Dans un premier mouvement, que M. Bignon est parvenu à maîtriser, la commission semblait prête à se dissoudre. Votre Majesté m'ordonnait de la mettre d'accord avec le gouverneur, celui-ci avec M. Bignon. En peu d'heures, on a dejà fait quelques progrès dans la première partie de cette tâche, et c'est surtout à M. Bignon que je les dois.

M. de Hogendorp avait promis de montrer plus de modération, et il tint parole, au moins pendant quelque temps. Nous devons signaler à cette occasion un trait qui fait honneur à la probité de ce

[1] Le général Jomini a toujours attribué à la jalousie de Berthier tous les désagréments qu'il a éprouvés dans sa carrière militaire, de 1805 à 1813, et qui déterminèrent, à cette dernière époque, sa défection, regrettable pour nous et pour lui-même. Si cette opinion est exacte, le prince de Neufchâtel a encouru une grave responsabilité en contribuant à priver la France des services d'un officier aussi distingué. La correspondance de Jomini avec M. Monnier, secrétaire particulier du duc de Bassano, prouve que plus d'une fois ce ministre était intervenu en sa faveur auprès de Napoléon.

« [2] J'écris au général Hogendorp de manière à le faire changer de conduite. S'il ne le faisait pas, je verrais à le remplacer. (*Correspondance* n° 19134.) Depuis l'arrivée du général, le service s'est amélioré: le devoir de M. Bignon était donc de le seconder avec force, et non de le contrarier... La commission ne m'aide en rien, et ne fait que des babioles; *le résultat serait de dégoûter de la cause*... Mettez-la d'accord avec le gouverneur et avec M. Bignon... Enjoignez-lui d'être en quelque sorte le secrétaire du gouverneur général... C'est le seul moyen que je connaisse de me rendre des services (19135, 6). J'ai confiance entière dans le gouverneur général *et dans M. Bignon* (19137).

Digitized by Google

général. L'Empereur lui avait défendu de rien recevoir des Lithuaniens, et comme, d'un autre côté, sa situation n'était pas régularisée, il ne touchait encore rien sur la caisse de l'armée, et se trouvait par conséquent assez gêné. Néanmoins il repoussa une offre d'indemnité qui lui avait été faite en secret par quelques membres de la commission, et s'empressa de signaler cette ouverture au duc de Bassano. Celui-ci, de son côté, cherchait à lui être agréable dans tout ce qui ne pouvait nuire au service. Il aurait voulu, notamment, être autorisé à lui permettre de garder auprès de lui sa femme, qui était venue le rejoindre à Wilna. Maret insinuait que la présence de Mme de Hogendorp « ferait toute sorte de bien. » Malheureusement cette requête arriva dans un mauvais moment, le lendemain de la bataille de la Moskowa. Elle fut renvoyée avec cette réponse, écrite en marge par l'Empereur lui-même :

Point de femmes à l'armée. La commission a eu tort. Ne rien recevoir du gouvernement de Lithuanie. N. [1].

Le général de Hogendorp, ancien gouverneur de Batavia, officier probe, loyal autant que brave, était devenu Français de cœur ; il a suivi fidèlement notre fortune jusque sur le champ de bataille de Waterloo. Mais on ne saurait méconnaître, que, en 1812, l'Empereur s'était mépris sur ses aptitudes ; qu'il eut tort de l'appeler à ce poste difficile, tort de l'y maintenir, malgré les observations qu'un zèle bien entendu pour les intérêts de la France et de la Pologne inspirait seul au duc de Bassano. Cette faute, l'une des moins remarquées, a eu pourtant son influence sur le destin de la campagne.

Les lettres de Maret, dans les derniers jours d'août, nous fournissent encore bien des faits curieux. En quittant Smolensk, l'Empereur avait ordonné que les passages les plus importants de la correspondance seraient désormais en chiffres, précaution dont l'événement ne justifia que trop la sagesse. Pour plus de sûreté, le ministre expédia la table de ce chiffre, non par l'estafette ordinaire, mais par l'ancien consul général en Russie, Barthélemy de Lesseps. Bien que l'Empereur, à cette date, eût à peine dépassé Smolensk, Maret le voyait déjà installé à Moscou. Il allait avoir besoin, dans cette capitale, d'un homme parfaitement au fait de la langue et des

[1] Les dépêches ainsi apostillées et retournées au ministre sont annexées aux minutes : ce sont les seules pièces originales de la correspondance de Maret qui aient été sauvées, parce qu'elles furent réexpédiées à une époque où les communications étaient encore libres. Les autres furent détruites à Orcha, au moment le plus critique de la retraite.

Digitized by Google

habitudes russes. Lesseps convenait si bien pour cette mission, que le ministre n'avait pas attendu d'ordres pour le faire partir [1].

A la même date, il proposait des mesures de précaution contre les consuls russes de Saxe, de Prusse et de Naples, qui lui étaient signalés comme étant en réalité des agents d'informations politiques et militaires. Napoléon renvoya la dépêche avec cette apostille laconique : *Qu'on les chasse de partout!*

On a prétendu qu'à l'époque de l'occupation de Smolensk, plusieurs généraux français avaient conseillé en vain de ne pas s'avancer davantage avant le printemps suivant, de s'occuper d'organiser la Pologne, etc. Une note de Maret nous apprend que « ce projet de faire la guerre en deux campagnes, et de borner la première aux sources de la Dwina et du Dniester, avait été discuté d'avance, et écarté à Paris par l'Empereur, qui *aimait les guerres courtes et les paix promptes* ; qu'il ne fut question à Smolensk que de choisir entre la marche sur Pétersbourg ou celle sur Moscou. » L'Empereur eut une scène très-vive avec Poniatowski. Celui-ci le conjurait de revenir à sa conception première, de l'envoyer avec le 5e corps en Wolhynie. Mais Napoléon s'attendait alors à terminer prochainement la guerre par une grande bataille, pour laquelle il ne voulait pas se priver d'aussi bons soldats ; pour son malheur comme pour celui de la Pologne, il rejeta la prière de Poniatowski [2].

IV

On a souvent représenté le duc de Bassano siégeant orgueilleusement à Wilna, au milieu des ministres alliés qu'il avait, dit-on, « traînés » jusque-là. Sa correspondance prouve au contraire qu'il s'efforçait d'éloigner, bien malgré eux, ces observateurs gênants du théâtre de la guerre [3]. Il y aurait réussi sans une maladresse du

[1] Lesseps, qui rendit effectivement de grands services dans des circonstances terribles, avait été consul-général en Russie pendant près de trente ans. L'illustre auteur du percement de l'isthme de Suez est un de ses neveux.

Pour plus de sûreté, Maret avait jugé à propos de faire usage, dans cette correspondance, d'un chiffre particulier dont la table a été perdue. Aussi, plusieurs des lettres les plus importantes adressées par l'Empereur à son ministre pendant la retraite n'ont pu être déchiffrées par les éditeurs de la *Correspondance*.

[2] Consulter, sur cet incident, la deuxième partie des Souvenirs du général de Brandt. (*Revue contemporaine*.)

[3] Aucun agent étranger ne doit demeurer à Wilna. (*Corr.*, 19015.)

Digitized by Google

prince de Neufchâtel. Le 1er septembre, le baron de Krusemark, ministre de Prusse, annonçait triomphalement au duc de Bassano sa prochaine arrivée à Wilna, autorisée par une lettre du major-général, dont il envoyait copie. Krusemark, sachant Maret inaccessible, avait tourné la position en demandant au prince de Neufchâtel la permission de se rapprocher du théâtre de la guerre pour surveiller les intérêts du corps auxiliaire prussien. Berthier lui avait inconsidérément répondu que « les ministres étrangers ne devaient pas dépasser Wilna. » C'était l'autoriser implicitement à s'avancer au moins jusque-là, et, du moment où l'un des ministres était admis, il ne restait guère de motif plausible pour exclure les autres. Quelques-uns prétendaient même aller plus avant. Munis de lettres de leurs souverains, ils affirmaient avoir mission de les remettre directement à l'Empereur; mais le duc de Bassano, fidèle à sa consigne, se chargeait d'expédier les lettres, et ne laissait passer personne [1]. Vers l'époque de la bataille de la Moskowa, le commandant du corps autrichien, désirant se procurer des renseignements particuliers sur la situation de la grande armée, avait expédié directement par Minsk un de ses aides de camp vers le quartier général. Le prince de Schwarzenberg, si nous en croyons M. Thiers, agissait en toutes ces choses avec une extrême « simplicité d'intentions. » Le duc de Bassano ne le croyait pas si simple : averti à temps de ce projet, il avait envoyé d'avance au gouverneur de Minsk l'ordre de refuser des passe-ports à l'officier autrichien.

Cette précaution, conforme aux ordres de l'Empereur, n'était d'ailleurs que trop bien justifiée par la conduite de Schwarzenberg depuis le combat de Gorodeczna (12 août). Au lieu de poursuivre vivement les vaincus, suivant les ordres itératifs de Napoléon, Schwarzenberg, marchant à pas comptés, les avait laissés se mettre à couvert derrière le Styr. Arrivé enfin à Galatz, il s'y tenait immobile malgré les excitations de Maret. « Il trouvait le fleuve bien large... sa résolution n'était pas encore prise. » (Maret à Napoléon, 9 septembre.) Les Cosaques, moins circonspects, passaient à gué, insultaient les postes autrichiens. Ces insultes décidaient enfin le prince... « à faire des reconnaissances afin de régler les opérations du passage qu'il se proposait de tenter, » (Maret à Napoléon, 14 septembre) et qu'en définitive il ne tenta pas. Le duc de Bassano voyait déjà dans ces manœuvres équivoques du corps auxiliaire autrichien la contre-partie de celles du corps auxiliaire russe en 1809. Avant

[1] Maret à Napoléon, 1er, 10 et 28 septembre. Le ministre de Saxe, M. de Watzdorf, malade à Kœnigsberg, se préparait à retourner auprès de son maître. Quand il apprit que le baron de Krusemark allait à Wilna, il se trouva subitement guéri.

Digitized by Google

comme après la journée de la Moskowa, rien ne put tirer Schwarzenberg de sa funeste immobilité, jusqu'au jour où elle aboutit à un mouvement rétrograde plus funeste encore.

Dès le commencement de septembre, on voit le duc de Bassano redoublant d'activité dans l'expédition des renforts de toutes armes, qui s'échelonnaient depuis Danzig et Kœnigsberg jusque par delà Smolensk. Ce mouvement avait pour but de remplir les vides qu'une grande bataille, désormais sûre et prochaine, devait nécessairement produire dans nos rangs. A la même époque (2 septembre), il signalait un incident qui ne manquait pas de gravité comme symptôme moral : la découverte d'une conspiration de quelques centaines d'hommes de la garnison prussienne de Memel, pour passer du côté des Russes. Les chefs de ce complot, dénoncés par un faux frère, furent passés par les armes. Le duc de Bassano ajoutait qu'il régnait dans cette place « un fort mauvais esprit, » ainsi que dans celle de Libau, où beaucoup de négociants étaient en rapports suivis avec les Anglais.

Une de ses lettres, en date du 5, prouve combien il regrettait que l'Empereur n'eût pas gardé plus de ménagements vis-à-vis de la Suède[1]. Il était parvenu à faire prolonger jusqu'à cette époque le sejour à Paris de l'ancien consul général Signeul, porteur des dernières propositions de Bernadotte. Mais les circonstances rendaient un plus long atermoiement impossible; Signeul, instruit de la prochaine entrevue du prince royal avec le tzar, avait réclamé ses passe-ports. Maret demandait un dernier ordre à cet égard, puisque l'Empereur *paraissait trouver convenable* que Signeul quittât Paris.

Ce qui se passait dans ce moment même à notre aile gauche, sur la Dwina, montrait combien aurait été utile une diversion des Suédois du côté de la Finlande. La journée de Polotzk (18 août) avait bien rétabli de ce côté le prestige de nos armes; Saint-Cyr, remplaçant Oudinot grièvement blessé au début de l'action, avait gagné la bataille et son bâton de maréchal. Mais l'armée victorieuse avait fait des pertes sensibles qui ne pouvaient être réparées de si tôt.

[1] L'un des historiens de la campagne, M. de Ségur, a raconté que, vers cette époque, M. de Talleyrand avait écrit à Napoléon pour lui démontrer combien l'accession de la Turquie et de la Suède importait au succès de la campagne, et lui offrir ses bons offices auprès de ces deux puissances. Il ajoute que l'Emperenr offensa doublement l'auteur de cette lettre, en n'y faisant aucune réponse et la renvoyant au duc de Bassano. Nous n'avons rien trouvé dans la correspondance de l'Empereur et de son ministre qui confirme cette anecdote. Mais, en la supposant vraie, elle n'autoriserait aucun reproche contre le duc de Bassano. Il n'avait pas tenu à lui qu'on ne fît des démarches plus promptes à Constantinople, qu'on ne ménageât davantage la Suède, et l'intervention de M. de Talleyrand n'eût rien réparé.

Digitized by Google

On voit, par une lettre de Maret du 10, que « l'officier qui avait apporté la dernière dépêche de Saint-Cyr était *chargé de dire* au ministre que les Bavarois, réduits à moins de quatre mille hommes en état de combattre, ne formaient plus un corps. » Ils avaient perdu leur chef, l'excellent général Deroi, et son successeur de Wrède était loin d'inspirer la même confiance. Quelques jours plus tard, le nouveau maréchal, qui fit passer de cruelles heures à Maret, par la rareté et le laconisme de ses communications, lui faisait dire encore qu'il s'attendait à être prochainement attaqué par des forces supérieures. Les siennes étaient, suivant lui, réduites à treize ou quatorze mille hommes, parmi lesquels il ne comptait plus les Bavarois; le peu qui en restait était malade, découragé, ou complotait de déserter. (Maret à Napoléon, 22 septembre[1].) Un nouveau combat fut livré, en effet, deux mois, jour pour jour, après le premier (18 octobre) dans le même endroit. Saint-Cyr, vainqueur une seconde fois, dut néanmoins battre en retraite, car il n'avait reçu dans cet intervalle que cinq ou six mille hommes de renfort, et se trouvait débordé par des forces doubles des siennes. C'était l'adjonction des troupes de Finlande, rendues disponibles depuis le mois d'août par le traité entre la Russie et la Suède, qui avait assuré cette accablante supériorité à Wittgenslein, adversaire de Saint-Cyr. Elle rompait en même temps tout concert entre celui-ci et Macdonald, forcé de courir au secours des Prussiens sur la basse Dwina. Maret avait compris de suite la portée de cette intervention des troupes de Finlande. Tandis que l'Empereur, ignorant encore ce fatal incident, pressait Macdonald et Saint-Cyr de se réunir contre Wittgenstein (*Corresp.*, 19186-19193), son ministre jugeait déjà cette réunion impossible. (Maret à Napoléon, 22 septembre.)

Pourtant sa confiance dans la fortune de nos armes ne pouvait être sérieusement ébranlée. N'avait-il pas vu l'Empereur, après Eylau, après Essling, dans des situations en apparence plus critiques, finir par les coups de tonnerre de Friedland et de Wagram? Maret croyait donc qu'un grand succès obtenu au centre déciderait encore une fois du sort de la guerre, et considérait ce succès comme infaillible, si l'on parvenait à joindre l'ennemi. Aussi avait-il accueilli avec une satisfaction visible la nouvelle du remplacement de Barclay par le vaincu d'Austerlitz. « Nous aurons sans doute bientôt la paix, disait-il aux Lithuaniens, car M. Koutousov a le talent de se faire bien battre. » La victoire et ses résultats lui paraissaient

[1] Saint-Cyr, à cette même date, se plaignait de manquer de vivres, et Maret y avait pourvu de son chef en faisant diriger sur Polotzk cinq cents bœufs empruntés au grand parc de Grodno.

Digitized by Google

tellement sûrs, que, trois jours avant la bataille, il recommandait à l'Empereur de faire appeler, *en entrant à Moskou*, deux hommes qui lui étaient indiqués comme pouvant rendre de grands services pendant l'occupation. (5 septembre.) Ce jour-là même, Berthier lui écrivait, du bivouac de Borodino : « *Mon cher duc, enfin, nous allons en finir* ! »

Les premières nouvelles de la Moskowa, connues à Wilna le 14, avaient répandu une joie générale. Maret sut le premier toute la vérité sur cette cruelle victoire. Il put juger de ce qu'elle avait coûté, de l'insuffisance du résultat, par les recommandations pressantes que l'Empereur le chargeait, dès le lendemain, de transmettre aux commandants des deux ailes le rappel précipité des ordres antérieurs pour la plus prompte expédition des renforts, l'organisation militaire de la Lithuanie, etc. (Napoléon à Maret, *Correspondance*, 19186-7.) Dès le 18, Maret répondait article par article : les convois de munitions, d'habillements, les dépôts de cavalerie, les renforts westphaliens et polonais, étaient en mouvement sur toute la ligne. Quant à la formation des régiments et des chasseurs lithuaniens : « Ce qui se fait sous mes yeux, disait Maret, marche activement [1]. »

Le 19, il reçut une lettre particulière de l'Empereur, écrite le 13 de Borisovka, à six lieues de Moscou. Cette lettre n'a pu être déchiffrée ; mais on voit par la réponse du ministre qu'elle devait contenir des réflexions sévères sur les lenteurs de Schwarzenberg. Le duc de Bassano, *en son propre nom*, devait faire observer à ce général que ce qu'il faisait n'était pas en rapport avec les moyens qu'il avait à sa disposition, et que cette appréciation, toute personnelle, pourrait bien être conforme à celle de l'Empereur. Si mécontent que fût celui-ci, la politique exigeait qu'on usât de ménagements vis à vis de l'homme qui avait négocié le mariage et l'alliance.

L'entrée à Moscou (14 septembre), connue le 20 à Wilna, y excita un redoublement d'enthousiasme. Une heure après l'arrivée du courrier, on célébrait dans la principale église un *Te Deum* auquel assistèrent les autorités civiles et militaires, la noblesse, les communautés religieuses précédées de leurs bannières. La ville entière retentissait d'acclamations joyeuses. Le ministre s'empressa d'annoncer à l'Europe entière cette grande nouvelle. Convaincu qu'elle

[1] Suivant Bignon et d'autres contemporains, on eut tort de vouloir organiser et équiper de suite à la française des troupes régulières pour lesquelles on manquait de cadres. Une levée en masse des petits gentilshommes ou *pospolite* aurait été opérée plus promptement, et aurait rendu de bien plus grands services. On revint à cette idée après le passage de la Bérésina, mais alors il était trop tard. On avait dû obéir aux ordres formels et réitérés de l'Empereur, en s'occupant, avant tout, de l'organisation de troupes de ligne.

Digitized by Google

allait déterminer un revirement dans les conseils de la Russie, il s'attendait à être appelé d'un moment à l'autre auprès de l'Empereur pour négocier la paix. Néanmoins, dans une fête donnée le 21, on lui trouva l'air inquiet, préoccupé; il ne parlait plus de son prochain départ, et attendait de nouveaux détails. Il savait déjà que Moscou était en feu...

Sa correspondance avec Napoléon pendant les derniers jours de septembre est en grande partie militaire. Au point où en étaient les choses, la grande affaire était d'abord de combler, par des expéditions rapides, de munitions et d'hommes, les pertes de la grande bataille, puis de prévenir la jonction de Wittgenstein et des troupes du Danube avec la grande armée russe battue à la Moskowa. Maret faisait tous ses efforts pour coopérer à cette double tâche. Au 25 septembre, tous les renforts disponibles étaient en marche; il ne restait à Danzig que six bataillons, dont quatre napolitains. On voit, par les états qu'il expédiait à l'Empereur, que depuis l'ouverture de la campagne jusqu'à la veille de l'entrée à Moscou, la grande armée avait reçu de Wilna 5,340,000 cartouches, et 64,971 coups de canon.

Cependant les questions politiques trouvaient place, de temps à autre, parmi ces détails d'intendance militaire. Ainsi, le 27 septembre, le duc de Bassano annonçait la transmission de rapports concernant les affaires de Suède, de Constantinople, des Etats-Unis. « Ce dernier objet, ajoutait le ministre, donne lieu, à Paris, à des démarches indiscrètes, des spéculations et des intrigues que Votre Majesté jugera sans doute à propos de faire cesser, en donnant des ordres sur la négociation dont M. le duc de Dalberg est chargé. » Cette négociation était celle du traité de commerce avec les Etats-Unis. Dès 1811, le duc de Bassano s'était fort occupé de ce traité, dont la prompte conclusion aurait pu modifier sensiblement les résolutions du cabinet anglais. Au commencement de 1812, Maret avait jugé utile de confier cette grave affaire à un plénipotentiaire spécial. Il proposait l'un des hommes les plus probes et les plus capables de son département : le comte d'Hauterive. L'empereur, « cédant à l'une de ces prédilections capricieuses dont il n'a pas eu toujours à s'applaudir, » préféra le conseiller d'Etat duc de Dalberg. La grande difficulté consistait dans l'évaluation de l'indemnité réclamée pour les navires américains antérieurement saisis pour cause d'infraction au blocus continental. C'était principalement sur des considérations de fait que le gouvernement des Etats-Unis basait sa réclamation. « C'était, dit M. Bignon, une sorte de faveur politique qu'il demandait pour fortifier le parti français par la satisfaction donnée à des intérêts personnels. » Après bien des pourpar-

Digitized by Google

lers, le plénipotentiaire américain Barlow avait demandé que cette indemnité fût soldée par la remise de quatre-vingts *licences*. Mais, d'un autre côté, le duc de Bassano avait été informé que cette solution était suggérée à Barlow par des spéculateurs qui se donnaient beaucoup de mouvement pour la faire réussir. L'Empereur, instruit de ces intrigues, ne vit dans la transaction proposée qu'une de ces œuvres de cupidité privée auxquelles un gouvernement qui se respecte ne saurait s'associer. Il fut indigné contre le plénipotentiaire français qui avait agréé et chaudement soutenu ce projet. Ses pouvoirs furent révoqués, et Barlow, qui était resté à Paris, reçut l'ordre de venir à Wilna traiter directement avec le duc de Bassano. A dater de cette disgrâce, le duc de Dalberg fit secrètement cause commune avec les ennemis les plus irréconciliables du gouvernement impérial. On sait que ce personnage, qui devait une dotation de 200,000 fr. à l'amitié de Napoléon pour son oncle, le grand-duc de Francfort, fut, en mars 1814, l'un des auxiliaires les plus actifs du marquis de Talleyrand; en mars 1815, l'un des promoteurs et des signataires de l'arrêt de proscription lancé contre son ancien bienfaiteur. Il est vrai que si Napoléon avait adopté en 1812, pour l'indemnité américaine, le mode de règlement si fortement appuyé par son plénipotentiaire, « on estimait qu'il pourrait y avoir un bénéfice de douze millions au moins pour les entremetteurs obligeants qui se chargeaient de l'opération [1]. »

Depuis fort longtemps, Maret était sans nouvelles du ministre de France aux Etats-Unis, M. Sérurier. Le 29, il reçut à la fois, *vingt-six* de ses dépêches, qui avaient eu bien des aventures. Apportées par un bâtiment qui était parvenu à atteindre Bayonne, malgré les croiseurs ennemis, elles avaient été en grande partie escamotées pendant la traversée par un des passagers, probablement espion des Anglais. Cet individu, ayant été signalé comme suspect lors du débarquement, avait réussi à s'échapper tandis que les agents de la police impériale fouillaient ses bagages. Aussi, c'était par l'intermédiaire du ministre de la police que ces dépêches importantes parvenaient au duc de Bassano. Les plus récentes annonçaient la déclaration de guerre des États-Unis à l'Angleterre, (18 juin) [2]. Cet événement aurait pu exercer une influence incalculable sur les déterminations des cabinets de Londres et de Saint-

[1] On sait qu'après vingt années de débats, cette créance, dont les Américains eux-mêmes faisaient si bon marché en 1812, a été trop généreusement acquittée, moyennant vingt-cinq millions en espèces, par le gouvernement de Juillet.

[2] Cette nouvelle était parvenue au duc de Bassano dès le 9 août, par le consul de France à Elseneur, qui la tenait du représentant des États-Unis en Danemark.

Digitized by Google

Pétersbourg, s'il avait eu lieu quelques mois plus tôt. Il passa à peu près inaperçu au milieu de l'émotion qu'excitaient les succès de Wellington en Espagne, et surtout l'incendie de Moscou.

V

Napoléon, arrivant en vue de Moscou, s'écria, dit-on : « La voilà donc enfin, cette fameuse ville ; *il était temps* ! » On a prétendu qu'il considérait en effet la guerre comme finie par cette occupation ; sa correspondance avec Maret prouve le contraire. Il y revient souvent sur l'idée fort juste que « l'ennemi, désormais impuissant pour nous empêcher d'entrer dans cette ville, va concentrer toutes ses forces pour nous en chasser. » De cette pensée dérivent les ordres réitérés qu'il adresse à Saint-Cyr, à Schwarzenberg, pour qu'ils *ne se laissent pas tromper;* au duc de Bellune, pour l'attirer sans délai vers la grande armée ; au duc de Bassano, pour qu'il précipite renforts, munitions, habillements, dans cette même direction. L'Empereur avait tout prévu..., sauf la catastrophe qui, en quelques heures, sous ses yeux, dans ses mains, anéantit la conquête qu'il se préparait à défendre.

L'interruption de toute correspondance pendant trois journées entières donne la mesure de l'impression produite sur lui par cet événement. Il revient enfin à lui le 18, et ses premiers mots s'adressent à Maret : « Nous avons trouvé beaucoup de choses à Moscou, *qui était une ville extrêmement belle.* » C'est la seule allusion qui lui échappe à ce sujet. Maret, de son côté, garde le silence : toutes les doléances seraient insuffisantes, inutiles, en présence d'un tel malheur.

C'était à lui qu'incombait la tâche pénible de le faire connaître ; d'en amortir, s'il se pouvait, l'impression en Europe. Il jugea utile de faire insérer au *Moniteur* un grand nombre de pièces trouvées à Moscou : proclamations, articles de gazettes, bulletins russes, jugements rendus contre les incendiaires. Il disposa ces pièces de manière à faire ressortir le système de dissimulation à outrance, soutenu jusqu'au bout par l'ennemi, qui, depuis l'ouverture de la campagne, s'était attribué l'avantage dans toutes les rencontres. Il n'eut garde d'omettre les documents propres à mettre en relief les allures excentriques du gouverneur, et à accréditer l'opinion, d'ailleurs fort juste, qu'il avait été le promoteur de la catastrophe. Pour fortifier l'effet de cette publication, Maret y joignit, dans sa corres-

Digitized by Google

pondance diplomatique, une note non officielle sous forme de lettre écrite de Moscou le 21 septembre. Cette note, qui ne figurait pas au *Moniteur*, était rédigée sur les renseignements transmis au ministre par M. Lelorgne d'Ideville, secrétaire-interprête de l'Empereur, et par d'autres correspondants. On y énumérait les preuves du crime de Rostoptchine ; l'enlèvement des pompes, l'emploi de projectiles incendiaires, l'embrâsement subit d'édifices considérables, comme celui de la Bourse, dont toutes les portes étaient de fer et fermées aux verroux, et qui devint tout à coup la proie des flammes, sans qu'on pût savoir comment le feu avait été mis. « Tout était prêt d'avance. On avait découvert dans beaucoup de maisons des amas de linge et autres matières combustibles imbibés de goudron et de soufre, et placés dans les greniers, dans les écuries et sous les escaliers de bois. Des cordes de l'espèce des mèches à canon communiquaient avec l'intérieur... » On insistait aussi, comme il convenait de le faire dans l'intérêt français, sur e déchaînement prémédité d'un certain nombre de criminels, qui avaient concouru à cette œuvre de destruction. Le fait de cette coopération, attesté par des témoins impartiaux, demeure acquis à l'histoire, malgré les dénégations de quelques écrivains récents. Mais tous les auxiliaires de Rostoptchine n'étaient pas des meurtriers ou des voleurs. Ses proclamations violentes, habiles jusque dans la trivialité et le mensonge, avaient surexcité dans la classe populaire la haine des envahisseurs étrangers. L'historien Varnhagen a cité de lui, à ce sujet, un mot juste et profond : « J'ai enflammé les esprits des hommes, et à ce plus terrible des feux, il est facile d'allumer tous les flambeaux. »

Tous les documents publiés par les autorités françaises attribuaient au seul Rostoptchine la responsabilité de ce crime patriotique. Mais Napoléon ne tarda pas à connaître toute la vérité. Dans une lettre adressée par lui à l'empereur François, pendant la campagne de 1814, on lit ce qui suit : « Cette soif de vengeance de l'empereur Alexandre n'est pas fondée... A Moscou, j'ai tout fait pour éteindre l'incendie *que ses ordres avaient allumé*[1]. » Ainsi l'autorisation donnée par le tzar à cette terrible mesure de défense n'était plus alors un secret, du moins pour les souverains et leurs ministres. Plus tard, le fait a été divulgué presque officiellement. Dans une relation de l'incendie du palais d'hiver de Pétersbourg, publiée en 1838, l'un des personnages les plus considérables de la diplomatie russe a écrit que « le sacrifice de Moscou avait été résolu dans ce palais, pendant les longues veilles du chef de l'Etat, à cette

[1] Lettre du 21 février 1814. (*Corr.*, n° 21,344.)

Digitized by Google

mémorable époque de 1812. » L'auteur de cette brochure est M. de Meyendorf. A l'époque où il publia cette brochure, il était conseiller d'Etat et chambellan de l'empereur Nicolas ; il a été depuis ambassadeur à Berlin, et enfin ministre des affaires étrangères. On peut s'étonner que M. Thiers, qui n'a pu ignorer ni cette révélation ni la lettre de Napoléon, ait affirmé si péremptoirement « qu'Alexandre n'ait rien su de ce projet d'incendie, qui eût inévitablement révolté ce prince *si doux*. » (XIX, 364-66.) Pour tout esprit impartial, il reste hors de doute que le *doux* Alexandre avait autorisé, au moins éventuellement, ce sacrifice, dont les conséquences furent plus meurtrières pour la population fugitive de Moscou que ne l'avait été, pour les deux armées, la bataille du 8 septembre. Après tout, cette résolution terrible n'est pas sans excuse. Pour les Etats comme pour les individus, il n'est pire malheur que la honte, et Moscou en flammes fait meilleure figure dans l'histoire que Paris illuminé pacifiquement par les bivouacs ennemis.

Le duc de Bassano fut plus contrarié que surpris en apprenant, par des renseignements particuliers venus de Varsovie, que l'attitude de l'ambassadeur n'avait pas été bonne dans cette circonstance. Il lui écrivit à ce sujet une lettre qui, pour plus d'un motif, mérite d'être reproduite :

Sa Majesté m'écrit de Moscou, à la date du 27 septembre, qu'elle est peu satisfaite de ce qui se passe à Varsovie ; que les chevaux n'ont pas de fourrage dans les étapes ; qu'il n'y en a même presque pas dans la capitale ; que tous les services et toutes les parties de l'administration sont en souffrance ; que l'armée polonaise auraitdû recevoir des chevaux et des hommes pour se maintenir un peu, et qu'on l'a laissée se réduire à rien[1]. Mettez-moi, je vous prie, dans le cas de répondre à Sa Majesté... Réunissez dans un Mémoire, non-seulement les notions éparses dans vos différentes dépêches, mais aussi toutes celles que vous pourrez rassembler. Saisissez cette occasion pour faire un tableau *au vrai* des embarras que le duché éprouve. Il est sans doute bon de les connaître et de les signaler; mais il faut en même temps montrer qu'on fait tout pour vaincre les difficultés, et jusqu'à quel point on pourrait y parvenir. *A cet égard, c'est votre opinion que je demande, et non celle des membres du gouvernement*, nécessairement disposé à s'arrêter devant des difficultés qui ne sont pas insurmontables. Il doit vous être facile de faire sentir que jamais les sacrifices du duché n'ont eu un objet plus important...

[1] La *Correspondance* ne contient aucune lettre de Napoléon à la date du 27 septembre. L'existence du document dont il s'agit ici n'en est pas moins certaine. Napoléon lui-même y fait allusion, dans la lettre n° 19234. « Je vous ai écrit hier pour que vous cherchiez à remuer le duché... » Ce rappel ne peut s'appliquer qu'à la lettre du 27, dont la dépêche de Maret, écrite en conséquence, doit reproduire exactement les termes.

Digitized by Google

Vous sentirez, Monsieur l'ambassadeur, qu'afin d'obtenir tout ce qu'il faut que le duché fasse, vous avez surtout à soutenir l'esprit public; que, pour y parvenir, vous devez toujours dissimuler les inquiétudes que vous pourriez concevoir sur les événements, et vous montrer persuadé, comme vous devez l'être en effet, qu'elles ne sont pas fondées... Ainsi, *je crois savoir* que vous avez été frappé de l'incendie de Moscou, et que vous avez trop laissé paraître l'impression que vous faisait cet événement... Lorsqu'on verra dans votre contenance et dans vos discours une sécurité qui ne se démentira pas, on se modèlera sur vous, et l'on jugera plus sainement des choses. (Wilna, 4 octobre.)

Au moment où ces conseils lui parvinrent, l'archevêque était, comme on le verra bientôt, sous le coup d'un redoublement de terreur qui ne lui permettait ni de ressentir, ni d'affecter la moindre sécurité. Plus tard, il travestit odieusement cette dépêche, prétendant que le ministre lui avait fait un crime d'avoir montré de la *sensibilité*...

A partir de l'incendie de Moscou, les contrariétés, les incidents fâcheux, se succèdent presque sans relâche; les mauvaises nouvelles s'échangent, courrier par courrier, entre Wilna et le quartier-général. A peine réinstallé au Kremlin, Napoléon apprenait, par une dépêche chiffrée de son ministre, la position précaire de Saint-Cyr sur la Dwina. Le 2 octobre, l'estafette de France apportait à Wilna de tristes détails sur la journée des Arapiles et l'évacuation de Madrid. Quelques jours après, le duc de Bassano, auquel son dernier courrier de Constantinople laissait encore une lueur d'espérance, reçut de l'Empereur lui-même communication du traité entre la Russie et la Porte, publié dans la *Gazette officielle* de Moscou avant l'entrée des Français. Une autre nouvelle, non moins déplorable, lui arrivait en même temps : celle d'un mouvement rétrograde du corps autrichien. Malgré les instances personnelles de Maret, qui avaient devancé les ordres impériaux, Schwarzenberg persistait à « se laisser tromper. » Croyant ou affectant de croire prématurément à l'arrivée des troupes du Danube, il était resté immobile à une époque où il était très-supérieur à Tormasov, son adversaire immédiat. Dès que l'approche de l'avant-garde de Tschitchagov lui fut signalée, Schwarzenberg se replia sur le Bug [1].

[1] « Un général français ou polonais, dans la situation de Schwarzenberg après son combat de Gorodeczna, pouvant soutenir sa marche par le soulèvement général du pays, aurait sans relâche poursuivi Tormasov; l'aurait détruit ou rejeté en sept ou huit jours au-delà du Dniester; se serait emparé des dépôts de recrues polonaises et des renforts épars; aurait réuni à la Pologne les trois provinces de odolie, de Wollynie et d'Uukraine étendu l'insurrection jusqu'à Kiev; et menacé, d'un autre côté, sur le Dniester, les derrières de l'armée russe du Danube. Cette opération, aussi facile à exécuter que brillante en résultats, aurait favorisé la création d'une nouvelle armée polonaise, séparé la Russie

Digitized by Google

Il sentait si bien que sa conduite paraîtrait équivoque, qu'il se hâta d'envoyer à Wilna le comte de Paar, son premier aide-de-camp, pour présenter sa défense. Il trouva aussi un chaleureux apologiste dans l'ambassadeur de France à Varsovie. Celui-ci, habituellement si laconique, si sec dans sa correspondance, rédigea dans cette occasion un long mémoire justificatif en faveur des Autrichiens. L'aide-de-camp et l'ambassadeur s'accordaient pour soutenir qu'on était tout au plus assez fort pour défendre le duché; qu'il n'y avait jamais eu et qu'il y avait moins que jamais à compter sur un concours quelconque des populations de la Wolhynie, pays dévasté, où il ne restait que *le ciel et la terre*, etc. Malgré ces apologies, le ministre demeura convaincu que les Autrichiens ne faisaient pas, et surtout n'avaient pas fait tout ce qu'ils auraient pu faire [1].

Quelques jours après, il eut à calmer une nouvelle panique de l'archevêque, qui dans d'autres circonstances eût été risible. Bien que le mouvement rétrograde des Autrichiens fût connu depuis plusieurs jours, les habitants de Varsovie ne semblaient nullement inquiets. M. de Pradt n'en revenait pas; il attribuait cette sécurité à l'inintelligence du danger, « bien plus grand cette fois qu'en juillet, puisqu'ils avaient à quarante lieues des ennemis nombreux, féroces, et qu'on pouvait supposer irrités (de l'incendie de Moscou). » Pour lui, plus intelligent, et par conséquent plus effrayé, il avait pris le parti de ne rien dire qui pût les avertir du péril, *d'éteindre plutôt que de remuer* (14 octobre). Mais, dès le lendemain, il y eut une alerte générale, et l'archevêque se retrouva dans son élément. « Des flots de fuyards se pressaient aux barrières de Varsovie. Les uns venaient chercher un refuge, les autres sortaient du côté opposé pour mettre plus d'intervalle entre eux et l'ennemi. » On annonçait l'apparition de toute une armée russe sur la rive gauche du Bug, à Siedelc; de Pradt était furieux contre le gouverneur Dutaillis, qui soutenait que cette alarme n'était pas mieux fondée que les précédentes, faisait filer du côté de Reynier toutes les troupes disponibles, et parlait de distribuer des armes aux ou-

de l'Autriche et de l'Allemagne, jeté l'alarme dans le centre de l'empire russe. » Telle est l'opinion qu'exprime, dans un écrit publié en 1828, un homme qui avait été à portée de bien juger des événements. M. Ausernon (depuis préfet de Seine-et-Oise) faisait partie en 1812 de l'ambassade de Varsovie, et avait été, par ordre du duc de Bassano, détaché à Léopol (Gallicie), poste avancé, d'où il transmettait des indications sur les mouvements des Russes et les dispositions des Autrichiens. Des documents militaires de source russe ont confirmé pleinement cette appréciation. Le premier ordre de marcher sur la Wolhynie fut envoyé à Tchitchagof, de Pétersbourg, le 18 juillet, et ne lui parvint qu'au commencement d'août. Sa réunion avec Tormasov, battu le 12 août, ne fut complète que dans le commencement de septembre. — Sur l'histoire de la défection de l'Autriche, voir les *Mémoires de l'amiral Tchitchagof*. (*Revue contemporaine*, 1re série, t. XVIII, p. 221 et 500; mars 1855.) Rien n'éclaire d'un jour plus lumineux la politique autrichienne.

[1] De Pradt, 5 octobre. — Maret à Napoléon, 5 et 9 octobre.

Digitized by Google

vriers pour garder Varsovie (15 octobre). Deux jours plus tard, de Pradt était forcé de convenir que le gouverneur avait eu raison. « Varsovie avait repris sa physionomie habituelle, et, « comme il « n'arrivait plus de fuyards, personne ne songeait plus à fuir. » Cette fois encore, on avait pris un arbrisseau pour une forêt, quelques cosaques pour une armée. L'héroïque ambassadeur trouvait même les habitants de Varsovie trop rassurés. Après cette nouvelle expérience, ils étaient capables de ne plus s'effrayer, même en présence d'un danger réel (17 octobre)! » Maret se bornait à répondre : « Le mouvement rétrograde du prince de Schwarzenberg peut n'être qu'une manœuvre... *Cela ne fût-il point*, il faut qu'on croie que vous pensez ainsi. » Il le pressait de nouveau d'exhorter les ministres « à sortir des voies ordinaires dans des circonstances extraordinaires. Votre rôle, lui disait-il encore, est de croire tout ce qui rassure et de repousser toutes les craintes, de soutenir et d'exciter l'enthousiasme, *qui n'a pas d'ennemis plus dangereux que les hommes inquiets et timides* (13 octobre). »

Le duc de Bassano savait que le véritable péril n'était pas ou n'était plus pour le duché, mais pour les communications de la grande armée. Dès le 9 octobre, il était prévenu, par le gouverneur de Minsk, que le général Dombrowski, menacé sur le Dniéper par des forces supérieures, parlait déjà de se replier sur cette ville. Ces forces étaient l'avant-garde des troupes de Moldavie. Après avoir, dans le courant de septembre, rallié Tormasov et poussé Schwarzenberg et Reynier sur le duché, Tchitchagof, conformément aux derniers ordres venus de Pétersbourg, avait laissé vingt-cinq mille hommes seulement pour contenir Schwarzenberg, et filait avec le reste vers la haute Bérésina. Ce nouveau morcellement des forces russes était déjà commencé, quand Schwarzenberg alléguait leur concentration récente pour justifier ses mouvements rétrogrades et son inaction. Après avoir promis au duc de Bassano « de ne quitter au moins la ligne du Bug qu'à la dernière extrêmité, » il repassait cette rivière sous prétexte de recueillir des renforts, restait scrupuleusement sur la défensive, en présence d'un ennemi redevenu en réalité inférieur à lui. Le général autrichien était-il véritablement abusé sur l'état véritable des choses? ne péchait-il que par excès de circonspection? On pouvait affecter de le croire par politique, de même qu'on avait feint de croire, en 1809, à la coopération sincère du corps auxiliaire russe contre les Autrichiens. Mais le langage de Maret dans sa correspondance confidentielle, les documents qu'il communiquait à l'Empereur, prouvent que lui, du moins, ne se laissait pas tromper. Le 11 octobre, il transmettait à Moscou une lettre alarmante qui lui avait été envoyée directement de Varsovie

Digitized by Google

par le ministre des finances Matusrewicze. Un officier polonais, frère d'un général Lambert au service de la Russie, avertissait qu'il fallait se méfier des Autrichiens, que les officiers de tout rang tenaient les plus mauvais propos, que les opérations étaient incohérentes, etc. Pendant ce temps, l'Empereur, dont les précédents rapports de Maret, et ceux même du général autrichien, avaient excité la défiance, prescrivait à son ministre d'envoyer auprès de Schwarzenberg et de Reynier un homme intelligent, qui put faire connaître le véritable état des choses de ce côté (*Corr.*, 19266). Maret chargea de cette mission l'un des auditeurs attachés à l'ambassade de Varsovie, M. de Panat, dont il transmit, le 31 octobre, le rapport à l'Empereur. Reynier avait répondu : « Les officiers inférieurs, ainsi que la plupart des généraux, font cette guerre à contre-cœur ; mais, quand une affaire est engagée, l'honneur les conduit bien. Ils sont même forcés à s'exposer beaucoup, parce qu'en général leurs troupes sont très-molles. Aussi, dans tous les combats, ils ont eu plus d'officiers blessés que les Saxons [1]. Schwarzenberg, *indépendamment des considérations particulières qui peuvent agir sur lui*, est intimidé par la connaissance parfaite qu'il a de ses soldats. Il s'épouvante de l'idée d'une défaite qui serait accompagnée de circonstances honteuses... » Napoléon, quand il reçut des renseignements, était déjà en pleine retraite, et savait trop bien à quoi s'en tenir sur le résultat des « contre-marches de Schwarzenberg. »

Maret avait encore bien d'autres sujets de préoccupation. D'abord, dès le commencement d'octobre, de nouveaux dissentiments avaient surgi entre les autorités lithuaniennes et le gouverneur général. Ces conflits paralysaient l'action du gouvernement, les mesures militaires réclamées sans cesse par l'Empereur. L'affaire si importante des rencontres de cavalerie subissait des retards dont il accusait à tort son ministre. Celui-ci était contraint de lui avouer, le 6 octobre, qu'il ne fallait plus compter, pour cet objet, sur la Prusse, épuisée par la fourniture de 80,000 chevaux qu'elle avait faite au commencement de la guerre. En Lithuanie, les changements continuels qui se faisaient dans l'administration fatiguaient le zèle et arrêtaient le progrès [2]. Conformément aux ordres expédiés depuis l'occupation de Moscou, il avait fait partout des démarches pour obtenir des renforts ; il faisait le possible et l'impossible pour hâter la formation des régiments lithuaniens. « Je dois croire, ajoutait-il,

[1] On sait que le 7e corps, commandé par Reynier, était composé de troupes saxonnes animées d'un excellent esprit... dans ce temps-là.

[2] Allusion au dernier démêlé de M. de Hogendorp avec les membres du gouvernement. Il voulait absolument faire entrer dans la commission administrative de Wilna une personne qui était antipathique aux membres de cette commission. Maret et Bignon s'effor-

Digitized by Google

que les choses sont avancées, mais je ne puis le prouver à Votre Majesté. Je veux entrer dans tous les détails, cela dût-il déplaire à l'autorité que Votre Majesté a créée, et qui, par jalousie de son pouvoir, aime à cacher ce qu'elle fait. »

Malgré des versements extraordinaires autorisés par l'Empereur, la conclusion des marchés de transports pour la grande armée subissait également des retards. Les effets d'habillement apportés à Kovno par la flotille s'y accumulaient, se détérioraient dans les bateaux. Maret avait pris sur lui de mettre à la disposition de l'intendant les recettes de la douane, pour faire faire de doubles planchers dans les églises de Kovno, transformées en magasins, à l'exception d'une seule. Néanmoins il était urgent, si l'on voulait éviter un déchet considérable, d'autoriser le transport de ces effets concurremment avec celui des munitions de guerre. L'Empereur eut égard à ces observations; mais un temps irréparable s'était écoulé : ces objets, qui auraient été si nécessaires pendant la retraite, allèrent s'entasser à Minsk, et y furent pris par les Russes.

Depuis que la nouvelle de l'incendie de Moscou était répandue en Europe, les ministres des différentes puissances insistaient naturellement plus que jamais pour se rapprocher du théâtre de la guerre, et Maret à les en tenir éloignés. Toutefois l'Empereur, sachant que l'envoyé prussien se trouvait déjà à Wilna par la faute de Berthier, avait de plus appelé celui d'Amérique dans cette ville, et crut devoir lever la consigne pour les ministres des autres puissances (12 octobre). Ils arrivèrent aussi à Wilna au moment le plus inopportun, celui où commençait la retraite.

Dès le 14 octobre, des bruits alarmants circulaient en ville. On disait que des forces imposantes, venant du Nord et du Midi, manœuvraient pour se réunir sur les communications de la grande armée ; on parlait même d'une attaque directe contre Wilna. Maret, transmettant ces bruits à l'Empereur, ajoutait qu'il était fort heureux que le maréchal Oudinot, convalescent, fût encore dans la ville. « S'il était parti, ajoutait-il, on pourrait difficilement compter ici sur des mesures froides et réfléchies. » Le gouverneur général voulait déjà arrêter la marche des renforts. « Il entrevoyait la nécessité de former un corps pour se porter au devant de l'ennemi. Il ne faut pas, disait-il, se battre dans les rues. » Oudinot et Maret parvinrent à lui démontrer la nécessité d'attendre des informations plus sûres.

çaient vainement de concilier les esprits. « Le gouverneur, écrivait Maret, sera dans une position désagréable si V. M. ne nomme pas son candidat, et peut-être non moins embarrassé s'il est nommé. » Ce démêlé se prolongea, et donna lieu à de vives récriminations pendant plusieurs séances.

Digitized by Google

L'horizon s'assombrissait de toutes parts. Les nouvelles directes de Saint-Cyr manquaient, mais sa retraite était tenue pour certaine. Le 21 on apprenait, d'une manière trop positive pour pouvoir en douter, trop bruyante pour n'en rien laisser paraître, qu'un des régiments de cavalerie lithuaniens, de formation récente, venait d'être enveloppé et détruit à Slonim. Ce désastre révélait la présence d'une forte avant-garde ennemie sur le haut Niémen. La garnison bivouaquait dans les rues de Wilna. Le service, assez négligé jusque-là, se faisait avec autant d'exactitude que dans une place assiégée, et cette précaution semblait l'indice d'un danger imminent. On disait les Russes maîtres de Grodno, et ce bruit semblait confirmé, le 21, par le changement de direction de l'estafette du duché, qui arrivait en faisant un grand détour par Gumbinnen... L'émotion s'accrut le lendemain, quand on vit arriver de tous côtés des paysans fugitifs. Maret « se montrait partout, parlait à tout le monde. » Il affirmait que le seul bruit d'une prochaine apparition de Cosaques avait déterminé cette émigration des campagnes sans qu'on en eût vu un seul; ce qui était vrai à cette date. La nouvelle apocryphe de la prise de Grodno courait déjà en Allemagne. (Maret à Napoléon, 22 octobre[1].)

Le lendemain, les communications avec Napoléon furent interceptées pour la première fois. L'estafette expédiée de Wilna fut forcée de rebrousser chemin ; des Cosaques avaient envahi la station d'Oszmiana. Cette fois, un détachement de cavalerie suffit pour balayer ces maraudeurs, et les courriers expédiés du quartier-général le 17 et le 18 octobre arrivèrent ensemble à Wilna le 25. Leurs nouvelles n'étaient pas de nature à alléger les soucis du ministre.

Il savait déjà, par une lettre impériale en date du 9, dont il communiqua confidentiellement quelques passages à ses agents, « qu'il pourrait arriver que vers le mois de novembre S. M. prît ses quartiers d'hiver entre le Borysthène et la Dwina. » Cette lettre est perdue, et une autre du 16, sur le même sujet, est un de ces documents en chiffres qu'on n'a pu traduire[2]. Mais on a pu, par induction, en restituer une partie au moyen d'une dépêche adressée, au reçu de celle-là, à notre ministre en Autriche; dépêche dont la portion la plus essentielle est, suivant les propres expressions

[1] Elle avait été mise en circulation par un employé des finances, personnage peu héroïque, qui avait rebroussé chemin à dix-huit lieues de Grodno, sur le rapport de quelques paysans, qui avaient cru apercevoir des Cosaques de l'autre côté du Niémen.

[2] *Corr.*, 19,275. Nous croyons qu'on s'est un peu trop pressé de renoncer à ce déchiffrement, et qu'il ne serait pas impossible de l'opérer en confrontant avec ces pièces les minutes des dépêches corrélatives de Maret, qui étaient chiffrées d'après la même table.

Digitized by Google

de Maret, « la reproduction textuelle de sa correspondance. » Ainsi, *dès le* 16 *octobre*, l'Empereur avait écrit à son ministre qu'il avait fait évacuer les malades et les blessés sur Smolensk, *et se proposait de partir de Moscou le* 19, pour se rendre à Kalouga battre l'armée ennemie si elle voulait couvrir cette place, comme on l'annonçait. Ensuite, son projet était, si le beau temps continuait, de faire une pointe sur Toula ou Briansk, où les Russes avaient de grandes fabriques d'armes, ou de retourner de suite sur Smolensk, si le temps devenait rigoureux.

L'Empereur compte que ses quartiers d'hiver seront pris entre Smolensk, Minsk et Mohilef, dans les premières semaines de novembre. Il se décide à ce mouvement parce que Moscou, *qui a cessé d'exister*, n'est pas une position militaire pour ses opérations futures. De Moscou à Kief il y a deux cent quinze lieues, et de Smolensk à Kief il n'y en a que cent douze; de Smolensk à Pétersbourg il n'y a que cent quarante lieues, tandis que de Moscou il y en a cent quatre-vingt-dix, et que cette marche, d'ailleurs, obligerait toujours à prendre une ligne d'opérations qui revînt sur Witebsk. L'armée se trouvera, à Smolensk, appuyée sur un pays ami..., et l'Empereur sera en mesure de préparer ses moyens pour la campagne de Pétersbourg, et de se porter où sa présence serait nécessaire.

Ces détails sur les dernières opérations projetées devaient être communiqués aux ministres près les cours alliées, pour leur suggérer des explications convenables, quand ils seraient dans le cas d'en donner. « En attendant, ils n'en devaient rien laisser pénétrer, l'événement, dans les choses de cette nature, se trouvant quelquefois différer beaucoup de ce qui avait été prévu[1]. » (Maret à Ottô, 26 octobre.) Il pouvait arriver, en effet, que cette marche sur Kalouga rapportât des avantages assez grands pour atténuer beaucoup l'effet moral de l'abandon de Moscou ; ou même que l'avantage fût assez décisif pour dispenser de cet abandon jusqu'à la paix, pour forcer Alexandre à répondre aux ouvertures que Napoléon lui avait faites aussitôt après l'incendie. L'Empereur n'avait pas tout à fait abandonné cette dernière espérance dans la matinée du 18, puisqu'à cette date il prescrivait encore au duc de Trévise, commandant de l'arrière-garde qu'il laissait à Moscou, des mesures d'armement, d'approvisionnement, qui supposaient une longue occupation. (*Corr.*, 19,285, 19,286). Mais ses illusions à cet égard furent entièrement dissipées le même jour par la nouvelle du combat de Winkowo. Cette attaque imprévue ne précipita pas, comme on l'a pré-

[1] D'après les lettres de V. M., j'écris partout; mais on ne doit rien dire, rien publier nulle part, avant les événements. (Maret à Nap., 25 octobre.)

Digitized by Google

tendu, le mouvement qui eut lieu le lendemain sur Kalouga, puisque ce mouvement était positivement annoncé pour ce jour-là depuis le 16. Mais elle donna à l'Empereur une plus juste idée de l'exaspération et des ressources des Russes, et, par suite, entraîna l'abandon immédiat et complet de Moscou. La résolution de l'Empereur était arrêtée quand il quitta cette ville : nous en trouvons une preuve irréfragable dans la dernière lettre adressée *de Moscou* au duc de Bassano, le jour de ce départ. Après lui avoir raconté, « pour sa gouverne, » la surprise de la veille, il ajoutait « que l'armée était en marche, que le lendemain on se déciderait *à faire sauter le Kremlin*, et à passer par Kalouga ou Wiazma pour arriver avant les grands froids et prendre les quartiers d'hiver. » (Napoléon à Maret, 19 octobre, n° 19,288.) C'est donc à tort que M. Thiers, rejetant la version historique généralement admise jusqu'ici, a représenté Napoléon sortant de Moscou avec l'intention d'y revenir, et changeant tout à coup de résolution le 20, au château de Troitzkoï. Sur ce point, comme sur plusieurs autres, l'illustre historien avait fait son siége, et ne tient compte que des documents qui se raccordent avec son système [1].

Le duc de Bassano apprit, le 28 octobre, l'abandon définitif de Moscou. En même temps, du côté de la Dwina, la retraite de Saint-Cyr devant les forces combinées de Wittgenstein et de Steinghel (armée de Finlande), laissait Wilna à découvert. Il fallut, de toute nécessité, retenir les troupes de passage dans cette ville. D'un moment à l'autre, on pouvait en avoir besoin pour protéger les environs contre la cavalerie ennemie, dans le large espace qui séparait maintenant Macdonald de Saint-Cyr. (Maret à Napoléon, 25 octobre.) Ce maréchal, grièvement blessé, fut remplacé par Oudinot à peine convalescent.

La correspondance de Maret nous fournit, à la date du 28, un document du plus grand intérêt. C'est une longue réponse à la lettre de l'Empereur, du 9, l'une de celles dont la perte est des plus à regretter. Nous savons déjà qu'elle contenait la première indication du projet d'un retour sur Smolensk ; mais il paraît que l'Empereur, sachant que l'approvisionnement de cette place était loin d'être complet, se plaignait avec amertume des autorités lithuaniennes, et du duc de Bassano lui-même. On voit, par la réponse de Maret, combien ces reproches lui étaient sensibles. Il donnait des explica-

[1] Thiers, XIV, 467 et suiv. M. Thiers ne cite que les ordres donnés le 18 à Mortier pour l'armement du Kremlin; il passe sous silence les deux lettres au duc de Bassano des 16 et 19 octobre, ainsi qu'une autre non moins importante adressée dans la soirée du 18 au général La Riboisière, qui se termine par cette phrase significative : *Les officiers d'artillerie chargés de faire sauter le Kremlin, quand il en sera temps, resteront au Kremlin.* (*Corr.*, 19,287.)

Digitized by Google

tions détaillées sur les retards forcés qu'avait subis la contribution en nature pour la formation des magasins de réserves...

Les ordres avaient été donnés, on me garantissait chaque jour leur prompte exécution. Elle a été différée. Les transports ont éprouvé des difficultés insurmontables. Des ordres nouveaux demandaient déjà des suppléments, quand les premières livraisons n'étaient pas commencées. Les sous-préfets n'avaient pas assez de forces pour lutter contre la tendance des fermiers à différer ces livraisons, jusqu'au moment où les moyens de transport seraient disponibles et où le traînage rendrait le transport plus facile. *On ne prévoyait pas les nouveaux événements* [1] : de plus, on ne savait pas comment l'administration entendait établir ses magasins. Le manque d'instructions de l'intendant général avait donné un prétexte plausible à l'inertie...

Le duc de Bassano, désolé du mécontentement de l'Empereur, avait exigé des mesures plus rigoureuses. On avait expédié dans chaque district des détachements qui devaient aller de village en village faire partir les réquisitions, et s'annoncer aux récalcitrants comme l'avant-garde de troupes plus nombreuses [2]. Dans ces nouvelles circonstances, il avait également pris sur lui de déroger aux dernières instructions de l'Empereur. Celui-ci, précédemment renseigné sur l'encombrement d'effets d'habillement qui existait à Kovno au commencement d'octobre, avait ordonné de les expédier, avant toute chose, sur Wilna et Minsk. « Mais alors, disait Maret, Votre Majesté ne prévoyait peut-être pas qu'un si grand nombre de troupes se rapprocherait de Smolensk, ou pensait que les magasins du pays étaient fermés. J'ai eu à choisir entre deux nécessités pressantes : la plus urgente m'a paru celle de *faire vivre l'armée.* » En conséquence, il avait ordonné que les convois fussent à l'avenir composés d'effets seulement pour moitié, et de subsistances pour le reste. « Je ne termine pas cette lettre, ajoutait Maret, sans ressentir la crainte bien pénible que Votre Majesté ne soit mécontente de l'état où sont les choses. Le bonheur de la satisfaire est le seul que j'envie ; et n'y avoir pas réussi, est le malheur le plus sensible que je puisse éprouver. » Toute sa conduite, pendant les cruelles péripéties qui allaient se succéder sans relâche, prouve combien ce langage était sincère.

BARON ERNOUF.

1 L'incendie de Moscou et la retraite.

2 Cette mesure, réclamée depuis bientôt deux mois par le commissaire impérial Bignon, avait été contrecarrée par le gouverneur général.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

L'ARTICLE 75

DE LA CONSTITUTION DE L'AN VIII

« La garantie sociale ne peut exister si la responsabilité des fonctionnaires n'est assurée. »

Déclaration des droits (an III).

« La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration. »

Principes de 1789 reconnus et garantis par la Constitution de 1852.

DEUXIÈME PARTIE[1]

III

LA JUSTICE DU BON PLAISIR.

Depuis soixante-douze ans qu'il existe, qu'a produit de bon l'article 75? Ce serait une longue histoire que celle des décisions du conseil d'État. Il serait curieux de passer en revue les règles, les principes qu'a successivement invoqués cette assemblée pour excuser des fonctionnaires inexcusables, les soustraire à la justice, leur éviter une punition inévitable, en un mot conserver le prestige

1 Voir la *Revue contemporaine* du 15 janvier 1870.

Digitized by Google

de l'administration au mépris des droits et des intérêts des citoyens. Le cadre de cette étude ne nous permet malheureusement pas de nous livrer à ce travail. Nous nous bornerons donc à quelques exemples qui montreront le rôle que joue le conseil d'État dans un grand nombre de questions où l'honneur, les intérêts, la propriété ou la liberté des citoyens sont en jeu.

Tout le monde a entendu parler de la saisie de l'*Histoire des princes de Condé*, mais beaucoup ont peut-être oublié les graves questions qui ont été soulevées et mises en lumière par le procès qui suivit cette saisie. Voici l'exposé succinct de cette affaire. Une publication intéressante de M. Casimir Périer nous en fournit les éléments :

En 1861, M. le duc d'Aumale confia à M. Michel Lévy le soin d'éditer un ouvrage intitulé : *Histoire des princes de Condé.* Ce dernier, après avoir rempli les formalités, c'est-à-dire après avoir fait, le 9 avril 1862, la déclaration légale, s'occupa, sans être inquiété en aucune façon, de faire imprimer l'ouvrage. Le travail dura près de dix mois. Le tirage définitif était commencé, et la plus grande partie des feuilles du premier volume était remise au brocheur, lorsque, le 19 janvier 1863, un commissaire de police, en vertu d'un ordre du préfet de police, vint opérer la saisie de l'ouvrage. Après de vaines tentatives pour obtenir la restitution, requête est portée devant le tribunal de première instance de la Seine. Le préfet de police invoque l'article 75, en vertu duquel il ne peut être poursuivi sans autorisation du conseil d'État. Le tribunal accueille cette exception par jugement du 20 mai 1863. Appel est formé devant la Cour impériale, qui confirme, par arrêt du 16 juillet 1864. Un pourvoi en cassation n'aboutit qu'au rejet, le 15 novembre 1865. Demande en autorisation de poursuites est alors présentée au conseil d'État. Le 31 mars 1866, le conseil d'État refuse l'autorisation par ce motif que « le préfet de police avait procédé en vertu des ordres de son supérieur hiérarchique. » Recours au ministre de l'intérieur pour obtenir l'annulation de la mesure extra-légale et la restitution des exemplaires saisis. Refus du ministre notifié par lettre du 18 juin 1866. Recours au conseil d'État contre cette décision. Là, le ministre déclare que la saisie était une mesure de *haute police.* En conséquence, le conseil d'État se déclare incompétent et rejette la demande.

Ainsi, pendant quatre années, une propriété privée a été saisie et un obstacle absolu a été apporté à l'exécution d'une convention loyalement formée. Me Courot disait, avec infiniment de raison, devant la section du contentieux : « Si l'ouvrage en question contient une attaque contre nos institutions politiques actuelles, qu'il

Digitized by Google

soit déféré aux tribunaux ; nous le comprenons, nous le demandons même. Mais si, au contraire, il est irréprochable (comme l'administration le reconnaît elle-même, puisqu'elle refuse obstinément de nous poursuivre), pourquoi ne pas nous rendre les exemplaires saisis? Pourquoi surtout avoir sciemment laissé s'exécuter une convention que l'on était résolu à interdire? Quelque nom que l'on donne à l'acte du 19 janvier 1863, il faut reconnaître qu'à l'égard des exposants c'est une véritable confiscation et une confiscation d'une nature bien étrange, puisqu'elle serait sans règle, sans autre limite que le bon vouloir de l'administration. »

M. Reverchon qualifie cet acte plus sévèrement encore : ce n'est pas une confiscation, dit-il, puisque la confiscation, dans le cas où elle est permise ou ordonnée par notre législation actuelle, n'est jamais qu'une peine ou que l'accessoire d'une peine prononcée par la justice. Dans l'espèce, au contraire, il y a simplement le fait d'un homme, fonctionnaire ou non, qui, écartant absolument toute intervention de la justice, met la main sur la chose d'autrui, avoue que cette chose appartient à autrui, et refuse néanmoins de la rendre ou prétend en subordonner la restitution à des conditions qu'il n'a pas le droit d'imposer. Grammaticalement parlant, cet acte n'est donc pas une confiscation ; il a un autre nom dans la langue usuelle et aussi dans la langue légale. (*De la saisie administrative*, par M. Reverchon, p. 9).

Ainsi l'auteur, l'éditeur, le propriétaire des feuilles saisies ont été dépouillés de leur propre chose sans loi, sans décret, sans arrêté, sans raison, et ils ne peuvent trouver des juges pour réprimer cet atttentat à la propriété. Il faut en conclure que l'autorité administrative, en France, est maîtresse souveraine et absolue des biens et de la propriété des citoyens. Elle peut tout faire à l'aide de ces trois mots magiques : *Mesure de haute police.*

Est-il besoin d'insister sur les dangers de cet arbitraire tout-puissant? « Si l'administration de la police, dit le recueil de M. Dalloz (66-1-49), peut faire saisir chez moi un manuscrit on un meuble meublant, elle pourra, à un titre égal, faire occuper indéfiniment ma maison ou mon champ. Pourra-t-elle alors se couvrir de l'article 75 et me renvoyer devant le Conseil d'Etat? S'il en était ainsi, la loi civile que tous les publicistes, Montesquieu en tête, considèrent comme le palladium de la propriété, ne serait plus qu'une lettre morte au regard de l'administration. Elle n'existerait que sous le bon vouloir du chef de l'Etat, chargé désormais d'ouvrir ou de fermer, en Conseil d'Etat, l'accès des tribunaux en réponse aux réclamations dirigées contre les actes de spoliation des fonctionnaires publics: la propriété ne serait plus en France que ce qu'elle était

Digitized by Google

naguère en Orient, elle n'existerait plus qu'avec la tolérance de l'autorité publique. »

L'article 75 ne protége pas seulement les atteintes portées à la propriété, il permet aussi de laisser impunis les attentats à la liberté individuelle. Ceci nous amène à parler de deux affaires non moins fameuses que celle de M. le duc d'Aumale, les procès de M. Ulysse Parent et de M. Laferrière.

L'affaire de M. Parent est une véritable Odyssée. Le 4 juin 1867, au moment où l'empereur des Français et l'empereur de Russie se rendaient à l'Opéra, M. Ulysse Parent se trouvait sur le boulevard des Italiens, mêlé à un groupe de passants, dont quelques-uns, paraît-il, crièrent : Vive la Pologne ! Il est saisi et arrêté par un inspecteur de la police de sûreté, en bourgeois, nommé André. Celui-ci le mène au poste de la rue Drouot, et là le traite de misérable, lui porte un coup et le jette à la renverse sur un lit de camp. M. Parent est ensuite interrogé et conduit à Mazas, où il resta quatorze jours emprisonné. Puis il est ramené devant le juge d'instruction, qui lui demande s'il a crié : Vive la Pologne ! Il répond que non. On fait alors venir l'agent, qui reconnaît qu'il n'avait pas crié et avoue que, dans le poste, il l'a « poussé » sur le lit de camp en le traitant de misérable. A la suite de cet interrogatoire, M. Parent fut relâché en vertu d'une ordonnance de non lieu, le 13 juillet 1867.

Se considérant comme victime d'une arrestation illégale, accompagnée d'injures et de voies de fait, M. Parent cite l'inspecteur André devant le tribunal correctionnel de la Seine. Le 23 août 1867, la sixième chambre, conformement aux conclusions du ministère public, rend un jugement par lequel elle déclare André protégé par l'article 75, annule la citation pour n'avoir pas été précédée de l'autorisation du conseil d'Etat et condamne Parent aux dépens. — Appel du plaignant. Le 23 janvier 1868, la Cour impériale, par un premier arrêt, déclare que l'inspecteur André n'est pas protégé par l'article 75, annule le jugement du tribunal correctionnel et évoque l'affaire ; par un second arrêt, considérant que les trois faits reprochés à André sont liés par une intime cohésion, qu'on ne saurait les séparer, et que le premier relève de la juridiction criminelle, elle se déclare incompétente et condamne Parent aux dépens. — Pourvoi d'André contre le premier arrêt et de Parent contre le second. Le 18 avril 1868, la Cour de cassation, statuant par un seul arrêt sur les deux pourvois, confirme le premier arrêt de la Cour impériale déclarant que l'inspeeteur de police n'est pas couvert par l'article 75, casse l'arrêt d'incompétence par ce motif que, les trois chefs de la plainte n'étant pas indivisibles, la cour, tout en se déclarant incompétente pour le premier, eût dû statuer sur les deux autres, et

Digitized by Google

renvoie la cause et les parties devant la cour d'Orléans. — Le 5 août 1868, la cour d'Orléans se déclare incompétente sur le chef d'arrestation illégale, qui relève de la juridiction criminelle, et sur le chef de voies de fait, qui est connexe et intimement lié au premier. Quant au chef d'injures, la cour déclare Parent mal fondé en sa demande et le condamne aux dépens. — On revient une deuxième fois en cassation. Le 21 avril 1869, la Cour de cassation, chambres réunies, confirme l'arrêt de la cour d'Orléans, sur le chef des injures, et renvoie les parties devant la cour d'Amiens, pour statuer sur la question de voies de fait. — Enfin, le 20 août 1869, un arrêt de la cour d'Amiens déclare Parent mal fondé dans sa plainte contre André pour voies de fait et le condamne à tous les dépens (sauf moitié des frais de l'arrêt de cassation du 18 avril 1868). Ainsi, après avoir passé devant six juridictions successives, Ulysse Parent obtient la faveur de payer tous les dépens. Pour nous, la moralité de ce procès c'est que les agents de l'administration, même quand ils ne sont pas protégés par l'article 75, ne sont pas aussi délaissés, aussi abandonnés qu'on pourrait le supposer. Ils sont si bien défendus et par l'administration et par les magistrats du parquet, que l'on ne comprend pas du tout la nécessité d'ajouter à toutes ces protections le privilége de l'autorisation du conseil d'Etat. Cet interminable procès montre une fois de plus quelles difficultés rencontre l'homme assez hardi pour demander justice, quand il a pour adversaires une administration puissante, qui protége, avec une infatigable persévérance, le moindre de ses agents. C'est une preuve nouvelle de l'inutilité de l'article 75.

De l'affaire Parent, nous n'avons tiré qu'un argument, en quelque sorte négatif, contre l'utilité du privilége des agents du gouvernement. Voici une troisième affaire, qui a aussi vivement attiré l'attention publique et dans laquelle le conseil d'Etat a exercé cette fois une influence directe. Je veux parler de la poursuite dirigée par M. Laferrière, avocat et rédacteur du *Rappel*, contre le préfet de police et deux de ses agents.

M. Laferrière a exposé lui-même sa plainte devant le tribunal et voici les curieux détails qu'il a révélés à l'audience :

Le 10 juin 1869, au sortir du Palais de justice, je me rendis aux bureaux du *Rappel* pour y porter un article. Les bureaux étaient envahis par une bande d'agents de police faisant une perquisition. A mon entrée, un commissaire de police me dit qu'il avait un mandat d'amener contre moi et que j'étais inculpé, par M. le préfet de police, de complot contre la sûreté de l'Etat. Il me met dans un fiacre, y monte avec trois de ses hommes et se dirige vers mon domicile pour y faire une perquisition. Là,

Digitized by Google

correspondances, papiers de famille, dossiers, tout est lu et fouillé par la police, qui ne trouve rien. Je croyais alors qu'on allait me laisser tranquille, quand le commissaire me dit : « Maintenant, j'ai ordre de vous emmener à Mazas. » Cinq minutes après, le fiacre préfectoral me débarquait à la prison.

Je savais que l'article 93 du Code d'instruction criminelle prescrit d'interroger dans les vingt-quatre heures tout inculpé arrêté en vertu d'un mandat d'amener. Je me dis : « Demain vendredi je serai interrogé, l'erreur sera reconnue, je serai libre ! » Quelle naïveté encore ! Il paraît qu'on a changé tout cela. Le vendredi, rien ; le samedi, rien ; le dimanche, enfin, je suis mandé au cabinet du juge d'instruction. M. de Gonet me fit décliner mes noms, puis me dit que j'étais inculpé de complot contre la sûreté de l'État, et me demanda si j'avais des explications à donner. Je lui fis la même demande. « Je ne sais rien encore du complot, me dit-il. — Ni moi non plus. — Mais, reprit M. de Gonet, M. Piétri doit avoir eu ses raisons pour vous faire arrêter. » Et, sur la foi de cette hypothèse, il signa un mandat de dépôt pour me faire réintégrer dans la maison d'arrêt de Mazas jusqu'à nouvel ordre. Le 15 au soir, on vint m'annoncer que j'étais libre. Une fois sorti, j'attendis des nouvelles du complot. Puis, de semaine en semaine, j'adressai à M. le juge d'instruction, pour obtenir un interrogatoire, des demandes qui restèrent toutes sans réponse. Un bruit inquiétant vint à circuler : on parlait d'une amnistie. Je ne voulais pas être pardonné, mais jugé. Je pris le parti de poursuivre M. le préfet de police, qui m'avait arrêté sans motif. Mais, Messieurs, il n'est pas toujours facile d'arriver jusqu'à vous. Dès ma première démarche, je fus arrêté : M. le juge de paix me refusa audience pour le préliminaire de conciliation. J'assignai alors, directement devant vous, M. le préfet de police et ses deux agents, le commissaire de police et le directeur de la prison de Mazas. Ici, nouvel incident. J'avais qualifié, dans mon assigation, le fait dont j'ai été victime, d'*acte de légèreté coupable*. Ces mots furent considérés par le tribunal comme un outrage à M. Piétri, et me valurent une condamnation à un mois de prison. J'effaçai les expressions incriminées, et je lançai de nouveau mon assignation pour la défense de laquelle je me présente aujourd'hui...

Messieurs, s'il y a dans le dossier du complot une pièce quelconque qui m'accuse, je tiens d'avance ma réclamation pour téméraire. Mais si, après soixante-dix jours, avec tous ses agents patents ou secrets, avec le concours du parquet, M. Piétri n'a rien pu indiquer contre moi ; si mon arrestation a été sans cause ; si c'est le pur caprice d'un fonctionnaire inhabile, étourdi, qui a porté atteinte à ma liberté, qui a jeté l'inquiétude dans ma famille, le désordre dans mes affaires, le désarroi dans ma clientèle, oh ! alors vous me devez justice contre lui !...

Le tribunal déclare Laferrière mal fondé dans sa demande contre le préfet de police et le commissaire de police, et le condamne aux dépens. Quant au directeur de la maison d'arrêt, ce fonctionnaire

Digitized by Google

étant couvert par l'article 75, il ne peut être poursuivi sans l'autorisation du conseil d'État. Et M. Laferrière ne produisant pas d'autorisation, sa demande est déclarée, quant à présent, non recevable.

Il ne restait plus qu'une ressource à M. Laferrière, c'était de s'adresser au conseil d'État pour lui demander l'autorisation de poursuivre le fonctionnaire protégé par l'article 75. Une demande de poursuite fut déposée... Le conseil d'État la rejeta (nov. 1869). Ce refus n'a pas besoin de commentaire. Ce qui est affligeant, c'est que c'est là la solution la plus ordinaire. Les demandes en autorisation de poursuite sont rejetées, non pas seulement quand la culpabilité du fonctionnaire est douteuse ou ne paraît pas suffisamment justifiée, mais même alors qu'elle est patente et indéniable. Nous pourrions énumérer ici toute une collection de faits de ce genre. Pour ne pas fatiguer le lecteur par une répétition de décisions du même genre, nous nous contenterons d'en citer quelques-unes comme exemple.

Un maire patriote... avec effraction. — Le conseil refuse d'autoriser la mise en jugement d'un maire accusé de bris de clôture dans la maison d'un citoyen, attendu qu'il n'y a eu *qu'une effraction*, à l'effet de prendre, en l'absence du propriétaire de la maison, le drapeau de la garde nationale (ord. 11 juin 1838. Brunet).

Le fait de bris de clôture est bien un délit, mais comme il n'y a eu qu'une effraction, une toute petite effraction, ce n'est plus un délit, c'est, au contraire, un acte très-légitime. Bien plus, c'est un fait qui a été dicté par une intention louable à tous égards : la recherche du drapeau de la garde nationale. Ce qui étonne, dans une question où le drapeau national est en jeu, c'est qu'il se soit trouvé en France un propriétaire assez peu patriote pour trouver mauvais que la porte de sa maison ait été brisée, par la main même de M. le maire... en une seule effraction.

La fin justifie les moyens. — Refus d'autorisation contre un maire qui a reçu des sommes à l'effet de ne pas poursuivre des *délits constatés*, attendu qu'il est constant qu'elles ont été employées aux besoins de la commune (ord. 2 janv. 1838).

En admettant ce principe adopté par le conseil d'État, on peut justifier à peu près tous les crimes et tous les délits. Cette ordonnance nous rappelle la réponse d'un accusé amené sur les bancs de la police correctionnelle, pour vol d'une somme de 600 francs. Si j'ai volé, disait-il, c'était pour faire la charité; je viens de verser les 600 francs dans la caisse de l'œuvre des petits Patagons. Si le président du tribunal eût connu l'ordonnance du conseil d'État du 2 janvier 1838, il n'eût pas manqué de rendre le jugement suivant :

Digitized by Google

« Accusé, le tribunal est heureux de constater l'intention pieuse qui vous a poussé au vol. En raison du bon emploi des deniers soustraits, il vous acquitte et vous annonce qu'il signalera votre conduite au comité du prix Monthyon. »

Un coupable de bonne foi. — Refus d'autoriser les poursuites contre un adjoint au maire qui a reçu diverses sommes à titre de transaction avec des individus trouvés en délit dans les prés et dans les bois de la commune, parce que ce fonctionnaire a agi *de bonne foi, conformément à un usage*, et qu'il a porté ces sommes dans le compte de sa gestion (ord. 21 déc. 1818).

Imaginez un contrebandier traduit en justice et déclarant pour sa défense qu'il croyait la contrebande permise, que d'ailleurs tous ses concitoyens sont contrebandiers comme lui, et qu'enfin il a remis fidèlement à sa femme l'argent qu'il a gagné ainsi. Après ces explications, je suppose que le tribunal rende le jugement suivant que je copie sur la décision du conseil d'Etat : — « Attendu que l'accusé a été pris en flagrant délit de contrebande ; — Mais, attendu qu'il a agi de bonne foi, et conformément à un usage établi depuis longtemps dans sa commune ; — Attendu enfin que le produit de sa contrebande se trouve régulièrement porté au compte du ménage dont, en sa qualité de père de famille, il a la direction ; — Le tribunal le déclare non coupable et le renvoie des fins de la plainte sans dépens. » — Ne trouverait-on pas une cour d'appel pour réformer une telle sentence ?

Les nouvelles lettres de cachet. — Le même conseil refuse de laisser poursuivre le maire et l'adjoint de la ville de Gisors, coupables d'avoir fait arrêter et jeter en prison un particulier qui refusait de cesser des travaux entrepris sur un terrain que le maire prétendait faire partie des promenades publiques. (Ord., 10 déc. 1817). Les formalités nécessaires n'ayant pas été remplies, c'était là au premier chef une arrestation illégale. Qu'importe, s'il plaît au conseil d'Etat que le coupable soit impuni ?

Il résulte d'une autre décision qu'un adjoint a le droit d'arrêter et d'emprisonner un citoyen qui, à la suite d'un tapage nocturne, a usé de violence envers lui. Cette arrestation arbitraire est plus qu'excusable. (Ord., 2 juill. 1820.) De même un maire a le droit de faire arrêter sans formalité l'adjoint d'une commune voisine qui l'a insulté. (Ord., 24 déc. 1818.)

On se demande à quoi servent les articles 114 et 341 du Code pénal, 91, 93, 94, 95, 96 et 97 du Code d'instruction criminelle, si le premier maire ou le premier adjoint venu peut ainsi vous jeter dans un cachot sans autre forme de procès. Vraiment on croit rêver en voyant ainsi approuver avec une pareille constance

Digitized by Google

la violation la plus flagrante des lois protectrices de la liberté des citoyens. Quiconque a été insulté ou injurié peut demander réparation aux tribunaux, mais un maire, pas plus qu'un autre citoyen, n'a le droit de se faire justice à lui-même, et surtout à l'aide d'une arrestation illégale, c'est-à-dire d'un crime puni des peines les plus sévères.

Le conseil d'Etat déclare en état de légitime défense et par suite irresponsables huit douaniers qui, avec leurs armes, tuent un contrebandier et en blessent un autre, parce que les contrebandiers avaient des bâtons (on ne dit pas qu'ils en aient fait usage), et que les douaniers prétendaient avoir fait une sommation préalable, bien que ce fait fût démenti par les dépositions de plusieurs témoins, éloignés, dit la décision, du lieu de l'engagement. (Ord., 13 mai 1822.)

En principe, d'ailleurs, lorsqu'il y a lutte et agression entre les contrebandiers et les préposés de la douane, ceux-ci sont toujours présumés en état de légitime défense. (Ord., 20 fév. 1822.) La chasse au contrebandier — à la différences des autres — est permise en tout temps. A certaines époques, un douanier ne pourrait impunément tuer un lapin, mais il peut toujours, sans danger, tuer un contrebandier.

Dans presque tous les cas, le conseil d'Etat autorise les agents à répondre aux invectives, aux injures ou aux menaces par la violence, les voies de fait, les coups et les arrestations arbitraires. Enfin il résulte d'une ordonnance (25 fév. 1818) que, lorsqu'il y a « des torts respectifs » du côté de l'administration et des particuliers, c'est l'agent de l'administration qui a raison.

Un mort par trop insouciant. — Un sous-lieutenant des douanes est accusé d'homicide. Le conseil d'Etat lui assure l'impunité, parce qu'on a trouvé sur le lieu de la scène des bâtons ferrés et des objets de contrebande, ce qui prouve que... l'agent était en état de légitime défense, et que, d'ailleurs, ajoute l'ordonnance, *il n'y a pas de partie civile*. (Ord. 22 fév. 1822, aff. Arnel.)

Cette dernière considération touche presque au sublime. A quoi bon poursuivre, dit le conseil d'Etat, puisque personne ne se plaint. — Et si la victime n'a plus de famille? — Qu'importe! le mort devait alors venir lui-même se porter partie civile contre son assassin. Puisqu'il ne se plaint pas, le fonctionnaire restera impuni.

A la vue de l'étrangeté des décisions que nous venons de rapporter, on nous accusera peut-être de les avoir perfidement réunies et groupées de manière à en faire jaillir des règles et des principes qui ne sont pas ceux du conseil d'Etat.

Pour prouver que nous n'avons rien exagéré, nous allons repro-

Digitized by Google

duire une déclaration des principes adoptés par le conseil d'Etat. Cette profession de foi a été faite publiquement par un personnage considérable, M. de Chasseloup-Laubat, aujourd'hui président du conseil d'Etat. Il serait difficile de trouver une autorité plus compétente.

Dans un discours prononcé le 8 avril 1854, au palais Bourbon, M. de Chasseloup-Laubat, alors conseiller d'Etat, disait : « La jurisprudence du conseil d'Etat, d'accord avec le bon sens, a constamment exigé qu'un commencement d'instruction vînt l'éclairer ; lorsqu'il n'y a pas un commencement d'instruction, il rejette sans même examiner l'affaire. S'il y a eu information, le conseil d'Etat examine, et si les faits articulés ne lui paraissent pas suffisamment justifiés, il refuse l'autorisation. Parfois même, *les faits étant suffisamment justifiés*, le conseil d'Etat, *plus préoccupé du scandale de la poursuite que des inconvénients de l'impunité, refuse de livrer le fonctionnaire*, et celui-ci, quelle que soit sa situation, eût-il été destitué, est ainsi protégé par le privilége de l'article 75 de la constitution de l'an VIII, il échappe à la justice. »

Nous avons beau nous torturer l'esprit, notre raison se refuse à comprendre comment la poursuite d'un coupable pourrait être un scandale. Jusqu'ici, nous avions cru — et nous persistons encore à croire — que c'est au contraire l'impunité qui est à la fois scandaleuse et immorale.

En résumé, de l'ensemble des décisions que nous avons rapportées, on peut faire jaillir ce principe que, toutes les fois qu'il y a des circonstances atténuantes en faveur d'un agent de l'administration, ces circonstances lui assurent l'impunité. En fait, il est acquitté. C'est là une règle invariablement suivie par le conseil d'Etat. Nous en concluons que si ce principe est juste à l'égard des fonctionnaires, il doit l'être aussi à l'égard des autres citoyens. Or, jamais un législateur de bon sens n'osera écrire dans nos codes un article ainsi conçu : « Toutes les fois qu'il y aura des circonstances atténuantes en faveur d'un individu reconnu coupable d'un crime ou d'un délit, celui-ci sera acquitté et mis sur-le-champ en liberté. » Ce serait le bouleversement complet de la pénalité. Avec une pareille théorie, tout coupable serait à peu près sûr d'être acquitté, et cette impunité sinistre serait un danger permanent pour la société.

Eh bien, cette théorie est celle qui est généralement appliquée aux fonctionnaires par le conseil d'Etat. C'est elle qui assure l'impunité à leurs actes les plus arbitraires et les plus criminels ; c'est elle qui excite de toutes parts les clameurs et l'indignation de l'opinion publique ; c'est elle qui a soulevé la réprobation de tous les citoyens qui ont encore souci de leur dignité et de leur liberté ; c'est elle enfin qui a déterminé la presse tout entière à entreprendre

Digitized by Google

cette formidable croisade qui ne se terminera que par l'abolition radicale de l'article 75.

IV

QUELLES AUTRES RAISONS DOIVENT FAIRE ABROGER L'ARTICLE 75.

Est-il besoin d'insister sur la nécessité de supprimer une institution qui aboutit à de pareils résultats ? Est-il nécessaire d'amonceler les arguments et d'entamer une discussion pour démontrer que la liberté individuelle ne sera jamais assurée tant que l'article 75 subsistera ? Ce serait, croyons-nous, une peine superflue. La cause est entendue, comme on dit au palais.

Cependant, pour les esprits qui ne seraient pas encore suffisamment convaincus, nous allons examiner les objections qui nous sont opposées. Les partisans du maintien de l'article 75 invoquent en sa faveur la nécessité de maintenir l'ordre public, le respect de l'autorité et le principe de la séparation des pouvoirs. « Si cet article n'existait pas, disent-ils, l'administration serait dans la dépendance du pouvoir judiciaire, à ce point que, malgré la sagesse de notre magistrature moderne, il serait à craindre que, dans quelques siéges, il ne se reproduisît certains empiétements analogues à ceux dont les parlements ont donné tant d'exemples, et qu'on ne vît peu à peu renaître la confusion qui existait avant la Révolution entre le pouvoir administratif et le ponvoir judiciaire. » (*Gazette des Tribunaux*, juin 1869.)

Une pareille crainte ne saurait être sérieuse. Ceux qui la formulent oublient que l'indépendance qui n'a cessé de régner depuis quatre-vingts ans entre ces deux pouvoirs est suffisamment garantie, non-seulement par le caractère même de notre magistrature, mais encore par la loi et la jurisprudence. Un éminent jurisconsulte, dont on ne recusera pas l'autorité en cette matière, M. Faustin Hélie, aujourd'hui conseiller à la Cour de cassation, a réduit à néant cette objection dans son savant traité de l'Instruction criminelle. (Liv. II, partie II, chap. III, § 158.)

Les deux autorités, dit-il, sont séparées et indépendantes l'une de l'autre ; elles doivent se mouvoir, dans une sphère différente, avec une égale liberté. Mais en quoi consiste cette liberté ? Elle ne peut consister que dans la faculté qu'elles ont l'une et l'autre de procéder sans entrave à tous

Digitized by Google

les actes essentiels à l'accomplissement de leur mission. Or, il n'est pas nécessaire, pour remplir cette mission, qu'elles puissent procéder impunément à des actes illégitimes ; il n'est pas nécessaire, pour exercer leurs fonctions, qu'elles puissent en abuser. Ce n'est donc pas attenter à leur liberté d'action, ce n'est pas apporter un obstacle à leur puissance légale que de saisir ceux de leurs actes qui constituent un crime ou un délit. Ces actes, lors même qu'ils sont commis dans l'exercice de la fonction, n'appartiennent point à la fonction ; ils en sont un excès ; ils n'ont pas droit à la protection, qui ne doit couvrir que les actes légitimes. Il suit de là que, lorsqu'un agent de l'administration vient à commettre dans son service un crime ou un délit, l'action administrative n'éprouve aucune entrave réelle par suite de l'intervention de l'autorité judiciaire, dès que cette autorité se borne à saisir le crime ou le délit sans pénétrer dans le service lui-même. Ce n'est pas l'acte administratif qui fait l'objet de cette mesure, c'est l'abus que recèle cet acte, c'est le délit qui l'accompagne. La poursuite ne porte donc par elle-même aucune atteinte à l'indépendance de la fonction. Mais cette intervention facultative, ce droit d'incriminer les actes de l'agent, ne semblent-ils pas constituer une sorte de surveillance générale sur les faits administratifs ? La surveillance est une mesure préventive, et l'autorité judiciaire n'a droit d'intervenir que lorsque le délit est consommé. La surveillance suppose la faculté d'examiner une généralité, ou du moins une certaine série de faits, et l'autorité judiciaire ne peut examiner d'autres faits que celui qu'elle incrimine. Enfin, la surveillance entraînerait l'appréciation de l'acte au point de vue administratif, et l'autorité judiciaire, incompétente pour faire cette appréciation, n'a d'action sur l'acte que dans ses rapports avec la loi pénale.

A la vérité, la nécessité de constater le délit peut motiver l'immixtion du juge dans les actes qui se rattachent à sa perpétration, car son enquête enveloppe les circonstances qui peuvent révéler le véritable caractère du fait. Mais cette investigation n'est point un contrôle : elle a pour objet de vérifier les actes, et non de les soumettre à un blâme ; de rechercher les circonstances où ils se sont produits, et non de les juger ; elle n'est d'ailleurs que la stricte conséquence du droit de la justice. Le droit de juger emporte nécessairement le droit d'enquête ; en doit-il résulter quelque préjudice pour l'ordre administratif? Quel serait-il ? serait-ce l'influence excessive, la prépondérance peut-être de l'autorité judiciaire ? Mais, dans nos institutions modernes, cette prépondérance d'une autorité sur une autre est impossible, puisque chacune est renfermée dans les limites prévues de sa compétence, puisque toute tentative d'empiétement serait immédiatement contenue. Serait-ce la divulgation de faits administratifs? Mais il ne faut pas, dans un gouvernement dont le principe est la publicité, attacher à cette divulgation une trop haute importance. En général, il y aurait peu d'inconvénient, il y aurait de très-grands avantages peut-être à lever une partie des voiles qui couvrent les actes intérieurs de l'administration ; et, d'ailleurs, ne doit-on pas tenir compte de la réserve que les magistrats s'imposent dans leurs investigations, de la sagesse des formes judiciaires, de la garantie qu'elles assurent à tous les intérêts? Et

Digitized by Google

puis, en résultat, lors même que cette enquête aurait quelques inconvénients, est-ce que l'autorité administrative n'a pas le devoir de concourir, comme tous les membres de l'État, à assurer la fin de la justice? Est-ce que cette fin n'est pas le premier intérêt, le premier besoin de la société?

M. Faustin Hélie conclut en disant que, « quelle que soit l'opinion qui doive prévaloir, l'article 75, s'il n'est pas abrogé, doit du moins être gravement modifié. »

A cette argumentation sans réplique nous n'ajouterons qu'une simple remarque. Nos adversaires, lorsqu'ils invoquent le danger des empiètements du pouvoir judiciaire dans les questions administratives, savent parfaitement que ces empiètements ne sont pas possibles ou que, s'ils se produisaient, ils seraient aussitôt réprimés. Le champ d'action de la magistrature judiciaire est, en effet, nettement délimité et ses fonctions clairement définies par la loi. Si quelque tribunal, avec intention ou par erreur, venait à sortir du cercle de ses attributions et à commettre un excès de pouvoir, nos adversaires savent très-bien que cet excès serait aussitôt réprimé. Les magistrats du ministère public ont pour mission d'empêcher toute tentative de ce genre, et ils doivent requérir au besoin les déclarations d'incompétence. Si les tribunaux venaient à faire invasion dans le domaine administratif, les préfets (agents administratifs) pourraient, en vertu du droit que leur donne la loi, élever le conflit et le déférer au conseil d'Etat. Enfin, en tout état de cause, dans les affaires de ce genre, le conflit peut toujours être élevé.

Le danger qu'on signale avec tant d'énergie est donc tout à fait chimérique. Cette objection qui, à première vue, paraît sérieuse, s'évanouit devant le plus léger examen.

Nous allons plus loin encore, et puisque nos adversaires nous amènent sur ce terrain nous leur répondrons que nous aussi nous croyons indispensable le maintien du principe de la séparation des pouvoirs, principe établi et introduit dans notre droit public par l'Assemblée constituante. Et c'est précisément parce que nous croyons dangereux les empiètements d'un pouvoir dans les attributions de l'autre que nous demandons l'abrogation de l'article 75.

Nous avons montré par quelle série d'envahissements successifs le conseil d'Etat, élargissant peu à peu ses attributions, en est arrivé à s'immiscer totalement dans le domaine judiciaire et à apprécier la moralité de l'agent inculpé, les circonstances, le degré de criminalité, la bonne ou la mauvaise foi, la gravité ou le peu d'importance du dommage, la qualité du plaignant, le caractère plus ou moins délictueux de l'acte reproché, en un mot toutes les questions exclusivement réservées à l'appréciation des tribunaux.

Digitized by Google

L'article 75 amène donc des empiètements continuels de l'administration dans le domaine judiciaire [1]. Il aboutit à la violation permanente de la division des pouvoirs, principe fondamental de notre législation moderne. L'article 75 est donc une atteinte portée à l'harmonie de nos lois.

Une seconde atteinte beaucoup plus grave est celle-ci. Toutes les fois qu'un délit est commis, le coupable, quel que soit sont rang et sa position, appartient à la justice. Nul n'a le droit de le soustraire à l'action des tribunaux. C'est là un principe d'ordre social, à l'abri de toute contestation. Ce principe est violé par l'article 75. Si le coupable est un fonctionnaire public, l'administration intervient avant toute poursuite ; elle apprécie la nature du délit, et, ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'elle peut, d'un mot, arrêter le cours de la justice. Elle peut même soustraire pour toujours le coupable à l'action de la justice, en déclarant qu'il lui plaît de le laisser impuni. Cette déclaration sans appel est un ordre auquel tous doivent obéir. Il résulte de cet état de choses que l'article 75 constitue, nous le répétons,—et c'est là, selon nous, un point capital,—la violation la plus flagrante de la séparation des pouvoirs judiciaires et administratifs.

Nous avons encore à invoquer contre l'article 75 un autre grief que ses partisans laissent volontiers dans l'ombre. C'est que cet article, combiné avec l'article 3 du décret du 9 août 1805, témoigne d'une défiance injurieuse à l'égard de la magistrature du parquet. Ce n'est pas seulement contre les citoyens et contre l'autorité, mais encore contre le ministère public qu'a été institué ce privilége [2]. Un fonctionnaire coupable est hors des atteintes de la justice. C'est en vain que la loi a établi des magistrats pour rechercher les crimes ;

[1] M. Faustin Hélie a très-bien démontré cette étrange immixtion de l'administration dans le domaine judiciaire : « Est-il convenable, dit-il (*Instruction criminelle*, liv. II, chap. 3, parag. 158), est-il juste que la poursuite soit subordonnée à sa propre volonté, qu'elle puisse à son gré la permettre ou l'étouffer ? Investie d'une telle faculté, n'est-elle pas en réalité investie de l'action publique elle-même en ce qui concerne les crimes et les délits de ses agents ? N'est-ce pas là un empiètement évident de l'administration sur la justice? N'exerce-t-elle pas sur ce point une véritable attribution judiciaire ? Les conséquences de cet empiétement sont visibles. Le ministère public, dont l'initiative est subordonnée à une autorisation administrative, se trouve désarmé ; il est contraint de demeurer témoin oisif des délits qu'il ne peut atteindre, et les parties, lésées par ces délits, froissées par ces abus, n'ont aucun recours. Ainsi les fonctionnaires, qui sont responsables de leurs actes, ne sont point atteints par cette responsabilité; et, tandis qu'ils ne sont mandataires de la société que pour le bien public, ils peuvent abuser de l'autorité dont ils sont dépositaires pour faire des actes injustes et offensifs. »

[2] « On écrira, dit M. Ortolan, que cette restriction (article 75) a pour but de mettre les fonctionnaires à l'abri d'attaques malveillantes, téméraires ou irréfléchies, mais là n'est point la véritable raison, car ce n'est point seulement contre les particuliers, c'est surtout contre le ministère public, contre l'autorité judiciaire qu'a été dressée cette barrière. » (*Eléments de droit pénal*, t. II, p. 235. 3e édition, 1863.)

Digitized by Google

c'est en vain qu'elle leur a confié la noble et difficile mission de protéger l'ordre social, la vie, l'honneur et la fortune des citoyens, par l'arrestation immédiate des coupables. Quand le criminel est un fonctionnaire, sa personne est sacro-sainte. Eût-il commis le plus horrible forfait, fût-il devenu l'être le plus dangereux, le ministère public n'a pas le droit de l'arrêter — (vous avez bien lu) ; — il ne peut même pas l'interroger avant d'avoir demandé et obtenu la permission du conseil d'Etat. L'article 3 du décret du 9 août 1806, complémentaire de l'article 75, est formel sur ce point : « ..... Il ne peut-être, en ce cas (si le fait est relatif aux fonctions de l'agent,) décerné aucun mandat ni subi aucun interrogatoire juridique sans l'autorisation préalable du gouvernement. » A plus forte raison les magistrats ne peuvent-ils juger l'accusé avant l'accomplissement de cette formalité ; la chambre des mises en accusation ne pourrait non plus apprécier les charges qui pèsent sur lui. (Cassation, 8 mai 1824.) Ainsi, lois, justice, magistrature, ministère public, tout s'arrête et s'incline devant la majesté du fonctionnaire criminel !

La seule objection sérieuse, selon nous, en faveur de l'article 75, c'est la crainte de voir l'ordre public et le respect de l'autorité compromis par la possibilité de poursuivre directement les agents du gouvernement devant les tribunaux. « La question, a dit très-bien M. Laboulaye, est tout simplement de savoir si la responsabilité des fonctionnaires ne se concilie pas avec le maintien de l'ordre public... Là est le seul point du débat. » (*Discours populaires*, p. 348, Paris, 1869.)

Nous avons déjà dit que ce qui compromettrait la sécurité publique, ce serait le maintien de l'article 75. En effet, dès qu'un crime ou délit a été commis, l'ordre public exige impérieusement qu'il soit réprimé. Si une assemblée des fonctionnaires, une administration quelle qu'elle soit peut venir entraver la marche de la justice, empêcher les juges de juger, assurer l'impunité au coupable, la justice n'est plus qu'un vain mot, l'ordre social tout entier est troublé. L'article 75, qui permet aux fonctionnaires d'obtenir pour leurs méfaits l'impunité absolue, offre donc un danger permanent pour l'ordre public. Abolir l'article 75, c'est par conséquent assurer le maintien de ce dernier. Cette argumentation nous semble concluante.

Le respect de l'autorité ne peut pas être davantage compromis par l'abrogation de l'article 75. Supposons pour un moment cet article abrogé, et les fonctionnaires directement justiciables des tribunaux. Il en résultera de deux choses l'une : ou bien les fonctionnaires ne commettront aucun délit, et alors le respect de l'autorité ne pourra pas être troublé par les poursuites, puisqu'il n'y

Digitized by Google

en aura pas; ou bien, des crimes et des délits se produisant, les agents de l'administration seront traduits devant la justice. Or, la répression des crimes et des délits, loin de compromettre l'autorité, a pour but au contraire de la faire respecter [1]. Si l'administration craint de voir le respect de l'autorité compromis par de trop fréquentes condamnations des agents du gouvernement, nous lui répondrons comme Alphonse Karr aux assassins : Si MM. les fonctionnaires veulent que les citoyens respectent l'autorité, qu'ils commencent par leur donner l'exemple.

On nous objectera peut-être que ce ne seront pas les condamnations qui affaibliront le prestige de l'autorité, mais les poursuites injustes et téméraires suscitées par la passion, la haine ou la vengeance; que le danger serait de livrer sans défense les fonctionnaires aux poursuites même les plus inconsidérées. Nous ne sommes pas assez aveugles pour méconnaître la nécessité de faire respecter les fonctionnaires, et nous n'hésitons nullement à reconnaître le rôle éminemment conservateur de l'administration. Mais ce qui nous préoccupe aussi, c'est le droit, la justice et la nécessité de consacrer sans restriction le grand principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi. Nous ne cesserons de le répéter : nous voulons le maintien de l'ordre, le respect de l'autorité; mais nous demandons aussi le maintien et le respect des droits des citoyens. Pour concilier ces deux principes, il y a, selon nous, une mesure qui serait exigée impérieusement, dans l'intérêt des fonctionnaires, par l'abolition de l'article 75. Ce serait de condamner le plaideur téméraire, c'est-à-dire le demandeur qui succombe dans sa poursuite, à payer des dommages-intérêts à l'agent inculpé injustement. On pourrait même, comme l'a fait le gouvernement prussien (Constitution de 1850) lorsqu'il a supprimé la garantie des fonctionnaires, limiter à trois ans la durée de l'action en responsabilité. De cette manière, les intérêt de l'administration et ceux des citoyens seraient sauvegardés. (*V.* Dareste : *De la justice administrative en France*, p. 520.)

Les partisans de l'article 75, se voyant ainsi acculés, prennent alors un parti héroïque. Ils déclarent ouvertement que ces garanties ne leur suffisent pas. Les poursuites injustes seront réprimées, disent-ils; rien de mieux; mais ce ne sont pas seulement les

[1] Ceci nous rappelle la véhémente apostrophe de M. de Tracy à la Chambre des députés, en 1835 : « Vous devez, dit-on, protection aux fonctionnaires publics. Oui, Messieurs, vous leur devez protection contre les actions qui leur sont méchamment intentées par les citoyens, mais protection contre la loi, protection contre le redressement de leurs torts, protection contre la punition de leurs méfaits; véritablement, Messieurs, un pareil mot, appliqué en de pareilles circonstances, me semble bouleverser toutes les notions du juste et de l'injuste. » (V. *Moniteur*, mars 1835.

Digitized by Google

plaintes téméraires que nous redoutons, ce sont surtout les plaintes légitimes. Si l'on permet à tout citoyen de traduire devant les tribunaux les fonctionnaires qui auront commis un acte illégal à son détriment, il y a certaines fonctions dont l'exercice deviendra impossible : on ne trouvera plus personne pour les remplir. Prenons, par exemple, les maires. Sur quarante mille maires que nous avons en France, il y en a plusieurs milliers qui, sans mauvaise foi, par ignorance ou par erreur, violent à chaque instant les lois. Si ces délits, le plus souvent sans gravité, les exposent à être poursuivis devant les tribunaux, il y a des milliers de mairies qui deviendront désertes, faute de candidats. Abolir l'article 75, c'est donc s'exposer à priver un très-grand nombre de communes de leurs administrateurs.

Cet argument a été vivement défendu, dans la discussion de 1835, par un homme compétent, maire et député tout à la fois. Nous cédons la parole à ce dernier :

Je suis maire[1] (hilarité générale), et si la position de maire présente quelques agréments de vanité (on rit), de costume (nouveaux rires), je vous garantis que les difficultés graves qu'elle présente... devraient faire considérer avec quelque intérêt la position de cette classe de fonctionnaires.

... Il est indispensable de maintenir cet article (75), et il faudrait l'inventer s'il n'existait pas (on rit), car il est indispensable; car il faudrait inventer les maires si vous n'en aviez pas.

... Avoir des maires ou n'en pas avoir; voilà la question telle qu'elle se présente aujourd'hui.

... Je vais vous dire, Messieurs, les secrets des mairies et les nécessités de l'administration. Je dis, Messieurs, que si vous exigez qu'un maire, depuis le maire de village jusqu'au maire de Lyon, applique aux misérables affaires de la commune, qui se présentent dix fois par jour, le code d'instruction criminelle, les lois de garanties criminelles, de garanties de presse, de garanties individuelles, que l'on met sans cesse en avant, il n'y a plus d'administration possible; quel est celui de vous, car il y a un grand nombre de maires dans cette Chambre, quel est celui de vous qui n'a pas été obligé mille fois par an de violer les lois existantes?... (Interruption, Hilarité.)

Voilà ce qui s'appelle un aveu dépouillé d'artifice, c'est le cas où jamais d'appliquer le fameux *habemus confitentem reum.* L'objection peut se résumer ainsi : l'abolition de l'article 75 serait dangereuse parce qu'elle préviendrait des milliers de délits, parce qu'elle empêcherait des milliers de maires de violer dix fois par jour et im-

[1] Les passages qu'on va lire sont extraits textuellement du *Moniteur* de 1835 (mars).

Digitized by Google

punément les lois qui protégent l'ordre social, la sécurité des citoyens et par suite celle de la société. En un mot, l'administration en France serait compromise si on ne laissait pas aux fonctionnaires la liberté de violer les lois et de commettre impunément tous les actes arbitraires et illégaux qu'il leur plaît. Pour nous, nous n'hésitons pas à déclarer que, si l'abrogation de l'article 75 avait pour résultat de déterminer un certain nombre de maires à ouvrir le Code d'instruction criminelle, à se donner la peine de connaître seulement les lois de garanties criminelles, de garanties de presse et de garanties individuelles, ce ne serait pas un si grand mal. Nous croyons même que si cette abrogation avait pour résultat d'empêcher nos quarante mille maires de violer, en moyenne mille fois par an, les lois existantes, ce serait un très-grand bien. Quoi qu'il en soit, n'est-il pas triste de voir un député, un législateur, déclarer que les lois sont faites pour être violées par une certaine classe de citoyens? Nous avons plus de confiance que M. Peyre dans les capacités, l'intelligence et l'honorabilité des maires; et nous sommes certain que, si un pareil langage était reproduit de nos jours à la Chambre, ces honorables fonctionnaires n'hésiteraient pas à protester unanimement contre une si grave accusation. Poursuivons :

On a l'air, ajoute M. Peyre, de s'effrayer des injustices, des tracasseries que les maires peuvent faire subir aux particuliers, et on ne veut pas examiner que le maire est seul quelquefois contre des milliers d'individus (on rit). Il a quelquefois contre lui des milliers de personnes tandis qu'il est tout seul.

... Il ne faut pas se le dissimuler, Messieurs, le mal est extrêmement grave, vous vous exposez à ne pas trouver de maires. Le banc du maire est un banc de douleur comme un autre, soyez-en persuadés (on rit); et celui-ci est pire que tout autre, car il a beaucoup d'inconvénients et nul avantage.

Voilà encore un aveu précieux. Cette fois, nous tenons le véritable nœud de la question. Oui, la position de maire, sous le régime de l'égalité des citoyens devant la loi, peut devenir difficile et même embarrassante. Elle le deviendra certainement toutes les fois que le maire, au lieu d'être l'élu de ses citoyens, au lieu d'être le véritable représentant de sa commune, le premier parmi les siens, ne sera qu'un agent imposé à ses administrés. C'est alors qu'il sera exposé, comme le dit M. Peyre, à être « seul quelquefois contre des milliers d'individus. » Rien de plus naturel que des citoyens qui n'ont pas l'administrateur de leur choix s'éloignent de lui au lieu de le soutenir. La position du maire n'est vraiment facile et honorable que pour le citoyen qui se sent soutenu par sa commune, qui a été choisi comme le plus digne, le plus honnête, le plus intelligent, le plus dévoué. Celui-là

Digitized by Google

n'a rien à craindre, car il a un appui, une force contre laquelle viendraient se briser les petites haines et les petites passions.

L'homme qui n'a vu dans la position de maire que les agréments de « costume » ou la satisfaction d'une « vanité » mesquine, a tout à craindre. Celui qui n'a eu pour but que de rendre service, de consacrer son temps, ses talents, sa fortune à ses concitoyens, n'a rien à redouter. Le moyen d'éviter le danger signalé par M. Peyre, c'est donc de laisser les administrés choisir eux-mêmes leurs administrateurs. Nous ne faisons qu'indiquer cette solution. Ce n'est pas ici le lieu de l'étudier et de la discuter. La question des maires nous a entraîné malgré nous loin de notre sujet; il est temps d'y revenir.

Nous avons répondu à ceux qui prétendent que la responsabilité des fonctionnaires aurait pour effet de diminuer le respect dû à l'autorité. L'exemple de toutes les nations civilisées est là pour prouver que nous avions raison. L'administration a-t-elle perdu son autorité en Prusse depuis que la Constitution de 1850 a supprimé radicalement la garantie des fonctionnaires[1]? L'ordre public est-il compromis en Angleterre[2], en Suède[3], en Suisse[4], dans le Portugal[5], dans le Wurtemberg[6], et au Brésil[7], depuis que dans ces pays la

[1] « Les conditions sous lesquelles les fonctionnaires civils et militaires peuvent être cités judiciairement, pour abus de pouvoir, sont fixées par la loi. Cependant, une autorisation préalable de l'autorité supérieure ne peut être demandée. » Constitution du 31 janvier 1850 (tit. VI, art. 97).

[2] La Constitution de ce pays porte que « tout dépositaire de l'autorité, tout agent civil ou militaire qui a lésé un citoyen, exécuté ou donné un ordre portant illégalement atteinte aux droits garantis par la loi, est personnellement responsable, sans qu'il puisse exciper des instructions à lui données par ses supérieurs hiérarchiques. — Il peut, sans qu'il soit besoin d'aucune autorisation préalable, être poursuivi devant le jury. »

[3] Un magistrat nommé par la Diète est chargé « de poursuivre, suivant les formes légales, devant les tribunaux compétents, les juges et fonctionnaires qui, dans l'exercice de leurs fonctions, auront, par faveur, partialité ou autre motif, commis des illégalités ou négligé de remplir convenablement leurs devoirs. » — « Aucun fonctionnaire ou employé ne devra exercer, par l'autorité de sa charge, une influence illicite sur l'élection des membres de la Diète. Celui qui s'en rendra coupable sera destitué. » Loi du 6 juin 1807 (art. 96 et 112).

[4] « Les fonctionnaires de la Confédération sont responsables de leur gestion. Une loi fédérale déterminera d'une manière plus précise ce qui tient de cette responsabilité. » Constitution fédérale (11 septembre 1848).

[5] « Les fonctionnaires publics sont rigoureusement responsables des abus et négligences qu'ils commettraient dans l'exercice de leurs fonctions et dont les subalternes ne seraient pas effectivement responsables. » Charte constitutionnelle (29 avril 1826, tit. VIII, art. 145, § 27).

[6] « Les fonctionnaires (autres que les ministres) et autorités sont responsables de tous les ordres émanés d'eux et de tout ce qui a rapport aux affaires de leurs attributions. Ils sont tenus, sous leur responsabilité particulière, d'observer les instructions qui leur sont transmises par les autorités compétentes dans la forme légale. » Acte constitutionnel (25 septembre 1819, ch. 5, art. 53).

[7] « Les fonctionnaires publics sont rigoureusement responsables des abus et négligences qu'ils commettraient dans l'exercice de leurs fonctions et dont leurs subalternes ne seraient pas effectivement responsables. » Constitution du 25 mars 1824 (tit. VIII, art. 179, § 29).

Digitized by Google

responsabilité des fonctionnaires est complétement assurée par la loi ? Si cette responsabilité est un danger pour l'ordre public, pourquoi les deux pays voisins, qui avaient hérité de notre législation, les Pays-Bas[1] et le royaume de Belgique[2], se sont-ils empressés, aussitôt après leur séparation, de supprimer la garantie administrative de l'article 75 et de rétablir la responsabilité absolue des agents du pouvoir. S'il y a quelque danger à déclarer la responsabilité des fonctionnaires, pourquoi les provinces unies (en 1866)[3], l'Autriche (en 1867)[4], la Grèce (en 1869)[5], viennent-elles de l'établir dans leur constitution. Nous ne parlons pas des Etats-Unis d'Amérique, parce qu'on n'y pourrait même pas concevoir la possibilité d'une pareille restriction.

Pourquoi cette réforme, considérée comme indispensable dans toutes les nations de l'Europe, ne serait-elle pas aussi nécessaire en France ? On ne dira pas qu'elle n'y est pas réclamée. Déjà, dès 1815, Napoléon lui-même considérait comme une réforme urgente et nécessaire la modification de l'article 75. Depuis, Benjamin Constant, Toullier, Cormenin, Hennion de Punsey, Odillon Barrot, Dareste, Reverchon, Barthe, Persil, Laboulaye, de Tocqueville, Faustin Hélie et un grand nombre d'autres publicistes et jurisconsultes[6] n'ont cessé de réclamer tour à tour la responsabilité des fonctionnaires publics. S'il en était besoin, nous pourrions même remonter jusqu'à Mirabeau qui proclamait que la responsabilité des agents du pouvoir est une des premières garanties que la société est en droit d'attendre d'un gouvernement bien constitué.

[1] Les Pays-Bas ont supprimé l'article 75 dès 1816. (V. Ortolan, *Éléments de droit pénal*, t. II, 3e édit. 1863).

[2] « Nulle autorisation préalable n'est nécessaire pour exercer des poursuites contre les fonctionnaires publics, pour faits de leur administration, sauf ce qui est statué à l'égard des ministres. « Constitution du 7 fév. 1831, tit. II, art. 24. L'article 75 avait déjà été abrogé par l'arrêté du 4 février 1815, c'est-à-dire dès que la Belgique avait été détachée de la France.

[3] « Il n'est pas besoin d'autorisation préalable pour l'exercice des poursuites, par les parties lésées, contre les fonctionnaires publics, pour les actes de leur administration, sauf ce qui est statué à l'égard des ministres. Le cas et le mode de la poursuite seront déterminés par une loi spéciale. Des dispositions spéciales du Code pénal détermineront la peine encourue par les faux dénonciateurs. » Constitution du 30 juin 1866, tit. I, art. 29.

[4] « Tous les employés de l'État sont responsables, dans l'exercice de leurs fonctions de l'observation des lois fondamentales de l'État, et des lois de l'Empire et de la province, dans la gestion des affaires qu'elles réglementent. » Loi fondamentale de l'État (21 décembre 1867).

[5] « Nulle autorisation préalable, de la part de l'autorité administrative, n'est nécessaire pour exercer des poursuites contre les fonctionnaires publics ou communaux, pour faits punissables de leur administration, sauf ce qui est spécialement statué à l'égard des ministres. » Constitution (16-28 novembre 1864).

[6] Voir un excellent ouvrage dû à la plume d'un magistrat éminent, M. de Marsère, conseiller à la Cour de Douai, et intitulé : *la Politique d'un provincial*. Paris, 1869.

Digitized by Google

Si cette réforme n'est pas d'une nécessité urgente, pourquoi, lors de la dernière session des conseils généraux, un certain nombre de membres des conseils de la Sarthe, de la Moselle, de la Manche, du Nord, du Rhône, de la Haute-Marne, des Côtes-du-Nord, de la Haute-Garonne, du Lot, de l'Ardèche, de la Drôme, du Maine-et-Loire, de la Seine-Inférieure, de l'Hérault, de l'Yonne, de la Côte-d'Or, du Gard, de l'Eure-et-Loir, des Hautes-Pyrénées et d'autres départements, ont-ils demandé, au sein de ces assemblées, l'abrogation pure et simple de l'article 75 ? Pourquoi, aux dernières élections, tous les candidats indépendants et même quelques candidats conservateurs se déclaraient-ils, dans leur profession de foi, partisans de cette réforme ? Pourquoi enfin toute la presse, sans distinction des partis ni d'opinion, s'est-elle coalisée, dans ces derniers temps, pour réclamer l'abolition de l'article 75 ?

Voilà, ce nous semble, un ensemble de faits suffisant pour convaincre les esprits les plus prévenus. Les partisans de l'article 75 tentent cependant un dernier effort, et, faisant violence à leurs antipathies personnelles, ils se mettent à célébrer l'origine révolutionnaire de l'article 75. C'est l'Assemblée Constituante, disent-ils, qui a établi ce principe de garantie en faveur des agents du pouvoir. Ce souvenir ne devrait-il pas le protéger aujourd'hui et déterminer en sa faveur les esprits libéraux ? Notre respect pour l'œuvre de la Constituante ne va pas jusqu'au fétichisme. Nous prétendons garder dans toute question notre liberté de jugement et d'appréciation. Nous ne sommes pas de ceux qui jurent d'après la parole du maître, et nous avons l'habitude de soumettre toutes choses, institutions et principes, au niveau de notre raison. Nous objecter que le principe de la garantie des fonctionnnaires a été établi par la Constituante, ce n'est donc pas nous prouver que ce principe est utile et nécessaire. Ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'en invoquant ce souvenir, les défenseurs de l'article 75 ne s'aperçoivent pas qu'ils font de cet article la critique la plus vive et la plus décisive. Sous la Constituante, en effet, la garantie des fonctionnaires était contrebalancée par le droit qu'avaient les citoyens de nommer directement leurs juges et leurs fonctionnaires. Les citoyens tenaient alors dans leurs mains les destinées des agents de l'administration. Que diraient les partisans de l'article 75 si nous leur répondions que nous consentons à supporter encore quelque temps le maintien de cet article, mais à condition qu'on nous restitue intégralement toutes les garanties établies par la Constituante en faveur des citoyens, pour assurer la liberté individuelle et servir de contrepoids à ce privilége ?

Mais, comme il n'est nullement question, que nous sachions, de transformer l'organisation actuelle de l'ordre judiciaire et adminis-

Digitized by Google

tratif ; comme le pouvoir exécutif paraît vouloir maintenir intact le privilége qu'il s'est arrogé de nommer seul les magistrats et les fonctionnaires, nous demandons l'abrogation de l'article 75. Nous en demandons l'abrogation immédiate : parce qu'il constitue la violation flagrante du grand principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, et du principe d'équité en vertu duquel quiconque a, par son fait, causé un dommage à autrui, est tenu de le réparer; parce qu'il aboutit à de dangereux empiétements de l'administration dans les attributions de l'ordre judiciaire, et brise ainsi le principe de la séparation des pouvoirs, qui est la base de notre droit public ; parce qu'il permet à l'administration d'entraver la marche de la justice, seule garantie de l'ordre social et de la sécurité des citoyens ; parce qu'il est injurieux à l'égard des magistrats qui, pour remplir leur mission, sont contraints de s'abaisser devant les agents administratifs et de passer sous les fourches caudines de leurs décisions ; parce qu'il témoigne d'une défiance injuste et inexplicable à l'égard des magistrats du ministère public, dont les fonctions protectrices de l'ordre social sont entravées au grand détriment de la justice ; parce qu'il constitue un danger permanent pour l'ordre public, puisque la société ne peut prendre aucune mesure de précaution contre l es fonctionnaires criminels sans l'autorisation du conseil d'Etat, et que celui-ci peut même assurer au coupable l'impunité pour des crimes que les lois punissent sévèrement; parce que l'absence de ce privilége inique, en Amérique, en Angleterre, en Suisse, en Portugal, en Belgique, en Autriche, en Prusse, au Brésil, dans les Pays-Bas, dans le Wurtemberg, en un mot, dans toutes les nations civilisées, ne porte aucun trouble à l'ordre public et ne diminue en rien le prestige de l'autorité; parce que son abolition en France, pour les employés des contributions indirectes, dont les fonctions sont cependant de nature à exciter les passions et les rancunes des contribuables, n'a nullement entravé le fonctionnement de cette administration, ni compromis l'ordre public ; enfin, parce que, comme l'a dit Benjamin Constant, il n'y a pas de liberté dans un pays sans la responsabilité effective des fonctionnaires.

V. Jeanvrot

Digitized by Google

UNE EXCURSION

AUX

MINES DE MOUZAIA

DANS LA PROVINCE D'ALGER

I

On citerait peu de catastrophes dans l'histoire financière de ces dernières années qui aient entraîné les portefeuilles à la dérive avec autant d'aisance que la débâcle des actions des mines de Mouzaïa. Le souvenir en est légendaire dans le monde de la Bourse. Pour accabler de quelque impertinence une valeur véreuse, un coulissier la traitera sans façon de Mouzaïa. Il n'y a guère que les cascades du Stolberg qui aient pu l'emporter en rapidité sur cette formidable déroute. Les actionnaires, ruinés par l'avortement de l'entreprise,

Digitized by Google

accusèrent la Compagnie d'avoir fait briller à leurs yeux le scintillement de métaux fantastiques. Leurs doléances n'ont pas peu contribué à augmenter le discrédit qui frappe encore les gisements métalliques de Mouzaïa. Ils ont commis une grande erreur, car il n'est pas possible de nier les richesses que cette partie de l'Atlas renferme en son sein. Nous n'avons pas à examiner ici les causes qui déterminèrent la chute d'une industrie si pleine de promesses; nous allons entreprendre une simple excursion aux lieux où fut l'exploitation.

L'établissement qui subsiste encore est situé dans la portion de la chaîne de l'Atlas qui sépare Blidah, cette fleur de la Mitidja tout imprégnée des parfums de l'oranger, de l'austère Médéah, ancienne capitale des Beys de Titeri. Il a été construit presque au débouché du col célèbre ou *Tenia* de Mouzaïa, qui servait de voie de communication entre ces deux villes avant la création de la route des gorges de la Chiffa. Coupure étroite et sauvage taillée par la nature dans un sol schisteux, bordé de précipices, ce passage, voisin d'un piton qui touche à la région des nuages, est dominé, à droite et à gauche, par des arêtes culminantes. Avant notre conquête, il était réputé inaccessible aux armées. Nos troupes, cependant, le franchirent pour la première fois le 21 novembre 1830, et, parvenue sur un plateau élevé, d'où les regards plongeaient vers la mer, l'artillerie de montagne salua de vingt-cinq coups de canon le vénérable et majestueux Atlas.

Plusieurs fois, l'armée française força ce passage sous le feu de l'ennemi. La date la plus glorieuse qui s'attache au Ténia de Mouzaïa est celle du 12 mai 1840, où Abd-el-Kader, fortement retranché sur ce point, le défendit avec toute son infanterie régulière contre le maréchal Valée et le duc d'Orléans. Le piton s'était transformé pour la circonstance en une citadelle formidable. Ce fut le 2e léger qui, supportant l'effort le plus héroïque de la journée, planta son drapeau vainqueur sur la haute cime. Horace Vernet a reproduit de son pinceau populaire cette belle page de nos guerres d'Afrique. Sa toile animée et vigoureuse figure au musée de Versailles parmi les éclatants souvenirs de nos gloires nationales.

Le trajet par le col est abandonné depuis le jour où l'armée, qui a légué à la colonie des monuments plus durables que l'airain, a conquis sur le rocher à coups de pics et de canons la route de la Chiffa. C'est une voie merveilleuse. Par-dessus les ravins et les torrents, elle relie Alger à Médéah et ouvre nos communications avec le sud. Le vrai chemin de Mouzaïa-les-Mines est celui que la Compagnie avait exécuté sur la rive droite de l'Oued-Mouzaïa, dans

Digitized by Google

des conditions onéreuses et difficiles, et qui s'embranchait à neuf kilomètres de l'établissement sur la route de la Chiffa. Par là, elle écoulait ses produits vers Blidah et la mer. On peut se rendre également à la mine par l'ancienne route muletière de Médéah au col. Réparée d'abord par nos soldats, elle fut ensuite entretenue et rendue carrossable tant bien que mal par la Compagnie, dont les ouvriers s'approvisionnaient à Médéah. Elle est praticable pour les voitures jusqu'au bouquet des Cinq-Oliviers. A partir de ce point, elle s'effondre en raison de son état d'abandon. C'est celle que nous allons prendre.

En sortant de Médéah, sous les doubles arceaux des anciens aqueducs arabes, on gagne le joli village de Lodi, centre agricole, ombragé de mûriers et de sycomores, et construit en 1848 par le génie militaire pour l'émigration parisienne. Que cette route, au centre de l'Algérie, est bien française, et que de fois, au soleil levant, j'ai parcouru, avec un charme toujours nouveau, cet espace de quelques kilomètres qui sépare Médéah de Lodi ! On domine une admirable vallée émaillée de maisonnettes et de bouquets de verdure. Ses versants ont été revêtus par nos colons d'un vignoble renommé. Ce n'est plus vraiment l'Afrique sous cette parure de pampres, ce sont les coteaux aimés de la Bourgogne. Comme pour l'affirmer, de joyeuses guinguettes appellent le voyageur sous un berceau où s'allongent les grands bras de la vigne mariée à la clématite et aux volubilis. Une lourde charrette passe : elle est attelée de deux bœufs conduits à l'aiguillon comme dans la Saintonge ou le Poitou. Elle engrange les fourrages ou les moissons. Derrière cahote la bonne cariole de nos campagnes qui conduit au petit trot les gens de Lodi à la ville. Il n'est pas jusqu'à la tuilerie qui borde le chemin, le lavoir où babillent les commères à l'entrée du village, les peupliers ravis à nos prairies, la cloche rustique de l'église et les airs gaulois sifflés par le merle gouailleur de l'aubergiste du coin, qui n'apportent un gai souvenir de la France. Je n'adresserai qu'un reproche aux habitants de Lodi, c'est de trop allier leur origine parisienne aux mœurs de la ferme. Dans l'intérêt de la colonisation, je les voudrais plus franchement paysans. Ils ont fait de leur village une banlieue de Paris.

Ce n'est pas que les indigènes négligent cette route qui a succédé à leurs trop agrestes sentiers, mais quand les burnous blancs descendent sur leurs chevaux ou sur les ânes, des sommets voisins pour gagner ce chemin civilisé, lorsqu'un groupe de femmes mauresques, voilées par habitude ou par respect pour le Coran, y laissent la trace de leurs babouches en se rendant aux bains ou au marché de Médéah, la route, à mon sens, ne perd rien de sa physionomie fran

Digitized by Google

çaise; il me semble que c'est l'Arabe qui met le pied sur le sol d'une de nos vieilles provinces.

On laisse à droite le moulin du village avec sa roue gigantesque et sa conduite d'eau aérienne d'une telle légèreté qu'à une faible distance on dirait une construction en fil de fer, et l'on suit un chemin d'exploitation qui longe les flancs déchiquetés des monts du Nador. De leurs pieds rocailleux s'échappent, par des fissures souterraines, à l'ombre de mûriers opulents, les sources qui alimentent les fontaines de Lodi. A l'entour de l'une d'elles, on reconnaît des vestiges de constructions élevées par les Romains. Il est peu de terrains propres à des établissements sur cette terre africaine où ces civilisateurs de l'ancien monde n'aient laissé la puissante empreinte de leur passage.

Sur l'un des points dominants du Nador, un bloc énorme de maçonnerie surmonté d'un appareil qui ressemble à un trapèze appelle le regard. On se demande ce que fait là cette masse blanche qui repose en paix sous les premiers rayons du soleil, comme le tombeau d'un géant. C'est l'ancien télégraphe aérien. Il communiquait avec Médéah à l'est et avec Milianah à l'ouest par l'intermédiaire du télégraphe des Gontas.

Ces stations, jetées sur les montagnes à une époque où l'Arabe frémissait encore sous le joug de la conquête, avaient été édifiées en forme de redoutes à murailles épaisses et percées de meurtrières. Leur construction avait coûté tant d'argent et d'efforts qu'on y délaisse des matériaux utiles pour éviter des frais de transport. Cette solitude en pays insoumis n'était pas sans péril pour les employés des stations. Suivant le lieu ou la saison, on leur donnait une garde pour les protéger. Si le danger ne paraissait pas imminent, on les hissait dans leur poste avec des munitions de guerre et des vivres pour un mois et on ravitaillait la place à époque fixe. Ils étaient toujours au moins deux ensemble, l'un avait l'œil à la lunette du télégraphe, l'autre à la meurtrière des remparts. En 1846, un jour que le Nador causait familièrement avec le Gontas, celui-ci cessa subitement de développer ses grands bras dans le vide aérien. Quelle pouvait être la cause de ce silence de mauvaise augure? A Médéah, on ferma les portes de la ville et on interrogea l'horizon d'un œil inquiet. L'ennemi ne paraissait pas dans la plaine. A Milianah régnait la même anxiété; on poussa vers le télégraphe du Gontas une reconnaissance armée. Un drame horrible venait de s'accomplir. Les soldats préposés à la garde de ce poste s'étaient rendus à Milianah pour y faire des vivres et cette circonstance n'était pas ignorée des Arabes, qui en tout temps connaissent avec une rapidité prodigieuse les moindres incidents du rayon qu'ils habitent. Le sergent seul

Digitized by Google

était resté pour garder le poste et il avait eu l'imprudence de s'éloigner, probablement pour aller au-devant de ses camarades. Un groupe d'indigènes cachés dans un pli de terrain épiait les moindres mouvements des habitants de la station. Ils s'y élancèrent quand ils la virent abandonnée de ses défenseurs, égorgèrent les employés et leurs familles, et pillèrent la maison. On trouva le sergent décapité au détour d'un sentier. Le crime, toutefois, ne resta pas impuni, la police militaire sut découvrir les coupables ; ils portèrent leurs têtes sur l'échafaud à Milianah.

Aujourd'hui, les anciennes stations sont abandonnées à des familles arabes pauvres ou à des surveillants des télégraphes électriques.

II

Après un parcours de trois kilomètres sur le chemin d'exploitation, on arrive au Bouquet des Cinq-Oliviers. On franchit la limite du territoire civil pour entrer en territoire militaire, où campe la tribu, et où le colon, à de rares exceptions, n'a point encore assis sa demeure. Le site se transforme et devient sauvage, quoique l'on marche encore dans la zone cultivée. Pas un mur, pas une maison ; on se sent bien en pays arabe. A ce point convergent deux abruptes sentiers : celui de gauche mène à Bou-Metfa, station de chemin de fer ; celui de droite, à Mouzaïa-les-Mines.

A la bifurcation débouche un capitaine d'état-major à cheval suivi de son équipage. Les mulets portent des tentes, des instruments de topographie, des cantines et des sacs à orge vides. Les muletiers hâlés par le soleil, le fusil en bandouillère, les souliers usés par la marche, encouragent leurs bêtes, qu'ils appellent des ministres, probablement parce qu'ils sont chargés d'affaires. La station a été longue et rude.

Le jeune officier a gravi les sommets culminants qui se déroulent à l'horizon ; lui et sa suite n'ont pas toujours eu l'eau et le pain à discrétion. Un de ses mulets a culbuté au fond d'un ravin ; à part ces accidents peu rares en Algérie, la campagne a été fructueuse, et il apporte sa pierre à ce bel édifice que l'on appelle la carte de l'état-major. Il nous dit ses rudes labeurs le sourire aux lèvres, et il paraît regretter de se voir expulsé de son terrain d'études par les ardeurs d'un soleil qui entrave les opérations géodésiques.

L'étreinte confraternelle échangée, je continue par le chemin de

Digitized by Google

droite. Avant la prise de possession de la mine, jamais la roue d'un carrosse ne l'avait effleuré, et cependant que de souvenirs restent attachés à cette âpre et étroite voie ! Que de générations l'ont foulée aux pieds depuis les Romains qui, plus habiles ou plus persévérants, surent exploiter les mines de Mouzaïa, depuis, les Arabes et les Turcs jusqu'aux colonnes françaises qui s'y engagèrent homme par homme, cheval par cheval.

Le bey de Titeri, un personnage princier, en avait fait sa route royale, quand, suivi de son escorte chevauchante, il se rendait à Alger en cérémonie pour acquitter le tribut dans le trésor de la casbah. En ce temps-là, l'Arabe ne connaissait pas la poussière des grandes routes. Il se plaint que nous la lui ayons apportée dans le bagage de nos institutions. Le cheval ou le mulet, frayant leur passage au travers les vastes espaces, gagnent au plus court. La rusticité indigène s'en contentait. Il n'y avait pas de ponts sur les torrents et les ravins, pas de tranchées dans la montagne. A la rencontre des bois, l'Arabe tournait les grands arbres ou les broussailles comme il tourne encore le palmier nain du soc de sa charrue de bois : et cependant son orge ne demande qu'à être bien enfouie pour renaître au centuple. Si les pluies détrempaient le sentier, les tribus voisines n'y jetaient même pas quelques pierres; le cantonnier était une superfétation dans leurs usages, on cheminait plus à droite ou plus à gauche, et cela durait depuis des siècles.

A deux kilomètres environ des Cinq-Oliviers, le chemin suit la crête d'un contre-fort qui unit de capricieuses ondulations couvertes de champs d'orge ou de blé, appartenant à la tribu des Mouzaïa. Leur végétation robuste indique que ni la sécheresse ni les sauterelles n'ont visité ces cultures. Grâce à la Providence, aujourd'hui les silos sont pleins, il y a du pain pour la tente, du couscoussou dans les plats d'argile et de la semence pour les moissons futures. Encore deux années de cette production féconde et l'indigène, frappé par tous les fléaux à la fois, aura refait ses grands troupeaux réduits à quelques têtes par une réunion d'affreuses calamités.

Au mois de juillet 1866, en cette même région, les sauterelles, poussées par les vents du Sud, changèrent en vingt-quatre heures les campagnes les plus florissantes en lieux de désolation dont rien ne peut donner une idée sous l'heureux climat de France. Elles se répandaient en masses épaisses et larges de plusieurs kilomètres, comme l'inondation d'un fleuve que nulle puissance humaine ne peut arrêter en son cours sinistre. En quelques minutes, toute végétation disparaissait sous cette effrayante émigration.

L'écorce des arbres même fut attaquée, et la source de la prospé-

Digitized by Google

rité des vignobles tarie pour trois ans. Dans la riche pépinière de Médéah, qui renfermait trente mille sujets d'essences diverses, il ne resta plus un vestige de verdure. Il n'y avait plus d'ombrages sur les places publiques des villes et des villages, sur les routes, autour des haouchs où les femmes arabes respirent l'air et la fraîcheur à l'abri d'un feuillage discret. Malgré toutes les précautions des habitants, ces légions d'hôtes voraces montèrent à l'assaut des maisons, y pénétrèrent par les ouvertures supérieures, et rongèrent les étoffes issues des plantes textiles. Quand ces insectes, vomis par le Sahara, rencontraient les cours d'eau, bien réduits pendant l'été, l'avant-garde de la colonne s'y noyait par myriades d'individus et faisait de ses cadavres un passage aux survenants. C'est ainsi qu'ils empoisonnèrent les eaux dans les territoires éloignés des grands centres où les indigènes implorèrent, trop tard, des secours. C'est ainsi que le typhus et la peste compagne de la misère, envahirent les douars appauvris par plusieurs années de stérilité, et frappèrent de mort les hommes et les animaux.

En 1869, vers le commencement de l'été, une invasion de sauterelles menaça le Tell. Grâce au concours de l'armée, grâce surtout aux bureaux arabes qui parvinrent, à force d'énergie, à faire sortir les indigènes de leur apathie naturelle, la destruction fut organisée pendant plusieurs semaines sur une grande échelle, et le fléau fit peu de ravages.

III

A mesure que l'on s'avance vers Mouzaïa, le contre-fort sur lequel on chemine va se rétrécissant comme un mur de séparation entre des vallées profondes et ravinées par les eaux. Des troupes de chèvres barbues grimpent aux flancs des hauteurs et s'élancent à notre approche dans les champs de carottes sauvages. Des petits pâtres courent à leur suite; l'on voit s'agiter leurs pieds nus et leurs jambes noires et nerveuses sous un lambeau de burnous peu fait pour la poésie pastorale.

Des faucheurs arabes coupent l'herbe mûre aux refrains de leurs chansons, d'une monotonie plus affligeante que celle de nos complaintes. Non loin sont dressées, pour la saison des pâturages et des récoltes, leurs tentes tissées en poils de chameau, rayées de noir et de brun. Il faut ici se garder des distractions du paysage, car, de distance en distance, on cotoie l'abîme.

Digitized by Google

Nos chevaux hennissent. Ils annoncent d'autres voyageurs qui arrivent en sens inverse. A l'un des points les plus anguleux de l'arête je me croise avec un cavalier de bonne mine suivi de son chaouch, C'est un caïd dont la tribu campe sur le versant opposé de la montagne. Nous ne sommes pas des étrangers l'un pour l'autre. Longtemps il a combattu pour nous, sous l'uniforme de spahis, et il porte sur son burnous la croix de la Légion d'honneur. Nos montures se serrent instinctivement l'une vers l'autre, et s'accrochent, de leurs extrémités latérales, aux aspérités du ravin. N'exigez pas ces tours d'adresse d'un cheval normand. En Afrique, où passe l'homme, il est rare que ne passe pas le cheval barbe, qui a puisé aux flancs de sa mère le courage et la dextérité.

A mon bonjour amical, le caïd me baise la main, et, de sa voix grave comme son maintien, il me donne la bienvenue d'usage moins sèche que nos formules européennes : « Que le salut, dit-il en langue arabe, soit sur toi avec le bien et que ton jour soit béni. » Il m'apprend qu'il se rend au bureau arabe de Médéah. Les Beni-Mecaoud et les Beni-ben-Yacoub ne sont pas d'accord avec lui à l'occasion de la délimitation des territoires ordonnée par le sénatus-consulte de 1863, qui rend l'indigène propriétaire du sol, et il va s'éclairer près de la juridiction française. Mais le soleil monte sur nos têtes, un soleil ardent, et il est temps d'échanger les dernières politesses. Je lui prends à mon tour la main : « Que ton voyage, ajoute-t-il, soit dans la confiance de Dieu. »

La constitution de la propriété d'un sol dont les indigènes avaient la jouissance séculaire est un acte de haute justice. Il a pourtant rencontré une vive hostilité chez beaucoup de colons. Suivant un document impérial resté célèbre [1], les colons ont revendu ou loué aux Arabes une grande partie de leurs concessions et sont loin de mettre le reste entièrement en rapport. Ils appellent cette mesure réparatrice une prodigalité nationale inutile et funeste aux intérêts du vainqueur. C'est là un des grands griefs de quelques-uns contre le gouvernement de la métropole et contre le régime militaire qui favorise l'accomplissement du sénatus-consulte et protège l'indigène. Il eût été sans doute plus équitable, suivant eux, de dépouiller les anciens possesseurs de la terre et de les refouler dans le désert, au profit de la colonisation, comme les Indiens de l'Amérique du Nord. Ce n'est point là un exemple à suivre.

L'établissement de la propriété indigène qui permettra d'asseoir l'impôt foncier ne peut être l'œuvre d'un jour dans nos vastes pos-

[1] Lettre de l'Empereur au maréchal Pélissier, gouverneur général de l'Algérie, 12 février 1863.

Digitized by Google

sessions africaines. Fort avancée dans le Tell, elle est commencée dans le Sud. Souvent, dans les immenses espaces de cette région où l'eau est avare et où le chameau trouve seul sa subsistance, le voyageur perçoit, à une journée de marche, un point blanc qui se détache des touffes vertes de l'alfa ou du thym. A mesure qu'il approche, le point blanc grandit, se développe et devient une tente gardée par des indigènes des goums. C'est la demeure d'un géomètre préposé à la triangulation des territoires. Il est là, sans communication avec les centres peuplés, vivant de l'existence nomade du désert. Sa tente chemine lentement; les jours, les semaines s'écoulent. Si le voyageur alors revient sur ses pas, il distingue encore le point blanc dans l'un des rayons du même horizon.

A l'extrémité de la crête où nous arrêta le caïd, il ne reste plus que quelques accidents de terrain à franchir, et l'on atteint le sommet d'un mamelon couvert d'oliviers, et sur lequel le général Changarnier soutint, le 29 octobre 1840, un brillant combat d'arrière-garde contre les troupes d'Abd-el-Kader, après le ravitaillement de Médéah.

Ici, nous sommes sur les domaines de l'exploitation des mines de Mouzaïa. Au bas du mamelon s'élèvent les murs crénelés qui protégeaient la cité ouvrière. Les mûriers qui lui servent de ceinture, les platanes qui émergent de l'intérieur, ont de telles proportions, que le village semble enfoui dans un oasis de verdure. A gauche, de grands ifs entourés de grenadiers détachent sur le col bleu leurs noires silhouettes : c'est le cimetière. Au delà de cet asile funèbre se succèdent les gracieuses arcades de l'aqueduc qui versait l'eau à la roue motrice de l'usine. A droite, derrière un rideau de peupliers, se dessine un vallon charmant, traversé par l'Oued-Mouzaïa qui, dans l'hiver, prend des airs de torrent, et pendant l'été se contente de descendre en petites cascades tapageuses dans les grés quartzeux et les argiles durcies.

Tout bordé de lauriers roses en pleine floraison, ce cours d'eau arrose une prairie fraîche et verte qui paraît n'attendre que les moutons frisés et les bergères enrubannées des bords du Lignon. Les pampres verdoyants d'une pièce de vigne qui l'avoisine attestent que la colonisation a fécondé un coin de cette terre tourmentée.

Au second plan, les ondulations blanchâtres des terrains tertiaires se courbent et se recourbent comme les flots agités d'une mer tumultueuse, et se terminent par une vaste assise horizontale. C'est le plateau des Réguliers, campement des troupes d'Abd-el-Kader au débouché du Tenia. Au fond du tableau, le fier et noble Atlas, profondément labouré par les convulsions antédiluviennes, surgit tel que l'a peint Horace Vernet, avec son piton gigantesque et sa

Digitized by Google

verdure noire comme le fer qu'il recèle en ses flancs. Une dernière ligne accentue, dans la transparence de l'horizon, l'ensemble de ce riche décor. Elle est formée par les contours du massif bleuâtre du Zaccar, au pied duquel Milianah prit naissance.

La mise en scène de ces grandes choses de la nature, devenues de grandes choses dans l'histoire, imprime à ce site un aspect imposant. On comprend que, dans un tel lieu, les splendeurs de la terre aient convié à leur alliance les splendeurs de l'industrie ; mais on n'y entend même plus les derniers soupirs de l'activité humaine évanouie. La rupture de cette union donne au paysage quelque chose de farouche. Tout y est morne, tout y est désert, et l'esprit, en s'abandonnant à cette contemplation, est saisi malgré lui de la tristesse qui naît du silence plein de mystère et d'effroi des grandes solitudes.

IV

Avant l'occupation française, la science ne possédait que des données fort vagues sur les richesses métallurgiques de l'Algérie. On savait par les écrivains des premiers siècles de notre ère que des mines y avaient été exploitées sous la domination romaine, et qu'aux époques de persécution, les empereurs y faisaient travailler les chrétiens. Dans la concession de Mouzaïa, sur le revers méridional de l'Atlas, existe une antique excavation à laquelle la tradition a conservé le nom de *Grotte du Chrétien*. On rapporte que, sous cette voûte souterraine, furent réduits aux travaux les plus pénibles des évêques martyrs auxquels les persécuteurs avaient fait grâce des lions et du gibet.

La première expédition de Médéah, sous le général Clauzel, révéla, en 1830, l'existence des mines de cuivre et de fer de Mouzaïa. On ne put y apporter un sérieux examen que lorsqu'on fut maître de la circonscription de Médéah. Dès 1842, les échantillons analysés fixèrent la valeur du minerai. On reconnut que les gîtes cuprifères fournissaient du cuivre gris enveloppé dans une gangue de sulfate de baryte et de carbonate de fer ; et que le minerai le plus riche renfermait de 20 à 25 0/0 de cuivre et le plus pauvre de 5 à 6 0/0. Un tel résultat était plus que suffisant pour motiver une exploitation. Une compagnie dont le siége était à Paris en demanda et en obtint la concession pour quatre-vingt-dix-neuf ans, par un arrêté ministériel du 22 septembre 1844 régularisé en 1846

Digitized by Google

par ordonnance royale. Le fonds social fixé dès la constitution de la société à quatre millions de francs, fut en 1846 élevé à six millions, divisés en 60,000 actions de cent francs au porteur. Les princes de la famille d'Orléans, soutiens fervents de l'entreprise, souscrivirent des premiers pour un nombre considérable d'actions.

Le 29 avril 1844, le bach-aga Moul-el-Oued, assisté de son kalifa El-Arbi-Ben-Saïd, fit la cession au nom de toutes les tribus de leur commandement du tréfonds de toutes les mines de cuivre ou de fer découvertes ou à découvrir dans l'étendue du territoire des Mouzaïa, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de cent réals boudjous ou 180 fr. par chaque groupe de mines. Il y en eut trois, le groupe d'Aumale et de Montpensier, celui de Nemours et celui de Joinville. La concession totale atteignit une superficie d'un peu plus de 53 kilomètres carrés. Le minerai préparé à Mouzaïa devait être embarqué à Alger, pour y être traité complétement à l'usine de Caronte, que la société fit construire sur le bord de l'étang de ce nom dans le département des Bouches-du-Rhône. L'usine de préparation mécanique et des fourneaux à manche furent élevées sur la concession même.

L'établissement de Mouzaïa-les-Mines est tout à fait distinct du village de Mouzaïa situé du côté septentrional de l'Atlas, détruit le 1er janvier 1867 par un tremblement de terre, et reconstruit par nos soldats.

Mouzaïa-les-Mines ne fut bâti et installé qu'en 1845. Les travaux commencèrent en 1844; le personnel bivouaqua sous la tente. Il y avait un directeur, des ingénieurs, des comptables, des ouvriers de divers états, et une compagnie d'infanterie pour protéger l'entreprise naissante, qui employa jusqu'à trois ou quatre cents travailleurs français, piémontais, espagnols et arabes. Cette prospérité ne se soutint pas. Les chantiers furent fermés en 1851. A cette époque, une compagnie financière succéda à la compagnie propriétaire, et tenta de relever l'exploitation. Elle dut elle-même l'abandonner en 1860. Néanmoins, après avoir révisé ses statuts le 4 avril 1863 en assemblée générale à Paris, elle fit travailler encore un noyau d'ouvriers. En 1865 ils n'étaient plus que six, et l'extraction s'éleva cette année à une valeur de 31,680 fr., représentés par 2,070 quintaux de minerai de cuivre. En réalité, le village fut abandonné en 1860, et depuis cette époque il est resté sans habitants. Par jugement du tribunal de première instance de la Seine, du 1er mai 1869, la concession et les bâtiments qui lui appartiennent doivent être prochainement mis aux enchères, à la requête des créanciers.

Ces préliminaires connus, descendons du Bois des Oliviers vers les ruines prématurées de l'établissement qui paraissait, à son origine, réunir tous les éléments de succès. Le chemin est bordé de

Digitized by Google

maigres peupliers qui demandent vainement de l'eau aux canaux d'irrigation désséchés près desquels on les planta. A gauche, une allée d'aubépines conduit au cimetière. La croix en fer qui en signale l'entrée est intacte, mais la haie d'épines vives qui servait de clôture a disparu. Jamais champ de repos n'a présenté l'image d'une désolation plus saisissante. Les pierres tombales ou les tumulus sont envahis par un fouillis d'herbes, de ronces, de thym, de marjolaine et de pousses d'oliviers sauvages. Des squelettes de couronnes appendus à des grillages rouillés ont survécu aux outrages du temps. Quelques croix de bois dominent çà et là les hautes herbes. Les unes ne sont plus que des fragments perforés par les vers, les autres, déracinées par l'humidité, sont paisiblement couchées sur l'herbe, comme les morts qui reposent sous elles.

Une famille arabe est venue planter sa tente près de cet asile funèbre. Les femmes traient les chèvres, les enfants jouent en silence sous les lauriers-roses, comme s'ils craignaient de troubler de leur babil le silence lugubre qui plane sur la vallée. Les inscriptions tumulaires révèlent que beaucoup d'entre ceux qui dorment en cette terre ont quitté la vie dans la première enfance ou dans la force de l'âge. Si l'on en croit, en effet, les anciens habitants de la concession, la fièvre visitait souvent leur demeure. Ils attribuent cette influence morbide à deux causes qu'on eut pu éviter : la position de l'établissement choisi dans un encaissement trop profond, et l'insalubrité de l'eau qui, pure et limpide à sa source, arrivait au village à travers des couches cuprifères.

En dégageant dans le cimetière le sable et les ronces qui cachent les inscriptions, on découvre la sépulture de Barthélemy Déglise, assassiné à quarante ans avec deux ouvriers qui gisent à ses côtés. C'était en 1846, l'année du crime des Gontas. Les ouvriers de la mine étaient organisés en milice contre les attaques des indigènes, et deux de ces miliciens, maçons de leur état, ayant manqué à leur service militaire, furent condamnés à subir la prison à Médéah. Déglise était le comptable de l'établissement. Comme on réclamait les maçons pour un travail urgent et qu'il avait à toucher des fonds considérables à la ville, il se chargea de ramener les deux ouvriers, ses affaires terminées. Tous trois partirent de Médéah trop tardivement. On était au mois de février, et une nuit obscure les surprit bientôt. Déglise montait un mulet qui portait des sacoches en cuir pleines d'argent. Vers sept heures et demie du soir, le mulet rentra seul au village. Cet incident fit pressentir un malheur. Une partie de la garnison et des ouvriers armés coururent en toute hâte sur le chemin de Médéah. Ils n'eurent pas à l'explorer longtemps. Un peu plus loin que le Bois des Oliviers, on retrouva les cadavres égorgés

Digitized by Google

et mutilés des trois voyageurs. Celui de Déglise avait été lancé dans le ravin. Les meurtriers n'avaient laissé sur le terrain aucun indice de nature à les faire découvrir. Malgré l'enquête la plus minutieuse on ne réunit aucune certitude sur l'identité des auteurs de ce misérable guet-apens. On dut supposer que le vol n'en avait pas été le mobile, car le mulet avait rapporté les sacoches intactes. Il fallut donc l'attribuer à l'état de surexcitation des indigènes contre nous. Le sinistre de Sidi-Brahim avait réveillé chez eux le sentiment de la haine et de la vengeance, et ils espéraient une invasion d'Abd-el-Kader dans la Mitidja. D'ailleurs, les nouveaux établissements que nous fondions sur des points où ils n'attendaient pas notre présence étaient une cause d'irritation pour ces hommes ardents, que ce voisinage blessait. Ainsi s'expliquaient les attentats isolés de cette année néfaste.

Près de la porte sud du village, c'est-à-dire vers le chemin de la Chiffa à Blidah, existe une construction en bois d'une grande modestie. C'est un café maure. Les cafés maures jouent un grand rôle dans l'existence de l'Arabe, malgré leur simplicité primitive. Des bancs en bois, solidement scellés aux quatre murs, un fourneau, une cafetière et quelques douzaines de petites tasses en porcelaine française, voilà le mobilier. Le maître du lieu s'appelle le *qawadji*. Le café maure est éclos un peu partout, en ce pays, dans les lieux déserts comme dans les lieux habités, qu'il soit en pierres, en bois, en torchis et même en roseaux. Les indigènes s'asseoient ou se couchent sur les bancs ou devant la porte, et prennent ou ne prennent pas le café, dont la tasse vaut cinq centimes. Leur grande affaire est de deviser de tout et de rien, d'écouter le récit des vieilles légendes, de jouer aux dames, de flâner suivant leur habitude, de se reposer s'ils voyagent ou s'ils ne voyagent pas, le repos forcé faisant partie des besoins de leur existence. A la ville, les raffinés étendent une natte à l'ombre devant le café, s'y installent en face de quelques fleurs qui baignent dans un verre d'eau et fument en contemplation devant l'œuvre de la nature.

Le café maure de Mouzaïa s'établit à l'époque où les indigènes étaient en relations avec la mine. Il est encore fréquenté par ceux qui circulent dans la montagne, où il a importé les délices de Capoue. Un jeune qawadji de bonne mine y offre au voyageur un moka parfumé qui ferait honte à beaucoup de cafés français.

Digitized by Google

V

Mouzaïa-les-Mines n'a rien dans sa structure qui rappelle l'aspect d'un village ordinaire. C'est une sorte de *burg* fortifié, moins les fossés, assez semblables aux *bordjs* des smalas de spahis. Il a la forme d'un grand rectangle, dont les côtés sont représentés par quatre murailles élevées et percées de meurtrières. Les quatre angles sont flanqués de bastions. A l'intérieur, les habitations sont adossées à l'enveloppe défensive. On y pénètre par deux grandes portes qui se fermaient à l'heure de la retraite, l'une, celle du chemin de Blidah, la seconde au nord, vers l'usine, qui est située à l'extérieur des murs.

Ce luxe de défense n'était point une précaution inutile, en 1845 surtout, dans ce désert accidenté. Bou-Maza venait d'apparaître sur le théâtre de l'insurrection. Le Dahra, la vallée du Chélif, et de l'Ouenseris étaient soulevés. Aux frontières du Maroc, Abd-el-Kader s'apprêtait à confier aux armes l'enjeu de sa dernière fortune. La poudre parlait dans l'air, et les tribus belliqueuses qui nous avaient donné dans ces montagnes l'occasion d'apprécier leur vigueur, n'attendaient que le signal de la délivrance.

L'autorité militaire couvrit l'exploitation d'une telle protection, que jamais les Arabes n'osèrent tenter contre elle un coup de main. Le gouverneur général donna aux chefs militaires de Blidah et de Médéah, ainsi qu'aux bureaux arabes, l'ordre le plus précis de prendre les mesures nécessaires pour que les indigènes ne troublassent pas les travaux.

Nous avons vu que le village possédait une milice à laquelle on confia des armes et une garnison qui campait sur le plateau des Réguliers. On y mit en outre un commandant de place et une brigade de gendarmerie. Le commandant de place et l'infanterie ne furent retirés qu'à la complète pacification du pays.

En pénétrant dans le bordj, par la porte du sud, la première inscription qui s'offre à l'œil, à gauche, sous la voûte, est un des signes du temps : *Café français*, *Billard*, avec les queues en croix et les billes en pointe suivant le mode traditionnel. Dès qu'on fonde en Algérie le plus petit centre d'habitation, il y a toujours un colon qui organise un café et propose une partie de billard avant que les constructions ne soient sorties de terre. Ce n'est pas un reproche à

Digitized by Google

l'adresse des habitants de Mouzaïa, dont le séjour devait être peu récréatif, mais ce billard me remet en mémoire qu'en 1848 on consulta, à leur arrivée en Afrique, les aptitudes des émigrants parisiens. Ils demandèrent presque tous à tenir une cantine ou un café, et ceux auxquels on put l'accorder en tirèrent des bénéfices.

La cour est une grande place traversée par un canal de dérivation, avec un pont dans son milieu, un bassin encadré dans les saules-pleureurs et une montagne de décombres dans le fond. Elle est ombragée de platanes qui, depuis leur plantation, ont pris un développement considérable. Le platane a été naturalisé dans la colonie par les pépinières militaires, et cette essence, qui réussit à souhait, y a rendu les plus grands services.

Pour construire le village, il a fallu abattre un massif d'oliviers qui y croissaient de temps immémorial ; l'un d'eux, doyen de la futaie, a trouvé grâce devant la cognée. Son tronc décharné semble avoir été frappé de la foudre. Il étend avec mélancolie ses longs bras sur cette muette solitude.

A notre entrée, cependant, un homme se montre à la porte de l'ancien café français. Il est le locataire d'un spéculateur qui s'est substitué dans ce gîte aux droits des tribus. I est en même temps le gardien des locaux. Il a la jouissance des terres arables et des oliviers de la concession, ce qui ne lui suffit probablement pas, car il cultive des pommes de terre dans les quinconces des platanes. Il est seul dans cette demeure abandonnée, avec sa femme et son domestique qui sont épuisés par la fièvre. Contemporain de la grandeur de ces lieux, il leur est fidèle dans leur décadence, et il met une obligeance extrême à en faire les honneurs.

A l'aile symétriquement opposée au café qui servait aussi de restaurant, il nous montre la boucherie, et l'épicerie garnie de casiers vides. Dans la boucherie a survécu une ligne de crocs en fer, dont l'attitude menaçante a l'air de protester contre l'absence persistante des épaules et des gigots de moutons.

Le grand côté de gauche du rectangle, bâtiment à un étage, était spécialement réservé aux ouvriers et à leurs familles qui possédaient aussi un petit jardin. Les logements des gens mariés se composaient de deux pièces, une chambre à coucher et une cuisine plus grande qui servait de pièce principale. Au rez-de-chaussée la mercerie et le bureau de tabac avaient trouvé place. Tous ces appartements sont dans un état de dégradation qui serre le cœur. Les carrelages sont jonchés de plâtras, les plafonds lézardés entrent dans l'ère de la décrépitude, les escaliers vermoulus ont laissé écrouler des marches sur le palier. Seules, les hirondelles fréquentent ces ruines sans amertume, elles ont garni de leurs nid

Digitized by Google

la maçonnerie délabrée, et lorsqu'on y pénètre, elles s'envolent effarées à travers les carreaux brisés des fenêtres.

Dans une des salles du premier étage, on s'est livré avec succès à la sériciculture. Les bruyères sont intactes sur les rayons de la magnanerie, la soie y est encore adhérente, et des cocons, qui paraissent filés d'hier, sont attachés à l'angle des murs.

La façade du nord comprenait les appartements du médecin, du curé, du commandant de place, la chapelle, la gendarmerie, la maison des sœurs de la doctrine chrétienne et leurs écoles clôturées par une grille en bois. Il faut renoncer à monter à la chapelle qui est au premier étage par l'escalier en bois réservé aux fidèles ; il s'est tordu en surface gauche sous les alternatives de l'humidité et de la chaleur, et, dans cette lente convulsion, les marches du milieu se sont violemment détachées de leurs rainures. La mousse et l'humus ont envahi celles du bas. Dans les interstices de la planche une mignonne fleurette a germé et s'est épanouie, comme Picciola. A la saison prochaine, ces débris d'escaliers formeront un jardin suspendu.

On surmonte la difficulté en passant par la chambre du curé. La chapelle, édifiée sous le vocable de sainte Barbe, patronne des mineurs, avait un aspect convenable et décent.

Tout le mobilier en a été enlevé, à l'exception du confessionnal, qui reste en disponibilité à l'éloge des pécheurs et pécheresses d'alentour. A la voûte sont encore suspendues des guirlandes de feuillage desséché, avec une couronne qui a perdu ses fleurs. Ce fut sans doute le suprême hommage des bonnes sœurs et de leurs élèves à la sainteté du lieu lors de la dernière solennité que l'Église y célébra. La statue de sainte Barbe, voilée depuis le jour de la désertion, attend à la sacristie de Lodi qu'une nouvelle génération de mineurs plus fidèles à son culte et à l'exploitation viennent la tirer de sa retraite.

Sous la fenêtre du chœur s'étale l'enseigne du cordonnier qui cumulait les fonctions de sacristain. La chaîne de la cloche pendait à sa croisée ; il n'avait qu'à allonger la main pour annoncer l'office. L'un de nous a fait comme le cordonnier : il a allongé la main et tiré la chaîne. Un beau son argentin s'est dégagé du clocheton et a vibré dans les airs. A ce bruit inaccoutumé, un vieux hibou, hôte paisible de la charpente solitaire, s'est enlevé lourdement sur nos têtes, et les petits indigènes de la tente voisine du cimetière sont accourus en ouvrant de grands yeux.

Près de la croisée du cordonnier est cloué le cadre grillagé qui servait aux publications des mariages et des actes de l'autorité municipale. Le village de Mouzaïa n'avait pas été érigé en commune ;

Digitized by Google

annexe de celle de Médéah, il possédait un adjoint préposé à la célébration des mariages et à la surveillance des inscriptions de l'Etat civil. Les salles d'école n'ont que les murs. Il y en avait une pour les garçons, une pour les filles. Avec l'infirmerie, c'était là le domaine des sœurs. La clochette des classes est encore à sa place.

L'autre grand côté du rectangle, en face des logements des ouvriers, était affecté à la pharmacie, à l'infirmerie, à la boulangerie et aux ateliers des ouvriers en bois et en fer, charrons, forgerons, serruriers, charpentiers, tonneliers. Dans son milieu est encastrée une jolie maison mauresque à dix-huit arcades superposées. Elle s'ouvrait aux hôtes de l'usine et servait aux fêtes de la maison.

On évacuait sur l'hôpital militaire de Médéah les ouvriers atteints d'affections graves, et comme on ne pouvait imposer aux attelages cette rude ascension, les malades se transportaient à bras jusqu aux Cinq Oliviers. La civière préposée à cette triste mission est reléguée dans un coin de l'infirmerie.

Les ateliers ensevelis dans le lourd sommeil de l'habitation semblent endormis de la veille. Etablis de menuiserie, billes de bois vouées à la hache, enclumes, marteaux et soufflets, barres de fer forgé, rails laminés, cercles et douves à encaisser le minerai attendent le réveil de l'ouvrier. On soupire en vain après le coup de baguette de la fée qui va faire grincer les scies, gémir le rabot, battre l'enclume, frapper le tonneau sonore et, dans ce mouvement, faire éclater la voix humaine destinée à rendre la vie et la gaieté à ce tombeau de l'industrie.

Mais la ruine parle en maîtresse. La voilà qui, à l'aide du tremblement de terre de 1867, s'est abattue sans pitié sur la coquette maison mauresque. Celle-ci n'avait pas changé de patrie quoique enchâssée dans des murailles d'ateliers français. La double colonnade qui supportait avec élégance les cintres évasés des arcades disparaît pierre par pierre. Huit colonnes gisent à terre par fragments. Un chapiteau sert de couronnement à un tas de gravois d'où sortent deux fûts ciselés. Le balcon est descendu avec la colonnade; il ne se soutient en l'air que par un miracle d'équilibre et menace d'accabler de ses débris le téméraire qui voudrait pénétrer sous la porte d'entrée. Cet édifice, jadis l'honneur de l'établissement, fut témoin de ses splendeurs passées. Il a vu les joies et les fêtes du patron et de l'ouvrier. Le jour de la Sainte-Barbe, tout le village s'y réunissait après la messe, et l'on y oubliait dans l'entraînement de la danse les dures fatigues des labeurs souterrains.

Parallèlement à la face du nord existent en outre dans l'intérieur même de l'enceinte deux bâtiments en avant de la chapelle et de la

Digitized by Google

maison des sœurs. Celui de droite n'offre qu'un médiocre intérêt au visiteur : il comprenait les magasins, la lingerie, la buanderie, les écuries. Cet intérêt, il faut le réserver pour le bâtiment de gauche, bâtiment à un étage, siége de la direction et de l'administration; et, encore ici, ne sera-t-il question que du laboratoire et des bureaux.

Si un ennemi redoutable eût fait dans la place une irruption subite et l'eût frappée d'une terreur panique, le laboratoire n'aurait pas eu une autre physionomie. Tout y est disposé comme au moment d'une expérience. Les cornues et les vases réfractaires sont toujours installés sur les fourneaux éteints, la pincette qui attisait le feu touche la cendre froide; sur la table, au milieu d'instruments en verre et de bocaux, est dressé le flacon qui a reçu la dernière distillation obtenue dans le dernier récipient. L'entonnoir est sur le flacon, et dans l'entonnoir le papier à filtre chargé d'un sédiment brun. Dans une capsule de porcelaine, on reconnaît un précipité formé de sulfure de cuivre et d'antimoine; dans une autre, une cristallisation jaune produite par l'évaporation. Une substance grisâtre jetée dans un mortier de marbre est à moitié égrenée par le pilon. Des paquets de sels sont entr'ouverts dans le voisinage d'un chalumeau et de deux flacons, l'un d'hydrosulfate d'ammoniaque, l'autre de prussiate jaune de potasse. A l'entour de ce beau désordre, effet de l'art des chimistes, tous les produits nécessaires à ces savants pour le traitement du métal, bromures, iodures, chlorures, cyanures, acétates, phosphates, nitrates, oxalates sont enrégimentés sur des rayons comme dans l'officine d'un pharmacien.

Une inscription en grosses majuscules désigne l'entrée des bureaux. On les devinerait sans cet indice au guichet fortifié par lequel le caissier communiquait avec l'extérieur. Sur un pupitre, un registre à souche est tout grand ouvert près d'un carnet de comptes.

A l'encombrement de livres et de papiers accumulés sur une table, on se demande si la Compagnie qui n'a pas su sauver sa caisse a sauvé ses archives. Il y a de tout dans ce fatras : rapports d'ingénieurs, statuts de la Société, factures, traités de minéralogie, comptes ouverts avec les employés, historiques des grandes exploitations, cartes de l'Algérie, plans de galeries et profils de terrains, exemptions de droit de tonnage pour l'exportation.

Un grand cadre à casiers, chargé d'étiquettes, indique la destination de tous les locaux. On y lit les noms des ouvriers locataires. Un autre tableau, suspendu au-dessus de la cheminée, traite du règlement de la maison et du service journalier. Nous y avons re-

Digitized by Google

marqué cet article : les logements des ouvriers coûtaient 6 fr. 50 c. par mois pour une famille, et les cellules ou dortoirs des célibataires 2 fr. 50.

Les étagères des bureaux ont conservé la collection des échantillons de minerais de la concession. Il y en a de riches et de pauvres, de mats et de brillants, de noirs et de rouges, suivant qu'ils contiennent le fer ou le cuivre ; il y a des cristallisations étincelantes et de beaux marbres blancs veinés de métal. Outre cette parure locale, on a laissé sur les étagères des bocaux d'esprit de vin habités par des serpents entortillés, des flacons de quinine, des médailles romaines qui ont roulé sous la pioche dans les excavations antiques, des fragments d'armes, des mors de brides rouillés et des boulets de canon ramassés sur ce sol historique où se sont heurtées les armées.

Les ouvriers ne demeuraient pas tous au village même. Afin de les mettre plus à portée des travaux, on en avait placé un certain nombre dans deux refuges en forme de redoute, sur des points dominants de la montagne. Ces habitations s'appelaient les refuges d'Aumale et de Nemours. Des pans de murs informes signalent seuls leur emplacement, semblables à des ruines plusieurs fois séculaires.

VI

A la sortie de la porte du Nord, on aperçoit à droite le jardin réservé où l'on avait introduit avec les orangers et les citronniers en pleine terre les belles essences d'arbres fruitiers et forestiers qui prospèrent sous le ciel africain. A gauche, c'est l'hôtel qui donnait asile aux voyageurs et fournissait un service de table aux employés célibataires. L'hôtel a partagé la triste décadence de la maison à laquelle il s'appuyait, comme la branche qui meurt avec le tronc brisé de l'arbre. De ce même côté court l'Oued-Mouzaïa, à travers les jardins des ouvriers et sous l'ombrage d'une véritable forêt de mûriers, d'abricotiers, de lentisques, de peupliers, de lauriers roses, et de magnifiques saules pleureurs plantés il y a vingt ans pour soutenir les terres, et qui plongent leurs racines dans les fontaines et se répandent échevelés sur leurs eaux.

L'arbre qui domine ici tous les autres et, par l'âge, et par le nombre et par l'ampleur, c'est l'olivier à l'état sauvage. La nature en a

Digitized by Google

été prodigue dans cette région. La garnison de Mouzaïa en a greffé cinq cents autour de l'établissement, ils fournissent aujourd'hui avec abondance de beaux fruits. En cette circonstance, l'autorité militaire avait un autre but que celui d'être utile à l'exploitation; elle créait une école de greffage à laquelle on conviait les indigènes, elle offrit même une prime à ceux d'entre eux qui grefferaient un olivier dans leur tribu. Ce bon exemple, ce stimulant n'obtinrent pas de succès. Greffer un tel arbre exige du travail et quelque entretien; l'opération n'offre de résultats qu'après un certain nombre d'années. Or, l'Arabe est routinier par nature, et ne s'inquiète pas de l'avenir. Plus il s'approche des villes, moins il a de goût pour le travail. Il n'est point ici question de la population kabyle essentiellement agricole.

En 1868, on a vu des indigènes préférer la mort au travail. Lorsque l'excès de la misère les poussa vers les centres habités, on leur proposa partout de l'occupation; les uns vendirent les pelles et les pioches qui devaient être les instruments de leur salut, d'autres, se couchant dans leurs burnous, se couvraient le visage et attendaient la mort en silence. Ceux qui se prétendaient issus de familles de marabouts allongeaient les mains et disaient avec une sorte d'indignation aux Européens qui leur offraient les moyens de gagner de l'argent pour vivre : «Regarde ces mains, et dis si elles sont faites pour le travail.» Si la tribu des Mouzaïa prenait la résolution de greffer les massifs d'oliviers qui couvrent son territoire, elle y puiserait des revenus dix fois plus considérables que ceux de ses champs, et elle deviendrait la tribu la plus riche de la contrée.

En remontant le cours de l'Oued-Mouzaïa sur un parcours d'une centaine de mètres, on atteint un bel aqueduc en briques dont les quarante arcades bien ouvertes sont d'un bel effet décoratif sur un fond d'une riche et verte frondaison. Cet ouvrage, peu dégradé, recevait une dérivation du ruisseau et faisait fonctionner par une roue motrice les engins de préparation mécanique du minerai et la machine soufflante des fours.

Les bâtiments de l'usine n'offrent point un pareil état de conservation. Des buissons de câpriers profitent de leur indépendance au sein de la solitude la moins troublée pour s'épanouir contre les murs en longs rameaux chargés de fleurs et de fruits.

Des amas de minerais gisent devant l'atelier de lavage et de bocardage. Les femmes et les enfants le cassaient à coups de marteaux, il passait ensuite au bocard, de là dans des cribles rotatifs et dans des cribles à secousse. Les appareils se liaient à l'arbre de couche par des engrenages et des courroies en cuir.

La séparation de la terre s'opérait au moyen de l'eau, et lorsque

Digitized by Google

le grain était sorti du crible, on le divisait en matières stériles à rejeter, en schlich pauvre et en schlich riche. Le premier subissait une nouvelle préparation, et le second prenait le chemin de l'usine de Caronte.

Ces monceaux de minerais, en attente d'une destination inconnue, sont considérables. A côté d'eux, un immense crible rotatif qui a subi les injures du temps s'allonge nonchalamment le long de son axe. Il n'y a pas longtemps que les courroies de cuir des roues motrices étaient réduites au même sort; une main charitable les a transportées dans un coin des bureaux.

Dans l'intérieur de l'atelier de criblage sont alignés plusieurs cubes de minerai riche. Le mesurage de l'un d'eux n'a pas été achevé. La forme en bois qui détermine son volume est à moitié remplie. Au sommet de l'atelier la roue gigantesque de l'usine, engrenée dans les moteurs secondaires, attend dans une fière immobilité, comme un chef entouré de ses soldats, le signal du départ.

Debout sous l'aqueduc, des cylindres en fonte, semblables à ceux d'une machine à vapeur, lèvent en l'air les bras éperdus et rouillés qui vivifiaient d'un souffle puissant la flamme de la fonderie. Ils sont un peu plus bas, ces fournaux refroidis, avec leur lourde cheminée carrée, dont la base est noyée dans un massif de câpriers. Ces fourneaux, munis de chambres de condensation, furent seulement construits en 1849; l'humidité, qui a succédé brusquement à l'action torride des foyers toujours incandescents, a exercé sur ce jeune édifice les ravages de la caducité. Il servait à la fusion du minerai, mais pour le convertir en simples mattes, c'est-à-dire en agglomération de métal qui n'atteignait pas le degré voulu de pureté, et qu'on envoyait à Caronte pour y être soumis à d'autres opérations.

Là s'arrêtent les constructions de l'établissement de Mouzaïa-les-Mines. Pour terminer la visite de l'exploitation, il n'y a plus qu'à parcourir les gisements et pénétrer dans les galeries.

VII

L'extraction du minerai dans les plaines de l'Atlas devait être un spectacle de nature à donner une idée fidèle des luttes de l'intelligence humaine contre la nature inerte. Jamais sol tourmenté par les convulsions du globe n'exigea plus de science opiniâtre chez l'ingé-

Digitized by Google

nieur, plus d'obscurs combats chez le mineur. Combien peu se doutent de ce que coûte un sou pour le ravir à la terre !

Dans les profondeurs capricieuses de l'Atlas, charpente d'origine secondaire, la confusion des matières souterraines répond au bouleversement violent des couches terrestres. Ici, les argiles schisteuses constituent un massif isolé où plongent les gisements métalliques, puis l'inclinaison se dérobe et il faut la chercher sous un autre angle dans des bancs de quartz. Là, des marnes leur succèdent, et le sens de la stratification est impossible à reconnaître. La science est en déroute. Pour résoudre le problème, l'ingénieur va faire voler en éclats le grès ou le calcaire à texture cristalline.

L'exploitation, toutefois, trouverait un commode auxiliaire dans la continuité des filons, mais, à de rares exceptions, ceux-ci n'existent qu'à l'état de colonnes ou chapelets où les parties stériles font obstacle aux parties cuprifères. Rien d'irrégulier comme la structure de ces poches où se cache le minerai. Elles se présentent en veines de trente à cinquante centimètres avec des étranglements et des renflements successifs qui grandissent jusqu'à plusieurs mètres.

Cette fantaisie de la matière dans la composition géologique du terrain d'exploitation a donné naissance à une complication de travaux que l'on retrouve d'ailleurs dans beaucoup d'autres mines. Pour les suivre, il faut s'en oncer dans un dédale de galeries qui viennent aboutir de plain pied à la galerie principale ou bien descendre dans des puits perpendiculaires, auxquels elles communiquent à divers étages. Là où les filons affleurent au jour, on a substitué à ce système celui des galeries à ciel ouvert plus dangereuses peut être que les galeries obscures en raison des éboulements auxquelles elles sont sujettes.

A Mouzaïa, les travaux étaient desservis à l'intérieur par de petits chemins de fer et à l'extérieur par des routes conquises sur les versants de la montagne. Ces étroites voies durcies par les scories ou les déblais stériles qui les ont revêtues d'une teinte noirâtre, sont bordées de précipices sur leur sombre parcours. En certaines parties, les pluies d'hiver ont entraîné au fond de l'abîme les terres sans soutien et le passage est interrompu.

Au début de l'entreprise, les ingénieurs attaquèrent la montagne sur cinq points ou cinq groupes différents, qu'on appela les groupes d'Isly, de Montpensier, d'Aumale, de Joinville et de Nemours. On venait d'entamer une tranchée à ciel ouvert, sur la rive droite de l'Oued-Mouzaïa, lorsqu'arriva la nouvelle de la bataille d'Isly, livrée le 14 août 1844. Les ouvriers donnèrent à leurs travaux ce nom qui rappelait une brillante victoire de la civilisation sur la barbarie. On ne trouva dans le groupe d'Isly que du sulfate de baryte et du car-

Digitized by Google

bonate de fer, et on l'abandonna à cause de la pauvreté du gisement. Il en fut de même du groupe de Montpensier, dont le filon affleurait au jour sur la route du col de Mouzaïa. On y avait cependant rencontré du cuivre gris encaissé dans le sulfate de baryte ; aussi ne fut-il délaissé que momentanément. C'est aux environs de ce groupe que l'on aperçoit la grotte du Chrétien, excavation qui semble un vestige de l'exploitation romaine.

Les croix séculaires qu'une main hardie y a taillées dans le rocher à pic sont de nature à confirmer cette authenticité devenue légendaire, même chez les Arabes.

L'extraction du minerai était donc en réalité concentrée sur les trois autres groupes, au moment du plus haut degré de prospérité de l'entreprise.

Le groupe de Nemours était des trois le plus riche. Il a deux filons principaux, entre lesquels on trouve un grand nombre de filons intermédiaires. Les filons principaux portent les noms de filons du Midi et de filons du Nord. Le remplissage du premier est formé tantôt par de la baryte sulfatée, tantôt par du fer carbonaté. Le minerai se découvre soit par boules soit par veines. Le remplissage du second est entièrement formé de baryte sulfatée stérile.

Les filons intermédiaires ont été très-riches en cuivres gris. On en extrayait encore de la baryte sulfatée, des parties cuprifères et du fer carbonaté pur.

Un des renflements des filons principaux a offert l'énorme puissance de sept mètres composés de minerai sans gangue, renfermant quarante pour cent environ de cuivre métallique.

Aux pieds de ce groupe serpente l'Oued-Mouzaïa sous un berceau de lauriers roses. Mais l'eau qui traverse l'une des galeries du groupe est perfide. On a constaté qu'elle déposait sur la pierre un enduit vert d'arséniates et d'antimoniates de cuivre et de nickel, et l'analyse a reconnu dans ce liquide les mêmes éléments. Les ouvriers cependant, malgré les prescriptions, en buvaient à cause de sa limpidité, et une telle boisson n'a pas dû être étrangère aux maladies qui ont affecté la population de l'usine.

Le groupe d'Aumale comprend un très-grand nombre de veines ayant toutes à peu près la même direction, et coupées par une galerie dite de Bourjolly. La veine principale plongeant vers le nord-ouest a une puissance qui varie de un à trois mètres. Le remplissage est exclusivement formé de fer carbonaté blanc, avec quelques veines régulières de baryte sulfatée. Le cuivre gris s'y rencontre en colonnes séparées. Ce groupe, qui avoisine celui de Montpensier, est situé sur un des affluents d'une rivière qui fait le tour de la mon-

Digitized by Google

tagne pour se jeter dans la Chiffa, et qu'on appelle le *Bou-Roumi*, ce qui signifie *le père de Chrétien*.

Il serait difficile de ne pas faire un rapprochement entre cette dénomination arabe d'une rivière et la grotte du Chrétien ou du *roumi*, qui s'ouvre à quelques centaines de mètres de ce cours d'eau.

Le groupe de Joinville, enfin, a été attaqué à la fois par des galeries souterraines et des gradins à ciel ouvert, dans des alluvions modernes. On y exploitait des blocs détachés des crêtes et entourés d'une couche de marne rougeâtre. Ces blocs sont tantôt baryteux, tantôt ferreux, et renferment des veinules très-multipliées et très-irrégulières de cuivre gris.

Il y a diverses variétés dans les minerais de cuivre de Mouzaïa. Les uns renferment du nickel et du cobalt, tandis que les autres n'en renferment pas. Il est rare qu'on n'y trouve pas en quantité variable du soufre, de l'antimoine, de l'arsenic et du fer. Le quintal de minerai à 20 0/0 de métal était évalué à Mouzaïa 27 fr. 80. Son transport à Caronte revenait à 4 fr. 20. et là, ramené au titre de 25 0/0 de cuivre, il était estimé 40 fr.

Nous avons annoncé dès le début de ce travail que nous n'avions pas à examiner ici les causes qui ont ruiné la Société des mines de Mouzaïa. Nous devons cependant, dans l'intérêt des destinées futures de l'exploitation, signaler celles de ces causes qui sont de notoriété publique.

La main-d'œuvre était, dit-on, d'un prix exorbitant. Le mètre cube de déblais se payait à raison de 16 francs pour l'abattage, et le transport au jour et l'usure des outils restait aux frais de la Compagnie. Or, nous tenons d'un ancien chef mineur, qu'il y avait des ouvriers qui enlevaient jusqu'à un mètre cube et demi de minerai dans une journée de travail, ce qui portait leur salaire à 24 francs.

L'usine de Caronte ruina la Compagnie à moitié. Elle fonctionnait mal ; ses procédés de traitement du métal étaient insuffisants : les cuivres obtenus par elle, contenant encore de l'antimoine, étaient cassants et à peu près impropres à tous les usages du commerce. En outre la sulfatisation du minerai s'exécutait artificiellement, tandis qu'obtenue par l'arrosage, elle eut donné à Mouzaïa même un moyen d'utiliser tous les minerais de fer qu'on rejetait.

La compagnie a fait exécuter de très-grands travaux, à des prix onéreux. Avec le temps, elle fût rentrée dans une partie de ces dépenses ; les loyers de quatre cents ouvriers ou industriels logés à l'usine lui eussent assuré un revenu considérable. La route de Mouzaïa à la Chiffa qui longe le pied de l'Atlas fut exécutée surtout dans

Digitized by Google

des conditions exceptionnelles. Elle serait rendue carrossable à peu de frais. On reproche enfin au village son insalubrité, et on l'attribue à sa position et à la mauvaise qualité de ses eaux. Le Bordj est effectivement situé dans le fond d'une vallée où il manque aujourd'hui d'air et de lumière, il eût été préférable de le construire sur la hauteur du bois des Oliviers.

L'eau de l'Oued-Mouzaïa a été souvent analysée et déclarée potable et de bonne qualité, mais à la condition que l'on ne laissera ni faire usage de l'eau de la source du groupe de Nemours, ni se confondre avec la rivière la dérivation employée au lavage du minerai. Dans l'hypothèse d'une reprise des travaux, il y aurait donc lieu de déplacer les bâtiments d'habitation et d'amener l'eau pure au centre de l'agglomération.

En résumé, si l'exploitation n'a pas réalisé les espérances des actionnaires, le mal n'est pas sans remède, aujourd'hui surtout que le chemin de fer possède une station au débouché du chemin de la Chiffa.

M. Ville, ingénieur en chef au corps des mines, a fait des gisements métallurgiques de Mouzaïa une étude profonde, et voilà ce qu'il en dit dans son excellent ouvrage sur les *Roches, les eaux et les gîtes minéraux des provinces d'Oran et d'Alger*. « La question est tout entière dans le mode de traitement à faire subir au minerai de cuivre. Lorsque cette question sera résolue, nous ne doutons pas que les mines de Mouzaïa ne donnent lieu à une exploitation très-florissante, en raison de la richesse et de la puissance de ses filons, si l'entreprise est administrée d'une manière convenable. »

FERDINAND DE LACOMBE.

Digitized by Google

VOYAGE

A LA

RECHERCHE DU BONHEUR

NOUVELLE

PREMIÈRE PARTIE.

I

A l'époque où se passe cette histoire, le sifflet de la locomotive ne retentissait pas encore aux oreilles des paisibles habitants de Ratisbonne; les étrangers qui voulaient se rendre dans la vieille ville impériale devaient se résigner à subir tous les cahots d'une lourde voiture de poste, ce qui était long, fatigant et ennuyeux.

Un soir de printemps, l'espèce de patache, aux portières jaunes, qui faisait depuis un temps immémorial le service entre Munich et Ratisbonne, s'arrêta, à son arrivée dans cette dernière ville, devant

Digitized by Google

l'hôtel du Coq-Blanc, où descendit un jeune homme voyageant en compagnie d'une énorme malle. Le premier sommelier courut à sa rencontre, le reçut avec tous les honneurs dus aux gens bien mis. Comme c'était jour de foire, il s'excusa de se trouver dans la nécessité de lui donner une petite chambre haut perchée.

— Qu'importe, répondit le voyageur, je compte repartir demain.

Aussitôt qu'il eut pris possession de sa chambre, il demanda si l'on ne pourrait pas, pendant la nuit, réparer la serrure de sa malle, qui était brisée. Sur la réponse affirmative du sommelier, le jeune homme dénoua les nombreuses courroies qui entouraient sa malle ; tout en se livrant à ce travail peu récréatif, il riait d'une idée qui lui passait par la tête.

Une domestique entra, apportant de l'eau ; il ne prit pas garde à sa présence, et fredonna une mélodie de la *Flûte enchantée*. Cependant, lorsqu'elle revint avec du linge propre, il lui dit : Bonsoir ! tout court, sans même la regarder. Elle fit si peu de bruit en préparant le lit, qu'on n'eût pas soupçonné qu'elle était là, si on ne l'avait entendu entrer.

La nuit approchait ; elle alluma deux bougies, qu'elle plaça sur la cheminée.

Le jeune homme leva la tête pour la remercier, mais il resta muet d'étonnement. La figure de cette femme, magiquement reflétée par la glace, était encore pleine de jeunesse et remarquablement belle. Une douce et poétique langueur était répandue sur ses traits ; son regard avait des éclairs de passion, et toute sa personne respirait quelque chose de si noble et de si sympathique, qu'elle exerçait à première vue une irrésistible fascination.

Il se redressa lentement pour l'examiner à son aise ; puis, à demi-voix :

« On m'a averti en route, s'écria-t-il, de prendre garde aux beaux yeux de la sommelière du Coq-Blanc ; c'est bien charitable de votre part, chère enfant, d'écarter à moitié le danger en me tournant le dos. Je suis cependant fait au feu.

— C'est ce qu'il faudrait voir, répliqua-t-elle sans changer d'attitude ; mais soyez tranquille, je n'ai pas la moindre envie de vous rendre amoureux de moi ; d'ailleurs je ne suis pas jolie. Je vous en prie, ne me dites plus « votre chère enfant » ; appelez-moi simplement par mon nom, Léna.

— Vous êtes fière, reprit gaiement l'étranger.

— Fière ! et si je l'étais, aurais-je tort ? Je sais que les hommes préfèrent qu'une fille pauvre soit vaniteuse. La vanité court au devant des gens tandis que la fièreté s'en tient à l'écart. »

Digitized by Google

Cette réponse surprit l'étranger.

« Vous n'avez pas toujours vécu dans la condition où vous vous trouvez, insinua-t-il amicalement. Votre langage n'est pas celui d'une domestique.

— Certainement non ! répliqua-t-elle sur un ton très-doux. Mais pourquoi me parler de cela ? Je suis femme de chambre, maintenant... Jusqu'à quand ? A moi d'en décider. »

Il y eut un silence.

Pendant que Léna achevait tranquillement de mettre la chambre en ordre, l'étranger, de nouveau agenouillé sur le plancher, sortait ses effets de sa malle : c'étaient de belles robes, des bijoux dans leur écrin, un carton de fleurs artificielles, un magnifique mouchoir brodé, un long châle turc, tissé de fils d'or. Il étala en souriant ces différents objets sur une chaise, et lorsqu'il eut fini :

« Vous pourriez, Léna, me rendre un grand service ; voyez dans quel état sont toutes ces belles choses ; aidez-moi à les mettre en ordre ; il est impossible que je replie ce châle tout seul. »

Elle se retourna et jeta un rapide coup-d'œil sur les robes et le châle chiffonnés.

« Vous n'êtes pas soigneux, dit-elle avec un charmant sourire, qui montra une rangée de dents blanches ; c'est votre femme qui vous grondera.

— Non, elle ne me grondera pas, car je suis si peu marié qu'il m'est impossible de me représenter une femme se fâchant à l'arrivée de son mari, parce que celui-ci lui a déchiré une robe ou froissé un chapeau.

— Vous avez raison : une bonne femme ne doit jamais se fâcher. Mais la demoiselle à qui ces choses appartiennent...

— Elles n'appartiennent à personne. C'est précisément le côté plaisant et... sérieux de l'affaire ; si vous devinez de quoi il s'agit, je vous laisse choisir un de ces colifichets. Que dites-vous de ces manchettes brodées ? De ce joli fichu ? Ce mouchoir de batiste est un mouchoir de prix.

— Il est très-beau, et il serait trop facilement gagné si je trouvais plaisir au jeu que vous me proposez. Tout cela n'appartient à personne, dites-vous ; alors, vous êtes probablement un marchand, et vous voyagez avec vos échantillons. »

L'étranger rit de bon cœur ; il reprit :

« Vous y êtes, et vous n'y êtes pas. Je suis marchand, c'est vrai, mais je ne tiens pas des articles aussi légers et aussi délicats : je vends du fer et de l'acier. — Cependant, ajouta-t-il en baissant le ton, il faut que je place toutes ces choses-là. »

Léna se prit à réfléchir.

Digitized by Google

Le jeune homme s'en aperçut, et continua :

« Ne cherchez pas à pénétrer ce secret ; vous n'y parviendrez pas. — Comme je ne vois pas pourquoi je vous le cacherais, écoutez : Je voyage à la *recherche du bonheur*. C'est à une femme que l'homme le doit ordinairement, et lorsque ma bonne mère a rempli ma malle des frivolités que vous avez sous les yeux, je ne m'y suis pas opposé. Naturellement, il n'est pas venu à l'esprit de ma vieille maman que celle qui doit faire mon bonheur se laissera éblouir par ces parures. Elle me les a donnés pour que je les offre de sa part à sa future belle-fille, car elle tient à ce qu'elle soit habillée selon son goût. Ces bijoux ne sont plus à la mode, mais ils appartiennent à ma mère, ainsi que ces petites pantoufles, qui chausseraient Cendrillon, et cette douzaine de bas de soie.

— Madame votre mère aime beaucoup votre fiancée, dit Léna en repliant soigneusement les objets froissés.

— Certainement, reprit le jeune homme avec un redoublement de gaieté. — Quoiqu'elle soit la prudence en personne, ma mère est pleine d'illusions à mon égard. Elle croit que tout ce que j'entreprends est marqué au coin du succès. Lorsque je lui dis, il y a peu de jours, que je voulais faire un voyage de fiançailles, elle s'est immédiatement éprise de ma future, et, nuit et jour, elle s'est brisé la tête pour savoir ce qu'elle pourrait donner de beau à sa belle-fille... qu'elle n'a jamais vue. Je ne voulus pas lui gâter ce plaisir. Maintenant, je suis cependant près de regretter mon silence approbateur, car il est fort possible que mon voyage n'atteigne pas son but, et que je rentre à la maison avec ma malle aussi pleine qu'à mon départ, ce qui lui causerait beaucoup de chagrin.

— Je ne vous comprends pas, dit Léna en le regardant avec étonnement. Pourquoi donc votre fiancée n'accepterait-elle pas avec joie les cadeaux d'une si bonne mère ?

— Je ne sais pas..., mais elle ne tient peut-être que médiocrement au fils de cette mère.

— Vous connaissez si peu celle qui doit partager votre sort ?

— Si peu, qu'il me semble parfois que c'est une illusion d'avoir même une espérance.

— La passion que vous avez est bien grande, reprit Léna à voix basse. Je désire que vous n'entrepreniez pas ce voyage en vain. Si vous ne trouvez pas le bonheur là où vous croyez qu'il vous attend, vous ne le retrouverez peut-être nulle pas, et la vie vous deviendra odieuse.

— Vous avez raison. Le bonheur ne se montre à nous qu'une fois, et si nous le laissons échapper, nous ne le revoyons plus. Mais parce qu'on l'a perdu, est-ce une raison de haïr la vie ? Parce que

Digitized by Google

le bonheur nous fuit, est-il nécessaire de se rendre malheureux ? Il y a tant de gens qui voyagent sur la terre sans savoir au juste pourquoi.

« J'augmenterai leur nombre et je pense même que je ne vivrai pas sans femme et sans enfants... Oh ! les hommes, n'est-ce pas, ce sont de froids calculateurs ?... Mais alors je quitterai la vie sans trop de regrets ; quand on est heureux, on a tant de mal de mourir. Si vous aviez assisté à l'agonie de mon père ! »

Le jeune homme se tut et regarda fixement le plancher.

Tout à coup, il reprit :

« De quelles singulières choses nous parlons ! Comment en suis-je venu là ?

— Et c'est avec une femme de chambre que vous vous entretenez ! »

Léna avait remis les effets de l'étranger dans un ordre parfait ; elle voulut se retirer.

« Restez, lui dit-il d'un ton de prière. Votre fierté ne peut rien avoir à souffrir avec moi : aux premières paroles que vous avez prononcées, j'ai senti qu'une cruelle destinée vous avait poussée ici. S'il en avait été autrement, vous aurais-je fait mes confidences ? »

Tout en parlant, le jeune voyageur regardait Léna avec un visible intérêt. La résignation sereine d'une religieuse était empreinte sur sa figure douce et triste comme celle d'une image de sainte. Elle était tournée vers les bougies, qui lui envoyaient leurs reflets dorés, et ses grands yeux noirs avaient comme des éclairs. En les voyant, le jeune homme comprit la sage recommandation de ses compagnons de route.

« Léna, dit-il, vous ne me connaissez pas, et je ne vous connais pas ; mais il me semble lire sur votre front que vous souffrez, que vous êtes malheureuse. Je ne cherche pas à pénétrer vos secrets ; cependant, si je pouvais vous être utile. »

Il s'interrompit pour lui tendre la main. Elle ne la prit pas ; sans faire un mouvement, elle répondit d'une voix indifférente et calme :

« Je vous remercie, Monsieur ; je n'ai besoin de l'aide de personne.

— Oh, non ! ne parlez pas ainsi. Il y a quelques semaines, j'étais assis derrière mon comptoir, occupé à porter de fortes sommes dans mon grand-livre, et remarquant à peine qu'elles augmentaient d'année en année ; je me disais aussi : Je n'ai besoin de l'aide de personne. Eh bien ! aujourd'hui, j'ai changé d'idée : me voilà courant à la recherche du bonheur. Courage, jeune fille, vous le trouverez peut-être avant moi ! »

Elle secoua la tête :

Digitized by Google

« Un jour, j'en fus si près, que je n'aurais eu qu'à étendre la main pour le saisir ; depuis, je suis sortie du chemin qui y conduit et j'ignore où il est caché. »

On frappa à la porte.

C'était le sommelier, qui venait demander si « Monsieur » descendrait pour souper dans la salle à manger.

Le jeune homme répondit que oui, et recommanda qu'on emportât sa malle vide pour en réparer la serrure.

« Puis-je vous prier, Léna, dit-il avant de franchir le seuil de la chambre, de mettre toutes ces choses dans les tiroirs de la commode ?

— Certainement, Monsieur, répliqua-t-elle d'un air triste et pensif.

— Chère enfant, s'écria le jeune homme en s'approchant d'elle et en lui prenant la main, je le vois, vous souffrez ; que je voudrais connaître le remède qui peut vous guérir ! »

Et du bout des doigts il caressa lentement les cheveux de Léna, qui encadraient de leurs superbes bandeaux bruns sa figure, d'une gravité sculpturale. A cet attouchement, la jeune femme tressaillit et pâlit tout d'un coup. L'étranger, comme dans un mouvement de frayeur, retira vivement sa main.

« Au revoir, lui dit-il avec une émotion mal cachée. »

Il descendit à la salle à manger. Une société très-mêlée causait bruyamment devant des verres et des bouteilles. Il se hâta de souper, alluma un cigare, et alla faire un tour de promenade.

La soirée était belle, l'air frais, et les étoiles brillaient au ciel par milliers. Il prit au hasard la première rue qu'il rencontra et la suivit sans pensée et sans but. Parfois il s'arrêtait devant la fenêtre éclairée d'un rez-de-chaussée et contemplait les joyeux visages réunis autour du repas du soir.

» Ceux-ci sont déjà arrivés au but vers lequel je marche, soupirait-il ; ils ont surmonté toutes les fatigues du voyage. »

Quand il voyait de jeunes couples chuchotant mystérieusement sur le seuil des portes, il pressait le pas, et murmurait :

» Ceux-là sont plus avancés que moi ; mais qui sait combien d'entre eux seront détournés de leur route, avant d'atteindre le but, comme la pauvre Léna de l'hôtel du Coq-Blanc ! »

Et, involontairement, il pensa à la jeune femme, à la conversation qu'il avait eue avec elle, à son air abattu, mais résigné.

Arrivé sur le pont du Danube, il prêta l'oreille au bouillonnement du courant autour des piles, lequel se mêlait aux sons argentins des cloches du vieux dôme. Vis-à-vis de lui s'étendaient les faubourgs, à demi noyés dans l'ombre ; derrière eux, des collines dessinaient

Digitized by Google

leur masse noire, et la silhouette de la petite église qui les couronne se détachait fantastiquement sur l'horizon voilé. Vers l'est, se déroulaient les épaisses forêts de la Bavière.

Le jeune homme s'appuya sur le parapet, et suivant du regard les flots qui se succédaient et disparaissaient, il se disait en lui-même : « Ils passeront avant moi devant la maison où doit m'attendre le bonheur ! »

Le bonheur ! allait-il réellement l'atteindre ? Qui lui garantissait que le chemin dans lequel il s'engageait pour le poursuivre y conduisait ? Etait-ce sous l'impulsion d'une passion qui ne lui laissait pas de repos, comme le pensait Léna, qu'il avait entrepris ce voyage? Il n'était pas lui-même bien fixé là-dessus. Jusqu'à l'époque dont nous parlons, sa vie avait été remplie de lourds devoirs, et il n'avait pas encore songé à envoyer son cœur à l'école. Il avait vingt-huit ans, et il n'avait pas même commencé son noviciat auprès des femmes. A dix-sept ans, à la suite de la mort prématurée de son père, il avait dû se mettre à la tête des forges que celui-ci dirigeait; toutes ses pensées étaient, par la force des circonstances, dirigées vers le travail, et il faut dire que l'isolement dans lequel était plongée la vallée de Franconie qu'il habitait ne lui avait guère permis d'apprendre à connaître par expérience ce que c'est que la vie. Sa mère voyait avec un souci croissant les années succéder aux années, sans que son cher fils s'aperçût qu'il lui manquait quelque chose. Elle aurait voulu qu'il songeât à embellir son foyer de la présence d'une jeune et aimable compagne ; à plusieurs reprises elle avait essayé de soulever cette délicate question de cœur, mais son fils lui avait toujours répondu en plaisantant. Il l'assurait qu'elle était son premier et dernier amour. C'était fort doux à entendre ; cependant cela ne consolait pas tout à fait la bonne mère.

Elle supplia le médecin d'ordonner un voyage à son fils. Ce moyen ne réussit pas, et bien des étés s'écoulèrent encore jusqu'à ce qu'enfin, l'automne dernier, il revint d'une excursion en Suisse, l'humeur sérieuse et méditative.

Il s'était rencontré sur le Righi avec la famille d'un officier supérieur de l'armée autrichienne en garnison à Linz. Des relations s'étaient promptement établies, et l'admiration commune qu'ils avaient pour les beautés de la nature avait fait naître entre eux une certaine intimité. La fille de l'officier, hautaine, très-gâtée, entourée continuellement d'une petite cour, ne se montrait pas envers lui trop avare de ses bonnes grâces. Elle lui adressait souvent des paroles fort amicales qui pénétraient jusqu'au cœur du jeune homme. Cependant, l'instant d'après, elle le soumettait aussi à ses caprices

Digitized by Google

comme ses autres adorateurs. Elle était jolie, ses manières félines lui plaisaient, il s'en éprit vivement; mais, dans son inexpérience, il ne sut pas profiter des occasions que lui offrait le voyage, et il dut se séparer d'elle sans emporter une lueur d'espérance.

Il cacha soigneusement cet événement à sa mère. Le bonheur qu'il avait goûté avait été fugitif, et il s'en consolait en raisonnant sa passion naissante. Comment eût-il osé demander que cette jeune fille, habituée à briller en société, consentît à s'ensevelir dans sa solitude laborieuse?

L'impression que sa vue avait faite sur lui se serait sans doute lentement effacée, si un de ses amis, invité à un bal, à Linz, ne lui avait écrit que, loin d'être oublié, il était en grande faveur auprès de la famille et de la jeune fille, et qu'on serait fâché s'il gardait plus longtemps le silence après sa promesse de donner de ses nouvelles.

Cette lettre le mit dans un état singulier. Il en était à la fois joyeux et troublé. Il ne lui était plus possible de cacher son secret à sa mère. Celle-ci, qui touchait enfin à la réalisation de ses rêves, lui sauta au cou, l'inonda de larmes de joie, et, sans s'informer davantage, sans écouter une objection, elle entassa dans la fameuse malle tous les objets que nous avons vus, puis expédia son fils en le menaçant de la colère maternelle s'il ne ramenait pas une femme.

Il n'avait pas fait de résistance sérieuse. Mais ici, au dernier relais, près du but de son voyage, et sur le point de prendre une décision aussi importante, il tomba tout à coup en proie à une vive perplexité; de froids raisonnements se mêlèrent à ses pensées d'amour, et lui représentèrent qu'il était aussi bien sur le chemin du bonheur qu'à la veille de commettre une irréparable sottise.

Que n'eût-il donné pour pouvoir consulter un oracle ou recevoir quelque avertissement du ciel!

Un moment il fut disposé à envisager l'accident arrivé à sa malle comme un pronostic fâcheux.

« Mais elle sera arrangée dans quelques heures, se dit-il en lui-même. Rien ne m'oblige, cependant, de me rendre à discrétion dès le premier jour, ajouta-t-il à voix basse. Une fois là, je verrai de mes propres yeux... ce qu'il y a à faire. »

Et il s'abandonna à l'idée de se retrouver à côté de la jeune fille, de causer avec elle, de l'admirer. Il pressentait qu'il serait vaincu.

Longtemps il resta appuyé à la même place. Le bruit monotone des flots le plongea dans une rêverie profonde, et donna une autre direction à ses pensées. Il n'y avait plus dans son cœur que le va-

Digitized by Google

gue sentiment d'une poétique nuit étoilée, et de la solitude paisible qui l'enveloppait.

Onze heures sonnèrent.

Il revint au milieu du pont, et s'arrêta pour regarder le dôme qui dominait magnifiquement la ville. Jetant un dernier regard vers l'est, du côté de Linz, il agita sa main comme pour envoyer un bonsoir, et s'en retourna lentement en suivant la rive du fleuve.

Il s'imaginait être dans le droit chemin, mais il découvrit bientôt son erreur, en se voyant au milieu d'un dédale de petites rues sombres, où il n'y avait personne qui pût le remettre dans la bonne voie. Il en prit promptement son parti : que lui importait de marcher un peu plus ou un peu moins dans l'état d'agitation où il était? Il s'orienta, grâce au dôme ; au bout d'une demi-heure, il déboucha sur la place au centre de laquelle s'élève ce monument. Longtemps, il demeura immobile devant son portail gigantesque : il lui semblait qu'il était grand ouvert, et qu'une foule immense entrait dans l'église et en sortait.

Tous ces gens avaient cherché le bonheur sur la terre ; quelques-uns avaient gravi ces marches la main dans la main d'une vierge, pour demander la bénédiction de leur mariage, et, plus tard, celle de leur enfant ; d'autres les avaient gravies derrière un cercueil ; mais combien parmi eux pouvaient se vanter d'avoir étanché leur soif de bonheur à une source pure et sans amertume ?

En songeant à tous ceux qui avaient vidé la coupe de la mort, croyant tenir celle de la vie, il frissonna, et, tournant subitement le dos à cet impassible témoin de tant d'illusions perdues, il se remit en route à la hâte.

Un vieillard, qui gardait pendant la nuit les baraques de la foire, lui indiqua le chemin de l'hôtel.

Le plus jeune des sommeliers était resté à la salle à manger, couché sur le canapé ; la lampe, sur la table, était près de s'éteindre. Sans réveiller le dormeur, l'étranger prit une bougie, et monta à sa chambre.

A sa grande surprise, elle était éclairée ; Léna, encore occupée à mettre ses effets en ordre, lui dit :

« La serrure de votre malle est réparée ; j'ai presque tout emballé, croyant que cela vous serait agréable. »

Abîmé dans ses pensées, le jeune homme lui répondit par un signe de tête machinal.

Léna était penchée sur la malle, une de ses tresses retombait le long de son cou, et il y avait dans chacun de ses mouvements une grâce adorable.

Le travail fini, elle se releva, reprit haleine et arrangea ses cheveux.

Digitized by Google

« Il est bien tard, dit-elle; vous devez être fatigué, et moi, j'ai aussi besoin de repos. Bonne nuit, Monsieur !

— Léna, fit le jeune homme sortant de son silence, je vous en prie, ne vous retirez pas, je ne me sens nulle envie de dormir; j'ai fait une longue promenade, pendant laquelle j'ai pensé à vous.

— A moi ? En ce cas, vous vous êtes oublié. »

L'étranger, retombant dans son silence, se mit à arpenter la chambre de long en large. Revenant sur ses pas :

« Asseyez-vous, lui dit-il sans la regarder. Et il retira la table qui masquait le sofa. J'aimerais causer avec vous....

— Quel intérêt peut donc vous offrir ma conversation ? Vous êtes heureux.... ou en chemin de l'être. Continuez vos beaux rêves.

— C'est précisément parce que je compte sur mon bonheur, que je voudrais contribuer au soulagemeut de ceux qui ont perdu le leur. Tel qui désespère de le retrouver peut le rencontrer encore. Vous êtes si jeune, si belle, vous avez reçu une excellente éducation... Qui sait ce que l'avenir vous réserve ?... Voulez-vous me rendre le plus heureux des hommes ? Acceptez tout ce qui est en mon pouvoir de faire pour vous. »

Léna, émue, baissait les yeux; enfin, avec un effort :

« Pourquoi tant de bonté pour moi ? dit-elle. Depuis des années, mon oreille n'est plus accoutumée à un pareil langage. J'en suis à la fois surprise et confuse. Que dois-je vous répondre ? Le mal dont je souffre est un mal sans remède. Vous en expliquer la cause, ce serait trop long; d'ailleurs, vous ne la comprendriez pas. Quand on est heureux, peut-on croire que la vie soit quelquefois un fardeau ? Le bonheur m'a souri aussi, et je m'imaginais qu'il serait éternel et grandirait chaque jour. S'il en a été autrement, qui puis-je accuser ? Personne que moi... Allons, oublions le passé... Vous devez, Monsieur, vous lever de grand matin, la poste part un peu avant six heures... Si vous repassez par ici avec votre jeune femme, vous ne me retrouverez probablement pas. Qu'importe une pauvre créature de plus ou de moins sur la terre !... Bonne nuit, Monsieur, et bon voyage ! »

Sans attendre de réponse, elle s'esquiva, laissant le jeune voyageur dans une disposition d'esprit des plus étranges.

II

Lorsqu'il eut repris un peu de calme, il ouvrit sa malle, et constata avec plaisir que Léna l'avait arrangée avec beaucoup de soin ;

Digitized by Google

au-dessus se trouvait ce châle turc que sa mère vantait comme un objet précieux et rare.

Le jeune homme ne s'entendait guère aux toilettes de femmes, cependant il doutait que la jeune fille qu'il allait voir consentît à porter un tissu que quarante ans d'armoire avaient probablement mis hors de mode.

Pour la première fois, il passa en revue toutes les choses qui avaient vieilli dans sa demeure, et il réfléchit aux changements qu'il faudrait y apporter. Les railleries tombées des lèvres de la jeune fille pendant le voyage qu'il avait fait avec elle lui revinrent à la mémoire, et il n'osait espérer qu'elle aurait quelques égards même pour les objets auxquels sa mère tenait le plus par les souvenirs du cœur.

« Tant pis !... Si elle m'aime, se disait-il en manière de consolation, je lui passerai cela. »

Il n'osait s'exprimer que conditionnellement, car plus il réfléchissait aux diverses circonstances qui avaient marqué son excursion en Suisse, plus le but qu'il poursuivait lui semblait dangereux et hasardé. Il se comparait à un chevalier errant, parcourant le monde pour enlever une princesse qu'il avait entrevue par hasard.

Dès qu'il se fut déshabillé, qu'il eut éteint sa bougie et fermé les yeux, un rêve pénible le tourmenta.

Il donnait le bras à sa fiancée, et il marchait dans une atmosphère d'amour, bien que celle qu'il aimait, au lieu de répondre à ses questions, s'entretînt avec un perroquet perché sur son épaule.

« Qui est cette vieille femme, devant cette cabane ? » demanda-t-elle tout à coup.

Le jeune homme reconnut sa mère, assise sur un coffre qu'elle paraissait garder ; il s'arrêta devant elle, et, lui présentant sa fiancée, il lui dit :

« Voici votre fille ! »

La vieille femme se leva pour les embrasser tous deux ; à ce moment, le perroquet vola sur le coffre, en ouvrit le cadenas avec son bec, et, tirant dehors les objets qui y étaient enfermés, il les mit en pièces. A ce spectacle, sa fiancée rit de bon cœur et lui adressa cette question :

« Voulons-nous jouer une comédie ? Cette vieille sera la mère des Bohémiens, et moi, Préciosa [1]. »

Là-dessus elle se mit à rire si fort, que les larmes jaillirent de ses paupières et inondèrent ses joues. Le perroquet fit aussi entendre une espèce de rire diabolique.

[1] Nom de l'héroïne d'un opéra fort en vogue en Allemagne, et dont le monde entier admire la musique, l'un des chefs-d'œuvre de Weber.

Digitized by Google

Sans dire mot, la mère adressa un signe d'adieu à son fils et rentra dans la cabane. Il voulut la suivre; il traversa plusieurs chambres : elles étaient vides, et leurs parois résonnaient encore du rire grêle de l'oiseau. Dans la dernière, il trouva Léna qui filait :

« Ne me dérangez pas, lui dit-elle; ma chemise mortuaire doit être achevée aujourd'hui. »

Cette succession rapide d'images funèbres et folles dura toute la nuit et ne se dissipa qu'aux premiers rayons de l'aurore. Notre jeune voyageur en était tellement abattu, que, lorsque le portier vint lui rappeler l'heure du départ de la poste, il le renvoya en disant qu'il resterait encore un jour à l'hôtel. Il demeura éveillé, dans son lit, jusque vers dix heures, sans parvenir à prendre une résolution quelconque.

Il déjeuna avec mauvaise humeur, et se promena ensuite dans les corridors, poussé par le désir de rencontrer Léna, mais elle fut invisible.

A midi, comme il rentrait d'une course sans but à travers la ville, il l'aperçut enfin dans l'escalier. Elle avait l'air calme, mais un œil exercé aurait découvert que ce calme n'était qu'apparent.

« Je ne suis pas parti, lui dit-il avec un certain embarras.

— Espérons, Monsieur, que le bonheur à la recherche duquel vous allez ne profitera pas de ce retard pour s'envoler. »

Et elle continua de descendre l'escalier d'un pas léger.

Il la suivait des yeux, et elle lui semblait, de jour, dans sa modeste robe de laine, encore plus jolie et plus charmante; il trouva pourtant que son allure avait quelque chose de plus farouche; car, sans détourner une seule fois la tête, elle disparut rapidement.

Tandis qu'il était là, immobile sur une marche, arriva un vieux monsieur, d'une tournure fort respectable; il se rappela, que le soir précédent, il avait soupé à la même table que lui, et que ceux qui lui parlaient n'oubliaient jamais de lui dire : « Monsieur le docteur. »

C'était, en effet, le médecin de l'hôtel. Il s'arrêta devant le jeune homme, et, clignant ses petits yeux gris, il lui dit en souriant d'un air significatif : « La femme de chambre du Coq-Blanc est jolie et parfaitement distinguée, n'est-ce pas? Tous ceux qui la voient font cette remarque. Je connais l'hôtel depuis trente ans, j'y viens plutôt deux qu'une fois par jour, mais jamais il n'a été si bien tenu que depuis que Léna y est en service. Aussi, ne peut-on pas blâmer le propriétaire si, malgré ses cheveux grisonnants, il est fou de la jeune femme et veut absolument l'épouser. Pour elle, c'est un beau parti; eh bien! le croiriez-vous, elle refuse net! Par malheur, il y a chez elle quelque chose qui n'est pas très-clair. C'est dommage,

Digitized by Google

réellement dommage! murmura le docteur en offrant une prise au jeune homme.

— Vous m'intriguez. De méchants bruits courent...

— Oh! il n'y a rien à son désavantage, interrompit le vieux médecin. C'est une simple supposition de ma part; il me semble que cette femme a été frappée de quelque malheur, a subi quelque catastrophe. On lit dans son regard que son passé n'a pas précisément été heureux... Et je vous dirai à l'oreille que certainement tout n'est pas à sa place là-dedans... »

Il montra son front.

« Comment! Vous croyez?...

— Oh! il n'y a rien de bien grave, mon cher monsieur; ce n'est qu'une petite monomanie, une idée fixe. Il en est de cela comme du ver solitaire; beaucoup de personnes l'ont sans le savoir, et cela ne les empêche pas de vieillir.

— Et quelle est cette idée fixe?

— Vous m'en demandez trop, répondit le docteur, en prenant une nouvelle prise et en ayant l'air de réfléchir. Une domestique qui refuse d'épouser le propriétaire de l'hôtel où elle sert, cela ne s'est encore jamais vu! Croyez-en un vieux médecin qui connaît les noirs secrets du cœur; il y a quelque amour malheureux caché là-dessous et une légère fêlure au cerveau. C'est dommage! bien dommage! »

Il remit sa tabatière dans la poche de son gilet, fit une courbette, et continua l'ascension de l'escalier.

Le jeune homme resta plongé dans de profondes réflexions. Il se sentit tout d'un coup oppressé comme si l'air eût manqué autour de lui, descendit à la hâte dans la rue, et se dirigea du côté du pont où, la veille, il s'était laissé aller à ses rêves d'avenir.

Mais le spectacle qu'il avait admiré à l'éclat des étoiles lui parut, à la lumière du jour, monotone et insupportable.

L'image de Léna revenait sans cesse à sa pensée; il n'avait plus qu'un désir, c'était d'avoir une seconde entrevue avec elle, car elle le touchait maintenant de si près, que, sans qu'il pût s'en rendre compte, il lui semblait qu'il s'était mis en route pour elle seule.

Il y avait peu d'espoir de lui parler durant la journée; comme il sentait le besoin d'un peu de solitude, il longea le Danube, dans la direction de la Walhalla.

La chaleur était accablante, la route blanche de poussière; il ne s'en aperçut pas. Arrivé au sommet de la colline, en face du grandiose monument, il resta aussi indifférent à son spectacle qu'à la vue qui se déroulait sous ses pieds, et qu'il aurait si bien su admirer en d'autres circonstances.

Digitized by Google

Assis sur une des marches du portique, à l'ombre de sa haute colonnade, il finit par s'endormir, tellement son âme était accablée d'émotions et son corps épuisé de fatigue.

Lorsqu'il se réveilla, le soleil était à son déclin.

Une voiture de retour passa ; il la prit, et arriva au *Coq Blanc* au moment du souper. Il s'attabla de façon à être près du vieux docteur, mais ce fut en vain qu'il l'attendit, sa place resta vide.

Il dut se contenter de la conversation du maître d'hôtel. Bien que cet homme n'eût rien de désagréable dans ses manières, le jeune étranger éprouvait une secrète aversion contre lui ; sa prétention d'épouser Léna lui semblait impardonnable.

Dès que le repas fut achevé, il salua l'hôte et se retira. Comme il entrait dans sa chambre, il rencontra Léna ; son cœur battit avec violence.

« Bonsoir, lui dit-il. Vous êtes encore occupée?

— J'ai fini pour aujourd'hui. — Vous aurez joui d'une belle journée, Monsieur, car je suppose que vous avez été visiter la Walhalla.

— J'ai pensé tout le jour à vous, Léna ; je serais charmé que vous consentissiez à causer un instant avec moi... »

Elle ne répondit pas. Il ajouta :

« En venant dans ma chambre, vous craignez peut-être qu'on jase ? »

Elle se redressa avec fierté.

« Je ne crains rien, dit-elle ; on peut dire de moi tout ce qu'on voudra. Entrez chez vous ; je vous rejoindrai dans un instant. »

Elle revint, en effet, peu après. Le jeune homme, vivement agité, alla à sa rencontre en lui tendant la main. Elle fixa sur lui un regard interrogateur.

« Léna, s'écria-t-il, ayez confiance en moi, lors même que je n'ai d'autre droit sur vous que la sympathie profonde que vous m'inspirez. Il m'est impossible de partir d'ici en vous sachant malheureuse. Ne croyez pas que je me laisse aller à une indiscrète curiosité. On dit que l'amour naît avec la rapidité de l'éclair, tandis que l'amitié doit passer par de longues épreuves. Ah ! Léna, si je tiens compte des sentiments que j'éprouve, c'est bien l'amour qui m'enchaîne à vous... Mais comme votre sort m'intéresse et me préoccupe beaucoup plus que votre beauté, je voudrais que vous m'aidiez à croire que c'est votre amitié seule que j'ambitionne. Donnez-moi franchement la main ; je suis sincère : je ne veux ni vous tromper ni me tromper moi-même.

— Je sais que vous n'en seriez pas capable ; c'est pourquoi je suis venue. Hier déjà, vous m'avez si généreusement offert votre

Digitized by Google

aide; mais, je vous le répète, mon mal est sans remède. Mon histoire est trop triste pour que je vous la raconte; votre cœur est si bon : il s'en affligerait. D'ailleurs, vous êtes fiancé, et vous ne devez pas, pour le bonheur perdu d'une personne qui vous est tout à fait étrangère, assombrir une seule de vos heures. »

En disant ces mots, elle s'assit cependant sur le sofa, montrant par là que son refus n'était pas très-sérieux.

Le jeune homme attachait sur elle un regard pénétrant; il trouvait un charme irrésistible dans ces yeux noirs comme la nuit, et empreints en ce moment d'une rêverie vague; dans cette bouche dont l'expression un peu grave était souvent tempérée par un sourire mystérieux; dans toute cette figure, enfin, pleine en même temps de tristesse et de douceur. Jamais il n'avait rencontré physionomie plus séduisante; il lui semblait qu'il se trouvait face à face avec son idéal.

Tout à coup elle abaissa ses regards sur lui et il en éprouva une sensation pareille à une commotion magnétique. Dans la crainte de dire quelque parole qui lui déplût, il s'obstina à garder le silence.

« Je crois deviner votre pensée, dit-elle. Vous croyez que je crains de vous parler de mon passé, parce que j'aurais commis quelque faute. Il y a du vrai dans cela, mais, aux yeux du monde, cette faute aurait été absoute. Je suis cependant coupable d'un grand péché, d'un péché mortel. J'ai repoussé le bonheur qui venait à moi. Que me reste-t-il à faire? Hélas! je n'ai plus qu'à mourir. »

Elle cacha sa tête dans ses mains.

Mais, comme si elle avait honte de ce mouvement, elle releva soudain le front, et reprit d'une voix ferme :

« Je préfère tout vous raconter; vous n'êtes pas comme les autres, vous; vous me comprendrez :

» Je suis née dans une petite ville des bords du Rhin; mes parents n'en étaient toutefois pas originaires. Après la mort de mon père, plusieurs lettres qu'il avait oublié de brûler me tombèrent dans les mains et m'ont fait connaître certaines particularités de sa vie. Je crois qu'il avait déjà été marié, et que sa première femme lui fut infidèle. Il avait alors une quarantaine d'années. Lorsque l'Allemagne entière se leva contre Napoléon, il quitta celle qui avait empoisonné son existence, et s'engagea en qualité de simple soldat. Il n'avait pas grand'chose à perdre; il était maître d'école et chantre, par conséquent sans fortune. Il passa le Rhin, et bien qu'il cherchât la mort, il ne trouva que des blessures. Après l'entrée des alliés à Prague, il dut même rester quelques semaines à l'hôpital. Ce fut pendant sa convalescence qu'il connut ma mère, jeune et

Digitized by Google

pauvre couturière, d'une conduite irréprochable, d'un caractère très-ouvert et très-gai. Du matin au soir, en maniant l'aiguille, elle chantait des romances allemandes, et mon père, qui l'écoutait, assis près de la fenêtre, oubliait les blessures du champ de bataille, et celles du cœur, plus douloureuses quoique plus anciennes. Que vous dirai-je encore? A demi invalide, mon père reçut son congé (il était arrivé au grade de maréchal-des-logis), et, en partant de Prague, il emmena avec lui la jeune ouvrière dont il s'était fait aimer. Il parcourut l'Allemagne, et tant que l'argent dura, le voyage fut fort agréable. Malheureusement leur bourse se vida précisément dans cette ville des bords du Rhin où je suis née. Force leur fut de s'arrêter. Ma mère recommença à coudre, et mon père demanda une place de percepteur de l'octroi, qu'il obtint facilement, attendu qu'il avait un congé militaire très-flatteur, et qu'il en savait plus qu'on n'en demandait. Il aimait ma mère avec une tendresse touchante et se sentait heureux de recommencer avec elle une vie nouvelle. Les premiers mois, ils eurent cependant quelque difficulté à se comprendre, car ma mère ne savait pas plus parler français que mon père allemand. Mais, du moment qu'on s'aime, ne suffit-il pas du regard pour traduire sa pensée? Il m'a souvent raconté qu'elle ne chantait jamais, sans que les passants s'arrêtassent sous les fenêtres. Elle avait une voix de sirène. Toute la ville parlait de son talent et l'avait prise en affection, bien que les godelureaux à pied et à cheval se plussent à parader continuellement devant notre demeure.

» Mon père ne jouit pas bien longtemps de son bonheur : la mort jalouse vint le lui enlever. Ma mère mourut alors que je n'avais qu'un an. Aussi, pas l'ombre d'un souvenir ne me reste-t-il d'elle. A mesure que je grandissais, je lui ressemblais davantage : c'était à s'y méprendre. Mon père avait pris l'habitude de m'appeler par son nom, Madeleine ; je l'aimais mieux que celui de Léna. Non-seulement j'avais hérité les traits de ma mère, mais encore sa gaieté, son goût du chant et son amour pour mon père. Mon petit cœur battait pour lui seul : je n'étais heureuse qu'à ses côtés, et je l'égayais de mes espiégleries et de mes chansonnettes. C'était lui-même qui s'occupait de mon éducation ; et comme je n'allais pas à l'école, je n'avais pour ainsi dire pas de relations avec les enfants du voisinage. Une vieille servante m'apprit à coudre et à faire la cuisine, et quand j'en sus assez, mon père l'engagea à me confier notre petit ménage. Je n'avais que quatorze ans. Cette confiance qu'on me témoignait me réjouit, et, tout en soignant mon père selon ses désirs, il me restait encore assez de temps pour m'instruire. Il m'avait acheté une grammaire française et un livre de lecture : le soir, nous

Digitized by Google

étudiions ensemble, et je lui récitais des poésies de Schiller. J'appris en secret quelques chansons françaises.

» La première fois qu'il m'en entendit chanter une, il devint pâle comme un mort et ne put retenir ses sanglots. Ce spectacle m'effraya ; mais il m'ordonna de continuer en me disant, que ces larmes le soulageaient ; qu'il avait cru revoir ma mère lorsqu'elle chantait à la fenêtre de sa mansarde. Alors il me raconta comment il en était devenu amoureux, et la lettre qu'il avait écrite avec l'aide d'un de ses camarades allemands, pour lui dépeindre, tant bien que mal, l'ardeur de sa passion. Un petit garçon fut chargé de porter la missive, et mon père, derrière la croisée, regardait, le cœur palpitant. Il vit la jeune fille ouvrir la lettre, la lire d'un bout à l'autre, mais se remettre aussitôt à coudre ; elle avait cependant l'air plus grave et semblait réfléchir.

» Tout à coup, elle tourna la tête vers mon père, en chantant le couplet suivant, fort en vogue parmi les Allemands et les Français :

Que je vous aime !
Dass muss ich gestchen ;
(*Il faut que je l'avoue,*)
Sans papa, sans mama
So ganz allein... Ach, ja !
(*Tout à fait seule... Hélas !*)
Que je vous aime !
Dass mus ich gestchen.

» En finissant, ma mère se mit à rire. Mon père lui fit signe ; elle répondit, et tout alla si bien et si vite que, quinze jours plus tard, la lune de miel se leva pour eux. — Mon père, après ce court récit, m'exhorta à être toujours bonne et vertueuse comme ma mère. Il revenait souvent sur ce thème. Ignorant de quoi il s'agissait, je ne lui demandai jamais d'explications. La vertu m'apparaissait sous des traits austères et, franchement, j'aimais mieux chanter et rire que de me laisser aller à des réflexions par trop sérieuses.

» Bientôt, lorsque les jeunes gens commencèrent à s'arrêter sous mes fenêtres, en me regardant d'une singulière façon, je compris ce que mon père avait voulu dire ; et je compris ses paroles mieux encore le jour où j'entendis chuchoter derrière moi, dans la rue, que j'étais jolie. J'écoutais ces propos avec un certain plaisir, mais ils ne me touchaient guère : je ne m'imaginais pas qu'il me serait possible d'aimer un autre homme que mon père. Le dimanche, quand j'avais masqué ses rares cheveux gris, fait le nœud de sa cravate, et orné sa bonne et honnête figure d'un faux-col blanc, il me regardait alors d'un air si tendre et si content que je lui sautais

Digitized by Google

au cou et l'embrassais, en lui débitant entre autres folies qu'il était l'homme le plus beau et le plus aimable de la ville, et qu'il devait prendre garde de ne pas rendre trop de pauvres fillettes amoureuses de lui. Comme il riait ! Levant le doigt, il me disait en français : « Tu as la tête légère de ta mère, Madeleine. » — « Eh bien ! répondis-je, ce doit être une qualité. » — Et je le suivais des yeux, jusqu'à ce qu'il fût entré à l'église, lentement, appuyé sur son bâton; puis je revenais à la hâte devant le foyer et j'employais toute ma science culinaire pour lui préparer un plat favori. Je pensais que cela irait toujours ainsi. Naïve illusion !

» Un dimanche — ce jour ne sortira jamais de ma mémoire — on rapporta mon père de la messe ; une attaque d'apoplexie l'avait frappé au milieu du sermon. Il ne vécut que quelques heures.

» Dans ses derniers moments, comme je pressais dans les miennes sa main glacée, il me parla encore de la vertu ; il me dit qu'il ne me laissait pour héritage que les bons principes qu'il m'avait inculqués ; que je serais certainement heureuse si je continuais à y rester fidèle. Je le lui promis par serment. Sa figure s'illumina et... il expira.

» J'avais alors vingt-deux ans. Je jouissais d'une robuste santé ; j'étais courageuse et habile à toutes sortes de travaux. Malgré ma pauvreté, l'avenir ne m'inquiétait pas. Je refusai sans hésiter la main d'un jeune homme de bonne famille qui me demanda en mariage après les premiers mois de deuil. Je ne me sentais aucune inclination pour lui.

» Mon refus scandalisa fort les voisins ; je servis pendant quelque temps de pâture aux mauvaises langues. Cela m'importait peu.

» J'étais, certes, vivement affligée de la mort de mon père; cependant je ne pouvais m'empêcher d'éprouver une secrète joie à la pensée que j'étais libre, et que ce vaste monde, qui se déroulait vers l'horizon, m'était ouvert. Mon cœur palpitait à la vue de ces montagnes dont les sommets boisés se perdaient dans un vaporeux lointain.

» Pour le moment, j'acceptai, sans trop me faire prier, les offres d'une vieille dame qui voulait m'avoir pour demoiselle de compagnie. Elle habitait depuis deux ou trois mois notre petite ville, et, bien qu'elle passât pour bien singulière, je me dis que je ne risquais pas grand'chose d'essayer. Bientôt cependant je pus m'apercevoir combien est dur le pain de la domesticité, et combien sont pénibles, quand on les doit à un étranger, les mêmes devoirs que l'on remplit si facilement envers un père.

» Cela vous ennuierait, si je vous racontais minutieusement tout ce qui m'arriva chez cette dame. Elle n'était pas méchante, mais

Digitized by Google

elle ne me laissait pas une seconde de repos. Autrefois, elle avait été remarquablement belle, et ses adorateurs la suivaient en chantant sa beauté; maintenant qu'elle se trouvait vieillie, elle ne pouvait se résigner à l'idée qu'elle n'était plus jolie; véritable coquette, elle avait autant de caprices que de rides au front.

» Ce qui m'était surtout pénible, c'était de lui entendre toujours recommencer le récit de ses aventures galantes, de ses triomphes, etc.

» Elle oubliait qu'elle parlait à une jeune fille sans expérience. Quelquefois, lorsqu'elle soulevait brusquement le voile de son passé, je rougissais. Vous devez comprendre comme de pareilles histoires devaient exalter mon imagination. Ma gaieté naturelle ne pouvait plus se donner essor par des chansons; j'étais tenue de passer mes journées entières aux côtés de cette vieille radoteuse, et mon esprit s'égarait dans des sentiers périlleux...

» Cependant, sans ces entretiens qui faisaient souvent bondir mon cœur, je n'aurais certainement pas pu vivre aussi longtemps en dehors de toute société.

» Un soir, elle m'avait lu un des chapitres les plus scabreux de ses mémoires, et, fatiguée, elle s'était assoupie dans son fauteuil. Soudain il me sembla que la porte de la chambre s'ouvrait, et je vis mon père, dans son accoutrement des dimanches, son livre sous le bras, la canne à la main et les joues animées, entrer comme s'il revenait de l'église... Il me fixa un instant, mais si froidement, que je fus saisie d'une mortelle frayeur. Puis il secoua tristement la tête, et me dit : « Souviens-toi, Madeleine, que tu m'as juré de rester » éternellement vertueuse. » Et, là-dessus, il me cita le vers de Schiller qu'il avait toujours sur les lèvres :

La vertu n'est pas un vain mot!

» En même temps, il jeta un regard sévère sur ma vieille maîtresse : elle me parut si laide, que je ne compris pas comment j'avais pu supporter sa vue jusque-là. Lorsque je levai les yeux, mon père avait disparu, mais ses paroles résonnaient encore d'une manière si distincte à mes oreilles, qu'il me fut impossible de dormir de toute la nuit.

» Le lendemain, je lus dans un journal qu'une famille demeurant à la campagne demandait une fille de chambre; j'offris mes services : on les accepta.

» Je passe sous silence le nom de la contrée et celui de la famille dans laquelle j'entrai; il vous suffit de savoir que cette famille habite

Digitized by Google

un domaine seigneurial magnifique, encadré de forêts immenses et de collines tapissées de vignes baignées par les eaux du Rhin. — Nous étions assez fortement éloignés de la ville; mais autour de nous, des châteaux s'élevaient en grand nombre, et animaient la solitude. Mes nouveaux maîtres menaient une vie princière. Le mari, simple bourgeois, avait acquis une fortune colossale dans le commerce, mais il comptait pour assez peu de chose; sa femme, d'origine noble, était d'humeur hautaine, et soumettait tout à ses caprices. Elle préférait rester à la campagne avec ses deux filles, car elle pouvait y faire des liaisons plus facilement que dans la capitale, où, depuis son mariage, elle n'était plus reçue dans la haute aristocratie. Le mari obéissait sans mot dire aux volontés de sa femme; il l'aimait beaucoup; elle avait dû être très-belle. Ses filles étaient jolies, et l'on parlait du fils, qui voyageait lors de mon entrée dans la maison, comme d'un jeune homme fort aimable et fort beau. « C'est mieux » encore, ajoutait l'aînée des sœurs, c'est un parfait cavalier. »

» Amélie avait hérité du caractère altier de sa mère; Fanisca, la cadette, était par contre le portrait de son père.

» J'étais à peine depuis huit jours au château, qu'elle me sauta au cou, m'embrassa, et me dit : « Regarde-moi comme une amie, » Madeleine. Personne ne me comprend ici, et mon frère, qui est le » meilleur de tous, ne reviendra que dans un an. Tu ne peux croire » combien je me sens isolée. J'ai vu que ton cœur était sensible; je » veux que nous nous tutoyions quand nous serons seules. »

» Malgré les prières de Fanisca, ma position était si différente de la sienne que je repoussai amicalement sa proposition; cependant, je m'attachai du fond du cœur à cette jeune fille innocente et enthousiaste, et je supportai pour elle beaucoup de choses qui m'étaient pénibles.

» Sa mère et Mlle Amélie ne s'apercevaient de ma présence que lorsqu'elles avaient un commandement à me faire ou un blâme à m'infliger.

» En revanche, le peu de français que je savais m'attira les bonnes grâces de la vieille gouvernante; j'eus le bon esprit d'en savoir tirer parti.

» Je parvins à arranger mon ouvrage de telle façon qu'il me fût possible d'assister aux leçons de Fanisca. J'apprenais ainsi tout ce que l'on enseignait à la jeune fille et peut-être davantage; mais tout cela ne me rendait guère plus heureuse. Ces heures d'étude m'occupaient cependant, et j'oubliais alors le triste sort auquel j'étais réduite. Il est vrai qu'en regardant autour de moi, il me semblait que rien ne me manquait, car je ne portais pas la moindre envie aux personnes et aux objets que j'avais devant les yeux.

Digitized by Google

» En pensant à mon père, je réfléchissais souvent à ce qu'il m'avait dit de la vertu, « que, sans elle, on ne peut pas être heureux. » J'étais aussi vertueuse qu'il eût pu le désirer ; quant au bonheur qui devait en dépendre, il m'était encore inconnu.

» Mes maîtres recevaient beaucoup de visites et étaient toujours en course pour les rendre. De tous les Messieurs qui vinrent au château, aucun ne fit impression sur moi. Je savais promptement remettre à leur place ceux qui, me rencontrant seule dans les corridors, voulaient me traiter en soubrette et se permettre d'insolentes galanteries.

» Tout cela confirma mon opinion, que la vertu n'était pas si difficile à pratiquer, et je ne comprenais vraiment pas pourquoi mon père m'en avait parlé avec tant de solennité.

» Vous souriez de ma naïveté. Daignez m'écouter encore ; j'abrégerai :

» Une après-midi, j'étais dans la chambre de Fanisca, occupée à arranger une coiffure de velours pour madame ; la gouvernante lisait un chapitre de l'histoire de Charles XII, que la jeune fille était obligée de traduire en allemand phrase par phrase. Tout à coup, retentit le cor d'un postillon, et une voiture roula rapidement sous la porte-cochère du château. « Gaston ! » cria Fanisca, folle de joie. Et elle se précipita à la fenêtre, agita son mouchoir, puis vola de la chambre à la cour pour recevoir le premier embrassement de son frère. La vieille gouvernante la suivit ; je restai à la fenêtre et vis un grand jeune homme descendre légèrement de la calèche, prendre Fanisca dans ses bras et la couvrir de baisers.

» Madame ne tarda pas à arriver avec Mlle Amélie, et peu à peu tous les domestiques se trouvèrent rassemblés dans la cour. Quand cette explosion de joie fut calmée, on entra au château, et je n'entendis plus qu'un va-et-vient continuel dans les corridors. Bientôt tout fut de nouveau dans l'ordre accoutumé.

» J'étais encore à la même place, le cœur oppressé : j'avais compris, en assistant à cette scène de famille, le bonheur qu'on ressent, après une longue absence, de serrer sur sa poitrine une personne aimée et de la couvrir de baisers.

» Pourquoi ne pouvais-je pas prendre part à cette douce joie ? Hélas ! je n'étais qu'une pauvre femme de chambre qui devait achever, dans un temps donné, une coiffure de velours rouge, et qui n'avait à prétendre qu'à une seule chose : qu'on lui payât ses gages à l'époque fixée. Pour la première fois, le bonheur d'autrui me fit envie. La leçon ne fut pas reprise ; je restai seule à mon ouvrage.

» Fanisca revint chercher son album en me disant à la hâte que son frère était encore plus beau qu'autrefois, et si bon, mais si bon !

Digitized by Google

car il lui avait apporté une quantité de jolies choses et raconté les épisodes les plus gais de son voyage; sa maman avait immédiatement écrit à son père, que les affaires retenaient en ville, et tout désormais allait marcher à merveille au château. Je gardais le silence. Que répondre? J'aimais trop Fanisca pour être jalouse de son bonheur.

» Pardonnez-moi d'entrer de nouveau dans des détails dont aucun ne m'échappe. Mais, puisque j'ai commencé, je veux achever... Autrement vous ne comprendriez pas comment, après avoir mené une vie uniforme et indifférente, je me trouvai tout à coup malheureuse et tourmentée.

» Le lendemain matin, après le déjeuner, j'apportai comme d'habitude à la salle à manger les lettres sur un plateau d'argent. Gaston était assis auprès de sa mère, sur un sofa, et Fanisca sur un tabouret, tenant la main gauche de son frère. J'avais honte de ne pouvoir regarder ce jeune homme sans être troublée. Je remarquai qu'il interrompit son discours pour chuchoter quelques paroles à l'oreille de sa sœur. « C'est notre Madeleine, » répliqua celle-ci à voix basse en ajoutant d'autres mots que je n'entendis pas.

» Je sentais qu'il me suivait des yeux; dépitée que mon embarras me fît rougir, j'étais comme sur des charbons ardents et j'avais hâte de m'esquiver.

» J'aurais pu pleurer. Mon orgueil vint à mon aide. Je me promis de continuer mon genre de vie comme si rien ne s'était passé, de ne plus éviter les regards de ce jeune homme, mais aussi de ne pas les chercher. Heureusement, je ne fus pas soumise à d'autres épreuves. Depuis ce jour, Gaston ne parut pas plus s'apercevoir de ma présence au château que sa mère et sa sœur aînée. Il se jeta dans le tourbillon d'une vie brillante; il était le héros de toutes les fêtes, il organisait des parties de chasse, des promenades en bateau, etc. Souvent ses bruyants éclats de rire venaient troubler la solitude de ma petite chambre, et alors je le trouvais cruel et ingrat. Cela me rendit si froide et si hautaine, que, lorsque je le rencontrais dans le château ou le jardin, je n'avais plus besoin de baisser les yeux; je le saluais avec calme et respect. Il me répondait toujours amicalement, presque familièrement, et maintes fois je le vis s'arrêter pour me suivre du regard. Cependant, je dois dire, à son honneur, que, bien qu'il fût très-hardi, il n'essaya jamais de me débiter des plaisanteries équivoques, comme si j'avais été une petite fillette bonne tout au plus à tramer les premiers fils d'une fugitive amourette.

» Enfin il dut repartir pour suivre les cours universitaires, et ensuite, selon le désir de son père, pour entrer au service de l'Etat.

Digitized by Google

» Fanisca était bien triste, et madame elle-même n'ajoutait plu autant d'importance aux petits détails de sa toilette. Mlle Amélie seule jouait à l'indifférente ; elle était depuis peu fiancée à un baron passablement fade, et elle tenait à remplir consciencieusement le rôle d'amoureuse enthousiaste, tout entière au bonheur qui l'attendait.

» La veille du départ — on approchait de l'automne — la société des environs fut invitée à dîner au château.

» De la chambre de Fanisca je voyais rouler les voitures ; j'étais d'une humeur singulière : ce départ me paraissait une demi-délivrance ; dès le lendemain, tout devait, me semblait-il, rentrer dans l'ornière habituelle. Mais un instant après je me représentai la maison sans Gaston, et je me demandai comment on pourrait vivre dans cet horrible désert.

» Plongée dans ces tristes réflexions, je venais de fermer machinalement la fenêtre, lorsque la porte s'ouvrit. Gaston entra. « Ma sœur n'est-elle pas ici ? » demanda-t-il.

» La parole me restant dans le gosier, je lui répondis par un geste.

» Il continua, en perdant un peu de son assurance :

» — Faut-il vous dire franchement la vérité ? Eh bien ! ce n'est » pas Fanisca que je cherche, mais vous, Madeleine !

» — Moi ? répliquai-je toute tremblante.

» — Oui, vous, Madeleine ! Vous avez quelque chose contre moi, je l'ai remarqué depuis longtemps. Ai-je eu quelque tort à votre égard ? Si cela est, je ne veux pas partir sans réparer ma faute ou sans vous en demander pardon. »

» Il me semblait, pendant qu'il me parlait, que j'entendais cent cloches carillonner autour de moi. Je restai muette.

» — Vous gardez le silence, Madeleine. Ma faute est-elle donc si grande que vous n'osiez pas me la dire ? »

» Je fis un effort suprême, et lui répondis aussi tranquillement que je le pus :

« — Vous ne m'avez rien fait du tout. On ne peut offenser que ses supérieurs ou ses égaux. »

» La nuit arrivait ; il ne remarqua pas l'altération de ma figure, et, s'approchant de moi, il me prit doucement la main :

« — Madeleine, dit-il, vous me faites mal. Le temps seul peut guérir ma blessure... Peut-être apprendrez-vous à mieux me connaître ? Adieu... Restez dévouée à ma petite Fanisca. Me refuserez-vous encore cette dernière grâce ? »

» J'avais la gorge prise dans un étau, il me fut impossible de prononcer un mot. Tout d'un coup, des larmes brûlantes jaillirent

Digitized by Google

de mes paupières; je ne distinguai plus son visage, mais je l'entendis qui me disait :

« — Oh ! que vous êtes fière... Ces larmes, je ne les ai pas méritées. »

» Puis, il passa sa main sur mes cheveux... Vous savez, maintenant, pourquoi hier j'ai frissonné lorsque vous en fîtes autant. Mais en ce moment ce fut plus qu'un frisson, je tremblais comme sous une secousse électrique, et, malgré moi, je reculai d'un pas. Ma tête tournait. Je ne savais plus où j'étais. Quand je revins à la réalité, Gaston avait disparu.

» Je ne le revis pas dans la soirée ; le lendemain, il partit à cheval avant le lever du soleil.

» Des lettres ne tardèrent pas d'arriver à l'adresse de Fanisca, mais il ne fallait pas beaucoup de perspicacité pour deviner qu'elles me concernaient plutôt qu'elle. La petite fille en était cependant bien heureuse, elle qui n'en recevait auparavant que le jour de sa fête, à son anniversaire et au nouvel an. Maintenant, le facteur en apportait régulièrement une par semaine de deux ou trois pages ; ces lettres commençaient toujours par le récit de joyeuses farces d'étudiant; mais, vers la fin, le ton changeait par une transition trop visible. L'innocente jeune fille me lisait ces dernières lignes fort sérieuses d'un air étonné, en me disant parfois :

« — On dirait que quelqu'un d'autre achève ses lettres...

« — Ou qu'il écrit à *une autre*, me disais-je. »

» Quand j'étais seule, je lui répondais en pensée... mais jamais, cependant, je ne me permis de me servir de sa sœur pour lui donner de mes nouvelles ou lui envoyer un salut.

P. Heyse, traduit par Paul Feuillage.

(*La 2e partie prochainement*).

Digitized by Google

LA

CONSTITUTION DE L'ALLEMAGNE

DU NORD

SON ESPRIT, SES CONSÉQUENCES

Les romanciers nous ont fait connaître les mystères de Paris et les mystères de Londres ; ils nous ont même initiés aux mystères du crime et aux mystères du château d'Udolphe ; ils nous révèlent maintenant les mystères de la Confédération de l'Allemagne du Nord et de la Constitution fédérale. C'est toujours du roman, mais il est bien moins amusant que les autres.

C'était en 1866. Il est connu de tous qu'à cette époque vivaient en Allemagne un ogre et un petit Poucet. Le petit Poucet se nommait l'Autriche, et l'ogre était la Prusse. Si ce n'est dans ces termes, c'est du moins dans cet esprit dégagé d'artifices que débute le nouvel ouvrage d'un romancier génevois. L'ogre, on le pense bien, n'avait depuis longtemps qu'une pensée, dévorer le Poucet et ses frères. Celui-ci, en raison de sa taille exiguë, qui lui permet d'embrasser seulement un espace de quatre cents lieues en long et en large, peuplé de quarante millions d'habitants, ne se sentait pas ca-

Digitized by Google

pable de lutter contre un si gros adversaire, et il évitait avec soin toutes les occasions de le froisser. Il se garda bien de l'humilier à Olmütz; il fut toujours, à la Diète de Francfort, d'une souplesse et d'une complaisance envers lui qui ne laissaient rien à désirer. Si l'on a dit qu'un jour il réunit ses frères du nord et du midi dans la ville impériale pour concerter avec eux les moyens de s'emparer de l'ogre prussien pendant son sommeil, il n'y a pas un mot de vrai dans cette histoire, et les conciliabules de Wurtzbourg, pour mettre le plan à exécution, n'ont pas plus de fondement. Ne poussa-t-il pas même la bonté d'âme jusqu'à voler pour lui les pommes du voisin? C'est donc par méchanceté pure, par féroce envie d'égorgiller le pauvre agneau, sans raison, sans prétexte, que l'ogre, un jour, mit ses bottes de sept lieues et s'en alla avec tambours et trompettes prendre le Poucet à la gorge dans les plaines de la Bohême. S'il ne lui mangea pas quelques membres, c'est que l'ogre, en se retournant, vit les frères du Poucet accrochés à ses jambes, et qu'il apaisa sur eux sa faim. Mais comme, de sa nature, l'ogre est insatiable, il s'occupe en ce moment à dévorer ses propres frères, ceux qu'il a fait asseoir à sa table et condamnés à prendre place à son foyer. Telle est la thèse, sinon nouvelle, du moins rajeunie par la forme, que l'on sert depuis quelques mois à des lecteurs bénévoles. C'est le conte de Perrault renversé et considérablement allongé.

Il était naturel qu'après maintes tentatives avortées pour falsifier l'histoire de l'Allemagne en ces dernières années, les conteurs vinssent à leur tour glaner dans un champ où toutes les gerbes sont restées debout. L'histoire véridique ne se prête pas aisément aux caprices de l'imagination; mais au contraire la fausse histoire, l'histoire composée de faits imaginaires, d'inductions erronées, de suppositions gratuites, fournit à la folle du logis tous les éléments dont elle a besoin pour tisser sa toile et broder ses dessins. Le domaine de la vérité est étroit, mais celui du mensonge est immense. Ce n'est pas dans les victoires de Vendôme en Espagne et dans l'épuisement des finances de l'Angleterre que l'auteur de la comédie cherche la cause de la paix d'Utrecht, c'est dans un verre d'eau répandu sur la robe de la reine Anne. Licence de poëte, fantaisie de romancier, entorse innocente donnée à l'histoire et à la vraisemblance au profit de l'art. Toutefois, quand le thème est encore tout près de nous, quand il vit et palpite pour ainsi dire dans tous les cœurs, quand les questions qu'il soulève ne sont pas toutes résolues, et qu'y toucher à faux peut faire jaillir l'éclair auprès du magasin à poudre, il n'est pas bon de battre l'enclume avec le marteau, ce marteau ne fût-il que celui du tapissier. Entretenir des alarmes n'est jamais une œuvre sage ni profitable; mais les réveiller quand elles sont assoupies,

Digitized by Google

leur donner pour aliments des notions inexactes, tirer de faits matériellement faux des déductions dont l'effet, si elles étaient acceptées pour vérités, serait de mettre à l'instant, demain, les armes aux mains de deux grandes nations, c'est un jeu dangereux et de mauvais aloi, qu'il faut circonscrire et montrer pour ce qu'il vaut. Que le roman s'exerce librement sur le passé, c'est son droit, et nul ne songe à le lui interdire; mais qu'il n'empiète pas sur le présent pour en chasser l'histoire, ou, s'il le tente, qu'il s'attende à un dur traitement de la critique. Chose digne de remarque, ce ne sont pas des plumes françaises qui essayent d'exciter ici les jalousies et la méfiance et de provoquer la passion de haine; ce sont des étrangers qui viennent en France sonner le boute-selle contre la Prusse. Quelle pensée les inspire? quelle idée les conduit? Quand c'est un Polonais qui parle, croit-il qu'une guerre entre la France et l'Allemagne serait bien favorable aux intérêts sacrés de la Pologne? Croit-il qu'une union intime de la Russie et de la Prusse pour nous combattre ressusciterait la nation martyre? Quand c'est un Suisse qui discourt, croit-il qu'une lutte entre les deux colosses n'offrirait pas quelque danger pour les petits Etats qui leur sont limitrophes? Croit-il qu'il serait aisé aux vingt-deux cantons de maintenir la neutralité dans la plaine Bernoise? Nous ne convoitons nullement le bien d'autrui; nous ne désirons que la paix pour fonder et développer nos libertés; mais que les conteurs génevois en soient bien convaincus: si la France un jour les écoutait et se levait en armes, elle ne se rassiérait plus qu'elle ne se fût assuré la haute vallée du Rhône et la rive droite du Léman. Nous n'avons aucun goût pour les annexions violentes, mais si l'éloquence helvétique venait à nous persuader qu'elles sont nécessaires, nous saisirions d'abord tout ce qui parle notre langue et complète notre frontière des Alpes: Neufchâtel, Genève, Lausanne et Sion! Est-ce là le but que caresse en secret le romancier? Certes, nous ne voulons dégoûter personne du désir qu'il peut avoir de devenir Français, et nous avons assez d'orgueil national pour croire que beaucoup y prendraient honneur. Mais si tel est, en effet, le vœu des hommes éclairés de la Suisse romande, qu'ils le disent hautement, nous leur ouvrirons nos bras sans qu'il soit nécessaire pour cela de jeter cent mille hommes sur le carreau.

II

Il y a peu d'exemples dans l'histoire d'un établissement politique aussi contraire aux idées modernes que l'était l'Allemagne au

Digitized by Google

XVIIIe siècle, et qu'elle l'est même demeurée jusqu'en ces derniers temps. Encore aujourd'hui il faut aller jusqu'au Japon pour trouver son pendant. Morcelée en une infinité de petites et grandes principautés indépendantes comme dans l'empire du Mikado, elle a, plus longtemps qu'aucune autre, conservé en Europe la constitution féodale du moyen âge. Cela ne veut pas dire qu'elle ne fût éprise de la liberté et qu'elle ne l'ait point pratiquée ; mais cet amour et surtout cet usage étaient singulièrement relatifs et variables, suivant les lieux et les caprices des souverains. Dans l'élaboration des peuples au moyen âge, il ne s'était pas formé une unité allemande, comme il s'est formé chez nous une unité française. L'unité allemande quand elle a existé, n'a eu qu'un caractère transitoire, éphémère ; le système électif excluait la durée. L'Allemagne n'a pas eu cette fortune singulière de trouver, comme nous, une famille souveraine longtemps incontestée, assez perspicace pour deviner les destinées du pays, assez persévérante pour poursuivre l'exécution de son plan, même au milieu des revers, assez forte pour maintenir sa suprématie sur les grands vassaux, assez habile pour les battre les uns par les autres, assez heureuse enfin pour former, par les alliances autant que par les armes, le faisceau des provinces françaises autour du chétif domaine de la couronne. L'Allemagne était restée gothique jusqu'à nos jours. Deux familles seulement étaient parvenues l'une à maintenir dans ses mains une grande autorité, l'autre à s'en créer une pièce à pièce ; mais à peine s'étaient-elles trouvées en présence qu'elles étaient entrées en lutte au détriment de leurs voisins. Le premier travail d'assimilation date de là et il n'est pas encore terminé aujourd'hui. Aucune n'ayant acquis une prédominance absolue et l'une des deux ayant perdu quelques étais de sa grande puissance, l'œuvre d'unité ne put se continuer que lentement et par soubresauts. A chaque traité, après les guerres, disparaissaient quelques petits Etats. Napoléon, pour sa part, en effaça beaucoup, et l'on s'accorde à penser qu'il rendit par là un grand service à l'Allemagne. Les traités de 1815 en réduisirent aussi le nombre, et depuis lors il en a disparu encore quelques-uns à petit bruit, par une opération qu'on appelle « médiatiser. » Toujours est-il qu'en juin 1866 il restait encore debout trente-deux Etats souverains.

On peut longuement discourir des beautés et des inconvénients de cet édifice féodal, parvenu presque intact jusqu'à nos jours et nous offrant l'image fidèle du passé au milieu du présent ; l'archéologie peut y trouver des charmes ; mais ce qu'on ne saurait prétendre avec juste raison, c'est qu'il ne présente pas un aspect gothique et ne soit pas en contradiction manifeste avec les idées de liberté, d'égalité, de justice qui constituent la morale des nations modernes.

Digitized by Google

Il faut donc penser que ceux qui regrettent de voir disparaître pièce à pièce ce curieux monument écoutent trop leur sentiment et pas assez leur raison ; ils appartiennent par l'esprit au monde féodal et sont beaucoup moins qu'ils se le figurent des hommes de progrès et de civilisation. Nous voulons bien que tous ces petits princes soient des sages, des philosophes, des poëtes, des artistes ; ils ne détroussent plus le passant comme leurs ancêtres du moyen âge ; ils ne se font plus des guerres acharnées et ne ruinent plus leurs sujets pour un caprice. Le *burg* est descendu de la colline dans la vallée, où il est devenu *schloss* et n'a plus de féodal que les girouettes ; le canon n'y tonne plus que les jours de fête, et, au lieu du clairon des batailles, on y entend aujourd'hui le violon des virtuoses. Déjà, au XVIIIe siècle, ces petits princes avaient ce goût heureux des arts qui nous a valu de si précieuses collections de tableaux et tant de chefs-d'œuvre symphoniques. C'était le peuple qui en faisait les frais. Le XIXe siècle, en diminuant un peu leur train de maison, a peut-être nui à la musique et à la peinture, mais il a fait circuler dans leurs Etats un air de liberté et d'aisance qu'on n'y connaissait guère autrefois. Les révolutions successives de la France y avaient introduit le gouvernement constitutionnel ; on retrouvait là des petits parlements, de petites chambres des députés. A coup sûr, ce n'était pas encore ni partout le *self government*, mais ce n'était déjà plus la tyrannie des burgraves. On s'y enfermait dans une ceinture de douane ; le voisin ne pouvait venir chez vous qu'en montrant son passe-port ; il ne pouvait s'établir sans autorisation expresse et naturalisation en forme, et, s'il achetait quelque marchandise, il devait la toiser avec la mesure du pays, la payer en monnaie du pays, non avec la sienne. N'en déplaise à nos archéologues, ce n'était pas une situation commode pour les Allemands. Nous ne parlons, bien entendu, que des règles générales : si nous arrivions aux exceptions, nous verrions le Hanovre interdire passage aux chemins de fer sur son territoire; Cassel assortir à son goût les mariages de ses habitants, vendre même à l'étranger ses soldats moyennant bonne finance; Francfort, la ville libre, la ville républicaine, tolérer tout juste assez de liberté chez elle pour vous défendre d'y prendre logis ; nous verrions les Allemands de Brunswick ou de Saxe, qui pouvaient apporter leur industrie en France, rendus, par des lois surannées, incapables de l'exercer en Hesse ou dans le Nassau.

Mais, dira-t-on, toutes ces iniquités allaient disparaître, quelques-unes même avaient disparu. Oui, les efforts de la Prusse en avaient balayé un bon nombre. Après de longues et difficiles négociations, elle était parvenue à élargir le cercle des douanes et à sup-

Digitized by Google

primer presque toutes les barrières intérieures; peut-être serait-elle arrivée, par la suite des temps, à mettre un peu d'harmonie dans les lois et dans la justice, un peu plus d'unité dans les monnaies; à faire abolir les mesures restrictives de l'indigénat et la gehenne des corporations. J'ai dit peut-être : nos romanciers, qui ne veulent pas que l'Allemagne puisse rien devoir à la Prusse, nieront volontiers ces bienfaits, et affirmeront sans doute que ces réformes seraient venues toutes seules; ou bien, pour se montrer plus logiques, diront-ils qu'elles ne sont nullement nécessaires au bonheur des hommes. Ai-je mal lu? ai-je mal compris? Il m'a semblé qu'on affichait un peu de mépris pour toutes ces pratiques modernes qui consistent à ouvrir les portes pour se donner la main, au lieu de passer par-dessus les murailles; pour toutes ces inventions, qui mettent les peuples en rapports entre eux, développent leurs richesses, améliorent leur situation réciproque, adoucissent leurs mœurs, substituent aux sentiments jaloux des relations amicales, et poussent à la roue le char trop longtemps embourbé de la civilisation. Se suffire à soi-même, ne point faire parler de soi, se contenter de tout, même de la bastonnade, n'est-ce pas le bonheur! Nous avions les nations hanovrienne, nassovienne, hessoise, nous avions les nations casseloise, waldeckoise et lippoise. C'était le bon temps alors! Comme ces peuples étaient heureux avec leurs petites cours et leurs petits princes issus de noble souche, et leur grand maréchal, et leurs chambellans, et leur corps diplomatique à l'étranger, et leur théâtre bien monté, et leur corps de ballet bien entretenu, et des pianistes, et des violonistes, et une armée! quelle armée! cent hommes, dont trois colonels et deux généraux, une armée indigène, s'il vous plaît, portant un uniforme indigène, bien distinct de l'uniforme de Schwarzbourg-Sondershausen, notre voisin, et non cet affreux casque prussien qui reluit maintenant de Bade à Schleswig. Nous avions en Allemagne un vrai parterre d'uniformes, plus varié que l'habit d'arlequin, plus émaillé que les squares parisiens. Vous nous avez gâté ce brillant bouquet de fleurs: fusil, sabre, moustache, épaulette, tout est maintenant à la prussienne. Quel crime, monsieur, quel crime! Ils vivaient, ces bonnes gens, dans l'état de nature, broutant l'herbe autour d'eux comme la chèvre au piquet; qu'en avez-vous fait, grand Dieu! Les membres d'une grande nation? Pas même, puisque vous n'avez su en faire que des Prussiens! De Waldeckois devenir Prussien, quelle déchéance!

Digitized by Google

III

Il faudrait pourtant nous entendre : quand l'école de Genève nous peint les félicités que répandaient sur leurs peuples tous ces petits souverains et les appelle des « patriarches, » où veut-elle en venir, et quelles sont ses doctrines politiques ? L'état patriarchal est-il donc son idéal, et dans sa pensée, les peuples sont-ils faits pour les souverains ? Sont-ils leur chose à eux, leur famille et leur bien, dont ils peuvent disposer à leur gré ? Tel est pourtant l'état patriarchal : un maître et des serviteurs soumis à discrétion ; un chef de famille ayant droit de vie et de mort sur tous, propriétaire du sol et du meuble, réglant à sa volonté les parts de chacun, seul arbitre, seul juge, seul législateur. Il semble étrange qu'une pareille conception de l'Etat puisse trouver place dans un cerveau républicain. Nous avions cru jusqu'ici que l'idée républicaine était de restreindre le plus possible les pouvoirs et le nombre des monarques et non de multiplier les uns et d'étendre les autres à l'infini. Mais ce n'est pas là ce qui nous choque le plus dans les doctrines à demi voilées que des écrits récents nous révèlent. Ce qui nous étonne, c'est le regret qui perce à chaque ligne de voir les principes de la politique moderne se substituer peu à peu aux institutions féodales du moyen âge.

Dans un temps où l'on a pris licence de tout discuter et d'appliquer les procédés de la critique exégétique à toutes les questions, la thèse du droit héréditaire au pouvoir ne peut plus guère se soutenir qu'à la condition de le mettre d'accord avec l'intérêt des peuples. Toute monarchie contraire à cet intérêt est une monarchie condamnée. Qui oserait prétendre sérieusement que cette multiplicité de monarques fût propice aux intérêts de l'Allemagne ? Au point de vue de l'art et de l'archéologie, c'est possible, mais à ce point de vue supérieur qui embrasse les intérêts moraux et matériels d'un peuple, la thèse n'est pas soutenable. Il est clair que le morcellement infini de l'Allemagne n'avait pas seulement pour effet d'entraver les développements de la richesse publique, les relations et la fusion des familles diverses de la race allemande, de compliquer et de fausser la justice; il avait un autre inconvénient très-grave, même pour ses voisins, de n'offrir au premier choc, faute de cohésion, qu'une médiocre résistance, et de se prêter aux attaques et par suite aux influences de nature, à rendre précaire ou à troubler la paix de l'Europe. Il avait ce tort, enfin, irrémissible pour tout esprit politique,

Digitized by Google

d'être en contradiction à la fois avec les idées qui prévalent aujourd'hui et avec le sentiment national. Toutes les subtilités du monde ne prévaudront pas contre ce vice radical. Il paraît donc incontestable, pour qui raisonne et se place au-dessus des vues étroites de partis, que toute diminution dans le nombre et tout amoindrissement dans l'autorité des petits souverains était un pas fait en avant vers l'indépendance et la liberté des populations. Si la concentration excessive du pouvoir est un danger pour elles, combien n'est-elle pas plus dangereuse encore quand au lieu de régler les institutions d'un grand Etat, elle s'exerce sur un point restreint de territoire et sur une population peu nombreuse? Quelle résistance pouvait offrir le Nassau à l'oppression? Serait-il aussi facile d'opprimer la Prusse? Dans un grand Etat, il se forme des faisceaux de grandes lumières qui projettent une clarté redoutable sur toutes les institutions et rendent impossible la tyrannie. Les assemblées nombreuses et puissantes, le solide réseau des intérêts, la voix retentissante de la presse sont des instruments qui ne laissent guère au monarque l'occasion de contrarier le droit et d'altérer la justice. Même lorsque la nation a momentanément abdiqué entre les mains du souverain, si elle prétend reprendre la conduite de ses destinées, il faut bien la lui rendre. La France en est en ce moment un remarquable exemple. Mais supposez qu'il s'agisse de la principauté de Liechtenstein : quelle garantie auront ses 8,322 habitants et quelle oreille entendra leurs plaintes, s'ils essayent de résister à l'oppression? Même la question des impôts, malgré l'apparence, se résout toujours en faveur des grands Etats. Ils sont plus élevés bien souvent, mais leur produit n'est pas en majeure partie destiné à peupler la serre et à payer les violons du prince. Vous avez des dépenses plus fortes, mais elles vous sont plus profitables ; elles vous fournissent une protection plus efficace, une part plus grande dans les avantages de la civilisation, des moyens plus nombreux et plus faciles de tirer bon parti de vos forces individuelles. Ainsi l'étendue de l'agglomération profite à tous, et si elle augmente le poids des charges, elle vous rend plus fort pour les porter. Vous payez davantage, mais plus aisément, parce que vous gagnez beaucoup plus. Il est universellement admis chez les économistes que les grandes associations sont plus aptes que les petites à diminuer les frais d'exploitation et à réaliser des bénéfices. Les Etats, de nos jours, tendent de plus en plus à devenir des espèces de grandes compagnies, et à tirer de l'association des avantages identiques. Pourquoi voudrait-on que les peuples allemands en demeurassent déshérités? Pourquoi leur dénier le droit d'associer leurs intérêts et leurs besoins, le pouvoir de le faire utilement comme d'autres peuples l'ont fait?

Digitized by Google

Ici une objection se dresse : « Les Allemands ont bien le droit et le désir de former leur unité, mais non de devenir Prussiens. » Querelle de mots. Il est certain que, dans toute formation nationale, il faut qu'une tribu, une ville, un groupe enfin, prenne l'initiative. C'est Rome qui a formé l'empire romain, et Rome n'avait qu'un petit territoire. Carthage vaincue, elle fut maîtresse. C'est de l'Ile-de-France, une petite province, et par un duc de France, un petit prince, que la grande France a été faite. La Prusse est sortie de l'électorat de Brandebourg, et d'une famille qui s'est trouvée plus forte et plus habile à gouverner que les autres principicules de l'Empire germanique. Il ne sert pas de regimber contre l'histoire. L'histoire est un réseau de faits qu'on ne peut ni contredire ni rompre. Il la faut accepter avec tout ce qu'elle comporte de bon et de mauvais. Savoir distinguer l'un de l'autre est l'œuvre de l'historien, du philosophe, mais jamais historien ni philosophe n'entreprendra de prouver qu'il eût été préférable pour l'Allemagne que les Guelfes fussent appelés à former le noyau de la nationalité Allemande plutôt que les Hohenzollern ; nous ne croyons pas non plus qu'il soutînt les droits à ce travail de la maison d'Orange-Nassau, non plus que de l'une des deux branches de Hesse ou des trois branches de Lippe. Il laissera cette ingénieuse recherche aux conteurs de profession. La Prusse s'étant trouvée plus forte, mieux préparée, mieux gouvernée, plus pénétrée du sentiment national, il était naturel que la mission de réunir « les membres épars » de la nation germaine lui échût. Le lui reprocher, c'est méconnaître la loi des attractions, aussi réelle dans la politique que dans la physique ; c'est, de plus, lui faire un crime de posséder toutes les qualités requises et que les autres n'ont pas au même degré. Je comprends encore qu'on se complaise à l'idée d'une Allemagne hachée menue et partagée entre tous les grands ducs de Gérolstein qu'il plairait à l'imagination de concevoir. C'est une idée gothique à placer sur une étagère, dans une collection, avec d'autres curiosités vénérables. Mais je ne comprends pas qu'une fois la nécessité admise de médiatiser un peu tous ces petits États et de constituer, tant bien que mal, l'unité de l'Allemagne, on puisse dénier à la Prusse le droit de tenter cette utile réforme, puisqu'elle était seule apte à l'entreprendre, ni qu'on lui fasse un reproche de l'avoir entreprise, puisqu'elle a pu la réaliser. Dire que c'est une œuvre prussienne, c'est dire à la fois une vérité et une sottise ; il fallait bien qu'elle fût prussienne puisqu'elle ne pouvait pas être lippoise ni hanovrienne, et si on l'appelle prussienne, c'est que l'on confond l'instrument avec le but. Le but était allemand, l'instrument seul était prussien. Parmi les esprits ouverts et dégagés des préjugés de partis, on ne s'y

Digitized by Google

trompe pas en Allemagne, et l'on sait rendre à l'homme d'État qui a conduit cette œuvre et au roi qui l'a accomplie la justice qui leur est due.

Je veux bien que l'œuvre ne soit point parfaite. A cela il y a tant de raisons que je ne saurais, en vingt pages, les donner toutes. La plus forte est, à coup sûr, la loyauté des deux hommes qui ont assumé sur eux cette lourde tâche et les ménagements qu'elle leur a imposés. Quand ils se sont trouvés en face d'un ennemi déclaré, comme l'électeur de Hesse et le duc de Nassau, qui avaient pris parti pour l'Autriche, comme le roi de Hanovre, qui avait résisté à toutes les instances et à toutes les propositions, préférant envoyer son armée rejoindre l'armée autrichienne, la difficulté s'est trouvée tranchée d'elle-même, en vertu des principes qui règlent, à la guerre, les rapports de tous les Etats civilisés, en vertu du droit de la force bravée et victorieuse, du droit que la Suisse a fait prévaloir contre le Sonderbund, les Etats-Unis du Nord contre les Etats confédérés du Sud. Vainement prétendra-t-on qu'il existe une différence, que la Suisse et les Etats-Unis ne faisaient que ramener les cantons ou les provinces insurgées dans le devoir; que la Prusse accomplissait, elle, des conquêtes. Conquêtes! voilà un mot bien retentissant pour l'appliquer aujourd'hui à l'Allemagne essayant de réunir ses membres épars. Le caractère de la conquête, c'est la domination d'un peuple sur un autre, et non l'acte, même violent, qui a pour résultat de faire cesser entre deux provinces d'un même peuple, sans constituer de l'une à l'autre un état de soumission, la cause qui les tenait séparées. Aussi l'a-t-on plus justement appelée «annexion.» L'obstacle qui séparait le Hanovre et les autres principautés annexées de leurs congénères d'Allemagne était leurs dynasties. Ce sont celles-ci seulement qui ont été frappées dans la lutte de 1866, et non les populations qui, au contraire, tendaient depuis longtemps à un rapprochement. La preuve en est que l'annexion n'a été pour elles qu'une suppression de barrières, une union plus intime avec les populations voisines, allemandes comme elles. Il était peu douteux que le roi de Hanovre, aussi bien que l'électeur de Hesse et le duc de Nassau, puisqu'ils s'étaient déclarés contre la réforme que poursuivait la Prusse, ne dussent disparaître dans la mêlée s'ils étaient vaincus. Ils furent vaincus dans la personne de l'Autriche et leurs territoires occupés par les troupes prussiennes. Fallait-il les rétablir sur leurs trônes et leur demander de daigner concourir à l'entreprise qu'ils avaient combattue? Fallait-il se contenter de les renvoyer et mettre leurs principautés en régie, en république peut-être? En vérité, quand on écrit sur l'histoire, ou même à côté de l'histoire, il faudrait y apporter un peu de sens pratique, et non se

Digitized by Google

laisser aller aux caprices de l'imagination. Il faudrait aussi, quand on se pose en défenseur des idées libérales, ne pas subordonner aux dynasties l'intérêt des peuples. Les dynasties ont disparu, mais les peuples sont restés ce qu'ils étaient, des Allemands ; leurs droits, leurs libertés n'ont eu à subir aucune atteinte et ont été, au contraire, étendus. A moins qu'on ne voulût l'annexion de la Prusse au Hanovre, on ne voit pas bien ce qui aurait pu arriver d'autre que ce qui s'est naturellement produit. Que pouvait faire la Prusse, sinon ce qu'elle a fait; et, si elle avait agi autrement, ne se serait-elle pas aliéné le sentiment national qui a triomphé à Sadowa; ne se serait-elle pas attiré les foudres de cette même fraction du parti libéral qui l'accuse aujourd'hui de rapine tout en se plaignant qu'elle n'ait pas fait assez pour l'unité germanique? Contradiction étrange, mais qui n'est pas rare dans l'attitude des partis.

Vis-à-vis des autres membres de la confédération germanique qui s'étaient rangés du côté de la Prusse ou qui, du moins, ne s'étaient pas mis en hostilité avec elle, la conduite à tenir exigeait plus de ménagements et rendait plus difficile l'accomplissement de la tâche qui incombait au gouvernement prussien. Il est incontestable, et nul ne pourrait le nier de bonne foi, que si la Prusse l'eût voulu à ce moment, elle eût fait table rase de tous les petits Etats situés sur la rive droite du Mein. La Saxe elle-même aurait subi le sort du Hanovre et du Nassau sans que personne pût l'empêcher. On a bien dit depuis lors que la France seule y avait mis obstacle. La France, certainement, par l'organe de son représentant à Prague, a demandé et obtenu que la Saxe ne fût pas comprise dans les annexions ; mais qu'on nous permette de le dire, elle ne fut point amenée à poser pour cela le *casus belli ;* elle trouva au contraire dans M. de Bismarck des dispositions conformes à ses vues et ne fut point obligée, comme on l'a dit à tort, de faire briller au loin ses baïonnettes. On a su depuis qu'il nous eût été impossible à cette époque de mettre en ligne une armée de cent mille hommes. Il n'est donc pas à supposer que le gouvernement français aurait fait entendre des paroles menaçantes lorsqu'il ne se sentait pas en mesure de les appuyer par le canon. Tout ce qu'il aurait pu faire, ç'aurait été de poser des réserves qui auraient pu devenir plus tard une occasion de conflit. Mais n'est-ce pas faire trop bon marché de l'intelligence de la diplomatie prussienne que de croire qu'elle aurait, dans les circonstances heureuses où elle se trouvait, laissé se créer une situation ambiguë sans faire un effort suprême pour en sortir?

Qu'on nous permette de poser l'hypothèse, puisque, aussi bien, la question revient sans cesse au bout de la plume des écrivains et sur les lèvres des orateurs. Que serait-il arrivé si la Prusse s'était

Digitized by Google

obstinée à garder la Saxe, et si la France, pour faire lâcher prise, avait fait marcher ses régiments sur le Rhin? N'oublions pas quelle était la situation à ce moment. Il est aisé de raisonner de ces choses dans son cabinet, aujourd'hui qu'elles commencent à s'éloigner de nous; mais reportons-nous dans la vérité des faits. L'Autriche était à terre, son armée en déroute, incapable de présenter nulle part aucune résistance; pendant que l'armée prussienne, victorieuse, grandie par ses succès, sans cesse augmentée par des renforts, allait entrer à Presbourg, soulever la Hongrie, et, d'un autre côté, prendre Vienne sans coup férir. En vain, l'archiduc Albert, vainqueur des Italiens, avait-il été rappelé; il était revenu seul; ses troupes n'avaient pu le suivre; et d'ailleurs l'armée italienne, liée par des traités, la retenait aux confins du Trentin. En même temps, la Bavière, le Wurtemberg, la Hesse grand-ducale, rompus et désorganisés, étaient déjà soumis. Supposez les aigles françaises apparaissant tout à coup sur le Rhin; aussitôt l'armée du Mein, désormais libre, ralliait à ses drapeaux les contingents fédéraux dispersés, les troupes de Hesse, de Nassau, de Wurtemberg, de Bavière, et même les vingt mille Hanovriens de Langensalza, tous oubliant leurs querelles intestines pour s'unir contre l'étranger, et nous opposait soudain un front de cent mille hommes et une réserve équivalente. C'en était assez, avec la ligne des forteresses, pour nous barrer le chemin. Dieu sait ce qui serait advenu ensuite. Certes, il me plaît de croire que nous aurions triomphé, mais au prix de quels sanglants sacrifices! Et nous aurions engagé cette lutte formidable pour maintenir sur le front du roi Jean la couronne de Saxe! A quel homme sensé le ferait-on croire? Ramenons les faits à la stricte vérité : la Saxe était dans la main du roi Guillaume; s'il ne fit point partager à son roi le sort du roi de Hanovre, c'est qu'il fut aisé à sa générosité de complaire à la fois à la France, qui avait favorisé la victoire par sa neutralité, au vaincu, envers qui il voulait se montrer magnanime, à cette noble race albertine, dont le chef actuel est l'un des princes les plus éclairés et les plus droits qui règnent en Allemagne. La Saxe conserva donc son autonomie; mais, comme les autres Etats situés au nord du Mein, elle fut réservée pour former avec eux et la Prusse la Confédération de l'Allemagne du Nord.

L'œuvre qui s'accomplissait avait-elle donc ce caractère de coercition qu'on lui reproche? Vis-à-vis des souverains, oui; vis-à-vis des peuples, non. Ceux ci obtenaient enfin, dans une certaine mesure du moins, la satisfaction de leurs vœux, cette cohésion plus étroite de leurs diverses branches autour d'un tronc solide et capable de résister aux tempêtes. Il faut effacer l'histoire de ces trente dernières années,

Digitized by Google

nier que le sentiment universel en Allemagne fût en faveur de l'unité, c'est-à-dire nier l'évidence, pour ne pas reconnaître que le travail de 1866 s'imposait aux hommes d'Etat comme une nécessité impérieuse, et dont les avantages pour les populations germaniques seraient incalculables. Cette transformation était-elle également souhaitable pour les voisins? ne devenait-elle pas surtout un danger pour la France? Ceci est une autre question que nous avons traitée déjà, et sur laquelle nous aurions occasion de revenir si l'on nous fournissait des arguments nouveaux, et qui n'eussent été déjà cent fois réfutés. Ce n'est pas lorsqu'ils nous sont fournis par des plumes étrangères qu'ils prendront à nos yeux une plus grande vertu. Nous le tenons pour dit : l'Autriche sortie de l'Allemagne, nous est une garantie de paix au centre de l'Europe, et la réduction de la grande confédération germanique telle qu'elle existait avant 1866, comprenant, avec ses populations slaves et roumaines, 78 millions d'habitants, cette réduction qui ramène l'ensemble des forces de l'Allemagne, nord et sud, au chiffre de 40 millions d'habitants, ne nous permet pas de prendre au sérieux les doléances dont on nous gratifie. Nous n'avons pas de ces alarmes qu'on nous suppose, ni de ces jalousies qu'on nous prête; nous avons conscience de notre force, et nous savons très-bien que nul ne songe à nous attaquer si nous-mêmes n'attaquons personne.

IV

En France, nous nous piquons de logique. Nous en trouvons une preuve sensible dans la manière dont les esprits rétrogrades jugent chez nous les transformations accomplies depuis dix ans en Allemagne et en Italie. Pour eux, l'unité italienne et l'unité allemande, c'est tout un : le diable les a suscitées l'une et l'autre. Parmi les esprits libéraux, il en est qui montrent une logique moins rigoureuse et qui, admettant l'unité italienne et la façon dont elle s'est formée, repoussent l'unité allemande et dans les moyens dont elle s'est servie et dans les effets qui en sont sortis. Ils encouragent en Italie les tendances à l'unité et la concentration des pouvoirs, et en même temps ils interdisent à l'Allemagne d'opérer chez elle cette concentration, et de réaliser à son avantage une loi commune à toutes ses parties. On trouve naturel que le royaume de Naples et le Piémont, malgré les différences profondes qui les séparent, deviennent l'apanage d'une seule et même cou-

Digitized by Google

ronne, et l'on en veut au roi de Prusse de ne pas respecter comme une arche sainte la souveraineté du prince de Waldeck, le jour où il devient manifeste que cette principauté ne peut vivre par elle-même et que ses moyens financiers sont insuffisants pour satisfaire aux besoins du pays. Il y a là une contradiction que nous n'aurons aucune peine à mettre en évidence.

Pour peu qu'on veuille examiner de sens rassis les événements d'Italie et d'Allemagne, on est vite frappé du caractère qui les distingue. En Italie, ils affectent une allure révolutionnaire, tandis qu'en Allemagne ils conservent jusqu'au bout la marque d'une œuvre réfléchie et sagement ordonnée. Chez la première, c'est un volcan qui bouillonne, se précipite et dévore; en Allemagne, c'est un fleuve qui s'avance, déborde et féconde; l'un a tout renversé, l'autre a conservé tout ce qui n'était pas contraire à son courant. Nous ne prétendons pas que le travail unitaire fût moins nécessaire en Italie qu'en Allemagne, ni moins conforme aux besoins de la civilisation moderne; nous faisons remarquer seulement qu'il employa d'autres moyens, et atteignit différemment le même but. Ce but était le même, mais les moyens étaient meilleurs en Allemagne. Lorsque l'empereur Napoléon, après avoir délivré l'Italie du joug de l'Autriche, proposa la confédération comme le système le plus propre à satisfaire en même temps l'idée nationale et les besoins des populations, qu'arriva-t-il? L'Italie repoussa la forme fédérale pour courir vers une unité plus complète. Tous les trônes furent détruits, et l'on procéda à des annexions pures et simples pour constituer un royaume unitaire sous un même sceptre. La seule justification que l'on balbutie consiste à dire que les petits souverains d'Italie ont mérité leur sort, parce qu'ils appartenaient à des dynasties étrangères. On oublie qu'il est une façon pour les dynasties indigènes de se montrer étrangères aux pays qu'elles gouvernent, c'est de les mal gouverner, et qu'il est pour elles un moyen sûr de mériter la déchéance, c'est de faire obstacle aux vœux et aux intérêts des peuples qui leur sont confiés. Il suffit de rappeler que le mouvement italien fut à ce point révolutionnaire qu'il déborda, entraîna et même faillit compromettre la monarchie de Victor Emmanuel. En fut-il de même en Allemagne? C'est ce que nous allons examiner.

Après la bataille de Sadowa, la Prusse, — qui oserait le contester? — tenait dans ses mains les destinées de l'Allemagne. Elle n'avait pas seulement vaincu l'Autriche, elle avait du même coup triomphé de ses ennemis intérieurs et réduit à l'étonnement ceux de ses amis trop prudents qui craignaient de la trouver impuissante pour un si grand ouvrage. Le sentiment national de l'Al-

Digitized by Google

lemagne entière, délivré des appréhensions qu'il avait pu concevoir et des entraves que partout les petits gouvernements avaient imposées à son expansion, se fit jour et se prononça pour la suprématie prussienne. Le mouvement des esprits fut tel qu'on put croire que l'Empire allait sortir de cette transformation soudaine qui avait arraché l'Allemagne à la domination de la maison de Habsbourg. Certes, le roi Guillaume, s'il eût entretenu les projets qu'on lui prête aujourd'hui, avait la partie belle pour les réaliser d'un seul coup. Qu'auraient pu faire les ducs de Mecklembourg et de Hesse-Darmstadt et les souverains des quatre petites Saxes, et les princes de Schaumbourg et de Reuss pour s'y opposer, dans ce grand mouvement des idées nationales triomphantes et de cette ivresse victorieuse ? Le roi Guillaume pouvait tous les déposséder : au contraire, il leur garantit leur souveraineté et se contente de présenter à leur acceptation une constitution fédérale qui devait réaliser les vœux formulés depuis 1815 par l'immense majorité de la nation. Le 15 décembre 1867, les représentants de vingt-deux Etats souverains se réunissaient à Berlin pour délibérer ensemble sur le projet de Constitution qui pourrait être donné à cette Confédération de l'Allemagne du Nord que le traité de Prague avait introduite dans le droit public de l'Europe. On nous a peint sous les plus tristes couleurs cette assemblée des Etats souverains ; on nous a montré leurs représentants venant, la corde au cou, rendre hommage à leur puissant suzerain, et adhérer à des plans qu'ils n'étaient pas libres de discuter.

Nous ne saurions éprouver une pitié si profonde, parce que nous nous plaçons à un autre point de vue, au point de vue de l'intérêt des populations, et non au point de vue de l'intérêt des princes. Si nous nous trompons, qu'on nous le montre. Nous constatons seulement qu'ayant pu faire table rase, le roi Guillaume avait limité le travail de condensation à tout ce qui n'était pas incompatible avec les intérêts de la nouvelle Confédération. Dans un discours mémorable, le comte de Bismarck développa, à cette occasion, l'esprit et le sens de la loi fondamentale. « L'ancienne Confédération germanique, dit-il, n'a pas, sous un double rapport, rempli le but pour lequel elle a été créée ; elle n'a pas donné à ses membres la sécurité promise, et elle n'a pas affranchi la nation des chaînes que les frontières intérieures lui ont imposées. Pour que la nouvelle Constitution puisse échapper à ces dangers, il est nécessaire de réunir les États confédérés sous une direction unitaire de l'armée et de la politique étrangère, et de créer des organes communs pour la législation, de nature à satisfaire les intérêts du pays. Il va sans dire, ajoutait M. de Bismarck, que le projet de Constitution doit imposer aux gouvernements des restrictions essentielles de leur

Digitized by Google

indépendance particulière dans l'intérêt de la communauté. La souveraineté illimitée attribuée aux dynasties et aux Etats particuliers était la principale cause de l'impuissance politique à laquelle était condamnée une grande nation. Le gouvernement prussien, en élaborant ce projet de Constitution, s'est limité à la représentation des intérêts les plus généraux, en laissant subsister la parfaite autonomie des gouvernements particuliers. »

Ces paroles, qu'on oublie trop aisément, éclairent de la lumière la plus vive l'œuvre de 1867. Il y avait d'une part tant de modération et de ménagements dans les procédés de la Prusse, et d'autre part un tel besoin de reconstituer un pouvoir central fortement organisé, que les princes représentés à la conférence de Berlin qui auraient voulu se soustraire à l'œuvre de régénération de la commune patrie auraient par cela même signé leur déchéance. Telle était, en effet, la situation, et aucun sophisme ne parviendra, sur ce point, à altérer la vérité : les princes de l'Allemagne, dépossédés par les événements, n'étaient plus que conditionnellement maîtres dans leurs Etats. Les populations avaient été mises à même d'apprécier à quel degré de puissance peut conduire une administration sage, éclairée, prévoyante ; et si la Prusse avait alors voulu préparer ces annexions que l'on fait poindre à son horizon, elle n'aurait eu qu'à introduire dans le pacte fédéral certaines dispositions inconciliables avec l'orgueil des petites dynasties. Le projet fut au contraire discuté librement par tous les plénipotentiaires des gouvernements pendant plus de six semaines. Est-il vraisemblable qu'il eût fallu tant de temps pour l'accepter si la Prusse, comme on l'a dit, avait mis aux princes le pistolet sur la gorge ?

Si nous faisons ressortir, même très-sommairement, l'esprit qui domine dans cet acte historique et dans les développements dont il a été le point de départ, on verra que les petits gouvernements n'ont pas à regretter d'y avoir donné leur adhésion, et que les puissances étrangères, la France particulièrement, n'ont aucunement à prendre ombrage de la transformation qui s'est opérée en Allemagne.

Une double pensée a présidé à l'élaboration de la loi fondamentale de 1867 : constituer un pouvoir central capable de protéger les intérêts généraux de l'Allemagne à l'intérieur et à l'extérieur, et laisser une parfaite autonomie aux gouvernements composant le nouvel *Etat confédéré*. Cette double pensée correspondait parfaitement, et dans la mesure la plus modérée, à la transformation devenue nécessaire de l'ancienne *confédération d'Etats* dont l'unité avait été purement nominale, et qui depuis longtemps était condamnée par tous les esprits politiques. Nous insistons sur ce point : à la place d'une confédération d'Etats, il s'agissait d'élever un Etat confédéré. C'était

Digitized by Google

un travail analogue qui s'était opéré à peu près en même temps dans la grande République américaine à la suite de la guerre de sécession. Là aussi, le pouvoir central avait éprouvé le besoin de s'affirmer et de restreindre l'indépendance des Etats pour constituer plus fortement l'unité ; mais le chemin, pour être plus sanglant, n'avait pas été aussi long à parcourir qu'en Allemagne. Tout indépendants qu'ils parussent, les Etats de l'Amérique l'étaient beaucoup moins que les principautés allemandes.

En pleine conformité d'idées avec le sentiment national, qui avait pris sous son égide le mouvement de réforme entrepris par la Prusse, celle-ci a pu asseoir les bases du nouvel édifice sur la participation la plus large du peuple allemand. La Constitution stipule donc la composition d'un conseil des Etats appelé *Bundesrath* et d'un Parlement national législatif, élu par le suffrage universel direct, formant une seule chambre sous le nom de *Reichstag*. Dans la première de ces assemblées, les vingt deux gouvernements composant la Confédération de l'Allemagne du Nord se trouvent représentés par des délégués qu'ils nomment directement, et le nombre des voix s'y trouve réparti exactement de la même manière qu'à l'ancienne Diète de Francfort. Il est bon de remarquer que cette répartition des voix, contre laquelle l'opinion autrefois s'était si hautement prononcée, ne présentait plus ici les mêmes inconvénients, par cette raison que l'Autriche, étant exclue de la nouvelle Confédération, ne pouvait plus, par son influence exagérée et toute matérielle, déplacer le centre de gravité appartenant moralement et depuis longtemps à la Prusse.

Dans ce conseil des Etats (Bundesrath), celle-ci dispose de dix-sept voix, la Saxe de quatre, Mecklenbourg-Schwerin et Brunswick chacun de deux, et les autres Etats chacun d'une voix. Il est parfaitement vrai que cinq voix appartenant à d'autres gouvernements suffisent pour donner à la Prusse la majorité ; mais si cette disposition semble réellement une source de difficultés pour l'Allemagne, que ne la fait-on disparaître en favorisant l'entrée des Etats du Sud dans la confédération devenue alors générale ? Ainsi ce que l'on paraît le plus craindre de la part de la Prusse serait précisément ce qui aurait pour effet de restreindre son influence dans le jeu des institutions fédérales. En l'état actuel, l'influence prépondérante de la Prusse est d'ailleurs toute légitime et toute nécessaire. Les sacrifices imposés aux princes par le vœu national pourraient, suivant les circonstances, leur inspirer des regrets et des résolutions peu conformes aux intérêts généraux de la nation. Sans se rendre omnipotente, la Prusse devait donc être amenée par la force des choses à prendre une position prépondérante. Ceux qui s'en étonnent doi-

Digitized by Google

vent s'étonner aussi que, dans les Etats bien ordonnés, la majorité fasse la loi à la minorité.

La Prusse, avant la guerre, avait dix-neuf millions d'habitants; avec les provinces annexées, elle en compte aujourd'hui vingt-quatre millions; or, la Confédération de l'Allemagne du Nord ne comprend dans son sein que trente millions. Même en prenant pour base de nos calculs l'ancien état de la Prusse, c'est encore en faveur de cette dernière une majorité absolue de huit millions. Réduite à ces termes, la question prend une clarté saisissante, et si l'on doit être surpris d'une chose, c'est que le vainqueur ait mis tant de pouvoir et une réelle majorité aux mains de ceux dont on le prétend l'adversaire. Voilà ce qu'on appelle se faire la part du lion!

Les gouvernements ont le droit, sans en avoir l'obligation, de se faire représenter au Bundesrath par autant de délégués qu'ils ont de voix. Au sein de ce conseil des Etats, on nomme des comités pour chaque branche d'administration, à l'exception du départements des affaires étrangères. C'est la Prusse qui convoque le conseil, mais cette convocation devient obligatoire si elle est demandée par le tiers des voix. Il est difficile, on le voit, de faire une part plus large à l'élément administratif des Etats, et la meilleure preuve que cette organisation n'exclut point l'influence politique proprement dite, c'est que le vote du conseil est nécessaire pour dissoudre le Parlement pendant la durée de la période législative. Mais ce qui donne surtout une haute importance au conseil des Etats, c'est qu'aucune loi ne peut être proposée au Parlement sans avoir été préalablement discutée et votée par ce même conseil. Il est plus facile de faire des commentaires anecdotiques sur une telle institution que de persuader aux gens sérieux qu'elle est dénuée de tout pouvoir.

La composition et les attributions du Parlement sont une autre preuve de l'esprit libéral et démocratique qui a présidé à l'élaboration du pacte constitutionnel. Il est issu, nous l'avons dit, du suffrage universel direct et du scrutin secret. Tout Allemand âgé de vingt-cinq ans est électeur; il est éligible s'il appartient depuis trois ans à l'un des Etats confédérés. La période législative n'est que de trois ans. Cette dernière disposition suffirait à elle seule pour écarter toutes les appréhensions que l'on feint de concevoir. Un gouvernement qui s'impose le devoir de se mettre le plus complétement possible en communion d'idées avec le peuple, de satisfaire à ses vœux et à ses besoins, peut seul avoir la pensée de se retremper tous les trois ans dans des élections générales. Si la Prusse avait voulu la dictature, elle aurait profité de son omnipotence au printemps de 1867 pour instituer un Long parlement, et, sans se

Digitized by Google

préoccuper des besoins légitimes des autres Etats, elle se fût fait cette part du lion qu'elle n'a pas voulu prendre. Les membres du Parlement sont les représentants de la nation entière, n'ont d'instructions à recevoir que de leurs commettants et n'ont de conseils à suivre que ceux de leur conscience. Ils ne peuvent pas être recherchés ni pour leurs votes, ni pour les manifestations auxquelles ils s'associeraient durant l'exercice de leur mandat, et, sauf le cas de flagrant délit, ils ne peuvent être poursuivis pour délit de droit commun pendant la durée des sessions. Enfin, comme députés, ils ne reçoivent aucune indemnité, et c'est un exemple que d'autres pays feraient bien d'imiter.

Mais vous vous êtes réservé les affaires étrangères, et vous avez privé par là les petits Etats de leurs plus précieux priviléges. Quoi donc! la Prusse est seule arbitre de la paix et de la guerre? —Il le fallait bien, hélas! à moins qu'on ne voulût transporter le pouvoir exécutif dans l'assemblée, ce qui n'a été guère admis jusqu'ici par les esprits politiques. Plus tard je ne dis pas, lorsque tous les souverains du continent auront abdiqué leur pouvoir dans les mains d'assemblées souveraines. En attendant, nous sommes bien obligés de juger les institutions que nous étudions en raison du milieu où elles sont destinées à fonctionner. A côté d'institutions libérales comme celles que nous avons décrites, solidement assises, et plongeant leurs racines si profondément dans le peuple, il fallait que le gouvernement central, c'est-à-dire le pouvoir exécutif de la Confédération, fût fortement constitué. La présidence appartient à la couronne de Prusse, qui, dans les relations internationales, représente la Confédération, déclare la guerre, conclut les traités, nomme et reçoit les ambassadeurs. Sans ces attributions, le pouvoir central eût été dérisoire, ou, pour mieux dire, il n'aurait pas existé; mais elles n'enlèvent nullement aux autres Etats le droit de faire des traités avec les puissances étrangères, d'entretenir et de recevoir, si cela leur plaît, et si leurs finances le leur permettent, des agents diplomatiques. Il y a une réserve, toutefois : si les traités s'appliquent aux matières qui relèvent de la législation fédérale, il faut qu'ils soient approuvés par le conseil des Etats, et qu'ils deviennent l'objet d'un vote du Parlement. Est-ce là un droit qu'il eût fallu ravir au pouvoir fédéral?

Pour qui veut examiner sérieusement les choses et s'en rendre un compte exact, il convient de se demander, une fois admise l'idée d'une Confédération du Nord, s'il était possible d'attribuer la présidence à un autre Etat qu'à la Prusse. Aurait-il été possible de la lui refuser, même si le Sud était entré dans la Confédération? Abstraction faite des conditions géographiques et politiques qui ont

Digitized by Google

presque identifié la Prusse avec l'Allemagne du Nord, abstraction faite de l'influence considérable que ses institutions civiles et militaires ont exercée depuis plus d'un siècle jusqu'à l'extrémité la plus reculée de l'Allemagne du Sud, cette vaillante nation prussienne, un peu fière, un peu rogue, aurait, si l'on avait voulu lui enlever le droit de conduire l'Allemagne et de la diriger vers ses destinées ultérieures, obligé vraisemblablement sa dynastie à rompre tout lien fédératif et à se renfermer dans son rôle de grande puissance européenne. Comprend-on ce qu'une pareille résolution aurait contenu de menaces pour l'indépendance et l'autonomie des petits États? Restée en dehors des obligations fédérales, la Prusse, non plus que la France, n'avait plus de ménagements à garder, et elle fût probablement devenue, d'une part un point d'attraction pour les populations restées sans défense, d'autre part un instrument actif de révolution et d'annexion. Dans le chaos qui se serait tout d'abord produit, la Prusse, en établissant ses frontières politiques et douanières au milieu même de l'Allemagne, en aurait brisé tous les ressorts,— les relations commerciales, les postes, les télégraphes, dont l'organisation unitaire déplaît pour la même raison que cette mariée qui était trop belle; rien que par le développement normal de ses facultés, elle aurait tari les sources de la vie chez toutes ces petites principautés, qui ne peuvent exister par elles-mêmes dans les conditions de la civilisation moderne, sans contracter une alliance intime, et sans mettre en commun leurs forces et leurs bonnes volontés. Voit-on d'ici ce qu'aurait été cette fédération d'États sans la Prusse, ce troisième membre de la triade rêvée par M. de Beust!

Les philosophes de la politique, les publicistes qui réfléchissent et pèsent avant de juger, les hommes d'État dignes de ce nom, réserveront certainement leur admiration pour un autre idéal, et ils reporteront leurs préférences sur ce gouvernement qui eut la sagesse et la fortune d'effacer en moins d'un an les derniers vestiges du moyen âge, encore si profondément imprimés, que le slavo-germanisme avait laissés en Allemagne, et de fonder des institutions dont, jusqu'à présent, l'Amérique du Nord, comme le constatait naguère l'illustre historien Bancroft, avait seule donné l'exemple. C'est duperie, nous dit-on, qu'une Confédération dont l'un des membres est démesurément plus fort à lui seul que tous les autres réunis. Raison de plus pour lui savoir gré de sa modération et de la loyale impartialité avec laquelle il les appelle tous à partager l'exercice de l'autorité. N'est-ce pas d'ailleurs la coutume et la loi, comme nous l'avons déjà indiqué, que le pouvoir, dans les pays de régime électif, soit dévolu à la majorité? En Amérique, n'est-ce pas la ma-

Digitized by Google

jorité du Nord qui a fini par triompher de la minorité du Sud ? On ne voit pas bien comment l'imagination féconde du plus habile romancier aurait arrangé différemment les choses, à moins que, pour faire le conte meilleur, il n'ait réduit tout d'abord la monarchie prussienne à l'état primitif d'électorat de Brandebourg.

On ne songe pas assez, quand on écrit sur les révolutions qui s'opèrent sous nos yeux dans la constitution des peuples contemporains, que ces peuples ne sont pas étroitements liés à la forme et aux limites que nous leur avons d'abord connues. Chez eux aussi, les lois naturelles exercent leur empire, et tel qui a grandi décroît, tel autre croît encore et n'atteindra que plus tard tout son développement. Le penseur peut chercher les causes de ces changements, en déterminer le caractère, en apprécier la portée ; il ne saurait y prendre une occasion d'aigreur ou de colère, encore moins d'injustice. En suivant, dans les conséquences qu'elles ont déjà produites, les nouvelles institutions de l'Allemagne, nous serons conduits à dissiper encore plus d'une erreur, et à réviser plus d'un jugement. L'un des résultats curieux de cette étude, et le plus inattendu pour quelques-uns, sera de faire voir que cette savante Allemagne, à qui l'on a tant reproché son penchant pour les théories nébuleuses, sait fort bien appliquer son génie aux entreprises pratiques, et qu'elle trouve même dans l'effort qu'elle fait pour approfondir les matières si compliquées de la science politique, la vigueur nécessaire pour en rendre l'application plus facile. Nous sommes, en politique, les aînés des Allemands : sachons, par la fermeté de nos vues, par une scrupuleuse recherche de la vérité à leur égard, par des jugements portés de haut et en connaissance de cause, montrer à nos voisins que nous ne sommes pas encore trop indignes de nos sages élèves ; sachons enfin, nous sentant si près d'eux par tant de pensées communes et par toutes les attaches de la civilisation, nous tenir en garde contre les ingénieuses fictions qu'on nous donne pour la véridique histoire. Nous avons assez de gens chez nous disposés à nous brouiller avec nos voisins, sans qu'il faille encore tendre l'oreille à ceux qui nous arrivent de l'étranger.

ALPHONSE DE CALONNE.

Digitized by Google

MENDELSSOHN A PARIS

NOVEMBRE 1831—AVRIL 1832

I

C'est à la fin d'un long voyage en Allemagne, en Italie et en Suisse que Mendelssohn, à peine âgé de vingt-deux ans, arrive à Paris[1]. Doué d'une rare intelligence, qu'avait développée une excellente éducation ; né d'une famille fort riche, ce qui lui donnait toute liberté d'agir et de suivre sa vocation, Mendelssohn avait de très-bonne heure montré pour la musique un goût exclusif, qui, peu à peu, était devenu pour lui une véritable passion.

Il accomplissait en grand et riche seigneur ce voyage de deux années que son père lui avait conseillé pour parfaire son éducation et dans le double but, il l'écrit lui-même, « d'examiner les différents pays pour choisir celui où il voudrait se fixer et faire con-

Sur ce voyage, et sur l'ensemble de la vie et de l'œuvre de Mendelssohn, on pou consulter utilement l'article de M. le baron Ernouf. (*Revue contemporaine*, 2e série, tome XLI, p. 735, 31 oct. 1864).

Digitized by Google

naître son nom et ses ouvrages[1]. » Ce qui frappe dans toutes les lettres écrites durant cette longue tournée, c'est le culte profond qu'il garde toujours pour l'Allemagne, au milieu de toutes les splendeurs de l'art ou de la nature. Ce n'est pas seulement chez lui cet amour du sol natal que tout homme sent se développer à mesure qu'il s'éloigne de la patrie; dans la nature grave et fidèle de Mendelssohn, se trouvait pour ainsi dire personnifié le génie germanique, et l'on peut presque dire qu'il n'eût pas été lui-même s'il eût perdu, dans ses voyages, la moindre parcelle de cette admiration absolue, exclusive que lui inspirait tout ce qui tenait à l'Allemagne. Ne s'écriait-il pas en lisant Schiller : « Il n'y a tout de même rien de comparable à notre art allemand ! » De tous les pays parcourus, de toutes les villes visitées, une seule lui rendait cette douce émotion de la patrie, c'était « son cher Londres. » De l'Italie il ne rapportait qu'une grande admiration pour ses peintres, un profond dédain pour ses musiciens; la Suisse l'avait plus intimement remué, et il s'était pour un instant pris d'enthousiasme à la sublimité des sites alpestres; mais c'était l'Angleterre, c'était Londres avec sa société aristocratique et cérémonieuse qui lui plaisait davantage. C'est lui-même qui l'écrit : « Quand on attaque mon Allemagne et mon Londres, je les défends envers et contre tous ! »

Aussi, en voyant arriver à Paris ce jeune et déjà grand compositeur, ce voyageur dont la nature et les idées étaient en opposition absolue avec notre vie parisienne, se pose-t-on involontairement cette double question : Comment Paris recevra-t-il le musicien? Comment à son tour nous jugera le voyageur?

C'était, à vrai dire, la première fois que Mendelssohn allait vivre au milieu de nous. Il avait bien, en 1824, séjourné quelque temps à Paris avec sa sœur aînée, mais cela peut à peine compter. Il avait à cette époque reçu de très-utiles conseils de la célèbre pianiste, Mme Bigot; Cherubini même, après avoir jugé ses premiers essais et l'avoir entendu improviser, lui avait donné quelques leçons de contre-point; mais il entrait alors dans sa seizième année et ce n'était qu'un jeune garçon, auquel éloges et encouragements étaient assurés d'avance. En 1831, au contraire, c'était un jeune homme de manières élégantes, d'un esprit très-cultivé, un artiste entouré déjà d'une grande renommée, qui venait se soumettre à notre jugement, qui ne voulait devoir qu'à son mérite des applaudissements qu'on avait, sept ans plus tôt, accordés à sa précoce facilité.

Mendelssohn fit dans notre ville un séjour de cinq mois, de no-

1 Les passages cités sont tirés des *Lettres de Mendelssohn, traduites par M. A.-A. Rolland.*

Digitized by Google

vembre 1831 à avril 1832. Ainsi qu'on pouvait le prévoir, cette existence parisienne fut pour lui comme un tourbillon; pas de lettre où il ne revienne sur cette vie fébrile qui l'entraîne sans relâche : concerts, soirées, spectacles, musées, Chambre des députés, tout l'attire, l'intéresse, le séduit; tout est pour lui sujet d'études ou matière à critiques. « Mille choses m'entraînent, me donnent à penser, réveillent mes souvenirs et me prennent tout mon temps. — Je me suis jeté en plein dans le tourbillon; je ne fais rien toute la journée que de voir du nouveau. »

Aujourd'hui, il est à la Chambre des députés, où il admire le grand nez de M. Mauguin; demain il sera à la Chambre des pairs, où il remarquera la perruque de l'archi-chancelier, M. le duc Pasquier. A peine sort-il de chez le grognon Chérubini, en deux sauts le voici chez Herz. Le matin, il court au Louvre admirer Raphaël ou Titien; le soir, il assiste à une séance musicale chez Baillot. Il sort de la Chambre des pairs pour aller, au Théâtre-Français, assister à la rentrée de Mlle Mars. Une fois, il entend toute la journée M. Odilon Barrot se quereller avec le ministère, puis, après dîner, il va applaudir Lablache et Rubini. La voix sans pareille de Mlle Mars et la danse de Taglioni le font tomber dans le ravissement : « Elle et Mlle Mars sont deux grâces. » Mais où est la troisième? Attendons : on annonce la rentrée de la Malibran et peu après il s'écrie : « Nous sommes tous fous de la Malibran et de la Taglioni. » Le voilà dans une réunion de saint-simoniens, puis au Gymnase, où l'attire et le fascine le talent de Léontine Fay, puis à une audition de l'orgue de Saint-Sulpice, partout enfin où il y a quelque chose à voir, entendre ou connaître. Et ce n'est rien encore. Les soirées vont commencer; visites, invitations, demandes de concours se succèderont chez lui coup sur coup. Cette folle existence a tout l'imprévu, tout le décousu d'un rêve. « Je me suis déjà figuré être toutes sortes de choses : un voyageur curieux et étonné, un petit maître, un Français, voire même un pair de France, mais il ne m'est pas encore venu à l'esprit que je fusse un musicien. » Sa sœur Fanny, en sage conseillère, lui dit alors, pour échapper à tous ces dérangements, de se retirer au Marais et d'y passer sa journée à écrire; mais lui de faire la sourde oreille et de s'abandonner encore plus à cette vie nouvelle toute pleine pour lui d'un charme irrésistible. « Cela n'est pas possible, mon enfant. Il ne me reste plus que trois mois à peine pour voir Paris, et il faut ici se jeter dans le courant. »

Il se jette dans le courant, dit-il, mais la tête lui tourne à force de voir et de s'étonner, et, au milieu de cet entraînement, il ne peut pas se défendre d'adresser à l'Allemagne une pensée de regret et un regard d'espoir. « En un mot, je me réjouis de retourner en Alle-

Digitized by Google

magne; là, tout est petit et misérable si vous voulez, mais là aussi vivent des hommes qui savent ce que c'est que l'art, qui n'admirent pas, ne louangent pas, surtout ne jugent pas, mais produisent. »

Toutes ses lettres, du reste, sont d'un charme exquis. S'adresse-t-il soit à la famille entière pour la fête de Noël, soit à sa sœur Fanny en causant musique, soit à sa mère le jour de sa fête, soit à son père, qu'il n'oublie jamais de consulter avec déférence, ces pages sont toujours animées d'un amour profond de la famille.

A côté de ces lettres touchantes, que d'aperçus spirituels et légers! A-t-il passé une soirée au Gymnase, il en fait un récit charmant, et avec quelle finesse d'esprit il apprécie tous ces vaudevilles! « La politique et la galanterie sont les deux intérêts principaux autour desquels tout pivote, et, dans toutes les pièces que j'ai vues jusqu'ici, il n'y en a pas une qui n'ait sa scène de séduction ou sa sortie contre les ministres. »

Le Gymnase était son théâtre de prédilection. « C'est là, dit-il, que se montrent le mieux les mœurs et le caractère du peuple français. » Mais, en même temps que son esprit toujours curieux d'apprendre se plaisait à cette étude, la légèreté de mœurs de ces pièces froissait sa droite et sévère nature. Dans l'une, la femme est infidèle à son mari et entretient un amant, puis, dans l'autre, le mari est infidèle à sa femme et se fait entretenir par sa maîtresse. Déjà, dans une lettre antérieure, il avait signalé un grand fond d'immoralité dans tous nos ouvrages dramatiques, et surtout dans nos poëmes d'opéras, parmi lesquels il citait, comme le choquant davantage, les 3e et 4e actes de *Robert*, ainsi que le 2e de *Fra-Diavolo*. Il revient encore sur ce sujet, et va jusqu'à interdire aux femmes comme il faut l'entrée du Gymnase. « Une femme comme il faut ne devrait jamais aller au Gymnase, et cependant elles y vont toutes. Au milieu de toutes ces misères, de toutes ces extravagances, un talent comme celui de Léontine Fay, la grâce et l'amabilité mêmes, peut se préserver de l'atteinte de toutes les absurdités qu'elle est obligée de débiter et de jouer. Quels étranges contrastes! »

Nous avons cité ce passage pour qu'on puisse juger quelle honnêteté inébranlable, disons même quel rigorisme en quelque sorte religieux dictait le moindre jugement de Mendelssohn. Si nous voulions, nous trouverions encore nombre d'exemples de cette sévérité soit pour les autres, soit pour lui-même. Parle-t-il du saint-simonisme? c'est une idée monstrueuse, c'est la destruction de toute initiative et de toute volonté. Lui offre-t-on de faire de lui un portrait lithographié, il refuse et ajoute ces paroles pleines de bon sens : « Si je ne deviens pas un grand homme, la postérité sera, il

Digitized by Google

est vrai, privée d'un portrait, mais aussi elle aura un ridicule de moins. »

C'est cette justice inattaquable, c'est cette dure impartialité qu'on doit regretter de ne plus trouver chez lui dès qu'il s'occupe de notre musique, d'autant plus qu'après de tels exemples on avait plus de raison de l'espérer. En effet, dès qu'on aborde cette question, il est impossible de ne pas voir qu'il y a chez Mendelssohn un vif désir de critiquer, de blâmer notre musique dramatique, de quelque côté qu'il l'envisage, qu'il examine le poëme ou la musique. Autant il se montre ravi des artistes qu'il rencontre chez nous, de Baillot, d'Habeneck, d'Hiller et tant d'autres, autant il se montre sévère, disons même injuste, pour nos compositeurs.

Nous ne voulons pas remonter, pour prouver notre dire, à la lettre écrite de Suisse où, à propos de la *Parisienne* qu'on a faussement attribuée à Auber, il se livre à une critique acerbe quoique parfois justifiée du prétendu chef de l'école française ; encore moins à la lettre de Rome où ce pauvre Berlioz est traité de « caricature sans l'ombre de talent. » Restons à Paris, puisque nous ne voulons parler que de son séjour au milieu de nous.

Et d'abord que pense-t-il de nos poëmes ?

Dès sa première lettre, Mendelssohn combat l'idée de son père qui l'engageait vivement à demander un poëme français et qui lui paraît « juger les textes français plutôt d'après leur succès que d'après leur valeur réelle. » A cette époque déjà, Mendelssohn disait que le plus court chemin à prendre pour être apprécié en Allemagne était de passer par Paris ou par Londres, et, quel que soit l'orgueil qu'il éprouve à citer Weber et Spohr, comme ayant créé leur réputation sans sortir de l'Allemagne, il faut bien avouer que le chemin qu'il indiquait n'a fait que devenir de plus en plus sûr et que, maintenant encore, les opéras d'Auber, de Gounod, d'Offenbach, en raison de leur origine française, obtiennent peut-être un succès plus marqué au delà qu'en deçà du Rhin. « Ayant le choix, dit-il, je préférerai toujours un texte allemand à un texte français. » Puis il oppose à son père ses engagements avec Immermann qui lui avait promis un poëme tiré de la *Tempête*, de Shakespeare, et le refus très-probable des auteurs français, déjà fort occupés, de travailler pour un étranger ; toutes ces raisons sont certainement très-sérieuses.

Et pourtant la collaboration d'Immermann ne devait pas lui réussir : les idées poétiques ne manquaient pas dans le travail du poëte, mais on n'y trouvait aucune des conditions d'un livret d'opéra. Mendelssohn, recevant un ouvrage ainsi manqué au point de vue scénique, jugea qu'il était impossible de le rendre musical et re-

Digitized by Google

nonça à son projet, fidèle en cela à l'assurance qu'il avait donnée à son père de ne jamais travailler sur un poëme qu'il ne trouverait pas bon et qui ne l'inspirerait pas.

Jusqu'ici, tous les motifs donnés par Mendelssohn pour repousser l'avis de son père sont dictés par une haute idée de l'art, par un religieux respect de ses conditions essentielles, mais ils perdent bien de leur valeur dès qu'il veut s'appuyer sur des exemples pour justifier le peu de cas qu'il fait de nos poëmes. C'est d'abord son appréciation de la *Muette*, qui, juste ou fausse, n'est appuyée d'aucune raison; c'est ensuite son jugement sur *Guillaume Tell*, qu'il déclare n'être ni bon ni dramatique.

Il serait superflu de revenir sur ce poëme de *Guillaume*, dont tout le monde s'accorde à reconnaître les côtés faibles et même ridicules; certes il n'est pas bon, mais n'est-il pas dramatique? Après cette assertion, il est bien permis de douter que Mendelssohn eût lui-même une grande aptitude à juger de l'intérêt dramatique ou du mérite théâtral d'un poëme ; certes, les quatre actes de *Guillaume* sont loin d'avoir la même valeur ; mais peu de situations, de notre avis et de l'avis général, sont aussi dramatiques que la scène de la pomme et que toute la fin du deuxième acte, depuis le trio jusqu'à la conjuration, jusqu'au serment que les auteurs français ont eu l'heureuse idée d'imaginer sans s'être inspirés du génie de Schiller. Mendelssohn, a-t-on répété bien souvent, a cherché toute sa vie, sans jamais le trouver, un poëme d'opéra qui répondît à toutes ses exigences; en le voyant méconnaître ainsi les plus belles situations musicales, on peut se demander si ce sont vraiment les bons poëmes qui lui ont fait défaut, ou si, entraîné vers une perfection idéale, il n'a pas su lui-même distinguer dans les ouvrages qu'on lui soumettait des scènes très-bien conçues, et que sa musique aurait à jamais placées au rang des chefs-d'œuvre.

Si des poëmes nous passons à la musique, nous verrons qu'ici encore Mendelssohn n'a pas su garder cette stricte impartialité qui, sur tous les autres points, donne tant de valeur à ses jugements. C'est ainsi que, lorsqu'il parle de *Robert le Diable*, il est impossible de n'être pas frappé du ton dédaigneux et ironique avec lequel il formule son opinion. Il n'y a dans toute sa lettre aucune raison développée qui vienne confirmer son dire, ce n'est qu'une suite de plaisanteries sur le poëme, et, pour finir, la musique est jugée en quatre ou cinq lignes.

« A l'Académie royale on donne continuellement, et avec un très-grand succès, le *Robert le Diable*, de Meyerbeer. La salle est toujours comble, et la musique a généralement plu. Il y a dans cette pièce un luxe inouï de mise en scène ; jamais on n'a rien vu de pa-

Digitized by Google

reil; tout ce qui, à Paris, peut chanter, danser, jouer, y chante, y joue, y danse..... Sur une donnée aussi glaciale, il m'est impossible d'imaginer une musique quelconque; aussi cet opéra ne me satisfait-il pas du tout. Je le trouve froid et sans âme d'un bout à l'autre, et je ne me sens nullement remué. On loue la musique; mais, pour moi, là où la vie et la vérité font défaut, tout moyen d'appréciation manque. »

En portant ce jugement sévère, Mendelssohn pouvait-il prévoir qu'une vingtaine d'années plus tard il serait mis à peu près au même rang que Meyerbeer, englobé avec l'auteur de *Robert* dans l'excommunication artistique que devait lancer contre tous les Juifs un homme, libre-penseur à son dire, grand compositeur et écrivain passionné à tour de rôle, Richard Wagner ?

II

En venant à Paris, le but de Mendelssohn était, nous le savons, de faire connaître son nom et ce dont il était capable : il voulait donc obtenir un double triomphe de compositeur et d'exécutant. Aussi ne manque-t-il jamais une occasion de se produire, de créer, puis d'augmenter sa réputation. Il était arrivé à Paris avant la saison des concerts; c'est alors qu'il se livre à toutes les distractions de notre ville; mais, au mois de janvier, il dut se donner entièrement à la musique, et depuis lors, jusqu'au jour du départ, ses lettres ne sont pleines que de détails sur les réunions musicales. Soirées chez Baillot, Fould, Gérard, Schlesinger, Rothschild; concerts d'Erard, de Baillot, d'Hiller, de Chopin; il n'en oublie aucun, et, chaque fois que ses œuvres ou son talent ont charmé l'auditoire, il envoie à sa famille l'écho de ces applaudissements.

Ce fut le 23 décembre qu'il eut pour la première fois, à Paris, la sensible jouissance de s'entendre exécuter; aussi toute sa lettre respire-t-elle une pleine satisfaction. C'était dans une soirée chez Baillot : on avait commencé par un quintette de Boccherini, puis il avait joué avec Baillot deux sonates de Bach, et enfin il dut jouer seul. « Je pensai qu'une fantaisie me réussirait, et, en effet, elle me réussit parfaitement. Toute la société était fort attentive. Je cherchai trois thèmes dans les sonates qui venaient d'être jouées, et je les développai en m'abandonnant à mon inspiration. Je leur fis à tous un plaisir extrême; ils criaient et applaudissaient à tout rompre, comme de vrais fous. Ce fut ensuite le tour de Baillot, qui joua

Digitized by Google

mon quatuor... Ce n'a pas été pour moi une petite joie que d'entendre mon quatuor en *mi* bémol majeur exécuté par Baillot et ses confrères. »

Ses ouvrages de musique de chambre étaient aussi à l'ordre du jour dans les classes du Conservatoire, et nous allons voir que Baillot, dont Mendelssohn du reste appréciait tout le dévouement, les produisit dans ses soirées de musique. « La semaine prochaine aura lieu un concert donné par un Polonais. J'y joue un sextuor avec Kalbrenner, Hiller et Cie, » écrit-il le 14 janvier 1832.

Ce Polonais, c'était M. Chopin de Varsovie, comme disait la *Revue musicale*, et dans ce concert annoncé pour le 15 janvier, on devait entendre une grande polonaise de Kalbrenner pour six pianos, précédée d'une introduction et d'une marche. Les six pianistes étaient Kalbrenner, Mendelssohn, Hiller, Osborne, Sowinski et Chopin. Le concert n'eut lieu que le 26 février ; le succès n'en fut pas moins grand pour le jeune Polonais, dont on applaudit les œuvres et l'exécution, ainsi que pour Kalbrenner, Hiller et compagnie.

Baillot donnait alors chaque année des séances de quatuors et de quintettes à l'hôtel Fesch, rue Saint-Lazare : c'est probablement d'une de ces séances que Mendelssohn veut parler quand il écrit le 13 février : « Demain on exécutera devant le public mon quatuor en *la* mineur. Chérubini dit de la nouvelle musique de Beethoven : « Cela me fait éternuer. » Aussi je crois que demain tout le monde éternuera. Les exécutants sont Baillot, Sauzay, Urhan et Norblin, les meilleurs d'ici. » Et ensuite, le 21 février : « Mardi, ils ont admirablement joué mon quatuor en *la* mineur... Cette composition paraît avoir produit une grande impression sur l'auditoire, et au *scherzo* tout le monde était transporté. »

Le 17 mars, enfin, la veille de son triomphe au Conservatoire, on exécuta dans la classe de Baillot l'octetto de Mendelssohn qu'on devait entendre quelques jours après chez l'abbé Bardin, puis chez Mme Kiéné, puis enfin au service funèbre que le dévot Urhan, le saint artiste de l'Opéra, faisait dire, le 27 mars de chaque année, dans l'église Saint-Vincent-de-Paul, pour le repos de l'âme de Beethoven. Pendant la cérémonie, Urhan et ses amis exécutaient des morceaux de musique instrumentale, et, cette année-là, le choix fut fixé sur l'octetto de Mendelssohn : l'idée était au moins singulière. « C'est la chose la plus absurde du monde, dit-il, et je me fais en quelque sorte un plaisir d'assister à cette monstruosité. » (17 mars.) « Lundi, mon octetto a été exécuté à l'église. Cela a dépassé en absurdité tout ce que le monde a pu voir ou entendre jusqu'à ce jour. Mon *scherzo*, joué pendant que le prêtre était à l'autel,

Digitized by Google

faisait l'effet le plus bouffon qu'on puisse imaginer, et cependant les assistants ont trouvé cette musique très-belle et d'un caractère tout à fait religieux : c'est par trop fort. » (31 mars.)

Tous ces succès, tous ces applaudissements n'eussent été presque rien pour Mendelssohn s'il ne se fût fait entendre aux concerts du Conservatoire. Il n'y avait que quatre ans que cette fameuse société existait, mais, grâce à l'autorité énergique de son fondateur et chef d'orchestre, Habeneck, elle était déjà illustre de cette réputation européenne que bien des rivalités ont tâché d'égaler sans pouvoir y atteindre. Aussi était-ce déjà un grand honneur que d'y produire ses œuvres ou de s'y faire entendre ; c'était aussi ce que Mendelssohn avait le plus à cœur, et il a toujours grand soin de tenir sa famille au courant de ses espérances, des retards et enfin du succès.

Dès ses premières lettres, on trouve la trace de cet ardent désir, et il écrit le 28 décembre : « Les concerts du Conservatoire, qui étaient pour moi la chose la plus importante, n'auront probablement pas lieu. » Pourtant, les difficultés qui s'étaient élevées entre la commission du ministère et la commission de la société, et qui, un instant, avaient fait craindre la dissolution de la société, s'aplanirent à la grande joie des amateurs sérieux : le premier concert de la cinquième année eut lieu le 5 février 1832. Dès lors renaissent toutes les espérances de Mendelssohn et aussi bien des inquiétudes. Que voulait-il en effet? Se faire apprécier comme compositeur et comme virtuose. Dans ce double but, il fallait faire jouer son ouverture du *Songe d'une nuit d'été*, et exécuter lui-même un morceau de piano. « C'est jeudi la première répétition de mon ouverture, qui sera exécuté au deuxième concert du Conservatoire; au troisième, on donnera une symphonie en *ré* mineur. »

Et ce n'était pas pour lui une mince satisfaction qne de voir son œuvre confiée à l'excellente exécution de la société, que d'entendre les moindres nuances, les plus fines intentions de sa musique exprimées de telle façon. Ecoutez-le. Quel plaisir, quelle joie dans tontes ses paroles ! « Les artistes exécutent admirablement bien et d'une manière si intelligente, que c'est un vrai bonheur; comme ils prennent eux-mêmes plaisir à ce qu'ils jouent, ils ne s'épargnent pas la peine; leur chef est un musicien accompli et d'une habileté consommée, aussi l'ensemble est-il parfait..... Je voudrais que vous pussiez assister à une répétition de mon *Songe d'une Nuit d'été* au Conservatoire; l'exécution en est parfaite. Il n'est pas encore sûr qu'on le joue dimanche prochain. »

Et pourtant, malgré ces craintes, la *Revue musicale* annonçait pour le concert du 19 février « une ouverture de M. Félix Men-

Digitized by Google

delssohn. » Elle fut en effet exécutée au deuxième concert, et le jeune auteur fait aussitôt part de son succès à sa famille.

« Avant-hier on a donné pour la première fois, au concert du Conservatoire, mon ouverture du *Songe d'une Nuit d'été*. Elle m'a fait grand plaisir, car elle a parfaitement marché; elle paraît avoir plu au public. On l'exécutera encore une fois dans un des prochains concerts, et ma symphonie, qui a dû être un peu retardée pour cela, sera mise en répétition vendredi ou samedi. Au quatrième ou cinquième concert, je jouerai le concerto de Beethoven, en *sol* majeur. »

Devant ce témoignage de l'auteur lui-même, nous ne pouvons avoir le moindre doute sur l'exécution de son ouverture. Nous n'en sommes que plus étonnés, en ouvrant l'*Histoire de la Société des Concerts*, par M. Elwart, et en nous reportant au concert du 19 février 1832, de n'y pas trouver mention de cette ouverture. Ce ne peut être qu'un oubli que nous nous empressons de signaler à l'auteur.

Voilà Mendelssohn lancé dans les soirées et dans les concerts : c'est ici qu'il serait curieux de connaître quelles appréciations ont portées sur lui et sur ses œuvres les critiques de 1832. Mais veut-on rechercher, retrouver ces opinions ; on est stupéfait de voir quels changements considérables se sont accomplis à trente-sept ans d'intervalle. La musique alors était un plaisir réservé aux classes riches et aisées ; elle n'avait pas atteint cette force d'expansion qui fait que tout le monde, aujourd'hui, suit avec un intérêt soutenu les représentations lyriques et les exécutions musicales. C'étaient quelques élus, quelques gens passionnés et avides de fines jouissances qui suivaient les concerts du Conservatoire ou les rares réunions musicales : le public, le vrai public, ne prenait presque nul souci des choses de la musique instrumentale ; dès lors, la critique musicale se renfermait scrupuleusement dans le cercle des théâtres ; elle ne franchissait que rarement ces limites dans lesquelles se trouvait resserré tout l'art musical, et, malgré cette rigoureuse exclusion, elle répondait pleinement à tous les désirs des lecteurs. Voici quelques lignes de la *Revue de Paris* de 1832, où un critique fort compétent, d'Ortigue, s'élève avec vigueur contre cet ostracisme artistique. « D'un côté, il n'est aucun véritable artiste qui ne convienne que les concerts du Conservatoire, les soirées de Baillot, les matinées des frères Bohrer, les exercices de M. Choron et même ces réunions sérieuses où quelques professeurs et quelques connaisseurs se rendent pour exécuter ou entendre de la musique appelée *musique de chambre*, n'offrent une nourriture bien plus substantielle, et ne sont une source d'émotions bien plus profondes et plus

Digitized by Google

vives que les représentations lyriques. — D'un autre côté, il est incontestable que la critique musicale s'occupe presque exclusivement de la musique théâtrale. »

Depuis quelques années, pourtant, deux hommes, deux critiques entièrement dévoués à l'art, avaient essayé de fonder en France une critique musicale sérieuse et poursuivaient avec une égale ardeur le double but de répandre chez nous les chefs-d'œuvre inconnus et de nous initier à toute l'histoire de la musique. C'étaient Castil-Blaze et M. Fétis. Ayant tous deux une profonde connaissance de leur art, l'esprit rempli d'une vaste érudition, ils combattaient, chacun dans son journal, pour le développement du goût et des connaissances musicales.

Depuis 1820, Castil-Blaze tenait le feuilleton musical des *Débats* qu'il venait de voir créer exprès pour lui, il avait dû cette faveur au succès de son livre : *de l'Opéra en France*. C'est donc à lui que nous nous adressons d'abord, mais en vain consultons-nous les *Débats*, on n'y trouve pas le plus petit mot ayant trait à l'artiste allemand. Et pourtant, de tous les critiques, Castil-Blaze était sans conteste le plus ardent, le plus passionné. Pourquoi donc garde-t-il le silence ? Uniquement, nous l'avons dit, pour répondre aux désirs de ses lecteurs. Que voulaient, en effet, ces derniers? Qu'on leur parlât musique, oui, mais qu'on leur parlât des opéras qu'ils devaient ou pouvaient entendre, et non pas de réunions musicales où ils n'avaient nul désir d'aller, non plus que du Conservatoire, où ils ne pouvaient pénétrer. Voilà pourquoi les journaux de l'époque, même des premiers, laissent entièrement de côté toute manifestation musicale qui avait lieu en dehors du théâtre. Y consacrer quelques lignes, c'eût été perdre du papier et de la place. Telle était la maxime des *Débats*; c'était aussi celle du *Moniteur* et du *Constitutionnel*. Même silence dans le *Globe*, et pourtant ce journal avait consacré un article détaillé au premier concert du Conservatoire. On ne s'explique pas dès lors pourquoi les suivants furent ainsi laissés de côté et comment l'ouverture de Mendelssohn ne lui fit pas rompre le silence. Serait-ce par hasard pour punir le jeune Allemand de la profonde répulsion qu'il avait toujours témoignée pour le saint-simonisme ?

Les grands journaux politiques nous font défaut : cherchons ailleurs. La *Revue des Deux-Mondes*, tout d'abord, ne paraît même pas soupçonner qu'il y ait à Paris un artiste du nom de Mendelssohn. Serons-nous plus heureux à la *Revue de Paris*? Nous osons l'espérer, car ici c'est d'Ortigue qui tient la partie musicale, et nous le voyons consacrer une trentaine de lignes à la symphonie d'Onslow, exécutée au troisième concert ; mais du deuxième et du quatrième concerts, pas le plus petit mot : Mendelssohn a fait entendre son

Digitized by Google

ouverture, il jouera le concerto de Beethoven sans que d'Ortigue lui fasse l'aumône d'une simple mention. Et pourtant, ce n'était pas faute de l'apprécier, car, dans un article assez long de la *Revue de Paris*, où il est question de deux quintettes d'Urhan, le célèbre et mystique alto, d'Ortigue rappelle qu'il y a quelque temps, à une soirée de Baillot, il a entendu Urhan exécuter un quatuor de Mendelssohn (le quatuor en *mi* bémol majeur) « grave, solennel, riche surtout de développements harmoniques dans les deux premiers morceaux; mélodieux, fleuri, délicat, expressif dans le menuet; véhément et dramatique dans le finale. » Voilà les seules lignes que le critique de la *Revue de Paris* accorde, par pur hasard, aux œuvres et à la personne de Mendelssohn.

Il ne nous reste plus qu'à consulter les journaux spécialement consacrés à la musique : ici du moins nous n'avons pas le choix. Il n'y avait alors que la *Revue musicale*, fondée par M. Fétis en 1827, et qu'il rédigeait presqu'à lui tout seul. C'était la première publication littéraire où la critique et l'histoire de la musique fussent traitées d'une manière sérieuse et vraiment scientifique ; aussi, dès le 25 février, M. Fétis porte-t-il son jugement sur l'ouverture du *Songe d'une Nuit d'été* : c'est une appréciation fort sévère, et elle ne paraît pas constater un accueil aussi favorable que celui dont se flattait l'auteur. «... Les premières impressions se conservent longtemps, et la première impression laissée par l'ouverture de M. Mendelssohn n'a pas été avantageuse... Les formes n'en sont pas ordinaires, mais j'y trouve plutôt une affectation de l'originalité qu'une originalité réelle... Je ne parle pas des incorrections d'harmonie et du mépris de l'art d'écrire qui se font apercevoir en général dans cette composition ; M. Mendelssohn est d'une école où l'on est peu sévère sur ces sortes de choses. »

Est-il besoin de relever la sévérité, on pourrait même dire l'injustice de ces lignes? Nous aimons mieux leur opposer une phrase de M. Fétis lui-même, prise dans sa *Biographie des Musiciens*. Il va parler des ouvertures de Mendelssohn et « Elles sont au nombre de cinq, dit-il ; le *Songe d'une Nuit d'été* est incontestablement la meilleure. » Le jugement est déjà plus favorable ; qu'une troisième occasion se présente, et il sera tout à fait bon ; du moins, nous l'espérons.

Cette première épreuve avait donc réussi à la satisfaction du compositeur ; le pianiste attendait encore le moment de la lutte ; mais aussi, quelle glorieuse journée ce devait être ! La reine s'était fait annoncer au Conservatoire.

« Je dois jouer après-demain au concert du Conservatoire devant toute la cour, qui y assistera pour la première fois, le concerto en

Digitized by Google

sol majeur de Beethoven. K....., qui en crève d'envie, a employé mille intrigues pour me faire écarter, surtout quand il a su que la reine devait venir au concert. Par bonheur tous les autres du Conservatoire, et notamment le tout-puissant Habeneck, sont mes vrais amis, de sorte que K... en a été pour ses frais. C'est le seul musicien qui se soit montré ici réellement malveillant et faux à mon égard; et, bien que je ne me sois jamais fié à lui, il n'en est pas moins pénible pour moi de me trouver en présence de quelqu'un qui me hait et ne veut pas le faire voir. » (15 mars.)

Mais le moment approche : répétitions sur répétitions. « J'arrive à l'instant d'une répétition au Conservatoire. Nous avons répété dans toutes les règles, hier deux fois, et aujourd'hui nous avons presque tout recommencé; aussi, maintenant cela va comme sur des roulettes. Si demain l'enthousiasme du public est seulement moitié de celui de l'orchestre, je serai satisfait. » (17 mars.)

Enfin, le cinquième concert arrive, et le 18 mars, Mendelssohn exécute devant la reine, et aux applaudissements enthousiastes de la salle, le concerto en *sol* de Beethoven. Il ne tarde pas à informer sa famille de cette nouvelle victoire. « Le comte Perthuis vous aura sans doute parlé de la manière dont j'ai joué au Conservatoire; les Français disent que j'ai eu un beau succès, et que j'ai fait plaisir au public. La reine m'a fait faire aussi les compliments les plus flatteurs. »

Cette fois-ci, M. Fétis rend pleine justice au talent du jeune Allemand, et son article du 24 mars est conçu en termes on ne peut plus louangeurs. « Le concerto en *sol*, de Beethoven, n'avait jamais été entendu dans un concert public à Paris; M. Mendelssohn a déployé une délicatesse de talent, un fini d'exécution et une sensibilité dignes des plus grands éloges. »

Après ce double témoignage de l'artiste et d'un critique fort sévère d'habitude, on ne peut douter que ce n'ait été un véritable triomphe. Mendelssohn avait donc glorieusement atteint son but : l'ouverture du *Songe* et le concerto de Beethoven lui avaient valu une double victoire. Il n'eut probablement qu'un regret, celui de ne pas entendre sa symphonie en *ré* mineur, qu'on avait répétée en même temps que son ouverture, et dont il disait, le 13 février, en annonçant qu'on l'étudiait : « Je n'aurais jamais rêvé que ce serait à Paris que je l'entendrais pour la première fois. » Le fait est que ce ne fut qu'un rêve. Elle fut retardée pour faire place à une seconde exécution de l'ouverture du *Songe*. Etait-ce un prétexte, était-ce une raison sérieuse; toujours est-il qu'on ne pensa plus à la symphonie et qu'on ne reprit pas l'ouverture.

Il n'est pas à croire pourtant que ce petit échec ait indisposé

Digitized by Google

Mendelssohn, puisque ses dernières lettres de Paris sont remplies de témoignages de gratitude pour l'excellent accueil qui lui a été fait et que lui-même désire prolonger son séjour parmi nous jusqu'à la mi-avril. Il se proposait en restant de donner un grand concert pour couronner dignement la série de ses succès, et ce projet lui tenait tant à cœur, qu'il y pensait encore malgré les premières attaques du choléra. Malheureusement le fléau se développa rapidement, les concerts furent brusquement abandonnés, et Mendelssohn, sérieusement atteint lui-même, dût quitter en toute hâte notre ville si turbulente naguère et maintenant pleine de désolation, pour retourner dans sa seconde patrie, dans « son cher Londres » où l'attendaient d'éclatants triomphes.

III

Paris fit donc un glorieux accueil au musicien qui était venu, pendant un séjour de cinq mois, nous soumettre ses grandes et belles compositions. Que nous demandait-il ? Une affectueuse hospitalité et nos applaudissements. Il les obtint sans difficulté, et lui-même, à plusieurs reprises, témoigne de la sympathie, de la bienveillance qui l'accueillaient partout où il se présentait; bien plus, il paye un tribut de reconnaissance à tous les artistes qui l'ont si cordialement traité : Baillot, Herz, Hiller, Urhan et surtout Habeneck dont il est tout le premier à dire les attentions et les prévenances. L'empressement même des éditeurs qui se disputaient ses œuvres lui prouvait combien elles étaient appréciées du public; n'écrit-il pas lui-même : « Ici l'on est venu au-devant de moi, et l'on m'a demandé de mes compositions, chose que l'on n'a jamais faite pour personne, car tous les autres, Onslow lui-même, ont été obligés de faire les premiers pas. » Enfin ne l'avons-nous pas vu tout à l'heure proclamer qu'il n'avait trouvé chez nous qu'un seul musicien malveillant et faux à son égard ?

Si nous insistons sur ce point, en nous appuyant surtout de son propre témoignage, c'est qu'il est assez de mode de dire que Mendelssohn partit de Paris plein de mépris pour nous, et froissé de n'avoir pas été, comme partout ailleurs, l'objet de l'admiration générale. Nous avons voulu citer ses propres paroles pour prouver qu'on n'y trouve pas trace d'un pareil désenchantement. Bien au contraire, ces lettres qu'il écrivait sans contrainte aucune, et dans lesquelles il s'abandonnait au doux plaisir de la causerie intime en

Digitized by Google

famille, n'expriment que plaisir et satisfaction ; quelques unes même laissent éclater la plus franche admiration. Ainsi, est-ce donc un homme si envieux, si jaloux de la gloire d'autrui, vivant dans une profonde admiration de lui-même et de ses œuvres, qui, pour donner une idée des folles et ridicules prétentions du saint-simonisme, écrirait ces lignes toutes pleines à la fois d'ironie et d'enthousiasme ? « Cet appel s'adresse aux artistes ; il les engage à consacrer dorénavant leur art à la religion nouvelle, à faire de meilleure musique que Rossini et Beethoven, à bâtir des temples de la Paix et à peindre comme Raphaël et David. »

Et pourtant, que de fois ce reproche a été formulé, que de fois on lui a jeté à la face cet orgueil qu'aucun honneur ne pouvait satisfaire et ce mépris absolu pour tout ce qui n'était pas sa musique ! C'est une assertion que nous retrouvons d'abord chez M. Fétis et que bien d'autres ont répétée de confiance après lui. La question demande à être éclaircie, et nous allons nous y arrêter un moment.

Pourtant, avant d'entamer cette discussion, nous devons revenir sur une distinction que nous avons déjà légèrement indiquée. Mendelssohn, il est vrai, s'est fait un plaisir de critiquer nos compositeurs ou nos ouvrages musicaux : nous l'avons prouvé en citant son opinion sur les poëmes de la *Muette* et de *Guillaume Tell*, ainsi que sur tout l'opéra de *Robert ;* nous nous sommes alors élevé contre ces jugements qui paraissent, jusque dans les moindres mots, dictés par un ardent parti pris ; mais, autant nous avons vivement relevé son avis sur ce sujet, autant on doit reconnaître que, dans toute autre circonstance, qu'il traite arts, théâtres, mœurs, concerts ou politique, il n'a jamais pour guide que la plus stricte impartialité. Le plus souvent, c'est encore vrai, ses jugements sont empreints de sévérité, de raideur même; mais qu'importe ! du moment qu'ils sont ceux d'un esprit impartial et appuyés de raisons sérieuses. Voilà ce qu'il faut bien distinguer avant de se prononcer sur le séjour de Mendelssohn à Paris et surtout sur la façon dont il nous a jugés. Ses lettres sont presque toujours inspirées par une stricte justice, par une sévère franchise, et le parti pris, nous le répétons, ne se dessine nettement que quand Mendelssohn s'occupe spécialement de nos auteurs ou de leurs créations musicales. C'est déjà trop, pourra-t-on dire, et cela fait tache dans sa correspondance. Raison de plus pour ne pas faire de cette partialité le caractère général de ses lettres : usons vis-à-vis de lui de cette droite justice que nous lui reprochons de n'avoir pas su toujours conserver à notre égard, et pour cela pesons, avec grand scrupule, les moindres termes du jugement que nous allons prononcer. Qu'on se laisse emporter par un certain

Digitized by Google

amour-propre musical, par une gloriole nationale, et l'on écrira tout aussitôt, comme nous allons le trouver chez M. Fétis, que Mendelssohn fut très-blessé de ne pas se trouver à Paris l'objet de l'admiration générale. Qu'on lise au contraire avec attention toute sa correspondance, et l'on verra que son séjour à Paris lui causa un plaisir extrême par sa nouveauté, les distractions et les occasions d'étude qu'il lui offrit ; qu'il fut heureux du résultat de ses efforts et de la gloire qu'il y recueillit comme virtuose et comme compositeur.

Telle est la distinction que n'ont pas su ou voulu faire presque tous les écrivains qui se sont occupés de Mendelssohn ; elle nous a paru assez importante pour que l'on tâchât de la rendre bien évidente, par des citations textuelles de sa correspondance même ; il nous suffira, croyons-nous, de rapprocher les textes véritables des assertions de M. Fétis pour faire disparaître les assertions hasardées de cet écrivain.

Quelle est, dans la *Biographie des musiciens*, l'appréciation générale de M. Fétis sur le séjour de Mendelssohn à Paris? « Il se fait le centre de la localité où il se trouve et se pose en critique peu bienveillant de tout ce qui l'entoure. Parlant d'une soirée de musique de chambre donnée par Baillot, à laquelle il assista et dans laquelle ce grand artiste avait exécuté la quatuor de Mendelssohn en *mi* majeur, il dit : *au commencement on joua un quintette de Boccherini, une perruque.* Il ne comprend pas que sous cette perruque il y a plus d'idées originales et de véritable inspiration qu'il n'en a mis dans la plupart de ses ouvrages. Mécontent, sans doute, de n'avoir pas produit à Paris, par ses compositions, l'impression qu'il avait espérée, il s'écrie, en quittant cette ville : *Paris est le tombeau de toutes les réputations.* Le souvenir qu'il en avait conservé fut, sans aucun doute, la cause qui lui fit prendre la résolution de ne retourner jamais dans cette grande ville, tandis qu'il fit sept longs séjours en Angleterre pendant les quinze dernières années de sa vie, parce qu'il y était accueilli avec enthousiasme. En toute occasion, il ne parlait de la France et de ses habitants qu'avec amertume, et affectait un ton de mépris pour le goût de ceux-ci en musique. »

Il est un point déjà qui ne souffre aucune discussion, c'est que Mendelssohn, malgré le cordial accueil qu'il y avait reçu, ne garda pas de Paris un souvenir dégagé de tout nuage et d'une pureté inaltérable ; mais de là à lui faire traiter avec dédain et pitié tout ce qu'il voyait ou entendait, il y a loin et il n'a fallu rien moins pour le soutenir qu'une altération évidente du texte de ses lettres. On a pu voir, par la citation de M. Fétis, que le biographe s'appuie sur deux

Digitized by Google

passages de la correspondance pour prouver que Mendelssohn était aveuglé par un prodigieux orgueil, qui devait lui rendre tout à fait désagréable son séjour à Paris. Nous ne croyons pas qu'au moment où M. Fétis a écrit ces lignes, M. A. Rolland eût déjà publié son élégante traduction des lettres de Mendelssohn, mais, peu importe; par ses citations mêmes, M. Fétis prétend prouver qu'il connaissait cette correspondance : or, il est aujourd'hui de toute évidence que ces citations sont entièrement contraires à l'esprit et au texte des lettres. Nous allons les rétablir dans leur intégrité.

« Boccherini est une perruque. » Tel est le propos que M. Fétis prête à Mendelssohn. Voyons donc la phrase entière. Mendelssohn raconte, en effet, la soirée chez Baillot, où l'on a exécuté son quatuor en *mi* bémol majeur, et il dit : « *On commença par un quintette de Boccherini, une perruque, mais une perruque sous laquelle il y a un bon vieux maître plein de charme.* » Nous aimons à croire que si M. Fétis avait cité la fin de la phrase, il se fût épargné la sainte colère dont il foudroie le prétendu dédain du jeune Allemand.

Passons à la seconde citation de M. Fétis : « Paris est le tombeau de toutes les réputations ! » s'écrie Mendelssohn en quittant la France. Ici encore, nous n'avons qu'à prendre le texte même pour réduire à rien cette dédaigneuse exclamation. C'est dans la lettre du 31 mars 1832, la dernière de Paris, que Mendelssohn, formant le projet de rester jusqu'à la mi-avril, si toutefois le choléra laisse quelque répit qui permette de songer aux délassements et à la musique, ajoute : « Je serai fixé à cet égard d'ici à huit jours. Je crois cependant que tout ne tardera pas à reprendre son train accoutumé, et que le *Figaro* aura eu raison. Dans un article intitulé : *Enfoncé le choléra*, ce journal prétend que Paris est le tombeau de toutes les réputations ; que l'on n'y fait plus attention à rien, que l'on y bâille devant Paganini, qu'on ne se retourne même pas dans la rue pour voir un empereur ou un dey, etc... »

Est-il possible de citer un passage d'une façon plus inexacte? Comment, c'est un article du *Figaro* que Mendelssohn résume, et tout aussitôt on lui attribue cette plaisanterie en la donnant comme le cri d'une orgueilleuse envie !

Quelques ménagements qu'on doive à un homme de savoir et de talent, nous devons le dire, il est bien certain que, lorsqu'il écrivait ces lignes, M. Fétis n'avait aucune connaissance réelle des lettres de Mendelssohn, ce qui ne l'empêchait pas de les citer. Ce qu'il y a de plus fâcheux à cela, c'est que nombre d'écrivains, pour faire leurs articles biographiques, se contentent d'ouvrir l'ouvrage de M. Fétis et de le transcrire sans vérifier ses assertions. C'est ainsi que nous trouvons le même récit orné des mêmes citations chez

Digitized by Google

M. F. Clément. Ce n'est qu'un exemple ; mais en cherchant, peut-être trouverait-on dix écrivains qui, sur la foi de M. Fétis, reproduisent ces ridicules paroles.

Nous venons de dire que M. Fétis n'avait nulle connaissance de la correspondance de Mendelssohn ; nous n'en donnerons qu'une preuve. Mendelssohn vient d'arriver à Dusseldorf, où il accepte, en 1833, la place de directeur de la musique de la ville. M. Fétis ajoute : « C'est de cette époque que date la liaison de Mendelssohn avec le poëte Immermann, beaucoup plus âgé que lui. Des relations de ces deux hommes si distingués résulta le projet d'écrire un opéra d'après la *Tempête*, de Shakespeare. » C'est une erreur complète ; les relations entre Immermann et Mendelssohn, et le projet d'écrire un opéra sur la *Tempête* dataient déjà de plus d'une année. Mendelssohn en parle, en effet, le 28 mai 1831 ; puis, dans sa première lettre de Paris, il expose à son père ses engagements avec Immermann, et enfin, le 11 janvier 1832, il écrit à ce dernier une longue lettre qui a déjà attiré notre attention par le charmant récit qui s'y trouve d'une soirée passée au Gymnase.

Serons-nous parvenus, par cette digression, à laver Mendelssohn de ce reproche de fierté excessive et de mépris qu'il est habituel de lui infliger ? Nous aurons du moins fait tout notre possible. Restent maintenant les propos qu'on lui attribue et qui presque tous, dit-on, nous étaient défavorables. C'est un point sur lequel la discussion est presque impossible, puisqu'elle ne repose sur rien de précis : nous nous garderons bien de l'entamer. Ce serait peine perdue que de discuter sans point d'appui sérieux, sans preuve aucune pour ou contre.

Mendelssohn, il est vrai, ne paraît pas nous avoir jugés d'une façon aussi favorable que nous l'avions fait à son égard, mais il faut ici tenir compte de sa nature froide et sévère, qui n'avait presque trouvé chez nous que contradictions. Il n'est jamais revenu en France, dit-on, et il est retourné six ou sept fois en Angleterre : n'est-ce pas une loi de nature que certains pays nous charment plus que d'autres, et, si l'Angleterre lui causait une plus douce émotion que tout autre pays, quel reproche pouvait-on lui faire de se plaire dans une ville qui de tout temps l'avait accueilli comme son enfant et où, lorsqu'il paraissait sur une estrade, on criait avec fanatisme : « Voici Mendelssohn ! Qu'il soit le bienvenu ! » Bien plus, Mendelssohn était né à Hambourg et pourtant, après avoir passé trois ans à Dusseldorf, comme maître de la musique de la ville, puis à Berlin, où il fut directeur général de la musique du roi, il se fixa définitivement à Leipsick, dont les habitants lui témoignaient une rare sympathie ; pourrait-on pour cela le taxer d'ingratitude envers sa ville natale ?

Digitized by Google

Il est vrai que Hambourg, Dusseldorf, Berlin ou Leipsick, c'était toujours la patrie, c'était toujours la terre allemande. Il était donc fidèle à la décision qu'il avait prise sans hésitation aucune, et qu'il avait annoncée à sa famille pendant son séjour à Paris. Son père lui avait dit de choisir le pays où il voudrait s'établir. Ce sera l'Allemagne. Le poëme qu'il veut mettre en musique ? ce sera un poëme allemand. Une musique médiocre passerait peut-être sous l'autorité d'une pièce venant de Paris, mais il nous l'a dit, les sujets lui répugnent. C'est seulement s'il ne peut parvenir à la gloire chez lui, dans son Allemagne, qu'il se décidera à revenir chez nous, dans notre ville de bruit, de politique et de dissipation. Telle fut sa décision : n'était-elle pas bien naturelle ?

Et ensuite, quand bien même Mendelssohn eût montré quelque dédain pour notre capitale, pourquoi le répéter avec tant d'insistance ? Ne voudrait-on pas admettre qu'il y eût chez nous la moindre chose qui pût prêter à la critique ? Toujours est-il que ce dédain, si dédain il y a, ne se fit jour que bien après son départ de Paris, car nous n'en avons pu trouver la moindre trace dans ses lettres, que pourtant il écrivait en toute franchise et qui, de la première à la dernière ligne, ne respirent que le contentement et la satisfaction. Paris, de son côté, avait traité le jeune artiste en hôte d'importance: nos musiciens l'avaient reçu à bras ouverts; toutes les personnes un peu éminentes l'avaient applaudi ; jamais le succès ne lui avait fait défaut. Nous avions dû, sur l'audition de quelques œuvres, juger un des plus grands compositeurs du siècle, et tout d'abord, nous l'avions jugé à sa valeur. Certes, c'est un honneur pour Mendelssohn d'avoir été si chaudement applaudi de ses auditeurs français; mais c'est pour Paris un honneur plus grand encore d'avoir si cordialement traité le jeune compositeur allemand.

ADOLPHE JULLIEN.

Digitized by Google

BON SENS, PATRIOTISME,

CONSCIENCE

Les trois mots que nous venons d'écrire en tête de cette page ne sont pas des mots cabalistiques ; ce ne sont pas davantage de ces mots menaçants, mystérieusement tracés sur les murs du roi de Babylone. Leur sens est clair dans la langue et, lorsqu'ils sont prononcés, personne ne s'y trompe : tout le monde croit avoir du bon sens, chacun revendique pour soi le patriotisme, et nul n'admet que la conscience soit absente des actes de sa vie. Dès lors, il semblerait que tous les hommes doivent être d'accord et que l'harmonie la plus parfaite règne dans l'humanité ; car on ne peut pas supposer qu'il y ait deux sortes de bon sens; et que ce qui semble juste à l'un ne soit pas juste pour tous les autres ; que le patriotisme éclairé par le bon sens et guidé par la conscience puisse prendre des aspects différents suivant les hommes qui prétendent s'en inspirer. Et pourtant, qui oserait dire que tous les hommes s'entendent et se comprennent, poursuivent un même but et, pour l'atteindre, parcourent le même chemin ? *Tot capita, tot sensus*, a dit l'aphorisme romain. Ce qui prouve que le bon sens n'est pas une chose si commune ni si simple, que le patriotisme n'est pas un sentiment si éclairé ni si précis, que la conscience enfin n'est pas, même chez les hommes les plus droits, sans être douée d'une certaine élasticité ; d'où il résulte que des hommes pleins d'intelligence et de

Digitized by Google

bon sens, d'un patriotisme incontestable, et dont la conscience est à l'abri de tout soupçon, peuvent très-bien ne pas se trouver d'accord lorsque, des mots, il faut passer à la pratique. C'est ce qu'il nous a été donné malheureusement de voir dernièrement dans une discussion qui restera célèbre, où il s'agissait de savoir si le député de la première circonscription de la Seine, M. Rochefort, serait ou non livré aux tribunaux, et où deux hommes, éminents à des degrés divers, MM. Emile Ollivier et Gambetta se sont reproché mutuellement de manquer de ce que tout le monde leur accorde surabondamment.

Nous n'avons pas dessein de ranimer un débat qui n'aurait pas dû naître si nos mœurs parlementaires étaient mieux formées et si nous avions, les uns vis-à-vis des autres, cette tolérance d'opinion que l'usage seul peut enseigner. Si le feu couve encore, la flamme du moins est éteinte, et, loin de lui fournir un nouvel aliment, nous voudrions étouffer tout ce qui pourrait la rallumer. Il n'est pas nécessaire de reprendre et d'examiner en elle-même la question qui a été l'occasion fâcheuse du conflit. Préoccupé de la responsabilité nouvelle qui pesait sur lui, en face d'un mouvement des esprits qui pouvait aller jusqu'à l'émeute, le ministère avait cru devoir demander l'autorisation de poursuivre un député qui avait fait appel à l'insurrection. Même lorsque le danger était conjuré, il n'a pas cru devoir abandonner sa demande, et la Chambre, à son tour, a justifié cette persistance par une imposante majorité. Poursuivi, M. Rochefort a été condamné avec une bénignité qui déconcerte la violence ; il n'a pas été privé de ses droits civils et politiques comme il prétendait qu'on voulait le faire ; tout-à-l'heure peut-être il sera amnistié ; on n'en parlera plus, tout sera effacé, excepté cette acrimonie du débat, cette aigre attaque, cette vive réplique, des mots enfin comme le dit le peuple dans son langage si juste, des mots, lorsqu'il ne devrait y avoir en ce moment en jeu que des choses et des idées.

Une révolution profonde s'opère dans les institutions politiques de la France et dans les pratiques du gouvernement impérial. Cette révolution, appelée depuis longtemps par les vœux de tous les hommes éclairés, et à laquelle M. Emile Ollivier et ses amis ont puissamment contribué, à laquelle M. Gambetta lui-même, pour être arrivé plus tard et avoir pris une part moins large, n'est pas demeuré étranger; cette révolution, qu'à notre tour nous avons prédite il y a six ans, et dont alors nous avons déterminé les causes et appelé les effets, s'est accomplie pacifiquement, sans subir la souillure de la rue, sans encourir la peine originelle qui a marqué au départ presque toutes nos entreprises de progrès. Il serait dési-

Digitized by Google

rable, — et c'est le vœu de tous les bons citoyens, — que cette œuvre ne fût point paralysée dès son début. Elle le serait nécessairement si des deux côtés extrêmes de la Chambre et de l'opinion on travaillait, d'une part à retenir, de l'autre à exagérer la marche.

Dans l'état actuel des esprits, nous ne croyons pas que ceux qui voudraient nous ramener au point de départ soient le plus à craindre. Il n'est pas téméraire de penser que ce retour ne serait possible que si les violences du parti radical prenaient un air trop menaçant. Le courant qui s'est produit aux dernières élections a entraîné la plupart des hommes de bon vouloir, de ceux-là mêmes qui avaient professé un dévoûment absolu à la cause du pouvoir personnel, et si, par un mouvement irréfléchi et pour des raisons secondaires, ils retournaient prêter main-forte aux rares champions qui lui sont restés fidèles, et qu'une surprise fît échec au ministère du 2 janvier, leur triomphe, pour être fort dangereux, n'en serait pas moins éphémère, car il rencontrerait contre lui les masses profondes du suffrage universel. Les hommes de la droite saisiraient peut-être le pouvoir, mais ils ne pourraient le garder que s'ils dépassaient, dans les mesures libérales, ceux qui le détiennent aujourd'hui. Nous n'avons donc pas de craintes sérieuses à éprouver de ce côté; c'est de l'autre que nous viendraient bien plutôt les difficultés.

Quels sont donc les vœux, les idées, les aspirations des hommes de la gauche? Si nous examinons les programmes qui ont été rédigés en décembre dernier, nous ne voyons pas qu'ils diffèrent entre eux par des propositions radicalement exclusives; nous y voyons des opinions diverses sur les moyens d'atteindre un même but, nous n'en rencontrons pas de contradictoires. On concevrait même aisément que, dans une loyale pensée et dans un désir commun d'assurer enfin au pays une liberté stable, qu'il poursuit en vain depuis 1789, ces diversités disparussent par de mutuelles concessions. Et, en effet, au centre droit comme à la gauche, on paraît être convaincu maintenant que l'usage le plus étendu des libertés, s'il est protégé contre lui-même par un pouvoir fort, demeure sans danger et doit même parvenir avec le temps à rendre le retour des révolutions impossible. Le seul point sur lequel le programme de la gauche semble le plus s'éloigner des programmes des deux centres est beaucoup plus apparent que réel. La gauche voudrait que la Chambre fût investie d'une part du pouvoir constituant. Il n'est pas un esprit politique qui ne soit de cet avis. Dans un Etat bien ordonné, suivant les idées modernes, le pouvoir constituant réside dans le peuple; il serait étrange que les députés, qui sont les mandataires immédiats du peuple, en fussent complétement privés. En réalité, ils ne l'ont jamais été; ce n'est qu'une question de mesure. Les dis-

Digitized by Google

tinctions que l'on a prétendu établir entre le pouvoir constituant et le pouvoir législatif sont arbitraires, et même, lorsque le pacte fondamental établit ces distinctions, la pratique les fait ordinairement céder et bientôt disparaître. D'une manière détournée, il est vrai, le Corps législatif a exercé, on peut le dire, une influence prépondérante sur la question constitutionnelle, et l'on peut être assuré que ce pouvoir qu'il a pris, il ne le lâchera plus, même s'il n'était pas inscrit dans la Constitution. Mais lorsque nous voyons le ministère préparer des lois de nature à nantir le Corps législatif d'une action directe et permanente sur les institutions fondamentales, nous nous figurons difficilement qu'on puisse y faire obstacle au nom même de cette action qu'on revendique. Le bon sens ne permet pas qu'on s'obstine à vouloir entrer par la fenêtre lorsque la porte est ouverte. Discutons le plus ou moins d'ouverture à donner; il est bon, il est nécessaire que cette discussion ait lieu : c'est le rôle excellent des oppositions d'insister pour les dimensions les plus grandes; mais c'est se montrer déraisonnable que de barricader l'entrée pour se donner la gloire stérile d'escalader l'édifice.

Cette vérité ressortira plus vivement encore si, jetant un regard derrière soi, on considère que les vœux formulés naguère sont presque tous aujourd'hui largement dépassés. Personne ne le niera, ce que l'on réclamait il y a moins d'un an n'allait pas jusqu'au point où ont atteint les dernières concessions, et l'on se serait alors estimé heureux si l'on avait été sûr d'en obtenir la moitié. Il est vrai qu'on n'avait pas demandé peut-être tout ce que l'on souhaitait, ni même tout ce que l'on considérait comme indispensable. On ne voulait pas effrayer un gouvernement fort épris de son autorité; on se contentait de peu, sauf ensuite à demander davantage; mais si l'on avait pu prévoir une si faible résistance, on aurait demandé tout pour obtenir plus qu'il n'a été donné. Eh bien, qui empêche de se servir aujourd'hui des procédés qui ont réussi l'an dernier? Ne sont-ils plus aussi faciles à manier depuis que les ressorts ont été détendus? Le champ des aspirations légales s'est-il rétréci à ce point qu'il ne reste plus assez d'espace pour les manœuvres de l'opposition? Nous sommes, quant à nous, loin de croire qu'on puisse épuiser d'un seul coup tout le magasin des libertés en réserve. Il y faudra plus d'une génération. Ce n'est pas une raison pour créer des empêchements à celles qui nous sont promises et dont nous pouvons déjà saluer l'aurore. Le bon sens veut qu'après les avoir appelées on les accueille toutes, et qu'après avoir favorisé leur accès, on s'étudie à les consolider.

Ce que le bon sens nous dit, le patriotisme et la conscience nous le commandent. Pour peu que nous soyons jaloux des intérêts et de la

Digitized by Google

gloire de notre pays, nous devons repousser avec horreur tout ce qui pourrait réveiller chez nous des dissensions homicides, et nous serions sans excuse de nous plonger encore une fois dans les révolutions, s'il est vrai que nous soyons sans raison pour en espérer d'heureuses conséquences. N'avons-nous pas assez souffert déjà de l'aveuglement des hommes et de leur trop grande hâte à réaliser en un jour et d'un seul coup ce qui, chez les nations les mieux douées pour la liberté, a pris souvent des siècles pour s'accomplir ? Le patriotisme défend de s'imposer aux autres, même lorsque l'on croit être en possession de la vérité, parce qu'il peut en résulter des chocs qui compromettent le mécanisme et empêchent le char d'avancer. C'est par la persuasion que l'on doit agir, et, pour persuader, il ne faut ni se raidir ni frapper. Le moment serait particulièrement mal choisi de faire obstacle ou même seulement défaut à l'œuvre commune, lorsqu'on se voit mis en possession de tous les instruments nécessaires à son succès. Et si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'appel fait par M. Emile Ollivier à la conscience et au patriotisme de ses collègues n'était pas entendu, la nation saurait bien distinguer de quel côté ces hautes qualités ont manqué.

Nous sommes pleinement rassuré quand nous voyons quelles âmes patriotiques, quels esprits éclairés, quelles consciences ardentes inspirent et guident l'opposition de gauche. Ce n'est pas chez elle qu'on rencontrera jamais un parti pris contre les actes et les idées, par cette seule raison que la personne qui s'en fait le promoteur déplaît ; ce n'est pas elle qui compromettrait les principes dont elle s'est fait souvent l'éloquente interprète, par la seule raison qu'elle n'aime pas celui qui les met en pratique. Elle a des inspirations plus hautes et plus sereines, des sentiments plus nobles, plus conformes à ses doctrines, plus dignes de son cœur et de sa raison. Elle sait, pour l'avoir montré souvent, tout ce que la France peut gagner à rentrer en possession de ses destinées. Loin d'y mettre obstacle, elle prêtera son concours à cette œuvre de bon sens, de patriotisme et de conscience. Nous ne faisons pas ici d'exception ; c'est de la gauche tout entière que nous parlons, car nous ne croyons pas que, pour le plaisir de se proclamer irréconciliable, aucun homme veuille prouver qu'il est brouillé avec ces trois expressions les plus complètes du bon citoyen.

ALPHONSE DE CALONNE.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE

Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans, pendant le siége de 1428, précédé d'études sur l'administration des finances, l'organisation, le recrutement et le pied de solde des troupes à cette époque, par M. JULES LOISELEUR, un vol. in-8°.

L'auteur de cet ouvrage est bien connu des lecteurs de la *Revue contemporaine*, par les curieux travaux d'histoire qu'il y publie depuis plusieurs années. M. Loiseleur s'est fait une spécialité des problèmes historiques; il y porte un sens pénétrant, un esprit sagace, et les procédés d'investigation propres à l'instruction judiciaire; il instruit les questions les plus obscures du passé, d'après la méthode propre à la procédure criminelle. C'est ainsi qu'il a examiné, dans cette *Revue*, les problèmes relatifs à la mort de Gabrielle d'Estrée, au mariage de Mazarin avec Anne d'Autriche, à la révolution dont Mazaniello fut l'instigateur, à l'évasion de Marie de Médicis du château de Blois ; c'est ainsi qu'il y discutait récemment le problème, plus curieux qu'important, du Masque de fer; c'est par le même mode judiciaire enfin qu'il traitait, au mois de novembre dernier, devant l'Académie des Inscriptions, une question bien autrement grave, celle de la culpabilité des Templiers et de la nature de leur secrète hérésie. Cette mystérieuse affaire, dont Napoléon a dit « qu'on n'en pénétrerait jamais le secret, » a été l'objet d'un mémoire plein de points de vue neufs : la savante assemblée a consacré trois séances à son audition, et il a fait naître des débats auxquels ont pris part les hommes les plus versés dans l'étude du moyen âge, MM. Renan, Hauréau, Alfred Maury, Léopold Delisle.

C'est encore un problème historique, ou plutôt un vaste ensemble de questions, qui fait l'objet de l'ouvrage dont nous allons rendre compte. Ce livre a obtenu l'une des deux premières récompenses décernées par

Digitized by Google

la commission chargée de juger le concours ouvert, en vertu du décret impérial du 30 mars 1869, dans le ressort de l'Académie de Paris, c'est-à-dire dans les huit départements qui touchent à celui de la Seine. Le décret dont il s'agit a institué, dans chacun des ressorts académiques de l'Empire, des prix destinés à récompenser les meilleurs ouvrages traitant d'histoire, d'archéologie ou de science.

L'ouvrage de M. Loiseleur a pour but d'examiner le système administratif des finances et l'organisation des troupes au commencement du règne de Charles VII, dans la période la plus confuse et la plus tourmentée de notre longue lutte contre l'Angleterre.

L'objet principal du livre est d'établir le compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans, pendant le mémorable siége que cette ville soutint contre les Anglais, en 1428 et 1429. L'auteur publie le texte de ce compte, rédigé par le trésorier des guerres du prince. Il examine toutes les questions que ce compte soulève, et qui, toutes, tiennent à l'histoire des anciennes institutions.

Et d'abord d'où provenaient de pareilles ressources, à un roi que tous les historiens peignent comme réduit à la dernière détresse à l'époque du siége d'Orléans ? Contrairement à l'opinion reçue, M. Loiseleur montre que près d'un million avait été alloué à Charles VII dans les treize mois qui précédèrent le siége. Et cependant son cordonnier lui refusait des chaussures, et son boucher la viande de sa table. Comment expliquer des faits en apparence si contradictoires ?

L'auteur est conduit, par ces questions, à étudier le mécanisme financier, le système administratif des revenus royaux et publics, du domaine et des impôts au commencement du règne de Charles VII. Il passe en revue toutes les branches de l'administration dans cette période limitée, l'organisation du personnel d'abord, puis le mode de gestion.

La première partie ne pouvait être la plus originale. Plusieurs éléments de la question nous étaient déja fournis par des ouvrages sur l'histoire générale de l'administration monarchique, notamment ceux de MM. Chéruel et Dareste de la Chavanne. Il est vrai que ces ouvrages, traitant l'ensemble tout entier de l'administration financière jusqu'en 1789, leurs auteurs avaient dû nécessairement se borner aux grandes lignes et commettre bien des omissions et des erreurs sur la période particulière qui précéda les grandes réformes de Charles VII. Cependant, sinon pour cette période spéciale, au moins pour l'ensemble du règne, nous avions déjà, outre le livre de M. P. Clément sur Jacques Cœur, un travail d'une haute valeur sur l'administration au temps de Charles VII, l'ouvrage de M. Dansin, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Caën.

M. Loiseleur ne paraît pas avoir connu ce livre consciencieux et aujourd'hui très-rare qui, sans doute, eût singulièrement facilité ses propres recherches. Disons toutefois qu'il n'en a qu'un mérite de plus : l'ignorance où il semble être resté de ce livre a donné à la première partie de son introduction une saveur originale qui, sans cela, lui eût fait défaut. Il a dû ainsi reconstituer par lui-même, sans auxiliaire ni influence étrangère,

Digitized by Google

le tableau de l'administration financière au commencement du XVe siècle. A l'aide surtout du recueil des ordonnances, il dresse la table complète des revenus. Il montre qu'ils provenaient de deux sources bien distinctes, le *domaine* ou *trésor*, dont les produits étaient exclusivement consacrés aux dépenses de la maison royale, et les *impositions*, spécialement destinées aux dépenses des guerres. A chacune de ces deux sources de revenus correspond un personnel distinct, soit pour la gestion, soit pour la juridiction. Toute cette partie du travail de M. Loiseleur est très-complète et pleine de clarté. Il y fixe nettement les attributions des fonctionnaires, et redresse ou précise les notions acceptées jusqu'ici sur plusieurs points; nous citerons spécialement les paragraphes concernant la *Chambre aux deniers*, l'*Ecurie*, l'*Argentier*, l'*Epargne* et le *Trésorier des guerres*.

La deuxième partie de l'introduction, *Caractère et Vices de l'Administration*, est déjà plus riche en conclusions personnelles à l'auteur de ce travail.

Après avoir établi que, dans le revenu total de l'Etat, soit 2,300,000 livres, le produit du domaine royal entrait pour 500,000 livres, et les impôts généraux, y compris la taille, pour 1,800,000 livres, M. Loiseleur montre que les revenus du domaine étant réduits, au commencement du règne de Charles VII, à un chiffre insignifiant, ce fut la nation elle-même qui pourvut à la dépense du pays. Il établit le chiffre des lourds sacrifices qu'elle s'imposa dans ce but, et s'efforce de montrer *quels vices d'administration et quelles coupables manœuvres paralysèrent en partie sa bonne volonté, en détournant les subsides du but sacré qu'ils devaient recevoir.* Il fait voir que tous les abus et tous les scandales signalés par les Etats généraux de 1413 avaient persisté, et n'avaient fait que croître sous Charles VII. Gaspillage des deniers publics par tous les officiers du domaine et des aides, déprédations des hauts fonctionnaires, concussions et exactions des hauts barons et des seigneurs, folles dépenses de luxe pour l'hôtel du roi et celui de la reine, telles étaient les causes pour lesquelles, après le vote annuel de sommes considérables, par la nation, les gens d'armes étaient obligés de vivre sur le pays et le roi, incapable d'acquitter les dettes engendrées par ses besoins journaliers. Il en était réduit à user du droit de pourvoirie, droit exorbitant, qui a subsisté jusqu'au temps de Louis XIV; il n'avait pas d'argent pour payer la viande de sa table, ni le poisson que lui fournissait le chapitre de Bourges; et cependant, ce prince nécessiteux et prodigue achetait des robes italiennes orfévrées de 6,000 livres, et offrait à ses favoris des chevaux de luxe d'un prix fabuleux. Celui qu'il donna au bâtard d'Orléans, en 1422, n'avait pas été payé moins de 8,700 livres tournois, plus de 68,000 fr. d'aujourd'hui. Luxe et indigence, telle était alors la devise de Charles VII.

Toute cette partie du livre n'est qu'un préliminaire destiné à éclairer l'objet principal de la publication, qui est le compte des dépenses faites par Charles VII, en vue du salut d'Orléans et de la nationalité française. Les questions principales traitées dans cette seconde partie sont relatives au recrutement, à l'organisation, au pied de solde des troupes à cette époque, et enfin, à l'effectif de la garnison qui défendit la ville.

Digitized by Google

Toutes ces questions touchent à la fois à l'histoire particulière de la délivrance d'Orléans et à l'histoire générale de nos institutions financières et militaires. D'une part, en effet, M. Loiseleur, en calculant, dans le menu détail, les frais nécessaires à la défense de la ville, doit arriver à opposer péremptoirement aux sommes payées par la nation le chiffre dérisoire des sommes touchées par les gens de guerre. De l'autre, la composition de l'armée, le mode de recrutement et le pied de solde des troupes au XVe siècle, sont des faits intéressants par eux-mêmes dans le cadre de notre histoire générale, et qui valaient la peine d'être traités avec plus de détail et de clarté qu'ils ne l'ont été jusqu'à ce moment.

Le document principal dont s'est servi M. Loiseleur est intitulé : *Extrait du compte de Me Hémon Ragnier, trésorier des guerres du Roy notre sire, depuis le premier mars 1424, jusqu'au dernier septembre 1433, rendu par Charles Ragnier son fils, et Louis Ragnier, conseiller en la Cour de Parlement, aussi son fils, en l'année 1441. — Le faict de l'avitaillement et secours sur les Anglais de la ville d'Orléans.* Il fait partie d'une multitude de documents, manuscrits originaux ou copies, réunis par Polluche, et jadis conservés dans les Archives du duc d'Orléans. M. Loiseleur a pu démontrer que le témoignage de Hémon Ragnier mérite une entière confiance. Résultat d'autant plus précieux que les documents analogues sont d'une extrême rareté.

Parmi les historiens de Charles VII, M. Vallet de Viriville paraît être le seul, jusqu'à M. Loiseleur, qui ait connu la copie de ce compte possédée par la Bibliothèque impériale, et il ne semble pas s'y être beaucoup arrêté. M. Loiseleur en a tiré, à notre avis, un très-bon parti : la façon dont il l'exploite atteste un rare mérite de sagacité et de clairvoyance ; il est difficile de secouer un texte aussi aride pour en dégager autant de résultats instructifs.

L'auteur indique, d'après le compte, la nature des troupes employées à la défense d'Orléans. C'étaient des hommes d'armes, des arbalétriers, des archers, des gens de trait, des piétons, des compagnons, des bandes d'anciens écorcheurs et quelques milices municipales. Il saisit le mécanisme en vertu duquel fonctionnait le recrutement de ces diverses troupes, fait connaître l'emploi de chacune, leur équipement, la mobilité que présentait leur effectif et la facilité avec laquelle elles quittaient le campement qui leur était affecté. Tout ce chapitre est rempli de faits nouveaux et solidement établis. M. Loiseleur nous apprend de quelle façon furent créées, ou plutôt régularisées, ces compagnies d'archers et d'arbalétriers, qui rendirent de si utiles services sous Charles VII. Il discute la question de savoir de combien d'hommes se composait légalement, et au point de vue des cadres de l'armée, la suite de l'homme d'armes en 1428, question sur laquelle les historiens spéciaux des institutions militaires de la France semblaient avoir glissé. Contrairement à l'opinion du Père Daniel et de M. Boutaric, il démontre que, jusqu'à la fameuse ordonnance de 1445, qui donna une existence légale à la lance garnie, l'homme d'armes n'est sous sa dépendance que deux cavaliers ou serviteurs utiles, et comptant pour la solde. La lance n'était pas alors de six hommes, comme on le

Digitized by Google

croit généralement, mais de trois seulement. De là une rectification importante à introduire dans l'effectif des armées qui se sont trouvées en présence à l'époque de nos grandes luttes contre l'Angleterre. Presque toujours, le chiffre adopté est trop fort de moitié.

Quel était le rôle des gens d'armes et celui des archers dans les combats ! Les arbalétriers à cheval mettaient-ils pied à terre en rase campagne ? Les piquiers occupaient-ils la première ligne ? Sur toutes ces questions, qui constituent le vrai fond de notre histoire militaire au XVe siècle, M. Loiseleur nous donne des réponses certaines et avec preuves.

Arrivé à un autre point fort peu étudié jusqu'ici, le pied de solde des différentes troupes, M. Loiseleur, d'après le compte de Ragnier, rapproché d'autres documents, établit les faits suivants :

1° La solde était ordinairement payée par avance, comme cela se pratique aujourd'hui, et alors elle prenait le nom de prêt. A partir de 1422, la formule « en prest et paiement » devient très-rare dans les quittances des gens de guerre ; Charles VII est réduit à n'offrir à ses défenseurs que des à compte.

2° Les seules troupes qui figurent dans le compte du trésorier des guerres de Charles VII, et, par conséquent, les seules qui lui aient rendu des services pendant le siége, sont celles qui le servaient par suite d'engagements volontaires.

3° En pratique, et pour cette période de désarroi, rien de régulier dans le tarif de la solde. Le prix courant est souvent modifié par des conventions particulières ; dans le même corps de troupes, il y a des pieds de solde différents pour gens de même arme. Toutefois, les prix ordinaires, en 1424, sont précisément ceux qui serviront de base pour le pied de solde légalement établi par l'ordonnance de 1445.

4° Les gens de trait reçoivent généralement le même salaire, qu'ils soient à pied ou à cheval, et M. Loiseleur en donne la raison.

5° Le pied de solde des diverses troupes était fort élevé, soit, en monnaie d'aujourd'hui, 4,950 fr. pour l'année par hommes d'armes, et moitié de cette somme par homme de trait. D'où M. Loiseleur conclut qu'il ne faut pas s'étonner que les finances royales, si réduites par la misère du temps et l'invasion, et si mal administrées, n'aient jamais pu suffire à payer la solde des gens de guerre d'une façon intégrale et régulière.

L'effectif de la garnison d'Orléans pendant le siége est pour l'auteur l'objet d'une discussion savante contre MM. Jollois et Wallon, s'appuyant eux-mêmes sur les calculs du savant abbé Dubois. A l'aide du compte de Ragnier, il rectifie ces calculs et arrive à démontrer que tout l'effectif de l'armée qui délivra Orléans ne dépassait pas cinq mille hommes. Charles VII paya-t-il à ces troupes, pour leurs services, et aux capitaines, pour leurs avances, les sommes qui leur étaient légitimement dues ? Nullement. « De l'aveu même du roi, et au grand péril de sa couronne, dans le moment le plus critique et quand l'argent ne lui manquait pas, il réduisit ses capitaines aux plus tristes expédients et ne leur fit distribuer qu'un salaire inférieur à leurs droits, concédé comme par grâce et sur leurs réclamations réitérées. » Tout ce que Charles VII, pendant le siége

Digitized by Google

qui dura sept mois, consacra à cette affaire décisive, de l'issue de laquelle dépendait l'avenir de la monarchie, se réduit au chiffre de 64,000 livres! Et pourtant, dans l'intervalle des treize mois antérieurs à la délivance, les Etats généraux avaient voté près d'un million de livres affectées à cette affaire capitale !

Nous savions sans doute jusqu'ici quelle avait été l'incurie du roi, et quelles dilapidations déshonoraient son entourage. Mais nous le savions d'une façon générale. M. Loiseleur éclaire ces faits d'une lumière toute nouvelle ; il rectifie ou confirme les assertions des historiens par des détails probants et des chiffres positifs. Son ouvrage nous paraît donc un chapitre à joindre aux solides travaux que notre temps a produits sur le règne de Charles VII et sur le siége d'Orléans. En attaquant l'étude de cette période par le côté économique, et en le serrant de si près, il donne le secret de la situation désespérée qui provoqua la mission de Jeanne D'Arc et l'élan d'enthousiasme imprimé par l'héroïne au pays tout entier. Il est comme la préface et le *desideratum* de cette merveilleuse histoire. Il nous donne, en outre, des indications précises sur beaucoup de points, obscurs jusqu'ici, de l'histoire générale de nos institutions financières et militaires, et, sur d'autres, il pose des questions utiles, et ouvre une voie où il sera bon de s'engager. Disons aussi que M. Loiseleur montre dans cette étude les qualités d'un investigateur actif, exercé, qui manie l'instrument critique avec prestesse et fermeté, et qui porte dans la discussion une logique pressante et un entrain attachant.

D. BRISSAUD.

Voyages aériens, par MM. Glaisher, Flammarion, W. de Fonvielle et G. Tissandier. Hachette.

« Après vous, Messieurs les Anglais ! » Fidèles à cette tradition de courtoisie chevaleresque, nos jeunes aéronautes, dans ces fastes modernes de la navigation aérienne, ont cédé le pas à un vétéran anglais. Nul ne méritait mieux cet honneur que M. Glaisher, directeur de la Division magnétique et météorologique à Greenwich. Dans la mémorable ascension de Wolverhampton (5 septembre 1862), bravant la souffrance et la mort, MM. Glaisher et Coxwell atteignirent une altitude évaluée à environ 11,000 mètres, égale, par conséquent, à celle qu'atteindrait le pic le plus élevé des Pyrénées, ajouté à la plus haute cime mesurée de l'Himalaya. Depuis deux ou trois minutes, Glaisher avait totalement perdu connaissance, quand son compagnon s'aperçut de son état. Lui-même sentait que l'insensibilité le gagnait à son tour ; une effrayante girandole de glaçons apparaissait à l'orifice du ballon, qui cependant montait toujours avec une vitesse de 300 mètres par minute, dans cette région d'une sublimité sinistre, où le ciel apparaît d'un bleu presque noir. Il fallait s'arrêter, des-

Digitized by Google

cendre, sous peine de la vie ; et les mains de Coxwell, déjà paralysées, lui refusaient le service. Il réussit, par un effort suprême, à saisir avec ses dents la corde de la soupape... Cette ascension marque jusqu'ici l'extrême limite de l'audace humaine dans les fastes des « voyages perpendiculaires. »

Parmi les résultats scientifiques des trente ascensions de M. Glaisher, l'un des plus curieux est la rencontre qu'il fit, le 12 janvier 1864, d'un courant d'air chaud de près de 500 mètres d'épaisseur, gulf-stream aérien parallèle à l'autre. M. Glaisher pense que ce courant atmosphérique doit exercer une influence sur la température relativement élevée dont jouit l'Angleterre pendant l'été, avantage qu'on avait exclusivement attribué jusqu'ici au courant océanique.

Notre sympathique collaborateur, M. Flammarion, possède le feu sacré à haute dose ; chacun de ses récits est un dithyrambe à la science, au progrès, à l'immensité radieuse et sereine. Son premier voyage qui eut lieu en 1867, le jour de l'*Ascension*, se termina par une trouée verticale dans le parc de Fontainebleau, au moment où éclatait un violent orage sur la forêt. Une des chromolithographies donne quelque idée de l'effet grandiose que produisaient, contemplées à 500 mètres d'altitude, la formation de cet orage au-dessus des massifs de futaies, à la lueur des éclairs, reflétée à perte de vue par le cours sinueux du fleuve.

Dans l'ascension du 15 avril 1868, M. Flammarion fut témoin d'un des curieux et splendides effets de mirage connus dans la science sous le nom d'*anthélies*. Il vit se produire, à l'opposite du soleil, une silhouette exacte de sa nacelle, de son compagnon de voyage et de lui-même, entourée de cercles diversement colorés. Ce phénomène, souvent observé dans les montagnes, ne l'avait encore été dans aucun voyage aérien. La nature, dont M. Flammarion est un adorateur enthousiaste, lui décernait en retour cette sorte d'apothéose.

M. W. de Fonvielle est aussi un aéronaute intrépide et fervent. Peut-être ferait-il bien de se débarrasser d'un lest de rancunes terrestres qui alourdit quelque peu ses évolutions dans les airs. L'une des pages les plus intéressantes de sa relation est le récit de son entretien avec un confrère émérite, le célèbre Green, aujourd'hui octogénaire. Dans le cours de sa longue et honorable carrière, ce vieux *loup d'air* a hébergé dans sa nacelle plus de sept cents passagers, dont *cent vingt* femmes, qui toutes montrèrent la plus grande énergie. Aussi donnait-il à Fonvielle ce conseil anacréontique : « Si vous voulez, mon jeune ami, que les ballons deviennent populaires en France, commencez par enlever les femmes ; soyez bien certain que les hommes ne tarderont pas à les suivre. » Ce serait une application littérale du célèbre axiôme de Gœthe : « L'Eternel féminin nous enlève ! »

Das ewig Weibliche zieht uns hinan!

On lira également avec intérêt les récits des premières excursions de

Digitized by Google

M. G. Tissandier. Ce jeune chimiste, plein d'avenir et d'élan, poursuit vaillamment dans les airs l'application des fortes études scientifiques qu'il a faites en terre ferme sous la direction de notre savant collaborateur Dehérain. Ses débuts ont été passablement accidentés ; il faut lire l'émouvant récit de la descente du *Neptune* et de l'*Hirondelle*, dont les péripéties rappellent le terrible traînage du *Géant* dans le Hanovre. Mais ce sont là les hasards de la guerre; ces incidents ne font qu'enflammer davantage quiconque porte un vrai cœur d'aéronaute. Dès sa première ascension (Calais, 15 août 1868), la vocation de Tissandier avait été mise à une rude épreuve. Son but était de traverser la Manche, et un perfide courant l'entraînait à la dérive dans la direction du Nord-Est, c'est-à-dire en pleine mer du Nord. Par deux fois, les aéronautes purent se soustraire à cette impulsion fatale en utilisant un courant superficiel inverse qui chassait des nuées au-dessous d'eux. Ramenés enfin vers la côte française, Tissandier et son compagnon furent jetés à l'extrême pointe du cap Gris-Nez, tout près du tombeau de l'un des plus célèbres martyrs de l'aérostatie, Pilâtre des Rosiers. L'Océan aérien a de ces mystérieux caprices. Ne s'est-il pas avisé une autre fois de lancer M. de Fonvielle, le moins clérical des aéronautes, en plein collége de Juilly ?

Les chromolithographies et les gravures sur bois qui ornent ce beau volume laissent sans doute encore à désirer. Il ne pouvait pas en être autrement, dans l'état actuel des procédés techniques de la navigation aérienne, qui n'en est qu'à son aurore. Nous craignons même que de semblables effets, comme ceux des hautes cimes de montagnes avec lesquels ils ont plus d'un rapport, ne soient destinés à faire toujours le désespoir des artistes. Toutefois, ces illustrations constituent l'effort le plus hardi, le plus intelligent qui ait été fait jusqu'ici, pour donner aux profanes quelqu'idée de ces paysages, ou plutôt de ces drames aériens, attrayants et sublimes, que le soleil, la lune et les nuages improvisent pour l'homme digne de les contempler.

Nous regrettons que les rédacteurs de ce beau volume aient négligé d'y joindre un résumé plus complet des fastes rudimentaires de la navigation aérienne, et la reproduction des gravures historiques qui s'y rattachent, notamment celles qui représentent les premiers essais publics des ballons Montgolfier, les caricatures curieuses du temps, le fameux aérostat de Fleurus, etc. C'est ce qu'ont fait, il y a peu d'années, les rédacteurs d'un volumineux recueil anglais dont la *Revue* a rendu compte dans son temps. Mais, tel qu'il est, le recueil des « Voyages aériens, » publication attrayante et utile, profitera au grand œuvre de la vulgarisation scientifique.

E. DE FOREST.

Digitized by Google

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

THÉATRE FRANÇAIS : *Les Ouvriers*, drame en un acte, en vers, par M. Eugène MANUEL. — ODÉON : *L'Affranchi*, drame en cinq actes, en vers, par M. LATOUR SAINT-YBARS. — VAUDEVILLE : *Jacques Cernol*, pièce en trois actes, par M. E. CADOL. — PALAIS-ROYAL : *Le plus heureux des trois*, comédie en trois actes, par MM. LABICHE et GONDINET. — THÉATRE CLUNY : *Le Médecin des Dames*, comédie en quatre actes, par M. Gustave HALLER.

Le grand succès de la quinzaine dramatique a été un petit acte en vers, au Théâtre-Français. Le titre seul, *les Ouvriers*, était une sorte d'événement. Jusqu'ici, la Comédie-Française n'avait été hospitalière que pour les manteaux tragiques, les justaucorps dorés et le paletot bourgeois; mais elle proscrivait sévèrement la blouse et la veste de travail de l'ouvrier. Elle vient de renoncer à cette pruderie aristocratique; grâce à M. Manuel, les ouvriers y ont acquis droit de cité, et les voilà installés rue Richelieu, comme partout ailleurs. C'est, si l'on veut, un signe des temps, un petit 89 théâtral, et il y aurait là matière à de profondes considérations sur l'égalité des classes, sur le niveau social et autres sujets aussi peu rebattus. Nous aimons mieux raconter la pièce de M. Manuel.

Rien de plus simple, de plus Berquin. Marcel, ouvrier graveur, va se marier; il aime Hélène, une orpheline, ouvrière comme lui, recueillie par M. Morin, son patron. C'est jour de gala dans la chambre du graveur; c'est la fête de Jeanne, la mère de Marcel. Jeanne est sortie, et, pendant son absence, son fils fait les apprêts du festin. Hélène survient, elle apporte son cadeau de fête. On cause et voilà les deux amoureux rédigeant leur contrat de mariage article par article, mais sans notaire. Ils mettent tout en commun, jeunesse, travail, rêves d'avenir. La scène est des plus gracieuses; c'est comme une idylle d'atelier, un écho de Théocrite dans une

Digitized by Google

mansarde. Marcel veut qu'Hélène conserve sa beauté, et à son avis, femme heureuse, c'est-à-dire aimée, est toujours belle:

Oui, vous resterez belle. — Avez-vous remarqué
Que les filles, chez nous, à seize ans si jolies
Et par leur pâleur même un instant embellies,
Avec leur taille mince et leur air gracieux
Et la franche gaieté qui pétille en leurs yeux
Deviennent trop souvent, une fois mariées,
Par quelque drôle indigne en tout contrariées,
Des femelles sans nom, qu'à peine on reconnaît,
Avec un gros fichu mal noué pour bonnet,
Attristant le logis de leurs voix tracassières,
Plus laides chaque jour, chaque jour plus grossières,
Vieilles avant le temps de la maturité.
Sans rien de ce qui doit survivre à la beauté!
Ce n'est pas seulement le souci du ménage,
Le travail, les enfants, la fatigue de l'âge
Qui sur le front ridé creusent cette laideur;
C'est l'homme, le tyran égoïste et grondeur,
Qui n'a plus le respect de sa compagne sainte,
Ne voit que la servante et la dompte par crainte,
Se montre indifférent, insensible, lassé,
Et réclame sa soupe avant d'être embrassé!
Un mot lui suffirait pour tirer un sourire,
Mais ce mot de l'amour, il ne sait plus le dire:
Il ne remarque plus dans sa brutalité
Si la robe d'hiver est la robe d'été;
Il ne regarde plus ni l'air ni la tournure,
Ni sous le vieux mouchoir la jeune chevelure.
Du jour qu'il n'a plus rien aimé, tout s'est flétri;
La beauté de la femme est l'œuvre du mari.

Nous n'acceptons point entièrement cet optimisme conjugal; hélas! il y a les fatigues du métier, les enfants, parfois les maladies, et la beauté se fane vite à l'atelier ou dans l'usine. Mais passons. Jeanne rentre et, malgré les caresses de Marcel et d'Hélène, elle est soucieuse, agitée. Elle a rencontré un homme qu'elle a cru reconnaître et dont la vue est un présage de malheur.

Cependant M. Morin, le patron d'Hélène, veut connaître le mari qu'elle a choisi: il craint les dégoûts du travail, les entraînements du cabaret. Marcel le rassure; il s'est fortifié contre les tentations du mal par la lecture, par le goût des nobles choses; il n'est encore qu'ouvrier, il veut devenir artiste.

Je suis de ces rêveurs, charmés de leur trouvaille,
Dont l'esprit va son train, lorsque leur main travaille,
Et quand je ne vais pas — c'est là qu'est mon roman —
Bras dessus, bras dessous, promener la maman,
Car les mères aussi veulent être amusées,
Je dessine chez moi, je vais dans les musées;
Je suis les cours publics, il s'en fait à foison.
J'apprends tant bien que mal à forger ma raison.
. . . . . .
Ma mère, en nos longs soirs d'entretiens sérieux,
Des choses de l'esprit m'a rendu curieux.

Digitized by Google

Puis on veut être utile, *étant célibataire :*
J'ai des sociétés dont je suis secrétaire,
Car le ciel m'a donné, sans nulle ambition,
Des instincts au-dessus de ma condition.
On doit joindre au métier tout ce qui le relève,
Aider au mieux qu'on voit par le mieux que l'on rêve,
Travailler sans relâche, afin d'être plus fort,
Et contre la misère user un moindre effort.
Et d'ailleurs, il le faut, Monsieur, le flot nous pousse
Et doit encor plus haut nous porter *sans secousse.*
Arbre ou peuple, toujours la fosse vient d'en bas,
La séve humaine monte et ne redescend pas.

Bien dit! s'écrie M. Morin, et nous aussi nous répéterons après lui : bien dit! sauf quelques réserves. Nous n'aimons point beaucoup ce vers :

Puis on veut être utile, étant célibataire.

Est-on donc moins utile étant marié? Nous ne partageons pas non plus la naïve sécurité de Marcel, et ce flot qui « pousse » l'ouvrier, qui doit le porter « sans secousse, » nous paraît gros de tempêtes, à en juger par ce que nous voyons. C'est là, disons-le tout de suite, la tache, le défaut capital du drame : il y règne tout du long une imperturbable confiance, une sérénité sans le moindre nuage, qui feraient croire que tout est pour le mieux dans le monde des ouvriers... et des patrons. Demandez un peu à M. Schneider ce qu'il en pense.

Au milieu de cette confession d'un ouvrier du siècle, Jeanne reparaît; à peine a-t-elle vu M. Morin, qu'elle pousse un cri déchirant; elle l'a reconnu cette fois à n'en pas douter : cet homme est son mari! On la croit veuve; elle a été lâchement abandonnée après deux ans de ménage. Alors, elle commence le récit douloureux et le mari coupable l'achève, courbant le front devant sa femme et devant son fils. C'est une histoire banale et trop vraie, plus vraie peut-être que l'irréprochable vertu de Marcel; c'est un de ces drames de cabaret qui se dénouent en cour d'assises. Ivrogne et dissipateur, le malheureux a été sourd aux conseils, aux prières de sa femme; un soir, aviné, furieux, il l'a frappée de deux coups de couteau et s'est enfui, sans savoir qu'elle était mère. Jeanne a survécu; elle a caché le crime du père pour ne point déshonorer l'enfant; jeune, belle, elle est restée vertueuse; elle a courageusement élevé son fils; elle en a fait un honnête homme. Maintenant, elle lui ordonne de choisir entre elle et le meurtrier; en vain Morin s'est-il repenti, transformé, elle demeure implacable. L'accusé pourtant plaide éloquemment sa cause et, malgré la différence des deux scènes, nous nous sommes, en l'écoutant, rappelé le vieux don Diègue. Il relève enfin la tête devant ses juges :

... J'admire en vérité,
Aux bouches de vingt ans cette sévérité!
Ah! vous voilà bien fier, pour être un jeune sage!
Vous n'avez point passé par mon apprentissage!
Votre mère autrefois vous expliquait le bien!
La mienne me battait et ne m'apprenait rien!

Digitized by Google

Enfant, ai-je entendu quelque bonne parole ?
Je n'ai jamais connu le chemin de l'école !
Je lis, c'est tout au plus, j'écris tout juste assez
Pour inscrire mes gains près de mes déboursés;
J'ai traîné dans la boue une enfance indocile
Et le cabaret fut mon premier domicile;
A qui n'a pas lutté, la vertu coûte peu,
Jeune homme, il faut avoir été sans feu ni lieu,
Avoir eu des passants les réponses bourrues,
Avoir dormi la nuit sur le pavé des rues,
Et s'être demandé, quand on n'a plus le sou,
Si l'on ne fera pas, le soir, un mauvais coup !
Voilà, pour parler haut, d'assez rudes épreuves,
Qui mettraient à l'essai vos vertus toutes neuves !

Oui, il y a vraiment là un souffle cornélien, jusque dans le tour même de ce vers simple et beau :

A qui n'a pas lutté, la vertu coûte peu.

On ne peut être condamné après une si belle défense ; Hélène vient demander la grâce de son père adoptif et Jeanne pardonnera.

Les Ouvriers sont la première œuvre dramatique de M. Eugène Manuel. Professeur dans un lycée de Paris, l'auteur n'était connu jusqu'ici, hors de l'Université, que par quelques succès de salon et un recueil de poésies, *Pages intimes*, que les délicats avaient su apprécier. Aujourd'hui, tout Paris sait son nom, et c'est justice. Ce n'est point l'originalité de l'intrigue qui lui a valu ce triomphe; ce sont ces sentiments honnêtes et généreux simplement exprimés, c'est ce vers vigoureux et sobre, plein de relief et de précision, marchant droit au but, sans métaphores parasites, sans lyrisme ni terre-à-terre, vrai vers de théâtre, en un mot. Et ce n'est point là un mince mérite; la poésie est mal à l'aise sur les planches : les exigences du dialogue, la rapidité de l'action gênent son vol; il semble qu'on lui ait coupé les ailes. M. Manuel est assez maître de sa forme poétique pour la plier aux nécessités de la scène, qu'il n'a abordée qu'après s'être assoupli par une gymnastique patiente ; c'est à cette rare qualité qu'il doit le meilleur de son succès. Son drame, aussi, est venu à son heure ; il touche, sans la résoudre en rien, à la plus grave question de notre époque, à cette question sociale que les esprits forts se chargent de vider en dix minutes dans les réunions publiques. M. Manuel semble avoir pris à tâche de rassurer tous ceux que préoccupe ce redoutable problème ; plaçant en regard de l'ouvrier d'autrefois, paresseux, ivrogne, de Morin le débauché, l'ouvrier de nos jours, le sage Marcel, calme et grave, modestement ambitieux, il a endormi certaines craintes, apaisé quelques inquiétudes et laissé croire que les classes ouvrières ne rêvaient qu'une révolution graduelle et pacifique. Il faut mettre au compte de cette douce illusion plus d'un applaudissement chaleureux. Il convient aussi de faire la part des acteurs dans cet éclatant succès; ils ont traité le débutant en habitué de la maison, mieux peut-être. M. Coquelin, surtout, a joué le rôle de Marcel avec un entrain sympathique et une sensibilité vraie; on le dit ami de l'auteur ; nous le croyons volontiers.

Digitized by Google

Maintenant que nous sommes en règle avec M. Manuel, nous nous sentons plus à l'aise pour adresser une simple question à la direction du Théâtre-Français : pourquoi la Comédie-Française ne joue-t-elle plus de *comédies?* N'en fait-on plus, ou les refuse-t-elle? Il eût été pourtant désirable que, dans cette confusion de tous les genres, dans ce chaos de drames gais et de comédies tristes, la maison de Molière offrît au bon vieux rire gaulois un asile assuré. Mais non; la comédie larmoyante, cette lugubre invention de La Chaussée, si habilement exploitée de nos jours, a envahi toutes nos scènes, même la première. Les deux succès de la dernière année, *les Faux Ménages* et *Julie* appartiennent à ce genre hybride de théâtre; quant à *Lions et Renards*, il n'y a guère de comique que le premier acte; le reste est ce que l'on voudra. On ne rit plus, et c'est dommage; soyons gais, pendant qu'il en est temps encore; qui sait ce que l'avenir nous réserve de tristesses? Cette proscription du rire s'étend même jusqu'au vieux répertoire; le Théâtre-Français met encore de temps en temps Molière sur son affiche; il reprend quelque comédie vieillotte de Picard ou de Mazères, *la Petite Ville* ou *le Jeune Mari*; mais Regnard, le plus gai, le plus alerte de nos classiques, est presque entièrement délaissé. Nous avons assez mouillé de mouchoirs au Gymnase et ailleurs; nous voulons un peu nous dilater la rate; nous voulons des comédies, n'en fût-il plus au monde. Autrement, qu'on efface rue Richelieu ces mots : Comédie-Française, et qu'on mette à la place : Théâtre de drame : ici l'on pleure.

Vers au Théâtre-Français, vers à l'Odéon. M. Latour Saint-Ybars nous transporte dans la Rome ancienne, au moment où la République incline vers l'Empire. Son héros est l'affranchi Sarpédon. On sait quelle place ces fils d'esclaves s'étaient faite peu à peu dans la société romaine en décadence. A la fin de la République, ils ne distribuent encore que des provinces; bientôt ils donneront l'Empire; Pallas détrônera Britannicus au profit de Néron. La scandaleuse fortune de ces hommes, passés de l'*ergastulum* dans le palais des Césars, indignait le peu qui restait d'honnêtes gens; Tacite leur doit quelques-unes de ses plus belles pages.

Sarpédon est un affranchi de Pompée tout-puissant sur son maître par les services qu'il lui rend. C'est lui qui organise, au nom de Pompée, les distributions de vivres et les jeux du Cirque : *panem et circenses;* c'est lui qui pacifie le peuple ameuté contre le vainqueur de Mithridate. Rome le subit et le craint. Sextus même, le fils de Pompée, plie devant lui, et la courtisane Danaé l'a trahi pour Sarpédon. Mais ce n'est point assez pour l'affranchi; il vise plus haut : il a parié qu'avant trois jours il serait l'amant heureux de la reine Bérénice.

Bérénice, reine de Pont (comment y a-t-il une reine de Pont après la chute de Mithridate?) est venue à Rome pour revendiquer la petite Arménie. Le sénat est partagé; le tribun Pison promet son appui, mais à des conditions que l'on devine. Seul, Pompée peut faire pencher la balance en faveur de la belle suppliante. Sarpédon conçoit un plan hardi; Bérénice ne connaît Pompée que de nom; il prendra la place de son maître et

Digitized by Google

se fera aimer de la reine. Comme Ruy-Blas, il réussit d'abord ; comme lui aussi, il est devenu sincèrement épris; la fantaisie s'est changée en passion, l'amour s'est substitué au caprice du libertin. Mais l'erreur ne peut être prolongée; Pompée a été averti de la fraude; Damé s'est vengée en dénonçant Sarpédon. L'heure des aveux est venue ; l'affranchi dépouille sa pourpre empruntée, il en vient à la confession inévitable :

Je suis un ver de terre, amoureux d'une déesse.

L'étoile est cruelle; l'orientale chasse le fourbe sans pitié. Pompée, qui a déjà tant pardonné, sera cette fois inflexible ; Sarpédon n'a plus qu'à mourir. Il implore de son affranchi Diomède (car lui aussi a des affranchis et des esclaves) un service suprême, la mort; il lui recommande de frapper juste au cœur. « Ecoute, » dit-il.

. . . . . Un jour, bien jeune encor,
Je t'aperçus auprès du temple de Castor,
Sur des tréteaux couverts d'esclaves mis en vente.
Vous étiez entourés de la foule mouvante;
Le marchand était là qui vous exposait nus
Sans pitié, sans pudeur, pour être mieux vendus.
. . . . . .
Parfois, pour égayer cette plèbe romaine,
Il frappait au hasard ces êtres avilis.
— Voyez, s'écriait-il, des roses et des lis!
Et quand vous pâlissiez, par de nouveaux outrages,
Il faisait remonter le sang à vos visages.
Seul, tu te révoltais : ta colère me plut,
Et je payai le prix que le marchand voulut.
On brisa tes liens, et je te dis : « Espère,
Tu reverras un jour ton pays et ta mère. »
Alors, me regardant pour la première fois,
Et trouvant dans mes yeux, dans le son de ma voix,
Une pitié que nul ne t'avait fait connaître,
Tu te pris à pleurer et tu me dis : « Cher maître,
Ma mère, mon pays, je ne les connais pas! »
Eh bien ! je suis parti peut-être de plus bas.
A ses ressentiments mon âme t'associe,
Les baisers maternels ne l'ont pas adoucie ;
Nous sommes dès longtemps frères par le malheur :
C'est pourquoi je viens faire un appel à ton cœur.

Ce sont là des sentiments bien chrétiens pour un affranchi, et l'on y pourrait relever quelque anachronisme ; mais les vers sont pleins et bien frappés. Diomède promet d'obéir. Bérénice, émue un peu tard, demande à Pompée la grâce de Sarpédon, mais celui-ci la refuse ; il meurt vengé :

. . . . . César passe le Rubicon.

Voilà tout, et ce n'est point assez. Sarpédon ne suffit pas à remplir cinq actes. Pompée, sans doute, traverse l'action ; mais M. Latour Saint-Ybars, nous ne savons pourquoi, l'a complétement effacé. Le rival de César est, après tout, ce que nous appelons aujourd'hui « une personnalité » ; va-

Digitized by Google

piteux, imprudent, mieux servi par la fortune que par son génie, Pompée peut être tout cela, mais en somme, il reste, avant et même après Pharsale, le grand Pompée, le héros de Lucain, que M. Saint-Ybars n'a pas assez lu. Il fallait ou qu'il ne parût point dans le drame ou qu'il y parût d'une façon digne de lui. On ne travestit point ainsi les grandes figures de l'histoire romaine. Que dire encore de ce Sextus Pompée, qui tint un instant en échec Octave et Antoine, qui fut le maître souverain de la Méditerranée, et qui joue dans l'*Affranchi* un personnage si piteux ? Enfin, ce qui manque surtout dans cette œuvre travaillée et sérieuse, c'est ce qui aurait dû l'animer d'un bout à l'autre, c'est Rome, c'est la bruyante Suburre et l'aristocratique Palatin, le Forum et la rue. Si l'on n'apercevait dans le lointain du décor les colonnes du temple de Jupiter capitolin, on se douterait à peine qu'on est dans la Ville éternelle. Shakespeare, tout barbare qu'on le veut dire, est bien plus vrai. Son *Jules César* commence dans la rue ; la plèbe bavarde sur l'événement du jour ; cordonniers, corroyeurs, barbiers, tout le monde est dehors, discute, pérore, non sans calembours, bons ou mauvais ; le tableau est vif, animé ; la Rome plébéienne nous apparaît. De même, c'est en plein Forum qu'Antoine débite cette perfide harangue, chef-d'œuvre d'habileté et de vérité : « Brutus et Cassius sont des hommes honorables. » Et Shakespeare a raison : la scène obligée de toute pièce romaine, c'est le Forum. Pourtant il ne pouvait connaître Rome que par le *Plutarque* de lord North, mais il l'avait devinée.

Nous avons trop sacrifié aux Muses, et il nous reste à peine assez de place pour dire que l'adultère fleurit sur nos scènes, ici larmoyant, là grotesque. M. Paul de Kock doit être content ; on met et remet au théâtre un de ses romans trop populaires : *le Mari, la Femme et l'Amant*. Le mari, au Vaudeville, c'est Jacques Cernol ; l'amant, M. de Bléac ; la coupable, la seconde femme de Cernol, infidèle sans excuse, antipathique, répugnante même. De son premier lit, Jacques a eu un fils qui, absent pendant cinq années, reparaît au logis paternel, et comprend tout. Il vengera son père, mais il lui laissera son erreur. Il tue M. de Bléac, et tend la main à sa belle-mère en présence du mari crédule, que rien n'a pu tirer de son aveuglement. Il y a dans la pièce de M. Cadol une simplicité, une rapidité d'action que nous apprécions beaucoup, et, sauf un ou deux essais de tirade, une grande sobriété de style ; mais le choix du sujet gâte tout. L'adultère est un ressort usé ; il ne peut nous intéresser qu'à condition de ne point s'étaler sur la scène, de rester, pour ainsi dire, dans la coulisse. Quelque réputation de sottise qu'on ait faite aux maris, nous ne pouvons les croire si aveugles ; nous sommes tentés d'intervenir dans le drame, comme ces messieurs du paradis, et de crier au mari confiant : « Mais on te trompe, Georges Dandin ! Tout le monde le sait, et comment ne le vois-tu pas ? »

Au Palais-Royal, la chose est plus gaie. Marjavel est doublement ce que Sganarelle n'était qu'en imagination ; sa première femme l'a trompé avec Jobelin oncle ; sa seconde le trompe avec Jobelin neveu. Quel est le plus

Digitized by Google

heureux des trois? c'est l'amant, dit le plus grand nombre; c'est la femme, disent quelques-uns; MM. Labiche et Gondinet pensent que c'est le mari, et, à part le petit inconvénient que chacun sait, nous serions volontiers de leur avis. Ernest, l'heureux Ernest, est devenu le factotum, le souffre-douleurs du mari; la toiture est-elle en mauvais état, Ernest va constater les dégâts; Marjavel est-il malade, Ernest prépare les serviettes chaudes et les cataplasmes, et cela, au milieu de transes continuelles, sans honoraires; à peine a-t-il le temps d'apercevoir Mme Marjavel. Il rompt sa chaîne et se marie. Ajoutez à cette donnée amusante un couple alsacien: Kamprach qui a, par mégarde, emprisonné un hanneton dans son pantalon, et Lisbeth, sa femme, qui a « commis une faute; » figurez-vous M. Gil-Perez ballotté à travers les plus émouvantes péripéties, tantôt cachant sous son habit un tronçon de gouttière, tantôt roulé dans une malle, tantôt affublé en jardinier, et jugez des éclats de rire. Ce n'est point que *le Plus Heureux des trois* vaille *le Chapeau de paille* ou *la Cagnotte*; l'intrigue burlesque n'est point si fortement charpentée; on y sent plus d'une défaillance; mais on rit, et c'est l'important. M. Geoffroy joue Marjavel d'un air si satisfait qu'on le croirait instruit et heureux de sa mésaventure; M. Lhéritier est une ganache excellente; M. Brasseur est trop naturel dans son rôle d'Alsacien; on ne le comprend presque pas.

Le *Médecin des Dames* est un joli sujet; ce jeune docteur, cravaté de blanc, bien ganté, causeur aimable, envoyant ses malades aux eaux qui leur plaisent, faisant bon marché d'Hippocrate, confesseur plutôt que médecin, est un type que l'on coudoie à chaque instant et qui relève de la comédie. M. Gustave Haller, — pseudonyme qui cache une femme du monde fort applaudie, il y a quelque douze ans, à l'Odéon et au Théâtre-Français, — M. Haller a sacrifié ces côtés saillants de son principal personnage à une intrigue dramatique assez mal conçue. Ce n'est pas que sa pièce manque de mouvement; mais elle n'est point *bâtie*; ce n'est encore qu'une promesse. Le *Médecin des Dames* a été l'occasion d'une innovation malheureuse; on l'a joué gratis, un dimanche, en plein jour; les loges seules étaient réservées à la critique. Cet appel au peuple a plus d'un inconvénient; d'abord, il y a quelque cruauté à priver les critiques du repos dominical qui leur est bien dû après tant de laborieuses soirées. Mais le plus grave est que, pour plaire à un public qui n'est pas entièrement composé de connaisseurs, on risque des plaisanteries d'un goût douteux. Ainsi, il est question quelque part, dans le *Médecin des dames*, du garde des *sceaux*. « Il doit avoir, s'écrie un personnage, bien du monde à garder! » Voilà où l'on arrive, quand on brigue trop ardemment les applaudissements d'un aréopage populaire. Soyons démocrates, mais pas jusque-là.

E. DELAPLACE.

Digitized by Google

REVUE MUSICALE

ITALIENS, *Un Ballo in maschera*; Mmes Krauss, de Murska, MM. Bonnehée. Nicolini; — *Rigoletto*, Mlle de Murska, Bonnehée, Nicolini. — Concerts populaires, — Concert de Mlle C. Maurice. — Soirées musicales de la société R. Schumann.

Il y aurait une curieuse étude à faire sur les deux partitions écrites, à vingt-cinq ans d'intervalle, par MM. Auber et Verdi sur le poëme de *Gustave*, l'un des plus dramatiques de Scribe. *Gustave* n'est pas une des meilleures œuvres de notre grand maître français, tandis que le *Ballo* compte à bon droit parmi les mieux réussies du compositeur italien. Néanmoins, tout compte fait, l'avantage nous paraît honorablement balancé de part et d'autre. Le prélude instrumental du *Ballo* rentre dans la catégorie de ces ouvertures italiennes dont Weber disait irrévencieusement : « En Italie, avant qu'on ne lève la toile, l'orchestre fait un *certain bruit*... » Entre ce morceau sans caractère et l'ouverture justement célèbre de *Gustave*, il n'y a pas de parallèle possible. Dans le premier acte, et surtout dans le second, la lutte est plus sérieuse, et le succès partagé. La romance de Ricardo avant la consultation est un charmant morceau de concert, mais ne saurait faire oublier les couplets de Gustave, d'une verve si entraînante :

Vieille Sibylle
Qu'on dit habile...

En revanche, le *finale* italien nous paraît supérieur à l'autre, pour la facture comme pour la mélodie. Dans l'acte suivant, celui du cimetière, le duo d'amour français l'emporte, mais Verdi reprend l'avantage dans le trio si dramatique du mari et des deux amants, et dans le finale, où il a heureusement exprimé l'accent railleur des conjurés. Il y a aussi de fort belles parties dans le quatrième acte du *Ballo*, mais la dernière scène de l'opéra français reste, dans son genre, au-dessus de toute comparaison.

Sauf quelques intonations douteuses au début, M. Bonnehée, qui abordait pour la première fois le rôle difficile de Renato, s'en est tiré fort convenablement. Il a eu surtout de beaux élans au dernier acte, où la fameuse cavatine a obtenu, comme d'habitude, les honneurs du *bis*. Il est fâcheux que cet artiste estimable ait contracté à l'Académie impériale de musique l'habitude d'une espèce de chevrotement qui peut produire un certain

Digitized by Google

effet dans les situations très-fortes, mais qui, prolongé pendant toute une soirée, devient d'une monotonie fatigante.

M. Nicolini est un Ricardo fort agréable. Il le serait plus encore, s'il daignait soigner également toutes les parties de son rôle. Ainsi il chante mollement, et surtout d'un mouvement trop lent, la jolie romance du second acte. En revanche, on ne saurait lancer de meilleure grâce, avec plus de verve et de finesse, la phrase de début du deuxième finale, dont l'allure intrépidement joyeuse semble narguer la prophétesse de malheur, et contraste si heureusement avec la couleur sombre des scènes précédentes. Tout ce finale marche à merveille, et la voix éclatante du page (Mlle de Murska) y produit un excellent effet. Le public avait d'abord accueilli assez froidement cette artiste. Au quatrième acte, elle a triomphé complètement de ce mauvais vouloir; elle enlève ses derniers couplets avec beaucoup de correction et de verve. Mais c'est plutôt dans le rôle principal de *Marta* qu'on peut apprécier le talent de Mlle de Murska comme chanteuse légère. Le rôle d'Amélia du *Ballo* est un des meilleurs de Mlle Krauss. Elle dit parfaitement le duo avec Nicolini, duo dont l'*andante* ne vaut pas celui d'Auber, mais dont l'*allegro* est un bel élan de lyrisme amoureux. Nous ne savons pourquoi on compromet l'effet de cet *allegro* en retranchant la *stretta*, si vigoureuse et si passionnée. Dans la scène suivante entre Renato, Amelia et les conjurés, la plus belle situation du *libretto*, le mouvement est pris beaucoup trop lentement; ces rires en *adagio* ressemblent à des sanglots. Enfin, l'artiste chargée du rôle de la sorcière, si important dans le deuxième acte, le chante de manière à faire vivement regretter sa devancière, Mlle Grossi. Malgré ces imperfections, qui disparaîtront sans doute en partie aux représentations suivantes, cette reprise du *Ballo* a été satisfaisante.

Nous n'en dirons pas tout à fait autant à propos de *Rigoletto*. Pourtant M. Nicolini a bien chanté ses deux ballades, surtout la dernière: M. Bonnehée a fait de consciencieux efforts pour suffire aux exigences du formidable rôle de *Rigoletto* : Mlle de Murska est une Gilda fort séduisante, tant qu'il ne s'agit que de déployer de la grâce et de l'agilité. Le fameux quatuor, qui reste jusqu'ici le chef-d'œuvre du maître, a été redemandé comme d'habitude, malgré les fâcheuses défaillances du contralto.

Dans une représentation très-extraordinaire du *Barbier*, nous avons fait la connaissance malheureusement bien tardive de M. Varesi, baryton émérite, pour lequel Verdi a écrit plusieurs de ses rôles les plus dramatiques, les plus écrasants. M. Varesi était un chanteur et un acteur consommé; cette dernière qualité lui reste; quant à la voix, hélas!... ce qu'en avait laissé Macbeth, Rigoletto l'a emporté. L'apparition de la Rosine, la plus invraisemblable pour laquelle ait jamais soupiré un Almaviva fourvoyé, achevait de donner un cachet archaïque à cette représentation.

Plus d'une fois, nous avons manifesté notre sympathie pour l'œuvre des Concerts populaires, que M. Pasdeloup a créée et poursuit avec tant de persévérance et de zèle. Nous nous croyons donc en droit de lui faire entendre quelques vérités utiles. Nous avons cru remarquer une sorte

Digitized by Google

de mollesse dans l'exécution de quelques chefs-d'œuvre classiques, comme la symphonie en *ré* de Beethoven, et celle d'Haydn n° 42, jouées au sixième concert. Cette négligence était d'autant plus sensible, qu'immédiatement après, ce même orchestre exécutait avec beaucoup de vigueur et de précision des œuvres modernes plus difficiles, comme la belle ouverture de *Mélusine* de Mendelssohn et l'*Invitation à la valse* orchestrée par Berlioz. Nous applaudissons de grand cœur aux efforts faits pour initier le public aux beautés reconnues ou soupçonnées dans les compositions des maîtres nouveaux, mais ces études ne doivent pas préjudicier à l'interprétation des chefs-d'œuvre consacrés.

Parmi les concerts particuliers donnés dans le mois de janvier, nous devons une mention très-honorable à celui qu'a donné récemment Mlle C. Maurice, lauréate du Conservatoire, avec le concours d'artistes éminents : Mme Miolan-Carvalho, MM. Delle-Sedie, Vieuxtemps et Lebouc. La jeune pianiste a vaillamment affronté le voisinage de tels auxiliaires; il y a en elle toutes les promesses d'un talent sérieux, presque viril. Elle a exécuté avec une énergie qui pourtant n'excluait pas la grâce, le beau trio de Beethoven en *sol* (deuxième de l'œuvre), qu'on entend rarement dans les concerts, les célèbres variations de Ries sur *non più andrai* de Mozart, et la chasse brillante et bruyante de Stephen Heller. Mme Miolan reste au premier rang parmi les cantatrices françaises; jamais l'immortelle romance du «Chérubin d'amour» ne fut soupirée avec autant de grâce et de *maëstria*.

On n'a pas oublié les services réels qu'a rendus à l'art la Société fondée naguère par MM. Chevillard et Maurin pour l'interprétation des derniers quatuors de Beethoven. Nous sommes heureux d'annoncer qu'une Société du même genre vient de s'organiser sous le vocable d'un maître plus récent, mais déjà réputé grand parmi les plus grands. Les fondateurs de la Société *Schumann* sont MM. Delahaye, White, Lasserre, Madier-Montjau, Van Wœfelghem. Leur but principal est la vulgarisation des œuvres *di camera* de Schumann, pour piano et instruments à cordes, sans exclure toutefois les travaux du même genre de compositeurs encore peu ou point connus à Paris, qui « marchent fièrement dans les voies élevées de l'art. » Nous suivrons ces séances avec un intérêt facile à comprendre. Il y ajustement quatre ans aujourd'hui qu'une Etude publiée dans cette Revue apprenait au public français que l'art comptait dans Robert Schumann un noble martyr de plus [1].

O. Mercier.

[1] *Revue Contemporaine*, « R. Schumann et son œuvre, » numéro du 31 janvier 1868

Digitized by Google

CHRONIQUE POLITIQUE

30 janvier 1870.

Le ministère du 2 janvier a traversé sans encombre les accidents divers et les orages qui ont signalé son entrée. C'est grâce à la sympathie que lui a méritée son programme, et à la confiance qui s'attache toujours à un gouvernement dont la force n'est point exclusive de la modération qu'il a du d'avoir surmonté toutes les tentatives de la démagogie. Non-seulement il n'a point glissé dans le sang comme on le lui prédisait; il n'a pas même eu besoin de faire usage des moyens ordinaires de répression. Il serait injuste de lui reprocher sa faiblesse; il a voulu prouver qu'il ne craignait point l'émeute, et qu'il ne redoutait aucune popularité. L'expérience a été faite sur le député de la première circonscription de Paris. Abrité derrière son inviolabilité, ce favori des faubourgs avait jeté dans sa *Marseillaise* non pas le cri patriotique que le ciseau de Rude a fait jaillir de la pierre, mais le cri peu sculptural de l'émeute. Comme il avait soulevé une partie de la population ouvrière, et qu'il avait traîné après lui au cimetière de Neuilly l'armée tout entière de la démocratie, on pouvait croire que ce député réfractaire avait des partisans, et redouter son influence sur les masses. C'est une illusion que le gouvernement a voulu dissiper, beau-

Digitized by Google

coup moins pour montrer sa force que pour détruire le prestige d'un personnage dont les intérêts conservateurs commençaient à s'effrayer; il a demandé et obtenu du Corps législatif l'autorisation de poursuivre M. Henri Rochefort. De plusieurs côtés, on dissuadait les ministres d'une pareille résolution, que l'opposition combattait avec plus de passion que de logique, et que leurs amis mêmes n'osaient conseiller. Les ministres ne se sont arrêtés ni devant les résistances des uns, ni devant les scrupules des autres, et, plutôt que de renoncer à leur projet, ils ont déclaré qu'ils abandonneraient le pouvoir.

La séance du Corps législatif où ce débat a été soulevé était des plus émouvantes ; c'était un spectacle que le régime nouveau nous donnera sans doute plus d'une fois et auquel le pays tout entier était attentif. L'accusé s'y est défendu en déclarant qu'il dédaignait de se défendre, sans passion, sans élévation, et avec cette stérilité de paroles qui est une de ses plus incurables qualités. Par contre, il s'est levé autour de lui des avocats prolixes dont l'interminable série menaçait de prolonger indéfiniment une discussion qui a été intéressante juste le temps qu'a duré le discours du garde des sceaux. C'est un des plus beaux succès de tribune de M. Emile Ollivier ; ce ministre a déjà trouvé l'autorité et l'ampleur qui conviennent à un homme d'Etat dont les idées et la volonté sont précises, et qui parle la langue choisie des bons orateurs. Son discours, auquel a répondu un long applaudissement, n'admettait point de transaction ; il insistait avec énergie pour que l'auteur incriminé fût livré à l'action des lois et déclarait en même temps que le gouvernement était aussi éloigné de la réaction qu'il voulait être opposé à la licence. L'Assemblée, très-satisfaite et très-rassurée, a répondu par une adhésion presque unanime, et l'écrivain de la *Marseillaise* n'a nullement été protégé contre une décision beaucoup plus redoutable au député que le châtiment dont les tribunaux le pouvaient frapper. Ce vote rendu, la population est restée calme, presque indifférente, et le bourgeois, en voyant la vie politique suivre son cours habituel, s'est senti rassuré : quelques jours après le tribunal correctionnel a infligé une vulgaire répression de six mois de prison et de 3,000 francs d'amende à M. Rochefort qui, ne sachant plus quelle contenance faire et sentant peser sur lui un commencement de disgrâce populaire, a pris le parti plus excentrique que courageux de ne se point présenter devant ses juges. Maintenant le voilà réduit à ses véritables proportions ; en lui l'émeute est vaincue. Il semble même qu'elle est désarmée, car d'un côté on voit des démagogues découragés se replonger dans leur exil volontaire, et de l'autre M. Ledru-Rollin, amnistié, reculer, avec les les plus mauvaises raisons, devant l'inutile démonstration d'une plaidoirie politique. Ce sont là les heureux résultats d'une liberté qui a foi en elle-même, et dont l'usage sera la meilleure garantie de l'ordre.

On peut donc croire que tout va se calmer, que l'on sortira des crises pour entrer dans une période de travaux sérieux et productifs. Le Corps législatif donne l'exemple de cet apaisement ; il s'est enfoncé dans le milieu refrigérant d'un débat sur la situation économique du pays, et l'on a vu reparaître ces interminables dissertations des protectionnistes

Digitized by Google

et des libres-échangistes qui ne rappellent que trop la querelle sans fin des réalistes et des nominaux. Comme si ce n'était point assez des sujets qui nous divisent, il a fallu que le gouvernement se trouvât encore en présence du problème économique dont l'expiration du traité de commerce presse la solution. Il y a dix ans, par l'initiative isolée du chef de l'Etat et sans l'assentiment du pays, fut conclu avec l'Angleterre un traité qui faisait cesser les prohibitions, abaissait les tarifs sur la plupart des objets d'importation et d'exportation, et qui, même sur quelques-uns, établissait la plus entière franchise. Il était convenu que ces conventions n'auraient de valeur que jusqu'en 1870 inclusivement, et que si l'une ou l'autre des parties contractantes ne voulait point les renouveler, elle serait tenue de dénoncer les traités au mois de février. Il fallait donc s'attendre à un effort de tout le clan des protectionnistes pour provoquer un retour au système en vigueur avant 1860; il devait engager la campagne avec d'autant plus de courage qu'il trouvait des forces et des éléments de combat dans les libertés constitutionnelles. Depuis plusieurs mois déjà, une active propagande était faite dans les grands centres industriels et manufacturiers par les chefs de l'école protectionniste; ils ont tenu à Lille, à Roubaix, à Rouen des meetings dans lesquels le travail national trouvait de zélés apôtres. Une agitation analogue organisée dans les villes du Midi et dans la plus importante de toutes et la plus intéressée, Bordeaux, donnait la réplique aux villes du Nord. De part et d'autre, on s'envoyait des arguments chiffrés qui semblaient sans réplique; on s'adressait des défis qui étaient toujours relevés, et, comme de raison, on n'arrivait point à se convaincre. Ces escarmouches ne faisaient que préparer la grande bataille qui devait se livrer devant le Corps législatif et dans laquelle nous avons vu intervenir les avocats ordinaires de ces causes toujours remises et jamais jugées.

Ce serait un travail des plus longs et des moins agréables que de réunir et d'aligner dans le cadre étroit de cette chronique la série des arguments employés par les uns et par les autres; encore moins, voudrions-nous donner l'analyse succincte des discours qui ont été prononcés dans une discussion générale dont on croyait ne jamais voir la fin. Ces sortes de sujets ont le terrible défaut d'être inépuisables; il semble que plus on disserte sur les tarifs et sur tout ce qui s'y rattache, plus on s'éloigne de toute conclusion pratique. Il se produit encore un autre phénomène qui, du reste, est commun à la plupart des polémiques engagées sur des questions d'intérêt public: il n'y a jamais personne de converti. On cite tous les demi-siècles un homme que les controverses publiques ont ramené et encore faut il l'aller chercher en Angleterre, où l'on se met au-dessus du respect humain pour suivre les inspirations de la conscience. Il est donc à peu près certain que, si l'on regarde aux conséquences pratiques de la discussion qui vient de s'engager sur la question économique, il y a peu d'espoir qu'elles détourneront le courant des idées admises, et qu'elles vaincront la résistance des intérêts. De même que M. Cobden et M. Bright sont d'obstinés libres-échangistes, de même M. Pouyer-Quertier et M. Brame sont d'inébranlables protectionnistes, capables, tout au plus,

Digitized by Google

pour ne point heurter de front leurs adversaires, de paraître seulement en désaccord avec eux sur des chiffres. Ils le sont sur les principes. Dans le camp des libres-échangistes, il y a des convictions non moins enracinées; elles sont d'autant plus intraitables, qu'elles reposent sur des principes abstraits, et découlent d'un ensemble de théories philosophiques. Ce n'est point sans raison qu'un orateur du Sénat, bien connu pour sa propagande libre-échangiste et pour la part considérable qu'il a prise à la révolution économique de 1860, a pu être qualifié de sectaire par M. Buffet. L'honorable ministre des finances ne semble pas avoir des idées aussi exclusives; avec son collègue M. Louvet, ministre de l'agriculture et du commerce, il a pris une mesure provisoire et quelque peu sommaire, qui n'indique pas, de la part des nouveaux ministres, une de ces convictions libres-échangistes fortement enracinées. Il a été rendu, en effet, sous la signature du ministre de l'agriculture et du commerce, un décret qui supprime, jusqu'à nouvel ordre, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'une décision ait été prise pour ou contre la dénonciation des traités, l'usage des acquits-à-caution et des admissions temporaires. Une pareille mesure n'a pas peu contribué à accroître l'irritation des esprits, et à donner plus de vivacité au débat qui était sur le point de s'engager. Il se complique d'une sorte d'infraction à la coutume parlementaire, qui place les nouveaux ministres dans la difficile alternative de consentir au retrait des décrets, ou de se mettre en opposition directe, si ce n'est avec la majorité, du moins avec une grande fraction de la Chambre. Pour bien préciser les conditions dans lesquelles s'est engagé le grand débat économique qui vient d'être agité, il importe de savoir que ce qui était en question, c'était d'abord la nécessité d'une enquête pour savoir s'il fallait ou s'il ne fallait point dénoncer le traité conclu en 1860 avec l'Angleterre; en second lieu, l'opportunité de dénoncer les traités avant le résultat de l'enquête, ou de les maintenir jusqu'à ce que le résultat de l'enquête fût connu.

Il ne fallait pas espérer que M. Thiers s'abstînt de venir exposer ses théories bien connues sur les questions économiques; il pousse la fidélité à ses doctrines jusqu'à faire chaque année un discours si peu différent de celui qu'il a prononcé l'année précédente que, si l'on avait assez de mémoire, on serait dispensé de l'écouter de nouveau. Il y a des points sur lesquels M. Thiers n'aura pas à innover; il y a, dans cet esprit si juste pourtant et si clair, de petits nuages qui sont fixés et ne veulent point sortir. Tout le monde sait que M. Thiers ne met point la liberté commerciale au nombre des libertés nécessaires; il ne croit à aucune prospérité possible si le travail national n'est point protégé et si l'on ouvre les marchés français à tous les produits que l'étranger nous envoie. Il ne réclame plus, il est vrai, des droits protecteurs bien considérables; il a rabattu beaucoup de ses anciennes exigences; avec 10 0/0 sur les fils, 15 0/0 sur les tissus on le pourrait contenter. Mais il persiste à croire et à soutenir, contre le bon sens et même contre l'histoire, que les progrès de l'industrie en France et en Angleterre sont dus à la protection énergique qui lui a été accordée à ses débuts; que la décadence de la marine

Digitized by Google

hollandaise doit être attribuée aux tarifs de Colbert et à l'acte de navigation de Cromwell, alors qu'il est avéré que l'industrie est née en France dans les villes jouissant de franchises municipales, que l'Angleterre et la Prusse se sont enrichies par l'immigration des protestants français et flamands qui formaient l'élite de la population industrielle des deux pays, et que la ruine du commerce néerlandais date de la minorité de Guillaume V et de l'extension donnée au monopole des Compagnies privilégiées. M. Thiers redoute la concurrence de la Belgique et de la Prusse ; les cours d'eau de la Suisse lui tourbillonnent dans le cerveau et lui semblent un de ces éléments de prospérité contre lesquels on ne lutte pas. Il veut qu'on ne laisse point entrer les draps, les toiles, les rubans, les fers, les charbons des Allemands, mais ses répugnances pour l'unité germanique montrent qu'il ne serait point éloigné de voir les provinces qui les produisent devenir provinces françaises ; ce qui ne serait pas le moyen d'éviter leur concurrence. Ailleurs, M. Thiers soutient que nous ne pouvons lutter avec l'Angleterre, parce qu'elle a dans ses colonies de nombreux débouchés qui nous manquent; mais, par une contradiction bizarre, il constate que le Canada, l'Inde elle-même qui sont les plus considérables colonies anglaises, ont adopté le régime protecteur et l'appliquent à leur propre métropole. Où sont donc les fameux débouchés de l'Angleterre ? M. Thiers a compté les broches de l'Angleterre, il y en a 30 millions ; les broches de la Suisse, il y en a 1,700,000 ; les broches de la Belgique, moins nombreuses que les nôtres qui sont de 6 millions ; mais il se garde de dire pourquoi les broches étrangères sont plus productives que les nôtres. Sur la marine marchande il a des raisonnements spécieux et peu concluants ; il affirme que notre marine est inférieure à celle des Anglais à qui leurs colonies restent fermées, à celle de Hambourg, de l'Italie et de l'Autriche qui n'ont point de colonies, à celle des Grecs qui ont un territoire exigu et pas d'industrie ; mais il ne dit point le motif de cette étrange infériorité et ne semble point se douter qu'elle est due à la protection accordée à d'autres industries. Avec les chiffres l'avocat d'office de la protection joue comme avec des gobelets ; il les subtilise et les manie prestement de manière à nier l'évidence. Entre ses mains, l'arithmétique est une science des plus inexactes.

On a répondu à M. Thiers du mieux qu'on a pu : M. Amé, au nom du gouvernement qu'il représentait comme directeur des douanes, s'en est mêlé. M. de Forcade La Roquette a composé une réponse qui n'a pas duré moins de deux jours. Les tarifs de l'Europe entière sont dans ces discours et les surchargent ; ils défilent pesamment sous nos yeux comme des escadrons de grosse cavalerie. L'ancien ministre des travaux publics n'est pas, il s'en faut, un protectionniste ; la part qu'il a prise aux traités de commerce lui donne sur ces matières une compétence et une autorité qui peuvent rivaliser avec l'expérience de M. Thiers. C'est du reste dans les discours de ces deux orateurs que se trouvent développés les principaux éléments de la discussion, et c'est entre eux que s'est livré le combat le plus décisif. M. de Forcade a réfuté M. Thiers et tous

Digitized by Google

les protectionnistes ; lorsqu'on a écouté ses raisons, recueilli ses chiffres, on est sous une impression favorable ; le système du libre échange apparaît comme un système sauveur qui doit régénérer l'industrie nationale et pousser la richesse publique au plus haut degré de prospérité. On n'a plus de souci pour l'agriculture dont la dernière enquête a pourtant fait ressortir l'état de malaise. Mais il ne faut point céder à ces entraînements. Le calme et le discernement sont indispensables pour juger une question dans laquelle la vérité est d'antant plus lente à paraître que de part et d'autre on se heurte à des intérêts intraitables. On apporte dans le débat les procédés peu véridiques qui assurent le succès de certaines transactions commerciales.

Pour que tout le monde fût d'accord et que la lumière se fît aux yeux du pays, il serait nécessaire que les traités de commerce n'eussent point enrichi les uns et durement éprouvé les autres ; il faudrait qu'ils n'eussent fait que des heureux ou que des malheureux. Ils ont au contraire si bien divisé le commerce qu'on entend le Midi se réjouir, pendant que le Nord crie misère. Les Anglais eux-mêmes ne sont point d'accord ; quelques-unes de leurs industries ont souffert. Enfin, cette expérience de dix années a fait beaucoup de mécontents, et il importe de savoir l'exacte vérité. C'est à ce but que l'on arrivera, au moyen d'une enquête parlementaire. Tout le monde s'accorde à la vouloir et, puisqu'on devait, par un vote unanime, décider qu'elle aurait lieu, on aurait pu considérablement abréger les discours, et n'y point consacrer six séances consécutives. Il suffisait d'examiner si la dénonciation des traités de commerce devait se faire, malgré l'enquête, ou s'il fallait maintenir la situation actuelle jusqu'à ce que l'enquête ait été décidée. La résolution la plus libérale et la plus rationnelle aurait été celle qui aurait dénoncé les traités et préparé de nouvelles conventions sur les bases de l'enquête qui va s'ouvrir. Il ne faut point se faire illusion ; les traités avec l'Angleterre ont un vice d'origine qui les fera toujours suspecter ; ils ont été faits en dehors du consentement de la nation, et sans l'avis préalable des intéressés ; l'assentiment un peu forcé et tardif qu'ils ont obtenu des Chambres de commerce n'empêche point qu'on les considère comme l'œuvre exclusive du pouvoir personnel, comme un arrangement conclu par-dessous main avec l'Angleterre, fort honnêtement sans doute, mais irrégulièrement. Pour cette raison, c'est une œuvre à refaire ; avec les nouvelles franchises dont nous jouissons, il est impossible de maintenir une situation que deux ou trois personnes ont réglée à leur gré ; elle serait la seule à qui ferait défaut le concours des pouvoirs constitutionnels. Il aurait été logique que les traités fussent dénoncés, que l'enquête s'ouvrît au plus tôt, qu'elle se fît rapidement, et que, lorsqu'on en aurait connu les résultats, de nouvelles ouvertures fussent faites à l'Angleterre; cette puissance n'aurait pu trouver mauvais que la nation participât à des arrangements où elle est si directement intéresée. Il n'y avait pas à craindre que nos voisins, pour nous garder rigueur, voulussent revenir aux anciens tarifs. Ils n'y ont point d'intérêt, du moins si nous en croyons les déclarations de M. Bright dans le Parlement : « Lorsqu'on met les concessions réciproques dans la balance, disait-il, il devient

Digitized by Google

de la dernière évidence que la France nous en fait *au moins cinq fois plus* que nous ne lui en rendons. Si l'honorable membre auquel je réponds était Français, il serait véritablement effrayé de la liste des articles sur lesquels portent ces concessions de la part de la France. »

Tout nous fait espérer cependant que les avantages laissés à l'Angleterre, confirmés dans un traité nouveau, ne seraient pas aussi considérables que le pense M. Bright si les forces productives de la France recevaient tout le développement qu'elles sont susceptibles d'avoir. Avec de faciles moyens de transport, avec l'abaissement des tarifs, avec le dégrèvement des industries agricoles, on arriverait à pouvoir lutter contre l'Angleterre, à lui livrer des tissus, des fers, des machines, à des prix réduits et suffisamment rémunérateurs. Mais quelle ne serait point notre supériorité le jour où les forces productives du pays seraient mieux réparties! Une des causes évidentes de notre faiblesse relative, c'est la centralisation excessive qui se pratique en France. Lorsqu'elles auront la libre disposition de leurs ressources, lorsqu'elles ne seront plus obligées de tendre toujours une main suppliante vers le gouvernement pour lui demander à titre d'aumône ce qu'elles pourraient au besoin réclamer comme une institution, les communes mettront plus d'empressement à pratiquer les travaux les plus indispensables au développement de l'industrie; l'agriculture progressera; on verra le sol devenir plus fécond, les esprits plus inventifs. L'initiative individuelle, n'étant plus arrêtée par les formalités ou par les oppressions qui jusqu'ici en ont paralysé l'essor, trouverait des forces et une émulation qui lui ont toujours fait défaut. Il y a une observation qui n'échappera point aux investigations des membres de l'enquête, c'est que les pays décentralisés sont les meilleurs producteurs, et l'on peut espérer que la Chambre, éclairée sur les véritables motifs qui, jusqu'à ce jour, nous ont fait mal supporter la concurrence avec les autres nations, voudra les faire disparaître. Il faudra aussi jeter quelques regards sur le passé, y rechercher les époques et les pays où la fortune publique a été le plus favorisée; il faudra surtout étudier à quelle forme de gouvernement correspondent les plus grandes prospérités commerciales et industrielles. Le résultat inévitable de cet examen sera de nous amener à conformer notre état politique à celui des peuples dont les échanges ont été les plus avantageux. Depuis dix ans, nous nous sommes rapprochés considérablement de cet idéal; lorsque les traités de commerce furent conclus, nous n'avions de liberté que dans les relations commerciales. Partout ailleurs, l'élan national était comprimé. Il n'en est plus de même aujourd'hui, et, sans être arrivés à la plénitude de la liberté, nous en avons conquis une part qui nous permet d'espérer de meilleurs résultats du libre-échange.

Pour donner tout ce qu'on attend de lui, il doit combler de satisfactions le producteur, le consommateur et surtout l'ouvrier, dont les mécontentements de plus en plus visibles deviennent une menace pour la société. A tout instant, les ouvriers ont des explosions de colère dont on est très-épouvanté; elles montrent que la question sociale appelle une prompte solution. Les mineurs sont les plus enclins à s'exalter; on a vu

Digitized by Google

les grèves d'Aubin et de la Ricamarie réprimées, suivies de sanglantes collisions ; aujourd'hui, c'est le Creuzot et les travailleurs de Thorncliffe ; sur des points éloignés, mais avec une simultanéité qui révèle une certaine entente, les mineurs français et anglais abandonnent les ateliers, les usines et se croisent les bras dans cette attitude hautaine et résolue qui est la fierté des travailleurs. Au Creuzot, ils veulent avoir la libre disposition d'une caisse de secours alimentée par leurs cotisations ; un des leurs, organisateur cosmopolite des grèves ouvrières, maître passé dans l'art de séduire et de captiver, parleur et polyglotte, imagine que pour avoir plus facilement raison des patrons, le salariat doit leur emprunter leurs propres armes, c'est-à-dire le capital. La grève n'est efficace que si elle est soutenue par l'argent, que si elle n'amène point la faim, la misère au foyer de l'ouvrier. Tel était le but réel, quoiqu'inavoué, de la grève du Creuzot. A Thorncliffe, les patrons des mines, redoutant la puissance des *Trades unions* avaient décidé qu'ils n'emploieraient désormais que des ouvriers étrangers aux associations. De là la révolte et la collision de Westwood ; les *Trades unions* se sont distingués par des actes de violence que leurs amis sont les premiers à déplorer ; ils ont brutalisé les ouvriers non affiliés et ont brûlé leurs habitations. En Bohême, les ouvriers manufacturiers de Reichemberg s'ameutent et réclament la mise en liberté d'un M. Scheu, arrêté pour avoir tenu des réunions illicites. En Prusse, ce sont les mineurs de Waldenbourg qui abandonnent leurs travaux. Il semble que tous ces désordres éclatent à un signal ; le mot d'ordre circule à travers l'Europe avec la rapidité de l'éclair. Les gouvernements n'ont pas beaucoup de peine à maîtriser ces mouvements ; mais l'incendie étouffé ici se rallume plus loin ; il y a toujours, sur un point ou sur un autre, une mèche qui reste allumée.

Les procédés révolutionnaires nous semblent insuffisants pour résoudre la question sociale ; quelques-uns seraient beaucoup trop expéditifs. Les démocrates du Corps législatif ont voulu montrer que, s'ils ne pouvaient résoudre le problème, ils s'intéressaient aux tentatives des travailleurs. M. Gambetta a fait à ce sujet une motion fort peu goûtée de la majorité de l'Assemblée, et très-vivement relevée par le gouvernement. Il a essayé de montrer qu'il fallait laisser les ouvriers à eux-mêmes, et ne point mêler la force armée aux conflits des grévistes. M. Alphonse Esquiros, qui rapporte d'Angleterre des exemples de sage répression, s'est néanmoins associé à la manifestation de son collègue. Ces philanthropes ne tenaient point compte de la pression exercée par les grévistes sur leurs camarades ; en protestant contre la présence des troupes, ils semblent ne point voir qu'elles ne sont appelées que pour sauvegarder les droits de chacun et laisser la liberté intacte. Si la force armée était mise à la disposition du patron pour imposer ses volontés, si elle venait mettre les baïonnettes au service du capital, ils auraient raison de se récrier ; mais telle n'est point la mission des régiments qui sont venus bivouaquer au Creuzot au milieu des chaumières des ouvriers. Ils sont là pour protéger la liberté de chacun et assurer le respect de la loi. Les hommes de la gauche sont gens clairvoyants ; ils ne s'y sont point mépris ; mais ils se devaient à eux-mêmes

Digitized by Google

et au mandat qu'ils ont accepté de faire, comme députés, une démonstration à laquelle, s'ils étaient ministres, ils ne seraient point embarrassés de répondre. Cette tactique les sert auprès de leur parti ; mais elle ménage de faciles triomphes aux organes du gouvernement, qui sont appelés à réfuter des arguments d'aussi peu de valeur. Le ministre de l'intérieur et le garde des sceaux sont venus tour à tour expliquer la conduite du gouvernement ; le premier, avec une énergie et une franchise qui n'a point laissé que de troubler un peu les agresseurs ; l'autre, avec l'autorité d'un jurisconsulte d'autant plus sûr d'être resté dans l'esprit de la loi, qu'il en a été lui-même le promoteur. On avait mauvaise grâce, d'ailleurs, à reprocher au gouvernement d'avoir fait au Creuzot un trop grand déploiement de troupes. Dans l'affaire de la Ricamarie et d'Aubin, on avait eu le tort d'envoyer des forces insuffisantes dont la présence a irrité les grévistes, mais ne les a point contenus. Au Creuzot, il y avait trois mille soldats, et ce nombre imposant a suffi pour prévenir toute agression. C'est donc, de la part du gouvernement, une habileté d'avoir empêché tout désordre, et d'avoir, cette fois encore, échappé au danger d'une effusion de sang. Par ces épreuves que le hasard ou des complots mystérieux ont réservées à ses débuts, le cabinet libéral se fortifie; il gagne la confiance du pays, et il justifie le programme si ferme et si fier formulé par le garde des sceaux : « Nous sommes la modération, et si vous nous y contraignez, nous serons la force. » Quand on sait employer la première, la seconde devient inutile.

Au milieu de tous les tracas que lui donnent les colères de la démagogie et les grèves, le gouvernement maintient avec beaucoup de vigueur sa ligne de conduite ; il marche droit à son but. Tous les articles de son programme se réalisent un à un ; il a présenté, cette semaine, au Corps législatif un projet de loi qui livre les délits de presse à la juridiction des Cours d'assises. Cette réforme très-désirée du parti libéral et réclamée avec violence par le parti démagogique est une de celles que nous avons demandées depuis longtemps ; si les lecteurs de cette chronique ont bonne mémoire, ils peuvent se souvenir qu'elle était déjà dans nos vœux et dans nos prévisions lorsque fut appliqué le programme insuffisant du 19 janvier 1867. Un autre projet de loi, déjà soumis au Conseil d'Etat, abolit la loi de sûreté générale ; on est également occupé de l'abolition de l'article 75 de la loi de l'an VIII et de la disparition de l'injustifiable sénatus-consulte de 1866, qui interdit toute discussion de la Constitution. Tous les jours, ce sénatus-consulte est violé sans ménagement ; il est d'ailleurs absolument incompatible avec les libertés dont l'usage nous est assuré. Le travail législatif prend une si grande activité et il y a tant de projets, les uns apportés par les ministres, les autres émanant de l'initiative parlementaire, que la Chambre ne les pourra tous examiner et voter dans une seule session. Il faudra nécessairement procéder par ordre et prendre, dans le nombre, les plus urgents. Ce triage sera l'œuvre de la commission d'initiative parlementaire, qui saura ne point donner le pas à la loi qui abolit la peine de mort sur la loi qui oblige le gouvernement à ne prendre les maires que dans les conseils communaux; à la loi qui confie

Digitized by Google

la défense de l'Assemblée à la garde nationale sur la loi qui rend aux villes de Paris et de Lyon l'élection de leur conseil municipal. Si le Corps législatif est encombré de projets, les ministres sont en proie à une fièvreuse activité. Ils n'ont point seulement à réformer les lois ; ils ont à réformer le personnel du gouvernement, et ce n'est point une besogne facile. On s'y heurte à des susceptibilités, à des situations dignes d'intérêt, à de hauts et puissants patronages. Chaque destitution, chaque déplacement provoque un cri de douleur. Si l'on touche à un simple juge de paix compromis dans les dernières élections, on a les plaintes et les réclamations de tout un canton ; si on le maintient, on a les reproches de ceux que leur excès de zèle a offusqués. Il faut se boucher les oreilles et laisser crier. Cette précaution sera surtout utile pour la réorganisation des préfectures ; il y a là de si grosses résistances et des intérêts si compliqués, qu'après un mois de réflexion le ministre de l'intérieur n'a pas encore achevé son travail. Pour qu'il fût complet et tout à fait libéral, ce n'est point dix préfets, vingt préfets qu'il faudrait relever de leurs fonctions, c'est autant de préfets qu'il y a de préfectures. Nous comprenons fort bien les embarras du gouvernement ; il n'a pas seulement à ménager les douleurs des fonctionnaires dont il va briser la carrière, il faut encore qu'il leur trouve des successeurs. Il serait moins empêché s'il était admis que les conseils généraux pussent lui présenter deux ou trois candidats. Lorsque la loi municipale sera votée, on ne sera nullement en peine de choisir des maires ; si les préfets se recrutaient par des procédés analogues, le ministre de l'intérieur pourrait faire autant de préfets honoraires qu'il voudrait. Les préfets ne manqueraient pas. Dans l'état actuel des choses, il faut procéder par des mutations ; il faut écouter les recommandations des uns et des autres, il faut fouiller le vieux personnel en disgrâce, les bureaux des ministères, les sous-préfets en disponibilité et disputer même aux journaux les rares écrivains de mérite qu'ils possèdent. Avec ces éléments, on ne peut arriver qu'à des résultats insuffisants et à des choix qui ne seront point une garantie pour les populations départementales qui vont encore, comme au lendemain des révolutions, voir arriver au milieu d'elles des inconnus, étrangers à leurs intérêts comme à leurs besoins.

Quelques-uns regardent à la couleur politique que, par leurs antécédents, se sont laissé donner quelques-uns des fonctionnaires de l'État. Il semble même qu'entre ces nouveaux venus et les amis de la première heure il y ait déjà des rivalités et des méfiances dangereuses. L'orageux incident qui a terminé la séance du 28 janvier fait entrevoir, dans cet ordre d'idées, des périls que l'on se plaît à grossir. Le cabinet serait-il donc menacé parce que M. Thiers lui donne son appui ? Est-il en danger de dislocation parce que l'on y voit figurer des hommes qui ont eu, dans le temps, des attaches ou des affections orléanistes ? L'essentiel, c'est que le cabinet représente la majorité, si ce n'est la majorité de la Chambre, la majorité du pays. Un accord tacite, de mutuelles et intelligentes concessions lui donnent en ce moment dans la Chambre une majorité fragile ; il faut que chacun l'aide à se maintenir dans de telles conditions, à

Digitized by Google

prolonger son existence jusqu'au jour où il lui sera possible de faire un appel au pays. La droite ne l'y aide guère. Sur une observation très-juste et très-naturelle de M. Thiers que l'opinion, à tort ou à raison, ne considère pas la Chambre actuelle comme la représentation fidèle du pays, la vieille majorité s'est réveillée et a protesté avec plus de violence que de justesse. L'ancien ministre de l'intérieur en a saisi l'occasion de soulever, de la manière la plus intempestive, la question de cabinet, et dans sa magnanimité peu coûteuse, il a cru devoir promettre au ministère sa protection, pourvu que celui ci ne s'écartât pas trop de la politique commerciale inaugurée nuitamment par M. Rouher. Avec la vigueur qu'il sait donner à ses paroles dans les circonstances critiques, le garde des sceaux, — pour employer une expression qui traduit exactement notre pensée, — a remis ses protecteurs à leur place. Il a ressaisi des mains de M. de Forcade La Roquette, qui menaçait de s'en emparer, le gouvernement de la majorité parlementaire. Ces succès coûtent bien quelques sacrifices; il faudra s'abstenir de dénoncer des traités que le cabinet ne semblait point trouver excellents et probablement ajourner jusqu'après l'enquête la mise en pratique des décrets du 10 janvier, relatifs aux admissions temporaires et aux acquits-à-caution.

Le ministère, qui donne tant de satisfactions aux amis de la liberté, ne laisse point de réjouir aussi les amis de la paix. C'est pour eux que, dans la séance du 28, il a fait les déclarations les plus satisfaisantes et les plus sûres; rapprochant avec à-propos l'intérêt politique de l'intérêt économique, il a montré, comme un des dangers de la brusque dénonciation du traité de commerce, le mauvais effet qu'une telle mesure pourrait produire sur l'esprit de nos voisins. L'alliance anglo-française est considérée par le ministère libéral comme elle l'était par le gouvernement autoritaire; elle est le gage de la paix universelle. Un si grand intérêt mérite bien, en effet, que l'on fasse des concessions à l'Angleterre. Toutefois, il faudrait examiner si cette condescendance pourrait aller jusqu'au sacrifice de nos intérêts industriels et du bien-être des populations. Les tendances du ministère le poussent à donner trop d'importance à l'acte de dénonciation du traité; il n'aurait certainement pas sur nos voisins l'influence que M. le garde des sceaux lui attribue; ils sont eux-mêmes trop parlementaires pour s'offenser d'une décision qui ne serait, après tout, qu'un acte de condescendance à des intérêts respectables, plus respectables même que ne serait le grand intérêt international que l'on cherche à ménager. L'Angleterre, aussi intéressée que nous à la paix générale, n'a aucun besoin qu'on achète son concours par des abaissements de tarifs. Ce n'est pas elle qui troublera jamais le calme relatif dans lequel se trouvent aujourd'hui les relations internationales.

On n'en pourrait pas dire autant de toutes les puissances. Il en est qui ont été si malheureusement et si mal consolidées à l'intérieur qu'elles pensent n'avoir de moyen de salut que dans une puissante diversion extérieure. Envisagée à ce point de vue, l'Autriche est un danger permanent pour l'Europe. Elle donne en ce moment de nouvelles alarmes. L'œuvre entière de M. de Beust menace de s'écrouler sous l'effort des centralistes; le ministère cislei-

Digitized by Google

than est en pleine dissolution ; les Tchèques de Bohême, les Polonais de Gallicie élèvent des prétentions qui ressemblent à des exigences. Quelques-uns des ministres voulaient qu'on transigeât avec ces groupes nationaux et même qu'on poussât envers eux la condescendance jusqu'à modifier la Constitution de 1867 ; d'après eux, il s'agissait beaucoup moins d'une rivalité politique que d'une rivalité de race, et l'intérêt de l'Empire était, sinon de détruire ces rivalités, du moins de les empêcher de s'accroître. C'est à un résultat tout contraire que parviendraient les centralistes allemands, trop prépondérants à Vienne, si on ne leur imposait un peu plus de modération ; ils ont déjà mis Prague en état de siége et surexcité, par ces mesures rigoureuses, la fibre patriotique de tous les Slaves. Pour calmer les esprits et prévenir d'irréprochables malheurs, MM. Taaffe, Potocki et Berger, membres du Cabinet, proposaient des concessions que leurs collègues n'ont point voulu adopter ; ils se sont retirés, et leur retraite n'a fait qu'irriter les autonomistes qui se sont vus ainsi l'objet d'un véritable défi. Ils ont pour eux le nombre et le droit ; ils ont l'exemple de la Hongrie ; ils ne céderont pas. La Chambre des seigneurs est contraire à leurs prétentions ; le Reichrath est centraliste ; vaincus sur le terrain constitutionnel, ils ont entre les mains une force avec laquelle il faudra bien compter ; il dépend d'eux de perdre la monarchie autrichienne, de lui faire éprouver des échecs beaucoup plus graves que ceux qu'elle pourrait recevoir du concours de tous les Etats coalisés.

M. de Beust le sait bien ; l'existence de l'Autriche dépend de l'union volontaire des groupes nationaux qui la composent. Ce ministre a essayé d'écarter ce danger en donnant pleine satisfaction à celle des nationalités qui lui semblait la plus puissante, à la Hongrie. La Hongrie s'est trouvée si bien favorisée, qu'elle a fait envie aux Polonais, aux Croates, aux Tchèques ; elle serait peut-être assez forte pour absorber l'empire tout entier, et devenir le pivot de l'unité nationale ; mais les Allemands de Vienne ne sont point d'humeur à laisser les Hongrois prendre cette prépondérance, qui serait l'effacement complet de leur influence et la suppression du vieil empire autrichien. Eux-mêmes, cependant, ne peuvent rien absorber ni rien dominer. Telle est l'impasse. Il semble difficile d'en sortir autrement que par de larges concessions ou par une révolution. De concessions, il n'en faut point parler ; l'empereur lui-même, qui, dans le discours du trône, montrait des dispositions conciliantes, reste impuissant devant la Chambre des seigneurs et devant le Reichrath, dont la majorité oppressive ne veut rien ménager. Après avoir différé aussi longtemps qu'il a pu d'accepter la démission des trois ministres autoritaires, le chef de la monarchie a dû se résigner à les laisser partir, et à confier leurs portefeuilles à des Allemands. C'est M. de Plener qui a d'abord eu la mission de réorganiser le cabinet ; ses tentatives sont restées infructueuses, et l'on n'est pas près de s'entendre. La crise s'est compliquée d'une difficulté nouvelle. Les députés du Tyrol allemand ont déclaré qu'en présence de l'incompatibilité qui existe entre la Constitution et les droits de leur pays, ils se voient dans l'obligation de déposer leurs mandats. Cette démonstration n'est sans doute qu'un signal ; les députés des autres provinces ne tarde-

Digitized by Google

ront pas à suivre l'exemple des Tyroliens allemands. Ce sont les premiers craquements d'une dislocation qu'il paraît aujourd'hui bien difficile, sinon tout à fait impossible, de conjurer.

Quant aux Espagnols, ils sont revenus exactement au point où ils étaient lorsque leur révolution a éclaté; le programme de Cadix est repris, c'est-à-dire qu'il est de nouveau convenu entre toutes les fractions du parti monarchique de ne pas décider actuellement la question de personne et de se replonger indéfiniment dans le provisoire. Le duc de Montpensier lui-même, dont les amis semblaient avoir pris une certaine prépondérance, vient de tenter une épreuve qui ne lui a point réussi. Moins heureux que certains prétendants qui, à une autre époque et dans un autre pays, se sont frayé le chemin du trône par des procédés analogues, le duc de Montpensier a brigué un siége aux Cortès, les électeurs d'Oviédo et d'Aviles ont donné la majorité à ses concurrents. Il est difficile que le prince, qui n'a pu réunir assez de voix pour être député, en puisse réunir assez pour être roi. Le parti républicain triomphe de tous ces déboires monarchiques; il sent venir son heure. De ce côté encore, l'Espagne n'a rien à espérer; il est probable que, si on la met aux voix, la république n'aura guère plus de succès que la monarchie. Il en faut conclure que le nerf national est à ce point détendu dans ce pays, qu'il ne sait même plus ce qu'il veut, ou qu'il n'a plus la force de le dire. Il se trouve dans cet état de défaillance d'nn malade auquel il faut imposer les remèdes propres à prolonger son existence. Il y a cependant une chose digne d'admiration en Espagne. Dans ce pays des révoltes et de l'indiscipline, où chaque ministère était l'objet d'attaques inconstitutionnelles, où le pronunciamiento était passé dans les mœurs, personne n'essaie de faire un coup d'Etat. Lorsqu'il y avait un pouvoir régulier, il s'en faisait à tout propos; depuis qu'il n'en existe plus, on pratique une discipline et une sorte de respect pour l'anarchie.

Les nouvelles d'Orient nous représentent le khédive livrant un à un au sultan tous ses vaisseaux cuirassés et les autres engins de guerre dont il s'était sournoisement pourvu. On n'est pas plus empressé à se soumettre, et nous reconnaissons que le sultan serait bien difficile s'il n'était point ravi de la résignation de son vassal. Si grand que soit son repentir, il ne faudrait pas que le cabinet de Constantinople s'empressât d'en tirer gloire. Le repentir n'est rien sans le bon propos, et il n'est nullement démontré que le khédive ne médite dès à présent quelque vengeance. Il aura le moyen de l'exercer; ce n'est ni la ruse, ni la patience, ni l'argent qui lui feront défaut. Il saura choisir sa victime; il est probable qu'il voudra qu'elle soit assez haut placée pour satisfaire sa vanité et se relever, aux yeux de ses sujets et aux yeux de l'Europe, de toutes ses humiliations. Il nous semble que le grand vizir doit avoir l'œil ouvert; s'il est avisé, il guettera les démarches d'Ismaïl Pacha, surveillera ses allures. Ali-Pacha s'est directement employé à faire endurer au khédive les avanies dont son amour-propre a souffert plus encore que sa bourse; il est évident que ce qui reste de puissance à sa victime se tournera contre le crédit du vizir et peut-être même contre sa personne. Il y a des adver-

Digitized by Google

saires qu'il faut désarmer tout à fait si l'on veut se mettre à l'abri de leurs représailles. Ismaïl est loin d'être écrasé; il lui reste les immenses ressources de son pachalick, et ce droit d'hérédité qui, quoi qu'on en puisse dire, lui crée une situation presque indépendante et fait du vassal de la Porte un sultan au petit pied. On ne sera guère surpris en Europe le jour où l'on apprendra la chute du grand vizir; tout le monde saura quelle main puissante aura préparé sa disgrâce.

Le secrétaire de la rédaction, PASCAL PICARD.

DEUXIÈME SESSION DE LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE.

Il n'y a guère plus d'un an que la Société des Agriculteurs de France s'est fondée à l'instar de la Société royale d'agriculture d'Angleterre. Elle a tenu sa première session en décembre 1868; elle a ouvert sa seconde session le 24 de ce mois. Dans l'intervalle, elle a réuni un nombre d'adhésions qui n'est pas moindre de 2,800 membres fondateurs, ordinaires ou délégués. Durant le cours de l'année 1869, elle a tenu plusieurs congrès régionaux à Arras, à Lyon, à Nancy; elle a organisé à Beaune un congrès vinicole qui n'a pas été le moins intéressant ni le moins considérable de ses actes. Enfin, et c'est là le fait le plus important, la Société a été reconnue par le gouvernement comme établissement d'utilité publique. Il semble, en effet, qu'il n'y ait point d'établissement plus utile qu'une société d'agriculteurs dans un pays aussi agricole que la France. Cette vérité, éclatante comme la lumière, n'avait nullement frappé le gouvernement tout le temps que les hommes du pouvoir personnel sont restés détenteurs de l'autorité. Ils ne comprenaient pas, ces hommes politiques d'une si grande perspicacité, qu'il pût être utile aux propriétaires du sol, aux agriculteurs et aux agronomes de se voir, de s'entendre, de se concerter. Ils y apercevaient même un danger pour l'Etat, comme si l'élément le plus conservateur, le plus intéressé à la paix publique, pouvait jamais se trouver en contradiction avec les intérêts du pays. Ne prouvaient-ils pas par là, ces grands politiques, qu'ils n'étaient plus eux-mêmes en communion d'idées avec la nation? Pour que les statuts de la Société des agriculteurs de France reçussent la sanction gouvernementale, il a fallu qu'un nouveau ministère, issu de la fameuse interpellation des 116, vînt

Digitized by Google

prendre un pouvoir trop longtemps refusé à leur intelligence et à leur patriotisme. Le premier acte de M. Chevandier de Valdrôme, ministre de l'Intérieur, et de M. Louvet, son collègue, ministre de l'agriculture et du commerce, a été cet acte de réparation et de justice, comme leur nomination avait été elle-même un acte de justice et de réparation envers l'opinion du pays.

L'assemblée du 25 janvier a été ouverte par une de ces allocutions élégantes et fleuries dans leur simplicité, dont M. Drouyn de Lhuys possède l'art exquis. L'illustre président de la Société des agriculteurs n'est pas seulement un homme d'Etat et un lettré, il est encore un grand propriétaire rural et, ainsi que le rappelait éloquemment l'autre jour M. Victor Lefranc, au banquet des Agriculteurs, c'est dans l'agriculture que M. Drouyn de Lhuys a fait ses premiers pas vers la vie publique. Parti d'un comice agricole, en passant successivement par la diplomatie, la députation et le ministère des affaires étrangères, il est maintenant le président et l'on peut dire l'âme de l'association la plus considérable et la plus forte qu'il y ait en France, du groupe le plus sain, le plus solide, de celui qui représente le plus fidèlement les sentiments et l'opinion vraie du pays. Ce n'est pas sans raison qu'on a pu dire que la formation de la Société des Agriculteurs avait été comme le prélude des transformations politiques qui se sont accomplies depuis un an. Dans son spirituel discours, en réponse à un toast qui lui était porté au dernier banquet, M. Drouyn de Lhuys, faisant allusion à la reconnaissance des statuts de la Société par le nouveau ministère, disait que désormais les paroles, comme celles dont parle Rabelais, étaient dégelées. Le rayon de soleil qui les a fait fondre n'a pas eu seulement pour effet de dégeler les paroles des agriculteurs, il a dégelé les paroles de toute la France ; mais, qu'on nous permette de le dire, ce rayon de soleil bienfaisant, s'il est descendu de l'Olympe, a pris ses rayons sur la terre, parmi ces esprits éclairés et indépendants qui, pareils à MM. Drouyn de Lhuys, Léonce Lavergne, de Tocqueville et à tant d'autres, en communication constante avec les populations provinciales, savent apprécier la justesse de leur jugement et traduire éloquemment leurs aspirations.

Le grand objet à l'ordre du jour du congrès actuel était la question des traités de commerce. Les opinions les plus diverses ont été exposées. Le Midi et le Nord sont venus successivement les défendre et les attaquer; les idées les plus contradictoires ont été, de part et d'autre, soutenues par de plausibles arguments et par des chiffres irréfutables, tant il est vrai que, sur ce sujet inépuisable, et que l'enquête parlementaire n'épuisera pas, tout le monde a raison, ou personne du moins n'a complétement tort. Il est peu probable que, si approfondie qu'elle ait été, la discussion ait exercé aucune influence sur l'esprit des membres présents, et c'est pour cela sans doute que, le jour du vote, plus de la moitié ont fait défaut, laissant ainsi la majorité aux plus persévérants ou aux plus entêtés. Cette majorité s'est prononcée pour un ordre du jour qui, tout en réservant la question de principe, déclare que les traités de commerce ne doivent pas être immédiatement dénoncés, mais qu'il est désirable qu'une enquête

Digitized by Google

parlementaire soit ouverte par le Corps législatif. Cette résolution n'a exercé elle-même, croyons-nous, aucune influence sur les résolutions définitives du gouvernement. Pour nous, il nous semble qu'en tout état de cause, et de quelque côté d'ailleurs que puisse être la vérité, il y avait une question de principe à régler, une question politique à résoudre : les traités de commerce ont été faits sans que l'on ait consulté les représentants du pays; le premier acte du pays libre devait être de les effacer. On aurait vu ensuite s'ils ne devaient pas être rétablis, et dans quelle mesure.

A. DE C.

CHRONIQUE FINANCIÈRE.

Le marché financier a perdu son enthousiasme des premiers jours du ministère Ollivier. La spéculation, brutalement arrachée à ses rêves de folle hausse par les péripéties du drame d'Auteuil, par les clameurs des dilettanti de *la Marseillaise*, par la grève du Creuzot, par les bruits de maladie de l'Empereur, est encore indécise et n'ose ni franchement reculer, ni se lancer de nouveau en avant ; elle reste troublée, effarée de tous les accidents que l'imprévu semble se complaire à multiplier sous les pas du premier cabinet parlementaire. Mais cette hésitation ne saurait être de longue durée ; apparent ou réel, le calme se rétablit ; encouragée par les meneurs, la spéculation abandonnera bientôt ses méfiances pour se jeter encore une fois dans la mêlée ; les capitalistes feront bien d'attendre que la situation soit plus solidement affermie et de rester jusque-là sur la réserve.

RENTE FRANÇAISE 3 0/0. — Il n'a pas été possible de maintenir les cours élevés conquis avec autant de rapidité que d'audace. On a effleuré 75 fr. pour revenir à 73 10. Aujourd'hui, à la veille de la liquidation de fin de mois, la lutte est engagée autour du cours de 74 fr. Grâce au découvert qui s'est créé depuis le 10 janvier, la spéculation à la hausse reprend courage et se prépare à profiter des avantages momentanés que

Digitized by Google

semblent lui assurer le calme relatif des esprits, et les imprudences des vendeurs. On peut certainement tenter avec succès une nouvelle surprise, forcer les vendeurs, enlever les cours et porter la rente bien au-dessus de 74 fr.; mais ce ne serait là qu'une campagne de spéculation, plus nuisible qu'utile à une progression solide des cours. La situation ne justifie pas les alarmes excessives ni une confiance exagérée; les cours actuels sont suffisamment élevés pour le moment.

RENTE ITALIENNE. — Les nouvelles financières d'Italie sont bonnes. Le ministre des finances poursuit la mise en pratique de ses plans de réforme. Les économies projetées sur l'armée et la marine s'élèvent déjà à 21 millions. C'est un commencement de réalisation des promesses faites par M. Sella. C'est un premier pas dans la voie des économies où le ministre de la veille est toujours près de s'engager, mais dans laquelle le ministre du lendemain a toujours peine à persévérer. Malgré cela, la rente italienne est lourde, et garde avec efforts le cours de 55 fr.

FONDS ESPAGNOLS. — Les rentes espagnoles, intérieure et extérieure sont d'une très-grande fermeté et gardent aisément la hausse qu'elles ont acquise; cependant les finances de l'Espagne sont dans le plus déplorable état. Le ministre Figuerola se débat au milieu de difficultés sans nombre, cherchant, à travers des combinaisons d'une certaine hardiesse, les éléments de reconstruction du crédit de la Péninsule. Malheureusement les besoins sont de chaque jour, les exigences du trésor deviennent de plus en plus impérieuses, et il est fort à craindre que les grands projets du ministre, projets à longue échéance, ne servent seulement à justifier quelque nouvelle et ruineuse opération de trésorerie. Aussi longtemps que l'Espagne restera sans organisation politique définitive, les espérances fondées sur le concours de la maison Rothschild seront toujours déçues. Au lieu d'une vaste opération financière organisant sur de nouvelles bases le système économique de l'Espagne, ouvrant aux Compagnies de chemins de fer les perspectives d'une activité féconde par la régénération du crédit de l'Etat, nous entendrons les lamentables palinodies d'un ministre aux abois, faisant célébrer par la presse financière la prospérité de l'Etat et les avantages sans précédents du nouvel emprunt que la Banque de Paris se prépare, dit-on, à émettre sous la forme d'obligations amortissables.

Quoi qu'il en soit, constatons encore une fois les tendances très-marquées à la hausse des différents fonds Espagnols, et enregistrons, sans les apprécier davantage, les bruits à l'aide desquels on justifie la tenue des cours : l'élection du duc de Montpensier à la couronne d'Espagne, — l'unification des dettes Espagnoles, — la création d'un fonds spécial pour venir en aide aux Compagnies de chemins de fer.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE. — On cote 1,750 fr., 1,780, puis on retombe à 1,750 fr. — A la veille de la liquidation, nous touchons 1,800 fr. — Les gens bien informés des projets et des rêves des meneurs annoncent pour le mois prochain le cours de 2,000 fr.!

Encore un mois, et nous en aurons fini, de cette comédie à la hausse,

Digitized by Google

jouée avec audace, avec aplomb, toutes lampes allumées, à la barbe du public qui crierait volontiers *bravo*, au lieu de crier *haro* à ces bravi de l'agiotage, qui ruinent, par les exagérations brutales de leurs spéculations, la confiance en une institution dont les titres devraient être à l'abri de ces coups de spéculation, de ces oscillations brusques et larges qui déconcertent, et que rien du reste ne saurait excuser.

Depuis longtemps, nous prévenons nos lecteurs de cette campagne de spéculation organisée sur les opérations d'échange des titres anciens contre les titres nouveaux. — Les vendeurs s'obstinent à opérer sur des titres non estampillés, qui, d'ici au 28 février, auront complétement disparu, et qu'il ne sera plus possible de se procurer à aucun prix, — le moment fatal arrivé, ils seront étranglés sans merci, à moins que, d'ici au 28 février, la chambre syndicale ne vienne au secours de la place par une mesure équitable, mettant les haussiers à tout prix dans l'impossibilité de faire réussir le coup de spéculation à l'aide duquel on compte pousser l'action ancienne à 2,000 fr. Dans un mois ou deux, la spéculation comptera ses morts et ses blessés, et nous retrouverons les actions du Crédit foncier à des cours mieux en rapport avec la situation vraie des affaires sociales, qui n'est pour rien dans la hausse à laquelle nous assistons. Ces pratiques financières sont déplorables; on ne saurait trop les blâmer.

CRÉDIT FONCIER SUISSE ET CRÉDIT RURAL. — Cette tendance des actions du Crédit foncier de France à rester des valeurs de pure spéculation conduit les capitalistes à se préoccuper de la situation et de l'avenir des institutions de même nature telles que le Crédit rural, le Crédit foncier suisse. Dans notre prochaine chronique, nous étudierons la situation de ces deux sociétés appelées peut-être à partager prochainement les faveurs du public, qui hésite, avec raison, à faire un placement au Crédit foncier au cours de 1,800 fr., et qui se laisserait certainement tenter par les cours du Crédit rural, du Crédit foncier suisse, si la situation de ces deux Compagnies lu était bien clairement exposée, si le mouvement des affaires sociales fournissait des indications encourageantes pour l'avenir. En ce moment, actions et obligations du Crédit foncier suisse sont en baisse très-sensible. Nous en ignorons la cause réelle, et nous croyons prudent de nous abstenir de toutes conjectures jusqu'à plus ample informé. Quant au Crédit rural, il est coté aux environs de 480 fr. Un prix d'attente, il faut l'espérer. — Nous ne connaissons pas d'affaires en préparation au Crédit rural, où il existe cependant de grands capitaux dont l'inactivité prolongée finirait par être ruineuse.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE. — L'affaire des chemins turcs intéresse beaucoup la Société générale, qui s'y est engagée pour une somme considérable, dit-on : c'est une façon originale de favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, et nous souhaitons que cette manière réussisse toujours à la Société générale, qui, il faut le reconnaître, a eu jusqu'à ce jour le singulier bonheur de prêter aux pauvres, aux endettés, et d'y trouver toujours son compte sans y laisser jamais de plumes ; l'affaire des chemins turcs est une bonne affaire pour le syndicat qui la lan-

Digitized by Google

cera. Ce sera aussi une excellente affaire pour la Turquie, et malgré tout le mal qu'on en dit, nous croyons que ce sera même une bonne affaire pour les actionnaires.

Il est certain que ce sera, en tout cas, une opération très-fructueuse pour la Société générale. Les bénéfices réalisés pendant l'exercice écoulé sont très-considérables, et les prix cotés actuellement sont loin d'être en rapport avec la situation réelle de la Société ; néanmoins, on nous assure que le dividende ne dépassera pas sensiblement celui du dernier exercice, qui était de 31 25 ; on porterait à la réserve une somme importante. On ne saurait blâmer ces mesures, que la prudence justifie, que l'expérience conseille. Les sociétés de crédit doivent, aujourd'hui plus que jamais, former et maintenir de puissantes réserves, capables de faire face aux éventualités mauvaises, avec lesquelles il faut toujours largement compter.

Dans les cours de 605 fr., la Société générale est donc loin d'être à son prix ; il n'y a aucune témérité à prévoir une hausse d'une cinquantaine de francs, qui se fera sans l'aide de la spéculation, par le seul fait du bon marché d'une valeur qu'on a néanmoins raison de capitaliser à 10 0/0.

CRÉDIT MOBILIER ESPAGNOL. — Le Crédit mobilier espagnol s'est solidement établi dans les prix de 420 francs. D'ici au 20 février, sa situation avec la Compagnie du nord de l'Espagne sera définitivement réglée ; alors nous assisterons à un lever de rideau, et le véritable prix de l'action du Mobilier espagnol apparaîtra indiscutable pour tous au-dessus de 500 fr. Nos prévisions, qui datent de l'automne dernier et du cours de 245 francs, se trouvent aujourd'hui pleinement justifiées ; nous croyons que d'ici au 15 mars, elles seront encore dépassées, sans le secours de la spéculation, mais par le seul fait de la démonstration de la valeur réelle du titre.

COMPTOIR NAUD. — Voilà une affaire qui jadis fit beaucoup parler d'elle, et dont aujourd'hui on s'occupe trop peu. Habilement géré, honnêtement conduit, le Comptoir Naud est dans une voie excellente ; de grandes difficultés ont été surmontées, les résistances intéressées ont été brisées, — et lentement, mais sûrement, la marche des affaires sociales élève le cours des actions à un prix plus en rapport avec la situation chaque jour meilleure, chaque jour plus prospère. L'assemblée ordinaire a dû avoir lieu le 29 janvier, et nous sommes certain que les actionnaires n'auront eu que des félicitations à adresser au conseil d'administration.

EMPRUNT RUSSE. — La maison Rothschild émet un emprunt de 300 millions, destiné à l'achèvement des chemins de fer russes. Les titres sont au porteur, en coupures de 1,260 fr., portant un intérêt annuel de 5 0/0. Présenté par la toute-puissante maison Rothschild, cet emprunt est à l'avance assuré d'un énorme succès. Il se négocie déjà avec une assez forte prime.

LES FONDS ÉGYPTIENS se présentent cette fois encore avec cette fermeté naturelle aux fonds d'Etat, lorsque les gouvernements se préparent à demander au Crédit public une nouvelle preuve de confiance. Le 7 0/0 est

Digitized by Google

coté 78 fr.; un emprunt est imminent, et déjà le sultan s'oppose..... Le sultan n'a rien à voir en cette affaire, et surtout rien à dire; le vassal se soumet à toutes les exigences de son suzerain; le khédive emprunte, il est vrai, mais cette fois c'est sur ses biens personnels. Il est bon d'ajouter que ces biens personnels, c'est l'Egypte elle-même qui les produit.

RENTE TURQUE. — Les fonds turcs, au reste, ne le cèdent en rien aux fonds égyptiens ; leur fermeté est égale; semblable aussi est l'habileté des mesures qui les régissent ; le 5 0/0 turc est à 44 30 et il doit certainement ce beau cours à l'intelligent fonctionnement imprimé à l'amortissement par la lacération de 800,000 livres qui seront non pas *retirées de la circulation*, mais qui n'y seront pas mises. N'est-il pas vrai que ces Orientaux ont, en matière de finance surtout, une ingéniosité que doit parfois leur envier l'Occident?

CHEMINS DE FER OTTOMANS. — Il faut bien reconnaître que, malgré certaines réserves qui sont toujours nécessaires quand il s'agit de l'Orient, il y a là, et dans ce vaste empire de Turquie surtout, des éléments d'entreprises grandioses de nature à tenter les plus puissants, les plus habiles financiers, autant par les difficultés qu'il y a à les réaliser, par les avantages qui en doivent résulter pour le pays, que par l'importance des bénéfices possibles qu'on peut en attendre. Nous comprenons que M. le baron de Hirsch se soit laissé séduire par cette affaire des chemins de fer ottomans de Roumélie, dont la concession lui a été accordée.

Nous avons eu occasion de faire connaître à nos lecteurs, soit dans des articles spéciaux [1], soit dans nos chroniques précédentes et notamment à propos du dernier emprunt turc [2], notre opinion personnelle sur l'état actuel de l'empire Ottoman, sur son avenir et sur celui des entreprises destinées à féconder les ressources qu'il renferme.

Nous ne reviendrons donc pas sur les observations dont les conclusions n'ont pas été, nous osons l'espérer, oubliées de nos lecteurs, et qui, pour la plupart, peuvent s'appliquer à l'affaire des Chemins de fer Ottomans, dont la réalisation doit certainement avoir les plus utiles conséquences aux divers points de vue politique, économique et financier.

Mais nous ferons remarquer que les conditions dans lesquelles cette affaire semble devoir être présentée au public renferment les divers éléments dont l'attraction se fait également sentir sur les capitaux de placement et les gros capitalistes, l'épargne et la spéculation. Les conditions d'intérêt élevé, de remboursement et de prime s'y trouvent en effet réunies. Enfin, on peut dire que, sur les questions financières orientales, l'éducation des uns et des autres est faite.

Quel ne serait donc pas le succès d'une affaire qui se présenterait dans de telles conditions, qui offrirait de tels avantages, s'il ne lui manquait le

[1] *Revue contemporaine* du 30 octobre 1869. — La Turquie, ses finances, ses emprunts.
[2] *Revue contemporaine* du 15 et 30 novembre.

Digitized by Google

droit à la cote à Paris, à la cote à Vienne ! Nous pensons qu'il serait considérable, nous croyons que, même avec ces restrictions, les conditions suivantes doivent en assurer la rapide souscription.

Si nous sommes bien informés, sur 1,980,000 obligations à émettre, 750,000 seulement vont être offertes à la sourcription publique; elles le seront au prix de 180 francs environ, remboursables à 400 fr., et rapportant un intérêt de 12 fr. l'une. En outre, elles participeraient aux chances de six tirages annuels, échelonnés de deux en deux mois, et comprenant trois remboursements à 600,000 fr., trois autres à 300,000 fr., et plusieurs remboursements variant de 60,000 à 3,000 fr.

Ces obligations des chemins ottomans seront garanties par la Turquie d'abord à raison de 14,000 fr. de revenu par kilomètre exploité, et ensuite par la Compagnie de construction et d'exploitation, à raison de 8,000 fr. par kilomètre, ce qui porte la garantie de revenu à 20,000 fr. par chaque kilomètre. Telles sont les conditions générales de cette affaire dont la souscription est imminente, et pour laquelle on comprend que les divers capitaux dont nous parlions plus haut se montrent disposés favorablement.

J. D'ESMOND.

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris. — Impr. de Dubuisson et Ce, rue Coq-Héron, 5.

Digitized by Google

LA

DIPLOMATIE FRANÇAISE

SOUS LA

RÉPUBLIQUE ET LE PREMIER EMPIRE

MARET, DUC DE BASSANO

DIXIÈME PARTIE[1]

I

La position de Maret, si difficile depuis l'incendie de Moscou, devint affreuse pendant la retraite. Il avait à supporter tantôt le poids des confidences lugubres de Napoléon, tantôt celui plus accablant encore de son silence ! Et il fallait, pour surcroît de torture, affecter de la confiance et jusqu'à de la gaieté en présence des autorités lithuaniennes, des diplomates étrangers; vis-à-vis de nos propres ambassadeurs, des membres du gouvernement qui rési-

[1] Voir la *Revue contemporaine* du 15 août, des 15 et 30 septembre, 15 octobre, 30 novembre, 15 et 31 décembre 1869, 15 et 31 janvier 1870.

Digitized by Google

daient à Paris ! Il fallait que le duc de Bassano entretînt à tout prix l'erreur de la France et de l'Europe sur l'existence ou l'étendue de désastres dont lui-même n'apercevait pas la fin...

Dès le 1er novembre, l'attaque par des Cosaques d'un poste fort rapproché de Wilna, celui de Widzy, avait occasionné une recrudescence de panique dans cette ville. Un autre incident local, celui du duel de M. de Chassenon, intendant du département de Grodno, avec un officier supérieur autrichien, mettait en pleine évidence les mauvaises dispositions de nos prétendus alliés [1]. Le même jour encore, l'estafette de France apportait les premiers renseignements sur l'échauffourée de Mallet... En les transmettant à l'Empereur, le duc de Bassano s'efforçait d'atténuer l'impression que ne pouvait manquer de produire un semblable événement, insistant beaucoup sur ce point, « qu'il n'y avait eu ni calcul, ni combinaison, mais une espèce de coup de main tenté par des gens qui ne tenaient à personne, qui étaient à la fois les seuls conspirateurs et les seuls agents [2] » Cette appréciation était matériellement exacte, mais, par la même raison, il y avait un symptôme moral des plus graves dans ce fait d'un si beau commencement de succès, obtenu avec de si faibles moyens. Aussi verrons-nous bientôt cet incident peser d'un grand poids sur les déterminations de l'Empereur, dans la circonstance peut-être la plus décisive de son règne.

Maret avait encore un sujet de préoccupation non moins grave, pendant ces premiers jours de novembre. Ses dernières nouvelles du quartier-général remontaient à la sortie de Moscou. Ce fut seulement le 4 qu'il reçut à la fois de Napoléon deux lettres, écrites de Borovsk. (Toutes deux sont perdues.) La dernière, du 26 octobre, annonçait la bataille de Malo-Jaroslawetz, l'abandon du projet de percer sur Kalouga, la résolution à jamais funeste de regagner Smolensk par la route déjà parcourue et ruinée de Wiazma. « La prudence ici fut une faute, la témérité eût été le salut. » On sait maintenant, par le témoignage irréfragable du général Wilson, commissaire anglais auprès de Koutousof, « que l'armée russe, d'a-

[1] M. de Chassenon était un fonctionnaire énergique, mais d'un caractère peu conciliant. duel, dans lequel il reçut une blessure qui mit sa vie en danger, avait eu lieu à l'occasion d'un incident presque puéril. Des soldats autrichiens avaient allumé un grand feu sous un hangar attenant à l'habitation de l'intendant. Celui-ci, menacé d'incendie, se plaignit, probablement avec quelque vivacité, à l'officier commandant, qui répondit par une provocation en duel.

En 1815, ce même Chassenon joua un rôle dans l'évasion célèbre de La Valette. C'était lui qui, déguisé en cocher, conduisait la voiture de place dans laquelle celui-ci monta après être sorti de la Conciergerie sous les habits de sa femme.

[2] Maret à Nap., 2 décembre.

Digitized by Google

près des ordres déjà donnés, se serait retirée derrière l'Oka, si Napoléon avait continué de marcher en avant. »

Les « nouvelles dispositions » prises par l'Empereur étaient de nature à inquiéter cruellement le duc de Bassano, car ses courriers du Midi lui apportaient en même temps la certitude redoutable que Tchitchagof marchait vers la Lithuanie, pour se joindre à Wittgenstein. Dès le 8, on signalait de toutes parts des Cosaques dans les environs de Wilna. Tous les renforts disponibles avaient été acheminés sur Minsk ou vers la Dwina. Il avait fallu, de plus, envoyer une colonne mobile à la poursuite des traînards qui rôdaient par les campagnes, n'osant entrer dans Wilna où on les arrêtait; si bien que, pendant plusieurs jours, la ville ne fut gardée que par six cent vingt-six hommes démontés appartenant aux dépôts de grosse cavalerie, et par les débris du régiment détruit à Slonim. (Maret, 8 nov.) Deux jours plus tard, on disait les Russes déjà maîtres de Minsk et même de Borisov, et Maret, craignant pour ses précédentes dépêches, en expédiait un duplicata par un officier polonais, qui devait passer par Ighumen *ou par où il pourrait.*

Il fut un peu rassuré par la réception de l'estafette du quartier général, dans la soirée du 11. En arrivant à Dorogobouje, l'Empereur avait appris tout à la fois l'affaire Mallet, l'évacuation de Polotzk, les contre-marches de Schwarzenberg. Cependant, il n'abandonnait pas encore l'idée d'un hivernage entre la Dwina et le Dniéper. En conséquence, il prévenait son ministre que Victor, qui avait opéré sa jonction avec Oudinot et commandait en chef comme le plus ancien, allait recevoir l'ordre de pousser vigoureusement Wittgenstein et de reprendre Polotzk. Cet ordre fut, en effet, expédié de l'étape suivante, et dans les termes les plus pressants[1]. L'Empereur, à cette date, ignorait encore que le duc de Bellune avait essuyé, le 31 octobre, une sorte d'échec à Czasnicki. Depuis, il avait reçu des renforts; Oudinot, qui venait de reprendre le commandement de son corps, voulait renouveler l'attaque de suite; « le duc de Bellune préférait *malheureusement* attendre des ordres. » Ainsi s'exprimait dès le 11 novembre le ministre qui, à force d'application et de dévouement, avait fini par comprendre la grande guerre : M. Thiers lui-même, qui s'y connaît, lui rend cette justice. Ainsi qu'il l'avait si justement pressenti, ce manque d'initiative eut de déplorables conséquences. Le nouveau choc n'eut lieu

1 S. M. ordonne que vous réunissiez vos six divisions. Ce mouvement est des plus importants. Dans peu de jours, vos derrières peuvent être inondés de Cosaques (ceux de Tchitchagov)... L'armée et l'Empereur seront demain à Smolensk, mais *bien fatigués.* Prenez l'offensive, le salut de l'armée en dépend; tout retard est une calamité... Marchez! c'est l'ordre de l'Empereur et de la nécessité. (Ordre daté de Michalevka, 7 novembre.)

Digitized by Google

que le 14 novembre, alors que la rigueur croissante de la saison avait déjà sensiblement amoindri les forces dont Victor disposait. D'ailleurs, la situation fâcheuse de la grande armée, le défaut de concours des Bavarois, lui firent redouter de s'engager à fond. Aussi le combat de Smoliany fut encore une de ces rencontres indécises dont tout le profit était pour les Russes.

L'attitude singulière du général bavarois de Wrède était un des sujets trop nombreux d'inquiétude du duc de Bassano. Après la seconde bataille de Polotzk, tandis que le deuxième corps se repliait sur celui de Victor, de Wrède, seul, avait fait sa retraite dans une direction absolument divergente, celle de Glubokoé, et y avait même retenu la brigade Franceschi venue de Wilna. Ce mouvement, qui le séparait d'Oudinot et de Victor, avait, disait-il, pour but de couvrir la capitale de la Lithuanie. Une pareille manœuvre eût été assurément du goût de M. de Pradt, qui ne se croyait jamais suffisamment protégé. Mais le duc de Bassano, dont la crainte n'obcurcissait pas le jugement, voyait bien où était le vrai péril. Il s'inquiétait de cet éparpillement de forces qui auraient dû être concentrées sous la main du duc de Bellune, pour refouler Wittgenstein au delà de la Dwina, lui reprendre le poste de Polotzk, qui n'était qu'à cinq journées de Minsk ! A plusieurs reprises, Maret avait appelé l'attention de ce maréchal sur le danger que courait cette place si importante. En même temps il signalait à l'Empereur la position excentrique des Bavarois, espérant que ses ordres arriveraient à temps pour la rectifier. Napoléon, en effet, s'empressa d'ordonner à de Wrède d'appuyer immédiatement vers la haute Bérésina pour se relier de nouveau à Oudinot, ou, s'il ne pouvait plus pénétrer jusqu'à lui, de concourir du moins aux opérations dirigées contre Wittgenstein en le prenant à revers. Mais ces instructions, expédiées de Smolensk le 10 novembre, ne pouvaient parvenir à de Wrède, dont les communications directes étaient interceptées, qu'en faisant un grand détour par Wilna. Elles n'y arrivèrent que le 17, trop tard pour que le mouvement pût produire l'effet qu'on en avait espéré. Aussi de Wrède ne fut d'aucun secours à l'armée sur la Bérésina, et ne rallia l'arrière-garde qu'à Molodeczna. Cette retraite sur Glubokoé, dont Maret avait pressenti les inconvénients, valut à de Wrède une sorte de disgrâce dont le ressentiment influa sur sa conduite dans la campagne suivante.

Le 15 novembre, le duc de Bassano recevait par une voie sûre des renseignements sur les dernières ouvertures faites à la Prusse par le cabinet de Pétersbourg. Aussitôt après l'évacuation de Moscou, M. de Roumanzof avait écrit au chancelier de Hardenberg : il le conjurait de profiter de ce revirement de fortune pour changer de

Digitized by Google

politique et coopérer à la grande revanche européenne. Cette proposition avait passé par l'intermédiaire du chargé d'affaires prussien en Danemark, le même qui, à propos du traité d'alliance conclu au mois de février précédent entre la France et la Prusse, avait écrit «qu'il fallait en passer par là ou par la fenêtre.» Ce diplomate avait envoyé à son chef une copie chiffrée de la lettre russe, en y ajoutant ses propres exhortations dans le même sens. Il disait notamment : « Tout ce qu'on m'a dit (des événements de la guerre) confirme ce que je vous ai déjà marqué plusieurs fois, que le moment de la *grande démarche* est arrivé. » La légation française de Copenhague, s'étant procuré une copie de cette correspondance par des moyens particuliers, s'était empressée de la transmettre au duc de Bassano. Il n'y avait pas là, sans doute, une preuve positive de défection ; mais, au point de vue français, il était fâcheux que les propositions des Russes trouvassent des intermédiaires si complaisants auprès du cabinet de Berlin, et que le chef de ce cabinet fût déjà arrivé à tolérer un pareil langage chez ses agents. Maret s'empressa d'envoyer ces informations à l'Empereur. Mais les communications étaient déjà coupées, et Napoléon n'eut connaissance de cet incident qu'après le passage de la Bérésina.

Le 17, Maret avait la certitude que Minsk devait être au pouvoir de Tchitchagoff. Les Russes y étaient en effet depuis la veille. Cependant, comme la communication directe par le pont de Borisov était encore libre, l'estafette expédiée de Smolensk le 14 put atteindre Wilna. Elle apportait une lettre de l'Empereur, la dernière que Maret ait reçue avant le passage de la Bérésina. Cette lettre, d'un laconisme sinistre, était ainsi conçue :

Monsieur le duc de Bassano, je fais sauter les remparts de Smolensk, et je me rends à Orcha. Nous avons ici 9 à 10 degrés de froid. J'ai reçu vos lettres du 10. Je trouve que vous avez perdu bien inutilement un mois pour commencer à passer des marchés de chevaux. Cette perte est irréparable. Faites passer des marchés pour des chevaux d'artillerie et d'équipages. Notre consommation en chevaux est énorme et nos besoins urgents [1].

Ainsi, c'en était fait, sans retour, de la combinaison d'hivernage entre la Dwina et le Borysthène. Napoléon rétrogradait sur Minsk,

[1] Le malheur rendait Napoléon injuste. Il avait d'abord ordonné seulement à Maret de « préparer les voies » au général Bourcier, mandé à Wilna pour diriger la grande affaire des remontes. Ce n'était qu'au moment de l'évacuation de Moscou que, par une lettre reçue seulement le 28 octobre, il avait autorisé son ministre à conclure lui-même les marchés. Il s'en était occupé de suite, et n'avait différé la signature que de quatre ou cinq jours, parce que Bourcier arrivait. (Maret à Nap., 18 nov.).

Digitized by Google

comptant, pour se refaire, sur les immenses approvisionnements réunis dans cette place, et Maret savait qu'elle était au pouvoir de l'ennemi ! Qu'allait dire l'Empereur, et qu'allait-il devenir ? A cette lugubre journée succéda une nuit non moins triste. « Tous les courriers expédiés depuis le 13 reviennent. Ils n'ont pu dépasser Molodeczna, ils n'ont pas non plus osé y rester, car on leur affirmait que la route, même pour le retour sur Wilna, pouvait, d'un moment à l'autre, cesser d'être sûre. » Maret continuait d'affecter une tranquillité qui était bien éloignée de son cœur. Ne pouvant plus dissimuler la prise de Minsk, il soutenait que cet événement allait devenir plutôt fatal aux Russes, qui allaient être pris à revers par Schwarzenberg, pendant que l'Empereur les attaquait de front. Vérification faite, il se trouva qu'une centaine de Cosaques tout au plus avait paru en vue de Molodeczna. Le duc de Bassano fit donc repartir les courriers, en leur recommandant ostensiblement de ne plus s'arrêter, surtout de ne plus faire, sans motif sérieux, des retraites de quarante lieues qui compromettaient le service et la tranquillité. A Molodeczna, s'il y avait impossibilité évidente de pousser plus loin, ils devaient attendre l'arrivée de 3,500 hommes d'infanterie qui partaient de Wilna sous les ordres du général d'Albignac. Maret espérait encore que cette force suffirait pour maintenir la communication par Borisof ; il fut bientôt détrompé. Le 21, la tête du pont de Borisof était enlevée par l'avant-garde de Tchitchagof. Cette opération, si désastreuse pour nous, fut exécutée par un émigré français, le comte de Laugeron.

Le duc de Bassano sut bientôt que les communications étaient absolument interceptées. Ses estafettes s'accumulaient à la station de Molodeczna ; celles du quartier général sur la rive gauche de la Bérésina. Sur ces entrefaites, il reçut des nouvelles désolantes du prince de Schwarzenberg. Dans les premiers jours de novembre, ce général, ne pouvant plus ni ignorer la marche de Tchitchagof sur Minsk, ni prétendre l'ignorer, s'était enfin ébranlé pour le suivre. Il s'était avancé jusqu'à Slonim, quand la nouvelle d'une attaque assez vigoureuse de Sacken contre Reynier, qui couvrait le duché, lui fournit un prétexte plausible pour revenir précipitamment en arrière avec la majeure partie de ses forces, du côté de Wolkowitz. Il annonçait triomphalement au duc de Bassano la défaite et la retraite précipitée des Russes qu'il se préparait à suivre dans la direction de Cobrin. La lettre suivante de Maret prouve qu'il appréciait à leur juste valeur ces prétendus avantages.

Sire, j'envoie à Votre Majesté le *duplicata* de la dernière dépêche du prince de Schwarzenberg. Je le fais passer par une voie extraordinaire.

Digitized by Google

Ce n'est apparemment pas pour apprendre à Votre Majesté des succès que je regarde comme des revers, par le temps énorme qu'ils ont fait perdre. Je ne cesse pas de presser, de conjurer de tout sacrifier à un seul but, qui est d'arriver le plus promptement possible sur Tchitchagof. J'ai écrit le 8, le 12, le 16, le 17, le 21, le 22, dans les termes les plus pressants. J'exprime l'opinion que de vains succès, obtenus à un tel prix sur Sacken, ne seront en réalité qu'un immense avantage obtenu par Tchitchagof, dans des circonstances aussi urgentes. Sa Majesté sera très-mécontente, mais il est de la plus haute importance qu'elle sache *à quel point elle doit l'être*. Je fais partir ce soir un juif avec le double de mes dépêches. Je ferai partir demain un officier polonais. Les uns ou les autres arriveront! (Maret, 22 novembre.)

Les instances réitérées du duc de Bassano auprès du général autrichien étaient conformes aux intentions de l'Empereur, qu'il était d'ailleurs facile de deviner. De toutes les étapes de la fatale retraite, Napoléon adressait à son ministre des dépêches qui n'arrivaient plus; dans toutes il était question de Schwarzenberg. « Prévenez-le que je marche sur Minsk et que je compte sur lui (Orcha, 20 novembre). Je n'ai pas de ses nouvelles. Où est-il? (Bobr, 24 novembre). » Il se plaignait en même temps de ne pas recevoir de nouvelles de Wilna par des affidés, *ce qui était pourtant facile*. Ce n'était pas si facile, et il ne tarda pas lui-même à le reconnaître; le duc de Bassano n'avait pas perdu une occasion. Du 22 au 26, il avait expédié sous divers déguisements un courrier du ministère, « qui avait sollicité cette mission parce qu'elle semblait des plus périlleuses; » un officier polonais, nommé Stypnowski; deux juifs, dont l'un, Moses Barenz, était l'un des docteurs de la synagogue de Wilna, et un noble lithuanien, le comte Abramowicz, le seul qui parvint à destination. Le dévouement de ce dernier, qui risquait vaillamment une grande fortune et la vie pour son pays et pour nous, mérite de trouver au moins sa récompense dans l'histoire. « Déjà il avait rempli de semblables missions auprès d'Oudinot et de Victor. Dans l'une de ces excursions dangereuses, il avait été pris, maltraité par les Cosaques. A peine remis des suites de leurs *procédés*, il consentait, demandait à repartir, n'ambitionnant d'autre récompense que l'honneur d'être attaché à la personne de Napoléon. » (Maret, 22 novembre.)

Par sa contenance, le duc de Bassano avait presque réussi, non-seulement à rassurer nos amis, mais à prolonger au moins l'incertitude parmi les ministres étrangers, qui épiaient ses moindres propos, et jusqu'à sa physionomie. Il leur paraissait impossible que le ministre de Napoléon eût l'air si tranquille, si sûr malgré tout de la victoire, s'il avait par-devers lui la certitude ou seulement l'appré-

Digitized by Google

hension d'un désastre. Ce calme si bien joué ébranlait les espérances secrètes des plus malveillants : quand ils connurent enfin toute la vérité, le moment le plus favorable était passé pour faire la *grande démarche* sollicitée par la Russie dès la fin d'octobre. Ce fut là le grief le plus secret, le plus sérieux peut-être, des diplomates de la future coalition contre le duc de Bassano.

Cette affectation de sécurité devenait à chaque instant plus nécessaire, mais aussi plus pénible. Maret s'en dédommageait dans le secret de sa correspondance avec l'Empereur, correspondance qu'il continuait toujours, machinalement en quelque sorte, multipliant les extraits, les expéditions, sans savoir quand ces lettres parviendraient, si elles parviendraient jamais ! Le 26 novembre, une nouvelle lettre du général autrichien vint encore éprouver le courage et la patience du ministre français. Schwarzenberg s'étendait sur le beau résultat de son évolution rétrograde contre Sacken (le combat du 16) ; avec une confiance imperturbable, il s'était lancé à sa poursuite en Wolhynie, dans une direction absolument opposée à celle de Minsk, « et n'abandonnerait la destruction de ce corps, *que si un nouveau courrier du duc de Bassano le pressait encore de changer de direction !* »

Cette conclusion laissait une dernière lueur d'espérance, Schwarzenberg avait dû recevoir, depuis le 16, plusieurs courriers qui le rappelaient dans la direction de la Bérésina. Reynier lui-même avait été surpris de le voir, dans de telles circonstances, si empressé d'accourir à son secours avec toutes ses forces, quand on ne lui demandait qu'un renfort de quelques milliers d'hommes. Après le combat de Wolkowisk, Reynier répondait à lui seul du corps de Sacken, et engageait Schwarzenberg à reprendre la route de Minsk. Mais ce général naguère si lent, si circonspect, avait marché d'une telle vitesse cette fois, qu'il ne put être rejoint, par les courriers de Wilna, qu'à Cobrin, et seulement le 27 novembre ; c'est-à-dire le jour où l'Empereur, abandonné à lui-même, franchissait presque miraculeusement la Bérésina. Si cette rivière n'avait pas été le tombeau des derniers débris de la grande armée, ce n'était pas la faute du général autrichien.

C'est donc à tort que M. Thiers, d'après des renseignements de source autrichienne, prétend rejeter sur Maret la responsabilité de cette fausse direction donnée au corps auxiliaire [1].

L'illustre historien fait à cette occasion un reproche bizarre au

[1] Thiers, XIV, 657. Ces détails, relevés par nous sur les minutes de la correspondance inédite de Maret avec l'Empereur, confirment pleinement les indications contenues dans les Mémoires de Tchitchagof.

Digitized by Google

duc de Bassano, celui de ne s'être pas assez fié à la *loyauté autrichienne*! Suivant lui, Maret, en transmettant à Schwarzenberg l'ordre de manœuvrer dans le sens de la grande armée, aurait dû lui confier, sous réserve, l'état déplorable auquel cette armée était réduite, lui avouer « que son retour à Wilna n'était assuré qu'à la condition d'un puissant secours, » en d'autres termes, que la perte ou le salut de l'Empereur étaient à la merci de ses bons alliés d'Autriche! D'abord, M. Thiers oublie que Maret n'avait pas de nouvelles de l'armée depuis Smolensk; qu'ignorant encore lui-même les derniers malheurs, il ne pouvait en faire la confidence. De plus, cette confidence eût été absolument contraire aux ordres de l'Empereur, qui n'avait pas à réclamer la pitié du commandant d'un corps placé sous ses ordres par un traité, mais bien son obéissance. Enfin, si l'on en juge par les antécédents et par la conduite ultérieure des Autrichiens, cet aveu eût été singulièrement téméraire, et nous avons peine à croire que M. Thiers lui-même, à la place du duc de Bassano, eût agi autrement que lui.

Maret montra encore de la présence d'esprit, en retenant le gouverneur général, qui voulait se mettre à la tête d'environ neuf mille hommes de toutes armes et de diverses provenances présents à Wilna le 25 novembre, pour les diriger sur Minsk. Cette place étant au pouvoir de l'ennemi, et le concours des Autrichiens faisant défaut, il n'y avait plus lieu d'attendre l'Empereur de ce côté, et, par conséquent, l'envoi de quelques milliers d'hommes dans cette direction n'aurait servi qu'à les compromettre. Maret avait raison de penser que « ce qu'il y avait de mieux à faire c'était de conserver ces moyens à l'Empereur [1]. »

Depuis le 16, les communications ordinaires étaient interceptées, aucun des messagers secrètement expédiés n'avait reparu. « Chaque journée qui s'écoule, écrivait Maret le 27, est la plus longue et la plus cruelle de ma vie! »

II

On dansait, dans la soirée du 28 novembre, chez le commissaire impérial Bignon! Le duc de Bassano avait dû paraître à ce bal, car

[1] Maret à Nap., 25 novembre. A cette date, la 34e division (Loison) n'était pas encore à Wilna. Elle y arriva au moment où l'on venait d'apprendre le passage de la Bérésina. Cette fois, les autorités militaires et Maret lui-même crurent bien faire en envoyant au-devant de l'armée ce renfort important, qui se détruisit de lui-même par suite du contact des « isolés » et de l'effroyable recrudescence du froid. Napoléon avait prévu ce résultat, et expédié de Molodechtna un contre-ordre, qui arriva trop tard.

Digitized by Google

son absence eût confirmé des bruits que cette fête avait pour but de démentir. Plus la situation était grave, plus il importait que le ministre eût l'air tranquille et même satisfait. Il était donc là, impassible sous le regard inquisiteur des ministres étrangers dont il maudissait tout bas la présence, parlant bien haut de la défaite de Sacken, des succès de Macdonald devant Riga, s'efforçant d'atténuer ainsi l'impression produite par d'autres événements ; par l'affaire Mallet, l'évacuation de Moscou, les désastres de Slonim et de Minsk, qui avaient mis en deuil plus d'une noble famille du pays, mais surtout par le manque de nouvelles de l'armée.....

Bignon occupait une partie de l'hôtel du comte Abramowicz, celui-là même qui, depuis six jours était parti déguisé en paysan, pour tâcher de pénétrer jusqu'à l'Empereur.

Tout à coup, Maret disparut ; les danses cessèrent ; le bruit du retour d'Abramowicz, porteur de nouvelles terribles, circula parmi les groupes effarés. Çà et là, des sanglots féminins éclataient parmi le murmure sourd des colloques à voix basse. Bientôt, le contraste de cet appareil de fête avec le deuil et l'effroi qui remplissaient les cœurs devint intolérable; en quelques minutes, ces salons brillamment éclairés furent déserts [1].

Abramowicz n'avait assisté qu'au premier acte du drame de la Bérésina. A travers mille périls, il était arrivé, le 27 au matin, à Studienka, avait repassé la terrible rivière à la suite de l'Empereur, dont il rapportait une lettre pour le duc de Bassano. Cette lettre, la première qui parvenait à destination depuis celle de Smolensk, était ainsi conçue :

Monsieur le duc de Bassano, je viens de passer la Bérésina ; mais cette rivière, qui charrie beaucoup de glaces, rend très-difficile la stabilité de nos ponts. L'armée qui était opposée à Schwarzenberg voulait nous disputer le passage ; elle est cette nuit concentrée sur la rive droite de la Bérésina, vis-à-vis de Borisof. Le froid est très-considérable ; l'armée est *excessivement fatiguée*. Aussi je ne perds pas un moment pour nous rapprocher de Wilna, afin de nous remettre un peu. Il est possible que je prenne la route de Zembine, Tlechtchennitsy, Smorgoni et Ochmiana. Faites faire une grande quantité de pain biscuité et de biscuit. Je suppose que vous avez donné *constamment* de mes nouvelles à Paris [2]. J'ai reçu

[1] Cette scène m'a été jadis racontée par un témoin oculaire, M. Desages, qui a rempli longtemps les fonctions de directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères. Il était, en 1812, secrétaire particulier du commissaire impérial à Wilna.

[2] J'ai écrit à Paris aussi souvent que j'ai pu le faire, sans donner trop à remarquer que les communications avec V. M. étaient interrompues. (Maret, 28 nov.).

Digitized by Google

votre lettre du 22, dont M. Abramowicz était porteur; c'est la première que je reçois. Que fait donc le prince Schwarzenberg?

Studianka, 27 novembre.

Cette lettre et le rapport d'Abramowicz laissaient le duc de Bassano dans une cruelle perplexité. Pendant quatre jours, il ignora comment avait fini ce passage commencé sur des ponts chancelants, sur une rivière en pleine débacle, avec la perspective inévitable et prochaine d'une attaque sur les deux rives, contre des troupes dont il connaissait maintenant la situation. Ce fut seulement le 2 décembre qu'une nouvelle lettre de Napoléon lui apprit le succès relatif de l'opération, les combats d'Oudinot et de Victor. Cette fois, Napoléon s'expliquait sans réserve sur la *fatigue excessive* des soldats, comme sur les conséquences trop probables de la retraite.

L'armée est nombreuse, mais débandée d'une manière affreuse. Il faut quinze jours pour les remettre aux drapeaux, et quinze jours, où pourra-t-on les avoir? Le froid, les privations ont débandé cette armée. Nous serons sur Wilna; pourrons-nous y tenir? Oui, si l'on peut y tenir huit jours; mais, si l'on est attaqué les huit premiers jours, il est douteux que nous puissions rester là. Des vivres! des vivres! des vivres! sans cela, il n'y a pas d'horreurs auxquelles cette masse indisciplinée ne se porte contre cette ville. Peut-être cette armée ne pourra-t-elle se rallier que derrière le Niémen. *Dans cet état de choses, il est possible que je croie ma présence à Paris nécessaire pour la France, pour l'Empire, pour l'armée même. Dites-m'en votre avis...* Je désire bien qu'il n'y ait aucun agent étranger à Wilna; l'armée n'est pas belle à montrer aujourd'hui....

Zanivki, 29 novembre [1].

Nous reproduisons textuellement la réponse mémorable de Maret. Il commençait par se disculper d'un reproche que lui avait adressé Napoléon, de le laisser *dans l'obscur de tout* depuis la reprise des communications.

Je n'ai rien dit des affaires de France et d'Espagne, parce que j'avais écrit tous les jours par les estafettes, et que je croyais qu'elles finiraient par passer, mais surtout parce que je ne pouvais me livrer à d'autres pensées qu'à celles relatives à la situation où Votre Majesté se trouvait, et à l'anxiété que me causait la fausse direction du prince de Schwarzenberg. Ce premier intérêt a absorbé tous mes soins...

[1] M. Thiers avait sans doute perdu de vue cette lettre, quand il a écrit que « Napoléon croyait l'armée plus près de sa dissolution qu'il ne voulait en convenir avec M. de Bassano. » (XIV, 643.)

Digitized by Google

Votre Majesté daigne me demander mon avis sur la question de savoir si, dans l'état des choses, sa présence est nécessaire à Paris pour la France, pour l'Empire, pour l'armée même. Je ne crois pas, Sire, que l'intérêt de la France et de l'Europe l'exige. Tout est tranquille, tout se maintiendra longtemps encore dans l'ordre, par l'ascendant de votre pouvoir, et par la confiance si profondément gravée dans tous les esprits, que la présence de Votre Majesté dans son armée suffira pour tout surmonter. Je l'y crois nécessaire, Sire, pour contenir l'Allemagne, dont la conduite me paraîtrait moins assurée, si ces vastes pays, *et surtout la Prusse, se trouvaient entre Votre Majesté et son armée.*

Je n'ai pas eu le temps de réfléchir profondément sur une question aussi importante, mais je me livre à mon opinion de premier mouvement, et comme par une sorte de pressentiment. Dans l'état où se trouve l'armée de Votre Majesté, sa présence peut être la seule force réelle, et plus probablement encore la seule force d'opinion qui lui reste. Je ne la considérerais pas sans effroi abandonnée à elle-même. Votre Majesté, conservant son attitude, imposera à la Prusse, peut contraindre l'Autriche à de véritables efforts. Mais cette dernière question, Sire, il ne faut pas se le dissimuler, ne sera pas seulement une question de sentiment et de politique; il s'y mêlera *une question d'argent...* Votre Majesté ne m'a point donné d'instructions pour le prince de Schwarzenberg... Mes efforts constants pour le presser d'aller en avant auront peut-être réussi, *mais trop tard.* Il convenait qu'il fût prévenu des événements sur la Bérésina ; je viens de lui écrire... qu'il s'approche du haut Niémen pour couvrir le flanc droit de l'armée et être en mesure d'agir avec elle... Le général Reynier pencherait pour une invasion en Wolhynie... Cette province offrirait des ressources nouvelles quand celles de la Lithuanie s'épuisent. Mais ce serait peut-être éloigner beaucoup une portion précieuse des moyens dont Votre Majesté dispose, et ne convient-il pas, d'ailleurs, pour des motifs *trop apparents*, que l'armée autrichienne soit sous votre main et sous votre action immédiate?

Cette lettre suffirait pour prouver que Maret n'était pas toujours, comme on l'a si souvent prétendu, « de l'avis de Napoléon plus que Napoléon lui-même. » Dans cette circonstance, l'une des plus graves du règne, nous le voyons combattre énergiquement la résolution vers laquelle penche déjà l'Empereur. M. Thiers, qui d'habitude ne gâte pas le duc de Bassano, lui rend justice cette fois. « M. de Bassano, dit-il, qui n'avait pas même le stimulant de ses dangers personnels pour opiner comme il le fit, car il n'était pas dans les rangs de l'armée, eut le mérite bien grand, dans la situation actuelle, d'écrire à Napoléon une longue lettre pour lui conseiller de rester. » Si l'illustre historien avait connu plus tôt cet incident, peut-être aurait-il accueilli avec moins de confiance la tradition apocryphe de docilité, d'admiration à outrance, accréditée par une coterie mal-

Digitized by Google

veillante. Les lettres de Maret à Napoléon pendant ces cinq mois de séparation ne sont autre chose que la continuation de son travail intime et journalier avec l'Empereur. Ce n'était pas sans doute la première fois qu'il se permettait, depuis douze ans, d'avoir et d'exprimer une opinion personnelle.

Napoléon avait assurément de graves motifs pour quitter l'armée. Il jugea que sa présence immédiate à Paris était indispensable pour raffermir l'opinion publique ébranlée par un désastre qu'il était impossible de dissimuler plus longtemps, pour concerter et faire exécuter promptement les mesures propres à le réparer. Il crut aussi, contrairement à l'avis du duc de Bassano, que la nouvelle de ce retour contiendrait plus sûrement l'Allemagne. Toutefois, les objections de Maret et de Daru à ce départ trop semblable à une évasion étaient bien puissantes, et M. Thiers lui-même incline à leur donner raison. S'appuyant sur les renseignements fournis par la correspondance du duc de Bassano, l'illustre historien s'est efforcé de démontrer que l'Empereur aurait pu se maintenir à Wilna, « ressaisir la victoire au milieu de son désastre. » en réunissant aux hommes encore en état de combattre tous les renforts disponibles, Français, Autrichiens et Prussiens. Mais, il faut bien le dire, c'était précisément cette réunion, et, avec elle, le contact inévitable de la cohue désarmée et affamée qui constituait le plus grand péril. La présence de l'Empereur aurait-elle suffi pour neutraliser cette contagion morale ? Lui-même semble en avoir douté !

Selon toute apparence, sa détermination fut prise le 4 décembre au soir, pendant le trajet de Molodeczna à Benitsa. Elle n'était pas irrévocablement arrêtée le 2, quand il expédiait, de Sélitche à Paris, l'un des aides de camp du prince de Neufchâtel (Montesquiou), avec ordre de voir, en passant à Wilna, le duc de Bassano, d'annoncer partout sur son passage les succès obtenus sur la Bérésina, *l'arrivée de l'Empereur à Wilna*, de tenir le même langage à Paris, d'y remettre enfin une lettre à l'Impératrice. Ces nouvelles devaient être insérées dans toutes les gazettes, et transmises de suite à Vienne par le ministre des relations extérieures. On pourrait supposer, il est vrai, que cette grande publicité, donnée par anticipation à l'arrivée de l'Empereur à Wilna, avait pour but de donner le change sur son véritable projet, et de prévenir un *accident* pendant la dangereuse traversée de l'Allemagne. Il est certain que, dans ce cas, la mission de M. de Montesquiou aurait eu pareillement son utilité. Mais l'étude attentive des nombreuses lettres adressées au duc de Bassano depuis la Bérésina conduit à penser que Napoléon ne prit son parti que deux jours plus tard, et principalement

Digitized by Google

sous l'influence d'une considération dont ses historiens n'ont pas assez tenu compte : l'appréhension de ne pas trouver des vivres en quantité suffisante à Wilna. Privé d'estafettes depuis plus de quinze jours, il en était resté, sur ce point capital, à la situation peu satisfaisante qu'accusait le duc de Bassano dans sa lettre du 28 octobre. Depuis cette époque, le ministre, le commissaire impérial, la commission de gouvernement avaient déployé une activité extraordinaire pour approvisionner Wilna et Kowno, et obtenu des résultats considérables que Napoléon ne connaissait pas, n'espérait plus au moment où il se décida à quitter l'armée. Dans toutes ses lettres, nous le voyons préoccupé surtout du défaut de renseignements précis sur l'état des magasins de Wilna, de l'impossibilité de tenir dans cette ville si elle n'est pas approvisionnée. C'est la crainte de manquer de vivres qui lui a suggéré, dès le 29 novembre, la prévision sinistre que le ralliement ne pourra s'opérer qu'au delà du Niémen, et c'est alors qu'apparaît la première idée du départ. Toutes les lettres parties de Molodechna, le 3 et le 4 décembre, attestent cette préoccupation. « Nous garderons Wilna si nous avons des vivres en quantité suffisante, et si Schwarzenberg manœuvre dans le sens de l'armée (19367). Je ne vois pas du tout l'état des vivres... L'armée meurt de faim... Le gouvernement (lithuanien) n'a rien voulu faire, il se remue actuellement, Dieu veuille qu'il ne soit pas trop tard ! (19369-70). » Le 4, il dit à Maret de venir le joindre, dans la soirée du lendemain, à Smorgoni, en lui recommandant d'apporter les documents sur les vivres. Le ministre rendait compte de démarches pour organiser une *pospolite* : Napoléon répond que cette mesure aurait dû être prise au commencement de la guerre, non-seulement en Lithuanie, mais dans le duché, et s'emporte à ce sujet contre l'ambassadeur de Pradt, « lequel n'a déployé aucun esprit ni le moindre sens commun. » (Pourquoi donc l'a-t-il choisi, malgré son ministre? Pourquoi surtout l'a-t-il maintenu, ayant vu, dès le mois de juillet, ce qu'il savait faire?) Bientôt il revient sur la question radicale des vivres, avec une énergie qui trahit l'intensité croissante des souffrances dont il est témoin. « La question d'établir des quartiers d'hiver autour de Wilna ou de l'évacuer dépend d'abord de celle des subsistances... Avec des distributions complètes, il faudra même de l'énergie pour rétablir la discipline. Si, par suite de l'imprévoyance du gouvernement, on n'a pas les moyens nécessaires, toutes les mesures qu'on prendra sont désormais insuffisantes. Aucune puissance n'y peut plus rien, et il faudra aller chercher des magasins et le pays qui peut en fournir... L'armée est à bout... A moins de distributions régulières,

Digitized by Google

rien ne lui est plus possible, *pas même s'il s'agissait de défendre Paris* ![1] » Il finit même par prescrire, d'une façon absolue, l'évacuation immédiate du Trésor sur Danzig, et semble convaincu d'avance que les renseignements si impatiemment attendus ne pourront être satisfaisants, que Wilna ne pourra être conservé, tout au plus, que comme poste avancé (19373).

Une circonstance particulière, relatée dans cette dernière lettre, dut précipiter la résolution de l'Empereur. Il venait d'acquérir la certitude que « les magasins de Smorgoni étaient peu de chose[2]. » On lui assurait qu'il y avait également très-peu de ressources à Oszmiana. Il en conclut que Wilna ne devait pas être beaucoup mieux approvisionné. Dès lors, on se trouvait dans l'hypothèse antérieurement prévue; l'armée ne pouvait plus se rallier que derrière le Niémen. En conséquence, l'Empereur, arrivé à la station suivante, écrivit de sa propre main, contre son habitude, le décret qui désignait le roi de Naples pour commander en son absence, et l'ordre de ne publier ce décret que deux ou trois jours après son départ...

Napoléon ne passa que quelques heures à Smorgoni. Après avoir fait annoncer et expliquer son départ aux maréchaux, il partit le 5, à huit heures du soir, sans attendre le duc de Bassano. Ce n'était pas seulement en Allemagne qu'un semblable voyage pouvait être fatalement interrompu. La partie la plus dangereuse du trajet fut celle qu'on parcourut pendant la première nuit, d'Oszmiana à Rownopole. La garnison d'Oszmiana venait d'être vigoureusement assaillie par l'un des plus hardis partisans russes, Seslawin, qui avait devancé l'armée française. Il était campé dans les environs, comptant renouveler l'attaque le lendemain. Malgré les avis, les prières, l'Empereur voulut repartir de suite, au milieu de la nuit. Il comptait sur le brouillard, sur la recrudescence matinale du froid, qui retiendrait l'ennemi près de ses feux. Il comptait aussi, et avec raison, sur le dévouement de l'escorte, composée de lanciers

[1] C'est ce qu'exprimait non moins vivement le vieux duc de Dantzig à l'un des officiers d'ordonnance (M. de Mortemart). « Dites de ma part à l'Empereur qu'il n'y a qu'une *muraille de pain* qui puisse faire halte à tous ces affamés. »

Tous les renseignements que nous avons pu recueillir des derniers survivants de la campagne de 1812 confirment ce fait capital, que, jusqu'à la Bérésina, la disette avait été le principal dissolvant. Ce fut seulement dans la dernière partie de la retraite que le froid, qui jusque-là n'avait pas dépassé la moyenne de nos hivers, acquit tout à coup une intensité exceptionnelle, et sévit de la façon la plus meurtrière sur ces corps épuisés par des marches et des jeûnes incessants.

[1] Un déficit, résultat de graves malversations, avait été récemment signalé dans cette place. Deux gardes-magasins avaient soustrait et vendu un grand nombre de bœufs à un troisième larron, qui les revendait pour l'approvision ement de Wilna. (*Procès-verbaux*, etc.).

Digitized by Google

polonais de la garde, que l'officier d'ordonnance Wonsowicz, faisant les fonctions d'interprète, harangua au nom de l'Empereur, et qui jurèrent de mourir jusqu'au dernier pour le défendre. Il était deux heures du matin, quand les quatre voitures et l'escorte se lancèrent dans la direction de Wilna. L'Empereur était dans la première avec Caulaincourt ; sur le siége se tenaient, le pistolet au poing, l'œil et l'oreille au guet, le général Lefebvre-Desnoëttes et Wonsowicz, qui a laissé une relation de ce voyage. On entendait par moments la voix lointaine des sentinelles ennemies, mais la neige amortissait le bruit des chevaux et des roues, et le brouillard, où miroitaient çà et là les feux des bivouacs russes, était cependant assez épais pour dissimuler ou du moins réduire à l'état d'ombre vague, indistincte, la ligne sombre d'une troupe en marche. A l'approche du jour, le froid devint terrible ! Dans ce trajet, plus meurtrier qu'un combat, plus de la moitié des chevaux de l'escorte s'abattirent pour ne plus se relever, et la chûte du cheval, en pareille circonstance, c'était aussi la mort immédiate, inévitable, pour le cavalier. En arrivant à Rownopole, les cent lanciers polonais de la garde étaient réduits à trente-six ! L'Empereur, dans une de ses dernières lettres au duc de Bassano, s'était plaint de ne pas avoir été secondé par les Polonais. A partir de ce jour, du moins, ces récriminations disparaissent de sa correspondance.

Au delà de ce relai, le péril devenait moindre, car on avait dépassé, par cette pointe hardie, la zone des forces ennemies concentrées aux alentours immédiats d'Oszmiana. On franchissait rapidement les cours d'eau, les marécages glacés, les vastes plaines interrompues à de longs intervalles par des futaies de sapins. A chaque village, on recueillait des informations sur la marche des ennemis ; souvent on retrouvait sur la neige des traces récentes de leur passage ; mais nulle apparition de Cosaques n'arrêta la voiture impériale. Parfois, dans leur course vertigineuse, les intrépides *cognats* (petits chevaux lithuaniens) qui la traînaient, dépassaient de beaucoup les autres voitures et l'escorte. Alors le véhicule qui portait César et sa fortune ne semblait plus qu'un point imperceptible dans une étendue sans limites.

L'Empereur trouva à Miednicki le duc de Bassano, auquel il avait épargné la moitié du chemin. « En ce moment, dit un contemporain, Napoléon oublia tous les périls personnels qui le menaçaient encore, pour concentrer sa pensée sur les informations que lui apportait son habile et fidèle ministre. » (de Bourgoing, 243.) Maret remplaça le duc de Vicence dans la voiture impériale pendant le reste du trajet jusqu'à Wilna. L'Empereur, pour gagner du temps, ne voulut pas y entrer ; il fit le tour d'une partie de la ville et descendit dans une

Digitized by Google

maison à demi brûlée du faubourg de Kowno. Moins de cinq mois auparavant, il avait quitté Maret presqu'à la même place, lui promettant de l'appeler bientôt à Moscou pour négocier la paix. En présence de ce contraste saisissant de fortune, le mot de Bossuet revient à la mémoire : « Quel état ! et quel état ! »

III

Le duc de Bassano apportait les documents complets sur l'approvisionnement de Wilna. Malgré l'impatience de Napoléon, il avait été matériellement impossible de les lui fournir plutôt, le comité des subsistances lithuanien n'ayant terminé son travail que le 5 au matin. Quand Maret eut prouvé que tous les services étaient assurés pour cent mille hommes pendant quarante jours, Napoléon s'écria : « Vous me rendez la vie ! » (Notes du duc de Bassano.)

Ces informations, si elles lui étaient parvenues deux jours plus tôt, auraient peut-être modifié une détermination sur laquelle il n'y avait plus à revenir. Mais, dans sa nouvelle situation, elles le soulageaient encore d'un poids immense. Il y puisa la conviction (trompeuse, hélas !) que le roi de Naples, disposant de telles ressources, pourrait, sinon vaincre les Russes, du moins arrêter leur poursuite, et rester dans une attitude imposante sur le Niémen [1].

En présence de la situation financière dont nous avons précédemment essayé de donner une idée (V. *neuvième partie*), il avait fallu, depuis le mois d'octobre, recourir à des expédients énergiques pour se procurer cette masse d'approvisionnements. La réunion des vivres-viande surtout offrit d'immenses difficultés dans les derniers temps. Au mois de novembre, les progrès des armées russes resserraient journellement la zone de territoire dans laquelle pouvaient encore s'opérer, par les soins des intendants français, les réquisitions et le recouvrement des impôts. A la fin, on s'était aperçu que le système des réquisitions compromettait gravement la récolte prochaine, parce que beaucoup de cultivateurs livraient leurs bœufs de labour. D'accord avec le duc de Bassano et le commissaire

[1] D'après les instructions qu'il avait laissées en partant au nouveau commandant en chef, celui-ci devait, dans l'hypothèse la plus favorable, celle où l'ennemi s'arrêterait, et où l'on croirait pouvoir tenir en deçà du Niémen, « rallier l'armée à Wilna, tenir cette ville et prendre ses quartiers d'hiver sur Wilna et Grodno. » Dans le cas contraire, on devait garder au moins Kowno comme tête de pont. Mais Napoléon seul aurait pu suffire à cette tâche.

Digitized by Google

impérial, le comité de subsistances résolut, et, malgré la difficulté croissante des circonstances, vint à bout de traiter avec des spéculateurs juifs, qui consentaient à être payés de leurs fournitures sur le revenu des biens délaissés par les Russes, ou sur l'emprunt qu'on se proposait de contracter en y affectant ces biens comme garantie. C'était ainsi qu'on avait obtenu des résultats si prompts et si considérables. Quant aux approvisionnements de fourrages, on y avait pourvu en recevant les livraisons des contribuables en acquit des impôts exigibles jusqu'à concurrence des deux tiers, et soldant le dernier tiers en argent comptant. Chaque jour, dans ses rapports au duc de Bassano, le commissaire impérial indiquait soigneusement la quantité de fourrages et le nombre de bestiaux emmagasinés le jour précédent. En résumé, Maret était parvenu à réunir à Wilna du pain, du biscuit et de la farine pour quarante jours, sans compter les blés des magasins d'hiver, qui commençaient à arriver de la Samogitie, et pour lesquels les moyens de mouture étaient assurés : de la viande sur pied pour cent mille hommes pendant au moins trente-six jours, de la bière et de l'eau-de-vie dans une proportion plus grande encore, trente mille paires de souliers, et une très-grande quantité de fusils, d'effets d'habillement et d'équipement. Dans toutes ces opérations, les autorités françaises avaient été secondées avec un zèle admirable par la commission du gouvernement, et particulièrement par le comité des subsistances, à la tête duquel était placé le comte de Tysenbaus[1]. Ces prodiges d'activité devaient rester inutiles !

« Dans un travail de deux heures, Napoléon régla avec son ministre tout ce qui concernait la politique du moment et la situation de l'armée. » (Notes de Maret.) Celui-ci avait à rendre compte des mesures qu'il avait prises pour l'exécution des ordres reçus depuis le rétablissement des communications. C'était l'objet de plusieurs rapports que l'Empereur parcourut rapidement et qui portent des annotations de sa main.

Conformément aux intentions de l'Empereur, Maret avait fait partir de suite les ministres étrangers. Ceux-ci étaient naturellement de fort mauvaise humeur d'être forcés de se mettre en route

[1] Tysenbaus, l'un des grands propriétaires de la Lithuanie, après avoir été, dans l'origine, fort ennemi des Russes, s'était ensuite rallié à eux pour sauver ses biens de la confiscation. Il s'était fait ainsi beaucoup d'ennemis parmi les patriotes qui n'avaient pas cessé d'être persécutés. Cette circonstance avait empêché le duc de Bassano de le placer tout d'abord dans la commission de gouvernement, où l'Empereur regrettait de ne pas le voir. (*Corr.*, 18994.) Il n'y entra qu'à la fin de septembre, en remplacement du prince Sapieha, décédé. Suivant Maret, Tysenhaus était « homme d'action plutôt que de délibération ; » aussi rendit-il de grands services dans ces derniers temps, où il fallait surtout agir. Ainsi que la plupart de ses collègues, il suivit la retraite de l'armée française.

Digitized by Google

dans de pareilles circonstances et par un froid si vif. Le ministre leur ayant dit que, selon toute apparence, il les suivrait de près, plusieurs avaient malignement ébruité cette confidence, et « il en était résulté à Wilna des inquiétudes qu'aggravaient encore les propos des officiers qui commençaient à arriver... » Maret avait en même temps prévenu l'ambassadeur de France à Varsovie, que les membres du corps diplomatique se rendaient dans cette ville. « Il leur avait annoncé qu'il ne tarderait pas à les y suivre, afin de les déterminer à partir plus promptement (5 décembre). Cette dépêche était antérieure à la réception de l'ordre qui l'appelait à Smorgoni. Maret, à cette date, ne connaissait pas encore la résolution définitive de l'Empereur, et ne voulait rien dire qui pût la faire préjuger.

Le retour du souverain à Paris entraînait celui du ministre des affaires étrangères. Il reçut donc l'ordre de quitter Wilna aussitôt que Daru, Murat et Berthier y seraient arrivés. Il devait seulement prendre le temps de mettre le premier, faisant alors les fonctions d'intendant général, au courant des ressources amassées à Wilna, et « d'entretenir le roi de Naples et le prince de Neufchâtel des intentions de l'Empereur, et des moyens qu'ils avaient de les remplir. » En remontant en voiture, Napoléon lui dit encore : « je compte que vous réussirez à persuader au roi de Naples qu'il peut faire prendre une face nouvelle à la retraite ; dites-lui que le salut de l'armée est là, que je compte sur lui ! » Chargé de communiquer aux cours alliées le vingt-neuvième bulletin et la nouvelle du départ, Maret accepta cette tâche avec résignation. Nous ignorons si Napoléon avait réussi à le convaincre qu'il prenait le meilleur parti en s'éloignant, mais on ne peut qu'approuver la discrétion du ministre qui, après avoir vivement combattu cette détermination, ne s'en vanta jamais. Il fit encore son devoir en s'efforçant de mettre en relief, dans sa correspondance diplomatique, les considérations qui pouvaient être alléguées avec avantage pour expliquer ce départ. La dépêche suivante, adressée à de Pradt, donnera une idée du langage que tint Maret dans cette circonstance si difficile.

Monsieur l'ambassadeur, je transmets à Votre Excellence le vingt-neuvième bulletin. Vous y verrez quelle est la situation actuelle de l'armée, et quelles sont les circonstances qui ont influé sur ses opérations. L'ennemi a été battu toutes les fois qu'il a été attaqué; il a souffert plus que nous (?) Ses forces sont extrêmement réduites, et si la prudence n'exigeait pas de donner du repos à l'armée après de si longues marches, et de la placer de manière à ce qu'elle puisse aussi vaincre l'intempérie de la saison, rien n'empêcherait qu'elle fît tête à l'ennemi, dont tous les

Digitized by Google

calculs avaient eu pour objet de mettre obstacle au passage de l'armée, et qui a complétement échoué. Tous les combats qu'il a hasardés dans ce but ont constamment été à son désavantage.

Dans cette situation, la présence de Sa Majesté cessait d'être utile à l'armée, et devait l'être éminemment dans sa capitale, tant pour l'exécution des ordres donnés par Elle, afin de faire marcher 300,000 hommes au commencement de la campagne, que pour l'administration de son Empire. *C'est ce que les chefs de l'armée ont respectueusement représenté à Sa Majesté.* Elle est partie hier, à une heure après midi, avec ses grands officiers ; Elle s'arrêtera quelques moments à Dresde, et ne s'arrêtera plus jusqu'à Paris[1]. J'aurai l'honneur de vous entretenir plus en détail à Varsovie même ; je compte partir demain pour m'y rendre.

En attribuant aux maréchaux l'initiative de cette détermination, le duc de Bassano se conformait sans doute aux ordres de l'Empereur.

Les derniers moments qu'il passa à Wilna ne furent pas les moins pénibles. Il eut le temps d'apprendre le désastre de notre dernière réserve, la division Loison, foudroyée par un froid de plus de vingt degrés, de voir la foule lugubre des isolés se presser aux portes, se traîner dans les rues. C'en était fait pour toujours de l'illusion laborieusement entretenue jusque-là par le fidèle ministre, qui n'avait parlé que des défaites des Russes, et caché la revanche prise par leurs effroyables auxiliaires, le froid et la faim. On comprend que nos ennemis en aient voulu à Maret de sa dissimulation ; on comprend moins qu'elle lui ait été reprochée par des Français.

Le roi de Naples, le major général parurent dans la matinée du 8. Le duc de Bassano courut leur communiquer les derniers ordres ; il fut navré de leur attitude découragée. Cependant, dans une seconde conférence, Murat, un peu ranimé, promit « de tenir à Wilna autant que les circonstances le permettraient. » Les instructions de Napoléon ne permettaient pas à Maret de demeurer plus longtemps dans cette ville, où sa présence devenait inutile dans toutes les éventualités. Il partit donc le soir même, désolé de ce qu'il voyait et de ce qu'il prévoyait. Il fit néanmoins bonne contenance, encouragea et consola de son mieux les Lithuaniens consternés, leur répéta ce qu'il croyait lui-même, que ce ne serait là qu'une éclipse passagère de notre fortune et de leurs espérances patriotiques. Il conseilla à la commission de gouvernement, dans l'hypothèse trop vraisemblable de l'évacuation de Wilna, de se diriger sur

[1] L'Empereur avait eu d'abord l'intention de prendre la route de Thorn. Il se décida ensuite à passer par Varsovie, pour relever par sa présence le courage des membres du gouvernement, et aussi pour faire moins de trajet sur le territoire prussien.

Digitized by Google

Bialystok, où les Russes n'avaient pas encore pénétré; son rôle étant de se retirer la dernière du sol lithuanien. Pour lui, il devait se diriger sur Varsovie, y passer quelques jours, et de là se rendre à Paris en s'arrêtant seulement quarante-huit heures à Berlin.

Les relais étaient déjà désorganisés sur la route de Kowno. Maret voyagea donc d'abord avec ses chevaux, qui souvent ne pouvaient aller qu'au pas à cause du verglas et de la neige [1]. Il finit par quitter sa voiture, et fit, malgré le froid, une bonne partie de la route en traîneau découvert. Ce fut dans cet équipage qu'il fit son entrée à Varsovie le 16 au matin. « Il était tout couvert de frimas, ayant voyagé toute la nuit par un froid de vingt à vingt-cinq degrés » (de Pradt.) Mais il n'avait pas le temps d'être malade...

IV

Le duc de Bassano trouva à Varsovie une lettre de l'Empereur qui le chargeait, entre autres choses, d'une commission peu agréable pour l'ambassadeur [2]. « J'ai été on ne peut plus étonné, écrivait Napoléon, de tous les ridicules propos que m'a tenus l'abbé de Pradt pendant une heure. Je ne le lui ai pas fait sentir. Il paraît qu'il n'a rien de ce qu'il faut pour la place qu'il remplit. Cet abbé n'a que l'esprit des livres. Vous pouvez le rappeler tout de suite, ou à votre arrivée à Paris. » C'était une disgrâce complète, Maret crut devoir lui donner la forme la moins humiliante pour l'ambassadeur. Celui-ci n'avait pas été sans s'apercevoir que sa conversation avait déplu. En conséquence, il avait préparé un long mémoire pour le duc de Bassano. Il y parlait des souffrances physiques (?) et morales qui avaient, selon lui, gravement compromis sa santé, « se plaignait d'avoir été jeté, sans égard pour son caractère, dans une mission qui avait *un côté révolutionnaire très-prononcé*, réduit à l'état d'instrument passif, etc., » et finissait par demander son rappel. Maret applaudit à sa détermination, et l'autorisa à se retirer, en donnant à sa retraite la couleur qui lui conviendrait le mieux (de Pradt, 226). Le ministre n'agissait pas ainsi, uniquement pour ménager la susceptibilité de son interlocuteur; il se préoccupait, et non sans raison, de l'effet que ce changement devait produire dans

[1] Maret à Nap., 16 décembre.
[2] Lettre écrite de Kutno (à vingt lieues de Varsovie), le 11 décembre. (*Corr.*, 19384.

Digitized by Google

le duché. Il pensait que cette disposition, suivant immédiatement le départ de l'Empereur et l'arrivée de son ministre, serait attribuée plus naturellement à des motifs personnels. Si elle n'avait été prise qu'après le retour de Paris, ce qui entraînait un retard d'un mois, elle aurait pu être considérée comme une sorte d'abandon du pays[1].» Les intentions de l'Empereur étant ainsi remplies, Maret ne laissa même pas soupçonner à l'archevêque les ordres qui le concernaient, et M. de Pradt lui-même convient qu'il agit en ceci de la façon la plus délicate, la plus honorable. Il l'en récompensa, trois ans plus tard, en lui consacrant soixante pages d'invectives dans l'*Histoire de l'ambassade*, pamphlet lancé courageusement après la deuxième abdication[2].

M. de Pradt reproche surtout à Maret, dans cette circonstance, « une monstrueuse ingratitude » à l'égard de l'ex constituant Dandré. Voici ce qui s'était passé. Après s'être longtemps tenu à l'écart, ce personnage avait manifesté tout à coup, en 1812, le désir d'être employé par le gouvernement impérial. Il s'était adressé au duc de Bassano, auquel le recommandaient d'anciens services, et qui l'avait plus d'une fois protégé contre les délations des agents de Fouché et de Savary. Dandré avait été naguère fort mêlé aux intrigues secrètes du parti royaliste; en conséquence, Maret avait eu l'idée de lui donner une position conforme à ses antécédents, la direction de la police secrète de l'armée, et c'était pour cela qu'il l'avait fait venir de Paris. Mais, dans cet intervalle, les événements ayant pris une tournure défavorable, Maret pensa que l'armée « n'était pas bonne à montrer» à un ancien royaliste aussi récemment converti que celui-là. Il lui avait donc écrit de ne pas dépasser Varsovie, de l'y attendre, et finalement il l'engagea à repartir de suite pour Paris, en l'indemnisant de ses frais de voyage. Cette façon d'agir était d'autant plus simple que le ministre, auprès duquel Dandré avait sollicité un emploi, retournait lui-même à Paris ; et probablement M. de Pradt n'y

[1] Maret à Nap., 16 décembre.

Ce livre, qui obtint en 1815 un grand succès de scandale, est à peu près oublié aujourd'hui. L'auteur ne tarda pas à en regretter la publication, s'étant aperçu qu'elle lui avait fait plus de tort qu'à ceux dont il avait voulu se venger. Voici un échantillon de la manière dont le duc de Bassano y est traité : « Quel est donc ce duc, que, pour le malheur de la France, on trouve attaché à toutes les époques de la Révolution, depuis la loge de l'Assemblée, dans laquelle il est né à la politique, jusqu'aux plus grands honneurs du ministère, et qui embarrasse le monde de la valeur intrinsèque d'un *gazetier* parvenu? La médiocrité ambitieuse, la complaisance de soi-même jusque dans les plus minces détails, le sybaritisme de la vanité, un Philinte au cœur de fer, un avare fastueux de sensibilité, un génie sublime dans une coterie, la singerie du maître, le raffinement de la servilité, la morale et l'éloquence du *Moniteur*, tel me paraît être ce duc, *un des fléaux de notre âge.* »

Digitized by Google

aurait rien trouvé à redire, si Dandré n'était pas devenu ensuite l'un des ministres de la Restauration [1].

Pendant son séjour à Varsovie, le duc de Bassano parut naturellement, à l'ambassadeur disgracié, « fort au-dessous de sa réputation. » Il faut, pour la même raison, se méfier de certains propos manifestement apocryphes qu'il lui attribue dans cette circonstance. Ceci ne s'applique pas à des observations fort sages, que l'abbé de Pradt rapporte en s'efforçant de les tourner en ridicule. Ainsi, quand il se plaignait d'avoir été, lui ambassadeur ! contraint de s'occuper d'achats de chevaux, de fourrages et d'avoine, le duc de Bassano a fort bien pu lui dire qu'il n'y avait rien là de si humiliant, à cause de l'importance du but ; que lui-même, ministre, avait fait pendant cinq mois à Wilna le métier de commissaire des guerres. Cette réponse, que l'archevêque trouve *naïve*, n'était que sensée. Il trouvait également absurde que *le duc* s'obstinât à affirmer, « avec l'air de conviction qu'on lui connaissait, » que, dans cette guerre, c'était la France qui avait été provoquée, que tous les malheurs de la retraite avaient été causés par le manque de subsistances, et non par l'habileté de l'ennemi. Ce qui le mettait surtout hors de lui, c'était que Maret essayât de dissimuler, d'atténuer nos malheurs, qu'il eût renvoyé si brusquement les agents diplomatiques étrangers ! L'ex-ambassadeur n'avait point à se reprocher de ces atténuations ; « non-seulement il désespérait de tout, mais il en faisait parade, il le proclamait, là surtout où il eût dû le taire ! » Ce fut principalement pendant les quelques jours qui s'écoulèrent entre le départ du duc de Bassano et le sien propre, qu'il se donna libre carrière pour prêcher le découragement, la désertion, se vantant d'avoir « parlé avec fermeté » au duc et à l'Empereur lui-même, conseillant aux Polonais de penser à eux, puisque *tout était fini ;* recherchant même avec quelques-uns à quels nouveaux maîtres ils devraient se livrer. Enfin, pour couronner l'œuvre, il avertissait, de son chef, le commandant du corps auxiliaire autrichien qu'il pouvait se dispenser de toute offensive et se garder de sacrifier « un seul homme de plus. [2] »

[1] Dandré avait, l'un des premiers, appelé l'attention de ses collègues sur le *Bulletin de l'Assemblée nationale*, et obtenu pour son rédacteur une loge spéciale (V. première partie.)

[2] Consulter, pour plus de détails, les *Souvenirs* de Bignon, publiés par la *Revue contemporaine*.

Pendant les dernières péripéties de la retraite, le prince de Schwarzenberg n'avait pas fait un mouvement pour se rapprocher de l'Empereur, malgré les avertissements réitérés du duc de Bassano. Il prétendait, pour justifier son inaction dans cette crise, « que le duc l'avait laissé dans l'ignorance sur la nature du mouvement de l'armée et sur sa position, » ce qui était absolument inexact. Maret lui avait écrit le 2, en son propre nom,

Digitized by Google

Au grand scandale de l'ambassadeur, Maret s'était efforcé d'abord de révoquer en doute la nouvelle de l'évacuation précipitée de Wilna ; au fond, il était moins incrédule, plus anxieux qu'il ne lui convenait de le paraître. « Si cette retraite a eu lieu si près de mon départ, écrivait-il à Napoléon, je ne puis me défendre d'inquiétudes assez vives » (16 décembre). A cette date, ses inquiétudes étaient déjà dépassées par l'événement. Moins de deux jours après son départ, Wilna était au pouvoir des Russes. Maret fut moins surpris qu'affligé de cette dernière catastrophe. C'était le résultat trop facile à prévoir d'un concours de circonstances fatales, des marches forcées depuis la Bérésina, de la rigueur croissante de la saison, de l'impression produite par le départ de l'Empereur. Tout cela n'aurait pas suffi peut-être, sans l'énergie que déployèrent dans cette circonstance décisive les chefs de l'artillerie volante, de la cavalerie et des Cosaques, qui avaient dévancé de bien loin sur nos traces les débris de l'armée russe vaincue dans tous les combats.

Le duc de Bassano resta jusqu'au 20 décembre à Varsovie, pour relever le courage des Polonais. Il fut secondé dans cette tâche par son compagnon de voyage Lauriston, et surtout par le prince Poniatowski, dont le dévouement à la cause de sa patrie et de la France demeurait supérieur à toutes les épreuves. Il précédait à Varsovie les cinq ou six mille hommes du corps polonais restés sous les armes. Ayant pris, au sortir de Wilna, la route de Grodno, ils avaient échappé à l'effroyable encombrement de la montagne de Ponari, et conservé tous leurs canons. Dans le cours de cette glorieuse et funeste campagne, Poniatowski avait eu parfois à se plaindre de Napoléon. Il avait prévu, prédit, sans être écouté, les funestes conséquences de la destination assignée au corps autrichien. Plusieurs fois il s'était entendu accuser de lenteur, de mollesse, quand il faisait plus que l'impossible. Pourtant, dans cette crise, on pouvait compter sur lui plus que sur certains Français. Maret, Lauriston et lui eurent plusieurs conférences avec les ministres et les principaux membres de ce Conseil de la Confédération, dont l'archevêque s'était constamment attaché à paralyser l'influence

que l'Empereur, après avoir forcé le passage de la Bérésina, « marchait dans la direction de Wilna, où il arriverait probablement de sa personne avant six jours, » et engageait Schwarzenberg « à se rapprocher du haut Niémen et du flanc droit de l'armée. » Le 4, il lui transmettait, de la part de l'Empereur, un ordre formel dans le même sens. « S. M. est arrivée le 3 à Molodeczna ; elle m'écrit qu'elle attache la plus grande importance à ce que vous suiviez le mouvement de l'armée, et que vous manœuvriez dans le sens de la position actuelle ; elle regarde la rapidité de votre marche comme pouvant avoir une grande influence sur l'etat des affaires. Schwarzenberg affecta de ne pas comprendre, et se retira dans la direction de Bialystok, qui l'éloignait du haut Niémen, où se décidait le sort de la campagne. (V. Chambrai, II, 416 et suiv.)

Digitized by Google

« révolutionnaire. » Dans ces conférences, que l'ambassadeur disgracié qualifie de *commérages*, on discuta les mesures qu'exigeaient les circonstances. Les avis furent partagés sur l'opportunité d'une pospolite, mais tout le monde fut d'accord sur les dispositions nécessaires pour le recrutement et la réorganisation du corps polonais. « Poniatowski, écrivait Maret, met tout son intérêt et son influence à faire réussir ces mesures; et, si le duché n'est pas envahi, l'on peut espérer. » (19 décembre). Malheureusement, sa défense se trouvait provisoirement dévolue aux Autrichiens.

Le duc de Bassano était fort inquiet des membres du gouvernement de Lithuanie, ainsi que du commissaire impérial, qu'il se proposait de réintégrer dans le poste de Varsovie. Le temps s'écoulait, et Maret fut forcé de partir pour Berlin sans avoir reçu de leurs nouvelles. N'ayant pu aller à Bialystok, comme Maret l'aurait voulu, ils s'étaient dirigés sur Varsovie, où ils arrivèrent quelques heures après le départ du duc. Bignon se hâta de lui en donner avis, et joignit à sa lettre un rapport détaillé sur ce qui s'était passé sous ses yeux, à Wilna, dans les derniers moments. Il parlait aussi du déplorable encombrement qui avait eu lieu à la montée de Ponari, et occasionné la perte des fourgons du Trésor, dont les attelages n'avaient pu franchir cette pente rapide que le verglas rendait inaccessibles. Un illustre historien a cru devoir imputer ce surcroît de malheur au duc de Bassano, qui, « pour ne pas avouer trop tôt le danger de la situation, aurait laissé ces fourgons le plus longtemps possible à Wilna. » Une note de Maret rejette la responsabilité de cette catastrophe sur la confusion qui régnait dans l'état-major général. Suivant lui, « un seul officier d'état-major eût suffi pour faire prendre, avant cette côte, la route de Grodno qui se présentait à gauche, et d'où l'on pouvait ensuite rejoindre celle de Kowno par une traverse qui contournait l'escarpement de Ponari. » Il est certain que plusieurs conducteurs, qui connaissaient les localités, sauvèrent leurs voitures en suivant cette direction.

Le duc de Bassano répondit de Berlin au commissaire impérial : « Je ne connais pas assez les événements actuels pour blâmer le gouvernement de Lithuanie de n'être pas allé à Bialystok, conformément à vos instructions. En les suivant, il donnait de la dignité à sa chute. Je vous enverrai de nouvelles instructions de Paris. En attendant, les choses doivent rester dans le même état[1]. »

1 Maret à Bignon, 25 décembre. La justification des membres du gouvernement était facile. Conformément à l'armistice verbal négocié avec le prince de Schwarzenberg par le conseiller russe d'Anstett, que nous retrouverons en 1813 au congrès de Prague, armistice que conseillait, d'un autre côté, l'ex-ambassadeur de Napoléon, les Autrichiens

Digitized by Google

Maret ne passa que deux jours à Berlin. Nous croyons devoir reproduire sa lettre du 24 décembre à l'Empereur, dans laquelle il rendait compte de son entrevue avec le roi de Prusse et son premier ministre, et de leurs dispositions apparentes à cette date.

Arrivé le 23 à quatre heures de l'après-midi, j'ai vu le même jour les ministres. Le roi était à Berlin, mais il n'y reçoit personne. Il m'a fait dire par le chancelier (Hardenberg) qu'il désirait me voir aujourd'hui à l'heure du dîner. Je m'y suis rendu ; toute la famille royale était réunie... N'ayant pas d'instructions, je me suis tenu dans les généralités. Je n'ai rien eu à faire pour présenter la situation actuelle des choses sous l'aspect le plus convenable. Le roi et le ministre m'ont parlé d'abord, comme j'aurais parlé moi-même. Ils ont exprimé l'un et l'autre une entière confiance dans les ressources de Votre Majesté, et dans les événements futurs (?). Le roi a manifesté la ferme intention de persévérer dans l'alliance. Il a énoncé légèrement un vœu pour la paix ; mais, dans la supposition qu'il regarde comme la plus probable, celle de la continuation de la guerre, il se montre prêt à faire, pour y concourir, tout ce qui sera dans les intentions de Votre Majesté, et tout ce que permettent l'épuisement de la Prusse et l'état déplorable de ses finances. Ici le roi a parlé des réclamations qu'il avait formées pour les fournitures faites au delà de ses engagements[1]. J'ai répondu que la question serait traitée avec M. de Krusemarck, dont Sa Majesté l'Empereur a demandé le prompt retour à Paris. Il s'est plaint ensuite de ce que le général York n'avait encore reçu du duc de Tarente aucun ordre pour son mouvement rétrograde. Il craint que ce corps ne soit compromis. « Les Russes, a-t-il ajouté, ne me traiteront pas comme ils ont traité l'Autriche pendant toute cette campagne. » Ce mot est le seul qui ait eu trait à la politique générale. Le roi, en me congédiant, m'chargé de dire à Votre Majesté qu'il avait tout fait pour mériter sa confiance, qu'il fera tout pour la justifier et qu'il sera fidèle à ses engagements.

Le chancelier tint le même langage. Il insista seulement davantage sur la détresse du pays et sur celle de l'Etat. « Le travail pour l'augmentation du contingent déjà réclamée par l'ambassadeur Saint-Marsan n'était pas encore signé, mais l'approbation du roi était certaine. » Tout semble indiquer qu'à cette date ce langage était sin-

évacuaient le sol lithuanien. Les membres du gouvernement, en se rendant à Bialystok, auraient été certainement enlevés par les Russes.

Maret, aussitôt arrivé à Paris, nomma Bignon au poste de Varsovie. Aussi, ce diplomate a eu sa bonne part des injures de M. de Pradt.

1 Le conseiller d'État, comte de Beguelin, avait été chargé de porter ces réclamations à l'Empereur, pendant la campagne. Il était de ceux qui d'abord voulaient absolument dépasser Wilna, et qui, ensuite, eurent le plus de peine à quitter cette ville.

Digitized by Google

cère, surtout de la part du roi. Telle fut aussi l'impression que rapporta à Paris le duc de Bassano. Mais il était resté trop peu de temps à Berlin pour se rendre compte suffisamment, par lui-même, de l'état des esprits; et il eut le tort de s'en rapporter absolument, sur ce point, aux appréciations optimistes de l'ambassadeur français Saint-Marsan, et du comte de Narbonne [1]. Il admit trop facilement que Napoléon avait eu raison contre lui, que de Paris il en imposait plus à l'Allemagne qu'il n'eût fait en s'obstinant parmi les débris de son armée. Cette fois, le fidèle ministre s'abusait en croyant que son « pressentiment » l'avait trompé. Ses premières appréciations allaient être trop bien justifiées par l'événement.

BARON ERNOUF.

1 Ce dernier, envoyé de Smorgoni, n'avait devancé que quelques jours Maret à Berlin.

(La suite à une prochaine livraison.)

Digitized by Google

LE PASSÉ ET L'AVENIR

DES

GUERRES MARITIMES

De la Guerre maritime avant et depuis les nouvelles inventions, par M. RICHE-GRIVEL, capitaine de vaisseau.

Le titre du livre remarquable de M. le capitaine de vaisseau Grivel en indique nettement le but et la portée. — On doit savoir gré à cet officier d'avoir eu le courage d'affirmer hautement que la guerre maritime différera essentiellement désormais de ce qu'elle a été jusqu'à ce jour ; et alors que les tactiques navales surgissent comme par enchantement, d'avoir montré qu'à côté de la question, très-problématique désormais, des grandes rencontres sur mer, il faut placer celle de l'attaque des batteries, des forts, et surtout celle de la destruction du matériel flottant, dans les ports. — N'est-ce pas faire acte de patriotisme que de montrer les choses sous leur véritable jour, au risque de soulever contre soi toutes les oppositions et toutes les susceptibilités qu'une pareille entreprise doit émouvoir ? — Appeler l'attention sur un point aussi important que celui de la défense et de la conservation des ports et des arsenaux, dans un pays

Digitized by Google

ou la marine, à peine connue, aura à lutter pendant longtemps encore contre une foule de préjugés, n'est certes pas chose facile ! Et cependant, tandis que nous demeurions dans une périlleuse immobilité, n'était-il pas utile d'indiquer ce que l'Angleterre, les Américains et la Russie ont tenté pour protéger leurs frontières maritimes.

La guerre maritime, avant et depuis les nouvelles armes, est mieux qu'une étude ; c'est de l'histoire interprétée et appliquée. Pourquoi donc ce travail a-t-il paru d'abord dans une *Revue* technique ? Loin de moi la pensée de contester la valeur de la publication mensuelle qui en a eu la primeur. Mais la *Revue maritime et coloniale* est une publication toute spéciale ; et si elle se recommande à tous ceux qui tiennent, de près ou de loin, à l'armée de mer, elle est plus spécialement destinée aux officiers de vaisseau, souvent éloignés pendant des années des lieux où il leur serait possible de suivre l'application des idées et des découvertes nouvelles, — Or, le livre dont j'entreprends l'analyse pouvait et devait prétendre à une publicité plus grande, car il n'a pas été écrit pour les seuls officiers de vaisseau ; cet ouvrage s'adresse encore à tous les esprits quelque peu soucieux des nouveaux problèmes de guerre et du rôle maritime de la France dans le monde. — Félicitons donc l'auteur de s'être décidé à en faire un livre ; il prendra rang parmi les publications d'une utilité incontestable.

L'énumération et la description des travaux entrepris et des moyens qu'on emploiera pour la *défense* amèneraient naturellement l'examen des engins dont on fera usage pour l'*attaque* et l'étude de la tactique à suivre dans les combats sur mer. — De là trois grandes divisions dans le livre du commandant Grivel, correspondant à autant d'objectifs militaires différents, — l'*Attaque*, la *Défense* et la *Guerre du large*.

I

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'attaque et la défense des côtes et des ports sont l'objet des études de l'auteur. Déjà, en 1857 et 1864, il publiait deux premières études sur le même objet [1]. Mais, ainsi qu'il le fait observer, la révolution soudaine causée par l'em-

[1] *Attaques et Bombardements maritimes*. Paris, Dumaine, 1857. *Guerre des Côtes*. Paris, Dumaine et Arthus Bertrand, 1864. Ce dernier travail avait été d'abord publié par la *Revue contemporaine*.

Digitized by Google

ploi des nouvelles armes lui faisait un devoir de développer cette double question stratégique, en la soumettant de suite à un examen nouveau. Assurément ce n'est pas en attendant toujours le dernier moment et la veille d'une lutte acharnée qu'on arrivera à se rendre maître de problèmes aussi ardus. — Ainsi les champs d'action peuvent varier beaucoup ; — autre chose est la guerre d'escadre ou la guerre de course, ou bien une expédition combinée de terre et de mer ; autre chose, l'attaque et la défense des ports ! Et s'il est vrai, comme le répète l'auteur, « que l'art de la guerre consiste à faire le plus de mal possible à l'ennemi, et à en essuyer le moins qu'il se peut soi-même, » il convient de rechercher, en face de chaque nouveau conflit possible, le système stratégique qui réunirait le mieux cette double condition.

De nombreux perfectionnements ont été apportés à la construction des navires et à l'artillerie. — Au vent a succédé la vapeur ; l'hélice a remplacé les roues ; au canon lisse, la science a substitué le canon rayé lançant ses messagers de mort à des distances plus que doubles des portées d'autrefois. — L'esprit de destruction, qui avait enfanté les boulets creux et les canons rayés, a rencontré, il est vrai, un temps d'arrêt dans l'invention des navires cuirassés. Mais, si l'on put croire un instant que la défense allait l'emporter sur l'attaque, l'illusion fut de courte durée. — L'artillerie à grande puissance, les torpilles, le navire à éperon détruisirent bientôt cet espoir. — « Que restera-t-il, en définitive, s'écrie l'auteur, de cette grande course au clocher des inventeurs, sinon la ruine des budgets et un retour facile à prévoir vers l'ancien équilibre de l'attaque et de la défense? » Cette appréciation n'a-t-elle pas déjà sa première preuve toute faite dans l'application à la défense, de toutes les armes forgées pour l'attaque.

Afin de marcher d'un pas plus assuré dans l'examen auquel il va se livrer, le commandant Grivel a adopté la méthode qui consiste à éclairer le présent et l'avenir, en interrogeant les enseignements du passé. Dans ce but, il rappelle succinctement les expéditions des règnes de Louis XIV, de Louis XVI, et les batailles qui en ont été la conséquence [1]. Sous ces deux princes, qui avaient su comprendre et aimer la marine, nos flottes parcouraient toutes les mers, combattant souvent avec avantage, attaquant les places fortes et les îles, avec la coopération de corps de troupes. — Comme contraste, nous voyons sous Louis XV, sous la République et sous l'Empire, notre littoral bloqué par un ennemi qui pouvait impunément se

[1] Consulter, à ce sujet, les articles de M. E. de Forest, *Revue contemporaine*. Consulter également sur la tactique navale, les articles de M. Am. Marteau, *Les nouveaux engins de guerre de la marine*, LXVIII, p. 35 et 469. (15 mars et 15 avril 1869).

Digitized by Google

tenir à l'ancre sur nos côtes; c'était le temps des ports de commerce bombardés, incendiés, et des convois capturés; celui où nos riverains furent victimes d'exactions sans nombre! Les succès sans exemple de l'Angleterre, lors de la dernière guerre, ne sauraient d'ailleurs s'expliquer que par l'état de décadence dans lequel le ma ériel et le personnel de la marine française étaient tombés pendant la Révolution[1]. De tout cela, que doit-on conclure, sinon qu'il faut à la France, comme au temps de Louis XIV et de Louis XVI, une marine capable de soutenir une grande guerre. Car, qu'il s'agisse « de descentes ou de bombardements, de siége par mer ou par terre, qui n'aperçoit que la marine, maîtresse de l'Océan, pourra choisir la saison, le jour et l'heure favorables à son projet d'attaque? »

Pendant les luttes maritimes des siècles derniers, alors que le vent était l'unique moteur des flottes, les difficultés de la navigation circonscrivaient dans d'étroites limites les opérations de la guerre des côtes. A moins d'une supériorité décisive, nos chefs d'escadre tentèrent rarement l'attaque en règle des ports ennemis et, sauf quelques rares entreprises, les annales de la guerre maritime ne comprennent guère que de longs blocus, des attaques de convois et de colonies et quelques bombardements peu efficaces. — Avec la vapeur, la scène change. — De jour en jour, depuis trente ans, la marine voit augmenter l'énergie de ses moyens d'action, et cependant, bien que la vapeur donne la facilité de serrer de plus près les côtes, on peut dire que les blocus effectifs deviennent désormais bien difficiles à maintenir, pour peu qu'ils s'appliquent à un littoral d'une certaine étendue. La guerre de sécession des Etats-Unis d'Amérique l'a prouvé d'une manière péremptoire.

La question des blocus suggère naturellement quelques réflexions relatives aux parts de prises. — Une marine prépondérante, ennuyée de longs mois de croisière, ne résiste guère à la tentation de sortir d'un service monotone par quelques coups d'éclat. L'ardeur pour ce *prize-money* que le gouvernement anglais a, de tout temps, trouvé si politique de payer religieusement à ses marins, ne contribuait pas peu jadis à nourrir dans ses escadres ce vieil esprit d'entreprise commun à tous les descendants des Normands. — Point de guerre navale sans parts de prise exactement payées! — Cet axiôme de droit maritime n'a jamais été contesté en Angleterre et aux Etats-Unis. — En France, au contraire, il n'est pas une

1 C'est ce qui a été si bien démontré ici même, dans les excellents articles de M. le capitaine de frégate Chevalier. (*La Marine française sous la Convention*, 15 et 31 décembre 1869.)

Digitized by Google

guerre récente où les droits des capteurs n'aient été plus ou moins méconnus. Si les avantages pécuniaires ne sont pas les premiers pour le caractère français; si, en face des convenances politiques, souvent fort discutables, nos marins, créanciers de l'Etat, ont fait généreusement le sacrifice des droits à eux garantis par la législation des prises, le principe n'en est pas moins demeuré intact. — Il convient de le rappeler. — Il y a là pour l'avenir une question de bonne politique et de justice digne de toute la sollicitude de nos hommes d'Etat.

La guerre sur mer peut revêtir d'autres formes que celle des blocus, et la plus à redouter semble certainement l'attaque intérieure des rades et des ports. Là où il existe des passes larges et profondes conduisant à des rades d'une belle superficie, les services intéressés à la défense ont-ils apprécié à quel point la vapeur, la grande vitesse et la cuirasse faciliteront désormais une rapide invasion? Le moment est venu de se livrer à cet examen, sous peine de s'exposer au reproche mérité d'imprévoyance et d'impéritie.

Eu égard à l'impossibilité, en quelque sorte absolue où sont aujourd'hui les fortifications des côtes, d'arrêter la marche si rapide des vaisseaux cuirassés, ne doit-on pas chercher à opposer d'autres obstacles à ces redoutables adversaires? — Le premier est l'emploi des barrages, si judicieusement appliqués par les Russes, il y a quelques années, à Sébastopol et à Cronstadt, et, plus récemment, élevés à un haut degré de perfection par les Américains. — Toutefois, il faut bien reconnaître que ces obstacles établis à la surface ou au fond de la mer doivent être très-variés de formes et de positions, pour parer à tous les modes d'attaque. Aux obstructions fixes, destinées à barrer le passage, il conviendra donc d'ajouter des obstructions mobiles, cordages et filets de pêche, capables d'arrêter le fonctionnement de l'hélice. — L'histoire nous montre l'impuissance des canonniers à empêcher les vaisseaux de franchir des passes uniquement défendues par une forte artillerie de côte. Les batteries de Rio-Janeiro n'arrêtèrent pas Duguay-Trouin, et, plus récemment, celles du Tage n'empêchèrent pas le contre-amiral Roussin d'aller embosser ses vaisseaux devant Lisbonne. — Qui ne connaît, au contraire, les difficultés sérieuses que les vice-amiraux Rigault de Genouilly et Charner ont rencontrées par le seul fait des obstructions, dans les fleuves de la Chine et dans les arroyos de la Cochinchine?

Le commandant Grivel ne pouvait donc se dispenser de signaler le nouvel engin qui est venu s'ajouter aux ressources de l'ancienne stratégie maritime. — Les *torpilles* ont fait leur première apparition devant Cronstadt, en 1855. — Les Américains les ont fréquemment

Digitized by Google

employées depuis quelques années, et la guerre de la sécession offre de nombreux exemples des ravages effrayants occasionnés par ces machines sous-marines. Les navires de combat les rencontreront désormais partout sur leur route, les verront parfois venir se coller sous leurs flancs, lorsqu'ils seront paisiblement à l'ancre, sur leurs propres rades. « Quand on songe, dit M. Grivel, que quelques kilogrammes de poudre, renfermés dans un vase de tôle, suffisent à anéantir le plus grand navire cuirassé, l'œuvre de plusieurs années et le prix de plusieurs millions, ne semble-t-il pas que Dieu ait voulu décourager les hommes de leur folle compétition dans l'ordre des inventions meurtrières ? La torpille ne semble-t-elle pas devoir jouer, comme la fronde de David, le rôle de l'arme vengeresse du faible contre le fort ? » — Cela peut-être ! mais ces engins destructeurs, infiniment plus redoutables que ne l'étaient les brulôts, n'enlèveront-ils pas à la guerre son côté chevaleresque ? — Ce ne sera plus désormais à la supériorité morale, matérielle ou intellectuelle, qu'appartiendra la victoire; elle restera à celui qui emploiera le plus ou le mieux ces moyens de destruction, auxquels on peut appliquer les qualificatifs « d'horribles et de lâches, » que l'indignation arrachait au maréchal Soult lorsque, en 1804, l'amiral anglais, lord Keith, essaya de détruire la flottille de Boulogne avec des catamarans, et dont l'Impératrice a dit, dans une récente visite à Toulon : « C'est une arme déloyale ! » — Qui sait, cependant, si ces inventions terribles ne donneront pas un jour raison à M. Charles Dupin qui avançait, il y a déjà longtemps, « que plus les machines de guerre auraient de puissance, plus on hésiterait à se battre. » Or, n'a-t-on pas vu à l'attaque de Mobile, en 1864, une seule torpille faire sauter un monitor fédéral, qui coula si vite que douze hommes de son équipage purent seuls être sauvés !

L'attaque des ports, soit par la marine seule, soit par une expédition combinée de terre et de mer, comprend une série d'opérations méthodiques. — Mais, sur mer, à la différence des siéges terrestres, la configuration des lieux, la profondeur de l'eau, les forces relatives de l'assiégé et de l'assiégeant, peuvent seuls déterminer la tactique qu'il convient d'adopter. — Nous sommes loin de l'époque à laquelle il était admis « qu'un canon sur terre valait un vaisseau sur mer. » Si des faits empruntés à l'histoire de la Grande-Bretagne constatent que cet adage avait naguère sa raison d'être, il ne faut pas perdre de vue que ces exemples s'appliquent à des vaisseaux en bois et à voiles et à des canons d'ancien modèle. — Ce fut la guerre d'Orient qui précipita la transition et la transformation du matériel naval. L'amiral Bruat, le vice-amiral Parseval Deschênes et le contre-amiral Charles Pénaud réussirent dans leurs

Digitized by Google

attaques sur Kinburn, Bomarsund et Sweaborg. Et, bien que le problème « batteries de terre contre batteries de mer » soit encore à résoudre, on peut dire hardiment que la marine n'attend qu'un jour de bataille pour faire ses preuves contre la maçonnerie. — Déjà les siéges maritimes de la guerre d'Amérique offrent de graves enseignements à ce sujet.

La question des expéditions d'outre-mer, des transports de troupes et des débarquements, s'enchaîne à celle des attaques maritimes. Ici encore, l'auteur de la *Guerre maritime* analyse les principales expéditions de toutes les époques. Il entre en matière par les tentatives de Louis XIV en faveur de Jacques II. Il n'est pas éloigné de penser que si, en 1689, ce monarque avait fait débarquer en Irlande un corps de troupes plus considérable; que s'il avait su profiter des avantages remportés par ses vaisseaux à la bataille de Bévéziers, l'année suivante, la France eût probablement réussi dans une entreprise qui échoua deux ans plus tard, par suite du désastre de la Hougue, et malgré le résultat inespéré de la bataille de la Hague[1]. L'état des esprits en Angleterre, à cette époque, milite beaucoup en faveur de cette appréciation.

L'expédition de Mahon, sous Louis XV, procura un double triomphe à l'armée de terre commandée par le duc de Richelieu, et à la marine, conduite par le chef d'escadre Barin de la Galissonnière. — Mais la guerre de l'Inde, sous le règne suivant, est l'exemple le plus remarquable des grands résultats qu'on peut obtenir au moyen des expéditions combinées. En présence de cette mémorable campagne, pendant laquelle le bailli de Suffren eut à lutter contre le mauvais vouloir de plusieurs de ses capitaines, on se demande si cette opposition, sourde ou apparente, que les chefs de nos escadres ont malheureusement rencontrée parfois chez leurs sous-ordres, ne tiendrait pas au mode d'avancement suivi chez nous pour l'état-major de l'armée de mer. — L'étude de l'histoire des marines de la France et de l'Angleterre, qui ont des lois d'avancement si différentes, donne, en effet, beaucoup à réfléchir. — Toutefois, cette résistance

[1] Je l'ai dit ailleurs, et je crois devoir le répéter ici, les Anglais, et après eux les historiens français, ont confondu ces deux affaires sous le nom de bataille de la Hougue. — Il y a là une grave erreur historique : il n'y a pas eu de bataille à la Hougue. — Autre chose, en effet, est la journée de la Hague ou de la Hogue, autre chose celle de la Hougue. — La première vit livrer auprès de la pointe Nord-Ouest de la presqu'île du Cotentin la célèbre et trop inégale bataille dont Tourville et ses capitaines sortirent à leur éternel honneur, et qui doit porter le nom du cap la Hague ou la Hogue, dans le voisinage duquel elle eut lieu. — L'autre, pendant laquelle on ne tira pas un coup de canon, rappelle un désastre, en quelque sorte indépendant de la bataille, et qui ne se produisit que *quatre jours plus tard*, parce que plusieurs vaisseaux français évacués et échoués non loin de Barfleur, dans l'Est de la même presqu'île, ne trouvant pas d'appui dans les fortifications de la côte, furent incendiés par l'ennemi.

Digitized by Google

à l'autorité doit être attribuée à des causes multiples. Tout en admettant que l'avancement, entièrement au choix pour les grades les plus élevés, peut, en développant outre mesure les rivalités personnelles, produire, au point de vue de la discipline, certains effets fâcheux, on ne saurait méconnaître que le règlement de l'ancienne marine qui réunissait à la même table commandant et officiers, donnait à la camaraderie l'occasion de prendre des habitudes qui dégénéraient souvent en licence. — L'obligation dans laquelle on mettait les officiers de la compagnie des Indes de servir sous ceux de la marine royale, créait encore, avant 1789, un antagonisme regrettable.

La triste et désastreuse campagne d'Irlande, en 1796, suggère au commandant Grivel de judicieuses réflexions. « — N'en serait-il pas encore de même, dit-il, si, en face de nouvelles opérations de terre et de mer, la prépondérance éventuelle, dans les conseils du pays, d'éléments étrangers à la flotte, parvenait (ce qu'à Dieu ne plaise) à l'emporter sur l'expérience de nos chefs d'escadre ! Dans le noble métier de la mer, point de succès possible sans fierté légitime, comme sans indépendance d'action. — Un Duguay-Trouin, un Duquesne ou un Suffren n'auraient jamais accepté pareille mise en tutelle. Plutôt que de hasarder leur réputation et leur honneur dans des entreprises aussi contraires à l'expérience ; plutôt que d'attacher leurs noms à de trop probables défaites, ils fussent fièrement rentrés sous leurs tentes, en s'écriant : Cherchez d'autres mains que les nôtres pour compromettre le drapeau de la France ! » — Il n'y a rien à ajouter à ces nobles et patriotiques paroles. Oui, l'entente doit être complète entre les chefs de terre et de mer, si l'on ne veut s'exposer à la reproduction des malheureux et lugubres épisodes que les campagnes d'Irlande, d'Egypte et de Saint-Domingue ont semés dans notre histoire. — L'exemple du maréchal de Saint-Arnaud, réunissant à Varna, en conseil solennel, les principaux officiers généraux de terre et de mer des armées alliées, avant de décider l'expédition de Crimée, mérite de ne pas être oublié.

L'auteur signale avec raison les inconvénients de la méthode parfois adoptée en France d'entasser sur les bâtiments de guerre troupes, artillerie, chevaux et matériel. Il prouve facilement que la conséquence inévitable de cette manière d'opérer est de désorganiser les équipages et de rendre les bâtiments impropres au combat. — Aussi, de l'autre côté de la Manche où, il faut bien le reconnaître, dans tous les rangs de l'administration le *sens marin* est autrement développé que chez nous, cette méthode est-elle absolument proscrite. — Cette manière de voir trouvera peut-être des contradicteurs. — Déjà on a exalté bien fort et bien haut la facilité et la

Digitized by Google

promptitude avec lesquelles nos vaisseaux ont porté nos troupes à Gallipoli et en Crimée, en 1854, et les ont rapatriées deux ans après. C'est là un fait incontestable d'histoire contemporaine. — Mais les optimistes et les officieux n'ont pas osé dire si, dans leur opinion, les vaisseaux employés à ce service se trouvaient dans de bonnes conditions pour combattre. Or, un vaisseau est d'abord et avant tout un instrument de combat, et il y a toujours une assez grave imprudence à le mettre dans l'impossibilité de lutter contre un ennemi bien préparé, qui peut être rencontré d'un instant à l'autre. — Telle fut, assurément, l'opinion du vice-amiral Hamelin et de son chef d'état-major, le contre-amiral Bouët-Willaumez, lorsque le commandant en chef de l'escadre de la mer Noire, ayant à transporter l'armée de Varna à la plage de l'Alma, plaça ses troupes passagères sur une flotte de transports et de vapeurs spéciaux, escortés par une escadre de combat. — Si, par des motifs d'économie, on veut que le transport des troupes et du matériel qui accompagne toujours une armée soit fait par les bâtiments de guerre, alors amenez leurs flammes distinctives et retirez franchement leurs canons : ils deviendront de simples navires de charge; mais n'exposez plus vos officiers, comme pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, à se voir réduits à amener leur pavillon devant un ennemi d'une force égale, peut-être même inférieure à celle du bâtiment dont le commandement leur était confié. — Il est certain, ainsi que l'a écrit un ancien officier de marine, « que si la moitié de l'infanterie et de la cavalerie française était employée pendant plusieurs années au service du train des équipages, le ministre de la guerre ne croirait pas, au bout de ce temps, posséder une infanterie et une cavalerie de combat.

Il n'entre cependant pas dans ma pensée de chercher à prouver que, à un moment donné, la flotte de guerre ne doive pas être utilisée pour un transport de troupes — *Nécessité fait loi* ! Je tiens seulement à établir que cette manière d'opérer doit être tout à fait *exceptionnelle*. — Les officiers de vaisseau auxquels on ne saurait refuser une entière compétence en pareille matière, seront unanimes à féliciter le commandant Grivel de s'être élevé contre un usage auquel les déceptions les plus cruelles n'ont pu faire encore entièrement renoncer. — Sachons enfin profiter des enseignements du passé et posons en principe que, « dans toute expédition maritime entreprise pendant une guerre sérieuse, l'escadre de combat, formant *escorte*, doit demeurer libre d'*impedimenta*. — Au convoi des transports, l'encombrement des troupes et du matériel ; à la flotte de convoi et d'escorte, toujours prête à recevoir l'ennemi, les prévisions urgentes de la lutte. »

Digitized by Google

Parmi les différentes formes d'attaques par mer, la question des bombardements a pris aujourd'hui une grande importance. Il est acquis que, si la marine a de mauvaises chances à courir dans les attaques par les feux *directs*, la situation se transforme radicalement et tourne au désavantage des places sous l'influence des feux *courbes*. — Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer que le danger d'être atteint se mesure, de part et d'autre, à l'étendue des surfaces vulnérables. Or, si, grâce aux grandes portées de l'artillerie actuelle, les opérations d'une flotte de siége peuvent être quelque peu troublées, même à la distance de trois à quatre mille mètres, il n'en reste pas moins vrai que les petites dimensions relatives des bâtiments qui la composent rendront toujours leur vulnérabilité très-problématique à de si grandes distances. — De ce côté, le danger est donc réel pour les villes maritimes. — Et si l'on veut se rappeler qu'on peut facilement compter les bombardements qui, sur terre, n'ont pas amené un résultat décisif ; si, d'autre part, on veut consulter l'histoire des attaques dirigées par la marine, dans ces derniers temps, on sera forcé de reconnaître que notre système de défense des rades et des ports, très-suffisant jadis contre l'emploi des feux directs des bâtiments à voiles, offre désormais peu de garanties contre les feux courbes des navires mus par la vapeur, et que tout port de commerce ou arsenal maritime doit singulièrement appréhender les conséquences d'une nouvelle guerre des côtes.

I

On a vu comment peut se produire l'attaque. — Quel système adoptera-t-on pour la défense? Suffira-t-il de supprimer les batteries d'une utilité secondaire; de concentrer et de faire converger la défense sur les positions d'attaque que peut prendre une flotte de siége? — N'est-ce pas un devoir d'humanité d'enlever à l'ennemi toute occasion de butin et de bulletin, tout prétexte d'agression et de déprédations envers des populations inoffensives? Quel genrn d'ouvrages défensifs opposera-t-on aux nouveaux engins? En matière de défense des côtes, par le seul fait de notre éducation trop continentale et de notre inadvertance assez fréquente dans les questions maritimes, n'avons-nous pas souvent fait fausse route en dépensant, pour la construction de batteries ou de citadelles d'une utilité plus ou moins contestable, des fonds qui eussent trouvé leur emploi sur des points autrement importants? — Mais, quel que soit

Digitized by Google

le système général que l'on adopte, on ne peut mettre en doute que les défenses permanentes établies à terre exigeront désormais un complément indispensable de défenses flottantes ; dès lors, l'emploi d'une flotte garde-côtes se présente naturellement à la pensée. Dans la dernière guerre d'Amérique, les belligérants ont su faire de leurs bâtiments un usage intelligent et considérable pour défendre les ports et appuyer les forts de mer. Prompts à s'emparer de toute idée juste ayant trait à la marine, les Anglais ont, dans le même ordre d'idées et de tendances, transformé leurs vieux vaisseaux en garde-côtes. — Ne pourrait-on également, en France, approprier aux nouvelles exigences de la guerre un matériel, très-convenable il y a quelques années, mais qui, aujourd'hui, d'une grande ancienneté, ne saurait être utilisé que par des transformations.

Quoi qu'il en soit, qu'ils s'appellent batteries-flottantes, canonnières, monitors ou béliers, des navires spéciaux, à tirant d'eau gradué, seront désormais les instruments par excellence de la défense des rades et des port. Aussi les Américains réclament-ils une combinaison d'ouvrages en terre, d'obstructions et de garde-côtes cuirassés, comme le vrai moyen de défendre les ports, ajoutant que séparément, aucun de ces moyens ne saurait suffire. On peut donc admettre qu'il n'y a rien de mieux que les torpilles, les obstructions et les barrages, le tout vigoureusement défendu par des garde-côtes et au besoin par la flotte de combat, et combiné avec une puissante artillerie établie dans des ouvrages terrestres bien situés. Il faut, en un mot, que les agresseurs assez téméraires ou assez heureux pour franchir les diverses lignes de dangers sous-marins viennent succomber sous l'éperon des garde-côtes ou sous les feux plongeants des fortifications. — L'importance de ce problème mérite de fixer l'attention patriotique de nos hommes d'État. — Toute nation ne doit-elle pas, en effet, protéger sa frontière maritime, défendre énergiquement ses rades et ses ports, en un mot, demeurer maîtresse chez elle ? Il faut prévoir la possibilité d'un conflit et se dire que, ce jour-là, le danger se présentera de tous côtés, mais que le plus imminent ne viendra peut-être pas toujours du Rhin, des Alpes ou des Pyrénées. Sur ces vieilles frontières conquises par nos rois, tout est prêt pour le moment où la bonne harmonie cessera de régner. Peut-on en dire autant des frontières maritimes ? Les rades et les ports sont-ils aujourd'hui placés dans de bonnes conditions de défense ? — Nos côtes sont-elles à l'abri d'une agression ! En donnant l'énumération et la description des engins nouveaux dont peuvent disposer les marines de tous les Etats ; en indiquant les applications qui en ont été faites, M. Grivel répond implicitement à ces questions et provoque une solution vers laquelle les idées ne

Digitized by Google

sont pas portées dans notre pays, solution dont les termes semblent pouvoir être posés ainsi : « En l'état, quelle doit être l'importance relative du matériel naval, flotte de grande croisière, flotte de combat, flotte de siége et garde-côtes ? » Il y a là mieux qu'une question de détail : il s'agit, selon l'expression bien connue de nos voisins, *to be or not to be* ! « Il n'est pas permis à une grande nation de se montrer imprévoyante, disait en 1844, à la Chambre des députés, le rapporteur de la loi sur le contingent militaire ; et, au jour du danger, elle aurait le droit d'accuser le gouvernement et les Assemblées qui ne l'auraient pas prémunie et fortifiée par avance. »

A toutes les époques, la défense du littoral a été confiée à des corps de gardes-côtes. — Depuis Henri III jusqu'à la fin du premier Empire, de nombreux édits et décrets ont règlementé l'institution de cette espèce de milice. — L'historique des entreprises dirigées contre notre littoral constate que les diverses révisions de ces ordonnances concordent, d'une manière frappante, avec la réapparition même des expéditions de l'ennemi. — Sachons donc profiter de cet enseignement ! Il est incontestable qu'il nous reste fort à faire sous ce rapport. Il n'y a pas, en effet, beaucoup à compter sur la disponibilité des vingt batteries d'artillerie que la commission de défense des côtes de 1843 proposait de détacher pour le service des ouvrages de mer.

Si l'on excepte le règne de Louis XVI, la France n'a jamais soutenu une lutte maritime sans avoir sur les bras la regrettable complication d'une guerre continentale. Dans ces conditions, qui ne font pas précisément l'éloge de notre diplomatie, peut-on faire quelque fond sur les artilleurs du département de la guerre ? A défaut, disait encore la commission de 1843, en cas d'insuffisance (ce qui ne peut manquer d'avoir lieu, puisque vingt batteries ne donneraient que trois hommes par pièce, sur les positions de première importance), on compléterait ce personnel par des matelots choisis dans ceux exercés aux manœuvres du canon sur la flotte, c'est-à-dire empruntés à l'inscription maritime ? La réalisation de ce dernier expédient est tout aussi problématique que l'accomplissement de l'autre. — L'histoire constate qu'il y a toujours, en France, pénurie de matelots pendant une longue guerre maritime, et ce vide n'a pu souvent être comblé que par l'embarquement des troupes de la marine, appelées parfois elles-mêmes sur un autre terrain, pour grossir l'effectif de l'armée de terre. — Le moyen proposé pour armer les batteries de côtes ne présente donc que de bien faibles garanties. — La garde mobile offrira certainement d'utiles res-

Digitized by Google

sources, mais elle ne sera pas suffisante [1]. — On connaît la combinaison à laquelle s'est arrêtée l'Angleterre, « ce pays dans lequel les rivalités, de ministère à ministère, ont dû céder au sentiment du devoir commun envers la patrie. » La création du *Coast-Guard*, corps de douaniers-marins, dirigé par des officiers de mer, a mis son littoral dans un état de défense qui semble défier les entreprises les mieux combinées. — Moins ambitieux pour les côtes de France que ne l'ont été les Anglais pour leurs rivages, le commandant Grivel se contenterait d'un corps de matelots-canonniers gardes-côtes, recruté parmi les gens de mer ayant plus de quarante ans d'âge, avec adjonction de nos douaniers du littoral. Ce personnel fixe se grossirait, selon les circonstances, de marins hors d'âge appartenant à diverses catégories. Le plan d'organisation développé par la *Guerre maritime* paraît offrir de sérieux avantages.

Ne perdons pas de vue que les engins matériels affectés à la protection de nos rivages ne seront jamais que le petit côté de la question de la défense. — S'il est vrai que « le personnel sera toujours l'âme du matériel, » on ne saurait trop appeler l'attention de qui de droit sur les combinaisons et le mécanisme par lesquels l'auteur assure à nos ouvrages de mer un personnel toujours difficile à recruter en temps de guerre. Mais quel que soit le système auquel on s'arrête, il est indispensable que chaque port de notre littoral, que chaque batterie ait son rôle de combat, et que des exercices familiarisent les canonniers garde-côtes avec les obligations qui leur incomberont peut-être un jour. Pourquoi n'appliquerait-on pas à ces gardiens de nos frontières maritimes les principes admis pour les corps gardiens de nos frontières terrestres? pourquoi n'auraient-ils pas aussi leurs petits camps d'exercice et de manœuvre? Il faudrait plus que de l'optimisme pour ne pas pressentir le caractère de gravité des futures attaques par mer; et l'on peut aisément se figurer quelles seront les conséquences de ces brusques agressions, si les populations soudainement surprises n'ont aucune idée de ce qu'elles doivent faire à l'heure du danger; si surtout elles n'ont pas, au milieu d'elles, comme centre de ralliement, non pas seulement de simples administrateurs, comme ceux de l'Inscription maritime, mais bien des chefs connus, respectés et capables de les diriger tout au moins jusqu'à l'arrivée des secours militaires. — Attendre l'aiguillon de la nécessité, soit pour croire au danger, soit pour s'en garantir; compter sur l'enthousiasme pour suppléer à l'organisation, serait assurément peu digne d'une grande nation.

1 La garde nationale mobile telle que l'a organisée la loi de 1868, a été, dans la Revue (t. LX, p. 729, 31 décembre 1867) l'objet de critiques très vives, et, il faut le dire, très justifiées par l'événement. L'institution est aujourd'hui condamnée. (*Note du Directeur.*)

Digitized by Google

L'auteur profite de son excursion sur nos côtes pour tenter une petite diversion en faveur des gens de mer. — Certes, l'Etat a beaucoup fait pour la population maritime ; mais, si l'on veut bien examiner les obligations particulières qui incombent à cette colonie militaire connue sous le nom de régime des classes ou d'inscription maritime, on sera forcé de convenir qu'on doit faire plus encore. Après avoir travaillé avec la plus louable sollicitude au développement physique et intellectuel des enfants de marins à l'asile Eugénie, aux Pupilles et à l'école des Mousses, l'Etat ne saurait abandonner la surveillance paternelle qu'il exerçait sur ces enfants devenus hommes.

Ne serait-il pas temps, et plus que temps, de dégrever le pavillon français des charges particulières qui pèsent encore sur lui ? Ne pourrait-on pas citer au nombre de ces charges, legs onéreux d'une réglementation surannée, — nos frais exagérés de consulats et de chancelleries, les limites trop resserrées qui emprisonnent nos navigations au bornage et au cabotage ; l'obligation d'examens surchargés et dispendieux pour le long cours, le rapatriement des marins, l'inégalité de traitement dans les relations avec certaines puissances étrangères, etc., etc.?

Ne faut-il pas, enfin, donner de l'emploi à nos marins, ne fût-ce que pour remplacer les priviléges qu'ils n'ont plus et qui leur avaient été accordés par Colbert, en compensation du régime exceptionnel auquel ils sont encore soumis ?

III

Après avoir passé en revue les divers aspects sous lesquels peut se présenter la Guerre des côtes, le tableau d'un conflit sur mer demeurerait encore incomplet, sans une étude de la Guerre du large, c'est-à-dire sans une esquisse des combats de bâtiments à bâtiments. N'est-il pas évident que les inventions modernes doivent engendrer une stratégie nouvelle ? — Si, dans les opérations des côtes, on entrevoit déjà un changement radical de tactique, ce changement ne doit pas être moins complet pour les combats livrés en pleine mer. — Je ne suivrai pas l'auteur dans les développements qu'il donne sur les nouveaux instruments dont dispose la marine, ni dans l'examen de tout ce qui a été fait ou tenté pour mettre les nouveaux navires dans les conditions de combat les plus favorables. Mais le philosophe ou le penseur ne doit-il pas se

Digitized by Google

demander si, en définitive, l'humanité a gagné quelque chose à ce *steeple-chase* des inventions ? — Toutefois de pareils sujets, par leur caractère essentiellement technique, ne sauraient intéresser qu'un petit nombre de lecteurs : aussi ne dirai-je qu'un mot de l'éperon[1]. Les exemples d'abordages volontaires ou accidentels, cités par la *Guerre maritime* ne permettent pas de songer sans frémir aux suites désastreuses d'un abordage *bec à bec*, s'opérant avec la somme des vitesses ! Cette terrible collision n'envelopperait-elle pas les deux ennemis dans une commune et épouvantable catastrophe? Ainsi le dernier mot de la science consisterait aujourd'hui, pour l'armée de mer, à faire sauter les navires au moyen des torpilles, ou à les couler à l'aide de l'éperon ! Quelque triste que soit ce résultat, au point de vue humanitaire, on ne saurait méconnaître que l'éperon, sur les champs de bataille de l'Océan, offre des conditions de parité, on pourrait presque dire de loyauté qu'on chercherait vainement dans l'emploi des torpilles.

La grande question de l'attaque par le choc comprend toute une série d'opérations offensives et défensives. Les unes, faisant partie essentielle de la conception et de l'architecture du navire, sont du ressort des ingénieurs maritimes; les autres, n'ayant qu'un caractère temporaire, rentrent dans le domaine des officiers du corps militant. Mais, quoique l'éperon semble destiné à devenir l'arme principale dans les combats de mer, bien imprudents seraient l'ingénieur et le marin qui négligeraient de donner à leur artillerie la plus grande somme de puissance. — En effet, le moment du choc, s'il est recherché par l'un des capitaines et évité par l'autre, sera précédé d'un combat plus ou moins long, dans lequel le canon jouera un rôle considérable et parfois décisif.

Aussi le placement des canons de la nouvelle flotte préoccupe-t-il beaucoup d'esprits prévoyants. — S'il est constant que tout navire de guerre est une citadelle flottante, pourquoi l'offensive et la défensive n'y seraient-elles pas établies avec autant de soin et d'égards que dans les forteresses terrestres, dont les vues, les escarpes, le défilement et le champ de tir ont été, de tout temps, l'objet d'études si consciencieuses? S'il appartient donc à l'ingénieur naval d'imaginer les projets d'armement de nos forteresses flottantes, et à l'artilleur de fondre et d'établir les canons qui conviennent à ces divers systèmes, qui n'aperçoit que ces deux influences ne sauraient se contrôler et se combiner qu'à l'aide d'un troisieme élément? Ce dernier élément, destiné à jouer le rôle d'arbitre des deux autres,

[1] Consulter sur ce sujet l'important article du contre-amiral Labrousse, *Revue contemporaine*.

Digitized by Google

n'est-ce pas l'officier du corps militant responsable du succès devant le pays et devant l'ennemi ? A lui donc la grande mission de concilier les plans du génie et de l'artillerie, c'est-à-dire de mettre en harmonie toutes les nécessités nautiques et militaires du navire de guerre. Le jour où, ainsi qu'en Angleterre et aux Etats-Unis, les institutions auront élevé son autorité effective à la hauteur de sa grande responsabilité, un grand pas aura été fait chez nous dans les voies de la logique et du bon sens. — Le jour où sa prépondérance dans les questions mixtes de navigation et de combat aura été nettement assurée à Paris, autant qu'à Londres et à Washington, tous les problèmes de ce genre seront bien près d'être résolus à la satisfaction de tous ceux qui ont à cœur le succès de nos armes et le bien du service.

En ces temps d'agitation fiévreuse, de découvertes quotidiennes d'engouements subits, tout esprit impartial doit désirer que nos nouvelles machines de guerre soient enfin soumises à un contrôle efficace ? — Il est temps de faire trêve à ces entraînements subits, en matière de construction de navires et de fabrication de canons, faisaient facilement adopter d'emblée un modèle unique, couvrir immédiatement les fonderies ou les chantiers de types abandonnés presque aussitôt que conçus, soit pour ne pas rester en arrière, soit parce qu'on leur découvrait quelque défaut majeur. Cet enthousiasme par trop prime-sautier, pour certaines œuvres d'un usage pratique, a pesé lourdement, dans ces dix dernières années, sur les finances du pays. Combien n'eût-il pas été préférable d'écouter un peu plus les contradicteurs, et de consentir à prendre le bien partout où il se trouvait. — Saurons-nous enfin renoncer à une organisation abusive et énervante ? Paris admettra-t-il que [illegible] de détails d'armement ne peuvent être réglés que [illegible], c'est-à-dire seulement dans les ports ? N'est-ce pas ainsi [illegible] agissait depuis deux siècles la sagesse de nos pères ? « Bien conçues, bien préparées, s'écrie l'auteur, les nouvelles machines de guerre peuvent devenir, dans les mains des officiers de vaisseau, des instruments de réputation, de fortune et de victoire ! Insuffisamment étudiées, ces mêmes machines peuvent les conduire à un trépas glorieux, dans une prison ennemie, ou sur les bancs d'un conseil de guerre ! — Dans les pays soudainement frappés par des revers et blessés au vif dans leur amour-propre national, l'opinion publique, sans entrer dans la considération des moyens d'action, sans remonter aux véritables causes, n'est que trop prompte à prononcer le *Væ victis* ? — En face d'une pareille situation, quel esprit éclairé oserait contester aux officiers militants, responsables du succès et de l'honneur du pavillon, le droit et le devoir d'étudier,

Digitized by Google

de discuter et de trancher, en dernier ressort, ce nouveau monde de questions nautiques et militaires, que la révolution, en train de s'accomplir dans l'art de la guerre, impose chaque jour à leurs plus sérieuses méditations! »

La *Guerre maritime* touche encore à plusieurs autres questions d'intérêt général. Bien différente serait l'attitude à prendre, selon que la rupture éclaterait, soit avec une puissance maritime proprement dite, soit avec une puissance essentiellement continentale, n'ayant que peu ou point de navires de guerre! Le champ d'action de la marine ne dépend-il pas du rang et de la situation géographique de l'Etat avec lequel on se trouvera en guerre? Si la lutte devait s'engager avec une puissance maritime de premier ordre, telle que l'Angleterre, le commandant Grivel ne dissimule pas ses préférences : il proscrit entièrement les grandes rencontres, les batailles rangées, parce que (même dans le cas heureux d'une victoire), elles ont pour résultat à peu près inévitable d'annihiler pour longtemps la marine de l'Etat qui a le moins de ressources en réserve.

Il faut lire les arguments irréfutables de la *Guerre maritime* sur ce sujet, pour voir combien la philanthropie a fait fausse route en faisant décréter au Congrès de 1856 la suppression de la course comme règle nouvelle du droit international. Eh quoi! afin de sauvegarder la propriété particulière, au moins dans une certaine mesure, vous retirez aux puissances secondaires la possibilité d'égaliser une lutte disproportionnée, ici par une cause, là par une autre! Aussi le gouvernement de Washington a-t-il fait preuve d'un grand discernement en refusant de nous suivre dans cette voie. — « Vous voulez, oui ou non, ont répondu les Américains, revêtir la propriété privée, sur mer, d'un bénéfice d'inviolabilité! Si vous êtes sincère et logique dans votre principe, alors affranchissez le commerce de tout risque de capture, *quelle qu'en soit la source.* Mais, si en supprimant les corsaires vous laissez les bâtiments marchands exposés aux saisies et à la destruction de la part des croiseurs militaires, les maux que vous vous flattez de guérir n'auront fait que changer de nom! — La puissance la plus riche en forces navales régulières dévastera et ruinera, en maîtresse souveraine de la mer, le commerce de ses ennemis. »

Cette appréciation des Américains a, du reste, rencontré beaucoup de partisans, même en France, parmi les gens qui ont quelque intelligence des affaires maritimes. — L'un des officiers généraux les plus autorisés de notre marine[1] écrivait récemment ces paroles,

[1] *Les Navires de croisière et leur Armement*, par M. le vice-amiral Touchard. Paris, A. Bertrand, 1868.

Digitized by Google

bonnes à méditer : — « Courir sus au commerce ennemi, en lui faisant tout le mal possible, c'est tarir chez son adversaire l'une des sources les plus fécondes de la fortune publique et de la puissance de l'Etat. »

Il est de fait, qu'on chercherait vainement dans les annales de la marine un exemple de grand choc entre les flottes ou même de désastre naval, ayant décidé la cessation des hostilité. — Et si l'on se reporte aux temps où, rendue incapable de faire aucun armement considérable, la France renonça forcément à la grande guerre dont sa marine était sortie maintes fois victorieuse, pour en revenir aux croisières et ne plus attaquer que le commerce de ses ennemis, l'on verra que cette dernière époque a laissé dans la mémoire de ceux-ci une impression bien plus sérieuse et autrement durable que celle produite par les succès militaires de nos amiraux. — Oui, l'auteur est dans le vrai ! Renoncer à la possibilité de ruiner le commerce des nations qui ont comme le monopole des transactions par mer, de celles surtout qui ne sauraient vivre sans commerce extérieur, ne semble pas une politique à préconiser, dans un moment où il faut prendre un parti ! C'est, au reste, ce que pensait le ministre de la marine Portal lorsque, consulté par le roi Louis XVIII sur les moyens de prendre à l'occasion une revanche maritime sur nos heureux adversaires, il répondait : « Votre Majesté désire savoir quel est, dans mon opinion, le genre de guerre à faire à l'Angleterre, si malheureusement la France y était de nouveau contrainte : ce genre de guerre serait la course ! Je me ferai moi-même le chef de cette lutte. J'y intéresserai l'honneur et l'amour-propre de notre littoral ! »

IV

Le long et consciencieux travail que j'ai essayé d'analyser et auquel j'ai fait plus d'un emprunt se termine par des considérations de l'ordre le plus élevé. — Je voudrais pouvoir les reproduire toutes, car elles s'enchaînent comme autant de déductions logiques. Dans l'impossibilité de le faire, je me borne à en détacher un passage qui est comme un dernier appel à l'attention de ceux-là qui veulent que la France demeure une grande puissance navale ! « — Quelles que soient les inventions passées, présentes et futures, que la guerre se fasse comme autrefois, avec des vaisseaux à voiles, ou

* *Mémoires du baron Portal.*

Digitized by Google

comme naguère avec des flottes à vapeur en bois, ou comme aujourd'hui avec des flottes cuirassées, il est une grande vérité qu'on ne saurait trop graver dans la mémoire de nos concitoyens, mêlés aux affaires publiques, c'est qu'il n'est au pouvoir d'aucune force humaine de déplacer soudainement le siége d'une prépondérance navale bien établie ! — Résultante des mœurs, de l'assiette géographique, et de la vocation d'un peuple, tout autant que fruit de sa politique, de ses richesses et d'une longue série de succès, cette prépondérance est, par-dessus tout, l'œuvre du temps. — Et la main de la Providence, qui élève ou abaisse les nations, peut seule en modifier lentement les conditions. »

» Qu'on ne croie pas, d'ailleurs, que nous ayons tracé dans le cours de cette étude, un tableau assombri de notre situation maritime ! Ce n'est pas au corps militant de la marine qu'il peut être permis, — comme à certains publicistes plus ou moins complaisants ou utopistes, — de se faire illusion sur telle ou telle inégalité trop clairement révélée par la géographie, l'histoire et la statistique. — Pas plus que la vapeur sur laquelle nous avons si longtemps compté, la cuirasse et l'éperon ne peuvent niveler telle différence de forces qui s'exprime par *un* contre *deux*, alors qu'elle n'atteint pas *un* contre *trois*. — Il ne faut ni trop s'en plaindre, ni trop s'en étonner, si l'on songe qu'avec des flottes marchandes au moins *quintuples*, une population maritime au moins *quadruple*, ses nombreuses usines et ses immenses ressources matérielles, l'Angleterre peut consacrer à sa marine un budget au moins *double* de celui qui est accordé à la flotte française. — Notre pays est, Dieu merci, assez grand et assez généreux pour reconnaître, en face de sa prépondérance militaire, la supériorité maritime de l'Angleterre ! — Sur mer comme sur terre, on est toujours sûr de commander le respect quand on s'appelle la France !

» S'il faut savoir envisager courageusement la situation que la Providence nous a faite, et qu'il n'est au pouvoir d'aucune invention de changer, comment ne pas réagir contre ces dangereux panégyriques à l'aide desquels une certaine école se complaît à exalter périodiquement ce penchant à l'optimisme, l'un des traits les plus accusés de notre légèreté gauloise ! — Si ces doctrines décevantes parviennent jamais à prévaloir, loin de sentir l'aiguillon si nécessaire de la publicité, de la vérité et du progrès, la France et sa marine risqueraient de se préparer un pénible réveil. Nos officiers ne sont pas les derniers à s'apercevoir quelle fausse situation ces illusions d'optique tendraient à leur créer. — Editeurs responsables devant l'opinion et devant le pays, n'est-ce pas au corps militant de la flotte qu'incombe le devoir d'élever la voix et de signaler le dan-

Digitized by Google

ger, pour appeler plus tôt le remède? — Ce remède est entre nos mains. »

Applaudissons à ce langage et concluons avec l'auteur : par la presse, par la tribune, par les livres, par nos conversations de chaque jour, travaillons à faire l'éducation maritime de notre pays. Combattons vaillamment cette ignorance des choses de la mer qui est pour nous le danger le plus redoutable et la cause première de tous nos anciens malheurs. N'oublions pas que si tout Anglais ou Américain a une idée générale des affaires navales, la marine semble demeurer pour la France à l'état de légende poétique. On l'aime sans la comprendre.

V

Le livre de M. le capitaine de vaisseau Grivel a une trop haute portée, pour que je termine cette analyse sans traduire l'impression que m'a fait éprouver sa lecture. — Etait-ce bien le lieu, pour l'auteur, de traiter de certaines questions incidentes qui, sans déplacer précisément l'objectif de l'ouvrage, tendent à l'obscurcir en l'éloignant sans cesse? Il est sans doute très-louable de travailler à généraliser la connaissance des inventions qui ont trait à l'art de la guerre; mais ces détails, ces descriptions techniques, n'avaient-ils pas leur place marquée plutôt dans une étude spéciale que dans un travail d'ensemble comme celui dont j'ai cherché à faire comprendre le mérite aux lecteurs de cette *Revue*? — Mieux eût valu, à mon sens, resserrer le cadre de l'ouvrage et s'attacher uniquement à faire ressortir la puissance actuelle de l'attaque, et la faiblesse relative des ouvrages anciens de la défense. L'argumentation si serrée dont l'auteur de la *Guerre maritime* accompagne ses appréciations trouvait un thème suffisamment vaste dans la démonstration de ce principe, posé du reste nettement par lui, que, pour être réellement fort, il ne suffit pas de marcher avec ce qu'on est convenu d'appeler le progrès de l'artillerie et des constructions navales; qu'il est urgent de s'occuper, de la manière la plus sérieuse, du système de défense à adopter pour nos frontières maritimes.

Bon nombre de ces questions incidentes ou de ces digressions, je le reconnais volontiers, ont une grande importance. Je n'hésite même pas à dire que, sur beaucoup de points, je partage la manière de voir de l'auteur. — Mais, je le répète, était-ce bien le lieu de développer certaines questions d'art qui ne peuvent avoir au-

Digitized by Google

cune influence sur la solution du problème fondamental de l'attaque et de la défense? La lecture de ces détails purement techniques n'eût-elle pas été plus profitable si, au lieu de les rencontrer épars dans un projet d'organisation militaire, on eût trouvé ces digressions réunies dans un *appendice*, à la fin du volume? C'est donc une simple question de forme que je soulève ici.

Sous ces réserves, que le commandant Grivel me pardonnera sans doute, il demeure incontestable que la *Guerre maritime, avant et après les nouvelles inventions*, est l'œuvre la plus complète et la plus utile qui ait paru depuis longtemps sur la matière. — L'auteur y a prouvé, une fois de plus, que les exigences du service ne sont pas incompatibles avec les obligations morales de la position. Il a su traiter les questions abstraites et complexes de l'attaque et de la défense avec une grande élégance de style et une convenance de langage qui n'était certainenent pas la moindre des difficultés qu'il a dû rencontrer, en abordant des sujets qui se rattachent à ce qu'il y a de plus élevé dans la stratégie, la politique et l'histoire. — Rien, mieux que cette publication ne saurait contribuer à prouver que si, selon l'expression de notre vieille *Encyclopédie de Marine*, « le matelot est un homme de main, bon à tout faire, » de son côté, l'officier de mer, bien loin de s'isoler dans sa spécialité, peut et doit être utilement consulté sur les mille questions variées touchant, de près ou de loin, à la grande et noble science de la marine!

O. Troude.

Digitized by Google

VOYAGE

A LA

RECHERCHE DU BONHEUR

NOUVELLE

DEUXIÈME PARTIE

III

» Je ne me faisais pas d'illusions sur mes sentiments. Aussi, j'étais fermement résolue à ne plus passer qu'un hiver dans cette famille. Gaston devait revenir à Pâques. Fanisca me parlait à tout instant de ce retour, et je pressentais qu'il serait ma perte. Je me proposais secrètement d'annoncer à madame, au nouvel an, que je voulais chercher une autre place. Peu m'importait le lieu où la destinée pouvait me pousser.

» Les choses allèrent autrement.

» Noël vint. La neige couvrait le parc de ses blancs tapis ; le temps était supportable ; un pâle soleil d'hiver s'épanouissait au ciel. Fanisca, ne voulant pas rester enfermée dans sa chambre, m'entraîna un matin avec elle. Enveloppées dans nos manteaux, nous descendions l'avenue qui conduit à la grand'route, lorsque nous aperçûmes quelqu'un s'avancer à pas pressés à travers la

[1] Voir la *Revue contemporaine* du 31 janvier 1870.

Digitized by Google

forêt couverte de givre, et prendre un sentier qui abrégeait le chemin du château.

» Fanisca, qui a la vue courte, voulut poursuivre sa promenade ; mais moi, qui reconnus Gaston sur-le-champ, je m'arrêtai.

» Il nous vit.

« — Petite sœur, cria-t-il en lui faisant des signes... Et une seconde après, Fanisca était suspendue à son cou... Quel regard il me jeta par-dessus la tête de la jeune fille ! »

» Je tressaille jusqu'à la moelle des os.

» Que vous dire de plus? Vous aurez certainement déjà passé par ces émotions qui se sentent, mais ne se racontent pas.

. . . . . .

. . . . . .

« Nous aurions eu un monde d'idées à échanger ; cependant, chaque fois que nous nous rencontrions, c'est à peine si un « bon« jour » parvenait à sortir de nos lèvres.

» Gaston savait si bien jouer son rôle, que personne dans la maison ne soupçonna jamais rien ; moi-même, j'aurais pu être trompée. Je voyais qu'il désirait me parler, et je souffrais d'être obligée de l'éviter. Je croyais être coupable à son égard et envers moi. Oh ! quelle émotion ! lorsqu'en passant, il me lançait un de ses regards fugitifs et tristes !

» Une semaine s'écoula. La fête de Noël fut célébrée en grande pompe au château. Je me retirai de bonne heure, dévorée d'amères pensées. La veille de cette belle fête, Gaston avait fait à tous des présents, excepté à moi. Sa petite sœur le gronda, mais je lui en fus reconnaissante. Je ne voulais pas qu'il me regardât comme une domestique.

» Toute la famille devant aller à un grand bal, le troisième jour qui suivit la fête de Noël, je travaillai une bonne partie de la nuit à arranger des parures. Ce bal était donné par un comte très-riche, dont le château se trouve à trois lieues de celui où j'étais. Il était question de mariage entre Gaston et la fille du comte. Fanisca, qui m'apprit cette nouvelle, désirait beaucoup cette union. Elle ajouta que ce bal n'aurait pas eu lieu si Gaston n'était pas venu passer ses vacances d'hiver à la maison.

» L'après-midi, la famille entière monta dans des traîneaux ; ils partirent au bruit de vigoureux claquements de fouet. Deux cavaliers, et presque toute la valetaille, les accompagnaient. Il ne resta au château que le vieux jardinier, un petit valet d'écurie et moi. La gouvernante était allée passer les jours de fête au sein de sa famille, dans une ville française de la frontière.

» Aussitôt que le cortége eut disparu, me sentant libre et seule,

Digitized by Google

ma destinée, déjà si triste, me parut plus effrayante. Les larmes me suffoquaient ; je pleurai abondamment. Cela me soulagea. Je pensais avoir épanché, dans ces pleurs, ma dernière douleur. Je me disais que, si je revoyais Gaston, je le regarderais désormais comme un étranger, que je resterais indifférente à sa vue, que je le recevrais comme une personne qu'on a oubliée. Je refoulais, au plus profond de mon cœur ce sentiment qui me torturait.

» A la nuit tombante, en proie à une vive agitation, je parcourus les corridors, et, poussée par une force fatale, j'entrai dans la chambre de celui auquel, un instant auparavant, je ne voulais plus songer. Je restai longtemps assise devant son secrétaire ; en examinant les divers objets qui y étaient éparpillés, il me semblait qu'il n'était plus de ce monde, et que ces choses seules parlaient encore de lui. Abîmée dans une étrange rêverie, je ne m'aperçus pas qu'il était tard ; l'éclat de la neige luttait avec les ténèbres et entretenait un demi-jour blafard. Enfin, le froid devint plus intense, je courus dans ma chambrette et fis du feu.

» Mon corps était aussi épuisé de fatigues que mon âme d'émotions ; ce n'est qu'avec beaucoup de peine que je parvins à me déshabiller ; je m'endormais sur ma chaise, devant le poêle allumé.

» Il pouvait être minuit lorsque j'entrai dans mon lit ; quelques heures après, un rêve pénible m'éveilla en sursaut ; j'avais aperçu Gaston galopant à cheval et courant un danger extrême. Que je fus heureuse en réfléchissant qu'il était au bal, bien portant, entouré de la jeune comtesse et d'autres beautés. Ces pensées généreuses cédèrent bientôt la place à des pensées poignantes. Je me sentis mordre au cœur par la jalousie. La seule consolation qui me restait c'était de me dire en moi-même qu'aucune de ces femmes ne pouvait le rendre heureux comme moi. Je n'avais pas trop mauvaise opinion de ma personne, et souvent, quand je rencontrais des dames en brillante toilette, je pensais : « sans leurs diamants, leurs » bracelets et leurs étoffes de prix, nul ne découvrirait en elles la plus » petite distinction.» Je savais fort bien aussi que cette vie molle et délicate de château m'avait embellie. Je vous en parle, car ce temps est passé.

» Le sang de ma mère bouillonnait dans mes veines, j'avais soif de plaisirs et de jouissances, je voulais être heureuse pour rendre heureux... Cette exaltation se calma peu à peu. « Laissons les choses » suivre leur cours » me dis-je. Cette réflexion me rendit presque gaie, et je ne songeai plus à me rendormir. Je me plaisais au sein de ma solitude, dans mon lit, jouissant de la douce chaleur du poêle et contemplant à travers les vitres les étoiles qui couronnaient cette

Digitized by Google

pâle nuit d'hiver. Tout était dans un calme profond. Au dehors, les sapins ne bougeaient pas, et au dedans je n'entendais, que par intervalles réguliers, les sons de l'horloge. Elle frappa deux heures, trois heures, enfin quatre heures.

» Tout à coup, je crus distinguer, au milieu du silence, le galop d'un cheval qui s'avançait à travers l'avenue. Effrayée, je m'assis sur mon lit et tendis l'oreille. Ce n'était pas un rêve... le bruit se rapprochait... le cheval était dans la cour! Je pousse un cri, je m'élance à la fenêtre. C'est lui, c'est Gaston! Il saute à terre, mène sa monture par la bride jusqu'à la maisonnette du jardinier, et attache l'animal à la treille.

» Je ne vis plus rien. J'étais d'ailleurs en proie à un tel trouble, que je ne parvenais pas à trouver mes vêtements...

» A peine fus-je habillée, que des pas résonnèrent dans l'escalier; je restai au milieu de ma chambre, immobile comme une statue.

» Gaston s'arrêta devant ma porte; j'entendais sa respiration; il heurta doucement en m'appelant: « Madeleine!... »

» — Qui est là? demandai-je, hors de moi, comme si je ne le savais pas!

» Pour la seconde fois, il prononça mon nom d'une voix si suppliante, que je n'y tins plus, et retirai le verrou.

» La porte s'ouvrit.

» Nous nous regardâmes un instant sans prononcer une parole; il me tendit ses bras, je m'y laissai tomber.

» Sa chevelure et sa barbe étaient émaillées de glaçons; il était si drôle, que je ne pus m'empêcher de rire en l'examinant.

» — Oui, chère enfant, me répondit-il, je ressemble à un ours blanc. Il faut que je me dégèle.

» Et il voulut m'entraîner dans ma chambre.

» Je le repoussai doucement au delà du seuil.

» — Descendons, lui dis-je; je ferai du feu dans la cheminée.

» Il passa son bras sous le mien, et, lentement, nous descendîmes l'escalier, en nous arrêtant à chaque marche pour nous regarder, pour nous demander si c'était bien vrai que nous fussions ensemble, que tout ce château nous appartînt, et que personne ne pût nous séparer.

» Nous entrâmes dans la salle à manger; bientôt elle fut éclairée d'un feu pétillant.

» L'arbre de Noël y était encore, entouré de tables couvertes de riches présents; sur les murs, les ancêtres de madame la comtesse se dressaient dans des poses différentes et semblaient nous contempler; devant la haute fenêtre du balcon, le piano était resté ouvert.

» Gaston poussa un fauteuil près de la cheminée, s'assit et m'at-

Digitized by Google

tira sur ses genoux ; ma tête glissa sur son épaule. J'éprouvais une volupté indicible chaque fois qu'une goutte d'eau dégouttait de ses cheveux sur mon front.

» — J'ai enfin vaincu ton orgueil, » s'écria-t-il.

» Je ne répondis pas ; j'avais fermé les yeux, je pensais qu'après une heure pareille, il ne devait plus rester de bonheur sur la terre.

» Il reprit :

« Tu as pourtant reçu toutes mes lettres, et tu me connais aussi » bien que moi-même. Moi, je ne te connais pas, mais je sais que tu » m'aimes; cela me suffit. Où étais-tu, que faisais-tu avant d'être ici ? »

» A cette question, je lui parlai de ma mère, de mon père, de la ville où j'étais née. Il voulut que je chantasse la chansonnette qui commence par ces mots : « *Que je vous aime* ! » Elle lui plut tellement, que dix fois je fus obligée de la répéter. Ses baisers en mangeaient les paroles sur mes lèvres. Soudain, je m'échappai brusquement de ses bras ; il courut après moi autour des tables, m'attrapa et m'embrassa de plus belle; nous nous mîmes à rire comme deux enfants.

» Prenant un air grave, il me dit :

« — Je ne t'ai pas donné de cadeau à Noël ; et cependant, ce n'est » que pour t'apporter ceci que je suis venu passer mes vacances à » la maison. »

» Il m'offrit un anneau — celui que j'aí au doigt — et comme je ne voulais pas l'accepter, il m'en demanda la raison.

» Je restai muette.

» Une grande angoisse me saisit tout à coup, et je lui dis :

« — Parlez-vous sérieusement, Gaston ?

» — Enfant ! répondit-il, aurais-je quitté le bal par pure plaisan- » terie, et me serais-je amusé à galoper deux heures par un froid de » loup ?

» — C'est impossible. Votre rêve est un rêve insensé ; vos pa- » rents ne permettront jamais que vous le réalisiez.

» — Oh ! quant à cela, c'est une affaire qui me regarde plus » que toi. »

Et il me prit la main, et me glissa cette bague au doigt... Je la baisai.

» Il m'étreignit sur son cœur, puis me soulevant, il me porta comme une petite fille devant les portraits moroses de ses ancêtres.

« Donnez-moi aussi votre consentement, monsieur mon aïeul, » s'écria-t-il. — Oserais-je vous prier de m'accorder votre bénédic- » tion, madame ma grand'tante ? Et vous, mon oncle, vous n'avez » rien à objecter ? — Tu le vois, mon enfant, ces dames de distinction

Digitized by Google

» et ces vieillards honorables sont contents de moi, même cet oncle-là » qui est vêtu d'un habit bleu, avec des boutons de diamant, et qui a » dû être un savant connaisseur en fait de dames, semble me regarder » d'un œil d'envie et se dire à part lui : « D'où vient que ce jeune » homme a un aussi bon goût ? Son père n'est pourtant qu'un ro- » turier ! »

» Gaston, riant de tout son cœur, me déposa avec précaution sur le tapis, et nous nous promenâmes bras dessus bras dessous, en causant de notre amour.

» Comme le temps s'écoulait vite ! L'horloge du corridor sonna six heures ; je ne pouvais croire que j'avais passé deux heures avec Gaston.

» Il faisait encore nuit noire, le feu s'était presque éteint, et les braises ne suffisaient plus pour maintenir la chaleur. Je frissonnai en pressant le bras de Gaston, et à la pensée qu'il allait me quitter, je sentis tout mon sang se glacer dans les veines.

« — Es-tu fatiguée ? me demanda-t-il. Viens, je te reconduirai à » ta chambre. »

» Je secouai la tête.

» Puis, d'une voix tremblante :

« — Faut-il vraiment que tu partes ? lui dis-je. Tu gèleras en che- » min ; il souffle un vent si froid que je le sens pénétrer par les fentes » de la fenêtre du balcon. »

» Il me répondit en souriant :

« — J'ai bien gelé au bal quand je dansais avec la comtesse. »

» Et il me raconta qu'il avait à peine pu attendre la fin de la fête, et que, lorsque les invités se furent tous retirés dans leur chambre, il était furtivement descendu à l'écurie et avait lui-même sellé son cheval...

« — Que dira-t-on si ton absence est remarquée ? Il fera jour » quand tu rentreras au château.

» — On dira ce qu'on voudra. Le jardinier et le petit Jean, eux, ne me trahiront pas. Et cela serait, j'en rirais ! »

Là-dessus, il s'assit devant le piano, joua et chanta la chansonnette que je lui avais apprise. Puis, tout à coup, il se leva et me dit : « — Viens, il est temps ! »

» Je le suivis machinalement, le cœur serré.

» Il appuya sa main sur mon épaule, et m'accompagna jusque devant ma porte ; pendant ce trajet, nous n'avions pas échangé un mot. Je m'arrêtai :

« — Disons-nous adieu ici, Gaston, je t'en prie.

» — Quelle froideur ! s'écria-t-il. Pourquoi veux-tu que nous nous » séparions dans ce corridor sombre et glacé ?

Digitized by Google

» — Il le faut. Si tu entrais dans ma chambre, je ne te laisserais » pas repartir, et cependant il faut que tu t'en ailles.

» — Le faut-il vraiment? dit-il en me pressant amoureusement » sur sa poitrine,.. si je ne voulais pas repartir, si je voulais rester » ici!... Oh! Madeleine, cette heure nous appartient; qui sait » quand elle sonnera de nouveau?

» Il m'étreignait avec passion. Une frayeur subite s'empara de moi; je me dégageai de ses bras et m'enfuis dans ma chambre, que je fermai au verrou. Mes genoux fléchissaient comme des roseaux; je m'affaissai sur moi-même, la tête appuyée contre la paroi; j'étais comme anéantie.

» Mes regards tombèrent par hasard sur une silhouette de mon père, suspendue au-dessus de mon lit, en face de moi. L'obscurité était telle encore que j'avais de la peine à distinguer cette figure découpée en noir, du papier blanc qui l'encadrait : mais comme je la connaissais trait pour trait, je crus distinctement voir mon père devant moi, grave comme dans ces moments solennels où il me parlait de la vertu. Au même instant, j'entendis la voix de Gaston; un frisson ébranla tout mon corps; j'étais si malheureuse que j'aurais béni la mort.

» — Bonne nuit! Tu te repentiras de m'avoir ainsi repoussé. » Ce furent ses dernières paroles.

» Il descendit l'escalier.

» Je fondis en larmes, et bientôt, au milieu de mes sanglots, j'entendis le trot d'un cheval qui s'éloignait.

» Je n'eus pas la force de me lever pour regarder par la fenêtre; il me semblait que je n'étais pas digne que Gaston eût fait cette course pour moi. »

La pauvre jeune femme, émue, tremblante, se tut un moment, et ses yeux se fermèrent comme sous le poids d'une extrême fatigue et d'une profonde douleur.

A mesure qu'elle avançait dans son récit, sa figure devenait plus pâle; ses prunelles, singulièrement agrandies, étaient fixes comme celles d'une morte, et sa bouche avait pris une expression étrange, presque sauvage.

« Je me fais des reproches d'avoir voulu pénétrer vos secrets, lui dit l'étranger, après une courte pause; ces souvenirs sont déchirants pour vous, chère Madeleine. Comme vos mains sont glacées! »

Il prit sa gourde, versa du vin dans un verre, et le lui présenta :

« Ceci vous réchauffera, c'est du vieux Porto; buvez, Madeleine, je vous en prie, pour l'amour de moi. »

Elle approcha le verre de ses lèvres, et but machinalement.

Digitized by Google

« Cela me fait du bien, dit-elle ; merci ! Mais ne vous repentez pas de m'avoir interrogée sur mon passé. J'ai le cœur moins oppressé depuis que je vous raconte cette histoire que je tenais, depuis tant d'années, enfermée dans mon sein. C'est cependant la première et la dernière fois que des oreilles humaines l'entendront. Qui peut-elle intéresser ? Il n'importe à personne que je sois au monde ou non...

— Pourquoi parlez-vous ainsi ? C'est mal, interrompit le jeune homme. Qu'avez-vous fait pour perdre l'estime et l'amour des honnêtes gens ? Croyez-vous que si vous aviez agi autrement...

— Ecoutez-moi jusqu'à la fin, dit-elle en secouaat tristement la tête. Il me reste à vous parler d'heures bien cruelles ; mais je sens que je n'aurai pas la force de m'y appesantir. Parfois, quand mes souvenirs me rappellent les angoisses de cette nuit, pendant laquelle, cachée au fond de mon lit, je pleurais à chaudes larmes, et tressaillais au moindre bruit, m'imaginant que Gaston revenait peut-être frapper à ma porte, chassé par la tempête qui grandissait et grondait dans la campagne, oh ! alors il me semble que mon cœur se recouvre d'une couche de glace ; il devient si froid et si lourd, que je suis obligée de me lever et de me fatiguer à quelque travail pénible, pour y ramener la circulation et la chaleur.

» Que je souffrais en écoutant ces mugissements terribles des vents déchaînés qui fouettaient les arbres et soulevaient des tourbillons de neige. Je me disais, pleine d'anxiété : « A qui la faute, « s'il arrive malheur à celui qui a bravé le froid, la fatigue et les té- « nèbres pour venir auprès de toi et te donner les noms les plus envié « et les plus doux ? Si tu ne l'avais pas repoussé, tu l'aurais là, de- « vant toi et tu pourrais lui prendre les mains... qui sait si ces « moments de bonheur se retrouveront ? »

» Pendant deux heures, à chaque sifflement du vent dans les corridors, à chaque cri des oiseaux nocturnes dans le parc, à chaque craquement de branche brisée, je tressautais et me demandais si c'était lui.

» Soudain, on heurta brusquement, non pas à ma porte, mais à celle de la cour. Les coups résonnaient sourdement, comme si on eût roulé une pierre. Il y avait de courts intervalles de silence, puis le bruit recommençait plus fort. J'étais folle de terreur ; je retenais ma respiration ; mon cœur cessa de battre. Tout à coup, j'entendis le hennissement d'un cheval. Il n'y avait plus de doute, c'était celui de Gaston. Frappée de pressentiments sinistres, tremblante comme la feuille, je me couvris à la hâte de quelques vêtements, et, sans lumière, la tête nue, je ne sais trop comment, je descendis l'escalier et traversai la cour encombrée de neige. En essayant de tirer le

Digitized by Google

verrou, je me déchirai la main, et mes efforts restèrent sans résultats. Je n'osais pas appeler Gaston par son nom de crainte qu'il ne me répondît pas. Une voix intérieure m'avertissait qu'il n'était pas derrière la porte.

» Le cheval recommença à hennir, et le jardinier finit par se réveiller. Il arriva avec une lanterne ; je ne lui dis pas un mot, il comprit pourquoi ma langue était paralysée.

» D'un tour de bras, il poussa le verrou ; la porte fut ouverte.

» Le cheval était là, frissonnant, couvert d'écume, malgré le froid... mais sans cavalier.

» A notre vue, il poussa un nouveau hennissement, plus triste et plus plaintif. C'était lui qui avait frappé de son sabot la porte à coups redoublés.

» Le jardinier ne réussissait pas à le calmer ; sans cesse il se retournait vers la grand'route comme pour nous dire : « Allez, vous » verrez ce qui est arrivé... » Je rougissais presque devant ce noble et intelligent animal, qui montrait plus d'attachement et de compassion pour son maître que je n'en avais montré moi-même.

» — Il faut qu'il ait été désarçonné, murmura le vieux jardinier. Il est évident que ce cheval a roulé dans la neige... Dieu nous garde d'un malheur ! — Restez ici, mademoiselle, je vais aller à la découverte.

» Non, dis-je, j'irai avec vous.

» Voyant qu'il était inutile d'essayer de me détourner, le vieillard me força de m'envelopper dans une couverture.

» Le cheval se mit de lui-même à marcher devant nous.

» La neige s'était amollie, le vent était tombé, et de rares étoiles brillaient au ciel.

» Nous avancions d'un pas rapide ; le jardinier s'était chargé du côté gauche du chemin, et moi du côté droit. Nous sondions tous les fossés. Il y avait déjà une heure que nos investigations duraient.

» Au détour de la route, mon compagnon s'arrêta et me dit : « — Voici un vilain endroit. »

» Un coup d'œil suffit pour m'en convaincre : la chaussée était coupée par un vieux pont de bois lancé sur un ravin au fond duquel mugissait un ruisseau que la neige ou la pluie changeait souvent en torrent.

» Le cheval poussa un hennissement lugubre.

» Je dus m'asseoir au bord du chemin ; je n'avais plus la force d'avancer.

« — Monsieur Gaston ! » cria le vieillard.

» Sa voix se perdit dans un silence effrayant.

Digitized by Google

» — Tenez le cheval, me dit-il, et il m'en remit la bride; je vais « descendre là en bas. Le pont est couvert de verglas... »

» J'avais les dents qui claquaient.

» Un instant après, je l'entendis crier :

» — Venez vite! il est ici. J'ai besoin que vous m'aidiez. »

» Je lâchai la bride et m'élançai dans le ravin.

» Je ne sais pas bien ce qui se passa, mais je crois qu'à l'aspect du corps de Gaston, étendu inanimé sur la neige tachée de sang, je poussai un cri lamentable et tombai évanouie à côté de lui...

» Le jour s'était levé; à la voix du jardinier, quelques personnes étaient accourues : on m'appliqua de la neige sur les tempes; je revins à moi. Je croyais ma dernière heure arrivée; ma douleur était si profonde que j'étais impassible et ne sentais plus rien.

» Lorsqu'on voulut charger Gaston sur une espèce de chariot, je me précipitai sur son corps; il était glacé : je compris que le secours arrivait trop tard.

» On attela le cheval au petit véhicule; soutenue par une bonne vieille paysanne, je suivis le funèbre convoi.

» Le valet d'écurie avait couru chercher un médecin.

» Il revint avec lui au galop; le docteur tâta le pouls de celui qu'on ne croyait que blessé, hocha la tête et dit : « Il n'y a plus » rien à faire. Une consolation reste cependant : il a très-peu souffert: » la mort, causée par une hémorrhagie, a été instantanée... »

En disant ces mots, Léna ferma les yeux.

Lorsqu'elle les rouvrit, elle regarda autour d'elle en souriant d'un air égaré.

» — N'est-ce pas, reprit-elle, ce sont là des moments auxquels on ne devrait pas survivre? Que ne suis-je morte le lendemain de cette nuit fatale!

» Vers midi, la mère et les sœurs de Gaston rentrèrent au château. La scène fut navrante pour eux et terrible pour moi; ils m'adressèrent les injures les plus grossières, me traitèrent de femme abjecte, qui avait attiré dans ses filets leur malheureux fils; ils allèrent jusqu'à me donner le nom de meurtrière... J'écoutai tout avec le calme et l'impassibilité d'une statue; je ne prononçai pas une parole pour me justifier : eussé-je dit la vérité, personne ne m'aurait crue.

» D'ailleurs, qu'est-ce que cela m'importait?

» On m'aurait absoute, en étais-je moins coupable à mes propres yeux, et aurais-je pu rappeler le cadavre de Gaston à la vie? J'étais même incapable de prendre en haine ceux qui m'insultaient, car c'était bien moi qui étais la cause de la mort de leur fils bien-aimé,

Digitized by Google

leur orgueil et leur joie. Je me demandais à quoi m'avait servi de m'être enveloppée du voile blanc de la vertu ; il était sans tache, mais sous lui se cachait un corps pétrifié. Il se passa de longs mois avant que le sommeil qui avait fui mes paupières revînt.

IV

» Je vécus quelque temps de mes épargnes, nourrissant et caressant cette consolante pensée que ma fin était proche. Chaque jour, en me levant, je me disais avec résignation : « Espérons que ce sera le dernier ! »

» Ce ne fut que lorsque je fus à bout de ressources que je commençai à me préoccuper de l'avenir.

» J'avais loué une chambrette chez de braves gens qui m'avaient soignée pendant une fièvre dangereuse, à mon arrivée dans leur petite ville. La femme, à qui je demandai conseil, me pria de ne pas m'inquiéter. En effet, elle me procura tout de suite de l'ouvrage à la maison ; je me mis de nouveau courageusement à broder et à coudre comme autrefois.

» Une année s'écoula. L'été revint, j'étais toujours livrée à la même pensée ; je sentais que j'avais vieilli de dix ans, bien qu'il y eût encore beaucoup de jeunesse en moi et que le sang de ma mère bouillonnât dans mes veines.

» N'y tenant plus, mourant d'ennui dans cette solitude funèbre, je résolus d'en sortir.

» J'avais lu dans mon enfance une histoire de naufragés qui avaient sauvé leurs provisions, mais qui périrent quand même, faute d'une goutte d'eau... Le travail me donnait le pain ; j'avais ma bonne réputation, ma santé et ma vertu... cependant j'avais soif... et je mourrais faute d'une goutte de bonheur ! Si je l'avais perdu une fois par ma faute, devais-je désespérer de le retrouver ?

» A cette époque, un parent de la famille chez qui je logeais arriva en visite. C'était un honnête homme, très-modeste, dont j'entendais souvent faire l'éloge. Je ne sais quel genre d'affaires l'avait appelé en ville, mais elles étaient terminées depuis longtemps sans qu'il parût songer à s'en retourner. Le motif de ce retard ne me resta pas longtemps inconnu.

» A dire vrai, la bonne figure de cet homme me plaisait, et peu à peu je m'habituai à ses paroles calmes et sérieuses. Lorsque je

Digitized by Google

m'en montrais touchée, il paraissait si heureux ! et cela me ranimait.

» Peut-être, pensai-je, le chemin le plus sûr pour arriver au bonheur est de rendre quelqu'un heureux.

» Je dois aussi avouer que l'agréable position qu'il m'offrait et le désir de sortir de mon oubliette y étaient pour quelque chose.

» Il m'adressa une demande en mariage par écrit, et quand je lui donnai mon consentement de vive voix, il en eut une telle joie, qu'il se jeta à mes pieds les larmes aux yeux sans pouvoir articuler une syllabe.

» A cette vue, un souffle de vie souleva ma poitrine, et mon cœur, qui était mort, recommença à battre.

» Hélas ! au bout de huit jours tous ces beaux rêves s'étaient évanouis, tous ces châteaux en Espagne avaient croulé.

» Il avait annoncé ses fiançailles de tous côtés ; les lettres de félicitations arrivaient nombreuses, ce qui le rendait rayonnant ; mais il ne tarda pas à en recevoir d'autres qui l'affectèrent visiblement.

» Il évitait de m'en parler.

» Lorsque je voulus à toute force connaître le motif de ses chagrins, pour les partager avec lui, il fut assez faible pour m'envoyer sa parente, la maîtresse de la maison, qui, jusqu'alors m'avait portée au nues. Cette femme entra brusquement chez moi avec une figure renfrognée et des gestes hostiles ; elle m'accabla d'accusations ; elle me reprocha de l'avoir trompée de la manière la plus honteuse, elle me traita de comédienne et d'hypocrite.

« On sait par bonheur qui vous êtes, s'écria-t-elle en s'animant ; si vous vivez ici dans la solitude, comme une petite nonne, ce n'est que pour mieux tendre vos filets et y faire tomber quelque brave garçon, comme y sont déjà tombés, autre part, des jeunes gens de bonne famille.

» Elle termina son réquisitoire en me disant qu'il y avait heureusement une justice divine qui punit le vice et protége la vertu, enfin elle me redemanda mon anneau de fiancée au nom de son cousin, qui ne voulait plus jamais me revoir.

» Je conservai mon sang-froid et ne répondis pas.

» J'aurais voulu parler à cet homme qui avait si lâchement prêté l'oreille à des insinuations anonymes, et qui n'avait pas eu le courage de résister aux représentations vertueuses de sa parente ; mais on me dit qu'il était parti de grand matin.

» Comme vous devez le penser, je dus déloger sur-le-champ ; j'étais une souillure dont il fallait tout de suite purifier la maison.

» Au premier moment, ce procédé me causa une peine profonde ;

Digitized by Google

je souffrais aussi pour ce brave homme qui paraissait m'aimer, et en qui je croyais avoir découvert un ami.

» A peine eussé-je laissé la ville derrière moi, que toute cette affaire me sembla ridicule ; je fus saisie d'un rire convulsif, et murmurai à demi-voix : « De quoi me plaindre ? Est-ce que je n'emporte pas avec moi ce précieux trésor, ma vertu ? Elle sera ma consolation, maintenant que je dois de nouveau errer seule et sans amour. »

» Puis, tristement, je soupirai : « Ah ! si c'était à recommencer... je suivrais les inclinations de mon cœur. S'il parle de nouveau, je l'écouterai. »

» Hélas ? je l'ai interrogé souvent : il est resté muet.

» Je ne voulus pas reprendre du service dans une famille ou chez une dame ; j'avais perdu le goût du travail solitaire, il me fallait des occupations qui me donnassent du mouvement. J'acceptai une place dans un grand hôtel où je faisais scrupuleusement mon devoir, sans me laisser imposer d'autres ordres par personne. Je soignais le linge, je surveillais l'argenterie, et comme l'hôtesse, une veuve, était la plupart du temps malade, j'ordonnais et agissais selon ma fantaisie. Il paraît qu'on me trouvait avenante et jolie ; le nombre des chalands augmentait à vue d'œil. Parmi eux, me disais-je, il s'en trouvera bien un qui m'indiquera la route du bonheur. Comme je me trompais ! Les adorateurs ne me manquaient cependant pas ; j'en avais de jeunes et de vieux, animés de bonnes et de mauvaises intentions. Je ne demandais rien de plus, si ce n'est que mon cœur parlât. Il garda le silence.

» Mon cœur était mort. Une seule fois je crus qu'il allait reprendre vie, à l'arrivée d'un jeune prince voyageant incognito ; il était si beau, je le croyais si chevaleresque ! En me rencontrant sur l'escalier, il s'arrêta et me salua avec tant de déférence que j'en fus tout émue. Son valet de chambre s'approcha de moi dans la soirée et me parla de l'agréable impression que j'avais faite sur son maître. Il me donna à entendre qu'il ne tenait qu'à moi de jouer un rôle brillant dans la capitale... Je n'honorai pas même la proposition du prince d'une réponse. Je ne vous cacherai cependant pas que je rêvai de longues heures à sa taille élancée, à ses yeux pleins de feu, à sa voix insinuante. Le lendemain, il me regarda d'un air presque chagrin, et je me demandais s'il était sincère ou s'il jouait la comédie.

» Ce que je craignais arriva ; il heurta à ma porte fort tard dans la nuit. Assaillie par des pensées insensées, je ne dormais pas ; dès qu'il eut frappé, je sentis que mon cœur était étranger à l'état d'exaltation où je m'agitais.

« — Comment ? me dis-je, tu laissas heurter en vain à ta porte le

Digitized by Google

» seul homme qui t'ait jamais aimée, ce qui causa sa perte, et tu pro-
» diguerais à un étranger ce qui était trop précieux pour le donner à
» ton unique amant ? »

« — Qui est là ? demandai-je.

» Le prince se fit connaître.

« — Votre Altesse se trompe de porte, répondis-je en élevant la
» voix. — Votre chambre est à l'étage inférieur ; dois-je sonner le
» garçon pour vous éclairer ?

« Abasourdi d'une telle réponse, il balbutia des excuses, auxquelles je répondis par ces mots sèchement prononcés : « Bonne nuit. »

» Je l'entendis discrètement redescendre. »

Léna fit une pause ; puis, secouant la tête, elle reprit :

« Non ! ce n'eût pas été là le bonheur. J'en espérais un autre. Cinq, six ans se passèrent ainsi ; pendant ce temps, j'ai souvent changé de place. Celle-ci, toutefois, sera la dernière ; je sens qu'il est trop tard pour espérer encore.

» Je ne désire plus rien que le repos, mais ce repos, je ne le trouverai pas tant que mon sommeil sera obsédé par la même vision. Je me réveille en sursaut, je crois entendre le bonheur heurter à ma porte, mais ce n'est que le hennissement du cheval qui revint, au milieu de cette nuit funèbre, sans mon pauvre Gaston. Ah ! qu'il a dit vrai en me prédisant que je me repentirais de ma cruauté. »

Elle regarda fixement devant elle ; l'étranger, profondément ému, lui prit les mains.

« Madeleine, dit-il, vous prétendez que le bonheur a attendu devant votre porte ; en êtes-vous bien certaine ? Si vous aviez ouvert, que vous serait-il resté ? La honte, peut-être ! et aujourd'hui vous le regretteriez doublement.

Elle jeta un regard étonné sur celui qui lui parlait.

« — La honte ? reprit-elle. Qu'est-ce que la honte ? Ce qui est honteux, c'est d'affliger ceux qu'on aime et qui vous aiment. Si mon père avait vécu, j'aurais sans doute su pourquoi la vertu n'est pas « un vain mot. » Que m'importe ce que pense et dit le monde ? Il m'a indignement calomniée ; mais s'il eût loué ce crime, dont le remords me poursuit partout, en aurais-je été plus heureuse ?... Vous croyez que Gaston m'aurait été infidèle, qu'il m'aurait abandonnée ? C'est possible. Il y a beaucoup d'enfants qui n'ont pas de père ; par contre, ils ont une mère... et celle-ci n'est pas seule au monde ; et quand les méchants propos bruissent à ses oreilles, qui est-ce qui la console ? N'est-ce pas le petit être qu'elle berce sur ses genoux, qui ne lui répond que par des noms affectueux, et à qui elle chante : « *Que je vous aime !* »

Digitized by Google

Elle se leva brusquement, couvrit sa figure des deux mains et se promena avec agitation, comme hors d'elle-même :

« Aimer ! aimer quelque chose, s'écria-t-elle d'une voix déchirante... un chien, un oiseau, mais aimer ! Je donnerais tout ce que je possède pour un peu d'amour. C'est le bonheur, et sans lui, oh ! que la vie est vide et insupportable. On se lève le matin, on se couche le soir, on ouvre et on referme son armoire, on met une robe neuve et on s'entend dire qu'elle vous va bien... Eh cela, ainsi de suite, tous les jours, jusqu'au bout de l'année... J'ai trente ans... non... pas encore... Les vieilles femmes disent que soixante et dix ans est un bel âge... Oh ! la triste perspective !...

— Pauvre amie ! dit le jeune homme. Et, s'approchant d'elle, il lui détacha doucement les mains qu'elle tenait sur sa figure, et les pressa dans les siennes. »

Elle promena autour d'elle des yeux égarés.

« Il n'y a rien à objecter à ce que je viens de dire, n'est-ce pas ?... On ne pourrait pas non plus blâmer une malheureuse créature qui se reposerait au milieu de sa route, vers midi, parce qu'elle serait harassée d'avoir couru depuis l'aube du jour. Le bon Dieu lui-même n'y verrait pas de mal. »

Bien que le jeune homme eût cent réponses sur les lèvres, il garda le silence.

Pendant qu'elle parlait, c'est avec peine cependant qu'il s'était retenu pour ne pas lui démontrer le tort qu'elle avait d'accuser son cœur ; il aurait aussi voulu lui prouver que ce n'était pas l'orgueil de remplir un devoir qui l'avait empêchée d'ouvrir les bras à son amant, mais un sentiment plus noble et plus profond, la pensée que le bonheur d'une vie entière ne naît pas de l'ivresse d'un moment. Il brûlait de lui dire que si l'on veut rester dignes l'un de l'autre, il faut que l'amour se purifie et plane au-dessus des désirs charnels. La passion n'est pas tout ; et le seul mobile de nos actions ne doit pas être le succès.

Il sentait malheureusement que l'éloquence la plus chaleureuse n'aurait aucun pouvoir sur elle. Les paroles du médecin lui revinrent à la mémoire, et il en conclut que cette nuit fatale, dont elle lui avait raconté les émouvantes péripéties, avait laissé des traces fâcheuses dans son esprit. C'était une blessure qu'aucun raisonnement n'était capable de guérir ; l'amour seul pouvait opérer ce miracle.

L'étranger tenait ses regards rivés sur elle ; elle s'en aperçut et essaya de sourire.

« Pourquoi me regardez-vous de la sorte ? demanda-t-elle. Vous comprenez maintenant pourquoi je vous disais que, malgré votre

Digitized by Google

bonne volonté, vous ne pourriez pas me consoler et rendre ma souffrance moins amère. Je vous suis cependant reconnaissante; vous êtes généreux et bon, et si je vous ai raconté mon histoire, c'est parce que je crois avoir rencontré un ami en vous. Ce récit m'a soulagée... Mais il est tard... Voyons... »

Elle tira une petite montre de dessous sa ceinture.

« Deux heures !... En tout cas, demain vous partirez.

— C'est selon, répondit-il d'un air rêveur. Puis, presque involontairement, il ajouta : « Il me semble que je suis déjà arrivé au but de mon voyage, et que si je continuais mon chemin je le dépasserais. »

Elle saisit immédiatement le sens de ces paroles :

« Non, dit-elle, vous n'êtes pas arrivé au but; il faut que vous partiez demain. Votre bonté, votre compassion vous égarent; vous subissez l'influence du moment, vous vous laissez aller à une première impression ; dans quelques jours, lorsque vous serez en présence de la jeune fille que vous allez voir, vous aurez d'autres pensées. Ainsi, mieux vaut couper court... »

Le jeune homme sentait les larmes inonder ses paupières; il les refoula par un effort violent, et répliqua avec gravité ;

« C'est bien ! je partirai... mais vous retrouverai-je ici à mon retour ? »

Elle secoua la tête.

« L'hôtelier m'a demandée en mariage ; ayant refusé, je ne resterai chez lui que jusqu'à la Pentecôte.

— Et où irez-vous ? demanda-t-il vivement.

— Dormir ! répondit-elle d'une voix étouffée.

— Madeleine ! mon amie ! s'écria le jeune homme, vous ne parlez pas sérieusement... Promettez-moi une chose, une seule chose: si je reviens avant votre départ, et si je n'ai pas rencontré le bonheur là où je cours le chercher, puis-je alors espérer de le trouver ici?

— Pourquoi parler de choses qui n'arriveront pas ?

— Vous évitez de me répondre, lui dit-il en caressant sa main... Oh ! dites-moi pourtant s'il vous serait possible d'aimer de nouveau l'existence en la partageant avec moi. C'est tout ce que je veux connaître... Alors je saurai ce que j'ai à faire. »

Elle garda un moment le silence, et, détournant ses yeux de ceux du jeune étranger, elle ne retira cependant pas sa main de la sienne.

« Epargnez-moi cette réponse. Vous me connaissez assez pour la deviner ; je vous ai parlé de moi comme je n'en ai encore parlé à personne... Bon voyage !... Si vraiment vous revenez, eh bien ! il sera encore assez tôt pour vous répondre. Adieu ! »

Digitized by Google

Il porta sa main à ses lèvres, et resta seul, en proie à une vive agitation.

Le valet de chambre, qui vint le réveiller avant le jour, le trouva couché tout habillé sur le sofa.

Il ne prit avec lui qu'un petit sac de nuit, pria l'aubergiste d'avoir soin de sa malle, et, sans avoir revu Léna, il monta en diligence.

V

Quatre ou cinq jours après, une voiture de poste entrait au son du cor et s'arrêtait devant le Coq-Blanc. Un seul voyageur en descendit : c'était le jeune homme que nous connaissons. L'hôtelier le reçut avec mille marques de respect, lui dit qu'il lui avait gardé la même chambre et que sa malle y était encore. Que lui importaient ces choses? Ce qu'il brûlait de savoir, c'était si Léna n'était pas partie.

Il n'eut pas besoin d'adresser cette question; pendant qu'il causait avec l'hôtelier, il la vit sortir par la porte cochère en compagnie d'une vieille femme.

En entendant la voix du jeune homme, Léna pâlit visiblement, mais elle reprit bientôt assez d'empire sur elle-même pour répondre à son salut comme s'il venait de quelque voyageur de sa connaissance. L'étranger évita de lui parler pendant la journée; il attendit le soir avec une impatience fiévreuse.

Dix heures sonnèrent; comme elle n'avait pas passé dans le corridor, le jeune homme pria une domestique qui descendait l'escalier de dire à la femme de chambre de lui apporter un essuie-main.

Léna arriva bientôt; elle cherchait, mais vainement, à cacher son émotion.

« Vous voilà! et tout seul! Vous vous obstinez dans votre aveuglement, s'écria-t-elle; mais ce n'est pas ma faute.

— Non, je ne suis pas aussi aveugle que vous le dites; j'ai au contraire ouvert les yeux tout grands, et si les écailles en sont tombées, c'est la faute d'une autre personne. J'avais rencontré Mlle N... sur les Alpes, au milieu d'un encadrement magnifique, et je m'en étais subitement épris; mais je viens de la revoir sur les bords du Danube, dans la vie ordinaire, et le charme a disparu.

— Elle ne vous plaît donc plus?

— Non, car elle se plaît trop à elle-même. Il est vrai qu'elle montre par là son bon goût, car c'est la plus jolie

Digitized by Google

fille de la ville. Cet égoïsme la rend indifférente à beaucoup de choses auxquelles je tiens. Je me suis hâté de mettre ma visite sur le compte du hasard, dès que je m'aperçus que mon arrivée ne faisait pas sur elle plus d'impression et ne provoquait pas plus d'étonnement qu'une éclipse de lune sur un astronome qui l'a calculée à la minute longtemps à l'avance. Il lui semblait tout naturel que je ne pusse être tranquille avant de l'avoir revue, et Dieu sait ce qui avait pu la décider à me faire grâce entre toutes ses victimes. Sa conduite envers moi me révéla cependant moins ses secrètes intentions que la manière dont me reçurent ses parents. Ma présomption n'allait pas jusqu'à attribuer cette bonne fortune à mon amabilité; je croyais plutôt avoir été choisi parce qu'on me tenait pour le plus docile, le plus soumis de tous les adorateurs... Cela changea singulièrement mes dispositions : j'envisageai l'affaire par son côté le plus gai. Je regardai cette jolie créature comme on regarde un chef-d'œuvre dans une galerie. Quand j'eus suffisamment étudié le tableau, je remerciai poliment le propriétaire et pris congé de lui, au risque de déranger étrangement ses petits calculs. Dans un moment de faiblesse, j'aurais pu cependant me laisser prendre! Qu'aurait dit ma bonne mère, si attachée à ses vieilles habitudes, en voyant cette beauté prétentieuse? Je serais devenu l'homme le plus malheureux du monde, tandis que maintenant... »

Il s'arrêta au milieu de la phrase pour lancer à Léna un regard scrutateur.

« Mon amie, continua-t-il en baissant la voix, vous ne m'avez pas renvoyé sans espoir; pendant ces quelques jours d'absence, suis-je redevenu un étranger pour vous?

— Non; au contraire, j'ai acquis la conviction que je n'ai jamais eu un meilleur ami que vous, et c'est pourquoi je croirais me rendre coupable d'un crime en vous empêchant d'être heureux comme vous le méritez.

— Laissez-moi seul prendre soin de mon bonheur, répliqua-t-il d'un ton presque suppliant... Oh! si vous sentez en vous quelque chose qui vous pousse vers moi et vous dise que je parviendrai à cicatriser votre blessure, dites-le moi...

— Cicatriser ma blessure!... Elle est trop profonde... Depuis votre départ, j'ai rêvé chaque nuit de Gaston... Je veux cependant vous faire un aveu : eh bien! en écoutant vos paroles généreuses, j'ai senti que mon cœur battait... et je vous aimerais de toute mon âme si mon amour parvenait à surmonter ma souffrance... Mais hélas! elle m'écrase... Et puis, le spectre de Gaston me poursuivrait comme une ombre vengeresse, et ne me laisserait pas une minute

Digitized by Google

de repos... Renoncez à moi, mon ami ; croyez-moi, cela vaut mieux pour nous deux.

— Non, s'écria-t-il d'une voix énergique, plus de folles frayeurs ! Madeleine, tu es à moi ! Tu n'appartiens à personne, ni à un vivant ni à un mort, tu es à moi seul ! O ma bien-aimée, mon bonheur ! »

Et, en prononçant ces derniers mots, il la pressa dans ses bras, et ses lèvres rencontrèrent celles de la jeune femme qui n'opposait pas de résistance.

Soudain un frisson ébranla son corps, elle fut prise d'un tremblement nerveux, et se déroba aux étreintes du jeune homme.

« Qu'as-tu donc ? fit-il tout inquiet.

— Silence ! dit-elle en prêtant l'oreille et en portant le doigt devant sa bouche. N'avez-vous pas entendu heurter ?

— Où ? Je n'ai rien entendu... qui pourrait...

— Cependant on a frappé là, à la porte... Oh ! ces coups, je les connais bien... Il faut nous séparer. »

Il chercha de toute manière à la calmer ; il y parvint enfin en lui assurant qu'elle avait été le jouet de son imagination. Il réussit à la faire asseoir auprès de lui, sur le sofa, mais elle repoussa ses caresses ; ses regards effarés interrogeaient la porte, comme si elle s'attendait à la voir s'ouvrir.

Le jeune homme, gardant le silence, l'air triste et abattu, examinait sa bien-aimée.

Il se demanda si le changement de lieu ne détruirait pas ces pénibles hallucinations ; il essaya de la persuader de partir avec lui dès le lendemain. Elle ne voulut pas en entendre parler. Après quelques minutes de discussion, ils tombèrent d'accord que lui s'en irait sans tarder chez sa mère ; qu'il lui raconterait tout, et la prierait de le conseiller.

« Votre mère ne voudra pas de moi quand elle connaîtra mon histoire et qu'elle saura que vous m'avez demandée en mariage dans une auberge. »

Il la rassura de son mieux, puis ils calculèrent ensemble le temps qu'il fallait pour aller et revenir.

Comme la Pentecôte serait passée, et que Léna devait quitter l'hôtel la veille de cette fête, elle lui dit qu'il la retrouverait chez une vieille femme de sa connaissance, habitant une maisonnette au bord du Danube. Elle lui en fit écrire le nom sur son carnet.

A partir de ce moment, la causerie prit un tour plus intime ; Léna interrogea son fiancé sur sa famille, sur sa patrie ; elle l'écouta la main dans sa main. De temps à autre, cependant, elle fronçait légèrement les sourcils comme si elle était tourmentée par une sombre pensée.

Digitized by Google

Il fallut enfin se séparer.

« Je t'embrasserais bien, lui dit-elle, mais j'ai peur... Ce sera autre chose quand le prêtre nous aura bénis... »

Il lui en coûtait beaucoup de la quitter, mais sa figure portait les traces d'une violente lutte intérieure, et il se faisait conscience de chercher à la retenir contre son gré. Sur le seuil, il l'enveloppa de ses bras et la serra contre son cœur ; puis, la fixant dans le blanc des yeux, il lui dit :

« Espère en Dieu et en moi ! Tu verras que tes terreurs insensées se dissiperont... Au revoir ! dors bien, ma chère femme ! »

Et de ses lèvres frémissantes il effleura ses joues.

Il la suivit d'un regard passionné, et quand elle se retourna pour lui envoyer un petit salut, il fit un effort surhumain pour ne pas s'élancer après elle. Arrivée devant la porte de sa chambre, elle lui souhaita un nouveau bonsoir, et disparut.

Le jeune homme fut sur pied de grand matin ; il courut avant le départ de la diligence chez la vieille femme dont Léna lui avait donné l'adresse.

Elle demeurait sur la rive gauche du fleuve, dans une des plus anciennes constructions de la ville. Si l'extérieur de cette maison rappelait une autre époque, l'intérieur était cependant propre et gai ; la propriétaire, d'un caractère loquace et jovial, devait être une excellente compagne pour distraire Léna de sa mélancolie.

L'étranger lui confia son secret et recommanda sa fiancée à ses soins. Il voulut lui donner de l'argent pour que rien ne manquât dans le ménage, mais elle le refusa. Elle était trop heureuse, disait-elle, de pouvoir vivre quelques jours avec Léna, qui lui rappelait sa fille. Afin de n'éveiller aucun soupçon parmi les gens de l'hôtel, le jeune homme partit sans revoir sa fiancée.

Dans le récit qu'il fit de son voyage à sa mère, il ne négligea pas le moindre détail. La vieillesse est prudente et soupçonneuse; aussi, la bonne femme ne donna-t-elle pas son consentement à son fils avec autant de joie qu'il l'avait espéré. Elle ne pouvait croire, cependant, qu'il se fût laissé aller à un choix indigne de lui, et elle activa les préparatifs du voyage.

Il avait dernièrement acheté une voiture pour sa mère ; celle-ci lui conseilla de la prendre pour aller chercher sa femme.

Arrivé la veille, il repartait déjà le lendemain. Douze lieues seulement le séparaient de Ratisbonne. Quand le cheval s'élança au galop, le cœur lui battit bien fort. Il était si impatient d'apporter de bonnes nouvelles ! il se réjouissait tant de sauter au cou de celle qu'il aimait et de lui promettre de la rendre heureuse ! Et n'allait-il pas enfin la posséder tout entière, sans réserve, sans arrière-pensée !

Digitized by Google

Son cheval semblait avoir des ailes tant il allait rapidement. Il prit lui-même à peine le temps de dîner. D'après son calcul, il devait arriver à sept heures, si tout allait bien. Il comptait même gagner quelques heures et surprendre plus tôt Léna ; mais, à un des derniers relais, une roue de la voiture se brisa. Impossible d'en trouver une de rechange.

Sans se laisser abattre par cet accident, il loua le char d'un paysan, et se remit aussitôt en route. Le chemin faisait une longue courbe ; pour couper au court, il se lança dans un sentier de traverse, et se trouva, au bout de dix minutes, sur une étroite chaussée à laquelle il ne prit pas garde, plongé qu'il était dans ses rêveries amoureuses.

Les étoiles s'allumaient déjà dans le firmament lorsqu'il s'aperçut, à son extrême surprise, que le chemin se dirigeait vers le sud. Il interrogea le premier passant qu'il rencontra ; celui-ci lui dit qu'il s'était détourné de quelques lieues de Ratisbonne. Il lui indiqua la véritable direction à suivre.

Lançant sa monture à fond de train, il jura contre son étourderie. Bientôt une sueur froide inonda son visage, et son cœur se serra, tout angoissé. De sombres pressentiments dont il ne pouvait découvrir la cause se pressaient dans sa tête comme des abeilles dans une ruche.

Il aperçut enfin la tour du dôme s'élevant majestueuse dans le ciel étoilé ; cette vue calma un peu son agitation. Il donna du repos à son cheval couvert d'écume, et lui-même fut content de respirer. C'était neuf heures, assez tôt encore pour aller chez sa fiancée. Il suivit la rue qui longe le fleuve ; elle était déserte et éclairée avec une sévère économie. Le bruit du trot de son cheval attira cependant quelques curieux aux fenêtres ; mais arrivé devant la maisonnette de la vieille femme, il ne découvrit personne à qui il pût confier la garde de sa monture.

Il attacha l'animal à une pierre et heurta à la porte. Impatienté d'attendre, il saisit le marteau de fer, et le laissa bruyamment retomber. Aussitôt il entendit des pas dans l'escalier ; la clé tourna et la bonne vieille lui ouvrit.

« Ah ! vous voilà, s'écria-t-elle. Dieu soit loué que vous reveniez ! J'en étais sûre, moi ; mais vous savez, la crainte est contagieuse...

— Serait-il survenu quelque chose ? Comment va ma chère fiancée ? demanda-t-il en entrant à la hâte. Je vous trouve l'air singulièrement abattu.

— Oh ! maintenant que vous êtes là, tout ira pour le mieux. Je ne sais ce qu'a Léna, elle n'a pas passé de bonnes nuits sous mon toit. Elle n'a pas voulu me l'avouer, de crainte de me chagriner,

Digitized by Google

mais moi qui dors peu, je l'ai entendue dès le premier soir soupirer et parler toute seule de longues heures... Je suis enfin allée à elle, la nuit dernière, mais je n'ai rien pu en obtenir ; elle m'a dit qu'elle était mal à son aise et qu'elle ne pouvait pas se réchauffer. Elle s'est levée de grand matin et n'a cessé d'être en proie à une agitation fébrile. Lorsque sept heures sonnèrent, comme vous n'étiez pas arrivé, elle me dit :

« — Ah ! je le savais bien, cela ne doit pas être. »

» J'employai tout pour chasser ses idées noires ; je la grondai même en lui disant qu'un homme tel que vous, aussi généreux et bon, méritait plus de confiance qu'elle ne vous en témoignait.

« — C'est vrai, répondit-elle, mais est-il nécessaire que je rende encore quelqu'un malheureux ? Sa mère ne lui aura pas donné son consentement ; c'est ce qu'elle pouvait faire de plus raisonnable.

» — Vous ne l'aimez donc plus ? lui demandais-je.

» — De tout mon cœur ! s'écria-t-elle d'une voix solennelle. »

» Tout à coup elle tressaillit et me dit :

« — N'entendez-vous rien ?

» — Non.

» — Un cheval arrive ; mais il est encore éloigné.

» — Bien éloigné ?

» — A une forte lieue.

» — Ah ! fis-je, quelles fines oreilles vous avez ! »

» Et, pour la distraire, j'amenai la conversation sur un autre sujet ; je lui parlai de ma fille qu'elle avait connue ; je tâchai de réveiller en elle quelques doux souvenirs d'enfance. Elle m'écouta avec assez de calme, sans cependant cesser de m'interrompre de temps à autre par cette question :

« — N'entendez-vous rien ? »

« Je lui répondais que non, et elle semblait moins agitée.

« Enfin, elle se leva brusquement de sa chaise en s'écriant :

« — Cette fois, cette fois, il arrive. »

« Le bruit du trot d'un cheval frappa mon oreille.

« — En effet, répondis-je, on entend le trot d'un cheval ; mais qu'y a-t-il là de particulier ?

» — Il se dirige de ce côté !... Il s'arrête... Bonté divine ! »

« Et elle pâlit.

» Je ne comprenais rien à ses exclamations ; et quand le premier coup fut frappé à la porte, je ne sais pourquoi, mais un frisson parcourut tout mon corps.

« — Ce ne peut être que votre fiancé, dis-je ; je vais lui ouvrir.

» — Pour l'amour de Dieu, s'écria-t-elle en se cramponnant à moi, les traits décomposés, ne descendez pas ! n'ouvrez pas !

Digitized by Google

» — Avez-vous perdu la raison ? ne pas lui ouvrir !...

» — Etes-vous certaine que ce soit bien lui ? me dit-elle en baissant la voix. Moi, je crois que c'est... l'autre !

» — Qui, l'autre ? demandai-je. »

» Elle secoua la tête et ne répondit pas. Vous continuiez à frapper, je parvins à me dégager de son étreinte et je suis venue vous ouvrir. Que faire ? J'ose à peine monter auprès d'elle. »

Sans attendre que la vieille femme l'éclairât, le jeune homme courut à la chambre où était sa fiancée.

« C'est moi, Léna ! c'est moi ! s'écria-t-il en entrant. Rien désormais ne pourra nous séparer... Où es-tu ? »

La lampe brûlait sur la table ; une chaise était renversée près de la fenêtre, et un ouvrage de tapisserie traînait à terre.

« Elle se sera sauvée dans son cabinet, dit en le rejoignant la maîtresse du logis. — Léna ! appela-t-elle en éclairant la pièce voisine ; pourquoi vous cachez-vous ? Je vous amène votre fiancé, qui a de bonnes nouvelles à vous apprendre. »

Point de réponse.

Le cabinet, comme la chambre, était vide.

« Il faut qu'elle soit quelque part dans la maison, dit le jeune homme d'une voix haletante. Si elle s'était enfuie, elle aurait passé par la porte. »

La vieille femme, attérée et fondant en larmes, s'écria :

« Je voudrais pouvoir vous donner raison, mais au-dessus de nous, il n'y a pas d'étage, l'escalier qui descend conduit au Danube dont les eaux baignent les fondements de la maison. »

Le jeune homme poussa un cri aussi déchirant que si une balle l'avait frappé au cœur ; il se précipita en bas du petit escalier que la femme lui indiqua du doigt, et, en trois bonds, il se trouva en face des flots noirs du fleuve. Les pieds dans l'eau, penché sur l'abîme mouvant, il sondait l'obscurité de ses regards désespérés.

La vieille femme l'avait suivi.

« Apercevez-vous quelque chose ? demanda-t-elle en éclairant avec sa lampe la surface des flots. »

Elle n'obtint pas de réponse.

Tout à coup, le jeune homme tressaillit, s'empara de la lumière et la tint en l'air... Il la rendit précipitamment, ôta en un clin d'œil ses bottes et son habit, et se jeta dans le fleuve.

Il avait aperçu, à très-peu de distance, un bras qui sortait de l'eau. En nageant dans cette direction, il vit une tête dont le front blanc flottait au-dessus des flots ; il reconnut sa fiancée. Elle semblait ouvrir les yeux et les tourner vers lui ; il crut aussi remarquer que ses lèvres remuaient comme pour demander du secours.

Digitized by Google

Il l'atteignit en quelques brasses, la prit sur ses épaules, et, chargé du précieux fardeau, il voulut regagner la rive. Malgré ses efforts surhumains, il lui fut impossible de couper le courant; la jeune femme, qui avait conservé assez de présence d'esprit pour passer ses bras autour du cou de son sauveur, le gênait considérablement dans ses mouvements. N'en pouvant plus, obligé de se laisser entraîner, il réunit toutes ses forces pour pousser ce cri suprême : *Au secours!*

Son appel se perdit dans la nuit sans éveiller d'écho.

« Tout est fini! » soupira-t-il.

Il cessa de s'effrayer; il lui semblait même naturel que le fleuve lui servît de couche nuptiale et de tombeau. Sa fiancée refusait de partager son existence; que lui importait de quitter la vie?

Il aurait voulu l'embrasser, la presser une dernière fois sur son cœur, mais elle se cramponnait à son dos, et ses bras raidis, comme soudés l'un à l'autre, l'étouffaient. Au moment où il enfonça, il cria :

« Adieu, Léna... adieu! »

Les flots étouffèrent sa voix; ils passaient par-dessus sa tête.

. . . . . .

Vers midi, il reprit ses sens. En sentant que l'eau ne battait plus ses tempes, il éprouva un singulier sentiment de bien-être. Il était couché dans un lit moelleux et chaud, et la bonne vieille lui prodiguait ses soins comme si c'était son propre fils. En ouvrant ses paupières appesanties, il la reconnut, et dès qu'il fut capable de prononcer une parole, il lui demanda où était Léna.

Du doigt, elle lui indiqua la chambre voisine.

« Soyez sans souci, ajouta-t-elle; Dieu vous a protégés tous deux. Quelle frayeur j'ai eue! »

Et elle lui raconta que, dès qu'il se fut précipité dans le fleuve, elle lui avait crié de revenir, qu'elle allait détacher un canot; mais, sans l'écouter, il avait continué de nager. Ne sachant pas ramer, elle avait alors appelé les personnes qui passaient sur le pont, et le secours était arrivé à temps. Elle lui dit aussi que Léna était revenue à la vie, et que les médecins l'avaient déclarée hors de danger.

En ce moment seulement, le jeune homme s'aperçut qu'il était couché sur le canapé de l'excellente femme; il avait un tas de couvertures sur le corps; tout, autour de lui, témoignait du désordre qu'avait produit cet événement. Il pressa, en signe de reconnaissance, la main de sa garde-malade, et lui dit, comme s'il sortait d'un mauvais rêve :

« Je vous en prie, laissez-moi une minute seul; je voudrais me lever. »

Digitized by Google

En dépit des recommandations qu'elle lui fit, il essaya de sortir e son lit, et fut étonné du peu de fatigue qu'il ressentait. Il mit à la hâte ses vêtements qu'un bon feu avait séchés, et se glissa, le cœur palpitant, dans la pièce où se trouvait sa fiancée.

Elle était dans son lit, pâle et belle, ses longs cheveux noirs épars sur l'oreiller et les yeux parfaitement calmes. La vieille femme était assise auprès d'elle, et le docteur qu'il avait rencontré au Coq-Blanc causait familièrement avec elle.

En apercevant son sauveur, Léna rougit, et un sourire angélique voltigea sur ses lèvres.

Ils se regardèrent sans parler.

Le docteur mit sa main sur l'épaule du jeune homme et lui dit à l'oreille :

« Examinez bien cette figure... Le bain de cette nuit a fait un miracle... Les yeux sont brillants et respirent une douce tranquillité... et derrière ce front il n'y a plus de tache noire. »

Elevant la voix, il s'approcha de Léna, lui souhaita une bonne nuit, et se retira. La vieille femme l'accompagna jusqu'à la porte.

« Oh! mon amie, s'écria le jeune homme en pressant les mains de sa fiancée, puis-je enfin croire que nous ne nous séparerons plus? »

Au lieu de répondre, elle porta la main de celui qui lui parlait à ses lèvres.

« Et tu as pu me fuir? ajouta-t-il tout bas.

— Ce n'est pas toi que j'ai fui, c'était *son* ombre. Mais ne reparlons pas du passé. Vois ce doigt : l'anneau que j'ai porté si longtemps et qui m'a causé de si terribles tourments n'y est plus. Il est tombé au fond du fleuve.

— Tu n'as plus peur de m'embrasser? »

Elle étendit ses bras vers lui, l'attira avec force sur son cœur, et, murmurant ces mots enivrants : « Que je t'aime! » elle confondit dans un long baiser son âme avec la sienne.

P. Heyse, traduit par Paul Feuillage.

Digitized by Google

DE LA

CONSTITUTION DE L'ALGÉRIE

I

Par décret du 5 mai 1869, sur le rapport du maréchal Niel, une commission spéciale a été nommée pour étudier et présenter un projet de Constitution à octroyer à l'Algérie. Cette commission est ainsi composée : MM. le maréchal comte Randon, ancien gouverneur général de l'Algérie, président; Ferd. Barrot, grand référendaire du Sénat, propriétaire en Algérie; Béhic, sénateur, ancien ministre; Allard, général de division, président de la section de la guerre, de la marine et des colonies et de l'Algérie au conseil d'État, Gastambide, conseiller à la Cour de cassation, président de la commission chargée, en 1866, d'étudier la réorganisation de la justice musulmane; Paulin Talabot, directeur général des chemins de fer algériens, administrateur de la Société générale algérienne; Desvaux, général de division, ancien sous-gouverneur de l'Algérie; Gresley, colonel d'état-major, chef du bureau politique des affaires arabes, et Tassin, directeur du service de l'Algérie au ministère de la guerre.

Aux termes du rapport de M. le maréchal Niel, « cette commission doit être chargée d'examiner toutes les questions fondamentales touchant à la constitution de l'Algérie, » et son travail sera soumis au Sénat, pendant le cours de la session. De cet exposé, on a été

Digitized by Google

amené à conclure que la commission ne devait s'occuper que des questions purement constitutionnelles, qui sont de la compétence du Sénat, mais les attributions de la commission sont beaucoup plus étendues. Voici quel est son programme :

Division des territoires ; organisation et attributions des pouvoirs administratifs ; organisation judiciaire ; exercice des droits politiques ; institution du jury ; application du principe de recrutement des armées de terre et de mer ; conséquence des mariages indigènes au point de vue de la naturalisation ; condition de la constitution de la propriété individuelle dans le territoire *arch* ; régime de la presse ; régime financier et assiette des impôts ; organisation de l'instruction publique pour les Européens et les indigènes ; application à l'Algérie de la législation de la métropole sur les matières spéciales non déterminées ci-dessus.

Il est manifeste que ce programme n'est pas entièrement constitutionnel, puisqu'il défère au Sénat des questions du ressor de la Chambre des députés, telles par exemple que l'organisation de l'assiette de l'impôt ; aussi l'a-t-on vivement critiqué ; on y a vu une violation de la Constitution, et le germe d'un conflit entre le Sénat et le Corps législatif. Sans nier le caractère un peu trop élastique peut-être du programme, nous croyons qu'il ne méritait pas les attaques dont il a été l'objet ; outre que rien ne permet d'affirmer que la solution de toutes les questions posées seront soumises au Sénat exclusivement, la situation de l'Algérie est tellement exceptionnelle, que l'étude qu'elle exige peut bien avoir un caractère d'exception, surtout si l'on songe qu'aucun des problèmes posés ne peut se résoudre isolément, et qu'il importe de les mener de front. Quoi qu'il en soit, il aurait fallu accueillir avec faveur ce nouveau pas sérieux fait dans la voie libérale ; sauf à le discuter ensuite dans ses conséquences probables ou certaines.

Laissons donc de côté tout ce qui pourrait ressembler à une chicane oiseuse, à une critique partiale et hostile, et examinons dans son ensemble la tâche de la commission — non entièrement, il faudrait un volume — mais sur les points principaux. Ce qui a rappé tout d'abord dans la composition de cette commission, c'est de n'y voir figurer aucun Algérien ; et par Algérien, nous entendons le colon français, et même, pourquoi ne le dirions-nous pas, l'indigène. C'est là une double lacune, qu'on eût dû combler quand elle a été signalée. L'élément militaire y domine trop.

Notre premier vœu est donc de voir la commission s'augmenter d'un certain nombre de membres choisis dans les rangs des anciens habitants de la colonie, ou d'apprendre qu'elle se renseignera auprès de délégués nommés dans chaque province. Ce vœu, du reste, est

Digitized by Google

entièrement conforme à celui du Conseil général d'Alger, qui a protesté hautement contre la composition d'une commission chargée de donner une constitution à l'Algérie, « et où cependant on n'a fait entrer aucun Algérien. » C'est même le vœu du conseil supérieur et du gouverneur général, qui demandait que la commission s'adjoignît des hommes ayant la parfaite *connaissance pratique des choses du pays*. M. le maréchal Niel a donc eu le tort d'être aussi exclusif; on le lui reproche, et on a raison.

Quand a paru le décret instituant une commission pour étudier et préparer un projet de constitution pour l'Algérie, deux questions ont été posées : 1° Pourquoi donner une constitution à l'Algérie? 2° Pourquoi donner une constitution *spéciale* à l'Algérie, et ne pas lui appliquer celle de la mère-patrie? La première de ces questions a été faite par les partisans du *statu quo* à tout prix, et qui voient dans le maintien de l'autorité militaire une garantie de prospérité. La seconde est tombée naturellement des lèvres des impatients, qui croient qu'il suffit d'un décret pour transformer un peuple, et qui, une fois ce principe admis, considèrent le reste comme une question de détail.

La réponse aux premiers est bien facile : il est manifeste que le régime exceptionnel suivi depuis trente-neuf années, avec ses modifications nombreuses et contradictoires, avec ses essais successifs, n'a donné que des résultats souvent fâcheux, toujours insuffisants. Le moment est venu d'entrer dans une voie régulière et surtout d'y persévérer. Nous ne méconnaissons pas les services de la première heure, services importants, qui ont contribué à assurer la conquête et à commencer la colonisation; mais enfin, au point de vue de l'assimilation, de la civilisation, nous n'avons pas fait de grands progrès.

Avec les seconds, il importe d'entrer dans certaines considérations générales dont ils paraissent ne pas tenir compte d'une façon sérieuse. Voici leur argumentation : Si, — et cela a existé de tous les temps, — toute colonie est soumise à un régime politique, civil et militaire, différent de celui qui règle le mouvement vital de la métropole, cela tient à des circonstances, à des causes impérieuses et le plus souvent imprescriptibles. Elles sont nombreuses et de natures diverses : il serait trop long de les énumérer en détail. Voici les principales :

En première ligne il faut placer l'éloignement qui, en rendant les relations avec la métropole très-lentes, très-rares, très-difficiles et très-coûteuses, crée à la colonie des intérêts autres que ceux du pays dirigeant. C'est aussi la différence dans le degré de civilisation. Ici le progrès est à son apogée, là-bas il se lève à peine. Ici règne

Digitized by Google

la tolérance, là-bas domine le fanatisme. C'est encore et surtout la nécessité politique où se trouve le conquérant de maintenir le peuple conquis dans un état permanent de dépendance et d'infériorité, de peur de lui donner, à force d'immunités, la pensée, la volonté et même le pouvoir d'une émancipation complète, émancipation qui serait l'anéantissement de tous les sacrifices des maîtres. Il faut donc le mener un peu à la lisière, comme ces enfants qui commencent à marcher.

Ce n'est qu'à l'heure de l'assimilation complète — si tant est qu'elle puisse se faire — à « l'heure de la fusion absolue, indestructible, » qu'il est permis au vainqueur d'affranchir de toute tutelle ceux qu'il avait soumis à son pouvoir. Mais, ajoute-t-on, aucune de ces raisons n'existe pour notre colonie d'Afrique, et dès lors la conséquence qui en découle ne saurait lui être appliquée. En effet, l'Algérie est aux portes de la France. On peut dire qu'Alger est un faubourg de Marseille, comme Marseille est une place de Paris. Les intérêts de l'Afrique française sont à peu près les mêmes que ceux de la métropole. Il règne entre les centres un courant permanent et durable d'idées et d'affaires, de pensées et d'actions, de sentiments et d'aspirations, d'hommes et de choses enfin, comme il en existe entre les membres d'une et même famille qui exploiterait une même et vaste entreprise. Ce courant fait de sympathies et d'intérêts a commencé dès le lendemain de la conquête, pour ainsi dire, et il a été toujours en se fortifiant; si bien qu'il serait impossible de le rompre aujourd'hui. Enfin, nous n'avons pas sérieusement à redouter de voir notre proie nous échapper.

Ce qui était indispensable dans l'antiquité, dit-on encore, ce qui est nécessaire pour les Anglais dans l'Inde, ce qui est peut-être admissible pour nos colonies lointaines, n'est pas acceptable pour l'Algérie, qui maintenant n'est plus que la sœur de la France, et ne saurait être son esclave.

Tout cela est vrai au point de vue général, mais passablement captieux quand il s'agit de notre colonie africaine, placée dans des conditions exceptionnelles. Les trois provinces d'Alger, d'Oran et de Constantine ne constituent pas toute l'Algérie; notre conquête n'est pas encore à l'abri des incursions et des révoltes. Il n'y a pas que des Européens, que des Français en Algérie, les indigènes y sont restés. Ils sont trois millions, et nous sommes quelques centaines de mille ; ils y resteront encore Dieu merci, et notre civilisation n'a jusqu'ici qu'effleuré ces populations turbulentes, fanatiques, vaincues, mais non soumises, et encore moins entièrement amies.

Non, nous ne croyons pas que personne songe maintenant à nous

Digitized by Google

contester notre conquête, ou même pense à aider à son affranchissement ; toutefois, il ne faut pas oublier que nous avons pris Alger malgré l'Angleterre, qui n'a jamais pardonné cette victoire au gouvernement de Charles X. Il ne faut pas oublier non plus que le cabinet de Londres, sous la monarchie de Juillet, a toujours été hostile à notre occupation permanente, qu'il a tenté de nous y faire renoncer, si bien que le cabinet des Tuileries croyait devoir, par des formules évasives, amoindrir en apparence le caractère de cette occupation.

Répétons-le : outre les Européens, outre les Français en Algérie, il y a des indigènes. Toute la question est là. Est-il donc besoin de longs raisonnements pour faire comprendre qu'il faut, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, compter avec ces populations, avec leurs habitudes, leurs mœurs mauvaises, détestables, soit, — mais tellement opposées aux nôtres que, sous peine d'un échec terrible et irréparable, il faut, dans une certaine mesure, transiger avec elles et leur sacrifier même le bien qu'on serait en devoir d'espérer, — et nous ne parlons pas ici de religion. Ne serait-il pas étrange, par exemple, que, par une rage insensée d'assimilation, on voulût faire aux Algériens l'application immédiate des dispositions de notre Code sur le vagabondage ou en matière de contravention municipale?

Cette hypothèse fait sourire, et l'on nous accusera de raisonner par l'absurde. Et pourtant c'est ce qui est arrivé déjà et souvent. Voici un fait entre bien d'autres que nous pourrions citer. Un conseil municipal avait cru bon et juste de décider que, contrairement à l'usage établi de temps immémorial, pas un sac de grain ne serait vendu en dehors du marché, et qu'ainsi un indigène ne devrait plus faire commerce sur le chemin, là où il trouverait acheteur. La mesure était sage, sans doute, mais elle était si contraire aux libertés commerciales de l'Arabe, qu'il eût été de fait équitable et prudent de fixer un délai pour l'exécution et surtout de prendre toutes dispositions que de droit pour la faire connaître aux intéressés. Nul n'y songea. Le lendemain de la promulgation de cette décision, un marché de grain est conclu aux portes de la commune, entre un indigène et un Européen, le premier, vendeur, le second, acheteur. Les agents municipaux interviennent, arrêtent le musulman : celui-ci réclame, il est conduit avec son acheteur devant le bureau arabe et.... condamné à l'amende pour avoir violé la loi municipale, sous prétexte que *nul n'est censé ignorer la loi* ! quant à l'Européen, il n'est pas même blâmé, attendu, disent les juges, que, s'il n'y avait pas de vendeurs il n'y aurait pas d'acheteurs ! — « Ces gueux de Bédouins, dit un des distributeurs de cette justice, nous leur apprendrons à respecter nos décisions. »

Digitized by Google

Revenons à notre sujet.

Les partisans d'une constitution unique pour la France et l'Algérie invoquent la durée de notre prise de possession, la soumission des tribus et le respect des indigènes pour les membres du clergé catholique. Dans ce respect, ils vont jusqu'à voir un symptôme, une aspiration en faveur de l'esprit de tolérance religieuse chez les Arabes. Autant d'espoirs, autant d'erreurs. La conquête est faite, cela est incontestable; mais est-elle aussi complète qu'on le veut bien dire, et, par conquête, j'entends tout aussi bien celle des âmes que celle des terres, celle des esprits que celle des territoires? Non, vraiment, et au milieu de tous ces rêves de civilisation de certains esprits, bien intentionnés mais peu pratiques, il faut toujours entendre cette parole d'un dey à un consul anglais qui se plaignait des torts causés à des croiseurs de sa nation par des pirates algériens : « Les Algériens sont une bande de brigands dont je suis le chef. » Sans doute, nos ministres reçoivent de la part des indigènes des témoignages de respect, ce qui est prescrit, du reste, par le Coran. Et ce fait n'est pas nouveau, puisqu'en pleine régence un prêtre lazariste, au commencement de notre siècle, avait si bien gagné la vénération, le respect et l'affection des Musulmans, qu'il était parvenu à mettre ses pères chrétiens à l'abri de la violence; mais, de même que le fait signalé par Campbell est un fait exceptionnel, de même aussi les témoignages de respect dont on entoure les prêtres chrétiens ne sont que des manifestations apparentes, qui n'ont rien de commun avec les vrais sentiments de l'Arabe pour nous.

Nous affirmons qu'il en sera toujours ainsi, car chaque page, chaque verset du Coran prêche la guerre sainte; chaque mot du livre de Mahomet est écrit en haine du chrétien. L'Arabe ne vit que dans un seul espoir : celui de notre extermination; il est donc impossible de rêver pour l'Arabe une Constitution toute française, qui finirait par nous mettre à sa merci.

Ce que nous entendons par une Constitution spéciale n'est pas une Constitution exceptionnelle, mais tout simplement un statut qui place d'abord le colon, l'émigrant dans le droit commun français le plus possible, mais qui en diffère sur certains points pour ce qui concerne l'administration des indigènes et touchant la nécessité indispensable de favoriser la colonisation — en écartant absolument pour les colons l'autorité militaire, en tant que gouvernement. Cette transformation aura tout d'abord deux grandes et fécondes conséquences. Elle donnera une garantie au colon, à l'émigrant qui, jusqu'à ce jour, a quitté une terre libre pour un pays asservi. Elle rendra l'armée à sa véritable mission, mission toute de protection et de défense, protection encore nécessaire, sur certains points éloi-

Digitized by Google

gnés des centres, selon l'expression du général commandant la province d'Alger, dans son discours au Conseil général : « L'autorité militaire, dont l'action protectrice est encore indispensable sur les confins de nos possessions, conserverait la tâche dont elle s'est toujours si glorieusement acquittée, de couvrir, de défendre nos lignes, de préparer les dernières étapes de la colonisation. — Elle se trouverait ainsi délivrée de préoccupations étrangères à sa vocation, comme à ses études. — La direction et le soin d'affaires civiles, peu familières à des aptitudes spéciales, n'embarrassent-ils pas maintes fois les esprits les plus éclairés, les plus droits ? Ne déconcertent-ils pas souvent les meilleures intentions ? »

II

Ici se place naturellement une esquisse rapide des divers systèmes essayés en Algérie depuis notre occupation. Nous disons *essayés* et non *suivis*, parce que l'on a toujours marché à tâtons. On a fait des tentatives nombreuses, hardies, mais jamais on n'a persévéré ; des essais, rien que des essais, non-seulement dans les détails, mais dans les principes. C'est là notre faute capitale, nous en portons encore la peine ; nous la porterons longtemps. Hâtons-nous de le dire, il ne faut pas cependant s'en prendre exclusivement aux hommes de nos insuccès, surtout pour le commencement de notre occupation. Les faits politiques qui se succédèrent alors eurent une terrible influence sur le caractère despotique et indécis tout à la fois du régime qui présida à notre installation. Nous n'en citerons que deux : la révolution de Juillet et l'expédition d'Anvers. Nous serions assez disposé à croire que le roi Louis-Philippe n'accepta pas avec joie le legs que lui faisait Charles X ; nous allons plus loin ; nous croyons que, sans la crainte de froisser le sentiment national, dont la susceptibilité était éveillée par les mécontentements de l'Angleterre, le gouvernement de Juillet eût songé, moyennant quelques concessions, à abandonner la conquête. Il ne le fit pas et fit bien ; mais, ainsi que nous le disions, les nécessités de la politique d'alors entrèrent pour beaucoup dans les insuccès des premières années.

Il ne faut parler d'organisation en Algérie que depuis 1834. Pas plus sous le maréchal Clauzel que sous son prédécesseur le comte de Bourmont ; pas plus sous le général duc de Rovigo que plus tard sous le général Voirol, on ne songea à administrer ; c'était bien assez de conquérir ou de se défendre. L'ordonnance de 1834 plaça à

Digitized by Google

la tête de l'Algérie un gouverneur général militaire omnipotent; il y eut bien un conseil civil composé d'un intendant civil, du procureur général, du directeur des finances et d'un intendant militaire, mais son rôle était, en réalité, purement passif. En 1845, une ordonnance nouvelle divisa l'Algérie en trois zônes : la zône civile, soumise à l'administration civile; la zône mixte, gouvernée civilement par l'autorité militaire; et la zône arabe, soumise au régime militaire absolu.

En 1848, l'Algérie fut investie du droit de se faire représenter au Corps législatif tout en maintenant le régime militaire, ce qui était illogique. A cette époque, on organisa aussi la représentation municipale par voie élective; mais en 1852, le droit de représentation dans les assemblées fut supprimé, la nomination des conseillers municipaux laissée à la disposition du gouverneur, comme aussi celle des maires et des adjoints pour les communes de peu d'importance; quant aux autres, elles furent réservées à l'Empereur.

L'Algérie fut alors scindée en trois provinces comprenant une division et un département chacune. La division fut mise sous les ordres d'un général, le département, sous l'autorité d'un préfet, mais l'un et l'autre relevant du gouverneur général, dualisme qui ne donna que de maigres résultats, souvent payés par des conflits regrettables à tous les titres.

En 1858, nouveau système : Le gouverneur général est supprimé. Il est remplacé par un ministre spécial siégeant à Paris et correspondant directement avec les préfets et les généraux. C'était, il faut bien le dire, un pas en avant en faveur de l'extension du pouvoir civil, et les colons y applaudirent généralement; mais au bout de deux ans, on renonça au ministère de l'Algérie pour reconstituer le gouverneur général militaire plus fortement que jamais. Nous n'enregistrons, quant à présent, que pour mémoire les bureaux arabes dont nous trouverons la condamnation dans la bouche d'un général commandant une division en 1869.

Dans cette revue à vol d'oiseau, nous ne pouvons passer sous silence le rapport du prince Napoléon, gouverneur-ministre (1864). D'après le rapport de Son Altesse Impériale, la population indigène était soumise; à la guerre allait succéder cet ordre et cette sécurité qui naturellement suggèrent la transition du régime militaire au régime civil, et celle d'un système central au système local d'administration. L'on proposa et l'on adopta un système qui consistait à administrer l'Algérie de Paris! comme on administre une commune rurale du chef-lieu du département, à l'aide du télégraphe. Et sur une pareille théorie qui partait d'un principe faux — la pacification complète, générale, indéfinie et la possibilité

Digitized by Google

immédiate de la civilisation des Arabes, — on bâtit des espérances, on rêve des économies merveilleuses; l'ère des sacrifices est passée, voici venir le temps de la moisson ! et l'on attend.... et l'on attend encore !

Le décret du 7 juillet 1864, qu'on acclamait comme devant remédier au mal, ne fit qu'affermir le pouvoir militaire absolu; il n'a pas sensiblement modifié la situation. Les préfets, au lieu de dépendre d'un gouverneur général, dépendent chacun d'un gouverneur de province. L'autorité militaire est moins concentrée, mais elle est toujours maîtresse, avec cette différence que les mesures, règlements adoptés par M. le gouverneur de la province d'Oran peuvent être contradictoires avec ceux de la province de Constantine. Enfin l'Empereur visite l'Algérie en 1865, et le régime militaire est plus accentué encore. Aujourd'hui nous voici revenus à l'augmentation — en espérance — du pouvoir civil, et les défenseurs exagérés, mais convaincus, de l'autorité de l'épaulette, s'évertuent à prouver que l'autorité militaire est la meilleure des autorités dans la meilleure des colonies possibles; hors de là, pas de salut. Or, quoi qu'on fasse et quoi qu'on dise, trente-neuf ans d'expérience l'ont prouvé, le pouvoir civil et le pouvoir militaire ne peuvent marcher parallélement sans engendrer des conflits toujours préjudiciables à l'administré; partout où domine l'élément civil-colon, on est las du régime autocrate de l'armée, en dépit des services qu'elle a rendus et peut rendre encore.

Il faut, disent les avocats du régime militaire, conserver le pouvoir à l'armée, parce qu'elle seule a tout fait et peut tout faire. C'est elle qui a créé les centres qu'ont peuplés les colons; c'est elle qui a créé les routes; c'est elle qui fait la moisson; c'est à elle qu'on s'adresse pour aider, pour protéger, pour défendre les colons. Partout où stationne un bataillon accourent les industriels, les commerçants. Qu'on cherche à créer un centre, si petit qu'il soit, sans le concours de l'armée, avec l'aide des bureaux arabes seulement, et l'on verra les résultats.

Ici, il y a évidemment confusion. Entre défendre et administrer, il y a un abîme. Que l'armée prête ses bras pour la confection des routes comme pour la défense du territoire et l'enlèvement des récoltes, ce qui se fait aussi en France par parenthèse, qu'elle maintienne la conquête et protége la propriété des colons; elle accomplit sa mission naturelle, et la gratitude du pays lui est acquise; nous allons plus loin, nous reconnaissons qu'il lui faut laisser l'omnipotence, au début de l'entreprise, mais seulement jusqu'au jour où cette omnipotence devient un obstacle au progrès, — et cette heure est sonnée. — Alors l'armée devient un auxiliaire puissant; et, sans

Digitized by Google

perdre de son prestige sur l'ennemi vaincu et conquis, laisse à l'élément civil la latitude indispensable à son développement.

Une population de marchands, de travailleurs vient se grouper autour de tout point où s'arrête l'armée, où campe un bataillon, dit-on ; vous voyez bien que l'armée est la promotrice de tout progrès, de toute civilisation. — Mais les marchands et les industriels viennent là où demeurent des soldats, parce qu'il y a là des besoins à satisfaire et, partant, des gains à réaliser. Est-ce que ce phénomène naturel ne se manifeste pas partout où s'implante une agglomération d'individus ? Est-ce que cela ne se produit pas en Californie, en Amérique ? Que demain l'Etat transporte deux mille individus sur un point quelconque du territoire algérien, en leur garantissant la sécurité de leurs personnes, et demain vingt marchands, après-demain cent industriels arriveront à leur tour.

Sans l'armée pas de colons, dites-vous ; par contre, nous disons sans le colon, pas d'armée ? Qui est-ce qui a purifié le camp d'Erlen et celui d'Oueld-el-Aleiy, sinon le colon ? Et trois générations de ces valeureux et obscurs pionniers ont succombé à la tâche. Est-ce l'armée qui a assaini le camp du Figuier, Ain-Bridia, Saint-Denis-du-Sig, Péségaux, etc. (province d'Oran) ? Est-ce l'armée qui a rendu salubres Dréaro-Medyer-Ahmmav, Ed-Dis, El-Arouch, Smandou, Kroub (province de Constantine). Et Kouba, Ussein dey, Bir Kaden, Bou-Zarea, Douera, Mahela, Pondoux, Oued Boudan (province d'Alger), est-ce l'armée qui les a assainis ?

Qui soigne le soldat malade ? Le colon. Qui fournit les rations fraîches aux hommes et aux chevaux depuis Alger jusqu'au désert, de station en station ? Le colon. Qui assure à l'armée en campagne les communications et les vivres ? Le colon. Le village ne peut se bâtir sans l'armée pour le protéger, soit. Mais ayons donc la bonne foi de dire hautement que, dès qu'un poste militaire est créé, les soldats demandent un village. Allons plus loin, et ne craignons pas de soutenir que les colons ont été attirés par le gouvernement dans l'intérêt de l'armée, rien que pour l'armée ; l'intérêt de ceux qu'on appelait n'est venu qu'ensuite. Où en serait l'armée sans la colonisation ? Où en serait la conquête sans le colon ?

Ont-ils fait leur devoir, ces colons qu'on semble dédaigner ? ne les a-t-on pas vus combattre en maintes circonstances, réunis ou isolés, avec ou sans le soldat, arrosant de leur sang ce sol qu'ils avaient baigné de leurs sueurs ! Ne soyons donc pas injustes ni oublieux ! proclamons qu'ils ont concouru, dans une part égale à celle du soldat, à agrandir la conquête, à en assurer la possession, à en garantir la prospérité ; et, s'ils ont accompli leurs devoirs, qu'on respecte leurs droits, qu'on n'oublie pas, qu'on n'oublie plus

Digitized by Google

immédiate de la civilisation des Arabes, — [illegible] on rêve des économies merveilleuses ; l'è[illegible] voici venir le temps de la moisson ! et [illegible] encore !

Le décret du 7 juillet 1864, qu[illegible] médier au mal, ne fit qu'affermir [illegible] pas sensiblement modifié la sit[illegible] dre d'un gouverneur généra[illegible] de province. L'autorité mil[illegible] toujours maîtresse, avec c[illegible] adoptés par M. le gouv[illegible] contradictoires avec ce [illegible] pereur visite l'Algér[illegible] tué encore. Aujour[illegible] espérance — du [illegible] vaincus, de l'[illegible] l'autorité mili[illegible] des colonies [illegible] fasse et qu[illegible] le pouvo[illegible] lement [illegible] mini[illegible] du [illegible] re[illegible] [illegible] la [illegible] [illegible] [illegible]

espoir, le dernier pas *rétrograde* que nous ferons dans nos voies financières. »

Il est vrai que M. le préfet dit plus loin : « Divers centres, dont l'étude a été suivie dans les meilleures conditions possibles, seront peuplés dès cet automne. La *répartition de terres* est déjà faite, et les colons *sont à la veille* de s'installer. Nous ne *tarderons pas* à voir cette magnifique plaine du Chélif, traversée par la locomotive, fécondée par de grandes irrigations, garnie de villages européens, entrer en plein travail de production, et fournir, avec toute l'énergie de ses puissants moyens, au grand mouvement de la production algérienne. » Toujours ce langage plein de promesses et d'espoir, que l'on tient sous diverses formes et sur toutes les questions, et qui est sans cesse à l'état de lettre morte : et il s'agit de la province d'Alger, celle qui est le plus en progrès et qui jouit de tous les avantages attachés au séjour du pouvoir central.

Est-ce que cet aveu d'impuissance est le seul ? Non pas ! Ouvrons les rapports et les discours lus dans les conseils généraux de 1869, et nous y trouverons des confessions plus explicites encore, C'est ainsi que M. le général commandant la province d'Oran a été forcé de reconnaître que la race indigène est dans des conditions morales peu satisfaisantes ; qu'elle a besoin d'une direction ferme et paternelle. Il a reconnu aussi « que la nouvelle civilisation qui s'impose progressivement à ce peuple, en renversant son ordre social a jeté le trouble dans ses idées et porté une atteinte grave à ses intérêts matériels. » Et cependant M. le général-gouverneur estime que la population n'est pas mûre pour la liberté ; il croit que l'autorité militaire seule est complétement compétente pour conduire à bonne fin l'œuvre de la civilisation.

III

Avant d'aller plus loin, il importe d'appeler l'attention du lecteur sur un fait capital, qui doit être pris en sérieuse considération dès qu'on parle de l'Algérie et de son assimilation à la France.

Deux peuples habitent notre conquête. L'Arabe et le Berbère, vulgairement nommé Kabyle. Jusqu'à ce jour, on ne s'est préoccupé que du premier. Tout par l'Arabe et pour l'Arabe ! semble avoir été la devise de tous les administrateurs ; or, de l'avis de tous les hommes indépendants et qui ont étudié le pays, c'est le contraire qu'il aurait fallu faire. Le Berbère est commerçant,

Digitized by Google

industriel, agriculteur, horticulteur surtout, sédentaire, économe, ami de la famille; il a le culte de la terre, qu'il travaille sans relâche; il est attaché au sol et aime l'agglomération qui constitue les villages et les villes. L'Arabe est pasteur; il n'habite que la tente, il est nomade, n'a pas de lien sérieux avec le sol, qu'il ne possède pas; il use et abuse de la terre sans la cultiver; il est paresseux, voleur, pillard, menteur, et n'a pas le sentiment de la famille.

« En pays arabe, dit M. le docteur Warnier, aussi loin que la vue peut porter, on ne voit ni une limite ni un arbre, mais partout des palmiers nains, des jujubiers sauvages, des broussailles rongées par la dent des troupeaux. Partout des sentiers qui se croisent et s'entrecroisent, pour indiquer que là règne, par excellence, le régime du libre parcours. En pays berbère, les champs sont assainis, nivelés, irrigués, plantés d'arbres fruitiers, délimités, entourés de haies défensives, et les titres de propriétés mentionnent même le nombre d'arbres de chaque espèce que les héritages contiennent. »

Le Berbère soigne ses troupeaux, les abrite, fait des provisions de fourrage pour les nourrir. L'Arabe abandonne les siens aux intempéries, et, imprévoyant, les laisse mourir de faim et de maladie, pour peu que les accidents climatériques sévissent. Ce champ est cultivé, ce pays est boisé, nous sommes chez des Berbères. Cette plaine est inculte, sans arbres, nous sommes chez des Arabes. Le Berbère, ancien chrétien, est tolérant, l'Arabe est fanatique. Partout où est le Berbère, partout où il a passé, il y a eu ordre, civilisation, progrès : partout où est venu l'Arabe, il y a eu désordre, insoumission. Le Berbère est démocrate par sa nature et ses institutions; l'Arabe est autocrate par son tempérament et par ses mœurs. Bref, le Berbère se rapproche de nous autant que l'Arabe s'en éloigne, et c'est par le premier que nous devions commencer la civilisation, le travail d'assimilation qui depuis trente-cinq ans fait l'objet des tentatives inutiles de nos gouvernants. Combien y a-t-il d'Arabes purs en Algérie? 500,000. Combien de Berbères purs et croisés? 2,000,000! Encore un mot pour bien faire comprendre la nécessité de s'appuyer sur le Berbère pour arriver à l'assimilation. La Kabylie est divisée en communes; chaque commune est administrée par un fonctionnaire, magistrat nommé *amin* et *élu* par tous les habitants majeurs. L'amin est secondé par un *conseil municipal*, c'est-à-dire par un certain nombre de conseillers élus par la population. Cet *amin* ou maire, cette *djelmâa* ou conseil municipal, règlent les recettes et les dépenses, administrent enfin et doivent rendre des comptes. — Si la *kebyla* ou commune était moins indépendante, moins isolée, ce serait la commune française dans sa plus complète expression.

Digitized by Google

Nous allons maintenant examiner successivement, mais rapidement, ainsi le veulent les bornes de cet article, les points principaux sur lesquels doit porter la réorganisation politique et civile de l'Algérie au moyen d'une constitution.

Un certain nombre de colons et de publicistes demandent que l'Algérie *tout entière* soit déclarée territoire civil. C'est aller, selon nous, trop vite en besogne, et nous croyons que, pour le moment, il faut se contenter d'étendre le plus possible le territoire civil; qu'on songe donc que la population européenne du territoire militaire actuel ne comprend que trois mille âmes, tout le reste est indigène. Etendons le territoire civil, mais ne tombons pas dans l'extrême. Ce qu'il faut, c'est bien moins de déclarer toute l'Algérie territoire civil que de donner au territoire civil agrandi toutes les libertés désirables, tout en laissant toujours à l'épée le soin de frayer les chemins.

Ce que nous demandons d'abord et avant tout et expressément, c'est la séparation du pouvoir civil et du pouvoir militaire résumée dans cette formule : le pouvoir civil administre, comme en France; le pouvoir militaire commande, comme en France.

La délimitation départementale absolue doit, dit-on, être la conséquence de l'indépendance absolue des préfets, et l'on sait que le territoire militaire, tel qu'il est organisé, se trouve partiellement enclavé dans le territoire civil, et *vice versâ*, pour quelques communes. Cela tient à ce que la constitution en communes de certaines localités a été subordonnée à la nécessité de rattacher au territoire civil tous les centres de quelque importance formés par les Européens; or, cette disposition présente de grandes difficultés, par cette raison que les îlots placés sous la dépendance de l'autorité militaire sont peuplés d'indigènes, et qu'il ne paraît pas admissible qu'on les fasse profiter du régime municipal français. Des difficultés, soit; des difficultés très-grandes, soit encore; mais des impossibilités, non. Quant au système d'administration des indigènes par les préfets, on ne demande pas qu'il soit identique à celui qui régira le colon, puisque c'est sur ce point que porterait l'exception, les dispositions particulières, spéciales. Il ne faut pas d'ailleurs perdre de vue que nous avons déjà des communes administrées municipalement par des indigènes, c'est-à-dire où l'administration a mis des adjoints indigènes. La province d'Alger en compte au moins une douzaine.

Il y aura deux modes d'administration, dira-t-on, dans le département. Oui, et sans que cela nuise sérieusement à l'unité d'action. « On ne saurait, dit-on encore, se flatter évidemment de leur donner immédiatement le régime municipal, que repousse encore l'état de leurs mœurs, et dont la brusque introduction, en bouleversant

Digitized by Google

toutes les habitudes et tous les usages, soulèverait des plaintes très-vives et très-nombreuses. Quelle action, d'ailleurs, des fonctionnaires jusqu'alors inconnus, pourraient-ils avoir dans un tel milieu où eux-mêmes ne connaîtraient ni le pays ni ses habitants? Comment songer, d'un autre côté, à réorganiser dès le début le système d'impôts, et à appliquer d'un seul coup toutes les institutions fonctionnant dans les communes de plein exercice. » Eh! qui parle de transformation radicale et immédiate? qui parle de confier ces fonctions administratives à des hommes étrangers au pays et aux habitants? qui parle d'appliquer d'un seul coup toutes les institutions fonctionnant dans les communes de plein exercice? C'est le contraire que l'on veut. C'est la transformation successive, progressive, par périodes de temps que limiteront les circonstances. Et voilà pourquoi il faut une Constitution particulière.

L'argument le plus curieux qu'invoquent les défenseurs du pouvoir militaire administrant et les adversaires de la représentation de l'Algérie au Corps législatif est celui-ci : Il n'y a plus rien à dire sur l'Algérie; tout a été épuisé! La série des griefs vrais et des griefs supposés est depuis longtemps terminée; et quoi que puissent dire à la tribune des députés, fussent-ils algériens, ils ne pourront que revenir sur ce qui a été exposé à la Chambre même. Un tel raisonnement ne se discute pas; il suffit de le signaler pour qu'il en soit fait justice par les hommes de sens et d'équité. Et d'ailleurs à côté des plaintes auxquelles on fait allusion, il y a les erreurs, les opinions fausses, hélas! si nombreuses, qu'il importe de rectifier, il y a l'ignorance qu'il faut dissiper, non-seulement en Algérie, mais en France, et les député algériens sont seuls compétents.

Il est une autre objection qu'on oppose à la nomination de députés algériens au Corps législatif; elle est tirée de la loi électorale. On nous dit, aux termes de la loi, chaque circonscription électorale doit comprendre au moins 35,000 électeurs, or, les trois départements, les trois provinces, ne comptent, réunies, que 29,708 électeurs, savoir : Alger, 13,398, Oran, 8,217, Constantine, 7,463. Cet argument condamnerait l'Algérie à n'être jamais représentée dans nos assemblées, ce qui serait d'une injustice criante. La loi n'a pas prévu le cas? soit! alors remédions à l'insuffisance de la loi, et, puisque nous admettons le principe d'une Constitution particulière, faisons entrer dans cette Constitution, exceptionnelle forcément, une disposition spéciale en vertu de laquelle chaque province aura son député, quel que soit le nombre des électeurs. Où sera le mal, le danger même de cette dérogation à la loi électorale de la métropole? Nous le cherchons en vain ; nous y voyons au contraire de nombreux avantages matériels et moraux, en ce sens que vous

Digitized by Google

mettez les colons sur le même pied que les citoyens de la mère patrie, au lieu de les traiter comme des parias, comme des ilotes politiques.

Pourquoi, fait-on observer, au lieu d'envoyer au Corps législatif des députés algériens, ne constitue-t-on pas une espèce de parlement colonial, siégeant dans la capitale de la colonie, et discutant les intérêts de tous et de chacun?

D'abord, ce parlement colonial ne l'avons-nous pas déjà expérimenté un peu? Le conseil supérieur n'est-il pas là, et a-t-on reconnu qu'il fût suffisant? Même en l'agrandissant, comme le demandent le conseil général d'Alger et le gouverneur lui-même, remplirait-il le même but que réclament les partisans de la députation? Non. Ensuite, pour admettre cette théorie, il faudrait que l'Algérie entière suffît à ses dépenses par ses recettes; alors seulement l'Algérie, c'est-à-dire ses représentants, aurait le droit de régler l'emploi de ses deniers et d'en exiger des comptes à l'administration. Sans doute, dira-t-on, et c'est pour cela qu'il faut attendre l'heure de la prospérité complète. On ne fait pas attention, en raisonnant ainsi, qu'on tourne dans un cercle vicieux ou tout au moins qu'on retourne la proposition, car c'est par la liberté qu'on arrivera à la prospérité. Pourquoi, d'ailleurs, multiplier les rouages? Simplifions-les, et tout n'en marchera que mieux.

Les conseils généraux se recrutent par les voies administratives, et nous demandons avec tous les colons que l'élection envoie les conseillers siéger et discuter les intérêts de la colonie et des colons. A cette prétention légitime et dont l'équité est consacrée en quelque sorte par le programme officiel, les partisans du régime autoritaire répondent : Ce qui doit préoccuper avant tout un conseil général, c'est le vote du budget; or, tout vote de budget suppose des ressources établies par des revenus et tout est à créer en matière d'impôt en Algérie; ce sont les subventions de l'État qui pourvoient aux besoins provinciaux.

L'argument manque ici de solidité : si le conseil général ne doit exister *que* lorsque l'impôt se perçoit régulièrement et suffisamment, pourquoi avoir institué des conseils généraux en Afrique? Si l'institution doit rendre des services — et cela est incontestable — pourquoi ne pas donner aux citoyens le droit de choisir leurs représentants? L'objection tombe, dans tous les cas, devant le projet de la réorganisation de l'impôt d'après le système français, c'est-à-dire basé sur la propriété foncière.

L'élément indigène et l'élément étranger doivent-ils figurer dans les conseils généraux, par exemple et dans les conseils municipaux, et, dans ce cas, quel sera le mode de votation? Il va de soi

Digitized by Google

que l'indigène et l'étranger naturalisés doivent être électeurs et éligibles. Quant aux indigènes qui veulent rester en dehors de nous, ils ne doivent évidemment pas jouir des prérogatives de l'élection et de l'éligibilité. Est-ce que l'Allemand est électeur en France? Il y a énormément d'Espagnols en Afrique : irons-nous leur donner le droit d'administrer nos compatriotes? Ce serait absurde pour ceux-ci. Pour ceux-là existeront les inégalités dans les droits, puisqu'ils auront des inégalités dans les devoirs.

Il serait blessant pour les colons que les indigènes eussent la jouissance des immunités électorales françaises, quand ils n'auraient pas accepté d'être régis par la loi française. Egalité dans les priviléges, égalité dans les obligations.

Cependant il nous semble qu'il serait bon d'apporter quelque différence dans les conditions d'éligibilité. Si, par exemple, on maintenait, ce qui nous paraîtrait assez opportun, la clause d'un an de séjour dans la résidence coloniale — au lieu des six mois prescrits par la loi française, nous demanderions que l'on fixât à dix-huit mois le délai entre la naturalisation et les droits d'éligibilité de l'indigène.

Une grosse question encore qui se rattache tout à la fois à la prospérité de la colonisation et à la sécurité du pays, et que le gouvernement ne pouvait passer sous silence, est celle du recrutement. Evidemment, les fils de colons comme les jeunes colons eux-mêmes doivent être affranchis du recrutement pendant une période de temps à déterminer; car il importe de ne pas diminuer cette armée de pionniers civilisateurs au profit de l'autre; c'est bien le moins qu'on favorise par une certitude de séjour continu, par une situation inamovible ceux qui s'expatrient pour aider à la solution du grand problème. Et cependant, dans une circulaire du 6 décembre dernier, le ministre de la guerre prétend que les jeunes colons nés en Algérie doivent être soumis à la loi du recrutement telle qu'elle est appliquée en France! Il y a, du reste, des autorités considérables contre cette argumentation. Voici ce que disait le maréchal Pélissier en 1851 : « Par dépêche du 12 décembre courant, M. le ministre vient de faire connaître que, dans l'intérêt du peuplement et de la colonisation, et pour ne pas enlever la partie la plus vivace de la population française née en Algérie, la loi sur le recrutement militaire n'y serait pas rendue exécutoire *jusqu'à nouvel ordre.* »

Mais comme cet affranchissement est une charge pour la mère patrie et qu'elle ne peut durer éternellement, fixons-en la durée aussi longue que possible, et imposons, par compensation, aux colons, un service militaire civique; en d'autres termes, organisons une milice bourgeoise, une garde nationale mobile qui, aux

Digitized by Google

heures du danger, concourra à la défense du territoire tout en veillant à la sûreté des propriétés et des personnes. La tâche de l'armée en sera allégée et la solidarité qui unit tous les colons donnera à cette garde bourgeoise une force immense. De cette façon, de même qu'ils auront des prérogatives, des droits semblables à ceux dont jouissent les citoyens de la métropole, de même aussi ils auront des devoirs et des charges. Il est bien entendu que la loi du recrutement, c'est-à-dire telle qu'elle existe en France serait appliquée aux indigènes qui n'ont aucun droit à en être affranchis. C'est, du reste, un excellent moyen d'assimilation.

L'Empereur, dans sa brochure *Politique de la France en Algérie*, s'exprime ainsi sur cette même question :

« II. — Affranchir les colons du service militaire en France, l'alléger en Algérie, ainsi que cela sera expliqué dans le chapitre suivant.

» V. — MILICE EUROPÉENNE. — L'armée, aujourd'hui, ne peut trouver aucun point d'appui auprès de la population virile des colons. Ceux-ci n'ont aucun esprit militaire, et ne sont pas exercés au maniement des armes. Dans l'idée de rendre la charge de la conscription moins lourde et cependant de créer en Algérie, au moyen des colons, une force militaire de quelque valeur, je croirais utile d'adopter la disposition suivante : tous les Français, âgés de 20 ans, habitant l'Algérie depuis un certain nombre d'années, tireront au sort. Ceux qui, par leur numéro, seront appelés à servir, compteront pendant sept années (depuis la nouvelle loi six) dans la *réserve*, organisée comme en France ; ils y recevront l'instruction militaire, l'uniforme, etc., etc. Ils seront dispensés du service actif. En cas de nécessité, les régiments de ligne résidant en Afrique pourront appeler dans leurs rangs les hommes faisant partie de cette réserve. L'exonération sera permise. Les Français nés ou établis en Algérie jouiront ainsi de l'immense privilége de n'être employés que dans la réserve. » Disons en passant qu'après cette déclaration formelle, on a lieu de s'étonner du langage de l'ex-ministre de la guerre.

IV

Nous avons eu occasion plusieurs fois déjà, dans le cours de cette étude, de parler des lettres de naturalisation, disons quelques mots de cette faveur qui confère aux indigènes les droits des Français.

Digitized by Google

A nos yeux, tous nos efforts doivent tendre à faire solliciter cette naturalisation, non comme une charge, mais comme un bienfait. Qu'il y soit attaché des immunités, des avantages. Montrons à l'indigène que nos lois sont éminemment protectrices et qu'elles défendent mieux ses intérêts qu'aucune autre. Faisons ressortir le droit à tous les emplois que donne la naturalisation; provoquons les demandes, surtout dans les classes élevées et instruites, si disposées à l'aristocratie, et qui y trouveront, sans danger pour les autres classes, des satisfactions pour leurs ambitions naturelles et héréditaires. Nous voudrions que l'obtention et l'investiture des lettres de naturalisation, au lieu d'être bornées à quelques actes administratifs, fussent accompagnées d'une certaine solennité; il faut enfin que le titre de citoyen français, dans l'Afrique moderne, soit aussi envié, aussi considéré que le fut, dans la vieille Afrique, le titre de citoyen romain.

Au nombre des questions capitales qui doivent attirer plus particulièrement l'attention du législateur, celle de l'impôt arabe occupe le premier rang. Il y a trois sortes d'impôts : l'*achour*, dîme sur les céréales; le *rekkat*, impôt sur les troupeaux; la *lezma*, impôt de capitation spécial à la Kabylie. Notons encore pour mémoire le *kockor*, impôt ou loyer de la terre, qui n'existe que nominalement. Depuis des siècles, l'Arabe paye l'impôt en nature, c'est-à-dire en bestiaux et en céréales, et sur place, et voilà que tout à coup, sans transition, nous avons demandé, exigé que l'impôt fût payé en argent. D'un trait de plume, nous bouleversons tout le système économique et fiscal d'un peuple, non pour améliorer son sort, mais parce que cela nous est plus avantageux en apparence. Une pareille mesure est non-seulement inique, mais elle est maladroite, elle est antipolitique, et elle ne pouvait que nous aliéner les sympathies de l'Arabe.

Si encore la perception était réglée partout uniformément, si la fixation du droit était basée sur un principe, mais il n'en est rien. Pour ne parler que de l'impôt *achour* dans la province de Constantine, il est perçu d'après la superficie de la terre cultivée; dans la province d'Alger, d'après la *qualité* de la terre et sur l'appréciation du bureau arabe et de la djemmâa, d'après le rendement; que le blé soit cher ou bon marché, qu'il vaille 25 francs ici et 16 ailleurs, il n'importe, l'impôt sera le même partout, si bien qu'il est inégal. Par son caractère comme par sa mise en pratique, cette conversion de l'impôt en nature en impôt en argent eut les plus terribles, les plus désastreuses conséquences : elle amena la ruine d'un grand nombre d'Arabes; elle fut, n'en doutons pas, une cause effective de la disette, de la famine de 1867. L'Arabe, avons-nous dit, payait en céréales et en bétail, et, de plus, payait sur place. Il n'a-

Digitized by Google

vait donc aucuns frais de transport, il ne subissait aucun dérangement, aucune dépréciation sensible. Il n'avait qu'à puiser dans ses silos, qu'à prendre dans ses troupeaux. Le percepteur recevait le grain, emmenait la bête, et tout était dit. En exigeant de l'argent quand même, on a forcé l'Arabe d'amener son grain au marché à grands frais, car le transport à dos d'animal est très-lent et très-coûteux. Il ne lui était pas permis d'attendre le moment favorable, il fallait qu'il vendît tout de suite, car le fisc était là, et, fait incroyable, qui prouve l'imprévoyance de ceux qui ont décrété cette mesure vexatoire, on a dit à l'Arabe : « Tu mèneras ton grain au marché, bien que tu n'aies pas de routes. » Avec des routes, l'Européen n'eût pas attendu que l'indigène lui apportât son grain, il fût allé l'acheter; l'indigène aurait eu un bénéfice suffisant, qui lui eût permis de payer le fisc sans vider entièrement les silos, et la terrible sécheresse de 1867 n'eût pas eu des résultats aussi déplorables que ceux qu'on a eu à enregistrer. Ah ! nous avons payé cher, bien cher, notre empressement ! nous avons froissé profondément le sentiment dominant de l'Arabe : son amour du numéraire. Mais avons-nous recueilli un bénéfice de cette façon d'agir ? l'impôt arabe a-t-il rapporté davantage, a-t-il rapporté autant? Non.

Faut-il revenir sur la décision, en totalité ou en partie ? Peut-être serions-nous assez de cet avis si nous ne pensions pas que, dans toute mesure, si l'on veut qu'elle ait des effets sérieux il importe de persévérer. On s'est trop pressé, sans doute ! mais pas de reculade. Dans tous ces cas, il faut et sans retard remédier au mal en dotant le pays de routes. Imitons les Romains, nos devanciers dans cette terre d'Afrique, et comme eux employons les bras de nos soldats à frayer des chemins au commerce. Employons aussi les indigènes à ces travaux indispensables, féconds ! La civilisation les suivra. Voici ce que disait, il y a quelques mois, un publiciste algérien, M. Prébois, sur cette même question : « Il est temps encore de remédier à une situation qui s'aggrave de jour en jour, c'est d'appliquer à l'ouverture des voies de communication 50,000 paires de bras de notre armée et d'attribuer aux officiers et travailleurs les plus zélés les mêmes récompenses réservées pour faits de guerre. » Et nous ajouterons à ces paroles d'un Algérien : Établissons l'impôt foncier partout et rapidement en pressant les opérations interminables du cadastre, conformément au sénatus-consulte, conformément aux vœux des conseils généraux et de la population en entier.

Il se produit un phénomène singulier dans l'administration de notre colonie, et ce depuis le jour de la conquête jusqu'à notre époque. Deux systèmes essentiellement contradictoires n'ont cessé

Digitized by Google

de marcher parallèlement, sinon deux systèmes, du moins deux tendances. En même temps qu'on prêche l'assimilation par la colonisation, on pousse à l'isolement des tribus par une persistance curieuse à les maintenir dans l'exception. En même temps qu'on pousse à la colonisation, on maintient à tout prix l'intégrité des tribus Arabes contre l'élément européen.

A la vérité, cette étrange façon d'agir tient aux vieilles exigences des premiers temps. Les bureaux arabes, institués pour servir d'intermédiaire entre le pouvoir naissant et le pays conquis, entre le vainqueur et le vaincu, ont peu à peu tout absorbé. Je dis tout. Si bien que, ce qui était indispensable pendant la période de la guerre de conquête est devenu une habitude, un usage invétéré, imprescriptible. Voici ce que disait, il y a quelques années, M. Barbaroux : « Canal obligé de tous les ordres supérieurs, de toutes les grâces, de toutes les rigueurs, en un mot, de tous les actes du pouvoir, le bureau arabe est devenu en même temps l'organe naturel des tribus placées sous son commandement et sous sa direction, et, disons plus, leur chef véritable sous le manteau de ses cheicks, de ses aghas et de ses kalifats. L'Arabe est devenu sa chose, et réciproquement il est devenu le patron de l'Arabe. » A force d'être indépendants, les bureaux arabes ne sont plus que des instruments de séparation.

La suppression du bureau arabe est-elle donc impossible? Il ne paraît pas qu'il en soit ainsi, puisque, en vertu du décret du 16 août 1868, qui modifiait l'administration des indigènes, le bureau arabe départemental d'Alger a cessé d'exister à partir du 1er janvier 1869, et c'est, croyons-nous, depuis cette époque qu'un certain nombre d'adjoints indigènes ont été donnés aux conseils municipaux des communes comptant une grosse population indigène. Cette mesure a été des mieux accueillies, mais il importe qu'elle se généralise ; c'est pourquoi nous demandons la suppression des bureaux arabes partout où il y aura conseil municipal dans lequel il sera possible de faire entrer l'élément indigène. L'on tient, paraît-il, dans les régions militaires, à conserver les bureaux arabes ; ils sont en réalité une barrière entre nous et l'indigène ; la multiplicité de leurs attributions rend matériellement impossible leur fonctionnement dans de bonnes conditions. On invoque entre autres raisons les droits acquis! C'est la grande objection administrative quand il s'agit de réformes, comme si l'intérêt particulier devait primer l'intérêt général. Conservons certains bureaux arabes, mais limitons leur mandat, restreignons leur compétence, bornons leur autorité, et surtout cessons d'en exclure tout ce qui n'appartient pas à l'armée.

Ce qui a puissamment contribué à arrêter, à ralentir, si l'on veut,

Digitized by Google

le mouvement progressif en Algérie, c'est le déplacement forcé de l'autorité supérieure, c'est le pouvoir tombant d'échelon en échelon aux subalternes qui, laissés à eux-mêmes, finissent par imposer partout leurs idées étroites et mesquines, s'attachant despotiquement aux détails infimes de la paperasserie, faisant du fonctionnarisme vaniteux. Ce procédé gouvernemental des infiniment petits s'est peu à peu enraciné, par suite de la centralisation du pouvoir entre les mains uniques de l'armée, c'est-à-dire du gouverneur général, commandant en chef, contraint de déléguer son mandat à des hommes irresponsables, tout en assumant la responsabilité de leurs façons d'agir, marquées au coin de l'impuissance et du despotisme. Les gouverneurs, les généraux l'ont bien compris, et quelques-uns ont voulu remédier au mal ; mais le mal a été plus fort qu'eux, parce qu'il prend sa source dans une cause qui ne cessait pas d'exister ; et il en sera toujours ainsi tant que l'on ne séparera point le commandement militaire du gouvernement civil, ainsi que cela existe en France et dans tous les pays bien constitués.

Ne cessons pas de le répéter, l'heure est depuis longtemps sonnée où l'officier doit céder la place, ou une partie de la place dans certains cas, au représentant de l'autorité civile. Recrutons le personnel des bureaux arabes que l'on croira devoir conserver parmi les hommes nés en Algérie, connaissant les mœurs de l'indigène parlant l'arabe et le kabyle qui en diffère essentiellement. Laissons aux ignorants le *sabir*, ce patois informe, aux interpolations élastiques. Cette question de la connaissance de la langue indigène est capitale, et c'est avec un profond étonnement, un profond regret que nous l'avons entendu reléguer au second et même au troisième rang. Loin donc de voir, comme on l'a prétendu, un hors-d'œuvre dans l'introduction de la question de l'instruction publique au programme officiel, nous nous félicitons de l'y voir figurer. C'est par ses rapports continuels, par un frottement constant que nous arriverons à cette assimilation si ardemment cherchée. Les rapports, les frottements entre deux peuples ne sont complets que lorsque ces peuples parlent la même langue. Hors de là, pas d'avenir pour la fusion. Nous demandons, en conséquence : que l'étude de l'arabe soit *obligatoire* dans nos établissements d'instruction publique ; que l'étude du français soit introduite dans toutes les écoles indigènes ; que tous les emplois administratifs soient confiés de préférence aux hommes qui parlent l'arabe et qui ont habité l'Algérie ; que les jeunes fonctionnaires qui ignorent la langue arabe suivent un cours gratuit ; qu'on accorde des primes très-fortes, des encouragements sérieux à tout employé qui parlera l'arabe ; si cela est possible, que cette langue soit enseignée dans nos écoles régimen-

Digitized by Google

taires ; que tous les fonctionnaires de l'ordre judiciaire arrivent à parler l'arabe, afin de se faire comprendre directement des intéressés et non à l'aide d'interprètes qui toujours dénaturent le sens des paroles. Qu'il s'agisse de lois, de règlements de conseils, l'expérience a prouvé que, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, les proclamations, les ordres du jour, les documents officiels étaient falsifiés par la traduction d'une façon ridicule ou malveillante.

Il faut encore, pour arriver au résultat cherché, assurer non-seulement à la magistrature algérienne une inamovibilité à laquelle elle a tous les droits, et qu'on réclame hautement pour elle, mais encore ne déplacer aucun employé que dans des circonstances exceptionnelles. L'avancement sur place doit être la règle à peu près absolue.

Depuis des années, nous promettons aux indigènes la propriété individuelle qui les affranchirait du despotisme de l'aristocratie, et nous en sommes encore à peu près aux promesses. Pourtant, cette assurance avait été accueillie avec reconnaissance. Cette reconnaissance avait doublé quand le sénatus-consulte est venu rendre propriétaires incommutables les tribus, et leur déclarer qu'à l'avenir le sol dont la colonisation aurait besoin serait acheté, et non prélevé par voie de cantonnement. Faut-il de longs raisonnements pour prouver que la constitution de la propriété privée est le meilleur moyen, non-seulement de simplifier l'administration et d'assurer notre domination, mais encore de nous concilier les sympathies des masses jusqu'à ce jour soumises aux grands chefs? Cette mesure nous aliénera, dit-on, ceux-ci, et nous avons intérêt à les ménager. En sommes-nous à craindre des chefs de tentes? S'il en est ainsi, à quoi donc ont servi trente-neuf années de luttes, de sacrifices et de victoires? Quoi ! nous aurions englouti des milliards de francs et perdu des cent milliers d'hommes pour en être à reculer devant l'influence de quelques représentants de la féodalité arabe! Une pareille raison n'est pas sérieuse, et on ne saurait s'y arrêter. Hâtons-nous donc de rendre l'Arabe propriétaire ; hâtons-nous de le forcer peu à peu à perdre ses habitudes nomades. — Si mince que sera, en réalité, le résultat, de ce côté il sera toujours immense, car il représentera le germe fécond de la civilisation.

Ce qui importe aussi, et au plus haut point, c'est d'organiser de vraies justices de paix, jouissant d'une certaine étendue de pouvoir, sans trop modifier les attributions des *cadhi* et des *adoul*, c'est d'exiger que ceux-ci soumettent leurs arrêts aux juges de paix; c'est d'ordonner que ces arrêts soient *toujours* enregistrés sans frais, en français et en arabe ; car, à quoi serviront les lois, les arrêtés, les ordonnances et toutes les formalités administratives qui seront

Digitized by Google

prescrites, si on ne les vulgarise pas par tous les moyens possibles. Ne mettons point en pratique ce principe établi dans les pays civilisés : nul n'est censé ignorer la loi. Diminuons les frais de justice et les droits de mutation en matière immobilière ; abrégeons les délais qui paralysent les transactions ; simplifions les formalités auprès des administrations ; diminuons le nombre des fonctionnaires dont l'interminable filière lasse la patience du colon, dont la morgue et souvent l'incapacité blessent la dignité et froissent les intérêts des administrés.

Bien d'autres questions présenteront de grandes difficultés pratiques; nous ne nous le dissimulons pas; telle est, par exemple, celle du mariage d'un indigène non naturalisé avec une Francaise. Dans l'espèce, et bien que toutes les formalités réclamées par le Code civil aient été remplies au point de vue de la législation française, il est clair que le mari s'est lié d'après son statut personnel. L'article 170 du Code civil porte en effet la mention suivante : «Le mariage contracté en pays étranger entre Français, et entre Français et étrangers, sera valable s'il a été célébré dans les formes usitées dans le pays, pourvu qu'il ait été précédé des publications prescrites par l'art. 63, au titre *des actes de l'état civil*, et que le Français n'ait point contrevenu aux dispositions contenues dans le chapitre précédent. »

Mais, d'une part, la Française doit savoir à quoi elle s'expose en contractant un pareil mariage; et, d'autre part, il serait possible de trouver un remède à cette situation, non pas en donnant la priorité aux statuts de la femme, comme on l'a demandé, mais tout simplement en décidant que, par le seul fait de sa présentation devant l'officier municipal, l'Arabe a renoncé à son statut personnel. Autre cas : un Arabe polygame pourra-t-il demander et obtenir des lettres de naturalisation? Evidemment non, car qui demande un droit, une faveur, consent tacitement au devoir qu'entraînent ce droit, cette faveur. L'Arabe qui voudra se faire naturaliser devra ne garder qu'une seule femme et répudier les autres, et, tout naturellement, la femme gardée devient une épouse, selon la loi française. Quant aux enfants, ne sont-ils pas nés Français de droit?

Et la législation de l'Algérie! Ce n'est pas une législation ; c'est un chaos hérissé de contradictions, d'interprétations multiples et un ensemble inintelligible de décrets rendus, rapportés, remis en vigueur, une suite d'ordonnances, d'arrêtés prêtant à la discussion, qui, nous l'espérons, sera mis à néant par la Constitution nouvelle, s'il plaît à Dieu.

Digitized by Google

V

Ainsi que nous l'avons dit en commençant, nous ne saurions avoir la prétention d'aborder, même sommairement, toutes les questions qui se rattachent au projet de Constitution. La matière est si complexe, qu'elle exigerait des années d'étude de la part d'hommes spéciaux. Il nous faudrait, par exemple, traiter à fond la colonisation, âme et sang de l'Algérie ; dire ce qui a été fait et ce qui reste à faire ; prouver que la liberté commerciale, particulièrement avec le Maroc et l'Espagne, est du plus haut intérêt ; demander l'institution du jury en toute matière, même en matière d'expropriation ; établir la nécessité de l'élection des juges consulaires par tous les marchands patentés ; réclamer une plus grande extension des opérations de la *Société Algérienne*, qui est loin d'avoir tenu les promesses qu'elle avait faites ; voir s'il ne serait pas opportun de diminuer l'effectif de l'armée, ce que nous croyons, et d'augmenter celui de la gendarmerie, ce que l'on demande ; s'inquiéter s'il ne serait pas urgent d'organiser un service de gardes champêtres embrigadés et recrutés parmi les militaires retraités ou ayant fini leur temps réglementaire ; solliciter l'application du tarif français pour les dépêches télégraphiques ; prouver l'inutilité des commissariats civils ; démontrer combien il serait utile de doter les communes de biens ruraux, ce qui permettrait d'étendre le rayon de la colonisation, etc. Aussi nous arrêterons-nous dans nos raisonnements pour résumer ce que nous avons dit dans le cours de cet aperçu.

La colonisation n'a pas progressé, quoi qu'on dise, et les arrivages relevés par le bulletin de l'émigration le constatent. A quoi faut-il attribuer ce déplorable résultat ? au climat ? mais il est prouvé depuis des siècles que les côtes méridionales de la Méditerranée sont plus salubres que les côtes septentrionales ! Est-ce à l'emplacement qui manque aux colons et qui fait que, de 1852 à 1858, sur 80,000 passages gratuits on a compté 70,000 retours ? Mais, de l'aveu même du maréchal Mac-Mahon, il y a place pour 5 ou 6 millions de colons en Algérie, sans gêner les indigènes. Est-ce à la fertilité insuffisante du sol ? Mais le sol est fécond à enrichir tous ceux qui lui donneront leurs soins. Où sont les raisons de cet insuccès colonial, sinon dans deux causes principales : l'absence de liberté pour le colon et l'insuffisance désastreuse des avantages offerts aux émigrants ?

Digitized by Google

Il faut donner la liberté à la colonie en rendant le pouvoir civil absolument, entièrement indépendant du pouvoir militaire en tant que gouvernement et administration dans le territoire civil agrandi, étendu le plus possible. Ce fait d'un territoire aussi grand que la France et occupé, administré, gouverné, dominé par l'armée, n'est-il pas un fait monstrueux ! Et, sans vouloir blesser en rien la juste susceptibilité militaire, il nous est permis de faire observer que l'insuffisance de l'armée a été souvent constatée par des rappels de gouverneurs et de généraux, rappels considérés comme des disgrâces.

Il faut donner au colon le droit d'élire ses conseillers municipaux, ses conseillers généraux, en associant à la jouissance de ce droit les indigènes. Il faut rendre à la colonie le droit d'envoyer des représentants au Corps législatif. Il faut enfin assurer au colon toutes les libertés politiques de la métropole, depuis le suffrage universel, réglé par les conditions de domicile et de séjour jusqu'à la liberté de la presse, telle qu'elle est exercée dans la métropole. Rendre égaux en devoirs comme en priviléges les indigènes naturalisés et préparer l'assimilation par l'organisation progressive de l'administration française dans les communes purement indigènes, même sur le territoire militaire.

Le Kabyle, ou mieux le Berbère, nous l'avons déjà dit, est plus préparé à recevoir notre civilisation que l'Arabe, dont l'organisation sociale et politique s'accommode peu de nos errements démocratiques. C'est donc par le Berbère qu'il faut prendre l'Arabe. Sans doute, l'aristocratie arabe, essentiellement dominatrice et orgueilleuse, luttera contre nos tendances; mais nous trouverons peu à peu des auxiliaires dans la population arabe, que nous élèverons à ses propres yeux. Accordons à l'Arabe le droit d'élection pour les conseils municipaux. Son instinct, ses habitudes le porteront à élire ces mêmes chefs contre l'autorité despotique desquels nous voulons le sauvegarder, et ceux-ci, flattés dans leur amour-propre comme dans leurs priviléges, verront ce changement d'un moins mauvais œil.

Depuis la conquête, on cherche l'assimilation des races, et l'on fait tout pour les séparer en entravant la promiscuité des intérêts. L'intérêt mutuel, voilà le vrai moyen de fusion, et, malheureusement, dans la pensée toujours croissante d'être indépendants, de représenter une puissance isolée, les bureaux arabes, créés pour établir chez les indigènes une police et une discipline sévères, sont devenus un obstacle presque infranchissable entre les colons et les indigènes, et un objet d'antagonisme sérieux, implacable pour les colons. Supprimons donc le plus possible les bureaux arabes, et augmentons le nombre des justices de paix.

Digitized by Google

Parmi les causes de l'insuccès de la colonisation et de l'agrandissement de la propriété foncière, il faut placer l'insuffisance des ventes domaniales, la suspension des concessions territoriales, l'impossibilité presque absolue de la transmission de la propriété arabe. Remédions à tout cela en constituant régulièrement la propriété individuelle de l'indigène; revenons aux concessions gratuites accompagnées d'autres avantages; modifions l'impôt arabe si irrégulièrement établi, si malheureusement substitué à l'impôt en nature. Donnons aux colons le jury, à la magistrature l'inamovibilité, garantie de l'indépendance. Provoquons l'enseignement de la langue arabe par tous les moyens.

Faisons remarquer que toutes les questions que nous avons soulevées, comme celles que nous avons seulement énumérées pour mémoire, sont l'objet des vœux et des demandes réitérées des colons; que, sur certains points, les conseils généraux, les préfets, les généraux, le conseil supérieur, le gouverneur lui-même sont unanimes, et qu'enfin le programme officiel à l'étude les contient tous, soit pour une désignation directe, soit par disposition générale : « Application à l'Algérie de la législation de la métropole, sur les matières spéciales non déterminées ci-dessus.

On s'est demandé, non sans raison, si toutes ces questions avaient besoin d'être soumises à la discussion du Sénat et si l'Algérie ne pouvait pas être tout simplement assimilée à la métropole par un décret. Il a suffi, en effet, d'un décret pour enlever à l'Algérie le droit de nommer des députés et d'élire des conseillers généraux; c'est par un décret qu'on a fait puis défait le ministère de l'Algérie. La solution eût été plus rapide, il est vrai, et peut-être plus logique; mais les décrets n'auraient pas empêché qu'il fût indispensable d'étudier certaines questions secondaires en apparence, et dont la solution eût retardé la mise à exécution du décret. Au contraire, avec la commission — renseignée bien entendu par les délégués de la colonie — tout marchera simultanément, et d'ailleurs il s'agit bien plus de ce qui se fait et se fera que de ce qui aurait pu ou dû se faire.

Le maréchal de Saint-Arnaud disait en 1844 : « L'avenir de ce pays est immense; mais l'or qu'il engloutira est incalculable! » Deux autres hommes, le général Clausel et le général Berthezène ont dit la même chose à eux deux. « L'Algérie est un paradis, » avait dit le premier; « l'Algérie est un enfer, » avait dit le second. Cela se passait en 1836, et il en est toujours ainsi. Seulement il ne dépend plus que de nous que l'enfer disparaisse.

Mais ce n'est pas seulement à coups de décrets, d'ordonnances et même d'immunités que nous parviendrons, je ne dis pas à une assi-

Digitized by Google

milation complète de l'Arabe, problème insoluble selon tous ceux qui ont vécu avec ce peuple rebelle, mais à une union amicale; c'est en le traitant non plus en vaincu mais en concitoyen, et ceci s'adresse au colon tout aussi bien qu'à l'industriel, au fonctionnaire, au soldat : blâmer hautement l'Européen, qui prend un malin plaisir à mystifier l'indigène, à l'entraîner dans de fausses démarches, à le faire tomber dans des piéges tendus à son ignorance ou à ses vices. Certains hommes, et ils sont plus nombreux qu'on ne le pense, exploitent frauduleusement, honteusement ou audacieusement l'Arabe, lui extorquent des amendes, des indemnités, oubliant, tant leurs mauvais instincts de cupidité les égarent, que leurs exactions sont reportées, commentées, exagérées dans les tribus, et, en nous rendant odieux, retardent d'autant cette fusion tant recherchée.

N'oublions donc pas que l'Empereur a déclaré qu'il n'y avait plus en Algérie ni Arabes ni Berbères, mais seulement des Français. Si l'on ne rendait pas aux colons leurs droits politiques qu'ils se trouvent avoir perdus par le seul fait de leur dévouement à la cause algérienne, le sénatus-consulte qui accorde aux indigènes la qualité de citoyens français serait un non-sens, puisque les Français continueraient à être assimilés aux indigènes.

E.-M. DE LYDEN.

Depuis que ces pages ont été écrites, le projet de sénatus-consulte qui réorganise l'Algérie a été publié et le gouvernement a été mis en demeure de se prononcer à propos d'interpellations qui se sont produites au Sénat. Malheureusement, ni la réponse du gouverneur général, ni le texte du projet ne répondent entièrement aux aspirations de la colonie. C'est toujours au pouvoir militaire qu'on laisse le régime administratif et politique : « Le gouvernement général exerce en Algérie les pouvoirs administratifs et politiques qui lui sont conférés par la législation actuelle ou qui pourront être délégués par l'Empereur et par les ministres. » Cette seule déclaration est comme un défi jeté à la colonie et à l'opinion publique, et elle a produit le plus fâcheux effet en Algérie. « Les préfets exercent, dit le projet, dans leurs départements la plénitude des pouvoirs administratifs, » mais on se hâte d'ajouter : « Ils correspondent directement avec le gouvernement général et ne relèvent d'aucune autre autorité. » Donc, ils sont soumis à cette autorité, et voilà ce qu'on appelle exercer la plénitude des pouvoirs administratifs ! « Les conseils généraux dans les départements seront, il est

Digitized by Google

vrai, reconstitués par l'élection » non d'après le régime français, mais suivant les règles et sous les conditions qui seront déterminées par un règlement d'administration publique. » Le conseil supérieur est maintenu, et il reste sous la dépendance du gouverneur général.

Les mesures sont donc incomplètes et surtout insuffisamment expliquées. Heureusement ce n'est là qu'un projet, et nous espérons bien que la discussion y fera introduire d'importantes modifications. Toutefois, nous devons enregistrer, en y applaudissant, cinq dispositions qui témoignent d'intentions libérales. Les voici : « 1° La magistrature est inamovible en Algérie dans les conditions et suivant les règles applicables à la magistrature de la métropole ; 2° il sera immédiatement procédé à la constitution de la propriété individuelle sur les terres *arch* de tous les douars qui seront confinés dans les limites des départements; 3° la propriété immobilière, dans toute l'étendue du territoire des départements, est soumise à la loi française en tout ce qui concerne les règles de la possession, de la transmission et de la juridiction ; en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, l'indemnité due aux intéressés est fixée par un jury ; 4° la presse, en Algérie, est régie par la loi française ; enfin chacune des trois provinces de l'Algérie enverra un député au Corps législatif. »

Cette dernière disposition est très-importante, mais combien plus favorablement elle eût été accueillie si l'élection des trois députés eût été décrétée immédiatement ! L'Algérie eût alors eu ses avocats naturels et autorisés devant le Corps législatif dans la question de la réorganisation, sur laquelle on statuera sans que la colonie ait été directement entendue.

Réserves faites de notre approbation des dispositions que nous venons de rapporter, toutes nos observations subsistent.

E.-M. DE L.

Digitized by Google

ENCORE

LE MASQUE DE FER

SIMPLE RÉPONSE A SON DERNIER HISTORIEN

Il en est des érudits comme des diplomates et des coquettes : ils n'ont jamais dit tout à fait leur dernier mot. C'est le public seul qui se charge de les mettre d'accord en se désintéressant de la lutte, et le combat finit alors non faute de combattants, mais faute de témoins; car on n'aime pas à porter des coups dont personne n'est juge. C'est l'histoire de M. Topin, c'est la mienne.

Cette lutte, dont l'objet est aussi futile que curieux, j'avais espéré y mettre fin en montrant qu'on se battait dans le vide ; que tous les prétendants au fameux masque devaient être évincés ; qu'il n'y avait, au fond de la question, qu'une tradition fondée sur un fait très-ordinaire, fait que l'imagination populaire s'est plu à grossir et à transformer en légende. Il est probable, disais-je, qu'il y a eu plusieurs masques de fer et que le dernier en date hérita, par une synthèse qui s'opère aisément dans l'esprit public, de toutes les particularités propres à ses prédécesseurs. L'anecdote du plat d'argent rapporté par un pêcheur, est de ce nombre : on raconte la même histoire d'un certain Valzin, détenu par ordre de Richelieu.

Digitized by Google

L'inconnu qui mourut à la Bastille, en 1703, n'était vraisemblablement qu'un prisonnier quelconque et très-vulgaire, condamné au secret absolu : c'est son obscurité même qui a épaissi les ténèbres dont son crime et son nom véritables sont couverts. Sans la circonstance du masque qu'on lui imposa, personne n'eût songé à concentrer sur son insignifiante figure tout l'ensemble de mystérieux événements qui constitue sa légende.

Mais une telle solution, précisément parce qu'elle est toute négative et qu'elle rompt avec la tradition, ne fait pas l'affaire des curieux. On s'est habitué à croire que l'homme au masque était un grand personnage, victime de la raison d'Etat ou d'une rancune royale ; on n'aime pas à reconnaître qu'on a été dupe d'une chimère, qu'on s'est passionné pour un personnage imaginaire. Ainsi s'explique la faveur avec laquelle est accueilli quiconque apporte une solution conforme aux données généralement admises. L'illusion dont il se berce s'accroît de celle qu'il communique, et il n'est bientôt plus possible de le détromper. Qui peut se flatter, d'ailleurs, d'avoir raison d'un inventeur et de lui persuader qu'il fait fausse route !

J'étais vraiment naïf en supposant que mon jeune et ardent contradicteur se laisserait gagner à mes arguments, et reconnaîtrait l'inanité de ses efforts pour découvrir, sous le fameux masque, la figure du comte mantouan Matthioly. M. Marius Topin réplique, dans le *Correspondant* du 25 janvier dernier, à l'article que la *Revue contemporaine* du 15 décembre précédent consacrait à son livre, et il le fait, je me hâte de le dire, avec beaucoup d'art et d'habileté. Loin de s'affaiblir par la contradiction, sa conviction s'affirme au contraire ; il se laisse séduire à ses propres paroles ; il néglige, ou plutôt il ne voit pas les arguments qui contrarient sa thèse ; il caresse, développe, condense, met en pleine lumière ceux qui la favorisent, et il arrive enfin à se persuader qu'il a créé l'évidence là où il n'a produit que l'illusion. Que nous sommes loin, à cette heure, des sages hésitations du commencement, de l'époque où M. Topin écrivait modestement dans la conclusion de son livre, en parlant du point le plus obscur de cette obscure question, et d'une dépêche qu'il s'efforçait d'expliquer : « Après de longues réflexions, *après avoir longtemps partagé l'opinion de M. Loiseleur*, je crois avoir trouvé le sens véritable de cette dépêche [1]. » Il n'a plus de doutes à présent, il affirme avec autorité, sans réfléchir que ses doutes d'autrefois avaient plus de valeur scientifique que ses affirmations d'aujourd'hui.

L'*Homme au Masque de fer*, note de la page 336.

Digitized by Google

Si mince que soit au fond le problème, il y a pourtant un certain intérêt à ne pas permettre que le public s'égare à son endroit, si tant est que le public ait encore du temps et du goût pour ces énigmes rétrospectives. Après tout, une question qui a irrité tant de curiosités et préoccupé tant de grands esprits, à commencer par Voltaire et Franklin (car Franklin, lui aussi, a cherché le secret du Masque de fer, et il tenait pour un fils d'Anne d'Autriche et du duc de Buckingham), une telle question n'est pas de celles qu'on élimine par une fin de non-recevoir. N'eût-elle d'autre mérite que d'éclairer les procédés de la police sous Louis XIV, qu'elle mériterait encore l'attention que les curieux, les fureteurs et les désœuvrés veulent bien lui prêter.

I

J'essayerai, en réfutant M. Topin, de limiter nettement le champ de la discussion et de la restreindre à un petit nombre de points décisifs.

On sait que tous les candidats au fameux masque ont été successivement éliminés, et qu'il n'en reste plus qu'un pour lequel M. Topin prend parti et dont je conteste les droits. C'est le ministre du duc de Mantoue, le comte Matthioly, puni par Louis XIV de sa trahison dans la négociation relative à la cession de Casal. Cet intrigant fut l'objet d'un odieux guet-apens où Catinat, qu'on regrette de voir mêlé à cette vilaine affaire, parvint à l'entraîner. Le roi-soleil ne pardonna point à ce traître de l'avoir exposé à la risée de l'Europe. «Il faudra, écrivait-il en donnant, le 28 avril 1679, l'ordre de son arrestation, il faudra que personne ne sache ce que cet homme sera devenu[1]. » Disons tout de suite que cette recommandation, dictée ici par l'orgueil humilié, était de style en quelque sorte pour tous les prisonniers à la détention desquels s'attachait un grave intérêt et qu'on condamnait au secret absolu. Tous disparaissaient sans qu'on sût leur sort ultérieur ni le lieu de leur résidence : pour peu que cette détention se prolongeât, l'oubli qui les couvrait devenait tel, que les ministres en étaient réduits à s'informer de leurs noms et des motifs de leur emprisonnement auprès de leurs geôliers. Sur cet oubli et cette incurie du pouvoir, les preuves abondent, et

1 Cette lettre curieuse a été publiée par M. Topin ; mais il en tire des conclusions forcées, et qu'elle ne comporte point.

Digitized by Google

j'en ai cité plusieurs dans ma première étude sur le Masque de fer.

Les seuls faits certains et irréfragables relatifs à la captivité de Matthioly peuvent être résumés en peu de mots. Arrêté par Catinat le 2 mai 1679 et conduit à Pignerol, où commandait le sieur de Saint-Mars, il était encore dans cette forteresse à la date du 27 décembre 1693. Ce jour-là, le ministre Barbezieux écrivait au sieur Laprade, successeur de Saint-Mars dans le gouvernement de Pignerol : « Vous pouvez faire brûler ce qui vous reste des petits morceaux des poches sur lesquels Matthioly et son homme ont écrit. »

A partir de cette année 1693, le nom de Matthioly disparaît pour toujours de la correspondance officielle. Pour s'éclairer sur le sort ultérieur du diplomate mantouan, l'on n'a plus que des conjectures.

Résumons celles de M. Topin.

Saint-Mars, en 1681, avait quitté Pignerol, y laissant Matthioly et deux autres prisonniers. Il venait d'être nommé au gouvernement d'Exiles, qu'il abandonna, au mois d'avril 1687, pour celui des îles de Lérins, les îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, dans la mer de Provence.

En 1694, treize ans après que Saint-Mars eut quitté Pignerol, trois prisonniers inconnus, renfermés dans cette citadelle, lui furent envoyés aux îles de Lérins. M. Topin suppose que, parmi ces trois prisonniers, se trouvait Matthioly. Il fonde cette présomption sur trois mots contenus dans une lettre écrite par Barbezieux à Saint-Mars pour annoncer à ce dernier l'arrivée prochaine des trois inconnus envoyés de Pignerol : « Vous savez qu'ils sont de plus de conséquence, *au moins un*, que ceux qui sont présentement aux îles : Vous devez, préférablement à eux, les mettre dans les prisons les plus sûres. » Or, dit M. Topin, il est certain que, lorsque Saint-Mars a quitté Pignerol pour Exiles, Matthioly était son seul prisonnier important.

J'ai fait, là-dessus, à M. Topin, quelques objections capitales, que je résume ainsi :

1° Il ne sait pas, et tout le monde ignore comme lui, ce qui s'est passé à Pignerol pendant les treize ans qui se sont écoulés entre 1681 et 1694, entre le jour où Saint-Mars a quitté cette citadelle et celui où trois prisonniers lui ont été envoyés aux îles de Lérins. Il y a même preuve certaine que ces trois prisonniers ne sont pas les mêmes exactement que ceux que Saint-Mars avait laissés dans sa première résidence. En effet, de ces trois derniers, l'un, le plus ancien en date, est mort vers la fin de 1693, comme l'atteste une

Digitized by Google

lettre de Barbezieux à Saint-Mars, du 11 janvier 1694, citée par M. Topin lui-même, à la note de la page 350 de son livre. Ainsi, comme on devait s'y attendre, diverses mutations se sont opérées dans le personnel des détenus de Pignerol au cours des treize années qui ont suivi celle où Saint-Mars a quitté cette forteresse : les uns sont morts, d'autres ont pris leur place. Un nouveau prisonnier *important*, puisque M. Topin veut absolument que l'importance soit pour quelque chose dans la question, a donc pu être introduit à Pignerol après le départ de Saint-Mars et lui être ensuite envoyé en Provence.

2° M. Topin joue étrangement sur ce mot : « prisonnier important. » Il confond sans cesse l'importance que le rang et la naissance donnent à un homme avec celle que lui imprime, aux yeux de ses gardiens, le secret dont il est dépositaire ou la nature de son crime. C'est là pourtant une distinction essentielle, que j'ai établie avec soin et sur laquelle M. Topin aurait bien dû s'expliquer, car elle donne la clef du mystère, très-naturel selon moi, qui entoure le masque de fer. Un gouvernement peut avoir grand intérêt à maintenir dans une réclusion rigoureuse un homme d'un rang obscur. Même au temps de Louis XIV, ce n'était pas la position qu'un condamné occupait dans le monde qui, seule, déterminait le degré de surveillance auquel il était assujetti : c'était aussi et surtout l'intérêt politique, religieux ou social attaché à sa séquestration. Il se peut donc que l'homme au masque fût né dans les derniers rangs de la société, et j'ai montré qu'en effet, il avait été traité comme les détenus de la condition la plus humble.

3° J'ai montré de plus qu'à l'époque où Matthioly résidait certainement à Pignerol, un détenu plus mystérieux était avec Saint-Mars aux îles Sainte-Marguerite. Mes lecteurs ont pu voir que cet inconnu ne quitta jamais son geôlier, et le suivit dans toutes ses résidences, fait conforme à la tradition, qui veut que le sort du Masque de fer ait été rivé à celui de son gardien, et qui ne s'applique nullement à Matthioly, puisque, selon M. Topin lui-même, ce diplomate fut pendant treize ans séparé de Saint-Mars. J'ai prouvé de plus, par les termes formels d'une lettre de ce dernier, écrite aux îles, le 8 janvier 1688, que le prisonnier dont il s'agit était l'objet de la préoccupation générale des habitants de la province, l'homme sur lequel dès lors s'exerçait la curiosité populaire, le héros de la légende qu'elle commençait à broder. On n'a pas oublié cette phrase significative : « Dans toute cette province, on dit que mon prisonnier est M. de Beaufort et d'autres disent le fils de feu Cromwell. » Ce sont là deux hypothèses qui n'ont jamais été complétement abandonnées. Déjà, en conduisant cet inconnu aux îles, en mai 1687,

Digitized by Google

son gardien écrivait au ministre : « Je puis vous assurer, Monseigneur, que personne au monde ne l'a vu, et que la manière dont je l'ai gardé et conduit *fait que chacun cherche à savoir qui peut être mon prisonnier.* » Pour mieux le dissimuler aux regards curieux, on le faisait voyager dans une chaise fermée de toile cirée, ce qui aggrava la maladie dont il était atteint. M. Topin ne dit rien de ce fait si grave, et il passe sous silence, aussi bien dans son livre que dans sa réponse, la lettre où il est consigné et que voici. Elle est du 20 janvier 1687, et adressée par Saint-Mars au ministre :

Si je mène mon prisonnier aux îles, je crois que la plus sûre voiture serait une chaise couverte de toile cirée, de manière qu'il aurait assez d'air, sans que personne le pût voir ni lui parler pendant la route, pas même mes soldats que je choisirai pour être proche de la chaise, qui serait moins embarrassante qu'une litière, qui pourrait se rompre.

Ce n'est pas une seule pièce, comme on voit, c'est toute une série de pièces enchaînées et s'expliquant mutuellement, que j'oppose à M. Topin. Pourquoi donc affecte-t-il de ne répondre qu'à la lettre du 8 janvier 1688, celle où il est question du duc de Beaufort et du fils de Cromwell ? Isolée, dit-il, cette lettre a une certaine signification. Il est très-facile de faire naître des doutes, si l'on appelle exclusivement l'attention sur une seule pièce annoncée avec art, précédée et suivie d'habiles commentaires, mise en évidence, faisant saillie. Mais il faut la rapprocher de celle du 20 mars 1694, où il est dit que les trois prisonniers dont cette pièce annonce l'envoi sont de plus de conséquence que ceux alors entre les mains de Saint-Mars.

C'est toujours, on le voit, la même illusion, qui repose uniquement sur cette idée préconçue que le Masque de fer doit absolument être un personnage de haute naissance.

Fût-elle seule et isolée, la lettre de 1688 serait déjà bien embarrassante, et il n'est pas besoin d'art ni de commentaires habiles pour lui donner ce caractère. Mais elle se corrobore de plusieurs autres : de celles relatives au voyage du prisonnier et de la dépêche où Barbezieux, en 1691, donne vingt ans de date à sa réclusion :

Lorsque vous aurez quelque chose à me mander du prisonnier qui est sous votre garde *depuis vingt ans*, je vous prie d'user *des mêmes précautions* que vous faisiez quand vous écriviez à M. de Louvois.

Voilà encore un document qui jette bien du trouble dans le système de M. Topin, et l'on comprend qu'il le relègue en note, aussi bien dans son livre que dans sa réponse. D'une part, en effet, cette

Digitized by Google

pièce ne peut s'appliquer à Matthioly qui, en 1691, est certainement à Pignerol ; de l'autre, elle montre de quel mystère impénétrable on cherchait à entourer celui qu'elle concerne, puisque le ministre recommande de ne parler de ce captif qu'avec certaines précautions secrètement convenues. Il avait dû être, cet inconnu, arrêté vers 1671, vingt ans avant la date de la lettre ; et, par conséquent encore, il n'est pas le même que le ministre mantouan, dont la détention ne remonte qu'au 2 mai 1679.

A quel personnage s'applique ce document? On n'en sait rien. Tout ce qu'on peut dire avec certitude, c'est qu'en 1681, lorsque Saint-Mars quitta Pignerol pour Exiles, il emmena avec lui deux détenus, un moine jacobin, longtemps compagnon de chambre de Matthioly, et un inconnu. Quand il partit d'Exiles pour les îles de Lérins, il n'avait plus avec lui qu'un seul prisonnier[1]. Etait-ce le moine, était-ce l'inconnu? Sur ce point, l'obscurité est complète. Mais enfin, c'est bien à ce vieux compagnon de Saint-Mars et non à Matthioly que s'appliquent les lettres de 1687, 1688 et 1691 ; c'est bien lui qui voyage dans une chaise fermée à tous les regards; c'est lui qui est l'*ancien* en date; c'est donc lui, selon toute vraisemblance, qui sera ainsi qualifié au moment du départ pour Paris, celui dont le ministre écrira, à cette époque, le 19 juillet 1698 : « Le Roy trouve bon que vous partiez des isles Sainte-Marguerite pour venir à la Bastille, *avec votre ancien prisonnier.* »

De preuves directes qu'en 1694 Matthioly ait quitté Pignerol pour les îles, il n'y en a pas. M. Topin n'a jamais cité aucun texte formel prouvant qu'il fût au nombre des trois prisonniers adressés alors à Saint-Mars : sur ce point important, l'auteur que je réfute n'a que de vagues présomptions et des rapprochements ingénieux, mais que l'examen attentif des documents contredit, comme je l'ai déjà montré et comme je vais l'établir mieux encore tout à l'heure, et par des preuves nouvelles. Matthioly peut fort bien être mort à Pignerol au cours des deux années écoulées entre la dernière dépêche où l'on parle de lui et l'année 1696, époque où cette forteresse fut rendue au Piémont : il y a même grande apparence qu'il en fut ainsi, puisqu'on cesse absolument de le nommer à partir de 1693.

1 C'est ce qui résulte de la lettre de Saint-Mars à Louvois, du 20 janvier 1687, citée plus haut, et qui commence par ces mots : « Si je mène *mon prisonnier* aux îles. »

Digitized by Google

II

Je l'ai dit ailleurs et je le répète : le fil qui lie le Masque de fer, mort en 1703, soit au prisonnier transporté d'Exiles aux îles de Lérins en 1687, soit à l'un des prisonniers transférés de Pignerol dans ces îles au cours de 1694, ce fil se rompt pendant le séjour de l'un et de l'autre en Provence, sans qu'il soit possible d'en rattacher les deux extrémités. Pour opérer la suture, on n'a plus d'autre lumière que ces mots employés par Barbezieux, dans ses lettres de 1697 et 1698 : « Votre ancien prisonnier, » mots qui s'appliquent aussi bien à l'un qu'à l'autre des deux captifs dont il vient d'être question, quoiqu'ils paraissent mieux convenir au prisonnier venu d'Exiles qu'à Matthioly.

Dans tous les cas et quel qu'il fût, cet inconnu n'était point un personnage exceptionnel ; il avait quatre autres compagnons d'infortune et on le traitait absolument, on le surveillait, on l'habillait on le nourrissait comme tous les autres prisonniers condamnés au secret absolu, ni mieux ni plus mal. C'est là encore un fait capital, que M. Topin néglige complétement et qui résulte, entre autres preuves, d'une lettre de Saint-Mars, en date du 6 janvier 1696, que j'ai donnée en entier et que mon contradicteur avait ignorée.

Comme cette lettre est postérieure à la prétendue arrivée de Matthioly en Provence, M. Topin est bien obligé de l'appliquer à ce personnage et par suite au masque de fer. Quant à celle 1688, dont je parle plus haut et que mon adversaire avait également négligée, comme elle ne peut convenir à Matthioly, le prisonnier qu'elle concerne est déclaré insignifiant et perd, en conséquence, toute espèce de droit au fameux masque. Au fond, cette argumentation, serrée de près, revient à celle-ci : La lettre de 1688, fort embarrassante il est vrai, ne s'applique évidemment pas à Matthioly, donc elle ne concerne pas le Masque de fer : quant à celle de 1696, elle est certainement relative au Masque de fer ; donc elle concerne aussi Matthioly. Ce raisonnement, comme l'un de ceux que j'ai précédemment signalés, part tout entier d'une idée préconçue, celle que le ministre du duc de Mantoue doit nécessairement être l'homme au masque.

Puisque M. Topin revendique cette lettre du 6 janvier 1696 à l'appui de sa thèse, puisqu'il proclame qu'elle concerne le Masque de fer, puisqu'il avoue, ce qui est vrai, que les mots qu'on y lit : « Votre ancien prisonnier, » désignent évidemment ce mystérieux

Digitized by Google

personnage, il faut lui démontrer, et par ses propres affirmations, que cette dépêche exclut toute possibilité que l'ancien prisonnier dont elle fait mention puisse être Matthioly.

On se souvient que, dans la dernière lettre où il soit nommé, le ministre Barbezieux recommande de brûler les morceaux des poches où Matthioly *et son homme* ont écrit.

Matthioly a donc un domestique, compagnon de son étroite captivité ; il en a un dès 1684, comme on l'apprend par une missive du 1er mai de cette année, missive qui nous montre ce valet prenant fait et cause pour son maître, et puni de son emportement ; il en a un encore en 1693, ainsi qu'on vient de le voir. M. Topin insiste fortement sur ce point : « J'ai le droit, dit-il, de faire une distinction capitale entre le prisonnier qui a un valet et celui, tel que Eustache d'Auger, qui sert de valet à Fouquet. Matthioly a un valet. Matthioly est le seul prisonnier un peu considérable qu'ait laissé Saint-Mars à Pignerol. »

Voilà donc qui est bien entendu : Matthioly a un valet ; il n'est pas traité sur le même pied que ses vulgaires compagnons d'infortune, condamnés à la réclusion solitaire. Hé bien ! le prisonnier dont il est question dans la lettre du 6 janvier 1696, ce prisonnier que M. Topin revendique et déclare être *évidemment* l'Homme au Masque[1], ce prisonnier n'a pas de valet ; il ne jouit pas de plus de priviléges que ses voisins, captifs dans le même donjon de Sainte-Marguerite ; il se sert lui-même ; un lieutenant du gouverneur lui apporte sa nourriture, comme il le fait pour tous les autres ; le prisonnier a pris soin d'empiler les plats et les assiettes qui ont servi à son repas précédent ; il les remet lui-même entre les mains du lieutenant.

Je n'invente rien ; j'analyse fidèlement le commencement de cette lettre que M. Topin reproduit d'après le texte que j'en ai donné dans la *Revue Contemporaine*, mais qu'il reproduit sans prendre la peine de l'étudier :

Mes deux lieutenants servent à manger aux heures réglées, et voici comment, Monseigneur. Le premier venu de mes lieutenants qui prend les clefs de la prison de mon *ancien prisonnier*, par où l'on commence, ouvre les trois portes et entre dans la chambre du prisonnier, qui lui remet honnêtement les plats et assiettes qu'il a mises les unes sur les autres, pour les donner entre les mains du lieutenant... Et après qu'on lui a donné tout le nécessaire, l'on fait la visite dedans et dessous son lit, et, de là, aux grilles des fenêtres de sa chambre et aux lieux, ainsi que par toute sa chambre et fort souvent sur lui. Après lui avoir demandé fort

[1] *Correspondant* du 25 janvier 1870, p. 229.

Digitized by Google

civilement s'il n'a pas besoin d'autre chose, l'on ferme les portes, *pour aller en faire tout autant aux autres prisonniers.*

Où est le valet dans tout cela? Certes, il suffit de lire ces phrases pour se convaincre que l'homme qui se sert ainsi lui-même, qui en est réduit à ces petits détails de ménage que la lettre décrit, n'a pas de domestique à son service. Donc, puisque le signe distinctif de Matthioly est le valet attaché à sa personne, l'inconnu désigné dans la lettre de 1696, et dont M. Topin reconnaît les droits incontestables au Masque de fer, cet inconnu n'est pas Matthioly. C'est un prisonnier quelconque, de mince extraction probablement, traité sans plus de soins ni d'égards que ses compagnons de captivité, comme le prouvent clairement les mots : *pour aller en faire tout autant aux autres prisonniers.* Notons que, selon M. Topin, le traitement assez dur infligé, dans le principe, à Matthioly, alla toujours en s'adoucissant à partir du moment où Louis XIV, en prenant définitivement possession de Casal, eut réparé l'échec que ce traître avait infligé à sa politique. Si cette remarque est juste, elle exclut toute idée qu'après avoir si longtemps gratifié Matthioly d'un domestique, on l'en ait privé précisément au temps où l'on s'était départi des rigueurs dont il avait d'abord été l'objet.

Il faut, en vérité, que M. Topin l'ait bien mal lue, cette lettre de 1696, car elle renverse encore un des arguments qu'il caresse le plus, tant dans son livre que dans sa réponse à mes critiques.

Suivant lui, le personnage que Saint-Mars ne quitta jamais, qu'il conduisit de Pignerol à Exiles, et d'Exiles en Provence, cet inconnu qui irritait si fort la curiosité publique, n'était qu'un prisonnier insignifiant, à la garde duquel on n'attachait qu'un médiocre intérêt. Et la preuve, c'est que, tant qu'il n'eut sous sa garde que cet obscur détenu et quelques autres d'aussi peu d'importance, Saint-Mars ne se fit aucun scrupule de quitter de temps à autre le siége de son commandement. M. Topin relate avec soin toutes les dépêches qui donnent à ce gouverneur l'autorisation de s'absenter, et quelquefois pour des laps de temps assez longs. On pressent, et c'est la conclusion naturelle, que les choses doivent changer du tout au tout à partir du jour où les trois prisonniers, parmi lesquels M. Topin croit voir Matthioly, sont arrivés en Provence. De ce jour, leur gardien ne s'absentera plus. Hélas ! pas du tout : la lettre de 1696, écrite, qu'on le remarque bien, deux ans après la date que mon contradicteur assigne à l'arrivée de Matthioly aux îles, cette lettre commence par la phrase suivante que M. Topin a évidemment copiée sans y réfléchir : « Vous me commandez, Monseigneur, de vous dire comment l'on en use *quand je suis absent* ou malade, pour les visites et pré-

Digitized by Google

cautions qui se font journellement aux prisonniers commis à ma garde. »

L'inadvertance n'est-elle pas curieuse, et peut-on, je le demande, se mieux réfuter soi-même ?

M. Topin n'est pas plus heureux lorsque, pour couronner sa thèse, il donne comme raison démonstrative et triomphante, cette phrase d'une lettre ministérielle adressée à Saint-Mars le 17 novemvembre 1697, peu de temps avant son départ pour la Bastille : « Vous n'avez pas d'autre conduite à tenir à l'égard de tous ceux qui sont confiés à votre garde, que de continuer à veiller à leur sûreté, sans vous expliquer à qui que ce soit de ce qu'a fait votre ancien prisonnier. » M. Topin appuie beaucoup sur ce dernier membre de phrase. Quel est, s'écrie-t-il, le prisonnier dont Saint-Mars connût mieux les fautes, sût mieux *ce qu'il avait fait* que Matthioly, qu'il a suivi dans ses intrigues, dans ses menées? — Toujours l'idée préconçue ! Pourquoi ne voulez-vous pas que Saint-Mars connût aussi bien les fautes du prisonnier qu'il n'avait pas quitté depuis plus de vingt ans que celles de Matthioly? En quoi ces mots : « Ce qu'a fait votre ancien prisonnier, » contiennent-ils une révélation particulière, alors qu'il est démontré que l'inconnu d'Exiles est un captif plus ancien en date que Matthioly, alors aussi que rien n'établit que les crimes de l'un et de l'autre ne fussent pas également connus de leur geôlier?

Terminons par le morceau de résistance, par le gros argument que M. Topin a tenu en réserve pour la fin de son livre aussi bien que pour la fin de sa réplique. Le nom même de Matthioly, légèrement altéré par erreur ou négligence, figure sur le registre mortuaire de l'église Saint-Paul, où le service funèbre du prisonnier masqué fut célébré le 20 novembre 1703. On sait que le nom inscrit sur ce registre est *Marchialy*, nom qui ne diffère pas beaucoup de l'orthographe qu'ont adoptée, je ne sais trop pourquoi, la plupart des écrivains qui ont parlé du ministre mantouan, car la véritable orthographe italienne est Mattioli.

Dès 1867, dans l'article de la *Revue contemporaine*, intitulé : *Le Masque de fer devant la critique moderne*, je faisais remarquer combien l'imprudence eût été grande d'inscrire sur les registres de la paroisse dont dépendait la Bastille un nom aussi approchant du véritable, si, en effet, le Masque de fer n'eût été autre que l'ancien ministre du duc de Mantoue ; et cela, à l'époque même où ce prince, arrivant à Paris, pouvait ainsi apprendre l'horrible vengeance exercée contre son ancien agent. M. Topin objecte que Charles IV était aussi désireux d'être débarrassé de son complice que pouvait l'être Louis XIV lui-même. Je le veux bien ; mais il n'en reste pas

Digitized by Google

moins évident que l'inscription naïvement révélatrice du registre mortuaire est en contradiction avec toutes les précautions précédemment prises. La contradiction n'est qu'apparente, reprend M. Topin, et voici pourquoi. Lorsque l'homme au Masque mourut, on ignorait que Dujonca, le lieutenant de roi à la Bastille, tînt un journal, ce même journal qui a guidé les recherches faites par le P. Griffet sur les registres de la paroisse Saint-Paul. On pensait que les missives racontant l'enlèvement de Matthioly resteraient à jamais impénétrables dans les archives de Versailles. D'ailleurs, le nom du ministre de Charles IV avait disparu dans les dépêches depuis la fin de 1693, et tout lien entre ce ministre et l'homme dont le décès était enregistré le 20 novembre 1703, semblait rompu.

Quoi ! voilà sur quels futiles motifs le cabinet de Versailles s'est fondé pour inscrire le nom de sa victime sur un registre public ! Voilà de quelles naïves illusions il s'est bercé ! Quoi ! tant d'imprudence après tant de précautions ! On n'a pas prévu que la disparition de Matthioly, disparition qui devait avoir causé une certaine émotion en Savoie, inspirerait l'idée de chercher ce qu'il était devenu ! On avait pris tant de soins pour abuser les contemporains, et l'on n'en aurait pris aucun pour dérouter l'histoire et la postérité ! Ce nom qui avait fait un certain bruit en Piémont, où il était fort connu, on l'a laissé inscrire sur un registre que tout le monde pouvait lire, que les curés et les vicaires successifs chargés de tenir l'état civil de la paroisse, feuilletaient chaque jour ! Le duc de Mantoue, dit-on, ne portait plus aucun intérêt à son ancien ministre. Mais Matthioly laissait des parents : à l'époque de son arrestation il avait un père, une femme, deux fils ; plusieurs membres de cette famille vivaient encore en 1703. Elle avait, cette famille, grand intérêt à savoir ce qu'était devenu son chef, ne fût-ce qu'afin de pouvoir se mettre en possession de ses biens. Ajoutons qu'il était d'usage, c'est un fait connu, de donner, sur les registres mortuaires, un faux nom aux prisonniers condamnés au secret absolu et morts dans les prisons d'Etat[1]. Et c'est justement pour celui dont on avait soigneusement dissimulé le sort terrible qu'on aurait fait une exception, c'est pour

[1] Voltaire, dit M. Paul Lacroix (*Hist. de l'Homme au Masque de fer* p. 78), n'eût pas été intrigué du nom italien de Marchialy s'il avait lu ce passage des *Remarques historiques sur le château de la Bastille*, imprimées quatre ans plus tard : « Le ministère n'aime pas que les gens connus meurent à la Bastille. Si un prisonnier meurt, on le fait inhumer à la paroisse de Saint-Paul, sous le nom d'un domestique, et ce mensonge est écrit sur le registre mortuaire, pour tromper la postérité. Il y a un autre registre où le nom véritable des morts est inscrit.» Ce registre n'a point été retrouvé dans les archives de a Bastille. »

Rappelons ici qu'à Pignerol Matthioly reçut d'abord le nom de *Létang*, et qu'à la Bastille, l'Homme au masque paraît avoir été désigné sous celui de *Latour*.

Digitized by Google

lui qu'on aurait commis cette imprudence révélatrice qui contredit si étrangement les précautions antérieures! Loin de corroborer le système qui voit dans Matthioly l'homme au masque, je dis que l'inscription sur un registre public d'un nom si rapproché du sien est, au contraire, l'un des arguments les plus décisifs contre ce système.

Une dernière observation. Si l'acte de décès a dit vrai pour le nom, il faut admettre qu'il a dit vrai aussi pour l'âge, et cela en vertu de cet axiome juridique, que l'aveu est indivisible de sa nature. Or cet acte commence ainsi : « Le 19e (novembre 1703) Marchialy, âgé de quarante-cinq ans ou environ, est décédé dans la Bastille. » Né le 1er décembre 1640, Matthioly aurait eu, au 19 novembre 1703, non pas quarante-cinq, mais soixante-trois ans. On avouera que la différence est un peu forte. Et si l'on prétend qu'il y a eu falsification pour l'âge, ne devra-t-on pas, *a fortiori*, admettre que le même mensonge public a été opéré pour le nom, bien autrement important et révélateur que l'âge ?

On le voit, les arguments que M. Topin croit les plus solides se brisent sous sa main et le blessent. De quelque côté qu'il se rejette, il ne rencontre que précipices. C'est là le propre des mauvaises voies; plus on s'y enfonce, plus on s'égare. Je puis me tromper dans mes négations, comme il se trompe, selon moi, dans ses affirmations ; mais j'aurai toujours sur lui cet avantage qu'il a un système, et que je n'en ai point : je me borne à démontrer que tous ceux qu'on a mis au jour jusqu'ici (et M. Topin se trompe beaucoup s'il croit les avoir tous passés en revue [1]), sont également insoutena-

[1] En voici deux, en effet, dont M. Topin n'a rien dit : la première, il est vrai, est un simple point de vue, une de ces idées qu'on jette en avant dans la conversation, mais qui parfois ouvrent un horizon nouveau; la seconde a été relatée par MM. Weiss et Paul Lacroix.

Un homme de goût, administrateur habile, qui s'occupe d'art et d'érudition à ses heures perdues, me disait récemment : « Voltaire a fait observer qu'à l'époque où fut emprisonné le mystérieux personnage, il ne disparut dans l'Europe aucun homme considérable, et toutes les recherches ultérieures ont confirmé cette remarque. Mais on n'a jamais fait de recherches semblables sur les femmes. Pourquoi le Masque de fer ne serait-il pas une femme? L'état de souffrance, les égards mêmes qu'on prétend avoir été témoignés à la victime, le loup de velours qu'on lui fit porter ne sont-ils pas autant d'indices révélateurs de son sexe ? »

La seconde hypothèse est aussi curieuse, sans être beaucoup plus solide. M. le comte de V.-L.-I. se proposait de démontrer, dans un ouvrage mis sous presse en 1820, mais qui ne semble pas avoir paru, du moins en France, que le prisonnier masqué n'était pas Matthioly, mais Don Juan de Gonzague, frère naturel du duc de Mantoue. Ce Don Juan, compagnon ou confident de Matthioly, aurait été enlevé soit avec, soit après lui, et tenu en prison, parce qu'en le relâchant on eût craint de divulguer une violation du droit des gens et de trahir le secret de l'intrigue dont son complice était l'artisan et la principale victime.

Digitized by Google

bles. Essayer, comme je le fais, de résoudre le problème par la formation d'une légende populaire fondée sur quelques événements mystérieux en apparence, mais en réalité fort ordinaires, c'est, au fond et par là même, récuser toutes les explications antérieures et tous les systèmes.

Voici, du reste, qui pourrait bien nous mettre d'accord, mon adversaire et moi. Un fureteur émérite, M. Th. Jung, dans une lettre en date du 14 décembre 1869, adressée à une petite revue fort piquante imitée des *Queries* anglais, annonce qu'il a trouvé le mot de l'énigme dans les papiers du secrétariat de la Guerre, sous Michel Le Tellier, VI, 3. Il doit publier à ce sujet, dans la *Revue Contemporaine*, une étude qui, me dit-on, réfutera complétement l'opinion de M. Topin, et en partie la mienne. Attendons le travail de M. Jung; mais qu'on me permette, dès à présent, de formuler ici la condition préliminaire et *sine quâ non* que tout écrivain doit désormais remplir, dans l'état où la question se trouve aujourd'hui, pour avoir droit d'en entretenir encore le public :

Fournir une ou plusieurs pièces officielles prouvant qu'un seul et même prisonnier, dont ces pièces feront connaître le nom, était à Pignerol en 1681, aux îles Sainte-Marguerite en 1698, et à la Bastille après cette date.

Si la communication annoncée remplit cette condition indispensable, tout est dit. Et si j'ai écrit et publié cet article, c'est qu'il semble, à première vue, bien difficile qu'on puisse trouver dans les papiers de Michel Le Tellier, mort en 1685, deux ans avant l'arrivée de Saint-Mars aux îles de Lérins et dix-huit ans avant le décès du Masque de fer, autre chose qu'une source nouvelle d'hypothèses.

Quant à mon débat avec M. Topin, je suis d'avis que cette réplique doit y mettre fin. Aussi bien, comme je le disais en commençant, le public, qui a des sollicitudes plus graves, se chargerait de le clore lui-même. La logique, la clarté, la courtoisie envers un adversaire que je crois abusé, mais sincère, voilà les seules armes que j'aie voulu employer dans cette réponse. J'ai fait de mon mieux pour n'y mettre ni art ni habileté, désireux d'éviter cette fois le reproche que M. Topin adresse à mon premier article. Sur ce point accessoire, au moins, mes lecteurs trouveront sans doute que j'ai parfaitement réussi.

JULES LOISELEUR.

Digitized by Google

CANAL ET PORT S^T-LOUIS

ET

JONCTION DU RHONE A LA MÉDITERRANÉE

Nous sommes en présence de deux faits considérables destinés l'un et l'autre, sinon à changer complétement la face du monde commercial, du moins à en modifier profondément la situation et les rapports. L'un de ces faits, aujourd'hui accompli, est le percement de l'isthme de Suez, l'autre est l'ouverture prochaine du canal Saint-Louis, et, par suite, l'inauguration si longtemps attendue de la navigation libre et non interrompue du Rhône, de Lyon à la Méditerranée.

Il n'entre point dans nos vues de toucher à la question du canal de Suez, ni de discuter les immenses conséquences de cette gigantesque et féconde entreprise ; ce travail est d'ailleurs poursuivi ici même par une plume compétente ; ce que nous désirons, c'est d'éveiller l'attention du pays sur l'ouverture d'une autre voie de communication qui a pour nous un intérêt plus immédiat. Nous voudrions montrer en quoi le canal Saint-Louis se lie étroitement avec le percement de l'isthme de Suez, exposer les résultats que sa création peut avoir pour le commerce et pour l'industrie de notre pays, et enfin définir le but vers lequel doivent être dirigées les forces de la France, si l'on veut tirer de cette œuvre toutes les conséquences dont elle nous paraît contenir le germe.

Digitized by Google

I

Si l'on considère quelle est l'importance de la France comme puissance maritime et continentale, on est surpris de voir combien, jusqu'à ces vingt dernières années, son commerce extérieur, son commerce au long cours était restreint et relativement au-dessous du rang qu'elle occupe dans le monde. Cette infériorité tenait à des causes diverses parmi lesquelles le génie particulier de notre nation joue un assez grand rôle.

Repliée sur elle-même à partir de l'époque de la Restauration, préoccupée beaucoup plus du développement de ses institutions politiques et de la forme à donner à son gouvernement que de sa vie extérieure et de son influence matérielle, la France appliquait ses immenses ressources, ses forces incomparables, ses aptitudes merveilleuses à des conquêtes meilleures, sinon plus durables que celles de la guerre, à la conquête de ses libertés et d'une puissance morale dont il y a eu peu d'exemples aussi éclatants dans l'histoire. Eprise d'un sol sur lequel elle trouve toutes les richesses, tous les produits propres à satisfaire ses besoins et même, à peu près, jusqu'à ses désirs ; jalouse de ce qu'elle appelait son bien-être, économe de sa richesse, la France était restée protectionniste par excellence. Renfermée dans l'étroit système douanier de l'ancien régime, rompue et habituée à ses exigences, elle se répandait peu au dehors, et l'on peut dire que, de 1815 à 1850, elle n'y était connue que par les produits de l'art et de l'imagination, dans lesquels sa supériorité était incontestable et incontestée.

Cependant le temps approchait où elle devait abandonner cette voie à la fois si tranquille et si bien tracée, mais, en même temps, si limitée, parce que ses forces trop accumulées ne pouvaient être comprimées plus longtemps. Il y a bientôt vingt ans, en effet, nous sommes sortis de cette vieille ornière ; nous en sommes sortis un peu violemment peut-être, selon notre habitude, et non sans laisser de profonds regrets dans plus d'un cœur français resté fidèle à son passé contemplatif, à ses hautes aspirations, resté fidèle surtout aux habitudes prises, qui, chez nous en particulier, constituent réellement une seconde nature. Mais ces regrets furent de courte durée, et l'on demeure stupéfait en voyant les chiffres qui accusent les résultats prodigieux de cette réaction, de cette expansion soudaine de la France à l'extérieur.

Digitized by Google

Le charme une fois rompu, nous avons voulu briser les entraves qui avaient emprisonné si longtemps notre quiétude ; nous avons voulu marcher comme les autres, mieux que les autres, et nous l'avons fait à pas de géant.

Ainsi, notre commerce intérieur qui, en 1849, représentait en chiffres ronds une valeur de 1,600,000,000 fr., s'élève actuellement à 7,000,000,000. Le commerce extérieur, importations et exportations réunies, qui représentait, à la même époque, une valeur de 2,000,000,000 s'élève à 10,000,000,000. Nous avons aujourd'hui plus de 75,000 kilomètres de chemins vicinaux, à peu près le double de ce que nous possédions en 1849. De 3,546 kilomètr s de chemins de fer, nous sommes arrivés à un réseau de plus de 16,260 kilomètres, dont le revenn net dépasse aujourd'hui 400,000,000 et qui nous ont coûté 7,637,325,546 fr. Notre production de houille, qui n'était, en 1851, que de 44 millions de quintaux métriques, représentant une valeur de 43 millions de francs, a atteint le chiffre de 122 millions de quintaux dont la valeur est de 144,000,000 de fr. Nous avons, en outre, fabriqué près de 30 millions de quintaux de fonte, fer, tôle, acier et d'autres métaux, d'une valeur de plus de 600,000,000.

Toutes ces productions ont donc triplé, en quantité et en valeur. Le reste a suivi la même progression, et la fortune publique a atteint de telles proportions, qu'en ne l'appréciant ici que par un de ses côtés, on se bornera à faire remarquer que l'escompte de la Banque de France est monté de 1 milliard à 7,000,000,000 et que l'ensemble des valeurs mobilières françaises cotées à la Bourse représente aujourd'hui près de 19,000,000,000 [1].

Arrêtons-nous ici un instant, et cherchons à nous rendre un compte exact du terrain sur lequel, à l'avenir, doit s'exercer de préférence, cette activité prodigieuse de la France ; cherchons également à savoir dans quelle direction pourront être utilisées avec le plus de profit ses forces productives, comme aussi cette richesse de capitaux et de ressources de toute nature dont nous venons à peine d'indiquer les points les plus saillants et les sources les plus fécondes.

Si l'on jette les yeux sur une carte du globe, et que l'on regarde le littoral méditerranéen, on s'aperçoit que, de Gibraltar aux Dardanelles, il n'y a sur tout son pourtour que deux fleuves dont les

[1] *Progrès de la France sous le Gouvernement impérial*, 1869. Il est vrai qu'un instrument nouveau venait d'être mis à la disposition de l'homme civilisé, le chemin de fer. Si l'on fait le même travail statistique pour les autres pays de l'Europe, on verra que l'Allemagne, la Belgique et l'Angleterre ont, à proportion, marché d'un pas plus pressé que nous.

Digitized by Google

eaux, capables de porter des navires d'une certaine dimensio, puissent permettre à une navigation intérieure d'entrer en communication immédiate avec la Méditerranée. Ces deux fleuves sont le Nil et le Rhône. Le premier, parcourant l'Egypte du sud au nord, appartient à l'Afrique; le second reste donc seul et sans rival sur toute l'étendue des côtes de l'Europe[1].

Si maintenant on examine plus attentivement une carte de l'Empire français, on remarque, presque au milieu de son littoral méditerranéen, un golfe spacieux, profondément enfoncé dans les terres, bien abrité, et touchant à l'embouchure du Rhône : c'est le golfe de Fos. Cette rade immense et semi-circulaire est située entre Marseille à l'est et Cette à l'ouest, elle se développe, entre le port de Bouc et les attérissements du fleuve, sur 10 kilomètres en long et en large, avec un fond suffisant pour le mouillage des plus gros navires. Cette situation privilégiée, exceptionnelle d'un golfe aussi heureusement exposé avec un grand fleuve navigable pour voisin, devait attirer l'attention des hommes à larges vues. Dès la plus haute antiquité, Marius, et, de nos jours, Vauban et Napoléon Ier, en avaient parfaitement apprécié l'importance.

Dès le commencement de notre ère, le géographe Strabon, ravi de cette position merveilleuse, disait déjà dans son langage limpide et précis :

Toute cette terre (la Gaule) est arrosée de cours d'eau qui découlent, les uns des Alpes, les autres des Cévennes et des Pyrénées, et vont se jeter, soit dans l'Océan, soit dans la Méditerranée (in nostrum mare). Les lits de tous ces fleuves sont, les uns à l'égard des autres, si heureusement disposés par la nature, qu'on peut aisément transporter les marchandises de l'Océan à la Méditerranée, et réciproquement, car la plus grande partie du transport se fait par eau, en descendant ou en remontant les fleuves; et le peu de chemin qui reste à faire par terre est d'autant plus commode qu'on n'a que des plaines à traverser.

Malheureusement, comme la plupart des fleuves qui se jettent dans les mers sans marées, le Rhône est fermé à son embouchure par une *barre*, c'est-à-dire par un bourrelet de sable et de limon qui, s'interposant entre la mer et le fleuve, constitue un obstacle insurmontable pour la navigation maritime. Cet obstacle, qui défie les efforts des hommes et la science des ingénieurs, s'opposait à des rapports faciles et continus entre l'intérieur de la France et la Méditerranée, neutralisant, en l'entravant, notre voie de communi-

[1] Il est bien entendu qu'il n'est parlé ici que de la mer Méditerranée proprement dite, à l'exclusion de la mer Noire et de la mer d'Azof.

Digitized by Google

cation la plus commode, la plus naturelle et la moins coûteuse. Nous nous trouvions ainsi privés de tous les avantages d'une situation maritime excellente et des mieux appropriées à l'exploitation des grandes ressources de notre territoire. L'activité et les forces productives d'un aussi grand pays que la France ne pouvaient être pourtant annihilées. On a cherché à tourner la difficulté que l'on ne pouvait vaincre de front, et l'on a dirigé les produits du pays vers le nord, par les affluents du fleuve ; vers l'Océan, par le canal du Languedoc, de telle façon que les eaux du Rhône ont seulement été utilisées pour les besoins du trafic intérieur et local. Quant aux relations avec le port de Marseille, elles n'existaient que dans des cas très-rares et tout à fait exceptionnels.

On a pensé ensuite qu'il fallait tenter une autre entreprise et chercher une solution différente au problème. Cette nécessité se révéla surtout au commencement de ce siècle, à l'époque de la lutte mémorable et terrible de la France et de l'Angleterre, au moment où l'accès de l'Océan se trouvait fermé à notre marine marchande. C'est alors que Napoléon Ier résolut de recommencer l'œuvre de Marius en décrétant l'ouverture d'un canal de jonction entre la ville d'Arles et le port de Bouc ; mais ce canal, n'ayant qu'un tirant d'eau à peine suffisant pour le passage des barques d'un très-faible tonnage, resta presque sans aucun profit pour la navigation maritime ; de telle sorte que la belle, la magnifique nappe d'eau que présente le Rhône d'Arles à la mer, est demeurée, jusqu'à ce jour, à peu près complétement stérile. On comprend que, dans un pareil état de choses, tous les efforts de la batellerie du Rhône devaient se diriger vers le commerce intérieur, les transports maritimes lui étant interdits, soit à cause des difficultés de la passe du fleuve à son embouchure, soit même, quelquefois, à cause de l'impossibilité d'en sortir, soit encore à cause de l'élévation des prix qu'elle était obligée d'appliquer à ses transports, par suite de transbordements coûteux et d'autres manipulations également onéreuses.

Aussi toutes les marchandises encombrantes destinées à la navigation du Rhône devaient aller chercher un premier entrepôt temporaire à Marseille, et subissaient la charge de faux frais s'élevant au minimum à 15 francs par tonne, et pouvant atteindre jusqu'à 30 et 50 francs même, pour peu que cette marchandise restât à l'entrepôt un temps plus considérable. A ces dépenses excessives s'ajoutait encore le prix de transport de Marseille au Rhône, dont le taux variait selon la saison de 4 à 5 francs par tonne. Ce qui amenait ce résultat, que toute marchandise, quelle que fût sa nature, se trouvait être grevée d'une somme d'environ 20 francs, au minimum, avant de pénétrer dans les eaux du fleuve. Là, il fallait en-

Digitized by Google

core ajouter à cette première dépense le prix du transport proprement dit, qui variait naturellement selon la distance à parcourir entre la mer et le point de destination. Malgré ces nombreuses et sérieuses difficultés de la situation, le Rhône offrait encore, vers 1850, sur une étendue de 390 kilomètres de parcours entre la ville de Lyon et la Méditerranée, le spectacle rassurant d'une flottille de de plus de soixante navires à vapeur de cent cinquante à six cents tonneaux, qui sillonnaient sans relâche ses eaux rapides, donnant du travail à toutes les populations riveraines, et alimentant les industries du midi et du centre de la France.

Mais, sous l'impulsion puissante qui, vers cette époque, vint imprimer à l'industrie et au commerce français l'essor prodigieux dont les quelques chiffres cités plus haut donnent l'idée, cette situation des transports par eau, dans de telles conditions, ne pouvait guère durer. En effet, lorsque les chemins de fer ont commencé à se développer, et que, dans l'espace de quelques années, ils purent livrer à l'exploitation un réseau de 12 à 14 mille kilomètres, la batellerie du Rhône, comme toute la batellerie en général, se ressentit bien vite des nouvelles conditions faites aux transports de terre et eut à subir la concurrence terrible dont la menaçaient ces nouveaux et redoutables rivaux. Cette crise ne se fit pas attendre longtemps; et, dès que Paris fut relié sans interruption à Marseille, nous voyons la batellerie du Rhône se désorganiser, s'amoindrir et presque disparaître; et nous entendons sa voix qui s'élève et qui crie « qu'écrasée par les chemins de fer, plus de la moitié de ses navires ont disparu; que d'autres achèvent de pourrir dans les ports, et que quelques-uns seulement essayent, de temps en temps, une lutte improductive, dont l'issue ne pouvait être douteuse pour personne [1]. »

Cependant les chemins de fer, qui jetaient tout à coup cette perturbation extrême dans les relations commerciales et dans les anciens moyens de transport, les chemins de fer apportaient avec eux un ver rongeur dont on allait éprouver les ravages aussitôt que le fruit merveilleux de cette invention arriverait à sa maturité, c'est-à-dire aussitôt que ces grandes et puissantes artères atteindraient à peu près les limites de leur développement. L'établissement des chemins de fer coûtait très-cher et aboutissait à des dépenses dont le total peut effrayer l'imagination même de notre génération, bien familiarisée cependant avec les gros chiffres.

Ces dépenses ont atteint, à la fin de 1867, la somme de sept milliards, six cent trente-sept millions, trois cent vingt-cinq

[1] Pétition à l'Empereur, de la navigation du Rhône. 1861.

Digitized by Google

mille, cinq cent quarante-cinq francs (7,637,325,545 francs!) A côté de ce chiffre figurent aussi les frais d'exploitation, qui coûtent également fort cher et varient ordinairement de 30 à 45 0/0, car il existe là un matériel roulant énorme, une armée d'employés, des bâtiments considérables, et une étendue immense des voies construites. Il y a donc usure, entretien, réparations, combustible brûlé, salaires, et, de plus, nécessité de tenir compte des intérêts du capital employé. Par conséquent, ce développement rapide, prodigieux, mettait les compagnies de chemins de fer dans la nécessité de surveiller de près leurs prix de transport, de manipuler leurs tarifs avec une grande prudence, en repoussant toute tentative de modification non justifiée et toute fausse manœuvre. Elles étaient obligées de se tenir en garde contre toute détermination prise avec trop de précipitation, et le soin attentif apporté à l'étude de leurs tarifs leur a donné la conviction absolue qu'il leur était interdit de dépasser une certaine limite de concession, et d'abaisser les prix de leurs transports au-dessous d'un certain niveau, sous peine d'exécuter ces transports sans aucun bénéfice pour elles, c'est-à-dire avec perte, si l'on veut bien remarquer que les dépenses ne s'arrêtent jamais.

Dès lors, une réaction lente, insensible, presque inaperçue au début, commençait à se produire. Si, dans le principe, on a pu craindre que les chemins de fer n'entravent la prospérité de la navigation fluviale à vapeur, c'est le contraire qui tend à se manifester aujourd'hui sous l'impulsion du progrès de la richesse générale. Déjà, on a pu constater qu'en 1868 le tonnage des bateaux naviguant sur les fleuves, rivières et lacs s'est élevé de 29,636 à 32,318, et celui des tonnes de marchandises transportées, de 1,421,035 à 3,474,801.

Quant à la navigation du Rhône, elle n'a pris qu'une part insignifiante à cette heureuse réaction ; c'est que d'autres destinées lui sont réservées, et qu'elle se trouve dans des conditions différentes de celles de la plupart des voies navigables; il lui faut l'accès de la mer, un accès libre, facile, praticable en toute saison et par tous les temps, sans quoi elle est condamnée à périr. Or, jusqu'à ce jour, elle a été enfermée dans un cercle infranchissable pour elle, quels que fussent ses efforts et ses sacrifices. Placée au milieu de chemins de fer qui vont toujours en l'enserrant de leur réseau, elle était condamnée à un cabotage intérieur peu étendu, peu productif, et réduite au service à peu près exclusif de Lyon à Arles. C'étaient là ses limites. Elle avait beau contempler les richesses accumulées dans les grandes et industrieuses cités de la vallée du Rhône, ces villes repoussaient des services insuffisants, car ce que réclame leur activité, c'est la Méditerranée,

Digitized by Google

c'est la mer, ce sont les marchés du monde, auxquels, en jetant leurs riches produits, elles pouvaient demander en échange tous les trésors de la production étrangère. Que pouvait à cela la navigation du Rhône, descendue en quelques années de la plus grande prospérité à un transport de 150,000 tonnes à peine, chiffre considérable encore, sans doute, mais subordonné à toutes les difficultés, à tous les mécomptes que lui créait l'impossibilité de se livrer au trafic extérieur? D'une part, les navires de mer ne pouvant entrer dans le Rhône, de l'autre les bateaux du fleuve ne pouvant tenir la mer : il en résultait que la marchandise désirant prendre la voie d'eau pour se rendre de la Méditerranée dans l'intérieur de la France, devait être débarquée à Marseille et subir les frais accessoires écrasants dont les chiffres ont été indiqués ci-dessus. Ceci n'était, en somme, qu'une question d'argent, mais il existait d'autres entraves qui achevaient de rendre cette situation tout à fait intolérable. En effet, cette marchandise débarquée à Marseille était chargée sur des chalands spéciaux destinés à la transporter à Arles, après avoir franchi la barre fluviale. Puis, transbordée de nouveau sur les bateaux du Rhône, cette marchandise remontait à Lyon. L'opération contraire avait naturellement lieu pour toute marchandise qui voulait emprunter la voie navigable pour se rendre de l'intérieur de la France dans la Méditerranée, c'est-à-dire qu'il fallait opérer un débarquement à Arles, transborder ensuite sur les chalands jusqu'à Marseille, et, enfin, opérer un second transbordement dans cette ville, sur les bâtiments de mer, qui remettaient leurs chargements à sa destination. Dans de telles circonstances, la lutte que soutenait l'industrie fluviale contre l'industrie des chemins de fer devait se ressentir de la violence et de l'animosité que la partie lésée dans ses intérêts apportait dans la discussion et dans la défense de ses droits. Le conflit dégénéra bien vite en plaintes et en récriminations d'une extrême et stérile vivacité.

Cette guerre à outrance faite dans la vallée du Rhône à la Compagnie de la Méditerranée et à ses tarifs ne pouvait guère aboutir qu'à des résultats tout à fait insignifiants. Elle avait, en outre, le grand désavantage de détourner l'attention générale du seul but pratique et sérieux que devait poursuivre la batellerie du Rhône : l'*ouverture de ce fleuve à la grande navigation maritime*. Toute autre combinaison était vaine.

« Quand les chemins de fer n'existaient pas, écrit M. Clapier (1), la vallée du Rhône était pour la marchandise le seul moyen de pénétrer dans l'intérieur de la France, et, par les canaux qui s'y

(1) *Marseille. Son Passé, son Présent et son Avenir*, par M. Clapier. 1863.

Digitized by Google

rattachent, en Suisse et dans la vallée du Rhin. C'était là une situation privilégiée contre laquelle rien ne pouvait prévaloir. » Ce qu'il importait de rechercher, c'était le moyen de reconquérir cette situation. Or, elle n'était point dans les tarifs des chemins de fer, elle était tout entière dans la barre du Rhône. Les chemins de fer domineraient toujours, cela est incontestable, les transports à grande vitesse ; « mais, comme pour la marchandise, dit encore avec beaucoup de raison M. Clapier, la question de bon marché domine, en général, la question de vitesse, et comme cette marchandise ne craint pas la mer, elle préférera toujours (sauf quelques articles riches) le port le plus voisin du lieu de consommation, et nous ajouterons, la voie la plus directe, la plus facile, la moins chère pour atteindre ce point. »

Il fallait donc abandonner cette lutte stérile avec les chemins de fer et tourner tous ses efforts vers un seul but, vers la mer. Il fallait chercher, par tous les moyens, à s'en faire ouvrir l'accès. Là était l'avenir, non-seulement de la navigation du Rhône, mais de toutes celles qui s'y rattachent et sillonnent les nombreux cours d'eau et les canaux en relation avec notre grand fleuve méditerranéen. Tous ces cours d'eau, tous ces canaux, semblables à de puissants suçoirs, sont destinés, en s'appuyant sur nos frontières de l'Ouest, du Nord et de l'Est, à attirer, vers la vallée du Rhône et vers la Méditerranée, tous les produits étrangers qui, réunis à ceux de notre pays, doivent apparaître sur les marchés de cette mer, où le pavillon de la France est destiné à tenir le premier rang. C'est ce but qu'il fallait atteindre, et que la prévoyance de tous les gouvernements qui se sont succédé en France depuis le premier Empire ont poursuivi par des voies et par des moyens divers, et avec des succès qui n'ont jusqu'à présent répondu ni aux besoins du pays, ni aux résultats qu'il était en droit d'attendre.

Après la révolution de 1830, on s'est beaucoup occupé, en France, des voies navigables, des questions d'endiguement et de régularisation de nos principaux cours d'eau, du creusement et de l'amélioration des canaux, mais ces questions, toujours pendantes, sont restées, pour ainsi dire, constamment à l'ordre du jour de nos assemblées législatives, sans jamais aboutir à une solution sérieuse et véritablement utile. Les propositions et les projets se succédaient presque sans interruption ; et parmi ces derniers se faisaient surtout remarquer : 1° un amendement de 1835 sur la loi des canaux ; 2° un projet du 17 mars 1837 ; 3° la proposition de MM. Teste et Joubert déposée dans la session de 1838, et 4° enfin, le projet de loi sur l'encaissement des cours d'eau présenté par le gouvernement en 1842. Cependant, tous ces projets, toutes ces améliorations

Digitized by Google

ne devaient avoir à peu près aucune influence sur la navigation du Rhône, subordonnée qu'elle était à l'état impraticable et inaccessible des embouchures de ce fleuve, surtout pour les navires d'un certain tirant d'eau. Aussi, des idées plus larges, plus élevées que de simples moyens d'amélioration locale et intérieure de son cours, ont été émises à cette époque, et il n'est pas sans intérêt de rappeler ici quelques-unes de ces propositions qui semblaient alors hardies, et qui paraissent toutes simples et toutes naturelles aujourd'hui que la plupart d'entre elles se trouvent exécutées et mises en pratique.

M. Aristide Dumont, ancien élève de l'École polytechnique, présentement ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, écrivait à cette époque :

L'importance de la ligne du Rhône, comme voie commerciale, n'a jamais été contestée, et de tout temps elle a été la grande route du Midi. Ainsi Strabon disait, en parlant des communications fluviales de la Gaule : « Le Rhône, surtout, a un avantage marqué sur les autres fleuves pour le transport des marchandises, non-seulement parce que ses eaux communiquent à plusieurs autres rivières, mais encore parce qu'il se jette dans la Méditerranée, qui l'emporte sur l'Océan, et qu'il traverse la plus riche contrée de la Gaule. » De hardis navigateurs n'avaient point doublé encore le cap de Bonne-Espérance, et le Rhône était alors la seule route de l'Inde pour les nations de la Gaule, de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne.

Mais les siècles ont passé, et cette importance existe toujours ; et, comme alors, le Rhône doit être encore la grande route de l'Orient.

La plus grande voie commerciale et politique du monde civilisé, qui doit réunir la vieille civilisation orientale qui s'écroule à l'activité européenne, qui s'élève, c'est celle qui, partant de l'Angleterre, traverse le continent et vient aboutir au fond de l'Asie, vers les Indes. Cette grande voie manque encore au monde et n'existe qu'en projet, et jusqu'à ce jour le commerce et la pensée ont doublé le cap de Bonne-Espérance. Mais il n'en sera pas toujours de même : le moment est venu où l'industrie intelligente s'est jetée dans la politique, et les peuples, malgré eux, poursuivent dans leur marche un but commercial et industriel ; c'est la destinée et l'esprit du siècle.

Quand on examine attentivement une mappemonde on aperçoit plusieurs directions capitales qui peuvent devenir dans l'avenir la base de cette grande communication qui, traversant le vieux monde, de l'Orient à l'Occident, serait un tronc puissant de pensée et d'action qui, rayonnant en tout sens, hâterait la civilisation des peuples.

La première, celle à laquelle tout l'avenir de notre pays est attaché, part de Londres et vient au Havre ; de là, gagne Paris par la Seine, puis Lyon, par les chemins de fer ou les canaux, descend le Rhône jusqu'à

Digitized by Google

Marseille ; de Marseille, court à Alexandrie, sur les eaux de la Méditerranée, franchit l'isthme de Suez par un canal à grande section, traverse la mer Rouge, qui semble ainsi s'être allongée à plaisir, puis, enfin, doublant Moka, entre dans la mer des Indes par les eaux de celle d'Oman.

Arrêtons-nous un moment sur cette magnifique direction, car elle unit les deux mobiles de la destinée du monde : l'activité industrielle de la race anglo-saxonne et la rapide et hardie pensée de la France. C'est avec ces deux puissances qu'elle viendrait à bout de la civilisation de l'Orient ; c'est la voie la plus facile, celle que la nature et la destinée des peuples ont semblé vouloir tracer elles-mêmes.

Puis, traçant d'autres voies de communication à travers l'Allemagne, vers l'Archipel, vers Constantinople, la mer Noire et l'Asie centrale. M. Dumont arrive à celle au sujet de laquelle ses prédictions, récemment accomplies, ne sont pas la partie la moins étrange et la moins surprenante de ce petit volume.

Enfin, poursuit-il, pour compléter ce tableau, je citerai une dernière voie bien reculée dans l'avenir il est vrai, mais qui ne doit point manquer à la civilisation du monde : c'est celle qui descend dans la mer Caspienne par les grands fleuves de la Russie, traverse ce lac immense sur toute sa longueur, et, par un réseau de grands chemins de fer jetés dans les contrées barbares d'Hérat et de Caboul, gagne l'Indus [1].

Mais, conclut M. Dumont, il n'est aucune de ces voies qui soit aussi sûre, aussi rapprochée d'une réalisation complète que la ligne d'Alexandrie, par Marseille, Lyon, Paris et le Havre La plus grande partie de son parcours est établie sur les mers, et, sous ce rapport, elle est plus économique, car la marche n'est pas plus difficile, quelle que soit la direction des transports ; par suite, elle est aussi plus rapide. C'est par le Rhône que les Etats de la Confédération germanique, que la Belgique, que la Hollande peuvent le plus facilement communiquer avec les eaux de la Méditerranée. Des chaînes élevées n'existent plus ici, et font place à des montagnes déprimées qu'un grand canal franchit déjà (le canal du Rhône au Rhin).

[1] On lit dans l'*Invalide russe* du mois de décembre 1869 : « L'ancienne idée de fonder une station commerciale sur les bords Sud-Est de la mer Caspienne est aujourd'hui réalisée. Un détachement de l'armée du Caucase, sous le commandement du colonel d'État-major Stolétoff (en tout 1,500 hommes), a été expédié le 29 octobre par la voie de mer, au port de Pétrowsk. Ces troupes ont heureusement traversé la mer Caspienne sur les navires de la Compagnie de la navigation à vapeur le *Caucase* et le *Mercure*, et des 5 à 7 novembre, ont débarqué par la baie de Krasnovodsk, dans la vallée de Kouvodah, près des puits Schahadam Suidjikoui, et non loin du fameux puits de Balkoui. Après le débarquement, on a commencé les travaux d'occupation sur l'emplacement de notre future colonie commerciale. Les relations avec les Indigènes sont amicales. »

Digitized by Google

Sur les territoires étrangers, nous ne rencontrons que l'isthme de Suez. Si la prépondérance de la France était réelle en Egypte, un des plus beaux fleurons de la politique et de la diplomatie serait sans doute de placer ce passage exclusivement entre les mains de la France ; mais nous sommes malheureusement bien éloignés encore de ce résultat, dont la possibilité semble aussi incertaine que reculée dans l'avenir.

Ainsi, en résumé, la canalisation du Rhône se lie d'une manière intime à la ligne de communication la plus grande et la plus féconde qu'il soit possible d'imaginer et d'établir ; elle fait partie de cette immense route, par laquelle le monde nouveau communiquera son activité d'action aux populations énervées de l'Orient. C'est par là que la pensée de la France, unie à l'activité industrielle de l'Angleterre, doit marcher un jour à la conquête de ces vieux empires qui croulent et de ces vieilles croyances oubliées. Enfin, s'il était nécessaire de s'arrêter encore à cette question, je dirais en terminant que la conquête de l'Algérie est venue donner une importance aussi immédiate que nouvelle à la ligne de Paris à Marseille.

N'oublions pas, en lisant ces lignes, que nous sommes en 1842, et rendons justice à ceux dont l'esprit pénétrant a pu, dès cette époque, comprendre et indiquer cette large et grande voie dans laquelle nous marchons actuellement ; car il serait injuste de ne pas reconnaître le sens profond de ces aperçus. Chose étrange ! A l'exception du réseau des grands chemins de fer qui ne sillonne pas encore ces vastes plateaux, les prévisions, pour ne pas dire les prédictions si sûres de M. Dumont, quant à la dernière voie, celle qui descend de la mer Caspienne, ont été réalisées presqu'en même temps que le percement de l'isthme de Suez. Quant à ce qui concerne l'amélioration de la navigation du Rhône, M. Dumont se prononce pour le système d'encaissement ou d'endiguement du cours de ce fleuve, et propose même quelques solutions techniques à cet effet ; c'est également ce qui s'effectue aujourd'hui avec un succès qui donne les plus légitimes espérances pour l'avenir. Toutefois, le système de l'endiguement qui convient parfaitement à l'amélioration de tout le cours du fleuve jusqu'à la mer, par des raisons qu'il serait beaucoup trop long de développer ici, ne convient plus du tout pour la solution du problème de son embouchure ; aussi, toutes les tentatives qui ont été faites dans ce sens à diverses époques, et de nos jours encore, sont-elles demeurées sans résultat.

Tous ces essais entrepris, suspendus et repris plusieurs fois encore, ne furent définitivement abandonnés qu'alors que les travaux d'endiguement de l'embouchure du Rhône, commencés en 1852 et terminés en 1857, eurent, après avoir occasionné une dépense de plus de 1,500,000 fr., prouvé, par leurs résultats négatifs, la haute

Digitized by Google

sagesse et la perspicacité scientifique de Vauban, qui déclarait « les embouchures du Rhône *incorrigibles*[1]. »

Il fallait donc chercher un autre moyen de donner au problème une solution qui devenait chaque jour plus urgente et plus indispensable. Bien avant que les derniers essais d'endiguement du Rhône dont nous venons de parler fussent mis à l'étude, et même avant l'époque où M. Dumont publiait le remarquable travail sur la canalisation du Rhône dont on vient de lire quelques extraits, il se trouva en France un homme entreprenant et riche, qui, animé du désir d'employer utilement son existence indépendante et sa fortune, vint, dans la Camargue, tenter quelques essais pour fertiliser, par l'irrigation et le dessèchement, le sol de ce pays, dont la richesse semblait promettre les fruits les plus heureux. Il s'aperçut bientôt que tous ces essais partiels, que toutes ces tentatives isolées, appliquées à une étendue de terrain aussi vaste que celui de la Camargue, ne pourraient guère aboutir aux résultats qu'il avait rêvés; qu'une entreprise particulière, dans ce pays vierge, resterait aussi infructueuse pour celui qui l'aurait tentée que pour le pays lui-même, et qu'il ne fallait rien moins que l'action puissante d'un grand gouvernement pour mener à bonne fin une œuvre aussi colossale. Il acquit, en un mot, la conviction que, pour faire changer la face des choses, il fallait non-seulement de l'argent mais des bras. Or, pour que l'homme tentât ici comme il a tenté, comme il tente encore, en Amérique et ailleurs, le défrichement de la terre et la fondation de vastes établissements agricoles et industriels, il fallait qu'il eût à proximité, à sa portée, un débouché; non pas un débouché douteux et problématique, mais un débouché sûr, capable d'assurer, par un libre accès à la mer, l'écoulement de tous ses produits, et de lui amener tout ce qui serait nécessaire à ses besoins et à ceux de son exploitation. C'est alors que, étudiant le pays, sa nature, son climat, ses conditions économiques et topographiques, il fut conduit, par sa propre et directe initiative, à cette conclusion que Vauban avait déjà exprimée; que le seul moyen de rendre la culture, la vie, la prospérité au delta du Rhône était de creuser un canal reliant le Rhône à la mer. L'entreprise était belle et grandiose; elle n'était pas impossible, puisqu'elle était indiquée par des esprits aussi pratiques et aussi vastes que ceux de Vauban et de Napoléon Ier; elle n'était point difficile si l'on trouvait des capitaux, qui voulussent se prêter à une entreprise destinée non-seulement à régénérer le delta du Rhône, mais encore, ce qui était

[1] Les embouchures du Rhône, pour lesquelles on a fait tant de dépenses, et *qui sont et seront toujours incorrigibles*, ne seraient plus d'aucune considération si ce projet (le canal du Languedoc) avait lieu. *Oisivetés de M. de Vauban*. Paris, 1843).

Digitized by Google

venus d'un usage général dans la marine de tous les peuples. Il fallait donc faire les derniers efforts pour empêcher que cette grande idée ne vînt à succomber dans des tentatives incomplètes ou mal conçues. Heureusement, sous l'impulsion nouvelle qu'avait reçue la France, en présence du but qu'il s'agissait d'atteindre, l'esprit public, nous l'avons dit, s'était vivement ému. Les pétitions, les demandes, les sollicitations arrivaient de toutes parts aux pieds du trône ; les Conseils généraux, les Chambres de commerce d'une grande partie de la France et de toute l'Algérie prenaient des délibérations, émettaient des vœux ; et leurs voix, de plus en plus pressantes, étaient enfin entendues par le chef de l'Etat, dont l'esprit se montre toujours sympathique aux œuvres de progrès, surtout quand elles ont un caractère d'utilité nationales.

Le 10 mai, le *Moniteur universel* publiait un décret impérial signé le 9, portant en substance : « Qu'il serait procédé par l'Etat à l'exécution d'un canal de la Tour Saint-Louis à l'anse du *Repos*, dans le golfe de Fos, et que la dépense des travaux, évaluée à 8,000,000 de francs, serait imputée sur le budget du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics ! » C'était le couronnement de l'œuvre de l'infatigable promoteur ; c'était le but que son âme ardente avait poursuivi à travers tant de vicissitudes, tant de difficultés et tant de mécomptes, pendant vingt ans d'une vie vouée presque tout entière à cette idée. Aujourd'hui, au moment où nous écrivons ces lignes, cette œuvre est presque achevée ; elle va s'unir, à travers la Méditerranée, à cette autre ouvrage gigantesque, le canal de Suez ; et, grâce à la persévérance de deux hommes sortis des entrailles et du sang de cette vaillante race gauloise qui, plus d'une fois déjà, a fait le tour du monde, nous voilà de nouveau sur cette grande route des Indes ; Calcutta, Yeddo, Saïgon, sont presque aux portes de notre vieille Lutèce.

II

En ouvrant enfin le Rhône à la grande navigation maritime, le canal Saint-Louis fera honneur, non-seulement à son nom, mais encore au pays auquel il appartient et au gouvernement qui l'a fait exécuter.

Sa situation, comme nous l'avons déjà fait remarquer, est admirable sous tous les rapports, et répond parfaitement à toutes les espérances qui se rattachent à son avenir. Qu'on veuille bien jeter

Digitized by Google

les yeux sur une bonne carte de la vallée du Rhône, et l'on verra, vers l'extrémité de son cours, ce grand fleuve former un vaste bassin, où le courant de ses eaux est presque nul, et où, sur 14 à 15 kilomètres de longueur et 4 à 500 mètres de largeur moyenne, on ne trouve pas moins de 6 à 9, et même 10 mètres de profondeur d'eau. Ce bassin, qui ressemble plutôt à un lac qu'à un fleuve, constitue un véritable et magnifique port de mer intérieur parfaitement abrité, et qui, par ses dimensions, est capable de recevoir toute la marine commerciale de la France. Malheureusement, la barre qui existe à l'embouchure du fleuve en avait jusqu'à présent complétement fermé l'entrée à la grande comme à la moyenne navigation maritime. Le canal qui vient d'être exécuté et qui, dans quatre ou cinq mois, sera livré à la navigation, a eu précisément pour but de triompher de cet obstacle en le tournant.

Ce canal prend naissance sur la rive gauche du fleuve, à l'endroit où s'élève une construction appelée la *Tour Saint-Louis*, à environ 8 kilomètres au-dessus de la barre et 40 kilomètres en aval d'Arles, pour de là se diriger en ligne droite, de l'ouest à l'est, sur la rade de Fos, où il aboutit précisément en face du port de Bouc, dans cette partie du golfe à laquelle les marins, en raison du calme dont on y jouit par les plus gros temps, ont donné depuis plus d'un siècle le nom caractéristique d'anse ou de baie *du Repos*. Il n'a que 3,300 mètres de longueur, plus un chenal de 960 mètres aboutissant à un avant-port qui le termine du côté de la mer. Cet avant-port est formé par deux jetées destinées à le prolonger dans le golfe de façon à atteindre des fonds de 8 à 9 mètres. Sa largeur est de 60 mètres à la ligne de flottaison, et sa profondeur de 6 à 7 mètres. Construit dans de telles conditions, le canal Saint-Louis offrira à la navigation maritime une véritable embouchure artificielle aisément praticable, et, de plus, affranchie de toutes les entraves, de toutes les difficultés, de tous les périls inhérents à l'embouchure naturelle.

Il fallait que ces grands travaux fussent exécutés pour que le plus beau fleuve de France, condamné jusqu'à présent à couler impuissant et presque inutile, à travers l'un des pays les plus riches et les mieux cultivés du monde, fût arraché à son inaction et rendu désormais à sa destination naturelle qui est de porter la vie et l'activité industrielle dans tous les départements du midi et du centre de la France, et de nous mettre en relations directes avec le commerce de l'univers entier. Mais tous ces avantages sont encore rehaussés par la situation unique de la baie à laquelle aboutit ce magnifique canal et qui forme un précieux port de refuge dans la mer même où débouche son ouverture extérieure. Un homme compétent a fait

Digitized by Google

à ce sujet de judicieuses observations sur la position et la nature de cette baie qui répond si bien au nom de *Repos* que lui ont donné les populations maritimes de ces parages de la Méditerranée, si tourmentés et si dangereux. Les renseignements clairs et précis que M. Regnier, lieutenant de port à Bouc, a donnés sur la tenue et la sécurité de la baie du *Repos*, ne laissent aucun doute sur l'excellence de la position.

En cas de mauvais temps, dit-il, lorsque le vent souffle au sud-est, on ne sent que trop combien il serait nécessaire d'avoir, à l'ouest de Marseille, un port de refuge. Les navires ne pouvant, à cause de la violence du vent, porter beaucoup de toile, éprouvent une forte dérive, et le courant les porte généralement dans le nord-ouest, et très-souvent avec une grande vitesse. Le port de Bouc n'a pas assez de profondeur à son entrée pour permettre à un navire calant plus de 5 mètres de donner dans la passe; et, à défaut de ce port, il n'y a sous le vent que le port de Cette dans la passe duquel on ne peut se hasarder sans danger, à cause de la grosse mer qu'on y rencontre presque toujours par un mauvais temps de sud-est.

De grands navires à voiles, de grands bateaux à vapeur et même des vaisseaux de guerre peuvent, avec un mauvais temps de sud-est, se trouver sous le vent de Marseille et ne pouvoir en prendre ni le port, ni le mouillage. Non-seulement la grosse mer du vent, mais encore la grosse mer du large, jointe aux courants qui portent au nord-ouest sur tout le gisement de la côte, occasionnent un grand nombre de naufrages.

Il n'y a que le mouillage du golfe de Fos, appelé *le Repos*, qui présente un refuge aux navires dans le mauvais temps. Le courant, qui porte au nord-ouest du cap Couronne, au fond du golfe, tourne de droite à gauche, et porte au vent sur tout ce mouillage du Repos; mais les navires qui cherchent ce mouillage ne doivent pas caler plus de 6 mètres; au dessus de ce tirant d'eau, ils sont forcés de mouiller plus au large, et par conséquent plus à découvert. Ce qui permet aux navires ayant un tirant d'eau de 3 à 5 mètres de s'abriter plus en dedans du mouillage, c'est un haut fond, formé depuis quelque temps par les dépôts du Rhône. Du reste, le fond du mouillage est partout de vase dure, d'une bonne tenue, et les chaînes ne font jamais une très-grande force, par cette circonstance que le courant, comme il est dit ci-dessus, dévie de droite à gauche.

Le mouillage du Repos est très-facile à prendre, soit de jour, soit de nuit; il se trouve est et ouest avec le phare de la tour de Bouc. Pour prendre ce mouillage pendant la nuit, en venant du large, on n'a qu'à gouverner au milieu du golfe de Fos. Dès que l'on reconnaît le phare de la tour de Bouc, on continue à courir dans le golfe jusqu'à ce qu'on relève ce même phare à l'est du monde, en conservant le phare à l'est. On doit observer de faire route avec une très-petite voilure, pour avoir un sondage exact, afin d'aller mouiller sur un fond proportionné à la dimension ou au tirant d'eau du navire[1]. »

[1] *Rapport à l'Amiral Hamelin*, ministre de la marine. 1858.

Digitized by Google

Tel est l'ensemble de cette situation admirable et peut-être unique, sinon dans le monde, du moins dans la Méditerranée. Dans un pays désert, elle aurait bientôt attiré une population nombreuse et une activité commerciale et industrielle considérable ; quels prodigieux résultats ne devons-nous pas attendre en pensant qu'elle est échue en partage à la France !...

Il nous suffira de citer ici deux exemples seulement pour montrer l'influence que la situation avantageuse d'un port disposé à l'embouchure d'un grand fleuve et pourvu de communications rapides et à bon marché avec l'intérieur d'un pays productif et riche, peut exercer sur son avenir.

Au commencement du siècle dernier, New-York n'était qu'une petite et assez pauvre bourgade, à laquelle sa riche et superbe voisine, la ville de Boston, devait inspirer une grande envie et un grand sentiment d'humilité. Or, New-York, aujourd'hui, grâce aux avantages naturels de son port ; grâce aux travaux d'amélioration exécutés avec intelligence et à propos ; grâce enfin à l'esprit d'initiative des Américains du Nord, est devenue la première cité du Nouveau Monde ; et Dieu sait si elle a quelque chose à envier, non-seulement à ses voisines, mais aux plus magnifiques métropoles du monde entier !

Un autre exemple, plus près de nous, montrera que nous ne sommes pas moins capables que les hommes de la race anglo-saxonne de créer des villes et de profiter des avantages de la mer. Saint-Nazaire n'était, il y a vingt ans, qu'un triste hameau sur une plage triste et désolée. Aujourd'hui, Saint-Nazaire est une ville grande et opulente, où s'élèvent des entrepôts immenses, où se dressent de somptueux édifices. Qui aurait jamais cru que cet humble bourg porterait un jour ombrage à l'opulente ville de Nantes ? Nous verrons prochainement se reproduire le même phénomène sur cette plage de la rive gauche du Rhône dont les terrains, jusqu'à ces dernières années, pauvres et abandonnés, avaient pourtant tenté l'espoir d'une âme ardente qui, sur la foi de destinées peu comprises alors, mais que lui révélait l'avenir, avait, comme je l'ai dit, sacrifié sans hésiter sa fortune et sa vie. Nous apprenons, en effet, qu'une société d'hommes intelligents, disposant de grands capitaux, d'une grande influence et doués, non moins que notre grand initiateur, d'une foi entière et motivée dans l'avenir réservé au port Saint-Louis, va procéder incessamment à la fondation d'une ville appelée, comme toutes ces autres jeunes et belles parvenues dont nous avons parlé, à rivaliser avec ses voisines, et, si la fortune lui sourit, à conquérir ce sceptre envié de la domination des mers que tant de cités célèbres ont pos-

Digitized by Google

sédé jadis, mais que le temps et les circonstances ont fait tomber de leurs mains.

La situation géographique de New-York a été pour beaucoup dans son immense fortune.

Cette ville est assise, comme on sait, sur la rivière de l'Hudson, dont l'embouchure est profonde et d'un accès facile ; elle est reliée aux lacs intérieurs et à l'Ohio par des canaux qui lui amènent les produits du Nord et des plaines du Mississipi ; et cette situation a été améliorée encore par de nombreux chemins de fer qui y aboutissent, et par cette activité commerciale et industrielle des Américains auxquels il suffit d'ouvrir un débouché pour qu'ils le transforment incontinent en un vaste et florissant marché. Si l'on veut examiner quelle est la situation de la cité qui commence à s'élever à l'embouchure du Rhône, on verra qu'elle a une certaine analogie avec celle de la plus grande ville du Nouveau-Monde. Nous n'avons plus à revenir sur la question topographique. Les témoignages les plus compétents désignent ce port comme le plus sûr et le plus facilement accessible de tous les ports de la Méditerranée. Il a donc tout ce qu'il faut pour posséder la domination de la mer.

D'un autre côté, quelles sont ses communications avec l'intérieur du pays? Ce n'est plus comme à New-York, dont les relations, très-grandes sans doute, se trouvent cependant limitées sur certains points par de vastes étendues de pays presque déserts; c'est avec la France entière, avec un pays riche, prospère, et possédant une population très-dense et très-active, que le port qui commande l'entrée de notre grand fleuve méditerranéen se trouve mis en relation directe; ce n'est plus aux lacs de l'Amérique du Nord, c'est à la Loire, à l'Océan et au Rhin qu'aboutissent ses communications. Jetons les yeux sur une carte de la navigation intérieure de la France, et suivons le cours du Rhône. En remontant vers le Nord, nous trouvons, sur ses rives, les cités les plus industrieuses et les plus riches; nous voilà au centre, entre les fabriques de Lyon, les mines de la Loire et les usines de Givors, de Rive-de-Gier et de Saint-Etienne. Remontons la Saône : voici Châlon et Dijon, et, en suivant par le Doubs et par le canal du Rhône au Rhin, Mulhouse et Strasbourg, c'est-à-dire notre grande route et nos principales étapes de France vers l'Allemagne. Si, au contraire, nous prenons le canal de Bourgogne, nous atteignons l'Yonne et la Seine, et, traversant Paris et Rouen, nous arrivons au Havre, à la Manche, à la grande route de l'Angleterre et de l'Amérique; tandis que, par les canaux latéraux de l'Oise, de la Sambre, de la Somme, de Saint-Quentin et une infinité d'autres, nous sommes à Saint-Valéry, à Dunkerque, en Belgique et en Hollande.

Digitized by Google

Descendons maintenant vers le Sud, et suivons le canal du Loing à Saint-Mammès; nous trouvons la Loire; et, par les canaux d'Orléans et de Briare, par la Loire et ses canaux latéraux, nous allons, d'un côté, à l'Océan et à la Manche; à Saint-Nazaire, à Lorient, à Brest et à Saint-Malo; et, de l'autre, à Tours, à Nevers et à Châlon, c'est-à-dire dans toute la France centrale. Enfin, tout à fait au sud, par les canaux de Beaucaire, du Midi et de la Garonne, nous suivons la grande voie de la Méditerranée à l'Océan, tracée par Riquet, et nous arrivons à Bordeaux.

De toutes ces artères s'irradiant du cœur de la France, et se ramifiant dans tout son corps, la principale et la plus grande, le Rhône, est ouverte sur cette mer qui doit lui apporter son principe vital, et, par une loi sage et admirable de pondération, lui reprendre, en retour, le surplus de cette vitalité même pour éviter toute pléthore, toute perturbation dans ces admirables fonctions de production et de consommation auxquelles la nature l'a si merveilleusement préparée. Voyez cette grande artère que protége et recouvre, à son tour, ce filet à mailles serrées; ce sont autant de chemins de fer qui, tantôt puisent dans cette artère principale et tantôt lui apportent l'excès de leur séve, leur tribut spécial, destiné à en vivifier la circulation. Voyez ce réseau lui-même se relier à d'autres vaisseaux encore, à d'autres ramifications de ce même système, aux grandes voies de communication de terre, où pénètrent à leur tour ces petits vaisseaux capillaires, presque imperceptibles, qui sont les chemins vicinaux. Spectacle admirable et merveilleux à contempler, surtout lorsqu'on pense que chaque tronçon, chaque partie, si petite qu'elle soit, de ce système de circulation, aboutit à un centre de population, de production et de consommation d'un grand pays; que chacun de ces vaisseaux innombrables porte avec lui la vie, la richesse et le bien-être; que tout cet organisme fonctionnant avec régularité, les pulsations du cœur de la France se répercutent partout et à tous les instants. Il est permis d'être émerveillé, ébloui, en pensant à l'immense influence que l'ensemble de ce système doit nécessairement exercer sur l'avenir et les destinées de cette nouvelle ville, où, par la force même des choses, aboutiront bientôt toutes nos forces industrielles et toute notre puissance commerciale.

Nous avons indiqué déjà, dans les premières pages de ce travail, quels sont les chiffres qui représentent le mouvement de notre commerce intérieur et extérieur; nous y avons indiqué également quels sont les revenus des chemins de fer, en enregistrant, à la suite, les chiffres du mouvement général de notre navigation intérieure. Spécialisons maintenant nos raisonnements, et ramenons la question à la

Digitized by Google

navigation du Rhône qui nous intéresse plus particulièrement, ainsi qu'à ses rapports directs avec les chemins qui avoisinent ce fleuve, et avec les voies de communication auxquelles il aboutit immédiatement.

Nous avons dit quelle situation ont faite à la navigation du Rhône les chemins de fer, et particulièrement ceux de la compagnie de Paris à la Méditerranée. Nous avons de même pris soin de montrer que cette issue fatale d'une lutte inégale était indiquée d'avance et inévitable, du moment où l'accès de la Méditerranée se trouvait interdit à la batellerie. Mais aujourd'hui que cet accès est libre, voyons quelle part cette navigation pourrait reprendre et même créer dans ce grand mouvement des transports que, jusqu'ici, le chemin de fer pouvait seul exécuter, ce qui constituait un semblant de monopole à son profit. Nous sommes loin de vouloir dire que la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée ne fût pas dans son droit; elle rendait, au contraire, en effectuant ses transports à grande vitesse et en abaissant ses tarifs, les plus grands services à l'industrie et au commerce du pays.

Le chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée a transporté, sur l'ensemble de son réseau, en 1868, l'énorme quantité de 16,568,461 tonnes kilométriques de marchandises de toute nature, dont le produit brut a été de 137,180,812 fr. 09. Les expéditions des houilles du seul bassin du Gier y figurent pour 2,000,000 de tonnes à peu près. Ces chiffres concernant l'exploitation générale de tout le réseau de cette Compagnie, il y a lieu de penser qu'on ne s'éloignerait pas beaucoup de la vérité en attribuant, dans ce mouvement, le chiffre de 6,000,000 de tonnes comme appartenant aux lignes de cette Compagnie comprises entre Lyon et la Méditerranée, avec un produit brut de 50,000,000 de francs.

En supposant que l'ouverture de la Méditerranée au Rhône, que toute cette impulsion imprimée à la navigation fluviale n'aient, pour dernier résultat en ce moment, que de remettre la batellerie dans l'état où elle se trouvait il y a vingt ans, il faudrait toujours admettre que son activité, s'exerçant sur tout le cours de ce fleuve, depuis Lyon jusqu'à son embouchure, et y trouvant l'accès libre de la mer, saura donner à ses transports un développement qui n'a aucune raison de descendre au-dessous du mouvement général que l'on observe partout, dans tous les pays, et qui, par les facilités et les bas prix de ces transports mêmes, fera immédiatement de cette voie un concurrent très-sérieux pour le chemin de fer dont il accroîtra en même temps les revenus sur les lignes accessoires, en leur apportant un fret plus considérable encore que celui que peut leur procurer la grande ligne.

Digitized by Google

Il serait tout à fait superflu d'indiquer ici des chiffres en vue de démontrer à quelle quantité ces transports peuvent s'élever pour la navigation du Rhône. Les éléments de comparaison nous font défaut, car ce qui se passait précédemment sur ce fleuve n'a absolument aucun rapport avec ce qui va désormais se produire; et les chemins de fer sont là précisément pour nous prouver l'inanité de ces calculs de probabilité en matière de transports. Leur développement, en effet, a suivi une progression complétement en dehors de toute espèce de conjectures. Constatons seulement que la moyenne des transports de marchandises par les chemins de fer ne descend guère au-dessous de 0,06 par tonne, tandis que la navigation du Rhône, abaissant facilement le prix à 0,02 ou à 0,01 1/2, et peut-être moins, présenterait pour l'expéditeur et le destinataire un bénéfice évident, surtout en ce qui constitue des marchandises encombrantes et de grand poids.

Une des principales questions agitées depuis longtemps dans notre pays, c'est la question de la concurrence que nous avons à soutenir dans nos ports de la Méditerranée contre les charbons anglais. Le charbon anglais s'y vend effectivement au prix de 34 à 36 fr. la tonne, tandis que le charbon français, à cause des distances auxquelles se trouvent placées les mines du Gard, d'une part, et celle de la Loire, de l'autre, ne peut y arriver, malgré l'abaissement successif des tarifs des chemins de fer, que chargé de frais tels que le prix en est plus élevé que celui de la houille anglaise.

La navigation du Rhône va apporter à cette question si grave une solution nouvelle qui, il y a tout lieu de le croire, sera décicisive, et amènera l'exclusion du charbon anglais, non-seulement de notre littoral et de nos ports méditerranéens, mais encore de plusieurs des autres ports de cette mer. En effet, les tarifs de la batellerie du Rhône, s'ils sont bien combinés et judicieusement appliqués, vont permettre une réduction très-grande sur les houilles des bassins de la Loire et du Gard, et ouvrir à nos charbons les marchés de la Méditerranée [1].

[1] Les chemins de fer non-seulement ne peuvent pas s'opposer à l'organisation des transports par eau, mais encore ils seront les premiers à reconnaître l'utilité et l'opportunité d'une navigation active et régulière. Tous les ans, à partir du mois d'octobre et jusqu'au mois de mai, les chemins de fer, et particulièrement les lignes d'Orléans, du Midi et de la Méditerranée, se trouvent débordés par la quantité de charbons, de vins, de céréales, etc., à transporter; les Compagnies sont alors obligées de demander l'autorisation de fermer, pendant un certain temps, leurs gares principales à la réception des marchandises, d'élever temporairement les prix de magasinage, et de renvoyer à l'entrepôt général les marchandises qui ne sont pas enlevées dans les vingt-quatre ou quarante-huit heures. Quel secours utile et profitable pour elles et pour tout le monde la navigation bien organisée du Rhône et de ses aboutissants n'apportera-t-elle pas désormais dans ces circonstances? Nous ne parlerons point, bien entendu, des bénéfices qu'y trouverait la navigation elle-même.

Digitized by Google

Pour ne nous occuper en ce moment que des houilles provenant du bassin de la Loire, voici le décompte du prix, par tonne, de ce produit rendu à Port Saint-Louis.

Prix sur le carreau de la mine, de.....	12 f.	00	à	14 f.	00
Transport de Saint-Etienne à Givors par chemin de fer, 36 kilomètres à 0 f. 8 c.[1].....	2	88	à	2	88
Transport de Givors à Saint-Louis par le Rhône, 320 kilomètres à 0 f. 01 1/2 c.....	4	50	à	4	50
Chargement et déchargement....	1	00	à	1	00
Prix total, rendu à Saint-Louis, de.....	20 f.	38	à	22 f.	38

Nous parlons seulement ici des houilles du bassin de la Loire. Celles du Gard et de l'Hérault viendront également à Saint-Louis dans des conditions très-économiques, aussitôt que les chemins de fer projetés de Saint-Louis à Nîmes (125 kilomètres), et de Saint-Louis à Montpellier (145 kilomètres), pourront être exécutés. Dans tous les cas, des avantages tels que ceux que nous signalons actuellement sont déjà très-importants et indiscutables[2]. Quels ne seront donc pas ces avantages, lorsque le canal Saint-Louis sera définitivement ouvert à la grande navigation maritime, et que la batellerie reprendra son ancienne activité! Nos houilles pouvant alors aisément arriver au Port Saint-Louis au prix de 20 à 22 fr. la tonne, et, d'un autre côté, le prix du fret de sortie ne s'élevant pas à plus de 10 fr. par tonne pour les points les plus éloignés de la Méditerranée, les charbons français pourront être rendus au prix maximum de 30 à 32 fr. la tonne dans les ports d'Alexandrie, de Smyrne et de Constantinople, et à des prix bien inférieurs dans ceux de l'Italie, de l'Espagne et de l'Algérie. Or, comme les charbons anglais, à raison de la distance qu'ils sont forcés de parcourir, ne peuvent guère descendre dans ces ports au-dessous du prix de 34 à 36 fr. la tonne, et coûtent même souvent davantage, il est clair que l'un des premiers et plus sûrs effets de la création du port du Rhône sera de permettre aux charbons français de partager avec les charbons anglais les marchés de la Méditerranée, et d'assurer un précieux aliment au pavillon national[3].

[1] Toutefois, il est indispensable de construir à Givors, pour l'embarquement des charbons, un port spécial qui n'existe pas.

[2] Pour ne citer qu'un exemple prouvant d'une manière palpable ce que peut produire une bonne navigation, nous dirons en passant que, malgré tous ses efforts, malgré le jeu et l'abaissement de ses tarifs, la Compagnie du Nord n'a pu empêcher la moitié des charbons destinés au marché de Paris d'y être transportés par les canaux.

[3] Le second chemin de fer projeté entre Saint-Etienne et Givors diminuerait encore de près de 2 francs par tonne le prix de la houille française rendue à Saint-Louis.

Digitized by Google

Ce qui vient d'être dit ici des charbons s'applique également à toutes les marchandises devant emprunter la voie navigable, lorsque cette voie sera devenue la plus facile, la plus commode et la moins chère. Une tonne de marchandise transportée de Paris-Bercy à Marseille (Joliette) par la voie ferrée (865 kilomètres), au prix de la 6e série ou au prix de la série spéciale, par conséquent aux plus bas prix des tarifs généraux, coûtera de 31 fr. 20 c. à 40 fr. 30 c., tandis que cette même marchandise expédiée de Paris à Marseille et réciproquement (900 kilomètres de voie d'eau au prix de 0 fr. 015) ne coûterait que 15 francs, soit plus de 50 0/0 de différence.

Mais ce résultat de transports à si bon marché ne serait rien encore si la création du nouveau port ne devait procurer au pays que ce seul avantage, quelque considérable qu'il soit. Une autre et plus grande question se rattache à l'ouverture du canal Saint-Louis, question capitale pour la France qui, dans ces derniers temps, a fait les plus grands efforts et les plus énergiques tentatives pour arriver à la résoudre au profit de sa marine marchande, nous voulons parler du fret de sortie ; les hommes du métier comprendront facilement l'importance qu'elle présente. La dernière enquête faite sur notre commerce intérieur et extérieur, et sur notre marine marchande en général, a prouvé notre infériorité sur ce point, même vis-à-vis des nations qui ne peuvent nous égaler, ni sous le rapport de la situation maritime, ni sous celui du chiffre de la population. Ainsi, pour ne parler que du cabotage sur les côtes anglaises et dans la Méditerranée, notre commerce, en 1861, n'y figurait qu'au neuvième rang. L'Espagne, l'Italie et le Portugal même l'emportent sur nous. L'Italie se classe immédiatement après l'Angleterre, viennent ensuite les autres marines ; nous n'arrivons que les derniers. Quant au commerce d'intercourse général, nous sommes primés par l'Angleterre, les Etats-Unis, la Hollande et même les Etats scandinaves. A quoi tient cette infériorité ? Les esprits éclairés, les hommes compétents et expérimentés ont pensé, et l'enquête paraît le prouver, que cette infériorité tient surtout à notre manque de fret de sortie. Qu'est-ce donc que le fret de sortie ? C'est celui qui, affluant en abondance dans un port quelconque, permet aux navires de prendre la mer avec un chargement toujours assuré, et d'apporter au retour la marchandise à meilleur marché. Pourvu, dès lors, que ce fret paye les frais du voyage à l'aller, il est suffisamment rémunérateur. M. Sageret, dans un remarquable travail, a donné une excellente définition de cette nature de fret :

Si chaque navire, écrit-il, pouvait être certain, lorsqu'il arrive avec un

Digitized by Google

plein chargement dans un port, de retrouver immédiatement un chargement équivalent pour aller dans une autre direction, ce serait évidemment là une condition des plus favorables et des plus économiques pour les armements. En général, il n'en est pas ainsi ; un port situé dans une région manufacturière recevra une grande quantité de matières premières ; en retour, il n'exportera qu'une quantité comparativement petite des produits fabriqués, ayant une très-grande valeur; il y aura alors excédant de fret d'entrée et déficit de fret de sortie. Au contraire, un port situé dans une contrée agricole, minière ou boisée, exportera des produits encombrants : des vins, des céréales, des métaux ou des bois, et il y aura un excédant de fret de sortie. L'Angleterre, et c'est là ce qui est le principe de sa force maritime, est à la fois un pays de fabrique et grand exportateur de matières premières, de houilles et de fers [1].....

Cette grave et intéressante question est traitée d'une manière très-développée dans l'ouvrage de M. Sageret. Nous nous bornons à en retenir les conclusions ; elles portent que : pour développer notre marine marchande, nous devons chercher surtout à augmenter la production de notre fret de sortie, et qu'un des moyens les plus efficaces d'atteindre ce but, c'est d'améliorer nos ports, en multipliant leurs relations avec l'intérieur du pays, avec les sources de production où se trouvent les matières premières et les produits fabriqués, particulièrement par la voie des canaux et des rivières, dont les transports à bon marché peuvent seuls rendre possible cette combinaison. La réalisation de cette pensée, en ce qui concerne notre intercourse dans la Méditerranée et notre cabotage sur cette mer, nous l'avons dans le Port de Saint-Louis. Car, seul, de tous les ports français, il aura constamment, et en quantité indéfinie, au service de la marine nationale aussi bien qu'à celui de la marine étrangère, et le fret de sortie, et les marchandises de toute nature [2]. Ce

[1] *Étude économique et commerciale sur le progrès maritime.*

[2] Les produits qui se trouveront sur ce point, soit comme marchandises destinées à l'exportation, soit comme objets importés, sont : les houilles des quatre bassins de la Loire, du Gard, de l'Hérault et de l'Aveyron ; les fers des nombreuses et puissantes usines du bassin du Rhône ; les bois de la Franche-Comté, de la Suisse et du Nord. Les minerais de la Loire, de l'Ardèche, du Gard, de l'île d'Elbe, de l'Espagne et de l'Algérie ; les soufres de la Sicile ; les sels et les produits chimiques de Lyon et du littoral ; les pierres à bâtir des carrières de Beaucaire, de Pierrelatte, de Fontvieille, qui s'exportent dans toute la Méditerranée ; les chaux si justement renommées du Theil, bourg situé sur le Rhône, à 200 kil. de Saint-Louis ; les sables vitrifiables de la mer et du Rhône ; le bétail de la Camargue, du Charolais, de l'Aveyron, de la Guienne, des Pyrénée et de l'Algérie ; les cotons d'Égypte ; les céréales de la Camargue, de la Russie, du Levant et de l'Algérie ; les huiles de la Provence et de l'Italie ; les vins du Languedoc et des côtes du Rhône ; enfin, toutes les matières premières et tous les produits manufacturés qui peuvent arriver dans ce port par les chemins de fer, le fleuve et la mer.

En ce qui touche aux sels, le sel marin est le plus abondant des produits locaux et

Digitized by Google

port est donc destiné à ouvrir à notre commerce des horizons nouveaux, et à lui assurer une vitalité, une force d'expansion qu'il n'a jamais eues.

Nous pourrons, dès lors, enfin, prendre la place qui nous appartient dans la Méditerranée et le Levant, où la Turquie et la Russie n'ont guère pour ainsi dire qu'une marine nominale, et remplacer avec avantage cet essaim de bateaux de caboteurs grecs, malpropres, mal armés, mal tenus, et qui pourtant sont parvenus à nous créer, dans la Méditerranée, une concurrence si redoutable, que là précisément où tout le commerce devrait se faire sous notre pavillon, ils ont opéré, pour notre compte et à notre place, des transports qui, de 1852 à 1866, se sont élevés de 38,000 à 115,000 tonneaux. Cette anomalie doit disparaître. Marseille est un grand marché de céréales, de graines oléagineuses, de soies, de soieries, de cotons, de laines, de cafés et d'une foule d'objets manufacturés. Mais il manque de fret de sortie à bon marché, parce que ses communications avec l'intérieur ne se font que par les chemins de fer. Le port du Rhône partagera avec lui cette situation commerciale, en lui apportant les éléments de fret de sortie et de fret général ; ce sera un nouveau Liverpool, mais un Liverpool français dont l'existence communiquera un nouvel essor à l'industrie et au négoce, à Lyon, à Arles et à Marseille.

En prenant ainsi possession de cette mer, nous tendons la main à l'Algérie, dont les minerais de fer et de cuivre, dont les céréales, les huiles, les laines, les cotons et le bétail, viendront au port du Rhône et non en Angleterre ou ailleurs, et y viendront sous notre pavillon. Nous verrons se développer ainsi la marine de l'Algérie qui puisera à la source féconde de la mère-patrie de nouvelles

le plus facile à exporter; c'est un fret de sortie, toujours prêt et inépuisable en même temps. Le port du Rhône est effectivement en contact immédiat avec les salines les plus importantes de notre littoral méditerranéen : celles de Peccais, de la Vignolle, de Badon, de Giraud, de Fos, etc. Lors de l'enquête ouverte, en 1862, sur les projets respectifs de deux compagnies de chemins de fer, du Midi et de la Méditerranée, M. Balard, membre de l'Institut, dont l'opinion fait autorité en ces matières, a déclaré devant la commission d'enquête de l'Hérault que : 1,000 hectares de marais salants pouvaient donner une production annuelle de 40,000 tonnes de sel, 4,000 de sulfate de soude, 1,000 de chlorure de potassium, 10,000 de sel raffiné et 10,000 de chlorure de magnésium; en tout 65,000 tonnes de produits divers, et que, si tous les étangs salés de la Camargue étaient utilisés, la production du sel marin pourrait être presque indéfinie.

La Compagnie Merle, qui possède à elle seule plus de 10,000 hectares de marais salants, et qui en utilise à peine la sixième partie, sur les bords même du Rhône, a perdu, en 1862 et 1863, près de 120,000 tonnes de sel, dans ses salines de Giraud, faute de moyens économiques d'exportation. Or, le port de Liverpool, pour ne citer ici que celui-là, qui emploie le sel comme fret de sortie, en exporte, dans ce but, environ 800,000 tonnes par an.

Digitized by Google

plein chargement dans un port, de retrouver immédi[illegible] équivalent pour aller dans une autre direction, [illegible] une condition des plus favorables et des plus é[illegible] ments. En général, il n'en est pas ainsi ; u[illegible] manufacturière recevra une grande quant[illegible] retour, il n'exportera qu'une quantité c[illegible] duits fabriqués, ayant une très-grande [illegible] fret d'entrée et déficit de fret de sort[illegible] une contrée agricole, minière ou bo[illegible] brants : des vins, des céréales, d[illegible] excédant de fret de sortie. L'An[illegible] de sa force maritime, est à la f[illegible] teur de matières premières, d[illegible]

Cette grave et intére[illegible] contre nous, très-développée dans [illegible] Rhône, ni le canal à en retenir les con[illegible], l'abstention du capital, notre marine marc[illegible] ence, l'instabilité de nos maiter la production [illegible] tout cela se formera à la longue[illegible] plus efficaces d'[illegible] je constate seulement les difficultés du multipliant leu[illegible] d'une nation, dit à son tour M. Sageret, dé- de production [illegible] ctivité de son commerce ; la patrie est partout fabriqués, p[illegible] n national ; la fierté britannique provient, sans dont les tr[illegible] e l'Anglais retrouve sur tous les points du globe le combinai[illegible] on pays. Ce sentiment n'est pas une puérile satisfa- notre in[illegible] our-propre, c'est une réalité. Il suffit d'avoir un peu mer, r[illegible] our être convaincu et pour savoir que l'influence des peu- les p[illegible] esure à l'activité de leurs relations extérieures, à l'impor- ser[illegible] e leurs flottes commerciales. »

g[illegible] ngleterre, jusqu'à ces derniers jours, n'a épargné aucun [illegible] ice, non-seulement pour soutenir sa marine destinée à l'inter- [illegible] e de la Chine par la voie du cap de Bonne-Espérance, mais [illegible] re pour en développer tous les moyens, en lui appliquant la [illegible] eur et les plus merveilleuses inventions de la mécanique mo- [illegible] erne. Ainsi, depuis longtemps déjà, il existe une lutte de vitesse à laquelle se livrent chaque année les bâtiments les plus rapides de sa marine marchande naviguant entre la Chine et l'Angleterre. De-

[1] Les chiffres des importations de l'Algérie se sont élevés à 180,000,000 fr., ceux d'e- portation à 100,000,000 fr. par an, et le total des importations et des exportations de trente-six années de l'occupation française a atteint le chiffre de 4 milliards, 44 millions de francs. (Discours de M. le duc de Magenta dans la séance du Sénat du 24 mars 1868.)

[2] M. Goyetche, directeur de la Compagnie transatlantique.

Digitized by Google

puis 1865, cette vitesse, augmentant toujours, ils sont arrivés, en 1869, à faire, en 89 jours seulement, un trajet qui demandait 106 jours en 1865. Malgré cette rapidité des clippers de la Clyde, les Anglais n'étaient point encore satisfaits ; et, bien que la réalisation d'une navigation à vapeur, sur un parcours aussi étendu, fût toujours considérée comme impraticable, par suite de l'excessive dépense du combustible et de l'arrimage du charbon, ils n'ont point voulu renoncer à leur entreprise, et, grâce à de nouvelles améliorations apportées dans la construction des machines à vapeur, grâce surtout à la très-grande réduction dans la consommation du combustible, ils sont parvenus à triompher de toutes les difficultés. Des bateaux à vapeur, jaugeant 2340 tonneaux, armés de machines d'une force nominale de 200 chevaux, mais pouvant développer au besoin une force quadruple et ne consommant pas plus de vingt tonneaux de charbon en vingt-quatre heures, ont été construits spécialement pour cette navigation ; et, cette année même, au moment de l'ouverture du canal de Suez, trois d'entre eux : l'*Achille*, l'*Ajax* et l'*Agamemnon* sont arrivés à Gravesend, venant de la Chine, en doublant le cap de Bonne-Espérance, le premier en cinquante-huit jours et trois heures, le second en soixante-quatre jours et le troisième en soixante-huit jours et six heures et demie, déduction faite des escales [1].

Il faut prendre en très-sérieuse considération des efforts de cette grandeur et de cette nature, et savoir comprendre à quel prix s'achète la prospérité d'une nation et de sa marine. Ne fermons pas les yeux sur ces leçons et profitons de ces exemples ; ils sont trop précieux pour ne pas être étudiés avec toute l'attention qu'ils méritent. N'oublions pas qu'en Italie, à Venise, à Trieste, à Brindisi, l'ouverture du canal de Suez était attendue avec la plus vive impa-

[1] Tout récemment, aux États-Unis, les États du Sud ont pris la détermination d'appuyer fortement la Compagnie de Louisville par un concours actif, de façon que celle-ci puisse faire construire quatorze steamers en fer destinés à établir une ligne américaine pour relier les principaux ports de l'Union aux ports de la Méditerranée, et faire le service des Indes orientales en passant par le canal de Suez. En Angleterre, on s'occupe aussi très-activement, dans les chantiers de la Tyne, de construire des bateaux à vapeur destinés à faire la traversée de l'Inde par la voie de Suez ; et, à ce sujet, le *Times* disait que : « Cette preuve pratique de la confiance qu'on a, en Angleterre, dans le succès de la nouvelle communication ouverte entre la Méditerranée et la mer Rouge, vaut toutes les démonstrations scientifiques ou financières pour en prouver la praticabilité et les avantages. » En France nous nous en occupons à peine, nous ne construisons rien ; et la seule preuve de confiance que nous accordons à cette œuvre, c'est de la dénigrer et de la rabaisser dans nos journaux. Constatons, cependant, que les forges et chantiers de la Méditerranée se sont engagés à livrer aux Anglais des bâtiments encore plus rapides que les leurs, et consommant moins de charbon. Ces bâtiments sont construits sur les plans de M. Dupuy de Lôme.

Digitized by Google

tience et a été saluée des plus ardentes espérances[1]. Il y a là une question d'une gravité exceptionnelle, surtout pour la marchandise transitant à travers l'Europe. Suez, en effet, est de 270 milles marins plus près de Trieste que de Marseille; le premier de ces deux ports, toutefois, ainsi que tous les autres ports d'Italie, ne communique avec l'Allemagne et l'Europe centrale que par les chemins de fer. Marseille lui-même est dans ces conditions. Mais nous avons le port du Rhône et une navigation intérieure toute prête à servir les intérêts de tous les pays, et à les servir (condition capitale et décisive) à un bon marché extraordinaire. Il était donc utile d'appeler l'attention sur cette situation nouvelle qui vient d'être faite à la marine marchande de la France dans la Méditerranée, et, par la Méditerranée, dans toutes les mers; il faut que le pays ne reste point étranger aux faits qui viennent de se produire, et qu'il sache, à cette occasion, mettre en jeu les qualités merveilleuses dont il est doué pour les grandes choses. Il faut renoncer à cette gloire frivole d'être les premiers étalagistes, les premiers artistes commerçants du monde. Il faut ne pas craindre de toucher aux houilles et aux autres matières premières, car c'est là que gît l'avenir de notre pays et sa véritable grandeur, c'est-à-dire sa prépondérance; non point cette prépondérance éphémère que procurent les victoires remportées par les armes, mais bien cette prépondérance durable et solide qui s'obtient par le commerce, par l'industrie : en d'autres termes, par le travail, par l'esprit de suite et par l'intelligence. Les voies sont ouvertes, le Rhône est affranchi, et la mer est à nous. Le port le plus admirable, le plus commode de l'univers, est là qui attend les marines du monde entier; avec de tels instruments, il est impossible que la ville qui commence à s'élever déjà sur ces rivages ne devienne bientôt un de ces immenses *emporiums* qui dominent le monde par leurs richesses et constituent la puissance et l'orgueil des pays qui les possèdent.

Un des officiers les plus distingués de notre marine, l'amiral Lugeol, président et rapporteur de la commission nautique chargée, en 1847, d'examiner le projet du canal de la Tour Saint-Louis, fut tellement frappé de cette admirable situation et des conséquences qu'elle pouvait avoir pour son pays, qu'il terminait son travail par ces paroles mémorables : « L'ensemble de ces travaux, ainsi que des fortifications convenablement disposées, complèteront cette œuvre magnifique dont le résultat immédiat sera de porter le com-

[1] La Russie pense à établir une ligne de vapeurs de la mer Noire à Bombay, par le canal de Suez, pour transporter 4,000 balles de coton par semaine. Les efforts faits par l'Italie et l'Autriche seront bien plus considérables encore.

Digitized by Google

merce dans le bas Rhône, de mettre en culture, dans le delta, de vastes terrains actuellement improductifs (Camargue), et de rendre le golfe de Fos une des plus sûres et des plus importantes rades de la Méditerranée. Honneur au gouvernement qui pourra mener à fin une entreprise aussi grandiose que patriotique ! »

Cette belle entreprise a été menée à bonne fin ; elle est achevée, et l'honneur en revient à l'énergique promoteur qui l'a conçue et poursuivie, et au gouvernement impérial qui l'a exécutée. Il ne manque plus aujourd'hui que l'initiative industrielle et commerciale de la France. Tout est préparé, tout a été étudié dans ce but ; des hommes spéciaux, des entrepreneurs intelligents et expérimentés s'occupent de fonder une ville qui donnera toute garantie pour les commodités de la vie et pour les exigences du commerce. Cette ville, qui possédera le Rhône, les canaux et la mer, va être reliée successivement à Arles, à Marseille, à Nîmes et à Montpellier par quatre chemins de fer, dont le plus long ne dépasse guère 115 kilomètres ; dès lors, elle se trouvera en relations directes, par ces quatre lignes, avec tout le réseau des chemins de fer de France. Et si toutes ces ressources, tous ces moyens réunis ne font pas de cette ville une des plus grandes de France et le siége principal de notre domination sur la Méditerranée, c'est que la France n'aura pas voulu que cette mer fût sienne : *Nostrum mare* !

MAX BERTHAUD.

Digitized by Google

LA

CINQUIÈME LETTRE DE HERNAN CORTES

Il arrive souvent que des personnages historiques ne sont pas seulement morts dans l'acception humaine du mot, mais encore que, ne nous trouvant plus sous l'influence des principes qui ont dirigé leurs actes, nous les jugeons avec d'autant plus d'indépendance que nous nous inquiétons moins de leur personnalité. Quand, au contraire, la mémoire d'un homme historique, rayé depuis des siècles du nombre des vivants, est l'objet d'une grande divergence d'appréciations et reste soumise à de violentes discussions, il faut en conclure que, tout dépouillé que soit cet homme de son enveloppe charnelle, il vit encore dans la pensée des générations qui l'ont suivi. Loin d'être traité avec la froide impartialité qui convient aux morts, il sert d'armé offensive ou défensive, il combat dans nos rangs ou dans ceux de nos adversaires. De ce nombre et en première ligne, peut-être, on doit ranger Hernan Cortes.

En cherchant à juger ce grand capitaine, l'historien moderne se laisse naturellement influencer par l'opinion qu'il peut entretenir sur deux points fort controversés : d'abord, le droit que s'adjugent les races supérieures d'opprimer les races inférieures, et, en second lieu, l'infaillibilité de la religion catholique romaine. C'est surtout dans les pays de langue anglo-saxonne que s'est le plus débattue cette question, qui, après trois siècles de lutte entre Anglais et Espagnols, est loin encore d'être résolue. J'ai précisément sous les yeux un petit volume intitulé : *The pleasant history of the West India*, traduit de l'espagnol de Gomara, à peu près à l'époque de l'expédition de la fameuse Armada, et où, dans un style passablement ampoulé, sont racontés les principaux exploits de Cortes depuis son débarquement jusqu'à la prise de la métropole Aztèque.

En lisant cette narration, on ne peut s'empêcher de se demander avec quel sentiment un loyal sujet de la reine Elisabeth en aura pris connaissance. En dépit de l'amertume qu'il a certainement éprouvée en voyant l'Espagnol abhorré s'emparer d'un territoire qui aurait si bien convenu à l'Angleterre, il n'a pu refuser son admiration à la bravoure, à l'habileté, à l'indomptable persévérance du chef castillan. Quant à l'équité de la conquête, sa conscience, à cet égard, ne devait ressentir aucun scrupule ; c'était faire acte de justice et même de convenance que d'expulser

Digitized by Google

de leurs possessions séculaires d'aussi sanguinaires idolâtres que les Mexicains ; mais, n'a-t-il pas manqué de penser, il n'était ni juste ni convenable de remplacer une idolâtrie par une autre idolâtrie. Au point de vue général, il avait raison, peut-être ; dans ce cas particulier, son jugement émanait de la pire des rancunes, la rancune religieuse... Après des années de cruelles angoisses, au prix de torrents de sang, l'Angleterre avait secoué le joug de l'Evêque de Rome, comme l'appellent les protestants ; et maintenant, cet évêque, étendant ses bras par-delà l'Océan occidental, prenait possession d'un peuple tout entier et lui imposait *quibuscumque viis* une doctrine antipathique. A cet Anglais du XVIIe siècle, les abominables cruautés dont Cortes s'est rendu coupable devaient sembler l'œuvre préméditée d'un vrai démon.

Ces traditions provenant d'une haine vigoureuse et d'une jalousie effrénée contre l'Espagne ont exercé, sans contredit, une grande influence sur l'opinion des modernes relativement aux conquêtes des Espagnols dans le Nouveau Monde. Il en est résulté qu'on s'est habitué à considérer Cortes et Pizarro comme un couple parfaitement bien assorti de condottieri sans foi ni loi. Aujourd'hui encore, on se sent enclin beaucoup trop légèrement à les confondre dans la même réprobation, malgré les laborieuses et savantes recherches de Robertson dans le XVIIIe siècle et de Prescott dans le XIXe. Par le fait, ces deux hommes se distinguaient l'un de l'autre autant par leur caractère que par leurs actes. Pizarro, soldat brutal et illettré, uniquement dominé par l'amour de l'or, dépouilla, ruina sans miséricorde et sans rémission un peuple de mœurs douces et inoffensives, d'ailleurs, légitime propriétaire du sol. Cortes, au contraire, malgré tous ses défauts, était un véritable homme d'Etat et se trouvait en présence d'une race d'usurpateurs et de tyrans. Il serait imprudent de supposer qu'il n'envahit le Mexique que pour délivrer les autochthones de la domination aztèque ; mais on peut croire que l'idée de libération, géminée dans son esprit avec celle de conquête, servit de prétexte, sinon d'absolution, aux actes de barbarie qui souillent son expédition. Il est également permis d'admettre qu'une abominable tyrannie fut la cause dominante de la chute des Aztèques. Qu'on suppose, en effet, les Mexicains unis par la communauté de leurs intérêts et par l'amour de leur dynastie ; jamais, malgré la supériorité de son armement et de sa stratégie, la petite armée espagnole n'eût fait de progrès dans l'intérieur du pays. Mais, comme le négous Théodoros, à Magdala, Montezuma était entouré d'ennemis personnels, d'esclaves transformés en rebelles, ou de peuplades indépendantes, les Tlascalans, par exemple, qu'il avait toujours été inhabile à soumettre. C'est ainsi qu'au Mexique, comme plus tard en Abyssinie, une petite troupe d'étrangers put pénétrer jusqu'à la capitale, et remporter sur le prince national, au cœur même de son empire, une éclatante victoire.

Sans revenir sur ce fait toujours nouveau, toujours palpitant, de l'établissement des Européens dans le Nouveau Monde, je ne veux m'occuper ici que d'une époque postérieure et moins connue de la carrière de Cortes. Tous ceux à qui l'histoire hispano-américaine est familière

Digitized by Google

savent que Cortes a adressé à l'Empereur Charles-Quint une série de lettres — de dépêches, dirait-on aujourd'hui, — renfermant un compte rendu régulier et minutieux de l'expédition, en même temps que des détails curieux sur la politique et les mœurs des Mexicains.

« En suivant les progrès des armes espagnoles dans la Nouvelle Espagne, écrit Robertson, j'ai pris, comme guide le plus sûr, Cortes lui-même. Ses lettres à l'Empereur sont un monument historique, non-seulement le premier, par ordre de date, mais le plus précieux et le plus authentique en même temps. »

M. le vicomte de Flavigny, qui écrivait à peu près à la même époque, dit : « Depuis les temps de Jules César, jusqu'au seizième siècle, Cortes est le seul grand capitaine qui ait raconté ses propres exploits. Bien que le conquérant de la Gaule l'emporte, à la fois, par le caractère des ennemis qu'il avait à combattre et par l'élégance du style, Cortes n'en semble pas moins digne de sa haute réputation. Ces lettres seront lues avec délice par la postérité aussi longtemps que l'on prendra plaisir au ton naïf et franc d'un héros modeste, il est vrai, mais incontestablement un héros. »

La seconde, la troisième et la quatrième de ces dépêches, qui contiennent le récit du départ de la Vera-Cruz, de la marche en avant jusqu'à Tenuxtitlan, ou Mexico, du siége de la ville et de la capture de l'Empereur Guatemozin, furent publiées en Espagne immédiatement après leur réception. Il y a environ vingt-cinq ans, un antiquaire américain, M. George Folsom, en a donné une traduction anglaise. La première dépêche n'a jamais été découverte, fait de peu d'importance, ainsi que le remarque Prescott, son contenu étant, selon toute probabilité, presque identique à celui d'une lettre écrite à l'Empereur par la corporation municipale de la ville nouvellement fondée de la Vera-Cruz et signée par Cortes lui-même. La découverte de la cinquième lettre, qui fait l'objet de la présente étude, mérite d'être signalée. A l'époque où il préparait son *Histoire d'Amérique*, le docteur Robertson, après avoir vainement cherché en Espagne la première lettre de Cortes, s'adressa à la Bibliothèque Impériale de Vienne qui lui transmit, avec un exemplaire de la lettre écrite par la municipalité de la Vera-Cruz, un exemplaire de la cinquième lettre de Cortes renfermant l'historique de son expédition dans l'Honduras. Un autre exemplaire de cette dernière a, depuis, été trouvé dans la Bibliothèque Nationale de Madrid, et la fameuse *Carta Quinta* est aujourd'hui livrée au public (1) sous les auspices de la société d'Hakluyt à qui l'on doit déjà d'importantes relations sur les voyages entrepris par les premiers navigateurs et explorateurs.

Pour apprécier convenablement les faits relatés dans cette cinquième dépêche, il est nécessaire de jeter un coup d'œil en arrière. La ville de Mexico avait été non-seulement prise, mais encore reconstruite ; les temples des idoles se trouvaient convertis en églises catholiques et des milliers d'indigènes, ramenés par la persuasion, vivaient assez paisiblement

1 The fifth letter of Hernan Cortes. Translated by Don Pascual de Gayangos. London. Printed for the Hakuyt society, 1868.

Digitized by Google

sous le régime de leurs conquérants espagnols. Toujours avide d'extension territoriale, Cortes avait chargé un de ses meilleurs lieutenants, Christoval de Olid, de fonder une colonie dans l'Honduras. Mais dès qu'Olid se fut établi dans le pays, il se révolta contre son général et fit cause commune avec Diego Velasquez, gouverneur de Cuba, de tout temps, l'ennemi déclaré de Cortes. Ce dernier envoya contre Olid une expédition navale sous les ordres de Francisco Las Casas; mais, ne recevant aucune nouvelle de son émissaire, pour un motif qui sera expliqué plus loin, il résolut de se rendre dans l'Honduras par terre ; d'abord, pour punir Olid de sa rébellion et, en second lieu, pour rechercher une mine d'or que l'on disait exister dans cette région. Il serait impossible, à peu d'exceptions près, d'indiquer aujourd'hui le nom des localités traversées par Cortes pendant cette expédition ; il suffira de dire en peu de mots qu'en quittant Mexico, il marcha au sud-est par le Tabasco et arriva, en coupant la base du promontoire de Yucatan, jusqu'au lac Dulce, dans l'Honduras.

On s'étonne, à juste titre, de la faiblesse numérique de l'armée avec laquelle le capitaine castillan entreprit de traverser un pays complétement inconnu, hostile, selon toute probabilité. A peine réunissait-il, autour de son drapeau, plus de trois cents hommes de sang européen ! Il avait, il est vrai, pour auxiliaires, des hordes considérables d'indigènes mexicains ; mais il ne pouvait raisonnablement compter sur leur fidélité. Quelle somme d'énergie et d'audace ne lui a-t-il pas fallu pour accomplir un semblable voyage ! Certains accessoires de l'expédition caractérisent d'une manière frappante une époque durant laquelle l'étoile de la chevalerie, bien qu'éclipsée déjà en d'autres pays, brillait encore en Espagne du plus vif éclat. On conçoit aujourd'hui un voyageur africain partant pour l'une de ses explorations avec une cargaison d'ornements d'or et d'argent, d'articles de bimbeloterie destinés à assouplir l'humeur capricieuse des chefs barbares; mais nous nous le représenterions difficilement suivi d'une escorte de pages, jeunes gens appartenant à de nobles familles, d'un corps de fauconniers, d'une troupe de musiciens jouant qui de la saquebute, qui du clairon, qui du théorbe, enfin d'un bouffon et d'un jongleur chargé de récréer les soldats avec des marionnettes. A l'arrière-garde de la petite armée marchait un troupeau de porcs. L'empereur Guatemozin, suivi des principaux caciques Aztèques, volontaires très-involontaires, accompagnait Cortes qui, par prudence, n'avait pas voulu le laisser à Mexico.

L'expédition eut à vaincre, dès le début, d'innombrables difficultés. La contrée qu'elle traversait n'était qu'une suite de marécages dans lesquels les chevaux enfonçaient jusqu'au poitrail. Dans l'un des districts, sur une distance de vingt lieues, Cortes dût construire non moins de cinquante ponts volants pour le passage des hommes et des chevaux. Les indigènes ne s'opposèrent pas aux progrès des Espagnols; mais ils s'enfuyaient à leur approche, au grand ennui des envahisseurs qui comptaient uniquement sur ces pauvres Indiens pour leur subsistance, le maïs n'étant pas encore arrivé à maturité. Cortes raconte en ces termes la visite qu'il fit à un village indigène :

Digitized by Google

« Je suivis la route tracée par les naturels, et bien qu'elle fût assez mauvaise, à cause des pluies torrentielles des derniers jours et des marais que nous eûmes à franchir, je réussis à atteindre dans la soirée l'un des faubourgs, qui, quoique le plus petit de tous, contenait néanmoins plus de deux cents maisons. Nous ne pûmes nous rendre aux autres faubourgs, séparés l'un de l'autre par des cours d'eau qu'il aurait fallu traverser à la nage. Nous trouvâmes toutes les maisons abandonnées, et, de plus, nous nous aperçûmes, à notre arrivée, que les Indiens qui accompagnaient l'Espagnol avaient également pris la fuite, quoique je n'eusse cessé de leur parler avec douceur et de les traiter convenablement, leur distribuant quelques-unes des babioles dont je m'étais muni et leur adressant mes remercîments pour la peine que leur avait donnée le percement de la route ci-dessus mentionnée. Je leur avais dit que je venais dans ces parages par ordre de Votre Majesté, dans le but unique de leur enseigner à croire en un seul Dieu, créateur et auteur de toutes choses, à l'adorer comme il le mérite et à reconnaître Votre Majesté comme souverain seigneur du pays. Je leur avais dit bien d'autres choses, ainsi qu'il est d'usage en semblables circonstances, et cependant, je le répète, les habitants étaient tous enfuis jusqu'au dernier. J'attendis trois ou quatre jours, dans l'espoir qu'ils n'avaient obéi tout d'abord qu'à un sentiment de frayeur et qu'ils reviendraient s'entretenir avec moi ; mais aucun d'eux ne revint. »

Un peu plus loin, Cortes parle des horribles marécages dont le pays est couvert : « Je puis assurer Votre Majesté que, même sur le sommet des montagnes, nos chevaux, bien que conduits à la main par leurs cavaliers démontés, entraient dans la boue jusqu'au ventre. » Cependant, l'armée souffrait cruellement de la faim; quand elle approchait d'un centre de population, dans l'espoir d'y trouver des provisions, les Indiens terrifiés mettaient le feu à leurs villages et tentaient de s'échapper avec leurs femmes, leurs enfants et tout ce qu'ils pouvaient emporter. Un jour, beaucoup de ces malheureux se noyèrent en essayant de traverser un cours d'eau, par suite de leur précipitation et de la confusion qui en fut la suite. Trois siècles se sont écoulés depuis ces événements, et la sympathie que doit exciter le sort de ces infortunées et inoffensives créatures est aussi vivace que jamais. Il est bien vrai que lorsqu'il réussissait à s'emparer d'un indigène, Cortes le traitait avec bonté et lui faisait des présents; mais ces actes isolés de bienveillance ne détruisaient pas la terreur qu'inspiraient aux Peaux-Rouges les enfants à visage pâle et barbu du soleil levant, qui avaient traversé la mer dans des *periaguas* de dimensions colossales, montaient des quadrupèdes d'un aspect terrible, portaient des bâtons d'où jaillissaient l'éclair et le tonnerre et avaient renversé l'empire du puissant Montezuma. D'ailleurs, le général castillan n'agissait pas toujours avec autant de discrétion envers les Indiens. Le passage suivant en est la preuve, en même temps qu'il témoigne, de la part de Cortes, d'une ferveur religieuse que l'on aurait le droit de trouver exagérée si, dans notre appréciation du caractère de cet homme extraordinaire, nous ne devions pas nous souvenir du siècle où il vivait. Les Espagnols de cette époque, en effet, obéissaient à trois senti-

Digitized by Google

ments dominants : l'amour de l'aventure, la passion de l'or et le désir ardent de propager l'Évangile et les enseignements de l'Église romaine :

« Il arriva, toutefois, qu'un Espagnol vit un des Indiens, venus avec moi de Tenuxtitlan (Mexico), manger un morceau de la chair d'un autre Indien qu'il avait tué en entrant à Iztapan. Le fait m'ayant été dénoncé, l'Indien fut arrêté par mon ordre, et, en présence du chef, brûlé vif, pour avoir assassiné, puis dévoré un de ses semblables — abomination itérativement condamnée par Votre Majesté et par moi-même, en son royal nom, et interdite au peuple de ces contrées. Aussi, ai-je fait comprendre au chef que si j'avais puni cet homme de mort, c'était parce que, contrairement aux ordres de Votre Majesté, il avait tué son semblable et ensuite mangé de sa chair; j'ajoutai que je n'avais de méchantes intentions contre aucun indigène; ayant été envoyé dans ce pays uniquement pour protéger les naturels et prendre soin de leurs propriétés, en même temps que pour leur enseigner le culte d'un seul Dieu, qui est au ciel, le créateur et l'auteur de toutes choses, et qui courbe sous sa volonté toutes les créatures humaines; que, pour ce faire, ils devaient renoncer à leurs idoles ainsi qu'à leurs abominables rites, purs mensonges et déceptions du diable, lequel, en sa qualité d'ennemi juré de l'humanité, avait imaginé ces artifices et bien d'autres semblables pour les damner éternellement et leur faire souffrir des tourments horribles et sans fin; que le diable travaillait sans cesse à les détourner de la connaissance du seul et vrai Dieu, à leur fermer la voie du salut et à les empêcher, par tous les moyens en son pouvoir, de participer à cette gloire, à ce bonheur sans pareil, récompense de ceux qui croient en Dieu, dans une demeure d'éternelle bénédiction, dont le diable lui-même s'était fait chasser par suite de sa désobéissance et de sa méchanceté. »

Bernal Diaz, dans ses excellents et si intéressants mémoires, donne, sur cette terrible expédition, des détails un peu plus circonstanciés. Il raconte les souffrances des soldats qui ne vivaient que de racines ou des cœurs de feuilles tendres qui couronnent les palmiers et qu'ils ne se procuraient qu'au prix des plus pénibles efforts; quelques-uns étaient morts d'inanition. Le bouffon de Cortes, qui n'avait cessé jusque-là de distraire les soldats et de s'efforcer de leur faire oublier leurs tortures à force de grimaces et de pantalonnades, avait succombé aux étreintes de la faim. Quant aux musiciens, telle était leur faiblesse, qu'un seul d'entre eux avait conservé assez de force pour tirer, de temps en temps, de son clairon, des notes plaintives; « mais, fait observer le vieux Castillan, ses soufflements haletants finirent par nous écœurer; une poignée de maïs aurait bien mieux fait notre affaire que toute sa musique. » Ce fut alors que deux Indiens, engagés comme guides, disparurent mystérieusement. On supposa d'abord qu'ils s'étaient enfuis; mais on apprit bientôt que quelques chefs mexicains, après les avoir tués, les avaient fait cuire sous le sol, au moyen de pierres chauffées, et dévorés. Les caciques furent sévèrement réprimandés par Cortes; un moine franciscain prêcha un édifiant sermon sur le cannibalisme, et, finalement, l'un des caciques fut brûlé vif pour l'exemple.

Digitized by Google

Dans nos idées modernes, une exécution semblable constitue un acte de si horrible cruauté que l'on ne peut s'empêcher de considérer celui qui l'a commis comme un monstre d'inhumanité. Et cependant, ce fait spécial n'est rien, comparé aux condamnations antérieurement prononcées par Cortes. Dans sa quatrième lettre, il raconte froidement à l'empereur l'histoire de la révolte des Panucans et comment il fit brûler vifs quatre cents caciques. Quand on a sous les yeux un des portraits du conquérant de la Nouvelle-Espagne et qu'on examine ces traits purs et harmonieux, cette physionomie douce et pensive, on aurait peine à croire à toutes ces atrocités, si elles n'étaient retracées de sa propre main et, en apparence, sans le plus léger tressaillement, comme s'il s'agissait d'un acte tout à fait ordinaire. Il est évident, d'ailleurs, que ces sévérités n'ont eu aucune influence sur les sentiments des Espagnols pour leur général. L'armée l'idolâtrait, et il faut reconnaître qu'il méritait ce profond attachement. Partageant tous les dangers et toutes les privations de ses soldats, il n'hésitait jamais à risquer sa vie pour leur venir en aide, même quand ils avaient compromis la sûreté de l'expédition par leur propre témérité. Bien différent en cela de certains généraux des temps modernes qui ne travaillent que de la tête, restent invisibles à leurs troupes et transmettent leurs ordres par l'intermédiaire de leurs aides de camp, Cortes donnait continuellement de sa personne et l'on était certain de le rencontrer, l'épée à la main, au plus fort du danger.

On pourrait se demander pourquoi, dans cette crise, les troupes ne mangèrent pas les porcs qui accompagnaient l'armée, comme je l'ai dit plus haut? Le vieux Diaz insinue assez gaiement que l'idée de ce troupeau, personnelle à Cortes, avait complétement échoué, et que le général manifestait un profond dépit quand on y faisait devant lui la moindre allusion. On soupçonnait généralement les Indiens à la suite d'avoir dévoré les animaux, en mettant leur disparition sur le compte des alligators dont fourmillaient les lagunes. Toujours à propos de la pénurie des vivres, Diaz raconte un fait original. Un jour, Diaz, qui était parti avec un détachement pour fourrager, revint nanti d'un approvisionnement considérable de maïs, de poulets, de miel et de légumes. Les soldats dont, depuis plusieurs jours, la seule nourriture consistait en racines et en choux palmistes, perdirent, à la vue de ces comestibles, tout sentiment de discipline et se jetèrent sur le butin comme autant de loups enragés. Chaque homme, en saisissant sa proie, s'écriait ironiquement : « Ceci est pour Cortes, » puis l'engloutissait avidement lui-même. Cortes et son lieutenant Sandoval, qui ne se trouvaient pas, au point de vue des tiraillements d'estomac, dans une meilleure condition que les derniers des soldats, commencèrent par s'emporter contre Diaz et lui reprochèrent amèrement de n'avoir pas songé à leur réserver une part dans la distribution des vivres. « Vous auriez dû m'envoyer une escorte, » répondit rudement Diaz. Comprenant que le moment était mal choisi pour éclater en récriminations inutiles, sinon imprudentes, les deux capitaines baissèrent le ton; et, après de pressantes sollicitations, ils apprirent que le rusé général avait détourné pour eux et caché dans un village voisin douze

Digitized by Google

charges de maïs, trois jarres de miel et une vingtaine de poulets. Suit le comique récit de la façon dont lui, Diaz, Cortes et Sandoval, profitant du sommeil de leurs compagnons d'aventures, se glissèrent, à la nuit close, hors du camp, dans le but de savourer tranquillement un bon souper, et comme une bande d'écoliers associés pour dévaliser un verger.

J'arrive au tragique événement qui, même dans l'opinion des plus ardents admirateurs de Cortes, a laissé une tache ineffaçable sur la mémoire du conquérant. Un cacique mexicain informa confidentiellement Cortes que Guatemozin, l'ex-empereur, avait ourdi, avec plusieurs autres chefs, une conspiration ayant pour objet le rétablissement de la domination aztèque. Après avoir assassiné Cortes et tous les Espagnols qui l'accompagnaient, les conjurés devaient soulever les naturels de ces parages, puis marcher avec eux contre Christoval de Olid et ses soldats et les massacrer tous. « Quand j'appris cet horrible complot formé contre ma vie et celle de mes Espagnols, écrit Cortes, je commençai par remercier Dieu de me l'avoir révélé par la bouche de ce digne Indien. Le lendemain matin, dès l'aube, je fis arrêter et emprisonner, de façon à ce qu'ils ne pussent avoir ensemble aucune communication, tous les seigneurs mexicains qui accompagnaient l'expédition. J'allai les voir ensuite un par un et les interrogeai sur le complot, leur disant que j'en avais été informé par l'un des conspirateurs ; et comme ils se trouvaient dans des chambres séparées et ne pouvaient coordonner leurs réponses, je parvins à leur arracher la vérité tout entière. Ils avouèrent que les principaux auteurs de la conspiration étaient Guatemozin et Tetepangueçal ; que les autres la connaissaient parfaitement, mais avaient refusé leur complicité. M'étant ainsi assuré que les deux susnommés étaient les plus coupables dans cette affaire, je les condamnai à être pendus et ils furent immédiatement exécutés. Je fis mettre les autres en liberté, attendu que leur unique crime était d'avoir prêté l'oreille à d'abominables propositions, quoique, dans mon opinion, pour cela seulement ils méritassent la mort. Leur procès, néanmoins, reste toujours pendant, afin qu'ils puissent être punis sur-le-champ si, par hasard, ils conspirent de nouveau, ce qui n'est pas probable, non-seulement à cause de la frayeur que leur inspire la façon expéditive dont j'ai mené toute l'affaire, mais encore par suite de la stupéfaction dans laquelle les tient plongés mon esprit de divination. Ils ignorent, en effet, jusqu'à présent, comment j'ai été mis au courant de la conspiration, et croient fermement que je possède quelque don surnaturel qui me ermet de connaître les choses les plus secrètes. Ayant remarqué que, pour ne pas m'avancer à l'aventure dans ces régions inconnues, j'avais, de temps à autre, recours à une carte marine et à une boussole, comme cela m'arriva à Cagotespan, ils se sont imaginé que c'est à l'aide de cette carte et de cette boussole que je suis parvenu à découvrir leur secret. Cette idée s'est si bien fixée dans leur esprit que, chaque fois qu'ils désirent attester leur loyauté, ils me viennent trouver, me priant de consulter la carte et la boussole, pour m'assurer que leurs intentions sont aussi bonnes qu'ils le proclament. Cette conviction m'a semblé tellement utile pour l'avenir que je n'ai jamais cherché à en désabuser les chefs; au

Digitized by Google

contraire, j'ai fait tout mon possible pour fortifier leur croyance dans la vertu souveraine de ma boussole et de ma carte marine. »

M. Prescott ne croit pas que Guatemozin fût coupable de conspiration. « Que les Indiens, songeant à leurs malheurs passés et à leurs souffrances présentes, aient souvent parlé d'en tirer vengeance, on peut certainement le supposer. Mais qu'un plan chimérique d'insurrection ait été dressé, ou même sanctionné par Guatemozin, c'est tout à fait improbable. » Quelques-uns des caciques, dit Diaz, « ayant remarqué l'insouciance et le découragement avec lesquels nous vaguions de côté et d'autre, et constaté la mort de quelques hommes ainsi que la désertion de certains autres, déclarèrent hardiment qu'ayant avec eux trois mille Indiens, ils auraient dû nous assaillir tandis que nous étions engagés dans un marais. » Et il ajoute, relativement à Guatemozin et au roi de Tlampa : « ils étaient innocents du crime qu'on leur imputait, et, dans l'opinion générale de tous ceux qui accompagnaient l'expédition, ils ont été injustement mis à mort. » Cortes, d'ailleurs, sembla presque immédiatement regretter sa précipitation; ou, tout au moins, ne plus avoir une aussi ferme conviction dans la culpabilité de ses victimes; pendant quelque temps, à partir du jour même de l'exécution, il resta silencieux, pensif et comme perdu dans de pénibles réflexions.

L'extrait suivant donne une idée des théories religieuses et politiques qui prévalaient parmi les Espagnols au XVIe siècle :

« Quand le chef et ses sujets arrivèrent au camp, c'était l'heure de la messe. J'en fis chanter une en grande solennité, avec l'accompagnement habituel de clairons et de saquebutes. Le chef l'écouta avec un calme extrême et suivit attentivement toutes les cérémonies du service divin. La messe terminée, les moines franciscains faisant partie du personnel de l'expédition se présentèrent et l'un d'eux prononça un sermon qui, aussitôt traduit par l'interprète, fut très-bien compris par le chef et ses gens. Le prédicateur passa en revue tous nos articles de foi ; il donna à entendre aux indigènes qu'il n'y avait qu'un seul Dieu et que tous ceux qui suivaient leur secte seraient irrévocablement damnés. Le chef témoigna beaucoup de satisfaction de ce morceau d'éloquence, déclarant qu'il voulait détruire immédiatement toutes ses idoles et croire en ce Dieu dont on venait de lui parler ; mais qu'il désirait savoir de quelle façon il devait l'honorer et l'adorer. Il ajouta que si je consentais à l'accompagner à son village, j'aurais ainsi l'occasion de voir toutes les idoles brûlées par son ordre en ma présence ; et il termina en me priant de lui laisser une de ces croix que j'avais l'habitude de planter partout sur mon passage. Après le sermon et la conférence, je m'entretins encore avec le chef, lui parlant de la grandeur de Votre Majesté. Je tâchai de lui persuader que toutes les créatures vivantes étaient les sujets naturels et les vassaux de Votre Altesse Impériale et, comme tels, engagés à votre service ; qu'à ceux qui s'y soumettaient, Votre Majesté daignait accorder toutes sortes de faveurs, faveurs qu'au nom royal j'avais moi-même dispensées à ceux qui s'étaient volontairement reconnus les vassaux de Votre Majesté et s'étaient placés sous votre impériale autorité. Je lui promis les

Digitized by Google

mêmes grâces, et de plus grandes encore, s'il suivait ce bon exemple. »

Arrangées selon les règles de l'art moderne, les nombreuses aventures que raconte Cortes d'une façon aussi nette que concise, rempliraient plusieurs volumes. Je me bornerai à indiquer la terrible ascension de la montagne du Silex, haut plateau couvert de pierres tranchantes comme des rasoirs, où, sur un espace de huit lieues, soixante-huit chevaux se perdirent, soit en tombant dans des précipices, soit en se coupant le jarret. Dans une autre occasion, au moment où ils allaient mourir de faim, les soldats draguèrent un lac de bout en bout, au moyen de vieux manteaux et de filets en lambeaux, et prirent un millier d'aloses. Puis vient l'histoire curieuse d'un cheval, relevée par Prescott. Dans un certain village, Cortès se vit obligé d'abandonner un cheval qui s'était blessé au pied. Les naïfs indigènes, considérant l'animal comme une divinité, lui offrirent des fleurs et des repas de volailles. Ce bien intentionné, mais peu judicieux régime, ne pouvait convenir à la pauvre bête, qui s'affaiblit peu à peu et finit par mourir. Un siècle plus tard, deux moines franciscains trouvèrent les Indiens de la même localité adorant la statue en pierre de ce cheval ; ils en avaient fait le dieu de l'éclair et du tonnerre. Par le fait, ces pauvres gens attachaient une idée surnaturelle à tout ce qui touchait aux Espagnols. Diaz nous dit qu'il vit un vieux manteau espagnol et un soulier suspendus dans un temple dédié aux idoles.

Après avoir surmonté des périls de toute nature, Cortes atteignit enfin la côte de l'Honduras et rallia les restes de l'expédition partie sous les ordres de Christoval de Olid. Les soldats, ravis de revoir leur général, sautèrent dans l'eau, l'arrachèrent à son bateau et le portèrent en triomphe au rivage. Ils lui racontèrent ensuite leur histoire, qui peut se résumer ainsi : Ils avaient été obligés de participer à la trahison d'Olid, ce dernier ayant menacé du gibet tous les récalcitrants. Quand parurent les bâtiments de Las Casas, un combat eut lieu, et Olid, voyant qu'il avait le dessous, proposa de négocier, ce qu'accepta le lieutenant de Cortes. Dans la nuit, une violente tempête s'éleva, les navires de Las Casas se brisèrent et le capitaine et ses hommes furent jetés sur le rivage, nus et désarmés. Dans cette triste situation, ils furent capturés par Olid et chargés de fers. Peu de temps après, Olid s'empara également d'un autre des principaux adhérents de Cortes, nommé Gil Gonzalez. Se croyant désormais dans une sécurité complète, Olid se relâcha insensiblement de ses rigueurs envers ses prisonniers. Ces derniers recouvrèrent leur liberté de la manière suivante : « Une nuit que les trois capitaines — c'est-à-dire Christoval de Olid et ses deux prisonniers — se trouvaient dans la même chambre avec plusieurs autres personnes, Francisco de Las Casas engagea avec Olid une discussion violente sur divers sujets. Il n'avait d'autre arme qu'un canif avec lequel il se coupait les ongles en marchant de long en large dans l'appartement. Tout à coup, il se précipita sur Olid, le saisit par la barbe et lui enfonça la lame de son canif dans la gorge en criant : « A bas le tyran et sa tyrannie ! Nous les avons supportés tous deux trop longtemps ! » Aussitôt lui, Gil Gonzalez et quelques autres serviteurs de Votre Altesse, se jetèrent sur les armes des soldats formant la

Digitized by Google

garde du corps d'Olid. Une lutte s'ensuivit, pendant laquelle ledit Christoval de Olid, le capitaine et l'enseigne de ses gardes, son aide de camp et d'autres furent blessés ou faits prisonniers et désarmés ; aucun d'eux ne fut mis à mort. Pendant le combat, Christoval de Olid parvint à sortir de la maison et à se cacher en quelque endroit. Mais, en moins de deux heures, les susdits capitaines s'étaient assurés des personnes des principaux adhérents d'Olid et avaient mis fin à toute velléité de résistance. La tranquillité une fois rétablie, ils firent annoncer publiquement, par la voix du héraut, que quiconque savait le lieu où se cachait Olid eût à le faire immédiatement connaître sous peine de mort. Le fugitif fut bientôt découvert et chargé de fers. Son procès commença dès le lendemain. Le tribunal le condamna à mort, et la sentence ayant été signée par les deux capitaines, il fut décapité, à la grande joie du peuple, qui recouvrait ainsi sa liberté. »

Eu égard au petit nombre de soldats qu'il avait sous ses ordres, les conquêtes américaines de Cortes seraient dignes d'étonnement autant que d'admiration, quand bien même il aurait été amicalement soutenu par le gouvernement métropolitain, et si les Espagnols stationnés dans les Indes occidentales avaient consenti à prendre part à l'œuvre gigantesque si énergiquement entreprise. Mais c'est le contraire qui eut lieu, et les succès du chef Castillan paraîtront d'autant plus merveilleux si l'on réfléchit que, dans toute sa carrière, il fut constamment contrecarré par des ennemis ardents, ses propres compatriotes. Le gouverneur de Cuba le persécuta avec une implacable et infatigable animosité, tandis que l'évêque de Burgos, qui dirigeait à Madrid les affaires coloniales, ne perdit jamais une occasion de le noircir aux yeux de Charles-Quint. Les résultats de ce mauvais vouloir et de ces persécutions sont longuement et amèrement déduits par Cortes dans sa cinquième dépêche. Ne pouvant indéfiniment allonger un travail de pure analyse, je dois y renvoyer le lecteur curieux de prendre connaissance d'un document historique de la plus haute importance.

Avant de terminer, cependant, je dois dire que, pendant l'expédition de Cortes dans l'Honduras, il s'éleva, entre les pouvoirs administratifs, à Mexico, des querelles tellement violentes, que les factions se livrèrent dans les rues de la ville à des combats sanglants, et que les chefs indiens du voisinage, dans l'espoir de reconquérir leur suprématie perdue, vinrent assaillir les soldats et les colons espagnols. Les fauteurs de l'insurrection augmentèrent le désordre en faisant courir le bruit de la mort du général en chef. Ils réussirent même à faire accepter la déposition d'un témoin qui affirma gravement avoir vu les âmes de Cortes, de sa maîtresse mexicaine, Dona-Marina, et de Sandoval errant, sous l'apparence de flammes livides, près de l'église de Santiago, où s'élevait autrefois le grand temple aztèque. Heureusement pour la mère-patrie, le retour de Cortes vint mettre un terme à ces dissensions intestines et fonder définitivement la domination espagnole dans le Nouveau Monde.

HIPPOLYTE VATTEMARE.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE.

Les Constitutions d'Europe et d'Amérique, par MM. LAFERRIÈRE et BATBIE. Librairie Cotillon.

J'ai là, sous la main, un ouvrage précieux qui arrive à son heure et qui a le mérite d'épargner à ses lecteurs de longues et ennuyeuses recherches. MM. Batbie et Laferrière, avec une patience de bénédictins et une exactitude de légistes, ont recueilli les constitutions d'Europe et d'Amérique. Quelle riche collection nous en fournit la France, pour ne parler que d'elle! et cependant, depuis le 8 septembre, nous en avons reçu, de la main de nos sénateurs, une nouvelle ; et M. Michel Chevalier nous a prédit qu'avant deux ans cette constitution nouvelle serait elle-même remaniée.

Les auteurs, qui se sont livrés pour nous à cet utile mais pénible travail, sont connus dans la science. M. Laferrière est le fils d'un ancien inspecteur général des Facultés de Droit, homme d'un rare talent, et, ce qui vaut mieux, d'un grand cœur, qui n'usait de ses fonctions que pour servir la jeunesse. Je me souviens qu'à mes débuts dans l'Université, il me tendit, comme à tant d'autres, une main sympathique ; c'est ainsi qu'il nous gagnait tous ; et seul il se hâtait d'oublier les services qu'il avait rendus. Le fils porte dignement le nom du père ; d'un libéralisme accentué, il a déjà livré ses premiers combats ; il est dès maintenant une des étoiles de la jeune gauche. M. Batbie, son éminent collaborateur, n'a fait encore que de la politique doctrinale dans sa chaire de l'Ecole de droit de Paris ; mais l'avenir est réservé, M. Batbie ne déclinera pas toujours les devoirs e la vie publique.

Les auteurs se sont systématiquement abstenus de toute appréciation à l'endroit des textes qu'ils rassemblaient ; chaque lecteur peut donc, sans risque de se heurter à une critique désobligeante, chercher dans la collection sa charte idéale. J'ai eu la curiosité de vérifier si M. Laferrière

Digitized by Google

n'avait pas, en faveur de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII, désogé à son silence volontaire. Mais non, l'article est là, consciencieusement imprimé, sans aucune annotation critique.

Des tables faites à des points de vue différents permettent de consulter avec fruit et sans perte de temps le volume qui nous occupe. Veut-on savoir, par exemple, comment sont organisés dans les divers pays le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, la représentation nationale, le droit d'interpellation, l'initiative des lois, leur amendement, etc.? Des indications très-claires vous mettent immédiatement sous la main les pages et les paragraphes dont on a besoin. L'éditeur a de plus établi une série de renvois au grand ouvrage de M. Batbie sur le droit public et administratif, de sorte qu'à côté des textes il devient facile d'en placer le commentaire élevé et l'appréciation indépendante.

J'ai justement, pour ma part, voulu en faire l'expérience; et, choisissant le problème, à peine réglé chez nous, de la part qu'il convient de faire dans le gouvernement du pays au pays lui-même et au souverain, j'ai suivi à travers le volume des Constitutions les systèmes variés qu'ont adoptés les principaux Etats; puis j'ai cherché dans le grand ouvrage didactique de M. Batbie l'opinion que, sur ce point considérable, je professe. Je suis arrivé aux mêmes conclusions que notre auteur: je pense sincèrement que le gouvernement personnel est pour le prince ce qu'il y a de plus dangereux à la fois et de plus inutile. Le pouvoir, remis tout entier aux mains du souverain, lui impose en retour la responsabilité tout entière; il n'y a pas de monarque que n'écrase bientôt cette responsabilité surhumaine. D'autre part, sous le régime parlementaire lui-même, dès que le chef de l'Etat a quelque valeur individuelle, il est impossible que ce chef n'influe pas plus on moins ouvertement sur la direction générale des affaires. Le sénatus-consulte de 1869, qui a restitué aux Chambres leurs attributions parlementaires, est donc une amélioration dont non-seulement le pays, mais les partisans de la dynastie eux-mêmes devraient s'applaudir.

Qu'on me permette, puisque j'ai touché ce sujet délicat, d'ajouter quelques observations encore. La substitution d'un pouvoir partagé au pouvoir dictatorial d'un seul n'est pas, comme on se l'imagine communément, un fait particulier à l'ordre politique. La même évolution s'est réalisée sous nos yeux et de nos jours dans l'ordre industriel. Depuis dix ou douze ans, quand nous étudiions l'organisation des Sociétés commerciales, nous attaquions l'omnipotence abusive des gérants de commandite; nous demandions, nous avons fini par obtenir, que l'administration des intérêts sérieux passât plus ou moins complétement aux actionnaires. La question, ainsi débattue sur le terrain économique, était identique à celle qu'ont, en 1869, abordée sur le terrain constitutionnel les cent seize. Ce n'est pas tout. Dans l'ordre religieux, des théologiens, mal inspirés, croyons-nous, et qui semblent possédés du besoin de compromettre l'Église, songent à provoquer du présent concile une déclaration dogmatique de l'infaillibilité absolue du pape, légiférant en dehors des conciles et sans le concours des évêques. Mgr Maret, dans un livre aussi

Digitized by Google

courageux que profond, dénonce la gravité et le péril d'une telle innovation. Il appartient à nos pasteurs de prendre parti dans une controverse qui excède notre compétence. Mais ne jugeant la cause que du point de vue humain, nous trouverions fâcheux que les docteurs du catholicisme conférassent au pape la dictature et l'infaillibilité à l'instant précis où les thèses absolutistes succombent partout dans le monde.

JULES LEVEILLÉ.

Benoit de Sainte-More et le ***Roman de Troie***, ou les ***Métamorphoses d'Homère et de l'épopée gréco-latine en France au moyen âge***, par A. JOLY, professeur à la Faculté des Lettres de Caen. in-4°, Franck, 1870.

Nous n'en sommes plus au temps où Boileau se croyait quitte envers l'ancienne poésie française, quand il disait :

> Villon sut le premier, dans ces siècles grossiers.
> Débrouiller l'*art confus de nos vieux romanciers.*

On a plus de respect, et c'est justice, pour la littérature épique de la France au moyen âge ; le patriotisme se joignant au goût de l'érudition, on a remis en lumière, on a revendiqué, comme autant de titres de gloire, ces œuvres autrefois si dédaignées, et dont on ne saurait nier la puissante vitalité et l'influence féconde, puisqu'elles ont longtemps inspiré toute l'Europe, depuis l'Italie qui fait revivre son Roland dans les poëmes de Boiardo et d'Arioste, jusqu'à la Grèce qui, non contente de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, emprunte et traduit les chants de nos trouvères.

Il ne faudrait pas cependant que ce retour de justice allât jusqu'à l'enthousiasme. Quelques habiles panégyriques que l'on ait faits de la littérature du moyen âge, il est incontestable que le goût y est souvent rebuté par le manque d'art et d'harmonie, qui est presque absolu dans les œuvres de cette époque. On y trouve de la séve, de l'imagination, de la naïveté, un tour original et franc ; mais la beauté n'y est pas, et l'on y rencontre souvent la laideur ; il est vrai que c'est un attrait de plus pour certains esprits. M. Joly n'est pas de ceux-là, et l'étude qu'il nous donne n'en a pour nous que plus de prix : il n'est pas, Dieu merci, un de ces fanatiques de la littérature et de l'art du moyen âge, qui ne voient rien au delà ni au-dessus. Il sait que, s'il est bon d'y faire des excursions, il ne faut pas s'y attarder. C'est un humaniste de la meilleure école, formé par l'étude assidue des modèles de la Grèce et de Rome, et dont la pensée se reporte sans cesse de ce côté. Le sujet qu'il a choisi, loin de l'en éloigner, l'y ramène : ce qu'il veut surtout élucider, dans *Benoit de Sainte-More* et le *Roman de Troie*, ce sont les métamorphoses de l'épopée grecque et latine à travers la France du moyen âge.

Digitized by Google

La part de l'antiquité a été plus large qu'on ne le croit généralement dans le développement de l'imagination populaire au moyen âge ; sa trace se retrouve, non-seulement dans les romans de *Rome la grant*, c'est-à-dire dans les œuvres relatives à l'antiquité, mais même dans des *romans* ou des *lais* qui semblent venir d'une autre source, et dont la vraie origine se cache souvent sous des noms bien propres à dépayser aujourd'hui les lecteurs. M. Joly en cite un grand nombre d'exemples (p. 8 et suiv.), et il ne les cite pas tous : le détail en serait infini. Une chose à remarquer, c'est que, lorsque les poëtes du moyen âge faisaient ainsi des emprunts aux anciens, ils s'adressaient ordinairement assez mal : ainsi ce n'est pas d'Homère, à vrai dire, que procède le *Roman de Troie*, c'est de Darès et de Dictys, obscurs compilateurs de la décadence, qui ont taillé leurs romanesques *histoires* dans les poëmes homériques et cycliques.

Les *romans* du cycle de Troie avaient été jusqu'ici moins bien traités par les érudits qui s'occupent de ces matières que ceux du cycle de Charlemagne ou de celui de la Table Ronde. Mais c'est pour eux une bonne fortune que d'avoir attendu si longtemps; le principal de ces poëmes trouve un éditeur et un critique dans M. Joly, qui aborde cette double tâche avec la double compétence de l'humaniste classique et du philologue versé dans *la langue d'oil*. Pour la première partie de son travail, qui consistait à établir le texte du *Roman de Troie*, et qui exigeait des qualités assez rares de paléographe et de philologue, nous le renvoyons à ses juges naturels, qui sont MM. de l'Ecole des Chartes. Mais nous ne saurions trop le remercier, au nom de tous les lettrés, d'avoir le premier donné le texte du *Roman de Troie*, et mis chacun en mesure de l'étudier et de l'apprécier.

Ce qui est plus de notre compétence et de celle de tout le monde, c'est l'histoire de l'auteur et du livre. L'histoire du livre est encore sous presse: c'est là que M. Joly fera connaître les origines du *Roman de Troie*, et qu'il suivra les légendes troyennes en France et chez les nations voisines. Cette étude amènera une foule de questions d'une haute portée littéraire, que M. Joly énumère lui-même (p. 11). Il nous donne dès aujourd'hui l'histoire de l'auteur en tête de son volume : c'est une étude large, abondante, et instructive même, après la notice qui a été consacrée à Benoît de Sainte-More dans la grande *Histoire littéraire de la France*, œuvre des Bénédictins reprise et continuée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Cette histoire ne manque pas d'intérêt. Benoît de Sainte-More est, en effet, un des trouvères, sinon les plus célèbres, du moins les plus distingués et les plus dignes d'attention. Quand vécut-il? Quelle était sa patrie? A-t-il fait quelques autres œuvres que le *Roman de Troie*? Autant de questions qu'a soulevées la critique, et que s'est posées M. Joly. Il apporte sur chacune d'elles des documents nouveaux, et nous semble leur donner des conclusions satisfaisantes.

C'est ainsi qu'il nous paraît établir nettement l'identité de l'auteur du *Roman de Troie* et de celui d'une *Chronique* en vers *des ducs de Normandie* publiée, il y a quelques années, par M. Francisque Michel (5 vol. in-8°, 1833-44). Plusieurs critiques, à tort et sans preuve, persistent à donner

Digitized by Google

à cet ouvrage deux auteurs distincts, malgré l'autorité de l'*Histoire littéraire de la France*, de MM. Paulin Paris et Leroux de Lincy.

Suivant M. Joly, dont l'argumentation vient fortifier les raisons déjà données en faveur de cette thèse, les deux Benoît n'en font qu'un, qui est Benoît de Sainte-More, contemporain de Henri II et de Thomas Becket. Ce trouvère écrivit sa *Chronique* vers 1175, et, peu après, son *Roman de Troie*, auquel il travaillait déjà au temps de sa *Chronique;* on trouve même dans ce premier ouvrage une allusion assez transparente au suivant (p. 57 de l'*Introduction* de M. Joly). Il était, non Tourangeau, comme on l'a cru, mais Normand (et c'est ce qui vaut à son poëme et à l'étude de M. Joly l'honneur d'être publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*). Enfin, il est peut-être aussi l'auteur d'autres œuvres anonymes du même genre que le *Roman de Troie*, à savoir, le *Roman d'Énéas* et le *Roman de Thèbes*.

Nous ne saurions mieux faire que de terminer par les dernières lignes de l'*Introduction* de M. Joly : « Benoît de Sainte-More a des titres sérieux au souvenir de la postérité. Non-seulement il a été l'historien poétique de sa nation, mais il a résumé pour le moyen âge presque toute l'épopée antique. Non-seulement, en effet, l'*Énéas* traduisait l'œuvre de Virgile, et le *Roman de Troie* remplaçait l'*Iliade* pour les hommes du XIIe siècle, mais ce dernier poëme leur offrait, au début, un abrégé des *Argonautiques*, à la fin un résumé de l'*Odyssée;* il reproduisait les Cycliques, et racontait les tragiques aventures des Atrides. Ainsi Benoît était, auprès des imaginations populaires, l'introducteur des héros antiques, le révélateur de l'épopée gréco-latine, et le plus vénérable ancêtre de la *Renaissance.* »

A. CHASSANG.

Mélodies irlandaises, de Thomas Moore, traduites en vers français par M. JOUSSELIN. — Un vol. in-18, Maillet.

L'annonce d'une traduction en vers est toujours pour moi un sujet d'inquiétude. Notre langue se prête bien difficilement à l'interprétation poétique d'une œuvre étrangère considérable. L'Allemand est beaucoup plus propre à ce travail ; Schiller, par exemple, a pu traduire mot pour mot en vers la *Phèdre* de Racine, mais le Français ne saurait s'appliquer ainsi sur un poëme sans en dénaturer et la forme et l'esprit. C'est donc surtout au traducteur en vers français que s'adresse le fameux proverbe italien.

Est-ce à dire que toute traduction en vers soit impraticable en Français? Je ne vais pas tout à fait jusque-là. De courtes poésies, des passages particulièrement attrayants pourraient être rendus par un esprit poétique, joignant à beaucoup de souplesse une connaissance parfaite de l'œuvre originale. Mais il faut un goût sûr pour choisir les poésies susceptibles de

Digitized by Google

ce périlleux voyage d'une littérature à une autre ; il faut chercher les morceaux qui se rapprochent le plus du goût, du tour d'esprit, des sentiments habituels du nouveau public auquel on prétend les présenter. En choisissant, entre toutes les œuvres de Thomas Moore, ses *Mélodies irlandaises* M. Jousselin a fait preuve à la fois de goût et d'esprit. Les *Mélodies irlandaises* sont, en effet, selon moi, la plus remarquable composition du poëte sous le rapport de la forme, et c'est de beaucoup la plus importante à cause de la passion patriotique avec laquelle l'Irlande l'adopta comme l'expression de ses colères et de ses tristesses. M. Taine se débarrasse de Moore un peu cavalièrement (qu'il permette ce mot à l'un des plus sincères admirateurs de son grand ouvrage sur l'histoire de la littérature anglaise) : « Dans cette multitude de voyageurs et d'historiens déguisés en poëtes, dit-il, lesquels citerai-je ? Thomas Moore, le plus gai, le plus Français de tous, moqueur, spirituel, trop gracieux et recherché, et qui fit... des mélodies sentimentales sur l'Irlande ? »

Si M. Taine avait entendu ces mélodies chantées par une belle voix irlandaise et à des Irlandais, je crois qu'il y eût vu autre chose que des *mélodies sentimentales ;* il y aurait vu *du sentiment*, et l'émotion, l'enthousiasme des auditeurs ne l'auraient certainement pas laissé froid. Son épithète, « le plus Français de tous, » est du reste parfaitement juste ; et un critique anglais a dit, bien longtemps avant M. Taine : « Une des principales accusations que les Anglais portent contre les Français, c'est de compter Parny au nombre de leurs poëtes. Les Français peuvent répondre que Thomas Moore a donné un Parny à la poésie anglaise. » Oui, Parny, dans ses vers à Julia, à Rosa, à Jessy, à Bessy, à Mary, etc., etc., sans compter les astérisques; — mais non pas dans les *Mélodies irlandaises*, et pas davantage dans ces magnifiques strophes, la plus belle réponse que Moore pût faire à de pareils reproches, et que nous transcrivons en entier dans la poétique et fidèle traduction de M. Jousselin.

Oh ! n'allez pas blâmer le barde indifférent
A la gloire, s'il vole où le plaisir l'attend :
Son destin l'appelait à mieux faire, et son âme
Eût, en des jours meilleurs, nourri plus sainte flamme.
La corde qui languit sur sa lyre sans voix
Eût, sur l'arc d'un guerrier, trouvé plus noble emploi ;
Et ce cœur, dont l'amour est la chanson unique,
A ses chants eût donné l'accent patriotique.

Mais hélas ! c'en est fait de sa pauvre patrie !
Son courage est dompté, son orgueil s'humilie,
Sur elle ses enfants doivent pleurer tout bas,
Car l'aimer est un crime, et lutter, le trépas.
Ses fils sont dédaignés s'ils ne deviennent traîtres,
Obscurs tant qu'ils n'ont pas renié leurs ancêtres ;
Et la torche, qui suit leurs pas jusqu'aux honneurs,
S'allume au bûcher même, Erin, où tu te meurs,

Digitized by Google

Aussi ne blâmez pas le barde, s'il essaie
D'oublier dans la joie une incurable plaie.
Oh! rendez-lui l'espoir; que la moindre lueur
Éclaire sa patrie, il bondira! Son cœur,
Sur cet autel, fera l'abandon volontaire
Des amours, des plaisirs qui le charmaient naguère,
Et puis il cachera sous un myrte menteur,
Ainsi qu'Harmodius, son glaive de vengeur.

Que Burns ait plus de droit au titre de poëte national de l'Ecosse que Moore à celui de poëte national de l'Irlande, je ne le nie pas. Les qualités de Burns sont d'un ordre supérieur. Il est plus original, plus vrai, plus fort; il ne fait pas seulement rêver, il fait penser; le mot jaillit toujours du cœur. Il y a entre les deux poëtes toute la différence qui existe entre un frais cottage en pleine campagne et un joli boudoir parfumé. Mais d'un autre côté, comment nier la grâce, la charmante sensibilité et la patriotique inspiration dans les *Mélodies irlandaises?* Sans doute, même dans ces Mélodies, nous voudrions quelques vers à Chloris de moins et quelques hymnes de plus en l'honneur de « Bryan the brave, » mais ces derniers font bien oublier les autres.

Béranger, que je ne crois pas mettre ici en mauvaise compagnie, a choisi pour la plupart de ses chansons des airs populaires, mais dont la popularité est très-généralement le seul mérite. Au moment où, à son retour d'Amérique, Moore voulut consacrer ses dons poétiques à une entreprise nationale, il se rappela la musique originale et populaire de son pays. Les vieilles chansons irlandaises n'étaient point banales ou ridicules; elles étaient tout imprégnées des mœurs, des coutumes et de l'histoire du pays, et voici ce que Thomas Moore écrivait à ce sujet à la marquise de Donallan : « On a souvent fait remarquer, et l'on a senti plus souvent encore, que notre musique est le plus vrai de tous les commentaires de notre histoire. Le ton du défi auquel succède le langage du découragement; le cri de la révolte s'éteignant dans une molle lassitude; les douleurs d'un moment se perdant dans les frivolités du moment qui suit, et tout ce romantique mélange de gaieté et de tristesse que produisent naturellement chez une nature passionnée ses inutiles efforts pour secouer ou pour oublier le poids des maux qui l'accablent, tels sont les traits de notre histoire et de notre caractère; nous les retrouvons fortement et fidèlement réfléchis dans notre musique; et il y a bien des airs qu'il est impossible d'entendre sans qu'ils rappellent quelque époque ou quelque événement auquel leur expression semble particulièrement s'appliquer. »

Telle est bien la variété de sentiments et d'émotions qu'on retrouve dans les *Mélodies irlandaises* de Thomas Moore. Les lecteurs de la traduction de M. Jousselin apprécieront le zèle avec lequel il les a reproduites. Quelques-unes sont rendues avec un remarquable bonheur d'expression en même temps qu'une scrupuleuse exactitude. D'autres... ont souffert, mais on peut dire que l'ensemble est aussi satisfaisant que possible et donne une juste idée des sentiments de Moore.

Digitized by Google

Si j'avais un reproche à formuler, il aurait trait moins à la rime, quoiqu'elle ne soit pas toujours ce qu'elle devrait être, qu'à la dureté de certains vers. Et, ce qui arrive presque toujours, là où le vers est défectueux, le sens est faussé. Il me semble qu'avec la facilité dont M. Jousselin a donné tant de preuves, ces défauts pourraient être corrigés. Ainsi le beau *Chant de guerre* contient deux strophes parfaitement traduites, mais la troisième se termine fâcheusement ainsi :

> *Ce* soleil qui nous verse *une clarté propice*
> Aux plaines d'Ossorie *il* a vu leur trépas ;
> *Craignons qu'*en nous quittant ce soir il *ne* rougisse
> De voir *que* c'est en vain *qu'*ils sont tombés là-bas.

Voilà quatre vers malheureux, dont le plus grand tort est de ne pas contenir une pensée fournie par le texte. *Ce soleil*, avec sa *clarté propice*, est plat, et le traducteur en est seul coupable, car Moore avait placé là une image : *Le soleil*, dit-il, *bénit ici nos armes...* M. Jousselin me permettra-t-il de lui proposer un changement ?

> Ce soleil, qui bénit nos armes ici-bas,
> Les a vus succomber aux plaines d'Ossorie ;
> En nous quittant ce soir qu'il ne rougisse pas
> De voir qu'ils ont en vain sacrifié leur vie.

M. Jousselin a senti lui-même le défaut de quelques-unes de ses rimes. Il s'en excuse dans une note. « Ne suffit-il pas, dit-il, qu'en certains cas la rime satisfasse l'oreille ! » Mais est-il une oreille, je dis des moins délicates qui puisse être satisfaite, par exemple, en entendant ce qui suit :

> Il leur faudrait l'agreste et doux rempart que *sont*
> Les ronces qu'Erin mêle aux fleurs de ses *maisons*.
> On a peur d'y toucher quand son odeur si douce
> Nous charme ; il nous plaît même alors qu'il nous repousse.

Comme excuse à ces rimes, M. Jousselin cite le passage de Musset (*la coupe et les lèvres*) où il réclame *ses aises* pour ses rimes, qu'il proclame *mauvaises*. « J'ai toujours trouvé honteux de cheviller, » dit l'auteur de *Rolla*. Que M. Jousselin imite les rimes de Musset, même les moins bonnes, et personne ne les lui reprochera. Musset fait comme Boileau qui, dans son épître à Molière, assure que la rime lui donne un mal affreux..., et, ce disant, offre aux yeux et aux oreilles les rimes les plus irréprochables et les plus riches. Ce sont là d'ironiques modesties qu'il ne faut pas croire sur parole et que les rimeurs embarrassés ont tort d'invoquer. Faites ce que je fais, disent ces malins poëtes, et non ce que je dis.

Je me suis arrêté à ces taches, persuadé que je prouvais ainsi à M. Jousselin le véritable intérêt que m'inspire son travail. Ce premier

Digitized by Google

essai est une promesse et une riche promesse. Je fais des vœux sincères pour qu'elle soit tenue. L'auteur exercera son talent remarquable sur d'autres modèles. En attendant, je ne puis mieux faire que de recommander aux lecteurs de la *Revue* le recueil de M. Jousselin. Ils trouveront mon compte rendu sévère; mais trop à l'étroit pour pouvoir énumérer les qualités de cette traduction, j'ai dû, pour être court, me contenter d'en signaler les quelques imperfections, sachant bien que les heureux et jolis passages se montreront d'eux-mêmes.

A. MÉLIOT.

***De la Magistrature et de quelques réformes relatives à l'organisation judiciaire*, par M. Bérenger, avocat général. Lyon, Perrin.**

Ce discours de rentrée se recommande par l'élévation de la forme, et, ce qui vaut mieux encore, par la mâle indépendance de la pensée. M. Bérenger a osé dire tout haut, dans une occasion solennelle, bien des choses que beaucoup de ses collègues osaient à peine penser. Il déclare notamment que ses vœux avaient devancé l'avénement d'un régime plus libéral; que dans le système actuel, qui attribue au gouvernement un pouvoir discrétionnaire sur l'avenir des magistrats, l'inamovibilité a cessé d'être une garantie suffisante d'indépendance; que la « fièvre d'avancement, » devenue aujourd'hui un mal endémique, enlève à un grand nombre de fonctionnaires de l'ordre judiciaire le calme de l'esprit, *risque* d'amoindrir leur caractère. On pourrait même ajouter que, sur plus d'un point, les limites du risque sont déjà fort dépassées, mais ce n'était pas à M. Bérenger à le dire.

Il n'a pas craint non plus de réfuter deux théories trop longtemps accréditées en haut lieu, et qu'il qualifie avec raison de funestes. D'abord, il n'admet pas que les magistrats du parquet « soient, en dehors de leurs fonctions judiciaires, des agents du gouvernement, qu'ils doivent, par conséquent, leur concours à toutes les exigences de son action politique. » Une attitude absolument indépendante lui paraît plus conforme à la dignité de la magistrature, et même au véritable intérêt du pouvoir. En second lieu, il s'élève contre l'application récemment faite, dans une circonstance mémorable, de l'ancienne maxime : « Libre est la parole, mais serve est la plume. » D'après cette théorie, aujourd'hui comme jadis, le ministère public serait rigoureusement tenu de faire, au nom de l'Etat, les actes de poursuite qui lui seraient prescrits, même si sa conscience les désapprouvait. Suivant M. Bérenger, cette maxime n'était que l'expression d'un usage qui pouvait avoir sa raison d'être à l'époque où *les gens du roi* étaient propriétaires de leurs charges. Mais dans l'ordre de choses

Digitized by Google

actuel, le pouvoir exécutif étant investi du droit de destituer ou de déplacer les membres du parquet, la théorie du servage de la plume « n'est plus bonne, dit M. Bérenger, qu'à abriter la faiblesse. » C'est surtout cette partie délicate de son travail qui lui a valu l'attention et le suffrage de la presse indépendante.

En résumé, il a cru remplir un devoir de conscience en blâmant l'ingérence de la magistrature dans les luttes politiques. Cette ingérence est, suivant lui, le résultat combiné de l'influence excessive du gouvernement sur le sort des magistrats même inamovibles, et des entraînements ambitieux qui la secondent. Parmi les moyens de réforme proposés jusqu'ici, deux attirent particulièrement son attention. L'un serait la suppression d'un certain nombre de tribunaux de première instance presque sans affaires, mal appointés, « où manquent à la fois les ressources de travail, de société et de bien-être, foyers permanents de la fièvre d'avancement. » L'autre réforme, plus hardie, consisterait dans une limitation de la prérogative du pouvoir exécutif dans les nominations de magistrats. Son droit serait réduit à choisir sur une liste de candidats proposés par les cops judiciaires eux-mêmes. On ne peut se dissimuler que ces changements soulèveront de graves objections. Le premier rencontrerait un obstacle insurmontable dans les susceptibilités locales. Aucun chef-lieu de circonscription ne se résignerait à la suppression de son tribunal si « peu occupé » qu'il soit ; aucun ne pardonnerait l'approbation d'une semblable mesure à son député. Quant à l'attribution du droit de présentation aux corps judiciaires, ce serait un acheminement non équivoque à la reconstitution des anciens parlements.

Ce discours, au surplus, n'est autre chose que l'analyse d'une œuvre de longue haleine, actuellement en préparation. Si l'on doit faire des réserves sur l'efficacité des remèdes proposés par M. Bérenger, on ne saurait du moins contester ni l'existence, ni la gravité du mal qu'il a signalé. Par cette manifestation honnête et courageuse, il se montre digne du nom qu'il porte, l'un des plus honorables de la magistrature française.

BARON ERNOUF.

Digitized by Google

REVUE MUSICALE

Théâtre-Italien : Audition prochaine de *Guido Ginevra*, d'Halévy dernières représentations de Mlle de Murska. — **Opéra-comique** : *Un Rêve d'amour*, M. Capoul. — **Athénée** : *Les Brigands*, de M. Verdi. — *Société Schumann*. 1re et 2e séances.

La réapparition de *Guido et Ginevra*, approprié à la scène italienne, aura pour la plupart des amateurs tout l'attrait de la nouveauté. La première représentation de cet opéra à l'Académie royale de musique remonte, en effet, à 1838, et il avait disparu du répertoire longtemps avant la retraite définitive de Duprez. Tout ce qui intéresse la gloire d'Halévy, que la *Revue* s'honore d'avoir compté parmi ses collaborateurs, ne saurait nous être indifférent. Dès aujourd'hui, nous remercions de grand cœur l'administration du Théâtre-Italien d'avoir songé à la reprise d'une œuvre considérable et trop oubliée d'un de nos grands maîtres français, et nous espérons que cette bonne pensée lui portera bonheur. Mlle Krauss sera, à coup sûr, une Ginevra des plus dramatiques, et M. Nicolini convient à merveille pour le rôle de Guido, exonéré de ces longs et périlleux récitatifs où Duprez s'était fait tant applaudir, mais où sa voix demeura « ensevelie dans son triomphe. »

Mlle de Murska nous a fait ses adieux avec la *Somnambule*. Cette artiste possède d'incontestables qualités comme chanteuse légère; elle a du nerf, de la précision, une rare flexibilité de gosier, des témérités originales et souvent heureuses dans les vocalises et les points d'orgue. Sa voix monte sans effort à des hauteurs vertigineuses ; par cette étendue de clavier exceptionnelle, comme par la grande facilité à exécuter les passages en notes *piquées*, à franchir des écarts périlleux d'octave ou de dixième avec une justesse parfaite d'intonation, Mlle de Murska rappelle, sans toutefois l'égaler encore, une célèbre cantatrice aujourd'hui retirée de la scène, Mme de la Grange.

Au théâtre de l'Opéra-Comique, il y avait tout lieu de craindre que le *Rêve d'amour* ne fût qu'un cauchemar suivi d'un fâcheux réveil pour la direction. Cette prévision, qu'autorisaient la médiocrité absolue du poëme

Digitized by Google

et la faiblesse relative de la partition, ne s'est pas réalisée, et la dernière œuvre de M. Auber pourra avoir encore un bon nombre de représentations fructueuses. Ce résultat inespéré est dû principalement à M. Capoul. Notre rêve, à nous, ce serait de voir cet artiste, aujourd'hui le plus aimable des ténors français, appelé à créer un rôle tout à fait digne de lui. M. Capoul va prochainement nous rendre une des œuvres les plus remarquables de M. Auber, œuvre trop longtemps écartée du répertoire. Il va nous apparaître sous les traits de Fra-Diavolo, l'irrésistible brigand, larron des bourses et des cœurs, rôle auquel Chollet avait prêté naguère un caractère si original. Cette reprise de *Fra-Diavolo* alternera avec *Dea*, de M. J. Cohen, présentement en répétition, opéra dont le libretto est, dit-on, emprunté à *l'Homme qui rit*.

L'Athénée a eu ces jours derniers la singulière idée de transformer son caveau musical en caverne de brigands. L'épreuve n'a pas été heureuse. La partition écrite autrefois par Verdi sur le fameux drame de Schiller est une des plus bruyantes et des plus vides de ce maître. Les aventures de Carl Moor, qui naguère passionnaient la jeunesse allemande jusqu'à lui donner des fantaisies de brigandage, ont perdu tout leur prestige dans le drame lyrique : l'opéra *I Masnadieri* n'a jamais été goûté, même en Italie. A quoi bon dès lors le risquer à Paris, surtout dans une boîte dont un pareil vacarme pourrait faire éclater les parois, car les brigands de Verdi ne sont pas de ceux qui travaillent *con sordini*. C'est grand dommage de compromettre dans de semblables tentatives une artiste aussi intelligente et aussi agréable que Mlle Marimon.

En passant de ce malencontreux essai dramatique aux séances de la société Schumann, nous dirions volontiers avec le chantre des Bucoliques : *paulo majora canamus !* Ces excursions dans les hautes sphères de l'idéal ont un attrait particulier pour les amateurs d'élite. Ils aiment à suivre ces pionniers intrépides, qui dédaignent les routes battues, les succès faciles, bravent fatigue et déceptions pour frayer d'autres passages, ouvrir des perspectives nouvelles dans le domaine de l'art. Ainsi ont procédé les maîtres illustres de tous les temps ; ainsi a fait Schumann, le dernier venu mais non pas le moins grand. La société, placée sous son patronage, rend à l'art musical un vrai service, en élargissant le cercle des adeptes de cet âpre et fier génie. Ses œuvres de piano, trop longtemps incomprises, ne pouvaient rencontrer un plus digne interprète que M. Delahaye, l'un des meilleurs élèves de l'excellent professeur Marmontel. M. Delahaye a le feu sacré ; il ne cherche pas, comme beaucoup de ses confrères, à briller au dépens du compositeur ; son jeu nerveux, correct, passionné, s'harmonise au mieux avec le caractère du maître qu'il interprète. Il a ouvert bravement sa première séance par le trio en *fa* majeur, œuvre grandiose, mais austère, essentiellement concertante, hérissée de difficultés de toute espèce. Ceux qui connaissaient déjà ce trio ont remarqué tout d'abord le soin religieux apporté par les exécutants à l'observation des nuances et des variantes de mouvements indiqués par l'auteur. Cette audition publique avait été visiblement précédée par des études aussi profondes, aussi consciencieuses que celles de MM. Maurin

Digitized by Google

et Chevillard, sur les derniers quatuors de Beethoven. Nous avons particulièrement remarqué le trio de Schumann, dans l'exécution de l'*adagio*, l'une des inspirations les plus élevées du maître, et aussi l'une des plus mélodieuses, quand on sait, comme MM. Delahaye, Lasserre et White, suivre et faire constamment ressortir le chant. Parmi les morceaux de ce genre, le célèbre adagio du trio de Beethoven dédié à l'archiduc Rodolphe, nous paraît seul préférable à celui-là. Quant au *quintette* exécuté dans la même séance, nous étions sûr de l'accueil qu'il obtiendrait. Il date de l'époque relativement la plus heureuse de la vie du maître, celle de son mariage si ardemment désiré, si longtemps douteux ; et l'on retrouve dans cette charmante composition un reflet de son bonheur. On peut en dire autant du quatuor œuvre 48, qui est du même temps et dont l'exécution, dans la deuxième séance, a été accueillie avec enthousiasme. On a beaucoup applaudi aussi un trio en *ut* mineur, de Raff, compositeur qui mériterait d'être plus connu en France. Le *scherzo* et le *finale*, d'un rhythme franc et vigoureux, nous ont paru surtout dignes d'éloges. Il y a encore de bonnes choses dans le quatuor instrumental de Volkmann, un jeune maître qui cherche aussi à planer dans les hautes régions de l'art, mais qui s'y perd quelquefois au milieu des nuages.

Aux éloges mérités par MM. Delahaye, White et leurs dignes auxiliaires, nous nous permettrons d'ajouter le conseil d'enrichir, s'il se peut, leur programme de quelques morceaux de chant empruntés à la même école. Le répertoire lyrique de leur maître de prédilection fournirait, à lui seul, un ample supplément de richesses encore à peu près inexplorées en France. Le culte de l'idéal a aussi ses adeptes parmi les chanteurs ; plus d'un prêterait sans doute volontiers son concours à cette œuvre d'initiation artistique. En supposant même qu'il fallût renoncer aux morceaux d'une exécution trop difficile, comme l'air en *fa* dièze de *la Péri*, si magnifiquement interprété au Théâtre-Italien par Mlle Krauss, ou l'admirable petit drame musical de *la Cloche*, qui a valu de beaux succès de salons à notre excellent ténor Pagans, — on entendrait avec le plus grand intérêt quelques-uns des nombreux morceaux d'ensemble composés par Schumann pour les sociétés chorales allemandes, notamment l'un de ses chefs-d'œuvre, le quatuor des *Bohémiens*, pièce d'un grand caractère et d'un effet assuré.

Au dernier concert du Conservatoire, Mlle Krauss a obtenu un de ces succès qui font époque dans la vie d'une artiste. Elle a chanté en français une grande scène composée pour elle par M. Vaucorbeil, et intitulée *La mort de Diane*. L'éminente cantatrice a montré par là qu'elle prononçait bien notre langue, et pourrait nous rendre à l'Opéra ce rôle d'Armide que l'on parle de confier à Mme Gueymard-Lauters, que l'on prépare par conséquent à un échec certain. Mais c'est surtout dans l'air de Freyschütz, chanté en allemand, que Mlle Krauss a déployé les ressources de son art. On ne peut se flatter d'avoir entendu cet air si on ne l'a entendu chanter par elle. Les habitués du Conservatoire, ordinairement si calmes, semblaient en proie au délire des Ménades, mais ce n'était pas, je vous l'assure, pour déchirer leur Orphée.

Digitized by Google

Dans les derniers concerts populaires, deux violonistes, nouveaux pour nous, se sont fait entendre ; l'un russe, M. Besekersky, appartient à l école de Joachim et possède un mécanisme d'acier, une vigueur et une ampleur presque incomparables ; l'autre, un Français, M. Mauhin, jeune, timide et tendre, se rapproche davantage de Vieuxtemps, dont il n'a ni la force, ni la sonorité. De la grâce, une grande pureté, mais des sons un peu grêles, charmant violoniste de chambre. M. Besekersky, au contraire, est tout à fait un virtuose de concert. Il appartient essentiellement à la grande race de Paganini, de Sivori, de Joachim, et c'est en effet par un concerto de Paganini qu'il s'est révélé aux auditeurs parisiens. On l'entendra probablement cet hiver au Conservatoire.

On connaît les désastres du Théâtre-Lyrique. Malgré la subvention de cent mille francs qui lui fut allouée, l'ancienne direction avait été à l'abîme. M. Pasdeloup eut le tort de croire qu'il pourrait assurer la fortune du théâtre comme il avait assuré celle des Concerts populaires ; il eut le tort de croire surtout que l'heure de M. Wagner était sonnée en France, comme sonna autrefois celle de Rossini, celle de Meyerbeer. Il s'obstina donc à représenter les ouvrages de M. Wagner devant une salle vide, sans penser que M. Wagner, n'écrivant sa musique que pour l'avenir, ne saurait intéresser le présent. M. Pasdeloup a été récemment obligé de déposer son sceptre, et les artistes du Théâtre-Lyrique se sont constitués en république, triste condition, qui n'aura d'autre résultat que de démontrer une fois de plus l'impossibilité d'entretenir un Théâtre-Lyrique en face de Notre-Dame de Paris. Il faut être juste : M. Wagner n'est pas la seule cause du désastre ; il faudrait en rendre aussi complice M. Verdi, dont les ouvrages pourtant sont très-goûtés chez nous ; il faudrait en accuser aussi Mozart, et Weber, et Gluck, dont les chefs-d'œuvre ont trouvé au Théâtre-Lyrique un accueil chaleureux et souvent même un succès longtemps soutenu.

La vraie cause, il faut le dire, de ces catastrophes successives, qui aboutiront sans doute à une catastrophe définitive, c'est la situation du théâtre, au bord de l'eau, sur les ponts, loin du centre des plaisirs parisiens, proche des lions et des tigres du Jardin des Plantes. Ce fut une des idées malheureuses de M. Haussmann, et il en eut beaucoup, que de bâtir des théâtres en face de l'Hôtel-Dieu. Certes, les avertissements ne manquèrent pas ; on lui prédit, et nous les premiers, le sort qui attendait ce malheureux Théâtre-Lyrique. Aujourd'hui le sort s'accomplit, et le Théâtre-Lyrique nous semble voué à la mort, à moins que... Il faut toujours compter avec l'imprévu. Mlle Marie Roze va prendre un rôle dans l'opéra nouveau qui s'y prépare. La direction de l'Opéra, tout en se réservant le droit de rappeler sa pensionnaire, a bien voulu céder aux sollicitations des artistes et prêter Mlle Marie Roze à leur république mélodieuse.

O MERCIER.

Digitized by Google

CHRONIQUE POLITIQUE

14 février 1870.

La démagogie ne cesse de créer des embarras au régime parlementaire et des terreurs au pays. Incapables de renverser l'ordre de choses établi, ses adhérents essayent de gêner la marche des affaires et de paralyser l'action du gouvernement sur le développement des libertés publiques. Ils font une guerre en beaucoup de points semblable à celle de ces partisans qui, ne pouvant se mesurer avec des forces régulières et imposantes, s'embusquent sur le passage de l'ennemi et le harcèlent par d'incessantes tracasseries. Les révolutionnaires, ne se sentant pas en nombre, ont entrepris cette guerre de buissons ; ils la pratiquent partout où ils peuvent, mais particulièrement dans les journaux et dans la rue. Leur hostilité pénètre quelquefois jusque dans l'enceinte législative ; mais, comme elle y est généralement fort mal accueillie et que peu de gens en veulent prendre la responsabilité, elle porte ailleurs le théâtre de ses exploits. La tactique démagogique est fort simple ; ce n'est pas d'ailleurs une tactique nouvelle ; elle consiste à provoquer sans cesse l'autorité et à prétendre que c'est l'autorité qui provoque, à nier les faits les plus évidents, à affirmer les plus faux, à contester surtout le caractère libéral des actes du pouvoir et à prendre à tâche de le présenter toujours comme le plus despotique et le plus arbitraire. Le mot d'ordre est de ne tenir aucun compte de tous les progrès qui se sont accomplis, de profiter des libertés obtenues pour déclarer hautement qu'on ne les a pas, et de pour-

Digitized by Google

suivre des mêmes injures le souverain qui les a rendues, les ministres qui les pratiquent et les honnêtes citoyens qui les défendent. Non contents de heurter ainsi la vérité et de pratiquer le système de calomnie qu'ils sont les premiers à flétrir quand il ne leur profite pas, les gens de la révolution tiennent beaucoup à laisser croire qu'ils vont, d'un instant à l'autre, recourir à un coup de main décisif. Ils finissent par le persuader à ceux même qui ont le moyen de le tenter, et ils agissent comme s'ils étaient suffisamment armés et comme si le gouvernement n'avait besoin que d'un léger effort de ses ennemis pour s'écrouler avec fracas. Du reste, ils ne se mettent pas en peine de le remplacer ; ils marchent à la révolution avec la plus frivole insouciance, sans programme, sans chefs et sans drapeau. A les voir jouer de la sorte avec la sécurité publique on frémit et, quoique l'on connaisse bien la faiblesse morale et numérique de ces paladins, on ne se défend pas d'une vague appréhension. C'est la seule cause de malaise qui nous reste et le seul obstacle aux progrès de toute sorte que le nouveau régime nous promet ; mais c'est un obstacle sérieux et dont on n'aura pas facilement raison si le bon sens public ne vient en aide à l'action du gouvernement.

Celui-ci n'est pas toujours bien secondé ; de ce qu'il inaugure une ère de liberté, on ne supporte pas qu'il use de rigueur à l'égard de personne. Il y a une école de tolérance qui semble vouloir laisser impunies toutes les infractions à la loi rentrant dans le domaine politique ; les adhérents à cette doctrine voudraient que l'on réservât les procès, les amendes, la prison aux délits communs, mais que les délits de presse, les excitations à la révolte, les outrages aux représentants de la loi fussent couverts d'une constante impunité. On a toujours des raisons sinon pour excuser un réfractaire politique, du moins pour éloigner de lui l'application des lois qu'il a violées ; quand ce n'est pas sa faute qui est légère, c'est lui qui n'est pas redoutable ; quand ce n'est pas le gouvernement qui est au-dessus des attaques, c'est la prévarication que l'on va glorifier par la persécution. Il n'a pas encore été exercé une répression qui n'ait été blâmée non pas seulement par ceux que la peine atteignait ou par leurs amis, mais par de généreux citoyens nullement hostiles au pouvoir et très-portés à ne lui donner que de bons conseils. On se souvient encore de l'opposition que le ministère a rencontrée de divers côtés, lorsqu'il a soumis à la Chambre le cas de M. Henri Rochefort. Des esprits très-droits ont pensé que l'on commettait une faute en poursuivant un député qui, après avoir insulté gravement la personne du chef de l'État, faisait un appel à la révolte. Il ne faut pas chercher les raisons qu'ils invoquaient ; ce n'étaient point des raisons ; mais des impressions, des sentiments, une argumentation vague et subtile, rappelant celle que les avocats mettent au service des mauvaises causes. La tolérance et l'impunité sont dans le goût du jour ; les girouettes sont tournées de ce côté. C'est une sorte de réaction contre les tendances opposées au régime qui vient de finir. On pense que la liberté d'aujourd'hui, pour accuser de plus grandes différences avec l'arbitraire d'hier, doit aller jusqu'à laisser violer impunément les lois ; on repousse la théorie qui enseigne que

Digitized by Google

le propre d'une liberté sérieuse et honnête, c'est de les appliquer au contraire dans toute leur rigueur, sans distinction de personnes, aussi bien aux plus dangereux ennemis de l'État qu'à ses plus faibles ennemis; cette théorie, saine et sûre, qui exclut l'arbitraire, se montre d'autant plus inflexible pour les actes qu'elle laisse une plus grande latitude à la manifestation des pensées et des doctrines.

Le ministère actuel paraît s'être rallié à ce dernier système; il l'a montré dans certaines déclarations formulées avec solennité du haut de la tribune; il l'a montré surtout par la persistance qu'il a mise à vouloir poursuivre la répression des délits politiques. Sans écouter les conseils un peu trop intéressés peut-être que lui donnaient les membres de la gauche, et les observations plus bienveillantes de ses amis, le ministère ne s'est pas contenté de demander l'autorisation de poursuivre le député de la première circonscription; après la condamnation et l'accomplissement de toutes les formes de la procédure, il a voulu faire exécuter le jugement. Le même esprit de systématique indulgence qui faisait repousser les poursuites s'est réveillé devant l'application de la peine; on a trouvé mille raisons diverses pour éloigner le pouvoir de cette extrémité, quelques-uns disaient de ce péril. Des casuistes éminents en matière de jurisprudence sont allés jusqu'à soutenir que l'autorisation de poursuivre n'impliquait point l'autorisation d'emprisonner. D'autres, plus sérieux ou moins passionnés, ont écarté cette thèse pleine de fantaisie, et ont réclamé l'ajournement de l'arrestation d'un député jusqu'après la clôture de la session législative; ils n'ont point invoqué les lois, mais de simples convenances politiques. Le défenseur de ce système qui, du reste, était le seul soutenable, s'est élevé à des considérations d'un ordre très-élevé, présentées dans la forme la plus parlementaire et dans une langue qui n'est point familière à la plupart des orateurs de la gauche. C'était le début oratoire de M. Gambetta; si éloigné que l'on soit de partager les principes de ce député, on est forcé d'envier à l'opposition un talent aussi distingué, et de regretter que M. Gambetta se soit un jour proclamé l'*irréconciliable* ennemi du régime impérial. Son éloquence a touché la Chambre sans la convaincre; elle a montré plus d'inclination pour la façon d'argumenter de M. le garde des sceaux qui, s'appuyant exclusivement sur la légalité, n'admettait pas de réplique. Ce débat avait un intérêt particulier, en ce qu'il intervertissait les rôles; contrairement à ce qui est arrivé bien souvent, c'est le ministre qui plaidait pour la légalité stricte, et c'est un membre de l'opposition qui, tout en essayant de s'en défendre, plaidait pour la raison d'Etat. La polémique engagée sur l'opportunité de l'emprisonnement de M. Rochefort avait pour le ministère un incontestable avantage : elle rejetait sur la Chambre la responsabilité de l'acte. Le vote auquel la discussion devait aboutir, en approuvant ou en désapprouvant l'arrestation du député de la première circonscription, aurait évidemment l'importance et l'effet moral d'une autorisation ou d'un refus en règle. Comme la première hypothèse seule était admissible, le gouvernement ne pouvait manquer d'accepter avec empressement le

Digitized by Google

débat soulevé par M. Crémieux ; heureusement servi par l'initiative irréfléchie de l'opposition, il a pu, le soir même, faire arrêter M. Rochefort avec l'approbation de la majorité du Corps législatif.

Cette mesure a pris immédiatement les proportions d'un gros événement politique. Elle s'est opérée par les soins de la police d'une façon si hardie, que les adversaires de parti-pris dont le pouvoir est entouré y ont voulu voir une provocation. Aussi bien, si, au lieu d'arrêter M. Rochefort dans la rue de Flandre, sur le seuil même de la réunion publique qu'il venait présider, au milieu d'une multitude qui paraissait résolue à le défendre, on l'eût saisi à la sortie du Corps législatif, ou nuitamment dans son domicile privé, ces mêmes adversaires y auraient trouvé à redire. Ils ne pensent pas sans doute que, si l'on eût pris d'autres ménagements, qu'il n'était d'ailleurs pas bien facile de prendre, les actes de colère qui ont suivi cet incident n'auraient point éclaté. De quelque manière que l'on procédât, l'autorité n'évitait point les reproches ; elle évitait encore moins les scènes regrettables dont, pendant deux ou trois soirées consécutives, les quartiers de Belleville et du faubourg du Temple ont été le théâtre. Après tous les défis qui avaient été portés à la police, il n'y avait pas une si grande maladresse à montrer aux populations que l'on n'avait pas si grand'peur des entourages démocratiques de M. Rochefort ; il est quelquefois bon d'agir sur l'esprit des masses, qui ne jugent guère de la force d'un gouvernement que par ses procédés à l'égard de ses adversaires ; elles aiment une certaine crânerie dans l'action, et on leur en inspire plus par des coups de hardiesse que par des mesures de prudence. Calculée ou non, l'arrestation de M. Rochefort a montré qu'on ne craignait point sa popularité, et que les séides de ce démagogue n'empêcheraient point que force restât à la loi. On a pu sans coup férir le prendre, l'enlever aux amis dont il était entouré, profiter d'une heureuse disposition des lieux pour le faire monter dans un fiacre et l'écrouer à la prison de Sainte-Pélagie. Cette opération fort compliquée n'a pas pris plus d'une heure ; elle a laissé les faubourgs dans une stupeur à laquelle ont bientôt succédé d'orageuses manifestations.

La démocratie de ces quartiers, conduite par des chefs de peu de valeur et de peu d'autorité, a pensé que le moment pouvait être opportun de tenter une émeute. Les premiers essais ont eu lieu dans la salle où M. Rochefort était attendu. C'est là qu'un jeune exalté, ami des démonstrations théâtrales, a fait la tentative hardie de s'emparer d'un commissaire de police et de montrer les armes dont il s'était muni. Il a parcouru les rues avec son prisonnier, qu'il a dû bientôt relâcher pour se mettre lui-même à l'abri des recherches et des répressions que sa tentative autorisait. Pendant une partie de la nuit, des bandes ont parcouru les rues de ces quartiers populeux, en poussant des cris incendiaires et en répétant, avec des voix rauques et irrévérencieuses, nos plus beaux refrains patriotiques. C'est ainsi que les électeurs de M. Henri Rochefort protestaient contre l'enlèvement de leur député. Le lendemain et les jours suivants, à la tombée du jour, jusqu'à une heure assez avancée

Digitized by Google

de la nuit, il a fallu recourir à de fortes escouades de sergents de ville et à la garde de Paris à pied et à cheval, faire la police des rues et les déblayer de tous les encombrements que les tapageurs entassaient à certains endroits, beaucoup moins pour des barricades que pour gêner la circulation. Les combattants faisant défaut, il n'y a pas eu de combats ; mais avec des armes pillées chez un armurier, de vieux sabres et des stylets, les émeutiers ont fait aux agents des blessures, dont quelques-unes paraissent assez graves. Un peu de sang a coulé ; mais il n'y a eu de mortels que les coups portés aux officiers de paix et aux sergents de ville. Les curieux ont, selon la coutume, recueilli des horions, dont quelques-uns n'étaient point sans importance. Le plus grave dommage atteignait les habitants des rues où l'émeute faisait ses visites nocturnes, et en général les intérêts de la cité tout entière, que ces sortes de démonstrations mettent dans le plus grave péril. Ces criminelles fantaisies, dont le mobile n'est pas bien déterminé, et dont le but n'est jamais atteint, ont occasionné des pertes matérielles dont le chiffre est connu ; véritables parades révolutionnaires, exécutées avec des comparses, et où l'on voit parfois d'honnêtes ouvriers embauchés par les prédicants de la religion socialiste, venir payer de leur vie ou de leur liberté l'adhésion qu'ils ont donnée à de fausses doctrines. Ce qui nuit le plus à ces collisions périlleuses ce sont les hommes qui les ont organisées. Lorsqu'on a dû les arrêter, il a fallu venir chercher jusque dans leurs domiciles, où ils se tenaient prudemment à l'écart, les hommes qui avaient le plus contribué à encourager l'émeute. Ces orateurs fougueux, ces journalistes irrités, que le régime actuel mécontente si fort, il ne fallait point les aller chercher à Belleville ; ce n'est pas eux que les escouades ont refoulé dans la rue Fontaine-au-Roi, ni dans la rue Saint-Maur. Ils en étaient loin. Ceux qui n'ont pu fuir à l'étranger ne doivent pas être surpris de se trouver aujourd'hui entre les mains de la justice ; puisqu'ils revendiquaient si haut leur part d'indignation et de colère, ne faut-il pas qu'ils aient aussi leur part de périls? Ces vilaines journées d'émeute ont toujours de tristes lendemains ; après la force armée, les parquets commencent leurs minutieuses investigations et les tribunaux leur besogne. Nul ne sait encore sur quels crimes ou sur quels délits l'instruction ouverte a mis la main ; mais on n'a pas appris sans tristesse que les arrestations ont été nombreuses depuis une semaine, et que les efforts du pouvoir, pour satisfaire aux légitimes aspirations du pays, n'ont réussi, jusqu'à présent, qu'à faire naître nous ne savons quels complots, et qu'à favoriser des attentats contre les lois et contre la sécurité des citoyens.

Il est néanmoins consolant de voir que le gouvernement ne se laisse point détourner des voies libérales, et que l'opinion publique elle-même ne verse point dans les excès de ces crises. Le ministère du 2 janvier, soumis à ces difficiles expériences, ne perd pas son calme ; il a la vigueur et la fermeté qui résistent aux désordres et aux velléités de réaction. Il voit le péril et ne s'en exagère point l'importance;

Digitized by Google

il comprend que les entraînements irréfléchis puissent marquer les premiers réveils de la liberté, sans que la liberté elle-même en soit rendue responsable. Les membres du cabinet savent déjà quelles obligations leur impose le régime parlementaire qu'ils viennent restaurer dans ce pays : ils sont des exécuteurs d'autant plus rigides des lois que les lois sont plus libérales, et ils pensent que l'on doit à l'ordre public une protection d'autant plus efficace que les droits individuels sont mieux garantis. Leur conduite cependant a trouvé, dans le Corps législatif, des détracteurs passionnés ; quelques membres de la gauche, avides de popularité, sans attendre que la rue fût apaisée, ont jeté aux foules émues des paroles irritantes. Notre pays a le privilége de ces scandaleuses violences qui n'ont pas, comme celles des peuples, l'excuse de l'ignorance et de l'entraînement; ce n'est qu'en France que l'on peut voir un député, pendant que l'ivresse révolutionnaire gagne le peuple et que l'autorité fait son devoir, se lever de son banc et montrer des indignations que sa conscience froidement interrogée devrait désavouer, répéter les banalités de tous les fauteurs de désordre, parler des provocations du gouvernement, mettre en suspicion la justice et, sans autre souci que de transporter dans la chambre les violences de la rue, professer la plus grande irrévérence pour tout ce qui est digne de respect. Ces excès, protégés par les immunités du mandat populaire, n'ont pas été commis seulement par des députés nouvellement lancés dans les luttes de la vie publique où ils cherchent à se mettre en évidence ; on a vu des gens très-rassis, des vieillards moins sages encore qu'encombrants, oublier toutes les bienséances parlementaires. C'est un des spectacles les plus affligeants que toutes ces impuissances coalisées ; certaines gens n'ont de la dignité que dans le succès ; si l'opinion publique se détourne d'eux, s'ils arrivent aux portes du tombeau sans avoir vu se réaliser le rêve de leur vie, ils ne savent point cacher leur dépit : chez eux, le patriotisme est toujours dominé par la vanité blessée et par l'ambition inassouvie. Ce sont des haines de cette sorte qui ont éclaté dans une des dernières séances du Corps législatif contre les membres du cabinet libéral et en particulier contre celui des ministres que son talent oratoire a mis le plus en relief. Il n'est point surprenant que M. Emile Ollivier soit le point de mire de ces violences ; il est, pour les hommes de 1848, pour ces fondateurs du suffrage universel, un reproche vivant ; il a été fidèle au suffrage universel; ils n'ont été fidèles qu'à un idéal de république un instant entrevu. Le ministre actuel de la justice a été logique, conséquent avec lui-même, avec ses principes et avec son serment de député ; ils sont restés immobiles dans une opposition stérile et dans les plus funestes inconséquences. Ces hostilités n'auront qu'un temps ; elles tomberont bientôt avec les hommes qui les personnifient.

Leur disparition sera des plus heureuses pour la liberté ; on se trouvera débarrassé d'une hostilité encombrante, et l'on évitera les continuelles digressions dans lesquelles les obstinés partisans d'une république quelconque entraînent le Corps législatif. Depuis que l'Assemblée est rentrée

Digitized by Google

en possession de son initiative, il ne se passe pas de jour où les grandes discussions d'intérêt général ne soient interrompues, soit pour une interpellation, soit pour une question absolument étrangère à l'ordre du jour. On interroge à tout propos et sur les objets les plus indifférents; il y a des députés qui se font une spécialité de mettre les ministres à la question. Quelquefois, ces incidents parlementaires sont justifiés, souvent aussi ils pourraient être ajournés. Il est incontestable qu'un haut intérêt national, historique, se rattache à la conservation de toutes les pièces de nos archives, et nous ne voyons pas bien qu'il y ait lieu de plaisanter si un député réclame leur restitution au domaine de l'Etat; les esprits frivoles peuvent trouver que la chose n'en vaut pas la peine; les hommes éclairés et sérieux ne seront jamais de cet avis, et nous trouvons fort bon que M. de Kératry demande que les pièces que l'on a émancipées rentrent promptement dans les portefeuilles pour n'en plus sortir. M. de Kératry en a signalé quelques-unes qui se sont égarées; si nous étions indiscrets, nous pourrions en indiquer d'autres et d'une importance capitale pour l'histoire du premier Empire. Nous croyons toutefois qu'on aurait pu différer de quelques jours cette utile réclamation, ne fût-ce que pour recueillir sur le sujet de plus amples informations, et attendre que l'opinion publique se soit un peu détournée des autres courants. Si nous avions à intervenir pour règler les débats du Corps législatif, nous demanderions que les amateurs de questions et d'interpellations se tinssent aussi rapprochés que possible de l'ordre du jour et des besoins du moment. Une assemblée est bien vite discréditée lorsqu'elle ne sait point régler ses discussions. Il y aurait certainement un moyen sinon de préserver entièrement le Corps législatif du danger des questions, du moins d'en diminuer le nombre en lui enlevant la compétence des intérêts d'un ordre inférieur; si les centres départementaux et communaux avaient plus d'importance, il ne serait point nécessaire de venir interrompre les séances de la représentation nationale par des incidents d'un ordre inférieur. L'excès de centralisation produit ces abus. Si jamais le juge de paix ou le garde champêtre peuvent porter leurs griefs devant une assemblée locale, le député n'aura pas à soulever un débat public en faveur de ces agents. C'est un argument de plus à faire valoir pour le système d'une décentralisation plus efficace que ne l'est celle sur laquelle repose notre organisation administrative. Les grands pouvoirs de l'Etat sont surchargés d'attributions minutieuses qui les détournent des intérêts généraux et qui mettent les retards ou les négligences les plus funestes dans le gouvernement du pays. Le jour où il n'aurait plus à s'occuper que des grandes questions de politique générale, le Corps législatif ferait une meilleure besogne et n'aurait point ces interminables sessions pendant lesquelles on perd un temps si précieux.

Il y a plus d'inconvénients qu'on ne pense à ne pas se hâter plus qu'on ne le fait en ce moment. Les interpellations sur la situation économique, sur les travaux publics et sur la marine marchande ont certainement touché à des intérêts vitaux; il était même nécessaire qu'un débat préalable s'engageât sur des questions qui devaient faire l'objet d'une enquête par-

Digitized by Google

lementaire. Mais n'a-t-on pas trop insisté sur ces préliminaires? Il ne reste plus de temps pour aborder l'examen des lois les plus urgentes; le ministère, depuis bientôt six semaines qu'il est constitué, n'a pu trouver le temps de réaliser un seul des projets de son programme. Il est à chaque instant détourné de sa tâche par des discussions intempestives. Il y aurait un incontestable intérêt à ne point s'attarder plus longtemps en route, et à écarter les incidents. Ce qui les rend si fréquents et quelquefois si graves, ce qui met si souvent le ministère en délicatesse avec la majorité, et ce qui encourage les attaques de ses ennemis, c'est la composition même du Corps législatif. Il a un vice originel dont il lui est impossible de se débarrasser, et que rendent de plus en plus manifeste les élections partielles qui ont lieu sans le concours de l'administration. On a vu, la semaine dernière, dans le département de l'Aude, échouer tristement un candidat à qui la protection préfectorale avait assuré, en mai dernier, une imposante majorité. Dans l'Isère, un député de la gauche, dont la Chambre avait cassé l'élection, est réélu avec un nombre de suffrages plus considérable. Deux autres circonscriptions nous montrent un ancien candidat officiel vainqueur dans la lutte électorale, soumis au ballottage, et fort exposé à n'être point réélu. Ces faits encouragent des soupçons sur la sincérité de la représentation nationale; dans tous les cas, ils enlèvent à la majorité législative l'autorité dont elle aurait besoin pour prêter au ministère un appui efficace. Ce serait donc courir au plus pressé que de procéder le plus vite possible à la confection d'une loi électorale qui permît de renouveler le Corps législatif dans un bref délai. Il est à craindre que nous n'ayons de repos, et que le régime nouveau ne soit bien solidement établi que lorsqu'il se sera soumis à cette épreuve.

Les préoccupations qui se rattachent à cet indispensable complément des réformes accomplies doivent dominer, dans l'esprit de nos hommes d'Etat, celles que pourraient leur donner nos relations extérieures. Ils consolideront plus sûrement le régime par un renouvellement du Corps législatif qu'en cherchant à nouer des alliances suspectes avec les puissances du Nord. Il ne faut point négliger l'étranger ni nous relâcher de notre surveillance sur les intérêts internationaux ; pour être libéral, parlementaire et pacifique, le gouvernement actuel n'en est pas moins tenu de veiller à la sûreté des frontières ; on comprend même qu'il soit jaloux de ne point déchoir du rang où la France s'est élevée dans la belle période du pouvoir personnel. Ce fut autrefois une des fautes du parlementarisme de se montrer trop conciliant avec certaines puissances; il ne relevait pas assez fièrement les injures; il transigeait trop volontiers; il faisait trop de sacrifices à la paix. L'amour-propre français se sentait blessé de ces complaisances. Mais personne aujourd'hui, que nous sachions, n'a le désir de nous humilier; aucun mauvais vouloir, aucune ambition ne nous menace. Il n'existe nulle part aucune question dont la solution nous intéresse directement: l'Orient est apaisé et ne se troublera sérieusement que le jour où les cabinets voudront le lui permettre; l'Italie ajourne ses revendications; les choses d'Espagne ne nous touchent guère. Il est vrai que nous avons la Prusse et le traité de Prague. Mais c'est en-

Digitized by Google

core là un de ces faits accomplis sur lesquels il serait inutile et dangereux de revenir. L'opinion publique a pris son parti de l'unité allemande, qui d'ailleurs est encore à faire. Elle n'a point donné dans les paniques où quelques orateurs du Corps législatif voulaient l'entraîner. M. Thiers, si inquiet de voir les Allemands se constituer en nation, n'a pu persuader au pays qu'il eût intérêt à l'empêcher ; il serait regrettable que sa propagande ait eu plus de succès auprès du gouvernement, et que l'influence qu'il exerce, dit-on, auprès de quelques membres du cabinet ait provoqué des manifestations diplomatiques d'un caractère peu amical. Quelle querelle d'ailleurs pourrions-nous soulever en ce moment avec nos voisins d'outre-Rhin ? Ils sont en règle avec nous et ne nous doivent rien. S'ils n'ont pas encore complétement exécuté le traité de Prague, c'est qu'ils ont eu d'autres soins plus urgents. Peut-être aussi ont-ils rencontré dans l'exécution des clauses relatives au Sleswig des difficultés que le traité n'avait pas prévues. Quoi qu'il en soit, il serait sans profit pour nous et pour notre dignité de nous mêler, en ce moment, des affaires intérieures des Allemands. Au point de vue même des dangers que peut nous faire courir l'unification de leurs Etats, il ne serait guère sage de faire sentir notre influence. L'image proverbiale de la main placée entre l'arbre et l'écorce s'appliquerait très-exactement à une immixtion quelconque de la France dans les affaires germaniques. Cette immixtion ne pourrait que donner une impulsion plus rapide et plus sûre aux tendances unitaires que 'on voit un peu se ralentir en ce moment, tantôt par des rivalités nationales, tantôt par des scrupules politiques. Depuis qu'ils peuvent nous croire occupés ailleurs, les Allemands ne sentent plus autant le besoin de s'unir ; mais si notre politique agitait encore une fois le spectre de l'annexion, ils feraient comme les Italiens devant les invasions de l'Autriche, ils chercheraient la force dans l'union.

On a un exemple de ce phénomène politique dans ce qui se passe actuellement en Bavière. Ce royaume, qui tient la tête parmi les Etats du Sud, était, après 1866, dans les meilleures dispositions d'union avec le Nord ; ses habitants comprenaient qu'il n'y avait pas pour eux d'existence possible en dehors du grand mouvement allemand, dont la Prusse était le pivot. Le traité militaire entre le roi de Prusse et le roi de Bavière fut conclu dans un sentiment patriotique, et parce que l'on sentait alors la nécessité d'une attache très-étroite avec Berlin ; on vivait, en ce temps-là, dans la crainte salutaire d'une intervention étrangère ; on avait la menace d'une alliance austro-française, et d'une revendication par le cabinet des Tuileries des provinces du Rhin. Rien ne semblait plus naturel que d'établir, entre toutes les portions du territoire, des liens de solidarité qu devaient en garantir l'intégrité. Les gouvernements de Bade, de Wurtemberg, de Bavière, signèrent sans hésitation le traité offensif et défen si par lequel ils s'engageaient à mettre toutes leurs forces militaires à la disposition les uns des autres, et à déférer le commandement de leurs troupes au roi de Prusse. Aujourd'hui, ce traité si clair, si précis, est l'objet des plus vives controverses ; les casuistes bavarois s'efforcent d'en

Digitized by Google

amoindrir la portée ; ils vont même jusqu'à lui donner de telles interprétations qu'il deviendrait entre leurs mains complétement illusoire. Les hommes qui poursuivent l'abolition du traité de 1867 se prévalent du titre de *patriotes*. Les uns agissent par répugnance de l'influence prussienne; les autres pensent que la nationalité allemande peut s'organiser par la seule vertu des forces démocratiques, sans le secours d'un Etat prépondérant et absorbant. Ces deux illusions ont réussi à former dans les Chambres bavaroises, et particulièrement dans la Chambre des seigneurs, une majorité qui crée de sérieux embarras au gouvernement et ne laisse pas de troubler un peu le cabinet de Berlin. Le comte Hohenlohe combat, avec toute l'énergie possible, ces tendances funestes ; il a même une première fois dissous le Parlement ; mais les élections lui ont renvoyé une majorité qui, sans être imposante par le nombre, n'en est pas moins embarrassante pour un ministre parlementaire. Néanmoins, le ministre tient bon; dans la récente discussion de l'adresse, il a montré qu'il ne céderait pas un pouce de terrain et qu'il résisterait au besoin aux vœux des patriotes, qu'il tient pour des antipatriotes. Le roi le seconde dans cette attitude; il refuse sa démission et se montre tout à fait hostile à quiconque prend parti pour l'abolition des traités, dût sa disgrâce atteindre des membres de sa famille. Ainsi s'est développée cette crise singulière, dont la ténacité bien connue du caractère allemand peut indéfiniment retarder l'issue. On y croit voir la main de l'Autriche; s'il pouvait entrer dans l'esprit des Bavarois que l'action de la France est pour quelque chose dans ces manifestations antiunitaires, il y a lieu de supposer que l'on en verrait bientôt la fin. Aussi bien, si l'on a vent en Allemagne d'un changement d'attitude de notre diplomatie, de messages fréquents et mystérieux chargés de recruter des adhérents à une politique menaçante, pourrions-nous voir bientôt les majorités parlementaires revenir au comte Hohenlohe et les difficultés de la situation se dénouer d'elles-mêmes dans une recrudescence du mouvement unitaire.

Le gouvernement prussien voit avec le plus grand calme ces tentatives et ces tiraillements de l'esprit allemand ; il ne s'y mêle en aucune façon, et ne cherche nullement à attirer dans le giron de la confédération du Nord les États qui n'en font pas encore partie ; il leur laisse toute latitude, et semble convaincu que la force des choses et l'intérêt même des populations suffiront pour accomplir cette fusion. Le comte de Bismark est tout entier aux affaires spéciales de la Prusse. Obligé, par un vote de la Chambre des seigneurs, de suspendre les travaux des Chambres prussiennes, il n'en est pas moins résolu à maintenir les résultats acquis par les délibérations antérieures; au nombre de ces résultats, il faut comprendre le projet de loi relatif aux attributions judiciaires et à la réorganisation des cercles. Il y a un discours de clôture du ministre-chancelier prononcé avant-hier, qui s'éloigne avec affectation des questions de politique générale, et se concentre exclusivement sur les affaires spéciales de la Prusse. Ce discours annonce une session extraordinaire, et ne contient aucune récrimination sur les derniers incidents parlementaires relatifs à des questions

Digitized by Google

financières. M. de Bismark, ayant à défendre une illégalité commise par l'ancien ministre des finances, n'a point hésité à la mettre sur le compte d'une impérieuse nécessité, et à réserver un débat plus approfondi sur cette question pour la session extraordinaire qui doit s'ouvrir en été.

L'opinion publique en Allemagne n'est pas tellement absorbée par les choses de la politique qu'elle ne puisse donner un peu d'attention aux controverses religieuses que fait naître le Concile. En France, ces sortes de sujets ne nous préoccupent point au même degré, et nos journaux ne se mêlent qu'avec beaucoup de réserve aux polémiques et aux dissertations que fait naître le dogme de l'infaillibilité. Les Allemands ont des docteurs émérites qui ont soin de ne point laisser languir le débat religieux ; le chanoine Dollinger est des plus actifs, et ses répliques à l'adresse des « infaillibilistes » font les délices des catholiques allemands. Les nôtres n'ont pas le même zèle ; ils laissent volontiers le Concile aux prises avec les opinions les plus diverses, et ce n'est point à nos journaux qu'il faut demander les indiscrétions dont les feuilles allemandes, et en particulier la *Gazette d'Augsbourg*, ont le privilége. C'est à la *Gazette d'Augsbourg* qu'est arrivée, il y a peu de jours, la bonne fortune d'une saisie à la frontière romaine. Elle apportait le texte des canons que, dit-on, l'on se propose de soumettre à l'approbation du Concile, et qui portent la marque de l'esprit le plus rétrograde. Ce n'est pas évidemment un esprit libéral qui anime les organisateurs de cette assemblée ; ils font des efforts inouis pour faire sortir de ses délibérations des résolutions aussi contraires que possible à l'esprit de l'époque actuelle. La résistance à ces tendances funestes organisée par quelques évêques français et par la plupart des évêques allemands, s'est brisée jusqu'à ce jour contre les procédés autoritaires du Vatican ; plus ces tendances s'accusent et se propagent, plus la cour de Rome devient oppressive. Aujourd'hui, on apprend qu'elle interdit la publication d'un factum épiscopal ; demain, c'est un patriarche que l'on oblige par des actes de violence à acquiescer aux doctrines ultramontaines. Les feuilles théologiques d'outre-Rhin nous annoncent maintenant que l'on va soumettre le Concile à un règlement beaucoup plus sévère que celui qui, jusqu'à ce jour, a été en vigueur. Les évêques n'auraient, pour ainsi dire, plus le droit de parler ; ils seraient venus de si loin pour donner leur avis, et, à peine arrivés, on leur retirerait la parole. Ils auraient cependant le droit de consigner leurs opinions par écrit et de les communiquer aux diverses commissions. Voilà où l'on en est déjà réduit à Rome. Le Concile, réuni depuis deux mois, n'a pu rien décréter ; il ne faudrait point s'étonner si une prochaine prorogation venait démontrer l'impuissance absolue où il est de produire aucun bon résultat. Il ne serait pas à ce point frappé de stérilité, si le pape avait compris qu'un Concile, au dix-neuvième siècle, pour être fécond, devait jouir de toute sa liberté. On aurait pris intérêt à ses délibérations si on n'avait pas vu qu'elles étaient soumises au contrôle rigoureux des hommes du Vatican et que le mot d'ordre était de ne rien laisser dire qui s'éloignât des doctrines adoptées par la Compagnie de Jésus. Ce n'est pas pour avoir l'opinion des

Digitized by Google

prélats et des théologiens de toute la chrétienté que l'on a convoqué le Concile; c'est pour avoir leur adhésion libre ou forcée à un système arrêté d'avance. Telle est, du moins, l'impression qui résulte des nouvelles que l'on reçoit de Rome. Il est à souhaiter que des idées plus raisonnables se fassent jour au Vatican et que les évêques français, américains, allemands, soient mieux écoutés qu'ils ne l'ont été jusqu'à ce jour. Ils représentent, dans la vénérable assemblée, un esprit plus philosophique et plus civilisateur que celui dont le sacré collége est imbu ; s'ils parviennent à se faire écouter, ils détourneront le Saint-Siége des abîmes où il menace d'entraîner la religion et l'Eglise. L'alternative opposée nous met en présence des plus tristes complications religieuses et d'une scission inévitable entre les partisans de l'infaillibilité et ses adversaires. La prudence exigerait que l'on écartât du programme du Concile cette inutile et intempestive question de l'infaillibilité; depuis la fondation du catholicisme, elle n'a pu recevoir de solution, et elle est appelée à n'en recevoir jamais. A quelque point de vue qu'on l'envisage, au point de vue politique ou au point de vue religieux, elle heurte toutes les idées reçues. Il y a, dans l'esprit humain, des résistances qu'il n'est point facile de vaincre; c'est ainsi que l'on ne peut se faire à l'idée que l'Eglise ait attendu près de deux mille ans pour s'apercevoir que son chef était décidément doué du don surnaturel de l'infaillibilité ; puisqu'elle a été éclairée de lumières spéciales et qu'elle a eu les docteurs les plus favorisés de l'esprit de Dieu, n'était-il pas naturel que l'Eglise entrât le plus promptement possible en possession de toutes les vérités qui l'intéressent? Il y a peu de chose à répliquer à ce raisonnement. Que si l'on veut voir dans le dogme de l'infaillibilité un moyen de domination, une forme inusitée du pouvoir personnel et un retour au moyen âge, les temps ne sont guère propices à de semblables réactions. Ce n'est pas lorsque tous les pouvoirs constitués se voient contraints, pour durer, de se dessaisir de leurs prérogatives, que la papauté se relèvera en essayant de reprendre toutes celles qu'elle a perdues.

Mais de pareilles considérations entraînent avec elles des développements qui dépasseraient les limites d'une chronique exclusivement consacrée à l'exposé des faits politiques. Elles nous éloigneraient de notre sujet et ne nous laisseraient plus de place pour mentionner la grave décision que vient de prendre en Angleterre la Chambre des communes. Le gouvernement britannique a, comme le nôtre, ses conflits avec une partie du corps électoral. Un collége irlandais ayant investi du mandat législatif un candidat privé de ses droits civils, et par conséquent inéligible, M. O'Donovan Rossa, il a fallu que le ministère fît casser cette élection plus qu'irrégulière. La Chambre des communes s'y est prêtée de fort bonne grâce, et c'est presque à l'unanimité que le député irlandais, actuellement prisonnier dans l'arsenal de Chatam, a vu son élection annulée. Voilà donc le comté de Tipperary, en Irlande, dans un cas analogue à celui de la première circonscription de Paris, avec cette différence cependant que celui-là n'a point de député et peut en élire un autre, tandis que celle-ci,

Digitized by Google

pourvue de son représentant, le voit dans l'impossibilité de remplir son mandat et ne peut le remplacer. Mais dans l'un et l'autre cas, c'est la loi qui l'emporte et l'intérêt de tous qui domine l'intérêt d'un groupe. M. O'Donovan Rossa s'est trouvé dans la situation où l'on voulait mettre M. Ledru-Rollin et M. Barbès si on les avait élus députés sans qu'ils eussent prêté le serment préalable. Il est évident qu'une semblable élection eût été nulle et qu'elle n'aurait pu avoir que le caractère d'une manifestation politique. Nous ne savons pas ce qu'aurait fait la démocratie parisienne si, après avoir constitué une majorité à des personnages inéligibles, on l'avait laissée sans réprésentants; en voyant les réclamations qu'elle élève contre l'incarcération autorisée du député de la première circonscription, on peut se faire une idée de celles qui auraient été la conséquence de l'exclusion des candidats insermentés. C'est pour cette raison qu'il est bon de nous remettre sous les yeux l'exemple des Anglais; ils savent toujours garder une sage mesure et n'ont point la sottise, lorsque la loi leur est appliquée, de crier qu'on la viole. Le bon sens est le fond qui nous manque le plus, et son absence nuit considérablement à certaines revendications que l'on discrédite en ne sachant pas les maintenir dans la légalité. Il se peut que les électeurs de Tipperary élisent une seconde fois M. O'Donovan Rossa. C'est ainsi que, jadis, ils nommaient avec obstination O'Connell, que sa qualité de catholique excluait du Parlement; mais pour l'y faire entrer ils n'élevaient point de barricades et ne cherchaient pas à renverser le gouvernement de la Reine. En réitérant leur manifestation légale, ils sont arrivés à leurs fins. Le jour où les prétentions de la démocratie française, réduites aux revendications légales, prendront cette allure calme et énergique, elles auront des chances de triomphes qui leur font aujourd'hui amplement défaut.

Les démêlés de la Sublime-Porte avec le Pacha d'Egypte viennent de traverser une phase nouvelle. On était d'accord, et le khédive en passait par toutes les conditions qu'il plaisait à la Porte de lui imposer lorsque, mis en demeure de fournir des explications sur les derniers armements, il n'a trouvé que de fort mauvaises raisons. A propos de ces armements, il disait qu'il avait voulu se maintenir à la hauteur des progrès faits depuis peu dans l'organisation et l'équipement militaire; à propos d'officiers hellènes compromis dans l'insurrection candiote et embauchés dans l'armée égyptienne, le khédive a répondu que les officiers étaient venus d'eux-mêmes offrir leurs services, et qu'ils n'avaient pas été accueillis. Sur les fusils achetés en Amérique il n'a trop su qu'imaginer; il n'a cependant pas voulu rester court, et a prétendu que ces fusils étaient peu nombreux et que l'effectif des troupes, plutôt diminué qu'augmenté, ne s'élevait pas à plus de 15,000 hommes. Le sultan, qui probablement sait à quoi s'en tenir sur la sincérité de son vassal, a paru satisfait, et le grand vizir a complimenté le khédive sur la bonne grâce de sa soumission. Maintenant les relations du sultan et du vice-roi sont sur un très-bon pied, jusqu'à ce qu'il soit possible à celui-ci de se venger sur quelqu'un de l'humiliation qu'on lui a fait subir. Tout nous fait croire que ce mo-

Digitized by Google

ment n'est pas éloigné et que la victime est déjà choisie ; il y a des ennemis qui ne sont réduits à l'impuissance que lorsqu'on les a tout à fait écrasés. Tel n'est point encore sans doute le cas d'Ismaïl Pacha.

Le secrétaire de la rédaction, PASCAL PICARD.

CHRONIQUE FINANCIÈRE.

Le marché est toujours hésitant et plus disposé à la baisse qu'à la hausse ; cela n'est point selon nous, l'effet des agitations de la rue, mais lassitude, impatience des obstacles de chaque jour que rencontre une reprise sérieuse des affaires. La Bourse a vu, sans s'en émouvoir, les tentatives impuissantes des révolutionnaires de 1870 ; les émeutes de Belleville ont à peine ébranlé la Rente ; mais aujourd'hui, on s'étonne, on s'alarme de la tournure navrante que prennent les discussions du Corps législatif ; les questions les plus graves dégénèrent en débats irritants, en injures violentes, compromettantes pour la dignité de la Représentation nationale ; les grands intérêts du pays sont sacrifiés dans ces luttes de personnes ; la confiance du monde financier, qui avait acclamé avec un légitime enthousiasme l'avénement du régime parlementaire, va chaque jour en diminuant. Les capitaux de l'épargne, aussi bien que ceux de la spéculation restent sans emploi ; ceux qui sont engagés cherchent à se liquider, — et ils ont raison, car, en l'état des choses, il n'y a pas de danger à s'abstenir, et il pourrait s'en rencontrer à se jeter quand même en avant.

RENTE FRANÇAISE. — Le mois de février doit apporter sur le marché le solde de l'emprunt ; les titres vont affluer ; le comptant, livré à lui-même, privé du concours efficace des caisses publiques, qui employaient chaque jour 4 à 500,000 fr. en achats de Rente, aura-t-il assez de puissance pour absorber les masses de titres dont on nous menace ? C'est là une question impossible à trancher en l'état du marché du comptant ; les cours actuels

Digitized by Google

nous semblent très-élevés, l'atonie des affaires, la nécessité de faire quand même des emplois de fonds, l'abondance extraordinaire du numéraire, expliquent bien les prix du moment; mais, pour atteindre des cours plus élevés, il faudrait une situation politique plus solide, et les enthousiasmes d'une spéculation qui paraît résolue à attendre l'affermissement du calme dans les esprits et dans les rues.

RENTE ITALIENNE. — On parle de l'augmentation de l'impôt sur la Rente; M. Sella s'en défendait il y a un mois avec une grande énergie. Aujourd'hui, nous n'entendons pas parler de ses protestations, mais ce qui nous rassure, c'est la persistance qu'il apporte à la réalisation de ses plans de réformes économiques. Cela vaut mieux que de chercher l'équilibre du budget par des mesures violentes et spoliatrices que l'état de l'Italie ne saurait ni justifier ni expliquer. Dans une période révolutionnaire, pendant une crise financière intense, on comprend, on subit les mesures radicales comme celles dont on parle aujourd'hui; mais en pleine paix, alors que la prospérité publique s'élève chaque jour, frapper le crédit de l'Etat par des mesures qui atteindraient l'épargne française, qui a autant fait que nos armes pour la consolidation de la monarchie italienne, ce serait au moins de la folie, et nous nous refusons à croire aux projets que la spéculation prête si facilement au ministre des finances italiennes.

CRÉDIT FONCIER. — La spéculation à la hausse, qui s'était si audacieusement engagée sur les actions du Crédit foncier, est encore toute meurtrie, tout ahurie du coup que lui a porté la mesure prise par la chambre syndicale. — Nous avons déjà longuement et souvent traité cette question du Crédit foncier; nous n'y reviendrons pas aujourd'hui; les doléances des tripoteurs à la hausse ne sont pas plus intéressantes que les divagations des spéculateurs à la baisse; le temps mettra en place les choses et les gens; les actions reviendront à des prix moins extravagants, plus en rapport avec l'avenir du Crédit foncier, et les gens porteront des jugements plus sensés sur la mesure, hélas! trop tardive prise par la Chambre; en attendant, le marché, faussé par les exagérations de la spéculation, n'a pas encore retrouvé son équilibre, et il reste sous la menace de la liquidation de plusieurs gros capitalistes à la hausse, avec lesquels il faudra un jour ou l'autre en finir; mais il convient de compter dès à présent avec cette éventualité, qui rend toutes spéculations sur le Foncier dangereuses et incertaines.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE. — Nos prévisions sont aujourd'hui complétement réalisées; de 580 fr., les actions de la Société générale se sont élevées à 630 fr. Cette hausse, qui est loin d'avoir atteint son maximum, s'est produite jour par jour, semaine par semaine, sans réactions violentes, sans rencontrer d'autres résistances que celles opposées par les hésitations de la Bourse, plus troublée qu'inquiétée réellement par les folles aventures de Belleville.

Cette progression persistante est d'autant plus caractéristique, que personne n'ignore que la tradition — bonne ou mauvaise, nous ne la jugeons pas, — consiste, de la part des intéressés les plus importants de la Société

Digitized by Google

générale, à maintenir même au prix de quelques sacrifices périodiques — les actions à des cours relativement bas, à s'opposer enfin à toutes tentatives de spéculation à la hausse, afin de ne pas exposer l'administration à la recherche, à tout prix, de dividendes élevés, qu'il faudrait évidemment réaliser pour soutenir les actions sur le cours de 800 fr., par exemple.

La hausse qui s'est produite est donc le résultat, le seul résultat des réflexions du public qui juge, par les bilans mensuels, de la marche des affaires sociales de la Société générale, qui se rend compte des bénéfices réalisés jusqu'à ce jour, que révèle d'une façon plus exacte le bilan du 31 janvier 1870, où nous relevons au chapitre du compte de profits et pertes la somme de 11,365,000 fr. pour l'exercice 1869, déduction faite de la somme de 1,500,000 fr., qui représente les répartitions déjà effectuées. Il est donc tout naturel que, même à 630 fr., les actions de la Société générale soient recherchées par les capitaux en quête d'un bon placement.

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT MOBILIER ESPAGNOL ; SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MOBILIER ; SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE. — Les actions du Crédit mobilier française négocient difficilement à 200 fr., celles de la Compagnie immobilière se traînent lourdement à 90 fr. ; c'est là le prix des efforts de M. le comte de Germiny.— Le liquidateur, M. Richardière n'aurait pas obtenu de plus brillants résultats s'il eût été investi de la liquidation à grande vitesse de ces deux Sociétés. A ces résultats navrants d'une administration de plusieurs années, opposons ceux obtenus dans le même laps de temps par l'administration de la Société générale du Crédit mobilier espagnol, dont les actions, après avoir été cotées 145 fr., se traitent aujourd'hui couramment à 430 fr.

Sous bien des rapports, la situation des deux sociétés était semblable : comme le Mobilier français avec la Compagnie immobilière, la société de Crédit mobilier espagnol était engagée dans les embarras de la compagnie du Nord de l'Espagne, qui se trouvait son débiteur d'une somme considérable. Au lieu de chercher dans une liquidation la solution facile mais ruineuse de difficultés qui semblaient inextricables, au lieu de renoncer à triompher des obstacles qu'élevaient des rivalités insouciantes de l'intérêt général, l'administration du Crédit mobilier Espagnol s'est incarnée dans la personnalité énergique de MM. Pereire, a accepté la bataille sur tous les points où on la lui offrait ; et, après trois années d'efforts incessamment renouvelés, de luttes passionnées, toujours vaillamment soutenues, de vicissitudes financières et politiques, l'œuvre de reconstruction est achevée ; le capital du Crédit mobilier Espagnol est intégralement reconstitué. — Le Nord de l'Espagne, son débiteur, patiemment et intelligemment soutenu, s'est libéré, et, tranquille sur le lendemain, il peut désormais espérer pour ses obligataires aussi bien que pour ses actionnaires, un avenir fécond et réparateur.

Cette situation se résume en chiffres qui parlent plus haut et plus clairement que tous les commentaires : l'action du Mobilier Espagnol est à 430 francs; avant peu, elle aura reconquis le cours de 500 fr., non par une

Digitized by Google

surprise de spéculation, mais par le fait de sa valeur réelle; quant à l'obligation du Nord de l'Espagne, cotée naguère encore 80 fr., elle est aujourd'hui au-dessus de 173 fr. les actions elles-mêmes tendent à se relever, une combinaison inspirée par les effets du règlement, aujourd'hui définitif de la dette du Nord de l'Espagne, ne tardera pas à leur créer, dans un temps rapproché, une situation meilleure.

Quel contraste entre cette situation pleine de promesses pour l'avenir, et celle du Crédit mobilier français et de la Compagnie immobilière!... Aujourd'hui, comme hier, comme il y a deux ans, tout est dans le chaos, tout est à faire, rien ne se fait; les projets de fusion n'aboutissent qu'à la confusion, les tentatives de conciliation ne produisent que de nouvelles divisions. On ne saurait mettre en question la bonne volonté, la loyauté de l'administration que personnifie le comte de Germiny, auquel personne ne songe à contester des qualités spéciales d'administrateur-liquidateur, qu'une longue pratique n'a pu que développer; mais les faits ne peuvent non plus être contestés, et, en définitive, les résultats de cette gestion de trois années sont peu appréciables, le temps qui s'est écoulé a été exclusivement employé à résister aux procès des uns, aux projets des autres; et le résultat, le seul résultat considérable réalisé, est une contribution de 36 millions, offerte spontanément, dont on fait trop facilement remonter tout le mérite à M. de Germiny, alors que l'on pourrait aussi en avoir quelque reconnaissance à ceux qui l'ont offerte et qui la payent.

Cette situation est devenue intolérable et dangereuse pour les immenses intérêts engagés dans les deux Compagnies, et il est à désirer qu'on en finisse au plus tôt : l'assemblée de l'Immobilière convoquée pour le 7 février n'a pu avoir lieu; les titres déposés s'élevaient tout au plus à 12,000, et il en fallait 32,000. L'assemblée n'ayant pu avoir lieu, une nouvelle convocation la fixe au 3 mars prochain. Si une transaction n'intervient pas d'ici là entre l'administration de l'Immobilière et les groupes d'actionnaires dissidents, il est supposable que cette nouvelle convocation restera sans résultat, car les actionnaires ne trouveront pas excellent, le 3 mars, le projet qu'ils ont condamné le 7 février par leur abstention. Que se passera-t-il alors? L'administration, ayant ainsi posé la question *de cabinet*, devra logiquement ou se retirer ou modifier ses plans.

Le cabinet Germiny modifiera ses plans, gagnera du temps, mais il ne se retirera pas; les cabinets parlementaires aussi bien que les administrations judiciaires ont la vie dure, et, au moment suprême, capitulent volontiers; quant à nous, nous restons convaincu que nous verrons surgir au-dessus de toutes ces insuffisantes combinaisons, au-dessus de ces irréalisables projets de fusion, un projet largement conçu, donnant une satisfaction équitable à tous les intérêts, consolidant le présent et assurant l'avenir aussi bien du Crédit mobilier français que de la Société immobilière, et faisant une bonne fois litière de toutes ces questions de personnes qui, en finances comme en politique, sont souvent la cause de désastres irréparables.

Digitized by Google

CHEMINS DE FER FRANÇAIS. — Les recettes de la quatrième semaine de l'exercice courant, comparées aux recettes correspondantes de l'année dernière, sont généralement moins favorables que celles des semaines précédentes, aussi bien pour le nouveau réseau que pour l'ancien. Sur l'ancien réseau, deux lignes sont en diminution : l'Orléans, qui perd 131,000 sur l'ancien réseau et 14,000 sur le nouveau. Le Midi perd également 114,000 francs sur l'ancien et 25,000 sur le nouveau ; ces diminutions très-sensibles sont, paraît-il, causées par les grandes quantités de neige tombée dans le midi de la France.

L'Ouest est également en assez forte diminution.

Le Nord gagne 206,000 fr. Le Lyon a une augmentation insignifiante de 28,000 fr. Mais sur le nouveau réseau, le Nord et le Lyon ont tous deux sur leur recette kilométrique une diminution : le premier, de 1,62 0/0, et le second, de 0,18 0/0.

En ce qui touche les Chemins étrangers, nous avons à constater une amélioration de 71,800 fr. ou 1,29 0/0 sur les Lombards ; les Chemins autrichiens, très-éprouvés depuis quelque temps, présentent une diminution de 203,200 fr. ou 14,31 0/0.

Les transactions sur les Chemins français, très-calmes en temps ordinaires, sont, en ce moment-ci, d'une nullité à peu près absolue ; la spéculation concentre toutes ses forces sur les actions des Chemins autrichiens et sur les Lombards ; grâce au prétexte que fournissent de constantes diminutions de recettes causées par les mauvais temps, par les pluies ou par les neiges, on a réussi à faire baisser dans d'assez grandes proportions les actions de la Société autrichienne. Nous croyons que cette faiblesse ne sera pas de longue durée, et que la spéculation sera bien avisée si elle profite des cours actuels pour réaliser des bénéfices qui ont dû coûter de grands efforts, et qui pourraient bien se changer en grandes pertes si on ne se hâte de racheter.

Quant au Lombard, la réalisation de l'affaire des Chemins turcs rendra aux actions plus de fermeté, sans leur donner pour cela une valeur réelle supérieure aux cours du moment, et si, comme on le prétend, on arrive à les pousser aux environs de 600 fr., bien avisé sera le porteur qui saura réaliser à ce cours, qu'un coup de spéculation peut du reste parfaitement enlever au moment de l'émission qui se prépare.

COMPAGNIE TRANSATLANTIQUE. — Les actions se relèvent un peu ; mais ce n'est pas sans peine, car, arrivées à 220, elles sont prises de défaillances qui les font retomber lourdement à 210 ; elles tomberaient plus bas encore, si une main bienveillante ne venait à leur secours. La Compagnie est en instance auprès du gouvernement ; il est à espérer qu'on fera droit à ses réclamations, car elles sont légitimes. Frappée par les lois de navigation dont souffre également toute la marine marchande, la Compagnie transatlantique lutte avec énergie contre des difficultés qu'elle est désormais impuissante à surmonter, si l'Etat ne vient promptement à son aide,

Digitized by Google

sans lui marchander les indemnités sérieuses auxquelles elle a incontestablement droit. Les subventions accordées par le gouvernement devront aussi être augmentées dans de fortes proportions ; à cette condition-là seulement, la Compagnie pourra remplir les obligations qu'elle a acceptées sous l'empire d'une législation protectrice qui n'existe plus aujourd'hui. Il ne s'agit pas là d'un monopole à soutenir, à fortifier, mais bien d'un service d'intérêt public et d'une œuvre de justice et de réparation, Nous aurons à nous occuper tout spécialement de la Compagnie transatlantique ; l'enquête ouverte sur la marine marchande donne à la question un intérêt tout d'actualité.

OBLIGATIONS DES COMPAGNIES ÉTRANGÈRES. — Nous ne partageons pas les préventions qui frappent sans distinction les valeurs étrangères ; elles ne sont généralement basées que sur des raisons spécieuses, et ne résistent guère à un examen sérieux fait de bonne foi. Ainsi l'obligation lombarde, que nous n'entendons nullement déprécier, est cotée 247 fr. et rapporte 15 fr., sauf déduction du timbre, de la perte au change et de l'impôt, ce qui réduit le revenu à 11 35 environ ; — l'obligation Saragosse est tout aussi solide, tout aussi bien garantie, elle rapporte également 15 fr, et elle n'est cotée, comme l'obligation Nord d'Espagne, qu'à 160 fr. L'arbitrage est tout indiqué, vendre de l'obligation lombarde arrivée à l'apogée de sa hausse au moins pour le moment, et acheter de l'obligation du Nord de l'Espagne, qui rapporte 15 fr., qui est en voie de progression et qui coûte 100 fr. moins cher.

Nous pourrions faire le même raisonnement pour les obligations des chemins Autrichiens, qui rapportent 15 fr., et qui sont plus solidement garanties que la plupart des obligations qui se négocient à la Bourse au cours de 305 fr., comme les obligations des chemins de fer du Médoc, par exemple, pour ne pas multiplier les indications.

CRÉDIT FONCIER AUTRICHIEN. — Les cours se maintiennent facilement au-dessus de 930 francs. C'est un beau prix, et pourtant les amis de la maison voient sur cette valeur des cours plus élevés. Certes, il faut le reconnaître, l'administration du Crédit foncier autrichien a été singulièrement heureuse dans ses opérations jusqu'à ce jour. Mais enfin cette institution, qui est bien une affaire étrangère, est capitalisée un peu trop vivement, et il est sage de ne pas perdre de vue que le Crédit foncier autrichien fait beaucoup plus ordinairement des opérations de banques que des opérations sur la propriété foncière.

CRÉDIT FONCIER SUISSE. — Les actions étaient, il y a quinze jours à peine, à 450 fr., elles sont aujourd'hui à 540. Les obligations 5 0/0 qui se négociaient péniblement à 230, sont, en ce moment, à 315 fr. Nous nous félicitons pour les porteurs de titres de cette reprise inattendue, et nous espérons qu'elle pourra se continuer, et surtout se soutenir et se justifier. Nous ne connaissons pas plus aujourd'hui les raisons de cette hausse

Digitized by Google

que nous avons entendu annoncer il y a huit jours, que nous ne connaissions les motifs de dépréciation qui avaient tout à coup frappé obligations et actions; nous ne pouvons donc que constater sans apprécier.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT RURAL. — Les actions sont à peu près immobiles à 480 fr. La Société de Crédit rural ne fait pas parler d'elle, — mais cependant on dit qu'elle s'occupe d'affaires intéressantes... de chemins de fer d'intérêt local. — Le titre champêtre qu'elle a adopté lui impose des obligations qui ne sont pas très-faciles à remplir, cependant tout chemin mène à Rome, et les chemins d'intérêt local sont aussi d'intérêt rural; à ce point de vue, la Société est fidèle à son programme. La Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France a une manière plus originale encore d'être fidèle à son programme, elle vient de commanditer une Société japonaise de banque et de commerce. Cette création, limitée du reste à un capital de 500,000 francs, rappelle les tentatives peu heureuses de la Société générale, en vue de fonder une société d'exportation et d'importation — qui avait surtout pour objet des opérations commerciales avec le Japon.

J. D'ESMOND.

ALPHONSE DE CALONNE.

Paris. — Impr. de Dubuisson et Ce, rue Coq-Héron, 5.

Digitized by Google

LA TRANSYLVANIE ET SON UNION FORCÉE AVEC LA HONGRIE

Historia Românilor din Dacia superiore. Vienne. — *Les Roumains des États autrichiens.* — *L'Indépendance constitutionnelle de la Transylvanie*, par A. Papio Ilariano. Bukarest. — *La Mission de l'Occident latin dans l'Orient de l'Europe*, par B. Maniu. Paris, A. Le Chevalier. — *Oesterreich, politische Studie*, par le docteur Frischof. Vienne.

Donner une idée exacte de l'état présent du conflit engagé entre les Hongrois et les Roumains de Transylvanie, au sujet de l'incorporation de cet État à la Hongrie, tel est le but de ce travail. Nous voulons faire luire la vérité dans ce débat, qui n'est guère connu en France que par des publications de sources hongroise ou autrichienne. Nous espérons démontrer l'injustice radicale et le péril de cette union, contraire aux traités qui ont placé la Transylvanie, comme Etat indépendant, sous le sceptre de la maison de Habsbourg, attentatoire surtout aux droits imprescriptibles de la nationalité roumaine. Les antécédents historiques de cette question, aujourd'hui si brûlante, ont été suffisamment exposés dans d'autres ouvra-

Digitized by Google

ges[1]. Nous n'en rappellerons que les traits les plus caractéristiques, indispensables pour définir nettement la situation actuelle.

I

Les Roumains de Transylvanie, présentement au nombre de 1,380,000 contre 700,000 Saxons, Magyars et Szecklers, descendent, comme les Moldo-Valaques, de colons italiens transportés en Dacie par Trajan, après la défaite de Décébale, pour former de ce côté une barrière vivante à l'Empire. Un de ces groupes de colons, celui dont descendent les Roumains transylvains, fut jeté comme une avant-garde permanente, au delà du Danube et des défilés des Carpathes. Sentinelles avancées de l'empire romain, ils n'en furent plus, deux siècles plus tard, que les sentinelles perdues, à l'époque qui marque le point de partage entre la fortune de Rome et celle des Barbares; quand Aurélien, cédant à l'invincible nécessité, reporta sur le Danube la frontière militaire. Parmi les groupes historiques qui composent la nation roumaine, celui des colons demeurés en Transylvanie devait être et fut en effet le plus cruellement éprouvé.

Leur histoire peut être divisée en quatre époques ou périodes distinctes. La première est celle du gouvernement des ducs roumains; elle finit à la grande invasion hongroise du Xe siècle. Cette époque confuse, obscure, ne nous est connue que par quelques chroniques hongroises. L'un des faits les plus importants qui s'y rattachent est l'établissement d'une colonie militaire, composée de soldats d'Attila, dans un coin de la Transylvanie qu'occupent encore leurs descendants, connus sous le nom de Szecklers. Les Magyares, leurs congénères, ont trouvé en eux, de tout temps, des auxiliaires fidèles.

La funeste bataille de Gyula (904) fut, pour les Roumains transylvains, ce que devait être plus tard celle d'Hastings pour les Anglo-Saxons. Sur les rives de la Theiss comme en Italie, comme en Gaule, plus le prestige du nom romain avait été grand, plus l'abaissement fut profond, l'oppression impitoyable. Le sort déjà si pénible de la race vaincue paraît s'être aggravé encore, cela en

[1] On consultera avec fruit, sur la statistique et l'histoire de ce pays, la *Transylvanie et ses habitants*, par M. de Gérando; le travail de M. Ubicini sur les provinces roumaines (dans l'*Univers pittoresque*, de MM. Didot); l'*Histoire des Principautés danubiennes* de M. Elias Regnault. Ces derniers écrivains ont fait de nombreux emprunts à l'importante histoire des Roumains, écrite dans leur langage, par M. Papio Ilariano, l'un des patriotes transylvains les plus zélés et les plus intelligents. Nous avons fait plus d'un emprunt à son dernier opuscule, plaidoyer aussi énergique qu'habile en faveur de l'indépendance de ses compatriotes.

Digitized by Google

triste à dire, par suite de la conversion des vainqueurs au catholicisme. Des princes, que Rome a mis au nombre des Saints, persécutèrent cruellement, à diverses reprises, les Roumains, sectateurs zélés de l'Église d'Orient. Ce fanatisme était politique autant que religieux. Les Hongrois ne pouvaient voir sans inquiétude l'attachement opiniâtre que la population vassale conservait à un culte dissident. Le clergé roumain joua sans nul doute un rôle considérable dans les nombreuses insurrections des anciens propriétaires du sol. C'est la seule explication plausible des rigueurs exceptionnelles de la race conquérante pour les popes schismatiques, que les anciens règlements féodaux qualifiaient de *prêtres brigands*, et assujettissaient à garder les troupeaux de buffles et les meutes des magnats.

La seconde époque s'étend depuis l'occupation de la Transylvanie par les Hongrois jusqu'à leur défaite par les Turcs à Mohacz, en 1526. Elle embrasse par conséquent un intervalle de plus de six siècles, pendant lequel les Roumains furent presque constamment opprimés et malheureux. L'un des incidents capitaux de cette deuxième période appartient à la dernière moitié du XIIe siècle. Ce fut l'installation des colonies saxonnes, accueillies et peut-être appelées par les rois hongrois. Ceux-ci leur assignèrent pour résidence une portion du territoire transylvain, dont ils s'étaient réservé la propriété après la conquête (*fundi regii*), territoire que les descendants de ces Saxons habitent encore aujourd'hui. La plus grande partie de ces colons allemands occupa la partie la plus méridionale de la Transylvanie, c'est-à-dire la vallée de l'Olto inférieur, tandis que d'autres, au contraire, s'établissaient à l'extrémité septentrionale du pays, entre la Theiss et le Szamos, l'un de ses principaux affluents. Ces deux fractions de l'émigration saxonne avaient entre elles le pays des Szecklers, qui habitaient la vallée de l'Olto supérieur. Ainsi, les Saxons, alliés des Hongrois; les Szecklers, leurs congénères, campés sur le revers des Carpathes, dont ils gardaient les passages, formaient une ligne continue de défense sur les frontières de la Bukovine, de la Moldavie et de la Valachie. Cette organisation militaire, contemporaine de la formation du royaume valaco-bulgare par les Asan, semble avoir été combinée pour empêcher toute nouvelle tentative d'intervention des Roumains de la vallée du Danube en faveur de leurs frères de Transylvanie[1].

[1] En 1089, les Cumans de la Valachie, entrés en Transylvanie pour délivrer leurs frères du joug des Hongrois, avaient été entièrement défaits sur la Témes par le *saint* roi Ladislas, qui fit pieusement égorger ses prisonniers parce qu'ils refusèrent de se faire catholiques. Cette tentative infructueuse de secours ne fit qu'aggraver le sort de la population roumaine.

Hermanstadt (le *Sibi* des Roumains) et Cronstadt sont les principales villes saxonnes

Digitized by Google

Ce qui est incontestable, c'est que, pendant toute la durée du moyen âge (et pour la Transylvanie le moyen âge dure encore), on voit Hongrois, Saxons et Szecklers faire toujours cause commune contre la population autochthone. En 1437 notamment, ils se coalisèrent pour étouffer une insurrection générale des Roumains, provoquée par les cruautés de cet odieux Sigismond, qui avait proposé au concile de Bâle l'extermination de tous les schismatiques. On s'accorde généralement pour faire remonter à cette époque la conclusion du fameux pacte d'union saxonne, renouvelé et rédigé au commencement du dix-septième siècle, et sur lequel nous reviendrons tout à l'heure. L'insurrection de 1437, dirigée par Antonius Magnus, ne fit qu'aggraver le joug qui pesait sur les Roumains transylvains. Pendant cette période, un grand nombre de familles appartenant à l'ancienne noblesse du pays émigrèrent dans la Roumanie danubienne ; d'autres embrassèrent le catholicisme et furent admises dans les rangs des vainqueurs. Le fameux Huniade, dont les Hongrois ont tenté d'accaparer la gloire, en le faisant passer pour le fils naturel d'un de leurs rois, était en réalité un de ces Roumains *hongarisés*.

La troisième époque est celle du gouvernement de la Transylvanie par des princes magyares, tributaires des Turcs. Elle finit, en 1688, par l'arrangement définitif qui plaça cette contrée, à titre d'Etat séparé, sous le sceptre de la maison d'Autriche. Jamais le sort des anciens habitants du pays ne fut plus déplorable que pendant cette période. Pourtant, vers la fin du seizième siècle, les exploits épiques de Michel le Brave firent luire dans ces ténèbres une éclatante, mais trop fugitive lueur d'espérance [1]. Après la mort prématurée de ce grand homme, l'histoire de la Transylvanie, comme celle de tous les groupes d'origine roumaine, n'est plus que chaos et malheur. Au commencement du dix-septième siècle, il y eut en Transylvanie une nouvelle jacquerie des paysans, réduits au désespoir par les dévastations continuelles qui, depuis plusieurs années, les empêchaient d'ensemencer leurs terres ou détruisaient les récoltes. Ils furent encore secourus par les Roumains danubiens, mais ne tardèrent pas à retomber au pouvoir de leurs oppresseurs. Ce fut alors (en 1613) que les Saxons transylvains renouvelèrent solennellement le pacte d'union autrefois juré par leurs ancêtres, et

L'étymologie du nom de cette dernière ville indique qu'elle fut fondée sur un domaine de la *Couronne*, probablement pour surveiller et contenir au besoin les habitants de Blajium (en hongrois Balasfalva). Cette ville, l'un des principaux centres roumains, est tout près de Cronstadt,

[1] Sur ce héros, l'honneur éternel de la nation roumaine, consulter l'ouvrage d'Obicini, *Provinces roumaines*, p. 59-74.

Digitized by Google

qui était aussi celui de l'asservissement des vaincus. L'acte de cette confédération, qui est venu jusqu'à nous, rappelle les désastres récents de la guerre, notamment l'occupation momentanée de leur ville principale, Hermanstadt (*civitas cibiniencis*) par Radu, woïvode de Valachie. Les confédérés s'engageaient à agir perpétuellement de concert contre tous leurs ennemis déclarés *ou secrets*. Cette dernière stipulation concernait évidemment les Roumains transylvains[1]. Ce fut alors que les violences les plus barbares du servage furent organisées, règlementées. A cette époque remonte la rédaction du recueil intitulé : *Approbatæ et compilatæ constitutiones Transylvaniæ*. On verra certaines dispositions, et non les moins violentes, de ces Pandectes féodales, invoquées de nos jours avec succès devant les tribunaux hongrois, notamment celle qui refuse aux Roumains la qualité de régnicoles, et déclare que leur présence y est seulement tolérée, tant que les princes et les nobles voudront bien les souffrir ! D'autres articles leur interdisaient l'usage des chevaux, les armes de toute espèce, les vêtements de couleur, les fourrures de prix, l'accès même des écoles !... Vers la fin de cette période, Louis XIV, cherchant, comme ses prédécesseurs, tous les moyens d'inquiéter et d'affaiblir la maison d'Autriche, entretint secrètement avec les Roumains des relations suivies, dont le détail pourrait fournir un chapitre curieux à l'histoire de l'ancienne diplomatie française.

L'empereur Léopold Ier n'avait pas moins à cœur que les anciens rois hongrois la conversion des Roumains au catholicisme, mais il recourut, pour y parvenir, à des moyens plus pacifiques. On promit que, s'ils renonçaient au schisme, leur langue et leur nationalité seraient reconnues, que l'on opérerait toutes les réformes auxquelles mettaient obstacle, de concert, catholiques et calvinistes. Sur la foi de cette promesse, deux cent mille Roumains, c'est-à-dire un sixième seulement de la population, signèrent, le 4 septembre 1700, l'union avec Rome, en reconnaissant la suprématie du pape, les dogmes de la procession du Saint-Esprit et du purgatoire, et admettant la communion avec les pains azymes. Ils ont seulement conservé du culte grec le rit, la discipline et le calendrier. Mais la cour d'Autriche avait pris des engagements qu'elle ne voulut pas ou n'osa pas tenir. Bien qu'en principe les Roumains eussent été autorisés, dès 1699, à fréquenter les écoles, et même à tenir des maisons d'enseignement, pendant toute la durée du XVIIIe siècle, l'exercice de ce droit fut paralysé le plus souvent par des menaces et des voies

1 L'acte ou instrument de cette alliance, l'un des plus curieux documents de l'histoire de Transylvanie, est intitulé : *Confedœratio et unio Saxonum Transylvanorum, anno 1613 celebrata, et annis 1636 et 1675 renovata.*

Digitized by Google

de fait[1]. A la même époque, et jusqu'à nos jours, l'accès des emplois administratifs, même les plus minimes, demeura interdit aux Roumains. Quant à la reconnaissance de leur nationalité, les choses restèrent au même point, malgré les instances de quelques patriotes, notamment de l'évêque Micoul (1732), homme d'une grande capacité, — d'un cœur plus grand encore, et qui, pour prix de son dévouement, ne recueillit que la persécution et l'exil.

Parmi les Empereurs qui se sont succédé depuis la paix de Carlowitz, un seul, le plus grand après tout, fut sincèrement favorable aux Roumains. Suivant son habitude, Joseph II voulut tout voir par lui-même. Il parcourut le pays, écouta les plaintes des paysans; il leur promit et voulait leur faire justice. Il avait concerté avec Catherine II le projet de rassembler les fragments épars de cette antique nationalité en un seul royaume, sous le nom de Dacie. L'existence de ce plan ne peut plus être contestée depuis la publication toute récente de la correspondance des deux souverains[2]. Ce voyage en Transylvanie, qui avait fait naître tant d'espérances, est symbolisé par la figure de paysanne roumaine qu'on remarque dans un des bas-reliefs qui décorent la statue de Joseph II à Vienne. Elle porte cette inscription mensongère, ou du moins bien prématurée : *Felicitas Daciæ*!

Joseph II, réformateur à outrance, pour avoir voulu faire à la fois tout ce qui était non-seulement possible, mais désirable, en Bohême, en Belgique et ailleurs, ne put rien faire pour la Transylvanie. Ses projets en faveur des Roumains furent d'ailleurs entravés par la fameuse insurrection qui éclata parmi eux en 1784, sous la conduite de Hôra et Closca. Ce soulèvement, opéré d'abord au nom des mêmes principes que la Révolution française devait faire triompher cinq ans plus tard, prit malheureusement sur quelques points le caractère d'une jacquerie. Il fut étouffé dans des flots de sang; ses chefs, dignes par leur patriotisme et leur valeur de succomber au moins les armes à la main, tombèrent au pouvoir de vainqueurs impitoyables, et furent roués vifs!...

Cependant le souffle puissant de la Révolution française s'était fait sentir jusque dans ces parages. En 1791, les Roumains de Transylvanie adressèrent à l'empereur Léopold II, successeur de Joseph, une supplique en vue d'obtenir que les dénominations injurieuses de *tolerati*, *admissi*, *inter status non reputati*, fussent effacées de

[1] Voir, à ce sujet, les faits tristement curieux rassemblés dans la brochure de M. Ilariane: le fils d'un pope chassé ignominieusement de l'école de Clausenbourg, les mains lié derrière le dos, etc.

[2] Voir notamment dans les lettres publiées à Vienne au mois de septembre dernier, par M. d'Arneth, la lettre de Catherine du 10 septembre 1782, et la réponse de Joseph du 13 novembre suivant.

Digitized by Google

la Constitution du pays. Ils demandaient aussi que le gouvernement reconnût leurs droits politiques et civils. Par un rescrit du 18 mai de la même année, l'empereur transmit à la Diète féodale de Transylvanie la pétition des Roumains, dont il fut dès lors facile de prévoir le sort. Cette Diète répondit par un *non possumus*. Une pétition toute semblable fut présentée avec le même insuccès en 1834 par les évêques du rit uni et non uni, Jean Lemeny et Basile Moga. Vers la même époque, le parti du magyarisme, c'est-à-dire celui qui veut l'union complète de la Transylvanie à la Hongrie, commençait à lever la tête. Son plus fervent apôtre, le fameux baron Wesselény, fit de nombreux prosélytes dans les rangs de la minorité dominante, jusque-là fort opposée à cette fusion. Enfin, la révolution de février 1848 apparut de loin comme une aurore de délivrance, de justice universelle aux Roumains si longtemps, si cruellement opprimés. Il importait, d'ailleurs, d'agir énergiquement et sans retard pour résister aux Hongrois. Ceux-ci, exploitant les événements de Vienne, contre-coup de ceux de Paris, venaient de décréter, d'imposer à l'empereur l'incorporation à la Hongrie des Etats slaves et de la Transylvanie. Dans cette crise, on décida la convocation d'un congrès national roumain[1].

II

Le 15 mai 1848, les Roumains transylvains, au nombre de plus de 50,000, étaient réunis à Blajium, leur métropole nationale, pour se concerter sur les moyens de résister à l'absorption hongroise. Les hommes les plus intelligents, les plus dévoués à la grande œuvre de la régénération nationale, figuraient dans cette assemblée et en dirigeaient les opérations.

Ni l'Église, ni la place publique de Blajium n'auraient suffi pour contenir tous ceux qui avaient le droit et la volonté de participer à cette réunion. On se transporta donc, sur la proposition du professeur Barnutz, l'un de ceux qui avaient préparé le programme de l'assemblée, dans une plaine voisine, nommée spontanément *Cam-*

1 On trouvera dans le chapitre XII de l'*Histoire politique et sociale des Principautés danubiennes*, de M. Élias Regnault, des détails intéressants sur les opérations préliminaires du Congrès de Blajium et sur les manœuvres de toute nature vainement employées par les partisans de l'*Union* pour contrecarrer cette imposante manifestation, en amoindrir la portée ou en dénaturer le caractère. Le professeur Siméon Barnutz avait été le premier instigateur du mouvement. Parmi ses auxiliaires les plus actifs, on remarquait Pumno (rédacteur de l'*Acte de convocation*), Baritz, Cipario, Lauriano, l'historien Floriano, le loyal et vaillant chef des mineurs d'Abrude Banya, Abraam Janko, qui joua un si grand rôle dans les événements ultérieurs, etc.

Digitized by Google

pulu libertatei. Tout le peuple s'y rendit dans le plns grand ordre, ayant en tête l'étendard national qui portait l'inscription célèbre du régiment roumain de Transylvanie : *Virtus romana rediviva*, à laquelle les circonstances donnaient un caractère saisissant d'actualité. Une magnifique journée de printemps ajoutait à l'effet attrayant et grandiose de ces assises populaires.

La réunion s'ouvrit sous la présidence des deux prélats roumains, MM. André Chaguna, grec orthodoxe, et Lemeny, catholique. Jamais assemblée aussi nombreuse ne fut dirigée avec autant d'ordre et d'intelligence que celle-là. Les partisans du magyarisme avaient employé tantôt la violence, tantôt la ruse, soit pour empêcher les paysans de se rendre en masse à l'assemblée, soit pour jeter du désordre dans ses opérations. Leurs agents avaient essayé d'intercepter les communications, en faisant enlever les ponts mobiles sur les cours d'eau transylvains. Alors on avait vu les paysans franchir à la nage ces rivières torrentielles, pour ne pas manquer au rendez-vous sacré. On eut beau les menacer de la prison et même du gibet; rien ne put écarter du « champ de la liberté » ces pauvres colons, aspirant à devenir enfin des citoyens, des hommes, à voir finir cet état de servage séculaire, dans lequel ils avaient à supporter toutes les charges sans jouir d'aucun droit.

Malgré tant de manœuvres hostiles, toutes les opérations eurent lieu avec beaucoup de calme et de solennité. Dès que la réunion fut constituée par la nomination des présidents et la formation du bureau, lecture fut faite de la formule de serment suivante, que l'Assemblée entière prêta par acclamation :

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je jure d'être toujours fidèle à l'empereur d'Autriche, grand prince de Transylvanie, Ferdinand Ier, et à son auguste maison ! — Des amis de Sa Majesté et de la patrie je serai l'ami, et de leurs ennemis je serai l'ennemi. — Comme Roumain, je soutiendrai notre cause par toutes les voies justes et légales, et la défendrai du mieux qu'il me sera possible contre toute attaque et toute iniquité. — Je ne ferai jamais rien contre les droits et les intérêts de la nation roumaine, et je défendrai sa religion, son langage, aussi bien que la liberté, l'égalité et la fraternité ; — je respecterai les autres nations qui habitent en Transylvanie, désirant d'elles un égal respect ; — je ne tenterai d'opprimer personne, mais je ne souffrirai pas non plus qu'on m'opprime ; — je coopérerai à l'abolition de la corvée, à l'émancipation du commerce et de l'industrie, à la sauve-garde de la justice, au progrès de la nation roumaine, de notre patrie et de l'humanité. *Amen.*

Le congrès national se rassembla de nouveau le lendemain. Le protocole de la séance précédente fut lu et approuvé. On passa en-

Digitized by Google

suite à la discussion des vœux à émettre dans cette occasion solennelle du réveil d'un peuple, et les articles suivants furent votés à l'unanimité :

1° En vertu des principes de liberté, d'égalité et de fraternité, le peuple roumain prétend maintenir son indépendance (par rapport à la Hongrie). Il entend que son nom figure parmi ceux des autres nationalités ; que le nombre de ses députés à la Diète du pays soit désormais en rapport avec le chiffre de la population roumaine ; que les citoyens roumains soient admis aux fonctions militaires, civiles et judiciaires ; que la langue roumaine soit employée dans les actes législatifs et administratifs. Il demande qu'une assemblée générale ait lieu tous les ans.

2° La nation roumaine demande que son Église soit et reste libre, indépendante de toute autre, égale en droit et bénéfices aux autres Églises de la Transylvanie. Elle réclame le rétablissement de la métropole roumaine, conformément à l'ancien droit ecclésiastique ; que les simples prêtres et les laïques soient représentés dans les synodes ; que l'élection des évêques roumains ait lieu, suivant l'usage antique, librement, à la majorité des suffrages, et sans présentation de candidats.

3° La nation roumaine, revendiquant le plein exercice des droits individuels, demande l'abolition immédiate de la corvée, sans indemnité aucune de la part des paysans corvéables, tant dans les comitats que dans les districts, présides et confins militaires [1]. Elle demande en même temps l'abolition du décime, qui empêche le développement de la prospérité industrielle ;

4° Elle entend arriver à la jouissance de la liberté individuelle et commerciale par l'abolition des priviléges et monopoles, des droits de douane, et généralement de tous les obstacles qui, sous le régime actuel, paralysent le commerce avec les contrées voisines ;

5° Elle désire notamment l'abolition de l'impôt récemment établi sur les animaux qui, en raison du peu d'étendue des pâturages sur le territoire transylvain, sont conduits, avec beaucoup de difficultés et de dépenses, sur les pâturages limitrophes. Elle réclame la

1 *Comitats, Districts, Presides*, divisions et subdivisions administratives. — Les populations des « confins militaires » (frontière orientale de l'Empire) avaient été placées naguère sous un régime d'organisation militaire permanente, pour former une barrière vivante contre les incursions des Turcs. Elles étaient divisées en cinq régiments qui occupaient 436 villages, depuis les limites de la Bukovine jusqu'à Ruchava (Danube). On leur avait attribué, à titre d'indemnité, pour ce service perpétuel, la propriété du territoire adjacent, mais à la condition de rester dans le pays. Le gouvernement leur fournissait les armes, mais les cavaliers devaient se procurer les chevaux. Ces régiments roumains ont rendu de grands services à l'Autriche dans toutes les guerres jusqu'en 1863. Cette organisation a été abolie récemment.

Digitized by Google

stricte exécution des anciens traités conclus à ce sujet entre l'Autriche, la Porte ottomane et les Principautés roumaines;

6° Elle demande l'abolition du décime sur les métaux, impôt vexatoire qui paralyse l'industrie minière ;

7° Elle réclame la liberté entière de la presse, sans cautionnement ni censure pour les journaux, ainsi que pour les livres ;

8° La garantie de la liberté individuelle, de telle façon que nul ne puisse être arrêté sous un prétexte politique, et aussi la liberté de réunion, en ce sens que les citoyens pourront se rassembler pour discourir et se concerter ensemble sans être réputés coupables, s'ils ne troublent pas l'ordre public ;

9° L'institution du jury, la publicité des débats judiciaires, lesquels auront lieu désormais verbalement et non par écrit;

10° La formation d'une milice ou garde nationale roumaine, commandée par des officiers roumains ;

11° La nomination d'une commission mixte, composée de délégués des Roumains et de ceux des autres nations transylvaines, chargés spécialement de toutes les causes litigieuses relatives aux délimitations des terres et forêts, à l'usage des terrains communs (vaines pâtures) des *cessions coloniales*[1], et autres affaires du même genre ;

12° Elle demande que le clergé roumain soit doté par l'Etat dans la même proportion et suivant les mêmes règles que celui des autres nations ;

13° Elle demande l'établissement d'écoles roumaines dans les villes et villages, de gymnases militaires et industriels, de séminaires, enfin celui d'une université nationale dotée par le Trésor public en proportion du chiffre de la population roumaine ; université à laquelle serait dévolu le droit d'élire ses professeurs et directeurs, celui d'arrêter un plan général d'études scolaires et la liberté d'enseignement;

14° Elle demande que les priviléges soient abolis, et que chacun contribue aux charges publiques suivant ses facultés pécuniaires;

15° Elle émet le vœu qu'une assemblée générale de toutes les nations du pays discute et vote la nouvelle constitution de la Transylvanie, fondée sur les principes d'égalité, de liberté et de fraternité, et qu'on rédige de nouveaux codes, civil, pénal et commercial, en prenant pour base les mêmes principes ;

16° Enfin, la nation roumaine demande que les autres peuples qui habitent, concurremment avec elle, le territoire de la Transylvanie, ne délibèrent pas sur l'union avec la Hongrie sans la parici-

1 Portions de terrain attribuées à chaque paysan roumain tenancier, ou plutôt serf.

Digitized by Google

pation des Roumains, par conséquent avant que ceux-ci ne soient régulièrement constitués et organisés comme nation; que si la Diète de Transylvanie, composée uniquement de Hongrois, Saxons et Szecklers, prétendait mettre en discussion et voter l'union sans le consentement des Roumains, ceux-ci protestent d'avance avec énergie.

III

Ces résolutions, conformes aux principes qui ont prévalu en France depuis 1789, et qui sont en voie de renouveler la face du monde, furent acclamées unanimement par l'Assemblée. Revanche pacifique de huit siècles d'oppression, ce programme de revendication sociale était l'expression légitime, nécessaire des aspirations d'un peuple qui, après avoir si longtemps gémi dans les ténèbres, voyait poindre enfin la lumière! Par les réformes indiquées, l'on peut juger des monstrueux abus de l'ordre de choses antérieur, de l'état d'abaissement profond dans lequel la minorité hongroise retenait la majorité roumaine.

Après avoir nommé des commissaires chargés de présenter à l'Empereur d'Autriche les articles qui venaient d'être votés dans « le champ de la liberté, » l'Assemblée populaire de Blajium se sépara, sans que l'ordre eut été un moment troublé.

Peu de temps après cette manifestation pacifique des Roumains, les Hongrois, mécontents du gouvernement central, se soulevèrent et commirent de graves excès. De leur côté, les Roumains transylvains, fidèles aux bases convenues à Blajium, se refusaient à reconnaître l'union itérativement votée par la Diète hongroise de Pesth (29 mai). En conséquence, ils prirent les armes et firent cause commune avec les Autrichiens et les Croates contre la révolution hongroise. Ils voulaient, avant toute chose, faire triompher les principes acclamés par eux dans l'Assemblée nationale du 15 mai. De part et d'autre, on invoquait le nom de la liberté. « Mais, comme l'a dit un auteur français impartial et bien renseigné, l'idée que représentait le ministère hongrois Kossuth-Bathyany en 1848, n'était qu'une idée du passé, une tradition expirante. Il faut bien le dire, dans cette lutte déplorable, les Slaves, les Valaques et l'Autriche elle-même représentaient l'idée la plus libérale, celle qui doit régénérer l'Orient européen, le principe de l'égalité des nationalités[1]. »

[1] Desprez, *Les Peuples de l'Autriche et de la Turquie*

Digitized by Google

On connaît les terribles péripéties de la révolution de 1848 en Hongrie et en Transylvanie. L'Autriche aux abois appella la Russie à son secours, mais cette puissante intervention n'eût pas suffi peut-être pour lui assurer la victoire, sans le concours des nationalités réfractaires au joug hongrois, sans l'énergique appui des Croates de Jellachich, des mineurs d'Abrud-Banya et de leur intrépide chef Janko. Ce district des Carpathes fut alors pour la Transylvanie ce qu'avait été la Dalécarlie pour la Suède au temps de Wasa. Pour prix de l'immense service qu'ils avaient rendu à l'Autriche dans cette crise terrible, les Roumains transylvains obtinrent une partie des droits revendiqués à Blajium, et l'union si détestée avec la Hongrie fut ajournée [1].

Pendant l'intervalle qui s'écoula entre la soumission de la Hongrie et la guerre de Prusse, les Roumains transylvains s'efforcèrent, en plus d'une occasion, d'affirmer leur nationalité. Le nouvel empereur, François-Joseph, leur fut d'abord favorable. En 1863, il convoqua, par un décret-loi, la Diète de Sibiu (Hermanstadt), où les députés roumains se trouvèrent en majorité, parce que le décret de convocation avait admis comme électeurs tout habitant qui pourrait justifier du paiement de huit florins de contribution foncière.

Dans cette circonstance mémorable, diverses lois conformes au programme de Blajium furent votées par la majorité de la Diète. La nation roumaine était reconnue comme quatrième nation régnicole, avec des droits égaux à ceux des trois autres. — Les deux religions gréco-orientale et gréco-catholique, entre lesquelles se partage la population roumaine, étaient reçues comme cinquième et sixième religions, de pair avec les cultes catholique, luthérien, unitaire et calviniste. — La langue roumaine était pareillement admise, comme troisième langue officielle, au même rang que les langues hongroise et allemande, et son emploi était autorisé dans les codes, les débats judiciaires et l'administration de la Transylvanie. — Enfin, une dernière décision de la Diète de Sibiu proclamait le maintien de l'autonomie.

Bien que l'empereur François-Joseph, grand prince de Transylvanie, eût immédiatement sanctionné ces quatre lois, l'année suivante, cédant à une impulsion contraire, il convoqua la Diète à Clujiu, non plus en vertu du décret-loi qui avait réglé la composition de la précédente assemblée, mais conformément à la loi féodale de 1734, laquelle dénie les droits politiques et civils aux Roumains non nobles, c'est-à-dire à ceux qui n'ont pas abjuré leur nationalité pour se faire Hongrois.

[1] On consultera utilement, sur les péripéties de cette guerre, le chapitre XV de l'ouvrage déjà cité d'Élias Regnault.

Digitized by Google

Clujiu (Clausembourg en all.) est considéré comme la capitale politique de la principauté; cette cité, où l'élément magyar domine, est présentement la résidence du gouverneur. Le choix d'un tel emplacement indiquait d'avance quel serait l'esprit des nouveaux députés. Ils avaient hâte de défaire l'œuvre de leurs devanciers. L'abolition immédiate et définitive de la Diète transylvaine fut proposée et passa à une grande majorité. Cependant la minorité, composée de quelques nobles Roumains *magyarisés*, protesta pour l'acquit de sa conscience, et déposa sur le bureau une série de propositions concernant la reconnaissance officielle de la nationalité, de la langue et des églises roumaines, qui reproduisaient en partie les résolutions adoptées en 1863 et 64. Ils réclamaient aussi, et l'on attend encore, la convocation d'une nouvelle Diète pareille à celle de Sibiu, dont les députés représenteraient les aspirations de la majorité des habitants du pays, et non exclusivement celles d'une minorité privilégiée et tyrannique.

Les nouveaux embarras du gouvernement central avaient ranimé toutes les espérances des Hongrois. Reprenant l'œuvre de 1849, ils ont fait, dans ces dernières années, d'incroyables efforts pour englober les autres populations placées sous le sceptre des Habsbourg. Dans ce but, ils se représentèrent eux-mêmes comme le peuple le plus nombreux, le plus intelligent, le plus brave de l'empire autrichien. Il exploitèrent tous les moyens et tous les principes; invoquant, suivant les circonstances, les antécédents historiques qu'ils interprètent à leur manière, les passions religieuses, le cosmopolitisme démocratique, pour justifier et prolonger l'assujettissement des Roumains. Enfin, en 1866, profitant de la situation presque désespérée du gouvernement central, ils parvinrent, après la bataille de Sadowa, à obtenir l'établissement à Pesth d'un ministère dit *national*, dont la juridiction s'étend à la Transylvanie. Dès que cette autorité toute magyare fut constituée, elle s'empressa de décréter l'abolition de la Diète transylvaine, de proclamer l'union sans consulter ni les Roumains ni les autres habitants de la Transylvanie. On savait trop bien quelle serait leur réponse.

A cette nouvelle, les patriotes roumains s'empressèrent de convoquer à Blajium une nouvelle réunion qui eut lieu, vingt ans, jour pour jour, après la première. On y rédigea, et on acclama à l'unanimité la protestation suivante contre l'Union :

L'élite de la population roumaine, réunie pour fêter le 15 mai, jour mémorable à jamais dans les annales de la nation, pénétrée de l'importance d'un tel anniversaire, a trouvé convenable de se réunir après la solennité religieuse. Le but de cette réunion était de discuter (dans les li-

Digitized by Google

mites légales, et sans préjudicier en rien à la fidélité due à l'auguste monarque François-Joseph, grand Prince de Transylvanie) sur la situation politique imposée présentement à la nation contre son gré, et sur les moyens les plus propres à calmer l'effervescence que la proclamation arbitraire de l'Union a fait naître parmi les Roumains de Transylvanie.

L'autorité compétente ayant été avertie conformément à la loi, la réunion a eu lieu, et les articles qui suivent ont été adoptés après discussion :

Considérant le mécontentement général qui règne parmi la nation roumaine, le danger évident qui menace sa religion, son idiome, son existence même, dans le présent état de choses ;

Considérant que ce mécontentement ne peut être apaisé que par la mise en vigueur des principes d'égalité religieuse et civique ;

Considérant que, pour échapper à ce péril mortel pour notre nationalité, il importe que satisfaction soit donnée aux justes exigences d'un peuple qui forme la grande majorité des habitants de la Transylvanie :

Nous déclarons persister avec une fermeté inébranlable dans les principes et les vœux proclamés solennellement par l'assemblée générale et légale du 15 mai 1848. Qu'en conséquence, nous réclamons :

« 1° L'autonomie de la Transylvanie, sur la base du *diplôme léopoldin* et de la *pragmatique sanction*[1], réclamation d'autant plus équitable que l'autonomie des Etats croato-slaves est reconnue, bien que ces pays aient avec la Hongrie des rapports plus intimes que n'en a la Transylvanie;

2° La remise en vigueur des articles de la Diète de Sabiu (1863-64), émanant des pouvoirs législatifs réguliers et sanctionnés par l'Empereur ; — articles par lesquels la nation roumaine a été admise comme régnicole, et a obtenu des garanties pour son idiôme et l'exercice des cultes gréco-oriental et gréco-catholique;

3° Le rétablissement de la Diète transylvaine sur les bases d'une véritable représentation populaire, conformément au vote de la minorité roumaine, dans la Diète féodale de 1863.

Nous ne reconnaissons pas à la Diète de Pesth le droit de faire des lois valables pour la Transylvanie, et nous ne considérons pas les quelques Transylvains qui peuvent y siéger comme les représentants légaux du pays. Nous exprimons nos convictions à cet égard par la voie de la publicité, ne pouvant faire mieux dans les circonstances présentes; et nous croyons rendre en même temps service au gouvernement central, en lui faisant connaître le mécontentement qu'a provoqué sa conduite dans les affaires de Transylvanie.

Blajium, 15 mai 1868.

1 Le diplôme léopoldin est l'arrangement intervenu entre Léopold Ier et la Diète de Transylvanie en 1690, et en vertu duquel cette principauté fait partie de l'Empire. Il contient dix-huit articles. L'Empereur reconnaît l'autonomie du pays, s'engage à convoquer la Diète chaque année et à respecter les lois faites par elle dans le passé et celles qu'elle fera ultérieurement. (Voir, pour plus de détails, l'opuscule déjà cité de Papiu Ilariano.) — La pragmatique sanction de Charles VI fut promulguée à l'occasion de l'avènement de Marie-Thérèse. L'autonomie transylvaine y est reconnue.

Digitized by Google

Malgré cette nouvelle manifestation des vœux d'une nationalité à laquelle appartiennent de fait les deux tiers de la population, aucune Diète transylvaine n'a été convoquée depuis ; et, six mois après cette deuxième assemblée de Blajium, au mois de novembre 1868, la Diète de Pesth a voté précipitamment, *au milieu de la nuit*, l'incorporation de la Transylvanie à la Hongrie.

Cette œuvre de ténèbres a eu pour corollaire d'odieuses persécutions contre les patriotes roumains. Les rédacteurs de la *Fédération* et de la *Gazette de Transylvanie* ont été poursuivis devant des tribunaux composés exclusivement de juges hongrois, condamnés à de fortes amendes et à plusieurs années de prison, pour avoir publié le protocole de la dernière assemblée de Blajium, et approuvé la conduite des colléges électoraux qui ont refusé, l'année dernière, d'envoyer des députés à la Diète de Pesth [1]. Les Roumains agriculteurs ne sont pas plus ménagés que ceux appartenant à la classe moyenne.

La conduite présente de certains magnats à l'égard de *leurs* paysans rappelle les temps les plus mauvais de l'âge féodal. Dernièrement encore, le baron Apor, grand propriétaire, président de la Cour d'appel de Mourech-Ochorheï, cita en justice des cultivateurs qui, remplissant les conditions exigées par la loi de 1848, se croyaient de bonne foi propriétaires de quelques parcelles de domaines patrimoniaux du baron, situés non loin du village de Tofaleni. Il soutint que, d'après d'anciennes lois non abrogées, ces individus n'étaient autre chose que des tenanciers révocables à volonté, et conclut à leur expulsion immédiate. Le tribunal, composé de magistrats hongrois, procédant et jugeant dans une langue inconnue aux défendeurs, donna pleinement gain de cause à leur puissant adversaire. Jamais iniquité judiciaire ne fut plus flagrante. Le droit de propriété *corvéable* des paysans n'était pas seulement établi par les deux lois rurales qu'a votées, en 1848 et 1854, la Diète transylvaine, et par les bordereaux de contributions acquittés; il l'était par d'anciens titres dont il résultait que, dès le commencement du dix-septième siècle, leurs ancêtres cultivaient ces terres qui faisaient alors partie du domaine de la couronne (*fundus regius*), et qui avaient passé ensuite par donation dans la famille du baron Apor. Ils invoquaient aussi le cadastre de 1819, qui a été pris pour base d'établissement de la propriété corvéable dans toute la Transylvanie. Le baron n'apporta aucune preuve par écrit à l'appui de sa demande, et ne daigna pas même entrer en discussion sur la validité des documents écrits qu'on lui opposait. Il se borna à soutenir que,

1 Notamment, M. A. Roman, directeur de la *Federatiunea*, lequel subit présentement sa peine dans la prison de Vatz, le Spielberg de la Hongrie.

Digitized by Google

d'après l'ancienne organisation féodale, ces paysans n'étaient que des détenteurs à titre précaire, dont il pouvait exiger, et dont il exigeait en effet l'expulsion immédiate, et le baron fut *cru sur parole* ! Dans les considérants du jugement, on cite l'*opus tripartitum*, de Verbòczi, document du douzième siècle, et les *approbatæ et compilatæ constitutiones*, mises en ordre et confirmées par les princes transylvains, de 1540 à 1669 ! Les paysans, chassés de leurs foyers, ne sachant plus où reposer leurs têtes, s'en furent d'abord camper sur la voie publique. Mais les autorités craignirent que ce lamentable spectacle n'excitât trop d'émotion. En conséquence, le maire de Tofaleni, sur l'ordre exprès du préfet du comitat, enjoignit à ces malheureux de quitter la place dans les vingt-quatre heures, *sans quoi leurs effets et leurs meubles seraient jetés au feu* ! Ces malheureux durent chercher un asile dans le cimetière du village, et c'est là que, au moment où nous écrivons ces lignes, ils bivouaquent en plein air, n'ayant d'autres ressources que la charité publique [1]. Notez qu'il s'agit ici de trois cents personnes !

Cet incident trop authentique a révolté même la presse viennoise. Voici comment s'exprime à ce sujet le journal *der Osten* (l'Orient) : « Quand même il serait vrai que le baron, en agissant ainsi, restait dans la limite rigoureuse de son droit, de tels procédés rappellent le temps où les dignes ancêtres de ce baron, après avoir battu un paysan jusqu'à ce que mort s'ensuivît, étaient quittes de cette peccadille pour une amende de dix florins. Cet homme, sur lequel l'opinion publique est désormais fixée, peut jouer ainsi impunément le rôle de tyranneau, grâce aux circonstances actuelles, trop favorables pour les aristocrates de Transylvanie [2]. »

En ce moment, l'exaspération est extrême en Transylvanie. On en jugera par une sorte de proclamation qui circule parmi les Roumains, et dont nous adoucissons plutôt les termes dans notre traduction :

[1] En ce moment même, nous apprenons que M. Poroutziu, qui a remplacé M. Roman à la *Fédération*, vient d'être condamné à six mois de prison et 250 florins d'amende pour avoir *séditieusement* ouvert une souscription dans son journal en faveur des paysans de Tofaleni. Il faut ajouter que les prisons françaises sont presque des lieux de plaisance en comparaison des cachots de la Hongrie, aussi féodaux que ses lois. Un autre patriote, le docteur Ratiu, est également poursuivi pour s'être occupé de ces souscriptions.

[2] *Der Osten*, numéro du 17 octobre 1869. Le personnage dont il s'agit ici n'est pas moins connu pour son insubordination vis-à-vis de l'autorité centrale que par sa dureté pour ses vassaux. Couvert par les priviléges de sa caste, on l'a vu, en plus d'une circonstance, s'opposer à l'exécution des ordres les plus formels du ministre de la justice actuel, notamment dans l'affaire récente du banquier Ersenberger, qui a subi, malgré le ministre, dix-huit mois de détention préventive sans qu'il existât contre lui le moindre indice de culpabilité. Et les collègues du ministre n'osent pas l'autoriser à révoquer un pareil magistrat.

Digitized by Google

Roumains, réveillez-vous ! Vous avez une patrie engraissée du sang de vos ancêtres, et vous y êtes traités comme des étrangers ! Vous avez des terres arrosées de vos sueurs, mais les Magyars vous les volent ! Vous demandez des droits et des libertés nationales, et le Hun vous répond par l'insulte et les fers. Dans la patrie des Horia et des Janko règne seule la barbarie hongroise.

Trois cents Roumains ont été dépouillés de leurs biens, jetés sur la voie publique... et vous vous taisez ! Des milliers de vos ancêtres ont été torturés, exterminés par les bourreaux hongrois. Pendant des siècles, ils ont tenté de nous anéantir ; aujourd'hui, ils osent revenir à leur infâme tradition, l'extirpation du peuple roumain, et vous dormez !

Personne ne connaît vos souffrances. Signalez à vos frères latins l'iniquité qui vous étouffe. A l'œuvre ! Combattez avec la plume, avec les bras ; que nulle intelligence ne reste inactive, nulle bouche muette ! Alors les peuples vos frères vous entendront, vos cris retentiront jusqu'à leurs cœurs... Quand vous demandez une place au soleil de la liberté, les Huns vous répondent que vous troublez l'ordre public. Mais aujourd'hui, c'est la justice qui règne dans le monde, et en face de la justice toute violence s'évanouit...

On vous ravit votre langage et vos biens : on vous enrôle parmi les honveds, ces brigands qui en 1848 ont torturé, égorgé, pendu nos parents, nos frères et nos sœurs. On détruit notre nationalité qui est la vie d'un peuple, et vous ne bougez pas ! Vos bras sont-ils morts, vos langues desséchées ? O frères, réveillez-vous, ne fût-ce que pendant une heure ! En avant ! en avant ! (Journal *Trajan* de Bucharest, n° 77.)

Il y a quelques jours, ce sinistre épisode suggérait encore à un journal de Pesth, pourtant très-hostile aux Roumains, des réflexions sévères sur la noblesse hongroise de Transylvanie. « Cette noblesse, disait-il, est encore dominée par des sentiments, des préjugés d'un autre âge. Elle s'obstine à considérer les Roumains comme des parias, et ne sait ni rompre avec ses vieilles traditions, ni s'élever au niveau de la civilisation moderne. Ces tendances rétrogrades atrophient l'esprit et les forces des Hongrois transylvains, tandis que les Roumains marchent, au contraire, vers le progrès, acquièrent chaque jour une force, une vitalité plus grandes[1]. »

Les dernières nouvelles de Transylvanie signalent un nouveau progrès dans cette voie inique. Quatre-vingts familles de la commune de *Sangeru* viennent d'être expulsées par les mêmes motifs ou sans plus de motifs que celles de Tofaleni. Il semble que certains hommes de la caste nobiliaire poursuivent l'exécution d'un système général d'expropriation des paysans roumains ; qu'ils rêvent, en plein dix-

[1] *Ellenor* (le *Contrôle*), n° 275, article intitulé *Transylvania*. (Déc. 1869.)

Digitized by Google

neuvième siècle, l'accomplissement du projet de destruction totale de la race vaincue, proposé en 1429 au concile de Lucques par le roi Sigismond : « *De extirpatione radicali populi valachici, item de Valachorum progenie et stirpe delenda.* »

Ceci n'est, au surplus, qu'un épisode du plan d'absorption universelle conçu par les Hongrois. On sait qu'ils se regardent comme les héritiers éventuels de l'Autriche et de la Turquie. A la cérémonie du couronnement de l'Empereur François-Joseph, on a vu figurer non-seulement les bannières des provinces orientales de l'Autriche, mais celles de la Roumanie libre, de la Servie, de la Bosnie, de la Bulgarie, considérées comme des vassales *in partibus infidelium.* Les Roumains des Principautés-Unies ayant protesté contre cette prétention, les Hongrois s'empressèrent, il est vrai, de la désavouer officiellement et de faire répéter ce désaveu dans les journaux de France, d'Allemagne, d'Angleterre; mais, en même temps, toute la presse officieuse hongroise annonçait la guerre avec la Roumanie pour le printemps suivant, réglait d'avance l'invasion et l'occupation de son territoire. Ces journaux, agissant sous l'inspiration de M. de Beust et Andrassy, accusaient les Roumains des Principautés du projet d'intervenir en faveur de leurs frères de Transylvanie, du Banat de Temeswar et de la Bukovine. On s'efforçait d'accréditer cette idée, de manière à pouvoir soutenir plus tard que l'agression qu'on médite n'est que la conséquence forcée de cette provocation prétendue. On a aussi tenté, à l'étranger, d'égarer l'opinion, en suggérant des articles et en mettant en circulation de nombreux écrits, où l'on prétend que l'Union est accueillie comme un bienfait par les populations slaves et roumaines.

Roumains, Serbes, Dalmates, Croates protestent contre ces assertions mensongères, refusent de se laisser absorber par la *minorité* hongroise. Ce mot de minorité choquera sans doute bien des préjugés. Il serait temps d'apprendre en France que, dans ce vaste territoire, inexactement dénommé royaume de Hongrie, les Hongrois forment moins du tiers de la population. D'après les tableaux statistiques les plus autorisés, cette population se décompose ainsi : plus de 5,000,000 de Slaves, 2,890,080 de Roumains, 1,200,000 Allemands, et seulement 4,000,000 de Hongrois ! C'est pour cela qu'il leur faut, suivant l'expression de Kossuth, « hongariser même les pierres, pour ne pas périr ; » voilà pourquoi ils poursuivent sans relâche leur œuvre d'absorption, sans daigner seulement répondre aux protestations des nationalités réfractaires.

Digitized by Google

IV

La population roumaine de la Transylvanie endure depuis des siècles les traitements les plus ignominieux, les plus cruels, sans vouloir ni déserter la terre de ses ancêtres, ni recevoir le baptême du magyarisme : *Nolumus maghyarisari* ! Et pourquoi voudrait-elle, en effet, abjurer sa langue, sa nationalité, alors qu'elle a repris, pour ainsi dire, conscience d'elle-même, et qu'elle se voit de beaucoup plus nombreuse, plus intelligente et plus civilisée que ses oppresseurs? Comment pourrait-elle se résigner à l'union, quand elle voit aujourd'hui les nobles et les avocats hongrois exhumer, pour les appliquer contre elle, des règlements qui remontent aux plus mauvais jours de l'âge d'oppression et de ténèbres ! Nous avons nommé tout à l'heure les lois de Verbòczi, l'*opus tripartitum*. Pour donner une idée de l'esprit dans lequel fut rédigé ce code féodal, nous n'aurions besoin que de citer la définition qu'on y trouve du mot *peuple*. « Sous ce nom, y est-il dit, on comprend les prélats, les barons et autres magnats, et certaines personnes d'origine également noble (c'est-à-dire hongrois, saxon ou szecklers), mais non pas les autres (*ignobiles*)[1]. » Tout récemment encore, au mois de décembre dernier, la commission juridique de la chambre des magnats n'a pas craint de proposer le maintien de la bastonnade pour les délits commis par des roturiers. Malgré les préoccupations politiques du moment, cette motion a été remarquée et flétrie énergiquement par quelques journalistes français. « Après que la Russie a aboli le knout, dit l'un d'eux à ce sujet, cette proposition des magnats hongrois mérite d'être signalée à la réprobation universelle. Ils ne sont pas un peuple, mais seulement une caste... »

Bien des faits graves et récents semblent indiquer que l'émancipation politique des Hongrois n'a guère profité jusqu'ici à leur moralité. Des convois de chemins de fer sont arrêtés et dévalisés, les meurtres et les incendies se multiplient sur leur territoire, et le gouvernement national demeure impuissant en présence de tels excès. L'Académie de Pesth, le monument le plus intéressant du pays, a péri dans un incendie allumé par des mains hongroises. Nous pourrions citer bien des villes et des villages où les dernières élections ont donné lieu à de véritables batailles. A la Diète de Pesth, cette fameuse Diète qui prétend magyariser Croates, Esclavons et

[1] *Nomine populi intelligi solum modo dominos prælatos, barones et alios magnates at que quoslibet nobiles, sed non ignobiles.* (Verboczi, Op. trip. II, 4.)

Digitized by Google

Roumains, les vociférations, les injures les plus grossières s'échangent d'un bout à l'autre, et remplissent la majeure partie des séances. On a souvent dit des Russes qu'ils avaient retenu les vices de la barbarie et acquis ceux de la civilisation. Plusieurs membres de l'aristocratie hongroise s'appliquent à mériter le même reproche. Au mois d'octobre dernier, n'a-t-on pas vu à Prague l'un d'eux, le comte H..., maltraiter en pleine rue un enfant et tuer d'un coup de révolver le père qui accourait au secours de son fils.

L'intolérance religieuse est l'un des caractère distinctifs de l'oppression hongroise. Un fait tout récent, que nous empruntons à un journal de Pesth, suffira pour prouver que ce peuple est resté fidèle aux traditions de ses anciens rois, les Vaïc, les Ladislas, ces farouches convertisseurs, qui réduisaient en esclavage les schismatiques récalcitrants, quand toutefois ils ne les égorgeaient pas.

La femme d'un agent de la Compagnie des bateaux du Danube était accouchée d'une fille, que le père, qui est *nazaréen* [1], ne voulait pas la faire baptiser par un prêtre catholique. L'autorité municipale, ayant déjà la grande habitude d'incidents de ce genre, prit ses mesures en conséquence. Une escouade composée d'un officier municipal, de deux estaffiers, de la sage-femme et d'un serrurier, fut chargée de procéder d'autorité à ce baptême. Sur la réquisition de l'autorité, le serrurier crocheta la porte de la maison, et l'on pénétra dans la chambre de l'accouchée. Celle-ci était au lit, tenant son enfant serré dans ses bras. Après avoir inutilement essayé de la persuasion, l'officier municipal requit les sergents, qui prirent chacun l'accouchée par un bras, tandis que la sage-femme enlevait l'enfant, malgré les cris et les malédictions de la mère. Le cortége se rendit à l'église dans l'ordre où il était venu : la cérémonie eut lieu puis on reporta de même l'enfant à sa mère [2].

Voilà où en sont les Hongrois en fait de liberté de conscience; plus intolérants qu'on ne l'était en France du temps des dragonnades, ou en Espagne sous le règne de Philippe II. Ce fanatisme est de la pire espèce, car il a pour principal mobile l'orgueil. Ils s'irritent plus de la résistance des schismatiques, qu'ils n'ont de souci de leur salut. Le Dieu qu'il leur faut, le seul qu'ils comprennent, est un Dieu hongrois, entouré de saints hongrois. En 1846, dans une thèse soutenue devant l'Académie de Vienne, un docteur Horwath a fort sérieusement articulé qu'Adam était hongrois, que, par conséquent, tout le genre humain l'a été pareillement, et tend à le redevenir. Ceci rappelle les excentricités théologiques des Carmes, qui s'efforçaient aussi de rattacher à leur ordre l'humanité entière.

[1] Secte peu nombreuse, très-inoffensive, qui prétend ne reconnaître que les enseignements du christianisme *primitif*.

[2] *Lloyd* de Pesth, numéro du 28 février 1868.

Digitized by Google

L'Europe a jusqu'ici accueilli avec une pénible indifférence les protestations des Roumains contre l'absorption hongroise. Pour toute consolation, on leur donne le conseil de se résigner, de s'unir pour résister aux envahissements de la Russie ; on leur parle de liberté, d'égalité... Là-bas, ces grands mots ne sont que des fantômes. Avec le magyarisme, pas de transaction possible ; il faut être Hongrois ou périr !

En France, notamment, on comprend mal la situation réelle de ce pays. De nombreux écrivains, trompés et trompeurs, identifiant la cause de la nationalité hongroise avec les intérêts généraux de la démocratie, ont représenté cette nation comme la plus laborieuse, la plus intelligente de l'Europe orientale. Pour bien des Français, tout ce qui vient des provinces Est de l'empire autrichien, les céréales, le tabac, les chevaux, provient de la Hongrie, du peuple hongrois. On compte pour rien les véritables producteurs, qui forment pourtant la partie la plus nombreuse et la plus intéressante de la population.

Dans l'état présent des choses, il n'y a pas de transaction possible entre les Roumano-Slaves et leurs oppresseurs. Appuyés sur leur droit imprescriptible de peuple autochthone, ils persistent à réclamer l'autonomie de leur patrie, garantie par les traités en vertu desquels la Transylvanie figure depuis deux siècles parmi les États qui composent l'empire autrichien. « Nous ne saurions, disent-ils, reconnaître comme valable un arrangement particulier intervenu entre la maison d'Autriche et la Hongrie, se concertant pour disposer de nous sans notre participation : *de nobis et sine nobis* ! »

Les Roumains de Transylvanie ont montré jusqu'ici beaucoup de longanimité, trop peut-être ! Mais jamais la patience d'un peuple ne fut soumise à des épreuves si longues, si multipliées, et la leur est à bout. Selon toute apparence, ils agiront très-sérieusement, d'ici à peu de temps, pour revendiquer leurs droits. Ils adresseront à l'Europe une protestation solennelle sous la forme d'un manifeste, qui traitera la question en détail. Ils y rappelleront, avec une amertume légitime, les éloges que leur décernait naguère publiquement l'empereur. « Je vous remercie, frères, leur disait en 1859 ce prince dans leur idiome, vous êtes forts comme les montagnes de votre pays [1]. »

Aujourd'hui l'effervescence est telle parmi les Roumains, qu'une explosion paraît inévitable dès le printemps prochain, si d'ici là ils n'ont pas obtenu justice. L'habileté cauteleuse de M. de Beust ne saurait être, dans une pareille crise, qu'un palliatif momentané, et

1 Vé multu mescu fratriloru, suntei asa de tari — ca munti terrei — vostre.

Digitized by Google

la politique traditionnelle de l'Autriche demeure invariable. « Diviser pour régner, » c'est la vieille maxime des Habsbourg. Aujourd'hui plus que jamais, le pouvoir central voit avec une satisfaction secrète les Hongrois exercer une sorte de terrorisme contre les nationalités slaves et roumaines, qui forment les deux tiers de la population transleithane. Il tolère, il encourage même ces violences, sachant bien d'avance qu'elles ne sauraient aboutir qu'à une conflagration dont il pense tirer profit. Mais c'est là une spéculation plus que téméraire dans la situation actuelle de l'empire autrichien.

Les Roumains s'adressent à tous les hommes intelligents et généreux, qui exercent une légitime influence dans la presse française: ils les conjurent de prendre leurs plaintes en sérieuse considération. Leurs adversaires, qui sont aussi ceux de la liberté véritable, savent bien ce que les Roumains ont à espérer de la France. L'attrait invincible qui les porte vers elle est pour leurs tyrans un sujet permanent d'inquiétude : avoir fait ses études en France, l'avoir seulement visitée, devient un motif de suspicion contre tout Transylvain autochthone ! Pour donner le change sur l'état réel des choses, les Austro-Hongrois emploient une tactique qui, jusqu'à présent, ne leur a réussi que trop bien. Elle consiste à présenter toute manifestation slave ou roumaine comme fomentée par la Russie. Les Roumains protestent contre cette interprétation. Ils affirment à l'Autriche, à l'Europe entière, que ni les Bohêmes, ni les Croates, ni les Serbes, ni les Dalmates, ni surtout les Roumains, ne veulent pas plus être Russes qu'ils ne voudraient être Autrichiens, Hongrois ou Mongols. Ce qu'ils veulent tous, c'est de vivre enfin de leur vie nationale.

C'est en vain qu'on s'efforce d'égarer l'opinion de l'Europe occidentale, en lui montrant le sceptre du panslavisme. Si jamais cette chimère pouvait devenir une réalité, ce serait par suite de la prolongation de l'état de choses actuel. « Les vrais panslavistes, quels sont-ils? MM. de Beust et Andrassy. Le premier opprime les Tchèques, les Slovènes, les Galliciens russes (Ruthènes); le second, les Slaves de la Hongrie. Il est naturel que cette communauté d'oppression contribue à développer l'idée de solidarité slave. Nous devons unir nos forces et agir de concert contre l'ennemi commun. MM. de Beust et Andrassy rendent des services incontestables aux Slaves, en les *contraignant* de porter leurs regards du côté où il existe d'autres Slaves jouissant de leur indépendance. » (*Le Nové-Prozor*, journal slave, octobre 1867.)

Plus récemment encore, un autre journal slave, le *Vidovdan* (la *Lumière*) de Belgrade, a résumé avec beaucoup de netteté et de vigueur les aspirations présentes de l'immense majorité des populations slaves.

Digitized by Google

En Turquie aussi bien qu'en Autriche, chaque groupe slave vise à reconstituer son individualité politique sur la base de ses droits historiques, en maintenant l'intégrité de l'État dont il fait partie. *Nous ne voulons aucunement nous absorber dans un vaste empire.* En d'autres termes, nous voulons le maintien de la Turquie et de l'Autriche, mais à la condition que chaque groupe historique conservera son individualité distincte et parfaitement reconnue. De telles aspirations sont absolument contraires au panslavisme... Blâmer les Slaves de n'être pas satisfaits de la liberté civile même la plus étendue, si elle ne dérive pas de leur individualité nationale, n'est pas plus sensé qu'il ne le serait de blâmer par exemple les Français de vouloir rester Français, même au prix du sacrifice de quelques libertés intérieures, plutôt que de se proclamer citoyens de l'Angleterre, parce que cette puissance leur en offrirait de plus grandes...

Cette grande cause des nationalités vient également d'être soutenue avec éclat, à Vienne même, par un habile publiciste autrichien, le docteur Fischof. Il ne voit point de salut pour l'empire d'Autriche hors du système fédératif. Nous tenons de bonne source que l'*Étude politique* de M. Fischof a produit une vive impression en très-haut lieu.

Ces aspirations des Roumains transylvains sont conformes à celles de la plupart des Slaves; ils ne demandent rien de plus, rien de moins; mais qu'on y prenne garde, la compression qui pèse sur eux depuis la prétendue incorporation, l'interdiction de leur langue dans les écoles et les tribunaux, les vexations de toute nature auxquelles sont en butte aujourd'hui les gens lettrés aussi bien que les paysans, pourraient faire surgir des résolutions désespérées.

Ils veulent croire encore qu'on ne les réduira pas aux dernières extrémités, que des conseils plus justes, plus prudents, prévaudront enfin à Vienne. Que les Austro-Hongrois fassent trêve aux persécutions, aux calomnies ; qu'ils reconnaissent l'autonomie provinciale de ce peuple ; qu'ils respectent sa langue et ses mœurs ! Tous leurs vœux seront remplis, et ils seraient alors les premiers à se défendre, à défendre encore au besoin l'empire d'Autriche lui-même contre toute nouvelle tentative d'invasion ou de dislocation. Mais s'il en était autrement, ils protesteraient contre le despotisme féodal des Hongrois, contre l'ingratitude de l'Autriche ; ils épuiseraient tous les moyens de résistance, au risque de passer pour des Russes !

S. Petrietziano-Buzeu.

Digitized by Google

LE

DERNIER ABBÉ DE COUR

PREMIÈRE PARTIE

I

Un travail curieux serait à faire, qui consisterait à mettre en lumière les faits et gestes des abbés de cour du XVIIIe siècle, à commencer par les Grécourt, les Bernis, les Boufflers, les Voisenon, etc. La vie de ces petits sultans de ruelles, frisés et joufflus, qui, sous les mouches et les dentelles, allaient débitant madrigaux et bouquets à Chloris, serait parfois peu édifiante à la vérité; mais elle occupe une si grande place dans l'histoire des mœurs du dernier siècle; elle peint si vivement et d'une façon si piquante un de ses côtés essentiels, que nous sommes étonné qu'on n'en ait pas encore fait l'objet d'une étude spéciale. Notre intention est de l'entreprendre un jour. En attendant, nous allons tâcher d'esquisser ici les traits de celui qui nous semble avoir été le dernier de ces aimables épicuriens mystiques et à rabat.

Digitized by Google

Il s'agit d'un des fils naturels du duc d'Orléans[1], c'est-à-dire de l'abbé Louis-Etienne de Saint-Farre, qui, né en 1759, traversa toute la période révolutionnaire, en passant par l'émigration, et qui, rentré en France sous l'Empire, mourut en pleine Restauration, le 24 juillet 1825.

L'abbé de Saint-Farre avait un frère, comme lui dans les ordres, bon vivant comme lui, nommé l'abbé de Saint-Albin, et que nous retrouverons dans le cours de ce récit. Le duc d'Orléans les avait eus de Mlle Le Marquis[2], danseuse à la Comédie-Italienne, qui le rendit également père d'une fille, Mlle de Villemonble, devenue comtesse de Brossard, par son mariage avec le maréchal de camp de ce nom. Sans être moins galant que la plupart de ses confrères, l'abbé de Saint-Farre se distinguait principalement par l'excentricité de son esprit et par un penchant décidé pour la dépense et le *confortable*. Sa marotte était la représentation, la magnificence. Il s'y croyait obligé par son nom, par sa naissance, et, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, sa préoccupation constante était de satisfaire à ses goûts fastueux, soit à l'aide des pensions ou secours qu'il recevait de sa mère, soit au moyen de l'argent qu'il gagnait au jeu, soit enfin en contractant des dettes un peu partout. C'est là, du reste, l'histoire de la plupart des fils de famille qui entraient dans les ordres sans avoir aucune vocation préconçue, c'est-à-dire qui embrassaient le sacerdoce par ton, par désœuvrement ou par contrainte. Or, l'abbé de Saint-Farre se trouvait dans ce dernier cas. Il ne s'était nullement préparé à l'exercice du ministère sacré, et, comme il nous le dira lui-même plus loin, c'est à l'âge de vingt-deux ans que, cédant bon gré mal gré aux prières du duc d'Orléans, il se fit d'Eglise. Nous avons sous la main toute une correspondance écrite par lui à la duchesse de Bourbon, princesse de Condé[3], fille légitime du même duc d'Orléans, et qui traita toujours l'abbé de Saint-Farre comme un frère, nom qu'elle lui donnait habituellement. Un assez grand nombre de lettres, adressées par cette princesse à notre abbé, sont également

[1] Louis-Philippe, dit le *Gros*, petit-fils du Régent et Père d'*Egalité*. Marié une première fois avec Louise-Henriette de Bourbon-Conti, et en secondes noces avec Mme de Montesson. Né en 1725, mort en 1785.

[2] On a prétendu qu'elle avait été précédemment écaillère, et qu'avant d'avoir été la maîtresse du duc d'Orléans, elle avait eu le marquis de Louvois pour amant. Voy. les *Monuments de la Maison de France*, par G. Combrouse. Paris, 1856. 1 vol. in-folio, et le *Journal des Inspecteurs* de M. de Sartines. Bruxelles, 1863, 1 vol. in-18. Collé et les autres écrivains qui ont parlé d'elle l'appellent Mlle Marquis ou Marquise. Son vrai nom était *Le Marquis*, comme l'indique sa signature, que nous avons sous les yeux.

[3] Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, née le 9 juillet 1750, morte en 1822; mariée au duc de Bourbon, prince de Condé; mère du duc d'Enghien.

Digitized by Google

en notre possession, et c'est dans ces divers documents, inédits et curieux à plus d'un titre, que nous puiserons les données principales de la présente étude, où paraîtront alternativement le *frère* et la *sœur*. Car nous y verrons souvent intervenir la duchesse de Bourbon, qui, poussée par son affection pour l'abbé de Saint-Farre, et non moins par les ardeurs un peu tyranniques de sa piété, voudra à toute force se constituer son mentor; elle le conseillera, l'armera contre lui-même, lui servira de guide enfin dans ces sentiers scabreux et touffus où il s'aventurera plus d'une fois à l'étourdie.

En un mot, cette correspondance met en pleine évidence le caractère de la mère du duc d'Enghien, en même temps que celui de l'abbé de Saint-Farre.

Nous ne suivrons pas ce dernier pendant ses premières années. Nous nous bornerons à constater qu'il reçut une éducation assez soignée et dont il paraît avoir profité, à en juger par la correction relative de son style et la tournure quelque peu classique de ses idées. Du reste, son enfance ainsi que celle de son frère et de sa sœur, plus jeunes que lui de quelques années, s'écoula dans un cercle riant de jeux et de caresses. Leur mère les adorait. Toute puissante chez le duc d'Orléans, qui avait placé en elle son affection et sa confiance, Mlle Le Marquis avait vu son crédit s'accroître encore à la mort de la duchesse, arrivée l'année même de la naissance de l'abbé de Saint-Farre. Dès lors, elle commanda en souveraine dans les diverses résidences du prince. Les familiers du Palais-Royal et de Villers Cotterets reconnaissaient son autorité, s'inclinaient devant elle, et les petites maisons que le duc avait dans les faubourgs Saint-Martin et du Roule ouvraient et refermaient leur porte discrète au signal de son éventail. En un mot, galants soupers, chasses, concerts, spectacles, elle était de toutes les parties de plaisir du prince, et souvent elle acceptait un rôle dans les impromptus et parades joués sur le théâtre de Bagnolet et dont Collé était le fournisseur ordinaire. « Dans les petits soupers que fait M. le duc d'Orléans avec Mlle Marquise, aujourd'hui Mme de Vilemonde (*Villemonble*), lisons-nous dans les *Mémoires* de Bachaumont [1], on se livre à cette aimable gaieté, à cette liberté franche qui fait l'âme de la société, et que les princes seraient trop malheureux de ne pas connaître. Les gens de lettres qui ont l'honneur d'y être admis, excités par tout ce qui peut aiguiser l'esprit, y produisent d'ordinaire des bons mots, des saillies, des chansons délicieuses. On parle d'une, entre

[1] Voy. 8 et 18 octobre 1770.

Digitized by Google

autres, faite dans un de ces festins, où l'on retrace d'une façon naïve les amours des héros de la fête. »

Il n'y a de véritablement *naïf* dans cette affaire que l'avis exprimé par Bachaumont, qui semble prendre la chanson dont il s'agit pour une *idylle*, une innocente *pastorale*, tandis que c'est une peinture très-libre, très-décolletée des amours du duc d'Orléans et de Mlle Le Marquis. Cette composition ne saurait donc trouver place ici, et nous le regrettons, car il s'y rencontre quelques traits qui, dans une certaine mesure, donnent le calque des agréments physiques dont l'ancienne danseuse était pourvue, par exemple, les vers suivants :

Voulez-vous que de Fanchette
Je vous parle, mes enfants ?
La petite est si drôlette,
Ses appas sont si friands !
. . . . . .
. . . . . .
Fanchette, sans être belle,
A dans son minois lutin
Un tour qui nous ensorcelle,
Je ne sais quoi de si fin...
. . . . . .
. . . . . .

Au surplus, le buste de Mlle Le Marquis existe. Il a été fait en 1766 par J.-B. Defernex, et nous avons pu en voir le dessin dans les *Monuments de la Maison de France*, ouvrage déjà cité. Placée sur un socle, Mlle Le Marquis est représentée de profil en Diane chasseresse, portant fièrement le carquois traditionnel, qui est à peu près son unique vêtement, sa seule parure. Ses traits sont vigoureusement accentués, et n'ont rien de séduisant. On est loin d'y trouver cette *petite si drôlette*, ce *minois lutin* dont parle la chanson, laquelle a été faite seulement quatre ans après le buste. Est-ce donc à dire que, dans ce court intervalle, la *miévrerie* de Mlle Le Marquis ait tourné à la *virilité ?* ou n'est-ce pas plutôt une preuve nouvelle que les faiseurs de couplets madrigalesques n'entrevoient les traits de leurs amphitryons qu'à travers l'odorante fumée du vin de Champagne ?

Tout leur est nymphe ou bergère,
Et déesse bien souvent.

Quoi qu'il en soit, si l'on trouve dans la physionomie de Mlle Le Marquis plus de force que de grâce, plus de sécheresse que de douceur, on ne peut disconvenir qu'il ne s'en dégage comme un parfum.

Digitized by Google

d'honnêteté et de droiture. Suivant Collé, Mlle Le Marquis était « franche, serviable, la meilleure enfant du monde... Elle avait beaucoup d'esprit naturel, du goût, un tact délicat[1]. »

Mais le langage de notre irritable chansonnier n'a pas toujours été aussi élogieux envers elle. A l'occasion d'une petite fête que, d'accord avec Laujon, il organisa à Bagnolet pour le duc d'Orléans, Collé se plaint amèrement de la lésinerie dont fit preuve Mlle Le Marquis pour l'illumination et la décoration, qui, dit-il, « étaient maigres et misérables. » Il se montre surtout furieux de ce qu'un *canon* à quatre voix, composé par lui, et sur l'effet duquel il comptait beaucoup, n'ait pas été chanté par suite du refus de « cette belle demoiselle » de se procurer des musiciens. Toutefois, la fête eut lieu; Laujon, déguisé en Ramponeau, l'ouvrit par une harangue burlesque, et Mlle Le Marquis, sous le costume d'une bouquetière, chanta des couplets en l'honneur du seigneur du lieu.

C'était, du reste, entre les deux amants comme un défi de prévenances aimables, un assaut de délicates surprises ; et si Mlle Le Marquis procurait au prince des divertissements préparés en cachette, il les lui rendait avec usure. Fêtes de jour, fêtes de nuit, sous les magnifiques ombrages de Villers-Cotterets ou dans les appartements réservés du Palais-Royal, se succédaient sans relâche autour d'elle. La plus légère circonstance y donnait lieu, y servait de prétexte, A l'occasion d'un voyage d'agrément qu'elle venait de faire en Hollande, Collé composa, sous le titre de *Vaudeville sur les Pays-Bas*, une série de couplets que nous nous abstiendrons encore de reproduire ici *in extenso*, à raison de la vivacité de leur allure. Cependant nous croyons devoir transcrire deux de ces couplets, afin de donner le ton des plaisanteries qui avaient cours dans ces réunions d'une époque déjà si loin de nous :

1

Des marchands que le diable berce
Vont au Mexique, vont en Perse
Porter leurs pas.
Amants, sans faire de traverse,
Tenez-vous-en au doux commerce
Des Pays-Bas.

2

Ce n'est point ses épiceries,
Son tabac, ni ses broderies
Dont on fait cas.
Mais fine chemise de Frise
Donne goût pour la marchandise
Des Pays-Bas.

[1] Voy. notre édition du *Journal* de Collé. Paris, Didot, 1868. T. II, p. 228.

Digitized by Google

Dans son *Journal*[1], Collé rend compte de tous ces amusements; il en parle avec un grand luxe de détails et une complaisance admirative pour les *Parades* et les *Amphigouris* qu'il faisait lui-même dans ces circonstances, de concert avec Laujon, autre *amuseur* privilégié du duc d'Orléans et de sa société. Quand on lit ces parades et ces amphigouris, on croit rêver en songeant que de pareilles crudités, qui n'ont même pas l'excuse de l'esprit en débauche (car elles sont, à coup sûr, moins spirituelles que les joyeuses *rencontres* de Tabarin ou les vifs *propos* de Gaultier Garguille), on croit rêver, disons-nous, quand on pense que de telles platitudes faisaient pâmer d'aise de grands personnages. Princes, magistrats, évêques, financiers, dames de cour (gens qui ne manquaient pas toujours d'esprit et qui avaient parfois de l'instruction), s'extasiaient devant ces lazzi, dignes au plus des tréteaux de la foire. Après tout, c'était le ton du jour; le gros rire était de mode dans cette société « élégante et polie, » comme nous l'appelons à distance, et l'on recherchait la gaudriole pour s'exciter ou pour s'étourdir. Nous-mêmes, sommes-nous donc beaucoup plus délicats, plus dificiles dans nos plaisirs ?

Sans assister assidûment à toutes ces farces grossières, à tous ces jeux de morale relâchée, le jeune Saint-Farre y était quelquefois admis. Sa qualité d'aîné de la famille lui donnait certaines franchises, et il en profitait. Aussi put-il acquérir à cette étrange école une expérience précoce sur bien des choses, et se former de bonne heure aux usages d'un monde où il se trouva tout naturellement porté à des habitudes de luxe et de plaisirs faciles, et où, malgré l'irrégularité de son origine, il marcha bientôt l'égal des jeunes seigneurs les mieux titrés. Car, en ce temps de préjugés de toute espèce, celui de la naissance illégitime n'existait que pour la roture; il s'effaçait lorsqu'on était issu de souche noble, et surtout quand on avait eu l'insigne honneur d'être présenté au roi et à la famille royale. Or, cette présentation aura lieu pour les deux frères, qui auront le droit l'un et l'autre de mettre dans leurs armes une couronne de comte, et de faire porter à leurs gens la livrée de la maison d'Orléans.

Un avenir couleur de rose s'ouvre donc devant les pas du jeune Saint-Farre; et soyez sûr qu'il saura en saisir, en savourer toutes les ivresses. C'est un assez joli garçon, bien pris dans sa petite taille, l'œil vif, la mine éveillée; il est blond, il a la main mignonne, le pied droit et cambré. Voyez-le : il vient à nous en se dandinant, en s'éventant, en se donnant des airs évaporés ou rêveurs; il sourit

[1] T. II, p. 228, 329. — T. III, p. 49, 87.

Digitized by Google

à toutes les jolies femmes qui passent, aux laides même quelquefois, Dieu me pardonne. Certes, pour éparpiller son cœur à tous les vents du ciel, il n'aura pas besoin du conseil de Mme de Montmorin, disant à son fils : « Je ne vous recommande qu'une chose, c'est d'être amoureux de toutes les femmes. » Cependant il y mettra quelque choix ; mais ses tendresses iront de préférence vers la sémillante grisette ou la déesse de l'Opéra, à moins qu'elles ne s'arrêtent en passant à la jeune paysanne en casaquin et en blanche cornette. Et pourquoi pas ? Henri IV, qui était aussi d'assez bonne maison, n'égrena-t-il pas quelques perles du long chapelet de ses amours aux pieds de la *jolie jardinière* d'Anet ?

Ceci revient à dire que l'heure des folles passions sonna promptement pour le jeune Saint-Farre, et qu'il mordit à belles dents à la grappe du fruit défendu. Très-élégant, très-soigneux dans sa mise, il laissait déjà entrevoir ce qu'il serait un jour au point de vue de la dépense et de la libéralité. Il aimait de passion les chevaux, les bijoux, les dentelles, les objets d'art, et nous le verrons acheter plus tard un mobilier de quarante mille francs destiné à son usage personnel, et pour vingt mille francs de porcelaines, de linge et de couteaux à lames d'or et à lames d'argent. Il n'était pas moins magnifique avec ses maîtresses : il leur faisait des cadeaux sans nombre, leur donnait sans compter, et, fût-on beau comme Adonis, cette manière de faire sa cour n'a jamais nui auprès des belles : car les choses n'ont pas changé depuis l'époque où le bonhomme s'écriait :

La clef du coffre-fort et des cœurs, c'est la même.
. . . . . .
O temps ! O mœurs ! j'ai beau crier ;
Tout le monde se fait payer.

Mais laissons notre enfant prodigue à ses plaisirs, que rien ne paraît devoir troubler, et voyons un peu si cette vie qui l'enivre, si cette perspective qui lui sourit tiendront toutes leurs promesses.

On dirait que, depuis quelque temps, le crédit de Mlle Le Marquis n'est plus le même qu'autrefois. Son étoile semble pâlir. Le duc d'Orléans est moins assidu auprès d'elle, moins attentif à lui plaire, moins exact à la consulter ; et il est distrait, préoccupé dans les rares tête-à-tête qu'ils ont ensemble. D'un autre côté, elle va moins souvent à Villers-Cotterets, où, pendant longtemps, le prince n'invitait guère que des hommes, et maintenant il s'y entoure de femmes de qualité. Mmes de Ségur, mère et fille, Mmes de Beauvau, de Montesson, de Gramont, de Luxembourg, etc., sont désor-

Digitized by Google

mais de ces voyages de luxe et de plaisir. On y joue la comédie, on y fait de gais et longs repas, on chasse, on cause, on se livre à mille folies, et tout cela en l'absence de la pauvre maîtresse en titre, qui avait pris une si douce habitude de régner dans ces mêmes lieux, où elle n'est plus que rarement appelée.

II

Hélas ! c'est qu'une rivale s'est révélée, qui cherche à disputer à Mlle Le Marquis le cœur du duc d'Orléans. Aimable, spirituelle, un peu plus jeune qu'elle, et d'une figure agréable sans être jolie, cette rivale a déjà fait bien du chemin dans les bonnes grâces de Son Altesse. Mais Mme de Montesson, — car c'est elle-même, — est adroite ; elle ne brusquera rien, elle conduira le siége avec lenteur, avec prudence, en tacticienne consommée. Elle sait qu'une chaîne comme celle qui unit le prince à Mlle Le Marquis, n'est pas de celles qu'on peut rompre du jour au lendemain. Outre le joug d'une longue habitude, toujours difficile à secouer, il y a pour le duc, au fond de cette liaison, comme un engagement tacite d'honneur, un devoir sacré à remplir envers trois enfants et leur mère, auxquels il est sincèrement attaché et qu'il n'oubliera jamais : car le prince est honnête homme ; son cœur est droit et loyal en amour comme en affaires [1]. Dès lors, il faut ménager ses susceptibilités de sentiment, ses délicatesses de conscience ; mais il a le caractère faible et il est un peu frivole ; il aime les plaisirs, les assemblées, le théâtre surtout, où il accepte volontiers des rôles de paysan et de financier, qu'il joue, dit-on, à merveille ; et c'est de ce côté-là que Mme de Montesson dirigera ses coups, de ce côté qu'elle a commencé l'attaque.

Née à Paris, en 1737, Charlotte-Jeanne Béraud de La Haie de Riou avait épousé, en 1755, le vieux et riche marquis de Montesson, lieutenant général des armées du roi. Au témoignage de Mme de Genlis, nièce de Mme de Montesson, le mari de cette dernière « était un homme de la plus monstrueuse grosseur, » et dont l'avarice était telle, qu'au jour de la fête de sa jeune femme, son unique

[1] Outre sa charité, qui lui faisait donner chaque année plus de 250,000 fr. aux pauvres, le duc d'Orléans avait des principes inébranlables de dévouement et de fidélité ; et quand, vers la fin du règne de Louis XV, on voulut le mettre à la tête de l'opposition que la noblesse faisait au chancelier Maupeou, il s'y refusa, aimant trop le roi pour devenir chef de parti. D'ailleurs, il s'était distingué par une grande valeur à l'armée pendant les campagnes de 1742 à 1757.

Digitized by Google

galanterie consistait « à lui avancer un quartier de sa pension. » Il avait soixante-dix-huit ans et 80,000 livres de rentes, quand il se maria à Mlle de La Haie, qui était alors dans sa dix-neuvième année. Néanmoins, « elle le préféra à tout autre... » insinue malicieusement Mme de Genlis, qui ne ménage pas plus ses coups de griffe à sa *tantâtre*, comme elle l'appelle, qu'aux autres femmes dont elle a eu à s'occuper dans ses *Mémoires*, qui sont à la fois un martyrologe pour ses amies et un brillant piédestal pour sa précieuse personne.

Toutefois, la vérité se dégage souvent de ces démêlés secrets, de ces petites jalousies qui éclatent entre les femmes. Aussi, sans ajouter une foi entière à tout ce que dit Mme de Genlis sur le compte de Mme de Montesson, auprès de laquelle elle a longtemps vécu, nous croyons que tout n'est pas non plus à dédaigner dans ses allégations à cet égard. Et d'ailleurs le proverbe qui dit « qu'on n'est jamais mieux trahi que par les siens, » indique suffisamment que nos proches nous étant bien connus, seuls, nous pouvons mettre sûrement le doigt sur leurs travers et sur leurs faiblesses. D'autre part, le duc de Lévis, qui était également admis dans l'intimité de Mme de Montesson et qui n'a jamais passé pour une mauvaise langue, la compare à Mme de Pompadour et prétend qu'elle avait, comme cette dernière, « des vues courtes et un esprit rétréci par l'habitude du manége et de l'intrigue. » (*Souvenirs et Portraits*). Nous ne saurions donc nous étonner et nous montrer incrédules quand Mme de Genlis nous dit que, coquette et ambitieuse, sa tante avait la ferme résolution de tout tenter et de tout faire pour parvenir à épouser le duc d'Orléans. » (Mém. T. II). Et comme les petites manœuvres auxquelles elle recourut relèvent essentiellement de notre sujet, puisqu'elles eurent pour résultat final la supplantation de la mère de notre héros, nous en dirons quelques mots, nous en retracerons l'historique ; en d'autres termes, nous allons esquisser les amours du duc d'Orléans et de Mme de Montesson, amours qui ne durèrent pas moins de cinq années et qui eurent leurs épisodes et leurs péripéties, dont le récit n'a été fait encore nulle part d'une manière spéciale. On en trouve seulement quelques traits répandus çà et là dans les *Mémoires* et écrits du temps, et ce sont ces données éparses que nous avons tâché de recueillir afin d'en présenter un exposé rapide et complet.

Deux ans avant la mort de son mari, arrivée en 1769, Mme de Montesson élevait déjà en silence le savant édifice de ses plans et de ses projets. Dès cette époque, elle allait dans le monde, se faufilait dans la société intime du duc d'Orléans, et jouissait enfin par anticipation de toutes les immunités, de toutes les franchises, et, si

Digitized by Google

nous l'osions dire, de tous les agréments du veuvage. Le comte de Guines,[1] marié lui-même à une femme charmante, s'attacha aux pas de Mme de Montesson et s'éprit d'ardente passion pour elle. Loin de repousser ses hommages, elle les encouragea au contraire, en songeant sans doute au parti qu'elle pourrait tirer plus tard de cet amour auprès du duc d'Orléans. Mais il y a toujours du danger à badiner avec l'amour, quand surtout il se présente sous les traits d'un jeune et brillant gentilhomme. Bientôt elle fut prise elle-même à ce jeu, n'ayant pu se défendre d'un tendre intérêt pour son aimable adorateur; mais ce fut en tout bien tout honneur, dit-on. Peu après, le marquis de Montesson mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans, et, rendue définitivement à la liberté, sa veuve, qui en avait alors trente-deux, put marcher résolûment vers le but qu'elle s'était proposé, c'est à-dire à la conquête du duc d'Orléans.

Mme de Montesson avait de l'esprit. Elle jouait la comédie avec un naturel charmant, et ordinairement, quand une femme joue si bien la comédie sur les planches, il est rare qu'elle ne soit pas tentée de la jouer quelque peu dans le monde. Bref, selon Chamfort (juge difficile), elle était une des quatre femmes à la mode qu'on citait alors comme des « actrices accomplies[2]. » En outre, elle composait des pièces de théâtre qui ne manquaient pas d'un certain mérite, et ces différents talents, surtout le premier, captivaient le prince; mais pour mieux se faire valoir auprès de lui, pour mieux assurer son triomphe, elle avait mis en usage d'honnêtes petites ruses de guerre : des compères, des prôneurs lui venaient en aide. Elle avait recommandé à Monsigny et à Sedaine « de ne lui donner que des *louanges* aux répétitions (où se trouvait toujours le duc d'Orléans), et de ne lui donner des avis qu'en particulier. » (*De Genlis*, t. Ier, p. 348.) Du reste, dans ses entretiens intimes avec le prince, elle épuisait tous les autres moyens de séduction dont la nature l'avait douée. Tour à tour sentimentale ou folâtre, sérieuse ou légère, elle avait des élans d'effusion et de sensibilité, des manières enjouées et familières; elle l'amusait par ses

1 « Il passait pour être un des hommes de la cour les plus brillants et les plus aimables. Sa figure et sa taille n'avaient rien de remarquable qu'une extrême recherche de coiffure et d'habillement. Toute sa réputation d'esprit tenait à une sorte d'*espionnage* de toutes les petites choses ridicules et de mauvais ton, qu'il contait en peu de mots et d'une manière plaisante. Il avait des talents agréables : il était bon musicien et jouait fort bien de la flûte. » (*Mém. Genlis*, t. I, p. 336.)

2 En vingt endroits, Grimm fait aussi l'éloge de la finesse de son jeu, et rend un compte assez favorable de ses compositions dramatiques. Elle a laissé 8 vol. in 8, publiés en 1782-1785, comprenant des *Mélanges*, des contes, des pièces de théâtre. Tiré seulement à douze exemplaires, ce recueil est devenu rare; des amateurs l'ont payé jusqu'à 800 fr.

Digitized by Google

propos, le charmait avec ses mines agaçantes ou enfantines, l'excitant, éveillant ses désirs, mais sachant l'arrêter assez à point dans cette voie pour que, selon la maxime d'une autre grande coquette à laquelle on l'a souvent comparée, elle pût dire en le quittant: « *Jamais heureux, jamais désespéré.* » Un jour elle flattait délicatement son amour-propre en lui faisant l'abandon d'une comédie composée par elle, afin qu'il la fît jouer comme étant de lui. Un autre jour, faisant allusion à l'embonpoint excessif de Son Altesse, qui, par une chaleur accablante, était en nage et soufflait comme un simple mortel, elle l'appellera *gros père*, et cela « avec une telle gaieté et une telle gentillesse, dit Mme de Genlis, que de ce moment elle lui gagna le cœur, et il en devint amoureux. » (T. I, p. 352; t. II, p. 60.)

Il faut convenir que le goût du siècle de Louis XIV avait dégénéré, et que le duc d'Orléans se montrait peu difficile en fait de compliments. Evidemment, celui qui vient de lui être adressé manque de noblesse et d'élégance, et n'a du reste rien de flatteur. Après tout, dans la bouche d'une femme qu'on aime, les injures peuvent paraître des douceurs; et l'on ne doit pas disputer sur les interprétations, qui sont souvent affaire de tempérament, de dates et de lieux, bien plus que de logique. « Vérité en deçà, erreur au delà, » disait Pascal.

Quoi qu'il en soit, les mois et les années se sucédaient et le duc ne se décidait à rien. Faible et irrésolu, comme nous l'avons dit et comme il l'avait déjà prouvé lors de son mariage avec Mlle de Conti, qu'il n'aimait pas, et qu'il n'eut pas le courage de repousser, bien que toutes ses sympathies fussent pour sa cousine Henriette, — cette fille adorable de Louis XV, dont nous avons tâché de crayonner ici même[1] la douloureuse histoire, — le prince se laissait tranquillement faire par les doux empressements dont l'entourait Mme de Montesson, par ces caresses mignardes sous lesquelles elle l'enlaçait comme sous un réseau de fleurs. Il convenait que Mme de Montesson était aimable, séduisante, et qu'il avait pour elle le plus tendre attachement; mais ce sentiment n'était pas encore assez impérieux pour le porter à une action nette et déterminée. Puis, Mme de Montesson lui imposait, l'intimidait, d'abord par son esprit, qu'il croyait supérieur, ensuite par sa résistance, qui lui semblait le plus haut degré de la sagesse. Il était parfois auprès d'elle, rapporte Collé, « comme un novice, un amant transi, un écolier[2]. »

[1] Voir la *Revue Contemporaine* du 31 août au 31 octobre 1869.

[2] Sous le titre de l'*Aigle et la Colombe*, Florian a dédié à Mme de Montesson une fable allégorique sur ses amours avec le duc d'Orléans.

Digitized by Google

D'un autre côté il avait été le plus malheureux des hommes avec sa première femme, et il n'était pas sans inquiétude sur l'état du cœur de Mme de Montesson. Il savait (car la chose avait acquis une pleine notoriété) que ce cœur avait été longtemps occupé par l'image du comte de Guines, et la pensée qu'il pouvait encore en être ainsi, et qu'il aurait un rival préféré, rouvrait toutes ses plaies, lui causait de sourds accès de jalousie.

C'est où l'attendait Mme de Montesson. Déjà, en femme habile, elle était allée au-devant des questions du duc, en lui avouant, dès le début de leurs relations, le *sentiment* (comme on disait alors) qu'elle avait inspiré au comte de Guines, ajoutant qu'à la vérité, pendant un temps, elle n'avait pas été insensible à cet attachement délicat et platonique, mais qu'elle avait vite reconnu que, malgré son entière pureté, une pareille affection était condamnable, puisque le comte était marié, et qu'elle en eût fait de grand cœur le sacrifice au duc si elle ne l'avait pas déjà immolée à ses propres devoirs. Par cette déclaration, qui avait, en apparence, le mérite de la spontanéité, mais qui, au fond, entraît dans son programme, Mme de Montesson se faisait adroitement valoir auprès du prince, chez lequel elle excitait en même temps un secret sentiment de jalousie ; et ce sentiment, elle s'était promis de l'entretenir et de le provoquer au besoin, selon que l'exigeraient les intérêts de son amour ou de son ambition. Or, le moment lui parut venu d'user de cet expédient, en présence de l'inertie et des ajournements sans fin du duc d'Orléans. Il lui semblait, en effet, que les aveux qu'elle avait faits à ce dernier lui avaient donné une trop grande sécurité, une quiétude trop parfaite, et de là provenait, à son avis, cette espèce de torpeur dans laquelle il était plongé. Pour le réveiller, pour le faire sortir de cet état de somnolence, elle se décida donc à frapper un grand coup. Dans ce but, elle affecta une recrudescence de tendresse, un retour sentimental vers le comte de Guines. Elle mettait volontiers son nom sur le tapis ; elle faisait naître l'occasion de parler de lui devant le prince ; elle vantait sa bonne tournure, son esprit, ses talents d'agrément, son habileté, etc. ; enfin, elle ne négligeait rien pour jeter le doute dans le cœur naturellement ombrageux de Son Altesse.

Ici Mme de Genlis prête à Mme de Montesson une profondeur de tactique, une complication de jeu qu'on pourrait appeler une machine à répercussion, un traquenard à double détente. Mme de Genlis prétend que sa tante se proposait à la fois d'assurer son mariage avec le duc et d'obtenir du crédit de celui-ci une ambassade pour le comte de Guines. Nous ne savons jusqu'à quel point cette assertion est fondée ; mais, soit qu'il jugeât prudent pour ses

Digitized by Google

amours d'éloigner le comte de Guines, soit qu'il crût qu'un joueur de flûte était une bonne acquisition pour la diplomatie, toujours est-il que le duc d'Orléans plaida la cause de son rival auprès de Louis XV, qui nomma le comte ambassadeur près la cour de Berlin[1]. (*Genlis*, *t. I*, 421.) Notons, en passant, que le nouveau diplomate fut assez mal reçu par le roi de Prusse, qui avait aussi, comme on sait, la prétention de bien jouer de la flûte, et le talent supérieur du comte sur cet instrument fit croire à Frédéric que la cour de France le lui avait envoyé tout exprès pour l'humilier... *O altitudo!*... Enfin voilà le comte rendu à son poste, et le duc en éprouve un grand plaisir, un profond soulagement. Il se frotte les mains en songeant que ce départ lui laisse le champ libre, et que ses soupçons jaloux n'auront plus désormais de raison d'être. En même temps, il est touché, il est ravi de la manière simple et digne avec laquelle Mme de Montesson lui a fait le sacrifice, — irrévocable cette fois, — de son *sentiment* pour le comte.

Ce fut donc dans le cœur du duc comme un renouvellement de confiance et d'abandon envers Mme de Montesson, pour laquelle il n'avait pas encore éprouvé un entraînemeet aussi vif, aussi passionné que celui qu'il ressentait à cette heure. Il lui semblait qu'elle avait réveillé en lui toutes ses ardeurs premières, les rêves dorés, les molles aspirations de sa jeunesse ; et, dans l'effusion attendrie de sa reconnaissance et de son amour, il était disposé, en apparence du moins, à l'accabler d'empressements et de caresses, à lui faire des concessions, peut-être même des promesses... Mais il avait compté sans elle. Mme de Montesson le connaissait trop pour attendre de lui une résolution ferme et suivie. Elle avait appris à ses dépens combien sa volonté était inconsistante, sujette aux défaillances et aux variations ; elle savait parfaitement que l'éloignement du comte allait être pour lui comme une renaissance de calme et de sérénité, et qu'il retomberait bientôt dans cet état négatif de temporisation sans issue dont elle avait eu tant à souffrir. Dès lors, en manière de coup de grâce, elle appela à son aide un moyen énergique qu'elle tenait en réserve pour les cas désespérés. Elle déclara au prince que l'usage des eaux lui était prescrit pour sa santé, et qu'elle partait pour Baréges.

1 Plus tard il obtint l'ambassade de Londres, ville où il se rencontra avec le duc de Lauzun, qui en parle souvent dans ses *Mémoires*, et qui avait eu à s'en plaindre; car le comte avait cherché à lui enlever successivement sa femme et sa maîtresse. Les amours du comte avec lady Craven causèrent beaucoup de scandale en Angleterre, de même qu'un procès qu'il eut avec son secrétaire d'ambassade, nommé Tort. (*Mém. du duc de Lauzun* et de *Genlis*.)

Digitized by Google

Le duc fut comme étourdi du coup. Puis, revenu à lui, il tâcha de la détourner de ce projet.

Mais, pendant quelques jours, elle se tint à l'écart; elle évitait de voir le duc, et se plaignait d'un certain malaise, d'une indisposition vague. Elle prétendait être sous la menace d'une grave maladie; elle ne dormait plus, disait-elle, ne mangeait pas davantage, mais son masque de belle vaporeuse était mal attaché, et Mme de Genlis raconte une anecdote qui met en relief son esprit d'industrie mieux que tout ce qu'on en pourrait dire :

« Il est certain, dit Mme de Genlis, qu'en présence du duc d'Orléans elle faisait une diète rigoureuse; mais elle s'en dédommageait en son absence... Un soir que j'étais chez elle et que nous attendions M. le duc d'Orléans, Mlle Legrand, sa femme de chambre, entra en tenant une grande écuelle de vermeil qui contenait une copieuse rôtie au vin. Ma tante, négligemment et d'un air dégoûté, prit l'écuelle sur ses genoux, et, par un effort de raison, elle se mit à manger la rôtie, dont il ne restait plus que le tiers lorsqu'on entendit un carrosse entrer dans la cour. Je me précipite à la fenêtre, et j'annonce M. le duc d'Orléans. Aussitôt, ma tante sonne avec précipitation... Elle ne songe qu'à se débarrasser promptement des débris de la rôtie au vin; elle ordonne avec vivacité de l'emporter; ensuite, pensant qu'on va rencontrer M. le duc d'Orléans, elle rappelle sa femme de chambre, et lui dit avec véhémence de mettre la fatale écuelle avec son couvercle sous son lit. On obéit. Au même instant, les deux battants de la porte s'ouvrent, et M. le duc d'Orléans paraît. Il sentit l'odeur du vin, et ma tante convint qu'elle en avait pris une *petite cuillerée*. Son air exténué et languissant durant cette visite me donna plusieurs fois des envies de rire, que j'eus de la peine à réprimer. Voilà à quel excès d'abaissement et de puérilité des desseins ambitieux peuvent conduire une personne d'esprit, lorsqu'elle croit que de tels moyens sont utiles à ses projets. » (*Genlis*, t. II.)

Peu de jours après, Mme de Montesson partit pour Barèges en laissant à sa nièce le soin de recevoir chez elle le duc d'Orléans pendant son absence. Elle lui « recommanda expressément de parler beaucoup d'elle au prince et de lui rendre compte, à Baréges, dans ses lettres, des entretiens qu'elle aurait avec lui. » Il n'est pas besoin de dire qu'en s'éloignant ainsi du duc, la marquise espère qu'il ne pourra se passer longtemps d'elle; elle se flatte que son absence aura pour effet d'aiguillonner son amoureuse ardeur, et qu'il ne tardera pas à courir après elle, ou tout au moins à la rappeler. Dans tous les cas, c'est bien décidé : elle ne consentira à revenir sur ses

Digitized by Google

pas, à rentrer au colombier, qu'après qu'il aura pris une résolution définitive et conforme à ses vues.

III

Laissons la belle fugitive suivre; à la manière de la Galatée de l'églogue, la nouvelle phase de sa politique errante, et retournons auprès de Mlle Le Marquis, laquelle, n'ignorant rien de ce qui se passe, souffre à l'écart dans un silence entrecoupé de soupirs et de larmes. C'est que la pauvre *courtisane* (comme l'appelle Mme de Genlis, du haut de son dédain superbe), n'a plus ni beauté ni jeunesse pour lutter contre sa fière rivale. Elle ne peut lui opposer que son titre de mère et sa fidélité. C'est beaucoup sans doute, pour la conscience du duc d'Orléans, qui, comme on sait, a la religion du devoir, mais ce n'est pas assez pour arrêter les progrès de sa passion nouvelle, pour refréner cet amour qui l'envahit de plus en plus et l'entraîne comme malgré lui vers Mme de Montesson.

Cependant, une lueur de confiance et d'espoir brillait de temps en temps aux yeux de Mlle Le Marquis : c'est quand le prince qui, selon Collé, était « extrêmement doux et agréable dans le commerce intime, » s'était montré prévenant et affectueux pour elle. Alors, elle cherchait à le ramener tout à fait par de bonnes paroles, par le tableau de leur bonheur passé, surtout par le riant aspect de ces trois enfants au frais et doux visage, pressés en groupe autour d'elle et qui enveloppaient leur père de leurs molles caresses, comme une chaîne vivante et fleurie. Le prince se laissait émouvoir, son cœur se gonflait d'aise ; il s'épanouissait, il souriait à ces scènes d'intérieur, à ces enfants espiègles, à leur mère attendrie, et paraissait vaincu ; mais, quand cette dernière croyait le tenir, l'avoir endormi dans le palais enchanté des douces réminiscences, le bel oiseau reprenait son vol et allait se percher respectueusement sur l'épaule de Mme de Montesson. C'est qu'en plaidant sa cause, la pauvre maîtresse en titre frappait à la porte des vieux souvenirs, tandis que Mme de Montesson frappait à celle des jeunes espérances.

Les anciens avaient élevé un temple au *Dieu inconnu*, *Deo ignoto*. Ils auraient dû aussi en élever un au *plaisir inconnu*, à ces aspirations vagues, à ces voluptés rêvées, et presque toujours insaisissables, vers lesquelles l'inconstance de l'homme le pousse.

Digitized by Google

incessamment, et qui lui font trop souvent abandonner un bonheur assuré pour courir après des chimères. Aux yeux du duc d'Orléans, Mlle Le Marquis était le *connu*, c'est-à-dire le passé, avec son cortége de sensations régulières et tempérées ; Mme de Montesson au contraire était l'*inconnu*, c'est-à-dire l'avenir, avec sa fraîche couronne d'illusions et ses promesses de félicités nouvelles. Dans de telles conditions, Mlle Le Marquis devait succomber, comme elle succomba en effet. Mais ce ne fut pas cependant sans qu'une lutte violente s'élevât dans le cœur du duc d'Orléans. Au moment de prendre un parti qui devait l'éloigner sans retour de Mlle Le Marquis, il se sentit retenir par les dernières attaches de cette douce tyrannie de l'habitude, que Montaigne appelle, dans son langage énergique et si charmant, « une violente et traîtresse maîtresse d'eschole. »

C'est que depuis douze ans le prince était véritablement heureux. La mort de sa femme lui avait rendu le calme, le repos, l'estime et le contentement de lui-même. Il n'était plus agité comme autrefois par ses chagrins domestiques qui l'avaient si longtemps aigri et humilié ; il ne craignait plus ce ridicule qui, malgré le relâchement des mœurs de l'époque, s'attachait sans pitié aux victimes des infortunes conjugales, et se traduisait par des épigrammes et des chansons. Il avait trouvé une amie sincère dans Mlle Le Marquis, et, dans les enfants qu'il en avait eus, il voyait de petits êtres intéressants, dignes de sa tendresse, et dont l'avenir, comme la suite le prouvera, éveillait sérieusement ses sollicitudes. D'un autre côté, premier prince du sang, comblé d'honneurs et de richesses, rien ne lui manquait de ce qui peut flatter l'ambition et caresser la vanité. Enfin, il s'était arrangé une vie élégante et choisie, que les arts et les plaisirs remplissaient tour à tour [1].

Et c'est lorsqu'il jouissait de tous ces enchantements du cœur et de l'esprit, de tous ces avantages brillants que donnent la puissance et la grandeur ; c'est lorsque ses habitudes ont pris leur pli et que ses fantaisies ont affirmé leur empire ; enfin, c'est quand il peut sans contrainte et sans contrôle s'épanouir dans cette existence presque royale qu'il s'est faite, en savourer toutes les ivresses, en épuiser toutes les voluptés, c'est alors qu'il irait de gaîté de cœur aliéner son indépendance, enchaîner ses volontés, se remettre en un mot sous la tutelle d'une femme qui n'a peut-être ni ses inclinations ni ses goûts !... Il frissonnait à cette idée, et jamais sa liberté ne lui paraissait plus chère, plus précieuse qu'au moment où il s'agissait

[1] On sait que, généreux protecteur des lettres, il s'attacha, en qualité de lecteurs Saurin, Collé et Carmontelle.

Digitized by Google

de la perdre pour toujours. Et cependant l'âpre curiosité du fruit défendu, cette convoitise ardente des sensations nouvelles dont nous avons parlé, le poursuivait plus impérieuse que jamais ; et un beau matin il se trouva assez de courage pour suivre son amoureuse flamme, pour s'abandonner sans réserve à la sirène qui l'avait captivé, asservi. Mais avant d'en venir là, — comme tous les gens faibles qui, en prenant une résolution suprême à leur corps défendant, prennent en même temps leurs précautions pour n'être pas tentés de revenir sur leurs pas, — le prince jugea prudent de s'armer contre lui-même et de brûler ses vaisseaux.

A cet effet, il commença par éloigner Mlle Le Marquis, en usant d'un stratagème qui mérite d'être rapporté et qu'il concerta secrètement avec le duc de Chartres. Un jour, bien que cette visite eût été convenue entre le père et le fils, celui-ci vint, comme par hasard, à Bagnolet, où il trouva Mlle Le Marquis habillée en homme et prête à accompagner le duc d'Orléans à la chasse. Ce dernier joua l'embarras, la confusion d'avoir été surpris par son fils dans un pareil équipage, et au nom de la décence et afin d'éviter le retour de ce désagrément, il fit prier sa maîtresse de ne plus venir à Bagnolet ni au Palais-Royal, ajoutant qu'il la verrait désormais chez elle. (*Collé, T. III, p.* 109.) Cela équivalait bel et bien à un congé en règle.

Maintenant, rendu à lui-même, débarrassé d'un témoin fâcheux, il va céder aveuglément à sa passion. Mme de Montesson avait deviné juste en pensant que son absence irriterait, lasserait cette même passion, la pousserait à ses dernières limites ; mais ce qu'elle n'avait pas prévu, c'est que les hésitations du prince se prolongeraient de manière à la lasser elle-même. Après y avoir fait un séjour de quelques mois, elle quitta Baréges sans avoir obtenu une solution, et alors elle se décida à voyager en France et même à l'étranger : car elle eût été volontiers au bout du monde si son mariage en avait dépendu. C'était proprement la politique en voyage. Mais elle n'alla pas plus loin que la Hollande. Son sort se décida comme elle parcourait ces contrées. C'est du moins ce que nous apprend la lettre suivante, écrite par Mme du Deffand, et qui donne le diapason de l'opinion qu'on avait, dans un certain milieu, sur le mariage en question.

Paris, dimanche 23 mai 1773.

Est-ce que je ne vous ai jamais parlé de l'amour effréné de M. le duc d'Orléans pour Mme de Montesson? Il y a je ne sais combien d'années qu'il dure. L'honnêteté des mœurs de la dame, la pureté de ses senti-

Digitized by Google

ments, ou, si vous l'aimez mieux, son ambition, lui ont fait faire une résistance qui a déterminé le duc à l'épouser. Le chef de la famille (*le roi*) a refusé son consentement; ainsi, selon nos usages, le mariage ne peut être qu'illégal; la femme ne saurait prendre le nom du mari sans le consentement authentique dudit chef. Mais un mariage clandestin visiblement caché peut se faire, et se fera sans doute, mais ce n'est point encore fait. La dame voyage à Spa, en Hollande, et ne sera de retour qu'au mois de juillet, et ce sera dans cedit mois que se fera la célébration, où il n'assistera que le nombre de témoins nécessaire.

On prétend que le duc promit à son fils de ne conclure cette affaire que dans deux ans du jour qu'il lui parlait, et ce terme expire au mois de juillet prochain. Sa passion, loin de se refroidir, n'a pris que de nouvelles forces. Si cette femme fait mal ou bien de consentir à un tel hymen, c'est un problème; les avis sont différents. Je suis de l'avis de ceux qui l'approuvent, sa réputation demeure intacte. Si elle était d'une naissance illustre, elle aurait tort, parce que plusieurs exemples lui donneraient le droit d'être reconnue publiquement; mais une très-petite demoiselle, veuve d'un petit gentilhomme, ne peut sans extravagance prétendre à un état qui pourrait par la suite la mettre au-dessus de tout le monde. Le sort des enfants, s'il en survient, est ce qu'il y a de plus embarrassant; ils ne seront point bâtards, puisqu'il y aurait un mariage en face d'Eglise; ils seraient inhabiles à succéder, puisque le mariage serait illégal. Il faudrait leur donner des rangs intermédiaires, mais alors comme alors. Je ne sais ce que l'Idole[1] pense de cette aventure, et comment sa vanité se retournera[2].

Enfin, la belle voyageuse mit un terme à ses pérégrinations. Elle revint à Paris, où, contrairement à l'allégation de Mme du Deffand, son mariage se fit avant l'expiration du délai de deux ans qui avait été fixé pour sa célébration. En cela, Mme de Montesson manqua à la parole écrite qu'elle avait donnée au duc de Chartres, qui ne le lui pardonna jamais. Par réciprocité, Mme de Montesson conçut contre lui un ressentiment qu'elle conserva toute sa vie, et qui, au dire de Mme de Genlis, « a eu sur la destinée de ce malheureux prince une bien funeste influence. »

Après quelques refus suivis d'ajournement, Louis XV avait enfin consenti au mariage du duc d'Orléans, mais à la condition que Mme de Montesson ne changerait pas de nom, ne s'attribuerait aucune espèce de prérogative, qu'elle n'irait pas à la cour, et que son mariage serait tenu secret. Elle accepta tout, souscrivit à tout, et, le

1 La comtesse de Boufflers, appelée par Mme du Deffand l'*Idole du Temple*, où elle trônait à côté du comte de Conti, son amant.

2 Correspondance complète de Mme du Deffand, édition de M. de Lescure.

Digitized by Google

23 avril 1773[1], elle fut unie au duc d'Orléans. La cérémonie eut lieu à minuit, dans la chapelle de l'archevêque de Paris, qui leur donna la bénédiction nuptiale en présence du vicomte de La Tour du Pin et de M. de Damas, chambellans du duc d'Orléans.

Ainsi, de même qu'au siècle précédent la famille royale avait eu deux mésalliances célèbres, de même le règne de Louis XV devait avoir la sienne. Celle-ci n'eut pas lieu précisément, comme les deux autres, sur les marches du trône ou dans l'alcôve même du souverain ; mais elle causa peut-être plus de bruit et de scandale, et, à coup sûr, on s'entretint plus longtemps à la cour et à la ville de Mme de Montesson qu'on ne l'avait fait de Mme de Maintenon et de Mlle Choin. C'est que Louis XIV et son fils avaient élevé ces dernières à une fortune trop haute pour qu'on pût les atteindre; les sentiments d'envie qu'elles excitaient autour d'elles expiraient sur les lèvres par respect ou mieux par prudence, car, derrière ces parvenues de l'amour se cachaient menaçantes et armées les sévérités olympiennes du maître.

Ici, rien de pareil. Un prince épouse à son corps défendant, et presque malgré le roi, « une très-petite demoiselle, veuve d'un petit gentilhomme, » et l'on peut gloser à son aise et sans danger sur cette mésalliance, qui n'est pas l'arche sainte ; on y touche sans se brûler les doigts. Aussi, coquettes humiliées, ambitieuses déçues, anecdotiers de ruelles et nouvellistes de cour, chacun y trouva un prétexte à risées, et s'en donna à cœur joie. Il n'est pas jusqu'à un étranger (l'ambassadeur de Naples) qui ne crût devoir décocher aussi son bon mot, en disant que : « Le duc d'Orléans ne pouvant faire Mme de Montesson *duchesse*, s'était fait lui-même *Monsieur de Montesson.* » (*Grimm.*, t. V.) Enfin, ce feu roulant de quolibets rappelait celui qui, cent ans auparavant, avait accueilli le mariage de la grande Mademoiselle, avec cette différence que ce furent les hommes qui se déchaînèrent alors contre Lauzun, tandis que, dans la circonstance actuelle, ce sont les femmes qui s'acharnent contre Mme de Montesson.

IV

Revenons maintenant au héros de ce récit, que nous avons perdu de vue depuis quelques instants.

[1] L'exactitude de la date du mariage admise (23 *avril* 1773), on ne peut admettre celle de la lettre de Mme du Deffand (23 *mai* 1773). Évidemment il y a erreur dans cette dernière date, qui ne peut être qu'antérieure audit mariage.

Digitized by Google

Disons d'abord que le mariage du duc d'Orléans établit entre le prince et Mlle Le Marquis une ligne de démarcation définitive, mais qui ne fut peut-être pas aussi nette, aussi tranchée que l'eût désiré Mme de Montesson : car si, au point de vue des petits soins et de la galanterie, cette séparation était réelle, absolue, elle n'était qu'apparente en ce qui concernait les intérêts matériels, le duc ayant accordé à son ancienne maîtresse, en la quittant, une rente annuelle de deux cent mille livres. Avec ces revenus, considérables en tous les temps et surtout à l'époque dont nous nous occupons, Mlle Le Marquis vivra chez elle à sa guise et pourra élever ses enfants d'une façon digne de leur origine, devoir qu'elle accomplit exactement, bien qu'elle les gâtât quelquefois par ses faiblesses. Du reste, sept ans après (1780), Collé raconte que les habitués du Palais-Royal la regrettaient tous les jours et la louaient « sur la manière prudente et honnête dont elle avait élevé ses enfants. » (*Journal*, t. III.)

Aussitôt après le mariage du duc d'Orléans, elle s'installa définitivement dans son hôtel situé à l'angle de la rue de Grammont et du boulevard des Italiens[1], où, grâce au crayon d'un élève de Carmontelle, il nous est donné de la voir au milieu de sa jeune famille[2]. Elle est assise dans son cabinet, et en toilette du matin. Sa figure, représentée de face, cette fois, paraît un peu fatiguée et est rehaussée d'une forêt de cheveux relevés en nattes sur le front et retombant en boucles derrière l'oreille. C'est le jour de sa fête. Ses trois enfants l'entourent, ayant chacun à la main une fleur qu'ils lui présentent. Les deux frères sont vêtus en abbés, soutane, rabat, petit collet. Saint-Farre, placé à sa gauche, presse d'une main celle de sa mère, qui lui montre du doigt un manuscrit posé sur la table et où elle a sans doute écrit quelques avis à l'usage de l'aîné de la famille. La physionomie de Saint-Farre est ouverte, épanouie, rayonnante de malice. Son frère, placé à sa droite, a peu d'expression dans les traits ; son front fuyant et ses yeux à demi fermés lui donnent quelque chose du type chinois. Quant à leur sœur, elle est à moitié cachée derrière le fauteuil de sa mère, sur l'épaule de laquelle elle pose sa main droite. Sa figure, d'un ovale un peu trop prolongé, est cependant assez régulière ; mais elle a sur la tête un de ces énormes échafaudages de plumes, de gazes et de fleurs, qui, au rapport d'un auteur contemporain, « faillirent opérer une révo-

[1] Cet hôtel porte aujourd'hui le numéro 27 sur la rue précitée, et le numéro 17 sur le boulevard.

[2] Voy. la Planche 49 des *Monuments de la Maison de France*. Le dessin original de cette gravure a été adjugé au prix de cent deux francs à la vente faite par M. Vignères, le 18 décembre 1860.

Digitized by Google

lution dans l'architecture, en obligeant de hausser les portes et le plafond des loges de théâtre, ainsi que l'impériale des voitures; » et ce ridicule édifice dont Mlle de Villemonble est surchargée, alourdit le jeu de ses traits et en altère les lignes.

Le dessin qui nous occupe a été composé en 1781, l'année même où le jeune Saint-Farre prit l'habit ecclésiastique, sous lequel nous venons de le voir.

Il avait alors vingt-deux ans. Mais laissons-le nous raconter lui-même cet épisode décisif de sa vie, qui survint au moment où il songeait assurément plus à l'Opéra nouveau et aux nymphes de coulisses qu'aux devoirs qu'impose le sacerdoce.

En 1781, dit-il, Monseigneur L.-P. d'Orléans me fit venir près de son lit, où il était malade, et me demanda comme une grâce de m'engager dans les ordres ecclésiastiques. Je refusai, en lui observant (*sic*) que cet état me répugnait; que je ne serais jamais qu'un détestable ecclésiastique, tandis que si j'étais marin ou militaire, j'étais sûr de lui faire honneur.

Monseigneur reprit avec attendrissement que, dans l'état où il était, je lui donnerais la mort si je refusais. J'étais bien jeune alors, je crus ce qu'il me disait, et, tout ému, je lui répondis que je lui sacrifiais bien plus que ma vie, *ma liberté;* mais que c'était à la condition que je ne serais astreint à aucune tenue, devoir ou pratiques ecclésiastiques. Il y consentit, je m'engageai et fus fait sous-diacre. Deux jours après, le prince étant encore malade envoya son chancelier, l'abbé de Breteuil, demander au ministre de *la feuille* une abbaye pour l'abbé de Saint-Farre, son fils naturel.

Le ministre répondit que M. de Saint-Farre n'était point sur l'*Almanach royal;* qu'aucun acte public, aucune distinction ne prouvait que l'abbé de Saint-Farre était fils reconnu de Monseigneur le duc d'Orléans; que, par conséquent, il ne pouvait alléguer aucune exception pour le mettre sur son travail avec le roi, puisqu'aucun abbé, de quelque condition qu'il fût, ne pouvait posséder une abbaye quelconque avant d'être prêtre; que s'il était prouvé, par un acte quelconque, que l'abbé de Saint-Farre était fils de Monseigneur le duc d'Orléans, le public et le clergé trouveraient cette exception toute simple; mais qu'autrement, la chose n'était pas possible. Sur cette réponse, Monseigneur le duc d'Orléans me fit venir chez lui, et avec une tendresse et une bonté de père qu'il m'a toujours témoignées, il me dit : « Mon enfant, tu sais que je t'aime de tout mon cœur, ainsi que ton frère. Je voudrais faire tout pour toi; mais je suis obligé de prendre pour règle ce que Monseigneur le Régent a fait pour l'abbé de Saint-Albin, archevêque de Cambrai, qu'il aimait tendrement[1].

[1] Fils naturel du Régent et de Mlle Florence, danseuse à l'Opéra, sur laquelle M. de Lescure a fait une très-piquante étude dans *les Maîtresses du Régent*. Dentu, 1860. 1 vol. in-18.

Digitized by Google

« Aucun acte parlementaire depuis Louis XIV, ajouta-t-il, n'a constaté la reconnaissance d'un enfant naturel ; je ne puis donc pas faire pour toi plus qu'il n'a été fait pour l'archevêque de Cambrai. Voici mes armes que je te donne, ainsi qu'à ton frère, et telles que l'archevêque les avait. « Et il me remit son cachet, qu'il avait fait graver lui-même. « Tu seras toujours près de moi, et lorsque j'aurai chez moi quelques grands personnages, étrangers ou autres, ma manière de te traiter te donnera la considération dont je désire que tu restes investi, ainsi que ton frère. Quant à ta fortune, elle n'ira qu'en augmentant. »

En effet, continue l'abbé de Saint-Farre, à sa mort nous jouissions de deux cent mille livres de rente : ce qui n'aurait fait qu'accroître sans la révolution.

C'est ainsi que se faisaient les professions religieuses. On ne pouvait se moquer plus gaiement de Dieu et des hommes. Etant donnée cette espèce de tyrannie que la famille exerçait souvent sur les enfants des deux sexes en leur imposant un état contraire à leurs aspirations, à leurs aptitudes naturelles, doit-on s'étonner de l'abaissement du niveau des mœurs au XVIIIe siècle, et surtout du relâchement qui régnait dans les couvents et parmi les gens d'Eglise ?

Dans tous les cas, on ne saurait accuser notre abbé d'hypocrisie, et s'il n'est pas à la hauteur du caractère dont on l'a revêtu, du moins ne violera-t-il aucun serment, ne rompra-t-il aucun vœu ; car il n'a rien promis, et, dès lors, il peut croire que sa liberté d'action lui est restée tout entière. Du reste, il a l'esprit aimable, une philosophie enjouée, et il se résigne. De plus, il est rose et frais comme un chérubin, de telle sorte qu'il se trouve avoir tout naturellement le physique de l'emploi qu'on vient de lui improviser d'une façon si inattendue. Il ne lui manque absolument que la vocation, mais il se promet bien de s'en passer. Et, comme pour affirmer sa volonté et faire acte d'indépendance, il vola, leste et pimpant, à un rendez-vous amoureux que lui avait donné une danseuse.

Quelques années après (1784), lors du voyage de la cour à Fontainebleau, le duc d'Orléans demanda à Louis XVI la permission de lui présenter l'abbé de Saint-Farre, grâce qui lui fut accordée. Mais rendons la parole à ce dernier, qui va nous retracer le cérémonial de cette présentation, lequel est assez curieux pour être rapporté, au moins en partie.

M. le chevalier de Durfort, premier gentilhomme de la chambre de Monseigneur le duc d'Orléans, me conduisit, par son ordre et en son nom, *chez tous les honneurs*, ainsi que cela se pratiquait. Il me présenta à chacun d'eux comme fils naturel et reconnu de L.-P. d'Orléans, qui, en vertu de cette reconnaissance, avait reçu du roi la permission de me faire pré-

Digitized by Google

senter à la cour; et il leur demanda de vouloir bien, le dimanche suivant, me présenter aux princes et aux princesses de la famille royale.

Les mêmes formalités eurent lieu deux ans après, à Versailles, pour mon frère Saint-Albin. Après avoir été présentés à la cour, monseigneur nous présenta au prince son fils, qui eut l'extrême grâce de nous dire de nous regarder au Palais-Royal comme chez nous, et d'y demander tout ce qui pourrait nous être utile ou agréable. Il nous présenta aussi à Mme la duchesse de Chartres[1], en nous mettant sous sa protection directe, et lui demandant de nous servir de mère; enfin, il nous présenta à Mme la duchesse de Bourbon, qui nous dit, dès le premier jour, que nous serions toujours ses *frères*. Depuis, elle nous a toujours appelés et traités de même : le *Frère blond* et le *Frère brun*.

Par suite de ces présentations, nous allions coucher à Versailles tous les samedis soir, chez Monseigneur; nous passions la soirée chez Mme de Polignac, où n'étaient reçues que les personnes présentées, puisque la reine et les princesses y venaient, et que c'était une manière de leur faire sa cour. Le lendemain, nous allions au lever du roi, et ensuite nous faisions la tournée des princes et princesses de la famille royale, avec toutes les personnes présentées; ce qui eut lieu pendant trois ans.

C'est-à-dire que cet état de choses se prolongea jusqu'à l'Assemblée des notables, moment où la Révolution commence à prendre la parole, et la cour à restreindre ses plaisirs, à en voiler l'éclat sous un air de contrainte et de tristesse qui s'accentuera chaque jour davantage. Mais le jeune Saint-Farre saura mettre à profit ce sursis de trois années, et ce sera même là, sinon le temps le plus heureux de sa vie, du moins celui où son amour-propre sera le plus délicieusement caressé.

Assurément, il s'était trouvé penaud, presque honteux en se réveillant *sous-diacre* un beau matin, lui, le gai pourchasseur à la brune, le fidèle suivant de ce petit Cupidon musqué du XVIIIe siècle sous la bannière duquel il avait fait de si belles prouesses; mais, nous l'avons dit, il en prit bientôt son parti, en songeant que son nouvel état n'avait rien d'incompatible avec son ancienne manière de vivre. Il allait seulement changer de culte. Au lieu de soupirer pour des marchandes de modes et des comédiennes, il allait gazouiller langoureusement pour des marquises et des duchesses. C'était retomber sur ses pieds pour courir à de nouvelles conquêtes. Dans sa joie, il fit une pirouette et remit à un autre temps le soin de son salut.

Puis, retroussant galamment sa soutane, pour monter au grand escalier de Versailles, il entra de plain-pied dans ce pays enchanté,

[1] Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, mère du roi Louis-Philippe.

Digitized by Google

dans ce monde de la cour, éblouissant, vertigineux, qui n'avait pour code que ces trois mots à l'usage de ses adeptes : « *Aimez, soyez aimables !* » Il fut aimable et il aima...

On en était encore au règne des mouches, de la poudre et des paniers. C'était le moment des aventures galantes, des soupers et des bals splendides. Jamais on n'avait tant dansé. La *Forlane*, la *Derviche*, la *Sissonne*, les *Tricotets* et le *Menuet*, — le *Menuet* surtout, — étaient les danses favorites, qu'accompagnaient tour à tour ou à la fois, les flûtes, le clavecin, les hautbois et les violons. On redoublait d'ardeur, on rivalisait d'entrain, de séductions et de charme. On se dépêchait. On était pressé; comme un pressentiment sinistre planait dans l'air. Sans oser se l'avouer, chacun devinait que c'étaient là les derniers sourires, les derniers soupirs, les splendeurs suprêmes d'une société qui s'en allait ; et, de même que le cygne module son plus doux chant avant de mourir, de même, en s'avançant vers l'abîme, cette société élégante et moribonde jetait sa plus éclatante lueur.

Cette vie de fêtes et d'enchantements durera donc, comme il a été dit, jusqu'aux premiers symptômes de la Révolution ; mais, écartant des événements politiques ceux qui sont étrangers à notre sujet, nous nous hâterons de faire entière connaissance avec la duchesse de Bourbon, qui jouera un rôle important dans la suite de ce récit.

C'est donc, à proprement parler, une double étude que nous tâchons de faire ici sur deux personnages, dont l'un appartient à l'histoire et l'autre à la gaie chronique des boudoirs.

HONORÉ BONHOMME.

(*La suite prochainement.*)

Digitized by Google

LA

LÉGENDE D'ARTUS

ET LES

ROMANS DE LA TABLE RONDE

Les Romans de la Table ronde, mis en nouveau langage et accompagnés de recherches sur l'origine et le caractère de ces compositions, par M. PAULIN PARIS, 2 vol. in-8. Paris, Techener, 1868. — *Les Romans de la Table ronde et les Contes des anciens Bretons*, par M. le vicomte HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, membre de l'Institut nouvelle édition, in-8°. Paris, Didier, 1861. — *Les Origines littéraires de la France*, par M. LOUIS MOLAND, in-18. Paris, Didier, 1862.

La curiosité qui nous entraîne vers les œuvres littéraires du moyen âge, et à laquelle nous devons quelques bons livres de critique et plusieurs publications de textes faites avec soin, s'est portée du côté des chansons de geste, en négligeant les compositions du cycle romanesque de la Table ronde. Quand on s'est occupé des productions si volumineuses de ce cycle, on l'a fait surtout avec le dessein d'établir leur infériorité vis-à-vis de nos chansons de geste. Il y a en cela plus que de l'injustice : il faut blâmer l'engouement excessif dont les poëmes héroïques — ou épiques si l'on veut, — sont devenus l'objet; il faut réparer le tort fait aux œuvres du cycle d'Artus, en les relevant de la déchéance qui les frappe, ou, — pour dire plus franchement notre pensée, — refroidir les enthousiasmes inspirés par les chansons de geste en faisant valoir, comme

Digitized by Google

il convient, le mérite et l'importance des œuvres en prose et en vers dont la légende d'Artus a fourni la donnée première.

Il ne s'agit pas, lorsqu'on parle des romans de la Table ronde, de quelques écrits qu'un collectionneur pourrait réunir sur une légère tablette : ces ouvrages ont rempli à eux seuls les solides rayons des bibliothèques pendant plusieurs siècles. Ils ont fourni à l'imprimerie naissante les textes des in-folio gothiques, grâce surtout aux imitations qu'ils ont fait naître, à ces romans chevaleresques écrits sinon dans le même esprit que les premières compositions du cycle, du moins avec la même prétention de procurer aux dames et aux jeunes hommes des lectures capables d'émouvoir la sensibilité et de charmer l'imagination. On se rappelle l'auto-da-fé des livres poudreux de don Quichotte, exécuté dans les meilleures intentions du monde par le curé du naïf chevalier de la Manche : s'il peut servir à montrer quelle place cette littérature quintessenciée avait su prendre dans la vie intellectuelle de plusieurs générations, il doit aussi appeler notre attention sur un phénomène littéraire digne d'être étudié, et ce serait nous rendre tous complices de l'excellent curé que de laisser aller à la destruction cette œuvre gigantesque du passé.

S'il est des jugements sans appel, ce sont bien ceux du goût; et nous ne venons point réclamer contre ses arrêts en demandant que ce qui a été oublié soit remis en honneur, sans perdre de temps, et qu'on adore ce qu'on a brûlé. Mais l'histoire littéraire et la critique ont leurs priviléges, et il est toujours à propos de les faire respecter lorsqu'on voit se produire des opinions étranges à la faveur du dédain des uns et de l'ignorance des autres. Or, sur les romans de la Table ronde on peut tout dire, et l'on ne s'est point fait faute d'user de cette liberté : aucune réunion d'écrits n'a donné lieu à autant de suppositions que cet ensemble d'œuvres, légères d'intention et lourdes de formes, surgissant, pour ainsi dire, spontanément, à heure fixe. Quelques-uns ont pu croire de bonne foi qu'un peu de hardiesse et l'étrangeté de certains paradoxes ramèneraient l'attention distraite vers une région désertée de la littérature féodale. D'autres ont essayé de rattacher aux systèmes généraux de l'histoire politique et de l'histoire religieuse l'existence du cycle breton. M. Louis Moland, entre tous les médiévistes contemporains, semble s'être plus particulièrement proposé ce dessein estimable, mais périlleux. Heureusement pour nous, dans le même moment, M. Hersart de La Villemarqué, par la comparaison des types romanesques que nous possédons avec les héros des traditions bretonnes qu'il a découverts dans les chants bardiques, réussissait à merveille à éclaircir les particularités les plus obscures du cycle de la Table

Digitized by Google

ronde ; et, d'autre part, M. Paulin Paris, dont on connaît le sens pénétrant en ces matières, dans la persuasion que les romans de la Table ronde méritaient mieux que de provoquer des interprétations hasardeuses — comme celles de M. L. Moland, — qu'ils méritaient mieux aussi, peut-être, qu'une enquête savante, quelque agrément qu'on y pût mettre — comme a fait M. H. de La Villemarqué, — tentait de jeter de nouveau dans la circulation les plus anciens romans de la Table ronde, en donnant au public des analyses coupées d'extraits. Suivons nos auteurs, qui se complètent l'un l'autre. Il nous semble que, d'un examen attentif de leurs travaux devraient sortir les données les plus exactes sur l'origine et l'objet du mouvement littéraire qui a mis à si grand profit les traditions relatives au héros des anciennes Bretagnes.

I

Le brillant Artus a-t-il existé ? A-t-il régné sur les Bretons ? Ou n'est-il qu'un personnage de pure invention ? On peut répondre sans hésiter que les neuf dixièmes de son histoire appartiennent au roman. Son histoire serait même tout à fait un roman, — malgré certaines indications qui fixent sa naissance à l'an 453, et qui le font succéder à son père Uter à la Tête de Dragon, en 516, — si l'on n'avait lieu de croire que ce nom d'Artus ou d'Artur cache, sous une forme altérée, le nom de Wortimer, fils de Wortigern, lequel appartient bien réellement aux annales bretonnes, car il fut penteyrn ou général des forces réunies contre Hengist et Horsa. C'est à M. A. Holtzmann, le savant éditeur du *Chant des nibelungen*, que l'on doit cette heureuse assimilation du héros légendaire et du chef glorieux qui défit à plusieurs reprises les Anglo-Saxons, envahisseurs du sol de la Grande-Bretagne, et dont la mort fut suivie de l'anéantissement de la nationalité des Kymris. Un moment Wortimer, ou Artur, résista à l'invasion étrangère et put rétablir le christianisme détruit par les conquérants païens. Nous verrons de quelle importance sont ces faits incontestables pour l'explication des origines du cycle breton.

Nous n'ignorons pas que l'existence d'Artus n'est point universellement contestée, et nous demandons pardon à M. de La Villemarqué de ne pas donner à la réfutation de son sentiment à cet endroit l'attention qu'elle mériterait : on ne s'est que trop attardé dans ces discussions de points secondaires. Qu'il nous suffise donc de nous autoriser auprès de nos lecteurs, — dont nous ne préten-

Digitized by Google

dons nullement mettre la patience à l'épreuve, quelque profit qu'ils y puissent trouver, — qu'il nous suffise, disons-nous, de nous autoriser du silence absolu que gardent sur le prétendu roi Artur, Gildas, Bède et le rédacteur de la Chronique saxonne, tous historiens graves, qui n'eussent point omis de parler d'exploits aussi grandioses que ceux attribués à Artus par la légende. Cette légende ne se contente pas de nous le montrer vainqueur des Anglo-Saxons à Badon-Hill, mais encore faisant la conquête de l'Irlande, des Orcades et de l'Islande même ; étendant sa domination sur le Danemark, la Norwége, la France et l'Espagne et poussant sa marche triomphale jusqu'à Rome.

Malgré toute notre répugnance, il nous faut, pour l'intelligence de ce qui doit suivre, noter quelques traits de la légende. Selon les poëtes et les romanciers, Artus était né, grâce à un prodige, d'un prince armoricain, Uter-Penn-Dragon, et d'une reine de Cornouailles, épouse d'un certain Gorloes dont Uter emprunta les apparences pour pénétrer jusqu'auprès de la reine, comme Jupiter auprès d'Alcmène, dans la fable du pauvre Amphitryon. Ce pourrait bien même n'être là qu'un souvenir des lettres antiques, et la preuve, c'est qu'Enée est désigné par les mêmes conteurs audacieux comme étant l'aïeul d'Artus. Dès l'âge de quinze ans, Artus se rend célèbre par ses hauts faits. Monté sur le trône, il gouverne ses vastes états pendant douze années. Caerléon, dans le pays de Galles, est le lieu où se tient sa cour. Autour de lui et de la reine Geniévre se pressent ces chevaliers de la Table ronde, devenus si fameux. Tout ce qu'il y a de noble, de l'Orient à l'Occident, se rend à cette cour et brigue l'honneur d'y être reçu et de pouvoir admirer de près la courtoisie qui y règne. Artus, trahi par son neveu Mordred, qui lui enlève sa femme, poursuit le ravisseur, l'atteint, lui livre bataille à Camlan et se venge ; mais une blessure lui donne la mort. Des esprits mystérieux le transportent dans l'île d'Avalon, où des fées guérissent le grand roi, le malheureux époux, et c'est de cette île qu'il doit revenir un jour pour la plus grande joie des Bretons.

Comment cette légende parvint-elle à passionner tout un peuple, et à produire des compositions littéraires tellement vigoureuses en leur séve, qu'elles s'imposèrent à l'Europe entière, et réduisirent à néant la faveur des poëmes héroïques que psalmodiaient les confiants chanteurs de geste ?

Les Bretons, expulsés de la Grande-Bretagne par les Anglo-Saxons païens, devaient tout naturellement se reporter avec complaisance au temps où ils avaient une organisation nationale dont le chef Artus, plusieurs fois vainqueur de leurs adversaires, était, à leurs yeux, le représentant glorieux. D'autre part, le christianisme

Digitized by Google

leur rappelait leur ancienne foi triomphante, abaissée par la défaite. Comme ils avaient été soumis, ils ne pouvaient s'abandonner à ces pensers belliqueux qui inspirèrent les Chansons de geste aux descendants mêlés et unis des Francs et des Gaulois. Dans leur humiliation, ils cherchèrent quelle supériorité ils pouvaient s'attribuer sur les Anglo-Saxons; et, ne pouvant la placer dans la force, qui les avait trahis, ils se plurent à la peindre dans la douceur et la politesse des mœurs. On voit donc comment, dans les chants bardiques, les triades et les contes cambriens d'abord, puis dans les romans de la Table ronde, en vers ou en prose, le passé historique des Bretons fut exalté dans la glorification d'Artus et de ses chevaliers; leur passé religieux, dans les légendes chrétiennes; et leur passé social, dans les actes de galanterie et de loyauté, le respect des femmes et les tendres sentiments. Ainsi, les traditions que les Bretons apportèrent sur le sol de l'Armorique et dans les montagnes du pays de Galles (l'ancienne Cambrie), eurent, en littérature, des conséquences analogues à celles que produisirent les traditions des Francs et des Gaulois sous la forme de poëmes héroïques dont Charlemagne et ses pairs furent les héros, et où se développèrent aussi le sentiment national et les aspirations religieuses. Ce n'est, en réalité, que par le nouveau rôle dont la femme est mise en possession, et par l'émulation de courtoisie qu'elle provoque, que les compositions du cycle de la Table ronde se distinguent tout à fait des Chansons de geste.

Les Bretons étaient si attachés à leur religion, qu'ils ne la séparaient pas de leur autonomie ancienne. Ils en étaient venus jusqu'à songer à constituer une église bretonne. Ils prétendaient que leurs prélats ne devaient point recevoir du pape leur consécration, mais de l'archevêque d'York, élu lui-même par le peuple et le clergé breton. Cette tendance au schisme dont l'Eglise romaine ne s'alarma jamais, inspira divers passages des œuvres littéraires. C'est ainsi que, dans le principal roman du cycle, dans le *Saint-Graal*, l'Esprit-Saint vient avertir Joseph d'Arimathie que son fils Josèphe a été choisi pour garder le vase précieux (le graal); qu'il sera ordonné prêtre de la main de Jésus-Christ; qu'il aura le pouvoir de transmettre le sacerdoce à ceux qu'il en jugera dignes, comme ceux-ci le transmettront à leur tour dans les contrées où Dieu les établira. Un peu plus loin, dans le même ouvrage, Jésus dit à Josèphe, devant les fidèles assemblés : « Je t'ai choisi pour être le premier pasteur de mes nouvelles brebis, et pour établir les pasteurs chargés de nommer ceux qui, dans les âges suivants, gouverneront mon peuple. Moïse avait conduit et gouverné les fils d'Israël par la puissance que je lui avais donnée; de même, tu seras le guide et le gardien de ce

Digitized by Google

nouveau peuple; ils apprendront de ta bouche comment ils me doivent servir et comment ils pourront demeurer dans la vraie créance. »

On voit par là combien devait être vivace le sentiment religieux chez les Bretons, et on ne s'étonnera point qu'il ait occupé une si large place dans toutes les œuvres de leur littérature. Le besoin de se donner une supériorité sociale sur les envahisseurs de leur sol n'y est pas moins largement développé; et c'est de la sorte que se trouve formé, grâce à des alliances bizarres, ce monde moral où règnent à la fois la dévotion et la galanterie et à travers lequel se meuvent tous ces personnages demeurés si célèbres dont M. de La Villemarqué fait le dénombrement : « Le bon roi Arthur; Merlin, son devin; son malin sénéchal, maître Keu; Beduier, son infatigable échanson; le sage Gauvain, son conseiller; ses preux chevaliers, Lancelot et Tristan, qu'on aime en les blâmant tout bas d'être un peu trop galants; Erec et Ivain, qu'on peut aimer sans nuls remords; le vieux Calogrenant, conteur comme Nestor; Perceval le Gallois, le tenant de la chevalerie spirituelle; et tous ces types charmants de femmes : la belle et fière Genièvre; la tendre Iseult aux blonds cheveux; la jeune veuve de Brécilien, Enide; si bonne, si patiente et si douce; Blanche-Fleur, fraîche comme son nom...; la fée Viviane; la fée Morgane et ses gentilles suivantes; la fidèle Brangien; la gracieuse et complaisante Lunette. »

II

Réduites à ces explications, l'origine de la légende d'Artus et des développements qu'elle a reçus, et l'existence des compositions du cycle de la Table ronde, n'ont plus rien, croyons-nous, de difficile à comprendre. Il n'est nullement besoin, en effet, de rechercher d'où peut provenir l'esprit chevaleresque qui se développe dans ces compositions : si c'est de la Germanie, ou de la Provence, ou de la mauresque Espagne; puisque nous le montrons issu de la nécessité de créer une opposition constante entre les vainqueurs et les vaincus. On peut dire que c'est la rudesse des mœurs, véritable ou supposée, des maîtres du sol de la Grande-Bretagne qui, grâce à un contraste réclamé par l'art aussi bien que par l'amour-propre national froissé, chez les Bretons, au plus haut point, nous a valu cet épanouissement de l'idéal chevaleresque. Qu'est-il besoin d'attribuer plus longtemps aux Gallois le « système » de la chevalerie, selon une hypothèse qui a fait fortune il y a quelques années; qu'un mo-

Digitized by Google

ment M. E. Renan adopta ; et d'après laquelle « l'amour chevaleresque serait une fleur éclose dans les vallées du pays de Galles, où elle serait née d'une certaine douceur féminine, naturelle à la branche Kymrique ; nos troubadours du Midi, comme nos trouvères du Nord, l'ayant tour à tour cueillie sur cette branche ? » Qu'est-il besoin de peser la valeur d'une autre hypothèse expliquant le même « système chevaleresque » par un prétendu mystère druidique ?

Mettons à l'écart toutes ces suppositions inutiles dans lesquelles se dépensent — pour les défendre ou pour les combattre — tant de savoir mal employé. M. Quinet avait dit : « Comme il y avait dans la société deux principes fortement constitués, l'Eglise et la féodalité, il y eut aussi deux mythologies, deux héros, deux systèmes de poésie épique, lesquels, jusqu'au bout, se distinguent l'un et l'autre par deux systèmes de rhythme et de versification. » Et l'on était sur le chemin de la vérité ; on l'entrevoyait, quoique d'assez loin encore. Mais M. Moland vint..., et il fallut le suivre dans des voies difficiles qu'il promettait d'aplanir. Il n'a pas craint de conjecturer que, pour point de départ des compositions qui nous occupent, il y a « une allégorie mystique composée à l'époque florissante des écoles anglo-saxonnes, aux VIIe et VIIIe siècles ; » ce qui n'est point clair ; car, s'il fallait prendre les choses au pied de la lettre, il semblerait que les œuvres en question n'appartiennent point aux Bretons chassés de la Grande-Bretagne par les Angles et les Saxons, mais au contraire, et contre toute vraisemblance, à ces derniers. Mais poursuivons, en nous en tenant à « l'allégorie mystique. » « Le thème, dit M. Louis Moland, emprunté à une de ces nombreuses légendes qui furent transportées de l'Asie chez les peuples occidentaux, et se mêlèrent à l'histoire de leur conversion au christianisme, fut probablement employé, dans le principe, à peindre les luttes de la vie spirituelle, les secours de la grâce divine, les vertus toutes puissantes de l'Eucharistie, à célébrer les triomphes de l'âme chrétienne et à glorifier surtout la virginité... Plus tard, lorsque, après les terreurs de l'an mil, apparut dans l'Occident réveillé et régénéré cet ensemble de sentiments, de mœurs et de principes, qu'on a appelé la chevalerie, l'ancienne allégorie ascétique dut recevoir de nouveaux développements et servir à exprimer les tendances nouvelles, l'exaltation de l'esprit d'aventure, l'élan belliqueux de l'époque. Mais l'œuvre demeura encore spécialement sacerdotale et monastique. L'Eglise conçut d'abord la chevalerie comme une institution religieuse, comme un sacerdoce militaire, une prêtrise armée. Il n'est pas douteux que, vers la fin du XIe siècle, le livre latin du Graal n'eut pour but de tracer cet idéal chevaleresque qu'on essayait, à la même date, de

Digitized by Google

réaliser dans l'Ordre du Temple. Il rédigea, pour ainsi dire, le pacte d'union entre l'austérité et l'héroïsme, entre la bravoure et la foi. Il proposa au chevalier la chasteté et la virginité du prêtre, et essaya d'étendre à la milice guerrière la réforme que Grégoire VII imposait à la milice sacrée. »

Il nous eût été difficile d'exposer tous nos doutes sur les assertions de M. Moland avec une autorité suffisante. Mais voyez quelle bonne fortune : M. Paulin Paris, dans l'un des livres que nous examinons, se charge de donner la réplique à l'auteur des *Origines littéraires de la France*, son émule. « Jamais, » dit M. P. Paris, parlant des lettrés anglo-normands qui, à la cour d'Henri II d'Angleterre, rédigèrent les premières compositions de la Table ronde, « jamais ces immortels créateurs de la romancerie n'eurent la pensée de fonder un nouveau système d'esthétique sur les ruines de celui qui existait avant eux. J'en demande donc pardon à un écrivain moderne très-ingénieux qui, tout en promettant de faire mieux connaître l'esprit et le caractère de nos romans, a réellement grossi les ténèbres qui les environnaient. Non, quoiqu'en ait dit M. Louis Moland, l'Eglise ne conçut jamais la chevalerie comme une institution religieuse, un sacerdoce militaire, une prêtrise armée, dont le modèle aurait été la chevalerie de la Table ronde. L'Eglise n'a contribué en rien à la naissance de tous ces héros, et le système militaire de la féodalité s'est formé dans un esprit parfaitement étranger à l'esprit de l'Église et du clergé. Il est surtout plus que douteux que « le livre du saint Graal ait jamais eu rien de commun avec l'ordre des Templiers. » Tout cela s'écrit et se répète de notre temps, où la critique veut tout expliquer par un procédé synthétique ; mais rien de tout cela ne soutient la présence des œuvres mêmes auxquelles on le rapporte. »

En somme, nous le répétons, l'origine des œuvres littéraires appartenant au cycle de la Table ronde n'a rien que de très-simple à concevoir, si l'on veut bien accepter notre explication. Nous avons dit dans quel esprit elles avaient été créées : le désir de se dédommager du présent par un retour obstiné vers le passé. En cela, ce cycle a la plus grande analogie — disons-le encore — avec le cycle carlovingien inspiré également par le désir de faire revivre le souvenir d'une époque glorieuse, ou du moins considérée comme telle. Une ressemblance moins saisissante peut aussi se constater ; les chansons de geste cherchaient une apparence de fondement historique dans les chroniques écrites par les religieux, les chroniques de Saint-Denis particulièrement ; de même les rédacteurs en vers et en prose du cycle breton prirent pour base de leurs écrits des chroniques ou des amplifications, fabuleuses déjà, de ces chroniques. Le

Digitized by Google

travail de formation est du reste aisé à suivre. Au milieu du XIIe siècle, Geoffroy de Montmouth, qui devint évêque de Saint-Azaph, amplifiant une chronique assez ancienne déjà, dite de Nennius, due à un Breton armoricain, ou peut-être même un livre breton intitulé *Brut y Brennined* (la Légende des Rois), composa une romanesque *Histoire des Bretons* : ce fut principalement dans ce livre que puisèrent les trouvères, à commencer par Robert Wace qui écrivit en quinze mille vers son *Roman du Brut*. Les premiers récits furent consacrés à la vie et aux exploits d'Uter-Pen-Dragon et de son fils Artus. Le bon accueil fait à ces compositions, qui exploitaient une veine neuve, poussa les conteurs à donner libre carrière à leur imagination en dotant d'aventures étonnantes d'autres princes et chevaliers qu'ils rangèrent à côté d'Artus, autour de cette fameuse table dont la forme arrondie interdisait toute préséance. De quelle nature sont les interpolations que Geoffroy de Montmouth fit subir à la chronique de Nennius ou à la *Légende des rois ?* Il est certain qu'il recueillit les traditions relatives à la longue résistance des Bretons contre les Anglo-Saxons, traditions intimement liées aux faits relatifs à l'établissement de la foi chrétienne dans la Bretagne insulaire : nous avons dit que leur nationalité perdue et leur foi religieuse étaient inséparables l'une de l'autre aux yeux des Bretons. A ce premier fonds, Geoffroy rattacha les chants poétiques ou *lais* qui composaient la littérature populaire. Enfin, si l'on veut tenir compte de tous les éléments, il ne faut pas oublier que les pèlerins revenant de la Terre-Sainte, les Juifs et les Maures d'Espagne, faisaient incessamment pénétrer en Occident les vives et ingénieuses images dont se revêt la sagesse orientale ; et l'on a les preuves que certains livres de morale sont venus, durant le moyen âge, du fond de l'Inde brahmanique, se dissoudre en fabliaux gaulois.

L'œuvre, ainsi formée de maintes pièces, due à Geoffroy de Montmouth, ne résiste pas aux procédés analytiques d'une critique sérieuse. On se tromperait si l'on croyait que les contemporains de ce dernier ont vu autre chose, dans son *Histoire*, qu'un recueil d'anecdotes attrayantes mais apocryphes. Guillaume de Malmesbury écrivait, en parlant du héros du livre de Geoffroy : « Cet Artus, source de tant de folles imaginations bretonnes, est bien digne cependant d'inspirer, au lieu de fables mensongères, des relations véridiques, car il fut le soutien généreux de la patrie chancelante et le vaillant champion de la résistance aux envahissements de l'étranger. » Dans le pays de Galles même, terre d'adoption, peut-être terre natale des fictions bretonnes, les protestations ne manquèrent pas. M. P. Paris nous en signale une, passablement originale, d'un écrivain du temps, Giraud de Salles. Ce dernier

Digitized by Google

raconte qu'un homme de son pays, possédant le don d'évoquer les malins esprits, voulut délivrer un de ses voisins des obsessions démoniaques, et y réussit en plaçant sur la poitrine du patient l'évangile de saint Jean. Il tenta une sorte de contre-épreuve, en se servant cette fois du livre de Geoffroy de Montmouth : « Aussitôt les démons revinrent en foule, couvrirent et le livre et tout le corps de celui qui le tenait, de façon à le tourmenter beaucoup plus qu'ils n'avaient jamais fait. »

Une autre preuve plus décisive et vraiment surprenante d'un savoir et d'un bon sens que nous ne sommes pas accoutumés à reconnaître aux siècles passés, est fournie par Guillaume de Newburg dans sa chronique latine, écrite du vivant de Geoffroy de Montmouth. On voit, grâce à lui, que la presque totalité du récit de Geoffroy était considérée par les gens instruits comme de médiocres inventions. « Nous avons vu, dit-il, de notre temps, un écrivain qui, pour effacer les souillures du nom Breton (Guillaume de Newburg détestait les Bretons), a ourdi une trame ridiculement fabuleuse, et, par l'effet d'une sotte vanité, nous les a présentés comme supérieurs, en vertu guerrière, aux Macédoniens et aux Romains. Cet homme, nommé Geoffroy, a reçu le surnom d'Artus pour avoir décoré du titre d'histoire et présenté dans la forme latine les fables imaginées par les anciens Bretons, à propos d'Artus, et par lui fort exagérées. Il a fait plus encore, en écrivant en latin, comme une œuvre sérieuse et authentique, les prophéties très-mensongères d'un certain Merlin, auxquelles il a de lui-même beaucoup ajouté... Ces impertinences, Geoffroy prétend les avoir traduites du breton ; en tous cas, il les a fortifiées de ses propres inventions... Quant au livre qu'il appelle *Histoire des Bretons*, il faut être tout à fait étranger aux anciennes annales pour ne pas voir les insolents et audacieux mensonges qu'il ne cesse d'y accumuler. Je passe tout ce qu'il nous raconte des gestes des Bretons avant Jules César, gestes peut-être inventés à plaisir par d'autres, mais présentés par lui comme authentiques. Je passe ce qu'il ajoute à la gloire des Bretons depuis Jules César, qui les avait subjugués, jusqu'au temps d'Honorius, quand les Romains abandonnèrent l'île, pour pourvoir à leur propre défense sur le continent.

» On sait que les Bretons, ainsi laissés à la merci de leurs ennemis, eurent alors pour roi Wortigern, le premier qui réclama le secours d'Hengist, chef des Saxons ou Angles. » Ici, Guillaume de Newburg rappelle que les alliés des Bretons, après les avoir aidés à repousser les Pictes, s'établirent dans la fertile Bretagne, en chassèrent leurs anciens alliés, devenus des adversaires, et contraignirent « les misérables restes » de ces derniers, « ceux qu'on nomme aujourd'hui

Digitized by Google

les Gallois, à chercher un refuge sur des hauteurs ou dans des forêts également inaccessibles. » Puis, Guillaume parle d'une suite de rois qui régnèrent sur les Anglais, et parmi lesquels il distingue Ethelbert, Alfred, Edwin, Oswald; et, après avoir invoqué l'autorité de Bède le vénérable, « dont personne ne récuse le témoignage, » il ajoute : « Il faut donc reconnaître le caractère fabuleux de tout ce que Geoffroy a écrit d'Artus et de ses successeurs, d'après quelques autres et d'après lui-même. Il a rassemblé ces mensonges, soit par un éloignement coupable de la vérité, soit dans l'intention de plaire aux Bretons, dont la plupart sont, dit-on, assez stupides pour attendre encore Artus, et soutenir qu'il n'est pas mort. A Wortigern il fait succéder Aurélius Ambroise, qui aurait vaincu les Saxons et reconquis l'île entière. Après Ambroise aurait régné son frère, Uter-Pen-Dragon, avec la même autorité. C'est alors qu'il insère tant de rêveries romanesques à l'occasion de Merlin. Artur, prétendu fils de ce prétendu Uter, aurait été le quatrième roi des Bretons à partir de Wortigern ; de même que, dans la véritable histoire de Bède, Ethelbert, converti par Augustin, est le quatrième roi des Saxons à partir d'Hengist. Ainsi, le règne d'Artus et celui d'Ethelbert devaient être contemporains. Mais on voit aisément ici de quel côté se trouve la vérité. C'est précisément l'époque du règne d'Ethelbert qu'il choisit pour exalter la gloire et les exploits de son Artus; qu'il le fait triompher des Anglais, des Ecossais, des Pictes; réduire au joug de ses armes l'Irlande, la Suède, les Orcades, le Danemark, l'Islande. Peu de jours lui suffirent pour conquérir les Gaules elles-mêmes, que Jules César avait eu bien de la peine à réduire en dix ans; de façon que le petit doigt de ce Breton aurait été plus fort que les reins du plus grand des Césars... Comment tous les historiographes, qui ont pris si grand soin de raconter les événements des siècles passés, qui nous en ont même transmis d'une importance fort contestable, auraient-ils pu passer sous silence les actions d'un héros si incomparable?... Notez enfin, qu'après nous avoir représenté Artus mortellement frappé dans un combat, il le fait sortir de son royaume pour aller guérir ses plaies dans une île que les fables bretonnes nomment l'île d'Avalon, et qu'il n'ose pas dire qu'il soit mort, dans la crainte de déplaire aux Bretons..., qui attendent encore son retour. »

Voilà un texte curieux. N'est-il pas extrêmement instructif, après avoir montré les écarts de certains commentateurs modernes, de donner une idée de la force et du développement du sens critique à une époque où généralement on n'en soupçonne pas l'existence?

Digitized by Google

III

Toutes difficultés écartées, nous nous trouvons en présence de l'objet même de tant d'interprétations diverses. S'il est bien vrai que les romans de la Table ronde ne soient point œuvres mystérieuses, et qu'un chacun y puisse exercer son goût et son jugement; s'il est possible d'examiner quel est leur mérite et leur agrément sans se préoccuper de découvrir perpétuellement un sens caché, une signification philosophique, notre tâche devient aisée et nous pouvons l'accepter sans défiance de nos forces.

Le cycle primitif de la Table ronde est composé de cinq romans, se liant assez naturellement entre eux pour être considérés comme les cinq parties du même ouvrage. Ces cinq romans ont été écrits séparément par divers auteurs et ont été réunis ensuite tant bien que mal. M. Paulin Paris assure que le *Saint-Graal* et *Merlin* furent les premières parties mises en circulation, — publiées, si l'on préfère cette expression de notre temps. — Un second auteur donna le livre d'*Artus* qui bientôt rejoignit dans les manuscrits celui de *Merlin*. Un troisième fit le *Lancelot du Lac*; un quatrième enfin, *la Quête du Saint-Graal*. Robert de Boron, chevalier attaché au service du comte de Montbéliard, semble avoir inauguré l'exécution de cette œuvre immense. Quoiqu'il en soit, la critique ne lui reconnaît de pleins droits que sur un poëme de *Joseph d'Arimathie*, qui est comme une sorte d'introduction aux cinq parties qui composent l'œuvre en prose, et sur le roman de *Merlin*. Gautier Map, chapelain du roi d'Angleterre Henri II, Gasse le Blond, parent du même prince, Luce de Gast, Hélie de Boron sont les autres écrivains anglo-normands que l'on désigne comme les auteurs, ou, plus exactement, les rédacteurs des diverses autres parties de cet ensemble de prose et de vers mêlés, sans pouvoir exactement préciser la part qui revient à chacun d'eux. Cependant on s'accorde généralement encore à reconnaître que Gauthier Map a écrit *Lancelot du lac*.

Joseph d'Arimathie, — *le Saint-Graal*, *Merlin*, *la Mort d'Artus*, *Lancelot du Lac*, *la Quête du Graal*, voilà donc les titres des diverses œuvres dont se compose le cycle primitif. Devant l'impossibilité d'embrasser d'un seul coup d'œil le cycle entier, même à son origine, faisons l'analyse des analyses que nous présentent MM. Paulin Paris et Louis Moland; faisons une réduction de leurs réductions; poursuivons jusqu'au bout un examen qui devrait ne plus rien laisser de confus en un éternel sujet de confusion.

Digitized by Google

Joseph d'Arimathie avait reçu en don l'écuelle, ou gradal, dans laquelle avait été recueilli le sang des blessures de Jésus mis sur la croix, et, grâce à la possession de cette relique, l'ancien membre du sanhédrin de Jérusalem avait vu s'écouler comme un moment ses quarante années de captivité. Délivré par Vespasien, raconte le poëme, il quitta aussitôt la Judée, et, suivi de son fils Josèphe, il se dirigea vers l'Etat de Sarras — confinant avec l'Egypte, — muni de la précieuse écuelle. Evalac, roi de Sarras, était, vers ce temps, en guerre avec son voisin, le roi Tholomée. Le jeune Josèphe, qui venait d'être investi de la dignité d'évêque dans une cérémonie d'un ordre surnaturel où Jésus lui-même, vêtu d'habits sacerdotaux, lui avait remis tous pouvoirs sur son Eglise, apporta au roi Evalac la protection du ciel. C'était un singulier personnage, que ce prince : fils d'un savetier de Meaux, en France, il avait été porté par d'étranges aventures sur le trône de Sarras. Evalac, reconnaissant du secours que Josèphe lui donna, reçut docilement le baptême et prit le nom de Mordrain. Dès ce moment, tout lui réussit. Il trouve un auxiliaire dans le diable Ascalaphas, dont la spécialité est « de porter aux gens et de répandre dans le monde les méchants bruits et les fausses nouvelles. » Ce diable se joue de la crédulité de Tholomée, qui se laisse prendre en croupe par le mauvais esprit, lequel, du haut des airs, le précipite dans le vide. On se romprait les os à moins. Josèphe, heureux que le roi Evalac soit débarrassé de son adversaire, ne néglige point cependant de terrasser le diable Ascalaphas — question de principes. Puis il songe à l'organisation de l'Eglise de Jésus : soixante hommes de sa famille l'avaient accompagné dans son émigration ; trente-trois sont sacrés évêques et les autres reçoivent la prêtrise. Le jour suivant, Josèphe entend une voix d'en haut : « Va-t-en droit à la mer, lui dit cette voix, il te faut aller habiter la terre promise à ta lignée ; quand tu seras arrivé sur le rivage, tu avanceras le premier, étendras ta chemise en guise de nef ; elle se développera en raison du nombre de ceux qui sont exempts de péché mortel. » Il fallait obéir. Bientôt, Josèphe et cent quarante-huit de ses parents prennent place sur la chemise — les incrédules et les impurs demeurent sur le rivage, — et ce merveilleux radeau, après quelques jours de traversée, dépose sa cargaison sur les côtes de la Grande-Bretagne.

Pendant que s'accomplit ce voyage hasardeux et l'installation des pèlerins dans leur patrie adoptive, le roi Evalac, ou, pour mieux dire, le roi Mordrain, la reine Saracinthe sa femme, le duc Nascien son beau-frère, et l'aimable Célidoine, fils de ce dernier, se trouvent en butte à toutes sortes d'épreuves des plus extraordinaires. Le Saint-Esprit les leur fait subir pour s'assurer de la sincérité

Digitized by Google

de leur conversion à la foi chrétienne : anges et démons sous diverses figures, oiseaux mystérieux, nefs enchantées, viennent remplir la scène. Les éléments se bouleversent et se confondent étrangement. Des mains qui sortent de nuées ouvrent les cachots et transportent par les cheveux, ou autrement, dans quelque île déserte, le patient soumis à l'épreuve. C'est tantôt la Roche du Port périlleux, où Mordrain est jeté, à la faveur d'une tempête; tantôt l'île Tournoyante, où Nascien se trouve enfermé, grâce à l'emploi de même procédé. Les récits s'enchevêtrent étroitement. Les visions et les songes sont les moyens dont le conteur se sert le plus volontier pour nouer et dénouer la trame de son récit. Cependant la nef de Salomon conduit Célidoine, d'une île lointaine où il a été, lui aussi, violemment transporté, à l'île où se trouve son père Nascien. Mais il est sans utilité comme sans intérêt de suivre pas à pas dans leurs déceptions nos nouveaux convertis. Qu'il suffise de noter que le roi de Perse Label et sa fille viennent figurer au milieu des complications qui surgissent à plaisir. Comme curiosité, nous ne tairons pas qu'il est aussi parlé de « l'empereur Pompée » et de ses exploits contre le brigand Focart, souvenir évident de l'expédition du grand capitaine contre les pirates de la Méditerranée.

La reine Saracinthe et la belle duchesse Flégétine, femme de Nascien, désolées de l'absence de leurs époux, envoient des messagers à leur *quête*. Mais après maints périls sur terre et sur mer, ceux-ci se heurtent au château d'Ipocras, qui fut un grand physicien, et dont la cendre repose au pied de l'édifice. Ipocras se trouve là à point, pour fournir le motif d'un récit épisodique, vif et bien conté, mais sans relation aucune avec le roman du *Graal*. Que ceux qui n'ont pas ouï parler du célèbre Ipocras, des cures merveilleuses qu'il accomplit à la cour d'Auguste, de son mariage avec la fille du roi de Tyr, et de son empoisonnement par sa belle moitié (à l'aide de la préparation culinaire de la tête d'une truie séparée de son verrat par la mort), que ceux-là, ignorants de ces très-véridiques histoires, s'empressent de réparer les lacunes de leur instruction par la lecture du *Saint Graal*, le livre de tout savoir.

Les chrétiens du radeau à la chemise, c'est-à-dire la fameuse tribu de lévites, sont établis, — on le sait, — dans la Grande-Bretagne. Successivement arrivent dans ce pays Nascien qui reçoit la couronne du Northumberland, et Célidoine, qui devient roi de Galles. Mordrain, qui dorénavant s'appellera Mehaignié, s'établit à Galeford, dans un ermitage. Il y demeurera trois cents ans. Josèphe, avant de mourir, remet le vase précieux entre les mains d'Alain son neveu, qui fut surnommé le Riche pêcheur, parce qu'il fit un jour une pêche miraculeuse dont se rassasia une multitude innombrable

Digitized by Google

qui l'avait suivi dans le désert. Transportée dans le royaume de Terre-foraine, la sainte écuelle passa des mains d'Alain en celles de Josué son frère qui dut, à un mariage avec la fille du roi, d'hériter de la couronne. Les successeurs de Josué firent édifier un admirable château qu'on appela le château de Corbenic, pour y enfermer la précieuse relique.

Et maintenant, faut-il encore raconter comment après beaucoup d'événements un certain Grimaud, fils naturel que Evalac-Mordrain-Méhaignié avait laissé en Syrie, parvint au trône de Perse laissé vacant par la mort de Label? La plupart des manuscrits sont silencieux sur ledit Grimaud et ses prouesses : que nos lecteurs ne soient pas plus exigeants que les naïfs et avides lecteurs du moyen âge!

Voilà donc un aperçu de ce fameux livre du *Saint-Graal*, tantôt mystique, tantôt mondain, dont certaines parties font penser à ces évangiles apocryphes qui inondèrent l'Orient dans les premiers siècles du christianisme et dont d'autres parties semblent détachées d'un de ces livres de morale en anecdotes, qui, par des transformations successives, vinrent de l'Asie jusqu'aux limites de l'Europe occidentale. Tel qu'il est, ce récit n'a rien de bien captivant, et, malgré tout son merveilleux, il occuperait une médiocre place dans le compte rendu d'un drame qui en aurait transporté sur une scène machinée les plus pathétiques situations. Mais ne l'oublions pas : ce roman dut sa faveur à ses côtés dévots, à cette supériorité que, par le triomphe de l'idée religieuse sur la force matérielle, il donnait aux Bretons vaincus. Les romans de la Table ronde furent les rêveries et les consolations d'une race humiliée, comme les Chansons de geste furent la joie d'une race orgueilleuse et fière. Même en se propageant, les Chansons de geste consacrèrent cette rudesse qui s'allie si volontiers avec le succès. Ses héros se montrèrent toujours exempts des faiblesses du cœur. Ce sont les hommes de l'action, et qui s'en trouvent bien. Ceux de la Table ronde, au contraire, ont renoncé à obtenir leurs succès autrement que par le secours des vérités de la religion, l'amour de la vertu, le respect de la faiblesse, et, — ce qui est la même chose, — la tendresse pour la femme. Ils pensent plus qu'ils n'agissent; ce sont les hommes de l'idée, du sentiment. On s'explique aisément qu'à mesure que la jactance belliqueuse des anciens guerriers francs devenait un anachronisme, la courtoise galanterie des nouveaux chevaliers devait séduire les esprits. La société polie s'empara des créations bretonnes; ses poëtes favoris les embellirent et les multiplièrent à l'envi, au sud comme au nord de la France, en Angleterre comme en Allemagne et en Italie, et plus loin encore; et si Artus et ses compagnons conservèrent dans un cadre

Digitized by Google

incessamment agrandi une place si considérable, c'est que, dans les littératures des jeunes sociétés, il existe un besoin de *groupement* qui se traduit en rapportant à un héros, favori d'abord, populaire ensuite, comme Arthur, Charlemagne, Roland, le Cid, tous les actes qui fournissent à la poésie ou à la prose les sujets de leurs compositions.

N'oublions pas de dire que M. Paulin Paris propose une nouvelle explication du titre de ce premier et important récit de la Table ronde. On a cru jusqu'ici que le mot de Graal signifiait un vase plat. « Comment admettre, dit l'auteur des résumés que nous utilisons en ce moment, que l'idée soit venue d'elle-même à nos romanciers de désigner comme un plat, ou large assiette, le vase, apparemment fermé, que portait Josèphe ? Il faut présumer une méprise et la confusion de deux sens distincts. D'un côté, l'histoire de la relique était écrite dans le *Graduel* ou *lectionnaire* des Gallois. De l'autre, le mot vulgaire répondant au *gradualis* latin était aussi *greal*, *graal*, ou *grael*. On parla longtemps du Graal, ou livre liturgique des Gallois, comme renfermant de précieux et mystérieux récits, entre autre celui du calice de Joseph d'Arimathie, et l'on finit par donner à ce calice, apporté en Angleterre, le nom de *Graal*, parce qu'on en trouvait la légende dans le *Gradale* ou *Graduale* gallois. »

Quoi qu'il en soit, poursuivons nos analyses. Nous avons devant nous, maintenant, le roman de *Merlin*. Merlin était fils d'un démon et d'une chaste jeune fille qui, un soir, « avait oublié de mettre son sommeil sous la garde de Dieu, » et ainsi donna prise à l'esprit malin. Sa naissance fut accompagnée de persécutions et d'outrages ; sa mère, condamnée au dernier supplice pour inconduite, se lamentait lorsque Merlin, ouvrant les yeux, lui dit d'une voix virile : « Belle mère, n'ayez peur ; vous ne mourrez pas pour chose qui de moi soit avenue. » La recluse fut effrayée d'entendre parler ainsi son jeune enfant. Néanmoins, elle le fit baptiser, et de la sorte Merlin fut soustrait à la malédiction de sa naissance. A l'art des esprits maudits qui connaissent le passé, il devait joindre le don de deviner l'avenir. Toutefois, Merlin flotte entre le bien et le mal, et, durant sa vie entière, accomplit l'un et l'autre tour à tour. Habile à prendre toutes sortes de formes, il s'attache à protéger Artus. Le roman de Merlin est à vrai dire l'histoire d'Artus et de sa famille, se composant de ses sœurs, la fée Morgain, aussi méchante que laide, et une autre princesse, dont le mariage avec le roi Loth d'Orcanie donne pour neveux à Artus, Gauvain, Agravain, Gahariet et Mordred.

En quelques manuscrits le roman de *Merlin* ne s'achève qu'à l'enchantement et à la disparition de Merlin; en d'autres il prend fin

Digitized by Google

avec la jeunesse d'Artus. Cette division a été adoptée par M. P. Paris, et c'est aussi celle que nous suivrons.

Passons donc au *Livre d'Artus*. Ce roman s'ouvre par les fêtes du couronnement d'Artus comme roi de Logres. Après de nombreuses actions d'éclat, Artus épouse la belle Genièvre, fille du roi de Thamelide. Dans le même récit, les compagnons d'Artus viennent successivement prendre à ses côtés cette place qu'ils occuperont longtemps dans les souvenirs littéraires du moyen âge. Sur le conseil de Merlin, Uter-Pen-Dragon institue la *Table Ronde* : tous ceux qui seront appelés à s'y asseoir s'engageront à adopter ce catéchisme écrit par l'Eglise pour le perfectionnement de la chevalerie et à en développer les principes. Cependant Merlin devait avoir une fin aussi merveilleuse que sa naissance. Epris de la belle fée Viviane, il la suit partout dans les solitudes de la campagne. La fée voudrait l'enlever pour toujours au monde et s'en réserver la possession exclusive. Elle arrache à celui qu'elle aime le secret des formules magiques qui peuvent emprisonner quelqu'un « sans murailles, ni bois, ni fer, ni liens d'aucune sorte. » Une fois maîtresse de ce secret, elle ne tarde pas à en essayer la puissance, et un jour que tous deux se sont amoureusement égarés dans la forêt de Broceliande et que Merlin s'est endormi aux pieds de son amante sous un buisson en fleurs, Viviane trace autour de lui le cercle fatal qu'il ne pourra plus dépasser. Ainsi Merlin appartint à jamais à la tendre et trop exigeante fée.

C'est au *Livre d'Artus* que se borne actuellement la publication des résumés de M. P. Paris, mais nous avons, pour aller jusqu'à la fin des romans du cycle breton, le livre de M. Louis Moland, que, du reste, nous n'avons pas perdu de vue un seul instant.

Le roman de *Lancelot du Lac* vient après le *Livre d'Artus*. On y voit reparaître Viviane. C'est elle qui sauve des mains de soldats ravisseurs un jeune garçon fils du roi armoricain Ban de Benoic, dont les Etats ont été envahis. La fée, poursuivie par les soldats, leur échappe avec son précieux fardeau en se précipitant dans les eaux d'un lac. Ce lac est enchanté. Sous sa surface s'étendent de magiques palais. C'est là que *l'Ancelot* (en vieux français : le jeune garçon) est élevé par la puissante fée, jusqu'au moment où elle croit devoir le conduire à la cour d'Artus. Lancelot y est armé chevalier, et désormais ses aventures amoureuses et guerrières, mêlées à celles de ses compagnons, forment la contexture du livre qui porte son nom. C'est la chronique héroïque et galante de la cour d'Artus. Bientôt la reine elle-même, la fière Genièvre, cède à la contagion, et Gallehot aidant (Gallehot est le roi des Lointaines-Iles), elle accorde tout son amour à Lancelot.

Digitized by Google

Au milieu de ces récits, le Saint-Graal est tout à fait oublié. On sait vaguement qu'il est toujours gardé provisoirement (un provisoire qui dure depuis trois siècles) par les descendants des hommes venus de l'Orient. On est toujours dans l'attente du parfait chevalier, à qui devra être remise la relique sainte.

Nous en sommes au livre intitulé la *Quête du Saint-Graal.* Les chevaliers de la Table ronde arrivent enfin dans le royaume de Terre-Foraine. C'est d'abord Gauvain, puis Lancelot du Lac, puis enfin Galaad, fils de Lancelot, Perceval, neveu du roi Pêcheur, et Boor, fils du roi de Gannes. A ces trois élus « couverts des blanches armures de virginité et de chasteté, » il est réservé de rentrer dans la possession de la relique, si bien cachée qu'on ne la retrouvera qu'à grand'peine. « L'an 454 de Notre-Seigneur, dit M. L. Moland, la veille de la Pentecôte, Galaad prend place au siége réservé de la Table ronde, et de là, maître sur tous les autres, il donne le signal de la grande croisade mystique et guerrière. Le ton du récit change complétement... Les miracles, les prophéties, les visions succèdent aux passes d'armes mondaines. Les événements ont un sens symbolique que de pieux anachorètes interprètent aux chevaliers au fond des forêts. »

En même temps que les trois élus, dix parfaits chevaliers, venus de divers points de l'Europe au château de Corbenic, réclament la remise du Saint-Graal... « L'évêque Josèphe descend du ciel pour célébrer le divin sacrifice ; » puis, sur un ordre d'en haut. Galaad, Perceval et Boor sont chargés de rapporter en Orient le vase sacré, ce qui s'accomplit promptement, grâce à la nef de Salomon, qui attend les chevaliers au rivage. Galaad, en arrivant au pays de Sarras, est couronné par les habitants, mais, au bout d'une année, il meurt dans une de ces extases que procurait la vue du Graal ; alors une main s'empara du vase et l'enleva au ciel. Des deux compagnons de Galaad, Perceval se retira dans un ermitage et Boor revint à la cour d'Artus, où il raconta les prodiges dont il avait été témoin. Cependant Artus allait avoir à venger sur les champs de bataille la trahison de Lancelot et celle de Mordred, son propre neveu. C'est au moment où il vient de vaincre ce dernier, qu'il succombe à la suite des blessures qu'il a reçues dans la sanglante mêlée. Une tradition différente veut que sa sœur Morgain l'ait transporté dans l'île d'Avallon, où les fées le guérirent, et d'où il viendra un jour parmi les Bretons, qui attendent avec confiance son retour, ou plutôt sa résurrection.

Un autre roman considéré quelquefois comme faisant partie du cycle primitif de la Table ronde, le roman de *Tristan*, est consacré au développement des aventures de Tristan et d'Iseult la blonde,

Digitized by Google

victimes de l'amour fatal et invincible. Le conteur, pour faire entrer son œuvre dans le cycle, conformément à la poétique du temps, a rattaché les actions de son héros à l'institution chevaleresque de la Table ronde et à la recherche du fameux Graal.

V

Mais enfin — et avec *Tristan* par surcroit, — se trouve clos le cycle primitif de la Table ronde. Ces premières œuvres devaient servir de modèles à un très-grand nombre de compositions du même genre. Les sentiments dont les premières œuvres étaient pleines animèrent ces poëmes d'aventures auxquels on donna bientôt la préférence sur les graves chansons de geste. Il faut citer au premier rang aussi les poëmes de Chrétien de Troyes, et surtout *Perceval le Gallois*, son chef-d'œuvre, dans lequel la jeune langue française s'essaye avec tant de bonheur ! Cette « matière de Bretagne » devint une des bases de notre ancienne littérature. Les troubadours provençaux et les trouvères du nord de la France brodèrent à qui mieux mieux sur ce thème : loyauté, dévotion, galanterie. Il fut convenu parmi les gens du métier (et à défaut d'une poétique mieux raisonnée), qu'il y avait « trois matières : »

« de France, de Bretagne et de Rome la Grande. »

— Rome, c'est toute l'antiquité païenne. — Les poëmes du cycle en voie de formation avaient été écrits en vers de huit syllabes à rimes plates, c'est-à-dire rimant un à un, au lieu d'être en tirades monorimes, comme les poëmes héroïques du temps ; tout ce qui ne fut pas chanson de geste parmi les récits poétiques de longue haleine, reçut cette forme de versification, bien faite, du reste, pour la rapidité et l'agrément de la narration. Nous nommions tantôt un poëte champenois comme ayant le mieux réussi entre tous sur cette lyre des tendres accords : un poëte provençal, Arnaud Daniel, mit en vers un *Lancelot du lac*, celui sans doute que Dante connut ; celui que, dans l'œuvre grandiose du poëte florentin, Francesca di Rimini lisait avec son séducteur le jour où les deux amants furent surpris par un époux outragé.

Devant l'expansion de sentiments nouveaux et d'ardeurs passionnées se conciliant si bien avec les fables romanesques issues des deux Bretagnes, les chanteurs de gestes se turent. Bien plus, on vit

Digitized by Google

se transformer leurs anciennes chansons héroïques en romans de chevalerie, aimables et langoureux. De sorte qu'on peut dire, sans exagération, que ce cycle de la Table ronde, qui commence aux chants bardiques du VIe siècle, n'est véritablement fermé qu'au XVIIe siècle, après avoir produit dans l'Europe entière l'éclosion de cette abondante littérature chevaleresque qui nous valut les *Amadis*; les bergeries galantes de la Renaissance, en Espagne, en Italie, chez nous ; et jusqu'aux romans de Mlle de Scudéry.

Les chansons de geste avaient été la littérature de la société féodale des premiers temps : les romans de la Table ronde, les poëmes d'aventures et les romans de chevalerie furent la lecture de cette même société passée par des transformations successives. Les compositions amoureuses, comme les poëmes héroïques, se développèrent parallèlement à la littérature populaire, mais en s'écartant toujours plus de cette dernière à mesure qu'on les raffinait, qu'on les quintessenciait davantage. N'avions-nous pas raison de dire que les œuvres du cycle de la Table ronde ne méritent pas les dédains dont les accablent les médiévistes qui s'attachent à faire revivre la fortune des chansons de geste?

Pour éviter de jeter de l'obscurité sur ce que nous avons tenté d'éclaircir, nous nous garderons bien de suivre, dans la discussion de détail, les auteurs des livres qui ont provoqué cette étude, et nous n'ajouterons que le moins possible à ce qui précède. Les chansons de geste répondaient de tous points à l'idéal de la féodalité : la force. Mais ceux qui souffraient d'une organisation sociale, embarrassante et lourde comme une armure de fer, avaient adopté un autre idéal, l'idéal breton : la loyauté courtoise. L'Eglise, qui songeait sans cesse à constituer une milice choisie capable de la protéger, ou tout au moins dont elle n'eût rien à redouter, pensa qu'elle pourrait réaliser ses desseins en prêchant aux hommes d'armes des principes religieux d'une rigueur tempérée par des concessions mondaines. La chevalerie, sorte d'organisation toujours à l'état d'ébauche, aurait pu sortir de ce long travail d'élaboration. La littérature vint en aide à l'Eglise et mit son catéchisme en romans.

Il est certain que la littérature chevaleresque naquit à la suite d'un pacte entre l'Eglise et la caste qui avait la puissance dans la société. Les hauts barons acceptèrent « Dieu » et l'Eglise toléra « la Dame. » Mais la chevalerie n'exista bien réellement — puissante et universelle — que dans les œuvres d'imagination. Ce n'est que dans les créations des poëtes et des conteurs qu'il faut chercher ces chevaliers si parfaits; et lorsqu'à la Renaissance il y eut des velléités de retour vers un passé, regretté mais mal connu, et que les François Ier se firent sacrer sur les champs de bataille par les Bayard de

Digitized by Google

bonne volonté, c'était là — tout aussi bien que les belles équipées de *Don Quichotte* — le fruit de lectures qui avaient exalté les imaginations.

On se tromperait étrangement si l'on pensait que la chevalerie a existé pendant plusieurs siècles comme une institution régulière et forte, et que la société barbare du moyen âge fut réellement dominée par une imposante légion incessamment recrutée parmi les hommes d'honneur, prenant à tâche d'élever par l'exemple le niveau de la justice, de la charité, de tous les bons principes enfin, et réparant les torts commis malgré eux. Ce cérémonial qu'on trouve minutieusement décrit dans les vieux livres — et aussi dans quelques nouveaux auteurs, — cette consécration du chevalier par le prêtre après une veillée des armes et lorsqu'il était passé par les nombreux degrés de son élévation, successivement page, *varlet*, écuyer et quêteur d'aventures et de renom, furent bien inscrits dans le code rédigé par l'Eglise ou sous son inspiration, mais en somme réalisés d'une manière pleine et entière seulement dans les romans de chevalerie, qui, d'abord, brodèrent sur les légendes bretonnes — prenant le thème qui s'offrait, — puis sur nos chansons de geste, à qui elles empruntèrent ses preux barons pour en faire d'accomplis chevaliers, puis enfin sur les traditions héroïques de tous les peuples.

Nous avons suivi dans tous leurs développements la légende d'Artus et les fictions romanesques de la Table ronde.

CONSTANT AMÉRO.

Digitized by Google

UNE FABRIQUE

DE

FAUX AUTOGRAPHES

La curiosité publique a été tenue longtemps en émoi par une guerre intestine entre les savants à propos de papiers récemment découverts, d'après lesquels il aurait fallu reporter sur Pascal presque toute la gloire de Newton. Cette légitime curiosité vient d'être enfin satisfaite. Après deux années et demie de communications, d'objections, de réfutations et d'incertitudes, la fraude, confessée par ceux qui l'avaient défendue d'abord et par son auteur lui-même, s'est vu démasquer dans tous ses détails au grand jour de la justice. Le tribunal correctionnel l'a réprimée en condamnant l'auteur des faux à deux ans de prison.

Quand les questions soulevées par cette supercherie ont si vivement attiré l'attention, un devoir semble incomber à ceux qui se sont trouvés en mesure de connaître l'affaire par le menu : ce devoir est de ne point cacher au public instruit les renseignements dont ils disposent. C'est une sorte de dette qu'ils ont à solder. Ce peut être de plus un utile enseignement et capable de porter ses fruits plus tard. Comment une passion louable, désintéressée, purement littéraire peut-elle aveugler complètement un grand esprit ? Comment est-il possible que l'erreur soit si aisément accueillie et la vérité si malaisément défendue ? Par quels

Digitized by Google

procédés une main vulgaire a-t-elle pu réussir à causer une telle illusion? Quels sont spécialement les faits et les personnages sur lesquels la falsification a porté! Autant de points qu'il est salutaire d'éclaircir, et peut-être est-ce en effet prendre soin de l'avenir qu'appeler sur cette série de faits la lumière et la publicité.

L'intérêt scientifique et les intérêts du lecteur, futur ou présent, sont donc les titres que nous invoquerons pour obtenir la bienveillance, en exposant dans les pages suivantes nos observations et nos recherches.

I

LA DISCUSSION A L'ACADÉMIE DES SCIENCES

C'est le 8 juillet 1867 que l'Académie des sciences entendit, pour la première fois, parler officiellement, dans une de ses séances, des autographes qui devaient l'occuper pendant plus de deux années. Comme on se trouvait à peu près au deuxième jubilé séculaire de la fondation de l'Académie, établie en 1666, et qu'une lecture avait été préparée sur ce sujet, M. Michel Chasles, un des hommes de notre siècle qui se sont le plus illustrés par la science, un géomètre de génie, M. Chasles vit dans cette circonstance l'occasion de faire un présent à ses confrères; il donna, pour être déposées dans les archives de la Compagnie, quatre lettres de Rotrou, dont deux adressées à Richelieu, dans lesquelles le poëte encourageait le cardinal, une trentaine d'années au moins avant 1666, à organiser à Paris une société de lettrés et de savants, à l'exemple de celle que Clémence Isaure avait jadis instituée à Toulouse. A la suite de cette communication, le président de l'Académie, M. Chevreul, demanda s'il conviendrait à M. Chasles, sans attendre qu'un travail dont il avait parlé depuis un certain temps, touchant la découverte des lois de l'attraction, par Pascal, fût achevé, d'ajouter à son présent en disant de suite quelques mots sur ce grand fait de la science. M. Chasles répondit à cette invitation en promettant des révélations pour la séance suivante, et, en effet, le 15 juillet, il renouvela la preuve de son caractère tout libéral en donnant aussi à l'Académie deux lettres de Blaise Pascal au chimiste anglais Rob. Boyle, et quatre notes ou observations jetées sur de petits feuillets de papier et, circonstance qui devait sembler

Digitized by Google

bizarre, toutes quatre également signées *Pascal*. L'Académie des sciences inséra tout au long les six documents dans son compte rendu imprimé de la séance, comme elle avait fait pour les deux lettres de Rotrou. Mais à peine mise au jour, cette faible pincée de documents souleva des doutes énergiques au sein même de l'Académie. A la séance suivante, 22 juillet (or c'est chaque lundi, le matin de la séance, que paraît, avec une régularité mathématique, le compte rendu de ce qui a été dit et fait le lundi précédent), un des physiciens de l'Académie, M. Duhamel, déclara que l'une des lettres et plusieurs notes de Pascal relatives aux lois de la gravitation universelle lui semblaient inexplicables, parce qu'elles supposaient l'emploi de mesures et la possession de formules qui n'étaient pas encore trouvées et qui ne le furent qu'un certain temps après la mort de Pascal (arrivée en 1662); et M. Duhamel conclut par ces mots : « Qu'en admettant l'authenticité des lettres déposées par M. Chasles, et en supposant même qu'elles eussent été publiées avant le grand ouvrage de Newton : *Les principes de la philosophie naturelle* (1687), elles ne donneraient pas le droit de dire que Pascal a établi le premier la loi de la gravitation universelle. »

A la séance du 29 juillet, M. Prosper Faugère, auteur de nombreux travaux sur Pascal, ses écrits et sa famille (1842-1847), et M. Bénard, d'Evreux, écrivent à l'Académie pour protester contre les documents en question, certainement faux et fabriqués à plaisir, disent-ils ouvertement. M. Bénard signala les énoncés mathématiques et certains chiffres du prétendu Pascal comme lui semblant copiés de quelque Traité moderne de Cosmographie; M. Faugère, qui devait poursuivre encore longtemps la discussion, faisait la preuve du faux en fouillant la vie et les œuvres de Pascal, où l'on ne trouve aucune tendance astronomique, en signalant de nombreux anachronismes dans les pièces incriminées, en s'indignant, enfin, à la vue du style qu'on osait prêter à l'auteur des *Provinciales*.

Le cercle des réclamations continua de s'élargir en prenant d'autant plus vite du relief, que M. Chasles multiplia promptement dans les comptes rendus ses publications de documents nouveaux.

Naturellement, les Anglais rejetèrent bien loin l'atteinte portée à la gloire de Newton, et, le 12 août, l'Académie prit lecture d'une réclamation venue d'Edimbourg et formulée par l'un de ses associés, sir David Brewster, connu dès 1800 par ses travaux sur la lumière, auteur de trois volumes de biographie et de documents sur Newton. Dans sa lettre, ce savant s'élevait avec amertume contre toute une correspondance entre Pascal dans le déclin de son âge et Newton dans sa douzième année, avec d'autres lettres à l'appui,

Digitized by Google

documents que M. Chasles avait publiés (29 juillet) à la suite de cinquante-trois nouvelles notes de Pascal (22 juillet). Sir David alléguait surtout que, parmi les papiers de Newton, religieusement conservés par ses descendants, il n'y avait pas la moindre trace de Pascal, que son nom même n'y figurait pas, et affirmait que ces lettres étaient de « méprisables falsifications. » Ayant demandé à voir les originaux pour les comparer à ceux de la famille, il réclamait les photographies que lui avait adressées M. Chasles, en confirmant avec une force nouvelle son premier dire.

M. Grant, directeur de l'Observatoire de Glascow, vint au même moment apporter à M. Brewster un formidable appui. Dans une lettre insérée aux *Comptes rendus* (12 septembre), il comparait les meilleurs éléments de calcul qu'on pût imaginer avoir servi à Pascal le plus tard possible, c'est-à-dire l'année de sa mort, 1662, avec ceux qu'eut à sa disposition Newton : 1° lorsqu'il publia sa première édition (1687), et 2° lorsqu'il publia sa troisième et dernière (1726). Or, en examinant les chiffres donnés pour évaluer 1° les masses du Soleil, de Jupiter, de Saturne et de la Terre; 2° pour leur densité; 3° pour l'intensité de la gravité à leur surface, on voit d'un seul coup d'œil, dans le travail de M. Grant, que les résultats de Newton en 1686 étaient considérablement au-dessous, comme mérite et comme exactitude, de ce qu'ils devinrent en 1726 dans les mêmes mains; tandis que, d'après les documents de M. Chasles, non-seulement Pascal donnait des appréciations très-supérieures à celles de 1687, mais il donnait identiquement les chiffres mêmes de Newton en 1726. M. Chasles défendant pied à pied, et souvent avec un apparent succès, tous les documents qu'il avait produits, la discorde ne cessa de s'étendre et le nombre des contradicteurs de grossir. Mais la discussion offrit surtout ce phénomène de passer périodiquement d'un terrain à l'autre par la raison que, forcées par la science des adversaires dans le premier retranchement où ils s'étaient établis, les documents de M. Chasles cherchaient quelque autre abri, quelque autre fable à opposer, et que, débusqués de nouveau, ils cherchaient un troisième, un quatrième refuge; ils eussent ainsi cherché jusqu'à l'infini si tout le monde, sans exception, n'eût ouvert enfin les yeux.

Aux premiers doutes formulés par M. Duhamel, immédiatement (29 juillet) M. Chasles répondit en alléguant les nombreuses correspondances dont il était propriétaire, et qui prouvaient toutes les relations de Pascal dans ses dernières années avec Newton enfant, et pour la plupart, les recherches du premier sur l'attraction. Dans le nombre était cette lettre de Pascal à Newton, dont le ton a été

Digitized by Google

si justement comparé à ce que pourrait être aujourd'hui la phraséologie banale d'un maître de pension très-peu lettré :

Mon jeune amy, j'ai appris avec quel soin vous cherchiez à *vous initier* aux sciences mathématiques et géométriques... Je vous envoye divers problesmes qui ont esté autrefois l'objet de mes préoccupations touchant les lois de l'*abstraction*, afin d'exercer vostre *génie*... Travaillez, estudiez; mais *que cela se fasse* avec modération. C'est le meilleur moyen d'acquérir et de profiter des connaissances qu'on acquiert. Je vous *parle par expérience*... Les connaissances, *insensiblement* et avec le temps, *ce sont* les plus stables, etc.

De la question de savoir si Pascal s'était occupé de l'attraction (et non de l'abstraction), on était donc passé à la question différente de savoir s'il avait été en correspondance avec *le jeune* Newton, et M. Chasles apportait un nouveau dossier de lettres à l'appui qu'il communiqua le jour même (12 août) où fut aussi communiquée la première lettre de sir David Brewster. Celle-ci étant datée du 6, et ayant été probablement montrée à M. Chasles dès qu'elle fut arrivée à Paris, il ne serait pas impossible que l'espace de quatre ou cinq jours eut suffi au faussaire pour prévenir les objections de sir David Brewster; l'erreur d'abstraction pour attraction, et bien d'autres fautes, assurent qu'il opérait avec une hâte extrême, et n'avait pas le temps de se corriger; mais ce lot de papiers pouvait aussi avoir été préparé de longue main, puisque le but de la plupart d'entre eux était d'expliquer la présence simultanée de lettres de provenance très-diverses, en faisant croire que Newton, d'autant plus envieux de Pascal et de Descartes qu'il s'était approprié en silence leurs travaux, avait cherché après leur mort soit à acquérir les écrits qu'ils avaient laissés, soit à se faire rendre par leurs familles ses propres lettres, et qu'après la mort de lui, Newton, tout s'était accumulé entre les mains du littérateur français Desmaizeaux, son ami.

Il avait à peine été parlé jusque-là de Galilée, dans les documents de M. Chasles, quoiqu'il y eût déjà cent cinquante lettres ou pièces publiées dans les *Comptes rendus*, concernant Pascal, et les communications de M. Chasles devenaient de plus en plus agravantes contre Newton; les rois, eux-mêmes, de France et d'Angleterre s'en mêlaient [1], lorque, dans la séance du 7 octobre, M. Chasles produisit un fascicule de documents nouveaux : C'étaient des lettres de Galilée prouvant que l'astronome Florentin s'était occupé des

[1] Louis XIV et Jacques II.

Digitized by Google

lois de la pesanteur, avec Pascal, alors jeune homme de 17 ans, et lui avait fourni de précieuses évaluations. Cette fois, le faussaire avait eu le temps de se préparer un appui, en composant ce Galilée, car M. Duhamel avait dit, dès sa première protestation (le 22 juill., p. 122) : « La loi de proportionnalité (de l'attraction suivant les masses) est déduite par Newton de celle de *la chute des corps, découverte par Galilée, et des expériences variées qu'il a faites lui-même sur les oscillations du pendule.* » M. Duhamel avait dit aussi (12 août) que, si Newton avait été plagiaire de quelqu'un, c'aurait été non de Pascal, mais de Descartes et de Fermat. Le dossier communiqué par M. Chasles, dans la séance du 7 octobre, contenait une lettre de Pascal à Fermat, satisfaisant pleinement à cette dernière objection, trois lettres de Galilée, en date des mois de janvier, mai et juin 1641, et diverses lettres de Huyghens, Mariotte, Newton, le cardinal de Polignac et Malebranche, toutes s'accordant à confirmer celles de Galilée pour prouver que Pascal avait composé, en se servant des observations de Galilée et des écrits de Képler, un petit traité renfermant les valeurs numériques des masses et des densités des planètes, qui auraient été reproduites par Newton dans son édition de 1726 du *Livre des principes.* Mais à la séance du 11 novembre, arrive une nouvelle lettre de l'astronome de Glascow, M. Grant, faisant observer (p. 788) que Galilée parle, en 1641 : 1° des satellites de Saturne qu'il n'a jamais connus et dont le premier ne fut découvert qu'en 1655 ; 2° de sa vue qui s'affaiblit, « *qui s'en va, qui s'en va de plus en plus,* » suivant les expressions de l'écrivain, lorsqu'il est bien connu que Galilée fut complétement aveugle depuis la fin de l'année 1637 jusqu'à sa mort, arrivée en 1642. A la séance suivante (18 nov.), M. Chasles dissipe ces graves objections en apportant une vingtaine de lettres de Galilée, de Viviani son élève, de Boulliau, Cassini, Huyghens, etc., prouvant que Galilée n'avait jamais été, jusqu'aux derniers mois de sa vie, complétement aveugle, qu'il avait construit, vers cette époque avancée de sa vie, un télescope avec lequel on pouvait observer la marche d'un satellite de Saturne, que Galilée devenu incapable de se servir lui-même de cet instrument l'avait expédié à son ami Pascal, et que de Pascal, par l'intermédiaire de Boulliau, le télescope était passé entre les mains de Huyghens, qui en avait profité pour faire l'observation exacte du premier satellite de Saturne (en mars 1655) dont il s'était ensuite attribué tout le mérite.

Cette fois ce n'est plus l'Angleterre seulement, c'est l'Italie, c'est la Hollande qui se soulèvent à leur tour ; car un des points remarquables de cette affaire est le sentiment unanime qui a réuni les savants de tous ces pays divers dans un même élan d'indigna-

Digitized by Google

tion, aussi bien ceux de France et d'Italie qu'on prétendait affubler d'un faux mérite, que les Anglais et les Hollandais qu'on voulait dépouiller. M. Gilbert Govi, de Florence (*C. Rendu* du 2 déc.), le P. Secchi, de Rome (*C. Rendu* du 16 déc.), M. Th.-H. Martin, doyen de la Faculté des sciences à Rennes, et auteur d'une étude sur la vie et les travaux de Galilée (*C. R.*, 9 déc.), semblent s'entendre pour venir presque en même temps déclarer à l'Académie que ces lettres sont en contradiction avec tout ce qu'on sait de Galilée, que jamais le grand astronome florentin n'écrivit en français; que l'histoire de sa lunette envoyée à Pascal est un roman ; et M. Harting, astronome d'Utrecht, écrivit (*C. R.* du 9 déc.) pour exprimer sa douleur de ce que l'honnêteté et la probité bien connues de son compatriote Huyghens ne l'eussent pas mis à l'abri d'imputations injurieuses. Les Hollandais, particulièrement indignés, retrouvèrent le journal des observations de Huyghens et de son frère sur Saturne, ainsi que le télescope même qui leur avait servi.

La polémique se poursuivit sur ces données pendant tout le cours de l'année 1868, M. Chasles répondant à toutes les objections avec une fermeté qui ne se lassait pas et ouvrant périodiquement son portefeuille pour en laisser sortir de nouveaux autographes, qui allaient se placer à la suite des autres dans les *Comptes Rendus* de l'Académie des Sciences. La discussion n'était pas close au commencement de l'année 1869, mais le faussaire pouvait, à cette époque, espérer qu'il ne serait pas obligé à de nouveaux frais d'imagination, et l'Académie elle-même, par la bouche de son secrétaire perpétuel, lui donnait cause gagnée, dans la séance du 5 avril 1869, en ces termes :

Une lettre autographe de Galilée à Louis XIII, paraphée par Louis XIV, *manu propria*, dans laquelle l'illustre astronome explique ingénument au roi de France qu'il n'est pas aussi complétement aveugle qu'on le dit, mais qu'il se garde de détruire l'heureuse erreur, devenue l'égide de la liberté qu'on lui laisse ; une pareille lettre me paraît être un document historique d'une valeur incomparable. — M. le secrétaire perpétuel ajoute quelques remarques sur les caractères évidents de vétusté que présentent les manuscrits placés devant lui sur le bureau, mais il reconnaît ensuite, avec M. Chasles, que les meilleurs garants de leur origine sont les preuves morales qui ressortent de leur lecture. Les auteurs des lettres et des notices insérées dans le dernier numéro des *Comptes Rendus* ont laissé courir leur plume naturellement ; mais il n'a pu appartenir à personne de se mettre à leur place pour écrire *ad libitum* du Galilée, du Milton, du Louis XIV, du Cassini, en harmonie avec des circonstances toujours plus ou moins émouvantes et obscures. *Le style c'est tout l'homme*, et il eût sans doute été difficile à un misérable faussaire de s'élever à

Digitized by Google

la noble simplicité de Louis XIV, parlant d'une voix si souvent toute puissante de l'illustre persécuté qui avait été l'ami de son aïeule la reine Marie de Médicis. — Les autres pièces en assez grand nombre que M. Chasles a consignées dans les *Comptes Rendus*, depuis près de deux ans, sans qu'on y trouve aucune des incohérences qui n'auraient pas manqué d'échapper à des faussaires, portent d'une manière non moins évident et le cachet moral de leur authenticité.

Mais, précisément à la séance qui suivit cette approbation officielle (12 avril 1869), la vérité vint éclater par une nouvelle issue et obliger l'auteur à de nouveaux mouvements stratégiques. Un ingénieur attaché à l'Observatoire de Paris, M. Breton (de Champ), mit sous les yeux de l'Académie seize notes de Pascal et deux fragments d'une lettre de Galilée publiés dans les *Comptes Rendus* de 1867, qui n'étaient autres que des fragments littéralement tirés d'un ouvrage paru en 1761 et années suivantes sous le titre de : *Histoire des Philosophes modernes*, par Alexandre Savérien, ingénieur de la marine. Les savants avaient protesté au nom de la science pure et de l'histoire scientifique contre des documents qui repoussaient toutes les données jusqu'ici reçues, un hasard heureux mettait enfin en évidence le procédé du fabricateur ; il semblait qu'on allait se rendre ; mais à la séance du 19 avril, M. Chasles répondit que l'assurance avec laquelle M. Breton regardait sa découverte comme une preuve décisive de la falsification était une foi naïve et imprudente, que l'on n'ignore pas combien les recueils biographiques sont un produit de notices et de biographies déjà connues, et que c'était Savérien qui avait copié ses documents, non l'inverse. Il produisait à l'appui trois pièces : 1° une lettre sans date de Montesquieu à Savérien lui proposant, sur la très-chaude recommandation de J. Bernoulli, de le recommander à son tour à Mme de Pompadour, « qui possède, dit la lettre, une des plus belles et des plus riches collections de documents de toutes sortes ; » 2° une lettre sans date de Savérien à la marquise, annonçant qu'il lui « retourne deux cents lettres de Copernic, de Galilée, Descartes, Gassendi, Pascal, Malebranche, Leibnitz, Newton et autres sçavans..., » après les avoir compulsées avec soin et en avoir fait des extraits qui lui seront très-utiles, dit-il, pour une histoire des philosophes anciens et modernes qu'il a dessein de faire ; 3° un billet de la marquise mettant son bibliothécaire et tout ce qu'elle possède à sa disposition. — C'est à la suite de cette communication de M. Chasles que M. Le Verrier se leva et prit l'engagement de démontrer scientifiquement la fausseté de toutes les pièces produites par M. Chasles en ce qui concernait les prétendus emprunts que Newton aurait faits à Pascal.

Digitized by Google

Le débat se prolonge bien des semaines encore dans cette voie nouvelle : si M. Breton de Champ trouve que, pour un homme qui avait la bibliothèque de Mme de Pompadour à sa disposition, Savérien est bien étonnant de n'avoir parlé ni de la non-cécité de Galilée, ni de ce grand télescope par lequel il aurait le premier vu un satellite de Saturne, ni de tant d'autres nouveautés, M. Chasles répond (26 avril) que Savérien avait eu ses entrées chez la marquise en effet, mais qu'il avait été bientôt chassé de chez elle comme newtonien, comme ami de Voltaire, comme indiscret; et il produit des lettres à l'appui. Si M. Breton montre qu'une prétendue lettre de Montesquieu relative à Newton est un extrait de l'éloge de Newton par Fontenelle (3 mai, p. 1000), c'est, dit M. Chasles, que cette lettre de Montesquieu avait passé par les mains de Fontenelle avant qu'il ne rédigeât l'éloge imprimé dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*. Si alors M. Le Verrier fait observer que Newton est mort en 1727, que son éloge par Fontenelle fut imprimé en 1729, et que c'est seulement en 1728 ou 29 que Montesquieu se mit en voyage pour passer en Angleterre, d'où il ne revint qu'en 1731, en sorte qu'il n'aurait pu écrire cette lettre qu'à cette dernière date, mais que dès lors elle n'aurait pu être copiée par Fontenelle en 1727 ou 1728, M. Chasles produit à la séance suivante (10 mai) sept lettres, non-seulement de Montesquieu, mais de Bernouilli, de Fontenelle et de Maupertuis, d'après lesquelles Montesquieu aurait fait incognito, en 1727 et 1728, deux voyages en Angleterre dont les biographies n'ont jamais parlé.

Enfin l'Académie frappa le coup décisif. Dans une suite de séances qui eurent lieu les 21 juin, 5, 12 et 26 juillet 1869, M. Leverrier donna lecture d'un Mémoire traitant à fond toutes les principales questions qui avaient été soulevées par les documents de M. Chasles : les relations entre Pascal et Newton, celles entre Pascal et Galilée, la cécité de Galilée, la découverte du premier satellite de Saturne; l'auteur exposa de nouveau toutes ces questions historiques, la question des écritures, du style; il représenta plus de soixante lettres ou pièces imprimées par M. Chasles, dans les comptes rendus de l'Académie, comme étant des autographes de Newton, de Pascal, de Malherbe, de Rotrou, de Montesquieu, de Maupertuis, de Louis XIV, de Viviani, de Leibniz, et qui n'étaient que des fragments copiés dans divers ouvrages de Thomas, Voltaire, le duc de La Vallière, Savérien, le P. Gerdil, Chauffepié et autres; il condensa dans un dernier chapitre intitulé : *Des masses des planètes; de la gravité à leurs surfaces et de leurs densités; et des comètes*, toute l'argumentation scientifique, c'est-à-dire qu'il coordonna en une série de raisonnements irréfutables et les objections

Digitized by Google

partielles qu'avaient émises M. Duhamel, M. Grant ou autres, et celles qu'on y pouvait joindre encore, de manière à ne pas laisser subsister l'ombre d'une seule des innovations que les autographes de M. Chasles avaient prétendu introduire dans l'histoire des sciences.

M. Chasles, cependant, eût encore essayé de répondre. A plus d'une reprise, pendant le cours de cette communication, il avait annoncé qu'il le ferait, mais un incident qui se produisit en même temps commença d'ébranler cette confiance, inébranlable jusque-là, qu'il avait en l'authenticité de ses autographes. On s'était occupé, dans le cours de la discussion, d'une lettre de Galilée, en date du 5 novembre 1639, existant à la bibliothèque de Florence, et qu'on avait cru d'abord autographe, mais qu'on reconnut pour n'être que de la main de Galilée le fils. Autographe, elle eût prouvé que Galilée, en 1639, comme le soutenait M. Chasles, n'était pas aveugle. Or, à la séance du 3 mai, M. Chasles annonça que, parmi les deux mille pièces de Galilée qu'il avait dans sa collection, il venait de retrouver un exemplaire de celle du 5 novembre 1639, lequel était indubitablement, selon lui, la minute de la main de Galilée, puisqu'il était de la même écriture que tous les autres. et il annonça de plus qu'il allait en envoyer la photographie à Florence, pour qu'on la soumît à une expertise et qu'on en vérifiât l'authenticité. Le procès-verbal d'expertise fait à Florence avec tout le soin possible (8 juillet), arriva à Paris le 10, et fut communiqué à l'Académie dans la séance du 12; il contenait non-seulement une déclaration contraire à celle que M. Chasles attendait, mais une très-bonne dissertation, tendant à démontrer que la pièce envoyée avait été fabriquée sur le texte de la dernière édition des œuvres de Galilée publiées par M. Alberi, en 1856. Aussitôt, à la même séance et dans la suivante (19 juillet), M. Chasles déclara qu'il s'était trompé dans l'envoi qu'il avait fait, que c'était une autre pièce qui était la bonne et la véritable minute de Galilée, qu'il convenait donc d'attendre un jugement ultérieur de la commission d'expertise à laquelle il allait adresser cette pièce nouvellement retrouvée. L'envoi eut lieu, malgré la protestation de M. Le Verrier, qui n'eut pas de peine à démontrer que le « ténébreux auteur» de ces documents, comme il l'appelle, avait eu parfaitement le temps d'être informé des critiques de la commission florentine et de refaire une meilleure édition de sa pièce; mais la réponse de Florence fut que la seconde édition n'était pas plus authentique que la première, et que la commission croyait inutile de procéder à d'autres expertises sur cette série de pièces, dont la falsification lui paraissait évidente.

A cette déception dernière, les armes tombèrent enfin des mains

Digitized by Google

de M. Chasles, et, dans la séance de l'Académie des sciences du 13 septembre 1869, il consentit à formuler cette déclaration, que tous les journaux ont reproduite, par laquelle il faisait connaître toute l'étendue des illusions que l'inculpé avait fait naître en lui, et entretenues dans son esprit durant huit ans. Cependant, même alors, la tromperie dont il avait été victime n'apparaissait pas encore à ses yeux avec une entière clarté, puisqu'il terminait sa déclaration par ces mots : « La collection s'étend aux premiers temps de l'ère chrétienne, et même au delà ; car il s'y trouve quelques lettres et de nombreuses notes de Jules César et des empereurs romains ; des apôtres, principalement de saint Jérôme ; de Boëce, de Cassiodore, de Grégoire de Tours, de saint Augustin, de plusieurs rois mérovingiens ; un grand nombre de Charlemagne ainsi que d'Alcuin... Je ne me porte point garant de ces pièces. Quelles qu'elles soient, il est certain que leur composition, *si elles ne sont pas originales*, a dû exiger un long travail, de nombreux matériaux ; et si l'on considère qu'elles s'ajoutent à tant d'autres, de tous les temps jusqu'au siècle dernier, et traitant de tant de matières différentes, on ne peut croire qu'elles soient l'œuvre d'un seul individu, d'un seul fabricateur, qui, du reste, ne sait ni le latin, ni l'italien, ni aucune partie des mathématiques ou des autres sciences sur lesquelles roule une partie considérable des documents. Il y a donc un mystère à pénétrer, et, jusque-là, *il n'y a rien à conclure avec certitude.* »

Quant à l'inculpé, il ne désespéra jamais aussi longtemps qu'il put tenir la plume et avoir accès auprès de M. Chasles. Même après la lecture du Mémoire de M. Le Verrier et les réponses désastreuses de la Commission de Florence, il se rendait chaque jour à la Bibliothèque impériale pour étudier *la Chroagénésie ou Génération des couleurs contre le système de M. Newton*, par Gautier (1749), le Dictionnaire de Chauffepié, la Correspondance de Galilée, le Recueil d'autographes intitulé *Isographie*, et nous avons trouvé dans la collection de M. Chasles un dernier témoin des efforts faits par le faussaire jusqu'à la dernière heure pour maintenir sa fable et consommer la ruine de Newton : c'est la lettre suivante mise à l'adresse de ce grand homme.

Ce 22 novembre 1688.

Monsieur, j'ay lu dans le temps quelques fragments manuscrits de vostre livre des Principes mathématiques de la philosophie naturelle avec tout le soin qu'il m'a été possible ; je l'ay encore relu ces jours passé, pour vous en dire mon sentiment, selon le désir que vous me témoignez. C'est un ouurage parfait selon moy. Vous avez sceu parfaitement agencer

Digitized by Google

et vous seruir des materiaux que vous a fourni monsieur Pascal en y ajoutant beaucoup du notre bien entendu. Du reste cela se voit, mais je regrette une chose cependant et permettez moy de vous faire cet aveu, c'est a dire pardonnez ma franchise de uous le faire, c'est que vous auez trop cherché a deguiser. Vous ne deuez pas ignorer qu'il est resté des traces des ecrits de P(ascal) et de G(alilée). Je veux bien vous auouer que quelques uns de ces écrits sont venus à ma connoissance ; je les ay comparés auec votre oeuure et j'ay eu la preuue certaine que vous deuez en auoir eu de semblables. Cela ne fait point de doute, et cela me fait regretter une chose c'est que en cherchant a vous deguiser vous ayez employé certains calculs que vous ayez mis certains chiffres qui, selon moy, ne sont pas aussi exacts que ceux qui se trouuent dans les ecrits en questions. C'est pourquoy, monsieur, si jamais vous faites reimprimer cet ouurage, je vous engage a faire attention à ces calculs, touchant la distance des planètes entr'elles, etc., etc. Je ne vous dit...

Le faussaire s'est arrêté là dans sa rédaction embarrassée. La lettre n'est pas achevée et l'on ne voit pas quel en devait être le signataire.

I

COUP D'OEIL SUR L'ENSEMBLE DES FAUX AUTOGRAPHES ACHETÉS PAR M. CHASLES.

C'est une bien faible portion de la masse autographique achetée par M. Chasles au fabricateur Vrain Lucas qui a passé, de 1867 à 1869, sous les yeux de l'Académie, et que celle-ci a fait imprimer dans ses *Comptes Rendus hebdomadaires*. Les lettres et pièces prétendues autographes insérées, en partie ou en totalité, dans ce recueil, sont au nombre de 381. Or, M. Chasles déclarait à l'Académie, le 13 septembre 1869 (*Comp. Rend.*, p. 648), qu'il en avait acheté plus de vingt mille (au prix d'environ 150,000 fr.), et dans le recolement que les experts en ont fait, sans être parfaitement sûrs de tout tenir, ils en ont trouvé 27,320 émanées de 660 personnages différents et adressées à des centaines d'autres, ci. . 27.320

Plus, les fausses lettres de Rotrou, Pascal, etc., données par M. Chasles à la bibliothèque de l'Institut de France, au nombre de..... 25

Puis, 74 pièces manuscrites authentiques des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, pièces sans valeur dont 22 étaient

A reporter..... 27.345

Digitized by Google

Report.....	27.345
dénaturées par des notes frauduleuses que le vendeur y avait ajoutées pour les faire croire émanées de personnages célèbres, ci.....	22
Plus, cent cinq ouvrages, presque tous imprimés, qu'il avait dénaturés de la même façon par de faux *ex libris* et des annotations mensongères.....	105
Total.....	27.472

Ces deux derniers articles méritent une mention spéciale. Il sera instructif d'expliquer à quel point ils sont dignes d'être confondus en un même bloc avec les faux autographes.

Lorsque au cours de l'instruction, l'inculpé fut appelé à reconnaître, ce qu'il fit sans nulle difficulté, les milliers d'autographes, œuvre de sa main, il exprima son très-grand étonnement de n'y point voir aussi les documents authentiques et les livres imprimés qu'il avait mêlés aux pièces fausses dans les marchés qu'il faisait avec M. Chasles. « Je me rappelle entre autres, disait-il dans un Mémoire par lui rédigé sur ce point, un vieux parchemin signé Carlo Magno, un autre, du même temps, signé Alcuin..., un manuscrit très ancien, sur vélin, signé Gerbert, qui depuis fut pape sous le nom de Silvestre II; deux chartes, en parchemin, signées du roi saint Louis, un autre parchemin, signé Blanche de Castille... Je considérais que l'argent que M. Chasles me donnait était non pas tant une rémunération de mes travaux, mais plutôt une compensation des documents vrais et de bon aloi que je lui remettais en même temps que les extraits sous la forme de lettres simulées. C'est toujours M. Chasles qui fixait le prix de ces objets après les avoir bien considéré et examiné. Voici le genre de nos opérations que ses notes peuvent constater. Je lui remettais un lot de pièces; dans ce lot se trouvaient des documents de bon aloi, qui auraient pu valoir parfois 400 fr., plus ou moins, dans le commerce de ce genre, sans les notes et sans les extraits, sous la forme de lettres simulées qui s'y trouvaient mélangées, et que je lui remettais en même temps. Quand M. Chasles avait bien examiné ces documents, je lui demandais ce qu'il me donnerait pour le tout; il me disait quelquefois 100, 150 ou 200 fr.., Je lui répondais parfois qu'il devait mettre un peu plus; alors il me disait de nouveau : «Je vais vous donner 300 fr. Mais vous me donnerez *par-dessus le marché* cent ou deux cents, ou trois cents autres pièces.» Cela dépendait du genre. En certains cas, il me disait : «Vous me donnerez cent lettres de Louis XIV, cent lettres de Galilée, cent lettres de Pascal ou de Newton, etc. Or, moi, je consentais; d'autant plus que je savais que je ne trom-

Digitized by Google

pais pas, puisque les bonnes pièces que je lui remettais valaient seules la somme qu'il me donnait, et quelquefois même davantage. »

L'expertise n'a pas confirmé cette opinion, car elle a évalué à 500 fr. tout au plus la totalité des bonnes pièces fournies à M. Chasles pour ses 150,000 francs ; mais de plus, on ne saurait comprendre comment elles auraient pu établir une compensation. Quand elles n'étaient véritablement pas payées et entraient seulement pour mémoire dans un lot, c'est qu'elles étaient, de toute évidence sans aucune espèce de valeur, même aux yeux de M. Chasles, ou bien dès qu'elles avaient la moindre valeur elles étaient parfaitement bien payées à part. Les vraies n'étaient pas payées un prix moins exorbitant que les fausses, puisque tout écrit, tout cahier, tout livre imprimé susceptible d'une augmentation de valeur au moyen de quelque mention frauduleuse n'était présenté à M. Chasles que revêtu de cette addition. La liste tout entière des livres imprimés achetés à Lucas par M. Chasles en fait foi, puisque tous portent de faux autographes de personnages célèbres.

Or voici un exemple, probablement un exemple extrêmement réussi, mais parfaitement clair, du parti qu'on tirait de ces mentions ajoutées sur un livre imprimé. Sous les yeux du tribunal a passé un petit volume in-8° intitulé : *Cento favole bellissime de più illustri antichi et moderni autori greci et latini, da M. G. Mario Verdizotti*, Venetia 1613. C'est un livre sans faux titre, sans garde, taché, sali, mal imprimé, rempli de gravures usées et couvert d'une reliure en veau des plus médiocres. Mais il porte sur le titre: *Ex libris J. de La Fontaine*, et sur le verso de la couverture, en regard du titre, ces mots écrits de la main d'un des MM. de Boisjourdain, famille imaginaire [1] derrière laquelle se cachait l'opérateur et que nous aurons bientôt l'occasion de faire plus amplement connaître :

« Ce livre est fort rare, (dit M. le comte de Boisjourdain) ; on n'en connaît qu'un exemplaire dans une bibliothèque à Venise, et de plus, celuy cy est unique parce qu'il a appartenu au Bonhomme La Fontaine et lui a inspiré ses jolies fables. Aussy *est-je* payé ce volume fort cher dans une vente. Monsr le duc de La Vallière l'ayant fait monter à 900 l., il m'a fallu le payer plus. Depuis, Monsieur le duc m'a fait divers proposition pour l'avoir et je nay jamais voulu m'en dessaisir. Ses gravures sont excessivement curieuses. »

[1] Imaginaire dans l'espèce. Mais il a réellement existé une famille de Boisjourdain, ou plutôt de Boisjourdan, sur laquelle on conserve des documents au cabinet des titres (Bibl. impér.).

Digitized by Google

Cette note, jointe à la signature de La Fontaine sur le titre, eut pour effet d'induire M. Chasles à payer ce bouquin l'incroyable prix de *huit cents francs*. Mais à peine son vendeur parti, l'acheteur eut l'idée, trop tardive, de recourir au *Manuel du libraire* de Brunet, pour vérifier la rareté de l'ouvrage et son haut prix. Brunet lui donna des renseignements bien différents de ceux qu'il cherchait. Un exemplaire de la première édition (Venise 1570), avec les gravures neuves et relié en maroquin bleu, avait été vendu 48 fr. à la vente de La Vallière ; en reliure ordinaire, le même exemplaire valait de 15 à 24 fr. ; l'exemplaire des éditions postérieures (1577, 1599) valait communément de 6 à 9 fr., et ceux de l'édition de 1613, celle-là même qui était entre les mains de M. Chasles, n'avaient pas même l'honneur d'un prix marqué dans Brunet. M. Chasles, dans sa première indignation, ne put s'empêcher d'écrire à Lucas pour se plaindre d'un pareil procédé, et celui-ci rapporta, au nom de son M. de Boisjourdain, quelque sorte d'excuse avec l'expression du désir d'offrir à M. Chasles un dédommagement pour cette affaire ; et il lui offrit en effet une douzaine de lettres de Pascal, mais à la condition que M. Chasles ajouterait cent francs de plus. Ainsi se conclut l'affaire : ce livre de 2 ou 3 fr., et douze fausses lettres de Pascal, rapportèrent au vendeur 900 fr. comptant.

Il est bien probable que cette exorbitante spéculation aura plus d'une fois été exercée, car M. Chasles possède également un petit volume sans valeur, imprimé en 1711 (*Nouveaux mémoires sur l'histoire du cartésianisme*), enrichi de notes frauduleuses placées sous la double garantie, doublement fausse, de Newton et du prétendu comte de Boisjourdain, comme ayant été payé 1,200 francs en l'année 1772. D'ailleurs il est certain que les livres les plus insignifiants peuvent prendre tout à coup une valeur considérable si on les transforme en livres portant ou des annotations, ou des lettres entières, ou de petites notices littéraires ou de simples signatures de personnes illustres dans l'histoire et les lettres.

Le lot des 27,742 pièces ci-dessus, comme totalité de la collection Chasles, est incomplet en ce sens que, si leur auteur eût tenu les engagements qu'il avait pris, il devait en livrer 2,949 de plus. C'est le chiffre exact qui résulte d'une pièce saisie entre ses mains et contenant un règlement arrêté d'un commun accord entre M. Chasles et lui pour rembourser le premier des sommes qu'il avait avancées au vendeur. Il fallait que l'on comptât bien sur cette fameuse collection de Boisjourdain et qu'elle renfermât tous les trésors imaginables en fait d'autographes, puisque les deux parties désignaient à l'avance, comme devant être fournies par elle, près de 3,000 lettres ou notes, parmi lesquelles on remarque 36 pièces émanées du

Digitized by Google

roi Jacques II, 110 du poëte Rotrou, 140 de Louis XIV, 80 de Montesquieu, 40 de Laurent de Médicis, 40 du beau Dunois, 63 de Louis XI, 274 (quittances) de Jeanne d'Arcq, 89 de Copernic, 122 de Rabelais, 53 de Boëce, 22 du géographe Ptolémée, 87 d'Augurinus l'ami de Pline, etc.

Quelles étaient, suivant M. Chasles, ou plutôt suivant les dires de son vendeur, la nature, l'étendue, l'histoire de cette prétendue collection? Le gros des matériaux dont elle se composait serait provenu du chevalier Blondeau de Charnage[1], officier d'infanterie et amateur de généalogies, qui en effet avait réuni, vers le milieu du XVIIIe siècle, un important cabinet de titres dont il fit imprimer l'inventaire (5 vol. in-12) en 1764 et années suivantes. Mais le cabinet de Blondeau de Charnage était fort mal choisi comme provenance des lettres et papiers autographes de M. Chasles, car il se composait surtout de chartes et titres sur parchemin. On prétendait, à la vérité, qu'au cabinet Blondeau de Charnage s'étaient jointes beaucoup d'autres collections diverses[2], et principalement celle des papiers de Desmaizeaux. L'ensemble de ces documents, formant une masse considérable, aurait été, à l'époque de la Révolution, la propriété d'un M. le comte de Boisjourdain, qui aurait émigré en Amérique en 1791[3] et y aurait emporté sa collection avec lui. Aujourd'hui elle serait encore la propriété de la même famille, c'est-à-dire de son dernier représentant, vieillard très-âgé et très-attaché aux précieux documents dont il avait hérité, qui ne s'en séparait qu'avec la plus grande peine, et sous la condition expresse de lire chaque pièce avant de s'en dessaisir. La collection était d'ailleurs dispersée sans aucun ordre dans les greniers d'un hôtel, à Paris; elle comprenait, outre les papiers, un bon nombre de livres imprimés, et elle se trouvait mélangée avec une quantité d'autres papiers et d'autres livres. Vrain Lucas, qui n'était, disait-il, que le mandataire, le commissionnaire du *vieux monsieur*, comme il l'appelait, n'ayant pas la permission de dévoiler son nom, avait pour toute besogne à chercher les pièces sous la direction du propriétaire, à les déterrer un peu au hasard, et recevait pour toute rémunération 25 0/0 sur les ventes qu'il opérait. C'est par cet état de choses qu'il expliquait le décousu des communications qu'il faisait à M. Chasles, lui apportant, au lieu de dossiers complets, des pièces éparses appartenant aux personnages les plus disparates; ou bien, après avoir apporté une lettre importante, retrouvant après coup un, deux, et jusqu'à trois autres exemplaires de la même pièce, tous

1 Voy. M. Chasles, *Comptes Rendus*, 12 août 1867, p. 271, et 14 octob. p. 691.
2 Énumérées en partie par M. Chasles, *Comptes Rendus*, 28 oct. 1867, p. 690.
3 M. Chasles, *Comptes Rendus*, 13 septemb. 1869, p. 646.

Digitized by Google

avec des variantes, tous à peu près de la même écriture, de façon qu'il était impossible de dire laquelle de ces pièces était l'original, laquelle la minute, laquelle la copie. Ce trouble était très-favorable aux projets du faussaire.

Vrain Lucas ne sortait point du modeste rôle de commissionnaire qu'il s'était donné ; il ne cherchait aucunement à gonfler son importance. Il apportait parfois des autographes dont la signature lui avait paru illisible, ou signé de quelque personnage qui lui était, disait-il, totalement inconnu ; mais il suggérait à M. Chasles timidement l'idée de chercher dans la *Biographie universelle* à tel ou tel nom, et le mystère s'éclaircissait. Souvent aussi, il sollicitait M. Chasles d'ajouter au prix principal de ses achats, sur lequel prix il n'avait, disait-il, que sa commission, quelque supplément dont il put profiter seul. Ces prix cependant n'étaient pas de faibles prix (quoique l'inépuisable quantité des produits dut nécessairement en amener la baisse) puisque M. Chasles paya 500 francs la première lettre de Molière que Lucas lui fabriqua. Et une telle avidité de ces autographes s'était emparée de lui qu'il avait recommandé par-dessus tout à l'inculpé de n'en vendre à personne autre, si bien qu'ayant appris un jour que quatre petits billets de Marguerite d'Alençon, Rabelais, Montaigne et Rotrou étaient arrivés entre les mains d'une autre personne, M. Belley, employé au ministère des travaux publics, il s'empressa d'aller les lui racheter au prix de 200 francs. Vrain Lucas était si sûr de l'engouement de son acheteur qu'il vint lui parler à différentes reprises des scrupules qui tourmentaient le vieux monsieur : il lui restait un parent, presque aussi âgé que lui, un vieux militaire : il l'avait consulté sur l'opportunité des ventes consenties à M. Chasles, et le militaire s'était montré tout à fait hostile et fâché, en sorte que M. de Boisjourdain suppliait M. Chasles de rendre les pièces et de reprendre tout son argent, proposition que l'acheteur repoussa très-loin, comme s'y attendait bien celui qui la faisait.

La quantité si considérable de pièces fabriquées pour M. Chasles était bien moins étonnante que la nature même d'une partie de ces autographes. On a cité, dans le procès Libri, une spirituelle chanson : *Le marchand d'autographes*, dirigée, il y a vingt-cinq ans, contre les abus d'un commerce sujet à beaucoup de fraudes et dont l'auteur croyait certainement se livrer à l'hyperbole, au grotesque, dans les couplets où il disait :

Je fais venir d'Astrakan
Les papiers de Gengis-Kan,
Et du couvent de Thabor
Un Nabuchodonosor !

Digitized by Google

Enfin je suis à la piste
D'un antique papyrus,
Prouvé par un helléniste,
Autographe de Cadmus.

Mais l'auteur de la chansonnette serait aujourd'hui dans la pure et simple vérité. Parmi les autographes de M. Chasles, nous en avons du sage Thalès, de Pythagore, d'Anaximène, de Sapho, qui ne le cèdent pas à Nabuchodonosor en antiquité, qui l'emportent de beaucoup sur lui en attrait littéraire, et quant au papyrus, il est totalement au delà des connaissances de la maison de Boisjourdain dont toute la fabrication, sans une seule exception, est exécutée sur des feuillets de gros papier vergé empruntés à de vieux registres. M. Chasles n'avait que faiblement indiqué l'antiquité d'une partie de sa collection, lorsqu'il avait fait à l'Académie, dans la séance du 13 septembre (p. 649), cet aveu que nous avons déjà rapporté: « La collection s'étend aux premiers temps de l'ère chrétienne et même au delà, car il s'y trouve quelques lettres et de nombreuses notes de Jules César et des empereurs romains ; des apôtres, principalement de saint Jérôme, de Boèce, de Cassiodore, de Grégoire de Tours, de saint Augustin, de plusieurs rois mérovingiens ; un grand nombre de Charlemagne ainsi que d'Alcuin. »

Ce qui n'est pas moins étonnant que le reste, c'est que toutes ces pièces, prétendues antiques, sont écrites en français, il est vrai en français suranné, visant aux vieilles formes et affectant un archaïsme de bas aloi, mais trop malhabile pour qu'elles puissent être données comme des traductions modernes, ce à quoi s'opposeraient aussi d'ailleurs les caractères de l'écriture qui visent de leur côté, par la grossièreté, sinon par l'exactitude, à une apparence antique. Ainsi les lettres de Charlemagne, entre autres, sont entièrement écrites en caractères allongés, évidemment inspirés par la vue des diplômes des VIIIe et IXe siècles, dont la première ligne est ordinairement tracée en caractères de ce genre, et elles se terminent souvent par une imitation du monogramme impérial. Pour cette partie de son travail, comme pour les pièces relatives à l'histoire des sciences au XVIIe siècle, l'art du fabricateur consistait probablement à ne rien affirmer, à se dissimuler, au contraire, sous son rôle d'intermédiaire, et à laisser la curiosité, la joie, la passion de l'acheteur se faire elles-mêmes leur opinion sur l'âge et la valeur de ces pièces. C'est ce qu'avait fait M. Chasles, et ce qu'il exprimait au sein de l'Académie (13 septembre), lorsque, après avoir cité ses autographes des empereurs romains et des apôtres, il cherchait à s'expliquer à lui-même ce fait extraordinaire, mais encore très-nuageux pour lui, en ajoutant : « Voici, à en croire ces documents, l'o-

Digitized by Google

rigine de ce trésor. L'abbaye de Tours était très-riche en documents anciens. Alcuin, qui en fut abbé, l'enrichit encore en faisant rechercher en Italie et dans les pays étrangers tout ce qui pouvait s'y rencontrer. Rabelais, qui était grand amateur de pièces de ce genre, et qui était stimulé dans ses recherches par François Ier et Marguerite d'Angoulême, connaissait ces archives de l'abbaye de Tours, et en fit faire des copies et des traductions en nombre considérable. Tout cela se trouvait à son ermitage de Langey, dépendant de la propriété des Du Belley, et aurait passé dans la collection de l'intendant Foucault, mort, dans les premiers temps du siècle dernier, membre de l'Académie des Inscriptions. »

Nous mettons sous les yeux du lecteur la copie de quelques-unes de ces pièces, qui, si étranges qu'elles soient par le choix de leurs prétendus auteurs, ne le sont pas moins par les idées et le style qu'on leur a prêtés :

Thalès à très illustre et très redouté prince Ambigat, roy des Gaules, salut.

Très puissant prince vous me mandez aulcune des sentences que saves que ay recueillies sur la manière de se bien gouverner et bien conduyre. Cy joint en trouverez que je vous prins prendre en bone considération, car pour bien vivre il faut s'abstenyr d'abord de chose que l'on treuve reprehensible dans les autres. La felicité du corps consiste dans la santé et cele de l'esprit dans le savoir; selon mon penser l'eau est le principe de toutes choses malgré sa nature homogene, elle est disposée à prendre toutes sortes de formes, et devenir arbre, metal, or, sang, vin, blé, etc., car les vapeurs sont la nourriture ordinaire des astres et l'Océan leur echanson. Quant à ce qui est de l'astronomie sur quoy me mandez aulcunes observations, les treuveres cy-joint avec icele lettre ains que quelques desseins de la sphère que j'ay partagé en cinq cercles paralleles, trouveres aussi aulcunes de mes observations touchant les raisons physiques des éclipses du soleil et de la lune, de tout cecy je seray heureux sy en estes satisfait pour l'instruction des princes vos neveux me mandez vous. je vous salue ce X juin l'an de rome CLV.

THALÈS.

Archimede à son très amé Hieron, salut.

Mon très amé selon mien penser les langues qui aujourdhuy sont diverses par toutes les parties du monde ont deu se former des debris de la langue originel qui semble estre la celtique qui semble estre la même langue que celle dont se servoit Moyse que l'on doit considerer comme le plus ancien escrivain qui se présente à nous dans l'ordre des temps. Ce

Digitized by Google

grand homme peut estre envissagé soubs deux aspects, soubs le premier comme l'organe et le ministre des loix du tout puissant. C'est le chief d'un peuple choisy, c'est le créateur d'un gouvernement admirable duquel tous souverains doivent avoir pour modèle, soubs le second aspect Moyse est un écrivain sublime, simple exacte dans sa narration. Come c'est par le degré d'imagination qu'il faut juger les hommes, peu d'hommes l'ont eue aussy forte et aussi brillante que Moyse ains que le diray en mon autre recit, où iceluy Moyse sera consideré non come legislateur mais come poete. Je vous salut ce XX fébvrier.

ARCHIMEDE.

Alexandre rex à son très amé Aristote salut.

Mon amé ne suys pas satisfait de ce qu'avez rendu public aulcun de vos livres que devez garder souls le sel du mystère, car c'est en profaner leur valeur. Or donc vous prins retirer iceulx des mains profanes et ne plus doresnavant les rendre public sans men assentiment. Quant à ce que m'avez mandé d'aller faire un voyage au pays des Gaules, afin d'y apprendre la science des druides, desquels Pythagoras a fait si bel éloge non-seulement vous le permets, mais vous y engage pour le bien de mon peuple, car n'ignorez pas l'estime que je fais d'icele nation que je considère comme étant cele qui a porté la lumière dans le monde. Je vous salut, ce XX des Kalendes de may, an de la CV olympiade.

ALEXANDRE.

Cleopatre royne à son très amé Jules Cesar impereur.

Mon très amé nostre fils Cesarion va bien. J'espère que bientôt, il sera en estat de supporter le voyage d'icy à Marseilles où j'ay dessein le faire instruire tant à cause du bon air qu'on y respire et des belles choses qu'on y enseigne. Je vous prins donc me dire combien de temps encore resterez en ces contrées car j'y veux conduire moy mesme nostre fils et vous prier par ycelle occasion, c'est vous dire mon très amé le contentement que je ressens lorsque je me treuve près de vous et ce attendant je prins les dieux avoir vous en considération. Le XI de mars l'an de Rome VCCIX.

CLEOPATRE.

Sauf conduit de Trogue Pompée.

J'octroy le retour du jeune Trogus Pompeus auprès de l'Empereur J. Cesar sien maistre et ordonne à ceux qui ces lettres verront le laisser passer librement et l'aider au besoin.

Ce X de Kal. de may... (date déchirée).

VERCINGETORIX.

Digitized by Google

Au dos.

Cecy est la lettre que Vercingetorix li chef des Gaulois remit à Trogue Pompée qui était venu luy apporter une missive de Jules Cesar, afin qu'il s'en retourne librement devers son maistre.

Lazare le ressuscité à S. Pierre.

Mon très amé Petrus vous me mandes avoir remarqué dans les escrits de Cesar et en ceulx de Ciceron qu'une des principales parties de la religion des druides etoit de sacrifier des hommes saulxvaiges, cela est vray; ils prenoient en un sens erroné ce principe que l'homme ne peut bien recognoistre la vie que dieu luy a donnée qu'en luy offrant la vie d'un homme. Ils ont continué cette pratique inhumaine et sanglante jusqu'au temps de Ciceron, c'est pourquoi il dit qu'ils souillent et profanent leur temple et leurs autels en y offrant des victimes humaines, et icy Ciceron a raison d'insulter un culte aussy barbare en disant : chose étrange, pour satisfaire à ce qu'ils doivent à leur religion il faut qu'auparavant qu'ils la deshonorent par quelque meurtre, ils ne peuvent être religieux sans être homicides, l'infamie de cette horrible maxime a rejailli sur tous les Gaulois quoique cela ne se soit pratiqué qu'en certaines contrées, mais les armes et les conquestes des Rommains ont fait cesser cette infamie et ne crois pas qu'on la pratique nulle part de maintenant. Ainsy soit-il, ce X août XLVII.

LAZARE.

Magdeleine à son très amé Lazare.

Mon très amé frère ce que me mandez de Petrus l'apostre de nostre doux Jesus me fait esperer que bien tot le verront icy et me dispose l'y bien recevoir, nostre seur Marthe sen resjouit aussy. Sa santé est fort chancelante et je crains son trespas, c'est pourquoy je la recomande à vos bones prieres. les bones filles qui sont venues se mettre soubs nostre égide sont admirables pour nous et nous font des caresses on ne peut plus aimables. c'est vous dire mon très amé frere que nostre séjour dans ces contrées de la Gaule nous est en grand affection, que n'avons point envie le quitter, ains qu'aulcuns de nos amis nous le proposent. Ne trouvez vous pas qu'iceulx Gaulois, qu'on nous disoit nations barbares ne le sont nullement et à en juger parceque ja avons apprins, ce doibt estre de là que la lumiere des sciences a deut partir. je n'en diray rien plus sy ce n'est que j'ay grand désir vous voir et prins nostre seigneur vous avoir en grace ce X juin XLVI.

MAGDELEINE.

Digitized by Google

La même au roi des Burgondes.

Prince très hault et très redoubté des Burgundions Salut de par moy Magdeleine, seur de Marthe et de Lazare, recevez mes hommages et avec iceulx cette cassette. En icelle treuverez la lettre dont je vous ay parlé qui me fut remise par Jesus de Nazareth aulcuns jours avant sa passion. Et icelle lettre est accompagnée de deux sentences qui sont les bases de la religion du Christ. Ayez donc ces precieux objets en consideration et vous rappelez de mes instructions. Ains serez heureulx et vivrez en pair, ce que vous souhaite celle qui s'estime estre votre très obligée servante. L'an du Seigneur, le XLI°.

MAGDELEINE.

Li général des Francoys au duc des Maures.

Duc Mauresque, j'ay leu des lettres menaçantes de toy, mais n'en crains peu les effets. Rassemble se tu peux toutes les forces de l'Afrique et viens à leur teste fondre sur miene patrie. Tu me verras voler à sa rencontre. Je n'ay besoing que de petites armées pour en battre de grandes. Il me suffit que d'une poignée d'hommes francs, pour en disperser une multitude. N'espère donc pas me voir traïr ceux qui ont imploré ma protection ; mets si tu le veux à prix d'or la rençon de ta prisonnière et l'or te sera prodigué, sinon respecte la comme tu le dois et je te promets les mêmes égards pour ton sérail et tienes favorites. Sur ce prie l'esternel t'avoyr en sa garde. Ce X juing VIICXXXII.

CARLE MARTEL.

Charlemagne à Alcuin.

Très docte et très amé Alcuin, je suis d'avis ains que me l'aves dit ja maintes fois la langue celtique, qui semble être la mère de toutes les langues, estoit plus cognue chez tous les peuples de la terre et que Pythagore, Platon, Aristote, etc., etc. non seulement la savoit mais l'enseignoit ce qui ressort des divers documents que m'aves envoies et que je vous retourne. Ces documents sont les lettres d'iceux Pythagore, Platon, Aristote et aussy du roy Alexandre de Macedoine et des doctes voyageurs géographes et historiens et aussy mathématiciens qui ont l'un et l'autre parcourut les deux extremités du monde, l'un au nor et l'autre au sud, je vous engage à conserver ces ecrits comme objets precieux et à m'en faire des copies fidèles. K+S R L

Cette immense collection était destinée à briller toute entière ou presque entière au soleil de la publicité. Maintes fois, dans le cours

Digitized by Google

des discussions soutenues par M. Chasles à l'Académie, ceux de ses confrères qui l'appuyaient l'avaient invité à prendre ce grand moyen de répondre à toutes les critiques, et maintes fois il s'était de lui-même engagé à faire cette vaste publication. Elle était déjà commencée, en ce sens que M. Chasles avait déjà fait exécuter la copie de chaque pièce. De plus, quelques-unes avaient failli recevoir ou reçu effectivement les honneurs de la publicité. Ainsi, en 1865, à la demande de M. de Lucca, célèbre chimiste napolitain, M. Chasles avait envoyé à Florence un de ses autographes du Dante pour figurer dans la fête patriotique que les Italiens célébrèrent cette année-là en commémoration du sixième anniversaire séculaire de la naissance de leur grand poëte. Mais l'autographe éprouva quelque retard en route et n'arriva qu'après la cérémonie entre les mains de M. de Lucca. M. Chasles s'était aussi proposé de donner à quelque bibliothèque publique du pays Chartrain l'ensemble considérable qu'il possédait de lettres autographes de Rotrou, poëte de ce pays, et il était tombé d'accord avec le libraire Garnier, de Chartres, sur les bases d'un livre dont ces pièces auraient fourni la substance.

En 1866, M. Chasles offrit généreusement aussi à une Académie étrangère dont il est associé, l'Académie royale de Belgique, deux de ses lettres de l'empereur Charles-Quint (il y en avait quinze) adressées à Rabelais. Le secrétaire perpétuel de l'Académie, M. Ad. Quételet, les présenta avec la lettre d'envoi de M. Chasles dans la séance du 13 octobre (*Bull. de l'Acad.*, 35e année, p. 204) ; toutes deux furent imprimées dans le compte rendu de la séance (p. 206), et l'une d'elles en fac-simile (p. 478). Mais il faut dire qu'à la première vue de ces deux pièces ridicules[1] l'archiviste de Belgique, M. Gachard s'éleva avec force contre leur authenticité (5 novembre, p. 343) et avec plus de force encore (p. 544) lorsqu'il eut vu l'original qu'on présentait.

Deux autres lettres de la collection de M. Chasles ont l'honneur de figurer dans un livre d'érudition publié en 1867 ; elles sont de l'historien du diocèse de Paris, l'abbé Lebeuf, et ont été comprises dans la Correspondance de ce savant, imprimée par MM. Quentin, archiviste de l'Yonne, et Cherest, avocat. Il est vrai que ce ne sont point des lettres imaginaires ; elles ont été seulement arrangées par

1. Voici la principale : « Maistre Rabelais, vous qu'aucz l'esprit fin et subtil, me pourriez vous satisfaire ? J'ay promis 1,000 escus à celuy qui treuuera la quadrature du cercle et nul mathématicien n'a pu resoudre ce problesme. J'ay pansé que vous qui estes ingenieux en toutes chose me satisfairiez, et si le faicte forte recompense en receurez. Que Dieu vous vienne en ayde. Le X septembre 1542.

» CHARLES.

» A maistre François Rabelais, docteur en toutes sciences et bonne lettres.

Digitized by Google

le fabricateur d'autographes : l'une, du 9 avril 1735, d'après une lettre originale existant à la Bibliothèque impériale (Corresp. du président Bouhier, t. IV, p. 319) ; l'autre, d'après le commencement et la fin d'une lettre de Lebeuf insérée au *Mercure de France* du mois de septembre 1742 (p. 1915).

Peut-être a-t-on fait d'autres publications malheureuses d'après les autographes de la collection Chasles; celles que nous venons de citer sont les seules dont nous ayons eu connaissance jusqu'à présent.

III

DES AUTOGRAPHES DE LA MÊME FABRIQUE VENDUS A D'AUTRES QU'A M. CHASLES.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des autographes fournis à la collection de M. Chasles par l'inculpé. L'industrie de ce dernier s'est aussi portée ailleurs avec succès. Du moins en avons-nous trouvé un exemple éclatant et public dans un petit volume dont nous allons parler.

En 1865, parut à Versailles, chez Beau, imprimeur-libraire, un petit volume in-8°, de 216 pages, intitulé : « *Glanes et Regains, recoltés dans les archives de la maison Du Prat, recueillis et réunis par le marquis Du Prat, membre correspondant de l'Académie de Clermont-Ferrand.* » On trouve dans cet ouvrage cinquante-deux lettres des seizième et dix-septième siècles, dont quinze sont données comme ayant été copiées sur les originaux conservés dans les archives de la famille, qui, au dire de l'éditeur, en renferment beaucoup d'autres. L'époque où ces pièces ont été déposées dans ces archives ne peut être bien ancienne, puisqu'elles ont toutes été fabriquées par Lucas, comme il est facile de s'en assurer, en comparant leur texte avec celui des lettres de la collection Chasles... Ce sont les mêmes tournures de phrases, le même ton vulgaire, les mêmes ignorances [1], les mêmes fautes d'orthographe et le même ordre

[1] Une lettre de François Ier au chancelier Du Prat commence ainsi : « Oncques avez raison, M. le chancelier, d'être *charmé* du bon air et de la *prestance* de la sainteté de *Léon X.* » L'auteur ignore que le roi ne disait pas familièrement *Léon X*, surtout dans une dépêche officielle; que *prestance* n'avait pas le sens de belle tournure mais celui de supériorité; que *charmé*, dans le sens de ravi, est seulement du XVIIe siècle; enfin, que *oncques*, *uncquàm*, signifie juste le contraire de ce qu'il veut mettre, et qu'en employant ce mot le roi dit à son chancelier qu'il a parfaitement tort. — Autre lettre du même au même (p. 6) : « Venez *ce soir*, *après matines*, pour nous entendre. » C'est exactement comme s'il disait : Venez ce soir, après l'aurore; etc., etc.

Digitized by Google

d'idées banales servant de cadre à la lettre. Quelques remarques suffiront pour mettre le fait hors de doute.

Marguerite d'Angoulême demande au chancelier Du Prat, dans une lettre du 15 mai 1526, s'il peut lui donner quelques renseignements sur un personnage de son nom qui figure « en l'œuvre de Jean Boccacio, poëte florentin, messire Chapelet Du Prat, qui après sa mort fut appellé saint Chapelet. » Elle s'informe s'il n'était point son parent. Marguerite, à ce qu'il paraît, avait cette question fort à cœur et fut peu satisfaite de la réponse du chancelier, puisque douze ans plus tard, le 10 mai 1538, elle écrit à Antoine Lemaçon, traducteur de Boccace, en ces termes :

« Je vous prie, Monsieur, m'envoyer la traduction de la première nouvelle se trouvant au roman de Boccacio le Florentin, *concernant messire Chapelet du Prat, considéré en son vivant comme méchant, et qui après sa mort fut réputé saint, sous l'invocation de saint Chapelet.* J'ai besoin de cette traduction le plus tôt possible. Vous prie donc vous en occuper sitôt que pourrez et me ferez plaisir. Vous salue.

MARGUERITE.

Cette lettre, où les mots soulignés sont empruntés à la traduction même d'Antoine Lemaçon, suffirait à elle seule pour établir la fausseté de ces documents trop précieusement conservés dans les archives de la famille Du Prat. Mais ce qui est vraiment curieux, c'est que Vrain Lucas, avec ses piteux autographes qui décèlent le faux à chaque ligne, ait pris dans ses filets l'auteur des *Causeries d'un curieux*, le plus expérimenté des collectionneurs, celui que les marchands d'autographes appelaient, il y a vingt-cinq ans : « M. Feuillet, le premier des autographophiles français. »

On trouve, en effet, dans les *Glanes et regains*, deux lettres de Montaigne qui, pour le style et pour l'orthographe, ne ressemblent en rien aux vraies lettres que nous possédons de l'auteur des *Essais*. On lit par exemple dans une de ces pièces le mot *aristogratique* pour *aristocratique* ; faute qui trahit la main de Lucas et qui rappelle si bien cette phrase d'un mémoire adressé par lui à ses juges : « J'avais laissé des remarques, avec intention, qui pouvaient faire connaître que les pièces étaient simulées et *apogriphes*. »

Ces deux lettres de Montaigne avaient déjà paru l'année précédente (1864), dans le troisième volume des *Causeries d'un curieux*. Elles avaient été communiquées à M. Feuillet de Conches par le marquis Du Prat. M. Feuillet de Conches, dont la longue expérience semblerait ne devoir jamais être mise en défaut, quand il s'agit

Digitized by Google

d'autographes, a imprimé ces lettres sans formuler le moindre doute sur leur authenticité. Il s'est contenté de faire remarquer que contrairement à ses habitudes, Montaigne, dans ces lettres, a soigné son écriture et a fait usage de points, de virgules et d'accents dont il n'usait guère que par caprice. Le substantif *doloir* forgé par le faussaire, ne l'arrête même pas.

Voici le texte de la lettre :

Montaigne à Antoine du Prat.

Monseigneur, vous désirez savoir de moi comment le Roi doit entretenir les trois freins par lesquels la puissance absolue est réglée. Voici mon sentiment. Et premièrement touchant les trois freins dont je vous ai déjà parlé en ma précédente missive, par lesquels la puissance du prince et monarque laquelle est appelée tyrannique quand on en use contre raison est refrénée et réduite à civilité, et par ainsi est réputée juste, tolérable et *aristogratique*, je dis de rechef que le Roi ne peut faire chose plus agréable, plus plaisante et plus profitable à ses sujets, et plus honorable et louable à lui-même que d'entretenir les dites trois choses par lesquelles il acquiert nom de bon Roi, de très chrétien, de père du peuple et bien aimé, et tous autres titres que peut acquérir un vaillant et glorieux prince. Tel est mon *doloir* et avis. Sur ce, prie Dieu, Monseigneur, vous donner en santé bonne et longue vie. Ce 24 de novemb. 1582. Votre serviteur,

MONTAIGNE.

« Ce mot *doloir*, dit M. Feuillet dans une note, n'offre pas un sens clair, et l'on voit que Montaigne avait raison d'avouer qu'il écrivait ses lettres *précipiteusement*. Borel, Lacombe, Roquefort, Dues ne mentionnent *douloir* que comme verbe, tandis qu'il est ici employé substantivement; or, en donnant au mot la signification d'*inquiétude*, sinon de douleur, qu'elle en serait ici l'application ? Montaigne a-t-il voulu, par ce mot, exprimer seulement la pensée d'un sentiment, d'une impression, d'une manière d'être affecté ? C'est peut-être un mot périgourdin ou gascon ! (t. III, p. 252). » Quant au mot aristogratique, il aurait bien mérité aussi un commentaire philologique, mais il paraît avoir échappé à M. Feuillet.

Digitized by Google

IV

CARACTÈRE GÉNÉRAL DES PIÈCES FORMANT LA COLLECTION DE M. CHASLES.

Ces pièces que leur auteur a reconnues pour avoir été toutes fabriquées de sa seule main, ont toutes, en effet, une similitude générale d'aspect, de facture, et, pour ainsi dire, de couleur. Elles ont l'air toutes sœurs, quoique affichant la prétention de sortir des plumes, des contrées, des époques les plus diverses ; et, ce qui est l'essentiel, c'est-à-dire la calligraphie, y est tellement négligé, ou tellement audacieux, comme on voudra, que les savants qui eurent à examiner, par exemple, en Angleterre celles qu'on attribuait à Newton, ou en Italie celles qu'on attribuait à Galilée, ont manifesté leur étonnement de ce qu'elles étaient faites par un scribe qui semblait n'avoir jamais vu d'écriture ni de l'un ni de l'autre de ces grands hommes. En somme, tous les procédés matériels de cette fabrication étaient très-imparfaits.

Les faussaires les moins habiles savent aujourd'hui combien leur importe le choix du papier. Il leur faut nécessairement d'ancien papier fabriqué au temps où ils supposent leurs personnages, ou un peu avant, car les amateurs d'autographes ont l'éveil sur ces détails. Or, il devient très-difficile de se procurer de vieux papier, surtout en grande quantité. On peut trouver encore d'anciens registres à dépecer, mais c'est une marchandise de plus en plus rare et chère. L'auteur des autographes de M. Chasles en a fait largement l'expérience ; il a souvent employé pour des lettres des XVIIe et XVIIIe siècles de gros papiers qui n'étaient plus en usage dans la correspondance d'alors ; il n'a pas craint d'utiliser aussi du papier peint sur la tranche qui s'avouait par là, de toute évidence, comme provenant de vieux registres découpés. L'immense majorité des prétendues lettres appartenant à M. Chasles sont écrites sur un carré de papier, c'est-à-dire sur un feuillet unique. Ainsi parmi 182 lettres, par exemple, de Galilée à Samuel Petit, parmi 243 du même à Rotrou, et 391 à Pascal père et fils, il n'y a d'écrit sur double feuillet que trois lettres au premier, une seule au second et deux aux Pascal. Par une exception très-rare, les lettres de Jacqueline Pascal et celles de Lesage sont généralement écrites sur deux feuillets. Cette pénurie bizarre avait été remarquée dans les débats de l'Académie, et, en effet, appliquée à une série de pièces, même en petit

Digitized by Google

nombre, l'économie de papier ferait seule pressentir une falsification.

A plus forte raison, l'inculpé ne s'est-il pas préoccupé des filigranes de ses papiers, et il y a un certain papier dont le filigrane représente une fleur de lis, qu'il emploie, indifféremment et identiquement le même, dans tous les pays et dans tous les temps, fût-ce en des temps où la fleur de lis n'était pas encore imaginée. Il ignore probablement que, dans beaucoup de pays, on s'occupe de recueillir soigneusement l'histoire de l'industrie papetière et de publier le dessin de tous les filigranes, ce qui est un grand service rendu par les érudits à l'encontre des faussaires. Il paraît que son talent n'a pas été non plus jusqu'à imiter les documents sur parchemin, du moins il n'en existe pas un seul parmi les pièces par lui fabriquées qu'il a vendues à M. Chasles.

Son autographe une fois écrit, tous les moyens lui étaient bons pour donner à la pièce un air de vétusté. La salir, la tremper dans l'eau, la roussir au feu, la noircir à la fumée d'une lampe, étaient ses procédés ordinaires. Il semble même les avoir quelquefois enduites d'un peu de cire pour en compléter l'apparence ancienne. Parfois le feu les a trop saisies, en sorte qu'elles tombent en petits fragments qui se cassent sous les doigts.

Les 12 ou 1,500 premières pièces que l'inculpé a vendues à M. Chasles étaient, dit ce dernier, très-altérées et souvent presque illisibles par suite du séjour qu'elles avaient fait dans l'eau. Le vendeur l'expliquait en racontant son histoire du transport de la collection en Amérique et du naufrage qu'elle avait subi. Il était même résulté de ce récit une plus grande confiance de M. Chasles dans l'authenticité des autographes qu'on lui vendait, parce qu'en ayant confié quelques-uns à son confrère de l'Institut, M. Sainte-Claire Deville, pour en faire revivre l'écriture décolorée, le savant chimiste les lui avait rendues toutes noircies en lui disant que ces pièces avaient dû être mouillées, puisque le sulfate de fer contenu dans l'encre s'était étendu sur la page entière.

La sophistication de l'encre est celle où l'inculpé a le mieux réussi. Au milieu de la discussion soutenue à l'Académie par M. Chasles, un chimiste, M. Carré, proposa un procédé qu'il croyait infaillible pour reconnaître si un écrit est anciennement ou récemment exécuté. Deux autres chimistes, membres de l'Académie, firent l'expérience de ce procédé fondé sur ce que « l'altération qu'éprouvent les matières organiques au contact de l'air (*Comptes Rendus de l'Acad. des sc.*, LXIX, p. 25 et suiv.)... permet de pressentir que l'encre ancienne sera plus difficilement enlevée par les acides que celle qui a été récemment déposée sur le papier. » Pour vérifier

Digitized by Google

ce raisonnement, ces messieurs (M. Balard et M. Jamin) plongèrent pour vingt-quatre heures, dans une eau acidulée, d'une part quinze documents datés de 1577 à 1770, et d'autre part soixante documents des années 1800 à 1867 ; le résultat de cette immersion ayant confirmé l'assertion de M. Carré, ils soumirent au même traitement des fragments des lettres de M. Chasles qui avaient été publiées dans les *Comptes Rendus*, et l'un d'eux formula leur conclusion en ces termes :

« La presque totalité (des documents de M. Chasles plongés dans l'acide chlorhydrique au dixième) a résisté à l'action de cet agent prolongé même pendant un temps très-long... Nous espérons que l'Académie conclura avec nous qu'il est extrêmement probable que la fraude, s'il y en a une, est d'une date ancienne. Je ne dis pas pourtant que cela est certain, car on pourrait objecter que des faussaires ont pu faire usage d'encres particulières, acquérant plus promptement les caractères de la vétusté. »

M. Chasles s'empara de la première partie de cette déclaration comme prouvant l'ancienneté de ses documents, tandis que la vérité était dans l'exception par laquelle cette déclaration se termine. L'inculpé avait probablement l'adresse de sophistiquer son encre par quelque procédé qui avait le double avantage de lui donner une grande solidité, puisqu'elle a mis en défaut l'épreuve faite par l'Académie, et en même temps de lui assurer une teinte jaunâtre qui simule assez bien la vétusté. C'est seulement chemin faisant, et par la grande habitude que lui donna la fabrication considérable à laquelle il se livrait, que Vrain Lucas sut graduellement améliorer ses procédés. Les 12 ou 1,500 pièces qu'il livra les premières à M. Chasles, et qui portaient des traces grossières de leur séjour dans l'eau, étaient le produit d'une industrie encore imparfaite, mais que son auteur parvint ensuite à perfectionner.

La plus nombreuse partie des compositions de Vrain Lucas n'exigeaient pas non plus de grands frais d'imagination. On l'a démontré à l'Académie en exposant la manière dont il utilisait les traités de Savérien et du P. Gerdil, pour ou contre la philosophie Newtonienne. Il prenait tout un traité, le découpait en une infinité de tranches ou de lambeaux, et chacun de ces lambeaux, au moyen d'un petit raccord au commencement et à la fin, devenait très aisément une lettre ou, sans raccord aucun, une note scientifique. Chaque lettre, ce qui se comprend encore, ou même chaque note, ce qui se comprend beaucoup moins, recevait une signature et, partant, un caractère.

Combien d'autres ouvrages, avec Savérien et le P. Gerdil, ont été découpés comme eux par la même main et le même procédé, pour

Digitized by Google

former tant de milliers de faux autographes? Un nombre considérable certainement, mais dont la recherche serait bien superflue. Nous avons surpris quelques articles de la grande Encyclopédie de Diderot et d'Alembert transformés ainsi en lettres de Pascal. Nous avons aussi vérifié que toute une série de prétendues lettres de Lesage à Jolly, éditeur de Molière, lettres renfermant des jugements sur presque toutes les œuvres du grand comique, ne sont autre chose que la copie textuelle des mémoires de La Serre insérés en tête de l'édition intitulée : *Œuvres de Molière. Nouvelle édition précédée d'un avertissement* (par Jolly, éditeur) *et de Mémoires sur la vie et les ouvrages de Molière* (par de La Serre); Paris, Pierre Prault; 1734; 6 volumes in-4°. On peut croire que Lucas aura fait son profit de cette édition par la raison qu'elle est moins commune que celle donnée par Bret en 1773.

De même, La Bruyère, qui a si parcimonieusement écrit qu'on n'a pu conserver de lui qu'une vingtaine de lettres aujourd'hui connues, mais qui en compte sept cent trente-neuf dans la collection de M. Chasles, a été puisé pour cette fabrication considérable dans divers ouvrages tels que le *Mercure galant*, la préface des *Œuvres posthumes de La Fontaine*, par Mme Ulrich (Paris, 1696), et surtout dans les œuvres de La Bruyère lui-même, coupées et arrangées à la mode habituelle du simulateur.

Prenons deux exemples encore, s'appliquant à des auteurs anciens, pour montrer bien clairement en quoi consistait le procédé pour composer des pièces fausses qui eussent une certaine apparence authentique et pour en produire en aussi grand nombre qu'on voulait, sans se donner guère d'autre peine que celle d'écrire.

On sait qu'il ne nous reste de Joinville que son histoire de saint Louis, son *Credo*, une lettre à Philippe le Hardi et un certain nombre de chartes données à raison de ses rapports avec ses vassaux, chartes qui ont été publiées récemment par M. Nat. de Wailly.

Dans la collection Chasles, le dossier Joinville se compose de plusieurs lettres adressées au roi saint Louis et à Guillaume de Chartres, confesseur du roi; plus, d'un certain nombre de poésies, la plupart intitulées sirventes. On est d'autant plus étonné de rencontrer ces dernières sous le nom de Joinville, que l'on sait que le fidèle compagnon de saint Louis était plus habitué à manier l'épée que la plume, et qu'il dicta, mais n'écrivit point son histoire de saint Louis. Aussi, le texte de ses lettres à Guillaume de Chartres a-t-il été emprunté par Lucas aux récits du confesseur de la reine Marguerite imprimés dans le tome XX des historiens de France. Nous nous bornerons à quelques exemples.

La lettre « messire et bon amé vous diray combien le benoit roy... »

Digitized by Google

est une copie peu modifiée d'un passage de ce chroniqueur. P. 100, D. « Messire et bon amé, je retournay hier avecq li roi. » Copie d'un autre passage du même chroniqueur, p. 78, C. « Messire, hier je fus avecq li roy nostre seigneur. » Copie du même chroniqueur, p. 102 D.

Les poésies, toutes signées Jehan de Joinville, ont été tirées d'ouvrages bien connus. Ainsi la sirvente qui commence.

« Mais en France ot i peu d'amis
Quar li baron se descorderent,

a été copiée dans la chronique rimée de Philippe Monsket. *Histor. de France*, t. XXII, p. 46, v. 27946.

La suivante a été tirée de la même chronique, v. 27953.

Felipes li cuens de Boulogne
Entreprint moult cele besogne.

La lettre en vers, commençant par : « Signor mon très aimé, »

En talent ay que je die
Ce dont me suis appensés,

a été copiée dans les œuvres de Hugues de la Ferté, m. Fr. 844, f. 97 R.

Le « Départ du roi Loys pour la croisade, » signé Joinville.

L'an deux cens quarante huit
Sire Loys et li aultres tint
Qui devant se croisés se furent
Au reaulme de France murent, etc.

a été copié dans la branche des royaux lignages de Guillaume Guiart, etc.

Grégoire de Tours a fourni le texte d'une douzaine de fausses lettres : les unes composées avec ses écrits, comme une lettre à son ennemi Félix, évêque de Nantes, qui n'est que la reproduction d'un passage de l'Histoire des Francks, où le pieux évêque de Tours drape et bafoue son collègue (v. 5) ; les autres seulement inspirées par Grégoire, comme un billet à Fortunat, tiré des plaintes contenues dans la préface de l'Histoire des Francks sur la déca-

Digitized by Google

dence de la langue latine. Mais voici un exemple très-caractéristique de la manière dont Lucas sophistiquait et abêtissait un texte ancien pour le transformer en une fausse lettre. C'est l'histoire si connue du vase de Soissons. Nous mettons d'un côté le récit de Grégoire et en regard la rédaction de Vrain Lucas sous forme d'épître adressée par l'évêque à sainte Radegonde.

Des soldats avaient enlevé d'une église un vase d'une grandeur et d'une beauté étonnantes. L'évêque de cette église envoya vers Clovis des messagers, pour lui demander que s'il ne pouvait obtenir de recouvrer les autres vases on lui rendit au moins celui-là. Le roi, ayant entendu ces paroles, dit au messager : « Suis-moi jusqu'à Soissons, parce que c'est là qu'on partagera tout le butin, et lorsque le sort m'aura donné ce vase, je ferai ce que demande le pontife. Etant arrivés à Soissons on mit au milieu de la place tout le butin et le roi dit : « Je vous prie, mes braves guerriers, de vouloir bien m'accorder, outre ma part, ce vase que voici. » Les plus sages répondirent aux paroles du roi : « Glorieux roi, tout ce que nous voyons est à toi : nous mêmes nous sommes soumis à ton pouvoir. Fais donc ce qui te plaît car personne ne peut résister à ta puissance. » Lorsqu'ils eurent ainsi parlé, un guerrier présomptueux, jaloux et emporté, éleva sa francisque et en frappa le vase, s'écriant : « Tu ne recevras de tout ceci rien que ce que te donnera vraiment le sort. » A ces mots, tous restèrent stupéfaits. Le roi cacha le ressentiment de cet outrage sous un air de patience. Il rendit au messager de l'évêque le vase qui lui était échu, gardant au fond du cœur une secrète colère. Un an s'étant écoulé, Clovis ordonna à tous ses guerriers de venir au

A la bienheureuse royne Radegonde.

Bienheureuse royne

M'aués mandé aulcunes particularité touchant l'histoire, uoulant m'aués uous dis, en instruires les jeunes filles qui sont uenues en uostre monastère pour y uiure a l'ombre de uos uertus. C'est me faire grand oneur ; aussy ne ueux faillir à uostre mandement. Cetuy jour uous conteray quaulcuns du rex Clouis, li Ier rex chretien. Il estoit une loi parmy les Francs de partager tout le butin entre les gens de guerres, mais iceluy rex quoiqualors idolastre demanda une foi a la suyte d'un combat qu'on mit a part un uase sacré pris dans une esgise pour le rendre à l'euesque Remy de Reims qui le lui auoit mandé. Mais un soldat insolent s'y oposa disant qu'il en uouloit auoir sa part. Et come li rex insistoit, icely soudat dona un coup de sa hache sur le uase et le cassa. Le rex dissimula pour lors sa colere parce que telle estoit la loy ; mais quelque tems après il aduint que dans une reune

Digitized by Google

Champ de Mars, revêtus de leurs armes, pour faire voir si elles étaient brillantes et en bon état. Tandis qu'il examinait tous les soldats en passant devant eux, il arriva auprès de celui qui avait frappé le vase et lui dit : « Personne n'a des armes aussi mal tenues que les tiennes, car ni ta lance, ni ton épée, ni ta hache, ne sont en bon état ; » et lui arrachant sa hache il la jeta à terre. Le soldat s'étant baissé un peu pour la ramasser, le roi levant sa francisque la lui abattit sur la tête, en lui disant : « Voilà ce que tu as fait au vase de Soissons. » Celui-ci mort, il ordonna aux autres de se retirer. Cette action inspira aux autres une grande crainte. (*Histoire des Francks*, II, 27, traduct. de Guizot.)

générale li rex remarqua icelui soudat dont les armes n'estoit pas en estat, et come pour ce il se trouuait en punicion de mort, li rex li fendit la teste de sa hache en disant : Tu frapàs ains le uase sacré. C'est ainsi que ce rex sauoit rendre justice. Je ne uous dy rien plus, mais une autre foix uous conteray autres auentures. Je prins Diex uous avoir en ses bones graces. Ce X juing VLXXXV.

GRÉGOIRE euesq. de Tours.

C'est donc vraiment peu de chose ici que le fabricateur emprunte à Grégoire. Un pas de plus et il tire tout de sa propre imagination. Il l'a fait souvent. Il a surtout été obligé de le faire pour ces nombreuses correspondances qu'il destinait à inspirer la croyance à des amas de papiers religieusement conservés, dont les savants de tous les temps (lorsque c'est lui qui les fait parler) se préoccupaient d'une manière toute spéciale et qu'ils se passaient de main en main avec toute sorte de sollicitude. Vrain Lucas, ne reculant devant rien, a osé faire deux lettres de Newton à Voltaire. Qu'a-t-il imaginé que pussent se dire ces deux grands génies, l'un aussi brillant que l'autre profond ? Il leur prête les préoccupations habituelles de Vrain Lucas, et les transforme en deux chercheurs d'autographes :

A M. de Voltaire. Ce 3 juillet.

Je vous ai dit, monsieur, que je vous mettrois en relation avec le possesseur des escrits de Bayle si vous le désirez. J'en parlay en ces derniers temps et il m'a dit qu'il en seroit très flatté. Non seulement il possède la riche collection de documens historiques et littéraires formés par ce scavant critique, mais un bon nombre d'autres documens de toutes sortes. C'est vous dire assez que si vous venez icy vous trouverez a glaner. C'est vous dire assez que je vous engage a faire ce voyage. Je ne vous diray rien davantage. Je suis de vous, Monsieur, le très humble et très affectionné serviteur.

IS. NEWTON.

Digitized by Google

C'était assez prêter de platitude au grand Newton. Mais c'est bien de son propre fonds que le fabricateur la tirait.

V

DE CE QUE, PAR SON SAVOIR, LE FABRICATEUR ÉTAIT CAPABLE DE FAIRE.

Il n'a reçu que les premiers rudiments de l'éducation littéraire, et M. Chasles paraît l'avoir exactement représenté en disant devant l'Académie que l'on ne saurait voir un fabricateur de pièces et d'un si grand nombre de pièces dans un seul homme ne sachant du reste ni le latin, ni l'italien, ni aucune partie des mathématiques ; et l'on pouvait ajouter : ne sachant même que bien mal le français.

Mais si l'éducation première lui a manqué, il y a suppléé en partie par la lecture, par le travail solitaire, et il avait reçu quelques dons naturels dont il eût pu faire un bon emploi... Fils d'un ouvrier travaillant à la journée dans les champs, il a probablement commencé de même ; c'est du moins ce que semble indiquer un vieux passe-port trouvé en sa possession et sur lequel il est qualifié : domestique. Mais s'il a été véritablement dans cette humble condition, ce ne fut que d'une façon très-passagère. Les souvenirs qu'il a laissés à Châteaudun sont tout autres. Il a débuté par être clerc d'avoué, puis employé au tribunal. En 1847, il entra comme commis au bureau des hypothèques et y resta cinq ans. Il passait alors pour un grand travailleur et un lecteur infatigable, aimant les vieilles écritures. Le registre de prêt de la Bibliothèque publique de Châteaudun constate le genre sérieux des emprunts qu'il y faisait (1848-1851) : *Histoire de l'Académie ; — Mémoire signifié à M. Léon de Montmorency ; — Défense de M. Libri ; — Rapport de M. Lenormant à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; — Bibliothèque historique et critique ; — Notice sur la bibliothèque Mazarine ; — Bibliothèque des auteurs qui ont écrit l'Histoire ; — Mémoires de l'Académie ; — Recueil du procès de M. de Cheverus.* Et au bas de cette page du registre de prêt, l'un des bibliothécaires, l'abbé Sonazay, respectable ecclésiastique, aujourd'hui décédé, a écrit cette note : « *Le laborieux M. Lucas va vivre à Paris. Il mérite réussir. Jeune homme de Lanneray formé par lui-même.* 18 *fév.* 1852. »

Lucas avait aussi des goûts poétiques. On a trouvé chez lui un cahier contenant une quinzaine de morceaux versifiés, dont plusieurs portent les dates de 1848 et 1850, et chacun régulièrement suivi de

Digitized by Google

la signature de l'auteur. Ce sont : *La guirlande de Flore* ou *les Mélodies de la nature ; la Mariée ; Ce que j'aime à voir*[1]; *la Divinité;* une Ode patriotique ; des épigrammes. *La guirlande de Flore* commence par une préface, où l'auteur a fait son portrait :

Tu voudrais donc sur *Pégase*
Toi, pauvre et sans appui,
Grimper aussi le Parnasse,
Me dit un jour un ami ?
Moi, non ; je suis plus modeste !
Et pour qu'un fait vous l'*atteste*,
Je veux bien vous avertir
(Sauf à m'en bien repentir)
Que je n'ai pas fait d'étude ;
Je rime par habitude,
Par goût et par passe-temps..
Je vous jure mes grands dieux,
Lecteur, que dans mon enfance
On ne m'a, grâce au destin,
Appris ni grec, ni latin,
Objets de grande importance
Pour quiconque veut rimer
Et puis se faire imprimer !
J'en donne mon cœur pour gage,
A l'école d'un village,
J'étudiai ma leçon,
Mon maître fût Apollon, etc.

Comme tant d'autres, Lucas vint à Paris, comptant y trouver une place. Il essaya d'abord d'en obtenir une à la grande Bibliothèque de la rue Richelieu, au moyen de recommandations qu'il avait auprès de l'administrateur général de cet établissement, mais il ne put réussir, par la raison qu'il n'était pas bachelier ès lettres. Un professeur au collége de Chartres, et amateur d'autographes, feu M. Roux, qui le protégeait, essaya de le placer dans une bonne maison de librairie parisienne, la maison Auguste Durand, rue des Grés ; M. Durand, quoique ami intime de M. Roux, refusa de le prendre, en alléguant qu'il ne savait pas le latin.

Cependant Vrain Lucas était entré en rapport avec le propriétaire d'un cabinet généalogique, le cabinet Letellier, qui avait été précédemment le cabinet Courtois et qui n'existe plus aujourd'hui, le résidu en ayant été vendu en bloc il y a une dizaine d'années. C'était pour Lucas une mauvaise accointance et une école funeste. Ces

[1] Que j'aime à voir la naissante verdure,
Qui du printemps annonce les beaux jours !
Que j'aime à voir le ruisseau qui murmure
Sur le gravier, en poursuivant son cours...

Digitized by Google

cabinets généalogiques ont pour objet commercial, non-seulement de revendre aux familles les originaux ou copies de titres qu'ils achetent ou qu'ils font transcrire, mais aussi de leur rédiger des mémoires et des généalogies. Dans une telles péculation, le faux et le vrai tendent sans cesse à se confondre par une affinité irrésistible; et le cabinet Courtois-Letellier, particulièrement, fut signalé au moment de l'établissement de la salle des Croisades au palais de Versailles, il y a vingt-cinq ans environ, comme une officine d'où étaient sortis une masse de faux titres fabriqués avec une habileté merveilleuse. Lucas fut employé dans cette maison comme placier ou commissionnaire, c'est-à-dire qu'il allait offrir dans les familles les services du cabinet, et qu'il avait une remise sur les affaires qu'il procurait. Suivant ce qu'il a dit, son intervention aurait fait entrer dans la caisse du cabinet une somme de 50 à 60 mille francs. Nul doute qu'il ne travaillât en même temps pour son compte, sur les mêmes errements. Mais c'est un point sur lequel les renseignements nous manquent.

Pour terminer en ce qui concerne les aptitudes littéraires de ce singulier auteur, ajoutons qu'en 1856, sur la présentation de M. Roux, il fut nommé membre correspondant de la Société archéologique du département d'Eure-et-Loir. Il a fait partie de cette Compagnie jusqu'à ce qu'elle rayât son nom, au mois d'octobre dernier; mais il ne lui avait jamais donné de travail et ne paraît pas avoir jamais rien publié ni là ni ailleurs. En 1865, il s'était proposé pour rédiger l'inventaire des archives de l'hospice de Châteaudun, qui sont fort riches, et il avait été agréé par l'administration; mais il tarda de mois en mois à se mettre à la besogne, qui était sans doute au-dessus de ses forces, car une grande partie des titres de ce dépôt sont des chartes latines. Au bout de dix-huit mois, les administrateurs de l'hospice, lassés de cette vaine attente, transférèrent heureusement le soin de ce travail à l'archiviste du département, M. Lucien Merlet.

Il nous semble que ces renseignements donnent bien la mesure de ce que l'inculpé était capable de faire, littérairement parlant, et que cette mesure correspond avec exactitude à ce que nous voyons qu'il a fait pour M. Chasles.

C'est un homme sans éducation suffisante, qui a un goût naturel pour les recherches historiques, de la suite dans les idées, de l'esprit d'arrangement et de mise en scène; qui, par conséquent, est capable d'imaginer une fable et de la conduire, mais dans les limites de ce qu'il sait. Nous avons eu l'occasion de montrer, au sujet d'une prétendue lettre de François Ier (n° 23), les petites bévues qu'il accumule; on en montrerait à peu près autant dans chaque pièce. Il met

Digitized by Google

en scène Cornélie *veuve Pompée* et Catherine Baro *veuve Luther*. Il fait appeler Jules César *empereur* du temps de la guerre des Gaules. Il fait adresser des lettres à la *bienheureuse* Radegonde, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, et au *bienheureux* saint Vincent de Paul, comme si l'on était canonisé de son vivant; Mme de Maintenon écrit à *monseigneur* Massillon; presque tous les gens des deux derniers siècles s'écrivent comme on le ferait tout au plus aujourd'hui, mais comme on ne le faisait jamais alors : monsieur *et cher un tel*. Tous les correspondants de l'astronome Ismaël Boulliau lui écrivent *M. l'abbé* Boulliau et *mon révérend père*, bien que ce savant, qui mourut il est vrai à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, mais sans être engagé dans les ordres, ait laissé quarante volumes de correspondance authentique (à la Bibl. imp.) où il n'est pas une seule fois qualifié ainsi. Dans la correspondance de l'auteur des *Portraits*, lequel signaît toujours Delabruyère (et non de Labruyère ni Labruyere), l'archevêque de Cambrai, directeur du couvent de Nouvelles Converties, Fénelon, est pris pour un journaliste et les *Nouvelles Converties* pour une revue. Ces peccadilles[1] continuelles sont inhérentes à Vrain Lucas, tout comme la platitude et la vulgarité de la phrase; et comme aussi le peu de soin qu'il a mis à rechercher les écritures authentiques de ses personnages et à en faire une imitation fidèle. Mais il est moins facile de le prendre en défaut sur le fonds même de ses histoires. Nous avons compté un millier de personnages figurant dans la correspondance vendue à M. Chasles. Cette masse de gens se meuvent et causent trivialement ensemble, chacun avec ses contemporains, et en mentionnent des centaines d'autres personnes, sans qu'on aperçoive beaucoup de fautes grossières et d'anachronismes dans tout cela. Il y a bien quelques lettres de Strabon à Juvénal, quoique celui-ci soit né quatre-vingt-douze ans après le premier, et un fameux sauf-conduit délivré par Vercingétorix à l'historien Trogue Pompée, quoique ce dernier soit mort au moins soixante-et-un ans après le héros gaulois; il y a aussi des lettres du vénérable Beda à Alcuin, bien qu'Alcuin fût âgé seulement de neuf ans quand Beda mourut, en 735. C'est peu de fautes pour une si grande quantité de personnages, et l'on doit ajouter qu'en fait d'erreurs du même genre parmi les lettres que M. Chasles a fait passer sous les yeux de l'Académie des sciences, on n'a signalé que celle

[1] Citons encore comme un peu fortes celles qu'il a commises sur ces livres imprimés, qu'il ornait de faux *Ex libris*, parmi lesquels il n'a pas craint d'écrire :

Ex libris Franciscus Rabelais; ex libris Rabelesius; ex libris Rabelasius; ex libris J. Keplerus; ex libris Newtonius et la signature encore plus extraordinaire : « Henriette-Marie de France, *ex-reine des Anglois*. »

Digitized by Google

consistant à faire signer la mère de Newton de son nom de fille (séances des 29 juillet et 12 août, p. 187 et 262.).

VI

LE FABRICATEUR A-T-IL EU DES COMPLICES ?

Pendant tout le cours des débats soutenus à l'Académie des sciences, ceux qui croyaient à l'authenticité des pièces produites s'appuyaient principalement sur le nombre extraordinaire de ces pièces et sur l'excellence du style d'un certain nombre d'entre elles. « L'on ne peut admettre, disait M. Chasles, qu'un seul homme ait pu composer une si grande masse d'écrits et de correspondances entre les hommes les plus éminents dans les sciences, les lettres, les matières philosophiques, théologiques, etc. Quelle fécondité d'imagination, quelle habileté une pareille œuvre ne supposerait-elle pas? (*C. R.*, 1867, p. 442). » — « Sans parler de la prodigieuse activité et des connaissances dont il aurait fait preuve, ne me suffirait-il pas d'invoquer ce style d'il y a deux siècles, ce style empreint du génie de Pascal dans toutes les phases de sa vie scientifique ou littéraire que le faussaire aurait su reproduire? Où l'aurait-on trouvé, ce faussaire (p. 685) ? »

Un autre savant, M. l'abbé Moigno, écrivait dans sa Revue *Les Mondes* (t. XV, p. 508 ; 21 novembre 1867) : « Les lettres lues aujourd'hui par M. Chasles sont étourdissantes, écrasantes, on ne sait plus où l'on est, et le faussaire devient absolument impossible. Ce serait plus qu'un demi-dieu. Un certain nombre des 2,000 lettres en possession de M. Chasles portent la date d'un lieu, d'une année, d'un mois, d'un jour. Qu'on consulte l'histoire ou les mémoires du temps et l'on constatera qu'à l'époque assignée, le personnage qui écrit ou à qui l'on écrit était bien au lieu indiqué. Comment le faussaire aurait-il pu connaître le lieu réel d'habitation de tant de correspondants? Ce serait plus qu'un miracle. » M. Faugère lui-même, pressé par cet argument, concédait qu'il n'était « pas impossible que ces documents, *écrits de la même main*, eussent été composés par plusieurs personnes. » (*C. R.*, 1867, p. 442).

Il est bien aisé maintenant de juger l'erreur de raisonnement à laquelle on se laissait entraîner. On supposait les pièces composées tandis qu'elles n'étaient que copiées et légèrement sophistiquées. Donc, ni le grand nombre des documents, ni une convenance acci-

Digitized by Google

dentelle de style n'avaient rien de surprenant ; un seul scribe, même peu lettré, pourvu qu'il eût un certain génie de fabrication et une main facile, pouvait avoir exécuté ce tour.

Les exemples que nous avons donnés ci-dessus des procédés de travail dont ce scribe usait, mettent ce fait, qu'il a travaillé tout seul et sans aide, hors de toute espèce de doute pour ce qui concerne les pièces purement historiques ou littéraires antérieures au XVIe siècle. Certainement, s'il avait pu prêter l'oreille à quelque conseiller bienveillant, s'il avait été à portée de recevoir les avis, nous ne disons pas d'un érudit, mais d'un collaborateur quelconque ayant la moindre notion de l'histoire, celui-ci l'aurait sauvé du ridicule et du danger de mettre en circulation des pièces carlovingiennes, mérovingiennes, chrétiennes et même des pièces antérieures de dix siècles à nos plus anciens manuscrits.

Quant aux lettres et notes qui roulent sur les mathématiques pures, et qui ont tenu l'Académie des science en émoi durant plus de deux ans, Lucas a fait preuve à cet égard : 1° d'une volonté dominante et persistante d'exploiter le faux patriotisme inspiré de l'idée de gloire française usurpée et frauduleusement accaparée par l'étranger ; 2° d'un certain tact dans le choix et l'arrangement de ses extraits. Le tact a consisté à ne pas trop prendre en copiant les auteurs du XVIIIe siècle pour attribuer leurs phrases à ceux du XVIIe ; cependant, c'est précisément là que le fabricateur a failli, puisque c'est en tirant de Savérien les nombres exprimant les masses du Soleil, de Jupiter, de Saturne et de la Terre ($1 \frac{1}{1067} \frac{1}{3021} \frac{1}{169282}$), d'après Newton, pour les attribuer à Pascal, qu'il s'est lourdement fourvoyé, en ce que Newton lui-même, dans une première édition de son ouvrage, publiée longtemps après la mort de Pascal, avait donné des chiffres bien inférieurs à ceux-là en exactitude. Un mathématicien ne fût pas tombé dans cette méprise ; un mathématicien n'aurait pas osé parler de Newton et contre Newton, et toucher à son livre immortel des *Principes* sans le regarder ; il se fût plutôt éloigné instinctivement d'un sujet trop élevé dont un membre de l'Académie des sciences, qui vivait encore il y a quelques années, disait : « Parmi les contemporains de Newton trois ou quatre seulement étaient capables de comprendre son traité des *Principes* : Huyghens n'en adopta les idées qu'à demi ; Leibnitz et Jean Bernouilli le combattirent ; Fontenelle lui-même, ce juge si fin, ne crut pas se compromettre en exprimant sur l'attraction un peu plus que des doutes ; enfin il s'écoula plus de cinquante ans avant que la grande vérité démontrée par Newton fût, je ne dis pas suivie et développée, mais seulement comprise par la généralité des savants (Biot, *Biogr. Univ.*). »

Digitized by Google

Un mathématicien n'aurait probablement pas commis non plus les autres fautes nombreuses relevées par M. Le Verrier dans son Mémoire. Mais comment ce savant Mémoire a-t-il été nécessaire, se dira-t-on? Comment cette discussion a-t-elle pu durer deux ans? Comment les *Comptes Rendus* de l'Académie lui ont-ils accordé plus de 400 pages in-4° d'impression, et ont-ils accueilli 381 pièces fausses?

C'est le résultat de la surprise. C'est le résultat de la confiance inspirée par le mérite éminent de M. Chasles comme géomètre et du respect imposé par son caractère. Et encore y a-t-il eu, dès le premier moment, des académiciens comme MM. Duhamel, Le Verrier et Brewster que la surprise n'a pas atteints et qui n'ont pas hésité à protester tout de suite contre ces documents nouveaux, de même qu'au dehors M. Bernard, M. Faugère et tant d'autres. Loin d'attester des connaissances en mathématiques, les fables de Vrain Lucas n'ont pu être tentées, pensons-nous, que par un homme qui puisait l'audace dans son ignorance même, et qui espérait, contre toute espérance, qu'une catastrophe n'était pas nécessairement au bout de son entreprise.

Il est incroyable, dit-on, que, ne sachant pas les mathématiques, il n'ait pas fait plus de fautes et de plus grossières. Mais il faut tenir compte de ce que l'on en parle d'après ce qui a été produit à l'Académie et publié dans les *Comptes Rendus*; or l'Académie n'a pas vu ni su tout ce qu'il avait fait en ce genre, pas plus qu'elle n'a connu ses lettres des Romains et des Grecs. L'Académie n'a eu que ce que M. Chasles lui a montré, et M. Chasles, naturellement imbu de la passion de prouver une thèse, n'a eu d'yeux que pour ce qui convenait à son argumentation. Il a produit 80 lettres ou notes de Pascal, 29 de Newton, 20 de Galilée; mais dans sa collection il y en avait de Pascal 1745, de Newton 622, de Galilée plus de 3,000.

On peut dire encore : mais Lucas n'a jamais assisté aux lundis de l'Académie des sciences; jamais il n'y a mis le pied et ne s'est mêlé à la foule d'auditeurs, de savants, de journalistes qui encombre ces séances hebdomadaires. Or, comme il est incontestable aujourd'hui qu'il a fabriqué une partie de ces faux autographes au fur et à mesure des besoins de la discussion, il avait donc un ou plusieurs complices qui le mettaient au courant et qui l'aidaient de leurs directions, dans cette mystification prolongée de l'Académie. — Nullement. Nous n'avons pas besoin de croire à l'existence d'une culpabilité de ce genre, qui serait plus odieuse encore que celle du faussaire, puisque celui-ci avait sous la main le plus éclairé de tous les complices, le plus ardent, le plus assidu; et complice d'autant plus sûr qu'il l'était sans avoir le moindre soupçon qu'il pût l'être et

Digitized by Google

qu'il y eût une fraude quelconque en cette affaire. C'est M. Chasles lui-même qui l'aidait et le dirigeait sans le savoir. On voit assez dans les comptes rendus de l'Académie la foi inébranlable de M. Chasles en l'authenticité de ses documents ; il ne l'a que trop prouvée ; il n'a que trop montré l'inquiétude, l'agitation où le mettaient les débats académiques, son excessif désir d'avoir des pièces à l'appui de ses dires, son insistance pour faire trouver par Lucas dans cette inépuisable collection Boisjourdain où l'on trouvait tant de choses, les documents dont il avait besoin. Vrain Lucas, vivement désiré par son acheteur, pendant ces deux années de fièvre scientifique, se rendait très-souvent chez M. Chasles pour lui apporter ce qu'il appelait ses trouvailles, mais ce qui était ses produits. Il arrivait particulièrement les lundis pendant que M. Chasles était encore à la séance académique et il attendait son retour. Soit pendant ces heures d'attente, car c'était quelquefois une heure, soit en présence même de M. Chasles, il ne lui était pas difficile de glisser des pièces nouvelles dans les dossiers, ou bien, ce qui était plus facile encore, c'était de les remettre aux mains mêmes de M. Chasles en les lui donnant pour des découvertes nouvelles faites chez M. de Boisjourdain. M. Chasles, arrivant de la séance tout animé, tout préoccupé des objections qu'on lui avait faites et de ce qu'il lui faudrait pour y répondre, répandait naturellement l'expression de son souci, sans la moindre défiance en présence de Lucas, l'engageait à chercher si, par hasard, on ne trouverait pas telle lettre de Newton prouvant ses relations avec Pascal, telle lettre de Galilée prouvant qu'il n'était pas aveugle, telle lettre de Huyghens prouvant qu'il avait eu communication d'observations de Galilée au sujet de Saturne. Le hasard consentait presque toujours à se produire, heureux pour la polémique soutenue par M. Chasles, et d'autant plus fructueux pour son fournisseur. La bonne foi du premier était si grande, qu'il allait jusqu'à remettre à l'autre, comme on l'a vu plus haut, des listes de pièces à trouver dans le fantastique trésor de Boisjourdain, listes qui devenaient aussitôt des programmes de faux autographes à faire.

« N'est-ce pas vous, » écrivait à M. Chasles, le 7 octobre 1869, Vrain Lucas une fois en prison, « n'est-ce pas vous qui m'avez fait connaître l'écriture de Newton ? qui m'avez indiqué et fait voir comment il faisait ses *e*, ses *h*, ses *l*, ses *t*, et comment, surtout, il faisait sa signature ? Pour Galilée n'en est-il pas de même, n'est-ce pas vous qui m'avez observé comment il faisait toujours le *G* de son nom, comment il n'oubliait jamais les points sur les *i*, et plusieurs autres remarques ? Et cette lettre du 5 novembre 1639, rectifiée plusieurs fois, ne l'a-t-elle pas été d'après vos indications ? N'est-ce pas

Digitized by Google

vous qui m'avez signalé que le premier mot de cette lettre, qui d'abord fut écrit *aurei*, devait s'écrire *haurei*; et ensuite ne m'avez-vous pas dit, d'après des observations que vous avez reçues d'Italie, que ce mot devait s'écrire *hauerei*? N'est-ce pas vous aussi qui m'avez fait remarquer comment se faisait la signature du père Boulliau, comment il faisait ses *y*, ses *p*, ses *q*? N'est-ce pas vous aussi qui m'*avez rem*arqué que Maupertuis ne barrait jamais ses *t*? N'est-ce pas vous encore qui m'avez fait connaître une lettre du cardinal Gerdil, et qui m'avez même communiqué un *fac simile* de son écriture? Et enfin, une infinité d'autres indications, et remarques que vous m'avez faites... »

Il écrivait cette lettre dans le but évident de mettre sa culpabilité à l'abri derrière l'homme trop confiant qu'il avait trompé; mais les détails qu'elle contient, sinon l'interprétation qu'il voudrait en faire tirer, ont un cachet de vérité.

C'est se vanter outre mesure que se porter fort comme Vrain Lucas l'a fait, dans plusieurs lettres ou mémoires écrits par lui durant sa prévention, de fabriquer 10,000 autographes par an, ce qui en ferait une trentaine chaque jour, mais nous croyons fermement qu'il a dit vrai lorsqu'il affirme avoir seul fabriqué tout ce qu'il a livré à M. Chasles. Il est en cela d'accord avec l'instruction, qui n'a décélé aucun indice d'une complicité quelconque. Et surtout, l'air de famille, l'homogénéité, la similitude parfaite de forme, d'encre, de papier, de détériorations, même d'écritures, malgré le vain effort de ces dernières pour atteindre à la variété, prouvent que les 27,000 pièces sont de la même main, comme la similitude de pensée, de langage, de procédés et de fautes attestent qu'elles émanent du même esprit.

Un vrai savant n'eût probablement pas osé risquer une pareille entreprise; tandis que le savoir imparfait affronte aisément des périls qu'il n'a pas mesurés. Heureusement l'audace a ses correctifs. Puisque Montaigne a servi comme tant d'autres à la mystification que nous venons de raconter, et fourni pour sa part 600 pièces à la collection, le mystificateur doit connaître cette phrase du philosophe (I, 24) : « C'est une bonne drogue que la science; mais nulle drogue n'est assez forte pour se préserver sans altération et corruption, selon le vice du vase où on la met. »

HENRI BORDIER. — EMILE MABILLE.

Digitized by Google

LE

CANAL DE SUEZ

SON AVENIR COMMERCIAL

DEUXIÈME PARTI [1]

C'est une grave question et qui se présente sous un aspect multiple, que la question du canal de Suez; plus grave qu'on ne paraît l'imaginer, encore à l'heure qu'il est, et dans le public, et même parmi les hommes qui sont à la tête de l'entreprise. Là, en effet, on ne considère guère le canal que comme une entreprise industrielle et commerciale; et, sans élever plus haut ses vues, presque partout, la question qu'on entend répéter est simplement celle-ci : Est-ce une bonne affaire? rendra-t-elle aux actionnaires? les navires peuvent-ils passer; transitent-ils? le canal est-il assez profond; s'ensablera-t-il?

Voilà ce qu'on demande et partout et toujours, sans considérer si à côté de cette question industrielle, de cette exploitation commerciale, il n'y a pas autre chose de grave, de très-grave, qui tiendra en

[1] Voir la *Revue contemporaine* du 31 décembre 1869.

Digitized by Google

échec ce double intérêt des actionnaires qui rapportent tout, non sans raison, selon eux, au rendement du canal ? Cela tient évidemment à ce que M. de Lesseps a volontairement réduit la question principale à ces proportions ; nous disons volontairement, car nous ne pouvons supposer un instant que la portée considérable de cette œuvre, au point de vue politique et humanitaire, lui ait échappé, surtout après les difficultés diplomatiques contre lesquelles il a eu à lutter, que nous avons rapportées tout au long[1] et qui vont, le canal achevé, se représenter tôt ou tard plus ardentes et plus vives. Il y a là, en effet, une triple question de puissance, d'influence, de prépondérance commerciale et politique dans l'Inde, où trois nations sont engagées, l'Angleterre, la Russie et la France. Or, si le canal sert surtout à accroître la prépondérance de l'une d'elles, il est clair que les deux autres devront y aviser. C'est ce sous point de vue que la situation doit être examinée à l'heure qu'il est, car, selon nous, il devient puéril de discuter sur le canal en tant que travail. Nous l'avons dit il y a deux ans ; nous l'avons écrit des rives mêmes du lac Timsah ; nous le répétons ici : le problème est résolu ; le canal est fait ; point fini, si l'on veut, mais ce n'est plus qu'une question d'argent, et, pour le monde moderne, tout ce qui ne tient qu'à une question d'argent peut être, surtout pour de telles œuvres, considéré comme acquis.

Le canal est donc fait maintenant. Que va-t-il devenir ? qu'en va-t-on faire ? à qui va-t-il servir et profiter ?

I

Nous venons de dire que M. de Lesseps a, *volontairement*, réduit son entreprise au niveau d'une question purement industrielle ; et nous n'aurons pas le courage de lui en vouloir, car c'était, assurément, le seul moyen de parvenir à une solution. Il sentait, il savait qu'il ne parviendrait pas à remuer assez les puissances européennes pour les amener à entreprendre, à réaliser ce travail gigantesque ; il a donc dû faire appel à l'initiative particulière, et il n'a pu la surexciter qu'en faisant miroiter des chiffres pleins d'espérances et de promesses. Mais il ne lui était point permis d'ignorer quelle était, au fond, la portée sociale et politique de l'œuvre, surtout après ses communications longues et fréquentes avec les

[1] Voir la *Revue contemporaine* du 15 mars 1868.

Digitized by Google

hommes dont il prenait, en quelque sorte, d'une main énergique et persévérante, la succession en cette immense affaire.

C'est ici peut-être le lieu de rappeler un fait qu'on a un peu trop mis en oubli, à savoir que l'idée du percement de l'isthme renaquit vivace, en 1834, parmi les saints simoniens, et qu'en particulier, Enfantin y consacra sa haute et vaste intelligence. Il nous a été donné de l'entendre souvent, dans les dernières années de sa vie, nous raconter comment, pendant son séjour en Egypte, il avait, avec ses hardis et intelligents compagnons, Ch. Lambert, Fournel, Tourneux, Descharmes, Em. Barrault, ingénieurs distingués, élèves, comme lui, de l'Ecole polytechnique, suivi, étudié cette question, dont l'invention de la vapeur rendait la solution, non-seulement pratique, mais urgente ; comment il avait dressé des projets de travaux, comment il s'était formé un groupe d'hommes, choisis en France, en Angleterre et en Autriche et dont faisaient partie les personnages les plus considérables ; comment enfin, après avoir, lui aussi, considéré cette affaire au point de vue industriel et commercial, il avait été amené à modifier sa manière de voir et à l'étendre en des horizons plus vastes. Et, pour bien établir ce que nous avançons, nous citerons ici l'extrait d'une lettre qu'il avait publiée en 1848, c'est-à-dire dix ans avant la formation de la Compagnie actuelle, à M. Negrelli, commissaire autrichien à Vienne :

Il est impossible que les grands événements qui remuent l'Europe et la modifient si profondément ne modifient pas aussi la manière dont nous avions conçu et constitué primitivement notre affaire de Suez.

Elle portait déjà le cachet *des trois puissances* pour la formation des trois groupes, et pourtant cette affaire avait le caracère d'une entreprise *particulière*, constituée au profit d'*intérêts privés* ; c'était une spéculation, et non une œuvre politique.

Vous pouvez même vous rappeler que je craignais, à l'origine, de mêler trop la politique à notre affaire, pensant que le moment n'était pas convenable et que l'intervention des diplomates de l'une ou l'autre puissance pourrait même compromettre notre affaire.

Aujourd'hui, je crois au contraire le moment venu.

A l'instant où la France et l'Angleterre s'unissent à l'Autriche pour résoudre la question de paix européenne, vous vous trouvez vous-même chargé de réorganiser les travaux publics sur le terrain actuel de la guerre et des négociations. N'est-ce pas une indication providentielle de la marche que nous devons suivre aujourd'hui ? Ne devons-nous pas, au lieu de porter nos études dans les bureaux des banquiers, les mettre sur la table des diplomates ? Je le crois fermement. J'ai la conviction que les banquiers sont impuissants aujourd'hui pour exécuter, pour patronner une œuvre pareille, et, d'un autre côté, je crois comme vous que les di-

Digitized by Google

plomates peuvent y voir un moyen puissant de *faciliter la solution de notre réorganisation sociale*. J'écris en ce sens à Talabot, en lui envoyant copie de votre lettre et de ma réponse, et je le presse de vous envoyer directement ce qu'il aura pu préparer de matériaux pour la solution nécessitée par le dernier nivellement.

Si la diplomatie française et autrichienne perd cette occasion d'associer l'Angleterre à cette expansion de l'Europe vers les rives méridionales, la paix du monde sera plus longtemps retardée, et le traité qu'on fera pour la Lombardie ne sera qu'un armistice de quelques mois.

Offrez aux diplomates le fruit de nos travaux et le concours de nos ingénieurs qui ont le plus de titres pour mener l'Europe à la conquête pacifique de l'Orient. Faites que nos trois puissances développent le germe que nous avons conçu et couvé ; demandez-leur de nous charger officiellement d'accomplir, dans l'intérêt de tous, le beau rêve que nous avons formé, et de nous y laisser pour récompense notre part de gloire. En termes d'affaires, faisons cession de nos études aux puissances et obtenons d'elles des moyens de les *réaliser ;* en termes diplomatiques, obtenez d'être chargé par votre gouvernement de *traiter* avec les gouvernements de France et d'Angleterre pour l'ouverture du canal des deux mers à frais communs, et sous la direction des ingénieurs-fondateurs.

P. ENFANTIN.

Il est impossible de voir plus haut et plus juste. Mais là ne se borneront pas nos citations ; nous reviendrons encore à l'opinion d'Enfantin quand il sera de nouveau question du passage par le Cap, parce que le chef des saints-simoniens, qui avait fait, de toute cette affaire, une étude longue et approfondie, en avait saisi toutes les phases et qu'on va voir se dérouler aujourd'hui, sous forme de réalité, ses prévisions d'alors.

Or, M. de Lesseps a été lontemps en communication avec les fondateurs du groupe international ; il a correspondu avec eux, notamment avec M. Arlès, avec M. Negrelli, avec M. de Brück ; il savait quelles étaient les vues de ces hommes sur le canal et sur sa portée politique ; si donc il l'a réduit aux proportions d'une affaire financière, c'est qu'il a compris que la solution interviendrait plus promptement et d'une manière plus efficace que par des négociations de gouvernement à gouvernement. Sur ce point, il a bien fait, et il faut le louer de sa hardie initiative ; le canal est creusé, mais, de gré ou de force, il va falloir maintenant que la question revienne au point initial où Enfantin l'a entrevue et posée, et ce va être la nouvelle phase de l'œuvre de M. de Lesseps. Nous lui conseillons de s'y dévouer avec la même énergie, la même ardeur qu'il a apportées depuis dix ans au creusement du canal, s'il ne veut être, avant peu

Digitized by Google

de temps, dévoré par son œuvre. Ce n'est plus pour lui, osons le lui dire, ni le temps, ni le lieu de faire des conférences au public, de donner aux actionnaires des explications sur la profondeur du canal ; le doute n'est plus permis, le canal est fait. La question va s'élever et devenir bientôt brûlante. Nous allons tâcher, nous, de l'exposer telle que nous l'entrevoyons.

II

Dans l'état actuel des choses, ce qui doit le moins intéresser, il faut avoir le courage de le dire et de l'écrire, c'est la situation de la Compagnie du canal de Suez et de ses actionnaires, surtout si cette Compagnie maintient une tarification tout à l'avantage des Anglais, ainsi que nous croyons l'avoir démontré dans notre précédente étude, et contre laquelle nous protestions déjà il y a deux ans, avant l'ouverture du canal. De deux choses l'une : ou, sous l'impression de ce que disait M. de Lesseps, les actionnaires ont souscrit par enthousiasme et par patriotisme, et alors ils devraient considérer que les tarifs édictés sont contraires aux intérêts généraux de la France, et peser sur les décisions de la Compagnie pour les réviser ; ou ils ont souscrit dans l'espérance des gros bénéfices qu'on leur promettait, séduits par un mirage, et alors, il faut en convenir, ils ne sont pas beaucoup plus dignes de notre sympathie, s'ils ont obéi à ce mobile, que les actionnaires de Saragosse, qui, eux aussi, espéraient de gros revenus. Leur gloire consistera à avoir aidé à l'accomplissement d'une des plus grandes victoires que l'homme ait remportées sur la nature, au lieu d'avoir contribué à une œuvre vulgaire. Ce n'est pas à dire qu'il faille, en tout état de cause, les sacrifier ou les oublier. Loin de là, et, d'une façon ou de l'autre, on doit songer à sauvegarder leur intérêt ; mais, nous le répétons, c'est le moindre, en la situation des choses, de tous ceux qui sont en présence.

Nous avons avancé que la marine méditerranéenne était, sinon frappée d'impuissance, du moins fortement paralysée par la perception du droit de dix francs pour le transit à travers le canal, frappant la tonne de capacité, même pour les navires passant à vide ; nous avons avancé que les Anglais qui, seuls, ont un fret de sortie sérieux, comme poids, vont profiter dans une large mesure de cette disposition, et en profiter surtout, au point de vue de leur puissance dans l'Inde, de son développement et de son accroisse-

Digitized by Google

ment, ainsi que de leur prépondérance dans la Méditerranée; qu'ils vont s'y constituer les entrepositaires plus que jamais et les commissionnaires de toutes les nations du littoral, au grand dommage de l'industrie et de la marine propres de celles-ci. Qu'importe, pourrait dire la Compagnie, si nous y gagnons et si les Anglais passent en assez grand nombre pour nous fournir de gros dividendes! Mais, justement, tout est là. Il est avéré que le canal, non par lui-même, mais à cause de la mer Rouge d'un côté et du détroit de Gibraltar de l'autre, sera peu pratique aux voiliers; or, les steamers seuls le peuvent sérieusement utiliser, et les Anglais surtout ont toutes sortes de raisons, outre ces deux obstacles, pour ne pas envoyer leurs voiliers par Suez. Outre qu'ils ont un plus grand nombre de steamers que les nations du littoral méditerranéen, leur situation, comme commerçants, est meilleure que la nôtre, ainsi qu'il ressort de la discussion qui vient d'avoir lieu sur les traités de commerce, discussion pendant laquelle M. Thiers, nous donnant pleinement raison, a pu s'écrier : « Ce qui fait la position, pour les Anglais, meilleure que pour nous, c'est qu'ils ont un fret de sortie qui nous manque. » Ils vont donc, dans une mesure assez large, profiter du canal pour maintenir leur action commerciale dans le sud de l'Europe et leurs voiliers continueront à passer par le Cap.

Là encore nous rencontrons les larges vues d'Enfantin, qui, à propos de la route du Cap, dont on espérait détourner tout le transit, écrivait à M. Dufour-Féronce, de Leipzig, en 1854 :

Vous paraissez croire, en outre, que la percée de Suez doit faire abandonner entièrement la route du Cap ; je ne le crois pas, et si je le croyais, je voterais presque contre Suez. Non-seulement les Américains du Midi et même ceux du Nord passeraient par le Cap, mais comme je crois aussi que, malgré la vapeur, on aura encore longtemps la voile; et comme j'espère, ainsi que vous, voir des bâtiments anglais (quelques-uns du moins) de 4,000 tonneaux ; enfin comme je désire que la côte occidentale d'Afrique, ainsi que le Cap, soient souvent visités par des Européens, je repousse l'idée de faire de cette voie une solitude; je suis convaincu que, lorsqu'on aura ouvert Panama, les deux pointes d'Afrique et d'Amérique seront au moins aussi fréquentées qu'elles le sont aujourd'hui, du moins au bout de quelque temps.

Que Suez s'empare de la poste, des voyageurs, des marchandises précieuses, des services publics, y compris les armées et leur attirail, et que le charbon voyage en montagnes de 4,000 tonnes en doublant le Cap, même pour aller à Bombay, je n'y vois pas d'inconvénient. Direz-vous qu'alors le charbon reviendrait beaucoup plus cher à Bombay que s'il avait passé par Suez? Eh bien, c'est dire qu'on le portera par Suez sur des navires de 1,000 tonneaux, tirant 6 m. 35 ; donc le canal de 8 mètres

Digitized by Google

de tirant d'eau sera suffisant et préférable aux vaisseaux de 4,000 tonneaux passant par le Cap. Alors pourquoi ne ferait-on pas le canal ?

Mais vous assurez qu'il faut frapper le monde commercial et surtout l'Angleterre par le gigantesque de l'œuvre, et que les Anglais sont prêts à entendre et à réaliser. Ceci m'amène à examiner l'erreur capitale que vous me reprochez, de croire l'esprit anglais contraire au canal de Suez.

D'abord vous conviendrez que si les Anglais, gouvernement et peuple, en sont là aujourd'hui, c'est bien récent. Les voyages de M. Waghorn, les explorations vers l'Euphrate, la conduite constante des consuls et négociants anglais en Egypte, la dernière sottise que Stephenson nous a faite en désertant le canal pour le chemin de fer, enfin tout ce qui a été écrit depuis vingt ans sur ce sujet, non-seulement par les Français, mais par les Anglais eux-mêmes, tout, en un mot, prouve invinciblement un mauvais vouloir, une prévention populaire, un intérêt national de résistance, un préjugé invétéré contre le canal et en faveur du chemin de fer.

Il est si évident que le but et le désir constant de l'Angleterre est de se créer un mode d'action prompte sur l'Inde, base et raison actuelle de son énorme puissance, qu'il est absurde de supposer, en effet, les Anglais adversaires absolus du canal. Ils ne l'ont été qu'en concevant cette crainte, que la France, l'Autriche et surtout la Russie n'allassent exercer en Orient, grâce à la voie nouvelle, une influence qui tînt la leur en échec ; mais dès l'instant où ils s'aperçoivent qu'il n'en est rien, qu'eux seuls sont prêts et sont appelés à recueillir, par une plus grande puissance maritime, les bénéfices de l'œuvre, ils en sont devenus, dans la limite que nous venons d'indiquer, les partisans résolus.

Aussi, les efforts que fait la Compagnie et ses organes, c'est-à-dire ceux qui parlent en son nom, pour affirmer l'immense intérêt que les Anglais ont à se servir du canal nous semblent-ils bien naïfs, naïf aussi le langage de M. de Lesseps répondant aux félicitations de lord Clarendon par la phrase suivante : « Le témoignage que vous voulez bien me donner au nom du gouvernement de la reine m'est doublement précieux. D'une part, il fait prévoir que l'Angleterre recueillera de grands avantages du canal de Suez, et en fera profiter la Compagnie que je dirige, etc. »

Sans doute, l'Angleterre recueillera ce grand avantage, mais la seconde proposition de M. de Lesseps est moins certaine, comme nous allons le voir. De son côté, le journal spécial *le Canal de Suez* s'efforce de démontrer que les Anglais se sont préparés, se préparent plus encore, font des vapeurs, organisent des Compagnies. Nous avons à lui répondre : « Ne prenez pas tant de peine ; nous le savons, et c'est ce qui nous inquiète et devrait peut-être vous inquiéter un peu. Tournez vos yeux vers la Méditerranée, et dites-

Digitized by Google

nous, sœur Anne, si, à l'exception de quelques rares navires, vous ne voyez rien venir? »

Mais ce ne sont ici que des paroles : passons aux chiffres et aux faits, qui seront plus éloquents que nous.

Pendant le mois de décembre, six navires de commerce, dont cinq anglais, le *Danube* (561 tonneaux), *Babel* (1,200 tonneaux), *Brasilian* (2,800 tonneaux), *Stirling* (800 tonneaux), et *Rockett*, et un français, *Malta* (616 tonneaux), ont traversé le canal ; ils représentaient ensemble environ 7,000 tonneaux.

Du 1er janvier au 15 février, vingt-sept navires ont transité, dont dix-sept anglais, quatre français, deux autrichiens, un espagnol, deux égyptiens et un turc. Le tonnage représenté par ce transit est d'environ 25,000 tonneaux ; nous disons environ, parce que nous n'avons pas le tonnage exact d'un certain nombre de navires. Mais d'après la moyenne de ceux dont la capacité nous est connue, nous pouvons conjecturer que, l'un dans l'autre, cette capacité peut être évaluée à environ 800 tonneaux. Admettons qu'elle soit de 1,000. C'est donc, du 1er décembre au 15 février, en deux mois et demi, un transit de trente-trois navires, représentant une capacité de 30,000 tonneaux, et ayant donné lieu à une perception d'environ 300,000 fr. de droit, soit cent et quelques mille francs par mois.

A Dieu ne plaise que nous voulions tirer une conséquence de ce chiffre, relativement si faible, et qui, si on le prenait pour base, ne présenterait, en fin d'année, qu'une recette de quinze cent mille francs à deux millions. Nous sommes convaincus, et on va voir que nous apprécions largement, qu'on peut presque décupler cette recette, et qu'on y parviendra. Mais nos appréciations n'en seront pas pour cela le moins du monde modifiées. Nous allons, du reste, revenir à cette question de transit ; pour le présent, nous n'avons voulu tirer de l'énumération que nous venons de faire qu'un enseignement tout favorable à notre thèse, à savoir que, sur trente-trois bateaux ayant transité pendant les deux mois et demi qui ont suivi l'ouverture, *vingt-deux*, c'est-à-dire environ 70 0/0 sont anglais. Après cela, concevra-t-on l'élan admiratif avec lequel l'écrivain du *Canal de Suez*, s'écrie : « On remarquera la part considérable qu'y prend (à la navigation du canal) la marine britannique. En effet, sur dix vapeurs, huit sont anglais. Ce n'est encore qu'un faible symptôme de l'élan que va prendre en Angleterre la navigation par le canal. »

Cette satisfaction se comprendrait encore au point de vue spécial des intérêts financiers de la Compagnie si on arrivait jamais, avec les recettes en grande partie fournies par les Anglais, à donner, au détriment du commerce français, des dividendes aux actionnaires.

Digitized by Google

Examinons donc, en faisant au transit la part la plus large possible, à quel résultat on peut parvenir.

III

La France n'a que fort peu de vapeurs à consacrer à cette navigation de l'Inde. Diverses compagnies ont essayé de se former, mais la difficulté de sortir chargé est un obstacle, et passer à vide le canal est ruineux. Le journal de la Compagnie a inséré des rapports du capitaine Sicard ; en vain celui-ci a voulu s'adjoindre des financiers et des armateurs, il n'y est point parvenu. Il en sera de même pour tout ce qui est à fonder. Plus tard, peut-être, les mines des bassins houillers de St-Etienne et des bords de la Méditerranée fourniront-elles un fret de sortie ; mais qu'on ne perde pas de vue que les houilles se transportent d'Angleterre par voiliers doublant le cap, au fret de 35 à 40 francs pour l'Inde et qu'on nous dise si nos vapeurs gagneront encore beaucoup à leur faire traverser l'isthme en les grevant d'un droit de péage de 10 francs ?

Sans trop nous enflammer pour l'avenir, comptons le présent. La Compagnie des messageries Impériales qui envoie un steamer, chaque mois, dans l'extrême Orient, va doubler son service et expédier, à jour de semaine et deux fois par mois, un bateau dans l'Inde, la Chine et le Japon. Nous ne savons si ces vapeurs traverseront l'isthme ou imiteront ceux de la Compagnie orientale et péninsulaire, laquelle est, jusqu'à nouvel ordre, résolue à ne point passer par le canal. Cela ferait, en tous cas, deux traversées en chaque sens, par mois. La Compagnie Frayssinet a organisé un service sur Bombay; ses vapeurs partent, croyons-nous, chaque mois, ou toutes les quatre semaines. Le Lloyd autrichien doit faire également deux traversés en chaque sens par mois. Si nous ajoutons un vapeur espagnol, un russe, deux égyptiens et un turc, nous aurons le mouvement mensuel de la Méditerranée, qui se chiffrera ainsi par vingt navires transitant dans les deux sens.

Le mouvement anglais est plus sérieux ; quatre ou cinq compagnies se sont organisées à Londres et à Liverpool, qui consacrent à cette navigation des navires à vapeur dont nous avons les noms sous les yeux et dont le tonnage varie en une moyenne de 500 à 2,500 ton. Il est, quant à présent, difficile, sinon impossible, de savoir le nombre des steamers que l'Angleterre consacrera à cette navigation. Nous venons d'en compter une trentaine, mais il

Digitized by Google

est parfaitement clair que ce chiffre représente à peine le quart des bateaux qui parcourront la ligne. Cela revient à dire que, dans notre opinion, cent à cent cinquante navires à vapeur environ vont être, pour les Anglais, affectés aux voyages réguliers de l'Inde par Suez, pour leurs transports accélérés.

Or, quel tonnage représenteront ces steamers? Il convient d'abord d'examiner combien chacun d'eux peut faire de voyages aller et retour. En évaluant à quatre mois la durée du double trajet, y compris les escales, stationnements, réparations, opérations commerciales, nous croyons être dans le vrai. Chaque steamer pourra donc faire trois voyages et traversera l'isthme six fois. Ce sera donc, pour les cent cinquante navires anglais, environ neuf cents traversées du canal. Nous avons, plus haut, constaté que le littoral de la Méditerranée donnait vingt traversées par mois, soit deux cent cinquante par an. Cela revient à dire que nous pensons que, dans une situation prochaine, environ douze cents navires, soit cent par mois, dont les trois quarts seront anglais, vont transiter par Suez. Et on verra que, grâce à la double considération d'influence commerciale du côté des Anglais, et de tarification onéreuse du côté des nations méditerranéennes, ce chiffre ne sera point dépassé. Celles-ci en effet, les Italiens et les Grecs surtout, dont le canal était l'espérance, ne vont pouvoir réaliser leurs projets de navigation vers la côte orientale d'Afrique, leurs barques se trouvant, au passage, grevées d'une somme telle qu'elle équivaudra à une prohibition.

Quelle recette représentent, pour la Compagnie, ces douze cents navires? nous venons de voir qu'on peut évaluer le tonnage moyen, par steamer transitant, à 800 tonneaux; eh bien! nous le porterons à 1,000 tonneaux, ce qui présentera pour les douze cents navires, à peu près 1,200,000 tonneaux. De là, une recette de douze millions. Ajoutons-y, si l'on veut, pour le peu de bateaux à voiles de la Méditerranée, une recette de un ou même deux millions, nous atteindrons au chiffre de quatorze millions.

Si les choses restent comme elles sont, nous défions la Compagnie d'atteindre et de dépasser ce chiffre avant dix ans d'ici, et ce sera sa faute. Examinons maintenant les charges, et la situation des actionnaires nous apparaîtra clairement.

Le canal, à l'heure où nous écrivons, a coûté environ 450 millions; 150 millions ont été fournis par le vice-roi, jusqu'à concurrence de 114 millions, en vertu de la sentence arbitrale de l'Empereur des Français, et 30,000,000 pour la rétrocession résultant de la convention du 28 août 1869; le reste provient de recettes diverses. Reste donc 300 millions qui représentent le capital actions pour 200

Digitized by Google

millions, et le capital obligations pour 100 millions. A ces 300 millions seuls il est dû des intérêts, aléatoires pour les actions, absolument dus pour les obligations.

Le service des obligations, intérêts, lots, amortissements, comporte, par an..... 8.000.000 fr.
L'entretien du canal absorbera[1]..... 3.500.000
Frais d'administration et divers..... 2.000.000

Total..... 13.500.000 fr.

La dépense est donc rigoureusement égale à la recette, même dans la meilleure hypothèse, celle que nous venons d'indiquer, c'est-à-dire l'hypothèse qui admet le passage d'au moins cent navires de 1,000 tonneaux par mois dans le canal. Mais il ne reste aucun dividende à distribuer aux actionnaires. Pour qu'ils eussent seulement 5 0/0, il faudrait que cent soixante navires transitassent, et nous n'en voyons pas la possibilité actuelle. La grande intéressée, l'Angleterre, ne le voudra pas, et la Compagnie de Suez, il faut l'avouer, a placé les choses de telle sorte, qu'elle lui donne tout à fait gain de cause et trois fois raison.

IV

Nous avons dit à M. de Lesseps qu'aujourd'hui allaient commencer les difficultés de sa situation. Jusqu'à présent, il a eu à lutter contre des obstacles bien précis, bien déterminés, et, en vaillant champion, il a combattu et vaincu : vaincu, grâce à l'enthousiasme français, à l'hostilité peu raisonnée de l'Angleterre ; vaincu, grâce à sa persévérante énergie et à ses excellents auxiliaires, les difficultés matérielles du sol. Aujourd'hui, la partie délicate de sa tâche commence. Il a dû promettre beaucoup, et on réclamera de lui nécessairement un peu. Lorsqu'en fin d'exercice on fera la balance et que les actionnaires verront qu'il ne leur reste rien, que pense-t-il qu'ils feront? Garderont-ils, ces Français généreux, garderont-ils leurs actions, surtout en voyant qu'elles n'ont servi qu'à affirmer la prépondérance anglaise, ou bien les vendront-ils? et s'ils les vendent à bon marché, qui les achètera?

C'est ici que se présente la différence entre l'esprit pratique des

[1] Si la Compagnie ne fait pas d'emprunt, ce chiffre sera dépassé. Si elle fait un emprunt, il ne sera pas atteint, mais alors il faudra servir les intérêts de cet emprunt, et cela reviendra au même.

Digitized by Google

Anglais et celui des Français. Dans les grandes opérations de ce genre, ce sont les négociants, armateurs, marchands anglais qui souscrivent les actions, non point incités par l'appât d'un dividende, mais par la certitude qu'ils trouveront, dans les transports à bon marché, une compensation à une perte possible d'intérêt. Ainsi ont-ils fait pour leurs chemins de fer. En France, ce sont des banquiers, de petits capitalistes, des rentiers, qui souscrivent les actions, et cela nécessairement, en vue de dividendes qui accroissent leurs revenus. Si ces revenus leur manquent, c'est la ruine, aussi cherchent-ils avec raison à tirer le plus possible de leurs actions, dût le commerce en souffrir et être opprimé par des taxes trop lourdes. C'est cette dualité, cet antagonisme d'intérêt qui rend, en France, les affaires difficiles. Nous n'apprécions pas, nous constatons.

Ainsi a-t-on fait pour le canal de Suez. Les cent et quelques millions de francs que les Français ont fournis au capital actions ont été tirés, en général, de petites bourses, et il est à craindre que, quand les actionnaires ne verront plus venir leur cinq pour cent, la panique ne s'empare d'eux. Tout naturellement, ces actions baisseront, on se hâtera de vendre, et les armateurs anglais rachèteront, c'est leur espoir, pour moins de soixante millions, le capital de cent douze millions fourni par la France (les 88 millions de surplus ayant été fournis par le vice-roi). Les intérêts de ces soixante millions à 4 0/0, qui est le taux moyen en Angleterre, représentent deux millions et demi. Or, nous le demandons, de quelle importance est-il pour les Anglais de perdre cette somme d'intérêts annuels quand il s'agit pour eux d'une question telle que celle-ci : *Maintien de leur prépondérance politique et commerciale dans l'Inde ; accaparement du canal de Suez : domination sur tout le transit et, par suite, substitution de leur influence à la nôtre en Egypte !* Et l'on sait de quel poids pèseront, grâce au percement de l'isthme, l'Egypte et ceux qui la domineront, dans le monde moderne. Nous tâcherons de l'exposer prochainement. Déjà presque maîtres à Constantinople, les Anglais, devenus prépondérants en Egypte, maîtres de la route de l'Inde, grâce à notre imprudence, commercialement et politiquement, les Anglais seraient les dominateurs de l'Europe ? Est-ce cela que les fondateurs de la Compagnie ont voulu ?

Comme on le voit, la question, ici, s'agrandit beaucoup et se transforme, de financière qu'elle était, en question d'influence politique et commerciale que les faits nous font craindre de voir se résoudre contre nous. Les actionnaires n'apparaissent plus que comme dépositaires de notre intérêt commercial dans l'orient de la Méditerranée. S'ils vendent, cet intérêt est compromis et l'Angleterre,

Digitized by Google

maîtresse de l'Inde, de Périm, de Gibraltar, maîtresse de Suez, devient la toute-puissante dominatrice en Europe et en Asie dont nous lui avons forgé, livré la clef la meilleure, pendant qu'elle cherchait à la prendre du côté de l'Euphrate par la construction d'un chemin de fer. Rien, ni personne ne peut plus secouer son joug et nous serons obligés, les premiers, de le subir. Est-ce là, encore une fois ce qu'on a voulu?

Nous avions dit à la Compagnie : Le bassin de la Méditerranée représente un million de tonnes; ouvrez l'isthme, généreusement, aux Italiens, aux Grecs, navigateurs intrépides, ouvrez-le aux Espagnols, à tous les peuples de ce littoral, ainsi vous dominerez l'Angleterre et la forcerez à composition. Vous n'y réussirez qu'en ne grevant pas le navire vide, en protégeant, par là, cette petite navigation. Au lieu de cela, on ferme la voie nouvelle par un tarif prohibitif pour les navires vides, on l'ouvre à l'Angleterre, qui se trouve ainsi protégée. Il y a deux ans, nous avions essayé de mettre en garde contre ce résultat. Nous avons parlé dans le désert.

V

De tout ce qui précède, il résulte que la situation de M. de Lesseps entre dans sa phase la plus délicate de responsabilité : responsabilité vis-à-vis des actionnaires, qui lui demanderont compte des promesses faites, et dont l'accomplissement va devenir difficile; responsabilité d'un ordre plus sérieux et plus élevé, selon nous, la seule, la vraie vis-à-vis des intérêts généraux de la France et de l'Europe continentale. Nous avons avancé que la situation des actionnaires est celle qui présente le moindre intérêt; nous pensons que, en présence de ce que nous venons d'exposer, toute démonstration spéciale est superflue; nous voulons, toutefois, afin qu'on ne nous accuse pas de parti pris, tenter cette démonstration par l'analyse des événements qui ont présidé à l'établissement de la Compagnie sous le rapport financier, et à ses faits et gestes depuis sa fondation.

Les sommes dépensées pour le creusement du canal de Suez et tout ce qui s'y rapporte s'élèvent, d'après une étude très-bien faite de M. l'ingénieur Borde, publiée dans *la Liberté*, au 31 décembre 1869, à la somme de 451 millions de francs, somme qui paraît exagérée, mais qui, en présence d'autres sommes bien plus considérables consacrées à des travaux d'une importance bien moindre, se conçoit et s'excuse. Mais, quand on la décompose, on aper-

Digitized by Google

çoit qu'il y a là comme un effet de mirage qui la grossit. En effet, voyons un peu d'où proviennent et comment ont été répartis ces 451 millions.

Le capital primitif de la Compagnie, fondée en 1858, est de 200 millions. Il a été souscrit par 21,230 actionnaires français, qui ont pris 208,000 actions ; par un nombre très réduit d'actionnaires étrangers, qui ont pris 15,000 actions, et par le vice-roi d'Egypte qui en a souscrit le reste, soit 177,000, le tout en chiffres ronds. On peut donc dire que le capital actions s'est ainsi réparti :

Vice-roi d'Egypte	88,000,000	200,000,000 fr.
Souscripteurs français. . . .	104,000,000	
Souscripteurs étrangers. . .	8,000,000	
Obligations, créations de 1868.		100,000,000
Indemnité du vice-roi, en vertu de l'arbitrage de l'Empereur des Français.		84,000,000
Convention du 28 août 1869		30,000,000
Recettes diverses, négociations, transit. . . .		37,000,000
Total.		451,000,000 fr.

Voilà donc, en dehors des autres dépenses propres au vice-roi d'Egypte, dépenses considérables, ce que paraît avoir coûté le canal à la Compagnie. Nous disons *paraît*, car, en effet, de cette somme de 451 millions, il faut immédiatement défalquer celle qui, en vertu d'une disposition statutaire que nous enregistrons sans l'apprécier, a été, depuis onze ans, payée aux actionnaires. Or, les statuts disposaient qu'avant l'achèvement du canal et pendant la période des travaux un intérêt de 5 0/0 serait servi aux actionnaires. Sur quel fonds serait prélevé cet intérêt? Evidemment sur le capital, puisque l'entreprise ne donnait aucune recette. En sorte que c'était le capital qui remboursait le capital même par annuité. Encore une fois, nous ne critiquons pas, nous constatons. Cette disposition pouvait avoir du bon pour le succès de l'opération financière, mais en tous cas ce n'est assurément qu'un remboursement, tranchons le mot, un véritable amortissement du capital par la distribution d'un intérêt fictif. Qu'est-ce que l'intérêt, sinon la représentation du loyer du capital? Or, ici, il n'y avait pas de capital loué, puisque les actionnaires sont considérés comme les propriétairees de la chose. L'intérêt est encore la représentation d'un bénéfice fait dans l'exploitation d'une entreprise, or ici, où l'entreprise ne fonctionnait pas, il ne pouvait y avoir lieu à distribution d'une somme quelconqne à titre d'intérêt ou de dividende.

Néanmoins, la société s'est payé à elle-même des intérêts, calculés sur le pied de 5 0/0. C'était par an, pour 200 millions, une

Digitized by Google

somme de 10 millions qui rentrait aux actionnaires. Depuis le 1er janvier 1859 jusqu'au 31 décembre 1869, ces intérêts ont été ainsi payés, et représentent, pour une période de onze ans, environ 110 millions. Cela revient à dire que les actionnaires ont reçu, sur leur propre capital, 110 millions, et que le capital réel n'est plus que de 90 millions, ou, encore, que 90 millions seulement du capital primitif actions ont été consacrés aux travaux du canal. Sur cette somme de 110 millions ainsi distribuée comme intérêts, les Français, souscripteurs de 104 millions du capital, ont reçu environ 57 millions, de sorte qu'on peut avancer qu'ils ne restent plus engagés que pour 45 à 50 millions.

Ainsi, des dépenses vraies du canal il faut déduire ces 110 millions retournés aux actionnaires; la dépense totale se trouve donc réduite à 341 millions; mais aperçoit-on la conséquence de ce retour d'argent? Nous allons l'exposer. Si les actionnaires ne s'étaient point distribué ces 110 millions, l'emprunt de 100 millions émis en 1868 devenait inutile. Or, cet emprunt grève la Compagnie, pour intérêts et amortissements, d'une somme annuelle de 8 millions de francs. La conséquence est que, pour avoir repris sur leur capital primitif 110 millions, dont l'intérêt restait aléatoire et suivait la fortune du canal, les actionnaires ont grevé leur entreprise d'une dette de 100 millions exigeant un intérêt de 8 0/0 pendant de longues années. Or, ces 8 millions, pour être servis, ont besoin que huit cents navires de 1,000 tonneaux chacun, traversent annuellement le canal de Suez. Voilà ce qui est tout d'abord, avant de rien payer, nécessaire au service de l'emprunt que la Compagnie a rendu obligatoire en distribuant des intérêts. Pouvait-on agir autrement? Nous ne savons, et pour la seconde fois nous le répétons, nous ne blâmons pas, nous constatons, nous exposons, en fait, une situation. Et ce que nous prétendons en faire ressortir pour l'utilité de notre thèse, c'est ceci : que les actionnaires qui ont préalablement reçu les onze vingtièmes de leur capital, ne restent plus autant engagés qu'on le pourrait supposer et que leur situation, quelque intéressante qu'elle soit, ne prime plus la position. Voilà ce que nous voulions établir, et nous croyons l'avoir fait.

VI

Nous avons, à maintes reprises, dans le cours de cette étude et de celle qui l'a précédée, exprimé cette crainte que le canal ne

Digitized by Google

passât, grâce au rachat d'un grand nombre d'actions, aux mains des Anglais. Nous ne croyons pas qu'on puisse traiter cette crainte de chimérique. En tous cas, elle n'est pas, pour nous, née d'hier. Dès 1868, en racontant les difficultés suscitées à M. de Lesseps par l'Angleterre, nous écrivions : « Peut-être le lecteur se demandera-t-il pourquoi le gouvernement anglais voyait d'un si mauvais œil ce travail, d'une utilité si générale, si immédiate pour lui-même? La réponse est facile : c'est que si le percement de l'isthme de Suez réduit de trois mille lieues la distance de Liverpool à Bombay, cette distance va se trouver bien plus réduite pour Marseille et les ports de la Méditerranée. Or, l'Angleterre craignait une lutte d'influence d'autant plus à redouter *qu'elle n'avait pas pris l'initiative de l'œuvre, s'y était montrée hostile et y restait étrangère.* Nous ne craignons pas d'être téméraire en affirmant que, en voyant que le creusement du canal était désormais inévitable, *son intérêt, dans sa pensée, voulait qu'il ne fût point effectué par une société formée par un Français et sous les auspices de la France.* Il fallait donc décourager cette société, la forcer à renoncer à l'entreprise, afin de la reprendre et de s'en rendre maîtresse, de façon à ce qu'on n'usât de cet instrument qu'à son bon plaisir. »

Et pour donner à cette opinion, dès lors émise, un poids considérable, nous citions l'extrait d'une dépêche adressée, sur les instances et sous la pression de l'Angleterre, par le grand-vizir ottoman au vice-roi d'Egypte, pour lui demander le renvoi des fellahs. Elle disait : « La Sublime-Porte, sincèrement désireuse de faire tout ce qui dépend d'elle pour faciliter les communications, adopterait, de concert avec le vice-roi, *si la Compagnie renonçait à l'œuvre projetée*, les mesures propres à en assurer l'exécution ! »

Apercoit-on la conséquence des faits? et pense-t-on que les Anglais, tenaces et patients, aient renoncé à leur dessein, à l'heure surtout où tout paraît fait pour en assurer l'accomplissement ?

Cette idée, que les Anglais voulaient, dès cette époque, se rendre maîtres de l'œuvre, en accaparant les titres, elle était venue depuis longtemps à la Compagnie elle-même, car voilà ce que nous lisons dans une brochure publiée en 1864 par M. Marius Fontane, dont nous avons déjà cité le nom et signalé les attaches officielles à l'œuvre de M. de Lesseps :

Les souscripteurs, livrés désormais comme un vaste point de mire à l'opposition anglaise, qui aime assez se faire une arme de guerre avec le jeu des capitaux, sans cesse menacés, effrayés et forcés d'attendre la fin des travaux pour apprécier la valeur vénale de leur placement, résis-

Digitized by Google

teront-ils au souffle de découragement qui leur sera jeté de l'autre côté de la Manche ? Rudement attaqués, ne pourront-ils pas, fatigués, abandonner leur position de tirailleurs disséminés, et leurs munitions ne vont-elles pas, par mille voies détournées, se diriger sur une seule caisse, s'agglomérer dans une seule ou plusieurs mains, de manière à faire naître *après* la souscription ce qui n'a pas eu lieu *avant*, c'est-à-dire la concentration des actions, pour un but spéculatif au moins, dans les portefeuilles des gros banquiers ? L'épreuve a été subie. Un résultat opposé a abouti : il y avait en 1858 vingt mille souscripteurs ; — il y en a *quarante mille* en 1864.

On ne traitera donc pas de chimérique une crainte qui, en 1864, était venue à l'esprit de la Compagnie elle-même. Alors, M. de Lesseps et la Compagnie tinrent bon ; les actionnaires, entraînés par cette éloquence sympathique et familière, tinrent bon ; l'espérance luisait au bout comme un phare. Aujourd'hui, toute la question se réduit à ceci : cette espérance va-t-elle être réalisée et les actionnaires tiendront-ils bon ? S'ils ne tiennent pas, si la baisse survient, en quelles mains passeront les actions ? Nous croyons que les faits du passé répondent assez éloquemment et nous donnent plus raison que nous ne le voudrions. Il est impossible que le canal, en l'état des choses actuelles, assure aux actions un intérêt suffisant, avant un temps assez long ; ces actions, opprimées par une spéculation effrénée, presque sans pudeur, à la source de laquelle il n'est pas malaisé de remonter, ces actions baisseront. Et nous n'oublierons jamais avec quel accent d'absolue confiance et d'orgueil tenace un Anglais nous disait, en traversant le canal : *Well, it will be our thing* ! Ce serait une nouvelle et éclatante démonstration du « *Sic vos non vobis* ! »

VII

Ce qu'il fallait faire, et nous avions exprimé l'espérance qu'on le ferait, c'était ouvrir largement le canal à toutes les marines des nations qui environnent la Méditerranée, aux navires à voiles français, espagnols, autrichiens ; aux navigateurs grecs et italiens surtout si habiles, si entreprenants ; c'était les convier à venir s'approvisionner sur la côte orientale d'Afrique, dans l'Arabie, le golfe persique et même jusque dans l'Inde de ces denrées de première nécessité qui leur viennent actuellement des entrepôts anglais ; ils les eussent ainsi reversés dans les ports de leurs pays ; ils y eussent

Digitized by Google

activé le commerce, l'industrie, la consommation. Il fallait les aider à devenir eux-mêmes leurs propres transporteurs, à créer des comptoirs, à se procurer directement le sucre, le café, les bois de teinture, les laines, l'ivoire, le riz, les graines et l'on eût vu alors quel mouvement extraordinaire se serait produit dans cette population maritime au grand bénéfice de tous et aussi du canal. Pour y parvenir, on n'avait qu'à abaisser à la dernière limite du possible le droit de péage pour le transit à vide et ne taxer au prix de dix francs par tonneau que le plein du navire. Au lieu de cela qu'a-t-on fait? Outre le droit de transit de dix francs, on a encore grevé le voilier d'un droit énorme et supplémentaire de deux francs par tonneau pour le remorquage, ce qui porte à douze francs pour lui le droit de passage, sans compter les frais de pilotage, d'ancrage, d'éclairage etc. En ces conditions, un voilier de 300 tonneaux, ce qui nous paraît être la grandeur moyenne des navires en ces parages, s'il veut aller trafiquer en Arabie, dans la mer Rouge, dans le golfe Persique, à Zanzibar ou Coromandel, devra payer, quoique vide, au passage, 3,750 francs; même somme au retour; cela fera 7,500 francs et il rapportera trois cents tonneaux de marchandises. Or cette marchandise se trouvera ainsi grevée de 25 francs par tonneau en dehors du prix de fret, qui, en bien des cas, ne pourra guère excéder cette somme. Il faudra donc que ce fret soit doublé, ou l'armateur n'aura rien pour lui[1]. Et on ne pourra pas contester nos assertions quand nous aurons répété que, pour les grosses marchandises, le fret de Bombay à Londres est de 35 à 40 francs; que par vapeur et pour les objets d'une catégorie supérieure, il ne s'élève guère qu'à 60 à 70 francs. Comment imaginerait-on que l'Italie ou la Grèce pussent payer 40 ou 50 francs?

Nous avons le droit de dire que la Compagnie n'a point suffisamment pesé ni entrevu les conséquences commerciales de ses résolutions; sans cela, elle n'eût pas frappé d'impuissance le bassin méditerranéen, qui devait faire sa force, lui procurer les plus grands bénéfices, et, par contre, frappé de stérilité prématurée son œuvre, au grand détriment de tous. Est-il trop tard pour y remédier? Il est toujours trop tard quand une chose n'a point été commencée largement, et nous craignons pour notre part qu'on ne puisse plus guère d'ici à longtemps raviver des éléments qu'on a volontairement laissés s'éteindre.

La solution, aujourd'hui, n'est plus là, et nous allons indiquer, à

[1] Ce que nous avançons ici n'est point une simple hypothèse; nous avons entendu, il y a deux ans, à Alicante, Carthagène et Malaga, des armateurs nous exprimer leurs craintes à cet égard; et cette année, en Italie, à Venise surtout, nous avons été témoin de nombreuses doléances sur cette tarification.

Digitized by Google

notre avis, où elle se trouve. Il n'y a qu'une solution, et, disons-le bien vite et bien haut, il n'y a aussi qu'un homme pour la faire prévaloir, et cet homme est encore M. de Lesseps. Car, si, au point de vue de l'exploitation commerciale du canal qu'il a creusé, nous croyons que M. de Lesseps n'est pas l'homme de la pratique pour ce qu'il reste à faire, au contraire, ses qualités essentielles, son énergie, sa persévérance, sa diplomatie sympathique et persuasive, sont un garant de succès, et nous demeurons convaincu que, si quelqu'un peut aboutir en des négociations difficiles et délicates, c'est surtout lui! Le passé garantit, sur ce point ,l'avenir.

Quelques personnes que nous ayons consultées, soit lors de l'inauguration du canal, soit depuis, Français ou étranger, la réponse, partout, a été la même, et cette réponse, la voici : « Il ne se peut pas que le canal soit une propriété particulière et appartienne à une Compagnie ou à une nation. »

Ceci est vrai et absolu. Ce détroit, artificiellement créé, devient, dès à présent, un détroit naturel, et pas plus que le Sund et les Dardanelles, il ne peut être à celui-ci ou à celui-là qui le fermera ou l'ouvrira selon sa volonté, son caprice ou ses intérêts. Et c'est ici que la question politique, si bien entrevue par la clairvoyance d'Enfantin, se redresse et s'impose. Il faut donc reprendre les choses au point exact où les plaçait sa lettre d'août 1848, que nous avons rapportée plus haut. « Offrez, écrivait-il à M. Negrelli, offrez aux diplomates nos travaux..., faites que les puissances développent le germe que nous avons conçu et couvé... en termes diplomatiques, obtenez de votre gouvernement de traiter avec les puissances pour l'ouverture du canal à frais communs ! »

Ce que, dès lors, rêvait Enfantin était la vérité. Nous disons « rêvait, » parce qu'en effet, c'était un rêve que de prétendre amener, diplomatiquement, les puissances européennes à s'unir, à combiner leurs efforts pour accomplir une grande œuvre. Est-ce que les gouvernements ont jamais fait cela? Est-ce que jamais on les a vus dépenser en commun une somme quelconque pour un grand et utile projet profitable à l'humanité? Et les nécessités du budget? et l'intérêt des contribuables? Ces contribuables qu'on ne craint pas d'accabler en les contraignant à verser des centaines de millions pour des guerres, entreprises bien autrement aléatoires que le percement de l'isthme de Suez, pouvait-on les grever, ces contribuables, de quelques millions encore pour entreprendre un travail dont l'opportunité ne se discutait plus, mais dont la possibilité était contestée hautement? Non, et il ne faut pas craindre de le répéter, le grand mérite de M. de Lesseps a été de comprendre que, s'adresser aux gouvernements pour en obtenir autre chose qu'un

Digitized by Google

encouragement moral, des paroles sympathiques, serait perdre son temps.

Il a abordé la question par le côté très-positif; il voulait réussir et il sentait qu'il ne réussirait que grâce à l'initiative privée; c'est donc à elle qu'il s'est adressé. Il s'est constitué le Pierre l'Ermite de cette croisade qu'il a prêchée avec un zèle, une ardeur, une conviction inébranlables; il a parcouru l'Europe en tous sens. Pierre l'Ermite promettait le Ciel a qui prenait l'épée pour la cause de Dieu! Plus moderne, M. de Lesseps promettait gloire, monts et merveilles à qui voulait s'associer à son œuvre; il eût promis le paradis aussi s'il l'eût osé. Il avait la foi, il s'est fait apôtre, sans se soucier du côté positif des jours futurs. Il a chauffé le public à blanc, il a surexcité l'enthousiasme et le canal est fait, tandis que, s'il eût attendu le bon vouloir des gouvernements, pas une seule pelletée de terre ne serait déplacée dans l'isthme.

Donc, aujourd'hui, à l'heure où il devient utile, urgent de reprendre la question au point où l'entrevoyait Enfantin, cette question est entrée dans la pratique et devient absolument facile à résoudre. Le directeur de la Société du canal de Suez ne vient pas dire aux puissances: «J'ai une idée excellente, un projet grandiose, aidez-moi à le résoudre.» Il vient dire: «Voilà le plus grand instrument de la civilisation moderne, de la pondération et de l'équilibre des forces du monde oriental et du monde occidental. Cet instrument, à l'aide d'hommes de bonne volonté, je l'ai créé. Prenez-le, car pour nous le fardeau devient lourd, et d'ailleurs, entre nos mains, ce canal ne peut rendre les services que le monde a droit d'en attendre. Prenez-le et donnez-le au monde, auquel il doit appartenir!»

Et nous sommes convaincus que, tôt ou tard, les gouvernements entendraient ce langage et se concerteraient pour reprendre en commun et pour neutraliser le canal de Suez.

VIII

Comment pourrait s'opérer cette reprise? il n'y a plus rien là d'aléatoire, le canal existe, et on peut savoir combien il en coûtera pour l'entretenir, l'agrandir et le rendre de plus en plus praticable. De quelle somme se gerverait le budget des nations européennes?

Certes, nous ne prétendrons pas que les actions dussent être rachetées; ce serait fort inutile, et ce que nous avons dit précé-

Digitized by Google

demment établit que, selon nous et très-légitimement, par suite des agissements de la Compagnie, le capital de deux cent millions ne peut plus être dû. Au reste, il y aurait un excellent moyen d'apprécier la question, ce serait de prendre la cote des actions à la Bourse au moment même où nous écrivons. Elle est de 340 francs, ce qui ne représente plus que 131 millions de francs, somme encore exagérée, selon nous. Or, qu'une convention intervienne garantissant aux actionnaires pendant un temps déterminé, la durée de leur concession, si l'on veut, quatre pour cent de ces 130 millions, il en résultera que les gouvernements européens se trouveront grevés d'une somme annuelle, pour ce premier chef, de cinq millions deux cent mille francs ; ils auront en outre à pourvoir au service des obligations, soit huit millions ; en tout, treize millions annuels, somme qui décroîtra, d'ailleurs, d'année en année.

Nous le demandons de bonne foi : est-ce que cette somme de treize millions,—que l'on mette quinze si l'on veut agir largement,—inscrite aux budgets de dix nations européennes, la France, l'Autriche, la Russie, l'Espagne, l'Italie, la Grèce, la Turquie, pèsera d'un poids quelconque en présence des avantages réels, absolus que trouveront toutes ces nations au libre passage de leurs navires à travers le canal de Suez ? Est-ce qu'en partageant, au prorata de leur commerce, par exemple, cette garantie entre elles, ces nations en sentiront, pour leur budget, la moindre aggravation sensible, en supposant même qu'on accordât cette garantie à 4 0/0 sur le capital actions de deux cents millions, ce qui, ajouté aux huit du service des obligations, porterait l'annuité totale au maximum de seize millions, y compris l'amortissement des obligations? Est-ce que les actionnaires ne devraient pas accepter avec joie, avec enthousiasme, cette combinaison d'ordre et d'intérêt généraux qui donnerait à leurs titres une valeur immense?

Et, dans ce cas, est-ce qu'il est prouvé que les puissances devraient même, en un temps donné, solder l'intégrité de leur garantie? On abaisserait à l'extrême limite le droit de péage, et ce droit serait calculé pour fournir seulement aux frais d'entretien et d'éclairage du canal. En le fixant à 2 fr. par tonneau, et en supposant que deux ou trois millions de tonneaux vinssent à transiter, chiffre qui serait en ce cas atteint nécessairement dès la première année de la promulgation d'un tel tarif, on percevrait 5 ou 6 millions, somme supérieure aux dépenses d'entretien, et dont l'excédant serait employé à des travaux d'amélioration, de creusement, d'élargissement. Quant au remorquage, on le laisserait libre sous certaines conditions ; de petites sociétés s'établiraient à Port-Saïd et à Suez, et, la concurrence aidant, il en résulterait un abaissement extrême de tarifs. Nous

Digitized by Google

sommes convaincus que le prix de remorquage pourrait ainsi descendre à 1 fr., au lieu de 2 fr. que perçoit la Compagnie.

Un syndicat se formerait donc entre toutes les nations participantes; le canal serait neutralisé, *absolument neutralisé*; il ne serait la propriété de personne; il serait la propriété du monde entier, ouvert à toutes les marines, et nul vaisseau de guerre ne pourrait le franchir sans l'assentiment unanime des nations.

Aperçoit-on bien la conséquence de ce fait? Voit-on de suite que, ouvert à tous, à bon marché, le canal deviendra vraiment le véhicule de la civilisation, le trait d'union entre l'Occident et l'Orient, tandis qu'à présent il ne profitera encore qu'à un commerce privilégié? Croit-on que la chose soit difficile, impossible à faire? Que cette combinaison soit chimérique? Non. L'opinion publique y est préparée, poussée; en Angleterre même on y croit, on y songe, et de plus nous ajouterons à l'éloge des Anglais que si, au fond on la redoute, on lui fait néanmoins bonne figure. Nous n'en voulons pour témoignage qu'un article publié par le *Times*, et dont nous détachons les lignes suivantes :

« Aujourd'hui, le témoignage de presque toutes les personnes qui reviennent de l'Orient, où elles ont assisté à l'inauguration du canal, met hors de doute l'achèvement de l'œuvre. C'est déjà beaucoup que le canal de Suez ne soit plus un problème. On peut dès maintenant calculer avec une précision mathématique les dépenses qu'il nécessitera à l'avenir et les recettes sur lesquelles il y a lieu de compter : tant pour entretenir la largeur, tant pour entretenir la profondeur, tant pour les machines qui pourront être employées constamment à le tenir en état. *Mais il est des œuvres qu'on ne peut guère laisser aux mains des individus, des œuvres qui exigent la coopération d'une nation, ou même de plusieurs nations.*

» Toute l'Europe et toute l'Asie sont intéressées à conserver le canal de Suez. Les nations limitrophes de la Méditerranée, surtout, dont la confiance en M. de Lesseps n'a jamais été ébranlée, doivent se sentir obligées à soutenir ce brave Français dans les difficultés contre lesquelles il peut encore avoir à lutter. Partagé entre tant d'Etats florissants, le poids des dépenses est fort supportable. Pour notre part, nous voyons avec plaisir qu'on s'occupe déjà dans les chantiers de la Tyne de construire des steamers destinés à faire la traversée de l'Inde par la voie de Suez. Cette preuve pratique de la confiance qu'on a chez nous dans le succès de la nouvelle communication entre la Méditerranée et la mer Rouge vaut n'importe quelle démonstration d'ordre scientifique ou financier, pour indiquer combien on juge réalisable et avantageuse l'entreprise conçue par M. de Lesseps. »

Ainsi, c'est du journal qui passe pour représenter, en Angleterre,

Digitized by Google

le plus exactement l'opinion publique, le *Times*, que nous vient cet encouragement. Cela nous fait présumer qu'on ne rencontrera pas d'obstacle vraiment sérieux et que les Anglais n'entreprendront pas, sur ce point, une lutte difficile à soutenir en présence de l'assentiment de l'Europe, assentiment qui devra être unanime en raison des intérêts engagés.

La Turquie n'a rien à objecter, et quant au vice-roi, nous croyons traduire fidèlement sa pensée en exprimant ici qu'il sacrifierait volontiers, pour arriver à ce résultat, toutes ses parts d'intérêts, tant une telle solution serait favorable à l'Egypte. Mais si cette solution n'intervient pas, nous ne pouvons nous défendre d'une extrême appréhension, car, s'il faut qu'une lutte d'influence s'établisse sur ce point, lutte où seront d'un côté l'Angleterre et la Turquie, de l'autre la France, la Russie, l'Autriche et l'Egypte, il est à craindre que la question d'Orient, menaçante déjà sur tant de points, ne surgisse encore de celui-ci. De quelque côté donc qu'on envisage la situation, il est bon, urgent, indispensable que l'on avise, dans l'intérêt de tous. Et nous terminerons en disant aux actionnaires : « Voilà votre rôle, voilà votre salut, prenez cette voie, c'est la grande, c'est la bonne, c'est la seule. »

Et nous dirons à M. de Lesseps : « Vous n'avez terminé que la moitié de votre tâche : ce n'est pas encore l'heure du repos ; ne vous endormez pas dans ce triomphe momentané, le réveil pourrait être cruel. Diplomate, reprenez vos négociations ; pèlerin, conduit par la foi, allez, et nous demeurons convaincu qu'avant deux ans vous aurez réussi, que le canal de Suez aura passé dans le domaine de l'humanité et alors, seulement, vous pourrez vous flatter d'être rangé parmi les hommes qui ont rendu au monde les plus grands et les plus utiles services ; autrement prenez garde de voir votre œuvre frappée de stérilité. »

AMÉDÉE MARTEAU.

Digitized by Google

VAL-MAUD

LÉGENDE DU LIMOUSIN

Il y a un petit coin de France, traversé par de riantes montagnes, où la pierre grise du granit se mêle aux bruyères fleuries : c'est le Limousin.

Là, pour le voyageur, chaque pas est une surprise, chaque pli du terrain cache un aspect nouveau : tantôt la plaine ombreuse, et tantôt le côteau inondé de soleil. Rien de banal dans le cours sinueux de la Vienne limpide, dont l'écluse blanchit parfois les vagues légères, où les peupliers droits et verts regardent fuir leur ombre transparente, où les roues des moulins babillent, où les prairies baignent leurs pâquerettes, où les vignes envoient leurs joyeux reflets d'or. Tout parle encore le doux et beau langage de la simple nature dans ce pays arriéré ; et ces grands bois de châtaigniers au sol de mousse, et ces prés entourés de haies vives et semés de vieux chênes, et ces petits chemins tourmentés et couverts, qui sans cesse montent vers un bouquet d'arbres, ou s'abaissent brusquement vers quelque source vive, claire, bruyante, qui saute sur les cailloux et franchit le fond des vallées.

Digitized by Google

Tout près des villes seulement, s'entendait, il y a quelques années, le bruit des machines qui, dans les campagnes plus civilisées, aident le travailleur à exploiter les fermes : mais à peine étiez-vous enfoncé dans un abrupt sentier qui vous conduit vers la montagne, vous trouviez le paysan ignorant et pauvre, vivant de rien, croyant en Dieu, aimant ses champs, remuant, avec ses bras lassés et sa résignation silencieuse, une terre trop pittoresque pour être aisément productive.

C'est dans une de ces gorges les plus ignorées, au pied d'une colline aux flancs rocailleux et couverts de genêts épineux, dans un site presque sauvage, que s'élevaient, vers 1830, les murs ternes et sombres du Val-Maud.

Triste comme son nom était le vieux château aux grilles closes, aux cours désertes, aux grands escaliers froids et silencieux ; plus triste encore était le noir bouquet de sapins séculaires qui étendaient leurs branches au lugubre feuillage sur la toiture des tourelles du nord.

Du côté du couchant, le parc immense s'étendait à perte de vue, et ranimait un peu l'aspect glacé du bâtiment. Il n'y avait pourtant ni fruits dorés, ni fleurs éclatantes ; une longue pelouse se déroulait à gauche, à droite l'étang profond bordé de roseaux, en face une chaussée large et haute qui séparait la prairie de l'étang. Tout autour c'étaient de grands massifs d'arbres, coupés par des allées droites et pleines d'herbe ; et, lorsque le soleil descendait à l'horizon, chacune de ces allées, encadrée par une masse sombre, n'était qu'un large rayon de lumière étincelante qui débordait et coloraît les feuilles des arbres voisins.

Pas de cygnes sur l'étang, pas de chasseurs dans les bois, pas d'enfants sur la pelouse. Le Val-Maud était bien nommé, et la fatalité qui pesait sur une famille réprouvée semblait avoir donné au paysage ce même air de douloureuse tristesse qu'on voyait sur le front du comte de Puyseul.

Rarement, du reste, un étranger était admis à franchir le seuil du château et à considérer la tête morne du comte, la noble et navrante figure de la comtesse, tous deux silencieux, tous deux penchés vers leurs souvenirs, laissant s'écouler les années, sans amis pour les consoler, sans indifférents pour les distraire.

Quelle était donc la douleur profonde enfouie dans ce désert ?

Cet homme qui semblait courbé sous le poids de sa vie plus que de ses années, cette femme aux vêtements de deuil, aux lèvres pâles, à l'attitude brisée, ils ont été jeunes et beaux, et leur vie a commencé par des jours de soleil. Mais l'ange de la mort a marqué cinq fois la porte de leur maison, et il n'a laissé après les cinq en-

Digitized by Google

fants disparus, pour remplir leur vide immense, qu'un pauvre dernier-né, grandi parmi les pleurs, dont l'âme est obscurcie, et de qui les vingt ans sont une longue enfance ; et dans la chapelle attristée les cinq tombeaux de marbre blanc disent à ceux qui s'agenouillent pleins de pitié : voilà pourquoi le Val-Maud est désert, voilà pourquoi gémit le père en son orgueil trompé, voilà pourquoi la mère se consume dans les pleurs.

Le soir, dans le hameau, lorsque c'était le tour des vieillards de parler à la veillée, en épluchant autour du flambeau de résine les châtaignes du lendemain, voici ce qu'ils racontaient :

Quarante ans auparavant, le château ne s'appelait pas alors Val-Maud, mais simplement Val-Puyseul; le comte venait de se marier, et les fêtes emplissaient et réjouissaient le pays. Le jeune comte était beau, brave et fier, oh ! fier surtout ! Orgueilleux et dur au pauvre monde, jamais il n'avait une bonne parole pour les misérables. Même, lorsque les grosses pluies avaient raviné les chemins et les champs et noyé les bestiaux, lorsque la gelée d'avril avait fait tomber les fleurs des arbres fruitiers et perdu les semences, ou que l'orage d'août avait fauché les gerbes avant la moisson, il ne faisait aucune remise à ses fermiers, ne leur pardonnait aucun retard, et n'avait jamais pitié des malheurs ni des misères.

Donc, c'était le temps de ses noces, et il avait amené au château belle et nombreuse compagnie pour faire joie et honneur à la nouvelle comtesse, une noble jeune fille dont la famille était aussi ancienne dans le pays que les Puyseul.

Un jour, il y avait grande chasse au château. C'était par une de ces rayonnantes journées de septembre, où la nature oublie qu'elle va bientôt mourir, et se pare de ses plus riches couleurs. Le soleil était partout : il éclairait les piqueurs dans les halliers, il faisait briller toutes les feuilles des arbres des bois, il étincelait sur le cuivre des cors de chasse, il courait dans les grandes allées à la suite de la bruyante cavalcade.

C'était un sanglier qu'on forçait, et le danger doublait l'émotion de la chasse.

Tout à coup, la fanfare retentit avec les aboiements plus précipités de la meute. On se précipite vers la Croix-du-Loup, où la bête était acculée, farouche, enragée, faisant carnage des chiens qui s'achar-

Digitized by Google

naient sur elle. Les piqueurs étaient impuissants à les rappeler et à les maintenir ; nul n'osait approcher du terrible solitaire ; on n'osait tirer, les balles auraient certainement atteint les chiens avant la bête. Le comte, furieux, s'écrie :

« Mes chiens ! on laisse tuer mes chiens ! jusqu'à Diane, ma belle Diane ! Broussaille, va la chercher, entends-tu ! Je ne veux pas la perdre.

— Monseigneur, c'est impossible ! répondit en tremblant Broussaille, qui était un tout jeune piqueur, presque un enfant, né sur les terres du comte, et accoutumé à plier sous ses ordres.

— Tu as dit, je crois, que c'était impossible ? Et le jeune comte, l'œil en feu, poussa son cheval sur le petit paysan en faisant siffler sa cravache. »

L'enfant n'hésita plus. Prompt comme l'éclair, il se précipita, le couteau à la main, sur le sanglier, qui déchirait la belle Diane.

Il y eut un murmure d'indignation, un frémissement de crainte parmi tous les assistants.

Le couteau de Broussaille glissa sur la peau de la bête, qui enfonça ses défenses dans la poitrine du paysan encore incliné, et d'un bond franchissant le cercle des chiens aux abois, disparut dans la forêt. On s'élança vers le jeune piqueur. Il rouvrit les yeux, et regardant le comte :

« Je savais bien que je serais tué ! » Et il tomba.

La comtesse poussa un cri de terreur ; un autre cri de désespoir lui répondit, et une femme, une vieille paysanne, les cheveux gris épars, le visage blême, les vêtements misérables, se précipita sur le corps du petit paysan.

« Mort ! il est mort !... Il a tué mon fils, mon gagne-pain ! Il a tué mon enfant qui était tout mon bien, tout mon amour ! Il l'a tué !... Il était le maître, et l'enfant ne savait que lui obéir, et il me l'a fait tuer par la grande bête des bois, pour son amusement, pour son plaisir ; c'est infâme !... Il avait dix-sept ans de la Saint-Jean dernière... et le voilà tué... et tout son sang qui coule... Je vais mourir aussi, moi, à présent, de misère et de désespoir... Il est mort, mon enfant !... Malédiction sur qui m'a fait tuer mon fils ! »

Tout à coup, elle se releva, si pâle qu'on l'aurait crue morte ; et marchant vers le comte, elle étendit sa main décharnée et lui dit d'une voix retentissante :

« Toi qui as tué mon fils, je te maudis et je maudis tes enfants ! celui que ta jeune femme porte en son sein et ceux qui viendront plus tard ! Je maudis ta famille, ta vieillesse et ta maison ! Va, maintenant, laisse-moi avec mon fils ! »

Et elle retomba agenouillée près du corps de son enfant, l'em-

Digitized by Google

brassant étroitement, et, dans l'accablement de sa douleur, demeura indifférente à tout ce qui se passait autour d'elle.

On emporta la jeune comtesse évanouie ; et, dès le lendemain, la plupart des invités quittèrent le château, sur lequel semblait planer déjà une atmosphère de deuil.

Cependant, l'impression s'effaça ; la comtesse eut un fils, et cette naissance ramena la joie, la gaieté, le bonheur ; on perdit jusqu'au souvenir de la sinistre prédiction.

Mais un beau jour la vieille paysanne, qu'on n'avait pas revue, reparut dans le pays. On apprit qu'elle vivait toute seule dans une espèce de cabane faite de broussailles auprès de la Croix-du-Loup; toute seule avec une chèvre noire et son petit chevreau. On ne savait pas de quoi elle vivait; elle ne parlait à personne, et venait rarement au village ; mais, lorsqu'on la voyait, on était effrayé de la retrouver toujours la même, avec la même robe de droguet bleuâtre qu'elle portait « lors de son malheur, » le même mouchoir à carreaux rouges, d'où s'échappaient des mèches de cheveux gris, le même tablier de cotonnade violacée. Ses sabots, quittant ses talons à chaque pas, retombaient avec un bruit sec et régulier sur les pierres du chemin, où elle marchait d'un pied sûr; elle était toujours suivie de ses deux chèvres, immuables comme elle, la chèvre ayant toujours du lait, le chevreau ne grandissant jamais. Elle qu'on appelait autrefois la belle Margui, elle allait courbée et la tête un peu penchée de côté ; si maigre, que sa peau était collée sur ses os, et si jaune, qu'elle ressemblait à un vieux parchemin plissé; elle avait le regard fixe et si clair, qu'il vous perçait comme une aiguille, et sa voix était cassée, aiguë, avec un timbre étrange. Elle portait sur l'épaule un sac de grosse toile, où elle ramassait des herbes, des cailloux, et quelquefois des morceaux de pain qu'on lui donnait sans qu'elle le demandât; elle avait à la main une grosse baguette, qui lui servait tantôt pour s'appuyer, tantôt pour chercher des racines dans la terre, et, pendu à sa ceinture, un couteau de chasse qui avait sur la lame une grande tache rougeâtre. Les enfants l'avaient surnommée la « femme aux biques. »

Un soir, elle entra dans la cour du château et marcha droit à la cuisine. Elle la traversa sans rien dire et alla s'asseoir auprès du feu, toujours avec ses deux bêtes derrière elle.

Les domestiques étonnés et un peu effrayés allèrent prévenir le comte. Quand il entra, elle se leva, et lui dit en le regardant fixement :

« — Ton fils est malade ! »

Puis elle sortit comme elle était entrée.

Digitized by Google

Dans la nuit, l'enfant de M. de Puyseul eut une attaque de croup et mourut.

Quatre autres enfants naquirent à Puyseul, et quatre fois « la femme aux biques, » silencieuse et sauvage, revint au château annoncer un nouveau malheur.

Alors, on appela le château Val-Maud, c'est-à-dire Maudit ; les amis, les voisins s'éloignèrent, et la désolation se répandit. Un sixième enfant vint au monde ; mais celui-là avait été marqué avant de naître du sceau de la malédiction, et si Margui la sorcière le laissait vivre, c'est que sa vie était sans doute plus triste que sa mort même.

Depuis plus de vingt ans « la femme aux biques » avait disparu, et nul n'en avait entendu parler autrement que par la tradition des vieillards. Pendant ce temps la Révolution avait passé, ajoutant ses terreurs et ses amertumes aux douleurs de ce foyer. M. de Puyseul n'avait pas émigré. Enseveli dans son chagrin autant que dans ses bois, il n'avait donné aux malheurs de son parti qu'une attention distraite ; son humeur était devenue plus sombre de jour en jour ; il s'absorbait dans cette unique pensée, que les Puyseuls, si fiers de leur vieux nom, n'avaient plus, dans leur antique demeure, d'autres descendants qu'un vieillard et un enfant idiot.

III

Non loin du château, de l'autre côté de la colline, en plein midi, au milieu des vignes et des blés, s'élevait, comme un bouquet charmant et parfumé, une maisonnette peinte en rose, avec des volets peints en vert. Les murs disparaissaient presque en entier sous les treillages et les plantes grimpantes : de tous côtés s'étendaient les feuilles, pointaient les fleurs, couraient les branches folles qui, se croisant, s'entrelaçant, mêlaient sans cesse les cloches rouges de la bignonne aux étoiles blanches du jasmin, et les grappes bleues de la glycine aux feuilles orangées de la vigne vierge. C'était le plus ravissant bosquet qui se pût voir, et on l'appelait le Mas-Vert.

Souvent, à l'une des fenêtres, entourée des fleurs odorantes d'un merveilleux rosier blanc, apparaissait une jeune fille, plus fraîche que ses roses, plus blonde que ses blés, plus gaie que ses oiseaux.

Et quand, dès le matin, elle descendait, les cheveux au vent, courir dans le pré, plus folle et plus légère qu'un vrai papillon, vous auriez voulu courir avec elle, suivre son sourire, savoir sa

Digitized by Google

chanson ; vous auriez voulu la voir revenir essoufflée, ravie, se précipiter dans les bras ouverts de la vieille femme qui l'attendait au seuil, l'embrasser bien fort, et puis s'écrier de sa voix joyeuse : « Bonjour, ma grand'mère ! as-tu bien dormi ? »

L'aïeule aussi avait un doux visage. Ses cheveux blancs, soyeux et bouclés, encadraient son front uni, sa bouche bienveillante, et ses yeux, qui semblaient avoir tant pleuré, qu'il leur était resté comme un voile de larmes, que perçait tout à coup un éclair de bonheur quand l'enfant s'approchait.

Blanche avait seize ans ; seize années de bonheur et de tendresse. Orpheline presque en naissant, car sa mère était morte en la mettant au monde, et son père, l'année suivante, était resté sur le champ de bataille d'Austerlitz ; elle avait été élevée dans cette maison de campagne par sa grand'mère, qui ne l'avait jamais quittée d'une heure, couvant jour et nuit des yeux et du cœur le cher trésor de sa vieillesse isolée, et qui avait concentré sur cette tête blonde toutes ses forces de dévouement et d'affection.

Pour l'une comme pour l'autre, l'univers finissait au bout de leur jardin ; les événements de leur vie étaient la messe du dimanche et les voisins pauvres à soigner ; leurs joies étaient les fleurs fraîches écloses et les fruits prêts à cueillir ; de peines, elles n'en avaient pas.

Un chagrin cependant, un gros chagrin d'enfant, était resté dans la mémoire de Blanche. C'était quand elle avait dix ans : Henri, son camarade, qui passait tous les matins par le jardin en allant à l'école, Henri qui pêchait de si belles écrevisses dans le ruisseau et qui grimpait si lestement aux arbres pour chercher des nids de fauvettes, Henri si gai, si complaisant, qu'elle aimait tant et qui l'appelait : « ma petite femme, » Henri était parti ! Son père, M. Randon, l'avait envoyé au lycée à Paris, et Blanche avait bien pleuré quand son petit ami était venu lui dire adieu pour monter dans la diligence.

Depuis, il était revenu deux fois pendant les vacances, mais quelques jours seulement ; car son père l'emmenait toujours à la ville chez sa tante, et Blanche le voyait bien peu. C'était alors un grand collégien qu'elle trouvait bien gauche et qui était si intimidé devant elle qu'il lui disait : « Mademoiselle, » oubliant de l'appeler Blanche, et qu'il n'y avait presque plus moyen de jouer avec lui. Aussi Blanche ne gardait-elle aucun bon souvenir de ces deux apparitions du lycéen, tandis qu'elle se rappelait souvent avec regret toutes les bonnes journées passées avec lui quand il était le gros petit Henri, et qu'elle tirait, la malicieuse, ses grands cheveux bouclés et emmêlés ; quand il la portait, lui qui était grand et fort, pour traver-

Digitized by Google

ser le ruisseau, et qu'il la faisait aller bien fort, bien haut sur la balançoire, jusqu'à perdre haleine, et qu'il lui disait fièrement : « N'aie pas peur ! je suis là, il ne t'arrivera rien. » Et alors elle n'avait plus peur du tout.

Maintenant on ne l'avait pas vu depuis quatre ans dans le pays, et l'on disait qu'il avait fini ses études au lycée et qu'il restait à Paris pour faire son droit.

Quand on parlait de son fils à M. Randon, il répondait joyeusement en se frottant les mains : « C'est un fier garçon, qui fera joliment son chemin et qui pourra prétendre à un beau mariage. Je l'ai éloigné du pays, il y aurait fait une amourette, quelque bêtise ! Je l'ai empêché de gâter son avenir. »

Pour Blanche et sa grand'mère, ces propos étaient lettre morte ; elles ne s'inquiétaient guère des autres, ni des événements, ni du temps qui marche, et l'aïeule au déclin de la vie était sans prévoyance, sans souci de l'avenir tout autant que la jeune fille qui ne savait pas même s'il y a un lendemain.

Un matin, cependant, Blanche effrayée ne put réveiller sa grand'mère que Dieu avait endormie pour toujours. Les cris et les pleurs de la vieille domestique qui faisait partie de la famille lui apprirent le malheur imprévu qui l'accablait, et la pauvre enfant faillit mourir de saisissement et de douleur.

Lorsqu'on eut emporté sa chère grand'mère dans le cimetière du village, et qu'elle se trouva seule dans la maisonnette désolée, lorsqu'elle se vit vêtue de deuil et qu'elle regarda le grand fauteuil vide, Blanche se demanda ce qu'elle allait devenir, et son cœur se brisa. Elle avait beau chercher, elle ne trouvait autour d'elle ni consolation, ni appui, ni refuge ; rien, rien que l'abandon, la solitude et le chagrin ; la pauvre petite eut peur, et pleura amèrement.

Le curé vint la voir, et quelques jours après M. Randon, le notaire du pays, qui révéla à la jeune fille sa position précaire. Une rente viagère qui les faisait vivre toutes deux s'étant éteinte avec sa grand'mère, son seul héritage était la jolie maisonnette et le jardin, mais cela constituait de si faibles ressources ! Et d'ailleurs, la jeune fille ne pouvait vivre ainsi seule dans cette maison isolée.

« Je travaillerai, répondit courageusement l'enfant en relevant la tête.

— A quoi ? pauvre petite, dit l'homme d'affaires. Vous êtes trop bien élevée et trop jolie pour aller courir les magasins en ville, et d'ailleurs, que sauriez-vous faire ? »

Blanche laissa retomber tristement son front et son regard, et se remit à pleurer.

« Allons, dit le notaire d'un ton plus gai et plus bienveillant,

Digitized by Google

prenez courage, petite Blanchette; je suis votre ami, que diable! Et, ajouta-t-il en lui secouant la main, je ne vous laisserai pas dans un pareil chagrin. Je suis dévoué pour mes amis, moi, je m'occupe d'eux; je vous trouverai peut-être une bonne position. Qui sait? un bonheur inattendu peut vous tomber du ciel... et je serai la bonne fée, continua-t-il en riant lui-même de cette poétique comparaison. Vous êtes diablement jolie! ajouta malicieusement le tabellion en s'en allant. Eh! eh! on ne peut pas savoir!... » Et il partit, laissant la jeune fille surprise, inquiète, plus triste encore que les jours passés.

Lui, tout en s'en allant, marmottait entre ses dents: « J'ai bien fait d'éloigner Henri! »

IV

Maître Randon, le notaire de la petite ville de V***, d'où dépendaient Val-Maud et le Mas-Vert, était un petit homme gros et court, avec la figure ronde et rouge, des petits yeux dont le regard malicieux et pointu s'abritait derrière des lunettes d'or, une grande bouche qui mangeait bien, qui mordait mieux encore.

Sans cesse trottinant de corps et d'esprit, il avait perpétuellement en tête cinquante affaires à la fois, qu'il faisait courir de front, n'oubliant pas d'ailleurs que les meilleures étaient celles qui lui donnaient de gros profits. A l'affût des nouvelles et des événements, connaissant le fort et le faible de toutes les maisons du canton, il était rusé autant qu'actif, serviable à l'excès, ingénieux à s'imposer parfois, jovial toujours, scrupuleux rarement.

Tel était le personnage qui se présenta un beau matin d'avril dans le salon où étaient réunis M. de Puyseul, qui lisait Voltaire au coin du feu, la comtesse étendue rêveuse auprès de la fenêtre, et son fils assis à ses pieds, travaillant à un ouvrage de tapisserie. De temps en temps, il levait les yeux du canevas qu'il s'appliquait à couvrir de points réguliers et regardait sa mère, jusqu'à ce que celle-ci mît à son tour son beau regard, tendre comme une caresse, dans ce regard qui l'appelait; puis il reprenait son aiguille, et elle retournait à son rêve.

« Monsieur Randon! annonça un domestique.

— Raymond, dit tout bas la comtesse en appuyant sa main sur l'épaule du jeune homme, allons-nous-en. »

Mme de Puyseul n'aimait pas le notaire.

Digitized by Google

« Mais restez donc, ma chère, » dit le comte d'une voix brève.

Elle se rassit. Son fils rapprocha d'elle sa chaise basse, et, regardant le nouvel arrivant, il prit et serra dans ses mains la main de sa mère.

M. Randon salua coup sur coup d'un air un peu embarrassé, prit une chaise, toussa, se trémoussa sur son siége, toussa encore, jusqu'à ce qu'enfin M. de Puyseul lui dit, impatienté :

« Eh bien ! monsieur Randon.

— Eh bien ! M. le comte, c'est ainsi que j'avais eu l'honneur de vous le dire : l'enfant est sans ressources, elle n'a que seize ans, et sa raison est encore en nourrice ; mais... elle est fort jolie, par ma foi ! Et j'en saurais plus d'un pour s'en accommoder ! » ajouta le petit homme d'un air gaillard.

Un coup d'œil du comte lui rendit le sérieux.

« Mais, reprit-il, M. le comte sait à quel point je lui suis dévoué, et si l'idée de charité que j'ai soumise à M. le comte continuait à lui plaire, j'irais dès aujourd'hui préparer la jeune fille au sort brillant que...

— Il s'agit de Raymond, interrompit M. de Puyseul, s'adressant à sa femme du ton froid qui lui était maintenant habituel ; je veux le marier.

— Le marier ? s'écria la comtesse, se soulevant à demi de surprise et d'effroi. »

Le comte resta impassible. Le petit homme s'agitait, évidemment mal à son aise ; la pauvre femme, terrifiée par cette idée qui ne lui était jamais venue, redit plus bas, d'une voix douloureuse : « le marier..... » Et ses yeux pleins de larmes s'attachèrent sur son enfant.

Raymond de Puyseul, « le pauvre innocent » (ainsi le nommaient les paysans d'alentour), avait vingt-cinq ans. Il était maigre, pâle ; son pied cambré et sa main fine attestaient son aristocratique naissance ; son visage était de ceux dont on dit qu'ils sont taillés en lame de couteau ; il avait le front fuyant, les cheveux plats, d'un blond fade, les yeux bleus au regard doux et vague ; et cependant l'ensemble de cette physionomie sans intelligence et sans vie avait un charme particulier de douceur infinie, de tristesse douloureuse, qui attirait la pitié et quelquefois les larmes de ceux que le hasard ou l'habitude mettait en présence du pauvre déshérité. Sa mère presque seule avait le privilége d'amener sur sa bouche mal faite un rare et triste sourire ; de son père il en avait peur, comme de tout ce qui était dur ou sombre.

D'une sensibilité nerveuse poussée à l'excès, le moindre bruit le faisait tressaillir ; il avait des terreurs folles sans cause ; le bruit

Digitized by Google

du vent le bouleversait ; le soleil et sa lumière ardente semblaient éblouir, écraser cette frêle organisation. Il était attiré par tout ce qui, dans la nature, semblait doux et faible comme lui ; les cloches du soir lui causaient des ravissements : il poussait des cris de joie et restait des heures entières en face d'un petit nid de fauvettes ou de pinsons ; il ne pouvait souffrir qu'on maltraitât un animal, quel qu'il fût, et un jour il pleura en voyant battre un chien. Il aimait la lune avec sa clarté pâle, les étoiles scintillantes dans le ciel obscurci, il les attendait, guettait leur première lueur dès qu'arrivait la nuit, puis demeurait des soirées tout entières à les contempler, sans qu'on pût l'arracher à sa naïve extase.

Enfin cette intelligence étrangère aux choses de la vie réelle semblait avoir l'instinct des choses de sentiment, et, dans la nuit de cet esprit si doux, il y avait comme un écho de poésie, comme un rayon d'âme endormie, et l'on se demandait si un jour quelque souffle ne l'éveillerait pas en lui parlant d'amour.

« Quant à vos honoraires, disait le comte avec un dédain méprisant, vous les fixerez vous-même, monsieur Randon. »

Et il ajouta d'un ton qu'il s'efforçait de rendre léger :

« Vous la préviendrez, n'est-ce pas, que je lui assure deux cent mille francs par contrat. Ne disiez-vous pas qu'elle était jolie ? Tant mieux, mais l'important, c'est qu'elle ait un fils. »

Puis il se leva et se dirigea vers la porte.

On sentait dans la voix altérée, dans les gestes nerveux du vieux gentilhomme, à quel point se révoltaient en lui ses sentiments d'honneur et de noblesse, écrasés par l'orgueil implacable qui voulait à tout prix voir revivre son nom.

Ses derniers mots avaient arraché la comtesse à sa muette surprise.

« De qui donc est-il question ? demanda-t-elle.

— Madame, répondit le notaire, c'est la fille de... »

M. de Puyseul lui coupa la parole.

« Elle s'appelle Blanche, dit-il brusquement. Puis il sortit suivi du notaire.

— Pauvre petite ! murmura la comtesse.

— Elle s'appelle Blanche... répétait l'idiot. »

V

Huit jours après, Blanche était installée au château, et les apprêts du mariage animaient la maison et les serviteurs.

Digitized by Google

Effrayée de ce brusque changement d'existence, ne comprenant pas bien ce qu'on lui demandait, et forcée par son isolement absolu d'accepter l'asile qui lui était offert, la pauvre enfant ne se rendait compte que d'une chose : c'est que sa vieille et chère grand'mère, son seul appui, sa seule tendresse, lui avait été enlevée, et qu'on l'avait brusquement arrachée à ses larmes et à ses souvenirs. Sa charmante et douce nature était le reflet de son nom charmant et doux : Blanche n'avait jamais eu l'occasion de manifester une volonté quelconque; et, de même quelle s'était joyeusement abandonnée à la vie facile et riante de la maisonnette fleurie, elle subissait tristement, sans réfléchir et presque sans comprendre, la vie nouvelle qu'on lui dictait.

Courbée sous la volonté indiscutable de son mari, la comtesse avait dû se soumettre à ce mariage, qui l'épouvantait comme une mauvaise action. Elle ne pouvait voir sans une douloureuse pitié cette jeune fille ignorante et abandonnée, dont on prenait l'avenir et la vie, et que personne n'avait préparée au sacrifice. Et puis, elle se demandait aussi ce que Blanche serait pour son fils, si elle ne rebuterait pas Raymond, si elle n'en aurait pas peur, si elle ne le tuerait pas par son dédain ou sa haine, et l'affreuse anxiété avait remplacé sa morne douleur habituelle.

Elle avait obtenu du comte un délai de trois mois pour consoler la jeune fille, pour la connaître un peu, pour l'accoutumer à son fils; elle avait même obtenu, à force d'insistance, que, pendant les premiers temps du moins, Blanche vécût un peu à sa guise, loin du comte et de Raymond, livrée à ses soins et à sa direction.

Accoutumée au grand air et au soleil qu'elle aimait tant, Blanche eut donc la liberté de sortir et de se promener à toute heure; mais elle avait perdu son allure joyeuse, elle pleurait maintenant, et les grandes allées couvertes du parc attiraient sa triste rêverie. Il y avait surtout une petite cabane en treillis doublée de nattes, qui était au bord du bois, tout près de l'étang, et d'où l'on voyait parfaitement le château et ses alentours; la pluie et le soleil, en venant tour à tour, avaient mis une teinte grise uniforme sur le bois et le chaume, et la cabane, à moitié enfouie sous les feuilles, se confondant avec le taillis, était une retraite où la jeune fille passait des jours entiers, les yeux errants et inquiets, interrogeant du regard e du cœur les fenêtres et les murailles, épiant les allées et venues, et, triste, jusqu'au moment où un papillon blanc, un oiseau bavard, une fleur pimpante, ou quelque grande vache au long mugissement l'arrachant à ses pensées, eût rendu un sourire à ses yeux, une joie d'enfant à son cœur.

On avait donné à Blanche une jolie chambre tendue de bleu, dans

Digitized by Google

la tourelle du soleil levant, et, chaque matin, la comtesse venait la trouver, l'embrasser, lui apportant une surprise nouvelle : tantôt un petit meuble élégant que la jeune fille regardait avec curiosité d'abord, plus tard avec plaisir; tantôt une mésange apprivoisée dans une cage dorée ; un autre jour, c'était une fleur épanouie, un gracieux tableau qu'on suspendait au mur, ou bien quelque charmant colifichet de femme qui mettait un sourire dans les yeux mouillés de l'orpheline. Peu à peu, elle s'accoutuma à cette jolie chambre, à ces soins, à ces caresses; elle se prit à aimer cette grande femme pâle qui avait les yeux si profonds et la voix pénétrante ; elle lui parla avec confiance, avec abandon; elle lui dit sa douleur, ses frayeurs, sa tristesse; elle lui dit surtout sa vie passée, ses jours joyeux, ses jeux d'enfant, ses bonheurs de jeune fille; elle lui raconta son cœur jeune et aimant, son âme enthousiaste et tendre, candide et naïve ; elle se réfugia, craintive, suppliante, dans les bras qui s'ouvraient pour la recevoir; elle mit sa tête gracieuse sur l'épaule de la comtesse attendrie, et les lèvres désespérées de la mère en deuil, s'appuyant sur le front de l'orpheline, frémirent sous une émotion nouvelle ; Mme de Puyseul sentit battre son cœur, une sorte de joie et d'espérance l'envahit tout d'un coup, quelque chose comme un amour nouveau fit tressaillir ses entrailles de mère, sa bouche pâle se colora, ses yeux eurent un rayon, et, serrant étroitement l'enfant sur sa poitrine : « Ma fille !... » lui dit-elle, et elle éclata en sanglots.

« Blanche, veux-tu être ma fille? Veux-tu aimer Raymond? »

Et la mère en larmes pressait les mains de la jeune fille, et sa voix priait, et ses yeux priaient mieux encore.

« Si tu savais comme il est bon, comme il est tendre! si tu savais, mon Dieu! comme il a besoin qu'on l'aime et comme il t'aimera! oh! que tu serais bonne! dis, veux-tu, Blanche, dis?

— Madame, dit l'enfant toute bouleversée, je voudrais bien, moi, mais... »

Mme de Puyseul lui ferma la bouche avec un baiser et sortit précipitamment de la chambre.

Assise sur le bord de son lit, le cœur un peu troublé, la jeune fille resta immobile, tout émue... une larme brillante s'était arrêtée sur sa joue ; ses jolis cheveux blonds, tout ondulés, entouraient son cou et tombaient sur son épaule comme un écheveau de soie d'or qu'un enfant aurait embrouillé ; une petite églantine rose, que la comtesse lui avait en riant posée au-dessus de l'oreille, y était restée fraîche et parfumée ; son peignoir de mousseline blanche, aux manches larges, laissait passer ses bras nus, qui tombaient doucement jusque sur ses genoux où ses mains étaient jointes comme pour

Digitized by Google

sa prière; en bas du jupon passait un pied mignon, chaussé d'un soulier noir avec une grosse boucllette. La fenêtre était ouverte, le soleil entrait dans la chambre et avec lui mille bonnes senteurs matinales. C'était le printemps, le printemps qui disait sa joyeuse chanson à cette fleur nouvelle.

Elle écoutait la chanson du printemps, la tête un peu penchée et les yeux attendris, quand elle entendit une voix inconnue qui tout près d'elle lui disait doucement : « Vous vous appelez Blanche? »

Et, relevant la tête, son brillant regard rencontra les yeux étonnés de Raymond, qui la regardait comme un enfant qui voit une madone.

Tout à coup, la main légère et rapide du jeune homme saisit le flot de cheveux blonds comme une chose longtemps convoitée, et les porta vivement à ses lèvres.

Blanche se redressa, farouche, épouvantée...

« Je t'en supplie ! » lui dit tout bas la mère en s'approchant, et la jeune fille indécise, tremblante, émue, ramena son doux visage vers celui de Raymond.

VI

Un an avait passé depuis le jour où Blanche était devenue la femme de Raymond. Le château était toujours silencieux, et cependant il avait un air d'activité mystérieuse et d'attente. Les serviteurs allaient et venaient d'un pas rapide, les portes s'ouvraient et se fermaient sans bruit; le cabriolet du docteur P*** qu'on était allé chercher à L***, stationnait dans la cour des métayers; l'aîné des petits garçons tenait la bride du cheval d'un air important et capable, tandis que les autres marmots, débraillés et clopinant dans leurs sabots, étaient rangés autour de lui, curieux et ébahis. Dans le salon du rez-de-chaussée, M. de Puyseul, la figure contractée par l'anxiété, mordait sa moustache grise, et serrait convulsivement les bras de son fauteuil, tandis que Raymond, furieux et désolé, errait comme une âme en peine sous les fenêtres de la chambre de Blanche, dont l'entrée lui était interdite.

Deux heures se passèrent ainsi.

Enfin la porte du salon s'ouvrit, la comtesse parut sur le seuil, pâle de fatigue et d'émotion.

Digitized by Google

En la voyant, M. de Puyseul se leva tout droit ; il ne put parler, tellement l'angoisse lui serrait la gorge, mais son regard effrayant d'interrogation s'arrêta sur sa femme.

« Pauvre enfant, elle a bien souffert ! murmura la mère presque à voix basse. »

Le comte fit un pas en avant, son regard devint plus fixe et plus ardent : C'est un fils ! dit-il enfin d'un ton impérieux et d'une voix étranglée.

Une minute s'écoula avant que Mme de Puyseul répondit avec un accent douloureux et brisé :

« C'est une fille. »

La figure du gentilhomme devint blême, puis pourpre, ses yeux tournèrent dans l'orbite, sa figure se crispa dans un horrible ricanement de désespoir et d'ironie :

« Maudit ! s'écria-t-il, toujours maudit ! »

Et il tomba la face contre terre. Il était mort.

Le lendemain, l'enterrement du grand'père précéda de quelques instants le baptême de l'enfant dont la naissance avait été si cruellement accueillie ; la petite fille, baptisée par les larmes avant de l'être par l'eau sainte, reçut le nom de Madeleine, et les chansons qui la bercèrent, chantées par des voix en deuil, furent tristes comme le Val-Maud, tristes comme l'hiver qui faisait déjà mugir le vent et dépouillait les bois.

Mais les semaines passèrent, le ciel déchira son voile sombre, la nature, endormie dans son manteau de neige, leva un beau matin sa tête reposée; elle sourit au soleil levant, et le printemps frais et joyeux accourut, et mit dans les champs les feuilles vertes et les fleurs. On rouvrit les fenêtres, on vit paraître dans les allées sablées la petite voiture doublée de rose où dormait l'enfant, et que traînait joyeusement le père, tandis que la jeune mère suivait, attentive et toujours un peu inquiète, prête au moindre signe à consoler dans ses bras la charmante petite fille qu'elle nourrissait et qui faisait tout son bonheur.

Blanche adorait cette mignonne créature dont la vie était suspendue à la sienne. Sa nature passionnée s'élançait vers sa fille avec une ardeur extrême, et même elle se prenait parfois d'un étrange sentiment de reconnaissance pour le pauvre idiot qui la lui avait donnée. Une immense pitié, beaucoup de sollicitude mêlées à un secret mouvement de répulsion et de crainte, voilà quels étaient les sentiments de Blanche pour son mari. Elle était avec lui d'une douceur infinie, d'une complaisance inépuisable; elle le soignait, elle l'amusait, elle le choyait par bonté de cœur, et aussi par le besoin de dévouement que toutes les femmes ont en elles ; mais hélas! elle

Digitized by Google

ne l'aimait pas, et l'amour semblait ne devoir jamais venir à elle, qui était si bien faite pour l'amour.

Quant à Raymond, il aimait Blanche de toutes les forces de son être; il avait pour elle un culte passionné et exclusif, une soumission sans bornes, une adoration de toutes les heures. Tout ce qui l'occupait jadis avait disparu devant Blanche; elle était son univers, son tout; il ne pouvait la quitter du regard; il devinait ses ordres et ses désirs; il faisait tout ce qu'elle voulait, et quand il la voyait sourire, il battait des mains et criait de joie.

Pour ne pas attrister Raymond ni l'enfant, Blanche, au lieu de porter une robe noire, était toujours vêtue de blanc; dans les allées du bois, comme dans les hautes et vastes salles du château, elle ressemblait à une gracieuse apparition; les enfants des environs l'appelaient Mme la Fée, et son pas élégant et souple égayait tous les chemins où elle passait.

Un soir, c'était en septembre, le soleil, avant de disparaître à l'horizon, empourprait le ciel de ses rayons de feu et répandait comme une atmosphère lumineuse sur tout le paysage. Quelques vitres des fenêtres étincelaient d'un dernier rayon; les petits nuages rosés se tenaient immobiles, les grandes ombres des arbres qui s'allongeaient déjà sur la prairie mettaient une note mélancolique à ce brillant adieu du soleil, qui peu à peu voilait sa face embrasée. Tout se taisait: les oiseaux endormis, les mille forces de la nature s'éteignant avec la lumière, le souffle du vent calmé; il se faisait un grand silence qui entrait dans le cœur.

Blanche, accoudée à une fenêtre du rez-de-chaussée, suivait cette scène muette de la nature, et les mille sentiments qu'elle inspire lui envahissaient le cœur; peu à peu les larmes lui montèrent aux yeux; il y eut comme un sanglot dans sa poitrine. La jeune femme était seule dans le salon; sans s'en rendre compte, elle s'approcha du piano, qu'elle ouvrit, et, laissant ses doigts courir au hasard de ses pensées, elle joua un air d'abord tendre et doux comme une caresse, où se mêla peu à peu un indéfinissable regret, et qui s'acheva comme un appel désespéré.

Elle fut tirée de sa rêverie par une exclamation qui lui parut venir de la fenêtre; elle se retourna avec un battement de cœur, il lui sembla voir une ombre s'effacer brusquement, mais ce ne fut qu'un éclair, et en ramenant ses regards dans le salon, elle vit Raymond agenouillé derrière elle, qui embrassait sa robe et pleurait.

« Joue encore, je t'en prie! » dit le pauvre innocent d'une voix suppliante.

Blanche le regarda douloureusement, sourit avec amertume, et,

Digitized by Google

le faisant asseoir près d'elle, joua des airs de danse qui l'endormirent.

« Qui donc était à la fenêtre?... » se demandait-elle.

VII

Le lendemain Blanche avait oublié son émotion et la scène de la veille ; gaie comme à son ordinaire, elle emmena son mari et sa fille dans un endroit du parc qu'elle aimait beaucoup. C'était tout près du mur d'enceinte, non loin d'une grille fermée, à une ancienne maison de garde maintenant abandonnée. Le lierre sombre et touffu couvrait les murs, l'herbe avait poussé partout sur le sol d'alentour qui était moussu comme le toit; il y avait un hêtre immense qui enveloppait entièrement le pavillon, lui faisait une seconde toiture, et semblait un grand génie serrant dans ses bras la maisonnette perdue. Les grandes branches du hêtre s'étendaient aussi de l'autre côté, par-dessus le mur de clôture jusque sur le chemin public. Près de la maison il y avait des lauriers-roses tout en fleurs, les pieds dans la mousse, et qui faisaient à Blanche un joyeux abri ; elle s'asseyait sur un banc rustique qu'elle avait fait placer au milieu des arbustes; elle couchait l'enfant à terre sur des oreillers ; Raymond se mettait à côté de sa fille et s'occupait à faire des petites boîtes et autres menus ouvrages avec son couteau et des planchettes de bois tendre. C'était Blanche qui lui avait donné ce goût-là; et comme il était patient et adroit de ses mains, il réussissait à merveille, et ajustait à ravir les supports d'une petite étagère dont il polissait les rayons avec un morceau de verre.

Blanche sourit à ses deux enfants, prit sa broderie, puis la laissa pour un livre, et s'absorba dans sa lecture pendant une heure.

Quand elle leva les yeux, elle vit avec surprise derrière la grille du parc, en face d'elle, un jeune homme assis sur la borne, un album sur son genou plié, un crayon à la main, qui la regardait attentivement, puis ramenait ses yeux sur l'album et faisait courir son crayon.

Elle ne douta pas un instant que cet étranger ne fît son portrait, et son instinct de pudeur et de fierté se révoltant d'une telle audace, elle rougit, se leva subitement, remit dans la petite voiture l'enfant et les jouets, fit signe à Raymond de la suivre, et se dirigea sans mot dire vers le château.

Digitized by Google

Le dessinateur fit un geste de regret qui disait clairement : quel dommage ! Il appuya son front contre la grille, la suivit des yeux aussi longtemps qu'il put, puis, se levant gaiement, mit l'album sous son bras, cueillit un brin de chèvrefeuille, agita son chapeau de paille en signe de satisfaction intime, et s'éloigna en chantant à tue-tête la sérénade de Schubert.

Blanche de loin entendit cette voix sonore et l'écouta en remontant dans sa chambre.

Le souvenir de l'apparition de la veille au soir lui revenait à la mémoire, et malgré elle se rattachait à ce nouvel incident. Elle n'en dit rien. Qu'eût-elle pu dire, et à qui ? La comtesse de Puyseul, déjà si affaiblie, avait été brisée par la mort de son mari ; elle ne quittait plus son lit, parlait à peine, et s'éteignait doucement, laissant toute seule cette jeune femme qui n'avait pas vingt ans.

Si Blanche avait eu plus de raison, plus d'expérience, elle aurait été affreusement effrayée de sa situation ; mais Blanche était toujours l'enfant sans réflexion, qui vivait au jour le jour, sentait parfois le vide autour d'elle sans se demander quelle chose lui manquait, s'ennuyait seulement de sa vie solitaire, si triste, si monotone, et soupirait sans but, sans regarder jamais au delà des murs du Val-Maud.

Aussi, le premier moment d'irritation passé, elle songea sans colère à cet inconnu qui avait mis un incident dans sa journée ; elle lui sut presque gré de l'intérêt qu'il faisait naître en elle ; elle essaya de se rappeler ses traits qu'elle n'avait même pas aperçus, se repentit d'être partie si vite, pensa qu'elle aurait bien voulu voir ce qu'il dessinait, et attendit le lendemain avec impatience, se promettant bien de retourner au chalet et d'être un peu plus curieuse.

Le lendemain, une heure plus tôt, elle partit pour les lauriers-roses. Mais lorsque en arrivant elle vit paraître à la grille son inconnu qui l'attendait, elle devint rouge comme une cerise, et ne sut plus si elle devait rester ou s'en aller ; dans son embarras, elle demeura debout et immobile, l'air désolé, les yeux à terre, entre la petite voiture et Raymond, qui regardait alternativement sa femme et l'étranger.

Alors celui-ci ôta son chapeau, qui mit à découvert son front large et uni et laissa échapper un flot de cheveux bruns.

« Madame, commença-t-il d'une voix émue, pardonnez-moi si j'ai... »

Au premier son de cette voix, Blanche releva la tête et regarda vivement l'inconnu.

« Henri ! » s'écria-t-elle ; et, étourdiment, elle s'élança vers la

Digitized by Google

grille; mais au moment où elle l'atteignait, une sorte de réflexion lui vint, qui, retenant sa main prête à s'allonger entre les barreaux, mit subitement un embarras dans son esprit et dans son maintien.

« Vous m'avez reconnu, dit le jeune homme; comme j'en suis heureux, Madame; je n'osais pas l'espérer.

— Oh! oui, je vous ai reconnu! reprit la jeune femme avec une joie réelle, et comme je suis contente de vous voir, comme il y a longtemps que vous étiez parti!... Bien longtemps! reprit-elle tristement; et depuis il s'est passé bien des choses...

— Oui, vous êtes mariée, » dit Henri.

Blanche baissa la tête et ne répondit pas; il se fit un silence.

La petite Madeleine se mit à crier; Blanche courut la chercher dans sa voiture; puis, la rapportant triomphalement vers la grille:

« Regardez ma fille, Henri; j'ai une fille! N'est-ce pas qu'elle est jolie?

— Bien jolie! dit Henri. Voulez-vous me permettre de faire son portrait?

— Son portrait? quel bonheur! quoi vraiment vous voulez faire le portrait de ma petite Madeleine? Vous savez dessiner? Mais au fait, hier déjà... ajouta-t-elle en rougissant.

— Oui, hier je l'ai commencé sans votre assentiment, mais vous êtes partie si vite! et fâchée?...

— Mais je ne vous avais pas reconnu, répondit-elle vivement; je ne savais pas que vous étiez ici; pourquoi n'êtes-vous pas venu me voir au château? Vous viendrez, n'est-ce pas?

— Non, madame, pas au château. Je n'ai pas le droit de vous rendre visite; je ne suis qu'un pauvre étudiant, moitié notaire de village, moitié artiste, et vous êtes la comtesse de Puyseul. »

Les yeux de Blanche se remplirent de larmes; elle reprit avec une sorte de colère:

« Eh quoi! me connaissez-vous si mal que vous osez me dire de pareilles choses? Le droit que vous n'avez pas, c'est de faire injure à ma mémoire et à mon cœur. Qu'importe que je sois comtesse! Ne suis-je pas toujours Blanche, la Blanche d'autrefois, et êtes-vous donc devenu si méchant que, le jour où je crois retrouver un ancien ami, vous vouliez me faire croire que je me suis trompée? »

Elle s'était animée en parlant, et deux larmes coulaient sur ses joues rougies par l'émotion.

Raymond, qui l'avait suivie lorsqu'elle avait porté l'enfant vers la grille, la regardait avec chagrin et jetait des coups d'œil inquiets sur Henri.

Digitized by Google

« Allons-nous-en, lui disait-il tout bas, en la tirant par sa robe.

— Que vous êtes bonne et belle, disait Henri, de la voix la plus persuasive, et que vous me rendez heureux avec ces paroles ! Si vous saviez avec quelle joie je vous retrouve ! mais je n'irai pas vous voir au château, parce que ce château, je ne l'aime pas, voyez-vous ; et puis...

— Il est si triste ! interrompit Blanche.

— Je ne l'aime pas, et j'y serais malgré moi mal à l'aise ; malgré moi je vous y verrais comtesse et grande dame, tandis qu'ici, dans le parc, au milieu de ces arbres et de ces fleurs, je vous retrouverai telle que vous êtes dans mon souvenir, la Blanche d'autrefois, à qui j'ai tant songé...

— Pourquoi n'êtes-vous pas revenu plus tôt ? interrompit de nouveau la jeune femme.

— Pourquoi ? s'écria brusquement le jeune homme avec un ton d'amertume, mon père n'a pas voulu !

— Ah !... il a été bien bon pour moi, votre père ; c'est lui qui m'a menée à Mme de Puyseul quand ma pauvre grand'mère... »

Henri ne put retenir un frémissement de colère.

« Ne parlez pas de cela, dit-il.

— Vous revenez pour tout à fait, n'est-ce pas ? reprit Blanche, en serrant la main de Raymond pour le calmer.

— Oui, pour tout à fait, je l'espère, et vous viendrez tous les jours à cette grille, n'est-ce pas ?

— Oh je ne sais pas ! Oh non ! répondit Blanche, ce n'est pas possible !...

— Cependant, hasarda Henri, pour faire le portrait de Madeleine ?...

— Ah oui ! c'est juste, pour faire le portrait de Madeleine... Est-ce que vous verrez bien à travers la grille ? Où faut-il que je la mette ?

— Asseyez-vous là-bas, comme hier... voulez-vous ? et... regardez-moi un peu ! »

Blanche sourit. Le jeune homme ravi rejeta son chapeau loin de lui, repoussa ses cheveux d'un mouvement de tête, et ouvrit joyeusement son album.

Blanche s'était assise entre les lauriers-roses, à la fois contente et intimidée ; elle pensait bien au fond qu'elle devait avoir tort, mais la présence de Raymond et de sa fille la rassurait. Et puis, elle se disait qu'il était en dehors de la grille, sur le chemin de tout le monde, que tous les passants avaient bien le droit de regarder à travers la grille et de dessiner ce qu'ils voyaient, et puis, qu'enfin c'était Henri, son cher camarade d'enfance, qu'elle était bien con-

Digitized by Google

tente de le revoir, et qu'en somme il n'y avait dans tout cela rien de bien effrayant. Elle installa l'enfant sur ses genoux, l'embrassa tendrement, sourit à Raymond qui ne cessait de regarder Henri avec inquiétude et ennui, le fit asseoir près d'elle, le rasséréna avec quelqu'une de ces bonnes paroles qu'elle lui disait comme à un enfant; puis, lorsqu'elle le vit calme et occupé de son petit travail habituel, son regard glissa jusqu'à la grille, et elle étudia furtivement à son tour celui qui la regardait si bien de tous ses yeux.

« Comme il est changé! se dit-elle. Comment ai-je pu le reconnaître!... Il a son même regard si doux, d'autrefois... Comme il a l'air heureux et gai!... Il est bien heureux d'être gai!... » pensa-t-elle. Et elle continua à examiner en détail son costume de coutil gris, sa cravate de soie bleue, sa main nerveuse et rapide, ses sourcils noirs si bien arqués et qui encadraient merveilleusement ses yeux profonds et pleins de lumière. Alors il leva les yeux, et leurs regards se rencontrèrent...

Les heures avaient fui muettes et rapides.

Madeleine, endormie, se réveilla et se mit à pleurer. Sa mère se leva, la consola, l'embrassa avec une tendresse folle, et s'apprêta à partir.

« A demain! murmura la voix derrière la grille. »

Blanche ne répondit rien, mais il y avait un sourire dans ses yeux.

Le soir, Raymond prit une feuille de papier qu'il appuya sur un livre, tailla un crayon, puis allant s'asseoir en face de Blanche, essaya de dessiner et lui dit doucement : « Regarde-moi! »

Elle le regarda, étonnée ; mais lui reprit d'un ton à la fois suppliant et impatient : « Pas comme cela! Regarde-moi comme tu le regardais! »

VIII

Blanche ne dormit pas. Ce retour imprévu d'Henri la bouleversait. Elle avait une joie profonde de le revoir ; les souvenirs de son enfance lui revenaient en foule ; elle se revoyait au Mas-Vert, dans l'enclos, courant de toutes ses forces devant Henri qui la poursuivait, se cachant dans les branches basses et touffues d'un laurier blanc, ou bien construisant avec lui une de ces maisonnettes de cailloux et de sable qui étaient leur triomphe. Puis, tout à coup,

Digitized by Google

elle le revoyait derrière la grille du parc tel qu'il lui était apparu la veille, et elle se perdait dans une rêverie sans fin.

Pourquoi ne voulait-il pas venir la voir au château? Il lui avait recommandé de venir tous les jours à la grille, et elle trouvait tout naturel de lui obéir; cependant, elle avait comme un malaise à cette idée, et elle se sentait rougir. C'était donc mal? Mais qui pouvait le trouver mal? Elle était seule maîtresse au château. Au château... — Pour la première fois, ce mot de château lui donna un mouvement de vanité.

« C'est vrai, je suis comtesse, » se dit-elle. Et ébauchant un sourire : « C'est très-joli d'être comtesse... »

Mais une idée lui traversa l'esprit : « Si c'était Henri qui était le comte au lieu de Raymond ! »

Et elle tressaillit.

« Pauvre Raymond ! se dit-elle, je l'ai bien négligé aujourd'hui, ce n'est pas bien. »

Et, se levant, elle s'enveloppa d'un peignoir, et, sa veilleuse à la main, elle alla tout doucement, pieds nus, jusqu'au lit de Raymond. Il dormait paisiblement. Elle mit un baiser sur son front, et le regarda longtemps.

« Comme il est pâle ! se dit-elle, et quel malheur que... »

Elle sentit un petit frisson, et revint lentement vers son lit.

De grand matin elle sortit de sa chambre. Elle était lasse de sa nuit d'insomnie, elle avait besoin d'air frais sur son front brûlant.

Elle marchait au hasard, sans regarder où ses pieds la portaient, et tout d'un coup elle se trouva à la maison du garde. En approchant, elle vit celles des branches du grand hêtre qui ombrageaient le chemin plier fortement vers la terre, puis se redresser brusquement, et aussitôt un jeune homme se suspendre, glisser, courir jusqu'au tronc, puis sauter à terre presque à ses pieds, et cela si vite, si hardiment, qu'elle n'eut, dans sa surprise et son effroi, ni le temps de faire un geste, ni la force de pousser un cri.

Elle voulut fuir, mais le jeune homme ne lui en laissa pas le temps; il s'avança vivement, lui saisit les deux mains, et attachant sur elle son regard suppliant :

« Blanche, dit-il tendrement, n'ayez pas peur, c'est moi ! »

Le cœur de Blanche battait à se rompre, mais elle ne dégagea pas ses mains, et Henri l'entraîna vers le banc des lauriers roses, où il la fit asseoir, et resta debout à la contempler dans une muette extase.

« Blanche, dit-il enfin, que vous êtes bonne d'être venue ! vous avez deviné que je vous attendais ! »

Et il appuya sa bouche sur les mains de la jeune femme, qui res-

Digitized by Google

tait muette et les yeux baissés. Mais elle vit alors une égratignure qui saignait un peu sur la tempe du jeune homme, et s'écria effrayée :

« Vous êtes blessé, mon Dieu !

— Oh ! ce n'est rien, répondit-il, je commence à savoir le chemin ; la première fois je m'étais un peu foulé le poignet.

— C'était donc vous, l'autre soir, quand j'étais au piano ?

— Oui, Blanche, c'était moi. J'étais arrivé depuis huit jours chez mon père, et m'étais enquis de vous à toutes les bouches du pays. J'avais vaguement appris à Paris votre mariage... Quand je parlais de vous dans mes lettres, on me répondait si peu ! Mais ici les braves gens d'alentour m'ont raconté votre abandon, pauvre enfant, à la mort de votre grand'mère, et ce qu'avait fait mon..... Mais ne parlons pas de cela, reprit-il avec un éclair de colère dans les yeux. Enfin j'étais dévoré du désir de vous voir, de savoir si vous étiez heureuse, de m'assurer si vous ne m'aviez pas oublié.....

— Oh ! vous ne le pensiez pas ! dit-elle.

— Aussi, je rôdais sans cesse autour des murs du parc, espérant qu'un hasard vous amènerait sous mes yeux. Un soir j'entendis les notes plaintives que vous jetiez au vent et qui semblaient un élan douloureux vers ma propre pensée, alors je n'y tins plus et j'escaladai l'arbre pour courir à vous.

— Oui, mais aujourd'hui... dit Blanche avec un accent de reproche.

— Aujourd'hui, interrompit vivement le jeune homme, je fais mieux que de vous voir de loin, aujourd'hui j'ai vos mains dans les miennes, mon regard dans vos yeux, je suis près de vous comme autrefois !..... Blanche, ne voulez-vous pas nous promener un peu comme autrefois ? »

Et il se leva, passant sous le sien le bras un peu tremblant de la jeune femme.

« Vous ne répondez rien, Blanche ; est-ce que je vous fâche en vous disant tout cela ? Ne suis-je pas l'ami de votre enfance, et ne voulez-vous pas que nous parlions de ces beaux jours passés ?

— Oui, parlons-en, oh, oui ! répondit Blanche. Vous souvenez-vous comme nous étions gais et heureux, et comme vous me faisiez de jolies couronnes de pâquerettes pour jouer à la fée près de la petite grotte de pierres ?

— Oh ! oui, je m'en souviens ! Et vous rappelez-vous lorsque c'étaient les fauches et que vous vous cachiez, méchante ! dans les meules de foin, me laissant vous chercher si longtemps ? »

Les ressouvenances se pressaient sur leurs lèvres ; ils parlaient tous deux à la fois, et riaient de songer combien ils avaient ri. Ils

Digitized by Google

marchaient doucement, en se regardant, dans une allée un peu étroite, bordée d'églantines et de chèvre-feuilles. L'herbe au loin avait encore une nappe humide et blanche que doraient légèrement les premiers rayons du soleil; la rosée avait mis ses gouttes brillantes sur les feuilles; en passant, ils frôlaient les branches, et les gouttes de rosée tombaient sur leurs têtes et sur leurs mains.

« Vous souvenez-vous, disait Henri, que la dernière fois que je vins aux vacances, vous m'avez donné une rose blanche cueillie à votre fenêtre?

— Oui, je me souviens, dit-elle; vous partiez le lendemain, j'en avais un petit bouquet et les effeuillais dans mes doigts; vous me dîtes : Donnez-les-moi, cela parfumera mon voyage! Alors j'ai choisi la plus belle et...

— Et la voilà! reprit Henri, sortant d'un petit portefeuille une fleur sèche et jaunie.

— Vous l'avez gardée! dit-elle d'une voix attendrie.

— Je l'ai gardée comme tout ce qui me venait de vous, Blanche, comme je gardais au fond de mon cœur votre nom, votre souvenir, et la chère espérance de vous retrouver libre encore... »

Blanche tressaillit et pâlit sous l'émotion.

« Vous m'aimiez donc? » dit-elle tout bas.

Avant qu'il pût répondre ils entendirent une voix qui appelait, et des pas précipités derrière eux, dans une allée. Henri se jeta dans le bois, et Blanche, affreusement troublée, marcha à la rencontre de Raymond qui la cherchait avec une grande anxiété peinte sur sa figure. Dès qu'il la vit, il courut à elle et lui embrassa les mains avec son effusion habituelle, puis il jeta un regard soupçonneu autour d'elle :

« Il n'y est pas? dit-il avec inquiétude. Je ne veux pas qu'il vienne! »

Blanche effrayée le calma avec des sourires, des caresses, lui parla de Madeleine qu'il fallait aller habiller et du déjeuner qui attendait, et le ramena vers la maison.

Tout un monde de sensations nouvelles se révélait à elle; les paroles d'Henri bourdonnaient incessamment à ses oreilles et la troublaient jusqu'au fond de l'âme; son sang courait si violemment dans ses veines qu'elle le sentait battre partout. C'était comme une joie immense qui l'envahissait, l'étouffait et ne pouvait s'exprimer que par des larmes. Elle n'osait parler; il lui semblait que sa voix devait être altérée; ses mains tremblaient sur tous les objets qu'elle essayait de toucher; elle se revoyait toujours et partout elle-même, au bout de l'allée, au bras d'Henri; elle sentait la pression de sa main, le

Digitized by Google

regard de ses yeux ; elle entendait sa voix ; il lui semblait vivre et marcher comme en rêve.

Il lui semblait aussi que Raymond ne la quittait pas des yeux et suivait tous ses mouvements, et elle était mal à l'aise sous ce regard.

« C'est mon mari, pensait-elle; j'ai juré de l'aimer ; le chagrin le rend malade; il faut que je sois bonne pour lui. »

Et elle répétait machinalement : « C'est mon mari, c'est mon mari... » en songeant à toute autre chose.

Quant à Raymond, jamais il n'avait été si doux et si tendre; il cherchait à deviner un désir dans les yeux de sa femme; il ouvrit le piano comme pour l'inviter à s'y asseoir, il lui porta ses livres et son ouvrage; mais tout ce qu'il faisait irritait Blanche, et elle le regardait avec impatience.

Il voulut lui baiser les mains ; alors elle le repoussa brusquement avec une sorte de colère et de désespoir. Mais aussitôt, prise de regret et de pitié, elle le ramena à elle, prit sa tête dans ses deux mains, l'appuya sur sa poitrine, et, s'inclinant elle-même sur cette pauvre tête, elle fondit en larmes et sanglota longtemps.

« Ce que j'ai fait n'est pas bien, disait-elle, je ne dois pas aimer d'autre que lui ! Je n'écouterai plus Henri; il me trouble et me rendrait méchante pour mes deux enfants, je ne le verrai plus, je ne sortirai plus sans Raymond et Madeleine ! »

Pendant une longue semaine, la pauvre jeune femme se tint parole. Elle resta autour de la maison, garda sans cesse Raymond près d'elle et n'alla pas une seule fois vers la maison du garde. Mais elle se disait sans cesse : « Que pense Henri ? que fait-il ? Comme il doit avoir du chagrin de ne plus me voir ! Comme c'est cruel à moi de ne lui avoir pas même dit un mot d'adieu ! »

Elle se le représentait toujours derrière la grille, épiant toutes les avenues et se désespérant. Elle craignait à tout instant qu'il ne fît une nouvelle imprudence, et s'attendait au moindre bruit à le voir apparaître ; elle avait la fièvre jour et nuit.

Enfin, un soir, à la nuit tombante, elle n'y tint plus et courut vers les lauriers-roses. Elle y trouva Henri assis, la tête dans ses mains, qui poussa un cri de joie en l'apercevant.

« Enfin ! dit-il, et l'attirant vers lui : Depuis huit jours je passe ici de longues heures ; je n'osais pas m'approcher de la maison, mais je ne pouvais pas vivre loin de vous, et je venais m'asseoir ici où vous vous êtes assise, pour retrouver vos traces et un parfum de vous ! »

Elle lui dit en parlant très-vite et d'une voix un peu entrecoupée :

Digitized by Google

« Henri, ne venez plus, car c'est mal, voyez-vous. Je ne dois plus vous voir. Cela fait de la peine à Raymond, il s'inquiète; d'ailleurs, c'est mal, j'en suis sûre. J'étais d'abord bien heureuse de vous retrouver, et puis il m'est venu comme un grand remords qui me rend malade. Il ne faut plus venir. Je suis venue ce soir exprès pour vous le dire, et aussi pour vous dire adieu... oui, adieu! c'est bien triste... Mais enfin, voyez-vous, Henri... il le faut... Adieu!... »

Sa voix faiblit, l'émotion reprit le dessus, et les larmes lui coupèrent la parole.

Il l'avait écoutée avec une sorte d'étonnement douloureux. Il secoua la tête doucement.

« Non, répondit-il, non, ma Blanche bien-aimée, il ne faut pas nous dire adieu; c'est un mot que nos cœurs et nos lèvres ne sauraient prononcer. Je vous aime, Blanche, je vous aime de toute mon âme. Vous voyez bien que je ne puis pas vous dire adieu.

— Si, adieu! dit-elle d'une voix plus assurée. Et, dégageant ses mains de celles d'Henri, elle reprit précipitamment le chemin du château. »

Il n'osa pas la suivre.

IX

Il était midi. Les domestiques étaient occupés à la cuisine, Raymond et l'enfant dormaient après le déjeuner; c'était l'heure où Blanche était seule dans sa chambre. Une voix qui chantait monta jusqu'à elle; elle reconnut cette sérénade entendue le premier jour, et écouta...

Peu à peu, la voix d'abord lointaine et comme voilée se rapprocha et devint plus sonore, l'accent devint plus tendre et plus pressant, puis atteignit les cordes vibrantes de la passion.

Elle, palpitante, comprenait ce langage nouveau, et les battements de son cœur y répondaient. Enfin, elle ne put résister à cet appel, elle descendit vers celui qui l'attendait.

Comme la première fois, ils se promenèrent, ils marchèrent s'appuyant l'un sur l'autre et disant ces mille riens charmants qui cachent tant de choses. Puis ils revinrent s'asseoir sous le grand hêtre.

« Laissez-moi, disait-il, laissez-moi vous redire que je vous aime,

Digitized by Google

et que toutes les fleurs si jolies sont moins jolies que vous, et que vos yeux si doux sont le plus doux reflet du beau ciel du bon Dieu!

— Oh! le bon Dieu!... dit Blanche avec un ton de douloureux effroi, et elle essaya de se lever.

— Le bon Dieu, ma chérie, reprit l'ardent jeune homme en serrant plus tendrement ses mains, le bon Dieu veut qu'on s'aime et que l'on soit heureux. N'est-ce pas lui qui nous a conduits l'un vers l'autre? N'est-ce pas lui qui nous donne cette radieuse matinée et ce bonheur qui vient d'éclore tout au fond de nos deux cœurs? N'est-ce pas le bon Dieu qui veut que les fleurs éclosent au parterre, que les oiseaux chantent dans leurs nids, que tout dans la nature ait un jour de joie et une heure d'amour? Vois le soleil qui brille et rit sur toutes choses, entends dans ton cœur une voix qui chante et qui me répond, écoute mon cœur qui te supplie de l'aimer aussi, parce qu'il faut aimer comme la nature; comme elle, être jeune; comme elle, chanter; comme elle, être heureux, et que le bonheur, vois-tu, c'est l'amour!

« — L'amour... dit-elle.

— Oui, l'amour, reprit-il en passant son bras autour de sa taille, l'amour qui t'appelle et qui vient à toi avec ses sourires, toi qu'on a vendue! et qui n'as pas su ce que c'est qu'aimer... L'amour et ses félicités ardentes, infinies, ses joies, ses bonheurs et ses pleurs divins, ses trésors si doux, l'amour qui m'enivre et qui resplendit tout autour de toi, l'amour qui te fait si belle et qui me rend fou! Comprends-tu que je t'aime! comprends-tu bien le bonheur insensé que j'ai à presser tendrement tes mains dans les miennes, à plonger mon regard au fond de tes yeux? Sens-tu mon cœur bondir dans ma poitrine, vois-tu mes doigts qui tremblent, vois-tu dans mes yeux tout un flot de larmes prêt à déborder? Ah! je t'aime!... »

Et sa bouche ardente mit un long baiser sur les lèvres roses de Blanche éperdue.

Il s'était laissé glisser à genoux, et la regardait.

Un bruit de branches violemment froissées tout près d'eux les tira tout à coup de leur mutuelle extase, et Raymond parut entre les lauriers-roses.

Il était pâle, les yeux hagards, la figure bouleversée. Il avait à la main un grand couteau de cuisine, et, plus prompt que la pensée, il s'élança sur le jeune homme agenouillé et le lui enfonça dans la poitrine.

Henri tomba sans pousser un cri. Son sang jaillit à flots sur la jeune femme, dont les traits étaient décomposés par l'épouvante et qui restait clouée sur le banc, sans faire un mouvement, sans arti-

Digitized by Google

culer un son, les yeux fixes et démesurément ouverts. Tout d'un coup, elle s'affaissa sur elle-même.

Raymond regarda alors avec étonnement le sinistre tableau qu'il avait à ses pieds, le jeune artiste étendu sans vie, et Blanche qui avait perdu connaissance ; puis ramenant ses regards sur lui-même, il vit ses mains et ses vêtements ensanglantés. Alors il eut peur, poussa un cri terrible et s'enfuit en courant de toutes ses forces du côté de l'étang.

On entendit le bruit de son corps tombant dans l'eau, et il ne reparut pas.

Les domestiques, attirés par le cri de Raymond, accoururent dans le parc, et virent l'homme mort et Blanche évanouie. Ils emportèrent la jeune femme et la firent revenir à elle.

Blanche rouvrit les yeux, se souleva péniblement, regarda autour d'elle, fit entendre un strident éclat de rire, puis, s'affaissant de nouveau, murmura doucement : « Le bon Dieu veut qu'on s'aime... »

Elle était folle.

Sans mère et sans nourrice, l'enfant mourut, et peu après la grand'mère.

Quand vint l'hiver, les portes closes et la maison déserte furent en butte à la tempête : le vent brisa les vitres et siffla dans les corridors, la pluie perça le toit, la neige couvrit les ramures, les grands arbres plièrent en mugissant sous l'effort de l'ouragan. La mort faucha le parc comme elle avait fauché la famille, et du château puissant et superbe, il ne resta qu'un souvenir terrible, qu'un nom sinistre : le Val-Maud.

JEANNE STAIR.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE

Collection d'éditions savantes des principaux classiques latins et grecs, textes publiés d'après les travaux les plus récents de la philologie, avec des commentaires critiques et explicatifs, des introductions et des notices, par divers professeurs de l'Université, format in-8°. L. Hachette et Ce, 1868, et suiv.

Il ne faut pas, comme nous le voyons faire quelquefois autour de nous, désespérer de l'avenir des études grecques et latines dans notre pays. Ce n'est pas une raison, parce que la démocratie prend tous les jours en France de nouvelles et plus profondes racines, pour que ces belles études soient abandonnées, comme un dernier apanage des sociétés aristocratiques. Ce n'est pas un vain paradoxe qu'a soutenu M. de Tocqueville, lorsque, dans un des chapitres de son remarquable ouvrage sur la *Démocratie en Amérique*, il a cherché à montrer que c'est surtout aux sociétés démocratiques qu'était nécessaire cette haute culture de l'esprit que donnent les études classiques. Au jugement des hommes à courte vue, MM. Hachette et Ce choisissent singulièrement leur moment pour donner une *Collection d'éditions savantes des principaux classiques grecs et latins.* J'oserais soutenir que, même au point de vue exclusivement commercial, l'affaire n'est pas mauvaise. Mais ce n'est pas, bien entendu, le point de vue qui doit nous occuper ici ; nous sommes seulement en droit de complimenter une maison assez intelligente pour se défendre contre les alarmes des pessimistes, assez courageuse pour affronter le péril d'un échec, si un semblable péril était à craindre.

Ce n'est pas non plus ici le lieu d'examiner, au point de vue de l'érudition philologique, la valeur de chacune de ces éditions. Pour le public d'hommes du monde lettrés auquel nous nous adressons, il suffit de dire qu'il n'est pas un des volumes jusqu'ici publiés dans cette collection qui ne soit au moins à la hauteur de la science actuelle et qui ne dispense en grande partie des travaux antérieurs, en en donnant la substance : quelques-uns même, par exemple l'*Euripide* de M. Weil et le *Sophocle* de M. Tournier, font faire un pas en avant à la science si ardue de la critique des textes. Qu'avions-nous jusqu'ici, en France, en fait d'éditions savantes des classiques grecs et latins ? Pour les premiers, la collection de MM. Didot, volumineuse et compacte, où les textes sont accompagnés

Digitized by Google

d'une traduction latine, mais n'ont pas de notes. Pour les seconds, la collection Lemaire, qui est en général fort médiocre, et qui est aujourd'hui tout à fait arriérée. Les ouvrages grecs de la nouvelle collection ne remplaceront pas ceux de la collection Didot; ils ne feront pas double emploi avec eux, mais ils auront une place honorable tantôt à côté, tantôt au-dessus d'eux. Quant aux ouvrages latins, il leur sera facile de faire oublier les autres.

Les ouvrages qui ont paru jusqu'ici sont les suivants : *Cornelius Nepos* (1 vol.), par M. Monginot, jeune professeur, qui a le goût de la philologie et y débute avec honneur ; *Virgile* (3 vol.), par M. E. Benoist, qui porte dans cette science une aptitude encore plus marquée et une expérience plus ancienne ; *Sept tragédies d'Euripide* (1 vol.), par M. Weil, qui est en France un des plus éminents représentants de la philologie grecque; *Sophocle* (1 vol.), par M. Tournier, qui promet de se placer, lui aussi, parmi les maîtres, ou plutôt qui déjà y a conquis sa place; enfin l'*Iliade d'Homère* (2 vol.), par M. Pierron, hélléniste de la meilleure école, bien connu par son abrégé de l'histoire de la littérature grecque et par ses traductions d'Eschyle, de Marc-Aurèle et de Plutarque.

A. CHASSANG.

[*La Politique du Bon sens*, par M. J. LEVALLOIS. Degorce-Cadot.

Notre honorable collaborateur occupe un rang distingué dans une catégorie de penseurs, que nous désignerions volontiers sous le nom de tiers-parti socialiste. Convaincu que « le présent, sous toutes ses formes, a mérité de périr, » qu'une réforme sociale est urgente, mais qu'elle ne saurait s'opérer ou durer qu'à la condition de rester pacifique, M. Levallois s'est voué avec une ardeur généreuse à la recherche des moyens les plus propres à résoudre amiablement et sans secousse « plusieurs des questions qui préoccupent jusqu'à l'anxiété la conscience publique. » Lui-même a résumé, dans son avant-propos, les solutions qu'il propose comme praticables ou au moins dignes d'examen : « le débat légal ; la participation progressive du prolétariat à la gestion des affaires ; la réduction graduelle des dépenses ; le renoncement aux vaines convoitises, aux puériles satisfactions du luxe (?) ; la sincérité dans l'enquête sociale ; la piété d'autant plus efficace, d'autant plus respectée que les garanties de la pensée indépendante seraient au-dessus de toute atteinte... » A un véritable talent d'écrivain, M. Levallois joint une rare sincérité et une modestie plus rare encore chez les gens de lettres et les philosophes de notre temps, ou plutôt de tous les temps. « Je suis loin, dit-il, de présenter mes assertions comme paroles d'Evangile... J'ai cherché consciencieusement. A d'autres de chercher à leur tour, de voir et de dire si j'ai trouvé des solutions possibles, indiqué des moyens raisonnables, ouvert des issues vers le mieux. Si je contribue à dissiper une paresse malsaine et coupable, à réveiller une activité salutaire, j'aurai, pour ma faible part, accompli la tâche qui incombe

Digitized by Google

en ce moment au penseur patriote. » La critique ne saurait être que courtoise et même sympathique vis-à-vis d'un écrivain qui s'exprime ainsi et qui pense de même, car M. Levallois n'est pas de ceux auxquels peut s'appliquer le dicton célèbre : « La parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée. » Il y aurait beaucoup à dire sur quelques-unes des solutions proposées par notre collaborateur : il voit, en général, l'humanité trop en beau, ce qui l'entraîne à confondre ce qui serait désirable avec ce qui est possible. Nous aurions surtout de larges réserves à faire sur le chapitre intitulé : *La Foi et l'Argent*, dans lesquelles M. Levallois a le tort de présenter « comme paroles d'Evangile » les assertions d'un écrivain éminent, mais plus que passionné, qui a fait le roman et non l'histoire de la Révolution française. Mais les erreurs mêmes de l'auteur de *La Politique du Bon sens* ont leur principe dans un sentiment honorable, et nous connaissons peu d'ouvrages auxquels puisse aussi justement s'appliquer le mot de Montaigne : « Ceci est un livre de bonne foi. »

E. DE FOREST.

Philosophie de l'art en Grèce, par M. H. TAINE.

M. Taine a une manière à lui d'étudier les questions d'art. Dans les différents pays, c'est le climat, la configuration du sol qui ont formé le caractère des peuples et leur ont, pour ainsi dire, imposé une façon toute particulière de comprendre l'art, de lui donner un développement en rapport direct avec leurs sentiments. Pour M. Taine, l'art, chez une nation civilisée, est la conscience forcée d'un ensemble de circonstances tout à fait indépendantes de la volonté. C'est ainsi qu'il nous a expliqué ses théories sur l'art en Italie et dans les Pays-Bas, c'est aux mêmes causes qu'il attribue le développement artistique en Grèce, et, tout en ne partageant pas son opinion d'une manière absolue, nous devons convenir qu'elle est présentée de la façon la plus propre à séduire.

Les Grecs habitant une contrée entourée en partie par la mer, entrecoupée de golfes plus ou moins profonds, hérissée de caps qui s'avancent hardiment au milieu des eaux, ont dû être de bonne heure des marins intrépides. Ayant à l'orient les îles innombrables de l'Archipel, et plus loin les côtes dentelées de l'Asie-Mineure, ils portèrent d'abord de ce côté leurs efforts, et en peu de temps couvrirent tout le littoral de colonies florissantes.

Le caractère des Grecs, essentiellement décentralisateurs — ce mot parfaitement inconnu des contemporains de Périclès, rend bien notre pensée — les empêcha de fonder ces Etats immenses dont l'Asie a toujours eu le monopole. Les villes, les îles, les colonies formaient autant de petits Etats indépendants et souvent rivaux, ayant chacun leur vie propre, de sorte que l'on pouvait voir, sur un espace de quelques lieues, les caractères se modifier, les idées changer, la civilisation et les arts prendre, ou plutôt subir, des formes différentes. Les habitants de la Béotie ne ressem-

Digitized by Google

blaient pas à leurs voisins de l'Attique ; les montagnards de l'Arcadie, renfermés au centre du Péloponèse, étaient beaucoup moins civilisés que les populations qui vivaient sur les mers du golfe de Corinthe ou de l'Archipel ; de l'Elide à l'Ionie, de la Thessalie à la Crète, c'étaient bien partout des Grecs, mais présentant à chaque pas les modifications les plus profondes. Cette passion de l'autonomie, qui a été un des côtés saillants du caractère grec, devait avoir pour résultat immédiat un amour-propre exagéré, porté naturellement à tout grandir. Les petites rivières devinrent des fleuves, les ruisseaux des rivières ; les collines des montagnes ; les troupes de quelques milliers d'hommes des armées puissantes ; les moindres combats des batailles. L'Ilissus, dont on retrouve à peine le cours, est aussi célèbre que le Gange et l'Eurotas, aussi connu que le Nil.

Si cette manie de l'exagération à outrance a été un des défauts des Grecs anciens, il faut dire également qu'elle a été une des causes de leur gloire. La beauté du ciel hellénique développa rapidement le goût des arts, la statuaire et l'architecture atteignirent un haut degré de perfection. Sans cesse occupés d'améliorer physiquement leur race, les Grecs créèrent des gymnases où les jeunes gens et les hommes faits s'exerçaient à la lutte. Cette habitude de se mettre entièrement nus, dit M. Taine, aboutit à ces familiarités scandaleuses qui ont rendu le Bas-Empire si tristement célèbre.

A Sparte, les femmes elles-mêmes se livraient aux exercices du corps, on ne voulait que de beaux hommes dans la cité de Lycurgue, et ce système fut poussé si loin, que les enfants mal conformés étaient immédiatement mis à mort.

Le type humain était idéalisé, les dieux étaient humanisés. Ils avaient de l'homme la beauté plastique et les passions. Ils se battaient, luttaient entre eux d'influences. Chaque passion, vertu ou vice, était divinisée ; mais le vice lui-même avait son charme, et jamais les Grecs n'eurent l'idée de le représenter sous une forme repoussante. Avec des attributs divers, Minerve et Vénus étaient belles. Dans tous les actes de la vie, les dieux paraissaient. Les fleuves, les fontaines, les forêts, les cavernes avaient leurs divinités protectrices, et du sommet de l'Olympe au foyer domestique, c'était un enchaînement de dieux, de déesses, de demi-dieux, de héros, de nymphes, auxquels on faisait remplir un rôle plus ou moins important.

La philosophie de l'art grec, ses conceptions idéales sont donc, d'après M. Taine, la résultante du climat et de la configuration du sol. Nous lui reprocherons de rester trop souvent à côté de son sujet, de ne pas le serrer d'assez près, mais à part cette réserve, nous le féliciterons d'avoir tenté de nous initier aux causes qui ont amené le siècle de Périclès, et s'il s'est trop étendu sur l'organisation sociale de la Grèce, il faut dire que la façon de vivre d'une société a aussi une influence très-puissante sur sa manière de rendre, par l'architecture et la statuaire, ses impressions et ses idées.

AUGUSTE LEPAGE.

Digitized by Google

Les Oiseaux chanteurs, ouvrage imité de l'allemand, de MM. MULLER frères. Préface par M. CHAMPFLEURY. Rothschild.

Nos lecteurs ont pu apprécier le mérite délicat de cette œuvre, par les extraits qu'en a donnés dernièrement la *Revue* (numéro du 30 novembre 1869). En passant d'une langue dans l'autre, le travail de MM. Müller n'a rien perdu; nous oserons même dire qu'il a gagné quelque chose sous la plume exercée de l'un de nos collaborateurs, qui s'était chargé du soin de franciser l'original. Il a judicieusement émondé des tirades gallophobes qui détonnaient dans cette pacifique symphonie, et quelques effusions qui auraient paru, à nos Français railleurs, d'un lyrisme un peu outré à propos de sansonnets et de canaris. Tout en reproduisant ce qui était agréable et utile dans l'ouvrage allemand, il y a ajouté, de son chef, d'excellentes choses. On sait que rien n'égale la timidité farouche de ces virtuoses des bois et des plaines : ils ne ressemblent guère, sous ce rapport, à leurs confrères non emplumés! Jamais l'existence de ces musiciens modestes autant qu'habiles n'avait été aussi consciencieusement étudiée, fouillée jusque dans ses plus intimes replis; jamais leurs chansons mélodieuses n'avaient été écoutées, analysées avec plus d'amour. Les figures, dessinées par MM. Müller eux-mêmes, dépassent, pour la vérité de la physionomie, des attitudes, des détails du plumage, tout ce qui avait été fait jusqu'ici. Ce charmant volume, qui joint l'intérêt de l'observation scientifique à l'attrait de la poésie, mérite une place dans toutes les bibliothèques.

O. M.

L'empereur Heraclius et l'empire Byzantin au VIIe siècle, par L. DRAPEYRON. In-8°, Ernest Thorin.

M. Drapeyron vient de publier, en un volume, une monographie d'Héraclius qu'on ne trouvera pas trop longue, bien qu'elle ait 400 pages, car elle est bien présentée, et le sujet est l'un des plus intéressants que présente l'histoire. Il y a, en effet, peu de règnes qui offrent autant de péripéties surprenantes, l'avénement heureux et facile d'un gouverneur de province qui détrône un exécrable tyran, des débuts incertains, d'éclatants triomphes, puis des revers humiliants et une fin misérable, une vie qui, pendant quelques années, a été celle d'un héros, et qui s'achève dans la langueur, la lâcheté et la démence. Tels sont les étonnants contrastes qu'offre le caractère d'Héraclius, et que M. Drapeyron a dû présenter en racontant l'histoire de son règne.

Héraclius a une physionomie à part parmi les princes byzantins qui succèdent à Justinien, et, en même temps, il a tous les caractères qui appartiennent à ces princes. Son originalité propre et sa gloire, c'est d'avoir été un homme de guerre, c'est d'avoir entrepris et mené à bonne fin des expéditions lointaines sans le secours d'un Bélisaire ou d'un Narsès. Mais le prince byzantin se retrouve à un haut degré dans Héraclius, et c'est ce qui explique ses revers. Si Héraclius n'avait été que le premier des croisés,

Digitized by Google

s'il s'était borné à stimuler l'ardeur guerrière de ses soldats en échauffant leur enthousiasme religieux, il eût laissé un nom dont rien ne ternirait l'éclat : car il lui fut donné de reconquérir sur des païens ce que son peuple croyait la vraie croix, et de venger l'empire des incursions du roi perse Chosroès. Mais ce soldat était doublé d'un théologien, et cet empereur a été toute sa vie dominé par le patriarche de Constantinople. On trouvera chez M. Drapeyron un curieux chapitre sur ce qu'était au VIIe, siècle, un monarque byzantin, sur son entourage et sur les théories politiques qui avaient cours dans la nouvelle Rome. Héraclius était trop de son temps et de son pays pour être le rénovateur d'un empire décrépit dès sa naissance. C'était d'ailleurs une organisation mobile et portée aux extrêmes : sans volonté suivie, il avait de brusques élans, et presque aussitôt de soudaines défaillances.

L'enthousiasme du croisé avait fait la force du soldat : mais que dire d'un empereur qui, non-seulement se mêle aux querelles des théologiens, mais qui prend lui-même la plume avec la prétention de dire à ses sujets ce qu'ils doivent croire en fait de dogmes, ce qu'ils doivent repousser ? Héraclius joua de malheur avec son *Ecthèse :* cette élucubration théologique ayant été condamnée par le pape, il fit pis que se rétracter, il désavoua son œuvre, on voit que la pensée du schisme n'était pas encore mûrie dans le monde grec Ce n'est pas tout : cet empereur-soldat et théologien était, comme époux, une sorte de personnage de comédie : il eut deux femmes, et toutes les deux le captivèrent au point que, pour elles, il sembla souvent tout oublier : ses sujets, jouant sur son nom d'Héraclius, riaient de cet Hercule qui vivait aux pieds d'Omphale.

Un des intérêts qu'offre encore le règne d'Héraclius, c'est que, sous ce prince, eut lieu le premier choc des Musulmans contre l'empire grec. En 632, Mahomet somme Héraclius d'embrasser l'islam ; en 1453, Mahomet II siégera dans Constantinople, devenue Stamboul.

Tous ces points sont abordés et traités par M. Drapeyron avec une érudition sûre et profonde : il s'est entouré de tous les documents, de quelques-uns même qui n'avaient pas été encore explorés, comme la chronique arménienne de Sépéos, et surtout d'un chroniqueur byzantin trop négligé jusqu'ici et auquel M. Drapeyron attache une légitime importance, Georges Pisidès.

L'Héraclius de l'histoire revit tout entier dans ce volume : nous regrettons que l'auteur n'ait pas cru de la gravité de son sujet de faire connaître aussi l'Héraclius de la littérature. En effet, comme tous les hommes extraordinaires, Héraclius a eu sa légende, et son nom a suscité plus d'un poëme, depuis les romans du trouvère Gauthier d'Hirras et de l'Allemand Otton de Freisingen, jusqu'au drame de Calderon, à la tragédie de Corneille (1647), et une autre tragédie, jouée en 1688, dans un des colléges de la compagnie de Jésus. C'est à peine si M. Drapeyron consacre quelques lignes (p. 282 et 412) à rappeler ces souvenirs, dont plusieurs ont leur importance. Selon nous, ce devait être l'objet, non d'un chapitre, mais d'un appendice qui n'eût pas manqué d'intéresser bien des lecteurs.

A. C.

Digitized by Google

REVUE MUSICALE

Théâtre-Italien : Première représentation (à ce théâtre) de *Guido e Ginevra*, poëme de Scribe, musique de F. Halévy; MM. Nicolini et Bonnehée; Mmes Krauss, Sabatti. — **Opéra-Comique** : *La Cruche cassée*, paroles de MM. H. Lucas et E. Abraham, musique de M. E. Pessard; *l'Ours et le Pacha*, musique de M. F. Bazin. — **Société Schumann** : 3e séance.

Le poëme de *Guido*, réminiscence peu déguisée de *Roméo et Juliette*, est celui dans lequel Scribe a fait les plus larges concessions aux fantaisies lugubres du genre romantique. Le sujet, déjà passablement embrouillé dans le *libretto* original, l'est devenu bien davantage encore par suite des larges coupures qu'il a fallu pratiquer pour approprier l'ouvrage à la scène italienne. Ainsi, au premier acte, on n'a laissé subsister que fort peu de chose de l'introduction villageoise et de l'entrée des *condottieri;* on a supprimé la cavatine coquette de la cantatrice Ricciarda, et, ce qui est plus fâcheux encore, tout le premier duo entre Guido et Ginevra. Nous regrettons la *stretta*, l'une des pages les plus entraînantes de la partition. De ce retranchement, il résulte que les deux amoureux, à peine réunis, sont cernés par Forte-Bracchio et ses bandits, lesquels sont eux-mêmes enveloppés de suite par la force armée, et le public se perd dans cette accumulation de péripéties. Il n'est resté de tout cet acte, à proprement parler, que la célèbre romance : *Pendant la fête, une inconnue...*, que M. Nicolini chante avec beaucoup de goût et d'expression.

Au second acte, on a fait disparaître l'air *di bravura* avec chœurs de Ginevra, tous les airs de ballet, et le quintette dans lequel Cosme de Médicis exprime naïvement sa satisfaction du beau mariage qu'il fait faire à sa fille, sans apercevoir l'embarras de Ginevra, ni la stupéfaction douloureuse de Guido, ni la rage jalouse de Ricciarda et de Manfredi. M. Bon-

Digitized by Google

nehée s'est fait justement applaudir dans le duo bouffe entre Ricciarda et Forte-Bracchio. Ce morceau offre un emploi fort heureux du chant syllabique, principalement dans ce passage :

Il faut de la prudence,
Cherchons au fond du cœur,
Ce que ma conscience
Permet à mon honneur!

Mlle Sabatti chante convenablement ce duo, où l'on rencontre quelques traits assez difficiles; mais la grande jeunesse de cette cantatrice et l'expression placide de sa physionomie contrastent d'une façon comique avec le sujet de son entretien secret, bien qu'assez bruyant, avec Forte-Bracchio. On sait que l'époux futur de Ginevra, un duc de Ferrare, digne prédécesseur du mari de la Borgia, a payé richement le meurtre de Guido au bandit, qu'il a sauvé naguère d'une *haute disgrâce* (la potence). Mais Ricciarda met une surenchère et décide Forte-Bracchio à empoisonner Ginevra au lieu de poignarder Guido, que cette beauté féroce et peu scrupuleuse entend se réserver, car, dit-elle, l'infidélité

Est un droit que je garde,
Et que je ne donne point!

L'acte suivant, celui du tombeau, est digne d'un bout à l'autre de l'auteur de *la Juive*. Quelques-uns de nos confrères de la presse quotidienne ont blâmé doctoralement le caractère, suivant eux, trop profane du chant funèbre qui ouvre cet acte, et qui reparaît à la fin. Ils n'ont pas remarqué que ce chœur est un motet du plus pur plain-chant. La scène où Roméo, je veux dire Guido, vient pleurer sur le corps de sa belle, qu'il suppose inanimée, est une redoutable épreuve pour les ténors. Il faut, pour répondre à l'idée du compositeur, au caractère de la musique si bien approprié à cette situation, beaucoup d'art et aussi beaucoup de force, trop de force, hélas! M. Nicolini s'en est tiré très-honorablement; il a surtout bien rendu la *stretta* en *sol* mineur, l'une des plus pathétiques inspirations d'Halévy. Dans quelques passages, il a rappelé Duprez à ses vieux admirateurs; mieux encore, à Duprez lui-même, qui, présent à cette représentatiou, a donné plus d'une fois le signal des applaudissements.

Le réveil de Juliette-Ginevra est, pour nous, le morceau capital de la partition. L'introduction de cette belle scène exprime avec autant d'énergie que celle du troisième acte de *Fidelio*, la sombre terreur des lieux souterrains. L'angoisse de cet affreux réveil semble palpiter dans le récitatif qui suit, accompagné par les mystérieux *pizzicati* qu'échangent entre eux les instruments à cordes. Mlle Krauss accentue magistralement ce récitatif, qui, par un *crescendo* habilement ménagé, aboutit à un élan dramatique de désespoir sur ces mots :

Ah! tout m'abandonne,
La mort m'environne...

Digitized by Google

Nous signalerons encore dans cet allegro le retour de l'accord de sixte en *mi* majeur dans le ton de *fa* mineur, sur ces paroles :

Faut-il donc, vivante,
Descendre au tombeau !

Ce passage, d'une grande hardiesse harmonique, et que Mlle Krauss gradue avec une habileté supérieure du *fortissimo* au *piano*, conformément aux indications du maître, exprime à merveille la transition du plus violent éclat de désespoir à l'abattement complet.

On a supprimé, avec raison, au quatrième acte, la scène de l'orgie, interrompue par l'apparition de Ginevra, et terminée par le double et peu regrettable trépas de Ricciarda et de Manfredi. Dans la conception primitive du librettiste français, l'amante infortunée de Guido est douée d'une vitalité par trop exceptionnelle. A peine réchappée d'une violente attaque de l'épidémie pestilentielle, d'une léthargie compliquée d'un jeûne prolongé et d'un commencement d'asphyxie, elle vient demander asile à son époux, et n'en obtient qu'un coup d'arquebuse. On a bien fait de lui épargner ce dernier assaut.

Il y a de grandes beautés dans la partie du quatrième acte qui a été conservée. Nous regrettons que l'on ait entièrement sacrifié la chanson de Forte-Bracchio : *A nous ces palais ! ces splendeurs !* que Massol disait avec tant de verve. L'hymne du pillage : *Vive la peste !* a une allure féroce, appropriée à la situation. Ce chant de bandits fait bien ressortir la mélopée gracieuse du duo dans lequel les deux amants expriment la joie fort inespérée de se revoir, et reparaît avec beaucoup d'à-propos dans la *stretta* en *la* mineur. Cette *stretta* dramatique est vigoureusement enlevée par Mlle Krauss et par M. Nicolini, qui devient presque tragédien au contact de l'éminente cantatrice, comme le devenait parfois Rubini avec la Malibran.

Le sujet de cet opéra, sombre jusqu'à l'horreur, la complication recherchée des accompagnements, avaient d'abord effarouché une partie de l'élégant public de ce théâtre. Mlle Krauss lutte victorieusement contre ces répugnances puériles ; elle s'élève à une haute puissance d'expression dramatique, et, point n'est besoin de le dire, elle est fort supérieure, dans ce rôle, à Mme Dorus-Gras, qui l'avait créé. Passionnée sans exagération, correcte sans froideur, ayant l'intelligence et l'amour de la grande musique, Mlle Krauss est bien une de ces virtuoses d'élite que Robert Schumann nommait « les Amazones de l'Art. » La fatigue n'existe pas pour cette vaillante *prima donna*. Après avoir joué samedi dernier pour la seconde fois ce rôle écrasant de Ginevra, elle obtenait le lendemain deux nouveaux triomphes : l'un au Conservatoire, dans la seconde audition de la cantate de M. Vaucorbeil, et dans l'air de *Freyschütz* ; l'autre, dans une réunion intime, où elle s'est, en quelque sorte, surpassée elle-même en présence d'un de ces auditoires délicats qui savent garder leur enthousiasme pour ce qui en est digne, et dont le suffrage fait loi dans le monde des lettres et des arts. Là, elle a donné un nouveau gage de la flexibilité de son talent

Digitized by Google

en chantant avec la même supériorité trois morceaux de premier ordre dans des genres tout à fait différents : le premier air de Chérubin dans *les Noces de Figaro*; le fameux *Crucifixus* de la Messe de Rossini; enfin, le grand air du *Freyschütz*. Dans cette même soirée, M. Pagans, ce ténor si excellent musicien et maître si parfait, si modeste pourtant, trois qualités bien rares chez ses confrères; l'habile violoniste Besekerski et la charmante Mlle Marie Roze ont recueilli leur large part d'applaudissements. Cette dernière a surtout été applaudie dans le duo de *Mireille*, chanté avec Pagans, et dans cet air si gracieux des *Djinns*, qui, grâce à elle, est devenu si promptement populaire.

L'Opéra-Comique, qui depuis longtemps sommeillait sur son *Rêve d'amour*, s'est brusquement réveillé l'autre semaine, et nous a donné coup sur coup deux petits actes nouveaux. Le sujet du premier n'a absolument rien de biblique, bien que l'un des auteurs du poëme s'appelle Abraham. C'est une petite idylle inspirée, nous dit-on, par le célèbre tableau de Greuze, *la Cruche cassée*. On y retrouve l'historiette obligée d'amours contrariées par un rival niais et un tuteur avare, et l'intervention du seigneur bienfaisant qui console et marie les amants. L'auteur de la musique est M. Pessard, grand prix de Rome. L'ouverture est un pastiche assez adroit, mais un peu terne, de celles de Grétry. Avec des ressources d'orchestre bien plus bornées, ce grand maître savait obtenir des effets autrement variés et piquants. Les couplets de Lucette, la villageoise à la cruche cassée, sont assez gracieux, mais nous préférons de beaucoup le duo *des Souvenirs*, chanté par une baronne quinquagénaire qu'escorte un soupirant du même âge. Il y a là surtout une phrase tout à fait charmante sur ces paroles : *Que je regrette le printemps!* Le duetto de la bastonnade infligée par l'amoureux de Lucette à son malencontreux concurrent a été remarqué et justement applaudi, mais le morceau capital est un quatuor dans lequel les vieux amoureux guettent les jeunes; il est mélodieux et d'une bonne facture. M. Pessard instrumente avec dextérité, parfois avec grâce ; mais nous aimerions mieux moins de correction, de finesse calculée et un peu plus de *brio* dans un jeune compositeur. Il serait fâcheux qu'on pût dire de lui ce que disait Piron à propos du *Warwick* de La Harpe : « Cette pièce est d'un jeune homme; c'est dommage; il est trop sage, il n'ira jamais loin. » L'interprétation de cette bluette laisse aussi beaucoup à désirer. Mlle Revilly, toutefois, remplit parfaitement le rôle de la veuve aux cinquante printemps. Le tuteur et l'amant éconduit sont passables; mais Lucette a la voix aussi fêlée que sa cruche, et le berger Colin, son amant, semble avoir contracté, dans la fréquentation de la race ovine, l'usage d'une sorte de bêlement plaintif des plus disgracieux dans un gosier humain. De tels sons ne peuvent figurer convenablement dans une idylle qu'en restant au répertoire des moutons.

L'autre opérette n'est que la transcription musicale de la vieille et désopilante fantaisie de Scribe : *l'Ours et le Pacha*. Cette exhumation ne manque pas d'à-propos dans ce temps de réaction contre le système autoritaire, dont Schahabaham reste une des charges classiques. M. F. Bazin, l'ingénieux auteur du *Trompette de M. le Prince*, de *l'Avocat Pathelin*

Digitized by Google

et du *Voyage en Chine*, est aussi professeur de composition au Conservatoire ; on ne s'en aperçoit que trop dans sa nouvelle partition. Sa musique, toujours élégante et correcte, manque en général de verve ; toute la *furia* bouffonne d'Offenbach ou d'Hervé n'eût pas été de trop pour un pareil sujet. Il y a néanmoins dans cette œuvre plusieurs morceaux d'un véritable mérite, et qu'on entendra plus d'une fois avec plaisir. Nous citerons notamment le chœur d'introduction, où de gais *a parte* s'enlacent avec beaucoup d'art aux doléances officielles sur la mort de l'ours favori ; les couplets de Roxelane, *Près du Pacha ;* le trio, *Prenez mon ours*, d'une excellente facture, et surtout l'air avec chœurs de Schahabaham. Le pacha déclarant que quiconque ne rira pas sera décapité sur l'heure, les courtisans s'empressent de faire écho à cette signification en riant à qui mieux mieux ; il y a là un effet comique habilement exprimé et bien en situation. La pièce est d'ailleurs montée avec beaucoup de soin. Mlle Délia est fort convenable dans le rôle de Roxelane ; M. Potel très-plaisant de physionomie et d'allures dans celui de Marécot. Ponchard, avec sa mine piteuse et sa tournure efflanquée, est un Tristapatte comme on n'en voit guère, et l'excellent comédien Couderc, avec sa mirifique redingote jaune-citron à vastes brandebourgs, un Lagingeole comme on n'en voit pas.

La grippe, dont la garde qui veille aux guichets des Tuileries ne défend pas les plus augustes gosiers, n'épargne pas ceux des virtuoses. Elle nous a privés cette semaine d'un concert des plus intéressants, celui de L. Lacombe, forcément différé à la semaine prochaine. Heureusement, cette ennemie intime de la musique n'a pas de prise sur les doigts intrépides de M. Delahaye et sur l'archet de ses auxiliaires. Nous avons constaté avec plaisir, à la troisième séance de la Société Schumann, la présence d'un public plus nombreux, dans lequel, toutefois, dominait l'élément germanique. Il y a de jolies choses dans la sonate de Raff pour piano et violon, principalement dans l'air varié qui sert d'andante ; mais le finale est d'une longueur inexorable, et déparé par de nombreuses réminiscences italiennes, en désaccord avec le style général de cette composition. En revanche, le trio en *ré* mineur de Schumann est une œuvre de premier ordre. Nous ne connaissons pas dans la musique *di camera* un contraste plus saisissant, plus dramatique que celui qu'offre la brusque transition de l'andante, d'un caractère grave, presque lugubre, avec le finale, d'un rhythme si carré, d'une gaieté si impétueuse. La deuxième partie du scherzo offre un des plus remarquables exemples que l'on puisse citer de l'heureuse union de la mélodie avec l'observation des règles les plus strictes du contre-point. Enfin, le quatuor instrumental de Schumann (1er de l'œuvre 41), l'une de ses œuvres les plus chantantes, les plus facilement compréhensibles à la première audition, a excité un véritable enthousiasme. Schumann n'a laissé que trois quatuors, mais ils suffisent pour le mettre, dans ce genre de composition, peut-être le plus difficile de tous, au niveau des plus grands maîtres.

O. MERCIER.

Digitized by Google

CHRONIQUE POLITIQUE

27 février 1870.

Nous ne sommes pas encore sortis de la phase des discours, et il est permis de se demander si nous en sortirons jamais. La durée de cette crise n'est point seulement, comme on le pourrait croire, le résultat de la loquacité depuis longtemps inhérente à notre race ; elle est due surtout à la situation un peu fausse qui est faite au gouvernement et à la Chambre. Ils sont sans aucune sympathie l'un pour l'autre ; ils se supportent, mais ils ne s'aiment pas. Pendant longtemps ils ont compris qu'ils avaient quelque chose à se dire, un aveu à se faire ; et, dans la crainte que ces épanchements réciproques n'amenassent une rupture, on parlait de tout autre chose. Faire trève de discours, et arriver tout de suite aux actes, ne semblait pas moins dangereux ; les actes ont encore plus de signification que les mots, surtout lorsqu'on tient à leur donner une certaine apparence de droiture et à les mettre d'accord avec des déclarations antérieures. D'où il résultait que le temps se passait en conversations inutiles ; la Chambre et le gouvernement semblaient jouer aux propos interrompus. Le point délicat, celui que l'on aurait dû aborder sans retard, parce qu'il fallait bien y aboutir un jour, c'était précisément cette question de savoir jusqu'à quel point la majorité, issue des candidatures officielles, et le gouvernement actuel, se trouvaient d'accord. Aussi longtemps que le programme tout entier du cabinet n'aura point été soumis à l'épreuve d'une discussion publique, on ne saura pas bien exactement à quoi s'en tenir. Tant qu'il ne s'est agi que des mesures à prendre pour assurer le maintien de l'ordre, il n'y avait pas à craindre les résistances d'aucune fraction de la majorité, et il est juste de dire que, pendant longtemps, entre la Chambre et les ministres, il ne s'était guère agi que de cela. La question de cabinet s'est posée une première fois sur la demande de poursuites à exercer contre le député de la première circonscription de Paris ; il va sans dire que a

Digitized by Google

droite n'a point hésité à donner son adhésion à une semblable mesure. Un peu plus tard, lorsque le député poursuivi, jugé et condamné, a dû subir sa peine, la Chambre, appelée à se prononcer sur l'opportunité d'une arrestation, a donné aux projets du ministère toute son approbation. Jusque-là, il n'avait été question que d'actes répressifs et de cette partie du programme ministériel qui touche au maintien de l'ordre et à la stricte application des lois. Si on s'en était tenu à cet ordre d'idées, jamais ombre de dissentiment ne se serait produit entre le ministère du 2 janvier et cette majorité, qui avait été aussi celle du ministère précédent. Les centres eux-mêmes semblaient étroitement unis, et ne tenaient point à soulever prématurément des débats propres à troubler cette harmonie, et à précipiter les explications qui pouvaient ou amener la chute du cabinet, ou jeter le pays dans le trouble d'une nouvelle crise électorale. Ils se faisaient d'étranges illusions ceux qui pensaient pouvoir prolonger indéfiniment une situation pleine de réticences et d'équivoques, et se payer longtemps de paroles.

Les députés de la gauche n'avaient pas à observer à l'égard du cabinet ni pour eux-mêmes les ménagements auxquels la droite se croyait obligée et qu'elle pratiquait autant pour ne point compromettre son existence que pour épargner des embarras au gouvernement; plus désintéressée dans l'affaire, entraînée même par goût à semer le trouble et la division dans une Chambre absolument hostile à sa politique, la fraction la plus avancée de la Chambre a porté à l'ordre du jour des questions brûlantes qu'il valait sans doute mieux résoudre plus tôt que plus tard. Pour complaire au gouvernement, M. Jules Favre, l'auteur des interpellations sur la politique intérieure et sur les candidatures officielles, avait consenti à retarder de quelques jours un débat qui demandait une certaine préparation et l'établissement d'un accord préalable et bien intime entre tous les membres du gouvernement. On sentait de part et d'autre que l'on allait à une épreuve décisive et qu'il était nécessaire de se préparer aussi bien à recueillir les avantages d'un succès qu'à subir les inconvénients et toutes les conséquences d'un échec. Tout était donc prévu et combiné lorsque lundi dernier, 21 février, s'est engagée la lutte parlementaire la plus intéressante que le cabinet eût encore livrée. L'assaut était donné par les républicains de la gauche avec cette ardeur qui les caractérise et que venaient augmenter encore les excitations des groupes électoraux désireux de voir leurs représentants accentuer leur opposition et leur donner la revanche des récentes mésaventures essayées par leur parti. On touchait d'ailleurs à la date du 24 février, à laquelle tout le bataillon démagogique voulait donner un anniversaire retentissant. Tels étaient l'état des esprits et les stimulants extérieurs, lorsque M. Jules Favre a monté lundi dernier à la tribune du Corps législatif. Il a pris les choses de très-loin et de très-haut, dégageant lentement sa pensée des longues circonlocutions académiques et d'un nombre infini de précautions oratoires. Il a mis autant de miel qu'il a pu dans son exorde; il a même montré un tel esprit de conciliation et si peu de goût pour les violences, qu'à plusieurs reprises il a mérité l'approbation de la droite. Cependant, après avoir lon-

Digitized by Google

guement caressé sa proie, l'orateur l'a saisie; il a demandé compte au ministère de son programme, et comme il a vu prendre place, dans le cabinet, des membres sortis du centre droit et des membres sortis du centre gauche, il a dit que ces deux fractions de la Chambre n'ayant pas absolument le même programme, il y avait lieu de s'enquérir auquel des deux le gouvernement donnait son adhésion. Les rumeurs et les protestations qui ont accueilli les insinuations de M. Jules Favre n'ont pas empêché l'orateur de pousser plus loin encore son attaque et de chercher dans les actes du ministère la raison des méfiances que sa double origine faisait concevoir. Il a rallumé un moment le débat apaisé et la question jugée des poursuites dont M. Henri Rochefort a été l'objet; grossissant à dessein le résultat de cette répression, il a rendu le ministère responsable des désordres qui en ont été la suite. Une fois sur cette pente, l'orateur a réuni toutes les accusations qui, depuis huit jours, s'épanchaient dans les feuilles démocratiques pour en accabler le ministère; il s'est apitoyé sur le sort des prisonniers et sur les rigueurs peut-être imméritées qu'ils subissaient dans les prisons du gouvernement.

Cette recherche de pathétique a fait dévier considérablement le discours de l'orateur; il n'a repris sa voie et le ton de la tribune politique que lorsqu'il s'est pris à énumérer les réformes qui, selon lui, étaient nécessaires pour que le gouvernement fût sincèrement libéral et pût se donner le titre de parlementaire. Ces réformes, tout le monde les a entendues plusieurs fois définir par la gauche : c'est le pouvoir constituant attribué à l'Assemblée entière, c'est l'absolue liberté des élections, c'est l'impunité des délits de presse, c'est enfin et avant tout la dissolution de la Chambre actuelle, en grande partie recrutée dans les candidatures officielles. D'orageuses protestations se sont élevées contre ce passage du discours de M. Jules Favre; la droite, qui n'entend point que l'on conteste la valeur de son mandat, a réclamé avec colère; elle a coupé d'interruptions violentes les périodes de l'orateur, lequel s'en est tiré à grand'peine pour arriver à une péroraison presque aussi calme que l'avait été son exorde. Somme toute, et si l'on veut juger ce discours dans son ensemble, on n'est point effrayé des efforts qui sont imposés au gouvernement impérial, pour arriver à obtenir l'adhésion de M. Jules Favre et de la fraction de la gauche qu'il représente. Entre la distance qu'il a parcourue pour arriver au point où il est et celle qui lui reste à parcourir pour arriver où l'opposition républicaine le voudrait voir, il y a une différence qui doit donner à M. Jules Favre l'espoir qu'il sera bientôt satisfait. Le programme qu'il a tracé est une nouvelle étape de la liberté; le gouvernement progressif que nous a donné le suffrage universel trouvera, sur les bancs de la gauche extrême, de nouveaux relais ministériels comme il en a déjà trouvé à peu de distance des bancs où siégent les irréconciliables. L'espoir de ce concours, entouré de réserves obscures, mais dont il ne faut point trop s'effrayer, est même contenu dans le discours de M. Jules Favre; il promet à l'Empire, perfectionné suivant sa méthode démocratique, un appui qu'il pense pouvoir séparer de sa confiance.

Telle a été la première phase de la bataille parlementaire de cette se-

Digitized by Google

maine. Le ministère, voyant que le principal effort de son adversaire avait porté sur la diversité du programme auquel ses membres avaient adhéré, a pris un moyen de défense des plus adroits et des plus efficaces. Ce n'est point son orateur habituel, M. le garde des sceaux, qui est monté à la tribune pour répondre à M. Jules Favre ; c'est un des ministres qui représentent dans le cabinet la politique la plus libérale, celui qui arrive des confins les plus opposés à l'empire autoritaire. Aussi, la surprise a été grande lorsque, le lendemain du jour où la gauche a eu formulé son interpellation, on a vu à la tribune, au lieu de M. Emile Ollivier qu'on attendait, M. le comte Daru qu'on n'attendait pas. Les déclarations de ce membre du cabinet, formulées avec la plus irréprochable précision, ont répondu à toutes les méfiances dont le discours précédent était l'expression. Il n'a laissé aucun doute sur l'accord de tous les ministres et sur la parfaite sincérité de leur libéralisme constitutionnel. Le rôle attribué au comte Daru dans ce débat, et le succès obtenu par son intervention, montrent l'accendant que peut exercer sur une assemblée un homme dépourvu des qualités oratoires qui charment et qui entraînent. L'accent de conviction, le souffle d'honnêteté, l'intégrité personnelle remplacent avantageusement les ressources ordinaires de l'orateur et atteignent à des succès forts enviables. La Chambre a fait au ministère des affaires étrangères un succès considérable dans lequel le cabinet tout entier a puisé de nouvelles forces et qui s'est affirmé par une majorité de 236 voix contre 18 opposants. L'escarmouche engagée par M. Jules Favre a donc tourné en faveur du gouvernement.

Mais la gauche avait une autre flèche dans son carquois : M. Ernest Picard l'a prise et l'a décochée en pleine majorité. Le ministre de l'intérieur a d'abord essayé de décliner la lutte ; il ne pensait pas qu'il fut bien opportun, devant une Chambre toute entière composée de députés issus de la candidature officielle, de forcer le cabinet à se prononcer sur la moralité des procédés électoraux en vigueur depuis le commencement de l'Empire. Le peu de goût que montrait le cabinet pour ce débat s'ajoutant aux déclarations isolées et sans caractère officiel de la plupart de ses membres, indiquaient déjà suffisamment ses répugnances pour ce système électoral. Il aurait peut-être réussi à ne point sortir de certaines déclarations qui semblaient devoir satisfaire la gauche sans trop effaroucher la majorité et qui laissaient intactes les diverses manifestations du suffrage universel sur lesquelles s'appuie le gouvernement impérial. Mais le terrain était trop brûlant ; M. Picard avait touché le point délicat, celui que la majorité et le ministère craignaient surtout d'aborder, et celui sur lequel ils avaient cependant besoin de s'expliquer le plus catégoriquement. Au moment où l'on allait passer outre, un jeune député de la droite dont la modération et la prudence ne semblent pas être les qualités dominantes, relève le débat, excite la gauche par des attaques directes et personnelles, lui rappelle qu'elle a pratiqué elle-même, sans trop de retenue, les candidatures officielles et conclut à dire que l'intervention du gouvernement dans les élections est des plus légitimes. Ces déclarations n'avaient point seulement pour effet de mettre la gauche en émoi ; elles plaçaient le ministère

Digitized by Google

entre deux sommations également pressantes et le forçaient à sortir de sa réserve. Vainement il se retranchait derrière les déclarations déjà formulées, au nom du gouvernement, par M. Chevandier de Valdrôme ; l'extrême droite, en se montrant satisfaite à l'excès de ces déclarations poussait le ministère dans ses derniers retranchements. A cette phase de la lutte, tous les esprits sont en suspens ; il y a quelques minutes d'intérêt palpitant pendant lesquelles on sent que l'existence du cabinet est en jeu. Ces émotions sont un des charmes et un des périls du régime parlementaire. Pour bien se rendre compte ici de la situation des ministres, il faut considérer qu'en ménageant les susceptibilités de l'extrême droite, ils se mettaient en désaccord avec eux-mêmes, et rompaient avec une autre fraction de la Chambre, dont l'appui était nécessaire à leur existence. D'autre part, s'ils inclinent vers les groupes voisins de la gauche, ils constituent à l'autre extrémité de la Chambre un noyau d'opposition réactionnaire, dont jusqu'à présent, le concours ne leur avait point manqué et dont les voix seront peut-être nécessaires pour constituer une majorité suffisante. Qui pouvait dire, avant le scrutin, combien de voix la condamnation des candidatures officielles allait enlever au cabinet ? Il n'était pas invraisemblable que tous les députés élus d'après ce mode d'élection se déclarassent ouvertement contre les ministres qui promettaient de le faire cesser. C'était le meilleur appoint de la majorité qu'ils étaient exposés à perdre ; c'était donc la redoutable alternative ou de leur démission ou de la dissolution du Corps législatif.

Mieux valait assurément courir ces dangers que de prolonger un malendu, ou que de se jeter dans des subterfuges. Aussi bien pouvait-on espérer, au moyen de ce débat que le ministère n'avait point provoqué, mais qui lui était imposé par les deux extrémités de la Chambre, constituer une majorité réelle, compacte, et prendre une force constitutionnelle à l'abri de toute contestation. Lorsque le garde des sceaux est monté à la tribune, l'attention et l'anxiété étaient au comble. Il y est resté le temps nécessaire pour changer du tout au tout les conditions d'existence du cabinet, et le fixer définitivement dans le programme libéral du centre gauche. M. Emile Ollivier a déclaré de la façon la plus nette que le cabinet du 2 janvier ne pratiquerait point le système des candidatures officielles. Les termes de ce discours étaient des mieux choisis, et c'est avec une émotion communicative que M. le garde des sceaux a exposé les raisons qui l'obligent, lui et ses collègues, à prendre cette attitude. Si on l'envisage au point de vue politique, l'improvisation de M. Emile Ollivier est un acte très-énergique et très-honnête ; au point de vue de l'art, c'est un des meilleurs morceaux oratoires qu'ait donnés la tribune française. Des exclamations approbatives ont retenti du côté gauche de la Chambre et jusque sur les travées les moins accessibles aux enthousiasmes ministériels. Il a fallu à l'Assemblée un certain espace de temps pour se remettre de cette série d'émotions; le ministre était à peine descendu de la tribune qu'on a vu tous les députés quitter leurs bancs et se réunir dans l'hémicycle, en groupes tumultueux. Là, pendant une demi-heure, ils se sont communiqué leurs impressions. Le tableau était digne d'être observé;

Digitized by Google

sur quelques visages, on voyait éclater la joie la plus vive ; quelques autres exprimaient le mécontentement ; un certain nombre la résignation; des chefs influents de l'extrême droite allaient, à travers leur bataillon en déroute, ranimer les courages et propager un ordre du jour rédigé sous l'impression de la déclaration ministérielle. L'Assemblée nationale, dans la nuit du 4 août 1789, devait avoir cette physionomie agitée. Ce moment de délibération bruyante, pendant lequel la Chambre ne sait pas encore si le ministère ne va pas tomber avant la fin de la séance ou si elle-même existera demain, paraît un siècle. Cependant, le silence se rétablit ; chaque député regagne son banc. M. Pinard, que le parti conservateur semble avoir institué son leader dans ce débat, paraît à la tribune et donne lecture de l'ordre du jour signé à la hâte par ses collègues qui ne veulent point déserter le système des candidatures officielles. Le garde des sceaux déclare que le cabinet, pour éviter toute équivoque, n'accepte que l'ordre du jour pur et simple. La question ministérielle est ainsi posée, et l'on ne tarde pas à aller aux voix. Le nombre des opposants n'est que de 56. C'est tout ce que le système si longtemps pratiqué des candidatures officielles a pu conserver de partisans. Ses adversaires sont au nombre de 188, en y comprenant tous les républicains et même les irréconciliables de la Chambre, qui, pour la première fois, votent en faveur du gouvernement. Telle a été l'issue de ce combat. On ne sait pas encore quelles en peuvent être les conséquences ultérieures. Mais, dès à présent, on peut être assuré que le cabinet, dégagé d'un de ses plus grands embarras, pourra manœuvrer avec facilité, et ne plus voir à chaque instant son libéralisme mis en suspicion.

A ce point de vue, le vote qu'il vient d'obtenir est un vote fortifiant; il assure aux ministres une existence parlementaire des plus régulières. Il n'en est pas moins vrai que leur situation peut encore rencontrer des embarras du côté de la couronne, et qu'ils ne seront vraiment sûrs de leur lendemain que le jour où la couronne n'aura plus sur la Chambre l'influence qu'elle exerce aujourd'hui. N'oublions pas que les députés qui forment encore la majorité sont issus des candidatures officielles, et que, parmi les cinquante-six, on compte les familiers des Tuileries. Il y a donc lieu de craindre que, si le chef de l'Etat n'a point adhéré au programme de ses ministres, il n'organise contre eux une opposition qui ne tardera pas à les renverser. On ne devrait point céder à de pareilles appréhensions si, comme on l'a dit, l'Empereur était résolu hier, pour le cas où le ministère ne réunirait pas la majorité, à dissoudre le Corps législatif; mais, outre qu'on n'a point la preuve d'intentions aussi libérales, on ne lit pas sans anxiété, dans un journal qui passe avec raison pour recevoir les inspirations du chef de l'Etat, des critiques assez amères de l'attitude prise par le cabinet et tout un plan de campagne pour le battre en brèche. Les articles du *Peuple français* jettent le désarroi dans la politique; ils troublent toutes les opinions et enlèvent aux ministres la confiance dont ils ont besoin pour accomplir leur difficile mission. Ce n'est point dans un gouvernement parlementaire qu'il convient au souverain d'avoir un organe qui parle en son nom et qui le fait intervenir à tout propos

Digitized by Google

dans les débats dont il devrait se tenir le plus éloigné. Aux yeux des esprits sensés, tout ce qui se mettra désormais en opposition avec le ministère se constituera par le fait adversaire de la liberté. Ces deux causes nous semblent inséparables, et c'est pour cette raison que nous donnerons aux ministres tout notre appui. Comment pourrions-nous le refuser à des hommes qui assurent le triomphe de tous les principes que nous avons défendus, et qui font entrer nos idées du domaine de la théorie dans le domaine de la pratique.

Ce n'est pas à dire pour cela que nous voulions nous poser en approbateurs systématiques de tous les actes du Cabinet; les vrais dévouements se réservent toujours le droit de critique et le droit de conseil. Nous continuerons à user de ce double droit en disant franchement notre avis à M. le ministre de l'Intérieur sur la commission qu'il vient d'instituer pour examiner la question de décentralisation. Cette commission, si l'on en juge par quelques-uns des éléments qu'elle contient, semble beaucoup plus faite pour servir d'école mutuelle à ses membres, que pour préparer des solutions. Nous ne saurions douter des bonnes intentions du ministre; nous sommes persuadés qu'en appelant des esprits si divers et, pour un bon nombre, si étrangers aux matières sur lesquelles ils doivent ouvrir un avis, il s'inspirait d'une louable pensée de conciliation et de ralliement. C'est en effet triompher le plus galamment du monde des ennemis de l'Empire, que de les enrôler sous sa bannière, ne fût-ce que pour les mettre en demeure de lui prêter main-forte ou de désavouer leurs doctrines libérales; mais si au premier abord cette politique peut paraître habile, elle l'est beaucoup moins dès qu'on l'examine de près. L'œuvre de la décentralisation est considérable; elle ne saurait être confiée qu'à des mains capables de tailler profondément dans le vif du système actuel de l'administration française; elle ne saurait sortir d'une commission de parade, qui semble beaucoup moins formée pour élaborer un travail sérieux et définitif, que pour discourir à bâtons rompus, au hasard, sans boussole, dans l'ignorance où elle se trouvera nécessairement des intentions du gouvernement, sans savoir jusqu'où peut aller sa hardiesse. Le ministre aurait dû au moins tracer un cadre, indiquer une voie, poser des jalons.

Dans un groupe de quarante-sept personnes d'opinions et d'idées diverses, opposées quelques-unes, il ne peut s'élaborer que des avis timides; on ne peut aboutir qu'à des compromis par des concessions mutuelles; on fera par conséquent un travail incolore, sans grand parti pris, sans efficacité; on élargira les pouvoirs administratifs des représentants de l'autorité lorsqu'il faudrait les faire eux-mêmes disparaître; on accordera aux conseils électifs un peu plus de pouvoirs, ou simplement on leur en donnera l'apparence, mais on ne fera pas une œuvre de vraie décentralisation. Ce n'est pas d'une commission si nombreuse qu'on peut tirer une solution radicale, et ce n'est pas surtout en la constituant de la façon dont on l'a fait, qu'on peut lui prêter même un caractère sérieux et le crédit qui lui seraient au moins nécessaires. Il ne sortira rien d'utile de ce pompeux appareil, nous serions tenté de dire de cette école; on aura donné à

Digitized by Google

l'opinion une apparence de satisfaction en faisant croire qu'on s'occupe de ce qui intéresse le plus le pays, mais quant à l'œuvre de décentralisation elle-même, tout se passera en paroles ou en faits sans importance. Le temps serait-il revenu où, pour enterrer les questions les plus graves, on les confiait à l'étude des commissions? Au surplus, on a beaucoup écrit sur la décentralisation, et si les idées du gouvernement à ce sujet ne sont pas formées, elles ne le seront jamais ; l'école mutuelle qu'il vient de fonder ne lui apportera aucune lumière nouvelle. De toutes les théories qui ont été émises sur ce grave sujet, aucune, nous l'avouons, ne nous satisfait même à moitié, parce que aucun des publicistes qui s'en sont occupés n'a eu le courage de porter le fer dans la plaie et de se dire qu'il fallait détruire de fond en comble la machine administrative de 91, revue, corrigée et sensiblement compliquée par tous les gouvernements qui se sont depuis lors succédé, particulièrement par la Convention et le premier Empire, ces deux gouvernements les plus despotiques du monde.

La *Revue* dira prochainement à ses lecteurs ce qu'elle entend par décentralisation, et en traçant un programme autrement décentralisateur que le fameux programme de Nancy, elle montrera par quels moyens la France doit se mettre à l'abri des révolutions et rétablir la circulation et la vie dans les membres provinciaux.

Tout nous fait espérer que l'on va pouvoir s'occuper attentivement de l'exécution des programmes pour lesquels les dernières évolutions politiques se sont accomplies. Après la séance décisive du 24 février, il n'y a plus à discourir : le tournoi de la parole est clos ; le moment est venu d'en venir aux actes, et de ne plus interrompre, par des propos inutiles, l'ordre du jour si chargé par l'initiative du gouvernement et l'initiative parlementaire. L'opinion publique, d'ailleurs, réclame une prompte réalisation des promesses qu'on lui a faites ; elle attend les lois qu'on lui a promises, et dont quelques-unes ont un caractère d'urgence qu'on ne saurait contester. La loi sur la presse est déjà prête pour la discussion ; la loi de sûreté générale, virtuellement abolie, n'a besoin que d'un vote légal pour disparaître à jamais de nos lois. C'est l'affaire d'un jour. Il faudra plus de temps pour préparer une nouvelle loi électorale et pour réviser l'article de la Constitution qui laisse au pouvoir exécutif la nomination des maires ; il est à craindre que le parti conservateur organise contre cette réforme si nécessaire la même résistance qu'il a opposée à l'abolition des candidatures officielles, et que l'on ne puisse affranchir la commune qu'au moyen d'une transaction, associant le suffrage universel et le pouvoir exécutif à la nomination du maire et des adjoints. Une autre réforme très-urgente, et que le cabinet a pris à cœur de faire entrer dans nos lois, c'est la suppression du cumul ; on sait, par des révélations récentes, mais qui n'ont pas encore la marque officielle, que l'intention du gouvernement est de ne point laisser un fonctionnaire dont le traitement s'élève à 60,000 fr., ajouter à ce chiffre soit l'indemnité de sénateur, soit tout autre traitement. Jusqu'à 60,000 fr., le cumul de ces divers traitements serait permis. Il va sans dire que si les émoluments d'un fonctionnaire dépassent ce chiffre, il devrait renoncer à tout

Digitized by Google

autre prélèvement sur le budget de l'Etat. Enfin, 60,000 fr. est le *nec plus ultra* du cumul; on ne pourra ajouter à cette somme que les traitements, fort limités du reste, afférents aux décorations de la Légion d'honneur, les rentes viagères attribuées aux médailles militaires, les pensions des donataires et les pensions à titre de récompense nationale. Le but économique et profondément honnête de cette loi la recommande aux sympathies du pays, et lui donne un caractère d'urgence. Nous ne parlons ici ni de la loi du timbre des journaux, qui cependant a un intérêt incontestable, ni de celle qui a trait à la répartition des annonces légales, ni des projets de loi relatifs à l'enseignement public, ni des autres modifications qui ne peuvent manquer d'être introduites dans notre organisation politique. Si l'on y ajoute la nécessité de voter, dans un délai prochain, le budget de 1871, on verra qu'il n'y a plus de temps à perdre, et que l'heure est venue d'arrêter le flot des paroles.

Le moment ne saurait être bien éloigné où les questions extérieures vont aussi réclamer une place dans les préoccupations du gouvernement et des corps de l'Etat. Le vote de la loi du contingent nous remettra nécessairement sur la voie de nouvelles préoccupations et amènera le gouvernement à formuler sur la politique extérieure un programme politique conforme aux intérêts et à la dignité de la France. Jusqu'à présent, il n'est bruit que des intentions pacifiques, et si l'on a parlé de nuages vaguement aperçus à l'horizon, devant les bonnes dispositions des Etats voisins, ces vapeurs se sont bien vite dissipées. Le gouvernement français aura un moyen des plus efficaces de rassurer l'Europe, ce sera de donner un gage de sa politique conciliante en abaissant le chiffre du contingent de 1870. On a déjà dit qu'il se proposait de le réduire de 100 mille hommes à 90 mille ou même à 80 mille hommes. Ce ne serait point assurément ce que l'on peut appeler un désarmement, mais les puissances étrangères y verraient la preuve que le gouvernement impérial désire vivre en bonne intelligence avec ses voisins et ne point rester vis-à-vis d'eux dans une attitude hostile et toujours menaçante. Il sera secondé par les puissances dont les rivalités ont pu quelquefois nous donner des craintes. Pour ne parler que de la Prusse, dont les succès ont un instant inquiété notre amour-propre national, les récentes déclarations que le Reichstag a recueillies nous montrent que le cabinet de Berlin ne veut point sortir de l'exécution des traités. Il s'agissait d'une motion présentée par M. Lasker au nom du parti national libéral; au gré de ces patriotes trop ardents, le moment était propice pour rendre hommage aux aspirations nationales du peuple badois et pour reconnaître que le but de ces aspirations devait être la prompte accession du grand duché de Bade à la Confédération de l'Allemagne du Nord. Une assez vive discussion s'est engagée sur ce sujet; elle ne pouvait manquer de provoquer l'intervention de M. de Bismark. Le chancelier est venu en effet, et il a, sans équivoque, pris parti contre M. Lasker. A ses yeux, l'accession à la Confédération du Nord n'est point désirable pour le moment, car l'entrée de Bade dans le cercle prussien ferait obstacle au progrès de l'idée nationale dans le Sud et favoriserait en Bavière les agitations électorales hostiles. En dehors de la Confédération, a

Digitized by Google

dit avec beaucoup de sens M. de Bismark, Bade exercera une influence plus salutaire et plus féconde dans l'intérêt de l'idée nationale. Dans les circonstances présentes, la Confédération du Nord serait dans l'obligation de repousser toute proposition directe ayant pour but l'accession de Bade, sauf à se réserver de désigner elle-même le moment qui lui semblerait plus favorable. M. de Bismark a poussé l'opposition à la proposition Lasker jusqu'à poser la question de cabinet; par cette ferme attitude, il a écarté le danger de la motion soulevée par les impatiences du parti national libéral et coupé court à toutes les tentatives annexionnistes dont les cabinets étrangers pourraient s'alarmer.

On doit apprécier aussi à sa juste valeur l'attitude du Cabinet de Berlin à l'égard de la Bavière, depuis le temps que dure la crise politique dont ce pays est troublé, la cour de Prusse s'est abstenue de toute immixtion. Si l'on excepte la déclaration contenue dans le discours du roi Guillaume, et qui portait d'une manière générale sur l'exécution des traités, il est impossible d'user de plus de réserve. Dans ce pays, la crise continue; les partis ne font aucune concession, et M. de Hohenlohe, toujours démissionnaire, n'est pas encore remplacé. Il ne faut point se faire trop d'illusions sur le mobile des hostilités dont M. de Hohenlohe est l'objet. Ce ministre n'est point seulement attaqué à cause de son attitude conciliante dans la question allemande; il a contre lui des antipathies cléricales; celles-ci ne lui pardonnent point certaine note circulaire qu'il a écrite sur le Concile et qu'il a expédiée aux cours catholiques. Dans ce pays, les querelles religieuses s'enveniment vite et atteignent des proportions considérables; la résistance d'une partie de l'épiscopat aux idées libérales n'a reculé devant aucun excès; c'est elle qui a provoqué déjà une dissolution des Chambres et qui a contribué à la formation de la Chambre actuelle, avec laquelle il est si difficile de gouverner. Il est évident que l'influence ultramontaine est hostile à la Prusse et repousse, du plus loin qu'elle l'aperçoit, le protestantisme et le philosophisme de l'Allemagne du Nord. Ce qu'il y a de plus singulier dans les résistances qui se produisent en Bavière, c'est que, dans sa propagande antiprussienne, le clergé rencontre le concours du parti démagogique. Celui-ci, cependant, n'est point contraire à la fusion de toutes les forces germaniques dans un système unitaire; mais il voudrait en venir à bout par les seules ressources de la démocratie, abstraction faite de toute action monarchique. Ainsi, d'une part, l'opposition du clergé, qui satisfait des rancunes particulières et qui est autonomiste, d'autre part, les démagogues qui ne veulent à aucun prix de l'unité prussienne et qui cependant sont unitaires, voilà les éléments de discorde qui troublent la Bavière et qui ont amené l'étrange et presque insoluble complication dans laquelle nous voyons ce pays. Le roi Louis II y met une certaine obstination; s'il ne se hâte point de trancher la difficulté en donnant un successeur à M. de Hohenlohe, c'est que ce successeur n'est point facile à trouver. On a bien parlé de M. de Perglass qui représente la Bavière à Berlin. Mais M. de Perglass ne ferait sans doute pas autrement que M. de Hohenlohe. C'est un homme modéré, dont le parti ultramontain n'aurait point facilement raison, et qui certainement ne contresi-

Digitized by Google

gnera jamais le *syllabus*. Encore moins, M. de Perglass voudrait-il, pour complaire aux ultramontains et aux démagogues, dénoncer les traités conclus avec la Prusse et tomber dans les faux-fuyants du *casus fœderis*. Ce diplomate, pas plus que d'autres, ne voudra pousser la Bavière dans des tentatives d'indépendance qu'elle ne s'est jamais permises, et qui s'expliqueraient aujourd'hui moins que jamais. Il lui a toujours fallu un appui extérieur; quand ce n'était point la France comme avant 1814, c'était l'Autriche comme avant 1866. Depuis cette époque, la Bavière trouve son profit à s'appuyer sur la Prusse, pas un homme d'Etat un peu intelligent et désireux de servir les intérêts de son pays ne se rencontrera pour combattre cette tendance. Dans tous les cas, celui qui s'en écarterait ne nuirait qu'à la Bavière. Il ne porterait aucun préjudice à la Prusse, moins intéressée que la Bavière au maintien des traités militaires. Il en est de ces traités comme des traités douaniers du Zollverein, qui rapportent à la Bavière et au Wurtemberg une part bien supérieure à leurs propres recettes douanières. Le bénéfice des traités d'alliance n'est pas moins inégal.

Si l'on regarde la situation des autres Etats de l'Allemagne, on n'y voit rien qui puisse justifier les craintes d'une crise prochaine. L'Autriche elle-même semble se désintéresser dans les affaires de la Confédération du Nord, et dans les agitations qui se manifestent dans le sud, on ne voit pas apparaître sa main. Elle est d'ailleurs assez occupée à ses propres affaires et de plus, elle poursuit du côté de l'Italie une réconciliation complète, et des projets d'entrevue depuis longtemps ajournés par des circonstances indépendantes de toutes les volontés. Des nouvelles récentes nous font connaître que l'empereur d'Autriche et le roi d'Italie se rencontreront probablement à Vienne après les fêtes de Pâques. Ce n'est plus l'empereur François-Joseph qui se dérange pour aller visiter son ancien ennemi, c'est le roi d'Italie qui fait lui-même les premiers pas. Il est à craindre que la nation italienne ne soit pas très-satisfaite de tout ceci et que les partis, encore mal réconciliés avec la monarchie de Victor-Emmanuel, ne se fassent une arme contre elle d'une démarche qui ressemble trop à une avance ou à une amende honorable. Sans doute, on pourra répondre que les succès obtenus par l'Italie permettent au roi Victor-Emmanuel de se montrer généreux. Après tout, comme c'est l'empereur d'Autriche qui a été chassé de l'Italie, il serait assez contraire à sa dignité d'y revenir. Pour nous et pour les hommes politiques, ce qu'il faut envisager surtout c'est le but de ces démarches courtoises. Les Italiens les doivent juger également à ce point de vue et mettre de côté toute susceptibilité hors de propos. Si, par exemple, une union plus étroite avec l'Autriche pouvait hâter la solution de la question romaine, il va sans dire qu'ils devraient encourager les entrevues qui se négocient entre Vienne et Florence. Sans rien préjuger de ce qui peut advenir de ce côté, il est bon de constater que les relations entre la cour d'Autriche et le Vatican sont voisines d'une rupture et que ces dissentiments peuvent amener le cabinet des Tuileries à ne plus se faire le protecteur dévoué et désintéressé des droits territoriaux du saint-siége. Ces prévisions sont justifiées par un échange de pourparlers qui se poursuivent, depuis quelque temps, entre M. de Beust

Digitized by Google

et le cabinet français au sujet des tendances du Concile. Grâce à ces négociations d'un caractère tout intime, on jetterait les bases d'une sorte de ligue des Etats dont le but serait d'opposer une action commune aux prétentions du saint-siége.

Sur un autre point du globe, les événements prennent une tournure favorable à la liberté et au droit des peuples. Les nouvelles de la capitale du Paraguay, arrivées jusqu'au 10 janvier, nous disent que le quartier général du comte d'Eu était voisin de la frontière du Nord. Le manque de provisions l'avait contraint de s'arrêter dans la poursuite de Lopez. Un télégramme du Prince annonçait le retour à son camp du colonel Moura. Cet officier brésilien, avec trente soldats, avait parcouru la sierra de Muracaju, et, se dirigeant à dix lieues au delà, il avait traversé le Rio Iguatemi au gué d'Espadin. Dans la montagne, le colonel Moura avait fait la rencontre d'un millier de femmes, seulement 400 avaient encore assez de force pour le suivre. Toute les autres n'étaient plus que des squelettes vivants, c'est à peine si elles respiraient.

On a acquis la certitude que Lopez est à Panadero, une des chaînes du Muracaju, où le comte d'Eu espère le prendre. C'est avant d'avoir atteint Panadero que Mme Eli sa Lynch est accouchée d'un enfant mâle. On affirme que cette dame insiste plus que jamais pour que l'ex-dictateur abandonne une lutte désormais désespérée.

Deux caciques indiens se trouvent au camp du comte d'Eu et offrent d'aider le prince à capturer Lopez. Il n'est donc pas présumable, comme l'affirment certains déserteurs, que le tyran ait fait un traité d'alliance avec les Indiens Caiguays et Maracynes. Au reste, le despote persiste dans son système de cruautés. Après avoir fait du Paraguay un cimetière, il sème de cadavres le territoire occupé par les sauvages indiens. Les alliés y ont trouvé des milliers de femmes égorgées. Sous l'irritation que lui causent ses malheurs, Lopez est arrivé à un degré de férocité qui ne connaît plus de bornes, et qui lui fait perdre jusqu'à ses derniers défenseurs. Ceux mêmes qui lui restaient dans la presse de Paris lui font défection.

Le secrétaire de la rédaction : PASCAL PICARD.

Digitized by Google

CHRONIQUE FINANCIÈRE.

Les demandes d'escompte, à la Banque et aux grands établissements de crédit, sont depuis quelques jours plus abondantes, plus régulières; on peut déjà constater une légère plus-value dans le taux d'intérêt; ces symptômes révèlent des tendances favorables à une reprise générale dans les affaires industrielles et commerciales; le bilan de la Banque de France, au 24 février, confirme l'amélioration que nous nous plaisons à constater. S'il ne survient pas d'incidents graves, le monde des affaires, rassuré par les derniers votes du Parlement, paraît disposé à s'engager résolument dans la voie du travail, que lui rouvrent encore une fois les triomphes du cabinet Daru-Ollivier, qui vient de montrer avec éclat sa hardiesse et son libéralisme. Nous constatons les excellentes dispositions du monde financier; mais s'il n'a rien perdu de sa robuste confiance dans les promesses du régime parlementaire, et il l'a suffisamment prouvé par son attitude pendant les plus mauvais moments du cabinet du 2 janvier, il n'a plus les enthousiasmes de la première heure, et si la Chambre n'entre pas aujourd'hui dans une période de calme et de discussions utiles au pays, nous verrons renaître ces défiances exagérées qui font douter du réveil des affaires et de la fortune de l'Empire libéral.

RENTE FRANÇAISE. — Les cours sont vivement disputés, la lutte s'établit sur le prix de 74 fr. Il faut reconnaître que les haussiers ont presque toutes les chances pour eux : les rachats du découvert, qui ne cèdera comme toujours qu'à la dernière heure, aux plus hauts cours, — le coupon de mars, la certitude que le solde de l'emprunt ne peut arriver sur le marché en liquidation, les succès du ministère, les économies du budget, la réduction du contingent, l'acharnement du ministre des Finances à la réalisation d'un véritable plan de réformes économiques, — les vacances du Corps législatif qui nous assurent quelques jours de calme profond, tels sont les éléments solides et nombreux avec lesquels les haussiers comptent entreprendre une nouvelle campagne et remporter de nouvelles victoires.

Les baissiers, gens d'énergie et de grand tempérament, ne se laissent point intimider; battus à chaque liquidation, ils perdent, payent et recom-

Digitized by Google

mencent; ils vendaient de la rente à 68 fr., ils en vendent à 74 fr. avec le même courage, avec le même entrain; ils raisonnent à perte de vue sur la situation intérieure et extérieure; ils comptent les points noirs à l'horizon de la politique étrangère; ils écoutent les bruits de la Chambre, et ne se laissent point détourner par les triomphes du ministère; ils se croient à l'intérieur en pleine révolution; aussi considèrent-ils les cours du moment comme l'expression de la force des syndicats, comme la mesure de la bêtise humaine. Ces beaux raisonnements perdent les baissiers; ils en ont perdu bien d'autres; la spéculation ne compte du reste jamais ni avec la logique, ni avec le bon sens.

A 74 francs le 3 0/0 paraît être à un très-bon prix; et cependant, si on considère le taux d'intérêt à la Banque et des grands établissements de crédit, le taux d'intérêt même de la propriété à Paris et en France, l'extraordinaire abondance des capitaux en quête d'un placement, toujours facilement réalisable, suffisamment rémunérateur et absolument sûr, on arrive à reconnaître que, même avec une situation politique incertaine, la Rente est encore à un prix favorable pour le placement. Le titre vient au comptant, dit-on; cela n'est point aussi exact qu'on veut bien le prétendre. Les petits rentiers ne se laissent point tenter par les hauts prix de la rente; ils y regardent à deux fois avant de se défaire de leurs inscriptions — leur tradition est toujours la même du reste, ils achètent au plus haut et ne vendent qu'au plus bas; — les grands portefeuilles, très circonspects dans leurs placements, ne se laissent guèrent séduire par les grands cours; s'ils savent mieux acheter et mieux vendre, ils savent aussi tirer habilement parti de leurs titres de rente, et, dans leur 3 0/0, trouver plusieurs moutures; pour toutes ces raisons, et pour d'autres encore, nous sommes disposés à croire que les oscillations de la rente auront encore longtemps, pour point extrême à la baisse, le cours de 73 francs; quant aux prix que la hausse pourrait atteindre et défendre, la marche des affaires politiques pourrait les porter très-loin, s'il était raisonnable de supposer qu'une transformation aussi radicale que celle à laquelle nous assistons puisse s'accomplir sans secousses, sans incidents que le tact si susceptible de la spéculation portera fatalement à l'exagération dans un sens ou dans l'autre. Notre conclusion, car il faut conclure, est celle-ci: Entre 73 et 74 francs on peut toujours acheter de la Rente, et même à 74 francs la spéculation doit y regarder à deux fois avant de se mettre à découvert; car s'il n'y a pas de grands dangers, il faut reconnaître qu'à moins d'événements graves, il ne saurait y avoir aucun profit : *Experto crede Roberto.*

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE. — En raison de l'importance toute particulière que le monde financier attache à la prochaine assemblée des actionnaires de la Compagnie immobilière, nous nous occuperons aujourd'hui presque exclusivement d'examiner les propositions qui vont être soumises aux décisions des actionnaires.

Ainsi que nous l'avons indiqué dans notre précédente chronique, l'assemblée générale de cette société n'a pu avoir lieu le 7 février dernier et a dû être remise au 3 mars prochain, par suite de l'insuffisance du nom-

Digitized by Google

bre des actions déposées qui ne permettait pas à la réunion de se constituer en assemblée extraordinaire et de délibérer valablement sur les graves propositions qui devaient lui être soumises. Mais un incident extrêmement intéressant s'était produit à cette réunion, préparatoire, pour ainsi dire, de celle qui va décider du sort de la société et qui, grâce à cet ajournement, aura ainsi pu être mieux éclairée sur les conséquences de ses résolutions.

En effet, un nombre considérable des actionnaires présents le 7 février, frappés et effrayés des « propositions de M. le comte de Germiny, tendantes à provoquer *la dissolution anticipée et la liquidation de la Société*, » ont, séance tenante, chargé un comité, immédiatement formé, « de protester contre ces propositions, et de rechercher des mesures plus favorables aux véritables intérêts de la Société et de ses actionnaires. »

Cette résolution si importante a rencontré les plus vives et les plus nombreuses adhésions, et aujourd'hui que les propositions de ce comité sont connues, on peut dire que le salut de la Compagnie immobilière est possible, sinon même assuré.

Ceux de nos lecteurs que cette affaire préoccupe plus particulièrement se rappelleront sans doute que nous avons eu nous-même occasion d'appeler l'attention des intéressés sur les dangers, sur les véritables conséquences, sur la véritable portée des propositions de M. le comte de Germiny, qui ne pouvaient être, disions-nous, *que la dissolution, la liquidation anticipée de la Société*, que nous considérions dès lors, ainsi que la plupart des actionnaires eux-mêmes, comme la perte définitive de la Compagnie, la ruine complète des intéressés, des actionnaires et des obligataires.

Nous n'avons donc eu qu'à applaudir à la résolution du 7 février dernier, qui démontrait que la masse des actionnaires était en garde contre toute surprise, clairvoyante et intelligente de ses véritables intérêts ; mais il nous restait à connaître et à analyser le Mémoire et les propositions du Comité d'actionnaires nommé dans cette séance, pour nous rendre compte de la valeur des moyens de salut qu'il oppose aux désastreuses résolutions demandées par M. de Germiny.

Le comité dont il s'agit indique d'abord ce qu'il y a eu d'anormal dans la publication prématurée — sans qu'aucune communication préalable ou ultérieure ait été faite aux actionnaires — du rapport du président du conseil d'administration de la Compagnie immobilière destiné à l'Assemblée qui a dû être ajournée.

Pour nous, bien au contraire, loin de blâmer cette publication par anticipation, nous ne pouvons qu'en féliciter les actionnaires et qu'approuver la présidence du conseil d'administration à qui on doit cette espèce d'irrégularité, cette indiscrétion volontaire, d'avoir ainsi mis les actionnaires à même de se prémunir contre les conséquences de cette publication et contre le but même qu'on se proposait sans doute, par cette sorte d'appel au public, qui, lui aussi, est si fort intéressé dans la question qui s'agite, mais qui lui aussi se prononce, par intérêt général, contre la liquidation de

Digitized by Google

l'Immobilière, comme les actionnaires s'y opposent dans l'intérêt bien entendu de la Société.

Le Comité rappelle ensuite qu'il y a un an à peine, et *à défaut d'une entente* sur les termes d'une fusion, alors désirée par tous, on soumettait à l'approbation des actionnaires la convention des 30 janvier et 22 février 1869, par laquelle la plupart des administrateurs du Crédit mobilier et de la Compagnie Immobilière attribuaient à cette dernière Société une subvention de 36 millions, *destinée à assurer* l'existence indépendante des deux Sociétés ; et le comité s'étonne — justement, ce nous semble, — que M. le comte de Germiny, qui, peu après cette convention, dans les rapports faits par lui aux assemblées ordinaires de l'année dernière, constatait une heureuse modification dans la situation de ces deux Sociétés par suite de cette subvention, et qui s'applaudissait d'avoir pu ainsi conjurer la dissolution de l'Immobilière dont il faisait alors ressortir les funestes conséquences, puisse venir aujourd'hui déclarer que cette convention, alors si préconisée, est inexécutée et inexécutable, et qu'il vienne maintenant déclarer qu'il n'y a de possible que la *liquidation judiciaire*, ou la dissolution de la Société avec abandon en faveur de son président des pouvoirs les plus absolus pour la liquider.

On peut, en effet, remarquer qu'il serait singulier, déplorable, que ce fussent là les seuls résultats du pouvoir personnel absolu, confié depuis deux ans et demie à M. de Germiny, expressément pour éviter ces conséquences qu'il repoussait jadis et qu'il déclare aujourd'hui inévitables, fatales ; ce que les actionnaires sont loin d'admettre, et ce qu'ils contredisent victorieusement ce nous semble.

On fait encore observer que la convention acceptée l'année dernière par les deux Compagnies, l'Immobilière et le Crédit mobilier, et qui avait justement pour but de laisser chaque société maîtresse de sa destinée, comportait bien le vœu d'une plus complète union, mais non pas d'une capitulation désastreuse pour l'Immobilière, comme celle qu'on voudrait maintenant lui imposer.

Enfin, les actionnaires prétendent que cette convention ne peut être aujourd'hui déclarée inexécutée et inexécutable que parce qu'on la détourne de son but, et qu'on change arbitrairement la destination de la subvention de 20 millions acquise à l'Immobilière par suite de cette convention même, mais qui n'a jamais dû servir à acquitter envers la Banque de France, ainsi que le prétend M. de Germiny, une dette qui incombe exclusivement au Crédit mobilier.

Pour nous, tant à cet égard que sur la plupart des faits et des résolutions en discussion, l'argumentation sur laquelle s'appuie la résistance des actionnaires de l'Immobilière contre les propositions de dissolution et de liquidation judiciaire du rapport de M. de Germiny, nous paraît devoir être couronné de succès.

Les actionnaires résistants ne sont pas moins nets quand ils opposent aux appréciations du rapport de M. de Germiny, sur la situation réelle, actuelle de leur société, des arguments, des faits, des appréciations favo-

Digitized by Google

rables au maintien de son existence, tirés en grande partie des anciens rapports, des anciennes appréciations de M. de Germiny lui-même, et, lorsqu'ils opposent aux demandes dissolvantes qui leur sont faites — l'augmentation progressive des recettes, — la diminution, progressive également, des charges de la Compagnie, les ressources qui résultent des 20/36 qui lui sont attribués dans la subvention de 36 millions des anciens administrateurs, et même l'éventualité de la vente des terrains improductifs.

Pour nous, nous ne doutons pas que l'ensemble des faits, de la situation vraie et des considérations qui lui seront soumises ne soient de nature à faire repousser très-énergiquement par l'Assemblée cette dissolution, cette liquidation désastreuse, qu'il est vraiment étrange de voir sans cesse ressortir des projets et des tentatives du président de la Société, gardien obligé de sa situation, défenseur naturel de son existence.

Mais après cette preuve d'indépendance, d'intelligence et de virilité, les actionnaires devront encore se prononcer sur le projet qu'ils ont chargé le Comité dont il s'agit de préparer et de leur soumettre, pour répondre à leurs intentions et aux véritables intérêts de la société, le projet qui est aujourd'hui connu et qui rencontre une adhésion presque générale parmi les actionnaires et tous ceux qui sont désireux de voir éviter les désastres, la ruine des liquidations.

Nous ne pouvons, malgré l'intérêt qu'il présente, que résumer très-sommairement ces propositions du Comité de salut des actionnaires, mais nous croyons devoir inviter tous ceux qui ont le véritable souci de leurs intérêts, à s'y rallier et à se grouper autour de leurs promoteurs.

La première proposition aurait pour résultat : la création de 160,000 obligations nouvelles, de même nature que celles précédemment émises ; elles seraient, au cours fixé d'accord par les deux sociétés, l'Immobilière et le Crédit mobilier, remises à la société de Crédit mobilier comme à-compte anticipé sur ce qu'elle peut avoir à régler avec l'Immobilière.

Mais sur ces 160,000 obligations, le Crédit mobilier devrait en employer 120,000 à racheter un nombre égal de ses propres actions, en donnant une obligation Immobilière contre une action du Crédit mobilier. Les 40,000 obligations restant seraient affectées au rachat de 80,000 actions de la Compagnie immobilière, à raison de deux actions contre une obligation. Enfin, sur les 120,000 actions du Crédit mobilier rachetées comme il est indiqué plus haut, cette Société en annulerait 80,000, diminuant ainsi son capital social de 40 millions pour le ramener au chiffre nominal de 80 millions représentés par 160,000 titres seulement. Les 40,000 actions de Crédit mobilier restant seraient alors employés au rachat des 80,000 actions de la Compagnie Immobilière, qui seraient encore en circulation, rachat qui aurait lieu sur le pied d'une action de Crédit mobilier contre deux actions de l'Immobilière, — et ce qu'elle aura pu ainsi acquérir de ces actions fera partie de l'actif de la Société du Crédit mobilier, qui posséderait ainsi, avec le plus grand nombre des actions, les droits de possession et d'administration en résultant. Enfin, les administrations des deux Sociétés devraient s'entendre pour fixer le solde auquel peut prétendre le Crédit mobilier.

Digitized by Google

La seconde proposition n'a pas moins d'importance : elle décide que le nombre des administrateurs sera complété, et que l'Assemblée devra pourvoir immédiatement à toutes les vacances existantes, de même que le Conseil d'administration, à l'avenir, sauf le cas de présidence actuelle, procédera à la nomination de son président dans les formes d'usage et de droit commun.

Enfin la troisième proposition a pour but d'obtenir, des administrateurs qui ont contribué à la subvention des 36 millions, une avance du terme de cette subvention qui doit suivre celui du mois de mars prochain. — Elle aurait également pour conséquence l'ouverture de négociations avec le Crédit foncier pour arriver au cantonnement si désirable de l'hypothèque générale, qui grève aujourd'hui la presque totalité de l'actif de la Compagnie Immobilière et paralyse ainsi toutes ses ressources.

CHEMINS LOMBARDS. — ACTIONS, OBLIGATIONS. — Les actions des chemins de fer lombards sont en baisse ; les recettes sont en diminution constante, ce qui n'est ni un élément de hausse ni une cause d'augmentation de dividendes; nous ne conseillons pas de vendre du Lombard, la valeur est très-tenue, très-défendue, et en trop bonnes mains, mais nous laissons à de plus convaincus le courage de conseiller de prendre du Lombard comme placement sûr et rémunérateur.

Quant aux obligations des Chemins lombards, elles sont solidement garanties, et n'ont rien à redouter ni des insuffisances possibles des recettes, ni des fantaisies des gouvernements italien ou autrichien qui changent si facilement de taxes leurs valeurs mobilières, leurs propres fonds d'Etat. Le revenu de l'obligation lombarde est de 15 fr. net, payables à Paris sans aucune perte de change ni autres, et non de 11 fr. 35, comme une erreur involontaire nous le faisait dire dans notre chronique du 15 février, en appliquant à l'obligation des Chemins lombards le raisonnement qui s'appliquait à une valeur placée dans une toute autre situation.

J. D'ESMOND.

ALPHONSE DE CALONNE.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES DU SOIXANTE-TREIZIÈME VOLUME

JANVIER ET FÉVRIER 1870. (19e année. — 2e série.)

Pages.

L'ARTICLE 75 DE LA CONSTITUTION DE L'AN VIII (1re partie), par M. V. JEANVROT. 5

LA COMÉDIE AU COLLÉGE (2e et dernière partie), par M. ERNEST BOYSSE. 33

LE COLONEL DURAND, nouvelle, par M. ERNEST DUPLESSIS. 58

LA DIPLOMATIE FRANÇAISE SOUS LA RÉPUBLIQUE ET LE PREMIER EMPIRE. — MARET, DUC DE BASSANO (8e partie), par M. le baron ERNOUF. 92

UN CHAPITRE DE L'HISTOIRE DE L'ÉMIGRATION DES PROTESTANTS FRANÇAIS EN ANGLETERRE (1572-1685), par M. JUSTIN AMÉRO. 128

LE CABINET DU 2 JANVIER ET LA LOI ÉLECTORALE, par M. ALPHONSE DE CALONNE. 153

LE KOENIGSBOURG, poésie, par M. CHARLES GRANDSARD. 161

REVUE CRITIQUE : I. *La Science de la morale*, de M. RENOUVIER, par M. J. TISSOT. — II. *Les Mystiques espagnols*, de M. Paul ROUSSELOT, par M. HIPPOLYTE VATTEMARE. — III. *Etude sur les rapports de l'Amérique et de l'ancien continent avant Christophe Colomb*, de M. Paul GAFFAREL, par M. A. CHASSANG. 167

REVUE MUSICALE, par M. O. MERCIER. 174

CHRONIQUE POLITIQUE : histoire de la quinzaine 176

CHRONIQUE FINANCIÈRE, par M. J. D'ESMOND. 189

LA DIPLOMATIE FRANÇAISE SOUS LA RÉPUBLIQUE ET LE PREMIER EMPIRE. — MARET, DUC DE BASSANO (9e partie), par M. le baron ERNOUF. 193

L'ARTICLE 75 DE LA CONSTITUTION DE L'AN VIII (2e et dernière partie), par M. V. JEANVROT. 229

UNE EXCURSION AUX MINES DE MOUZAIA DANS LA PROVINCE D'ALGER, par M. FERDINAND DE LACOMBE, lieutenant-colonel. 251

VOYAGE A LA RECHERCHE DU BONHEUR, nouvelle (1re partie), par M. P. HEYSE, traduit par M. PAUL FEUILLAGE. 279

LA CONSTITUTION DE L'ALLEMAGNE DU NORD. — SON ESPRIT, SES CONSÉQUENCES, par M. ALPHONSE DE CALONNE. 300

MENDELSSOHN A PARIS (novembre 1831 — avril 1832), par M. ADOLPHE JULLIEN. . . 321

BON SENS, PATRIOTISME, CONSCIENCE, par M. ALPHONSE DE CALONNE. 340

REVUE CRITIQUE : I. *Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans pendant le siége de 1428*, de M. Jules LOISELEUR, par M. D. BRISSAUD. — II. *Voyages aériens*, de MM. GLAISHER, FLAMMARION, W. DE FONVIELLE et G. TISSANDIER, par M. E. DE FOREST. 345

Digitized by Google

Pages.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE, par M. E. DELAPLACE. 35

REVUE MUSICALE, par M. O. MERCIER. 361

CHRONIQUE POLITIQUE, histoire de la quinzaine. 364

DEUXIÈME SESSION DE LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE, par M. A. DE C. 377

CHRONIQUE FINANCIÈRE, par M. J. D'ESMOND. 379

LA DIPLOMATIE FRANÇAISE SOUS LA RÉPUBLIQUE ET LE PREMIER EMPIRE.— MARET, DUC DE BASSANO (10e partie), par M. le baron ERNOUF. 385

LE PASSÉ ET L'AVENIR DES GUERRES MARITIMES, par M. O. TROUDE. 412

VOYAGE A LA RECHERCHE DU BONHEUR, nouvelle (2e et dernière partie), par M. P. HEYSE, traduit par M. PAUL FEUILLAGE. 433

DE LA CONSTITUTION DE L'ALGÉRIE, par M. E.-M. DE LYDEN. 458

ENCORE LE MASQUE DE FER : simple réponse à son dernier historien, par M. JULES LOISELEUR. 487

CANAL ET PORT SAINT-LOUIS, ET JONCTION DU RHÔNE A LA MÉDITERRANÉE, par M. MAX BERTHAUD. 501

LA CINQUIÈME LETTRE DE HERNAN CORTES, par M. HIPPOLYTE VATTEMARE. 532

REVUE CRITIQUE : I. *Les Constitutions d'Europe et d'Amérique*, de MM. LAFERRIÈRE et BATBIE, par M. JULES LÉVEILLÉ. — II. *Benoît de Sainte-More et le Roman de Troie*, de M. JOLY, par M. A CHASSANG. — III. *Mélodies irlandaises*, de Thomas MOORE, traduction de M. JOUSSELIN, par M. A. MÉLIOT. — IV. *De la Magistrature et de quelques réformes relatives à l'organisation judiciaire*, de M. BÉRENGER, par M. le baron ERNOUF. 543

REVUE MUSICALE, par M. O. MERCIER. 553

CHRONIQUE POLITIQUE : histoire de la quinzaine. 557

CHRONIQUE FINANCIÈRE, par M. J. D'ESMOND. 570

LA TRANSYLVANIE ET SON UNION FORCÉE AVEC LA HONGRIE, par M. S. PERIETZANO-BUZEU. 577

LE DERNIER ABBÉ DE COUR (1re partie), par M. HONORÉ BONHOMME. 599

LA LÉGENDE D'ARTUS ET LES ROMANS DE LA TABLE RONDE, par M. CONSTANT AMÉRO. 624

UNE FABRIQUE DE FAUX AUTOGRAPHES, par MM. HENRI BORDIER et EMILE MABILLE. 645

LE CANAL DE SUEZ. — SON AVENIR COMMERCIAL (2e partie), par M. AMÉDÉE MARTEAU. 667

VAL-MAUD, légende du Limousin, par Mme JEANNE STAIR. 710

REVUE CRITIQUE : I. *Collection d'éditions savantes des principaux classiques latins et grecs* (librairie L. Hachette et Ce), par M. A CHASSANG. — II. *La Politique du bon sens*, de M. J. LEVALLOIS, par M. E. DE FOREST. — III. *Philosophie de l'art en Grèce*, de M. H. TAINE, par M. AUGUSTE LEPAGE. — IV. *Les Oiseaux chanteurs*, de MM. MULLER frères, par M. O. M. — V. *L'Empereur Héraclius et l'Empire byzantin au VIIe siècle*, de M. L. DRAPEYRON, par M. A. C. 738

REVUE MUSICALE, par M. O, MERCIER. 744

CHRONIQUE POLITIQUE : histoire de la quinzaine. 749

CHRONIQUE FINANCIÈRE, par M. J. D'ESMOND. 761

Paris. — Impr. de Dubuisson et Ce, rue Coq-Héron, 5.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google